MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1947, Tome II, 1er juillet-31 décembre / Ministère des affaires étrangères et [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1947, Tome II, 1er juillet-31 décembre / Ministère des affaires étrangères et européennes, Commission des archives diplomatique ; [sous la direction de Georges-Henri Soutou]. 2009.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1947

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1947

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2009

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères et européennes. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incor-porées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères et européennes. Paris, 2009

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2009
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-90-5201-099-1
D/2009/5678/73

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

Président

Le ministre des Affaires étrangères et européennes.

Vice-présidents

Mme Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

M. Robin, ambassadeur de France.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Membres

L'inspecteur général des Affaires étrangères.

Le directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des affaires étrangères et européennes.

Le directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur des Archives de France.

Le président de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

M. Amigues, ministre plénipotentiaire.

M. Baechler, professeur à l'Université de Strasbourg.

M. Bariéty, professeur émérite.

1 La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. Bély, professeur à l'Université de Paris IV.

M. de Charette, sénateur.

M. Dejammet, ambassadeur de France.

M. Dejean de la Bâtie, ministre plénipotentiaire.

M. Frank, professeur à l'Université de Paris I.

M. Husson, ministre plénipotentiaire.

M. Kaspi, professeur émérite à l'Université de Paris I.

M. Lequertier, ambassadeur de France.

M. Lewin, ministre plénipotentiaire.

M. Maillard, ambassadeur de France.

Mme Metzger, professeur à l'Université de Nancy.

M. Möller, directeur de l'Institut pour l'histoire contemporaine de Munich.

M. Montant, professeur à l'Université d'Arras.

M. Morizet, ambassadeur de France.

Mme de Nomazy, conservateur générale du patrimoine.

Mme Pequin, conservateur en chef honoraire du patrimoine.

M. Plaisant, ambassadeur de France.

M. Raimond, ambassadeur de France.

M. Renouard, ministre plénipotentiaire.

M. Ross, ambassadeur de France.

M. de Sédouy, conseiller d'État.

M. Soutou, membre de l'Institut, professeur émérite à l'Université de Paris IV.

M. Vaïsse, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. de Villepin, ancien sénateur des Français établis hors de France.

M. Viot, ambassadeur de France.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Institut :

Mlle Michèle GALDEMAR, diplômée d'études approfondies en histoire.

M. Edouard HUSSON, professeur agrégé, docteur en histoire, HDR.

Mlle Sylvie LEFEVRE, docteur en histoire.

M. Etienne SANTIARD, professeur certifié, docteur en histoire.

M. Sylvain WAGNON-CHARPY, professeur agrégé, docteur en histoire.

AVERTISSEMENT

La proposition d'aide à l'Europe formulée par le général Marshall le 5 juin continue à occuper au cours du second semestre de 1947 le devant de la scène. Le 30 juin Soviétiques, Britanniques et Français s'étaient réunis à Paris à ce sujet. Malgré les efforts de Georges Bidault pour convaincre Molotov, l'échec fut quasi immédiat. Et le 3 juillet Bevin et Bidault proposèrent aux pays européens (y compris l'URSS, malgré sa position négative lors de la réunion tripartite) une conférence à Paris pour envisager une réponse commune à la proposition américaine. Tout ceci est bien sûr connu, même si certains procès-verbaux des conversations à trois publiées ici et certains télégrammes circulaires du Quai d'Orsay apportent un éclairage complémentaire. Mais on peut souligner désormais des aspects nouveaux importants : tout d'abord l'étroitesse de la collaboration avec Londres dans cette affaire ; le traité de Dunkerque du 4 mars précédent a vraiment introduit une phase nouvelle des relations franco-britanniques. Très intéressantes également les réactions de Prague, tout de suite inquiète des répercussions de l'échec des pourparlers à trois, mais au départ désireuse de participer à la conférence proposée par la France et la Grande-Bretagne, comme l'annonce le gouvernement tchèque le 7 juillet, dans une atmosphère de crise intérieure. La décision de Staline, annoncée aux Tchèques le 9 juillet, d'interdire à leur pays de se rendre à la conférence de Paris est évidemment un événement essentiel (très intéressant télégramme de Maurice Dejean à Prague le 15 juillet). Mais l'interprétation de l'ambassadeur à Prague, à la suite de ses conversations avec les dirigeants tchécoslovaques, est que leur abstention n'est pas seulement le résultat de l'oukase soviétique, mais aussi la conséquence de leur crainte que le plan Marshall ne favorise le redressement industriel de l'Allemagne (dépêche de Dejean du 30 juillet). Très significatives également les inquiétudes de la Finlande devant la polarisation croissante du continent.

Mais une fois le principe de l'aide Marshall admis, de nombreux problèmes se posent : aux États-Unis mêmes, dont la position d'ailleurs évolue, entre Européens et Américains, et dans le cadre de la politique économique extérieure française, dans la mesure où le plan Marshall va amener Paris à donner corps à son option économique libérale et multilatérale, affirmée dès 1946 à l'occasion des accords Byrnes-Blum, option qui avait constitué l'un des choix primordiaux de l'après-guerre. Mais dans l'immédiat c'est le CMAE de Londres (25 novembre – 15 décembre) qui inquiète Paris. Durant la période de préparation de la conférence, dans un premier temps les Américains et les Britanniques paraissent envisager une rupture pure et simple avec les Soviétiques au sujet du problème allemand. Dans un second temps, ils préfèrent une suspension *sine die* des pourparlers, sans rupture explicite. Aucune de ces deux solutions n'enchante Paris : on ne souhaite pas la rupture pure et simple, et on craint qu'en cas d'arrêt prolongé des négociations avec les Soviétiques les Anglo-Saxons ne poussent à la fusion des trois zones occidentales et donnent à ce qui deviendrait en fait un

État ouest-allemand une organisation beaucoup plus centralisée que ne le souhaiterait Paris. En même temps il faut se résigner à la rupture inévitable avec Moscou (dont on comprend parfaitement les arrière-pensées et la tactique dans l'affaire allemande) et envisager la suite, c'est-à-dire, concrètement, la question de savoir si la France doit accepter ou pas de fusionner sa zone avec les deux autres zones occidentales. Il devient rapidement clair, pour la plupart des responsables, qu'il n'y a pas d'autre solution réaliste, même si on se garde bien de le proclamer (la France est en pleine crise intérieure en novembre-décembre). Sur cet ensemble de questions tous les documents retenus sont essentiels et illustrent le tournant fondamental en cours, même si, jusqu'à la rupture provoquée par Marshall le 15 décembre et dans l'ambiguïté d'une situation complexe, on ne peut pas être sûr que Washington et Londres ne s'entendront pas une fois de plus vaille que vaille avec Moscou. Tournant qui est d'ailleurs confirmé par les conversations que Georges Bidault a avec Marshall et Bevin le 17 décembre : le secrétaire d'État américain donne l'assurance à son interlocuteur que les intérêts français dans la nouvelle conjoncture allemande, aussi bien pour la sécurité que pour la Sarre ou le régime d'exploitation de la Ruhr, seraient respectés ; avec Bevin, c'est déjà son idée d'une sorte de fédération européenne pour résister à l'URSS avec l'appui américain que l'on évoque. Tandis qu'à l'extrême fin de l'année, on prépare le voyage du général Revers, chef d'état-major de la Défense nationale, à Londres, pour des conversations militaires avec les Britanniques (lettre de Massigli à Chauvel du 26 décembre). Le choix occidental de la France est désormais clair, même s'il n'est pas encore proclamé publiquement.

Il est évident que la négociation du futur plan Marshall et le conseil des ministres des Affaires étrangères de Londres placent la question allemande dans un contexte nouveau, qui inquiète les Français. L'extension de l'aide Marshall aux zones d'occupation en Allemagne risque de remettre en cause la politique française envers ce pays. En outre, elle pose au gouvernement de la toute jeune IVe République un problème majeur de politique intérieure, à cause de l'opposition résolue des communistes et des gaullistes à l'extension de l'aide Marshall à l'Allemagne. Bidault l'explique en termes dramatiques à ses interlocuteurs américains (conversations Bidault-Clayton du 9 juillet et Bidault-Harriman du 16 juillet). En effet on se dirige vers une fusion des zones occidentales, qui risque d'être peu compatibles avec les orientations de la politique allemande de Paris depuis 1944. D'autant plus que les Anglo-Américains donnent à leur Bizone une tournure très centralisée, ce qui, de fait, constitue un centre de pouvoir où des décisions très importantes sont prises en dehors de la France, en particulier à propos de l'organisation de la Ruhr, du niveau de l'industrie allemande et de la création d'administrations allemandes communes aux deux zones américaine et britannique (lettre de Bidault à Henri Bonnet, à Washington, du 17 juillet et note de Chauvel pour Bidault du 18 juillet). En même temps on faisait savoir discrètement aux Anglais et aux Américains que l'opposition publique de Paris à la fusion des zones d'occupation occidentales n'empêcherait pas l'acceptation de celle-ci par la France quand cela serait politiquement possible sur le plan intérieur,

et à condition que toute augmentation du niveau industriel de l'Allemagne apparaisse clairement aux opinions publiques comme l'un des éléments de la réponse européenne au plan Marshall (lettre de Chauvel à Massigli du 17 juillet).

En effet, en particulier René Massigli à Londres commençait à comprendre qu'il était sans doute inutile de s'opposer à l'inéluctable (la rupture du quadripartisme et la constitution de deux ensembles allemands, l'un lié à Moscou, l'autre aux Occidentaux). À tout prendre d'ailleurs, une telle évolution pourrait au fond ne pas être défavorable pour la France, dans la mesure où elle empêcherait une compétition entre l'URSS et les États-Unis autour d'une Allemagne « une ». Il fallait cesser de rester immobile dans la question allemande pour des questions de politique intérieure, et envisager la possibilité de rejoindre la Bizone. Mais il faudrait alors demander en échange de sérieuses garanties, en particulier dans le domaine économique, en matière de décentralisation, et surtout en vue d'obtenir des engagements pour une occupation prolongée de l'ancien Reich (lettre personnelle de Massigli à Bidault du 28 juillet). On constate d'ailleurs au même moment une certaine convergence franco-bavaroise en vue de la promotion d'un véritable fédéralisme en Allemagne (dépêche du consul général à Munich du 30 juillet). Certes, encore par une circulaire du 30 septembre, Paris faisait démentir les rumeurs selon lesquelles la zone française rejoindrait prochainement la Bizone. Certes le général Koenig, à Baden-Baden, livrait un combat d'arrière-garde. Mais dès le 13 décembre Massigli écrivait à Chauvel qu'à Baden-Baden on était désormais résigné à la fusion, voire même convaincu qu'il n'y avait pas d'autre solution : « il y a en France un changement de pression barométrique », concluait-il. Et le 22 décembre Bidault faisait savoir à Marshall que la France était prête à participer à des conversations concernant l'Allemagne occidentale. Certes, Paris ne parlait pas encore de fusionner la ZOF avec la Bizone, seulement d'« harmoniser » la politique des trois alliés dans leurs zones respectives, mais enfin l'orientation (qui allait conduire à la conférence de Londres, décisive, du premier semestre 1948) était claire. Paris changeait décidément de politique étrangère, même si cela se faisait de façon hésitante, et sans enthousiasme. On comprenait en effet et on partageait souvent à Paris les deux grandes craintes exprimées à Londres : que, pour finir, la Grande-Bretagne et la France soient les premières victimes de la tension croissante entre Washington et Moscou ; et que l'aide américaine n'entraîne un alignement sur le capitalisme américain, au détriment des orientations plus étatistes et plus socialistes choisies par les Français et les Britanniques au lendemain de la guerre (lettre de Massigli à Chauvel du 30 septembre).

L'une des raisons de ce revirement, à côté bien sûr de la dégradation des relations Est-Ouest et de la crise économique, sociale et politique française au début de l'hiver 1947, c'est qu'on est obligé de prendre conscience à Paris de l'échec de la politique d'occupation dans la zone française. Le 6 septembre, le général Koenig signale que la situation de la ZOF à la veille d'un nouvel hiver d'occupation est critique. Dès le 1er octobre on prépare

la réorganisation des services français dans la zone dans la perspective désormais admise en privé d'une Trizone. Ce qui reste, c'est la volonté de conforter le *Land* rhéno-palatin (qui pose cependant bien des problèmes, en particulier parce que le Palatinat souhaite y conserver une large autonomie). Ce qui reste bien sûr désormais des projets de 1945, c'est avant tout la Sarre. Le 5 octobre ont lieu dans ce Land des élections qui doivent ouvrir la voie à la ratification d'une constitution sarroise, déjà préparée par une « commission de la constitution » ; le projet, tout en réservant la question du statut international définitif de la Sarre, prévoit l'autonomie du Land ainsi qu'une union économique et monétaire avec la France. De fait, les élections, comme le souligne non sans un certain triomphalisme le général Koenig le 6 octobre, constituent un succès pour les thèses françaises. Cela provoque une accélération en vue de la mise en place des institutions sarroises, selon les conceptions du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, Michel Debré, mise en place qui intervient à la mi-décembre. Cependant Robert Schuman, alors ministre des Finances, avait mis en garde le 30 août contre un excès de précipitation, d'autant plus que le statut international de la Sarre n'était pas encore réglé. En particulier Schuman déconseillait fortement d'introduire immédiatement le franc français en Sarre, comme le souhaitait Debré, et comme le décida le parlement français le 15 novembre (il est vrai qu'il existait encore un fort courant en France en faveur d'une annexion pure et simple de la Sarre).

Il est clair que la détérioration générale des relations Est-Ouest (couplée avec la crise politique intérieure française de novembre-décembre) rejaillit sur les rapports franco-soviétiques. Fin novembre début décembre, toute une série de documents concernent la perquisition opérée au camp de Beauregard et l'expulsion de la mission soviétique de rapatriement. Bien entendu il y a des interactions avec le CMAE de Londres qui se déroule au même moment : d'une part (message de Bidault à Robert Schuman le 30 novembre) on comprend que la fermeté du gouvernement dans la crise ne pourra qu'accroître son autorité au niveau international. Mais d'un autre côté on est conscient des risques de rupture des relations franco-soviétiques, que l'on est prêt à assumer pour garantir l'indépendance nationale face à l'URSS (car c'est ainsi que se pose la question face à l'ampleur de la pénétration soviétique en France, aux yeux des responsables) mais on ne voudrait pas se retrouver en pointe ; or, jusqu'à la décision-surprise de Marshall, le 15 décembre, de suspendre les pourparlers de Londres, on n'est pas sûr qu'Anglo-Saxons et Soviétiques ne parviendront pas à un arrangement de dernière minute (lettre passionnante de Chauvel à Bidault du 12 décembre). D'autre part, il est clair que le durcissement décidé à Paris ne fait pas l'unanimité chez les diplomates, comme le montre un échange de télégrammes assez raides entre Charpentier à Moscou (qui critique ce durcissement) et le Quai (26 et 31 décembre).

On suit de très près l'évolution du mouvement communiste international, en particulier la réunion de Slarzka Poreba et la création du *Kominform* (dépêche de Belgrade du 28 octobre). On prend conscience des enjeux idéologiques et sociaux internationaux de la Guerre froide commençante. On

s'intéresse aux interactions complexes entre ces questions et des phénomènes comme le panslavisme, ou encore les projets de fédérations balkaniques prêtés à Dimitrov et Tito, même si, dès le 6 août, l'ambassade à Belgrade souligne qu'il est peu probable que Staline soutienne réellement ces projets (dans le même ordre d'idées, il n'est pas inintéressant de souligner que dans les derniers mois de 1947 un certain nombre de documents soulignent la montée de l'activité et de l'influence yougoslaves en Europe orientale, cf. par exemple une note du 26 décembre). C'est toute l'école de réflexion du Quai d'Orsay sur le système soviétique qui commence à se mettre en place. Dans l'immédiat, dès le 27 novembre 1947, Georges Bidault fait suspendre les conversations avec Prague et Varsovie en vue de la conclusion de nouveaux traités d'alliance. Pourtant cette question avait été prise à Paris à cœur et avec sérieux, comme en témoignent de nombreux documents reproduits ici. Mais dès la fin de l'année on se rend bien compte que la Pologne est passée dans un autre monde (dépêche de Varsovie du 31 décembre) tandis que l'on perçoit bien la pression croissante de l'URSS sur la Tchécoslovaquie (télégramme de Dejean du 20 août).

Les affaires du monde arabo-musulman préoccupent toujours davantage Paris. Tandis que Londres a donné à ses représentants au Levant et en Afrique du Nord des instructions en vue de se rapprocher désormais des Français (instructions qui ont un certain effet, mais pas total, notent les diplomates) la connexité des questions du Levant et de l'Afrique du Nord apparaît toujours clairement, et le 18 juin le président de la République, Vincent Auriol, recommande instamment « la mise au point d'un mécanisme de coordination actif et permanent entre nos divers départements ministériels chargés à des titres divers de suivre les problèmes de l'Islam » (annexe à une lettre du président du Conseil au ministre des Affaires étrangères le 8 août). D'autant plus qu'au début de l'année le Comité de l'Afrique du Nord avait été supprimé. En effet les activités de la Ligue arabe et leurs liens avec les éléments nationalistes d'Afrique du Nord ne peuvent être négligés.

Mais bien entendu c'est la question de la Palestine qui domine. On note en particulier l'affaire de l'*Exodus* et le refus français de céder aux pressions britanniques (télégramme de Paris à Londres du 1er août), ainsi que la réaction favorable de l'opinion publique juive en Palestine (télégramme de Jérusalem du 31 août). Bien sûr, le problème du statut de la Palestine et de son partage suscite la plus grande attention (note de Boisanger du 27 septembre). La formule du partage engendre à Paris de sérieux doutes, même si certains estiment qu'il s'agit de la moins mauvaise solution possible (note du 28 novembre provenant de la délégation française à l'ONU) mais finalement la France décide de se rallier à la majorité lors du vote du 28 novembre avec néanmoins des attendus prudents et une ultime tentative d'ajournement du vote (télégramme circulaire de Paris du 30 novembre). Une longue dépêche de Parodi du 5 décembre fournit un résumé utile de l'affaire. Il en ressort que c'est l'accord américano-soviétique, inattendu au départ, qui a été déterminant dans le résultat du vote de la Commission de la Palestine à l'ONU (d'autres documents sur le même sujet) et peut-être

bien aussi dans la position française, penchant probablement d'abord vers l'abstention (télégramme de Washington du 21 octobre). Mais différents documents indiquent ensuite les inquiétudes des responsables français pour la suite.

L'un des grands apports de ce volume est de démontrer que le rapprochement franco-britannique manifesté par le traité de Dunkerque n'a pas été qu'un feu de paille mais a lancé une phase de collaboration qui ne trouvera peut-être son terme qu'avec l'échec de l'opération franco-britannique de Suez en 1956. On le voit dans divers dossiers, on le voit très nettement dans les affaires africaines, où se met en place une véritable coopération systématique entre les deux pays, on le voit au niveau de la politique générale (dans cette riche sélection, voir en particulier le télégramme de Massigli à Londres du 1er octobre et le programme de collaboration franco-britannique mis au point entre les diplomates des deux pays le 24 octobre).

Mais une grande affaire reste l'Asie. On notera la question des Comptoirs français en Inde, qui devient cruciale avec l'indépendance de ce pays le 15 août. Le président du Conseil, Paul Ramadier, malgré les conseils de prudence du Département et de Georges Bidault, se refuse à toute négociation bilatérale et à toute remise en cause de la souveraineté française. On se contente donc d'adopter, de façon unilatérale, un statut de large autonomie pour les Comptoirs (notes des 31 juillet, 5 août, 31 octobre, 6 novembre). Quant à l'Indochine, le nouveau haut-commissaire, Emile Bollaert, qui comme la plupart des responsables comprend bien le retentissement et les effets induits que va provoquer l'indépendance indienne, prononce, en accord avec le gouvernement, un important discours le 10 septembre 1947, précisant le statut de l'Indochine, mais strictement dans le cadre de l'Union française (voir son télégramme à Paris du 1er août). D'autre part Bollaert entre en contact avec l'ex-empereur Bao-Dai (télégramme du 26 août). Son projet consistait à substituer « à une guerre de guérillas entre la France et le Viêt-Minh, une lutte entre deux paris vietnamiens dont la France soutiendrait l'un ». Chauvel, auquel Bollaert avait expliqué ses conceptions le 26 août, ne dissimulait que difficilement son scepticisme à l'égard de la formule Bao-Daï (note du 16 septembre). La direction d'Asie partageait d'ailleurs ce scepticisme (note du 3 octobre). Bollaert conclut avec Bao-Daï la déclaration de la Baie d'Along le 6 décembre. Cette déclaration est ambiguë : elle mentionne l'« indépendance » du Vietnam, mais dans le cadre de l'Union française. À Paris les réactions sont diverses. Georges Bidault pense que Bollaert a outrepassé les instructions gouvernementales (note du 11 décembre). Les services paraissent penser au contraire que les accords sont si favorables à la France qu'ils n'ont aucune chance d'amener les partisans de Ho Chi Min à se séparer de lui et à rallier Bao-Daï, ce qui était le but de l'opération (notes des 15 et 16 décembre). Mais le gouvernement donne raison à Bollaert et entérine sa politique (communiqué du Conseil des ministres du 23 décembre, qui fait l'objet d'un télégramme circulaire le 24). Le décor était désormais définitivement en place.

Georges-Henri Soutou

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. – Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :
– les documents concernant des affaires dont l'importance dépasse un cadre géographique spécifique sont classés sous les rubriques générales;
– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I.- GÉNÉRALITÉS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A.- GÉNÉRALITÉS				
1.- Questions économiques				
1947 8 sept.	Washington à Paris	Le FMI, la Banque mondiale et l'aide financière à l'Europe.	N.	168
2.- Antarctique				
1947 29 août	Paris	Possessions françaises de l'Antarctique.	D.	154
21 oct.	*Idem*	Consolidation des droits de la France sur ses possessions australes.	D.	252
3.- Mouvement communiste international				
1947 20 août	Paris	La politique soviétique en Europe orientale.	N.	140
16 sept.	Washington à Paris	La politique américaine et les libertés électorales en Europe orientale.	D.	182
6 oct.	*Idem*	La conférence de Szlarska Poreba vue de Washington.	T.	211
6	Varsovie à Paris	La conférence de Szlarska Poreba vue de Varsovie.	D.	212

[1] Les lettres A., ARR., C.R., D., I., L., MÉMO, N., P.V., R., T. désignent respectivement un accord, un arrangement, un compte rendu, une dépêche, des instructions, une lettre, un mémorandum, une note, un procès-verbal, un rapport, un télégramme.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
7 oct.	Moscou à Paris	Création du Kominform.	T.	215
9	Belgrade à Paris	Le manifeste de la conférence de Szlarska Poreba.	D.	222
12	*Idem*	Réactions yougoslaves au manifeste de Szlarska Poreba.	D.	230
14	Londres à Paris	La création du Kominform vue de Londres.	D.	233-234
17	Washington à Paris	La création du Kominform vue de Washington.	D.	244
28	Belgrade à Paris	Le rapport Jdanov à Szlarska Poreba vu de Belgrade.	D.	268
29	Moscou à Paris	Le rapport Jdanov à Szlarska Poreba vu de Moscou.	T.	270
7 nov.	Washington à Paris	Le Département d'État et les événements d'Europe orientale.	T.	293
27	Londres à Paris	Réserves de Bidault à propos du traité envisagé avec la Tchécoslovaquie.	T.	345
27	Varsovie à Paris	Renseignements de l'ambassadeur de France à Varsovie sur les perspectives de soulèvement en France et en Italie.	T.	346
29	*Idem*	Séjour de Maurice Thorez en Pologne.	T.	354
30	Londres à Paris	Bidault recommande l'expulsion de Togliatti s'il venait en France.	T.	357
30	*Idem*	Encouragements de Georges Bidault à Robert Schuman à propos de la crise intérieure.	T.	358
5 déc.	Moscou à Paris	Conversation du ministre du Commerce tchécoslovaque Ripka avec M. Charpentier sur l'évolution de la situation en France et dans l'Est européen.	T.	374
8	Paris	Note sur l'activité du communisme international.	N.	382
11	Londres à Paris	Déclarations de Bevin sur la possibilité d'une recrudescence de l'activité révolutionnaire en mars 1948.	T.	399
23	Berne à Paris	Déclarations d'un diplomate de l'Europe de l'Est à Hoppenot sur la politique soviétique.	T.	430
24	Londres à Paris	Le syndicalisme britannique et l'évolution du mouvement syndical français.	T.	437
24	Belgrade à Paris	Bulletin n° 3 du Kominform.	D.	440
29	Moscou à Paris	Vues américaines sur l'offensive communiste en France et en Italie.	T.	450

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B.- CONFÉRENCE DE LONDRES		
1947				
9 oct.	Berlin à Paris	Le point de vue du représentant politique britannique à Berlin sur la prochaine conférence de Londres.	T.	219
9	Baden-Baden à Paris	Opinion du docteur Schmidt, ministre de la Justice wurtembourgeois, sur l'évolution de la question allemande.	T.	221
16	Londres à Paris	Entretiens Massigli-Harvey.	T.	236
20	Londres	Programme de Chauvel pour le Conseil des ministres des Affaires étrangères de Londres en vue de son entretien avec Bevin le 20 octobre 1947.	N.	248
24	Paris	Propositions soviétiques à Londres.	N.	258
28	*Idem*	Coopération franco-britannique sur les questions allemandes.	N.	265
4 nov.	Londres à Paris	Coordination américano-britannique.	T.	277
4	Paris	Instructions pour la délégation française à la conférence de Londres.	N.	279
4	*Idem*	Position des Anglo-Saxons à propos de la conférence de Londres.	N.	280
6	Moscou à Paris	Entretiens Catroux-Molotov.	T.	285
6	Londres à Paris	Entretiens de Saint-Hardouin, à Londres, avec ses homologues britannique Dean et américain Murphy.	T.	286
7	Washington à Paris	Les projets américains concernant l'Allemagne.	T.	292
12	Londres à Paris	Massigli informe Paris de l'état de préparation du prochain Conseil des ministres des Affaires étrangères de Londres.	T.	306
12	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli à propos de la rupture éventuelle de la conférence à quatre.	L.	309
15	*Idem*	Approvisionnement et unité économique de l'Allemagne.	T.	319
22	Londres à Paris	Bilan de la conférence de Londres par Geoffroy de Courcel.	L.	336
24	*Idem*	Réactions de Massigli à la note de Courcel du 22 novembre au sujet de la fusion des zones.	N.	338
29	*Idem*	Entretien Bidault-Marshall à propos des questions allemandes et de la conférence de Londres.	T.	353

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
3 déc.	Paris	Note de Pierre de Leusse sur les intentions soviétiques probables à la conférence de Londres.	N.	366
8	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli à propos de la conférence de Londres et de l'Allemagne.	L.	384
13	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel à propos de la question allemande.	L.	408
17	*Idem*	Entretiens Bidault-Marshall à Londres.	T.	412
20	Paris	Déclaration de Georges Bidault devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale à propos de la conférence de Londres.	N.	423
26	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel à propos des conversations militaires franco-britanniques et avec les Belges.	L.	445

C.- PLAN MARSHALL

1947				
1er juillet	Paris à divers représentants diplomatiques à l'étranger.	Au sujet de la séance du 30 juin de la conférence anglo-franco-soviétique de Paris.	T.	1
1er	Berlin à Paris	Discours de Kurt Schumacher à propos du plan Marshall.	T.	2
1er	Prague à Paris	La position de la Tchécoslovaquie par rapport au plan Marshall.	T.	3
1er	Paris à tous les postes	Séance du 30 juin de la conférence anglo-franco-soviétique de Paris.	T. + P.V.	4
1er	Paris	Déclaration de Georges Bidault à la conférence anglo-franco-soviétique.	N.	5
2	Paris à divers représentants diplomatiques à l'étranger.	Séance du 1er juillet de la conférence anglo-franco-soviétique.	T.	7
2	Bruxelles à Paris	Paul-Henri Spaak et le plan Marshall.	T.	8
2	Paris	Cinquième séance de la conférence anglo-franco-soviétique de Paris	P.V.	9
2	Prague à Paris	La Tchécoslovaquie et le plan Marshall.	D.	10
3	Paris à tous les postes.	Invitation franco-britannique aux pays européens pour venir conférer du plan Marshall.	T.	11

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
3 juillet	Paris à divers représentants diplomatiques à l'étranger.	Proposition franco-britannique d'une conférence pour répondre à la proposition Marshall.	T.	12
3	Washington à Paris	Réactions américaines à l'échec de la conférence de Paris.	T.	13
3	Paris	Lettre de Georges Bidault à l'ambassadeur soviétique Bogomolov au sujet du plan Marshall.	L.	17
4	Paris à tous les postes	Position française sur le plan Marshall.	T.	18
4	Paris à divers représentants diplomatiques à l'étranger	Télégramme circulaire au sujet de la séance du 2 juillet de la conférence de Paris.	T.	19
4	Washington à Paris	Discussions à la Chambre des Représentants au sujet du plan Marshall.	T.	20
4	Prague à Paris	Confidence de Masaryk sur l'échec de la conférence de Paris.	T.	21
4	*Idem*	Remise à Masaryk de la proposition franco-britannique.	T.	22
4	Bruxelles à Paris	Remise de l'invitation franco-britannique concernant le plan Marshall au gouvernement belge.	T.	23
5	Genève à Paris	Réactions à la Commission économique européenne à l'échec de la conférence de Paris.	T.	28
7	La Haye à Paris	Réactions néerlandaises à la proposition franco-britannique au sujet du plan Marshall.	T.	33
7	Helsinki à Paris	Réactions finlandaises à la proposition franco-britannique au sujet du plan Marshall.	T.	34
8	Belgrade à Paris	La Yougoslavie et la conférence de Paris.	T.	38
9	Paris	Conversation Bidault-Clayton concernant la convocation d'une conférence de coopération européenne.	P.V.	41-42
9	Madrid à Paris	Exclusion de l'Espagne du plan Marshall.	D.	43
9	Prague à Paris	La Tchécoslovaquie et la conférence de Paris.	D.	44
10	*Idem*	Staline et le gouvernement tchécoslovaque au sujet du plan Marshall.	T.	45
10	*Idem*	Entretien entre Dejean, son collègue britannique et Clementis au sujet du plan Marshall.	T.	46

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
10 juillet	Bucarest à Paris	La Roumanie et le plan Marshall.	T.	47
11	Genève à Paris	Entretien Boris-Owen sur l'ONU et le plan Marshall.	T.	51
11	*Idem*	Question du revirement tchécoslovaque concernant la conférence de Paris.	T.	52
13	Varsovie à Paris	L'opinion polonaise et la conférence de Paris.	D.	54
14	Washington à Paris	La nécessaire prudence qui s'impose au Président Truman.	T.	55
15	Prague à Paris	Entretiens entre Dejean et les dirigeants tchécoslovaques au sujet du plan Marshall.	T.	57
28	Washington à Paris	Préparation du plan Marshall aux États-Unis.	D.	91
30	Prague à Paris	Question de l'évolution de la position tchécoslovaque à l'égard du plan Marshall.	D.	96
15 août	Paris	Déclaration d'Hervé Alphand au Comité de coopération économique européenne.	P.V.	132
5 sept.	Moscou à Paris	Les négociations entre la Tchécoslovaquie et l'URSS en juillet 1947 sur l'attitude à tenir à l'égard du plan Marshall.	D.	163
15	Paris à tous les postes	Circulaire au sujet d'une déclaration d'Hervé Alphand concernant les unions douanières avec la France.	T.	176
17 oct.	*Idem*	Conférence de presse de Georges Bidault.	T.	239
20	Washington à Paris	Discussions entre représentants américains et européens au sujet du plan Marshall.	T.	247
24	*Idem*	Mise en place de l'aide américaine.	T.	257
27	*Idem*	Note de Marjolin sur les négociations à Washington du Comité de coopération économique européenne.	N.	263
28	*Idem*	Le Président Truman et le plan Marshall.	D.	269
4 nov.	*Idem*	Entrevue entre le Comité économique européen et les responsables américains.	T.	278
7	*Idem*	Rapport du Conseil des experts économiques à Washington.	D.	294
11	*Idem*	Évolution de la position américaine par rapport au plan Marshall.	T.	301
14	Paris à tous les postes	Circulaire concernant l'aide américaine à l'Europe.	T.	315

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
19 déc.	Washington à Paris	Dépêche de Bonnet au sujet du plan Marshall.	D	421
21	*Idem*	Réactions de l'opinion et des milieux politiques américains au plan de reconstruction européenne.	T.	425
23	Londres à Paris	Point de vue britannique sur les dernières propositions de Truman.	T.	429
23	Paris à tous les postes	Projet de loi américain concernant le « Plan de reconstruction européenne ».	D.	432
		D.- ONU		
1947				
4 juillet	Paris	Lettre circulaire concernant les activités du Conseil de sécurité de mars 1946 à mars 1947.	L.	25
24	*Idem*	Note relative à la représentation des territoires non-autonomes aux organismes internationaux.	N.	82
3 août	*Idem*	Note concernant la 2e session du Conseil exécutif et le rôle de la France à l'UNESCO.	N.	110
18	Paris à New York	Instructions adressées aux représentants de la France au Comité ad hoc des territoires non autonomes.	D. + ANNEXE	134
5 sept.	Paris	Circulaire concernant le projet de charte internationale du commerce et de l'emploi.	N.	161
12	*Idem*	Note concernant l'état actuel des travaux du Comité d'état-major sur les forces armées mises à la disposition des Nations unies.	N.	173
3 oct.	*Idem*	Note relative à la répercussion des obligations internationales de la France sur ses charges militaires.	N.	206
18 nov.	Paris à New York	La politique coloniale aux Nations unies.	D.	325

II.- EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A.- EUROPE : GÉNÉRALITÉS				
1947				
17 juillet	Paris	Note sur les mouvements fédéralistes européens.	N.	65
6 août	Belgrade à Paris	Dimitrov et la fédération balkanique.	D.	115
13	Prague à Paris	Le plan Marshall et le panslavisme.	D.	126
14	Galatz à Paris	Futur régime du Danube.	D.	128
29 oct.	Sofia à Paris	La question d'une fédération sud-slave.	T.	271
2 déc.	*Idem*	Déclaration de Kostov au sujet de la Fédération des Slaves du Sud.	D.	363
10	Belgrade à Paris	Traités entre la Yougoslavie, la Hongrie et la Bulgarie.	D.	397
B.- EUROPE SEPTENTRIONALE				
1.- Grande-Bretagne				
1947				
3 juillet	Londres à Paris	Conditions d'application des traités d'assistance mutuelle avec l'URSS.	L.	16
4	*Idem*	Soutien de Bevin à la fermeté de Bidault face aux Soviétiques.	L.	26
15	Paris	Conversation Bevin-Bidault sur l'organisation du plan Marshall et le charbon de la Ruhr.	C.R.	58
16	Londres à Paris	L'opinion britannique et la France.	D.	63
8 sept.	*Idem*	Ratification de l'alliance franco-britannique.	T.	162
22	Paris	Entretien Bevin-Ramadier.	C.R.	184
24	*Idem*	Lettre de Chauvel au sujet de la visite de Bevin à Ramadier.	L.	186
30	Londres à Paris	Réponse de Massigli à Chauvel sur l'entretien Bevin-Ramadier.	L.	194
1er oct.	*Idem*	Opinion de Massigli après lecture du compte rendu de l'entretien Bevin-Ramadier.	T.	198

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
3 oct.	Paris à Londres	Lettre de Chauvel sur l'entretien Bevin-Ramadier.	L.	207
20	Londres à Paris	Entretien Bevin-Chauvel.	C.R.	250
28		Réponse de Chauvel au sujet du programme de collaboration.	L.	266
14 nov.	*Idem*	Collaboration franco-britannique en Afrique.	D.	316
1er déc.	*Idem*	Conversation Bevin-Couve-Massigli sur les affaires coloniales.	L.	359
2	Paris à Londres	Réponse de Chauvel relative à la conversation sur les affaires coloniales.	L.	362
4	Londres à Paris	Entretien Massigli-Orme Sargent sur les conversations militaires.	L.	371
17	*Idem*	Conversation Bevin-Bidault au Foreign Office.	C.R.	414
19	Paris	Coopération économique franco-britannique en Afrique.	N.	417
27	Paris à Londres	Coopération technique franco-britannique en Afrique.	T.	447
30	Londres à Paris	Association économique de l'Union française et du Commonwealth britannique.	D.	453
		2.- BELGIQUE		
1947				
5 juillet	Liège à Paris	Le mouvement wallon.	D.	29
18	Bruxelles à Paris	La question royale belge.	D.	73
1er août	*Idem*	La question royale belge.	T.	101
1er oct.	*Idem*	Visite du Prince Régent à Paris.	T.	197
13 nov.	*Idem*	La question royale belge.	T.	312
13 déc.	*Idem*	La crise royale belge et ses liens avec la crise intérieure française.	T.	407
		3.- FINLANDE		
1947				
20 nov.	Helsinki à Paris	Accord finno-soviétique.	T.	330
20 déc.	*Idem*	Crise politique au sujet des réfugiés baltes.	T.	422

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
C.- EUROPE CENTRALE				
1.- Le problème allemand				
1947				
3 juillet	Munich à Paris	La politique britannique en Allemagne.	T.	15
7	Baden-Baden à Paris	Bilan de la conférence de Munich.	D.	35
9	Washington à Paris	Conversations tripartites.	L.	40
14	Londres à Paris	La politique française et les initiatives anglo-américaines en Allemagne.	D.	56
16	Paris à Washington	Télégramme de Georges Bidault à l'ambassade de Washington sur le projet de Bizone.	T.	59
16	Londres à Paris	Conversation entre M. Massigli et l'ambassadeur des États-Unis à Londres.	D.	60
16	Paris	Entretiens Bidault-Harriman.	P.V.	61
17	Paris à Londres	Lettre de Bidault à Bevin à propos des propositions anglo-américaines concernant le redressement de l'industrie allemande.	L.	66
17	Paris à Washington	Lettre de Bidault au général Marshall concernant la politique allemande des États-Unis. Annexe : document remis par M. Bidault à MM. Duff Cooper et Jefferson Caffery.	L. + Annexe	67
17	Paris à Londres	Contexte de la correspondance de M. Bidault avec le général Marshall et M. Bevin.	D.	68
17	Paris à Washington	Attitude du gouvernement français vis-à-vis de la fusion des zones.	D.	70
18	Paris à Londres et Washington	Conversations franco-britanniques sur l'Allemagne.	T.	71
18	Paris	Mécontentement français concernant la politique anglo-américaine en Allemagne.	N.	72
20	Baden-Baden à Paris	Politique allemande des États-Unis.	D.	76
21	Berlin à Paris	Carlo Schmid.	D.	78
22	Paris à Paris	Nouveau message du général Marshall à M. Bidault.	L.	80
24	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli concernant la conférence de Londres.	L.	83

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
24 juillet	Paris à Washington	Lettre de Chauvel à Bonnet concernant les intentions soviétiques à la conférence de Londres.	L.	84
28	Paris	Le problème de Kehl.	N.	88
28	Londres à Paris	Politique allemande de la France.	L.	90
30	Munich à Baden-Baden	Possible convergence franco-bavaroise sur le fédéralisme.	D.	95
31	Londres à Paris	Reconstruction industrielle de l'Allemagne.	D. + ANNEXE	99
1er août	Baden-Baden à Paris	Étude réalisée par les autorités militaires françaises sur les Allemands et le centralisme.	N.	103
2	Berlin à Paris	Entretiens Saint-Hardouin-Murphy. Évolution des conceptions américaines sur l'Allemagne.	T.	107
3	Paris à Berlin	En cas d'échec de la conférence de Londres.	N.	123
10	Paris	La politique anglo-saxonne en Allemagne.	N.	124
14	Stuttgart à Baden-Baden	Conférence sur les réfugiés.	D.	131
22	Paris	Contrôle de l'industrie charbonnière allemande.	N.	145
22	Berlin à Paris	Mouvement fédéraliste en Allemagne.	D.	146
5 sept.	Washington à Paris	Propositions françaises au gouvernement américain en attendant la conférence des experts concernant la Ruhr.	D.	162
6	Berlin à Paris	Politique soviétique en Allemagne.	T.	165
10	Stuttgart à Baden-Baden	Conversation avec Carlo Schmid.	D.	170
12	Berlin à Paris	Lettre du maréchal Sokolovsky.	L.	175
15	*Idem*	Tensions entre Anglo-Saxons et Soviétiques à propos de l'Allemagne.	D.	178
10 oct.	Paris	Entretiens avec les Américains concernant l'Allemagne.	L.	226
10	Berlin à Paris	Projet américain pour l'organisation constitutionnelle de l'Allemagne.	D.	228
13	Berlin	Répartition des réfugiés allemands entre les zones.	MÉMO	231

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947 17 oct.	Ambassadeur de France en Allemagne (Berlin) à Direction d'Europe à Paris	Autonomie du Palatinat dans le cadre de l'État rhéno-palatin.	D.	243
24	Londres à Paris	Collaboration franco-britannique en Allemagne.	L. + N.	259-260-261
27	Berlin à Paris	État d'esprit de la population allemande.	D.	264
1er nov.	Paris	Introduction d'une nouvelle monnaie dans la Bizone.	T.	274
12	Francfort à Baden-Baden	Début d'une campagne « anticommuniste » menée par les Américains en Hesse.	D.	310
18	Washington à Paris	Rencontre entre Henri Bonnet et le général Marshall.	T.	323
19	Berlin à Paris	Réfugiés allemands de Pologne et de Prusse orientale.	T.	326
20	Direction d'Europe	Politique des quatre puissances occupantes en Allemagne.	N.	331
22	Paris	Transferts de population en Allemagne.	N.	334
27	*Idem*	La fusion des trois zones occidentales.	N.	347
4 déc.	*Idem*	Les réparations en nature vis-à-vis de l'Allemagne.	N.	370
5	*Idem*	Conversations Marie-Dulles sur le problème allemand.		375
8	Berlin à Paris	Intentions anglo-américaines au sujet de la réforme monétaire dans la Bizone.	N.	383
9	Munich à Paris	Entretien avec Ehard, ministre-président de Bavière.	D.	392
10	*Idem*	Relations entre la Bavière et la France.	D.	394
17	Londres	Opinion américaine au sujet de la Trizone.	N.	413
17	Berlin à Paris	Conversation entre Jean Laloy et le Dr Erich Rossmann, Secrétaire général du Conseil des pays de la zone américaine.	D.	415
21	*Idem*	Réforme monétaire dans la Bizone.	T.	424
22	*Idem*	Entretien de Jean Laloy et Jacob Kaiser.	T.	426
22	Paris à Washington	Lettre de Bidault à Marshall au sujet des affaires allemandes.	D.	427
24	Berlin à Paris	Répartition des expulsés allemands.	T.	436

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2.- POLITIQUE FRANÇAISE D'OCCUPATION		
1947				
6 sept.	Baden-Baden à Paris	Difficultés économiques de la zone d'occupation française.	T.	164
6	Berlin	Questions démographiques dans les zones d'occupation en Allemagne.	N.	166
26	Paris à Baden-Baden	Question de la fusion de la zone française avec la Bizone anglo-américaine.	D.	190
30	Paris à tous les postes	Rumeurs sur la fusion de la zone française avec la Bizone anglo-américaine.	CIRC.	193
1er oct.	Paris	Réorganisation des services français en Allemagne.	N.	199
15 nov.	Paris à Paris	Le Palatinat.	N.	320
26	Baden-Baden à Paris	État rhéno-palatin.	D.	343
19 déc.	*Idem*	État d'esprit de la population en zone d'occupation française.	D.	418
		3.- RUHR		
1947				
16 juillet	Paris	Réunion au sujet de l'avenir de la Ruhr et de l'industrie allemande.	P.V.	62
31	Genève à Paris	Sauver le régime international de la Ruhr.	L.	98
16 sept.	Berlin à Paris	Analyse du plan anglo-américain concernant la Ruhr.	D.	181
8 oct.	New York à Paris	Entretiens de Georges Bidault avec le général Marshall.	T.	216
8	Paris	Préparation d'un accord international sur la Ruhr. L'aspect juridique.	MÉMO	217
		4.- SARRE		
1947				
2 sept.	Paris à Paris	Rattachement économique de la Sarre.	L.	158
16	Baden-Baden à Paris	Élections en Sarre.	D.	180
25	Sarrebruck à Paris	Activité politique de l'évêque de Trêves.	T.	189
1er oct.	Paris à Sarrebruck	Élaboration du discours de Gilbert Grandval prévu le 3 octobre 1947.	T.	196
2	Paris	Constitution sarroise.	T.	203

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
6 oct.	Berlin à Paris	Réaction aux élections sarroises.	T.	209
6	Baden-Baden à Paris	Élections sarroises.	T.	210
7	Berlin à Paris	Réaction aux élections sarroises.	T.	214
10	Paris à Sarrebruck	Instructions pour la politique sarroise transmises par Michel Debré.	N.	223
16	Hambourg à Paris	Réaction d'Adenauer au « plébiscite sarrois ».	T.	237
17	Washington à Paris	Le charbon de la Sarre.	T.	242
25	Baden-Baden à Paris	Catholiques sarrois.	D.	262
9 nov.	Paris à Washington et Londres	Préambule à la Constitution sarroise.	T.	295
18	Paris	Réception de M. Hoffmann au ministère des Affaires étrangères.	N.	324
27	Paris à Baden-Baden	Avenir de la Sarre.	T.	344
9 déc.	Londres à Paris	Message à l'Assemblée sarroise.	T.	388

D.- EUROPE MÉRIDIONALE

1.- Espagne

1947				
19 août	Saint-Sébastien à Paris	La réouverture de la frontière franco-espagnole et la question de Tanger.	D.	137
18 sept.	*Idem*	L'Espagne et l'ONU.	D.	183
15 oct.	Paris	Position française à l'ONU à l'égard de l'Espagne.	N.	235
6 nov.	*Idem*	Note sur l'évolution de la question espagnole à l'ONU.	N.	288

2.- Italie

1947				
11 juillet	Rome à Paris	Question de la ratification du traité de paix du point de vue de la politique intérieure italienne.	D.	53
18	*Idem*	Ratification du traité de paix.	D.	74
1er août	*Idem*	Ratification du traité de paix et relations franco-italiennes.	D.	104

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
30 août	Paris	Note sur les questions posées par l'entrée en vigueur du traité de paix avec l'Italie.	N.	156
10 oct.	Rome à Paris	L'opinion publique italienne et la conférence de Londres sur les colonies.	D.	227
17	Paris	Mise en place du traité de paix avec l'Italie.	N.	240
		3.- QUESTIONS RELIGIEUSES ET SAINT-SIÈGE		
1947				
10 juillet	Rome Saint-Siège à Paris	L'attitude du Saint-Siège face à l'éventualité d'un conflit international.	D.	48
21	Varsovie à Paris	Entretien Garreau-Cardinal Sapieha.	D.	79
24	Rome Saint-Siège à Paris	Positions du Vatican en faveur de la paix, du plan Marshall et de l'intégrité de l'Europe.	D.	85
28	*Idem*	Note de la Direction d'Europe sur le Vatican et la situation politique mondiale.	N.	89
28	Varsovie à Paris	Situation de l'Église polonaise.	D.	92
29	*Idem*	L'Église catholique polonaise dans les « terres récupérées ».	D.	94
6 août	Rome à Paris	Le Vatican et le plan Marshall.	D.	114
14	Paris à Rome Saint-Siège	Voyage à Rome du cardinal Sapieha.	D.	127
29	Rome à Paris	Voyage à Rome du cardinal Sapieha.	D.	155
11 nov.	Budapest à Paris	Lettre du Cardinal primat de Budapest au Président du Conseil hongrois.	D.	303
11	Varsovie à Paris	Politique religieuse du gouvernement polonais.	D.	304
25	Prague à Paris	Conférence nationale des prélats catholiques romains et uniates.	D.	341
		E.- EUROPE ORIENTALE		
		1.- BULGARIE		
1947				
1er juillet	Paris	Note pour le secrétariat des conférences concernant les conventions franco-bulgares.	N.	6

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
3 juillet	Belgrade à Paris	Les relations franco-yougoslaves et la signature du protocole de Bled.	D. + Annexe	111
26 sept.	Sofia à Paris	Exécution de Nicolas Petkov et ses conséquences pour les relations bulgaro-françaises.	D.	191
19 nov.	Paris	Note pour la Direction d'Europe sur les conséquences de l'accord bulgaro-roumain du 16 juillet 1947.	N.	328
27	Belgrade à Paris	Voyage en Bulgarie du maréchal Tito.	D.	348
1er déc.	Sofia à Paris	Visite du maréchal Tito et signature du traité bulgaro-yougoslave.	D.	360
		2.- Grèce		
1947				
29 juillet	New York à Paris	Amendements français au Conseil de sécurité sur la situation en Grèce.	T.	93
19 août	Belgrade à Paris	Question de la constitution d'une république indépendante grecque.	D.	138
25	Athènes à Paris	La Grèce dans le conflit entre les États-Unis et l'URSS.	D.	149
25	New York à Paris	Examen au Conseil de sécurité de l'ONU du rapport de la Commission d'enquête en Grèce.	D.	150
		3.- Hongrie		
1947				
25 août	Paris	Note pour François Coulet concernant les relations franco-hongroises.	N.	148
20 déc.	Budapest à Paris	Question du poids de l'URSS dans les relations futures entre la France et la Hongrie.	T.	423 bis
		4.- Pologne		
1947				
3 juillet	Prague à Paris	Télégramme de Prague sur la question d'un traité d'alliance franco-polonais.	T.	14
9	Varsovie à Paris	Question des relations franco-polonaises sur les nationalisations.	T.	39
21	Paris	Note pour la Direction des Affaires économiques concernant le traité d'alliance franco-polonais.	N. + Annexe	77

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
11 sept.	*Idem*	Note de la Direction d'Europe sur les contre-propositions polonaises au projet français du pacte d'alliance franco-polonais.	N.	171
12	Varsovie à Paris	Propositions françaises pour le pacte d'alliance avec la Pologne.	T.	172
6 oct.	*Idem*	Évolution du projet de traité franco-polonais.	D.	213
28	Paris à Washington	Télégramme de Paris sur le projet de pacte franco-polonais.	T.	267
1er nov.	Varsovie à Paris	Avancement de la Commission sur les futures nationalisations polonaises.	T.	275
6	*Idem*	Réunion concernant les futures négociations sur les nationalisations polonaises.	T.	287
7	*Idem*	Avancement des négociations franco-polonaises sur les nationalisations.	T.	291
10	*Idem*	Commémoration à Varsovie du 30e anniversaire de la Révolution d'Octobre.	D.	299
12	*Idem*	Signature du protocole relatif à l'indemnisation des intérêts français en Pologne.	T.	307
22	Paris	Note pour le directeur général chargé des affaires politiques sur la signature d'un traité d'alliance franco-polonais.	N.	335
25	*Idem*	Note concernant les positions britanniques sur un possible pacte d'alliance franco-polonais.	N.	340
28	*Idem*	Rapport politique d'inspection sur la Pologne.	N.	349
31 déc.	Varsovie à Paris	Les relations franco-polonaises à la fin de l'année 1947.	D.	456
		5.- ROUMANIE		
1947				
21 août	Bucarest à Paris	Entretien avec le roi Michel sur le futur régime du Front national démocratique roumain.	T.	142
30 sept.	Cluj à Paris	Changement des manuels scolaires de langue française par le nouveau régime roumain.	D.	195
9 oct.	Bucarest à Paris	Inquiétude des scientifiques français face à la nouvelle politique roumaine.	T.	220
13	*Idem*	Pressions politiques sur les établissements scolaires de Roumanie.	D.	232

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
10 nov.	*Idem*	La semaine d'amitié roumano-soviétique comme illustration de l'emprise communiste en Roumanie.	D.	300
21	*Idem*	Question de l'arrestation des pères assomptionnistes à Bucarest.	T.	333
19 déc.	*Idem*	Présence française en Roumanie à travers le cinéma.	D.	419
31	*Idem*	Prise du pouvoir communiste à Bucarest.	T.	455
		6.- TCHÉCOSLOVAQUIE		
1947				
8 juillet	Prague à Paris	Voyage de M. Masaryk à Moscou.	T.	37
25	*Idem*	Télégramme de Prague sur le projet de traité avec la France après la visite du gouvernement tchécoslovaque à Moscou.	T.	86
2 août	*Idem*	Télégramme de Prague sur la position de Masaryk à l'égard d'un accord franco-tchécoslovaque.	T.	105
2	*Idem*	La question des relations franco-tchécoslovaques après le refus tchécoslovaque du plan Marshall.	T.	106
9	Paris	Note sur le projet de traité franco-tchécoslovaque.	N.	122
20	Prague à Paris	Pressions soviétiques sur la politique extérieure tchécoslovaque.	T.	139
12 sept.	Paris	Contre-projet français pour un traité franco-tchécoslovaque.	N.	174
1er oct.	Prague à Paris	Le souvenir de la conférence de Munich de 1938 sur la politique tchécoslovaque.	D.	200
17	Vienne à Paris	Les activités des partisans de Bandéra en Slovaquie.	D.	241
21	Prague à Paris	Déclaration de M. Clementis sur la politique slave.	D.	253
3 déc.	Londres à Paris	Projets de traités d'alliance franco-tchécoslovaque et franco-polonais.	D.	368-369
8	Paris à Prague	Projet de pacte d'assistance franco-tchécoslovaque.	D.	385
26	Prague à Paris	Les événements de France et la Tchécoslovaquie.	D.	446

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		7.- URSS		
1947				
27 août	Moscou à Paris	Dispositions actuelles du Kremlin à l'égard de la France.	T.	153
24 sept.	Berlin à Paris	Déclarations du colonel Tulpanov au sujet de la politique allemande de l'URSS.	D.	188
30 nov.	Paris à Moscou et Londres	Expulsion de ressortissants soviétiques du territoire français.	T.	355
5 déc.	*Idem*	Mission soviétique de rapatriement.	T.	373
7	Moscou à Paris	Inquiétude soviétique à propos de la mission de rapatriement en France.	T.	379
8	Paris à Moscou	Mission soviétique de rapatriement.	T.	381
9	Moscou à Paris	Réaction soviétique à la perquisition du camp de Beauregard.	T.	389
9	Paris	Incidents franco-soviétiques.	N.	391
10	*Idem*	Négociations économiques franco-soviétiques.	N.	395
11	Moscou à Paris	Conférence de presse du lieutenant-colonel Marquié.	T.	400
11	*Idem*	Conférence de presse du lieutenant-colonel Marquié.	T.	401
11	Paris	Mission soviétique de rapatriement.	N.	402
12	Paris à Moscou	Affaire du camp de Beauregard.	T.	404
12	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Bidault à propos des rapports avec l'URSS.	L.	405
18	Moscou à Paris	Les relations franco-soviétiques vues de Moscou.	T.	416
23	Paris à Moscou, Londres et Washington	Application de l'accord franco-soviétique de rapatriement.	T.	428
24	Paris à Moscou	Note à l'ambassade soviétique au sujet de l'expulsion de ressortissants soviétiques.	N.	439
26	Moscou à Paris	La crise des relations franco-soviétiques.	T.	441
26	Prague à Paris	La politique allemande de l'URSS vue par les dirigeants tchécoslovaques.	T.	443
26	*Idem*	Impressions rapportées de Moscou par les dirigeants tchécoslovaques.	T.	442
27	Paris à Moscou	Le rapatriement des Arméniens.	T.	448

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947 31 déc.	*Idem*	Les incidents franco-soviétiques.	T.	454
		8.- YOUGOSLAVIE		
1947 2 sept.	Belgrade à Paris	Entretien de Jean Payart avec le nouvel ambassadeur américain à Belgrade Cavendish Cannon.	D.	159
23 oct.	*Idem*	Télégramme concernant les négociations franco-yougoslaves en vue d'indemnités pour les nationalisations en cours.	T.	255
11 nov.	*Idem*	Célébration fervente à Belgrade du 30e anniversaire de la Révolution d'Octobre.	D.	305
10 déc.	*Idem*	Évolution des relations franco-yougoslaves.	T.	393
10	*Idem*	Déclarations du maréchal Tito sur la question nationale et la collaboration entre États communistes et capitalistes.	D.	398
26	Paris	Prééminence de Belgrade dans le bloc oriental.	N.	444

III.– ASIE-OCÉANIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1-.- CAMBODGE		
1947 23 sept.	Paris	Note de Gros sur le projet d'accord franco-cambodgien (et annexe).	N. + N.	185
2 oct.	*Idem*	Séance de la Commission d'études de l'Union française sur le projet de traité franco-cambodgien.	C.R.	204-205
8	*Idem*	Échange de lettres entre le Président de l'Union française et le roi du Cambodge.	L.	218
20	*Idem*	Séance de la Commission d'études de l'Union française.	P.V.	249
13 nov.	Dalat à Paris	Proposition au roi du Cambodge à propos du projet de lettres.	T.	313
20	Saïgon à Paris	Réticences du roi du Cambodge.	T.	329

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2.- CHINE		
1947 4 juillet	Paris	Liquidation des derniers contentieux franco-chinois.	N.	24
		3.- INDE		
1947 5 juillet	New Delhi à Paris	Entretien avec le nouveau Secrétaire général indien.	D.	31
		4.- INDES FRANÇAISES		
1947 5 juillet	New Delhi à Paris	Avenir des établissements français.	D.	32
31	Paris	Statut des comptoirs français en Inde, position de Ramadier.	N.	97
4 août	New Delhi à Paris	Situation politique à la veille de l'indépendance de l'Inde.	T.	112
5	Paris	Réunion de travail convoquée par Ramadier.	N.	113
8	*Idem*	Démarche auprès de Nehru au sujet de Chandernagor.	D.	121
19	New Delhi à Paris	Bilan de la crise de Chandernagor.	T.	136
22	*Idem*	Réactions indiennes à la crise de Chandernagor.	T.	144
23	Paris	Situation dans les établissements français de l'Inde.	N.	146 bis
26	*Idem*	Note pour Chauvel sur le statut des comptoirs français en Inde et projet de Labonne.	N. + N.	151
31 oct.	*Idem*	Délibération gouvernementale au sujet de l'avenir des établissements français dans l'Inde.	N.	272
6 nov.	*Idem*	Séance du Comité de l'Union française présidé par Ramadier.	N.	289
10	*Idem*	Statut des établissements français et relations franco-indiennes.	L.	298
		5.- INDOCHINE		
1947 1er août	Saïgon à Paris	Le discours de Bollaert.	T.	102

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
7 août	Paris	Représentation des États indochinois dans les conférences et organisations internationales.	N.	118
22	Paris à Bangkok	Statut de l'Indochine, sa défense et sa représentation diplomatique.	T.	143
23	Paris	Les missionnaires protestants étrangers en Indochine.	D.	147
26	Saïgon à Paris	Mission auprès de l'ex-empereur Bao Daï.	N.	152
15 sept.	Paris	Entretien Chauvel-Caffery : l'inquiétude américaine au sujet de l'Indochine.	N.	177
16	*Idem*	Entretien Chauvel-Bollaert au sujet de son discours.	N.	179
1er oct.	Bangkok à Paris	Analyse de la situation du Viêt Nam dans le cadre de l'Asie du Sud-Est.	L.	201
2	Saïgon à Paris	Entretien Bollaert-Bullit.	T.	202
3	Paris	Situation en Indochine depuis le discours Bollaert.	N.	208
11	*Idem*	Réactions américaines à l'éventualité d'une offensive française en Indochine.	N.	229
3 nov.	Paris	Opérations militaires au Tonkin.	N.	276
4	Saïgon à Paris	Rapport politique du mois d'octobre 1947.	D.	281
9	Dalat à Paris	Activités américaines en Indochine.	D.	297
6 déc.	Hanoï (?) à Paris	Première rencontre Bollaert-Bao Daï en baie d'Along.	T.	378
7	Saïgon à Paris	Deuxième rencontre Bollaert-Bao Daï et les projets d'adhésion du Viet Nâm à l'Union française.	T.	380
11	Londres à Paris	Position de Bidault sur les accords de la baie d'Along.	N.	403
15	Paris	Remarques sur les accords de la baie d'Along.	N.	409
16	*Idem*	Conversation avec Bollaert.	N.	411
23	Saïgon à Paris	Situation en Indochine depuis les accords de la baie d'Along.	T.	431
23	Paris	La question de la Cochinchine.	N.	434
23	*Idem*	Propositions sur le statut de la Cochinchine et les accords de la baie d'Along.	N.	435
24	Paris à tous les postes	Déclaration du Président Auriol sur l'Indochine.	D.	438
29	Paris	Séance de la Commission d'études de l'Union française.	P.V.	451
30	Londres à Paris	Conversation avec Bao Daï.	T.	452

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		6.- JAPON		
1947				
11 juillet	Washington à Paris	Préparation du traité de paix avec le Japon.	T.	50
26	Paris à Washington, Londres et Moscou	Réponse du gouvernement américain sur l'élaboration du traité de paix.	T.	87
6 août	Washington à Paris	Projet de conférence internationale sur le Japon.	D.	117
[31] oct.	Paris	Le traité de paix avec le Japon.	N.	273
3 déc.	Londres à Paris	La politique alliée au Japon.	D.	367
		7.- PAKISTAN		
1947				
5 nov.	Londres à Paris	Représentation française à Karachi.	D.	283
		8.- THAÏLANDE		
1947				
4 juillet	Paris	Rapport final de la Commission de conciliation franco-siamoise.	D.	27
5 nov.	Bangkok à Paris	Rejet par le gouvernement siamois du rapport de la Commission de conciliation.	T.	282
6	Paris à Bangkok, Washington et Londres	Le gouvernement français prend acte de la décision thaï.	T.	284
7	Paris à Saïgon	Instructions au haut-commissaire en Indochine.	T.	290
9	Bangkok à Paris	Le coup d'État du maréchal Pibul.	T.	296
12	Paris	Déclarations des gouvernements du Cambodge et du Laos.	N.	308
13	Bangkok à Paris	Entretien Pibul-Plion au sujet de l'Indochine française.	T.	311
17	Londres à Paris	Position juridique de la France à propos de la question territoriale avec la Thaïlande.	T.	321
18	*Idem*	Demande d'instructions de Massigli.	T.	322
3 déc.	Paris à Londres et Washington	La question de la reconnaissance du nouveau gouvernement thaï par les Anglo-Américains.	T.	365

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
10 déc.	Paris	Incidence sur l'accord franco-siamois du rejet du rapport de la Commission de conciliation.	N.	396
23	*Idem*	Position diplomatique et marge de manœuvre de la France à propos de la Thaïlande.	N.	433

IV.- AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1.- Afrique : généralités				
1947				
10 oct.	Paris	Question de la création d'un comité franco-britannique pour l'Afrique.	N.	224
18	*Idem*	Avenir de la coopération franco-britannique en Afrique.	N.	245
18	Addis Abeba à Paris	Évolution du mouvement somali et enjeux territoriaux concernant l'Éthiopie.	D.	246
14 nov.	Le Caire à Paris	Activités des leaders nord-africains en Égypte.	D.	318
8 déc.	Londres à Paris	Avenir de la coopération franco-britannique en Afrique.	D.	386
2.- Afrique du Nord				
1947				
5 juillet	Washington à Paris	Politique française en Afrique du Nord et conversation avec Loy Henderson.	D.	30
3.- Maroc				
1947				
4 sept.	Saint-Sébastien à Paris	Dépêche de Saint-Sébastien sur la situation politique au Maroc.	D.	160
13 nov.	Paris	Note sur l'intérêt des États-Unis pour l'avenir du Maroc.	N.	314
2 déc.	Rabat à Paris	Dépêche de Rabat sur la politique américaine au Maroc.	D.	364

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4.- TUNISIE		
1947				
2 août	Tunis à Paris	Les conséquences pour la Tunisie du futur statut de l'Algérie.	D.	108
7	*Idem*	Situation politique en Tunisie et début du ministère Kaak.	D.	119
22 oct.	*Idem*	Dépêche de Jean Mons sur les mesures possibles de politique générale et économique concernant les trois territoires d'Afrique du Nord.	D.	254
		5.- ANCIENNES COLONIES ITALIENNES		
1947				
14 nov.	Rome à Paris	Dépêche concernant l'opinion publique italienne et les anciennes colonies italiennes.	D.	317
24	Le Caire à Paris	Enquête sur l'Érythrée.	D.	339

V.- LEVANT ET PAYS ARABES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1.- MOYEN-ORIENT : GÉNÉRALITÉS		
1947				
10 juillet	Le Caire à Paris	Attitude des agents britanniques à l'égard des positions françaises en Afrique et dans le Moyen-Orient.	D.	49
22	Beyrouth à Paris	Entretien avec le ministre de Grande-Bretagne au Liban.	D.	81
6 août	*Idem*	Entretien avec le Conseiller de la légation des États-Unis.	D.	116
8	Paris	Mise en place d'une consultation périodique entre les différents départements chargés de suivre les questions de l'Islam.	L.	120
11	Jérusalem à Paris	Rapports franco-britanniques en Palestine et au Levant.	D.	125

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
16 août	Washington à Paris	La politique du *War Department* dans le Proche-Orient.	D.	133
18	Le Caire à Paris	Activité du bureau du Maghreb au Caire.	D.	135
9 sept.	Beyrouth à Paris	La situation politique générale au Moyen-Orient.	D.	169
10 oct.	Paris	Organisation de consultations périodiques concernant les pays musulmans dépendant de la France.	N.	225
		2.- Turquie		
1947				
16 juillet	Ankara à Paris	Conditions de l'accord d'aide turco-américain.	D.	64
2 août	*Idem*	Inquiétudes turques à propos de la Grèce.	D.	109
14	*Idem*	Le conflit turco-soviétique et les États-Unis.	D.	129
		3.- Palestine		
1947				
17 juillet	Washington à Paris	Dépêche de Washington sur l'émigration des réfugiés juifs en Palestine.	D.	69
19	Londres à Paris	Dépêche de concernant le départ d'immigrants juifs pour la Palestine à partir d'un port français.	D.	75
1er août	Paris à Londres	Télégramme de Paris pour Londres sur la position française à l'égard des réfugiés juifs de l'*Exodus*.	T.	100
14	Washington à Paris	Dépêche de Washington concernant les réfugiés de l'*Exodus*.	D.	130
31	Jérusalem à Paris	L'opinion publique juive et la France.	D.	157
27 sept.	Paris	Note de Boisanger sur le plan de partage de la Palestine.	N.	192
16 oct.	*Idem*	Note de la Direction d'Afrique-Levant au sujet de la question de la Palestine.	N.	238
21	Washington à Paris	Question de la position française à l'ONU sur l'idée d'un partage de la Palestine.	T.	251
23	Bagdad à Paris	Dépêche de Bagdad sur la déclaration française à l'ONU concernant la Palestine et ses répercussions dans les pays arabes.	D.	256

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1947				
11 nov.	Paris	Lettre de Boisanger sur l'entente entre l'URSS et les États-Unis au Conseil de sécurité sur la question du partage de la Palestine.	L.	302
20	*Idem*	Note de Boisanger sur la position de la délégation française à l'ONU sur l'avenir de la Palestine.	N.	332
26	Paris à New York	Télégramme de Paris sur la position française à l'ONU concernant la Palestine.	T.	342
28	Paris	Note pour le ministre des Affaires étrangères sur le vote à propos du partage de la Palestine à l'ONU.	N.	350
28	New York	Question de la Palestine à l'ONU après l'entente américano-soviétique.	N.	351
29	Paris à New York	Télégramme de Paris pour la délégation française à l'ONU sur le vote concernant la Palestine.	T.	352
30	Paris au Caire	Télégramme de Paris sur les discussions à l'ONU au sujet de la question palestinienne.	T.	356
4 déc.	Jérusalem à Paris	Dépêche de Jérusalem sur les débuts du nouvel État juif.	D.	372
5	New York à Paris	Dépêche sur la question de la Palestine à l'Assemblée générale des Nations unies.	D.	376
5	Jérusalem à Paris	Dépêche sur la question de l'avenir de Jérusalem.	D.	377
9	Paris	Note de la Direction d'Afrique-Levant sur les premières réactions à la suite du vote de l'ONU en faveur du partage de la Palestine.	N.	390
12	Jérusalem à Paris	Dépêche de Jérusalem sur les troubles en Palestine.	D.	406
19	Washington à Paris	Réaction des pays arabes au partage de la Palestine.	D.	420
27	Jérusalem à Paris	Dépêche de Jérusalem sur les risques de guerre en Palestine.	D.	449

4.- TRANSJORDANIE

1947				
20 août	Jérusalem à Paris	Conversation entre le Conseil général de France à Jérusalem et le roi Abdallah sur l'avenir du royaume hachémite.	D.	141

VI.- AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		ÉTATS-UNIS		
1947				
7 juillet	Washington à Paris	Opinion américaine à l'égard de l'Union française.	D.	36
24 sept.	Londres à Paris	La crise économique européenne et la politique américaine.	L.	187
19 nov.	Washington à Paris	La politique étrangère du général Marshall.	T.	327
24	*Idem*	Les États-Unis et la crise gouvernementale française.	T.	337
2 déc.	*Idem*	L'opinion américaine et les grandes grèves en France.	T.	361
8	*Idem*	Les facteurs fondamentaux de la politique américaine.	D.	387
16	*Idem*	Ajournement du Conseil des ministres des Affaires étrangères.	T.	410

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1947

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

1

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À LONDRES, WASHINGTON, MOSCOU, ROME, VARSOVIE, LA HAYE, BRUXELLES, BELGRADE[2].

T.[3] *Paris, 1er juillet 1947, 10 h.*
Réservé. Secret.

Les positions respectives adoptées par les trois ministres des Affaires étrangères à la Conférence franco-anglo-soviétique ne se sont pas modifiées au cours de la 3e séance, tenue le 30 juin.

M. Bevin remit une proposition prévoyant la création d'un comité directeur qui élaborerait un programme économique indiquant dans quelle mesure l'augmentation de la production européenne est réalisable par un effort propre de chacun des pays d'Europe et par l'échange entre eux de leurs ressources disponibles. La différence entre la contribution que les pays européens apporteront à la reconstruction de leur continent et le total de leurs besoins définira l'aide extérieure demandée aux États-Unis.

M. Bidault s'associa à cette proposition très voisine de celle qu'il avait présentée au début de la conférence et M. Molotov la renia pour les raisons qu'il avait invoquées la veille à l'égard du texte français en question. D'un

[1] Télégramme signé : *p.o. Alphand.*

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[3] Télégramme envoyé sous les nos 1856-63 (Londres), 2069-76 (Washington), 2475-82 (Moscou), 625-32 (Rome), 576-83 (Prague), 527-34 (Varsovie), 366-73 (La Haye), 366-73 (Bruxelles), 468-79 (Belgrade).

côté, il désirerait que la conférence fasse une démarche du gouvernement des États-Unis pour savoir si l'Europe se trouve véritablement dans l'alternative de réaliser un programme économique européen ou de renoncer à l'aide américaine, d'autre part il souligna à nouveau que la délégation soviétique estime que le meilleur moyen de développer la coopération européenne est d'établir le bilan des besoins des pays européens, mais à l'égard seulement de l'aide qu'ils désirent obtenir des États-Unis en vue de rétablir leur économie.

La méthode préconisée par les délégations française et britannique et consistant à élaborer un vaste programme de production est, de l'avis de M. Molotov, trop complexe et trop lourde pour être réalisable dans les délais prévus. En outre, par l'établissement de ce programme, les trois États membres de la conférence seraient amenés à intervenir dans les affaires économiques de chacun des pays intéressés et iraient même jusqu'à les diriger. Les courants économiques existants entre les diverses nations ainsi que les accords qui les lient s'en trouveraient affectés. Aucun État ne peut accepter cette direction des trois grandes puissances.

M. Bidault précise alors les conditions dans lesquelles se posait le problème : d'une part, la proposition Marshall vise non seulement à permettre à l'Europe de vivre plus décemment, mais encore à rétablir son économie, et la conférence ne peut modifier les termes du discours du Secrétaire d'État américain ; d'autre part, la préoccupation des partis politiques américains de réduire les impôts exige que les nations européennes accomplissent un effort d'entraide et prennent l'initiative d'établir un programme afin de permettre au gouvernement des États-Unis de justifier et d'obtenir des contribuables l'effort qui leur sera demandé. Enfin, le président Truman vient de constituer trois commissions chargées de définir la nature et la quantité des ressources américaines disponibles pour l'assistance à l'Europe.

Il ressort de ces faits qu'il n'existe pas de « plan Marshall », que le gouvernement des États-Unis n'a pas d'idées précises des ressources disponibles pour l'Europe, et qu'il n'a pris aucun engagement à l'égard de l'Europe, se limitant seulement à formuler des suggestions.

M. Bidault est persuadé, en conséquence, qu'aussi longtemps que les pays d'Europe n'auront pas entrepris un effort d'entraide pour utiliser au maximum leurs économies complémentaires, la nécessité de l'assistance extérieure sollicitée ne sera pas clairement démontrée.

M. Molotov soumit alors au Conseil un projet de résolution reprenant les critiques déjà formulées par la délégation soviétique au sujet de l'élaboration d'un programme économique pour les États d'Europe et envisageant la création d'un comité de coopération composé des trois membres de la conférence et de sous-comités spécialisés comprenant des délégués des pays alliés.

Le comité de coopération serait chargé de recevoir les demandes d'aide économique présentées aux États-Unis par les États européens et d'établir sur la base de ces demandes un programme d'ensemble en tenant

compte, en premier lieu, des besoins des pays ayant souffert de l'agression allemande. Ce comité aurait enfin, à définir les possibilités de l'aide économique des États-Unis.

Sans diminuer le caractère extérieur des divergences qui les séparent de M. Molotov, M. Bevin et M. Bidault acceptèrent d'examiner les suggestions de leur collègue soviétique et de faire connaître leurs observations à la prochaine séance, fixée le 1er juillet 1947.

(Direction des Affaires économiques)

2

M. Seydoux, Conseiller politique p.i. à Berlin,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n° 605.
Réservé.

Berlin, 1er juillet 1947, 12 h. 55

(*Reçu* : le 2, 0 h. 30)

Dans un discours qu'il a prononcé le 29 juin à Nuremberg en présence de 850 délégués du parti social-démocrate et dont la presse du 1er juillet reproduit les extraits, M. Schumacher s'est déclaré en faveur d'une organisation européenne conforme au projet Marshall. C'est avec une rare vigueur de ton qu'il a attaqué le communisme et défendu la politique américaine. L'Europe peut vivre aux côtés de la Russie a déclaré M. Schumacher, elle n'est vraiment prospère que lorsqu'elle collabore étroitement avec la Russie mais l'Europe ni l'Allemagne ne peuvent devenir russes. Se félicitant de voir que la plan Marshall correspondait à ce principe, le Dr Schumacher a protesté contre l'idée que l'initiative américaine serait inspirée par l'impérialisme du dollar, parlant ensuite du Conseil économique de Francfort, M. Schumacher rappelle que son parti a souligné depuis deux ans la nécessité d'une organisation économique dépassant le cadre des *Länder*. Le Conseil économique donne aux Allemands la possibilité de faire entendre leurs voix et de présenter au monde sur la situation économique allemande les données objectives nécessaires. Il importe cependant que les autorités d'occupation apportent une contribution effective d'une part en modifiant la politique d'occupation, d'autre part en intensifiant et en accélérant l'envoi de ravitaillement et de secours. On reproche souvent aux Allemands de ne prendre aucune initiative mais comment pourraient-ils le faire lorsque toutes les positions où celle-ci peut s'exercer sont tenues par les Alliés. On nous demande d'exporter et au même moment en dépit de la situation dramatique du ravitaillement, on démonte des usines produisant des corps gras synthétiques du café grillé. C'est le comble de l'absurdité. Traitant

[1] Télégramme adressé à Paris, communiqué à Baden-Baden. Note manuscrite : *vu F. C[oulet].*

ensuite du problème communiste, M. Schumacher estime que chez les communistes, il n'y a aucune conscience, aucune sincérité, aucune loyauté. Il n'y a que le désir du pouvoir par tous les moyens. Le meilleur exemple des méthodes totalitaires communistes est l'interdiction en zone orientale du parti social-démocrate. Cette question ne concerne pas seulement les partis, elle a un caractère national et même international. En ce qui concerne les autres partis allemands le Dr Schumacher estime que l'Union chrétienne démocrate en raison de son caractère de rassemblement improvisé n'est pas parvenue à affirmer sa personnalité. Le parti social-démocrate grâce à sa fermeté sur les principes essentiels est au contraire disposé à accueillir toutes les forces et tendances nouvelles qui se dégagent de la vie politique et qui sont orientées vers la paix et le progrès. Selon le *Tagesspiegel* du 1er juillet, le congrès de Nuremberg a montré qu'en dépit d'une violence de langage regrettable de la part de certains de ses dirigeants, le parti social-démocrate est le seul parti allemand ayant des appuis internationaux. Le succès remporté par le Dr Schumacher, ajoute le *Tagesspiegel*, permet d'affirmer que sa position à l'intérieur du parti est plus forte que jamais. Cette position est celle d'une lutte implacable contre le communisme et d'une collaboration sans cesse accrue avec les socialistes des autres pays. L'ensemble de la presse note en effet la participation de nombreux représentants étrangers parmi lesquels M. Grumbach, M. Reeves, député membre du parti travailliste et des représentants américains, hollandais, norvégiens, suédois, suisses et autrichiens.

Au cours d'une conférence de presse organisée à la fin du congrès, les délégués étrangers ont affirmé qu'à leurs yeux, le Dr Schumacher ne saurait en aucun cas être considéré comme le fondateur d'un nouveau nationalisme allemand.

(Direction d'Europe)

3

M. Dejean, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 527. *Prague, 1er juillet 1947, 15 h.*
Réservé.

(*Reçu* : le 2, 13 h. 30)

À l'issue de sa réunion du 25 juin, le gouvernement tchécoslovaque a, sur la proposition de M. Clémentis, nommé une commission ministérielle pour étudier le projet Marshall d'aide économique à l'Europe. Cette commission a siégé pour la première fois hier 30 juin sous la présidence du ministre des Affaires étrangères. Une dépêche *CTK* annonce ce matin 1er juillet, qu'après avoir examiné le plan en question, celle-ci a constaté à l'unanimité que la collaboration économique avec les États-Unis contribuerait à

l'accélération du rythme de la reconstruction de l'Europe ; elle a ensuite décidé d'inviter le gouvernement à entrer « par l'entremise du ministre des Affaires étrangères » en contact avec les représentants des gouvernements soviétique, britannique et français et à leur faire savoir que la Tchécoslovaquie est disposée à collaborer « à la création des conditions nécessaires à l'application du plan d'aide américaine »[1] ; le gouvernement tchécoslovaque, conclut la dépêche, présentera son propre projet.

(Direction d'Europe)

4

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2],
à tous les postes diplomatiques[3].

T. circulaire n° 163. *Paris, 1er juillet 1947.*

La consigne du silence sur les travaux de la conférence à trois relative aux suggestions du général Marshall ayant été levée, de nombreuses dépêches de presse ont relaté la manière dont s'est déroulée la discussion.

En réponse aux critiques que la délégation soviétique a adressées à la thèse française, M. Bidault a fait à la séance d'hier 30 juin, une déclaration dont je vous adresse ci-dessous la substance.

« La conférence se trouve en face des déclarations du Secrétaire d'État américain dont elle n'est pas en mesure de modifier les termes. M. Marshall, approuvé par le Président des États-Unis, a déclaré qu'il convenait de donner une aide à l'Europe, non seulement pour lui permettre de vivre plus décemment, mais encore pour rétablir son économie.

D'autre part, il importe d'expliquer à l'opinion publique américaine la nécessité de l'effort qui lui est suggéré. M. Marshall demande d'abord aux nations européennes d'accomplir un effort d'entraide mutuelle et d'établir un programme d'ensemble de ses ressources et de ses besoins. L'initiative doit donc venir de l'Europe, car l'aide nécessaire ne peut plus être apportée en ordre dispersé comme elle l'a été jusqu'ici.

Depuis que M. Marshall a formulé sa proposition, le président Truman a constitué, le 23 juin, trois commissions qui doivent en particulier définir

[1] Dejean signalait dans la dépêche n° 712 du 8 juillet 1947 (document non reproduit) les deux lettres du ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque Jan Masaryk des 1er et 7 juillet qui relataient la décision du gouvernement tchécoslovaque d'accueillir favorablement la proposition Marshall du 5 juin et son acceptation de l'invitation franco-britannique à la Conférence des pays européens à Paris, qui devait s'ouvrir le 12 juillet.

[2] Télégramme signé : *p.o. R. Offroy.*

[3] Télégramme diffusé au Commissariat aux Affaires allemandes, aux directions d'Europe, d'Amérique, au Secrétariat général, au Secrétariat des Conférences, à la direction des Affaires économiques.

la nature et la quantité des ressources américaines qui, compte tenu des besoins intérieurs des États-Unis pourraient être disponibles.

Il ressort de ces données de fait :

1) qu'il n'existe pas, à proprement parler, de plan Marshall,

2) que le gouvernement des États-Unis n'a pas encore d'idées précises quant à l'étendue des ressources dont il pourrait faire usage pour disposer éventuellement son aide et son assistance à l'Europe,

3) que le gouvernement américain n'a pas pris d'engagements à l'égard de l'Europe, mais qu'il a formulé des suggestions aux termes desquelles l'Europe doit elle-même entreprendre un effort.

Les besoins de l'Europe sont considérables. Les ressources des États-Unis, quoique immenses, sont pourtant limitées, et les besoins européens ne pourront en tout cas, être, quelle que soit leur justification économique ou morale, intégralement satisfaits. Il faut donc une mise en ordre et une confrontation réciproque. Les ressources que peut offrir le caractère complémentaire des différents États de l'Europe ne sont pas encore épuisées. Les gouvernements européens doivent présenter au gouvernement des États-Unis un programme d'ensemble qui sera plus massif que les programmes isolés mais qui aura l'avantage d'être cohérent.

Aussi longtemps que l'Europe n'aura pas entrepris elle-même un effort d'entraide, la nécessité de l'assistance extérieure sollicitée ne sera pas clairement démontrée. Une organisation rationnelle des besoins européens ne suppose aucunement une planification imposée de force, de l'extérieur, à chacun des pays intéressés. Il est évident que, quelle que soit la structure de son économie, chaque État possède ses informations et ses statistiques sur l'étendue de ses ressources et de ses moyens. Il s'agit simplement de demander à chaque État européen de fournir bénévolement l'état de leurs productions respectives, les objectifs qu'ils ont fixés à ces productions et les contributions éventuelles en charbon et en céréales, par exemple, qu'ils peuvent apporter à l'entraide réciproque indiquée.

La première chose à faire est donc d'établir un bilan des besoins qui sera confronté avec un bilan des ressources. Leur comparaison fera apparaître la part que l'Europe peut couvrir par ses propres moyens et celle dont la couverture exige une assistance extra-européenne. Cette assistance mutuelle de pays libres et égaux ne suppose aucune ingérence dans les affaires intérieures des pays considérés et encore moins l'emploi de la force.

Puisqu'il s'agit d'un programme d'aide, rien n'est plus naturel que l'établissement de ces deux bilans. On ne trouvera pas de prêteur bénévole aussi longtemps que les moyens d'éviter de recourir à l'emprunt extérieur n'auront pas été épuisés ».

(Direction des Affaires politiques)

ANNEXE

PROCÈS-VERBAL DE LA 3E SÉANCE DE LA CONFÉRENCE FRANCO-ANGLO-SOVIÉTIQUE DU 30 JUIN 1947 À 16 H. À PARIS

P.V.

Étaient présents : *France* : Bidault, Chauvel, Alphand, Couve de Murville,
Royaume-Uni : Bevin, Duff Cooper, Hall-Patch, Waley, Stevens,
URSS : Molotov (président), Bogomolov, Zaroubine, Goloumsky, Koumikine.

M. Molotov donne la parole à M. Bevin pour qu'il développe les idées contenues dans la proposition que vient de déposer la délégation du Royaume-Uni.

M. Bevin déclare que la nouvelle proposition britannique constitue un effort de synthèse entre les divers points de vue exposés à cette conférence, en vue de parvenir si possible à un accord :

« J'ai considéré, dit-il, avec beaucoup d'attention les déclarations faites par les trois délégations à la réunion de samedi. J'estime que le moment est venu de décider si nous pouvons établir l'organisation nécessaire pour rédiger le programme commun européen, proposé par M. Marshall, et sous quelle forme.

Je tiens à rappeler que, dans son discours à Harvard, M. Marshall a dit : « Il est nécessaire qu'il existe un accord entre les pays d'Europe au sujet de leurs besoins actuels et du rôle que ces pays eux-mêmes devront jouer pour donner une suite effective à toute action qui pourrait être entreprise par ce gouvernement… l'initiative doit venir de l'Europe… le programme doit être établi d'un commun accord par plusieurs sinon par toutes les nations européennes ».

La première question, et la plus fondamentale est celle-ci : quelle doit être la nature de ce programme ? Pour ma part, je suis absolument convaincu que ce programme doit comporter les deux points mentionnés par M. Marshall, à savoir les besoins de l'Europe et la contribution que les pays européens apporteront eux-mêmes à la reconstruction européenne. Il ne doit pas exclure l'un ou l'autre de ces deux points.

Pour établir nos besoins, et plus encore pour les justifier, nous devons montrer quel est notre programme pour augmenter la production, jusqu'à quel point les pays européens peuvent réaliser ce programme par des contributions volontaires prélevées sur leurs propres ressources, et dans quelle mesure ces ressources doivent être augmentées par l'aide des États-Unis, pour que ces pays puissent obtenir les ressources qu'ils doivent chercher en dehors de l'Europe.

Je suis absolument convaincu qu'il n'y a aucune possibilité que les États-Unis donnent l'appui nécessaire à n'importe quel programme, à moins qu'il ne soit évident que ce programme doive à la longue créer une Europe solvable et prospère.

Les divers pays de l'Europe ont tous leurs propres problèmes. Des plans plus ou moins détaillés ont déjà été préparés pour résoudre ces problèmes. Bien entendu, il ne peut être question que le programme européen proposé par M. Marshall remplace ces plans nationaux, ou l'emporte sur la souveraineté nationale de n'importe quel pays, grand ou petit. Aucun de ces plans ne peut être réalisé aussi effectivement et aussi rapidement que la situation l'exige, à moins que nous ne recevions l'aide des États-Unis dans leur exécution. Notre but est de coordonner ces programmes nationaux de telle façon que leurs besoins puissent être examinés d'ensemble. Une telle procédure nous montrera comment les pays européens peuvent s'aider et s'entraider les uns les autres et de quelle aide supplémentaire ils ont besoin de la part des États-Unis pour que l'ensemble du programme, et chacun des programmes nationaux séparément puissent être rapidement et effectivement réalisés.

La délégation soviétique a proposé une façon de procéder différente. Elle voudrait examiner seulement les besoins des pays européens et non pas aussi la contribution que les pays européens eux-mêmes peuvent apporter au relèvement européen. J'ai réfléchi à cette différence qui existe entre nous. Il me semble tout à fait évident que, si nous abordons cette question de la manière proposée par la délégation soviétique, l'aide qui est nécessaire pour un relèvement rapide en Europe ne nous sera pas accordée par les États-Unis. L'imagination

de l'Europe a été saisie par la proposition de M. Marshall. Les yeux de tous se tournent vers nous ici en ce moment. Nous avons donc une très grande responsabilité envers chaque pays européen. Il y a une façon et une façon seulement de s'acquitter de cette responsabilité, c'est d'établir le genre de programme que M. Marshall lui-même a si clairement préconisé.

Ceci est le nœud de la question. Mon plus profond désir est que nous puissions continuer notre coopération. J'espère que les trois délégations pourront tomber d'accord pour établir une organisation adéquate en vue d'établir un plan commun. Dans cet espoir, je vais formuler une série de propositions dans un document séparé que je demanderai à mes collègues de considérer ».

En terminant M. Bevin déclare qu'il s'est inspiré de la proposition française, à la clarté de laquelle il rend hommage, ainsi que de la déclaration faite par M. Molotov à la précédente séance. Il pense que la proposition britannique est plus concise et qu'elle résume les idées exposées par les deux autres délégations.

M. Bidault fait alors la déclaration suivante :

« Un examen rapide de la proposition britannique nous permet de faire les remarques suivantes :

1) Comme M. Bevin a eu l'amabilité de le faire remarquer, cette proposition, dans son esprit, rejoint celle qui a été déposée dès le premier jour de la conférence par la délégation française. Elle prévoit la mise au point rapide d'un programme européen tel que celui qui a été suggéré par M. Marshall, et avec l'assistance de tous les pays de l'Europe disposés à participer à cette action.

2) La proposition britannique a, de plus, pour mérite de rappeler la proposition faite par M. Marshall d'apporter « un concours amical aux nations européennes pour l'établissement de ce programme ». Il convient d'examiner cette question sans entrer dans les détails. Je pense en effet qu'il appartient au Comité directeur d'approcher le gouvernement américain pour rechercher sous quelle forme et dans quelle mesure cette aide peut nous être apportée pour la rédaction du rapport.

3) La proposition britannique met également en valeur l'idée de la nécessité absolue d'accroître la production des pays européens et de développer l'entraide européenne. Cette idée, comme je l'ai déjà dit, est entièrement partagée par la délégation française.

4) En ce qui concerne le Comité directeur, nous avions pensé que cet organisme devrait être composé des délégués des trois puissances ici représentées. Cela aurait pour avantage évidemment de lui donner plus d'efficacité. Je ne verrais pas, toutefois, si mes collègues insistent, d'objection fondamentale à élargir dans certaines limites la composition du Comité directeur. Il est toutefois indispensable de ne pas aller trop loin dans cette voie et de ne pas perdre de vue la nécessité d'une action efficace. Il faut que le Comité directeur ne soit pas un lieu de discussion et de dialectique, mais de décisions et de réalisations.

5) Un grand nombre de détails d'application qui se trouvent dans le projet français n'ont pas été repris par la délégation britannique, dans le but d'aboutir à un texte simple. Je pense que M. Bevin a surtout voulu aujourd'hui concentrer nos esprits sur les problèmes de principe et les décisions à prendre, mais qu'il ne se refusera pas à ce que la conférence des trois ministres des Affaires étrangères fixe ces détails qui sont fort importants, afin d'éviter de laisser la décision à des organismes qui auraient à recevoir des instructions et à déterminer leur procédure, ce qui ferait perdre un temps précieux. Je pense en particulier aux points suivants :

a) période que doit couvrir le programme ; à notre avis, cette période ne doit pas être trop longue ;

b) composition des sous-comités « *ad hoc* » ;

c) lieu de réunion de l'organisation créée ;

d) forme du bilan que devrait présenter chaque pays européen, dans le respect absolu de sa souveraineté, pour faire connaître d'une façon uniforme sa situation, ses besoins, ses plans d'avenir, et ses propositions ;

e) le rôle de la Commission économique européenne.

La délégation française estime que sur tous ces points une décision devra être prise.

Sous réserve de ces observations préliminaires, je déclare que nous sommes en général d'accord avec la proposition déposée par M. Bevin ».

M. Molotov déclare appuyer les remarques faites par M. Bevin et M. Bidault, selon lesquelles la proposition britannique reprend, sous une forme plus concise, la proposition française présentée lors de la 1re séance. Cependant, les arguments qui ont été avancés pour défendre la proposition française ou la proposition britannique l'amènent à présenter certaines observations : il a été déclaré que cette conférence se trouvait devant une alternative et qu'elle devait, ou bien accepter ces deux propositions tendant à l'établissement d'un vaste programme économique européen, ou bien considérer que les États-Unis n'accorderaient aucune aide économique à l'Europe. Pour justifier une pareille affirmation, il faudrait être en possession d'informations précises au sujet de la position du gouvernement des États-Unis sur cette question. La délégation soviétique ne connait pas le point de vue du gouvernement des États-Unis. Dès le premier jour, elle a demandé à recevoir de telles informations, mais les délégations française et britannique ont répondu qu'elles ne connaissaient de la position du gouvernement américain que ce qui avait été publié par la presse au sujet de la déclaration faite le 5 juin dernier par M. Marshall.

M. Bevin a déclaré que la proposition britannique représentait un effort pour concilier les points de vue des trois délégations en vue de parvenir à un accord. M. Molotov ne croit pas que cette remarque soit fondée puisque la proposition ne fait que reprendre la proposition française que la délégation soviétique avait déclaré ne pouvoir accepter dans la forme sous laquelle elle a été présentée. La proposition britannique ne peut donc être considérée comme un pas en avant, ni comme une tentative pour rapprocher les divers points de vue qui ont été exposés à cette conférence.

Abordant le fond du problème, M. Molotov note qu'il existe deux moyens de développer la coopération européenne dans le domaine économique : le premier, préconisé par les délégations française et britannique, tend à élaborer un vaste plan pour l'ensemble de l'économie européenne, la deuxième est celui qu'à déjà indiqué la délégation soviétique, et consiste à déterminer les besoins des pays européens, mais seulement dans un domaine bien défini, celui de l'aide qu'ils désirent recevoir des États-Unis, en vue de rétablir leur économie.

La première méthode est trop complexe et n'a aucune chance de pouvoir être réalisée à présent. Nul n'ignore que seuls quelques pays possèdent à l'heure actuelle une économie planifiée, à la différence de l'Union soviétique qui, depuis longtemps, a élaboré des plans qui ont été publiés. Cependant, on envisage maintenant qu'un comité établisse en quelques semaines un plan général pour le développement économique de tous des pays européens. Il est évident que cette tâche n'est pas réalisable, d'autant que les États-Unis n'ont, de leur côté, jamais publié de plan général pour le développement de l'économie américaine. Si l'on s'efforçait d'élaborer ce plan pour l'ensemble de l'Europe, alors que la grande majorité des pays européens n'ont pas préparé leurs propres plans, on s'engagerait inévitablement dans une voie sans issue. Ce projet reviendrait en fait, à ce que les trois puissances ici représentées assument elles-mêmes la responsabilité d'établir ce vaste programme européen et qu'elles entreprennent une tâche qui conduirait à intervenir dans les affaires économiques de chacun des pays intéressés. On en arriverait, par exemple, à fixer à la Pologne quelle doit être sa production de charbon, à la Belgique, comment elle doit développer ses industries métallurgiques, ou à donner à la Tchécoslovaquie des instructions en ce qui concerne son économie. Les trois puissances assumeraient ainsi un rôle de direction pour lequel elles ne sont pas compétentes, étant donné que les gouvernements intéressés connaissent mieux que quiconque quels sont leurs besoins, et cette méthode ne maquerait pas d'être considérée comme une tentative des trois puissances d'intervention dans les affaires économiques de chaque pays. Cette ingérence ne ferait que rendre plus complexe la situation actuelle et ne laisserait aucun espoir d'aboutir à un résultat positif. Aucun pays ne peut accepter que, sous prétexte d'établir un programme économique européen, on intervienne dans son économie. L'URSS n'accepte pas, pour sa part, l'ingérence d'autres pays dans ses affaires internes ; elle pense que la France ne souhaite pas non plus une pareille intervention de la part de l'URSS ou de tout autre gouvernement, et qu'il en va de même du Royaume-Uni. On ne voit pas pourquoi certains pays accepteraient une telle ingérence ; aussi la méthode proposée ne serait-elle d'aucun secours pour les pays intéressés.

Il est incontestable que, depuis la guerre, une certaine coopération économique s'est développée entre les pays européens et que, dans ce domaine, ces perspectives de progrès sont encourageantes. Si l'on tentait d'élaborer le vaste plan économique dont il est question, on risquerait de remettre en question les liens économiques qui unissent plusieurs pays européens en vertu des traités actuellement en vigueur. Une telle ingérence dans les relations entre ces

pays ne pourrait être qu'une source nouvelle de frictions et ne serait profitable à personne ; elle conduirait inévitablement à ce que les grandes puissances essayent d'imposer par la force un plan économique à des petits pays afin qu'ils modifient leurs plans nationaux, ainsi que les accords qui les lient ou qu'ils désirent conclure. Un tel résultat ne pourrait être accepté par personne. C'est pourquoi l'on peut considérer que, dans les conditions actuelles, toute tentative d'établir un plan général pour l'économie européenne est vouée à l'échec.

Ces considérations justifient l'opposition de la délégation soviétique à cette proposition, elle estime que chaque pays connaît mieux que quiconque quels sont ses propres besoins et qu'il est à même de prendre les mesures qu'il juge nécessaires au développement de son économie. Un pays souverain ne peut accepter une intervention extérieure dans ses affaires économiques. Il faut partir du fait que chaque pays développe son économie comme son gouvernement le juge utile dans l'intérêt de la population.

Les liens économiques entre les divers pays ont été rétablis et raffermis depuis la guerre et il est clair que chaque nation européenne est intéressée à ce qu'ils se développent, mais l'établissement d'un programme d'ensemble pour l'Europe serait incontestablement une tâche trop lourde pour que l'on puisse l'entreprendre. D'autre part, étant donné que les pays européens sont intéressés à recevoir des États-Unis une assistance pour le développement de leur économie, et que les États-Unis sont également intéressés à cette coopération, la conférence actuelle peut jouer un rôle positif en contribuant à la restauration de l'économie européenne ; il est en effet possible de développer les relations économiques existantes entre les pays européens d'une part, et d'autre part entre chacun de ceux-ci et les États-Unis. Une telle tâche serait tout à fait conforme aux idées contenues dans le discours de M. Marshall et le gouvernement soviétique estime que la conférence devrait résoudre ce problème, et y accorder toute son attention.

Cette tâche est double et consiste, d'une part, à déterminer les besoins des pays européens en ce qui concerne l'aide américaine, et d'autre part, à étudier dans quelles conditions cette aide peut être obtenue par les pays européens. L'accomplissement de cette tâche permettrait d'aboutir à un résultat utile, conformément aux intérêts de tous les pays européens, ainsi qu'à ceux des États-Unis. Il convient donc de se limiter à l'étude de l'aide que les États-Unis pourraient fournir aux puissances européennes.

M. Bidault constate que les travaux de la conférence font peu de progrès. Lorsque M. Molotov, au cours de la 1re séance, a émis des doutes sur le caractère salutaire et efficace des suggestions françaises, c'était là une façon courtoise de leur opposer le refus que M. Molotov formule aujourd'hui en termes plus catégoriques. Or, il est bien nécessaire d'être tout à fait au clair sur les données de fait.

La conférence se trouve en face de propositions du Secrétaire d'État américain, dont elle n'est pas en mesure de modifier les termes. M. Marshall, approuvé par le Président des États-Unis, a déclaré qu'il convenait de donner une aide à l'Europe, non seulement pour lui permettre de vivre plus décemment, mais encore pour rétablir son économie.

D'autre part, la situation américaine rend difficile au gouvernement américain de convaincre l'opinion publique américaine et les contribuables de ce pays de la nécessité de l'effort qui leur est suggéré. Le parti, en effet, qui possède la majorité des sièges aux assemblées américaines, a inscrit à son programme la réduction des impôts. Aussi, M. Marshall demande-t-il d'abord aux Nations européennes d'accomplir un effort d'entraide mutuelle et d'établir un programme d'ensemble sur leurs ressources et leurs besoins. L'initiative doit donc venir de l'Europe. En effet, l'aide consentie jusqu'à ce jour à certains États doit être étendue à tous les autres États. Elle ne peut l'être dans la forme dispersée où elle a été jusqu'ici accordée.

Depuis que M. Marshall a formulé sa proposition, le président Truman a constitué, le 23 juin, trois commissions qui doivent définir la nature et la quantité des ressources américaines qui, compte tenu des besoins intérieurs des États-Unis, seront disponibles pour l'assistance à l'Europe.

Il ressort de ces données de fait :

1) qu'il n'existe pas, à proprement parler, de plan Marshall,

2) que le gouvernement des États-Unis n'a pas encore d'idées précises quant à l'étendue des ressources dont il pourra faire usage pour dispenser son aide et son assistance à l'Europe,

3) que le gouvernement américain n'a pas pris d'engagements à l'égard de l'Europe, mais qu'il a formule des suggestions aux termes desquelles l'Europe doit elle-même entreprendre un effort,

4) que le gouvernement des États-Unis a besoin lui-même, en retour, d'une aide de l'Europe pour que le contribuable américain consente l'effort qui lui sera demandé.

Les besoins de l'Europe sont considérables. Les ressources des États-Unis, quoique immenses, sont pourtant limitées, et les besoins européens ne pourront être, quelle que soit leur justification économique ou morale, intégralement satisfaits, si d'abord ils n'ont pas donné lieu à une mise en ordre et une confrontation réciproque. Les ressources que peut en effet offrir le caractère complémentaire des différentes économies de l'Europe ne sont pas encore épuisées. Dans ces conditions, les gouvernements européens doivent présenter à celui des États-Unis un programme d'ensemble qui sera plus massif que les programmes isolés mais qui aura l'avantage d'être cohérent.

Il faut bien voir, en effet, qu'aussi longtemps que l'Europe n'aura pas entrepris elle-même un effort d'entraide, la nécessité de l'assistance extérieure sollicitée ne sera pas clairement démontrée.

Une organisation rationnelle des besoins européens ne suppose aucunement une planification imposée de force, de l'extérieur, à chacun des pays intéressés. Il est évident, quelle que soit la structure de son économie, que chaque état possède ses informations et ses statistiques sur l'étendue de ses ressources et de ses moyens. Il s'agit simplement de demander bénévolement aux États de l'Europe l'état de leurs productions respectives, les objectifs qu'ils ont fixés à ces productions et les contributions éventuelles en charbon et en céréales, par exemple, qu'ils peuvent apporter à l'entraide réciproque indiquée.

La première chose à faire est donc l'établissement d'un bilan des besoins qui sera confronté avec un bilan des ressources. Leur comparaison fera apparaître la part que l'Europe peut couvrir par ses propres moyens et celle dont la couverture exige une assistance extra-européenne. Cette assistance mutuelle de pays libres et égaux ne suppose aucune ingérence dans les affaires intérieures des pays considérés et encore moins l'emploi de la force comme il a été allégué par M. Molotov.

Cette opération est d'autant plus nécessaire qu'il n'est pas certain que les États-Unis soient seuls à venir en aide aux pays dévastés de ce continent.

M. Bidault apprend que le gouvernement helvétique a déclara, pour sa part, vouloir participer à un tel effort. Il ne sera vraisemblablement pas le seul. Puisqu'il s'agit d'un programme d'aide, rien n'est plus naturel que l'établissement de ces deux bilans. On ne trouvera pas, en effet, de prêteur bénévole aussi longtemps que les moyens d'éviter le recours à l'emprunt extérieur n'auront pas été épuisés.

M. Bevin constate que la conférence fait peu de progrès et il désire préciser pour le procès-verbal la position du gouvernement britannique.

Rien ne lui paraît obscur dans la proposition américaine. En effet, M. Marshall a clairement indiqué qu'un accord devait être réalisé par les pays européens sur leurs besoins actuels et que le mot « Europe » devait être entendu dans un sens très large. Le § 2 de la proposition britannique tient compte de ces éléments.

D'autre part, la délégation soviétique voit des objections dans la constitution d'un comité directeur et dans le fait de demander à chaque pays le montant de ses besoins et de ses ressources indispensables, en vue de les mettre en commun pour rétablir l'économie européenne. On ne peut trouver en cela la moindre manifestation de contrainte ou d'ingérence : le but au contraire, est de rendre à l'Europe son indépendance, et elle la gagnera dans la mesure où elle assurera son indépendance dans le domaine économique. Prenant un exemple, M. Bevin explique qu'on demandera à un pays quelle quantité de produits alimentaires il peut exporter et quelle aide lui sera nécessaire pour accroître sa production agricole, des machines agricoles lui seraient fournies s'il en a besoin.

Il est indispensable de faire une estimation de la production européenne et d'indiquer aux États-Unis le secours dont notre continent a besoin. La Suisse pourrait également apporter une aide, et la Grande-Bretagne l'aurait fait avant guerre mais elle se trouve aujourd'hui dans une situation économique difficile.

M. Bevin est prêt, toutefois, à examiner la liste des matières premières qui pourraient être échangées sans dommage pour les économies de chaque pays.

Il convient de procéder à une estimation générale de l'effort que l'Europe peut fournir par elle-même, avant de s'adresser aux États-Unis. On a dit que cette tâche conduirait à une ingérence dans les affaires intérieures de chaque État.

M. Bevin affirme qu'il n'a jamais été dans ses intentions de proposer que les trois puissances représentées à la conférence donnent des directives aux autres pays européens. Si un pays accepte de contribuer au bien-être économique de l'Europe, il le fera librement, mais il n'est pas question de l'obliger à le faire.

M. Molotov a affirmé que l'on envisage d'établir un plan général pour l'économie européenne ; en réalité, la délégation britannique n'a jamais proposé un plan, mais seulement l'établissement d'un programme et ces deux mots ont, dans la langue britannique, une signification tout à fait différente. Un programme aurait pour objet d'établir ce que chaque État peut fournir par lui-même, et quels sont ses besoins en aide extérieure, tandis qu'un plan tendrait à déterminer d'une manière détaillée la production de chacun des pays européens. Il est certain que si l'on s'efforçait d'élaborer un véritable plan, il serait impossible de parvenir à un accord, du moins en quelques semaines. Par contre, aucune difficulté ne s'oppose à l'établissement d'un programme.

Comme M. Bidault l'a fait observer, les statistiques existantes permettront de déterminer aisément quelles sont les matières premières, les produits alimentaires, et les produits manufacturés que chaque pays peut produire ou désire obtenir. Il importe donc que les États européens n'aient pas l'impression que la conférence envisage d'élaborer un véritable plan d'économie européenne. M. Molotov a fait observer, lors de la 1re séance, que plusieurs États européens avaient une économie planifiée et qu'ils avaient déjà obtenu des succès considérables dans l'établissement de leurs plans nationaux. M. Bevin ne conteste pas ces faits et répète qu'il n'a pas l'intention de proposer une ingérence des grandes puissances dans l'établissement de ces plans. Cependant, à son avis, aucun pays ne peut prétendre posséder toutes les matières premières dont il a besoin et il ne peut exécuter à lui seul un plan économique. C'est ainsi que la Grande-Bretagne par exemple, a besoin de matières premières et de vivres. Certains pays lui ont proposé d'échanger ces vivres et ces matières premières contre d'autres produits et ont exprimé le désir d'obtenir un équipement que la Grande-Bretagne n'est pas en mesure de leur fournir et qui, semble-t-il, ne peut venir que des États-Unis. Si l'on pouvait parvenir à une entente pour développer de tels échanges, ce serait un résultat fort heureux. Il s'agit d'une tâche assez simple, et aucun obstacle ne doit être opposé aux gouvernements qui désirent conclure de tels accords. Le § 4 de la proposition britannique prévoit que pour l'élaboration du programme, le Comité directeur demandera l'assistance des États-Unis. Cette assistance sera particulièrement utile pour les questions économiques et financières. La Grande-Bretagne, pour sa part, serait désireuse de savoir quels sont, dans un délai de trois ou quatre ans, les produits qu'elle peut recevoir en provenance des divers pays européens. Un tel programme ne peut-être établi pour chaque pays en particulier et il est nécessaire d'élaborer un programme d'ensemble pour l'Europe. La Grande-Bretagne le souhaite vivement parce qu'elle souhaite coopérer avec l'Europe dans le domaine économique et voudrait savoir quels produits elle devra fournir en échange de ceux qu'elle importera d'Europe et quelle aide complémentaire devra être demandée aux États-Unis.

Il s'agit donc d'une tâche fort simple, qui revient à déterminer, par exemple, quels sont les produits alimentaires que l'Europe peut fournir, comment l'économie européenne peut être restaurée, et comment les nations d'Europe peuvent s'aider les unes les autres.

Cette étude conduit à examiner le problème de la balance des comptes. Il s'agit d'une question plus compliquée et c'est pourquoi, à la différence de la proposition française, la proposition britannique (§ 5) tend à en réserver l'étude au Comité directeur lui-même. Il ne s'agit d'ailleurs que d'une divergence de détail.

En résumé, il faut étudier : 1°) ce que l'Europe peut faire par elle-même, 2°) ce que les pays européens peuvent faire les uns pour les autres, 3°) quelle aide extérieure devra être demandée aux États-Unis en vue de rétablir l'équilibre économique détruit par la guerre.

En ce qui concerne la durée de l'aide envisagée par les États-Unis, M. Bidault a déclaré qu'il souhaitait qu'elle ne fût pas trop longue. Pour sa part, la délégation britannique redoute plutôt que cette aide ne s'étende sur une durée trop courte. Elle estime qu'en vue d'obtenir l'accord du Congrès américain les pays européens doivent présenter leurs demandes de telle sorte que l'aide envisagée corresponde à un programme réalisable et efficace. Si l'Europe se rétablissait

plus rapidement qu'on ne l'avait prévu, toutes les nations, et les États-Unis les premiers, ne pourraient que s'en réjouir... Mais si l'on considère la situation économique actuelle de l'Europe, notamment dans le domaine des produits alimentaires et des matières premières, on ne peut que reconnaître sa gravité et estimer qu'un délai de 4 ans paraît très court.

S'il résultait de ces discours que la conférence ne peut parvenir à un accord, M. Bevin déclare que nul ne le regretterait autant que lui, mais qu'il serait alors nécessaire de reconsidérer la situation.

M. Molotov lit alors le texte d'une nouvelle proposition soviétique :

« La conférence des ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et de l'URSS reconnaît toute l'importance du problème que pose l'accélération de la reconstruction et du développement de l'économie des pays européens troublés par la guerre et estime que cette tâche pourrait être accomplie plus facilement grâce à une aide économique des États-Unis d'Amérique, aide dont M. Marshall a parlé dans son discours du 5 juin.

La conférence estime qu'il ne lui appartient pas de dresser un programme économique général pour les États européens, car l'établissement par les trois grands d'un tel programme pour l'ensemble de l'Europe, même avec la participation de quelques autres pays, conduirait inévitablement à rendre les autres États européens dépendants de la volonté des grandes puissances européennes, apparaîtrait comme une intervention dans les affaires intérieures de ces États, et une violation de leur souveraineté. La tentative d'établissement d'un tel programme économique pour l'Europe est d'autant plus inadmissible qu'elle amènerait un trouble dans les relations économiques existant entre les pays d'Europe et qu'elle engendrerait des frictions importantes dans leurs relations mutuelles, ce qui rendrait difficile par la suite le développement indispensable, au plus haut point, de la collaboration économique entre États européens. En considération de ce qui vient d'être exposé, la conférence des trois ministres des Affaires étrangères estime opportun :

1) De créer – afin d'établir dans quelle mesure les pays d'Europe ont besoin de l'aide économique de l'Amérique, de tirer au clair la possibilité d'offre d'une telle aide de la part des États-Unis et de contribuer à la faire recevoir par les États européens – un Comité de coopération composé de représentants de la France, de la Grande-Bretagne et de l'URSS, comité qui serait ultérieurement complété par des représentants de quelques autres États européens ;

2) De créer, auprès du Comité de coopération, les sous-comités suivants :

a) ravitaillement,

b) combustibles,

c) équipement.

Dans ces sous-comités, il conviendrait d'inclure, outre des représentants de l'URSS, de la Grande-Bretagne et de la France, des représentants des deux puissances européennes particulièrement intéressées aux travaux du sous-comité en question, ces puissances étant prises parmi celles qui ont subi l'occupation allemande et ont contribué à la victoire commune des Alliés.

Les pays ex-ennemis peuvent être appelés en consultation par les sous-comités.

La question de l'Allemagne devra être examinée par les quatre puissances : Grande-Bretagne, France, URSS, États-Unis.

3) Le Comité de coopération aura pour tâche :

a) de recevoir les demandes d'aide économique présentées à l'Amérique par les États européens,

b) d'établir, sur la base de ces demandes, un programme d'ensemble tenant compte de ce qu'il convient de prévoir en premier lieu les besoins des pays ayant souffert de l'agression allemande et ayant contribué à la victoire commune des Alliés,

c) de définir les possibilités de l'offre de l'aide économique correspondante de la part des États-Unis.

4) Le Comité de coopération établit avec la Commission économique européenne de l'ONU des relations correspondant aux attributions qui lui sont données.

M. Bevin observe que la déclaration de M. Molotov pourrait se résumer en une brève formule : que les États-Unis remettent à l'Europe un chèque en blanc.

M. Molotov conteste l'exactitude de cette interprétation.

M. Bevin remarque que sa réaction serait pourtant celle des Soviets si le programme que M. Molotov vient de développer leur était présenté.

M. Bidault demande à étudier le texte de la déclaration de M. Molotov pour en examiner les éléments compatibles ou incompatibles avec les suggestions françaises.

Il peut y avoir, dans les suggestions de M. Molotov, des choses possibles et d'autres qui ne le seraient pas.

M. Bevin regrette d'avoir à dire, qu'à son sens, le cas lui paraît désespéré. Il étudiera néanmoins la déclaration de M. Molotov, qui lui paraît malheureusement être éloignée des vues du gouvernement britannique. M. Bevin constate que la délégation britannique a fait tous les efforts nécessaires pour rapprocher des positions antagonistes ; mais, si l'accord n'est pas possible, il faudra y renoncer.

M. Bidault fait remarquer qu'il est difficile, avant d'avoir pris connaissance exactement des termes de la déclaration de M. Molotov, de savoir de quoi l'on discute exactement. M. Bidault demande également à quoi sera consacrée la séance du lendemain. Il fait, en effet, observer que la conférence n'a toujours pas constitué de mécanisme pour résoudre les problèmes qui avaient justifié sa réunion. L'échange de propos tel qu'il se poursuit depuis trois jours se révèle inutile. Il est donc nécessaire que, dans un sens ou dans un autre, une conclusion soit obtenue à la prochaine réunion.

La séance est levée par M. Molotov, président, à 19 heures.

(Direction des Affaires politiques)

5

Note de la Délégation française à la Conférence franco-anglo-soviétique

Proposition française, exposé des motifs

N. *Paris, 1er juillet 1947.*

La conférence franco-anglo-soviétique des ministres des Affaires étrangères souligne toute l'importance de l'accélération de la reconstruction et au développement économique des pays européens atteints par les effets de la guerre. Elle estime que cette tâche serait facilitée par une aide économique des États-Unis semblable à celle qui a été suggérée par M. Marshall dans son discours du 5 juin 1947.

La conférence estime qu'il appartient d'abord à l'Europe de s'aider elle-même en développant ses productions fondamentales. L'appui des États-Unis serait décisif pour lui permettre de poursuivre cet effort et pour apporter les ressources qui font défaut jusqu'à ce qu'il ait abouti. Ainsi sera le mieux assuré le redressement économique des pays européens et la sauvegarde de leur indépendance[1].

[1] C'était là le principal point d'achoppement. Georges Bidault, dans sa déclaration du 1er juillet (voir l'annexe du document n° 7) insistait sur le fait que l'idée de coopération, qui se trouvait dans la proposition française, n'impliquait aucune ingérence dans les affaires intérieures des États européens, ni aucune atteinte à leur souveraineté. Il avait perçu qu'il s'agissait d'une différence de points de vue avec la délégation soviétique et souhaitait, par cette proposition, dissiper les malentendus. Il avait également le sentiment d'être arrivé à un moment clé où les décisions prises

Afin de recueillir dans un bref délai les renseignements nécessaires à l'établissement d'un programme comprenant les disponibilités et les besoins de l'Europe, une organisation spéciale sera créée. Participeront à cette organisation les États européens qui y sont disposés. Aucune intervention ne sera faite dans les affaires intérieures de ces États. Aucune action ne sera prise par l'organisation qui pourrait être considérée comme une violation de leur souveraineté. Aucune atteinte ne sera portée au développement désirable des échanges européens.

Dans ces conditions, la conférence franco-anglo-soviétique estime opportun de prendre les dispositions suivantes :

Proposition.

1) Il est créé un Comité de coopération chargé d'établir avant le 1er septembre 1947, un rapport relatif aux disponibilités et aux besoins de l'Europe, au cours des prochaines années.

2) Ce rapport composé d'après les renseignements fournis bénévolement par les divers pays désireux de s'associer à l'action entreprise déterminera :

a) le développement de la production qui pourra résulter, d'une part, des efforts accomplis par chaque pays européen individuellement et, d'autre part, des échanges inter-européens des ressources disponibles ;

b) les besoins en quantité et en valeur qui pourraient être couverts par une aide économique extra-européenne. Ces besoins comprendront les biens d'équipement destinés à assurer le développement de la production et les biens de consommation essentiels (produits agricoles, charbon, etc.) destinés à assurer la vie économique de l'Europe pendant la période au cours de laquelle les produits nationaux sont insuffisants.

3) Le Comité de coopération sera composé des représentants de la France, du Royaume-Uni, de l'URSS et de certains autres pays européens.

4) Pour accomplir sa tâche, il entrera en consultation avec tous les pays européens, à l'exclusion provisoire de l'Espagne.

Les renseignements relatifs aux disponibilités et aux besoins de l'Allemagne seront fournis par les commandants en chef. Toute indication relative au développement de la production allemande devra être conforme aux décisions du Conseil des ministres des Affaires étrangères et du Conseil de contrôle.

5) Le Comité de coopération recherchera, ainsi qu'il a été suggéré par le Secrétaire d'État des États-Unis, l'aide amicale des États-Unis pour l'élaboration du rapport.

6) Les sous-comités seront créés pour faciliter la tâche du Comité directeur :

pourraient avoir des conséquences positives ou négatives et où l'avenir de l'Europe était en jeu « non seulement son rétablissement économique, mais son organisation même et le sort de ses peuples ».

I. Ravitaillement, agriculture.

II. Énergie.

III. Transports.

IV. Matières premières.

V. Équipement.

VI. Sidérurgie.

Les sous-comités seront composés en dehors des représentants de la France, du Royaume-Uni, de l'URSS, des représentants des trois pays européens parmi les plus intéressés dans chacune des branches considérées, à savoir :

– Comité n° 1 : Italie, Pays-Bas, Hongrie.

– Comité n° 2 : Pologne, Roumanie, Norvège.

– Comité n° 3 : Tchécoslovaquie, Belgique, Grèce.

– Comité n° 4 : Suède, Ukraine, Luxembourg.

– Comité n° 5 : Finlande, Yougoslavie, Turquie.

– Comité n° 6 : Danemark, Autriche, Suisse.

Le Comité de coopération et les sous-comités auront leur siège à Paris.

7) Ce projet d'organisation sera soumis pour observations à la Commission économique européenne au cours de sa prochaine session qui se tiendra à Genève, le 5 juillet 1947. Le rapport sera également soumis pour observations à ladite Commission.

Le Comité de coopération et les sous-comités se tiendront en étroit contact avec le Secrétariat général de la Commission économique européenne et avec ses divers organismes techniques.

(Direction des Affaires économiques)

Annexe

Mémorandum de Jean Monnet pour Georges Bidault

Mémo. *Paris, 1er juillet 1947.*

I) Dès le début de la Conférence, la délégation française a soumis un ensemble de propositions constituant une base de travail pour les pays européens qui donneraient leur adhésion aux projets exprimés le 5 juin par le général Marshall.

Ces propositions portaient sur la connaissance des efforts faits par les divers pays européens pour développer des ressources fondamentales dont l'insuffisance est à l'origine des difficultés que connaît actuellement l'Europe. Le double résultat de ce travail devait être

– la définition par chaque pays de son effort propre de production,

– la définition de l'étendue de l'aide provisoire que les États-Unis pourraient apporter pour permettre la continuation de cet effort.

II) La délégation soviétique n'a pas accepté ces propositions et suggère que soit créé un comité de coopération qui aura pour tâche :

a) de recevoir les demandes d'aide économique à l'Amérique présentées par les États européens,

b) d'établir sur la base de ces demandes un programme d'ensemble tenant compte de ce qu'il convient de tenir compte en premier lieu des besoins des pays ayant souffert de l'agression allemande et ayant contribué à la victoire commune des alliés,

c) de définir les possibilités de l'ordre de l'aide économique correspondant de la part des États-Unis.

III) Je crois qu'à la base des propositions soviétiques il y a un malentendu et une crainte.

Le malentendu provient de ce que la délégation soviétique a interprété les propositions françaises comme ayant pour objet l'établissement d'un plan général européen, impliquant pour ses promoteurs un droit de discuter les activités intérieures des différents pays.

Il y a lieu d'éclaircir ce malentendu et de bien préciser que telle n'est pas l'intention des propositions françaises. Elles ont pour but seulement de demander à chaque pays d'indiquer ses objectifs et son effort de production ainsi que la mesure dans laquelle, sur ses ressources il est capable d'aider au besoin les autres pays européens.

L'objet en est ainsi de marquer clairement à l'opinion publique européenne et américaine que l'Europe s'engage dans un effort maximum pour augmenter ses ressources propres et ne demande à l'Amérique que ce que, dans les circonstances actuelles, il lui est impossible de produire elle-même – lui présentant ainsi un programme d'ensemble permettant d'aider les efforts de chacun.

IV) Par ailleurs, la crainte de la délégation soviétique semble être que les accords économiques que les Soviets ont conclus avec les pays européens de l'Est se trouvent remis en cause, que la Russie ne reçoive pas d'aide directe des États-Unis, et que par conséquent, elle supporte en principe les frais de l'opération. Qu'au cas où elle recevrait une aide directe, la forme de présentation proposée ne serve de prétexte aux États-Unis pour intervenir ultérieurement dans les questions économiques intérieures soviétiques.

Il n'est pas question de remettre en cause les accords européens conclus par quelque pays que ce soit. Il ne s'agit pas non plus à l'occasion de la proposition américaine de mettre sur pied un système de discussion et de contrôle des activités économiques de chaque pays.

V) S'il est impossible de supprimer ce malentendu et de dissiper cette crainte il faut réaliser ce que signifierait la rupture qui en résulterait : du point de vue extérieur, ce peut être d'abord une étape décisive vers la scission de l'Europe avec tout ce que cela comporte, et dans l'immédiat, un motif d'échec pour la Conférence de Londres.

En outre, dans la nécessité où nous sommes de rechercher un appui économique américain ce serait donner à cet appui une signification politique. Les conséquences, au point de vue intérieur français, en seraient graves et ajouteraient dans une immense mesure aux difficultés matérielles que de toute manière nous aurons pour mettre en œuvre notre relèvement économique, des difficultés politiques constantes.

VI) Dans les circonstances actuelles et dans cette perspective pour l'avenir, la France doit faire l'impossible pour éviter une rupture de la Conférence.

Il faut nous rendre compte qu'au mieux, l'Amérique sera amenée à poser certaines conditions aux crédits qu'elle accordera. Je ne doute pas que ces crédits ne sons seront pas donnés si nous ne sommes pas engagés dans une remise en ordre de nos affaires économiques intérieures. En effet, ces crédits américains ne seront consentis que si les pays qui les reçoivent doivent être un jour en mesure de rétablir leur équilibre et notamment d'exporter.

Étant donné la susceptibilité de l'opinion publique sur ces sortes d'interventions il est certain que le jour où ces conditions se manifesteront, la crainte que les Soviets expriment aujourd'hui d'une intervention étrangère dans les affaires des pays d'Europe apparaîtra parfaitement fondée. Le gouvernement français se trouvera alors dans une position impossible pour discuter ces conditions.

J'ajoute qu'aux yeux de l'opinion publique en Europe les gouvernements sembleront avoir rompu sur une question de procédure relativement secondaire. Personne ne pourra comprendre comment à une heure aussi décisive pour l'Europe un désaccord sur la procédure a entraîné l'échec de la Conférence.

S'il est possible au contraire de dissiper le malentendu et la crainte qui se sont élevés à l'endroit des propositions françaises, on s'apercevra alors que le point de vue des délégations soviétique, anglaise et française sur les objectifs de la Conférence et de la procédure à suivre ne sont pas inconciliables.

VII) Il est donc indispensable :

1) que la France fasse l'impossible pour éviter une rupture,

2) que l'opinion française et l'opinion mondiale soient averties que la France a fait cet effort,

3) que dans l'hypothèse d'une rupture la position française apparaisse parfaitement claire et soit comprise par l'opinion publique au regard de la position prise par la délégation soviétique.

Cette position française doit apparaître comme étant articulée autour de trois points fondamentaux suivants :

– le désir de la France et les efforts faits pour obtenir dès maintenant la participation soviétique,

– l'accent placé dès le départ sur la nécessité pour l'Europe de s'aider elle-même, en particulier par son effort de production,

– le désir de la France que les développements de cet effort ne conduise pas finalement à une Europe rétrécie ou à un bloc occidental ; et qu'en tout état de cause si la participation des Soviets ne peut pas être acquise maintenant la porte reste ouverte à une coopération ultérieure.

VIII) Je propose donc :

1) Que M. Bidault remette à la réunion de la Conférence d'aujourd'hui le mémorandum explicatif ci-joint[1] et fasse une déclaration dans laquelle il pourrait dire qu'il ne peut concevoir qu'un accord entre les trois pays n'est pas possible quand il s'agit du bien-être et de l'indépendance de tous les pays européens, qu'un temps de réflexion supplémentaire est nécessaire, et qu'il propose de remettre la réunion au lendemain.

2) Que publicité soit donnée à l'essentiel de cette déclaration dès après la fin de la séance et après que les délégations soviétique et anglaise auront donné leur accord à une telle publicité.

Il est nécessaire pour bien marquer les positions et montrer que tous les efforts sont faits, de présenter la décision qui serait prise par la Conférence de reporter la séance d'aujourd'hui sous un jour assez spectaculaire et dramatique.

3) Que M. Bidault invite M. Molotov à dîner pour une conférence privée.

4) Que la délégation française propose la résolution ci-jointe[2], qui si elle est acceptée comme base de discussion règlerait la question, – et qui, si elle était refusée rendrait parfaitement claire la position française.

IX) Je me rends parfaitement compte que le débat ouvert par la résolution soviétique dépasse les points traités dans cette note et qu'en particulier les propositions soviétiques sur la priorité à donner aux pays alliés et sur la question allemande soulèveront des difficultés.

Nous ne savons pas si ces questions n'amèneront pas une rupture. Mais la difficulté immédiate, celle sur laquelle peut échouer la Conférence, réside bien dans le point traité dans cette note.

En tout état de cause, la position française au regard de l'opinion en France et à l'étranger serait très renforcée par l'effort de conciliation et de clarification qui est suggéré ici.

(Direction des Affaires économiques)

[1] Voir annexe n° 2 ci-dessous.

[2] Voir annexe n° 3 ci-dessous.

Annexe n° 2

Projet de mémorandum (rédigé par Jean Monnet)

Mémo. *Paris, 1er juillet 1947.*

1) Dès le début de la Conférence, la délégation française a présenté des suggestions qui pourraient constituer une base de travail pour les divers pays d'Europe, afin de fournir aux États-Unis une réponse à la proposition faite le 5 juin par le général Marshall.

2) Dans l'esprit du gouvernement français, les grandes lignes de ces suggestions sont les suivantes :

– insister d'abord sur le fait que l'Europe doit s'aider elle-même et que son redressement dépend d'abord de son effort de production,

– présenter ainsi au gouvernement américain le tableau d'un effort déjà mené et que l'Europe désire poursuivre, l'aide américaine venant provisoirement le compléter et lui permettre de s'accomplir,

– créer, pour dresser ce tableau, une procédure et un mécanisme de travail qui serait informé des efforts accomplis et à accomplir par tous, en ferait le bilan et déterminerait le complément qui serait provisoirement fourni par les États-Unis.

3) La délégation soviétique n'a pas accepté ces suggestions et a déposé hier une résolution portant essentiellement sur les points suivants : (…)[1].

En outre, le deuxième paragraphe de la résolution soviétique exprime la crainte qu'à l'occasion d'un programme d'ensemble de production certains États ne soient rendus dépendants de la volonté des grandes puissances européennes.

4) Il n'a jamais été dans l'esprit des suggestions françaises d'introduire, par le canal de l'étude qui était proposée, des possibilités d'intervention dans les affaires intérieures des États et de violation de leur souveraineté. Il s'agissait seulement de faire le bilan des efforts que tous les pays européens sont, en toute indépendance, disposés à accomplir, d'établir dans quelle mesure ces efforts aideront à la reconstruction des pays européens et dans quelle mesure l'appui américain doit provisoirement venir les compléter.

En outre, la participation de tous les États européens intéressés à l'étude qui était suggérée a toujours été envisagée par les propositions françaises. Il semble que le mécanisme de travail qui avait été suggéré puisse facilement être retouché pour éviter que cette étude n'apparaisse comme un moyen d'intervenir dans les affaires intérieures des États. Il va de soi enfin que les relations actuellement existantes entre les divers pays d'Europe ne devraient pas être modifiées par les propositions qui seraient faites au gouvernement des États-Unis.

5) Il semble donc qu'un malentendu se soit créé sur les positions respectives des deux délégations.

La délégation française pour sa part estime que devant la gravité des problèmes en jeu, dans la situation difficile où se trouvent actuellement les pays européens, la présente Conférence ne peut se séparer sur ce qui, dans l'opinion de la délégation française, ne constitue pas réellement un désaccord profond.

6) Pour ces raisons, la délégation française propose un temps de réflexion et la remise à demain de la séance.

(Direction des Affaires économiques)

[1] Passage manquant.

Annexe n° 3

Projet de résolution (rédigé par Jean Monnet)

Mémo. *Paris, 1er juillet 1947.*

La Conférence des ministres des Affaires étrangères de France, Grande-Bretagne et de l'URSS reconnaît toute l'importance du problème que pose l'accélération de la reconstruction et du développement de l'économie des pays européens troublés par la guerre et estime que cette tâche pourrait être accomplie plus facilement grâce à une aide économique des États-Unis d'Amérique, aide dont M. Marshall a parlé dans son discours du 5 juin.

La Conférence estime qu'il appartient d'abord à l'Europe de s'aider elle-même en développant ses productions fondamentales – que l'appui américain sera décisif pour lui permettent de poursuivre son effort et pour apporter les ressources qui font défaut jusqu'à ce que cet effort ait abouti. C'est ainsi que seront le mieux assurés le redressement économique des pays européens et la sauvegarde de leur indépendance, car l'effort de production entrepris permettra de conserver à l'appui américain son caractère provisoire.

En considération de ce qui vient d'être exposé, la Conférence des trois ministres des Affaires étrangères estime opportun :

1) de créer, afin d'établir dans quelle mesure l'Europe peut s'aider elle-même, et dans quelle mesure les pays européens ont besoin de l'aide économique de l'Amérique, de tirer au clair la possibilité d'offre d'une aide de la part des États-Unis et de contribuer à la faire recevoir par les pays européens, un comité de coopération composé de représentants de la France, de la Grande-Bretagne et de l'URSS, comité qui serait ultérieurement complété par des représentants des autres États européens, à l'exception des États ex-ennemis.

2) de créer, auprès du Comité de coopération les sous-comités suivants :

a) agriculture et ravitaillement,

b) combustible,

c) transports,

d) sidérurgie.

Dans ces sous-comités, il conviendrait d'inclure, outre les représentants de l'URSS, de la Grande Bretagne et de la France, des représentants des deux puissances européennes particulièrement intéressées aux travaux du sous-comité en question, ces puissances étant prises parmi celles qui ont subi l'occupation allemande et ont contribué à la victoire des Alliés.

Les pays ex-ennemis seront appelés en consultation par les sous-comités.

La question de l'Allemagne devra être examinée par les quatre puissances : Grande-Bretagne, France, URSS, États-Unis.

3) Le Comité de coopération aura pour tâche :

a) de prendre connaissance des programmes de production élaborés par les divers pays qui désireront les communiquer au Comité ;

b) de recevoir les demandes d'aide économique à l'Amérique présentées par les États européens et d'en dresser le bilan, en fonction notamment des informations reçues au titre du « a) » précédent ;

c) d'établir sur ces bases un programme d'ensemble tenant compte de ce qu'il convient de tenir compte des besoins des pays ayant souffert de l'agression allemande et ayant contribué à la victoire commune des Alliés, et de ce qu'il est souhaitable, dans l'intérêt de tous les pays européens, de développer les productions européennes ;

d) de définir les possibilités de l'offre de l'aide économique correspondante de la part des États-Unis.

4) Le Comité de coopération établit avec la Commission économique européenne de l'ONU des relations correspondantes aux attributions qui lui sont données.

(Direction des Affaires économiques)

6

NOTE DE NOËL HENRY POUR LE SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES (MESSIEURS FOUQUES-DUPARC ET BERTRAND)

Conventions franco-bulgares

N.[1] *Paris, 1er juillet 1947.*

1) Il n'est pas douteux que la France n'est pas comprise dans l'expression « Puissances alliées et associées », définies au préambule du traité de paix avec la Bulgarie comme « États en guerre avec la Bulgarie » et limitativement énumérées par lui. La question du sort des traités affectés par les hostilités ne la concerne donc pas. Toutes les conventions passées par la France avec la Bulgarie avant la seconde guerre mondiale subsistent, tant qu'elles n'ont pas été dénoncées.

2) La clause d'accession inscrite à l'article 37 n'est applicable qu'aux membres de l'Organisation des Nations unies « en guerre avec la Bulgarie ». Elle vise incontestablement ceux qui ne seraient pas devenus parties au traité lors de sa signature. Un principe constant du droit des gens veut en effet que l'état de paix ne soit rétabli que par une participation expresse des ex-belligérants à un traité de paix. Quant aux tierces puissances, bien que *res inter alios acta*, le traité vaut à leur égard, du seul fait qu'elles n'élèvent aucune protestation, par voie de reconnaissance implicite.

Certaines dispositions du traité peuvent être conçues en faveur des tiers ; il est admis qu'ils peuvent s'en prévaloir sans être devenus parties.

3) On ne voit pas quel intérêt nous aurions à demander à nous prévaloir de l'article 8, puisque notre droit conventionnel avec la Bulgarie n'a pas été affecté par les événements survenus de 1939 à 1945.

4) Il y a intérêt à aviser, d'urgence, notre ministre à Sofia qu'il ne doit pas procéder à la notification envisagée puisque nous n'avons jamais été en guerre avec l'État auprès duquel il est accrédité.

5) Les observations ici faites sont évidemment applicables aux traités de paix avec la Roumanie et la Hongrie.

Il en est différemment du traité de paix avec l'Italie, nation avec laquelle nous avons été et restons juridiquement en guerre : il faut, en ce qui la concerne, procéder à la notification des accords dont nous demandons le maintien ou la remise en vigueur[2].

(Direction d'Europe)

[1] Communiqué à la direction d'Europe orientale, comme suite à son bordereau n° 136 du 24 juin 1947 (non reproduit).

[2] Cette note répondait à une lettre du ministre à Sofia à la direction d'Europe n° 567/EU du 6 juin 1947, et à une note du Secrétariat des Conférences au Service juridique, n° 141, du 28 juin (non reproduits).

7

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À ROME,
WASHINGTON, LONDRES, LA HAYE, MOSCOU, PRAGUE, BELGRADE,
VARSOVIE, BRUXELLES.

T.[2] *Paris, 2 juillet 1947.*
Réservé.

Au début de la 4e séance de la conférence franco-anglo-soviétique tenue le 1er juillet, M. Bidault fit le point de la situation en soulignant la gravité de la décision que la Conférence était appelée à prendre. Il définit tout d'abord les deux divergences essentielles qui séparent la thèse française et la thèse soviétique : tandis que celle-ci propose d'établir seulement une liste des besoins en crédits américains, la délégation française estime que les pays d'Europe doivent, non seulement faire connaître leurs besoins, mais encore leurs efforts de production et d'entraide.

D'autre part, la délégation soviétique craint que l'élaboration d'un plan économique général porte atteinte à la souveraineté des États alors que la délégation française n'a jamais, ni prévu, ni admis que ses propositions puissent avoir un tel résultat.

En ce qui concerne le premier point, M. Bidault est persuadé que, s'il n'y a pas d'entraide mutuelle européenne, il n'y aura pas d'aide américaine. D'ailleurs, la contribution des États-Unis ne saurait être qu'un appoint temporaire : à la base se trouvent le développement de la production et la coopération européennes. La France souhaite seulement, au moyen d'une collaboration bénévole, harmoniser les efforts des uns et des autres en vue d'obtenir un développement maximum de la production. À titre d'exemple, M. Bidault rappela que, pendant la guerre, une telle collaboration se développa dans les *combined boards* ou aujourd'hui au sein de l'organisation européenne du charbon sans que la souveraineté des États ne soit mise en cause.

Le projet de la délégation soviétique ayant prévu que les pays ex-ennemis seraient appelés à titre consultatif, M. Bidault souligna qu'aucune raison ne s'opposait à ce que ces États soient associés sur un pied d'égalité dans cette action commune car ils seront prochainement membres de l'ONU. La position du gouvernement français à l'égard de l'Italie, en particulier, est claire : il s'agit d'un pays égaré par un régime criminel mais qui possède certaines ressources abondantes et qui est indispensable à l'équilibre de l'Europe ; cette nation doit être considérée à sa vraie valeur dans l'Europe réconciliée. Le cas de l'Allemagne se présente d'une manière particulière

[1] Télégramme signé : *p.o. Alphand*.

[2] Télégramme pour Rome : nos 635-639, pour Washington : nos 2083-2087, pour Londres : nos 1875-1879, pour La Haye : nos 377-381, pour Moscou : nos 2486-2490, pour Prague : nos 585-589, pour Belgrade : nos 479-483, pour Varsovie : nos 537-541, pour Bruxelles : nos 352-356.

puisqu'aucune atteinte ne saurait être portée à la compétence du Conseil des ministres des Affaires étrangères, mais il paraît indispensable de tenir compte de ce pays qui produit du charbon et dont l'agriculture a besoin d'être développée au maximum pour diminuer les charges des puissances occupantes.

M. Bidault donna alors connaissance de la nouvelle proposition française qui, tout en conservant l'essentiel de la procédure proposée à l'origine par la délégation française, tient compte des préoccupations britanniques et des objections de M. Molotov en précisant, notamment, que les pays européens fourniront bénévolement les renseignements demandés, et qu'aucune décision ne sera prise qui pourrait être considérée comme une violation de la souveraineté des États.

M. Molotov demanda une suspension de séance pour étudier ce nouveau document mais il se préoccupa, au préalable de savoir, d'une part, si le plan de M. Bidault prévoyait l'utilisation des ressources de l'Allemagne par les puissances européennes en laissant de côté la solution du problème des réparations, et si, d'autre part, la délégation française maintenait son opposition à l'augmentation du niveau de l'industrie allemande. M. Bidault répondit que des décisions de cet ordre relevaient de la compétence du Conseil des ministres des Affaires étrangères et qu'en tout état de cause l'accord de la délégation française relatif au relèvement de la production allemande dépendait d'un accord général sur un ensemble de problèmes connexes tels que les réparations, les revendications françaises, etc.

M. Bevin insista pour que la Conférence adoptât immédiatement une décision sur la nature de la mission qui serait confiée à l'organisme dont la création est envisagée, mais M. Molotov, ayant refusé d'entrer dans cette voie, la séance fut levée.

(Direction des Affaires économiques)

Annexe

Déclaration de Georges Bidault à la séance du 1er juillet 1947 de la Conférence franco-anglo-soviétique au Quai d'Orsay

N.[1]

Il importe, au moment où une décision grave par ses conséquences possibles risque d'être prise que nous établissions avec la plus grande clarté nos positions respectives. Il faut, certes, tout faire – et la délégation française y est décidée – pour écarter les malentendus, mais si des divergences fondamentales subsistent, il faut les mettre en pleine lumière.

D'après ce que nous comprenons, la proposition de M. Molotov diffère des idées émises par la délégation française sur deux points essentiels :

Tout d'abord, la délégation soviétique propose d'établir une liste des besoins en crédit américains. Elle demande à cet effet qu'un comité « reçoive les demandes d'aide économique présentées à l'Amérique par les États européens ». Au contraire, la délégation française estime que pour aboutir, il faut non seulement faire connaître nos besoins, mais encore notre

[1] Cette déclaration a reçu une très large diffusion à tous les postes par le télégramme circulaire n° 164 du 2 juillet 1947 du Service d'Information et de Presse (document non reproduit).

effort de production et l'aide réciproque que peuvent se donner les différents pays d'Europe. En second lieu, M. Molotov craint qu'un plan économique général n'ait pour conséquence une intervention dans les affaires intérieures des États européens et une atteinte à leur souveraineté. La délégation française déclare, de son côté, qu'elle n'a jamais prévu que ses propositions pourraient avoir un tel résultat.

Je voudrais d'abord indiquer que la proposition soviétique telle qu'elle est rédigée actuellement ne paraît pas répondre à l'objet que nous nous proposons.

Il ne suffit pas, en effet, de présenter à l'Amérique une demande de crédits. Le gouvernement américain ne nous l'a jamais demandé. Au contraire, il a expliqué qu'il ne serait, le cas échéant, possible d'obtenir de nouveaux crédits des États-Unis que si, au préalable, les pays d'Europe arrivaient à s'entendre pour établir entre eux un programme.

Il nous faut justifier l'état des besoins extra-européens que nous présenterons à l'Amérique. La contribution américaine ne peut être qu'un appoint. C'est la différence entre deux facteurs dont l'un est constitué par les besoins totaux des diverses nations participantes et dont l'autre représente les disponibilités de l'Europe, disponibilités nationales et disponibilités résultant des échanges inter-européens.

L'exécution des plans nationaux et la coopération européenne doivent avoir pour conséquence un certain développement prévisible de la production européenne. C'est en tenant compte de ce développement que nous pouvons adresser à l'Amérique une demande justifiée.

Je voudrais maintenant montrer à M. Molotov que cette idée de coopération qui se retrouve dans notre proposition n'implique aucune ingérence dans les affaires intérieures des États européens, ni aucune atteinte à leur souveraineté. Notre proposition a pour but de recueillir et de coordonner des statistiques, des renseignements économiques qui seront fournis bénévolement par les pays européens qui se déclareront disposés à s'associer à notre action. D'une part, nous ne contraindrons personne à participer contre son gré ; d'autre part, nous n'imposerons aucune sorte de politique économique, aucune modification aux plans existants et que seule la souveraineté nationale peut altérer. Nous souhaitons, bien entendu, harmoniser les efforts et faire en sorte d'obtenir le développement optimum de la production, mais cela ne peut se faire que par l'accord librement consenti de tous les intéressés.

Je voudrais, pour mieux faire comprendre ma pensée, rappeler ici l'exemple de la coopération qui a régné pendant la guerre au sein des *combined boards*, chargés de distribuer les matières premières et, plus récemment, dans des organismes comme ECO[1], qui répartit le charbon. Nul n'a jamais considéré qu'une atteinte était portée à la souveraineté des États représentés dans ces organisations. C'est le même esprit qui devra présider à l'élaboration du programme européen que nous avons en vue.

Je voudrais maintenant parler des pays ex-ennemis et de notre proposition en ce qui concerne leur participation. Nous pensons que dans un tel programme nous ne pouvons mettre de côté l'Allemagne, non pour la reconstruire plus vite que les autres pays d'Europe, mais parce qu'elle produit du charbon dont une grande partie de l'Europe a besoin et qu'il est essentiel que son agriculture soit poussée au maximum, afin de diminuer les charges des puissances occupantes.

Pour ce qui est de l'Italie et d'un certain nombre d'autres pays ex-ennemis qui bientôt vont entrer dans l'Organisation des Nations unies, je ne vois pas de raisons de ne pas les associer sur un pied d'égalité. Ceci n'empêche pas naturellement de prendre en considération particulière, comme le souhaite la délégation soviétique, la situation spéciale des pays qui ont joué une part prépondérante dans la victoire.

Nous avons beaucoup réfléchi à l'ensemble de ce problème. Nous croyons que les nombreuses difficultés rencontrées peuvent résulter de malentendus. Je souhaite que les explications que je viens de donner aient contribué à les dissiper. La délégation française a cru bon de mettre les choses en pleine clarté et de rédiger une nouvelle proposition sur laquelle j'espère que les uns et les autres, nous nous prononcions de telle façon que nous ne puissions pas, dans un moment si important pour notre avenir, laisser échapper le moins de possibilités de réaliser une entente.

(Direction des Affaires économiques)

[1] ECO : *European Coal Organization.*

8

M. BRUGÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 229-230. *Bruxelles, 2 juillet 1947, 20 h. 37*

(*Reçu* : le 3, 7 h.)

M. Spaak est naturellement fort intéressé par la Conférence des trois grands siégeant actuellement à Paris. Il m'a interrogé sur l'importance des difficultés auxquelles on se heurte du côté russe. Dans son opinion, ou bien nous arriverons à nous entendre avec les Russes et alors ce sera du côté de Washington que la négociation ne marchera plus, ou bien on se trouvera dans l'obligation de se passer des Russes et alors nous nous trouverons dans l'impossibilité d'attirer à nous les pays européens satellites de Moscou. Cette dernière alternative lui paraît d'ailleurs préférable à la première et il pense que c'est également l'opinion de Washington. Quoi qu'il en soit, pour ce qui concerne la Belgique, il est prêt à répondre à tout appel venant de Londres et de Paris et trouve très naturel que les pays appelés à bénéficier de l'aide américaine fournissent tous les renseignements utiles à l'établissement d'un bilan, non seulement de leurs besoins propres, mais de leurs possibilités d'échange avec les autres pays européens. Il a terminé son entretien en soulignant que les décisions de la Conférence présente étaient appelées par leur incidence sur tous les problèmes européens à avoir une portée tout autant politique et sociale qu'économique.

(Direction des Affaires économiques)

9

PROCÈS-VERBAL DE LA 5E SÉANCE
DE LA CONFÉRENCE FRANCO-ANGLO-SOVIÉTIQUE
TENUE LE 2 JUILLET 1947 À 16 H. AU QUAI D'ORSAY

P.V.

Étaient présents : *Royaume-Uni* : Bevin (président), Hall-Patch, Waley, Frazer, Stevens,

France : Bidault, Chauvel, Alphand, Couve de Murville, Monnet,

URSS : Molotov, Bogomolov, Zaroubine, Goloumsky, Koumikine.

M. Bevin rappelle que, lors de la précédente séance, la Conférence s'était ajournée afin de permettre à la délégation soviétique d'étudier la proposition française.

Il donne la parole à M. Molotov.

M. Molotov lit la déclaration suivante :

« La délégation soviétique a étudié avec attention la proposition de la délégation française faite le 1er juillet.

Tout comme la proposition précédente de la délégation britannique, le projet français pose le problème de l'élaboration d'un programme économique pour l'ensemble de l'Europe, bien que, comme on le sait, les pays européens pour la plupart n'aient pas encore leurs programmes économiques nationaux propres. Il est proposé, afin d'élaborer un tel programme général de créer une organisation spéciale qui serait chargée de dresser l'état des ressources et des besoins des États européens, de déterminer même quel pourra être le développement des industries essentielles de ces pays, et ce n'est qu'ensuite que l'on déterminerait quelle possibilité il y a de recevoir l'aide économique américaine.

Ainsi, la question de l'assistance économique américaine sur laquelle on ne dispose d'ailleurs d'aucune information précise, a servi de prétexte aux gouvernements britannique et français pour chercher à créer une organisation nouvelle qui serait placée au-dessus des États européens, et s'ingérerait dans leurs affaires intérieures au point de leur donner de telles ou telles directives quant au développement des principales industries de leur pays. À cet égard, l'Angleterre et la France, de même que les pays qui leur sont proches, prétendent s'assurer une position prédominante au sein de cette organisation, ou comme il est dit dans le projet britannique, au sein de ce qu'on a appelé le « comité directeur » pour l'Europe.

On fait maintenant des réserves verbales : cette organisation n'interviendrait pas dans les affaires intérieures de ces États, et ne porterait pas atteinte à leur souveraineté. Cependant, il ressort avec évidence des tâches que l'on propose à cette organisation ou au « comité directeur » que les pays européens deviendront des États contrôlés et perdront leur autonomie économique première et leur indépendance nationale au profit de certaines grandes puissances. En tout cas, la possibilité pour tel ou tel pays de recevoir un crédit américain est liée, suivant ce que l'on propose maintenant à une conduite docile, vis-à-vis de l'organisation précitée et de son « comité directeur ».

Où cela peut-il conduire ? Aujourd'hui, on peut exercer une certaine pression sur la Pologne, l'invitant à produire plus de charbon, au prix même d'une limitation des autres branches de l'industrie polonaise, parce que tel ou tel pays européen y a intérêt. Demain on dira qu'on doit demander à la Tchécoslovaquie d'augmenter sa production agricole et de réduire sa production de machines, et on l'invitera à obtenir des autres pays européens qui désirent vendre leurs produits le plus cher possible, les machines qui lui sont nécessaires, ou, comme l'ont écrit récemment les journaux, on obligera la Norvège à renoncer au développement de son industrie de l'acier parce que cela convient mieux à quelques sociétés étrangères productrices d'acier, etc.

Que resterait-il alors de l'indépendance économique et de la souveraineté de ces pays ? Comment les petits pays et en général les États moins forts,

pourront-ils dans ces conditions, sauvegarder leur économie et leur indépendance nationale ?

Le gouvernement soviétique ne peut, certes, s'engager dans cette voie, il continue à insister sur les propositions qu'il a soumises à la présente conférence le 30 juin. Le gouvernement soviétique ne partage pas non plus l'enthousiasme du dernier projet français au sujet de l'aide extérieure.

S'efforcer d'amener l'Europe avant tout à s'aider elle-même et à développer ses possibilités économiques ainsi que les échanges entre États, cela correspond aux intérêts des pays européens. Par contre, déclarer comme le fait le projet français, que ce sont les États-Unis d'Amérique et non les pays européens eux-mêmes qui doivent assumer un rôle décisif dans l'œuvre de reconstruction de l'économie des pays européens, est une attitude contraire aux intérêts des pays européens, puisqu'elle peut mener à l'abandon de leur indépendance économique, abandon incompatible avec le maintien de leur souveraineté nationale.

La délégation soviétique estime que, pour les pays européens, ce sont les mesures d'ordre intérieur et l'effort national de chaque pays qui doivent avoir une importance décisive, et non l'espoir d'un appui qui devrait venir du dehors, qui ne doit avoir qu'une importance secondaire.

Même dans les conditions les plus difficiles, l'Union soviétique a, toujours et avant tout, compté sur ses propres forces, et comme on le sait, elle avance d'un pas ferme dans la voie de redressement de sa vie économique.

Il existe deux sortes de coopération internationales. La première est fondée sur le développement des relations politiques et économiques entre États jouissant de droits égaux et dont la souveraineté nationale ne subit aucune intervention étrangère. Telle est la base démocratique de la collaboration internationale qui rapproche les peuples et rend plus facile l'établissement d'une aide mutuelle.

Il y a une autre sorte de coopération internationale, fondée sur la position prédominante d'une ou de plusieurs grandes puissances vis-à-vis d'autres pays, tombés en quelque sorte dans la situation d'États subordonnées, privés d'un gouvernement indépendant. Il est évident que la première sorte de coopération entre les États, quand ils agissent comme des parties ayant des droits égaux, diffère radicalement de la 2e sorte de coopération internationale où ce principe n'est pas observé.

En adoptant une attitude positive à l'égard du développement d'une coopération internationale fondé sur le principe des droits égaux et du respect mutuel des intérêts des parties contractantes, le gouvernement soviétique ne peut aider qui que ce soit à remettre ses affaires en ordre aux dépens d'autres États, petits ou moins forts car cela n'a rien à faire avec une coopération normale entre États. Considérant que le projet anglo-français qui prévoit la création d'une organisation spéciale en vue de coordonner l'économie des États européens, conduit à une intervention dans les affaires intérieures de ces États – et en particulier, de ceux d'entre eux qui ont le plus besoin de recevoir une aide étrangère – et que cela ne peut que compliquer les relations entre les pays d'Europe et rendre difficile une

coopération entre eux, le gouvernement soviétique se refuse à accepter ce plan, qui, à son avis, n'est absolument pas satisfaisant et ne peut assurer des résultats positifs. D'autre part, l'Union soviétique préconise le développement, dans la mesure du possible, d'une coopération économique entre les pays européens et les autres pays, coopération fondée sur des droits égaux et le respect mutuel de leurs intérêts nationaux et elle y a contribué constamment elle-même et continuera à y contribuer en développant le commerce avec les autres États.

Le fait que les propositions franco-britanniques posent la question de l'Allemagne et de ses ressources, mérite une attention particulière. Il est proposé que l'organisation précitée ou « comité directeur » s'occupe également de l'utilisation des ressources allemandes bien qu'on sache que les demandes de réparation justifiées de la part des pays alliés, victimes de l'agression allemande, n'ont pas jusqu'ici reçu satisfaction. En conséquence, les pays qui ont consenti les plus grands sacrifices au cours de la guerre et qui ont apporté leur contribution à la cause de la victoire alliée, non seulement ne sont pas l'objet d'attentions particulières, mais c'est à leurs dépens qu'on suggère d'affecter les ressources de l'Allemagne à toutes autres fins que les réparations.

D'autre part, rien n'est fait pour accélérer la formation d'un gouvernement central en Allemagne, qui, mieux que quiconque, pourrait satisfaire les besoins du peuple allemand. Or, dans les zones occidentales de l'Allemagne, on poursuit une politique de fédéralisation de ce pays, ainsi qu'une ligne de conduite qui tend à séparer de plus en plus le territoire occidental allemand du reste de l'Allemagne, ce qui est incompatible avec le rétablissement réel de l'Allemagne en tant qu'État démocratique, s'intégrant dans la communauté des États pacifiques d'Europe.

À quoi aboutirait la réalisation de la proposition franco-britannique sur la création d'une organisation particulière ou « comité directeur » qui aurait pour tâche d'établir un programme économique général pour l'Europe ?

Cela ne peut conduire à rien de bon.

Il en résultera que l'Angleterre et la France, ainsi qu'un groupe de pays qui les suivent se sépareront des autres États européens, ce qui aura pour effet de diviser l'Europe en deux groupes d'États et de créer de nouvelles difficultés dans leurs relations mutuelles. Dans ce cas, les crédits américains serviront non pas à reconstruire l'Europe sur le plan économique, mais à opposer une partie des pays européens aux autres pays européens comme il apparaîtra avantageux à certaines grandes puissances qui aspirent à dominer les autres pays.

Le gouvernement soviétique croit devoir mettre en garde les gouvernements français et britannique contre les suites d'une telle action qui a pour but non pas d'unir les efforts des pays européens dans l'œuvre de reconstruction économique d'après-guerre, mais de réaliser des buts tout différents qui n'ont rien de commun avec les intérêts réels des peuples européens ».

M. Bidault prend ensuite la parole :

« J'ai écouté, dit-il, avec beaucoup d'attention, et aussi avec quelque déception, la déclaration de M. Molotov. Sa conclusion met en garde mon pays. Je voudrais, de mon côté, mettre en garde, la délégation soviétique contre toute action qui aurait pour conséquence de séparer l'Europe en deux groupes.

En ce qui le concerne, le gouvernement français rejette tout soupçon d'hégémonie. L'intérêt des peuples européens est de s'unir et non de se séparer. L'univers est témoin que la France a tout fait pour empêcher la déchirure et elle décline solennellement toute responsabilité quant au résultat qui pourrait se produire du fait d'un refus qu'elle a tout fait pour empêcher.

Je voudrais présenter quelques observations au sujet des critiques qui ont été adressées au dernier projet du gouvernement français. Il a été, à plusieurs reprises, mentionné qu'il s'agissait d'un programme imposant certaines contraintes à diverses nations européennes. Je rappelle, une fois de plus, que ce que nous souhaitons demander aux nations européennes est un bilan et que leur indépendance est entièrement préservée. Les statistiques nationales doivent être additionnées et confrontées de manière à déterminer les ressources et les besoins. Il n'y a là dedans pas l'ombre d'un soupçon de contrainte imposée à l'Europe. Quant à l'organisme qui doit essayer d'établir ce bilan, il agira sans violence et d'après les données qui lui seront fournies. Il a été mentionné que l'aide américaine était incertaine. Elle le sera encore plus si les données du problème ne sont pas respectées, et si, naturellement, l'Europe ne prend pas la parole pour dire – je le répète pour la quatrième fois au moins – ce qu'elle peut faire pour elle-même et ce qui nous manque à tous.

On nous dit : c'est un prétexte pour se mêler des affaires intérieures des autres peuples. J'ai déclaré, à plusieurs reprises, j'ai même indiqué par écrit, qu'il ne s'agit pas de fixer des directives par voie d'autorité. Il s'agit simplement de savoir les objectifs de production de ces divers pays et de les harmoniser en toute liberté. Ni l'Angleterre, j'en suis sûr, ni la France, en tout cas, je l'affirme, ne prétendent à une place dominante dans un tel concert. Mais nous avons appris, de l'expérience des organisations internationales existantes, que le rôle des grandes Puissances ne pouvait pas être sous-estimé. C'est pourquoi nous avons pensé, comme il est normal dans toute autre instance, que leur devoir était de prendre l'initiative.

En conséquence, il n'y a pas eu seulement des réserves verbales quant à la non-interférence dans les affaires intérieures et quant à la garantie de la souveraineté particulière des États, mais un engagement clair et catégorique. Il ne saurait être question de pays contrôlés qui seraient soumis au bon plaisir de quelques grandes Puissances. L'acceptation des pays européens n'est pas subordonnée à leur obéissance, mais à leur acceptation indépendante. Ils participeront, s'ils le veulent, et mon information est qu'un grand nombre d'entre eux le veulent. Leur concours bénévole sera le bienvenu ; naturellement, aucun concours autre que bénévole ne saurait être accepté.

De toutes les hypothèses qui ont été énoncées par M. Molotov, celle par exemple que la Pologne devrait se consacrer au charbon, au détriment d'autres industries, que la Tchécoslovaquie devrait abandonner certaines des fabrications où elle excelle, en faveur du développement de son agriculture, que la Norvège devrait réduire sa production d'acier, aucune ne peut être retenue. Nous avons autorité pour dire qu'aucun plan concernant un quelconque de ces pays n'a été présent à l'esprit de la délégation française. Ces trois pays ont besoin d'aide. Tout ce qui leur serait demandé, c'est de dire ce qu'en échange de l'aide possible qui viendra d'abord des autres pays d'Europe et ensuite d'Amérique, ils sont capables de fournir de leur côté à l'Europe. Ils possèdent ces données mieux que nous les possédons, et nous leur demandons de les fournir en vue d'établir un bilan d'ensemble. Que reste-t-il dès lors de l'indépendance des États européens ? C'est la question qui a été posée. Il en reste exactement la totalité. Je n'ai jamais pu comprendre que la collaboration des États se fit au détriment de leur indépendance. La collaboration entre États, voisins ou éloignés, se fait dans le respect de l'indépendance mutuelle, et une collaboration qui ne respecte pas cette indépendance est sans valeur. C'est par conséquent dans l'indépendance et pour l'indépendance que leur concours est réclamé.

Il a été suggéré que la France éprouvait un véritable engouement pour l'aide étrangère. La France se souvient d'avoir éprouvé, en effet, un tel engouement à l'époque où c'était l'aide française qui pouvait être secourable à beaucoup de pays du monde. À l'heure qu'il est, la France éprouve exactement le sentiment contraire. il s'agit, en premier lieu, de l'effort individuel de chaque État, que rien ne remplacera. Chaque État doit faire le maximum possible avec les moyens que lui laissent les destructions de la guerre pour se relever lui-même. Ensuite, sur un continent d'étendue restreinte, il faut organiser l'effort d'entraide indispensable pour coordonner nos moyens dans l'amitié et l'indépendance préservées. Enfin, pour le surplus et d'une manière provisoire, il convient de s'adresser à un autre continent sorti indemne de la guerre et dont les moyens sont immenses pour aider les pays qui ont affreusement souffert d'avoir été les premiers et les principaux à supporter l'horreur du drame.

Je sais qu'un terme a été retenu dans le projet de la délégation française : ce sont les mots « rôle décisif » de l'aide américaine. Je m'excuse de devoir donner ici une explication de vocabulaire. Le « rôle décisif » ne signifie pas le rôle principal. Puisque, autour de cette table, nous sommes d'anciens compagnons de combat – et parfois même de combats entre nous –, puis-je rappeler que dans une victoire française et dans une défaite française, à Marengo et à Waterloo, le rôle décisif fut joué par quelques milliers d'hommes qui arrivèrent au dernier moment ? C'était le rôle décisif, ce n'était pas le rôle principal. Le rôle principal, nous l'assumerons, chacun d'entre nous, et nous tous ensemble, je l'espère, et le rôle décisif, pour les quelques mois à venir, nous espérons qu'il sera joué par les États-Unis : ce sont les quelques milliers d'hommes qui décideront la bataille et la victoire contre la misère.

En ce qui concerne l'Allemagne, je dois redire ce que j'ai exposé hier. La position du gouvernement français n'est pas modifiée en ce qui concerne les

réparations. La seule chose qui se trouve contenue dans le projet français est la consultation des commandants en chef. Quant aux pays qui ont souffert de la guerre et qui furent victimes de l'agression hitlérienne, j'ai moi-même mentionné, dans un esprit de sympathie à l'égard de la proposition soviétique, la possibilité d'aménager toutes priorités possibles. Je vois réapparaître, il est vrai, maintenant, l'idée d'un gouvernement unifié de l'Allemagne, à laquelle on sait que le gouvernement français n'est point favorable, en tous cas pas aujourd'hui. Je veux rappeler que cette matière ne saurait être l'objet d'une délibération à trois. Ainsi, sur tous les points qui concernent l'Allemagne, il me semble qu'il a été répondu hier. Je ne veux pas m'engager dans une répétition inutile.

La proposition française n'a pas et n'aura pas pour effet d'enchaîner l'économie des petits pays, mais au contraire de la libérer. Le jour où nous aurons modernisé notre économie, alors nous pourrons payer avec nos ventes de produits, avec nos propres moyens, nos achats indispensables et vraiment, de la sorte, assurer notre indépendance. L'indépendance ne s'obtient pas dans la misère de l'isolement, elle s'affirme dans la collaboration humaine et la prospérité ».

M. Bevin commentera brièvement la déclaration de M. Molotov qui, dit-il, travestit complètement les faits et déforme les déclarations et les propositions britanniques. Peut-être s'agit-il d'une méthode consistant à répéter sans cesse des contre-vérités dans l'espoir que quelqu'un pourrait y ajouter foi. Or, les documents distribués par la délégation britannique parlent d'eux-mêmes. Ils ne traduisent nullement une intention de s'immiscer dans les affaires intérieures des pays européens ou de porter une atteinte quelconque à leur souveraineté.

M. Bevin rappelle que, s'il fut le premier à prendre l'initiative en venant à Paris d'examiner les propositions de M. Marshall, c'est qu'il y voyait la possibilité d'aboutir rapidement au relèvement économique de l'Europe, et qu'il ne s'agissait nullement de porter atteinte à l'indépendance des États européens ; bien au contraire, l'objectif était de créer un système économique stable, à l'exclusion de toute entreprise de domination. Il avait espéré que les trois gouvernements représentés à la Conférence pourraient être un exemple pour l'Europe en lui montrant le chemin du relèvement et de la guérison. Il est clair maintenant que cela n'est pas possible.

On a prétendu que le but de la proposition britannique était de diviser l'Europe en deux groupes. Or, personne ne niera que si un homme a lutté de toutes ses forces contre ce danger, en qualité de ministre des Affaires étrangères, c'est bien M. Bevin. Il a insisté également, mais en vain, pour obtenir le rétablissement de l'unité économique de l'Allemagne comme en témoignent les propositions faites par la délégation britannique à la conférence de Moscou. Le gouvernement britannique continuera tous ses efforts en vue d'assurer l'unité et l'indépendance de l'Europe et de chacune des nations qui la composent. M. Bevin regrette de constater, cependant, que tous les efforts qu'il a faits en ce sens ont trouvé comme conclusion une menace proférée à l'égard de son gouvernement.

M. Molotov a déclaré, en effet, que si le gouvernement britannique voulait coopérer sur le plan économique avec les pays voisins, il en résulterait de graves dangers. La Grande-Bretagne a déjà eu à faire face, au cours de l'Histoire à de graves dangers. Il est regrettable qu'une pareille menace ait été proférée.

En conclusion, M. Bevin affirme que le gouvernement britannique est prêt à coopérer avec un ou plusieurs pays européens en vue d'aboutir à une aide réciproque pour la restauration de l'économie européenne. Il ne s'écartera pas de cette voie, même si un gouvernement se refuse à cette coopération. La politique du gouvernement britannique ne tend pas à dominer qui que ce soit mais vise à rechercher une coopération avec toutes les nations sur un pied d'égalité. Toute action future du gouvernement britannique se développera en étroite collaboration avec l'ONU et avec les organismes qui en dépendent. Ces organismes seront exactement informés de ce qui aura été réalisé dans le domaine de la coopération économique, de même que tous les gouvernements qui seront invités à prêter leur assistance à cette entreprise de relèvement. S'ils refusent leur collaboration, le gouvernement britannique estimera avoir fait son devoir en s'efforçant de n'exclure personne. S'ils acceptent, la Grande-Bretagne veillera à ce que toutes les informations existantes soient publiées afin de prouver par l'exemple si cela n'a pu être fait par des arguments, que la coopération envisagée dans le projet britannique n'implique aucune contrainte et exclut toute visée de domination.

M. Molotov exprime le souhait que l'on puisse se fonder, pour comprendre la position de chacune des délégations, sur la connaissance des documents que chacune d'elles a soumis à la conférence.

Il indique que la presse soviétique, pour sa part, publiera le texte exact des propositions françaises et des propositions britanniques.

M. Bevin s'associe à cette proposition, et il estime que tous les intéressés seront bien avisés de relire avec soin ces documents, de manière à dégager clairement les responsabilités de chacun. Il conclut en exprimant sa gratitude à l'égard du gouvernement français pour son hospitalité.

M. Bidault accueille très favorablement la proposition de M. Molotov et fait la déclaration suivante :

« J'accueille de bon cœur la proposition de M. Molotov relative à la publication intégrale des textes authentiques présentés à cette conférence par chacune des délégations. Il sera alors loisible à chacun d'y réfléchir.

J'ajoute, au nom du gouvernement, et je l'ai dit devant l'Assemblée nationale, dépositaire en France des pouvoirs souverains, que la France est décidée, et que son gouvernement se sent obligé de poursuivre l'étude des perspectives qu'offrent les suggestions de M. Marshall. Ce travail sera entrepris avec tous ceux qui voudront y collaborer. J'exprime ici l'espoir qu'aucun refus n'est définitif et qu'en conséquence le travail qui nous est proposé ne soit pas l'œuvre d'une Europe réduite ».

M. Molotov déclare qu'à son retour à Moscou, il fera rapport à son gouvernement des discussions intervenues et des points de vue exprimés par chacune des délégations.

Le délégué soviétique remercie le gouvernement français de l'hospitalité qui lui a été offerte.

M. Bevin indique qu'il devra également faire rapport à son gouvernement. Il se joint à M. Molotov pour remercier M. Bidault de l'accueil réservé par le gouvernement français à la conférence.

M. Bevin espère qu'un plus calme examen des faits permettra d'aboutir à la découverte d'un terrain d'entente sur lequel pourra être fondé un accord général qui fera disparaître les ruines laissées par la guerre.

Comme le gouvernement français, le gouvernement britannique est prêt à poursuivre avec quiconque l'étude des suggestions du général Marshall.

M. Bidault remercie ses collègues britannique et soviétique des paroles aimables qu'ils viennent de prononcer à l'adresse du gouvernement français.

La séance est levée à 17 h. 45.

(Direction d'Europe)

10

M. Dejean, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 706. *Prague, 2 juillet 1947.*

La première réaction des milieux tchécoslovaques au discours du général Marshall sur l'aide économique à l'Europe a été, après plusieurs semaines de silence, une prudente réserve que M. Clémentis a exprimée le 23 juin par ces mots : « La question est à l'étude ». Moins laconique, M. Masaryk a, dans son allocution du 26, exprimé sa « gratitude » pour l'initiative du Secrétaire d'État américain mais, a-t-il poursuivi, « il faut que l'appui des États-Unis soit accordé à tous ceux qui en ont besoin sans exception. Si le plan du *State Department* avait pour but de diviser les pays européens en pays de « droite » et de « gauche », nous le rejetterions. La Tchécoslovaquie désire qu'on la laisse vivre à sa manière. Elle est un pays de démocratie populaire et tient à le rester ».

Cette attitude d'expectative, teintée de scepticisme, a été depuis le début celle de la presse d'extrême-gauche. Le 21 juin, M. André Simone – dont les attaches avec les milieux gouvernementaux sont bien connues – câblait

[1] Note manuscrite : *vu F. C[oulet]. Communiquer à Londres, Washington, Moscou. Fait le 15-7-47.*

de Paris qu'il ne faut pas considérer les prêts américains comme une « panacée universelle et un remède miraculeux ». Le rédacteur diplomatique du *Rude Pravo* donnait en effet comme exemple dans son article les difficultés économiques et financières de la France qui aurait reçu à elle seule depuis la libération 2 milliards ¼ de dollars, c'est-à-dire plus que tous les autres pays du vieux Continent réunis.

Les jours précédents, M. Simone avait défini les projets du général Marshall comme un moyen de « financer environ un tiers des exportations américaines » et de « diviser le monde en blocs politiques rivaux ».

Prace, organe de la CGT tchécoslovaque, s'attachait à la suite de *Rude Pravo* à minimiser l'importance de l'initiative du Secrétaire d'État : « On ne sait pas encore, écrivait le 27 juin son éditorialiste, en quoi consiste ce plan Marshall, mais ce que l'on sait, c'est que le dernier mot, pour toutes les questions d'ordre financier, appartient au Congrès. Or, les membres de ce dernier sont en grande majorité des conservateurs pour ne pas employer un terme plus rude. Si Roosevelt vivait encore, il pourrait, grâce à son autorité, influer sur la décision de l'Assemblée, mais Roosevelt est mort. Voilà pourquoi il convient de ne pas attendre de trop grands résultats de la conférence de Paris ».

Les partis non-marxistes se sont efforcés, au contraire, au lendemain du discours du 5 juin, d'amener la Tchécoslovaquie à s'intéresser au maximum aux propositions qui venaient d'être énoncées. C'est ainsi que M. Petr Zenkl, vice-président du Conseil et leader du parti socialiste-national, déclarait le 21 juin au cours d'un important meeting que « ceux qui prétendent que les Américains voudraient subordonner à des conditions politiques l'octroi de crédits à la Tchécoslovaquie, insultent nos amis d'outre-Atlantique ».

À la même date, M. Tigrid, dans *Lidova Demokracie* (catholique), prenait violemment à partie M. André Simone et l'accusait de répandre « des rumeurs dépourvues de fondement sur les prétendus efforts des puissances occidentales pour mettre à l'écart l'Union soviétique ». Il soulignait « l'extraordinaire importance de l'offre américaine » pour l'Europe entière et pour la Tchécoslovaquie en particulier. Au cas, écrivait-il, où M. Molotov rejetterait cette offre, il est fort peu probable que le gouvernement tchécoslovaque puisse l'accepter ». Cela signifierait, poursuivait-il, que nous ne pourrions plus compter que sur nos propres ressources et sur les relations commerciales avec ceux des Etats qui resteraient en dehors du cadre de l'aide américaine. Le processus de notre reconstruction s'en trouverait fort ralenti – ce qui imposerait de nouveaux sacrifices précisément à celles de nos classes sociales dont le niveau de vie a le plus besoin d'être relevé ».

Le 30 juin, le ton de l'organe catholique montant de plusieurs degrés et celui-ci, sous la plume du même rédacteur, attaquait cette fois avec vigueur la politique du Palais Cernin.

« Notre ministère, écrivait M. Tigrid, a fait preuve en cette affaire d'une incurie étonnante. Étant donné l'importance de l'enjeu, le gouverne-

ment aurait dû faire savoir sans délai aux grandes puissances que la Tchécoslovaquie était disposée à participer aux pourparlers. Or, on s'est contenté de nommer une commission (voir à ce sujet mon télégramme en clair n° 527 du 1er juillet)[1]. Celle-ci « examinera » le plan en question et ce n'est qu'après avoir élaboré toute une série d'études qu'elle énoncera peut-être une opinion ».

D'autre part, « un représentant de notre ambassade à Washington aurait déclaré que la Tchécoslovaquie n'adhérerait pas au plan Marshall, mais demande de plus amples informations ». Enfin, « certains milieux diplomatiques tchécoslovaques » auraient prétendu que la Pologne, beaucoup plus éprouvée par la guerre, avait plus besoin d'aide que la Tchécoslovaquie. « Nous osons affirmer, poursuit M. Tigrid, que de la part des représentants d'un pays pour lequel des crédits étrangers sont d'une nécessité urgente, cette démarche est sans précédent dans l'Histoire. Nous demandons qui a donné l'ordre d'exécuter une manœuvre diplomatique aussi extravagante ».

« On voit, conclut l'éditorialiste, que des considérations d'ordre idéologiques déterminent bien souvent l'activité ou plutôt l'incurie de notre ministère des Affaires étrangères et en particulier de M. le Secrétaire d'État Clémentis ».

C'est seulement plus de trois semaines après les déclarations de Cambridge[2] que le gouvernement a fait connaître officiellement son point de vue.

Le 1er juillet une dépêche *CTK* annonçait que la commission interministérielle créée le 25 juin avait invité le gouvernement à faire connaître à Paris, à Londres et à Moscou qu'il était disposé à contribuer « à la réalisation des conditions indispensables pour l'application du plan d'aide américaine » (cf. mon télégramme n° 527).

La dépêche de l'agence officielle paraissait d'ailleurs le jour même où la plupart des journaux présentaient comme à peu près inévitable l'échec de la conférence de Paris, nouvelle qui était d'ailleurs accompagnée de commentaire très variés correspondant aux diverses tendances politiques.

(Direction des Affaires économiques)

[1] Voir document n° 3.

[2] Faubourg de Boston où se trouve l'Université Harvard, où le général Marshall avait prononcé son discours le 5 juin.

11

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES.

T. circulaire n° 166. *Paris, 3 juillet 1947.*

À la dernière séance, le 2 juillet, de la Conférence à trois relative aux suggestions du général Marshall, M. Bidault a fait une déclaration dont je vous adresse ci-joint le texte intégral[2].

Aujourd'hui, 3 juillet, MM. Bidault et Bevin ont eu un entretien à l'issue duquel a été publié un communiqué dont je vous adresse également le texte ci-joint[3].

Après en avoir donné connaissance aux journalistes et en réponse à des questions posées par eux, le service de presse du Département leur a précisé ce qui suit :

L'invitation franco-britannique est adressée à vingt-deux gouvernements, soit tous les États européens sauf l'Espagne, l'Union soviétique et l'Allemagne ; toutefois, en ce qui concerne ce dernier, les quatre commandants en chef seront consultés sur les disponibilités et les besoins de leurs zones respectives.

Il est proposé à ces vingt-deux États de se réunir à Paris le 12 juillet en une conférence dont les travaux auraient pour base la deuxième proposition française (ma circulaire n° 164)[4] qui, à quelques modifications près, a été approuvée ce matin par M. Bevin.

Le texte de cette invitation sera également communiqué à la Commission économique européenne de Genève, aux États-Unis et à l'Union soviétique ; la communication qui sera faite à celle-ci sera accompagnée d'une lettre exprimant l'espoir que son refus n'est pas définitif.

(Direction d'Europe)

[1] Télégramme signé : *p.o. Offroy.*

[2] Voir le document n° 9.

[3] Le communiqué franco-britannique (non reproduit) annonçait la décision commune d'inviter tous les États européens, à l'exception provisoire de l'Espagne, désirant participer à l'organisation temporaire qui établirait un programme de reconstruction européenne.

[4] Document non reproduit.

12

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE[2].

T. *Paris, 3 juillet 1947, 20 h. 15*
Réservé. Priorité absolue.

Vous voudrez bien prendre l'attache de votre collègue britannique pour remettre de concert avec lui au gouvernement auprès duquel vous êtes l'un et l'autre accrédité l'invitation dont la teneur suit. Un projet que vous joindrez à l'invitation vous parvient par télégramme séparé[3]. Votre collègue britannique reçoit des instructions analogues. Cette démarche doit être faite dans l'après-midi du 4 juillet à partir de 13 h. GMT.

« Les gouvernements français et britannique ont procédé à l'étude des suggestions contenues dans le discours du Secrétaire d'État des États-Unis le 5 juin à l'université de Harvard.

« Ils sont d'accord pour reconnaître que l'Europe doit prendre l'initiative de l'effort de reconstruction à entreprendre et qu'à cette fin, il est indispensable de procéder dans les plus brefs délais, à l'établissement d'un programme comportant les disponibilités et les besoins de l'Europe. Les deux gouvernements estiment qu'une organisation devrait être créée pour réunir les éléments d'un tel programme.

« Tous les États européens, à l'exception provisoire de l'Espagne, sont invités à collaborer à la tâche de cette organisation.

« Cette organisation devrait consister en un comité de coopération qui coordonnerait la tâche de sous-comités spécialisés par produit ou par branche d'activité économique. Le comité de coopération serait composé des délégués du Royaume-Uni, de la France et de certains autres États européens. Il devrait rechercher, comme le Secrétaire d'État américain l'a lui-même suggéré, le concours amical des États-Unis pour l'établissement du programme.

« Quatre sous-comités seraient constitués pour faciliter la tâche du comité de coopération dans les domaines suivants :

1) ravitaillement et agriculture,

2) énergie,

3) sidérurgie,

4) transports.

« Les sous-comités seraient composés des représentants de certains des pays européens les plus intéressés dans chacune des branches considérées.

[1] Télégramme signé : *p.o. Alphand.*

[2] Télégramme communiqué pour information aux ambassades de France à Moscou et Washington.

[3] Voir ci-dessous.

« Les gouvernements français et britannique inviteront le 12 juillet à Paris les représentants désignés par les pays qui auront accepté de collaborer, pour convenir de la composition du comité de coopération et des sous-comités.

« Ce comité de coopération et les sous-comités spécialisés auraient leur siège à Paris et commenceraient leurs travaux le 15 juillet. Le rapport du comité de coopération devrait être établi, pour être présenté au gouvernement des États-Unis le 1er septembre au plus tard.

« La Commission économique européenne sera, lors de sa session prochaine, informée de la création de cette organisation qui, de son côté, se tiendrait en liaison avec l'Organisation des Nations unies, ses institutions spécialisées et les organismes économiques intergouvernementaux existants.

« Persuadés que les suggestions de M. Marshall correspondent aux intérêts de l'Europe tout entière, que la tâche de reconstruction de l'Europe serait facilitée d'une manière fondamentale par l'aide des États-Unis d'Amérique, que cette aide est subordonnée à un effort de coordination et d'entraide des nations européennes elles-mêmes, les gouvernements français et britannique ont l'honneur d'inviter le gouvernement de votre résidence à participer au travail de l'organisation qu'ils souhaitent voir constituer. Les deux gouvernements attachent, dans ces conditions un très grand prix à connaître, si possible avant le 10 juillet, la réponse que le gouvernement de votre résidence entend faire à cet égard.

« Un projet de l'organisation proposée est annexé à la présente invitation ».

Projet d'organisation :

« Les gouvernements français et britannique soulignent toute l'importance du problème de l'accélération de la reconstruction et du développement économique des pays européens atteints par les effets de la guerre. Ils estiment que cette tâche serait facilitée par une aide économique des États-Unis semblable à celle qui a été suggérée par M. Marshall dans son discours du 5 juin 1947.

Ils estiment qu'il appartient d'abord à l'Europe de s'aider elle-même en développant ses productions fondamentales. L'appui des États-Unis serait décisif pour lui permettre de poursuivre cet effort et pour apporter les ressources qui font défaut jusqu'à ce qu'il ait abouti. Ainsi sera le mieux assuré le redressement économique des pays européens et la sauvegarde de leur indépendance.

Afin de recueillir dans un bref délai les renseignements nécessaires à l'établissement d'un programme comprenant les disponibilités et les besoins de l'Europe une organisation spéciale sera créée. Collaboreront à la tâche de cette organisation les États européens qui y sont disposés. L'organisation n'interviendra pas dans les affaires intérieures de ces États. Aucune action ne sera prise par l'organisation qui pourrait être considérée

comme une violation de leur souveraineté. Aucune atteinte ne sera portée au développement désirable des échanges européens.

Dans ces conditions, les deux gouvernements estiment opportun de prendre les dispositions suivantes :

Proposition.

1) Il est créé un comité de coopération chargé d'établir un rapport relatif aux disponibilités et aux besoins de l'Europe, au cours des quatre prochaines années. Ce rapport sera présenté au gouvernement des États-Unis avant le 1er septembre 1947.

2) Ce rapport, composé d'après les renseignements fournis bénévolement par les divers pays désireux de s'associer à l'action entreprise, déterminera :

a) le développement de la production en ce qui concerne certaines activités essentielles qui pourra résulter, d'une part, des efforts accomplis par chaque pays européen individuellement et, d'autre part, des échanges inter-européens des ressources disponibles ;

b) les besoins en quantité et en valeur qui pourraient être couverts par une aide économique extra-européenne. Ces besoins comprendront les biens d'équipement destinés à assurer le développement de la production et les biens de consommation essentiels (produits agricoles, charbon, etc.) destinés à assurer la vie économique de l'Europe pendant la période au cours de laquelle les productions nationales sont insuffisantes.

3) Le comité de coopération sera composé des représentants de la France, du Royaume-Uni, et de certains autres pays européens.

4) Pour accomplir sa tâche, il entrera en consultation avec tous les pays européens, à l'exclusion provisoire de l'Espagne.

Les renseignements relatifs aux disponibilités et aux besoins de l'Allemagne seront demandés aux commandants en chef membres du Conseil de contrôle. Toute indication relative au développement de la production allemande, devra être conforme aux décisions du Conseil des ministres des Affaires étrangères et des autorités de contrôle.

5) Le comité de coopération recherchera, ainsi qu'il a été suggéré par le Secrétaire d'État des États-Unis, l'aide amicale des États-Unis pour l'élaboration du rapport.

6) Quatre sous-comités seront créés pour faciliter la tâche du comité de coopération :

a) Ravitaillement et agriculture,

b) Énergie,

c) Sidérurgie,

d) Transports.

L'examen des problèmes de la balance des paiements sera fait par le comité de coopération lui-même. Les sous-comités seront composés en

dehors des représentants de la France, du Royaume-Uni, des représentants des trois pays européens parmi les plus intéressés dans chacune des branches considérées.

Le comité de coopération et les sous-comités auront leur siège à Paris.

La Commission économique européenne sera, lors de sa session prochaine, informée de la création de cette organisation qui, de son côté, se tiendra en liaison avec l'Organisation des Nations unies, ses institutions spécialisées, et avec les organismes économiques intergouvernementaux existants ».

(Direction des Affaires économiques)

13

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 277-280. *Washington, 3 juillet 1947, 20 h. 08*

(*Reçu* : le 4, 7 h.)

L'échec de la conférence de Paris qui était annoncé par la presse depuis plusieurs jours n'a pas causé de surprise à Washington. Le ton des dépêches et des premiers commentaires est en général mesuré. Il contraste avec la vigueur des critiques que formulaient à l'égard de l'URSS les correspondants précédents. Les journaux n'en sont pas moins presque unanimes à blâmer l'attitude de la délégation soviétique qu'ils rendent entièrement responsable de la rupture des négociations.

L'argument de M. Molotov que l'établissement d'un plan européen d'ensemble menacerait l'indépendance des États ainsi que leur liberté de (...)[1] industriel paraît décevoir particulièrement les milieux libéraux.

Ces derniers sont en effet partisans non seulement d'une organisation internationale forte mais aussi d'entente destinée à créer des unités économiques plus larges au prix de sacrifices mutuels. Seuls les plus idéalistes d'entre eux soutiennent l'idée des États-Unis d'Europe mais tous recommandent des unions douanières ou l'adoption de mesures susceptibles de les préparer.

L'administration de son côté est demeurée sur la réserve qu'elle a observé pendant la conférence. Elle a soigneusement évité de paraître exercer une pression quelconque et le Secrétaire d'État hier encore s'est refusé à tout commentaire sur l'échec de la réunion : il est certain néanmoins qu'il n'en est que plus décidé à appuyer un effort européen et à essayer d'obtenir les moyens financiers nécessaires à cette fin. Dans les milieux gouvernementaux et politiques on se rend compte en même temps, de

[1] Lacune de déchiffrement.

la situation délicate que crée sinon pour l'Amérique, tout au moins pour l'Europe l'opposition soviétique aux projets envisagés. On a compris la sincérité de l'effort de conciliation qu'a tenté la France ; l'intervention finale de M. Bidault est donnée in extenso dans tous les journaux. Il n'est pas douteux non plus que la décision d'inviter toutes les puissances européennes à la réunion du 12 juillet de laisser les accords ouverts à celles d'entre elles qui pourraient s'y joindre sera pleinement approuvée comme pouvant être de nature à (...)[1] un jour l'établissement de barrières économiques artificielles en Europe.

Au point de vue des relations générales entre les États-Unis et l'URSS la fin malheureuse des réunions de Paris ne pourra néanmoins que contribuer à maintenir une tension dont je vous ai déjà signalé qu'elle allait plutôt s'aggravant et à renforcer l'impression que les deux politiques demeurent affrontées sur tous les plans.

(Direction des Affaires économiques)

14

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 551-553. *Prague, 3 juillet 1947, 20 h. 50*
Réservé. Très Urgent.

(*Reçu* : le 5, 6 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme nº 540 *in fine*[3].

Dès hier 2 juillet, M. Masaryk s'est enquis auprès de M. Modzelewski du point où en étaient les échanges de vue entre Paris et Varsovie au sujet d'un traité d'alliance. Il lui a demandé si le gouvernement polonais serait disposé à accepter un texte semblable à celui du contre-projet français. Le ministre des Affaires étrangères polonais a répondu qu'un pareil texte lui paraîtrait inacceptable pour les raisons suivantes :

a) il ne comporterait pas une garantie parfaitement claire de la frontière occidentale de la Pologne (Oder-Neisse),

b) le refus de mentionner les États tiers semblait indiquer que la France voulait se réserver l'entière liberté d'action au cas où les États-Unis s'associeraient à l'Allemagne dans une politique agressive,

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Document communiqué à la Présidence de la République, à la Présidence du Conseil, au Cabinet et à MM. Falaize et Chauvel.

[3] Document non reproduit.

c) en l'état actuel des relations internationales, on pouvait se demander si certains éléments ne cherchaient pas à attirer (...)[1] vers la Tchécoslovaquie et la Pologne et à les éloigner d'autant de l'URSS,

d) il était permis d'espérer que, dans quelque temps, il serait possible d'obtenir un texte plus favorable.

J'attacherais du prix à connaître le sentiment de notre ambassadeur à Varsovie.

(Direction d'Europe)

15

M. KELLER, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À MUNICH,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 91-93. *Munich, le 3 juillet 1947.*

(*Reçu* : le 8, 15 h. 30)[2]

Je vous communique sous les nos 91, 92 et 93 trois télégrammes que j'adresse à Baden-Baden.

J'ai vu ce matin le Dr Pfeiffer qui revenait de Stuttgart où il avait accompagné le Dr Ehard et où, tandis que le ministre-président rencontrait les généraux Clay et Robertson, il a eu lui-même de longs entretiens avec M. Murphy.

Il ressort clairement de ces entretiens, m'a dit M. Pfeiffer, que tandis que les Britanniques s'en tiennent définitivement et exactement à la formule unitariste préconisée par M. Schumacher, les Américains demeurent encore incertains ; mais alors qu'après la conférence de Munich, ils paraissaient de plus en plus disposés à adopter, sur les points essentiels, la thèse fédéraliste, ils se rapprochent maintenant du point de vue anglais au fur et à mesure qu'ils perdent l'espoir d'une fusion des zones française et anglo-saxonne. L'absence du contrepoids français va faire pencher la balance du côté britannique, d'autant plus rapidement que les Américains ne discernent que difficilement le danger de certains pièges que leur tendent les Anglais, conseillés par les socialistes allemands.

C'est ainsi que les délégués au Conseil économique de Francfort venus de la zone anglaise, s'efforcent de créer des précédents qui permettent par la suite au Conseil de donner directement ces directives aux administrations allemandes de la bi-zone. Les délégués bavarois, qui sont des fonctionnaires, s'efforcent bien de faire prévaloir le règlement et de conserver au comité exécutif le monopole des décisions. Mais ils se trouvent en minorité

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Télégramme reçu par courrier.

et ils disposent personnellement de moins d'autorité que les délégués de zone anglaise qui sont souvent des personnalités politiques. Inutile pour les Bavarois d'en appeler à l'arbitrage anglo-saxon puisque l'Anglais est complice et que l'Américain ne perçoit pas le but de la manœuvre. Seule l'arrivée de délégués de la zone française pourrait encore éviter une défaite certaine en leur absence.

Au Conseil exécutif même, où unitaristes et fédéralistes se font équilibre, départagés par quelques hésitants, la partie est loin d'être jouée. Ce n'est que l'appoint de représentants des pays de zone française qui assurerait une majorité stable aux fédéralistes. Pour le moment les Bavarois sont sur la corde raide et ne se maintiennent encore qu'en faisant pression sur leurs collègues de Hambourg et de Brême qu'ils menacent, en cas de défection, de demander le retrait de la qualité de « pays » reconnu au territoire de ces deux villes.

La question de la réception des ministres-présidents par le comité de contrôle à Berlin a fait également l'objet d'un échange de vues entre M. Ehard et les deux généraux.

Le Dr Ehard a d'abord demandé que les ministres-présidents des zones occidentales soient invités à se présenter dans les mêmes conditions que leurs collègues de zone orientale qui semblent être autorisés à se faire accompagner de tout un état-major.

Puis le Dr Ehard a fait valoir que si les ministres-présidents de la zone soviétique doivent être habilités à soulever des questions d'ordre politique, le même droit doit être consenti aux ministres-présidents des zones occidentales qui, dans ce cas, se trouveront dans la nécessité de se réunir à nouveau pour s'entendre entre eux avant de s'engager sur un terrain dont l'accès leur avait été interdit à la « première » conférence de Munich.

M. Pfeiffer m'a exprimé l'espoir de voir le général Koenig qui avait su, avec compréhension, faire prendre en considération la demande d'audience à Berlin présentée par les ministres-présidents de zones occidentales, continuer à donner des marques de sa bienveillance.

(Direction des Affaires politiques)

16

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Chauvel, Secrétaire général du ministère
des Affaires étrangères.

L. *Londres, 3 juillet 1947.*
Personnelle.

Il y a une dizaine de jours, nous nous étions entretenus Sargent et moi, des traités anglo-soviétique et franco-tchécoslovaque actuellement en cours de négociation. Sargent m'avait parlé de la demande russe étendant l'assistance

mutuelle au cas d'attaque par une puissance associée à l'Allemagne et il m'avait dit que l'on se demandait au *Foreign Office* si, pour donner une satisfaction partielle et sans danger à Moscou, on ne pourrait pas prévoir, en pareil cas une clause de consultation[1].

De mon côté, je lui avais expliqué que nous nous étions absolument refusés, dans le traité franco-tchécoslovaque à toute extension de l'assistance et je l'avais prié de ne pas manquer de me prévenir dès qu'une décision aurait été arrêtée à ce sujet en raison même des répercussions que celle-ci pourrait avoir sur notre propre négociation. Le point étant important, j'avais confirmé cette demande par écrit.

Sargent me répond aujourd'hui qu'aucune décision n'est encore prise et qu'il ne manquera pas, dès qu'il y en aura une de me renseigner ; mais, en même temps, il me demande si je puis lui communiquer notre projet de traité avec Prague et le contre-projet tchécoslovaque.

Qu'en pensez-vous ?

Il me semble que cette communication est sans inconvénient si en même temps, du côté anglais, on nous communique les projets qui ont pu être échangés avec Moscou depuis le commencement d'une négociation dont, dans les circonstances actuelles, l'aboutissement me paraît fort problématique[2].

J'attends vos instructions à cet égard.

(Papiers Massigli)

17

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bogomolov, Ambassadeur d'URSS en France.

L. *Paris, 3 juillet 1947.*

Monsieur l'Ambassadeur,

Ainsi que le sait Votre Excellence, M. Bevin et moi-même avons déclaré, le 2 juillet, à l'issue de la dernière réunion de la conférence franco-anglo-soviétique, que nos deux gouvernements étaient résolus à poursuivre, avec tout autre gouvernement animé de cette même volonté de libre coopération, l'étude des possibilités ouvertes par M. Marshall, Secrétaire d'État américain, dans son discours du 5 juin. À cette fin, j'adresse, au nom des deux gouvernements français et britannique, à tous les gouvernements d'Europe l'invitation dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie et à

[1] Voir *DDF*, 1947-I, n°s 284, 350 et 419.

[2] Quelques jours plus tard, Massigli informa le Département que selon ses informations, les conversations en vue d'une révision des termes de l'alliance anglo-soviétique étaient au point mort (télégramme de Londres n° 1582 du 17 juillet 1947 non reproduit).

laquelle est annexé le projet d'organisation que j'avais communiqué le 1er juillet à la conférence[1].

J'exprime ici à nouveau l'espoir que le refus opposé par le gouvernement soviétique n'est pas définitif et qu'un terrain d'entente pourra être ultérieurement déterminé qui permette à l'Union soviétique de participer à cette œuvre d'entraide et de collaboration européenne que je m'efforce de provoquer.

Je saisis cette occasion, Monsieur l'Ambassadeur, pour renouveler à Votre Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

(Direction des Affaires économiques)

18

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES.

T. circulaire n° 169. *Paris, 4 juillet 1947.*

Au sujet des suggestions du général Marshall, je vous adresse ci-joint les textes complets des documents suivants dont il était question dans ma circulaire n° 166[3] :

1) L'invitation franco-britannique à vingt États européens de se réunir en conférence le 12 juillet à Paris[4].

2) Le projet d'organisation sur lequel se sont mis d'accord MM. Bidault et Bevin et qui servira de base aux travaux de cette conférence[5].

3) La communication faite au gouvernement des États-Unis.

4) La communication faite au gouvernement de l'Union soviétique[6].

Après avoir donné connaissance de ces documents aux journalistes, le service de presse du Département les a mis en garde contre certaines rumeurs tendant à faire croire qu'en prenant l'initiative, d'accord avec la Grande-Bretagne seule, d'inviter les États européens à poursuivre l'étude des suggestions Marshall, la France se rallierait implicitement aux thèses anglo-américaines sur le règlement du problème allemand.

1 Voir les documents nos 5 et 7.
2 Télégramme signé : *p.o. Offroy.*
3 Voir le document n° 11.
4 Voir le document n° 12.
5 Voir le document n° 12.
6 Voir le document n° 17.

Il a été précisé que cette déduction hâtive ne correspond en rien à la réalité. En effet, la position bien connue de la France en ce qui concerne le règlement du problème allemand demeure inchangée.

Il en est notamment ainsi pour la répartition du charbon allemand, le niveau de production de l'acier et le régime économique de la Ruhr.

Aussi bien, les discussions relatives à la mise en œuvre des suggestions Marshall ne sauraient-elles préjuger les décisions qu'aura à prendre, en novembre, le Conseil des quatre ministres des Affaires étrangères, seul compétent pour régler le problème allemand.

(Direction des Affaires politiques)

19

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE [2].

T. circulaire n° 92. *Paris, 4 juillet 1947, 13 h. 30*
Réservé.

À l'issue de la 5e séance de la conférence franco-anglo-soviétique, tenue le 2 juillet 1947, et après avoir exposé de nouveau leurs thèses et constaté leurs divergences, les trois ministres des Affaires étrangères ont décidé de mettre fin à leurs travaux[3].

M. Molotov qui avait demandé la veille un ajournement pour étudier la nouvelle proposition française, prit le premier la parole pour faire part de ses observations ; développant avec vigueur les arguments dont il avait usé maintes fois au cours des précédentes séances, il rejeta catégoriquement le plan français. À ses yeux, l'assistance américaine servirait de prétexte aux gouvernements britannique et français pour chercher à créer une nouvelle organisation qui dominerait les pays européens, et s'ingérerait dans leurs affaires intérieures au point de leur faire perdre leur autonomie économique et leur indépendance nationale en faveur de quelques grandes puissances.

L'obéissance au « comité directeur » serait donc la condition de l'obtention d'un crédit américain pour tel ou tel pays, alors que la coopération internationale que désire pratiquer l'URSS est basée sur le développement économique et politique entre États jouissant de droits égaux.

[1] Télégramme signé : *p.o. Alphand*.

[2] Télégramme adressé à Rome, Washington, Londres, La Haye, Moscou, Prague, Belgrade, Varsovie, Bruxelles.
Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[3] Voir le document n° 9.

Relevant le terme de « décisif » dont M. Bidault avait la veille qualifié l'aide américaine, M. Molotov déclara qu'il ne partageait pas cet engouement pour l'aide étrangère, puis il reprocha au plan français de prévoir l'utilisation des ressources allemandes aux dépens des pays dont les demandes de réparation ne sont pas encore satisfaites. D'ailleurs ajouta-t-il, rien n'est fait actuellement pour accélérer la formation d'un gouvernement pour l'ensemble de l'Allemagne qui, mieux que quiconque pourrait satisfaire les besoins du peuple allemand et il indiqua que la politique de fédéralisation, ainsi que la ligne de conduite adoptée dans les zones occidentales visent à séparer les territoires allemands de l'Ouest du reste de l'Allemagne.

En conclusion M. Molotov déclara que le plan français aboutirait à une division de l'Europe en groupant autour de la Grande-Bretagne et de la France un certain nombre de pays qui se sépareraient des autres États européens. Les crédits américains seraient alors utilisés par une partie des pays européens contre les autres, selon ce qui paraîtrait avantageux à certaines grandes puissances aspirant à l'hégémonie. Au nom du gouvernement soviétique et pour terminer M. Molotov mit en garde les gouvernements français et britannique contre les conséquences de tels actes.

En réponse à l'avertissement ainsi adressé à la France, M. Bidault mit en garde la délégation soviétique contre des actions qui auraient pour conséquences de séparer l'Europe en deux groupes.

Le gouvernement français, affirma-t-il, rejette tout soupçon d'hégémonie et décline, en raison des efforts qu'il a déployés pour empêcher la déchirure, toute responsabilité quant au résultat qui peut se produire.

M. Bidault réfuta de nouveau les critiques soviétiques au sujet des prétendues menaces de contrainte et de dirigisme que le plan français ferait peser sur les États de l'Europe.

Après avoir signalé la nuance qui existe entre les termes de « rôle décisif » et de « rôle principal », l'Europe ayant à jouer un rôle principal, et l'aide américaine étant décisive, il déclara, pour répondre aux critiques de M. Molotov que le gouvernement français n'avait en rien modifié sa position quant aux réparations et à la constitution d'un gouvernement central allemand, ces matières relevant d'ailleurs de la compétence des Quatre.

Pour conclure, M. Bidault développa l'idée que l'indépendance des États ne s'atteint pas dans la misère et l'isolement mais se forme dans la collaboration et la prospérité. Par la suite, il indiqua que le gouvernement français se sentait obligé de poursuivre l'étude des perspectives qu'offrent les suggestions de M. Marshall. Cette tâche sera entreprise avec tous ceux qui voudront y collaborer. M. Bidault exprima enfin l'espoir qu'aucun refus n'était définitif et que le travail qu'il avait proposé ne serait pas l'œuvre d'une Europe réduite.

M. Bevin apporta de brefs commentaires à la déclaration soviétique qui, dit-il, travestit les faits et déforma les exposés et les documents britanniques. Évoquant à titre d'exemple ses efforts à la conférence de Moscou, pour rétablir l'unité économique allemande, il affirma que le gouvernement

britannique n'avait aucunement l'intention de s'immiscer dans les affaires intérieures des États ni de provoquer la division de l'Europe en deux groupes. Il regretta que tous les efforts qu'il avait tentés pour assurer l'unité et l'indépendance de l'Europe aient eu pour conclusion une menace proférée à l'égard de la Grande-Bretagne. « La Grande-Bretagne, dit-il, a déjà eu à faire face au cours de l'Histoire à de graves dangers ».

En conclusion, il indiqua que le gouvernement de Sa Majesté était prêt à poursuivre avec quiconque l'étude des suggestions du général Marshall. La Grande-Bretagne recherchera la coopération de tous les États, son action future se développera en étroite collaboration avec l'ONU et les organismes intéressés. Les informations relatives à cette action seront communiquées à tous les gouvernements afin de prouver par l'exemple, si cela ne peut l'être par des arguments, que la coopération envisagée dans le projet britannique n'implique aucune contrainte et exclut toute visée de domination. M. Bevin espère d'ailleurs qu'un plus calme examen des faits pourra aboutir à la découverte d'un terrain d'entente.

Avant de mettre fin à leurs travaux, les trois ministres décidèrent de rendre publics tous les documents de la conférence.

(Direction des Affaires économiques)

20

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nos 2286-2291. *Washington, 4 juillet 1947, 15 h. 05*

(*Reçu* : le 5, 7 h.)

Les discussions qui se déroulent en commission à la Chambre des Représentants donnent une indication des courants que rencontrera le gouvernement quand il sera prêt à soumettre un projet d'aide à la reconstruction européenne.

Alors qu'une des commissions financières examine dans un esprit de (...)[2] et de restriction l'attribution des crédits déjà notés pour la continuation de l'UNRRA, pour la Grèce et la Turquie pour les (...)[3] et le secours aux réfugiés, un sous-comité de la commission des Affaires étrangères a étudié de manière constructive l'éventualité d'une aide à l'Europe. « Le sous-comité, croit, dit son premier rapport, que la reconstruction mondiale non seulement peut mais doit être une entreprise avantageuse pour les États-Unis ».

[1] Note manuscrite : *vu F. C[oulet].*

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

Il évalue tout en ne cachant pas que ces chiffres n'ont qu'une valeur très approximative les besoins de l'Europe pendant les trois ans à venir à 10 000 000 000 de dollars que ne peuvent couvrir ni les disponibilités actuelles du gouvernement ni la Banque internationale.

Il pose ensuite un certain nombre de question dont voici le résumé et qui donnent d'utiles indications tant sur les tendances politiques de la Chambre et son opposition à l'URSS que sur les précisions attendues du gouvernement.

1) Les États-Unis sont-ils décidés à renoncer à la coopération russe et à aller de l'avant avec la reconstruction de l'Europe occidentale et de l'Extrême-Orient ?

2) L'Allemagne occidentale doit-elle continuer de fournir des réparations à l'URSS et à ses satellites et de quelle charge de réparation faut-il grever les économies du Japon et de l'Allemagne qui actuellement ne peuvent vivre qu'avec l'aide du contribuable américain ?

Pour que cette aide soit productrice, il faudrait :

a) insister pour mettre un terme aux réparations courantes et pour réduire les programmes antérieurs de réparations punitives visant à affaiblir l'Allemagne et le Japon ;

b) fixer de nouveaux niveaux industriels qui permettent à l'Allemagne et au Japon d'équilibrer leurs importations et de disposer d'un surplus d'exportation qui pourrait être utilisé pour la reconstruction du reste de l'Europe et de l'Extrême-Orient.

3) L'Amérique continuera-t-elle de demander que des pays comme l'Allemagne, le Japon, la France, l'Italie et d'autres encore n'utilisent pas leurs navires où ceux qu'elle pourrait leur fournir ?

Au taux élevé du fret américain le transport du charbon en Europe atteint actuellement près de 400 000 000 de dollars par an. Le coût total du fret à payer en dollars atteint 700 à 800 millions par an, sommes que les États-Unis doivent prêter ou donner à ces pays.

4) Les États-Unis sont-ils prêts à accroître leurs exportations de produits alimentaires et de bétail de consommation et à les financer avec des emprunts ? Cette solution paraît nécessaire pour remonter la production par exemple celle du charbon et les engrais en Allemagne afin de dissimuler l'aide qu'il faut constamment fournir à cette dernière.

5) Les États-Unis envisagent-ils d'imposer à tous les pays bénéficiaires d'emprunts un contrôle comme celui imposé à la Grèce ?

6) Sont-ils prêts à exiger de la Grande-Bretagne qu'elle arrive à un accord pour partager l'exploitation de la Ruhr avec la zone américaine comme condition de l'extension à la Grande-Bretagne de nouveaux crédits ?

7) Dans quelle mesure enfin les pays européens peuvent-ils s'aider par leurs échanges et par un accroissement de leur production ?

J'avais vu il y a quelques jours un des membres de ce sous-comité qui m'avait parlé de ses travaux. Il m'avait fait remarquer que le rôle de la

Chambre sera aussi important que celui du Sénat dans la question de l'aide à l'Europe en raison de son pouvoir financier et qu'en conséquence la commission des Affaires étrangères continuerait de suivre la question avec attention et d'en préparer avec soin la discussion ultérieure.

(Direction des Affaires politiques)

21

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 556. *Prague, 4 juillet 1947, 19 h. 50*
Réservé. Très secret.

(*Reçu* : le 5, 7 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 547[2].

C'est au cours de l'entretien relaté par le télégramme ci-dessus que M. Masaryk a appris le résultat de la conférence des Trois qui venaient de se séparer sans qu'aucun accord ait pu être réalisé.

Profondément ému, le ministre des Affaires étrangères s'est exclamé : « Qu'allons-nous devenir ? Quel dommage que vous et nous n'ayons pas conclu plus tôt !… ».

(Direction des Affaires économiques)

22

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 559-560. *Prague, 4 juillet 1947, 18 h. 30*

(*Reçu* : le 5, 7 h.)

Je réponds à votre télégramme n° 592[3].

1) De concert avec mon collègue britannique j'ai effectué aujourd'hui 4 juillet à 17 heures 30, après de M. Masaryk la démarche prescrite par le télégramme précité.

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Document non reproduit.

[3] Voir le document n° 12.

2) Le ministre des Affaires étrangères nous a promis une réponse écrite dans la journée de lundi prochain 7 juillet. Il devait traiter la question aujourd'hui même avec les autres membres du gouvernement.

Il nous a laissé entendre que la Tchécoslovaquie accepterait de participer à l'organisation préliminaire afin de pouvoir à tout le moins s'informer des possibilités que peuvent offrir les suggestions du discours de Harvard. La Tchécoslovaquie serait représentée à la conférence de Paris par l'ambassadeur M. Nosek assisté d'experts.

3) M. Masaryk, qui avait pris langue à ce sujet avec le ministre polonais actuellement présent à Prague, avait le sentiment que le gouvernement polonais adopterait la même attitude et ferait connaître sa décision dans les mêmes délais.

(Direction des Affaires économiques)

23

M. BRUGÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 237-239.
Urgent.

Bruxelles, 4 juillet 1947, 19 h. 32

(*Reçu* : le 5, 8 h.)

À l'initiative fort heureuse de mon collègue britannique nous avons, lui et moi, porté au Premier ministre l'invitation franco-anglaise de coopération économique en vue de propositions communes européennes à adresser au gouvernement de Washington en réponse aux suggestions faites par M. Marshall le 5 juin[2].

Nous avions préalablement confronté nos deux textes, ce qui a permis de faire corriger une omission d'un membre de phrase important dans l'annexe envoyée de Londres. Il s'agissait de la dernière phrase du 2e alinéa du projet d'organisation : « Aucune atteinte ne sera portée au développement ultérieur des échanges européens ».

M. Spaak, comme il l'avait laissé prévoir publiquement hier à la tribune du Sénat, a accepté au nom de son gouvernement, l'invitation que nous avions été chargés de lui transmettre.

Il y voit un fait politique de très grande importance et souhaiterait même qu'il soit souligné par la présence simultanée à Paris le 12 juillet de tous les chefs de gouvernement ou ministres des Affaires étrangères des pays ayant accepté l'invitation.

Pour sa part, il se tient dès maintenant prêt à s'y rendre.

[1] Note manuscrite : *rendre à M. Baraduc.*

[2] Voir les documents n°s 11 et 12.

Rien ne résume mieux l'opinion du Premier ministre de Belgique que la phrase sur laquelle il a terminé son discours d'hier au Sénat : « Quels que soient les obstacles, il faut entrer dans la voie qui nous est ouverte.

C'est une grande occasion, c'est une grande opportunité qui nous est offerte et nous serions absolument indignes et je n'hésite pas à dire criminels, si nous la laissions passer ».

Dans l'esprit de M. Spaak, cette réunion initiale serait de courte durée et ce serait à sa faveur que pourraient être mis au point certains détails de procédure de travaux non encore bien fixés et dont j'ai eu l'impression que certains pouvaient soulever de sa part sinon des objections du moins des demandes d'éclaircissement.

(Direction des Affaires économiques)

24

NOTE DU DÉPARTEMENT

Projet d'aménagement simultané des principales questions pendantes entre la France et la Chine sur la base d'intérêts réciproques[1]

N. *Paris, 4 juillet 1947.*

I) Archipel des Paracels[2].

Le gouvernement français, dans l'impossibilité où il se trouve présentement de céder un droit de souveraineté qu'il a défendu au nom de l'Annam cessera d'entretenir une garnison dans l'archipel, étant entendu que, dès ajustement de ses difficultés avec le Viêt-Nam, il s'entremettra pour un règlement définitif.

Le gouvernement chinois, sauf circonstance imprévisible, ne renforcera pas son dispositif présent d'occupation jusqu'au règlement du fond du litige.

II) Questions relatives à l'Indochine.

a) Dommages résultant des hostilités :

Le gouvernement français, considérant dans un esprit d'amitié les réclamations pour dommages subis par les Chinois, avancera une provision de 10 millions de piastres à la Chine.

Les négociations se poursuivront ensuite en vue du règlement comptable des dommages, compte tenu de ceux qui ont été causés par les forces chinoises au cours de leur stationnement en Indochine du Nord[3].

[1] Note manuscrite : *Mémoire remis à M. Tsien Tai.*

[2] Voir le document n° 281.

[3] Voir *DDF*, 1946-I, n°s 122, 126 et 340 et *DDF*, 1946-II, n° 15.

b) Coopération entre autorités françaises et autorités chinoises :

Afin de faciliter la tâche des autorités françaises en matière de protection des Chinois, le gouvernement chinois veillera à ce que les activités de ses consuls n'interfèrent pas avec les attributions administratives traditionnellement reconnues aux chefs des congrégations et à ce qu'elles se maintiennent dans les limites fixées par les usages internationaux.

c) Circulation du riz :

Les autorités chinoises d'Indochine, dans l'intérêt commun, recommanderont à ceux de leurs ressortissants qui se livrent au commerce du riz de ne pas se prêter aux manœuvres hostiles au moyen desquelles certains éléments rebelles autochtones cherchent à dérégler les plans de distribution du riz.

III) Liquidation des anciennes concessions françaises.

Afin d'éviter que les discussions juridiques au sein des commissions de liquidation, en se prolongeant, ne nuisent aux bons rapports franco-chinois, un règlement amiable des questions pendantes sera étudié sur un plan diplomatique.

La liste des propriétés immobilière, sises dans les anciennes concessions, qui resteront propriétés françaises, sera arrêtée immédiatement (liste à établir)[1].

IV) Autres questions.

a) Le gouvernement français remettra gracieusement au gouvernement chinois les établissements et terrains militaires qu'il possède encore à Shan Hai Kwan, Chingwangtao, Tongku, ainsi que l'arsenal de l'est près de Tientsin.

b) Le gouvernement chinois se déclarera prêt à faciliter l'installation définitive de l'ambassade de France à Nankin.

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Ces liquidations étaient dans le meilleur des cas négociées. À Hankeou, les immeubles avaient été purement et simplement occupés et la commission de liquidation dissoute (télégramme de Nankin du 12 juillet 1947, n° 792 bis non reproduit).

En laissant se déchaîner des manifestations de force dirigées contre le consulat français de Changhaï, les autorités chinoises avaient placé le débat sur un terrain très différent de celui des liquidations. Instructions étaient données aux représentants français d'obtenir du gouvernement chinois le maintien de l'ordre et l'examen, par la commission, des droits des créanciers (télégramme pour Nankin signé Bidault et Chauvel, nos 545-549 du 19 juillet 1947, non reproduit). Sur cette question voir *DDF*, 1946-I, nos 29, 50, 223.

25

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES.

L. circulaire n° 63. *Paris, 4 juillet 1947.*

Ma lettre circulaire n° 8 du 15 mars 1946[2] vous avait renseigné sur les travaux du Conseil de sécurité qui siégeait à Londres dans le même temps où l'Assemblée générale des Nations unies tenait en janvier et février 1946 sa session inaugurale.

Au mois de mars 1946, le Conseil de sécurité s'est transporté à New York. Le rapport ci-joint, établi par notre représentant permanent à New York, M. Parodi, résume l'activité du Conseil au cours des 12 mois qui ont suivi la reprise de ses travaux.

(Direction des Affaires politiques)

ANNEXE I

M. PARODI, REPRÉSENTANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 135. *New York, 13 mai 1947.*

Activités du Conseil de sécurité du 25 mars 1946 au 31 mars 1947.

Durant la première année de son séjour à New York, le Conseil de sécurité a déployé une grande activité, siégeant en permanence, conformément à l'art. 28 de la Charte et se prononçant sur les questions qui lui étaient soumises avec plus ou moins de bonheur, selon que le veto jouait ou non.

Les affaires suivantes ont été évoquées par le Conseil :

– Litige entre l'Iran et l'URSS,

– Régime de Franco,

– Plainte de l'Ukraine contre la Grèce,

– Stationnement des forces armées des États membres des Nations unies en dehors de leurs territoires respectifs (annexe n° 1)[3],

– Admission de nouveaux membres dans l'ONU,

– Désaccord entre la Grèce, d'une part, l'Albanie, la Bulgarie, la Yougoslavie, de l'autre,

– Différend entre la Grande-Bretagne et l'Albanie,

– Réglementation et réduction générale des armements,

– Accord de tutelle américain sur les îles du Pacifique antérieurement sous mandat japonais,

– Désignation du gouverneur de Trieste (annexe 2)[4],

[1] Document signé Fouques-Duparc. Copie de la dépêche d'Alexandre Parodi pour Georges Bidault de New York, n° 135 en date du 13 mai 1947 sur les activités du Conseil de sécurité du 25 mars 1946 au 31 mars 1947.

[2] Voir *DDF*, 1946-I, n° 196.

[3] Document reproduit en annexe II.

[4] Document reproduit en annexe III.

– Examen du premier rapport de la Commission de l'énergie atomique (annexe 3)[1],

– Adoption à sa 48e séance le 24 juin 1946 des amendements à son règlement intérieur élaborés par le comité d'experts (annexe 4)[2].

La question iranienne, déjà évoquée à Londres, a été reprise à New York, le gouvernement de Téhéran protestant contre le maintien sur son territoire de troupes soviétiques après la date du 2 mars 1946 et contre l'immixtion d'agents russes dans ses affaires intérieures. Le délégué soviétique a abandonné le 27 mars la 27e séance, le Conseil ayant, contre son désir, décidé d'entendre le représentant de l'Iran. Puis la question n'ayant pas été retirée de l'ordre du jour bien qu'un accord entre les gouvernements intéressés ait été annoncé, M. Gromyko, à partir de la 36e séance, s'est abstenu de paraître aux réunions du Conseil consacrées à cette affaire. Sa conduite a été sévèrement critiquée par le délégué australien, M. Hasluck a dénié aux grandes puissances qui disposent déjà du privilège du veto le droit de s'absenter lorsque les questions débattues ne sont pas à leur convenance. Le 28 mai, le Conseil, en raison des renseignements contradictoires que lui donnait le gouvernement iranien, a ajourné la discussion à une date rapprochée. En fait, la question est demeurée inscrite à son ordre du jour bien qu'il ne l'ait plus traitée, le désaccord ayant été réglé sur les lieux mêmes à la satisfaction de l'Iran, sans qu'aucune explication ait été donnée au Conseil par les parties. En raison du mystère dont cette affaire a été entourée, depuis son début jusqu'à son dénouement, le délégué soviétique se refusant à donner des explications au Conseil et l'ambassadeur de l'Iran étant tour à tour l'interprète de son gouvernement et celui d'influences étrangères, il est difficile d'apprécier le facteur déterminant dans la solution de ce différend.

Soulevée le 9 avril 1946 par la Pologne, la question du régime espagnol a fait l'objet de longs débats au Conseil de sécurité. Il a été recommandé entre autres à l'Assemblée générale de préconiser la rupture des relations diplomatiques entre tous les États membres et l'Espagne, mais le délégué soviétique a opposé son veto à la résolution du Conseil, n'admettant pas que l'Assemblée générale et non pas le Conseil fût chargée de cette décision. Toutefois les travaux du Conseil n'ont pas été stériles. En effet, durant l'Assemblée générale, M. Molotov, désavouant M. Gromyko, a accepté que le Conseil se dessaisît de la question pour donner à l'assemblée la possibilité de la traiter. Entraînés par une majorité qu'ils n'osèrent braver et que l'éloquence de M. Jouhaux avait contribué à rallier, la Grande-Bretagne et les États-Unis sont allés beaucoup plus loin à l'Assemblée générale qu'ils ne l'auraient souhaité dans la condamnation de la dictature espagnole. Reprenant les conclusions du sous-comité du Conseil, l'Assemblée, le 12 décembre 1946, a recommandé à tous les membres des Nations unies de rappeler de Madrid les chefs de mission qui y étaient accrédités.

Le 24 août 1946 l'URSS a repris le combat qu'elle avait déjà mené à Londres, contre le régime monarchiste grec et contre l'aide apportée à ce dernier par la Grande-Bretagne. Elle a agi cette fois par personne interposée, l'Ukraine ayant appelé l'attention du Conseil sur les dangers que ferait courir à l'Albanie l'impérialisme hellénique. Vaines tentatives vouées à l'insuccès, mais s'ingérant dans la suite des manœuvres tentées par la Russie pour s'assurer un débouché sur la mer Égée ; il s'agissait d'emporter une base britannique ou tout au moins de la saper, en éprouvant la force de la défense. Cette politique, qui a provoqué le discours du 12 mars du président Truman, n'a pas répondu jusqu'à présent à l'attente de l'URSS.

La même opération, mais revêtant un caractère plus général, a été répétée le 29 août, lorsque M. Gromyko a sollicité dans un délai de deux semaines des renseignements relatifs au stationnement des forces des États membres des Nations unies en dehors de leurs territoires respectifs. Le Conseil s'est refusé, comme ne relevant pas de sa compétence, à l'inscription à son ordre du jour de cette question qui, reliée aux différents aspects du désarmement, a donné lieu à des développements intéressants durant l'Assemblée.

La question grecque est revenue pour la troisième fois devant le Conseil en décembre 1946, à la demande du gouvernement d'Athènes qui a insisté sur le soutien que trouveraient les partisans dans les États limitrophes. Sur la proposition des États-Unis une commission d'enquête a été envoyée sur les lieux ; elle fera connaître prochainement au Conseil si ces griefs sont fondés.

[1] Document reproduit en annexe IV.

[2] Document reproduit en annexe V.

Le comité du Conseil chargé d'examiner les demandes d'admission à l'ONU, puis le Conseil de sécurité ont recommandé à l'Assemblée en août 1946 l'admission de l'Afghanistan, de l'Islande et de la Suède, le Siam se joignant aux impétrants à la suite du règlement de son litige avec la France. Les candidatures de l'Irlande, du Portugal et de la Transjordanie ont été repoussées par l'URSS, arguant du fait qu'elle n'avait pas de relations diplomatiques avec ces États. En revanche, les délégués anglo-saxons ont fait écarter les requêtes de l'Albanie et de la Mongolie, qui ne seraient pas encore parvenues à la maturité politique ; en réalité ils ont exercé des représailles contre la Russie, car ils auraient accepté l'admission de ces deux pays, si l'URSS avait elle-même levé ses objections contre les gouvernements précités (annexe 5)[1].

L'Albanie a été accusée par la Grande-Bretagne en janvier 1947 d'avoir mouillé ou laissé mouiller des mines l'année précédente dans le détroit de Corfou. L'Angleterre n'a pu apporter la preuve formelle de son accusation et l'affaire a été renvoyée devant la Cour internationale de Justice le 25 mars.

À sa 91e séance, le 10 janvier, le Conseil a donné son accord aux annexes du futur traité de paix avec l'Italie relatives à la création du territoire libre de Trieste et à son gouvernement, et il a accepté les responsabilités que ces textes lui confèrent. Cependant, le 31 mars, en raison de l'absence d'instructions où était laissé le délégué soviétique, il n'avait pu commencer encore l'examen des diverses candidatures au poste de gouverneur.

Le Conseil a entériné le 2 avril à sa 124e séance, avec quelques modifications de forme, le projet américain d'accord de tutelle pour les îles du Pacifique antérieurement placées sous mandat japonais. Il a été ainsi amené à traiter pour la première fois la question des zones stratégiques.

Il a été saisi dès le 31 décembre 1946 des deux résolutions de l'Assemblée générale relatives à la réglementation et à la réduction générale des armements et aux informations sur les forces armées des Nations unies. Une commission des armements de type classique, créée le 13 février, a reçu le mandat de présenter ses propositions au Conseil dans un délai de trois mois. Le Conseil a d'ailleurs étudié les divers aspects du problème de désarmement : il a examiné le premier rapport de la Commission de l'énergie atomique, il a invité le Comité d'État-major à lui présenter le plus tôt possible les recommandations qu'il lui avait demandées le 15 février 1946 en application de l'article 43 de la Charte, et à lui soumettre le 30 avril 1947 au plus tard ses recommandations relatives aux principes fondamentaux qui doivent régir l'organisation des forces armées des Nations unies (annexe 6)[2].

Il est apparu, au cours des débats sur le désarmement, que l'URSS voulait faire empiéter la nouvelle commission des armements sur la compétence de la Commission de l'énergie atomique afin d'obtenir immédiatement au sujet du stock de bombes atomiques des informations que cette dernière est incapable de se procurer au stade actuel de ses travaux. Pendant l'étude du rapport de la Commission de l'énergie atomique, le délégué soviétique a entendu limiter le contrôle international et l'inspection, réservant à la compétence exclusive des États le développement de l'énergie atomique. Excluant le monopole de l'organisme international en matière de recherches, restreignant considérablement les pouvoirs de l'inspection, il s'est opposé à l'application des sanctions en dehors des dispositions de la Charte. L'adoption à l'unanimité d'une résolution invitant la Commission de l'énergie atomique à formuler aussitôt que possible les propositions réclamées au paragraphe 5 de la résolution du 24 janvier 1946 de l'Assemblée générale, et à soumettre un second rapport avant la prochaine session régulière de l'Assemblée générale ne doit donc pas faire illusion. Le désaccord est profond sur d'importantes questions de fond.

Le privilège du vote affirmatif accordé aux membres permanents du Conseil de sécurité par l'article 27 de la Charte a été sans cesse mis en cause par les autres membres des Nations unies, aussi bien au sein du Conseil lui-même qu'à l'Assemblée générale. En effet, pendant la période qui a précédé la deuxième partie de la première session de l'Assemblée générale, le délégué soviétique a fait un fréquent usage du veto.

Dans la question d'Iran une motion soviétique d'ajournement ayant été repoussée, M. Gromyko a déclaré qu'il ne participerait plus à l'étude de cette affaire et il a quitté le Conseil.

[1] Document reproduit en annexe V.

[2] Document reproduit en annexe VI.

Dans la question d'Espagne, à la 49e séance du Conseil, le délégué soviétique a usé à trois reprises du veto :

a) contre une proposition Evatt-Cadogan rappelant les pouvoirs conférés à l'Assemblée générale et maintenant la question à l'ordre du jour du Conseil ;

b) dans la discussion tendant à déterminer si la question était ou non une question de procédure ;

c) contre une résolution australienne stipulant l'adoption du texte « sans préjudice des droits conférés à l'Assemblée générale par la Charte ».

Dans la plainte de l'Ukraine contre la Grèce, le veto soviétique a prévenu la création d'une commission d'enquête d'inspiration américaine.

Enfin l'URSS s'est opposée sans raison valable à l'admission de certains États dans l'ONU.

Dès l'arrivée à New York de M. Molotov pour l'Assemblée, j'ai appelé son attention, au cours d'une visite que je lui fis sur les inconvénients d'une méthode qui, appliquée sans discrimination, plaçait le Conseil dans l'impossibilité d'aboutir à une décision, nuisait à son prestige et sapait son autorité. Je m'étais efforcé de lui faire accepter le principe d'une résolution qui aurait prévu que les membres permanents pouvaient voter contre une proposition ou à tout le moins s'abstenir sans que leur désaccord eût obligatoirement l'effet d'un veto. J'ai repris cette suggestion devant l'Assemblée.

Sur l'initiative de M. Bevin, les membres permanents se sont réunions les 18 et 23 novembre afin d'étudier un assouplissement du veto. Le ministre britannique a proposé des consultations entre les membres permanents avant l'ouverture des débats, la désignation d'un rapporteur chargé de concilier les thèses en présence, l'exercice du veto limité aux questions d'une importance vitale, une définition du terme « différend », le caractère de veto retiré à l'abstention. Ces propositions, acceptées avec faveur par les délégués américains, chinois et moi-même, ont été cependant rejetées par M. Molotov qui a prétendu qu'elles ne contribueraient qu'à accroître des formalités et des règles de procédure sur lesquelles on ne pouvait fonder des relations entre les grandes puissances et l'ONU.

Une offensive menée au sein de l'Assemblée par l'Australie et Cuba, contre l'article 27, au nom des principes démocratiques a échoué, les grandes puissances s'étant unies pour la défense du *statu quo* dans une question qui mettait en jeu leurs prérogatives.

Toutefois, en dépit des apparences, ces débats n'ont pas été inutiles. En effet, bien que M. Gromyko n'ait jamais fait de déclaration à ce sujet, il a profondément modifié son attitude après l'Assemblée.

Il s'est abstenu sans invoquer le veto :

– dans la plainte de la Grèce contre ses voisins, au vote d'un paragraphe du texte américain, prévoyant la composition de la commission d'enquête : puis il a voté le texte final ;

– dans le vote de la résolution américaine invitant le Conseil de sécurité à faire savoir à la commission d'enquête en Grèce qu'elle n'était pas qualifiée pour intervenir en faveur de condamnés à mort ;

– dans l'affaire des mines de Corfou, lors de l'inscription à l'ordre du jour de la plainte de la Grande-Bretagne contre l'Albanie, puis lors de la création d'un sous-comité. Si M. Gromyko a voté contre la résolution d'après laquelle le champ de mines n'avait pu être mouillé sans la connaissance des autorités albanaises, il est abstenu lors du renvoi du différend à la Cour internationale de Justice ;

– dans la question du désarmement au vote du paragraphe 3 du document instituant une commission des armements de type classique, puis lors de l'adoption de l'ensemble du texte ;

– dans la question de la tutelle pour les archipels du Pacifique antérieurement sous mandat japonais, lors de l'adoption de l'article 15 du texte américain, définissant les pouvoirs de la puissance mandataire ; puis M. Gromyko a voté en faveur de l'ensemble du texte.

Il n'est donc pas exagéré de parler d'un renversement de la politique soviétique au sein du Conseil. Lié par des instructions étroites, M. Gromyko n'a vraisemblablement osé faire connaître à Moscou les inconvénients d'une méthode qui entravait toute activité du Conseil ; il a fallu que les dirigeants de la politique extérieure de l'URSS vinssent à New York à l'oc-

casion de l'Assemblée pour comprendre les dangers de cette situation et accepter tacitement d'y remédier.

Le Conseil répondant à ces bonnes intentions, a considéré que l'abstention ne constituait pas un veto en dépit de la rédaction du paragraphe 3 de l'article 27 de la Charte. Celui-ci a donc en fait été révisé par consentement unanime du Conseil.

Mais alors que l'URSS faisait ainsi preuve d'un notoire esprit de conciliation, l'ONU a reçu un coup inattendu des États-Unis. Le discours du 12 mars du président Truman prévoit une aide en faveur de la Grève et de la Turquie, ignore le Conseil de sécurité et la commission d'enquête envoyée par ce dernier en Grèce, alors que jusqu'à cette prise de position retentissante, les États-Unis n'avaient cessé d'apparaître comme les défenseurs les plus convaincus et les plus puissants de l'ONU. Le sénateur Austin s'est efforcé le 28 mars, avec plus de bonne volonté que de force persuasive, de corriger l'impression désastreuse produite dans les milieux des Nations unies par la déclaration présidentielle. Il a présenté le projet du gouvernement américain comme la suite naturelle de l'aide britannique à la Grèce et une anticipation des secours que ne manqueraient pas d'accorder à ce pays les organismes compétents des Nations unies.

Dans la question de la tutelle sur les archipels du Pacifique, le délégué américain a assuré qu'il n'userait pas du veto pour repousser les amendements hostiles au projet américain mais qu'il retirerait plutôt ce dernier. Les États-Unis auraient donc procédé à une annexion si le Conseil n'avait pas réservé à leur plan l'accueil espéré, dessein d'une loyauté douteuse à l'égard de la Charte.

Le collège restreint que constitue le Conseil de sécurité, la fréquence de ses séances ont créé entre les délégués des liens d'amitié et de confiance favorables à ses travaux. Cependant, l'évolution de la politique dans le monde ne manque pas de s'y refléter. Depuis plusieurs mois les États-Unis y jouent le rôle d'animateurs. Leur opposition à l'URSS ne cesse de s'accentuer, opposition encore accusée par le fait qu'au mois de janvier M. H. Johnson, diplomate expérimenté et d'un grand tact, s'est effacé derrière le sénateur Austin, d'un naturel aimable, mais manifestement novice dans les débats internationaux, et désireux de s'imposer auprès de son administration par des succès personnels.

M. Gromyko, par son brio et son opiniâtreté, est un plaideur redoutable aussi bien dans l'attaque que dans la défense, mais le cheminement de sa pensée, incompréhensible parfois pour des Occidentaux, lui permet d'aligner côte à côte, et avec une parfaite indifférence les arguments les meilleurs et les pires. S'il a conservé une grande courtoisie à l'égard du délégué américain, il n'a en revanche que sarcasmes et mépris pour les délégués des petits États opposants des thèses russes tels que l'Australie, le Mexique, les Pays-Bas.

Une telle attitude n'est guère propice à rallier une majorité aux thèses soviétiques.

Sir Alexander Cadogan défend avec une habileté consommée les intérêts du Royaume Uni. Principal adversaire de l'URSS dans les questions d'Iran, d'Espagne, du stationnement des troupes hors de leurs territoires respectifs, il a été relevé de cette position par le délégué américain qui, afin de diriger la lutte contre les prétentions soviétiques, a abandonné son attitude de médiateur d'ailleurs partial.

En dehors de la France, les seules puissances qui ont encore joué un rôle sont, dans des camps opposés, l'Australie et la Pologne. M. Hasluck, intervenant le plus souvent dans le sens des intérêts anglo-saxons, s'est dépensé sans mesure dans tous les débats avec autant d'ingéniosité que d'esprit juridique. Lancé par son gouvernement contre les États-Unis dans la question de la tutelle pour les archipels du Pacifique, il a démissionné plutôt que de mener au sein du Conseil une lutte sans espoir. M. Lange, ingénieux et juriste lui aussi, s'est efforcé de couvrir la retraite de M. Gromyko dans des affaires où ce dernier était trop engagé. Persuadé que l'indépendance de la Pologne ne dépend que du bon vouloir de l'URSS, il est tenu de donner à celle-ci des gages de sa loyauté. Toutefois le délégué polonais a voté pour l'inscription à l'ordre du jour de la plainte de la Grande-Bretagne contre l'Albanie, et en faveur de la commission des armements de type classique, alors que dans ces deux questions la Russie s'est abstenue.

Au début de l'année 1947, l'Égypte, le Mexique et les Pays-Bas, membres non permanents du Conseil, ont été remplacés par la Belgique, la Colombie et la Syrie. Le délégué égyptien a joué un rôle effacé. En revanche, M. Padillo Nervo par son activité, sa science juridique

et sa modération, a été l'un des membres efficients du Conseil. M. Van Kleffens a défendu constamment les thèses britanniques, notamment dans l'affaire espagnole, avec une outrance qui enlevait à ses interventions l'autorité que sa valeur et sa qualité d'ancien ministre des Affaires étrangères auraient dû normalement leur conférer.

La France qui n'était pas partie dans les différents litiges évoqués, s'est efforcée de rapprocher les points de vue opposés en rédigeant des résolutions ou des amendements offrant des bases de compromis. En toute occasion elle a défendu l'esprit de la Charte afin de permettre au Conseil de sécurité d'accomplir sa mission avec efficacité et sérénité. Ses initiatives ont souvent trouvé un accueil favorable auprès des autres délégations qui n'ont jamais douté de son désintéressement ni des buts élevés qu'elle se proposait.

Des questions dont le Conseil est actuellement saisi, la plus vaste par ses implications et la plus importante par ses conséquences est celle qui a trait à la réglementation et à la réduction générale des armements. Malgré la faiblesse de ses moyens matériels, la France, en raison de son expérience politique, devrait être appelée à jouer un grand rôle dans l'élaboration d'un programme qui embrassera les armes de type classique, l'énergie atomique, et la constitution d'une force internationale. C'est sans doute un heureux présage que le projet français ait été adopté lors de la création de la commission des armements de type classique.

(Direction des Affaires politiques)

ANNEXE II

Forces armées des États membres stationnées en dehors de leurs territoires à l'exclusion des pays ex-ennemis.

Le 29 août, à la 57e séance du Conseil de sécurité, consacrée à l'admission de nouveaux membres dans l'ONU, le délégué soviétique a lu d'une façon inattendue une déclaration, afin d'exiger des membres des Nations unies qu'ils soumissent au Conseil dans un délai de deux semaines les renseignements relatifs au stationnement des forces des États membres des Nations unies sur les territoires d'autres États, à l'exclusion des pays ex-ennemis, sur les bases aériennes et navales dans les territoires précités et sur les effectifs de leurs garnisons. Il est apparu immédiatement que les Anglo-Saxons attachaient une grande importance à cette manœuvre tout en étant, au moins au début, d'avis différents sur la suite à lui donner. M. Byrnes en effet aurait accepté l'examen de cette question par le Conseil à la condition qu'elle fût élargie de façon à englober les territoires des pays ex-ennemis. En revanche, M. Bevin était opposé, au besoin par l'emploi du veto, à toute discussion, et il donna comme instruction à son représentant de rejeter l'inscription du texte soviétique à l'ordre du jour.

Alors qu'à l'appui de sa demande, M. Gromyko avait invoqué le chapitre VII de la Charte, il a cité les articles 34 et 35 du chapitre 6 à la 71e séance du Conseil de sécurité le 23 septembre lorsque l'inscription de sa résolution à l'ordre du jour a été discutée. Il a critiqué la présence des troupes américaines à Panama, au Brésil, en Islande et en Chine et celle des troupes britanniques en Grèce, en Égypte, en Irak, à Bassorah où elles menaceraient l'Iran, et en Indonésie. Il n'a pas indiqué les risques de guerre que la présence de ces troupes ferait courir, mais il a énuméré les protestations qu'elle provoquait de la part de certains gouvernements et de partis d'opposition.

Par sept voix contre deux (URSS, Pologne) et deux abstentions (France, Egypte) le Conseil de sécurité s'est refusé à suivre M. Gromyko, s'opposant donc à l'inscription à l'ordre du jour de sa résolution.

J'avais indiqué durant la discussion que la requête soviétique prêtait sans doute à l'article 34 de la Charte une portée plus vaste que celle admise jusqu'ici et que cette conception juridique large paraissait acceptable et conforme à l'esprit du texte, qu'il était dangereux d'écarter une question en lui imputant des intentions de propagande, alors que des motifs politiques étaient à la base de toutes les requêtes adressées au Conseil, que l'agrément donné par les gouvernements intéressés à la présence de troupes étrangères sur leur sol n'était pas en soi une raison dominante pour écarter la demande soviétique ; en revanche j'ai souligné que la question dont le Conseil était saisi avec un caractère d'opportunité qui me

paraissait essentiel, le problème posé par la présence des troupes se rattachant étroitement à la liquidation des suites de la guerre et aux rapports des grandes puissances entre elles.

M. Gromyko a demandé alors l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

(Direction des Affaires politiques)

Annexe III

Désignation du Gouverneur de Trieste.

Le 7 janvier à sa 89e séance, le Conseil de sécurité a été saisi d'une résolution américaine l'invitant à donner son accord aux annexes du futur traité de paix avec l'Italie relatives à la création et au gouvernement du territoire libre de Trieste.

Appuyé par le délégué syrien, le délégué australien a déclaré que l'existence du veto rendrait toute garantie du Conseil illusoire et que la charge imposée à ce dernier constituerait un amendement à la Charte, n'étant pas prévue par celle-ci.

Le Secrétaire général a adressé un message au Conseil, l'exhortant en vertu des fonctions et pouvoirs que lui confère le paragraphe 1 de l'article 24 de la Charte à donner son accord au texte du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Me référant au même article, j'ai, avec mes collègues soviétique, britannique et américain demandé au Conseil d'approuver le statut de Trieste tel qu'il nous était soumis.

À sa 91e séance, par 10 voix, l'Australie s'étant abstenue, le Conseil a accepté les responsabilités qui lui incomberont à Trieste. Cependant, il n'a pu arriver à un accord sur le point de savoir à qui sa décision serait communiquée, ou au Conseil des ministres des Affaires étrangères (thèse chinoise) ou individuellement aux gouvernements ayant participé au traité italien (thèse soviétique). À l'issue du débat un délégué a pu dire que les gouvernements intéressés seraient contraints de lire les journaux pour connaître la décision du Conseil.

Les conversations se sont alors engagées dans la coulisse entre les membres permanents afin de présenter un candidat unique à l'agrément du Conseil, étant entendu que ce dernier ne pourrait être le ressortissant d'aucun de ces États. Le gouvernement américain, sans fixer son choix, a énuméré les cinq personnalités suivantes comme candidats possibles : le général Guisan, Suisse, le lieutenant-général Nordenskjold, Suédois, M. Sandstrom, Suédois, M. Egeland, Sud-africain, l'ancien président Camargo, Colombien. Le gouvernement français a présenté M. de Azcarate et le gouvernement belge M. Buisseret.

Cependant, en raison de l'impossibilité, après une attente de plusieurs semaines, d'obtenir une réponse au gouvernement soviétique, sir Alexander Cadogan a suggéré à son gouvernement de saisir de cette question la conférence de Moscou et de lui proposer de la résoudre.

(Direction des Affaires politiques)

Annexe IV

Examen du premier rapport de la Commission de l'énergie atomique.

Le Conseil de sécurité a examiné au cours des mois de février et mars 1947 le premier rapport de la Commission de l'énergie atomique. La discussion portée à l'ordre du jour de la 105e séance du Conseil, le 13 février, n'a véritablement commencé qu'à la 106e séance et s'est poursuivie au cours des 108e, 110e, 112e, 115e séances pour se terminer à la 117e séance, par le vote d'une résolution transmettant à la commission le compte rendu des débats du Conseil, l'invitant à formuler aussitôt que possible les propositions réclamées au paragraphe 5 de la résolution du 24 janvier 1946 de l'Assemblée générale et la priant de soumettre un second rapport avant la prochaine session de l'Assemblée générale. Cette résolution a été votée à l'unanimité, mais cet accord sur un point de procédure ne peut masquer l'échec sur le fond.

Dès le début de ses délibérations, le Conseil a paru hésiter sur la marche à suivre et le caractère de la décision qu'il devait prendre. Cette incertitude me paraît résulter des conditions particulières dans lesquelles le rapport avait été discuté et voté au mois de décembre. L'initiative de la préparation de ce document et de sa transmission avait été le fait de M. Bernard Baruch. Quelles qu'aient été ses intentions profondes (forcer l'URSS par un vote au Conseil de sécurité à accepter le plan américain ou le détruire par l'usage de son droit de veto, ou encore préparer une sortie avantageuse pour son amour-propre), il semble que le départ du vieil homme d'État laissa la délégation américaine sans idées précises sur la marche à suivre. Aussi lorsqu'à la 110e séance, la délégation française se prononça la première contre tout vote susceptible de cristalliser les divergences d'opinion, cette idée fut acceptée sans difficulté par les autres délégations.

Le débat sur le fond s'est présenté dans des conditions particulières puisque, des douze pays participant à la discussion (le Canada avait été admis à siéger au Conseil), sept avaient fait connaître leur approbation lors du vote du 30 décembre. Les trois nouveaux membres devaient faire des déclarations de principe dans le même sens. La Pologne n'abordant pas le fond du sujet mais se contentant d'indiquer qu'il était nécessaire d'arriver à un accord des grandes puissances, l'intérêt de la discussion s'est porté exclusivement sur les déclarations soviétiques dont le représentant est le seul qui ait abordé la substance du rapport.

Ces déclarations faites en deux interventions de ton assez différent, ont présenté un intérêt considérable car elles devaient enlever à peu près tout espoir d'arriver à un accord au sein de la commission.

Dans sa première intervention du 14 février, M. Gromyko a répété les arguments essentiels qu'il oppose depuis le mois de juin de l'année dernière à l'opinion de la majorité des membres de la commission. Il a donc insisté à nouveau pour la conclusion aussi rapide que possible d'une convention de mise hors la loi des armes atomiques. Il a reproché au rapport de subordonner la signature d'une telle convention à l'établissement de mesures de contrôle. Il a repris d'autre part la question du veto en insistant pour que l'organisme de contrôle soit créé « dans le cadre du Conseil de sécurité », les sanctions devant être appliquées conformément aux dispositions de la Charte. Toutefois il a paru quelque peu gêné dans son argumentation par la rédaction du passage du rapport où il est dit qu'une fois que la convention sera signée, définissant les infractions qui doivent être considérées comme des crimes internationaux, il ne doit subsister aucun moyen légal par lequel un État ayant violé ses engagements peut échapper aux sanctions prévues dans la convention. Il est apparu que son discours contenait une contradiction lorsqu'il a déclaré que l'Union soviétique n'avait jamais contesté que les violateurs d'une convention dussent être punis et qu'en même temps il indiquait que les sanctions devaient être appliquées conformément à la Charte.

L'argumentation de M. Gromyko ne contenait le 14 février qu'un élément nouveau lorsqu'il accusa le rapport de la commission de préparer l'établissement du monopole des États-Unis sur la production et l'utilisation de l'énergie atomique dans le monde. C'est ce point qu'il m'a paru nécessaire de relever lors de mon intervention du 10 mars au cours de laquelle le débat s'est terminé. En effet, s'il me semblait sans objet de prolonger la discussion qui se déroule depuis près d'un an sur la question de la convention et celle du veto, je n'ai pas cru devoir laisser figurer aux procès-verbaux du Conseil de sécurité, sans qu'elle fût accompagnée d'une réfutation d'ailleurs facile, l'accusation de vouloir établir le monopole mondial des États-Unis.

Ces premières déclarations de M. Gromyko ont provoqué une certaine satisfaction au sein de la commission. Bien qu'une nouvelle critique ait été ajoutée à celles déjà connues que l'URSS formulait contre ce rapport, il semblait raisonnable d'espérer qu'en dépit de ces divergences une marge d'accord assez importante pourrait être consolidée.

Le 18 février, M. Gromyko remettait par écrit les amendements que l'URSS désirait apporter au rapport. On notait tout de suite que ces amendements concernaient exclusivement les parties du rapport qui avaient été insérées à la demande de M. Baruch. Toutefois M. Gromyko expliquait qu'il ne donnait pas pour autant son accord aux autres parties du rapport qui ne lui semblaient constituer que les explications des passages auxquels se référaient ses amendements. Une analyse des propositions soviétiques fait ressortir que l'URSS, outre ses objections déjà connues, se fait de l'organe international de contrôle, une conception entièrement différente des autres membres de la commission et qu'elle envisage cet organe de contrôle comme un système muni de pouvoirs exclusivement policiers à

exercer sous l'autorité du Conseil de sécurité. Le rapport avait épousé sur ce point la conception mise en avant dans le plan Lilienthal, c'est-à-dire celle de l'organe chargé non seulement du contrôle, mais encore de la production et de l'utilisation de l'énergie atomique dans le monde.

À l'issue de cet examen, plusieurs délégations considéraient néanmoins que ces amendements soviétiques ne fermaient pas la porte à toute collaboration. Les optimistes faisaient remarquer que M. Gromyko laissait subsister une partie importante des pouvoirs de contrôle prévus dans le rapport. Ils notaient que ces pouvoirs étaient les seuls que la commission eût sérieusement étudiés et ils pensaient pouvoir en conclure que M. Gromyko avait seulement voulu supprimer du rapport tout ce qui avait le caractère d'une affirmation de principe plutôt que d'une démonstration reposant sur les travaux de la commission.

Les espoirs auxquels plusieurs membres de la commission désiraient s'accrocher reçurent le coup de grâce au cours de la séance du 5 mars. Dans une intervention extrêmement vigoureuse, et où certains ont prétendu reconnaître le style de M. Vichinsky, M. Gromyko a rendu parfaitement claire l'étendue du désaccord qui sépare l'Union soviétique de l'ensemble de la commission. Un délai demandé par le représentant de l'URSS, qui avait fait reporter la séance du 27 février au 3 mars, a confirmé l'opinion que ce discours avait été rédigé à Moscou. Il semble donc que les services compétents de l'Union soviétique aient d'abord rédigé les amendements au rapport et que ces textes aient été soumis à l'examen des responsables de la politique étrangère russe qui ont alors rédigé, à titre de commentaire, la dernière intervention de M. Gromyko.

Il est de fait que, dans cette intervention, le représentant soviétique n'a pas cherché à réfuter les considérations qui avaient poussé la commission à faire certaines recommandations, mais qu'il a écarté ces conclusions pour des raisons qui tiennent à l'incompatibilité des conceptions politiques de l'URSS avec les principes impliqués dans les recommandations du rapport.

Parmi les points principaux formulés par le représentant soviétique, je me contenterai de noter ici les suivants :

L'URSS a admis les principes de ce contrôle international et d'inspection, mais les mesures d'application ne devraient pas comporter ingérence dans la vie économique des pays. Elle désire laisser à la compétence exclusive des États le développement de l'énergie atomique, elle exclut le monopole de l'organe international en matière de recherches, sans discrimination entre celles qui présentent un caractère dangereux et les autres, en matière de contrôle elle paraît ne vouloir conserver que l'inspection qu'elle restreint d'ailleurs en lui refusant le droit illimité d'accès aux « installations et opérations », le droit d'intervenir dans les opérations à la mine, de fermer des établissements, d'accord des licences et de survoler librement tous les territoires.

À l'égard des décisions à prendre, M. Gromyko a rappelé l'opposition de son gouvernement à l'application de toute sanction en dehors des dispositions de la Charte et n'a admis la règle de la majorité au sein de l'organe international de contrôle que pour des « cas appropriés » qu'il n'a pas d'ailleurs précisés.

À la suite de ces déclarations, j'ai écrit au Département qu'il n'était pas possible de savoir si le raidissement de la position soviétique constituait son dernier mot sur le fond du problème ou s'il faisait partie d'une manœuvre en relation avec l'ouverture de la conférence de Moscou. La suite des travaux de la commission semble indique que l'URSS, après un examen approfondi des propositions américaines les a jugées définitivement inacceptables. Comme le gouvernement soviétique ne peut pas envisager que les États-Unis acceptent le point de vue soviétique, il faut donc en conclure que Moscou accepte pour le moment la situation dans laquelle l'Amérique continue à produire des bombes atomiques avec le risque que cette situation comporte pour l'URSS.

Cette conclusion me paraît la plus importante de celles qui se sont dégagées au cours de ce débat.

(Direction des Affaires politiques)

ANNEXE V

Activités du comité des experts.

1) Règlement intérieur du Conseil de sécurité.

Le comité d'experts a été créé à la première séance du Conseil de sécurité le 17 janvier 1946. Il a eu comme mission immédiate la révision du règlement intérieur provisoire que le Conseil avait adopté sur la recommandation de la commission préparatoire.

Il n'a pas encore achevé sa tâche. Les articles du règlement intérieur provisoire qu'il a étudiés et qui ont été adoptés par le Conseil sont reproduits dans le document S.96 ; ils concernent les réunions, l'ordre du jour, la représentation et la vérification des pouvoirs, la présidence, le secrétariat, la conduite des débats, le vote, les langues, la publicité des séances, les procès-verbaux, l'admission des nouveaux membres et enfin une annexe relative à la procédure provisoire qui s'applique aux communications de particuliers et d'organismes non gouvernementaux et relatives à des questions dont le Conseil de sécurité est saisi.

D'une manière générale le comité d'experts a explicité les dispositions de la Charte. Au sujet des questions rappelées ci-dessus, il n'a apporté qu'une innovation par rapport à la Charte, admettant que le Secrétaire général pouvait faire des communications écrites et orales au Conseil de sécurité.

Sa tâche n'est pas achevée car il n'a pas abordé l'étude du règlement du Conseil pour l'application des dispositions du chapitre VII. D'autre part, il n'a pu se mettre d'accord et par conséquent n'a transmis au Conseil aucune proposition sur les questions suivantes : invitation à un État non membre des Nations unies, situation créée par l'abstention d'un membre permanent dans un vote ou par son absence à une séance, ce dernier point ayant été abordé à l'occasion de la discussion sur le quorum.

Enfin, le comité d'experts s'est borné à répéter le texte de la Charte au sujet des dispositions de l'article 27.

2) Examen de la lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité au sujet de la question iranienne.

Le Secrétaire général ayant adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre relative au maintien de l'affaire iranienne à l'ordre du jour du Conseil, le Conseil, à sa 33e séance, a chargé le comité d'experts d'examiner cette communication. Le comité n'ayant pu arriver à un accord unanime, le rapport qu'il a soumis au Conseil se borne à résumer l'opinion de la majorité et de la minorité.

3) Procédure d'admission.

Dans ses séances, le comité a examiné la procédure de l'admission des nouveaux membres. Les propositions ont été adoptées sans changement par le Conseil de sécurité lors de sa 42e séance. Elles figurent aux articles 55, 56 et 57 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

L'étude de ces dispositions n'a soulevé qu'une difficulté de la part du représentant de l'Australie qui s'est efforcé d'obtenir que toutes les demandes d'admission adressées au Secrétaire général fussent transmises à l'Assemblée générale quel que fût le résultat de l'examen préalable du Conseil de sécurité – prévu à l'article 4 paragraphe 2 de la Charte. Le représentant de l'Australie a fondé son argumentation sur le fait que la Charte accorde au Conseil en cette matière un pouvoir de « recommandation » et que les décisions de l'article 27, paragraphe 2, ne s'appliquent qu'aux « décisions » de cet organe. Les cinq membres permanents ont, au comité d'experts comme au Conseil, repoussé cette interprétation.

Le comité d'experts a d'autre part, été unanime pour insérer une clause suivant laquelle les demandes d'admission seraient soumises à l'examen d'un comité composé des représentants des membres du Conseil.

4) Conditions d'admission devant la Cour internationale de Justice des États qui ne sont pas parties à son statut.

Cette question fut soumise au comité d'experts par le Conseil de sécurité à sa 50e séance. Le comité d'experts ayant noté qu'un problème à peu près identique s'était posé devant le

Conseil de la Société des Nations en 1922 à l'égard de la Cour permanente de Justice, recommanda une solution analogue tenant compte des changements nécessaires pour adapter aux dispositions de la Charte et au statut de la Cour le texte de la résolution qui avait été adopté par la Société des Nations. Ces modifications sont de pure forme et n'imposent aucune obligation nouvelle aux États parties au statut.

Au cours de la discussion un effort des délégations française, polonaise, soviétique et mexicaine en vue de faire adopter une disposition excluant l'Espagne franquiste du bénéfice éventuel de la juridiction de la Cour, a été repoussé.

Le Conseil de sécurité adopta à sa 76e séance la résolution proposée par le comité.

5) Conditions auxquelles la Suisse peut devenir partie au statut de la Cour internationale de Justice.

Cette question soumise au comité d'experts par le Conseil de sécurité à sa 78e séance a fait l'objet d'un projet de résolution qui devait être adopté par le Conseil à sa 80e séance.

6) Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

À sa 57e séance, le comité a été saisi d'une proposition américaine relative à la rédaction, au vote et à la date de transmission du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale prévu à l'article 24, paragraphe 3 de la Charte.

La discussion a porté principalement sur le caractère du vote par lequel le Conseil devait approuver ce rapport. Seul des représentants des cinq membres permanents, le délégué soviétique à soutenu que ce vote n'avait pas un caractère de procédure et que les dispositions de l'article 27, paragraphe 3, lui étaient applicables. Après sept séances de discussion, le comité, devant l'impossibilité d'arriver à un accord, décida, sur la proposition du représentant français, de ne pas trancher la question et d'attendre pour se prononcer que l'usage eût consacré l'opinion du Conseil. Le comité n'a donc pas transmis de proposition à cet égard. La question n'a pas été soulevée lors de l'examen du premier rapport du Conseil de sécurité qui a été approuvé à l'unanimité.

7) Statut et règlement intérieur du Comité d'État-major.

Le comité d'experts a pratiquement terminé l'étude du statut et du règlement intérieur du Comité d'État-major. La question en est maintenant à la phase d'ultime consultation entre les deux comités avant transmission des documents au Conseil de sécurité.

À l'issue de cet examen par le comité d'experts, la situation est la suivante :

Les points de divergences qui s'étaient manifestés au Comité d'État-major entre la délégation soviétique et les autres délégations n'ont pu être réglés par le comité d'experts.

Deux questions soulevées par le comité d'experts ont fait naître de nouvelles divergences d'opinion entre les mêmes délégations :

a) Emploi de l'espagnol : bien qu'aucune des délégations représentées au Comité d'État-major n'emploie la langue espagnole, les représentants du Mexique d'abord et de la Colombie ensuite ont émis des objections contre la rédaction de l'article II du règlement intérieur qui ne mentionnait pas cette langue au nombre des langues officielles du comité. La majorité du comité d'experts s'est prononcée pour une formule donnant satisfaction à la Colombie sans augmenter les charges de traduction du secrétariat. Le représentant soviétique n'a pas cru pouvoir donner son accord à cette formule.

b) Invitation à adresser aux membres non permanents : le représentant soviétique a pensé que cette invitation devait être adressée avec l'accord de tous les membres du Comité d'État-major. Les autres délégations ont estimé qu'un vote à la majorité pouvait trancher cette question. Il est à noter que sur ce point le représentant polonais s'est séparé de l'URSS.

Enfin, les délégués australien et belge se sont opposés aux dispositions de la section 3 du statut relatif au vote sur les questions de fond. Ils ont exprimé l'opinion que l'unanimité des membres permanents n'était exigée par la Charte qu'au sein du Conseil de sécurité. Les représentants des cinq membres permanents se sont opposés à ce point de vue. Les représentants de l'Australie et de la Belgique ont réservé leurs droits de reprendre la question au Conseil de sécurité.

(Direction des Affaires politiques)

ANNEXE VI

Activités du Comité d'État-major.

Au cours de la première année de son fonctionnement en Amérique, l'activité du Comité d'État-major a été inégale, tant dans son rythme que dans ses résultats.

Tandis que pendant toute l'année 1946 l'intensité du travail a été ralentie, elle s'est accélérée depuis le début de 1947 jusqu'à atteindre, au cours de la présidence française du mois de mars, les chiffres importants de cinq réunions du Comité d'État-major et de vingt-deux séances de travail du sous-comité des principes de base.

En un an, la statistique des réunions tenues est la suivante :

a) réunions du Comité d'État-major		42
b) réunions des sous-comités :		
– principes de base	52	
– statut et règles de procédure	20	
– formes types d'accords	8	
– divers	2	82

Les travaux du Comité d'État-major ont abouti à l'élaboration de deux documents :

– Projet de statut du Comité d'État-major et de règles de procédure

– Recommandations sur les principes de base pour l'Organisation des Forces armées des Nations unies.

Dans les projets de statut et de règles de procédure du Comité d'État-major, une seule divergence importante subsiste : les délégations de la Chine, des USA, du Royaume-Uni et de la France estiment que le Comité d'État-major doit être, comme le Conseil de sécurité, un organisme permanent : la délégation soviétique est d'un avis contraire.

Par ailleurs, bien que l'unanimité ait pu se faire, non sans mal, sur la possibilité donnée au Secrétaire général d'assister à toutes les séances du Comité d'État-major, les délégations anglo-saxonnes n'ont pas cessé de manifester une certaine méfiance à l'égard de ce haut fonctionnaire. La délégation miliaire française s'est efforcée d'atténuer cette méfiance ; sous la présidence française du mois de mars, M. Trygve Lie a assisté à une des séances du Comité d'État-major.

Les recommandations du Comité d'État-major sur les principes de base pour l'Organisation des forces armées des Nations unies contiennent de sérieuses divergences que d'interminables discussions n'ont pu réduire que partiellement. Dans ce document qui sera envoyé le 30 avril au Conseil de sécurité, on notera les divergences essentielles suivantes :

a) la délégation soviétique reste fidèle au principe d'égalité des contributions, alors que les quatre autres délégations considèrent qu'elles peuvent différer largement quant à la puissance et la valeur des éléments constitutifs de terre, de mer et de l'air ;

b) la délégation soviétique exige le stationnement des forces armées à l'intérieur des frontières de la nation membre et leur rappel dans leurs lieux de stationnement dans un délai de 30 à 90 jours après leur utilisation. Les autres délégations sont d'avis que ces forces armées doivent être stationnées (d'après des formules diverses) sur l'ensemble des territoires dépendant de la Nation, et qu'après leur utilisation elles doivent être rappelées aussitôt que possible sur leur emplacement général, tel qu'il est fixé dans les accords spéciaux ;

c) la délégation française désire voir préciser, dans les principes de base, tous les cas où les Forces armées ne sont pas stationnées à l'intérieur des frontières de la nation membre ;

d) la délégation française, appuyée par la délégation chinoise, se réserve le droit d'utiliser les forces armées en cas d'urgence nationale ;

e) la délégation française a une position particulière et essentielle sur la question des bases : elle ne veut pas mettre *a priori* la totalité des bases à la disposition du Conseil de sécurité, et elle veut voir énumérer dans les accords spéciaux celles qu'elle met à sa disposition ;

f) enfin, divergence essentielle très importante, tandis que les délégations britannique et américaine estiment que ce document établi par le Comité d'État-major doit être présenté sans introduction, et que les délégations soviétique et chinoise ont rédigé des introductions sans consistance, la délégation française a fait présenter, en son nom, une introduction dans laquelle elle précise entre autres :

– son avis sur la portée exacte des dispositions contenues dans les principes de base ;

– les décisions qui, dans cette matière, sont du ressort du seul Conseil de sécurité et les conditions de temps dans lesquelles il doit prendre ces décisions, faute de quoi elles risqueraient d'être inefficaces.

Tout au long de ces débats, la délégation militaire française a été guidée par deux idées :

– accélérer le rythme des travaux – c'est d'ailleurs sur son instigation que le représentant français a pu faire imposer au Comité d'État-major par le Conseil de sécurité la date limite du 30 avril pour achever l'examen des principes de base,

– rapprocher, dans toute la mesure du possible, les positions souvent, à l'origine, fort divergentes des délégations russe et anglo-saxonne – des résultats très substantiels ont été ainsi acquis.

Au sein de la délégation française, la délégation militaire a assumé le rôle de conseiller technique des membres civils de cette délégation. Son action s'est en particulier exercée dans la question du désarmement, de la tutelle et dans certaines affaires ayant des aspects ou des incidences militaires.

En matière de désarmement, elle a en plus fourni à la présidence du Conseil, par l'intermédiaire de l'EMG-DN, des propositions qui ont servi de base aux travaux de la commission consultative pour l'étude des problèmes concernant la réglementation et la réduction des armements, créée par le ministre des Affaires étrangères au mois de janvier 1947.

(Direction des Affaires politiques)

26

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

L. *Londres, 4 juillet 1947.*
Personnelle.

Je n'ai pu vous répéter par téléphone hier soir qu'une partie des propos que m'avait tenus M. Bevin et j'ai une telle horreur de ce qui peut avoir l'apparence d'une « communication de complaisance » que je ne pouvais pas davantage les reproduire dans le télégramme que j'ai cru utile d'envoyer ce matin.

Il est certain que l'attitude que vous avez prise, la netteté avec laquelle vous avez affirmé et maintenu votre position et la manière dont vous avez relevé la menace voilée contenue dans les derniers propos de M. Molotov,

[1] Note manuscrite : *Copie envoyée à M. Chauvel.*
Dans sa lettre introductive au Secrétariat général, Massigli écrivait : « *Ci-joint copie, une lettre personnelle que j'envoie au Ministre, et dans laquelle je vous l'assure, il n'y a aucun mot qui soit exagéré* ».

ont fait sur le Secrétaire d'État une très profonde impression[1]. Ce n'est pas à moi seulement, c'est aussi à l'ambassadeur des États-Unis, qu'il a vu dès son retour, que M. Bevin a dit que votre attitude avait été celle d'un homme d'État à la fois courageux et sage.

Il a dit aussi à M. Herriot qui me l'a répété ce matin à l'aérodrome au moment de son départ. À moi-même il a dit davantage encore, en me déclarant que vous aviez donné un exemple de *statesmanship* comme il n'en avait guère connu au cours de sa carrière. Enfin, j'ai su par un haut fonctionnaire du *Foreign Office* que c'est un langage analogue avec le Secrétaire d'État avait tenu au Premier ministre dans la conversation téléphonique qu'il avait eue avec lui de Paris dans la matinée même.

Vous avez donc maintenant ici, c'est incontestable, un très grand « crédit en banque », et ce crédit sera précieux pour nos affaires dans les semaines qui viennent. Il le sera, je pense, particulièrement dans les affaires allemandes si, du moins, nous trouvons le moyen de concilier nos conceptions fédéralistes avec les exigences de la remise en ordre d'une économie désorganisée.

Pour moi, jugeant les choses de mon observatoire londonien, je constate que vous avez marqué un point important. Je me permets de vous en féliciter, et j'en félicite notre cause[2].

(Papiers Massigli)

27

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. VARET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR L'INDOCHINE.

D. n° 659. *Paris, 4 juillet 1947.*

J'ai l'honneur de vous faire tenir, en annexe à la présente lettre, le rapport final de la Commission de conciliation franco-siamoise, en date du 27 juin dernier[3].

Je vous serais obligé de vouloir bien me retourner ce document, après en avoir pris connaissance, l'exemplaire ci-joint étant destiné aux archives du ministère des Affaires étrangères.

[1] Voir le document n° 9.

[2] À l'occasion du banquet donné le même jour en l'honneur de l'ambassadeur des États-Unis, Bevin avait loué à nouveau les hommes d'État français qui savaient tenir tête à toutes les oppositions et aux difficultés intérieures. Il appelait également à aider la France à se relever (télégramme de Londres n°s 1508-1509 du 5 juillet 1947 non reproduit).

[3] Voir le document en annexe.

J'espère pouvoir prochainement vous adresser, à titre définitif, une copie de ce rapport dont le texte en français et en anglais a été envoyé directement à notre haut-commissaire en Indochine par M. Lacoste.

Comme je vous l'ai signalé dans mes précédentes communications, en même temps qu'il déclare que les frontières actuelles entre le Siam et l'Indochine ne devraient pas être révisées, le rapport en question fait aux deux parties les recommandations suivantes :

1) Le tracé de la frontière fluviale, tel qu'il est défini par les traités, devrait être modifié cependant de façon à le mettre au principal chenal navigable du Mékong.

2) L'aire géographique de la compétence de la Haute-Commission permanente franco-siamoise du Mékong, devrait être étendue ainsi que ses fonctions.

3) Un arrangement entre les parties devrait être conclu en vue d'assurer au Siam un approvisionnement adéquat des poissons du Tonlé-Sap.

4) Les gouvernements français et siamois devraient entrer en négociations en vue d'établir une commission consultative internationale chargée d'étudier les questions techniques d'intérêt commun aux pays de la péninsule indochinoise. Cet organisme pourrait fixer son siège à Bangkok.

Nous ne saurions, à mon avis, accepter les conclusions de la Commission de conciliation sur le plan territorial sans accepter en même temps ses recommandations. Je vous rappelle en effet que si nous avons pu faire admettre de façon aussi satisfaisante, par l'organisme de Washington, la thèse française dans son intégralité quant au maintien des frontières actuelles, c'est en grande partie parce que nous nous sommes déclarés disposés à mettre en œuvre, dans l'esprit le plus compréhensif, une politique de bon voisinage et de collaboration économique avec le Siam.

J'estime, en outre, qu'il est de notre intérêt d'accepter les recommandations de la Commission.

En effet, celles-ci constituent une base de départ toute trouvée pour le développement, entre le Siam et l'Indochine, de la politique de bon voisinage dont nous avons assuré la Commission qu'elle répondait à notre désir le plus sincère.

D'autre part, l'établissement à Bangkok d'une commission consultative internationale chargée d'étudier les questions d'intérêt technique intéressant la péninsule indochinoise ne saurait soulever, à mon sens, d'objection majeure puisque, par définition, les sujets traités n'auraient pas de caractère politique.

Je verrais donc avantage à ce que nous puissions notifier, dans le plus bref délai possible, au président de la Commission de conciliation, notre acceptation des recommandations de cet organisme et souhaiterais, avant de faire la démarche dans ce sens à Washington, être assuré de l'accord du ministère de la France d'outre-mer et de M. Bollaert à ce sujet.

(Direction d'Asie-Océanie)

ANNEXE

NOTE DU JURISCONSULTE DU DÉPARTEMENT

Note sur le rapport de la Commission de conciliation franco-siamoise du 27 juin 1947[1]

N. *Paris, 9 juillet 1947.*

Le rapport de la Commission franco-siamoise contient sept recommandations dont trois n'appellent aucun commentaire puisqu'elles comportent le rejet absolu des prétentions siamoises (point 1 Luang-Prabang – point 4 Bassac – point 5 Battambang). À la suite des quatre autres recommandations, des négociations entre la France et le Siam devront s'ouvrir et il n'est pas inutile de reprendre ces points successivement.

Avant cette étude signalons que le rapport de la Commission de conciliation devra faire l'objet d'une acceptation formelle de la part de la France, signifiée au gouvernement siamois. Il convient de prendre acte, au plus tôt, de ce rapport entièrement favorable aux thèses françaises, avant d'entreprendre les négociations recommandées sur quatre points par la Commission. Cette formalité comporterait d'une part une notification au gouvernement siamois, d'autre part communication de l'acceptation de négociations avec le Siam sur la base du rapport au président de la Commission de conciliation.

I) Question de la frontière fluviale.

La Commission a estimé que « il y aurait avantage à fixer le tracé de la frontière au principal chenal navigable par une délimitation nouvelle qui serait confiée à la Haute-Commission permanente franco-siamoise du Mékong après conclusion d'un accord à ce sujet par les deux gouvernements ».

Telle est donc la première négociation. L'agent français a donné la mesure des concessions envisagées par la France dans sa réponse du 22 mai en indiquant que le Siam pourrait avoir accès « à un chenal navigable en eau profonde, sous réserve de la question de souveraineté » (pp. 4 et 5). C'est un retour à la négociation de 1940 où le régime du Mékong avait été traité en même temps que la convention de non-agression (traité du 12 juin 1940 et échange de lettres du même jour).

La formule ci-dessus reprise n'est pas exempte de danger. Elle est doublement imprécise. D'abord un chenal navigable devant être fixé entre plusieurs possibles, c'est celui qui englobera le plus d'îles dans le territoire siamois qui fera naturellement l'objet des demandes « siamoises ». Le renvoi de la difficulté, aperçue sans doute dès 1940, à une double négociation, entre les deux gouvernements puis au sein de la commission du Mékong, n'en diminue pas l'ampleur. En second lieu la formule « sous réserve de la question de souveraineté » n'est pas expliquée par le contexte et il faut reprendre le fond du problème pour en saisir le sens. Souhaitons que cette obscurité ne donne pas lieu à d'autre confusion. En réalité la frontière actuelle laisse à la France les îles non recouvertes par les hautes eaux lorsque le tracé est fixé au thalweg du bras le plus proche de la rive siamoise, là où le fleuve coule en plusieurs bras. Dans ce cas, une modification éventuelle par le critère du chenal navigable pourra mettre en territoire siamois un certain nombre d'îles. L'intention, sous la formule « sous réserve de la question de souveraineté » est donc de préciser que la détermination d'un chenal navigable ne comportera pas, *ipso facto*, transfert de la souveraineté sur les îles et qu'une négociation sur ce point sera nécessaire entre les deux gouvernements. Il ne fait pas se dissimuler que cette formule vague permet au Siam de prétendre que le principe du transfert des îles a été recommandé par la Commission de conciliation. Il faudra, dès le début, préciser notre thèse et rappeler que cette réserve ne peut se comprendre que portant sur la souveraineté française puisque tous les îlots éventuellement sujets à transfert se trouvent actuellement sous cette souveraineté. La réserve expresse n'a d'intérêt que si elle permet la demande de certaines contreparties au gouvernement siamois. La formule de l'échange de lettres du 12 juin 1940 sur la frontière fluviale avait, en effet, pour contre partie, le traité de non-agression. Ce traité

[1] Note signée Gros.
Note manuscrite : *M. Millet. Vu.*

n'était plus en cause, la négociation sur le transfert de souveraineté sur les îles peut être liée à d'autres demandes vis-à-vis du Siam.

II) Extension de la compétence de la Haute-Commission du Mékong.

Il n'est pas logique d'étendre la compétence d'une commission de frontière (surveillance, délimitation, problèmes communs aux deux populations) à une zone non-frontière et on ne peut voir dans cette recommandation de la Commission de conciliation qu'une tentative de donner une satisfaction au gouvernement siamois sur un point sans importance. Il ne s'agit d'ailleurs que d'un vœu dont la réalisation pourra faire l'objet de négociations prolongées.

III) Approvisionnement du Siam en poisson.

Dans la région de Battabamg le grand lac exportait avant 1941, 35 000 tonnes de poissons séchés dont 2 000 au Siam. La Commission recommande un accord entre les deux gouvernements en vue d'assurer au marché siamois un approvisionnement régulier et suffisant. *A priori*, il semble que les voies commerciales normales eussent été suffisantes et que par le simple procédé de l'achat et de la vente un tel but eut été atteint. Le gouvernement siamois y verra probablement un droit à l'obtention de quantités assez considérables de poissons et il faut espérer que cette recommandation de la Commission n'ouvrira pas un débat comparable à celui de l'accès aux matières premières essentielles de 1933 à 1939, avec l'Allemagne.

IV) Constitution d'une Commission consultative internationale.

La Commission recommande un organe de coopération internationale de la péninsule indochinoise sur l'opportunité de laquelle des consultations avec les gouvernements voisins intéressés pourraient être entreprises.

Sous les réserves ci-dessus indiquées concernant les négociations à venir, le rapport de la Commission de conciliation représente donc un succès des thèses françaises et complète la négociation de novembre 1946 à Washington[1]. La Commission de conciliation d'après l'article 4 de l'accord du 17 novembre 1946 doit examiner toutes les questions pendantes si les deux parties ne sont pas d'accord dans les 3 mois suivant le rétablissement des relations diplomatiques. Le recours à la justice internationale est possible sur les décisions de la Commission de conciliation (acte général de Genève). Sans qu'il soit probable que le Siam intente une telle action sur le rapport du 27 juin 1947[2], il faudrait, en cette hypothèse, indiquer que l'accord du 17 novembre 1946 exclue cette instance internationale, car si la constitution et le fonctionnement de la Commission de conciliation sont prévues selon l'acte général, l'appel n'a pas été formellement prévu et il résulte des circonstances de la négociation que cette omission valait exclusion[3].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Voir *DDF*, 1946-II, n° 234.

[2] Voir *DDF*, 1947-I, n° 428.

[3] Note complétée par celle, non reproduite, de Burnay pour Baudet du 15 juillet 1947. La note de Burnay examinait à fond les conclusions de la Commission avec ses implications politiques et toutes ses ambiguïtés pour la France. Les instructions données à Gilbert (dépêche de Baudet du 15 juillet non reproduite) préconisaient un apurement du passé et la mise en œuvre d'une politique constructive. La Commission de conciliation ne s'étant prononcée que sur les questions de frontière, les questions financières feraient l'objet d'une négociation directe avec Bangkok. Pour les questions politiques (expansionnisme siamois, représentation officieuse du Viêt Minh, aide au rebelles laos et cambodgiens), aucune illusion ne devait être entretenue sur une éventuelle révision, quelle que soit l'évolution interne de l'Indochine française. La signature d'un accord de police et de circulation devait être hâtée. Et sous réserve de l'accord du ministère de la France d'outre-mer, la souveraineté sur certains îlots du Mékong pourrait être cédée en gage de bonne volonté. Mais il en résulterait une contrepartie. La Haute-commission du Mékong pourrait se réunir alternativement à Bangkok et à Vientiane. Enfin il appartenait à Gilbert, d'examiner les conditions de création d'une commission de consultation interne pour les questions communes à tous les pays de la péninsule indochinoise.

28

M. BORIS, CONSEILLER TECHNIQUE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE
À LA COMMISSION DES RÉPARATIONS À GENÈVE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 16[1]. *Genève, 5 juillet 1947.*

(*Reçu* : le 9, 12 h.)

Après celles de MM. Myrdal et Porter, dont je vous ai rendu compte par mon télégramme n° 15[2], la délégation française a été l'objet de deux nouvelles démarches en relation avec les problèmes soulevés par la Conférence de Paris.

La déléguée suédoise, Mme Kock, ministre de l'Économie, m'a rappelé que dès le 27 juin dernier son gouvernement avait exprimé l'opinion que la Commission économique européenne serait le lieu où les suggestions Marshall devaient de préférence être examinées. Au moment où Mme Kock a quitté la Suède la décision de son gouvernement, quant à la réponse à donner à l'invitation franco-britannique, n'était pas encore prise et Mme Kock n'a pu que mentionner la situation difficile et embarrassante où son pays se trouve placé. Pour le reste, les propos qu'elle m'a tenus ne s'écarteraient guère de ceux de M. Myrdal et je lui ai fait les mêmes réponses.

M. Rudjinski a été beaucoup plus pressant. Il m'a tout d'abord déclaré parler en qualité de vice-président de la Commission et non de représentant de son pays. Mais en fait, dans la suite de la conversation, il a beaucoup plus fait état de l'intérêt de la Pologne (à laquelle il a associé à plusieurs reprises la Tchécoslovaquie) que de celui de la Commission.

Les ministres polonais et tchécoslovaque, m'a-t-il dit, sont actuellement à Moscou dans l'espoir qu'à l'issue de leur entretien avec les Russes, ils seront en mesure d'accepter l'invitation franco-britannique. S'ils réussissent les choses seront pour le mieux. Mais, dans l'autre hypothèse, les deux pays seront définitivement rejetés à l'Est. Toujours selon M. Rudjinski, ils auront été placés dans l'obligation de choisir du fait que l'invitation franco-britannique constitue un fait entièrement nouveau. Au contraire, une invitation de la Commission européenne, au mandat de laquelle ils ont souscrit, eut été acceptée d'emblée et automatiquement. M. Rudjinski en conclut que le remède consisterait à faire réitérer les invitations de Paris par la Commission européenne, auquel cas il paraît être assuré de l'acceptation polonaise qu'accompagnerait vraisemblablement l'acceptation tchécoslovaque. Comme je disais à M. Rudjinski que la France ne saurait envisager ni la remise en question de l'organisation et du programme décidés à Paris, ni l'éventualité que les Soviets puissent avoir à se prononcer sur un plan

[1] Télégramme envoyé par courrier.

[2] Document non reproduit.

qu'ils ont d'avance condamné, mon interlocuteur m'a répliqué qu'à son avis les Russes, une fois mis en minorité à la Commission, n'insisteraient plus et s'abstiendraient purement et simplement de participer à l'organisation, vu qu'il est prévu que seuls participent aux comités dépendant de la Commission, les pays intéressés ou qui se jugent tels.

J'ai naturellement répondu à M. Rudjinski que son argumentation me paraissait reposer sur une hypothèse bien improbable et qu'au surplus le gouvernement français s'opposera à tout ce qui pourrait remettre en question les décisions prises et retarder les solutions urgentes.

(Direction des Affaires économiques)

29

M. Daniel-Lamazière, Consul général de France à Liège,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 312. *Liège, 5 juillet 1947.*

Les derniers événements qui ont marqué l'évolution du mouvement wallon, à savoir le Congrès de Namur des 3 et 4 mai[2] et le vote par la Chambre des Représentants, le 26 juin, du renvoi à la Commission, de la proposition Grégoire tendant à l'institution du fédéralisme, ont été accueillis dans les milieux wallons par des réactions et des appréciations diverses dont j'ai l'honneur de communiquer ci-après à Votre Excellence, une analyse.

D'après mes informations, les débats de Namur, pour être suivis par l'ensemble de la population avec moins d'intérêt que ceux de Liège et de Charleroi, le mouvement ayant perdu de sa faveur populaire, ont été passionnés et ont accusé les divergences de vues entre partisans du fédéralisme, de l'indépendance et du rattachement à la France. Il s'agissait en effet, de s'entendre sur la solution à adopter au cas où le Parlement refuserait de prendre en considération la proposition Grégoire et c'est à ce sujet que devaient se heurter violemment les tendances opposées que l'on peut classer en deux courants : action de propagande pacifique, en vue de conquérir un plus grand nombre de partisans et par suite une force accrue, ou moyens plus énergiques n'excluant pas une action extra-légale, ainsi que l'a demandé M. Charles Plisnier, en parlant des scrupules juridiques de certains, quant au respect de la Constitution et en proclamant, aux applaudissements d'une partie de l'assemblée, que « tout ce qui avait été fait de grand dans l'Histoire, l'avait été contre les Constitutions ».

Ce n'est qu'à grand peine qu'afin de ne pas briser l'unité du mouvement, les congressistes finirent par se mettre d'accord sur un ordre du jour

[1] Communiqué à l'Ambassade de France à Bruxelles sous le n° 129. Note manuscrite : *vu F. C[oulet].*

[2] Voir *DDF*, 1947-I, n° 315.

sanctionnant les débats et affirmant que le projet de fédéralisme adopté par le Congrès de Charleroi constituerait une tentative loyale d'assurer l'autonomie de la Wallonie dans le cadre de la Belgique, que son rejet serait considéré par les Wallons comme une méconnaissance de leurs aspirations légitimes et comme un défi, et que seraient traités comme adversaires de la Wallonie, les hommes politiques hostiles à ce projet, ainsi que tous ceux qui se prêteraient à des atténuations de nature à le vider de sa substance. En même temps, le comité permanent du Congrès fut invité, aux termes de ce même ordre du jour, à constituer une commission « chargée de propager partout les thèses du Congrès et de soutenir auprès de l'opinion publique, la proposition Grégoire », et il était enfin décidé qu'au cas où le Parlement rejetterait cette proposition, serait réuni à Bruxelles un nouveau Congrès « qui examinerait dans son entier le problème des moyens d'action ».

En réalité, aucune commission n'a été constituée pour éclairer l'opinion sur les thèses du Congrès et il ne semble pas que les militants wallons se soient fort dépensés, depuis la réunion de Namur, pour raviver l'enthousiasme de la population, en faveur de la proposition Grégoire. Peine perdue, ont-ils semblé penser et cela pour deux raisons principales : il est évident en effet que si, revenus à la modération après qu'une majorité relative se fût prononcée à Liège pour le rattachement de la Wallonie à la France, les délégués s'étaient ralliés autour de la formule fédéraliste par ce que celle-ci était la seule qui fût être défendue sur le plan parlementaire, il n'en est pas moins vrai que celle-ci n'est pas faite pour soulever l'enthousiasme des masses. Que telle ou telle mesure secondaire relève de la compétence du Parlement de Bruxelles ou de l'assemblée régionale, le peuple wallon ne comprend pas la portée de ce qu'il considère comme une subtilité sans grand intérêt, du moment que les principales questions touchant la vie même du royaume resteront l'apanage de la Chambre fédérale et que les grands courants d'idées iront ainsi se briser comme antérieurement devant l'obstination de gouvernements qui ne sont pas issus en totalité de ses suffrages.

D'autre part, la prospérité – relative il est vrai – que la Belgique a su retrouver au milieu d'un monde tourmenté, a réduit certaines critiques et apaisé certaines aspirations.

Les conservateurs intransigeants, de leur côté, n'ont pas manqué d'exploiter en leur faveur et souvent avec un manque absolu de discrétion, les difficultés auxquelles se heurte présentement notre pays en vue d'assurer son relèvement pour faire ressortir les avantages matériels qui s'attachaient à la qualité de Belge. C'est ainsi que le journal *L'Avenir du Luxembourg* écrivait récemment : « On pourrait peut-être proposer à M. Plisnier et consorts, de se faire naturaliser français, si le désordre permanent politique d'outre-Quévrain a tellement de charmes pour eux, si l'incapacité de produire et de se relever de la France leur paraît adorable, si le franc français leur semble plus appréciable que le franc belge, si l'abondance française vaut mieux que la pénurie belge. On comprendrait que des Wallons désirent être intégrés à une nation puissante, politiquement forte et bien organisée, économiquement orientée vers la fortune et socialement calme. Or, tel n'est pas précisément le cas de nos voisins ». Constatant mélancoliquement

l'engourdissement du mouvement wallon dans le rapport qu'il a remis au Congrès de Namur, M. Schreurs, Secrétaire général du comité permanent écrivait : « Les rattachistes ralliés par devoir à la conception de l'autonomie dans le cadre de la Belgique ont vu s'éteindre l'enthousiasme qui les animait. Ils s'étaient battus pour la France. Ils renonçaient à leur lutte pour une loyauté à laquelle nous devons rendre hommage, mais ils ne se sentaient pas la force de reprendre une campagne épuisante pour le triomphe d'une thèse qui ne jouissait pas de leur entière sympathie. Hélas, ils comptaient souvent parmi les plus dynamiques ».

Enfin, préconisé par des intellectuels ou par les dirigeants de groupements politiques, tels que le parti socialiste, le Fédéralisme était apparu sous l'occupation et peu après la libération comme la panacée propre à apporter l'épanouissement des entités ethniques. L'exemple des revendications slovaques et de certaines régions d'Italie, les projets relatifs à l'organisation de l'Union française, étaient apparus à certains comme des solutions idéales et d'une réalisation imminente, mais les difficultés de leur application, aujourd'hui mieux entrevues, n'ont pas été pousser à la réflexion et même au scepticisme ceux chez lesquelles elles avaient provoqué un enthousiasme sans doute un peu hâtif.

C'est dans ce « climat » qu'est venue le 26 juin dernier, la proposition Grégoire à l'ordre du jour de la Chambre des Représentants. Ainsi que le sait Votre Excellence, son président invoqua, sans toutefois poser la question préalable, l'irrecevabilité de cette proposition, en se basant sur l'interdiction faite par la Constitution de discuter une révision en période de régence. En présence de cette déclaration, les auteurs de la proposition allaient-ils persister dans leur intention d'en demander la discussion.

Sans doute, les communistes dans leur totalité, les socialistes à la quasi-unanimité et un certain nombre de libéraux étant décidés à en voter la prise en considération, celle-ci aurait recueilli un grand nombre de suffrages mais aurait été quand même rejetée. Dès lors, il se serait agi pour le comité permanent du Congrès wallon, présidé par M. Merlot, ministre du Budget, d'appliquer les décisions arrêtées à Namur et notamment de réunir à Bruxelles le Congrès « chargé d'examiner dans son ensemble le problème des moyens d'action ».

Pour les raisons que j'ai ci-dessus rappelées, il est apparu à de nombreux députés, cependant partisans de la proposition Grégoire que le mouvement ne jouissant pas présentement d'un dynamisme suffisant pour pouvoir mettre en œuvre un plan d'action ralliant l'ensemble de l'opinion wallonne et assez puissant pour impressionner les pouvoirs publics. La montagne accouchant d'une souris, ce serait réduire pour un temps indéterminé le mouvement à l'impuissance et le jeter dans une impasse d'où il se relèverait difficilement.

C'est alors que MM. Rey, député libéral de Liège et cosignataire de la proposition Grégoire, et Rassart, député socialiste proposèrent à la Chambre le renvoi de cette proposition à l'examen d'une commission de juristes choisis au sein de l'assemblée, composée proportionnellement à l'effectif des groupes politiques et qui dirait son avis sur la question de la recevabilité.

Comme bien l'on pense, le gouvernement qui comprend parmi ses membres des partisans et des adversaires déterminés du fédéralisme et qui, gêné sur l'attitude à prendre, avait décidé de ne pas intervenir dans la discussion éventuelle du projet Grégoire a été fort heureux de se rallier à la proposition Rey qui a été finalement adoptée par 110 voix contre 46 et 17 abstentions, minorité assez hétéroclite en vérité, car elle est composée à la fois de députés n'admettant aucune discussion possible quant à une modification aussi minime soit-elle de la structure politique ou même administrative de la Belgique, des partisans des solutions extrêmes : indépendance de la Wallonie ou son attachement à la France et enfin des fédéralistes. Ces derniers, comprenant la plupart des députés socialistes de Liège, estiment en effet que la proposition Rey aura pour effet de diviser le mouvement wallon et de le mettre en présence d'un texte élaboré par des juristes, mûrement examiné au sein d'une commission et qui par suite fera autorité en la matière. Or, étant donné la composition actuelle de la Chambre, ce texte ne saurait qu'être défavorable à la recevabilité d'une proposition de modification de la Constitution[1].

La majorité comprend, outre des adversaires d'une modification constitutionnelle qui ont pensé faire preuve de bonne volonté, des fédéralistes ralliés à la proposition Rey par simple opportunité et enfin certains députés qui, conscients des difficultés à faire aboutir une réforme de la Constitution, se contenteraient d'une décentralisation administrative pouvant être réalisée par simple voie législative et qui, assez accentue, sauverait l'essentiel des revendications wallonnes. Elle constituerait du moins une expérience utile qui serait d'ailleurs susceptible de développements ultérieurs au cas où elle donnerait les satisfactions attendues.

Ces députés, libéraux et socialistes pour la plupart seraient assez disposés à se rallier à la proposition que doit poser dans ce sens sur le bureau de la Chambre, M. Harmel, au nom de la droite wallonne et dont j'ai entretenu Votre Excellence dans ma lettre n° 196 EU du 29 avril dernier[2]. Un congrès des fédérations socialistes de toute la Wallonie doit se réunir très prochainement et à l'ordre du jour de ses débats est posée la question de savoir si après avoir soutenu dans sa quasi-unanimité, le projet de fédéralisme, sorti d'ailleurs de ces délibérations antérieures, le parti socialiste ne sera pas amené à reconsidérer sa position en présence des éléments nouveaux apportés par les événements et notamment par l'adoption de la proposition Rey-Rassart. La thèse de la décentralisation y trouvera certainement des partisans[3].

[1] La dépêche n° 677 du 3 novembre 1947 de Daniel-Lamazière (document non reproduit) signalait que la Commission parlementaire spéciale avait conclue à l'irrecevabilité de la proposition Grégoire tendant à la modification de la Constitution et à l'introduction du fédéralisme en Belgique.

[2] Voir *DDF*, 1947-I, n° 315.

[3] La dépêche n° 321 du 9 juillet 1947 de Daniel-Lamazière (document non reproduit) revenait sur les résultats du Congrès socialiste à propos du mouvement wallon et signalait que le parti socialiste préconisait à nouveau une organisation fédérale de l'État belge, seul moyen selon lui d'assurer l'aboutissement des revendications wallones tout en maintenant l'unité du pays.

Quant aux catholiques wallons, cette thèse est celle de la plupart d'entre eux. Bon gré malgré et sous la pression des circonstances, ils ont bien dû reconnaître qu'il existait un problème wallon dont la solution était indispensable à l'équilibre et à l'avenir de la Belgique. L'un des leurs, le baron Nothomb, sénateur de la province de Luxembourg, adversaire acharné de toute réforme qui mettrait en péril l'unité belge, n'écrivait-il pas dans la *Libre Belgique* le 14 mai, c'est-à-dire à une date antérieure aux débats de la Chambre : « Pourtant il n'est pas douteux que l'unitarisme nécessaire à la Belgique en 1830, mais destructeur des originalités régionales, ait fait son temps et que le problème flamand étant résolu par la victoire incontestable des Flamands, un problème wallon doit être résolu à son tour, qui avant tout est né de la crainte d'un grand nombre de Wallons d'être désormais dominés par les Belges du nord. Il n'est pas douteux non plus qu'il est urgent de résoudre ce problème par une révision constitutionnelle. Plus précisément même par une transformation de la structure de l'État. Et pour cela, il n'y a d'autre formule naturelle historique et raisonnable que la formule provinciale ».

À la suite des récents événements et surtout des discussions de la Chambre des Représentants, le mouvement wallon est donc entré dans une phase nouvelle dont il sera intéressant de suivre les développements[1]. Il est incontestable, ainsi que me le faisait remarquer l'un de mes interlocuteurs, que malgré les outrances de certains, malgré les illusions de certaines autres, la Wallonie a pris conscience d'elle-même et que le pouvoir central ne peut plus ignorer ses besoins et ses aspirations.

(Direction d'Europe)

30

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.[2]

D. n° 1438 AM. *Washington, 5 juillet 1947.*

Par dépêche n° 1402 du 3 juillet[3], je vous ai rendu compte de l'arrivée, aux États-Unis du nationaliste marocain Mahdi Bennouna, du patronage

[1] La dépêche non numérotée du 6 juin 1947 de Daniel-Lamazière (document non reproduit) avait apporté des éléments sur ce point en rappelant l'existence d'un Conseil économique wallon, créé en juillet 1945, une institution privée, dont le but était d'étudier les problèmes économiques de la Wallonie et de suggérer des solutions appropriées. Ce Conseil avait remis au Premier ministre P.H. Spaak un volumineux rapport sur les difficultés de la reconstruction de la région wallone, rapport encore non publié, mais dont Daniel-Lamazière avait pu prendre connaissance. Il en avait retenu l'intérêt d'envisager l'aménagement d'une grande voie navigeable entre la Meuse et la Seine à la faveur de la reconstruction, et la conclusion d'accords particuliers avec les industries wallones, afin de favoriser l'influence française et le redressement économique des deux pays.

[2] Document communiqué à M. Parodi, à la direction d'Amérique, au Secrétariat des Conférences, à Rabat et à Tunis.

[3] Document non reproduit.

et de l'appui qu'il a trouvés auprès de l'Office arabe et de la visite qu'il aurait faite à M. Villard, sous-chef de la division du Proche-Orient au Département d'État.

L'un de mes collaborateurs, dînant hier soir avec M. Loy Henderson l'a entretenu de ce nouvel exemple de l'intérêt accordé par des fonctionnaires américains aux nationalistes nord-africains. Mahdi Bennouna était venu aux États-Unis sans passeport avec un simple affidavit visé par le consul des États-Unis à Tanger. Il pouvait maintenant se vanter d'avoir eu des contacts avec le Département d'État. La propagande arabe ne manquerait pas de s'en emparer et les répercussions en Afrique du Nord en seraient fâcheuses. Que penserait le Département d'État si l'ambassade de France à Washington ou les services officiels français de Paris entretenaient des rapports avec des agitateurs américains de couleur, protagonistes d'une sécession des noirs des États-Unis d'avec le reste de l'Union ?

M. Loy Henderson a affirmé avec force que la politique du Département d'État était de soutenir la domination française en Afrique du Nord. Elle ne se modifierait que si la France cherchait à intégrer la Tunisie et le Maroc dans son territoire national, comme elle l'avait fait pour l'Algérie. Le monde arabe avait une unité que l'on ne pouvait dissocier.

Le chef de la division du Proche-Orient a soutenu, d'autre part, que l'on avait exagéré les contacts des fonctionnaires américains avec les nationalistes nord-africains. M. Doolittle n'occupe pas un poste important. On ne pouvait d'ailleurs pas lui reprocher d'avoir reçu Bourghiba, puisque celui-ci voyageait porteur d'un passeport français. Enfin, M. Doolittle venait de quitter l'Égypte transféré aux Indes. M. Henderson n'était pas au courant de la conversation qu'à son passage à Tunis, M. Timberlake avait eue avec des représentants du Néo-Destour. Quant à Mahdi Bennouna, c'était sans doute ce jeune Marocain qu'on lui avait présenté récemment à une réception de l'Office arabe. Il n'avait pas pensé que sa venue eût une telle signification. Il ne savait pas que son adjoint M. Villard l'eût reçu. Il s'est d'ailleurs montré assez ému de cette nouvelle, comme il a été frappé d'apprendre que Bennouna escomptait ouvrir, avec deux assistants algérien et tunisien, un bureau de propagande d'Afrique du Nord aux États-Unis.

M. Henderson est avant tout préoccupé de faire échec à l'influence communiste en Afrique du Nord comme dans le reste du monde. Il a affirmé que des communistes occupaient en Afrique du Nord des postes importants, en particulier dans l'enseignement et a accusé les autorités françaises de laisser s'y poursuivre la propagande d'un parti qui à ses yeux n'est que l'instrument de Moscou. Les autorités françaises ne permettaient pas aux nationalistes de développer leur propagande ni de faire connaître leurs thèses. Ceux-ci n'avaient d'autre ressource que d'accepter le soutien que leur offraient les communistes et la tribune qu'ils pouvaient trouver dans leurs publications. Il ne fallait pas que les nationalistes nord-africains puissent avoir l'impression que les puissances occidentales étaient sourdes à leur voix et qu'ils ne pouvaient rencontrer de sympathie que de la par part de Moscou ou des partis qui en dépendent.

M. Henderson souhaitait que l'on eût conscience en France de l'importance du mouvement panarabe. C'était un phénomène historique d'une grande portée, un mouvement d'indépendance comme notre époque en avait vu se développer dans d'autres parties du monde ; il faudrait tenir compte de ses aspirations.

Il ne doutait pas que la France ne fût décidée à accorder aux populations nord-africaines la participation dont elles se révéleraient capables à l'administration de leur pays ; il reconnaissait également que c'était une œuvre de longue haleine ; mais il se demandait si, pour ne pas décourager les nationalistes nord-africains, la France ne pourrait pas leur faire connaître, dès maintenant, le programme de réformes qu'elle se propose de réaliser dans les années à venir.

Mon collaborateur a été frappé de l'importance que M. Loy Henderson accorde au mouvement panarabe. Il a été également frappé de la violence de la passion anti-communiste de son interlocuteur. Celui-ci, marié à une russe blanche, ancien conseiller de M. Bullitt à Moscou, partage les idées de son ancien chef. Il associe dans ses critiques à l'égard des Soviets et des communistes, les libéraux qu'il accuse de faire le jeu des premiers. C'est par crainte de voir le mouvement nationaliste nord-africain s'appuyer sur le communisme qu'il croit bon de lui manifester un certain intérêt.

M. Bérard a longuement réfuté les idées avancées par M. Henderson et s'est attaché à lui montrer combien était excessif le rôle qu'il attribuait aux communistes en Afrique du Nord et en même temps combien dangereuse était l'impression créée chez les nationalistes nord-africains qu'ils avaient les sympathies du gouvernement américain. Le chef de la division du Proche-Orient a semblé ébranlé par les arguments qui lui ont été opposés. Il n'avait pas conscience de toutes les répercussions de l'attitude prise par son collaborateur M. Villard. Il paraît avoir retiré de cet entretien l'idée que la politique de certains fonctionnaires dépendant de son service risquait d'aliéner aux États-Unis les sympathies de nombreux fonctionnaires français de la métropole et surtout d'Afrique du Nord.

Je me réserve, comme je vous l'ai déjà indiqué, de reprendre la question dans le premier entretien que j'aurai avec M. Norman Armour.

(Direction d'Afrique-Levant)

31

M. ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 53. *New Delhi, 5 juillet 1947.*

(*Reçu* : le 10)

Jusqu'à présent les principaux collaborateurs du Pandit Nehru au Département des Affaires extérieures étaient des fonctionnaires britanniques de l'*Indian political service* ou de l'*Indian civil service*. Peu de temps après mon arrivée à New Delhi, le *Foreign Secretary,* M. Weightman, partait en congé en Angleterre. Il était remplacé, à titre provisoire, dans ses fonctions par le major Crichton qui appartient au même service.

Il y a quelques jours cependant, le ministre indien des Affaires étrangères a confié à l'Honorable sir Girja Shankar Bajpai le nouveau poste de Secrétaire général du ministère qui fait de son titulaire le chef de tous les agents de ce Département.

Sir Girja Bajpai est l'une des personnalités hindoues qui a le plus d'expérience de la politique extérieure. Âgé de 56 ans, il a occupé de nombreuses fonctions administratives importantes dans l'Inde britannique, a été envoyé en mission en Afrique du Sud, puis à Genève, a participé à plusieurs conférences de la table ronde, a été membre du Conseil exécutif du vice-roi en 1940 et 1941. Enfin, il a passé cinq ans aux États-Unis de 1941 à 1947 en qualité d'agent général pour l'Inde puis de Chargé d'affaires *ad interim* de l'ambassade indienne à Washington.

Sir Girja Bajpai parle le français assez couramment et manifeste de la sympathie pour notre pays. Au cours d'un entretien que j'ai eu ces jours-ci avec lui, il m'a confié qu'il aurait vivement désiré être nommé ambassadeur à Paris mais qu'il n'avait pu refuser sa collaboration au Pandit Nehru qui est, en ce moment, accablé de travail. Il m'a dit qu'il cherchait depuis quelque temps une personnalité capable de remplir les fonctions de Chargé d'affaires en France mais qu'il avait beaucoup de mal à trouver un homme qualifié pour occuper ce porte important. Car il estime, a-t-il ajouté, que Paris demeure la capitale de l'Europe occidentale et qu'il est essentiel pour l'Inde d'y avoir un représentant susceptible d'envoyer à son gouvernement des informations non seulement sur la politique française mais aussi sur toutes les questions concernant les États occidentaux et le problème allemand. Le Secrétaire général m'a affirmé que le gouvernement indien était extrêmement désireux d'entretenir avec la France les relations les plus amicales.

Il m'a parlé ensuite des innombrables difficultés que soulève la division de l'Inde, du fait notamment que beaucoup de fonctionnaires compétents

[1] Note manuscrite : M. *Muracciole. Copie à Londres, Washington, FOM [France d'outremer], Saïgon, Nankin, Moscou. Résumé. F[ai]t.*

devront être répartis entre l'Inde et le Pakistan ce qui risque de désorganiser maints services et de rendre encore plus malaisé l'envoi de représentants à l'étranger. Il s'est longuement étendu sur les douloureuses conséquences de la scission du pays, confirmant les propos pleins de tristesse et d'amertume du président du Congrès, M. Acharya Kriplani, qui me disait l'autre jour : « Toute ma famille réside au Sind dont je suis originaire et où se trouvent tous mes biens. Désormais, mes fils appartiendront à un pays et moi à un autre et il se peut que je ne puisse même plus me rendre chez moi ».

Sir Girja Bajpai ne croit pas que les troubles intérieurs prennent rapidement fin. Il constate cependant qu'à l'exception de Lahore où les incendies continuent de faire rage, ils ont, dans l'ensemble, sensiblement diminué. Les Hindous résidant au Pakistan quittent d'ailleurs en masse ce pays pour se réfugier dans l'Inde. Mais les musulmans qui habitent l'Inde n'en font pas autant et ne paraissent pas avoir l'intention de changer de domicile. Sans doute est-ce parce qu'ils ont confiance en la sagesse du gouvernement de l'Inde. Mais les quarante millions de musulmans qui demeureront avec nous risquent, déclare sir Girja Bajpai, de devenir une source d'ennuis sans cesse renouvelés.

Le Secrétaire général estime par contre que le problème des États des princes devait être assez vite résolu, à condition que l'Angleterre fasse nettement savoir aux princes qu'elle ne reconnaîtra en aucun cas leur indépendance et qu'elle ne leur prêtera aucun appui. Nous pensons, m'a-t-il dit, que le gouvernement travailliste adoptera à cet égard une attitude très franche, mais nous craignons que les conservateurs et M. Churchill en particulier ne cherchent à brouiller les cartes.

Sir Girja Bajpai m'a enfin parlé de la province de la frontière du nord-ouest et des demandes afghanes adressées au gouvernement de Londres. Il pense que les résultats du référendum qui aura lieu prochainement, du 6 au 17 juillet, feront apparaître la vanité de ces demandes. Il estime que celles-ci sont d'autant plus déraisonnables que l'Afghanistan comprend sur sa frontière septentrionale des tribus qui réclament leur rattachement à l'URSS et que celle-ci pourrait bien faire état des revendications afghanes sur l'Inde pour soulever à son tour des revendications qui compliqueraient encore une situation internationale qui laisse beaucoup à désirer. Le Secrétaire général est d'ailleurs persuadé que Londres rejettera purement et simplement les réclamations afghanes comme étant dépourvues de fondement.

Cet entretien venant après plusieurs conversations que j'ai eues récemment avec des agents de l'*External Affairs Department* et avec des personnalités politiques hindoues, m'a laissé, dans l'ensemble, l'impression suivante.

Le gouvernement de l'Inde a profondément ressenti le coup que la division du pays lui a porté. Il n'en est pas encore remis. Il aperçoit toutes les conséquences regrettables de cette division aussi bien sur le plan administratif que sur le plan politique. En dépit de l'optimisme qu'il affiche, il se rend compte que l'unité de l'Inde sera désormais très difficile, sinon impossible, à réaliser et il craint que l'attitude des musulmans n'encourage

d'autres minorités ou tout au moins certaines parties du territoire indien à refuser de reconnaître son autorité. Il est effrayé par l'ampleur de la tâche qu'il doit accomplir et il ne cherche pas à dissimuler sa déception, son amertume et sa rancœur à l'égard de l'Angleterre qu'il tient pour responsable en grande partie de ce qui est arrivé.

En dernière heure cependant, la presse hindoue réserve un bon accueil au projet de loi sur l'indépendance indienne qui a été présenté à la Chambre des communes le 4 de ce mois et qui, s'il est adopté, doit permettre aux assemblées constituantes des deux dominions nouvellement créés de supprimer par une simple loi le gouverneur général et d'amender toute loi existante. Ce document prévoit également la fin de la suzeraineté britannique sur les états des princes et cette décision donne évidemment entière satisfaction aux dirigeants du Congrès qui pourront désormais amener les princes à composition en intensifiant leur propagande sur les populations de leurs États.

(Direction d'Asie-Océanie)

32

M. Roux, Chargé d'affaires de France à New Delhi,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 54. *New Delhi, [5 juillet] 1947.*
Confidentielle.

(*Reçu* : le 10)

Je viens d'apprendre que le gouverneur Baron a été convoqué à Paris pour discuter du statut des établissements français. Cette nouvelle, venant après les indications que Son Excellence M. Chauvel a bien voulu me communiquer récemment, me donne à penser que le ministère des Colonies serait disposé à effectuer rapidement, dans les cinq territoires de l'Inde française, les réformes qui s'imposent.

Je me réjouis naturellement de ces dispositions que j'estime opportunes du point de vue des relations franco-indiennes. Tous les contacts que j'ai eus depuis mon arrivée à New Delhi ainsi que les échos que j'ai recueillis sur place m'ont convaincu, en effet, ainsi que je l'ai déjà dit, de l'impérieuse nécessité d'aborder avec franchise et sans illusion le problème des établissements français de l'Inde et de lui trouver une solution qui sauvegarde l'intérêt et le prestige de notre pays sans risquer de nous brouiller avec le gouvernement et le peuple indien.

Au moment où M. Baron va rechercher cette solution d'accord avec son Département et certainement en liaison avec le ministère des Affaires étrangères, je ne crois pas inutile de revenir sur cette question.

[1] Note manuscrite : *M. Muracciole, me rendre.*

[…][1] sera un fait accompli le 15 août prochain[2]. Cependant, le gouvernement hindou qui continuera à s'appeler le gouvernement de l'Inde et qui sera toujours composé des dirigeants du Congrès ne demeurera pas moins convaincu que les territoires encore séparés de l'Inde nationale ne doivent s'y rattacher bientôt. Cette croyance, cet acte de foi est exprimé en toutes circonstances. Qu'il s'agisse des États princiers qui parlent en ce moment d'indépendance ou des établissements portugais à propos desquels le gouvernement de Lisbonne a pris une attitude d'agressive intransigeance, le gouvernement de Delhi a nettement déclaré, à maintes reprises, que ces petites unités devaient faire retour à la mère Inde et se fondre dans l'Union indienne. La politique portugaise est qualifiée ici de « ridicule » et de « folle ». Le droit d'entretenir des relations diplomatiques directes avec des pays étrangers est dénié aux États des princes. La propagande congressiste s'intensifie du reste partout comme si le Congrès qui a dû, à contrecœur, subir le Pakistan, voulait prendre sa revanche en unifiant rapidement sous sa loi tout le reste de l'Inde.

Il n'y a pas de raison de penser qu'une exception sera faite en faveur des établissements français. Ce que l'on peut espérer, c'est que le gouvernement indien ne mettra pas de hâte intempestive à régler ce problème, qu'il nous laissera le temps de nous retourner et qu'il ne cherchera pas à nous créer immédiatement des ennuis.

D'une part, en effet, ainsi que je l'ai déjà indiqué, il se montre satisfait des déclarations du gouverneur Baron qui a affirmé que le peuple de l'Inde française pourrait librement disposer de son sort. D'autre part, il est persuadé que le temps travaille pour lui et qu'il serait maladroit de sa part d'agir avec précipitation pour obtenir demain ce qui, pense-t-il, lui reviendra de toute façon après-demain. Cette attitude patiente serait cependant modifiée si nous affirmions, à l'instar des Portugais, notre volonté de maintenir coûte que coûte notre souveraineté et de ne rien abandonner de nos droits.

C'est, d'ailleurs, pour mesurer notre degré de compréhension que le Pandit Nehru nous a récemment demandé de renoncer aux loges. La réponse à cette demande est attendue ici, sans impatience excessive, mais elle est attendue car l'on désire savoir si nous sommes disposés ou non à faire preuve de bonne volonté. Il est vraisemblable qu'il s'agit d'une première étape et que le gouvernement de l'Inde n'en demeurera pas là.

Il importe donc de ne nourrir aucune vaine illusion et de définir très exactement la politique que nous entendons suivre à cet égard.

À mon avis, deux solutions au moins se présentent à nous :

1) ou accorder une large autonomie à nos établissements et permettre à la population de l'Inde française, dans un délai d'un an environ, de choisir librement son maintien dans l'Union française ou son rattachement à l'Inde nationale ;

[1] Mots manquants.

[2] Date de souveraineté effective de l'Inde.

2) ou de négocier directement avec le gouvernement indien l'abandon des établissements français contre l'octroi de certains avantages.

La première solution est celle qu'a préconisé depuis plus d'un an le gouverneur Baron et dont le gouvernement de Delhi a pris acte. C'est également celle que réclament les habitants de Mahé et de Chandernagore et bon nombre de ceux de nos trois autres possessions[1].

Elle offrirait l'avantage de faire apparaître le caractère libéral de notre politique en laissant aux intéressés eux-mêmes le soin de décider de leur sort. Elle pourrait, d'ailleurs, nous permettre, par une action appropriée d'obtenir peut-être des résultats favorables lors du référendum. Car il n'est pas douteux que beaucoup de franco-indiens se rendent compte qu'ils jouissent, sous le régime français, de plus de faveurs et de facilités qu'ils n'en auront dans l'Union indienne.

Mais il y a d'assez sérieux risques à courir. Le référendum sera difficile à organiser et il ne faut pas se dissimuler qu'il peut donner lieu à des troubles. Il est vraisemblable aussi que sa sincérité sera vivement contesté par le Congrès et même par le gouvernement indien si ses résultats ne leur donnent pas satisfaction. Enfin, il pourrait constituer un fâcheux précédent pour d'autres parties de l'Union française qui pourraient s'en réclamer et exiger d'en bénéficier à leur tour.

La deuxième solution présente également des inconvénients, mais qui sont peut-être de moindre importance. Il s'agirait, en effet, d'un acte d'autorité qui ne réagirait pas nécessairement sur le reste de l'Union française et qui serait justifié par les conditions particulières des établissements français : leur situation géographique, leur exigüité et même leur origine. Nous rendions à l'Inde deux siècles. Mais cet abandon volontaire pourrait faire l'objet de négociations qui nous permettrait, tout en veillant à ce que les droits de nos ressortissants indiens (pensions, retraites, assurances sociales, etc.) soient sauvegardés, d'obtenir en contrepartie pour notre pays des avantages substantiels, tels qu'un accord commercial favorable et une convention culturelle qui pourrait prévoir, par exemple, l'engagement par le gouvernement de l'Inde de professeurs et de techniciens et savants français ainsi que le maintien d'une situation particulière à Pondichéry. On pourrait envisager en effet la cession définitive à la France de terrains et de bâtiments destinés à la propagation de notre langue et de notre culture, ces établissements d'enseignement étant placés sous le contrôle d'un consul général.

Enfin, il ne serait certainement pas impossible de conclure avec les dirigeants indiens une convention d'établissement et un traité d'amitié

[1] Deux délégués du Congrès au Bengale s'étaient prononcés nettement pour le rattachement, écartant un statut permettant à la fois d'appartenir à l'Union française et à l'Inde (dépêche de New Delhi n° 33 du 11 juin 1947 et non reproduite).

Le plan de Baron consistait à faire de l'Inde française, un État associé de l'Union française en remettant à l'assemblée représentative des pouvoirs souverains et en retirant au gouvernement tous les autres pouvoirs que ceux de représentation et de liaison (note du 18 juillet 1947 pour Chauvel, sur les entretiens Baron-Baudet, non reproduite).

perpétuelle ou tout au moins de très longue durée qui établirait sur des bases solides nos relations avec l'Inde.

Il faudrait que je connusse tous les éléments et toutes les incidences possibles du problème pour savoir s'il doit être résolu de telle manière plutôt que de telle autre. Mais plus j'y réfléchis, plus je suis convaincu que nous avons peu de chances de maintenir longtemps notre souveraineté sur nos établissements de l'Inde. Dans l'éventualité la plus favorable, nous serons contraints au départ d'ici quelques années.

Nous avons donc intérêt à préparer dès maintenant ce départ pour qu'il s'effectue dans les conditions les moins mauvaises voire même pour en tirer le meilleur parti possible.

C'est dans cet esprit que je me suis permis de soumettre au Département les suggestions qui précèdent.

J'ajoute, au risque de me répéter, qu'il convient d'agir vite. Car si, aujourd'hui, nous pouvons recueillir le bénéfice d'un geste que, dans les circonstances actuelles, les dirigeants indiens apprécieraient hautement, il est infiniment probable que, dans quelques mois, surtout si, dans l'intervalle, des troubles ou des difficultés viennent à se produire dans les établissements français, ce geste aurait perdu la plus grande partie sinon la totalité de son caractère spontané, partant de sa valeur.

(Direction d'Asie-Océanie)

33

M. Rivière, Ambassadeur de France à La Haye,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 381-385. *La Haye, 7 juillet 1947, 23 h. 45*

(*Reçu* : le 8, 12 h.)

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

L'attitude du gouvernement hollandais en présence de la décision franco-anglaise relative au plan Marshall peut être à mon sens caractérisée de la façon suivante :

1) Aucun pays de l'Europe ne souhaite plus que la Hollande l'aide américaine. Devant la nécessité de reconstruire son économie, dépourvue des devises suffisantes, obligée de faire face dans sa balance commerciale à un déficit de l'ordre de 45 milliards de francs, et se demandent comment il franchira le cap de 1947 sans appui financier, ce pays a une réelle soif de crédits en dollars.

[1] Document non reproduit.

2) Selon la direction constante qu'il imprime à sa politique depuis la libération, le gouvernement néerlandais regrette sincèrement l'abstention soviétique et demeure très attentif aux inconvénients pouvant résulter de la scission de l'Europe en deux groupes. Il veut espérer que l'URSS accordera ultérieurement sa collaboration.

3) Les Hollandais s'efforceront vraisemblablement à Paris de donner une place spéciale au problème économique allemand. L'idée de centrer la reconstruction de l'Europe occidentale sur la réhabilitation, sur l'assainissement économique de l'Allemagne, sur une utilisation aussi large que possible, non seulement du charbon mais aussi de l'acier de la Ruhr est chère à M. Hirtonnefeld, et je l'ai indiqué (mon télégramme n° 377)[1] que ce fonctionnaire jouerait à la conférence pour le compte de la Hollande un rôle de premier plan.

4) Je signale enfin que, d'après les indications que m'a données confidentiellement l'ambassade de Belgique, La Haye avait présenté à Bruxelles, avant l'issue de la réunion anglo-franco-soviétique, une proposition d'établissement conjoint d'un plan économique dans le cadre du projet de mars dernier. Le plan néerlandais comporterait notamment l'utilisation des céréales du bassin danubien.

L'examen de cette proposition avait été ajourné par les Belges, ceux-ci invoquant le fait qu'on n'était pas encore assuré de la participation des satellites de l'Union soviétique.

Mais j'ai tout lieu de croire que les deux gouvernements, au cours de la visite d'hier de M. Spaak, ont dû procéder à un échange de vues assez complet touchant leurs conceptions respectives, et qu'une étude sera effectuée en commun.

(Direction des Affaires économiques)

34

M. Lévi, Ministre de France à Helsinki,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

T. n° 105[3].
Réservé.

Helsinki, 7 juillet 1947.

(*Reçu* : le 10, 12 h.)

Au cours d'un long entretien en tête à tête dont il a tenu à préciser le caractère tout personnel et confidentiel, M. Carl Enckell m'a, le 5 juillet, développé, au sujet de l'invitation que nous avions, mon collègue

[1] Document non reproduit.

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

britannique et moi, remise la veille à M. Svento, les considérations que je résume sommairement ci-après.

Ces observations du ministre finlandais des Affaires étrangères n'ont rien de bien inattendu. Tout au moins constituent-elles à l'avance un commentaire autorisé de la décision que ce pays va être amené à prendre, décision qui parviendra à la connaissance du Département peu d'heures après le présent télégramme que j'envoie ce jour par courrier occasionnel.

J'ai trouvé le ministre assez nerveux, je dirai même quelque peu irrité de cette soudaine initiative franco-britannique qui, selon lui, met les « petites puissances » comme la Finlande, dont la position est déjà si délicate, dans l'obligation de choisir en fait, qu'on le veuille ou non, et avant six jours, entre ce que la presse du monde entier représente comme deux « blocs » antagonistes.

La Finlande, a-t-il marqué, a un besoin égal de l'aide occidentale et de bonnes relations avec Moscou. La situation pour elle est donc « angoissante », et les conséquences du choix qu'on la met en demeure de faire en un temps si court, risquent, en quelque sens qu'il se porte, d'être « tragiques ».

Et cette décision, le gouvernement finlandais se trouve contraint de la prendre dans les plus fâcheuses conditions : le Parlement est en vacances (terme qui, du fait du bref été nordique, prend ici un sens insoupçonné ailleurs). On n'aura pas le temps, sans doute, de le convoquer. On va s'efforcer de réunir tout au moins la commission des Affaires étrangères. Mais pour une délibération si grave, le gouvernement eût souhaité pouvoir s'appuyer sur un vote de la Chambre.

Le traité, a poursuivi le ministre, n'est pas même ratifié encore[1]. L'URSS tient ce pays à la gorge. La commission soviétique de contrôle continue à présenter encore, à tous propos, des demandes comminatoires. Il va de soi que, quel que puisse être son intime désir, la Finlande devrait s'incliner devant un veto russe.

Mais ce veto est-il certain ? Selon certains bruits parvenus ici, une réponse positive paraîtrait possible de la part de quelques-uns tout au moins des « satellites de la Russie », la Tchécoslovaquie, la Pologne même.

C'est sur cette note un peu plus optimiste que s'est achevé l'entretien qui, vers sa fin, avait été ponctué par un martèlement de violents coups de canon : les grosses pièces de marine de la base de Porkkala (des 300 mm, selon ce que m'a dit plus tard l'attaché naval américain) choisissaient ce jour pour des exercices de tir réel, aubade qui dura trois bonnes heures…

Parallèlement, il est vrai, un communiqué publié en gros caractères, annonçait, dès le 4 juillet, que l'URSS cédait à la Finlande 40 000 tonnes de céréales.

Rien, dans les propos que m'a tenus M. Carl Enckell, n'est inattendu, pas même l'expression d'une amertume assez vive devant cette initiative subite qui place ce pays dans une situation si délicate. Aussi bien le ministre

[1] Allusion au traité de paix conclu par les Alliés avec la Finlande, le 10 février 1947.

s'est-il excusé de m'avoir « ouvert son cœur », et, a-t-il souligné encore, le caractère « purement personnel et amical » de notre conversation. Élément, qui, entre autres considérations, me contraint de prier Votre Excellence de vouloir bien considérer la présente communication comme confidentielle, dans la mesure surtout où elle met M. Enckell personnellement en cause et où celui-ci ne s'est pas encore, à ma connaissance, entretenu parallèlement avec mon collègue britannique.

(Direction des Affaires économiques)

35

GÉNÉRAL KOENIG, COMMANDANT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3334. *Baden-Baden, 7 juillet 1947.*
Très secret.

Les services compétents du groupe français du Conseil de contrôle ont étudié les résolutions approuvées à Munich au début de ce mois par les ministres-présidents des *Länder* des zones occidentales. Le commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes trouvera en annexe les rapports techniques les concernant.

Sur plusieurs points, les résolutions de Munich préconisent des mesures que les autorités de contrôle quadripartites ou les commandants de zone avaient déjà envisagé de mettre en application, tout au moins partiellement. Au contraire, certaines suggestions des ministres-présidents doivent être écartées dès l'abord.

Toutefois, il m'apparaît que l'assemblée des ministres-présidents, composée selon les principes que nous désirons rendre valables pour l'avenir, a proposé des solutions qui ne sont pas contraires aux conceptions françaises.

C'est là une expérience qu'à mon sens, il faudrait non seulement considérer avec bienveillance, mais encore appuyer. Un échec des ministres-présidents serait en effet aux yeux des Allemands une condamnation du système fédéraliste. Il laisserait la voie libre à l'initiative des partis et des syndicats, initiative qui vise à la constitution d'une représentation nationale en vue de réaliser l'unité allemande.

Par ailleurs, il est à peu près certain que les autorités soviétiques refuseront de discuter les résolutions de Munich. Du reste, dans le cas d'une acceptation de leur part, les Directoires seraient incapables de donner suite à ces propositions, faute d'accord quadripartite sur l'unité économique.

C'est pourquoi il semble que si nous voulons assurer à l'assemblée des ministres-présidents le succès qui lui est indispensable pour consolider

l'idée fédéraliste, nous ne pourrons agir que sur le plan tripartite, faute de le faire sur le plan quadripartite.

La conférence de Munich nous met en demeure de choisir entre deux attitudes :

– l'une qui consiste à saisir l'occasion qui s'offre à nous de donner à l'Allemagne, en accord avec les Allemands eux-mêmes, la structure politique que nous préconisons depuis le début de l'occupation. Il nous faudrait certes nous limiter à l'Allemagne occidentale, dans l'impossibilité de réaliser nos conceptions fédéralistes sur le plan de l'Allemagne entière en nous assurant les garanties nécessaires sur la rive gauche du Rhin ;

– l'autre qui revient à maintenir, tant bien que mal, six millions d'Allemands dans le *statu quo*. Nous laisserions ainsi s'organiser une Allemagne occidentale sans faire entendre notre voix et influer sur cette organisation.

(Direction des Affaires politiques)

Annexe

Étude relative aux résolutions adoptées lors de la Conférence de Munich

I) Questions financières.

Il n'est pas question, semble-t-il, de procéder à la réforme fiscale demandée et de revenir globalement sur le taux des contributions fixé en décembre 1946 par le Conseil de contrôle. Cependant, la délégation française se montre pour sa part, favorable à une diminution des impôts qui frappent les salaires et les revenus peu importants. Sur ce point, les signataires des résolutions de Munich pourraient donc recevoir une satisfaction partielle.

De même, les services financiers de Baden et de Berlin se préoccupent de réduire au minimum compatible avec la sécurité des troupes stationnées en Allemagne le montant des frais d'occupation. Sans doute l'article 52 de la convention de La Haye, cité à Munich, ne saurait-il être invoqué en la circonstance. Néanmoins, certains allègements pourraient intervenir ; ils font, d'ailleurs, déjà l'objet d'une étude.

À l'exception des ministres-présidents allemands, nul ne songe à reconnaître une priorité aux besoins financiers de la reconstruction allemande. C'est naturellement à la reconstruction des pays qui ont souffert de l'Allemagne qu'il faut, au préalable, s'intéresser. Toutefois, en accord à cet égard avec les résolutions de Munich, le comité compétent de l'autorité alliée de contrôle admet que les victimes allemandes du national-socialisme méritent des compensations.

Le vœu touchant la réforme monétaire correspond en tous points à la conception soutenue par la France devant l'autorité alliée de contrôle. Le délégué français n'a cessé d'insister sur son urgence. Mais elle se heurte à de nombreuses difficultés, notamment en ce qui concerne l'impression de nouveaux billets de banque qui devront être mis en circulation.

II) Questions économiques : charbon – ravitaillement – forêts.

Il est regrettable que, dans le préambule consacré aux questions économiques, les chefs des gouvernements allemands n'aient pas reconnu la responsabilité de l'ancien gouvernement allemand dans la misère qui règne en Allemagne. On ne saurait d'autre part, mettre en doute que le vœu qu'ils ont formulé tendant à la réalisation quasi-immédiate de l'unité économique revêt, étant donné les circonstances actuelles, un caractère platonique et s'inspire avant tout d'un souci de propagande.

Lorsque les ministres-présidents demandent l'octroi de crédits de « démarrage » pour l'importation de vivres, de matières premières et de produits de première nécessité, ils évoquent

un problème que les trois puissances occidentales ont résolu – sous une forme il est vrai quelque peu différente – puisqu'elles font toutes trois à l'économie allemande des avances de fonds qui demeurent comptabilisées dans les budgets des *Länder*. Il est, cependant, permis de se demander si la question ne pourrait être examinée maintenant sous un angle différent à la suite de la proposition de M. Marshall concernant l'aide à apporter à l'Europe.

Les vœux émis concernant l'accès de l'Allemagne aux marchés mondiaux sont en voie d'obtenir satisfaction, compte tenu des difficultés qui ne sont pas particulières à l'Allemagne mais qui caractérisent le commerce mondial. On notera, cependant que la France reste très hostile à la reprise des voyages à l'étranger des négociateurs allemands.

Il ne saurait, d'autre part, être question de laisser aux experts allemands des différentes zones le soin de réviser le plan de l'industrie allemande. Ce plan a été arrêté par une décision des ministres des Affaires étrangères. Il ne peut être révisé que par les Alliés eux-mêmes.

On reconnaît les avantages soulignés par les ministres-présidents que comporterait la création d'un organisme de statistique. Mais encore faudrait-il que le Bureau central fût dirigé par le comité compétent de l'autorité alliée de contrôle et non par des Allemands.

En ce qui concerne le charbon, si la délégation française est entièrement d'accord pour favoriser l'orientation vers les charbonnages d'une main-d'œuvre jeune et capable, et pour imposer une répartition équitable de la production afin d'éviter tout gaspillage, elle ne peut admettre, ni dans le fond ni dans la forme, la prétention des ministres-présidents selon laquelle « l'exportation du charbon ne devra être tolérée que dans les limites tenant compte des intérêts vitaux du peuple allemand ».

En face de la résolution relative au ravitaillement, il convient de rappeler les efforts accomplis depuis deux ans par les puissances occupantes pour augmenter la production agricole allemande. Elles sont prêtes, au surplus, à collaborer dans ce domaine avec les chefs des gouvernements allemands et se félicitent de toutes mesures tendant à obliger les *Länder* à livrer leurs excédents en vue de permettre à l'Allemagne d'atteindre un taux uniforme de ravitaillement.

Les revendications formulées à Munich et portant sur les céréales ainsi que sur les matières grasses rencontrent également l'un des soucis principaux des puissances occupantes qui ont mis tout en œuvre pour importer en Allemagne des quantités aussi considérables que possible de ces denrées. Néanmoins, il faut tenir compte de la crise mondiale du blé et admettre que l'Allemagne, pas plus sur ce point que sur aucun autre, ne peut évidemment bénéficier d'aucune priorité.

Un sérieux effort a été entrepris en ce qui concerne le développement de la flotte de pêche allemande. Mais il demeure entendu que les bateaux de pêche allemands ne pourront dépasser un tonnage fixé à 1 500 tonnes.

Le vœu concernant la nécessité d'une réforme agraire est à la veille d'être satisfait, puisque les parlements des *Länder* de la zone française – de même que des autres zones d'occupation – discutent actuellement des projets de lois prévoyant une telle réforme.

Quant aux craintes qu'éveille chez les chefs des États allemands le déboisement, elles ne sont que partiellement justifiées et négligent le fait que l'Allemagne a prélevé dans les pays qu'elle a elle-même occupés, une forte quantité de bois, ce qui lui a permis, pendant la guerre, de limiter les exploitations dans ses propres forêts. Il apparaît pourtant nécessaire d'étudier avec les gouvernements des *Länder* le problème du reboisement, afin d'éviter les conséquences qui risqueraient de comporter sur le régime des Eaux et Forêts, des coupes trop importantes.

III) Questions politiques : épuration – prisonniers – émigrés.

Les décisions adoptées à Moscou par les ministres des Affaires étrangères prévoient que l'épuration politique intérieure en Allemagne doit se faire sous la responsabilité du peuple allemand. Les ministres présidents ne s'y sont pas trompés. Mais il est regrettable qu'ils n'aient pas affirmé en même temps leur intention de poursuivre cette épuration – conformément aux principes généraux établis par les Alliés. Sous cette réserve, il semble que, sur plusieurs points, satisfaction puisse leur être donnée, notamment lorsqu'ils réclament l'autorité de la chose jugée dans toutes les zones pour les sentences prononcées dans l'une d'entre elles.

En ce qui concerne les prisonniers de guerre, les ministres-présidents reconnaissent – et pareil aveu vaut d'être noté – que les anciens dirigeants allemands ont rompu d'une façon consciente le droit international et créé, durant la guerre, une atmosphère telle qu'il est impossible à des autorités allemandes, quelles qu'elles soient, de faire, aujourd'hui, appel à la conscience mondiale.

Ils n'en demandent pas moins la libération des prisonniers dans les plus brefs délais. On voudrait croire au reste, que libération ne signifie pas, dans leur esprit, rapatriement et que la politique française tendant à transformer bon nombre de prisonniers en travailleurs libres répondrait, en conséquence au souhait exprimé à Munich. Quant à la résolution visant à la création d'un bureau central allemand chargé de s'occuper de la question des prisonniers, elle ne saurait être retenue telle quelle, mais, il y a plusieurs mois déjà, le délégué français au Directoire compétent avait suggéré la constitution d'un bureau allié qui aurait, semble-t-il, des attributions correspondantes, il n'y aurait qu'avantage à ce que sa proposition fut maintenant reprise.

C'est la note sentimentale qui domine dans l'appel aux émigrés. Aussi les puissances occupantes n'ont-elles à prendre position en la matière que dans la mesure où le retour des intéressés aggraverait le problème du ravitaillement. Or, il est peu vraisemblable que les Allemands émigrés désireront actuellement rentrer en grand nombre en Allemagne. On peut penser que ceux qui reviendraient dans leur pays seraient des démocrates sincères qui ne gêneraient pas les efforts des alliés.

IV) Statut de l'occupation.

La résolution n° 1, adoptée par les ministres-présidents à Munich et concernant les droits des puissances occupantes, pose le problème essentiel, alors qu'il est toujours possible, sur les autres points, de trouver des modalités d'ordre technique pour adapter à nos besoins et aux nécessités de l'occupation les solutions qui prévaudraient finalement, ici c'est de bonne foi qu'il est question.

Certains considéreront qu'il est peut être trop tôt pour s'engager en Allemagne sur un pareil chemin. Il apparaît néanmoins indispensable de définir de la manière la plus nette les rapports de droits qui doivent exister entre les gouvernements des *Länder* dont nous avons autorisé la création et le pouvoir de la puissance occupante. Il est non moins indispensable de réduire certaines prestations sans lien direct avec les besoins de l'occupation et que les Allemands s'empressent d'invoquer pour établir entre les Alliés et nous, une comparaison qui n'est pas à notre avantage.

Il semble que la publication d'un statut de l'occupation, qui serait mis au point par des juristes et s'inspirerait éventuellement des considérations esquissées dans la note ci-jointe, présenterait des avantages et constituerait un geste que l'opinion allemande et l'opinion internationale ne manqueraient pas d'apprécier à sa valeur.

(Direction des Affaires politiques)

36

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1],
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 1440. *Washington, 7 juillet 1947.*

(*Reçu* : le 9)

Par circulaire n° 78 du 24 mai[3], vous m'avez demandé de vous faire parvenir les principales critiques relevées dans la presse à l'encontre de nos méthodes administratives et des résultats d'ordre économique et social que nous avons obtenus dans nos territoires d'outre-mer.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une note exposant l'attitude de l'opinion et du gouvernement américain à l'égard des questions intéressant les territoires de l'Union française. Le Département pourra en outre se référer à la correspondance de ce poste dont les télégrammes, dépêches et câbles de presse l'ont tenu régulièrement informé des articles et des manifestations se rapportant à notre politique coloniale.

(Direction d'Amérique)

ANNEXE

NOTE

État de l'opinion américaine à l'égard de l'Union française

N. *Washington, 7 juillet 1947.*

L'attitude américaine à l'égard des problèmes intéressant l'Union française s'inspire de deux tendances parfois contradictoires.

La première, répandue dans l'opinion générale, reflète l'opposition aux régimes coloniaux, qui trouve ses racines dans l'attachement américain aux idéaux de régime démocratique, de respect des droits de l'individu et des droits des peuples à se gouverner eux-mêmes. L'expression de cette tendance, dont le président Roosevelt s'était fait l'ardent défenseur, s'est trouvée en quelque sorte codifiée dans la Charte de l'Atlantique.

La seconde, qui s'affirme de plus en plus nettement dans les milieux de l'administration, est de subordonner au moins temporairement l'attachement aux principes ci-dessus exposés, à des préoccupations se rapportant à la situation internationale et à la politique américaine d'opposition à toute expansion du communisme et de l'influence de l'URSS.

À ces tendances s'ajoute le désir avoué du gouvernement américain d'assurer à ses ressortissants le droit de commercer librement dans le monde et le sentiment si répandu ici, que les méthodes et le capital américain sont susceptibles d'être exportés dans l'intérêt même des pays et des peuples dont l'évolution technique et la vie économique n'ont pas atteint le niveau des États-Unis.

[1] Dépêche signée Armand Bérard.

[2] Note manuscrite : *Ronéoter*.

[3] Document non retrouvé.

Le sentiment anticolonialiste américain trouve ses sources dans la Constitution même du pays, depuis l'époque où les colonies britanniques du nouveau continent devinrent un pays indépendant. Le peuple américain se sent en sympathie avec tout peuple qui lutte pour obtenir son indépendance. Walter Lippmann, dans son livre *Les buts de guerre des États-Unis* écrivait : « L'antipathie américaine à l'égard de l'impérialisme n'est pas un sentiment humanitaire acquis par hasard. Elle est l'un des aspects fondamentaux du caractère américain et elle se transmet sur le sol américain à tous les esprits façonnés par la tradition américaine. Elle est une habitude de penser qui vient en ligne directe du conflit à la suite duquel les pionniers de la colonisation sont devenus Américains. La révolte contre le mercantilisme et contre les mesures policières destinées à le maintenir en vigueur a donné ses formes à la conception américaine de la liberté et des droits de l'individu ».

L'anticolonialisme est également une forme de la morale puritaine. Le protestantisme américain ne s'accommode qu'avec difficulté des régimes coloniaux en raison des obstacles que ces régimes élèvent à son point de vue, contre les activités des missions étrangères. Les Américains estiment que les puissances coloniales, aussi laïcs que puissent être leurs gouvernements, ont tendance à favoriser les activités de leurs missionnaires nationaux parce qu'ils se méfient de l'influence politique que peuvent exercer les missionnaires étrangers. Ce sentiment est particulièrement vif en ce qui concerne l'Afrique. Il n'est donc pas surprenant que les Églises protestantes américaines et les missions souhaitent voir l'avènement d'un régime d'indépendance ou de *trusteeship* sous lequel, pensent-elles, la liberté de leur action apostolique serait garantie. On sait le rôle important qui a été joué dans ce sens au cours des dernières années par le Conseil fédéral des Églises protestantes sous la présidence de M. John Foster Dulles et la *North American Mission Conference*, dont le secrétaire est M. Emory Ross. Dans les résolutions adoptées par ces organisations au cours de leurs diverses réunions, résolutions dont l'essence se retrouve dans les propositions de la délégation américaine à la conférence de Hot Springs de *l'Institute of Pacific Relations*, on voit apparaître d'une manière constante les mots d'ordre d'octroi de l'indépendance aux peuples coloniaux et d'intervention d'une organisation internationale pour contrôler, guider et hâter leur évolution et leurs progrès vers cet objectif.

Une attitude similaire est adoptée par les associations nègres, quoique celles-ci aient à s'acquitter en raison de la discrimination dont sont victimes les Américains de couleur, d'une tâche assez lourde pour ne pouvoir se consacrer à des problèmes intéressant des populations et des territoires lointains et étrangers.

Il est certain enfin que ces préoccupations se retrouvent dans les milieux d'affaires désireux de trouver des débouchés pour la production américaine. Industriels, commerçants et financiers sont opposés à des régimes économiques qui leur interdisent la pénétration de certains marchés par le maintien en vigueur d'un système de tarifs protectionnistes. Ces milieux pensent que l'accession à l'indépendance aurait pour corollaire l'ouverture des territoires coloniaux aux marchandises, aux techniciens et au capital américain.

Au cours des années de guerre, la tendance anticoloniale n'a fait que s'affirmer. Dans le passé, le public américain, peu ou mal informé, ne s'intéressait guère à ces problèmes. Mais depuis 1940, la presse américaine y a consacré dans ses colonnes une place de plus en plus importante. Les correspondants de guerre envoyés sur les théâtres d'opération, ont eu l'occasion de traverser des territoires qu'aucun journaliste américain n'avait jusqu'alors visités professionnellement.

La position prise par le président Roosevelt ne pouvait qu'accentuer le mouvement. L'ancien président passe pour avoir à plusieurs reprises prononcé des paroles ou pris des initiatives marquant la volonté des États-Unis d'aider activement les peuples coloniaux à se libérer. Le bruit a couru que M. Roosevelt avait proposé au maréchal Staline qu'un régime de *trusteeship* soit imposé à l'Indochine à la fin des hostilités. Tout récemment encore, le Secrétaire général de la Ligue arabe affirmait que le Président avait promis au sultan du Maroc de l'aider à obtenir l'indépendance de son pays.

Si dans de nombreux articles de presse et de périodiques et dans les activités de plusieurs associations on peut constater aujourd'hui que l'anticolonialisme américain n'a rien perdu de sa force, il est à noter en revanche que l'attitude du gouvernement à cet égard a subi une modification marquée.

Le caractère spécifiquement anti-russe de la politique extérieure américaine, l'alliance avec la Grande-Bretagne, le désir du gouvernement de Washington de conserver dans le pacifique des bases considérées comme essentielles pour la sécurité américaine, ont amené l'administration à remettre à une époque indéterminée une action positive en faveur de l'émancipation des territoires coloniaux, qui irait à l'encontre de sa politique étrangère ou qui ne cadrerait pas avec elle.

Le gouvernement américain craint que les luttes politiques dans les colonies et les conflits plus ou moins graves qui en seraient la conséquence n'ouvrent la porte à l'influence communiste. Par suite, la politique américaine est maintenant d'éviter toute initiative de nature à créer des difficultés aux autres gouvernements qui exercent leur autorité dans des possessions coloniales. Mais cette attitude comporte des nuances assez accentuées et ceci est vrai en particulier en ce qui concerne les possessions françaises.

Nos territoires coloniaux peuvent à cet égard être divisés en quatre groupes :

1) ceux qui en raison de leur position géographique intéressent directement la sécurité du continent américain : Antilles, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, et les possessions françaises du Pacifique,

2) l'Afrique du Nord,

3) l'Afrique noire,

4) l'Indochine.

En ce qui concerne les territoires du premier groupe, la préoccupation essentielle du gouvernement américain est d'être en mesure, en cas de besoin, d'y établir des bases militaires ou navales, et en tout cas, d'empêcher toute puissance étrangère d'y prendre pied sous une forme quelconque. Le fait que la sécurité de la mer ces Caraïbes est assurée par les accords passés pendant la guerre avec la Grande-Bretagne rend le problème moins pressant pour nos possessions situées dans cette partie du globe, que pour celles du Pacifique. M. Moffat, chef de la division d'Asie méridionale, qui vient d'être transféré à d'autres fonctions, exprimait encore récemment à un des collaborateurs de l'ambassade, l'intérêt que présentaient les îles françaises du Pacifique du point de vue de l'établissement, par des accords collectifs, de la sécurité internationale dans cet océan.

Quant à l'Afrique du Nord, il n'y a pas de doute qu'elle est considérée par l'état-major comme ayant une importance fondamentale au point de vue stratégique. Pour les hommes responsables de la défense nationale des États-Unis, imprégnés des souvenirs de la guerre qui vient de s'achever, elle demeure la grande base possible pour le déclenchement d'opérations offensives contre l'Europe, indépendamment du rôle primordial qu'elle joue pour la sécurité des lignes de communications en Méditerranée. Dans cette région plus que dans toute autre, les Américains redoutent de voir s'étendre l'influence communiste. Le sentiment, au Département d'État, est que le gouvernement français n'est pas assez dynamique dans son programme de réformes, que le nationalisme nord-africain, trop longtemps contenu, pourrait un jour faire explosion et qu'il en résulterait un grave conflit, du genre de celui qui est né en Indochine. C'est en pensant à cette éventualité que les émissaires et les représentants du Département d'État ne se refusent pas à tout contact avec les nationalistes, dans l'idée d'être en mesure, en cas de troubles graves, d'agir en vue d'y mettre fin et de se ménager des sympathies dans certains groupes dont les tendances sociales ne les inquiètent pas.

L'Office of Near East and African Affairs est d'ailleurs sous l'influence de fonctionnaires en majorité imbus de préjugés sur la force du mouvement pan-arabe. M. Loy Henderson, directeur de cet office, dans une conversation avec un membre de l'ambassade, n'a-t-il pas déclaré il y a quelques jours que le gouvernement américain, tout en souhaitant le maintien de la domination française en Afrique du Nord, ne pouvait concevoir que la France cherche à intégrer dans son territoire national la Tunisie et le Maroc comme elle l'a fait pour l'Algérie. Ce serait, disait-il, méconnaître la force du mouvement pan-arabe[1].

Pour les Américains, l'Afrique du Nord constitue le premier chaînon d'une ligne de défense face au monde russe, qui s'étend depuis les rivages de l'Atlantique jusqu'au Pacifique, en passant par la Grèce, la Turquie, le Proche-Orient, l'Iran, l'Inde, pour aboutir finalement en Indochine.

[1] Voir document n° 30.

Notre possession d'Extrême-Orient est considérée comme une des clefs de voûte de cette ligne. L'instauration en Indochine d'un régime d'obédience d'extrême gauche aurait pour conséquence, aux yeux des Américains que la Chine du *Kuomintang* serait tournée par le sud et que la porte serait ouverte aux infiltrations communistes en Indonésie. On déplore certes à Washington la prolongation du conflit en Indochine. On y pense que le gouvernement français n'a rien à gagner à continuer de s'efforcer de rétablir par la force une autorité qui, de l'avis des Américains, appartient au passé. Bien que le Département d'État semble s'être résigné facilement à ne pas pouvoir conduire une action de médiation semblable à celle qu'il vient de mener aux Indes néerlandaises, il ne cache pas sa conviction que les mouvements asiatiques d'émancipation sont irrésistibles et que la meilleure politique serait pour nous de sauvegarder par une entente les liens d'ordre économique et culturel notamment, qui peuvent attacher l'Indochine à l'Union française.

À l'abri de la ligne Afrique du Nord-Indochine, les possessions françaises d'Afrique passent à l'arrière plan des préoccupations du gouvernement américain. Ses représentants ne manquent jamais d'affirmer que les États-Unis n'ont en Afrique aucune visée territoriale, aucune ambition politique. Ils souhaitent que se développent et se resserrent les relations économiques entre l'Afrique noire et les États-Unis, mais ils reconnaissent volontiers que les milieux d'affaires américains eux-mêmes ont jusqu'ici été très réservés dans leurs tentatives pour créer de telles relations, si l'on excepte le Congo belge, avec ses dépôts d'uranium, et l'Afrique du Sud. Parmi les raisons invoquées pour expliquer cet état de choses, on souligne en particulier que l'opinion américaine est mal informée de la situation économique et des conditions de vie dans nos possessions africaines. Ceci est vrai également de Madagascar, et il a fallu que des troubles politiques prennent naissance dans la grande île pour que le nom de celle-ci apparaisse dans les journaux.

D'une manière générale, on ne peut que relever à quel point le public américain et même l'administration sont peu informés des problèmes de l'Union française. Un des reproches qui est le plus souvent formulé à l'encontre de la France est qu'elle n'a pas de politique définie pour ses colonies. Bien plus, certains journalistes, citant d'ailleurs des auteurs français, ont écrit que l'opinion française elle-même se désintéressait des questions coloniales. M. George Slocombe, dans le *New York Herald Tribune* relevait, dans un article significatif, que le débat sur l'Indochine en mars dernier à l'Assemblée, avait été le premier consacré, en vingt ans, par le Parlement français, aux affaires de ce territoire. Les autres critiques qui nous sont adressées portant notamment sur l'instruction publique, en particulier pour ce qui est de l'Afrique du Nord. On considère également que la métropole n'a pas entrepris dans ses colonies les grands travaux d'équipement qui auraient permis leur expansion économique. À lire les journaux américains, on peut penser que la France est surtout soucieuse de maintenir son autorité à n'importe quel prix, et en recourant, en cas de besoin, à la force. Les populations coloniales ne seraient pas associées dans une mesure suffisante à l'élaboration et à l'application des mesures politiques qui les concernent. Mme Paul Robeson, dans un article publié le 1er juin par le *New York Herald Tribune*, exprimait son regret que l'article 115 du premier projet de la constitution française d'avril 1946 donnent une influence prépondérante aux assemblées locales élues, ait été écarté dans le texte définitif. Dans le même esprit, le maintien de la censure dans certaines possessions, notamment en Afrique du Nord, nous expose à de constantes attaques. Comment, dit-on au Département d'État, pouvez-vous justifier aux yeux des nationalistes de les priver de leurs moyens d'expression, alors que le parti communiste peut mener sa propagande en toute liberté. Les obstacles que l'administration française opposerait à la venue aux États-Unis d'étudiants originaires des territoires français d'Afrique créent également un certain mécontentement.

En résumé, le gouvernement américain, devant une opinion qui souhaite en majorité de voir substituer au système colonial un régime de mandat, et qui accorde sa sympathie aux mouvements nationalistes luttent pour l'indépendance de leurs pays, est enclin à appuyer ce point de vue mais désire que l'évolution se fasse par des moyens pacifiques.

Ne négligeant aucune occasion de donner aux leaders nationalistes avec lesquels ils sont amenés à entrer en contact des conseils de prudence, les représentants officiels des États-Unis entendent, pour le moment tout au moins, éviter de créer des difficultés aux gouvernants des puissances coloniales dans la crainte que ces difficultés ne soient exploitées par les Russes à leur profit. C'est en Afrique noire qu'il leur est le plus facile de s'en tenir à cette ligne de

conduite en raison de l'inexistence de mouvements nationalistes organisés. Dans cette partie du monde en outre, cette politique s'inscrit dans le cadre de l'alliance avec la Grande-Bretagne qui de son côté, et en dépit des démentis officiels opposés à plusieurs reprises, semble bien s'efforcer de resserrer et d'organiser son autorité sur le continent africain.

En ce qui concerne l'Union française, les Américains, tout en souhaitant de ne pas voir naître dans nos territoires de nouvelles difficultés, envisagent l'avenir avec un certain pessimisme. Ils ont le sentiment que la France n'a pas jusqu'ici réorganisé ses méthodes administratives ni formulé un programme de réformes, tenant suffisamment compte des aspirations des peuples coloniaux et des changements intervenus depuis la guerre. Ils pensent que la solution doit être recherchée non point dans l'affirmation d'une autorité qui ne correspond plus aux données présentes mais dans la mise en œuvre d'un programme de développement économique et de relèvement du niveau de vie, tout en tendant à l'instauration, en accord avec des populations plus évoluées du point de vue social, de régimes administratifs laissant à ces populations une part plus large dans l'exercice du gouvernement. Mais on semble douter aux États-Unis que la France dispose des ressources économiques nécessaires pour mettre en œuvre un programme de ce genre dans les immenses territoires qui restent soumis à son autorité.

(Direction d'Amérique)

37

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 572-576. *Prague, 8 juillet 1947, 19 h.*

(*Reçu* : le 9, 6 h.)

M. Gottwald et M. Masaryk sont partis ce matin 8 juillet par avion pour Moscou. M. Ripka, ministre du Commerce extérieur, dont seul le voyage était d'abord prévu pour des négociations économiques, a été empêché par la maladie et remplacé par M. Drtina, ministre de la Justice. Le Secrétaire général des Affaires étrangères fait également partie de la délégation.

Contrairement à ce qui avait été d'abord envisagé les conversations auront donc un caractère essentiellement politique.

Interrogé sur le but de sa visite, au cours de l'entretien que j'ai eu hier avec lui en présence de mon collègue britannique (mon télégramme n° 570)[2] M. Masaryk s'est exprimé en ces termes :

« Les entretiens avec Staline et Molotov porteront principalement sur le traité avec la France et sur l'offre américaine d'aide à l'Europe.

Au sujet du projet de traité avec la France, le gouvernement soviétique manifeste beaucoup d'intérêt et a demandé les renseignements les plus détaillés. J'emporte toute une documentation.

Pour ce qui est du plan Marshall, l'URSS n'a pas, jusqu'ici exercé la moindre pression sur nous. Le Chargé d'affaires soviétique s'est contenté

[1] Note manuscrite : *Vu F[rançois] C[oulet].*

[2] Document non reproduit. Voir les documents n°s 21-22.

de me remettre une courte note exposant les conditions dans lesquelles M. Molotov avait été amené à rejeter la dernière proposition française à la conférence de Paris. D'une façon assez curieuse il a fait observer que cette note ne mentionnait pas la prochaine conférence de Paris. Nous sommes résolus, a poursuivi le ministre, à exposer à Staline nos difficultés économiques et les nécessités qui résultent pour nous du fait que nos échanges avec les Puissances occidentales représentent 75 % de notre commerce extérieur ».

En nous remettant la réponse à l'invitation franco-anglaise, le ministre des Affaires étrangères, après avoir fait allusion aux résistances auxquelles il s'était heurté au sein du gouvernement, a conclu : « Si le gouvernement avait refusé de prendre part à la conférence de Paris, j'aurais démissionné ».

Les tendances opposées ainsi exposées par M. Masaryk se trouvent représentées dans la délégation qui se rend à Moscou.

(Direction d'Europe)

38

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 553-555. *Belgrade, 8 juillet 1947, 20 h.*
Urgent.

(*Reçu* : le 9, 12 h. 15)

Je me réfère à mon télégramme n° 545[2].

La radio soviétique a diffusé cette nuit un communiqué de l'agence *Tass* laissant envisager une réponse purement et simplement négative de la Yougoslavie à l'invitation franco-anglaise.

Il ne semble cependant pas que la position yougoslave soit d'ores et déjà définitivement arrêtée. Peut-être même sera-t-elle plus nuancée que ne donnerait à penser l'anticipation d'allure impérative des services d'information de Moscou.

Au moment où la question se discute, sous l'égide du Kremlin sur le plan des convenances slovaques et communistes, les autorités fuient les occasions de contact direct avec nous. De notre côté, nous nous abstenons de paraître vouloir les provoquer. Si nous le faisions nous irions à l'encontre du but recherché en apparaissant comme demandeurs importuns, en éveillant l'idée d'une pression et en suscitant la suspicion. Nous avons d'ailleurs surabondamment dit à M. Simic, en lui remettant l'invitation franco-anglaise tout ce qu'il y avait à lui dire. Alors qu'un renouvellement de notre argumentation n'appellerait ici que redoublement de défiance, les

[1] Note manuscrite : *vu F. C[oulet].*

[2] Document non reproduit.

dispositions manifestées par la Tchécoslovaquie et surtout les déclarations de M. Togliatti pourraient bien ne pas rester sans (...)[1] toute influence sur le cours des dernières délibérations. La position prise par M. Togliatti dans la mesure où elle ne s'intégrerait pas dans le schéma primitif de Moscou et où elle s'inspirerait de considérations italiennes autonomes avalisées après coup par l'URSS, paraît être de celles dont le Kremlin pourrait difficilement faire tout à fait abstraction dans le détail de la mise en place de son dispositif général.

(Direction d'Europe)

39

M. GARREAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n°s 1372-1380. *Varsovie, 9 juillet 1947, 19 h.*

(*Reçu* : le 11, 19 h. 10)

De la part de M. Monmayou.

Dès le début des nouvelles conversations franco-polonaises sur les nationalisations, j'ai rappelé à M. Kurowski la manière de voir du gouvernement français en ce qui concerne les cinq points principaux relatifs à :

1) la nullité des cessions effectuées sous la contrainte,

2) aux participations minoritaires dans les sociétés polonaise,

3) aux concessions,

4) aux sociétés à forme allemande et à contrôle français,

5) aux participations françaises dans les sociétés allemandes.

En reprenant ces différents points, M. Kurowski a précisé qu'il répondait en tant que président de la Commission de nationalisation et sans retenir pour le moment le point de vue politique. Se plaçant ainsi que du point de vue strict du droit polonais et de la loi polonaise dont il contrôle l'application, il a contesté notre point de vue en ce qui concerne la nullité des cessions, en discutant le caractère de contrainte dans lesdites cessions dont la plupart auraient été effectuées d'après les renseignements du gouvernement polonais après des négociations parfois longues et pour un prix souvent inacceptable. Il estime difficile d'envisager le versement d'une nouvelle indemnité.

J'ai repris aussitôt notre point de vue en précisant les conditions dans lesquelles avaient été effectuées les cessions et la nécessité d'indemniser le trésor français qui entend exercer ses droits de reprise à l'égard des bénéficiaires des cessions payés avec les indemnités d'occupation. La loi française

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Note manuscrite : *Vu F. C[oulet].*

est compétente pour connaître de la nullité de ces contrats et les décisions de la justice française doivent avoir à cet égard force probante. Au surplus la justice française n'a appliqué que les principes de la déclaration de Londres repris à Bretton Woods et qui lient la (…)[1] aussi bien que la France.

En ce qui concerne les participations minoritaires françaises dans les sociétés, le ministre a d'abord confondu le cas des sociétés polonaises et celui des sociétés allemandes, mais après discussion, il a reconnu que dans le premier cas il y avait matière à indemnisation. Il s'est refusé à prendre position dans le second cas et j'ai réservé de mon côté notre point de vue.

Abordant ensuite la question des concessions, le ministre a exposé que la loi de nationalisation avait pour effet l'annulation de tels contrats et il a cité en exemple, le monopole des allumettes autrefois concédé à la Suède. Cette puissance n'aurait pas protesté. La discussion s'est engagée sur la question des sociétés à forme allemande et à contrôle français. Le ministre tout en rappelant la position de droit polonais a admis que dans des discussions d'ordre politique une solution pourrait être trouvée. J'ai fait alors valoir que si ces sociétés se trouvaient encore en territoire allemand nos compatriotes auraient été rétablis dans l'intégralité de leurs droits : la Pologne ne pouvait nous pénaliser des bénéfices territoriaux qu'elle entend retirer de la guerre.

J'ai profité de l'aspect territorial de cette question pour évoquer le cas de la Compagnie internationale des chantiers navals et ateliers de constructions mécaniques de Dantzig.

J'ai insisté sur le fait que notre participation avait eu pour but d'aider la Pologne à maintenir le caractère international de la ville libre. J'ai souligné la situation tarifaire de Dantzig placé sous le mandat de la Société des Nations et qui, à strictement parler, ne saurait relever de la souveraineté polonaise qu'après la signature du traité de paix. Cette situation permet de contester le droit pour les (…)[2] d'appliquer leur loi de nationalisation à la Société des Nations.

La discussion a alors porté sur la question de paiement forfaitaire et global des indemnités de nationalisation. J'ai remis à M. Kurowski le tableau estimatif des revendications françaises établi par les sociétés intéressées sur la base de la valeur de réalisation des entreprises au 1er septembre 1939 et qui s'élève à 391 000 000 dollars. Le ministre a demandé des précisions sur le mode d'établissement des chiffres qui lui étaient donnés et qu'il entend soumettre à un sérieux examen.

Ces échanges de vues préliminaires aux négociations de septembre reprendront samedi matin après que le ministre aura pu saisir le comité économique restreint du Conseil des ministres qui se réunit vendredi soir. La délégation repartira pour Paris dimanche.

(Direction d'Europe)

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

40

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Washington, 9 juillet 1947.*

Mon cher ami,

J'attendais, pour répondre à votre lettre du 24 juin[1] que l'affaire des conversations tripartites fût réglée. Comme vous le savez, les difficultés que nous avons rencontrées venaient surtout de Berlin. Le Secrétaire d'État et la haute direction de son Département n'ont pas pu être surpris de nous voir résister aux projets annoncés par les autorités « bizonales ». Ils n'ont pas eu l'impression que nous voulions seulement gagner du temps. Mais, tout en se décidant, finalement, à se rendre à nos excellentes raisons, ils ont évidemment regretté de ne pouvoir, dès à présent, donner satisfaction aux demandes des représentants américains en Allemagne, que ces derniers leur présentent comme étant d'une extrême urgence. Ils étaient d'ailleurs résolus, dès le départ de Moscou, à aller eux-mêmes de l'avant, sans songer aux objections que nous pourrions soulever ou sans s'y arrêter, et sans se préoccuper non plus de la réunion de novembre.

Au sujet des résultats que donnera le Conseil des Quatre, le Département d'État est très sceptique. D'une manière générale, les milieux politiques de Washington prévoient un échec. Mais il n'y a aucune indication, à ma connaissance, que les Soviets ne s'y rendraient pas. On doute, en revanche, de la venue de Molotov à New York, en septembre.

Bien amicalement à vous.

(Secrétariat Général)

[1] Document non reproduit mais voir la lettre circulaire du 24 juin (Voir *DDF*, 1947-I, n° 418).

41-42

PROCÈS-VERBAL DE LA CONVERSATION DU 9 JUILLET 1947 ENTRE BIDAULT ET CLAYTON[1]

P.V. *Paris, 9 juillet 1947.*
Secret.

Assistaient à la conversation : M. Caffery, M. Chauvel, M. Alphand.

M. Bidault désire attirer l'attention de M. Clayton sur les points suivants :

1) La tâche de la conférence de coopération européenne est urgente. Il faut aboutir vite si nous voulons éviter de graves difficultés tant intérieures qu'extérieures.

2) En ce qui concerne l'Allemagne, il ne saurait être question actuellement de novation aux principes en vigueur. Les États-Unis ne doivent pas ignorer que le grand argument des communistes consiste à déclarer que les États-Unis et la Grande-Bretagne souhaitent que l'on s'occupe de la reconstruction de l'Allemagne avant celle de la France et que le gouvernement français abandonne ses positions en ce qui concerne les réparations, la Ruhr et ses autres revendications allemandes. En fait le gouvernement français n'a pas modifié son point de vue sur ces divers sujets.

3) Évoquant en particulier le problème de la Ruhr, M. Bidault indique qu'aucune décision ne devrait être prise qui puisse préjuger le statut définitif. Il est évident que le charbon de la Ruhr est essentiel pour l'Europe, y compris l'Allemagne. Mais un changement dans les institutions de la Ruhr, changement décidé séparément, serait redoutable et mettrait le gouvernement français dans une position difficile.

4) Le gouvernement français est reconnaissant à M. Marshall de la position qu'il a prise au cours de la conférence de Moscou en ce qui concerne la Sarre. Il est nécessaire cependant que la lettre franco-anglo-américaine sur le charbon soit appliquée sans délai et que notification soit faite à ECO[2] du fait que désormais les ressources charbonnières de la Sarre et celles de la France forment un ensemble. Les Sarrois ne comprendraient pas que nous n'allions pas de l'avant dans ce domaine.

Le ministre des Affaires étrangères insiste pour que les États-Unis prennent à ce sujet une décision rapide. Un projet leur est adressé ainsi qu'à la Grande-Bretagne qui semble prête à accepter nos propositions.

M. Bidault passe ensuite en revue les réponses des différents pays à l'invitation des gouvernements français et britannique.

[1] Note manuscrite : *Vu F. C[oulet]. Diffusion sous-directeurs : Nord : B[arthélémy] G[eorges] É[pinat], Est : G[eorges] G[ueyraud], Centre : F[rançois] P[uaux], Sud : E[mmanuel d'] H[arcourt].*

[2] ECO : *European Coal Organization.*

M. Clayton exprime toute l'administration qu'il éprouve devant la façon très habile et rapide dont MM. Bidault et Bevin ont traité la question soulevée par le discours Marshall.

Il est d'accord pour considérer que dans la situation présente de l'Europe, la rapidité est un facteur décisif de toute l'entreprise amorcée. Il rappelle que la politique de M. Marshall consiste à aider un ensemble de pays et à mettre un terme à la politique des efforts dispersés.

Il constate avec M. Bidault que le problème posé par le rétablissement de l'économie de la Ruhr doit être réglé aussi vite que possible. Il est désastreux que deux ans après la fin des hostilités la production charbonnière de la Ruhr n'atteigne que 45 % du niveau d'avant-guerre. Aucun rétablissement économique ne sera possible tant que le continent ne pourra pas se suffire à lui-même en ce qui concerne le charbon et actuellement l'Europe doit dépenser près de 700 millions de dollars par an pour acheter ce combustible dans l'hémisphère occidental. Il est donc essentiel de rétablir la production charbonnière de la Ruhr et de la ramener au niveau d'avant-guerre. Et cela pour subvenir à la fois aux besoins de l'Allemagne, de la France et des autres pays européens. Les États-Unis se rendent parfaitement compte de cette situation et leur ambassadeur à Londres, M. Douglas, en a longuement parlé à M. Bevin.

La question de l'acier est également importante. On manque d'acier dans le monde entier et il est nécessaire par conséquent de restaurer la production de la Ruhr.

Quant à la Sarre, M. Clayton ne peut en parler qu'à titre personnel, car ce problème n'est pas de sa compétence. Il croit cependant pouvoir dire que le gouvernement des États-Unis a exprimé la sympathie qu'il éprouvait pour la position française.

M. Clayton est heureux du nombre des réponses favorables reçues à l'invitation franco-britannique. Il est évident que les États-Unis avaient sous-estimé grossièrement les dommages que la guerre a causés en Europe. Il faut que, le plus vite possible, l'Europe arrive à se satisfaire elle-même en ce qui concerne le charbon, les céréales, et d'autres denrées de consommation essentielle. Tel est un des objets de ce que l'on appelle le plan Marshall. Le gouvernement américain sent qu'il faut aider l'Europe aussi longtemps qu'elle n'aura pas atteint une production normale et que le rétablissement de son industrie ne lui procurera pas les moyens de payer ses propres importations.

La question du dollar est donc avant tout une question de production européenne. Si la production augmente, les dollars seront abondants et inversement.

M. Clayton espère que la conférence de Paris aura pour résultat de dresser un programme qui pourra être soumis au Congrès afin que celui-ci et la nation américaine puisse le juger et déterminer quelle aide, au cours des trois ou quatre prochaines années, pourrait permettre le rétablissement de l'Europe.

M. Bidault déclare que c'est bien ainsi que nous avons compris les suggestions de M. Marshall.

Il désire revenir sur le problème de la Ruhr. La situation actuelle est loin d'être satisfaisante et les adversaires du gouvernement français en tirent précisément argument pour l'attaquer et dire : « Réunir une conférence à Paris pour examiner les propositions Marshall revient en fait à un abandon des réparations et à une modification de la position française en ce qui concerne la Ruhr ».

M. Bidault répète que cette situation est extrêmement sérieuse et que nous devons y réfléchir. La France ne pourrait être placée en face d'une décision qui bouleverserait le règlement définitif de la question allemande.

Il faut certes accroître la production charbonnière de la Ruhr. La France peut et veut y aider. Cela n'implique pas d'ailleurs que nous réglions immédiatement le problème de la fusion des zones d'occupation.

Il est important par ailleurs, que l'accord franco-anglo-américain intervenu à Moscou sur l'approvisionnement de la France en charbon et sur l'intégration des ressources sarroises soit mis en application sans délai.

M. Bidault insiste sur le fait que sans trancher le problème de la propriété des mines, il serait possible de modifier les méthodes de gestion avec participation de la France.

M. Clayton, parlant à titre personnel, se déclare d'accord sur la nécessité de ne pas se prononcer actuellement en ce qui concerne la propriété des mines. Il estime qu'il serait raisonnable de n'apporter aucune solution à ce problème avant cinq années. Pendant cette période, les mines ne seraient donc, ni nationalisées, ni socialisées et elles ne seraient pas non plus attribuées à des particuliers. Si nous sommes d'accord, il faudrait l'annoncer le plus rapidement possible, afin que tout le monde comprenne que la question restera pendante durant cinq années. Il lui semble en effet que la menace de nationalisation et les méthodes actuelles de gestion représentent un frein pour la production.

M. Bidault résume la position de la façon suivante : les États-Unis disent qu'il ne faut pas nationaliser les mines de la Ruhr, la Grande-Bretagne désire au contraire la socialisation, la France réclame l'internationalisation. S'il n'est pas possible de se prononcer dès maintenant sur cette dernière solution, il faut à tout le moins améliorer immédiatement la gestion des mines avec participation de la France.

En ce qui concerne l'acier, M. Bidault désire écarter tout malentendu. À Berlin, en mars 1946, le Conseil de contrôle a fixé la production de 7,5 millions de tonnes. À Moscou, trois délégations ont parlé de chiffres s'élevant à 10, 11 et 12 millions de tonnes. La délégation française, au contraire, a demandé que la question soit examinée par une commission technique, afin de déterminer les besoins réels de l'Allemagne, compte tenu du problème de la sécurité, des réparations, de la balance des comptes, des charges des puissances occupantes.

Or, actuellement, la production d'acier ne dépasse pas trois à quatre millions de tonnes. M. Bidault ne voit aucune raison d'élever le plafond fixé en mars 1946, alors que le maximum autorisé est loin d'être atteint.

Il rappelle que la France est capable, si elle reçoit suffisamment de coke de la Ruhr, d'augmenter très sensiblement sa production sidérurgique et de répondre, avec l'aide de la Belgique et du Luxembourg, à tous les besoins de l'Europe occidentale, y compris les besoins allemands.

Il est essentiel qu'aucune décision relevant sensiblement le niveau industriel allemand ne soit prise actuellement. Cette décision pourrait faire croire que l'on désire restaurer l'économie de l'Allemagne avant celle des pays qu'elle a attaqués.

M. Clayton répond qu'à son avis, le démantèlement des usines en vue des réparations n'apporte pas de gain sensible aux pays qui en bénéficient. D'autre part, il pense que la question du niveau de l'industrie allemande doit être réglée rapidement.

M. Bidault s'élève vivement contre ce point de vue. Il estime qu'il ne faut pas renouveler l'erreur de Potsdam où les questions allemandes ont été réglées sans la France. Commencer notre travail européen en abandonnant les réparations et en augmentant le niveau de l'industrie allemande aurait des conséquences très graves en Europe. Aucun gouvernement français ne pourrait l'admettre. Toute la tâche difficile que nous avons entreprise se trouverait irrémédiablement compromise.

Au surplus, le règlement allemand relève du Conseil de contrôle et du Conseil des ministres des Affaires étrangères, ainsi que M. Bevin et lui-même l'ont rappelé dans l'invitation envoyée aux nations européennes.

La France n'est pas sectaire. Elle n'a pas de haine. Elle ne désire pas réduire l'Allemagne à la misère. Elle admet que la reconstruction de l'Allemagne est un élément de la reconstruction européenne, mais elle ne doit pas venir en premier lieu.

Il est donc nécessaire que le démantèlement des usines se poursuive à un rythme accéléré, que nous recevions une parte beaucoup plus considérable de réparations en équipement et en biens de capital. Enfin, le problème du relèvement du niveau de l'industrie allemande doit être pour le moment réservé.

M. Clayton admet que la première place dans la reconstruction de l'Europe ne doit pas appartenir à l'Allemagne. Il n'en reste pas moins que la production charbonnière de la Ruhr est un élément essentiel de la reconstruction européenne.

Il ne faut pas espérer de réparations sur la production courante. Quant aux réparations en équipement, elles ne paraissent pas présenter, d'après le Secrétaire d'État américain, un grand intérêt.

M. Bidault met une fois de plus en garde M. Clayton contre toute déclaration publique qui pourrait faire croire au peuple français et à l'Europe que les réparations sont abandonnées et que l'on songe avant tout à élever le potentiel économique allemand. Si une telle déclaration était faite, il

affirme que la conférence qui doit se réunir samedi serait vouée à l'échec et « qu'il n'y aurait pas d'Europe ».

M. Clayton se rend parfaitement compte des sentiments de M. Bidault qui sont ceux du peuple français. Il les comprend comme on les comprend dans l'opinion américaine. Il affirme que personne ne songe aux États-Unis à reconstruire l'Europe autour d'une Allemagne dominante. C'est un fait que l'occupation fait peser actuellement de lourdes charges sur les contribuables alliés et qu'il faut prendre des mesures pour les alléger. Cela ne signifie pas cependant que la première place doive être attribuée à l'Allemagne dans la reconstruction de l'Europe.

En tout cas, il a été très heureux de connaître les réactions de M. Bidault. Il en prend note et les transmettra à M. Marshall.

M. Bidault tient à exprimer une fois de plus la gratitude du gouvernement français pour le geste libéral et humain qui a été fait par le Secrétaire d'État des États-Unis et dont toute la nation française apprécie l'importance.

(Direction des Affaires économiques)

43

M. de Bercegol, Chargé d'affaires p.i. de la délégation du gouvernement de la République française en Espagne, à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 835. *Madrid, 9 juillet 1947.*

L'exclusion de l'Espagne des consultations préparatoires à l'application du plan Marshall a provoqué, à Madrid, un vif mécontentement. Les propositions du Secrétaire d'État américain avaient suscité, ici, un vif intérêt. On y avait vu l'annonce de la constitution de ce bloc occidental qui comblerait les vœux des dirigeants espagnols parce qu'ils nourrissent l'espoir de pouvoir, un jour, y agréger leur pays. La participation de M. Molotov à la conférence de Paris avait refroidi leur optimisme ; la tournure difficile prise par les conversations l'avait fait renaître. Mais les déclarations de MM. Bidault et Bevin ont définitivement ruiné cet espoir, laissant à sa place une forte amertume.

Un télégramme de la délégation espagnole à Paris relatant les circonstances dans lesquelles avait été prononcée l'exclusion provisoire de l'Espagne, suscita d'aigres commentaires au Palais de Santa Cruz. M. Martin Artajo se plaignit que cette initiative eût été prise « par un ministre catholique comme M. Bidault ». Au Conseil des ministres du 4 juillet, il fit un long exposé des résultats de la conférence de Paris. Il observe que la France ne

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite : *vu F. C[oulet]. Bull[etin].*

perdait aucune occasion d'offenser l'Espagne et traça un historique des relations franco-espagnoles qui tendit à démontrer que notre pays avait répondu par une hostilité systématique à la politique de bon voisinage suivie par l'Espagne. Le ministre fit état de l'importance des intérêts matériels et moraux que la France possède en Espagne et il conclut en se demandant s'il n'était pas temps d'adopter des représailles contre ces intérêts.

Le Conseil décida de faire déclencher une campagne de presse contre la France. Celle-ci fût violente mais brève, les journaux ayant dû réserver leurs colonnes à la préparation et au compte rendu du référendum.

Certaines feuilles comme *Arriba* se répandirent en basses injures contre notre pays, « vendu aux Allemands après une défaite honteuse… incapable d'héroïsme, en dépit des historiettes de la résistance ».

La plupart développèrent la thèse selon laquelle l'Espagne n'avait nullement compté être invitée à la conférence de Paris. Elle ne demandait rien à personne sinon qu'on la laissât tranquille. Par suite, l'exclusion prononcée contre elle était dénuée de toute valeur pratique. Elle était seulement une nouvelle intervention à l'étranger dans ses affaires intérieures, aussi intolérable et injustifiée que les précédentes.

Le ressentiment espagnol s'est d'autre part tourné contre Votre Excellence, à titre personnel. Le ministre français des Affaires étrangères a été représenté comme l'animateur de la coalition contre l'Espagne. Les journaux ont dénoncé l'erreur que les États-Unis commettraient « en confiant à la poche percée de la IVe République des dollars qui finiront par tomber dans le gousset de Staline ».

Enfin, ils ont uni dans leurs diatribes M. Bidault et sir Samuel Hoare et ils ont soutenu que le second, par ses récentes déclarations aux Communes, et le premier, par son attitude anti-espagnole à la conférence de Paris, s'étaient faits les meilleurs propagandistes de Franco, à la veille du référendum. « Demain, le peuple espagnol vous répondra *Musiu Bidault* », portait en grand titre un journal de samedi et une feuille de lundi : « Quatorze millions d'Espagnols viennent de signifier leur mépris à M. Bidault ».

On n'a pas été sans remarquer, d'autre part, l'attitude distincte adoptée en l'espèce par le gouvernement espagnol à l'égard de la France et à l'égard de l'Angleterre. Sur la première ont été centrées les attaques de la presse alors que la Grande-Bretagne était épargnée. En revanche, tandis qu'aucune réclamation officielle ne nous était adressée, les journaux ont annoncé qu'une note de protestation énergique allait être envoyée au *Foreign Office* pour s'élever « contre le fait insolite d'avoir mêlé l'Espagne à des affaires où elle n'avait pas demandé d'intervenir ». Dans un commentaire aux journalistes, le secrétaire du Conseil des ministres a relevé « les impertinences de M. Bevin » et « l'immense mépris dans lequel l'Espagne tenait certaines attitudes vraiment extraordinaires que sa bonne éducation seule l'empêchait de commenter ».

Jusqu'à présent, l'ambassade de Grande-Bretagne n'a pas encore reçu la note de protestation annoncée. Peut-être ne sera-t-elle jamais remise. Si elle l'est, le retard apporté à son envoi constituera, à lui seul, une atténuation.

Ainsi, la France et l'Angleterre ont été traitées différemment par le gouvernement espagnol, la première étant sans doute considérée comme trop incorrigible pour mériter l'honneur d'une protestation. Mais en réalité, cette différence de traitement cache un ressentiment identique à l'égard des puissances qui viennent d'exclure l'Espagne de l'aide américaine.

Matériellement, cette exclusion est fort sensible à un pays devant qui, chaque jour, se posent des problèmes de trésorerie angoissants. Les crédits américains auraient été les bienvenus, à Madrid comme ailleurs.

Mais c'est sur le plan politique et moral que les dirigeants espagnols se sont sentis le plus nettement touchés. Depuis la décision de l'ONU du 9 décembre dernier, ils avaient laissé, peu à peu, s'accréditer dans le public l'impression que les choses s'arrangeraient pour l'Espagne et que le jour approchait où elle serait à nouveau admise dans la communauté internationale. La conférence de Paris vient au contraire de la rejeter brutalement au dehors. Il n'est pas jusqu'à l'adjectif « provisoire » par lequel est qualifiée l'exclusion de l'Espagne, qui ne soit ressenti de façon particulièrement douloureuse. Ne signifie-t-il pas, en effet, que c'est du seul fait de ses dirigeants actuels que l'Espagne est tenue à l'écart du mouvement international ? Franco demeure l'obstacle auquel finit toujours par se heurter la politique extérieure de l'Espagne. Enfin, le fait que des pays neutres comme le Portugal ou ex-ennemis comme l'Italie, soient conviés, alors que l'Espagne est exclue, accroit l'amertume des dirigeants espagnols qui jugent leur pays très supérieur, sur le plan moral, à ces deux États. L'humiliation et la fureur ressenties à Madrid sont trop cuisantes pour avoir été effacées par le récent succès du référendum. Aussi bien les milieux officiels doivent-ils reconnaître que ces deux domaines restent séparés et que, s'il est relativement facile à Franco de triompher sur le plan intérieur, il lui est beaucoup plus malaisé de redresser sa situation sur le plan international.

(Direction d'Europe)

44

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 717. *Prague, 9 juillet 1947.*

Par ma dépêche n° 706/EU en date du 2 juillet 1947[2], j'ai rendu compte au Département des remous causés dans l'opinion tchécoslovaque par l'offre du général Marshall. J'ai relaté les polémiques qui se sont engagées à son sujet ainsi que les embarras du gouvernement sollicité par des influences contraires. J'ai analysé enfin le communiqué de la commission interministérielle faisant connaître la volonté des autorités tchécoslovaques de contribuer à la « réalisation des conditions indispensables pour l'application du plan d'aide à l'Europe ».

Depuis lors, la réunion des Trois a pris fin et la Tchécoslovaquie a été invitée à prendre part à la conférence européenne.

Cette invitation a reçu ici un accueil très différent selon les milieux politiques. L'organe officiel du parti communiste n'a pas hésité à la définir dès le 4 juillet comme une « offre franco-britannique de participer au bloc occidental ». « Bevin et Bidault, a écrit le *Rude Pravo* à cette date, ont proposé la mise sur pied d'une organisation qui prépare inéluctablement une intervention dans les affaires purement intérieures des États dont la souveraineté et l'indépendance se trouvent menacées ».

« Le bloc anti-soviétique, conclut ce quotidien, compte sur une puissante Allemagne occidentale, comme instrument de sa politique anti-soviétique ».

Ce thème allait être repris par tous les journaux de même tendance. « Sous couvert d'une aide économique à l'Europe, écrit en effet le lendemain l'organe de la CGT tchécoslovaque *Prace*, on a proposé des mesures pratiques visant à la réalisation du plan Churchill de « Fédération européenne ». L'adoption du projet français aurait pour conséquence l'accroissement de l'influence des cartels capitalistes occidentaux et empêcherait les pays à économie dirigée de poursuivre leur œuvre de planification. Cela signifierait non pas la reconstruction, mais bien la désorganisation et le retour à quelque trente ans en arrière sous l'impulsion de la doctrine Truman ».

Plus virulent encore, *Mlada Fronta*, organe des jeunesses, n'a pas hésité à accuser la France d'avoir été opposée dès le début à la participation de l'URSS à la conférence de Paris et il conclut : « On peut maintenant choisir entre deux voies : celle de l'ONU qui est la voie de la coopération d'une

[1] Dépêche communiquée à Londres, Washington, Moscou. Note manuscrite : *fait 21/7/47. Vu F. C[oulet].*

[2] Voir le document n° 10.

Europe démocratique et libre, et celle de Paris ou de Londres qui est celle de la division de l'Europe en blocs rivaux »[1].

L'attitude des sociaux-démocrates est déjà fort différente. Leur organe, *Pravo Lidu*, après avoir exprimé la méfiance que lui inspirent des négociations d'où l'URSS serait exclue, émet le vœu qu'elle soit invitée à nouveau. Il réserve son jugement sur la conférence européenne et réclame des informations supplémentaires sur le plan Marshall « afin de pouvoir tirer des conclusions définitives sur les principes qui l'ont inspiré et sur son ampleur ».

Quant aux socialistes-nationaux, ils expriment une angoisse profonde. « Notre pays, écrivait dès le 4 juillet leur quotidien *Svobodne Slovo* se trouve placé aujourd'hui dans une situation bien difficile », et pour conclure malgré tout sur une note optimiste, ce journal citait les termes de la lettre dans laquelle M. Bidault exprimait son espoir que « l'Union soviétique prendrait part à l'œuvre projetée ».

Toute leur doctrine est en effet fondée sur le désir passionné d'éluder un tel choix. À de multiples reprises, M. Bénès a déclaré que la politique de son pays ne pouvait être exclusivement orientale ou occidentale, mais devait être les deux à la fois. Dans son compte rendu au Parlement (ma dépêche n° 398 du 26 mars)[2], le ministre des Affaires étrangères a défini la Tchécoslovaquie comme « un anneau de la grande chaîne démocratique qui ceint le monde et le maintien uni ». C'est avec une véritable angoisse que les disciples de Masaryk voient se développer une situation dans laquelle leur pays aurait à prendre parti entre des groupes rivaux.

Pour l'instant, leur influence l'a malgré tout emporté. C'est ainsi qu'a été publiée à l'issue du Conseil des ministres du 7 juillet ce communiqué annonçant que « la Tchécoslovaquie accepte l'invitation franco-britannique et prendra part à la conférence du 12 juillet où elle sera momentanément représentée par son ambassadeur à Paris, M. Nosek. Son adhésion au plan Marshall dépendra cependant, poursuit la dépêche *CTK*, des informations qui lui seront données au cours de la prochaine rencontre ».

Aujourd'hui 9 juillet, alors que la presse communiste observe un mutisme complet au sujet de la conférence de Paris, les journaux des trois autres partis lui accordent la grande vedette. Ils témoignent unanimement d'une vive satisfaction pour la manière dont on a réagi à Paris et à Londres à la nouvelle de l'acceptation tchécoslovaque. « Toute la presse parisienne, écrit *Pravo Lidu* (socialiste) consacre une attention exceptionnelle à l'attitude de la Tchécoslovaquie dont la participation à la conférence est partout accueillie favorablement. *Le Populaire* écrit que le plus important

[1] On trouvait également des réactions virulentes contre l'invitation française dans la presse berlinoise d'extrême-gauche, comme le rapportait Seydoux dans le télégramme n° 627 du 8 juillet 1947, non reproduit. La *Tägliche Rundschau*, organe de l'administration militaire soviétique, soulignait notamment que tout État acceptant l'invitation franco-britannique devrait se soumettre d'avance aux conditions de celle-ci.

[2] Document non reproduit.

événement de la journée d'hier est l'acceptation par la Tchécoslovaquie de collaborer à la Conférence économique européenne convoquée pour samedi au Quai d'Orsay ».

De même, *Svobodne Slovo* (socialiste-national) affirme que « M. Bevin est satisfait de l'attitude tchécoslovaque et que la décision prise à Prague de participer aux pourparlers de Paris a eu un grand retentissement en Occident », et citant le *News Chronicle*, ce journal poursuit que « la participation de la Tchécoslovaquie aux plans européens peut apparaître comme un pont par lequel pourrait arriver Molotov afin d'occuper le siège qui reste toujours à sa disposition ». *Svobodne Slovo* donne également de nombreuses citations de la presse française tirées en particulier du *Monde* et de *Franc-Tireur*.

Encore plus optimiste, *Lidova Demokracie* (démocrate-chrétien) exprime l'espoir que « l'on finira par arriver à un Parlement mondial ».

Il semble que la presse de Prague s'applique à justifier en la circonstance les paroles prononcées par l'ambassadeur des États-Unis à l'occasion de la fête de l'Indépendance : « La Tchécoslovaquie forme un bastion de la démocratie en Europe centrale et une île de liberté dans un océan de libertés limitées »[1].

(Direction d'Europe)

45

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 594-598. *Prague, 10 juillet 1947, 21 h. 30*
Réservé. Très urgent. Très secret.

(*Reçu* : le 11, 1 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 572[3].

1) Arrivé à Moscou dans l'après-midi du 9 juillet, M. Gottwald a été convoqué immédiatement par Staline qui, le même soir, à 23 heures, a reçu à nouveau le chef du gouvernement tchécoslovaque, ainsi que M. Masaryk et M. Drtina.

Staline a fait remarquer que la Pologne, la Roumanie et la Yougoslavie avaient d'abord interrogé Moscou avant de prendre une décision au sujet de l'invitation franco-anglaise. Il a dénoncé ensuite les manœuvres des trois puissances occidentales qui faisaient miroiter aux yeux des autres États des

[1] La décision tchécoslovaque était très attendue dans les pays voisins comme la Hongrie où le même type de débats se retrouvait au sein des gouvernements et entre les partis politiques, comme le rapporte Gauquié à Budapest dans son télégramme n° 447 du 9 juillet 1947, non reproduit.

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[3] Voir le document n° 37.

crédits qui ne leur seraient jamais accordés. La conférence de Paris, a-t-il poursuivi, ne peut avoir d'autre résultat que de partager l'Europe en deux blocs et de dresser contre les États slaves tous les autres pays européens. Si la Tchécoslovaquie persistait dans son intention d'y participer, l'URSS serait obligée de considérer cette participation comme un acte dirigé contre elle. La Tchécoslovaquie se séparerait du groupe des États slaves. Le gouvernement soviétique demandait donc au gouvernement tchécoslovaque de revenir sur sa décision. L'amitié de l'URSS pour la Tchécoslovaquie en dépendait.

2) Le télégramme dans lequel M. Gottwald a rendu compte de cette entrevue est parvenue au Palais Cernin dans le courant de la nuit du 9 au 10 juillet. Le Président du Conseil demandait la convocation d'urgence du Cabinet et une réponse pour aujourd'hui midi.

3) À 9 heures ce matin, 10 juillet, M. Clémentis s'est rendu chez le président Bénès actuellement en villégiature à une centaine de kms de Prague. À son retour, vers 12 heures, le Conseil des ministres s'est réuni et siégeait encore à 20 heures.

4) M. Clémentis m'avait fait demander d'aller le voir à 14 h. 30, puis à 16 h. 30, puis à 17 heures. Je viens d'être informé, ainsi que mon collègue britannique, de me tenir prêt pour une communication entre 21 heures et 22 heures. Si j'étais effectivement convoqué ce soir, je me rendrais au Palais Cernin sans beaucoup d'illusion. Il s'agirait sans doute un désistement.

5) Afin de ne pas découvrir mon informateur, je compte sur le Département pour tenir les indications ci-dessus rigoureusement secrètes.

(Direction des Affaires économiques)

46

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 599-602.
Réservé. Très secret.

Prague, 10 juillet 1947, 21 h. 15

(*Reçu* : le 11, 1 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 594[2].

J'ai été convoqué ce soir 10 juillet à 21 h. 30 chez M. Clémentis avec mon collègue britannique.

Le Secrétaire d'État nous a informés que son gouvernement avait dû revenir sur sa décision de se faire représenter à la conférence de Paris.

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Voir le document n° 45.

Dans la lettre qu'il nous a remise est invoquée la situation nouvelle créée par le fait qu'une série d'États avec lesquels la Tchécoslovaquie entretient d'étroits rapports économiques et politiques fondés sur des engagements conventionnels, ainsi que presque tous les États de l'Europe centrale et orientale ne participent pas à cette conférence. Le gouvernement tchécoslovaque aurait ainsi été amené à considérer à nouveau son attitude au cours d'une réunion qui avait eu lieu dans la journée. Sur une question de sir Philip, M. Clémentis, qui avait l'air très embarrassé, a déclaré que le gouvernement avait pris cette nouvelle décision après avoir été informé dans le courant de la journée, d'abord par une dépêche de Moscou, puis directement, des réponses négatives données par Belgrade et Varsovie. Il a souligné en particulier l'importance qu'avait revêtue la décision polonaise.

M. Clémentis a ajouté qu'au surplus son gouvernement n'avait jamais fondé beaucoup d'espoir sur la conférence de Paris. Il m'a signalé, à cet égard les renseignements parvenus à ses services et d'après lesquels la Grande-Bretagne et les États-Unis seraient dès maintenant résolus à restaurer l'économie allemande avant celle des États ravagés par la guerre.

M. Clémentis n'ignorait d'ailleurs pas que ses interlocuteurs savaient à quoi s'en tenir. Il était visiblement très affecté, il avait manifestement conscience de l'humiliation infligée à son pays et du coup très rude porté à l'indépendance nationale.

(Direction des Affaires économiques)

47

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 572-575. *Bucarest, 10 juillet 1947, 22 h.*

(*Reçu* : le 11, 11 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 551-553[2].

M'exprimant à nouveau son inquiétude personnelle et celle de son gouvernement, quant aux suites du retrait soviétique, M. Tataresco m'a expliqué hier soir que ses échanges de vues avec les Russes depuis notre précédent entretien lui avaient révélé l'aigreur des réactions de Moscou ainsi que la méfiance exacerbée des dirigeants soviétiques envers la politique franco-anglaise. De l'avis du ministre des Affaires étrangères le « rideau de fer » qui commençait à se soulever retombe plus lourdement que jamais.

[1] Note manuscrite : *vu F. C[oulet]*.

[2] Document non reproduit.

Déjà en méfiance, m'a dit en substance mon interlocuteur, du fait de la conférence préliminaire entre Votre Excellence et M. Bevin, au sujet d'une offre américaine qu'ils se figurent plus concrète et précise qu'on ne le leur a dit, M. Molotov et ses collègues auraient eu à Paris l'impression d'une comédie montée avec l'arrière-pensée d'éliminer dès que possible une participation soviétique dont le Congrès américain ne veut pas.

Cette impression serait devenue quasi certitude lorsque à leur retour à Moscou les représentants soviétiques comprirent qu'à Paris les travaux étaient poussés à fond depuis leur départ et que des invitations allaient être lancées à toutes les puissances européennes y compris celles que la Russie considère comme ses satellites. Orchestrée par Washington toute cette opération, ont dit en conclusion les Russes à M. Tataresco, n'a, en définitive pour double objet que d'éliminer la Russie du concert européen et de détacher d'elle ses amis.

De là, les directives négatives auxquelles se conforment tous les États satellites et dont le ministre des Affaires étrangères persiste à penser que le gouvernement de Prague aura bien de la peine à ne pas tenir compte lui aussi.

Regrettant personnellement que l'événement ait confirmé ses prévisions (mon télégramme n°s 551-53)[1] M. Tataresco aurait voulu que je me rendisse immédiatement à Paris pour insister auprès de Votre Excellence sur la portée, à son avis, dangereuse, de la situation décrite sous les n°s 572-73[2].

Selon mon interlocuteur, blessé par la poursuite des travaux sans participation russe et surtout par la convocation à Paris des satellites de l'URSS « l'orgueil » soviétique porterait Moscou vers l'alternative suivante :

– ou bien les Soviets réagiront violemment sur tous les « théâtres d'opérations » de la diplomatie et de la propagande soviétique, tant à l'intérieur des pays du bloc occidental en formation qu'en Orient ou en Extrême-Orient,

– ou bien leur politique connaîtra seulement une période de recueillement menaçant et de « rideau de fer » renforcé au maximum jusqu'à ce que se présente une occasion honorable de rentrer dans un concert européen moins hostile que les Russes ne s'y attendent en ce moment.

Le gouvernement royal, m'a dit M. Tataresco, souhaite, en conséquence, vivement que Votre Excellence déploie tous ses efforts pour d'une part, multiplier et faire multiplier les déclarations apaisantes en direction de Moscou ; d'autre part, laisser ouverte « une grande porte » au retour éventuel de l'URSS dans les délibérations qui vont commencer à Paris : si jamais, en effet, Moscou croit devoir revenir sur son attitude présente, ce ne serait certainement pas par la « petite porte » qu'il laisserait ses représentants y rentrer.

(Direction d'Europe)

[1] Document non reproduit.

[2] Soit le début du présent télégramme, envoyé en deux parties, la seconde n'étant reçue à Paris qu'à 13 h. 30.

48

M. MARITAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 245. *Rome (Saint-Siège), 10 juillet 1947.*

Dans la dépêche n° 232/EU du 27 juin 1947[2], j'ai signalé à l'attention du Département des articles de l'*Osservatore Romano* qui ont fait croire dans certains milieux à un changement d'orientation de la politique du Saint-Siège, et je me suis efforcé de dégager leur vraie signification : si cette publication revêt une réelle importance, et si elle est propre à dissiper les illusions de ceux qui voulaient voir dans le pape le chef d'une éventuelle guerre sainte anti-soviétique, elle ne manifeste de la part du Vatican ni un reversement d'attitude ni une politique d'*appeasement* dont les avances seraient tournées vers l'URSS.

Le temps n'a pas encore tout à fait calmé la haute vague de colère ni dissipé les mécontentements soulevés par ce prétendu renversement de la politique vaticane. Récemment mon collègue, M. Papee – le Département sait que le Saint-Siège, sans reconnaître explicitement le gouvernement polonais présidé par le général Bor-Komorowski, voit toujours en M. Papee un ambassadeur accrédité auprès de lui –, m'exprimait encore son ressentiment. Il en fait porter l'amertume contre l'auteur des articles incriminés, le comte dalla Torre, afin de ne point mettre en cause le Saint-Siège lui-même. Selon M. Papee, le directeur de l'*Osservator Romano* aurait voulu une fois de plus se mettre en avant, et il n'aurait réussi qu'à manifester sa prétentieuse faiblesse en matière politique et un cynisme imprudent. Il aurait cru naïvement que la conférence des Trois, qui réunissait alors à Paris, MM. Bidault, Bevin et Molotov, aboutirait à une entente des trois grandes puissances en vue de l'application du plan Marshall, et il aurait voulu porter de l'eau au moulin au moment où son geste avait chance de l'introduire dans le club des grands esprits politiques. Cette publication intempestive, ajoutait mon interlocuteur, aura le plus malencontreux effet aux États-Unis, où elle déconcertera le zèle anti-soviétique de l'opinion bien-pensante ; elle sèmera la confusion dans les esprits, surtout parmi les catholiques qui à l'étranger ignorent ce fait pourtant avéré : le comte dalla Torre n'est pas l'interprète de la pensée de Pie XII, et il ne jouit même pas de sa particulière sympathie. Sur quoi j'ai fait remarquer à M. Papee que dans ces conditions il était bien surprenant que la secrétairerie d'État n'ait pas arrêté l'éloquence du directeur du journal du Vatican après le premier article dans lequel elle se manifestait.

Les sentiments que m'exprimait l'ambassadeur de l'ancien gouvernement polonais de Londres sont partagés par d'autres membres du Corps

[1] Note manuscrite : *Vu F. C[oulet]. Com[muniqué à Londres et Washington, fait le 18.7.1947.*

[2] Document non reproduit.

diplomatique, notamment par mon collègue irlandais, qui cependant se gardent de les proférer avec la même vivacité.

Après avoir eu cet entretien avec M. Papee, il m'a semblé intéressant de provoquer une conversation avec Mgr Montini sur le même sujet. Contrairement à M. Papee, ce prélat manifeste la plus grande considération pour les idées exprimées par le comte dalla Torre. Tout au plus a-t-il reproché à celui-ci, – et le grief n'est que trop fondé –, d'avoir un style entortillé, dont on se demande s'il est pédant, recherché, ou simplement fumeux. Comme je faisais allusion à l'émoi provoqué par les articles en question et à l'attitude, fort offensante pour le Pape, de certains qui souhaiteraient que le Saint-Siège déclarât en théorie son impartialité et soutînt en pratique une croisade politico-militaire, Mgr Montini s'est décidé à sortir quelque peu de sa réserve habituelle : chaque fois que nous défendons la paix, s'est-il écrié, nous sommes accusés d'« immoralité » et de trahir les principes, comme si on ne défendait les principes qu'en usant d'eux pour la violence.

Cette conversation avec Mgr Montini m'a confirmé dans l'interprétation que j'avais donnée aux articles de l'*Osservatore Romano* et que j'ai fait connaître au Département dans ma dépêche précitée : l'action de la Papauté s'exerce, d'une part, sur un plan spirituel – et là, les positions du Saint-Siège vis-à-vis de l'athéisme marxiste et du matériel dialectique sont et restent ce qu'elles ont toujours été –, d'autre part, sur le plan de la politique temporelle des Nations, et là elle se joue sur un échiquier pratique où elle a affaire non à des idées pures et à des systèmes abstraits, mais à des peuples et à des États engagés dans la réalité historique, et où la solution des conflits d'intérêts et d'ambitions doit être recherchée exclusivement dans la paix et non dans la guerre. Donner une priorité absolue à la paix est aux regards du Vatican une règle morale primordiale et non un élément occasionnel d'une politique d'« apaisement ».

J'ajoute que la différence de point de vue, sinon de politique, souvent alléguée pour opposer d'un côté Mgr Montini et ce qu'on pourrait appeler son groupe, d'un autre côté Mgr Tardini et le sien, – différence qu'il faut se garder d'exagérer –, m'a semblé assez nettement perceptible sous les remous suscités par cette affaire.

(Direction d'Europe)

49

M. ARVENGAS, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 968. *Le Caire, 10 juillet 1947.*

Votre communication du 2 juillet touche à une question qui n'a cessé de me préoccuper depuis que je suis ici, celle de l'attitude britannique à notre égard en Afrique du Nord. Il va sans dire que je me suis vivement félicité des instructions précises envoyées de Londres aux agents britanniques quant à l'attitude qu'ils doivent adopter à l'égard de nos positions.

Je n'ai jamais quant à moi pu relever de la part des agents britanniques en Égypte quoi que ce soit de précis qui tende à nous créer des difficultés. Je dois cependant noter qu'à la confiance que manifeste cette ambassade à l'égard de l'ambassade de Grande-Bretagne, celle-ci ne répond peut-être parfois qu'avec réserve et bien des réticences. Mais j'incline à penser qu'il ne faut voir là que la différence entre les tempéraments français et britanniques.

En ce qui concerne M. Bowker, conseiller du ministre de l'ambassade de Grande-Bretagne au Caire, mis en cause dans la dépêche de notre consul général à Alexandrie, rien ne m'aurait permis jusqu'alors de le soupçonner d'être anti-français. Je ne parviens pas encore à croire qu'il le soit et qu'il s'emploie à nous discréditer ici. La dénonciation dont fait état M. Filliol émane d'un Égyptien sur lequel j'ai recueilli des renseignements nettement défavorables. Je note d'ailleurs que, selon des informations de presse, M. Bowker serait nommé comme Haut-Commissaire en Birmanie. D'une manière générale, je ne doute guère que les agents britanniques, qui ne sont pas des agents d'Orient, ne se conforment à souhait aux instructions qu'ils ont reçues. On pourrait craindre en revanche que quelques agents britanniques depuis très longtemps en Orient, obsédés par la pensée que la France menace les positions britanniques et qu'elle est en conséquence le rival à combattre, ne suivent pas avec une entière docilité les instructions en question.

Il ne manque certes pas d'Égyptiens – même des Français depuis longtemps établis ici – qui ne voudraient persuader cette ambassade que l'Angleterre s'efforce constamment de nous brouiller avec l'Égypte et qui prétendent s'étonner que le jeu anglais ne nous apparaisse pas évident. Je pense plutôt que ces Égyptiens cherchent eux à nous brouiller avec l'Angleterre. N'ont-ils pas été jusqu'à émettre l'opinion que le débarquement d'Abdel Krim à Port-Saïd était le résultat d'une manœuvre britannique ? Dans un seul cas à ma connaissance, au cours des mois derniers on a pu soupçonner l'Angleterre d'avoir tenté de nous attribuer une attitude

[1] Dépêche communiquée à Tunis, Rabat, Alger, Intérieur, Londres, Washington, Beyrouth, Damas, Bagdad.

blessante pour l'Égypte. Il s'agissait de la nomination d'un attaché militaire français au Caire.

En bref, j'ai le sentiment que les Anglais en général en sont maintenant bien venus à la conviction – conviction bien tardive – que les positions françaises et britanniques dans le bassin méditerranéen devraient être solidairement défendues. Malheureusement, on pourrait maintenant presque parler d'une relève des agents britanniques hostiles à la France dans le Proche-Orient par des agents américains. Ce sont désormais ces agents américains qui, mus par des considérations idéologiques et économiques, battent en brèche nos positions, comme le faisaient auparavant les Anglais. Leur action, bien qu'il soit encore malaisé de l'enregistrer avec précision, paraît bien constituer un danger dont on ne saurait assez s'alarmer.

(Direction d'Afrique-Levant)

50

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 2324-2325. *Washington, 11 juillet 1947, 21 h. 23*

(*Reçu* : le 12, 8 h.)

Le général Hilldring, qu'accompagnait M. Carter Vincent a réuni cet après-midi les ambassadeurs des pays représentés à la Commission d'Extrême-Orient et leur a remis une note verbale relative à la rédaction et la conclusion d'un traité de paix avec le Japon dont je vous envoie la traduction sous le numéro suivant.

Les États-Unis proposent qu'une conférence de représentants des onze puissances se réunisse le 19 août à Washington ou à San Francisco pour discuter le traité. Dans une première période, elle serait formée de suppléants ou d'experts, les ministres des Affaires étrangères ne devant être invités à intervenir que dans une deuxième étape lorsqu'aurait été dégrossi le projet de traité. Cette conférence serait complètement séparée de la Commission d'Extrême-Orient. J'ai fait préciser qu'il n'était pas proposé d'adopter les procédures établies pour cette dernière. Le gouvernement américain suggère d'ailleurs que les décisions soient prises à la majorité des deux tiers.

Une fois le travail de la conférence des onze puissances terminé, elle se transformerait en conférence de la paix où siégeraient les différentes puissances qui ont été en guerre avec le Japon.

[1] Note manuscrite : *M. Cattand. Vu. Rép[onse] 16 juillet. Classer au dossier spécial du traité de paix avec le Japon.*

Le gouvernement des États-Unis apprécierait vivement de recevoir avant le 19 août les avis et propositions que désirerait présenter le gouvernement français.

L'ambassadeur d'URSS, qui invoque des engagements antérieurs, n'a pas pris part à la réunion et ne s'est pas fait remplacer. Il a reçu communication de la notification verbale[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

51

M. Boris, Conseiller technique de la Délégation française à la Commission des Réparations à Genève,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 23[2].
Réservé.

Genève, 11 juillet 1947.

(*Reçu* : le 15, 12 h.)

M. Owen, Secrétaire général adjoint à l'ONU, est arrivé à Genève, venant de Lake Success et de Londres.

Je résume ci-après les principaux points de l'entretien que j'ai eu avec lui :

1) M. Owen déplore, du point de vue de l'ONU le tour qu'ont pris les événements consécutifs au discours de M. Marshall.

Toutefois, il reconnaît que, dans les circonstances présentes et dans l'état actuel de l'opinion en Amérique, l'obtention de crédits sera facilitée par l'absence de l'URSS.

Il pense cependant qu'une évolution est possible, et qu'en particulier l'opinion publique américaine est susceptible, d'ici quelques mois, de réclamer que les organisations de l'ONU participent à toute entreprise de

[1] Les Américains étaient en faveur, pour la procédure d'adoption des décisions, d'une majorité simple des deux tiers des votants. La réunion de la Commission d'Extrême-Orient avait pour but d'établir les différentes questions touchant le traité de paix avec le Japon (télégramme de Washington du 11 juillet 1947, n°s 2326-2329 non reproduit).
Chauvel répondit à Bonnet qu'il était disposé à prendre les propositions américaines pour base d'étude (télégramme n° 2209 du 16 juillet 1947 non reproduit).
Les Britanniques avaient décliné l'invitation, s'étant déjà engagés pour un premier échange de vues avec les membres du Commonwealth sur l'invitation du gouvernement australien. Ils étaient aussi opposés à la procédure américaine : une réunion d'experts suivie de celles des 11 plénipotentiaires et enfin la réunion finale de toutes les puisssances ayant déclaré la guerre au Japon. Pour le gouvernement de Londres, les experts devaient entrer en jeu dans la phase finale des négociations, une fois les principes arrêtés (dépêche de Londres du 17 juillet 1947, n° 1863 et non reproduite). La conférence préparatoire fut finalement repoussée après celle de Canberra. Les Soviétiques étaient opposés à toute conférence générale, puisque selon eux, la conférence des ministres des Affaires étrangères à quatre était l'organe le plus indiqué pour mener ces négociations (télégramme de Washington du 24 juillet 1947, n°s 2476-2479 non reproduit).

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

reconstruction de l'Europe qui aura été mise sur pied entretemps, à la suite de l'initiative franco-britannique.

M. Owen pense d'ailleurs qu'une telle évolution est très désirable dans l'intérêt de la paix.

2) Des considérations qui précèdent, le Secrétaire général adjoint des Nations unies tire certaines conclusions quant au programme immédiat de la Commission économique et à la composition du secrétariat exécutif de cet organisme.

Selon lui, la Commission européenne devrait se tenir prête à participer, un jour, de façon active, à la mise en œuvre du plan de redressement et d'assistance qui va être incessamment tracé. Dès maintenant, il estime possible que certains organismes dépendant de l'ECE[1] soient appelés à apporter leur concours sur le plan technique aux études qui vont être entreprises à Paris.

Il lui semble que dans le cas notamment de l'ECO[2] et de l'ECITO[3], il serait plus facile et plus raisonnable de leur demander des études relatives au charbon et aux transports que de créer des comités nouveaux qui, s'ils doivent n'être que temporaires seront forcément moins efficace dans leur brève existence qu'une organisation déjà rôdée et avertie, et qui, s'ils doivent au contraire durer, constitueront des institutions rivales de celles relevant de l'ONU.

À un stade ultérieur, M. Owen prévoit que la Commission européenne pourra jouer un rôle beaucoup plus actif, par exemple dans l'attribution des matières premières ou de l'équipement mis à la disposition de l'Europe par les États-Unis. Bien entendu, cette vision de l'avenir est fondée sur l'hypothèse d'un changement d'orientation de la politique de Moscou, aussi bien que sur un mouvement d'opinion favorable à l'ONU en Amérique.

3) Les événements qui se sont produits et les raisonnements qui précèdent paraissent avoir conduit M. Owen à adopter un nouveau point de vue en ce qui concerne la composition du secrétariat, et même que sa structure provisoire.

En bref, M. Owen voudrait ménager à l'ECE toutes les chances de pouvoir remplir le rôle qu'il lui souhaite voir jouer dans l'avenir, en relations avec l'exécution du plan Marshall.

À cet effet, il désirerait, tout comme M. Myrdal, que la direction dite opérationnelle fût assumée par une personnalité de tout premier plan, et inspirant pleine confiance aux Etats-Unis quant à son autorité, son expérience et son efficacité, et pour cette raison, le choix se porterait de préférence sur un Américain.

M. Owen juge peu probable qu'une telle personnalité, si elle était présente aujourd'hui, accepterait d'entrer à la Commission européenne, qui,

[1] ECE : *Economic Committee for Europe.*

[2] ECO : *European Coal Organization.*

[3] ECITO : *European Central Inland Transport Organization.*

à peine venue au jour, subit déjà une éclipse. D'où l'idée de réserver la nomination en question jusqu'à un moment plus opportun. Cet ajournement s'étendrait aux nominations principales et pour l'instant il ne serait procédé qu'à celles de directeurs adjoints, dont il serait entendu que les fonctions seraient temporaires, et soumises à une révision d'ici 6 mois. M. Owen pense réduire à trois les postes de haute direction : administration, opérations et transports. Le poste qu'occupe actuellement M. Kaldor ne serait plus placé au même niveau que les trois autres pour la raison, m'a dit M. Owen, que c'est M. Myrdal lui-même que ses connaissances et ses travaux qualifient pour assumer la haute direction de tout ce qui concerne la recherche et la planification. M. Kaldor ne serait plus que l'assistant de M. Myrdal pour cette tâche particulière. Je présume que, si cette décision est prise, les critiques dont la désignation de M. Kaldor a fait l'objet dans certains milieux anglo-saxons n'y auront pas été étrangères.

Ultérieurement, toujours selon M. Owen, il serait procédé à des nominations définitives, et les trois postes de haute direction ci-dessous seraient sans doute érigés en secrétariats adjoints. Ils seraient attribués respectivement à un Russe, à un Américain et à un Français. Au Russe, ainsi que je l'ai déjà indiqué dans mon télégramme n° 18[1] seraient dévolues les fonctions opérationnelles. C'est pourquoi, M. Owen m'a demandé si nous ne pourrions pas envisager la désignation d'un candidat français spécialiste des transports, en prenant le terme transports au sens le plus large (M. Owen ne désirerait pas que la compétence du candidat fût limitée aux chemins de fer).

Cependant, M. Owen n'écarte pas l'idée qu'un Français soit désigné comme directeur adjoint, exerçant provisoirement les fonctions de directeur dans le domaine dit opérationnel.

M. Philip, lors de son passage à Genève, avait présenté la candidature de M. Cusin pour le poste de directeur de la coordination dite opérationnelle, mais c'était bien entendu dans l'hypothèse où la nomination serait définitive pour le poste supérieur. Les idées actuelles de M. Owen modifieraient la situation. Toutefois, M. Owen ne m'a exposé ce qui précède, que comme un projet qui lui est personnel et d'ailleurs sujet à révision. Il ne semble pas que M. Myrdal y soit entièrement acquis à l'heure présente.

J'ai tenu cependant à en informer sans délai le Département pour qu'il puisse dès maintenant envisager les propositions à présenter éventuellement. Je serais en particulier désireux de connaître quelles candidatures françaises pourraient être désignées pour la fonction de directeur général des transports.

(Secrétariat des Conférences)

[1] Document non reproduit.

52

M. BORIS, CONSEILLER TECHNIQUE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE
À LA COMMISSION DES RÉPARATIONS À GENÈVE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 24[1].
Réservé.

Genève, 11 juillet 1947.

(*Reçu* : le 15, 12 h.)

Le revirement de la Tchécoslovaquie a naturellement fait l'objet de nombreux commentaires au sein des délégations à la Commission européenne. Il a aggravé chez certains le sentiment de malaise et d'anxiété.

Je signalerai toutefois que les Polonais éprouvent un soulagement relatif de n'être plus séparés de leurs voisins et de n'être plus les seuls à devoir céder à la pression soviétique.

Chez les Polonais, les Scandinaves et au sein du secrétariat, l'opinion se fait jour que la tension, qui ne peut manquer d'aller en croissant entre les deux blocs, provoquera un état de crise dont la solution ne pourra être offerte que par l'ONU. On se plait à croire dans ces conditions que la Commission européenne a des chances d'être un jour appelée à jouer un rôle plus important que celui auquel elle est réduite actuellement.

(Direction des Affaires politiques)

53

M. BALAŸ, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE
À ROME,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2 3].

D. n° 864.

Rome, 11 juillet 1947.

Par le télégramme n°s 838-851[4], j'ai tenu le Département au courant de vicissitudes du projet de loi portant ratification du traité de paix devant la Commission des traités de l'Assemblée constituante. Je lui ai indiqué que l'attitude des divers commissaires avait été essentiellement dictée par des préoccupations d'ordre électoral. Je voudrais revenir aujourd'hui sur ce point afin d'exposer l'incidence de la ratification et des débats qui l'accompagnent sur la politique intérieure italienne.

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[2] Note manuscrite : *Com[muniqu]er Washington, Londres, fait le 19.7.47. Vu F[rançois] C[oulet].*

[3] Document diffusé au service d'Information et Presse.

[4] Document non reproduit.

Il semble utile de rappeler en premier lieu quelle a été, au cours de l'année écoulée, l'attitude des partis et des personnalités politiques italiennes au regard du traité de paix.

Le Département se rappelle comment le parti communiste, gêné dans sa propagande par l'importance des concessions territoriales accordées à la Yougoslavie, avait cherché à détourner l'attention de l'opinion sur les clauses économiques et militaires, voire sur Tende et Brigue. Mais il sait également que le groupe communiste de l'assemblée et le journal officiel du parti, l'*Unità*, s'étaient toujours prononcés sans ambages pour l'acceptation d'un traité qui liquiderait le passé fasciste, permettrait le départ des troupes d'occupation et rendrait à l'Italie le statut de pays libre.

Le parti socialiste orthodoxe s'était prononcé dans le même sens en utilisant les mêmes arguments. M. Nenni avait même déclaré à plusieurs reprises que la signature et la ratification du traité étaient d'autant plus urgentes qu'elles constituaient le vestibule de la révision que l'Italie entendait poursuivre dans l'avenir par des moyens pacifiques.

C'est à droite que se trouvaient alors tous les éléments hostiles à l'acceptation du traité : monarchistes qui affectaient de nier la défaite italienne, libéraux et qualunquistes qui souhaitaient que l'Italie se laissât imposer le *diktat* sans y souscrire. Les démocrates-chrétiens n'étaient pas très éloignés de cette dernière formule, mais comme leur chef était à la tête du gouvernement qui avait décidé en sens contraire, ils ne pouvaient exprimer leur opinion.

Les partis de gauche, alors à l'opposition, se trouvaient dans la situation contraire : partisans de l'acceptation du traité, ils s'opposeraient à la signature sur le plan parlementaire pour des raisons de tactique politique.

Ces positions se trouvent aujourd'hui à peu près complètement retournées.

Lorsque les partis comprirent que le gouvernement italien avait décidé de ratifier le traité cependant que l'URSS et la Yougoslavie tendaient au contraire à en reculer l'échéance, ils étudièrent les effets qu'ils pouvaient tirer, sur le plan politique et sur le plan électoral de cette situation nouvelle.

Pour les communistes, il y avait évidemment un intérêt politique à combattre le projet gouvernemental : soucieux d'éviter que l'Italie se rapproche trop intimement, non seulement de l'Amérique, mais encore des puissances occidentales en s'éloignant corrélativement de l'URSS, ils estimèrent que si elle refusait de ratifier elle mécontenterait les gouvernements américain, britannique et français, serait mal reçue à la conférence économique de Paris et en garderait quelque ressentiment. Par contre, l'intérêt électoral était plus aléatoire : les orateurs et les journaux du parti communiste avaient trop parlé en faveur de l'acceptation du traité pour que leurs adversaires ne puissent les accuser, en s'appuyant sur des articles et des déclarations indiscutables, d'avoir chanté d'avis sur ordre de Moscou. Ils se montrèrent donc fort prudents, l'*Unità* s'abstint de poser la question, se bornant à reproduire les opinions d'autrui ; M. Togliatti se trouva empêché d'assister à la séance

de la Commission des traités où se discutait la ratification et y délégua M. Longo qui se montra fort réservé (mon télégramme n° 838)[1].

Mais quelqu'un se chargea de faire la manœuvre dans laquelle M. Togliatti était trop habile pour s'aventurer. Ce fut M. Nenni. Emporté par sa haine pour l'actuel gouvernement, le chef du parti socialiste renia toutes ses déclarations antérieures et proposa, aussi bien à la commission des traités que dans les éditoriaux de l'*Avanti*, de retarder la ratification italienne jusqu'à ce que le traité fût devenu « parfait », au sens de l'article 90, par suite de la ratification soviétique. Sans doute espérait-il faire une profitable opération électorale, c'est du moins ce que l'ambassadeur d'Angleterre fut, paraît-il chargé par M. Bevin de lui reprocher durement. Il paraît douteux toutefois que cette manœuvre puisse être utile au parti socialiste orthodoxe : il sera trop facile à ses adversaires de reprocher à M. Nenni sa volte face et de prétendre qu'il a obéi aux communistes.

Au nombre des membres de la commission des traités qui ont appuyé l'argumentation de M. Nenni, se trouvent MM. Giannini, fondateur du mouvement de l'*Uomo Qualunque*, et Russo Perez, que son patronyme insolite a prédisposé aux fonctions de spécialiste de la politique étrangère dudit mouvement. L'un et l'autre sont parfaitement convaincus de la nécessité de ratifier et partisans de la politique de rapprochement avec l'Europe occidentale, sinon avec les États-Unis, suivie par M. de Gasperi. Mais ils ne pouvaient manquer cette chance électorale qui leur permettait de récolter des voix nationalistes parmi les conservateurs irréductiblement opposés au traité et qui n'ont pu, faute de représentant qualifié, se faire entendre en commission. Toutefois ils ont précisé que leur attitude n'impliquait pas un blâme contre le gouvernement, c'est-à-dire que si celui-ci posait la question de confiance sur la ratification, ils voteraient pour lui. Cette affirmation a eu pour effet de mettre fin aux allusions que les journaux de gauche faisaient depuis quelques jours à une fronde qualunquiste contre M. de Gasperi, fronde qui, si elle s'était révélée véritable, eût entraîné mathématiquement la chute du ministère lors du premier vote important.

Les libéraux sont en général partisans du renvoi de la ratification, soit pour des raisons de nationalisme – c'est le cas d'Orlando – ou par esprit de contradiction – c'est le cas de Nitti. Il semble néanmoins qu'ils approuvent suffisamment la politique étrangère de M. de Gasperi pour ne pas lui créer de difficultés.

La situation des démocrates chrétiens continuait d'être délicate : il s'agissait en quelque sorte pour eux de faire, avec une amplitude moindre, l'évolution inverse de celle à laquelle procédaient communistes et socialistes. Persuadés, avec Don Sturzo, que l'Italie avait avantage à se laisser imposer le traité, élus grâce à l'appui des bienpensants nationalistes, il leur fallait, pour suivre la politique étrangère de leur chef, voter pour la ratification immédiate. Aussi au cours de la première séance de la commission des traités, ses représentants se montrèrent-ils très hésitants, M. Gronchi allant même jusqu'à parler contre le projet gouvernemental. Mais le lendemain, la

[1] Document non reproduit.

situation était retournée et M. Gronchi était élu rapporteur de la commission pour la motion majoritaire favorable à la ratification immédiate.

Quant aux socialistes dissidents, ils ont suivi une évolution analogue à celle des démocrates chrétiens. Partisans au fond de l'acception du traité, ils hésitèrent eux aussi, par crainte de répercussions électorales, au cours de la première séance de la commission, puis se rangèrent à l'avis du gouvernement, comme cela paraissait naturel au moment où leur chef, M. Saragat, fait aux États-Unis une tournée d'amitié italo-américaine. Les républicains au contraire, sous l'influence sans doute du comte Sforza, n'ont pas cessé de se prononcer ouvertement pour la ratification immédiate.

Il ne semble pas, dans ces conditions, que la question de la ratification, quelles que soient les positions adoptées par les partis lors du débat public, puisse avoir de grandes répercussions sur le plan électoral, contrairement à ce qu'en escomptaient certains. Il n'est guère d'orateur qui ne risquera de se faire reprocher de trop évidentes contradictions. Au demeurant les élections sont lointaines.

En tout état de cause, les assurances que Paris et Londres ont été à même de donner à Rome quant à la parité de droits qui serait reconnue à la délégation italienne à la conférence économique, seront de nature à faciliter la tâche du gouvernement. M. de Gasperi a insisté aujourd'hui auprès de moi, au moment où le comte Sforza prenait place dans l'avion qui le conduit à Paris, sur l'excellente impression qu'avait produite cette certitude de voir le ministre italien des Affaires étrangères admis pour la première fois sur le même pied que ses collègues étrangers à une conférence internationale. Il n'est pas douteux, m'a déclaré le Président du Conseil qu'il lui sera ainsi plus aisé de convaincre l'assemblée constituante des avantages d'une ratification immédiate du traité de paix. Sa satisfaction ainsi que celle des autres italiens qui assistaient au départ du comte Sforza, était évidente.

(Direction d'Europe)

54

M. GARREAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 657. *Varsovie, 13 juillet 1947.*
Confidentiel.

J'ai déjà signalé à Votre Excellence (ma dépêche n° 628)[2] les premières réactions polonaises lorsque furent annoncés les entretiens des Trois à Paris, puis celles qui se manifestèrent au départ de M. Molotov et après la résolution

[1] Note manuscrite : *vu F. C[oulet]. Communiquer Londres, Moscou, Washington, f[ai]t 23/7/47.*

[2] Document non reproduit.

franco-britannique de convier sans l'URSS les puissances européennes à se concerter sur l'aide éventuelle des États-Unis. La décision prise par le gouvernement de ne pas accepter l'invitation qui lui était adressée de se faire représenter à la prochaine conférence a plus encore suscité de passions.

Il n'est pas douteux, que beaucoup de Polonais ont accueilli cette décision avec surprise. On n'ignore pas, en effet, ici que la réalisation du plan de 3 ans et la reconstruction du pays supposent un important afflux de capitaux étrangers que pratiquement seule l'Amérique est en état de fournir, aussi l'idée que les dirigeants renonçaient à se faire représenter à Paris et partant renonçaient par avance à une possible assistance financière de Washington a-telle dans certains milieux, notamment chez les socialistes, suscité non seulement de l'étonnement, mais du mécontentement.

Cette surprise et ce mécontentement ne se sont pas manifestés dans la presse, qui exécutant à n'en pas douter un mot d'ordre a chaleureusement approuvé la décision de M. Cyrankiewicz.

Reprenant la thèse développée à Paris par M. Molotov, les organes de toutes nuances, depuis le communiste *Glos Ludu* jusqu'à la *Gazeta Ludowa* qu'inspire M. Mikolajczyk ont souligné que la Pologne « n'entendait pas pour recevoir une aide de l'étranger, aliéner son indépendance politique, et que par ailleurs elle ne pouvait admettre de se voir mise pratiquement sur le même pied que l'Allemagne et d'autres pays dont la neutralité ne fut pas toujours favorable aux alliés ». En même temps, les journaux soulignaient que la Pologne somme toute pouvait se passer de l'Occident.

Malgré cet optimisme officiel, certains propos tenus dans les milieux responsables trahissaient une incontestable inquiétude. On craignait en effet que la Tchécoslovaquie en acceptant de se faire représenter à Paris ne rompe l'unité du front slave, et que son attitude puisse permettre aux puissances occidentales d'établir une discrimination entre celles des puissances orientales qui s'inclinaient servilement devant la volonté du Kremlin, et celles qui, au contraire, savaient le cas échéant faire preuve d'indépendance. Là encore, ce sont les socialistes et tout ce qui en Pologne se rattache à la démocratie dite ici « intégrale » qui manifestaient les plus vives alarmes.

Aussi la décision finale du Cabinet Gottwald, connue dans la nuit du 10 au 11, a-t-elle été accueillie ici avec une visible satisfaction. Cette fois la presse en exprimant son approbation sans réserve de la décision prise à Prague a, bel et bien, traduit le sentiment général de tous ceux qui dans ce pays raisonnent sur les événements. Pleinement rassurés sur les conséquences possibles du refus polonais, les journaux ont pu commenter sans arrière-pensée les résultats probables de la conférence. Pour eux, il ne fait aucun doute que les discussions à Paris, en l'absence de représentants des puissances de l'Europe orientale sont vouées d'avance à l'insuccès, et *Glos Ludu* exprime leur commune opinion en écrivant : « La Pologne n'a pas voulu s'associer à ce qui ne peut être que la préparation d'un nouveau Munich… de plus, à quoi bon participer à des entretiens qui, nous en sommes conscients, ne peuvent aboutir à rien de précis et de constructif ».

Une telle attitude ne signifie d'ailleurs pas pour autant que la Pologne et ses dirigeants renoncent définitivement à une aide financière américaine. La déclaration du président Cyrankiewicz dont j'ai transmis l'essentiel à Votre Excellence par mon télégramme n° 1370[1] est à cet égard symptomatique. Le Premier ministre y exprime en effet fort clairement l'espoir qu'un proche avenir permettra à une Europe réconciliée d'entreprendre solidairement sa reconstruction.

Il n'est également pas douteux, toutes les déclarations qui m'ont été faites par M. Modzelewski et par diverses personnalités polonaises, que j'ai rencontrées ces jours-ci, en font foi que le gouvernement de Varsovie demeure très désireux de s'entendre avec l'Occident, et avant tout avec la France. Tout ce qui m'a été dit et répété peut se traduire par ces mots « Ne nous tenez pas rigueur d'un refus que les circonstances nous imposent. Nos dispositions à votre égard n'ont pas changé et plus que jamais nous tenons à ce que notre amitié soit raffermie ».

C'est cette préoccupation qui a très certainement amené le Conseil des ministres à envisager d'envoyer d'ici une semaine à Paris le ministre de l'Industrie M. Minc. Véritable dictateur de l'économie polonaise, il est actuellement la personnalité dominante du gouvernement et du parti communiste auquel il appartient. Sa présence à la tête d'une délégation chargée de renouveler un simple accord commercial ne se justifierait pas. Sa mission dans l'esprit de ceux qui l'envoient doit être de beaucoup plus larges portées. Il pourra observer sur place les premiers résultats des discussions du 14, il pourra également faire comprendre à ses interlocuteurs français que la Pologne n'entend à aucun point de vue s'isoler du monde occidental.

(Direction d'Europe)

55

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2350-2351[2]. *Washington, 14 juillet 1947, 21 h. 25*
Réservé. Priorité.

(*Reçu* : le 15, 9 h.)

Le sénateur Vandenberg a déclaré après une conférence des principales personnalités des deux Chambres avec le président Truman que ce dernier ne pensait pas qu'il serait convoqué une session spéciale du Congrès à l'automne. Il est à remarquer que le Président a toutefois réservé, une fois de plus, son droit de réunir les Chambres s'il y avait urgence.

[1] Document non reproduit.

[2] Télégramme envoyé en clair.

Je vous avais fait part d'une conversation que j'avais eue sur ce sujet avec le sénateur Vandenberg la semaine dernière. Les doutes qu'il avait alors exprimés étaient évidemment partagés par ses collègues qui président les principales commissions du Congrès. Cette attitude oblige le gouvernement à être prudent. Elle explique les déclarations du Président. L'administration devra aussi continuer à tenir une liaison étroite avec les leaders des Chambres ainsi que le Secrétaire général en a donné l'exemple ces jours derniers. Les conclusions auxquelles arriveront les comités créés à Paris constitueront d'ailleurs un élément décisif de la situation. L'urgence de l'action américaine ne peut en effet être pleinement reconnue ici qu'après confrontation de leurs travaux avec ceux qu'auront, de leur côté, conduits les experts des États-Unis[1]. Il est à noter que les premières délibérations de la conférence de Paris sont très bien accueillies. La presse met en relief la possibilité d'aboutir à un véritable élargissement, par coopération et division du travail, des marchés européens et il est certain que cette éventualité peut en appeler puissamment à l'opinion publique.

(Direction d'Europe)

56

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1814[2]. *Londres, 14 juillet 1947.*

Je remercie le Département de m'avoir communiqué, par lettre collective n° 437 du 24 juin[3], la note de la Direction d'Europe relative à l'accord Clay-Robertson portant réorganisation de l'administration commune aux zones anglaise et américaine en Allemagne.

J'ai pris connaissance avec grand intérêt de ce document qui souligne l'affaiblissement de la position fédéraliste jusqu'à présent adoptée par le gouvernement américain, et fait ainsi toucher du doigt les inconvénients qu'entraîne pour la sauvegarde de nos intérêts la situation présente en Allemagne. Il est bien certain que, si un délégué français avait été associé aux dernières négociations anglo-américaines la thèse fédéraliste aurait été mieux défendue. Ce qui à Moscou a été possible parce que, étant présents,

[1] Bonnet surveillait de près les initiatives américaines et rapportait, dans son télégramme n°s 2363-66 du 15 juillet 1947 (document non reproduit), la création d'un Comité spécial à la Chambre des Représentants pour étudier les besoins des nations étrangères, ainsi que l'étude des plans élaborés à Paris par la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain. Il indiquait que l'administration Truman se donnait les moyens de faire aboutir ses projets concernant la reconstruction de l'Europe en essayant de convaincre les résistances attendues des conservateurs les plus anciens.

[2] Note manuscrite : *copie Washington ; c.p. Berlin ; fait 22.7.47. Régnier.*

[3] Document non reproduit.

nous avons pu faire pencher la balance tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les cas, cesse de l'être du moment où Anglais et Américains se trouvent en tête à tête. Une fois de plus, nous devons constater que la politique de l'absence dans les affaires des zones anglaise et américaine, quelle que soit la valeur des considérations qui nous ont conduits à l'adopter, ne tourne pas nécessairement à notre avantage.

Cela est d'autant plus vrai que le temps ne travaille pas pour nous et que, à mesure que les mois passeront, il deviendra de plus en plus malaisé de défaire ce qui aura été fait et de remanier profondément une organisation qui aura commencé à fonctionner. La difficulté ne sera pas insurmontable si nous nous trouvons, au moment de la négociation définitive, en mesure de dicter nos conditions ; mais la situation serait beaucoup plus sérieuse si la négociation devait s'engager à un moment où, tout autant que nos partenaires, nous aurions besoin de l'accord.

Ce serait cependant, à mon sens, une erreur que d'attribuer aux seules conditions dans lesquelles les discussions anglo-américaines se sont engagées et poursuivies, la regrettable évolution que signale la note du Département. La vérité, c'est qu'il faut une main très ferme pour remettre de l'ordre dans le désordre qui règne dans l'économie de l'Allemagne occidentale ; Anglais et Américains s'en rendent mieux compte chaque jour et ils s'aperçoivent aussi qu'un système centralisateur offre, à cet égard, plus de possibilités qu'un système fédéraliste. Aussi bien, s'il en allait autrement, serions-nous d'aussi chauds défenseurs du principe fédéraliste ?

Dans la situation présente, il existe une contradiction, nous devons le reconnaître, entre une des conditions permanentes de notre sécurité, à savoir la faiblesse du pouvoir central allemand, quel qu'il soit, et une des conditions de la remise en ordre de l'Allemagne, remise en ordre qui, dans l'immédiat au moins, est aussi de notre intérêt.

De cette contradiction qui pèsera certainement sur les négociations à venir, il convient de prendre dès maintenant conscience pour nous efforcer de la réduire. De quel côté doivent être cherchées les précautions nécessaires ? Je suis trop mal renseigné sur les affaires d'Allemagne pour hasarder à l'heure actuelle des suggestions sur ce point. En tout état de cause nous aurons certainement beaucoup de mal à faire revenir les Anglo-Américains sur leurs décisions ; nous pouvons cependant y parvenir si les modifications que nous leur demanderons d'apporter au plan qu'ils vont mettre en œuvre sont présentées comme liées à notre entrée dans une organisation polyzonale. Mais nous n'en sommes pas à ce stade. À l'heure actuelle tout ce que je peux faire, c'est d'attirer l'attention des Britanniques sur les différences qui existent entre les dispositions de l'accord Clay-Robertson et les décisions triparties de Moscou. À la demande de lord Pakenham, je lui ai remis à ce sujet une lettre dont le Département recevra d'autre part copie.

Que nous profitions du désir qu'ont les Anglo-Américains de nous voir entrer dans leur organisation ou que nous adoptions une autre tactique et que par exemple nous subordonnions des concessions pour le présent à des garanties pour l'avenir, c'est-à-dire à la conclusion d'un accord sur les

principes qui devront prévaloir dans l'organisation définitive de l'Allemagne, nous ne sommes nullement assurés du triomphe final de nos thèses. Une seule chose est certaine, c'est que le temps presse.

Que les Russes soient présents ou absents, nous devrons aborder un jour prochain avec les Anglo-Américains le problème de l'Allemagne occidentale : les considérations que M. Bevin a développées dans la conversation qu'il a eue le 3 juillet avec Votre Excellence et qui a fait l'objet de votre télégramme n°s 1899/907[1], la nouvelle d'une prochaine négociation anglo-américaine à Washington sur l'avenir de la Ruhr, conversation à laquelle d'après la presse, il nous aurait été proposé de participer, tout indique que les Américains ont maintenant perdu l'espoir de voir les Britanniques faire face seuls aux problèmes difficiles que représente le rééquipement de la Ruhr, qu'ils ont d'autre part mesuré l'importance de la production de la Ruhr dans l'économie européenne et qu'ils sont décidés à mettre la Ruhr en situation de jouer dans cette économie le rôle qu'ils estiment lui revenir.

Le refus de l'Union soviétique de participer à la conférence de Paris a singulièrement diminué les chances d'un accord général lorsque les ministres des Affaires étrangères se rencontreront – s'ils se rencontrent – en novembre prochain. La question se pose de savoir si, dans l'espoir de sauvegarder ces chances, si faibles qu'elles soient, nous devons sacrifier la possibilité de dire avec efficacité notre mot durant les semaines et les mois qui vont voir l'organisation de la partie la plus importante de l'Allemagne occidentale.

La coupure en deux de l'Allemagne, préparée par les méthodes soviétiques d'occupation et que l'accord de fusion économique des zones anglaise et américaine tend à précipiter, sera bientôt un fait que les délibérations sans résultat du Conseil de contrôle de Berlin ne parviendront pas à masquer longtemps. À Moscou, les Américains étaient tout près déjà de constater l'existence de cette coupure ; mais M. Bevin se défendait d'y être résigné ; or, il en a maintenant pris son parti. Nous-mêmes nous éluderons d'autant moins l'obligation de nous prononcer que la géographie ne nous permet pas de nous tenir à l'écart de l'organisation de ce qui sera l'Allemagne de l'Ouest. À une Allemagne ainsi constituée les solutions qui pouvaient être envisagées pour l'ensemble du *Reich* préhitlérien ne sont pas *ipso facto* applicables ; les mêmes remèdes peuvent ne pas valoir et les mêmes précautions peuvent ne pas être efficaces à l'égard d'une Allemagne, capitale Berlin, et d'une Allemagne, capitale Francfort. C'est donc l'ensemble du problème de l'Allemagne à l'ouest de l'Elbe qui est à reconsidérer maintenant et c'est l'ensemble de nos propositions de 1945-1946 qui est à revoir en fonction de ce problème et à la lumière des événements actuels. Même si l'on estime que j'anticipe sur les événements et que les choses n'iront point aussi vite que je le suppose ici, il reste que l'hypothèse d'une coupure en deux au mois de novembre ne peut pas être exclue. C'est dire que nous avons le devoir, pour éviter toute surprise,

[1] Document non reproduit.

d'étudier dès maintenant ce qui devrait être l'organisation de la zone occidentale. Au stade où ils en sont et dans l'embarras où les place l'immensité du problème à résoudre, les Anglo-Saxons apprécieraient certainement les suggestions dont, sous une forme ou une autre, nous pourrions les saisir et, ayant besoin de nous comme nos avons-nous-mêmes besoin d'eux, il n'est pas interdit d'espérer qu'ils en tiendraient compte. Mais le plus tôt sera le mieux.

(Direction des Affaires politiques)

57

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 623-624[2]. *Prague, 15 juillet 1947.*
Réservé. Très secret.

(*Reçu* : le 16, 17 h.)

1) J'ai eu dans la journée d'hier et de ce matin, 15 juillet, des entretiens avec MM. Masaryk, Drtina et Heidrich, qui ont tous trois pris part à l'entrevue du 9 juillet (23 h.) entre Staline et la délégation gouvernementale tchécoslovaque.

2) Les renseignements ainsi recueillis confirment les faits que relatait ma communication n° 594[3] et qui correspondaient à la version donnée par M. Gottwald dans le télégramme adressé au gouvernement durant la nuit du 9 au 10 juillet. Mais ils apportent quelques indications complémentaires et laissent une impression plus nuancée de l'atmosphère dans laquelle s'est déroulée la conversation du Kremlin.

3) Avant de recevoir la délégation, Staline avait eu un entretien préalable avec M. Gottwald et avait obtenu le consentement de celui-ci. En rejoignant ses collègues – après une absence de cinq heures – le Président du Conseil tchécoslovaque avait dépeint le chef du gouvernement soviétique comme très irrité et comme exigeant une annulation immédiate de la décision prise[4]. C'est également l'impression qu'il avait voulu donner dans son télégramme à Prague par lequel il demandait notamment une réponse pour une heure déterminée.

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Télégramme envoyé par courrier.

[3] Voir le document n° 45.

[4] Maurice Dejean revient sur cet épisode dans son télégramme très secret n° 626 du 16 juillet 1947 (document non reproduit) et rapporte des indications, très confidentielles, selon lesquelles Gottwald, revient de son entretien avec Staline, manifestement très heureux et se frottant les mains, et déclare que « *tout était arrangé* ». Puis il rejoint ses collègues, précise-t-il.

En réalité, au cours de l'entrevue de 23 h., Staline, sûr du résultat, s'est montré serein et amical. Il a déclaré qu'après le retour de Paris de M. Molotov (2 juillet), il avait pendant quelque temps encore envisagé la possibilité pour des pays comme la Pologne, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie de participer à la conférence du 12 juillet malgré l'abstention de l'URSS. Mais, entretemps, le gouvernement soviétique avait reçu de ses divers ambassadeurs des renseignements concordants, d'où il résultait sans le moindre doute que la conférence de Paris rentrait dans un plan plus vaste déjà nettement arrêté et dont le but était d'isoler la Russie soviétique. Il ressortait, en outre, des informations reçues que l'un des points essentiels de ce plan était la restauration par priorité de l'économie allemande, en particulier du bassin de la Ruhr, destinée à devenir la base industrielle du bloc occidental. Dans ces conditions, le gouvernement soviétique avait été conduit à considérer comme impossible la participation d'États de l'Europe orientale. Les gouvernements de Varsovie, de Belgrade et de Bucarest s'étaient rangés à cette manière de voir. En agissant différemment, la Tchécoslovaquie romprait la solidarité slave, s'associerait à une entreprise antisoviétique et commettrait à l'égard de l'URSS un geste inamical, incompatible avec le traité d'alliance unissant les deux pays.

Le gouvernement soviétique demandait donc à la Tchécoslovaquie de revenir sur sa décision le plus tôt possible. Il était peut-être encore temps, en effet, d'influencer la Suède et la Suisse qui n'avaient pas encore fait connaître leur décision. L'amitié de l'URSS dépendrait de l'attitude qu'adopterait en la circonstance le gouvernement de Prague.

4) Staline a particulièrement insisté sur l'argument tiré du relèvement de l'économie allemande.

Il a demandé comme la Tchécoslovaquie pouvait envisager de participer à une action visant manifestement à restaurer la puissance de son plus redoutable ennemi. En outre, pouvait-elle être d'accord pour que l'économie allemande fût restaurée avant que les pays victimes de l'agression et ravagés par la guerre ne puissent relever leurs ruines ?

5) M. Masaryk a essayé de faire valoir que la décision du gouvernement de Prague étant déjà connue du monde entier, qui serait peut-être plus habile – notamment pour éviter les commentaires malveillants – de laisser le délégué tchécoslovaque assister à la première partie des débats. Il se retirerait ensuite. Cette proposition de compromis n'a pas été retenue.

M. Drtina, qui remplaçait M. Ripka, a observé que, pour son commerce extérieur, la Tchécoslovaquie dépendait des puissances occidentales dans la proportion de 70 %. Staline a répondu par une promesse d'aide économique aussi large que possible.

Dans ces conditions, la délégation n'a pu que se résoudre à exposer la situation au gouvernement de Prague.

6) Informé dans la matinée du 10 juillet par M. Siroky, vice-Président du Conseil, et par M. Clémentis, le président Benès, après deux heures de discussion, a fini par se résigner, tout en déclarant qu'à son avis, l'URSS et la Tchécoslovaquie commettaient une grave erreur et qu'il tenait à

ce que le gouvernement fût pleinement informé de sa manière de voir. Contrairement aux affirmations de certains journaux, le Président n'a pas quitté sa villa de Sesimovo Usti, près de Tabor, où il était d'ailleurs retenu à la chambre.

7) C'est le Dr Zenkl, chef du parti socialiste-national, appelé en hâte de Carlsbad, qui a présidé le Conseil des ministres réuni le 10 juillet à 12 h. Il a tenu à recevoir au téléphone confirmation de l'attitude prise par le Dr Benès. Les ministres socialistes-nationaux et catholiques, qui avaient d'abord manifesté une vive opposition, se sont inclinés devant l'autorité du chef de l'État. Les socialistes, au début très divisés, se sont finalement rangés à l'avis de M. Fierlinger qui, d'emblée, avait déclaré inutile toute discussion.

Le débat, très agité, a porté alors sur les motifs à invoquer par le gouvernement tchécoslovaque pour justifier son revirement. Le Dr Zenkl a insisté pour que la communication à remettre le même soir aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne en fît apparaître les raisons véritables, à savoir l'abstention des États liés à la Tchécoslovaquie par des obligations conventionnelles, c'est-à-dire de l'URSS et des autres pays slaves. « Le monde, a dit le Dr Zenkl comprendra ainsi la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés ». Cette thèse l'a emporté contre l'opposition des communistes. Ceux-ci auraient préféré mettre en avant des arguments analogues à ceux auxquels ont eu recours, depuis lors, les gouvernements yougoslave, polonais et roumain.

8) Le Conseil des ministres s'est prolongé jusqu'à 21 h. Il n'y a pas eu de vote. Il n'y a pas eu d'interruption de séance. Il n'y a pas eu de nouvelles interventions de Moscou, en dehors de deux appels téléphoniques de M. Masaryk qui s'est informé du cours des débats.

Je crois devoir donner ces dernières précisions en raison des versions plus ou moins romancées parues dans la presse internationale.

Les faits sont en eux-mêmes assez graves. Les déformations, les exagérations, les diatribes ne peuvent, à mon sens, que compliquer la tâche ardue, mais indispensable, de combler le fossé qui, depuis quelque temps, se creuse toujours davantage entre l'Est et l'Ouest, et risque de diviser par moitié le continent européen.

Mes trois interlocuteurs ont tous également été frappés par l'insistance qu'avait apportée le chef du gouvernement soviétique à souligner le danger d'un relèvement de l'économie allemande grâce à l'aide américaine.

Staline, m'a dit M. Masaryk, ne nous a pas donné de précisions au sujet des renseignements sur lesquels il fondait son opinion. Il se trompe sans doute. Mais il nous a paru pleinement convaincu de ce qu'il affirmait et réellement inquiet de voir se dessiner de nouveau à l'horizon le danger d'une Allemagne remise sur pied grâce aux crédits américains, comme cela avait été le cas après la première guerre mondiale.

Le chef du gouvernement soviétique a également donné aux ministres tchécoslovaques l'impression d'être sincère lorsqu'il affirmait que le « Plan Marshall » était destiné à isoler l'URSS, comme dans l'intervalle entre les deux guerres, les crédits ne devant être accordés qu'aux États qui, politiquement, offriraient les garanties jugées nécessaires par Washington.

Je n'ai pas manqué de rappeler à M. Masaryk et à ses collègues que la politique française restait dominée par le souci de sécurité et qu'aucun gouvernement français ne se prêterait à une telle entreprise de restauration de la force allemande.

Dans ce domaine, une participation française pouvait donc être considérée comme la plus sûre des garanties par tous les États justement soucieux de se prémunir cintre une nouvelle agression germanique.

(Direction des Affaires économiques)

58

Compte rendu de l'entretien entre M. Bevin et M. Bidault du 15 juillet 1947[1]

C.R. *Paris, 15 juillet 1947.*

M. Bevin a dit tout d'abord qu'il souhaite entretenir M. Bidault de la question du rapporteur général[2].

M. Bevin considère qu'il est très important de tenir compte de l'électorat américain. À cet égard il est excellent que l'Irlande soit associée à l'organisation et très utile que l'Italie fasse partie du comité exécutif. Dans le même ordre d'idées M. Bevin souhaite faire une place à l'élément scandinave très important dans le *Middle West*, région à laquelle appartient M. Vandenberg. Il a donc pensé que le rapporteur général pourrait être scandinave étant entendu que sous son couvert fonctionnerait une équipe de spécialistes qui pourrait par exemple être orientée par M. Monnet. C'est là essentiellement une question de présentation. Étant donné que la conférence s'est tenue à Paris et que le Secrétaire général est un Français, M. Bevin considère que la France pourrait être d'accord avec l'Angleterre pour charger un scandinave du rapport général.

M. Bidault : Je ne crois pas pouvoir accepter cela. Le Secrétaire général assume des fonctions peu importantes ; il distribue les encriers ; mais je n'ai pas d'objection à décerner quelques titres et à nommer, par exemple, un rapporteur général adjoint scandinave. M. Bevin sait parfaitement

[1] Note manuscrite : *Diffusion s/bordereau directeurs PC, Nord B[arthélémy] G[eorges] É[pinat], Sud EH [Emmanuel d'Harcourt], Centre F[rançois] P[uaux], Est G[eorges] G[eyraud].*

[2] Il s'agit du choix de la personnalité qui serait chargée du rapport général de la commission européenne pour l'application du plan Marshall (conférence de Paris du 2 juillet 1947).

les difficultés auxquelles j'ai à faire face devant certains secteurs de l'opinion en France, et je ne peux pas leur dire que j'ai accepté dans cette affaire, qui a été entreprise par nous deux, de vous céder la présidence et de prendre pour moi la distribution des encriers. En outre, l'élément scandinave est peut-être le plus réticent dans cette conférence. Nous avons pris l'initiative et la tête du mouvement. Nous devons la garder. On ne peut pas faire autrement. Je ne pourrai pas convaincre l'opinion que l'on pourrait agir autrement. De toute façon, les différents comités techniques auront des rapporteurs. Il peut y avoir un rapporteur général adjoint. Il est possible ainsi d'augmenter la participation des petits pays.

M. Bevin : Quelle est votre idée générale sur l'organisation du travail ?

M. Bidault : Nous devons préparer un rapport pour le premier septembre. Quelqu'un doit l'établir ; ce quelqu'un peut déléguer des parties de ce rapport à un adjoint. Il me semble possible qu'il y ait un rapporteur général et un rapporteur général adjoint. Ils pourraient tous deux signer le rapport d'ensemble mais le mieux serait de les laisser décider eux-mêmes. Il n'est naturellement pas question d'exclure qui que ce soit. Dans les différents comités et sous-comités, il y aura des rapporteurs ; par conséquent, les petits et les moyens pays auront beaucoup de travail et se trouveront à l'honneur.

M. Bevin : Vous envisagez donc que les comités techniques aient des rapporteurs.

M. Bidault : Bien entendu.

M. Bevin : Il y aurait donc, outre les rapporteurs des comités techniques, un rapporteur général lequel serait français.

M. Bidault : C'est ce qui nous paraît nécessaire, ce rapporteur général pouvant être assisté d'un rapporteur général adjoint, lequel serait scandinave.

M. Bevin : Je n'y vois pas de difficultés.

M. Bidault : Bien entendu, nous devons écarter le cas où tous les rapporteurs seraient soit français soit britannique ; cela n'est pas possible.

M. Bevin : Je le comprends parfaitement. Je n'ai d'ailleurs nulle intention d'aller à l'encontre de vos arrangements. Je voulais simplement tenir compte de la situation électorale aux États-Unis d'Amérique et ne pas négliger des éléments sur lesquels nous avons à compter.

M. Bidault : Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de l'Allemagne. Je commence à être fort inquiet et de ce côté là. La dernière fois, nous avions convenu qu'il fallait en parler. Je crois que cela est devenu tout à fait urgent car l'on m'apprend qu'il y a des conversations en cours et cela peut conduire ici à une campagne dont les effets seraient terribles. Notre participation pourrait ne pas y résister. Il est indispensable que la France soit informée des conversations anglo-américaines et il faut que nous procédions au plus vite à nos propres entretiens. Je vous demande donc si vous être d'accord et, dans l'affirmative, qui vous chargeriez d'exposer vos vues et quant l'entretien pourrait s'engager.

M. Bevin : Demain si vous voulez. Les choses ont été très vite dans ce domaine. J'ai essayé de freiner depuis que je suis ici. M. Marshall m'a demandé d'examiner en commun la question du charbon de la Ruhr, c'est-à-dire de la gestion des mines et de leur production. Je lui ai répondu que je ne pouvais pas examiner les problèmes bizonaux sous le seul angle du charbon car pour nous, il est deux autres aspects tout à fait essentiels qui sont l'aspect dollar et l'aspect alimentation. M. Marshall a cependant insisté pour que j'envoie quelqu'un à Washington pour causer avec le général Clay, ce à quoi j'ai consenti.

La première question que posent les États-Unis est celle de l'appropriation future des mines. Comme vous le savez, notre projet est de les socialiser. Les Américains voudraient suspendre cette opération et constituer pour cinq ans une sorte de *trusteeship*. Je leur ai déclaré que je n'étais pas d'accord car je souhaite laisser l'affaire tout à fait libre et ne préjuger aucunement de sa solution. J'ai fait observer à M. Marshall que la question intéresse non pas seulement la Grande-Bretagne et les États-Unis mais aussi vous-mêmes, la Belgique et le Luxembourg qui avez soulevé la question, sans parler des autres. Je suis donc prêt à suspendre la socialisation mais non à m'engager à un *trusteeship* de cinq ans.

Par contre, je suis prêt à examiner le problème de la gestion disjoint de celui de l'appropriation des mines. Un télégramme reçu ce matin de Washington m'annonce que les États-Unis sont d'accord pour entreprendre cet examen. Pour autant que je puisse juger, les propositions américaines sont d'ailleurs peu différentes de l'état de choses actuel.

Le troisième point, il s'agit de l'alimentation, est extrêmement grave. Nous ne pouvons donner à la population qu'un nombre de calories minime. Il en résulte une baisse du moral et aussi une baisse de l'efficacité de la main-d'œuvre. Or nous ne pouvons faire face à cette situation que par une importation de nourriture laquelle suppose des dépenses en dollars.

Un autre problème soulevé par le gouvernement américain est celui du niveau de l'industrie. Les Américains paraissent très désireux de l'élever au-delà de ce que nous proposons et semblent se rapprocher du point de vue soviétique. Nous pensons pouvoir le ramener aux environs de 11 millions de tonnes. Mais il faut d'abord régler la question des réparations sur laquelle nous n'avons pas d'opinion arrêtée.

M. Bidault : Vous avez dit vous-même : causons et, depuis, nous n'avons rien vu ni personne et maintenant vous m'apprenez qu'une décision est sur le point d'être prise, décision fort grave. J'ai l'intention d'informer le gouvernement des États-Unis que ces perspectives nouvelles risquent de conduire mon gouvernement à une position telle qu'il lui deviendrait impossible de maintenir la position qu'il a prise. Une grande offensive est commencée, cela est clair. Si une décision sur l'Allemagne est prise avant que j'aie eu l'occasion de lever le petit doigt, je vous annonce que tout peut être remis en cause.

M. Bevin : Ce sont les Américains qui nous poussent dans cette affaire. Je m'efforce pour ma part de les freiner. Je ne vois aucune objection à ce que vous fassiez état de ce que je viens de vous dire à Washington.

D'après un télégramme reçu hier, le gouvernement américain avait l'intention de publier quelque chose. Je m'y suis opposé en arguant du fait de la conférence. Quoiqu'il en soit, je puis vous affirmer à nouveau qu'aucune décision n'est prise.

M. Bidault : Vous-même avez suggéré des conversations. Je dois vous dire que si dans le temps même où nous essayons d'organiser l'Europe en fonction du plan Marshall, je me trouve placé devant une décision anglo-américaine donnant la priorité à la reconstruction de l'Allemagne, je serai hors d'état de maintenir les positions que j'ai prises.

M. Bevin : Rien de tel n'est en cause. Nous essayons simplement d'en finir avec la question des réparations.

M. Bidault : Oui, je vois ce que vous avez dans l'esprit. Mais n'entrons pas dans les détails techniques. Il faut que nous sachions à quoi nous en tenir.

M. Bevin : Il n'est pas question de priorité pour l'Allemagne. Je vous ai dit quelles étaient les préoccupations américaines et quelle sont les nôtres.

M. Bidault : Il faut que nous parlions et d'une façon concrète. La situation est extrêmement sérieuse et il est nécessaire que nous sachions où nous en sommes.

M. Bevin : Nous pouvons commencer dès demain. Tous les documents nécessaires sont ici rassemblés et M. Hall Patch est au courant de la situation.

M. Bidault : Très bien. M. Chauvel et M. Hall Patch s'entendront donc.

M. Bevin : Les événements sont allés très vite. Des conversations se sont déroulées durant cette conférence-ci et je n'en suis pas très exactement informé mais un télégramme reçu hier soir m'a informé que les États-Unis avaient l'intention de faire une communication. Je leur ai répondu que j'étais contre et qu'il ne fallait pas le faire avant que des décisions communes aient été prises. Mais je veux augmenter jusqu'au niveau de 300 000 tonnes prévu la production de charbon, ce qui me permettrait de tenir la promesse que je vous ai faite à Moscou. Or, cette production n'est pas suffisante et j'essaie de l'améliorer. Le Premier ministre, de son côté, insiste pour que l'on règle la question alimentaire qui est désastreuse. Le moral des mineurs est très bas. Le même cas d'ailleurs se produit chez vous ; vous le connaissez bien et j'essaie d'apporter une solution avant l'hiver. Ce sont les Américains qui ont insisté pour élargir le débat.

L'entretien se termine sur l'assurance mutuelle que les conversations franco-britanniques commenceraient demain matin.

(Direction d'Europe)

59

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 2213-2217[1]. *Paris, 16 juillet 1947.*

De récents accords et les conversations en cours dénotent de plus en plus, de la part des gouvernements américain et britannique, l'intention de développer l'organisation commune de leurs zones en Allemagne, et leur désir de mettre la conférence de Londres en novembre prochain en présence d'une situation de fait. Dans la mesure où des décisions sur des questions fondamentales sont prises dès maintenant en dehors de nous, cette politique présente des dangers sérieux pour l'avenir de notre position en Allemagne.

En même temps, du côté américain, des ouvertures nous ont été faites à plusieurs reprises depuis la conférence de Moscou, pour que nous participions le plus tôt possible à une organisation commune des trois zones occidentales.

Le moment est venu pour nous de répondre à ces avances en expliquant clairement notre position.

Le gouvernement français ne peut envisager actuellement une décision de cette nature sans compromettre d'avance les chances qui subsistent encore d'aboutir à un accord quadripartite sur l'Allemagne. Quoique l'évolution récente de la situation diplomatique en Europe rende plus problématique cet accord, notre désir de sauvegarder les possibilités d'y atteindre nous impose, en dehors de toute autre considération, le maintien de cette attitude.

Je vous autorise néanmoins dès maintenant à faire part au Département d'État de l'intention du gouvernement français de reconsidérer sa position après la conférence de Londres, au cas où celle-ci n'aboutirait pas à des résultats concrets.

Il est donc essentiel que, dans l'intervalle, aucune décision ne soit prise qui rende impossible à l'avenir l'entrée de la France dans une organisation commune. Pour vous permettre d'agir dans ce sens, je vous adresse par le courrier des instructions plus détaillées concernant les questions préliminaires sur lesquelles nous désirons mettre en garde le gouvernement américain contre l'adoption de mesures définitives.

Ces questions préliminaires me paraissent être essentiellement :

– Le mode d'organisation des administrations communes aux trois zones, au sujet duquel l'accord Clay-Robertson du 2 juin dernier apporte des solutions qui suscitent de sérieuses objections de notre part ;

– La réorganisation territoriale des *Länder* ;

[1] Note manuscrite : *Réservé.*

– Le régime provisoire d'exploitation de la Ruhr ;

– La fixation du niveau de l'industrie pour lequel nous ne saurions admettre, particulièrement en ce qui concerne l'acier, qu'un relèvement limité et dans le cadre d'une gestion internationale de la Ruhr. Cette fixation devrait avoir pour corollaire la reprise et l'achèvement rapide du programme des réparations.

J'ajoute enfin que les modalités de la fusion économique envisagée devraient être précisées de manière à ne pas mettre à la charge du budget français une part du déficit des zones anglo-américaine, ce qui imposerait à la France un sacrifice difficilement justifiable.

(Direction des Affaires politiques)

60

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 1566. *Londres, 16 juillet 1947.*

Je me suis entretenu hier avec l'ambassadeur des États-Unis des affaires allemandes. Il m'a confirmé qu'à la prochaine réunion anglo-américaine de Washington la question de la Ruhr sera évoquée et a précisé qu'il n'était pas certain qu'une décision concernant le niveau de l'industrie allemande fût rendue publique avant cette réunion. Cette indication m'a fourni l'occasion de rappeler à mon interlocuteur les préoccupations que nous cause la politique anglo-américaine en la matière. J'ai redit à l'ambassadeur que rien n'exigeait une décision hâtive sur ce sujet, tant était encore grande la marge entre la production actuelle et le niveau dès maintenant autorisé ; j'ai ajouté que je ne pouvais pas arriver à comprendre comment on pouvait décider du niveau de l'industrie sidérurgique allemande sans se préoccuper en même temps du niveau sidérurgique des pays de l'Europe occidentale, notamment de l'Angleterre, de la France, du Luxembourg. Les deux questions étaient liées ; elles l'étaient surtout alors que pour la première fois, et à la suite d'une initiative américaine, les États européens faisaient un premier pas dans une voie qui devait conduire à l'harmonisation de leurs économies respectives. L'attitude anglo-américaine avait donc quelque chose de paradoxal.

La réponse de mon collègue a été fort simple. D'une part, il est absolument indispensable d'en finir avec le démantelement des usines allemandes ; il faut donc dès maintenant prendre une décision et passer à son exécution. D'autre part, et ceci est plus important, M. Douglas considère que les besoins en acier de l'Europe, pendant les prochaines

[1] Note manuscrite : *Vu P(ierre de) L(eusse).*

années, seront tels, qu'il n'y a pas lieu de craindre que le relèvement du niveau sidérurgique allemand aux chiffres envisagés contrarie en aucune manière l'essor des industries de l'Europe occidentale. Le programme des travaux de toutes sortes à prévoir est tel en Italie, en France, en Angleterre même et en Allemagne, que les experts américains sont tout à fait formels dans leurs affirmations à cet égard.

Je me permets d'attirer sur cette thèse l'attention du Département. J'ai eu l'an dernier l'occasion de marquer combien il me paraissait utile d'étayer d'arguments et de chiffres les affirmations que contiennent sur cette question du niveau de l'industrie sidérurgique allemande, les diverses notes dont nous avons saisi les gouvernements alliés. Dans les échanges de vues sur ce sujet, nous ne pouvons espérer l'emporter que si nous sommes en mesure de prouver que les chiffres que l'on avance d'autre part reposent sur des erreurs d'appréciation. Il serait donc très important que nos experts pussent fournir à leurs collègues toutes précisions sur les considérations de fait qui sont à la base de nos propres conclusions.

Ces études ont certainement été faites et je souhaiterais en avoir communication. Les Anglais apprécient les chiffres et les faits ; même si leurs bureaux et leurs experts devaient s'entêter, il ne serait pas mauvais de pouvoir saisir l'opinion publique de chiffres et de calculs précis.

(Direction des Affaires politiques)

61

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 16 JUILLET 1947 AU SUJET DE L'ALLEMAGNE ENTRE M. BIDAULT ET M. HARRIMAN

P.V. *Paris, 16 juillet 1947.*

M. Harriman félicite M. Bidault pour le travail déjà effectué par la conférence et qui est de très bon augure pour l'avenir.

Bidault : En effet, nous avons bien travaillé, mais par ailleurs, j'éprouve la plus vive alarme. Nous sommes allés de l'avant ici. Il y aura encore des difficultés, mais nous les surmonterons, j'en suis certain. Seulement, j'ai appris aujourd'hui qu'un accord était intervenu entre les États-Unis et la Grande-Bretagne relatif aux mines de la Ruhr. Cela est grave.

La gestion des mines serait remise aux mains des Allemands. Par ailleurs M. Clayton m'a dit l'autre jour en substance : « Quant aux réparations, vous savez très bien qu'il n'y en aura pas »[1].

Je sais qu'on pourrait nous dire : « Pourquoi ne pas participer à la fusion des zones ? » Je réponds : « Il est impossible de tout faire à la fois. Chaque décision prise en dehors de nous, rend plus difficile la fusion, alors que se

[1] Voir documents n°s 41-42.

manifeste une tendance à abandonner le fédéralisme et que l'on prend des dispositions qui sont nettement contraires aux intérêts dont j'ai la garde. »

J'ai fait et je fais beaucoup, je ne puis faire tout, et surtout pas tout à la fois.

Tout en regrettant de vous accueillir par ces paroles, je crois que j'ai le devoir de vous parler franchement : nous avons 180 communistes qui disent : « Le plan Marshall, c'est l'Allemagne d'abord ». Si quelque chose leur permet, avec des raisons apparentes ou réelles de le répéter, je vous dis que le gouvernement n'y survivra pas.

Je ne suis pas en mesure de surmonter les oppositions simultanées du général de Gaulle, du parti communiste, et d'une fraction non négligeable de mes propres amis. De plus, je ne le désire pas. Tout ceci concerne bien entendu l'Allemagne. Nous savons comment les choses vont venir. Il est parfaitement clair que nous devons faire la fusion des zones, qu'il faut permettre aux Allemands de vivre et de produire et que les positions catégoriques que nous avions défendues à l'origine devront être adoucies. Mais je le répète, si l'on jette sur mon épaule ce fardeau supplémentaire dans des conditions telles que je ne pourrais présenter de réponse valable, je ne serais absolument pas en mesure de faire face à la situation, après tout ce que j'ai déjà fait.

D'ici quelques jours, j'aurais à défendre devant un Parlement où il y a 180 communistes et 120 socialistes, les affaires de Grèce, de la conférence de Paris et de la rupture éclatante avec les Soviets. Si, en outre, je dois expliquer l'accord envisagé entre vous sur la Ruhr et la production allemande, je n'y parviendrai pas.

De toute façon, je serais forcé d'élever une protestation solennelle qui ne fera l'affaire de personne. Encore une fois, je suis fort anxieux.

Harriman : Je comprends complètement votre préoccupation, étant donné cette propagande constante qui déforme les faits et interprète d'une façon nocive toute action entreprise par les États-Unis ou la Grande-Bretagne. Mais je ne suis pas exactement au courant des discussions qui viennent de se dérouler. Je ne sais même pas si elles sont terminées, cependant j'en connais le fond et je puis vous assurer qu'elles ne contiennent rien qui soit contraire aux intérêts de la France. Il n'y a qu'une nécessité en cause, c'est d'augmenter la production du charbon, ce qui est après tout dans l'intérêt de l'Europe entière.

Bidault : Je suis tout à fait d'accord pour accroître la production du charbon de la Ruhr. Cependant, il y a trois positions. Vous êtes pour la libre entreprise en Allemagne, les Britanniques sont pour la nationalisation, et nous, nous sommes pour l'internationalisation[1].

On peut évidemment essayer de trouver une formule d'entente. Mais j'ai le souffle coupé quand des décisions sont prises de cette façon.

Harriman : Aucune décision permanente n'est intervenue sur la propriété des mines. Une certaine pression est exercée par la Grande-Bretagne au

[1] Voir documents n°s 41-42.

sujet de l'administration des mines. Entre nous, il y a des divergences entre les points de vue des États-Unis et celui de la Grande-Bretagne.

Cette dernière voudrait mettre leurs propres gens à la tête des usines, alors que nous considérons que si l'on rend les Allemands responsables directement de la production, celle-ci s'accroîtra.

Quant à la fédéralisation, vous verrez quand vous lirez les directives nouvelles envoyées au général Clay que notre politique reste inchangée, que nous sommes pour la fédéralisation et contre une propriété centralisée dans le gouvernement britannique.

Nous ne préjugeons en rien la question de la propriété et nous estimons qu'il faut laisser de côte ce problème durant une certaine période, nous envisageons cinq ans. Chaque mouvement effectué par les Allemands est placé de toutes façons sous le contrôle des autorités militaires et il ne s'agit pas de les rendre indépendants dans la gestion, mais seulement de les rendre responsables de la production. Dans tout cela, il n'y a rien qui soit contraire aux intérêts de la France et il n'y a aucun accord portant sur la propriété mais je sais bien que les communistes sont toujours aux aguets pour faire emploi de toute rumeur.

Il serait certainement bon que vous ayez sur les conversations des informations plus précises. Moi-même, je n'ai pas vu les accords définitifs si jamais ceux-ci existent.

M. Caffery[1] confirme cette opinion et rappelle que M. Bevin entendait « réfrigérer » la question de la nationalisation.

Harriman : Notre objectif est simplement d'accroître la production. Vous pouvez avoir entièrement confiance, il n'y a aucun motif insidieux, outre ce besoin primordial.

Bidault : Mes collaborateurs m'ont dit, selon le peu d'informations dont ils disposent, que ces accords préjugent de la solution définitive et cela au pire moment pour mon gouvernement. J'ai bien entendu, mon idée quant à la solution finale, mais que cela intervienne maintenant risque de tout faire chavirer.

Harriman répète ce qu'il sait des accords anglo-américains et affirme de nouveau qu'aucune décision n'a été prise sur la question de la propriété et que rien n'est contraire à la France.

Bidault : Ma préoccupation provient du fait suivant : il y a 10 jours, M. Bevin m'a dit : « Il faut causer ». Je lui ai répondu : « D'accord » et depuis rien, ni personne.

De même à Washington, quoique M. Bonnet ait eu des conversations plus étendues, rien n'en est résulté à ma connaissance[2]. On ne peut pas ignorer le fait que la question n'est pas seulement capitale, elle est vitale si l'on veut que notre entreprise continue.

[1] Présent à la réunion. Ambassadeur des États-Unis à Paris.

[2] Voir document n° 40.

M. Caffery indique que cet après-midi encore on ne savait rien de définitif sur les accords anglo-américains.

Bidault : Et déjà le résultat me cause une très sérieuse alarme. Les conversations ne sont pas terminées, je ne sais pas quelle en sera l'issue définitive, mais le début fait présager à mes collaborateurs des conséquences fort graves.

Bien entendu, il n'est pas question de laisser l'Allemagne à bas. C'est un peuple aujourd'hui malheureux. Mais si l'on fait un geste spectaculaire contre lequel je devrais protester, je le répète, je n'imagine comment je pourrais me maintenir à la place que j'occupe.

Je m'excuse d'employer des arguments personnels, mais c'est ainsi que sont les problèmes politiques. Le Président de la République m'a demandé d'envoyer un message à M. Marshall, je lui ai d'abord dit que ce ne serait peut être pas nécessaire car je vous verrais et que vous informeriez M. Marshall. Mais j'éprouve des craintes, car la roue tourne.

Harriman : Je ne comprends pas très bien ce que vous entendez par « geste spectaculaire ».

Bidault : Pour autant que je sache, nous sommes devant les perspectives suivantes :

1) des mesures sont prises pour centraliser l'Allemagne,

2) on en a pris ou on va en prendre pour rétablir des Allemands dans les mines,

3) il est question de relever dès maintenant le niveau de la production de l'acier.

Le chiffre invoqué frappera beaucoup. Je sais qu'on peut me répliquer que le temps passe et qu'il faut s'en sortir.

L'ambassadeur m'a déjà bien des fois reproché ma longue patience. Mais si je n'avais pas été aussi patient, jamais nous n'aurions pu faire ce que nous avons fait. Je suis forcé de dire que je ne vois absolument pas comment je pourrais expliquer la situation sans dire des choses désagréables pour tout le monde, à savoir protester contre les 11 millions[1], dire que nous ne sommes pas d'accord et en fin de compte, il me faudrait m'en aller parce que j'aurai eu tort.

Harriman : Je ne voudrais pas que nous parlions en vain, car je ne connais pas les détails. En ce qui concerne le gouvernement central allemand, nous n'avons jamais été en faveur d'un gouvernement central fort, mais nous avons toujours été pour un état fédéral. Quand vous verrez les accords relatifs à la Ruhr, vous constaterez qu'il n'y a pas grande différence avec ce qui est fait dans la zone française. Des accords ont été posés entre la Grande-Bretagne et les États-Unis car il fallait régler certaines questions entre ces deux gouvernements.

[1] Allusion à la production d'acier prévue dans la zone anglo-américaine fusionnée (en tonnes). Voir plus loin dans le présent document.

En ce qui concerne l'acier, la Grande-Bretagne a insisté pour que l'on élève le niveau de la production à 11 millions de tonnes, car les conditions de la zone sont fort malheureuses, étant donné qu'il n'y a pas contact avec la zone soviétique. Nous avons 40 millions de personnes dans nos deux zones, soit 7 à 8 millions de plus qu'avant la guerre et nous essayons d'en revenir à la situation de Potsdam. De toute façon, pourtant, c'est le chiffre qui concerne l'avenir, car vous savez très bien que la production ne dépasse pas 3 millions de tonnes. J'espère que vous pourrez lire les directives envoyées au général Clay et y voir qu'elles ne contiennent rien qui soit dirigé contre la France. Je reconnais qu'il ne vous est pas possible de considérer une fusion de votre zone avec les nôtres, mais si nous reprenons les discussions à trois, vous verrez que ce qui a été fait n'implique rien de déraisonnable ni de contraire à la France. Les choses que nous devons faire, vous-même, j'en suis sûr, les faites tous les jours, mais évidemment quand un accord intervient avec la Grande-Bretagne, cela apparaît come quelque chose de majeur, dont on peut tirer argument. Je suis en parfaite sympathie avec votre façon de voir et je transmettrai certainement votre message à M. Marshall.

Caffery : Ni nous-mêmes, ni les Britanniques, n'ont encore reçu le rapport. On va d'ailleurs venir nous en informer incessamment.

Bidault : Ce chiffre de 11 millions est d'abord un symbole. À Moscou, on a parlé de 11 millions pour toute l'Allemagne, et maintenant on propose le même chiffre pour deux zones seulement. Actuellement la production ne dépasse pas 3 à 4 millions de tonnes et l'on ne pourra pas attendre les 7 millions et demi autorisés avant longtemps. 11 millions de tonnes représenteraient un argument considérable pour les communistes qui diront : il y a trois fois plus d'acier en Allemagne qu'il n'y en a en France.

Harriman : Vous savez pourquoi ceci est lié à l'enlèvement des usines.

Bidault : Oui, mais en même temps, on me dit qu'il n'y aura pas de réparations. Deux ans après la guerre on ne déménage plus d'usines et les propriétaires ont dû prendre les dispositions utiles et nous ne recevrons aucune réparation alors que l'on parle de 11 millions de tonnes d'acier et que la France a tout le minerai. Je crois avoir tout dit sur ma préoccupation ; je ne voudrais pas rivaliser avec M. Molotov en insistance abusive.

Harriman : Je transmettrai certainement votre message et je voudrais vous poser une question : quelle est la valeur des usines reçues ?

Bidault : Je ne sais pas exactement. Je crois qu'il y a un maximum de 200 000 000 de frs environ, soit 1 million de dollars.

Harriman : Est-ce que cela vous a aidé à relever la production ?

Bidault : Dans une très faible mesure seulement.

Harriman : Je sais que l'on démonte les usines, boulon par boulon.

Bidault : Presque rien dans ce domaine n'a été fait par nous-mêmes, car ce n'est pas nous, ce sont les trois autres qui ont inventé les réparations obtenues par le démontage des usines. En France, les réparations sont devenues symbole. Après la première guerre mondiale, mon pays a été très

ulcéré de recevoir si peu de réparations. Or, des milliards de dollars ont été effectivement versés et à présent nous ne recevons absolument rien.

Harriman : Vous savez ce que nous recevons nous-mêmes, c'est-à-dire ce que cela nous coûte : près de 700 millions par an pour nourrir la population de notre zone qui se trouve dans une détresse terrible.

L'accroissement de la production diminuera-t-elle la quantité des usines disponibles ? Je n'ai pas d'informations à ce sujet.

Bidault : Le fait est grave si l'on élève les chiffres pour deux, le troisième se trouvera placé dans une situation des plus difficiles. À quelque chiffre que vous fixiez la production de l'acier, nous savons que le surplus ne sera pas transféré.

Harriman : Cela est exact.

Bidault : Pourquoi ?

Harriman : N'oublions pas que nous perdons 700 millions par an. Nous ne pouvons pas continuer à entretenir l'Allemagne.

Bidault : Je comprends cela parfaitement. Mais faisons le pari : on n'atteindra pas d'ici un an les 7 millions et demi de tonnes et aujourd'hui on parle de 11 millions.

Harriman : Je suis bien d'accord.

Bidault : En France nous ne produisons pas ce que l'on se propose de promettre à l'Allemagne, et de loin. C'est pourquoi je serais forcé d'élever une protestation.

Harriman : Cela est fâcheux. Je vous comprends parfaitement et je transmettrai fidèlement votre message. Il n'en reste pas moins qu'il faut régler cette question allemande et que nous ne savons pas comment le faire. Il est extrêmement difficile de faire en sorte que les deux zones fusionnées se suffisent à elles-mêmes.

Bidault : Je sais bien, les Allemands sont des Européens et je n'ai jamais « mangé » de l'Allemand. Seulement, pour des raisons politiques, il y a des gens qui veulent le faire. Je vous déclare encore une fois que moi-même et le gouvernement risquent de se trouver dans une situation dramatique. Je n'ai pas besoin de le redire, vous avez parfaitement compris.

Y avait-il d'autres questions que vous vouliez examiner ?

Harriman : Je n'avais pas d'autre but en venant vous voir que de vous rendre visite, car je ne voulais pas me trouver en France sans venir vous présenter mes respects.

(Secrétariat général)

62

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 16 JUILLET 1947 AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU SUJET DE L'ALLEMAGNE

P.V.[1] *Paris, 16 juillet 1947.*

M. Chauvel indique que le gouvernement a eu vent de conversations anglo-américaines relatives aux affaires allemandes. Il souhaite savoir si ces conversations, en dehors des questions relatives à l'administration courante des zones, ont porté sur des points dont le règlement touche à l'ensemble du problème allemand et notamment sur la Ruhr et sur le niveau de l'industrie allemande. Ces questions en effet intéressent la France en tant que pays voisin de l'Allemagne, que puissance associée au contrôle de l'Allemagne, que membre du Conseil des ministres des Affaires étrangères, et que futur signataire du traité de paix.

Sir Edmund Hall Patch traite d'abord du charbon, sur ce point les discussions ont été longues : elles ont porté d'abord sur la nationalisation ou socialisation des mines. La position du gouvernement de Sa Majesté a été définie à la Chambre des Communes et elle est inchangée. Le gouvernement britannique a donné l'assurance que le problème posé par les intérêts particuliers alliés dans les mines de la Ruhr serait étudié, de même il tient compte du scrupule des Américains qui veulent être sûrs que la socialisation répond au désir du peuple allemand et n'est pas imposée.

[1] Sir Edmund Hall Patch, Sir Cecil Weir, M. Frazer et M. de Haviland représentaient la Grande-Bretagne. L'ambassade des États-Unis n'avait envoyé qu'un représentant, M. Bonbright. Le ministère des Affaires étrangères était représenté par MM. Chauvel, Alphand, Couve de Murville et de Carbonnel. Une note du Secrétariat général datée du 18 juillet 1947 précise les circonstances de cette réunion : « Le 16 au matin, Sir Edmund Hall Patch est venu voir le Secrétaire général du Département pour lui dire que M. Bevin ayant convenu la veille avec M. Bidault de le charger d'entretenir M. Chauvel de l'état des négociations anglo-américaines relatives à l'Allemagne, le Secrétaire d'État britannique avait estimé devoir aviser de cette décision ses partenaires américains. Il avait à cette fin mandé M. Caffery qui en avait lui-même parlé à M. Harriman de passage à Paris. La réaction de M. Harriman, caractéristique de la position américaine, avait été de dire que les gouvernements américain et britannique n'avait pas à tenir le gouvernement français au courant de leurs négociations et que le gouvernement français avait une façon toute simple d'y être associé qui était de consentir à la fusion des zones. M. Caffery toutefois avait télégraphié à Washington et en réponse avait reçu mandat d'associer un de ses collaborateurs à la conversation Chauvel-Hall Patch. L'ambassade des États-Unis à Paris ne disposant d'aucun renseignement sur les négociations anglo-américaines relatives à l'Allemagne, M. Caffery avait demandé à Sir Edmund Hall Patch de fournir à ce collaborateur tous renseignements de nature à lui permettre de répercuter ses connaissances sur le ministère des Affaires étrangères français. Sir Edmund avait alors fait observer que lui-même aurait à sa disposition tous les documents nécessaires et le principal expert britannique, sir Cecil Weir et qu'il lui paraissait inutile et fastidieux de faire le même exposé d'abord aux Américains, puis aux Français, et qu'il était beaucoup plus simple, si l'ambassadeur des États-Unis se satisfaisait de cette procédure, que le premier conseiller de l'ambassade américaine assistât à la réunion prévue chez M. Chauvel. Sir Edmund a ajouté toutefois que des arrangements relatifs à la conférence ayant été faits entre M. Bevin et M. Bidault, si l'ambassadeur des États-Unis souhaitait être représenté, il lui appartenait de prendre l'initiative de suggérer la chose aux services français. Dans le cours de la matinée, M. Bonbright téléphonait en effet à M. Chauvel pour lui demander l'autorisation de venir l'après-midi se joindre aux experts britanniques ». Voir aussi le document n° 71.

Mais la considération prédominante est la nécessité d'accroître la production, aussi a-t-on été amené à traiter séparément :

a) la question de la socialisation,

b) le problème de la gestion.

Sur ce dernier point des conversations ont eu lieu et un accord est intervenu. La considération à la base de cet accord est qu'afin d'accroître la production il faut en rendre les Allemands responsables, en les contrôlant ; il faut placer la responsabilité sur des épaules allemandes.

Sir Cecil Weir donne des détails sur l'accord. Il précise que dès le mois de janvier, Britanniques et Américains avaient décidé de rendre tout de suite aux Allemands la responsabilité de toute l'industrie à l'exception des mines – pour les mines la date du 1er avril avait été fixée, mais à cette date les Allemands n'avaient pas encore été capables de présenter un plan de gestion satisfaisant.

Sur une question de M. Chauvel, sir Cecil Weir précise que, par « les Allemands » il entend le *German Executive Committee for Economics*. En mai on s'est mis d'accord sur un contrôle du fonctionnement : il a été décidé de constituer un organisme de gestion allemand dirigé par un Allemand choisi pour sa compétence et en dehors de toute considération politique, assisté de huit chefs de division (allemands) sous l'autorité desquels se trouvent les directeurs allemands des différentes mines. La mise en œuvre de ce plan doit selon sir Cecil conduire à un relèvement sensible de la production.

L'ensemble de cette administration doit être soumise à une supervision des commandements en chef britannique et américain, supervision qui s'exercera au moyen d'un groupe de contrôle anglo-américain.

M. Chauvel : Quelles seront les modalités de ce contrôle ?

Sir Cecil Weir : Le groupe de contrôle sera installé à Essen, il donnera à l'administration allemande ses conseils et son appui et rendra compte au Conseil bipartite.

Sur une question de M. Chauvel, sir Cecil Weir précise que le rôle de ce groupe est bien de *Watch and report* et que sa création fait disparaître le *North German Coal Control*, il ajoute que le gouvernement militaire se réserve certains droits en ce qui concerne les exportations de charbon, mais que la répartition à l'intérieur de l'Allemagne est depuis le mois de janvier assurée par les Allemands.

M. Alphand tient à souligner que les dispositions adoptées présentent de graves dangers et que le gouvernement français ne saurait les accueillir qu'avec les plus grandes appréhensions ; il est évident en outre qu'elles préjugent l'avenir. Elles sont contraires aux vues maintes fois exprimées par le gouvernement français et que le gouvernement britannique connaît bien.

Sir Edmund Hall Patch dit qu'il a té tenu compte des vues du gouvernement français, mais qu'en l'absence d'une fusion des trois zones, il est

impossible de consulter au jour le jour le gouvernement sur les mesures à prendre. Au reste, il prend note de l'observation de M. Alphand et la transmettre à son gouvernement.

Sir Cecil Weir précise que le chef de l'organisme allemand de gestion sera nommé par les commandants en chef britannique et américain.

M. Chauvel pose alors la question de la propriété des mines et demande s'il est exact que les Américains aient proposé de les placer pendant cinq mois sous *trusteeship*.

Sir Edmund Hall Patch répond qu'il a été question de différer la dévolution de la propriété pendant cinq ans, à ce sujet les conversations sont en cours. Les problèmes de la propriété et de la gestion ont été traités séparément afin que le second puisse être réglé rapidement. Quant au premier, le gouvernement britannique maintient sa position. Sir Edmund ajoute qu'un officier du gouvernement militaire sera spécialement désigné pour assurer la sauvegarde des intérêts des propriétaires étrangers. Le gouvernement britannique n'est d'ailleurs pas d'accord avec le gouvernement américain sur la notion de *trusteeship*. En effet, en droit allemand, le trusteeship comporte une part de propriété, il serait donc difficile au bout de cinq ans de priver les trustees – qui seraient des Allemands – de cette propriété au bénéfice de tout autre que l'État allemand. Les Britanniques préfèrent la notion de séquestre.

Sir Edmund Hall Patch indique ensuite que les Français et les Soviétiques pourront dans l'avenir adhérer au groupe de contrôle, celui-ci pourrait alors être compétent pour toute l'industrie minière allemande.

M. Chauvel demande si dans l'esprit des gouvernements français et britannique l'adhésion au groupe de contrôle des mines de la Ruhr suppose nécessairement la fusion des zones.

Sir Edmund répond que tel est bien le cas.

M. Chauvel attire l'attention sur le fait que des décisions déjà prises et qui ne semblent tenir à peu près aucun compte des thèses françaises peuvent rendre plus difficile pour le gouvernement français une décision relative à la fusion des zones.

Sir Edmund Hall Patch : Nous avons recherché, mais sans pouvoir l'unité économique de l'Allemagne. Nous espérons le voir naître en novembre, nous serons heureux alors d'associer les autres puissances au contrôle de l'industrie minière, mais pour le moment, il faut que notre zone arrive à se suffire sans aide extérieure.

M. Chauvel : Nous connaissons et comprenons vos difficultés, mais il s'établit une confusion entre des mesures d'administration et de véritables mesures de disposition. Les mesures que vous prenez préjugent l'avenir et nous nous trouvons les uns et les autres devant une situation de fait sur laquelle il sera très difficile de revenir.

Sir Edmund Hall Patch : Votre souci principal est celui de la propriété des mines et sur ce point rien n'est encore préjugé.

M. Chauvel : La garantie de la propriété étrangère des mines n'est pas l'unique souci du gouvernement français. Les dispositions prévues par les gouvernements américain et britannique sont de nature à provoquer en France de très vives réactions. Il est douteux que l'opinion française se tienne pour satisfaite d'une présence attentive d'observateurs étrangers dans la Ruhr.

M. Chauvel n'a pas actuellement qualité pour présenter une observation sur ce point et la réunion d'aujourd'hui n'est qu'une réunion d'information entre experts. Mais il croit devoir rappeler que, du point de vue du gouvernement français, la question de la Ruhr n'est pas seulement d'ordre économique, mais qu'elle soulève un problème de sécurité militaire. À ce titre notamment, elle dépasse le cadre de l'administration courante de la zone. Ce sont des considérations que les gouvernements américain et britannique doivent s'attendre à voir évoquer.

Sir Edmund Hall Patch : Nous n'oublions pas la sécurité, mais il est essentiel pour vous comme pour nous d'accroître la production de charbon et là aucune question de sécurité n'est en jeu.

Sir Edmund Hall Patch donne alors quelques indications sur les conversations qui doivent avoir lieu prochainement à Washington et où ne seront traités que des problèmes de gestion.

Sir Edmund aborde ensuite la question du niveau de l'industrie, il expose que les discussions ont duré de nombreux mois, qu'elles ont été dominées par le souci de la sécurité, il précise qu'il ne voudrait pas ce qu'il va dire puisse être considéré comme une interprétation du point de vue américain.

Les décisions prises ne visent que la zone fusionnée, elles sont compatibles avec un plan d'ensemble mais ne prétendent pas en être un. Le niveau fixé est plus haut que celui adopté en mars 1946 et plus bas que ce que les Soviétiques avaient proposé à Moscou. La politique anglo-américaine a été longtemps basée sur l'espoir de l'unité économique de l'Allemagne, en l'absence d'une telle unité, il appartient aux deux puissances de prendre les meilleures décisions possibles.

L'insuffisance du plan de mars 1946 était très apparente pour les Allemands et cela a beaucoup retardé le rétablissement (*recovery*) de l'industrie allemande – en outre, cela a retardé l'exécution du programme de réparations et ce délai a donné aux Allemands l'espoir que nous ayons renoncé à nos projets de réparations – il nous a donc fallu fixer le niveau le plus bas, le niveau de l'industrie allemande au-dessous duquel nous ne souhaitions en aucun cas descendre.

M. Chauvel fait observer que là aussi les gouvernements britannique et américain paraissent avoir perdu de vue la distinction entre ce qui est administration courante de la zone et ce qui est disposition du point de vue statutaire à inclure dans un futur règlement d'ensemble du problème allemand.

Sir Edmund Hall Patch : Dans ces travaux nous avons été animés par le désir de limiter au maximum le potentiel de guerre allemand, nous voulons

aussi obtenir d'importantes livraisons de réparations et nous avons enfin le désir passionné d'empêcher une nouvelle agression allemande et j'ai pour instruction d'appuyer sur ce point, les plans que nous avons établis sont dus au conseil du Département anglais chargé de la Défense nationale, des réparations, ou de la défense des intérêts économique britanniques, aucun des ces Départements ne peut être soupçonné de tendresse pour l'Allemagne, mais il nous a fallu tenir compte de la viabilité de l'Allemagne – il nous faut une Allemagne qui puisse gagner sa vie – le contraire serait la source de dangers politiques graves dans l'avenir.

Jusqu'à présent, notre politique a conduit à une complète stagnation de l'économie allemande et à une charge pour nos finances qui ne pouvait continuer un moment de plus.

Il a donc fallu abandonner quelques-unes de nos limitations et nous avons fait un grand effort pour choisir et garder les limitations vitales. Il a fallu faire de grands changements. Aux premiers jours de l'occupation le gouvernement américain était particulièrement sévère dans sa politique de limitation. Or, maintenant nous sommes en face de nouvelles propositions qui paraissent impliquer une contribution de l'Allemagne à la résurrection économique de l'Europe, il faut hâter nos plans pour qu'ils cadrent avec les propositions Marshall.

Sir Cecil Weir donne ensuite quelques indications sur les chiffres :

Acier – bizone : 10 700 000.

Il s'agit là de production, la capacité maintenue doit donc être plus forte.

Industries interdites. Elles sont maintenues interdites.

Industrie mécanique lourde : portée à 80 % du niveau de 1936.

Machines-outils (industrie chimique) portée à 170 millions de RM et très fortement remontée.

Si cela n'avait pas été fait, il aurait fallu prévoir d'amener la balance commerciale allemande en augmentant dans des proportions absurdes les industries libres – 90 %, les textiles par exemple.

Le premier effet de cette politique sera de rendre possible la reprise immédiate (aussitôt le nouveau plan publié) du programme des réparations. Nous avons besoin pour tout cela de la coopération allemande. Or, il faut que ceux-ci sachent quelles seront les usines qui seront enlevées – à cet égard la loi 52 a des résultats fâcheux, puisqu'elle oblige à mettre sous scellé des usines qui ne seront pas nécessairement déménagées.

Sir Cecil indique que 1936 a été choisie comme année de référence, 1938 en effet est déjà une année de guerre.

M. Chauvel note qu'il semble que les négociateurs américains et britanniques n'aient point seulement pris pour base les chiffres de 1936, mais aussi les catégories de production de 1936. Le gouvernement français avait proposé une nouvelle répartition des activités sidérurgiques entre l'Allemagne et les pays d'Europe occidentale qui se fût traduite notamment par

un regroupement de l'industrie lourde dans ces derniers pays. Il ne semble pas qu'on ait tenu un compte quelconque de telles propositions. De même il ne paraît pas que l'on ait cherché à obtenir l'équilibre de la balance des comptes par un aménagement de la production (plus de produits finis et moins de produits lourds).

Sir Edmund Hall Patch indique que la production des industries non limitées à été évaluée au maximum et qu'ensuite on a ajouté ce qui était nécessaire pour assurer la viabilité.

À une question de M. Couve de Murville, sir Cecil Weir répond qu'il croit possible de faire encore des déménagements d'usines entières, mais qu'il faut simplifier d'accord avec IARA[1] la procédure en vigueur pour les démontages et les évaluations.

M. Chauvel tient à marquer combien les décisions prises placent la France dans une position difficile, car maintenant, pour elle, adhérer à une fusion des trois zones signifierait accepter des solutions à l'élaboration desquelles elle n'a pas participé, qui peuvent lui paraître dangereuses et auxquelles elle peut répugner à souscrire.

Sir Edmund Hall Patch : Notre zone n'étant pas "fusionnée" vous ne pouvez être tenu au courant au jour le jour d'une évolution qui aboutit à des décisions qui ne sont pas à votre goût. Votre zone ne suffit plus ou moins à elle-même. Les zones anglo-américaines ont un déficit considérable que nous ne pouvons supporter plus longtemps. Nous avons espéré longtemps que d'autres se joindraient à nous et pour les attendre nous avons déjà retardé l'adoption de mesures qui sont pour nous essentielles.

M. Bonbright explique que les instructions détaillées qu'attendait l'ambassade des États-Unis n'étaient pas encore parvenues, mais que son gouvernement avait tenu à être associé à une démarche qui avait pour but de tenir le gouvernement français pleinement informé de l'état des discussions anglo-américaines. C'est pourquoi il assistait à cette réunion.

(Secrétariat général)

[1] Inter-Allied Reparations Agency.

63

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1832. *Londres, 16 juillet 1947.*
Confidentiel.

Au moment où, sous l'égide de la France et de la Grande-Bretagne, les États européens qui ne se sont pas exclus eux-mêmes, s'efforcent d'organiser leur coopération en vue du relèvement économique du continent, il n'est peut-être pas inutile de vous donner quelques indications sur les sentiments qui règnent ici à notre égard. La pratique de l'alliance doit comporter en ce qui nous concerne, une vue aussi claire que possible de la place que nous occupons dans les préoccupations de ce pays.

Dans l'opinion publique en général il n'y a pas de changement notable par rapport à la situation que décrivait la dépêche de cette ambassade n° 744/EU du 15 mars[2]. Les difficultés économiques absorbent l'attention générale. Un peuple auquel ses gouvernements annoncent, au moins une fois par semaine, qu'il risque de mourir de faim, n'a évidemment pas l'esprit libre pour penser à autre chose. Les perspectives du « plan Marshall » l'ont cependant quelques jours tiré de cette apathie où il est d'ailleurs déjà retombé. À l'espoir d'un relèvement économique s'est attaché pendant quelques jours celui d'une pacification des esprits sur le continent. A cet égard, M. Molotov s'est chargé de dissiper toute illusion. Quant à l'amélioration de la situation économique, je ne parierais pas que le grand public ne serait pas porté à l'envisager comme une affaire qu'il aurait été préférable de débattre uniquement entre Londres et Washington, du moment qu'il paraît impossible d'apaiser la Russie au prix d'une entente générale. De la journée du 2 juillet, le public a surtout retenu que l'URSS se refuse à tout plan de coopération internationale, donc qu'elle est plus dangereuse que jamais, donc qu'il est vital que la France ne succombe pas à l'influence communiste[3]. Ce dernier point constitue l'alpha et l'omega des préoccupations de l'Anglais moyen à l'égard de notre pays. Il ne saurait d'ailleurs guère en être autrement. Les dépêches relatives aux grèves qui se succèdent en France constituent pratiquement le fond de l'information des journaux britanniques sur la France ; et ces grèves sont attribuées très généralement à l'influence du parti communiste. La démission du Cabinet français serait certainement considérée comme une catastrophe ; mais, pour le moment, il faut bien dire que le public, blasé des péripéties de notre vie politique, n'y

[1] Note manuscrite : *Faire même diffusion que pour la dépêche « Empire britannique » en ajoutant Rabat + Tunis. F[ai]t le 1-8-47. Vu B[arthélémy] G[eorges] É[pinat], F. C[oulet]. Communiquer à Eu[rope] Centre F[rançois] P[uaux], Eu orientale G[eorges] G[eyraud], Eu méridionale EH [Emmanuel d'Harcourt]. Faire retour à Eu Nord d'urgence.*

[2] Document non retrouvé.

[3] Voir le document n° 26.

prête plus qu'une attention occasionnelle et abandonne à son gouvernement le soin de penser ce qu'il convient de la France.

Ce n'est pas à dire qu'il n'existe pas ici une sympathie accrue pour notre pays. Cette sympathie s'affirme dans tous les milieux ; elle se manifeste de toutes manières et tous les Français qui viennent en Grande-Bretagne en perçoivent les marques. On est profondément convaincu de la nécessité de l'alliance. L'évocation des liens entre nos deux pays provoque, en toutes circonstances, une approbation chaleureuse. Mais il faut en même temps constater que le public porte aux choses de France un intérêt bien plus politique que sentimental. Le gouvernement a donc les mains libres, à condition de ne pas heurter le sentiment général par son comportement envers un allié, pour traiter des affaires qui nous intéressent ; il est parfaitement à l'aise.

Pour nous, la question est donc essentiellement de savoir ce qu'on pense dans les milieux dirigeants.

Dans le discours qu'il a prononcé récemment au banquet de l'*Independance day*, M. Bevin a déclaré qu'après la guerre de 1914, les États-Unis et l'Angleterre n'avaient pas donné à la France la chance de se relever et qu'il fallait éviter cette fois-ci la répétition de cette erreur[1].

Qu'une constatation de cette envergure ait été faite par le ministre des Affaires étrangères britanniques tendrait à prouver, plus encore que la signature du traité de Dunkerque, qu'il y a quelque chose de changé à notre endroit dans ce pays. Mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que le comportement de M. Bevin en cette circonstance exprimait essentiellement un soulagement profond. Dans le patient travail diplomatique qu'il a poursuivi depuis 1945, le Secrétaire d'État considère qu'il a marqué un point dont le caractère décisif est encore souligné par les imprécations de Moscou. « *Dont let M. Bidault down* ». Il y a plusieurs manières de ne pas nous « laisser tomber ». Celle à laquelle M. Bevin n'a sans doute pas pensé, c'est de donner, pour la solution du problème germanique, la priorité aux préoccupations françaises de caractère principalement politique par rapport aux conceptions économiques et financières des administrations britanniques et américaines ; et il faut reconnaître que pour diverses raisons qui sont hors du cadre de cette dépêche, l'opinion publique britannique apportera son appui, aux plans de reconstruction de l'industrie de la Ruhr qui lui paraîtraient nécessaires et par conséquent raisonnables.

Il ne conviendrait pas à mon avis d'attacher à cet égard une importance excessive à certains articles parus récemment dans la presse britannique, notamment dans le *Times* du 12 juillet et hier encore dans le *News Chronicle*. Ce dernier journal est net : « Il n'y a aucun doute qu'une Europe prospère exige une Allemagne prospère, mais il n'y a aucun doute non plus que cet objectif ne peut être atteint aux dépens de la sécurité de la France ». Cela est bien ; mais en revanche le *Manchester Guardian* de ce matin écrit : « Pour diverses raisons ce n'est peut-être pas le moment de demander à

[1] Voir le document n° 26.

nos alliés occidentaux qu'ils renoncent à l'espoir d'obtenir des réparations à prélever dans le bassin de la Ruhr ; mais le tact ne doit pas être poussé trop loin ». Les notions de sécurité et de réparation sont ici confondues intentionnellement. En résumé l'opinion n'est pas orientée par la presse sur la question de sécurité.

En revanche il n'est pas sûr que M. Bevin et les services du *Foreign Office* ne soient pas finalement accessibles aux vues que nous serions amenés à leur exposer pourvu qu'elles soient compatibles avec un allègement des charges qui pèsent sur l'économie britannique. Mais il faut veiller à ne pas nous laisser dépasser par les événements. Il importe donc, ainsi que j'ai cru devoir l'exposer à Votre Excellence par ma dépêche n° 1814 du 14 de ce mois[1], de reprendre la conversation avec les milieux dirigeants britanniques après avoir mis au point notre doctrine en ce qui concerne l'Allemagne.

(Direction d'Europe)

64

M. Maugras, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 493/al. *Ankara, 16 juillet 1947.*

Comme je le faisais prévoir par ma lettre n° 450 du 2 juillet, c'est le 12 juillet qu'a eu lieu la signature de l'accord fixant les conditions dans lesquelles la Turquie utilisera l'aide américaine.

Cet acte a été entouré d'une certaine solennité. Les journalistes avaient été invités à y assister. M. Hasan Saka et M. Edwin Wilson ont échangé en langue française des allocutions où ils ont célébré l'amitié de leurs deux pays et présenté la consolidation de l'ONU comme l'« objectif fondamental » de leur politique. M. Wilson a tenu à souligner que les négociateurs avaient été constamment guidés par leur souci de « respect scrupuleux pour la souveraineté et l'indépendance des deux pays ». « Ce principe, a-t-il dit, constitue la base même de notre accord ».

Cet accord est très différent dans son aspect et dans sa forme de celui que l'Amérique a fait avec la Grèce.

Le préambule de l'accord grec commençait par ces mots : « Le gouvernement grec ayant sollicité le gouvernement des États-Unis de lui fournir une aide financière, matérielle et technique pour éviter une crise économique, promouvoir le rétablissement national et ramener la tranquillité intérieure… ».

[1] Voir le document et notes n° 56.

[2] Note manuscrite : *Fait le 28/7/47.*

Le préambule de l'accord turc parle de l'aide que « la Turquie a sollicité pour pouvoir développer les forces de sécurité nécessaires à la protection de sa liberté et de son indépendance sans porter préjudice à la stabilité de son économie ».

Ainsi ce sont des tâches d'une ampleur très différente que l'Amérique assume en Grèce et en Turquie.

Et c'est aussi avec des pouvoirs très différents qu'elle les assume.

À l'arrière plan de l'accord grec, il y a la note du 15 juin par laquelle le gouvernement d'Athènes a, d'une part reconnu à ses auxiliaires américains une sorte de droit de regard sur toute sa politique financière, économique, sociale, etc. et, d'autre part, accepté que des « experts américains agissent en qualité de techniciens et surveillants dans les cadres administratifs grecs ».

Rien de tel dans l'accord turc.

Dans l'accord grec il est beaucoup question de la « Mission » que le gouvernement américain enverra en Grèce, des conseils qu'elle donnera, des fonctions qu'elle exercera, des privilèges dont elle jouira.

Dans l'accord turc il n'est jamais fait mention d'une Mission mais seulement d'un « Chef de Mission ». On sait que ce chef de mission c'est l'ambassadeur des États-Unis lui-même.

L'article 8 de l'accord grec stipule que le gouvernement d'Athènes prendra telles mesures que demanderont les Américains pour assurer la sécurité des « articles, services et informations » qu'il aura reçus. L'article 4 de l'accord turc dit la même chose mais sous une toute autre forme puisqu'il substitue la coopération à l'obéissance. Cet article 4 commence ainsi : « Résolus et également intéressés à assurer la sécurité de tout article, service ou information reçus conformément au présent accord, les gouvernements de Turquie et des États-Unis prendront respectivement après consultation telles mesures jugées nécessaires dans ce but ».

Des détails de rédaction comme ceux-là contribuent à rendre sensible la différence dans l'atmosphère des deux accords, l'un apparemment conclu dans la confiance et la bonne grâce et l'autre dans la différence et l'irritation. Les Américains ont ménagé l'amour-propre turc, on dirait qu'ils se sont appliqués à mortifier celui des Grecs.

À l'article 6 A de l'accord turc, il est prévu que l'assistance cessera « si le gouvernement turc le demande ». Dans l'accord grec, la formule était « si un gouvernement grec représentant la majorité de la population le demande ».

Enfin il n'a pas été demandé aux Turcs de signer l'article de l'accord grec qui prévoit que l'aide cessera « si le gouvernement grec ne se met pas raisonnablement en devoir de rendre effectives les mesures qui sont essentielles à la reconstruction et au rétablissement de la Grèce ».

Si les Grecs ont le loisir de prendre connaissance de l'accord qui vient d'être signé à Ankara, ils y trouveront matière à méditer sur le discrédit où ils sont tombés.

L'accord signé, les membres de la mission militaire américaine commencent à quitter la Turquie. Leur chef, le général Oliver, a donné avant de s'éloigner une *cocktail party* d'adieu à laquelle le président Inönü qui n'accepte jamais aucune invitation lui a fait l'honneur insigne d'assister. Il semble que ce soit dans une réelle euphorie que se termine cette première phase de la mise en application de l'assistance américaine.

Ci-joint le Département trouvera la traduction française donnée par l'agence Anatolie :

1) des lettres échangées le 26 mai entre l'ambassadeur des États-Unis et le ministre des Affaires étrangères turc ;

2) de l'accord signé le 12 juillet[1].

(Direction d'Europe)

65

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Mouvements fédéralistes

N[2]. *Paris, 17 juillet 1947.*

Divers congrès internationaux ont récemment signalé à l'attention l'actuel essor et la diversité des mouvements fédéralistes.

La présente note a pour objet de décrire la composition des plus importants de ces mouvements et de tenter une analyse de leur doctrine dans la mesure où celle-ci a pris corps.

L'idée fédéraliste, qui avait commencé à se développer en Europe entre les deux guerres, a donné naissance depuis la fin des hostilités à une multitude de mouvements.

Deux courants principaux divisent ceux-ci sur le plan doctrinal : les fédéralistes européens s'opposent en effet à ceux qui préconisent un gouvernement mondial. Dans la plupart des pays, le fédéralisme se partage entre ces deux tendances qui, parfois, comme en Italie, se heurtent violemment. En France cependant, l'unanimité se fait à peu près en faveur du fédéralisme « européen ».

Quant aux limites géographiques de l'Europe, les conceptions évoluent et divergent. Alors que pendant la guerre le Mouvement de la Libération nationale envisageait une fédération européenne comprenant la Grande-Bretagne et l'Union soviétique, sir Walter Layton à Oxford en mars 1944,

[1] Documents non reproduits.

[2] Note préparée par le Secrétariat des Conférences à la demande de la direction d'Europe.

comme M. Coudenove-Kalergi avant la guerre, n'incluent pas ces deux puissances dans la fédération. Dans son discours de Zurich en septembre 1946, M. Churchill estime que « de ce travail urgent la France et l'Allemagne doivent prendre la direction ensemble. La Grande-Bretagne, l'Empire britannique, la puissante Amérique et, j'en suis sûr, la Russie soviétique – car alors tout irait bien – doivent être amis et garants de la nouvelle Europe ».

Actuellement, les divers groupements s'accordent en général à exclure de cette nouvelle Europe la Russie et quelquefois même la Pologne (telle serait notamment l'opinion de M. Van Zeeland) ; ce n'est qu'à titre personnel que quelques fédéralistes admettent une Europe allant jusqu'à l'Oural.

Quant aux moyens d'action envisagés, les thèses ne sont pas non plus nettement fixées. En 1942, un projet de déclaration des résistances européennes prévoyait un gouvernement responsable envers les peuples et M. Mackay, collaborateur australien de *Chatam House*, a décrit dans le détail un système parlementaire fédéral avec son gouvernement et sa Cour suprême. Plus récemment M. Layton, directeur de l'*Economist* et président du *News Chronicle* préconisait en janvier 1947 l'utilisation du cadre de l'ONU et plus particulièrement sa Commission économique européenne « parce que les Russes en ont accepté le principe ». Actuellement au contraire les divers groupements fédéralistes marquent un certain scepticisme à l'égard de l'ONU. Ils sont en général favorable à une étroite entente franco-britannique, à la mise en œuvre du plan Marshall et à la convocation prochaine d'une Assemblée européenne qui serait le point de départ du futur gouvernement européen, ou mondial.

Sur le plan français, les groupements sont en désaccord quant à l'opportunité d'une réforme de nos institutions constitutionnelles : certains (MM. Bourdet, Frenay, le mouvement *la Fédération*) demandent le retour à une structure fédérative s'appuyant sur de plus grandes franchises communales et sur les groupements professionnels, d'autres estiment que le régime actuel de la France peut s'intégrer dans une Europe fédérative.

Le mouvement fédéraliste a pour principaux représentants :

– *Le mouvement universel pour un gouvernement fédéral mondial.* Fortement influencé par les États-Unis et n'ayant en Europe qu'une place encore limitée, ce serait afin de développer celle-ci qu'il aurait récemment transféré son siège des États-Unis à Genève. Dans la même intention, son Secrétaire général, M. Griessemer, de nationalité américaine et d'origine allemande selon certains, y aurait pris contact avec les représentants des divers mouvements fédéralistes européens. Ceux-ci observeraient cependant à son égard quelque réserve.

– *Le comité pour les États-Unis du monde*. Assez lié avec le précédent ce groupement dont le promoteur est M. Larmeroux, personnalité française jouissant d'une importante fortune personnelle, réunit de nombreuses personnalités politiques : ministres, parlementaires, conseillers généraux, journalistes, etc. Il déploie une activité mondaine.

– *La ligue indépendante européenne*. Cette ligue, qui se dit purement économique, est animée par M. Van Zeeland et a pour Secrétaire général M. Ruthinger, polonais résident à Londres. Elle est représentée en France par MM. Daniel Serruys et Lacour-Gayet, du comité d'action douanière. La ligue a tenu une réunion à Paris le 23 juin, à laquelle participaient des délégués des pays d'Europe occidentale et d'Amérique. Une autre réunion aura lieu en septembre au Luxembourg.

– *Le comité pour l'Europe unie de M. Churchill*. Ce comité, d'ordre politique, comprend des membres des trois grands partis britanniques, parmi lesquels Lady Violet Bonham Carter, président du parti libéral, Victor Gollantz, leader du parti travailliste, le révérend Gordon Lang, qui a battu M. Churchill dans sa propre circonscription. Son groupe parlementaire compte 75 membres à la Chambre des Communes.

Une délégation du comité pour l'Europe unie viendra à Paris du 17 au 21 juillet prochain pour prendre contact avec les fédéralistes français (la composition de la délégation française est jointe à la présente note). Elle sera reçue par le groupe fédéraliste de l'Assemblée, présidé par le professeur Paul Rivet, et par le comité français de coordination des mouvements fédéralistes.

– *Le mouvement « Paneuropa »* du comte Coudenhove-Kalergi.

Cette personnalité, dont l'arbre généalogique est l'image même de l'internationalisme, fut une des principales vedettes du fédéralisme entre les deux guerres. Il aurait maintenu peu d'influence.

Revenu en Suisse après une longue émigration aux États-Unis il s'attache à créer une union parlementaire européenne. Celle-ci dont l'Assemblée constitutive devait avoir lieu ce mois-ci à Gstaad convoquera en septembre dans cette même localité le premier parlement européen provisoire. Les divers groupements fédéralistes seraient cependant assez réservés à l'égard de cette initiative. On assure que M. Churchill lui aurait fait demander par son gendre M. Sandys, de bien vouloir « rentrer dans le rang ».

– *L'union européenne des Fédéralistes* est, par ses effectifs, la plus importante. Elle a des sections en France, Grande-Bretagne, Danemark, Suède, Belgique, Hollande, Allemagne du Sud, Autriche, Luxembourg, Suisse, et des correspondants en Hongrie, Yougoslavie, Pologne, Tchécoslovaquie ; une section est en formation au Portugal.

Le siège de l'union, qui était à Paris jusqu'en 1947, vient d'être transféré au Palais Wilson à Genève, dont les quotidiens s'ouvrent largement aux doctrines fédéralistes.

Le président actuel de l'union, M. Genêt, homme d'affaires helvétique, représente le mouvement « Ligue d'action européenne », un des 17 mouvements fédéralistes existant en Suisse. Le président du bureau exécutif permanent de l'union, M. Brugmans, membre du parti hollandais du Travail et ancien chef de service de presse de la présidence du gouvernement néerlandais, déploie une grande activité ainsi que le Secrétaire général, un Français, M. Alexandre Marc, collaborateur des publications

Temps présent, *Témoignage chrétien* et de diverses revues d'inspiration chrétienne.

La doctrine de l'union, débattue en avril 1947, lors de son congrès de La Haye, semble encore imprécise et limitée à un certain nombre d'idées générales. Si elle répudie les principes du mouvement fédéraliste dirigé par M. Van Zeeland, dont le caractère purement économique est considéré comme illusoire, et si elle s'oppose au fédéralisme churchillien dans la mesure où celui-ci prévoit délibérément un conflit entre deux blocs, elle ne semble pas offrir quant à elle de solutions précises au problème européen. Elle préconise la formation d'une sorte d'Empire du Milieu, dont les Russes ne pourraient prendre ombrage, et l'inclusion d'une Allemagne fédérale dans ce fédéralisme européen.

À l'union des Fédéralistes européens correspond, en France, *le Comité de coordination des mouvements fédéralistes*. Ce comité qui groupe effectivement tous les mouvements fédéralistes existant en France, est non seulement le correspondant de l'union mais également en fait celui du comité de l'Europe unie. Ceci du moins jusqu'à ce que les efforts de MM. Courtin, directeur du *Monde*, et Paul Reynaud aient fait naître d'un comité plus exactement homologue de celui de M. Churchill.

– C'est la *Fédération* qui est parmi les groupements français le plus important numériquement et le plus large. Il estime à 20 000 le nombre de ses membres, dont 4 000 Parisiens. Les personnalités qu'il réunit sont catholiques, protestantes, et même socialistes mais de dominante chrétienne. Parmi elles, on peut citer le pasteur Boegner et la revue *Réforme*, Mme Tézenas, Daniel Rops, Daniel Halévy, Robert Aron, Thierry Maulnier, les députés Buron et Gorce, les économistes Courtin, Perroux et Maurice Allais, le mouvement « Jeunes Patrons » avec Jacques Garnier, des syndicalistes chrétiens comme Rochet. Il aurait une grosse influence au Quartier Latin, grâce à Fougères, maître des Requêtes au Conseil d'État. Son action s'exerce surtout par la voie de conférences.

– Parallèlement à la « Fédération » divers groupements à tendances socialisantes militent également pour le fédéralisme. Les plus actifs d'entre eux sont :

– *Le comité international pour la Fédération européenne et mondiale* que dirige un des secrétaires du parti SFIO et dont presque tous les membres appartiennent à ce parti, ou au trotskisme. Ce comité est considéré comme l'organe du parti SFIO.

– Le *Cercle d'Études socialistes, communautaires et fédéralistes*, animé par M. Claude Marcel Hitte, directeur de la *Revue de la République moderne*, M. Barré, conseiller de la République SFIO, tous deux transfuges du parti communiste et M. Vergnolle, Président du Conseil municipal de Paris ; il se caractérise par son hostilité au communisme et à la Russie.

– *Socialisme et liberté*, de tendances assez proches du précédent, et jouissant de larges moyens de propagande du fait de la situation personnelle de plusieurs de ses membres, a comme promoteurs MM. Claude Bourdet,

directeur du quotidien *Combat*, Henry Frenay, ancien ministre, et Marceau Pivert, secrétaire de la Fédération socialiste de la Seine.

– Enfin, une foule de petits mouvements comme la « Démocratie fédérative », de l'ancien ministre Philippe Serres, ou « l'Union économique et douanière », ancien mouvement de Briand repris par Gaston Rioux, s'occupent de fédéralisme.

L'éclosion et le développement de ces nombreux mouvements dont le succès est peut-être dû au fait qu'ils n'ont souvent pas dépassé le stade des idées générales, a fait naître un effort de coordination.

Celui-ci a abouti à la convocation, en août prochain, à Montreux, d'un Congrès du Mouvement universel pour un gouvernement fédéral mondial, auquel sont invités les représentants de tous les mouvements fédératifs : un premier congrès réunira le 17 août les promoteurs d'un gouvernement mondial ; un second, le 27 août, groupera les partisans d'un fédéralisme européen. L'économiste français Maurice Allais doit y présenter un plan d'organisation économique de l'Europe.

Quelles que soient l'imprécision des concepts du fédéralisme et les rivalités qui opposent ses tenants, le nombre, la vitalité et le dynamisme de ceux-ci et l'audience que leur accorde la presse européenne semblent indiquer l'existence d'une idée profonde et dont l'évolution est susceptible de mériter l'attention des pouvoirs publics.

(Secrétariat des Conférences)

66

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bevin, Secrétaire d'État au Foreign Office.

L. *Paris, 17 juillet 1947.*

Je désire vous écrire directement pour vous exposer, plus clairement que je n'ai pu le faire hier dans notre dernière conversation, mes sentiments propres et la position du gouvernement français.

Vous savez dans quelles conditions nous avons été amenés à Paris à prendre notre parti.

Maintenant que la chose est faite, mon gouvernement se trouve placé à l'improviste devant une situation qui s'est développée à son insu, dans le moment même où il prenait de son seul chef une décision capitale.

J'attendais en parfaite tranquillité les conversations au sujet de l'Allemagne que vous aviez vous-même suggérées. Devant les développements qui sont survenus, je ne puis que vous exprimer ma surprise et mon

anxiété. J'attendais, je l'avoue, une autre réplique à l'effort que nous avons accompli.

Ce qui a été fait ne sera pas défait, du moins pour moi. Mais ce qui a été fait peut être défait par d'autres.

Des décisions du caractère de celles qui sont envisagées par le Royaume-Uni et par les États-Unis seront, sans doute possible, interprétées par l'opinion publique de mon pays comme une justification de l'attitude prise par M. Molotov.

Je ne m'attendais pas à ce que le gouvernement français se trouvât placé, au lendemain de la conférence de Paris, dans de telles difficultés. Il ne serait pas décent de ma part d'insister sur le fait que la confirmation des décisions envisagées me mettrait hors d'état de poursuivre ma tâche.

Dès l'origine des discussions auxquelles a donné lieu la proposition de M. Marshall, les communistes ont déclaré, comme l'Union soviétique elle-même, que le premier résultat en serait le relèvement de l'Allemagne. J'ai parié contre. Si j'ai perdu mon pari j'en tirerai les conséquences.

Pour justifier ce qui a été envisagé en faveur de l'Allemagne, il m'a été dit qu'il fallait tenir compte de la psychologie allemande. Je souhaite que nos amis veuillent bien attacher une importance au moins égale à la psychologie française. Je suis contraint de dire qu'ignorer cette psychologie alors ou parce que le gouvernement français s'est engagé, a toutes chances d'aboutir à remettre en cause et l'équilibre intérieur de la France et, par d'autres hommes, le choix même qu'elle a fait.

Alors que la production actuelle d'acier en Allemagne est de 3 à 4 millions de tonnes et qu'il est admis par tous mes interlocuteurs américains et anglais qu'il n'y a pas de chance d'aboutir avant un an au niveau déjà admis par tous de 7,5 millions de tonnes, la fixation actuelle d'un autre niveau sera ressentie en France comme un choix fait contre elle au lendemain de la décision non équivoque qu'elle a prise. Nous n'avons jamais songé, ni à affamer l'Allemagne, ni à mettre en sommeil les ressources qu'elle possède. Mais si au lendemain de la conférence de Paris, alors que nous sommes encore pour nous-mêmes dans l'incertitude, une certitude est acquise pour l'Allemagne, les conséquences de cette priorité ne pourront pas être éludées.

J'ai cru de mon devoir d'appeler en toute confiance et en toute franchise votre attention sur une situation qui concerne directement mon pays et, par répercussions prévisibles, toute l'évolution du monde civilisé.

Je vous prie de me croire votre tout dévoué.

(Secrétariat général)

67

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MARSHALL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU GOUVERNEMENT
DES ÉTATS-UNIS.

L.[1] *Paris, 17 juillet 1947.*

Je tiens à m'adresser personnellement à vous dans une circonstance qui est, pour mon pays et pour le monde entier, d'une extrême gravité.

Comme vous le savez, au cours des dernières rencontres qui ont eu lieu à Paris, le gouvernement français a brûlé ses vaisseaux. Les ayant brûlés, il se trouve, du côté qu'il a choisi, devant une situation absolument inattendue et qui s'est développée à son insu pendant même qu'il était appelé à prendre par ailleurs une décision capitale.

Je ne puis dès lors qu'exprimer ma surprise et mon anxiété devant la brusque révélation d'un procédé qui donne à l'effort que j'ai accompli une réplique pénible pour nous.

[1] Le 4 août 1947, M. Caffery, ambassadeur des États-Unis à Paris, faisait parvenir à M. Bidault le message suivant : « Cher Monsieur le Président, Ainsi qu'il a été indiqué dans le message de M. Marshall du 21 juillet 1947 que j'ai eu le plaisir de vous transmettre le jour suivant, le gouvernement des États-Unis a accepté de surseoir à tout nouveau communiqué concernant les propositions anglo-américaines ayant trait à la révision du niveau de l'industrie allemande de la bizone, jusqu'à ce que le gouvernement français ait eu normalement la possibilité de faire valoir son point de vue. Mon gouvernement est maintenant prêt à prendre sérieusement en considération toute représentation que le gouvernement français désirerait formuler au sujet du plan du niveau de l'industrie qui a fait l'objet d'une communication au gouvernement français à Paris le 16 juillet. Mon gouvernement attacherait du prix à connaître à bref délai les vues du gouvernement français sur cette question. Étant donné les circonstances et en raison de la nécessité d'éviter toute action qui pourrait amener des complications dans le travail du Comité de coopération économique européenne, il serait souhaitable que le gouvernement français, au cas où il désirerait soulever une question relative au plan du niveau de l'industrie, communique ses vues directement aux gouvernements britannique et américain plutôt qu'au Comité. Mon gouvernement est également prêt à recevoir et à prendre en considération les vues du gouvernement français concernant la gestion et le contrôle de l'industrie houillère en Allemagne dont vous avez fait mention dans votre communication personnelle à M. Marshall le 17 juillet dernier (…) ». Le 9 août, le Ministre français des Affaires étrangères recevait une autre lettre de M. Caffery : « En me référant à ma correspondance du 4 août dernier, j'ai le plaisir de vous communiquer ci-dessous le texte d'un nouveau message que le Secrétaire d'État vient de me demander de vous faire parvenir : « J'ai bien reçu la communication que vous m'avez adressée par l'entreprise de M. Bonnet et dans laquelle vous insistez sur l'importance que le gouvernement français attache aux discussions tripartites sur le niveau de l'industrie allemande ainsi que l'administration et le contrôle des mines de charbon de la Ruhr. J'ai assuré M. Bonnet que le gouvernement des États-Unis étudierait le point de vue français avec la plus grande attention. C'est maintenant une chose faite et j'ai le plaisir de vous annoncer que mon gouvernement est d'accord pour que des réunions aient lieu le plus rapidement possible entre les représentants des gouvernements des États-Unis, du Royaume Uni et de la France concernant le niveau de l'industrie ; cette procédure permettra, en effet, d'étudier la position française et de déterminer et d'expliquer les buts que l'on se propose d'obtenir par le Plan, avant qu'il ne soit adopté par les gouvernements des États-Unis et du Royaume Uni. De même, en ce qui concerne l'administration et le contrôle des mines de charbon de la Ruhr mon gouvernement est prêt à discuter le point de vue français avec les gouvernements français et anglais. Des propositions concernant l'époque et le lieu des discussions sur la question du niveau de l'industrie, de l'administration et du contrôle des mines de charbon de la Ruhr vous seront adressées prochainement » (documents non reproduits).

J'ai marché devant moi en toute tranquillité. J'ai engagé mon pays. Je ne me repens de rien de ce que j'ai fait, mais je redoute que si les perspectives qu'on m'a données à entrevoir se réalisent, à l'heure qu'il est, non seulement tout cela ait été accompli en vain mais que tout cela se retourne contre la cause que j'ai servie.

Des décisions au sujet de l'Allemagne du caractère de celles qui sont envisagées par les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni apparaîtront, sans aucun doute possibles, à l'opinion publique de mon pays, comme justifiant la position prise par M. Molotov et celle qu'ont adoptés et qu'exploiteront sur le plan intérieur les adversaires politiques du gouvernement français.

Le gouvernement de la République française serait ainsi, au cas où les décisions envisagées seraient confirmées, placé dans une situation imprévue et intenable. Je ne désire pas insister sur le fait évident que je me trouverais personnellement démuni des moyens de poursuivre ma tâche.

Dès l'origine des discussions auxquelles a donné lieu votre proposition d'aide à l'Europe, les communistes ont déclaré, comme l'Union soviétique elle-même, que le premier résultat en serait le relèvement de l'Allemagne. J'ai démenti et combattu cette idée. Maintenant le moment est venu de savoir si c'est eux ou moi qui ont eu raison. Si j'ai eu tort, je paierai.

Pour justifier ce qui a été envisagé en faveur de l'Allemagne, il m'a été dit qu'il fallait tenir compte de la psychologie allemande. Je souhaite que nos amis veuillent bien attacher une importance au moins égale à la psychologie française. Je suis contraint de dire qu'ignorer cette psychologie alors ou parce que le gouvernement français s'est engagé, a toutes chances d'aboutir à remettre en cause et l'équilibre intérieur de la France et, par d'autres hommes, le choix même qu'elle a fait.

Alors que la production actuelle d'acier en Allemagne est de 3 à 4 millions de tonnes et qu'il est admis par tous mes interlocuteurs américains et anglais qu'il n'y a pas de chance d'aboutir avant un an au niveau déjà admis par tous les 7,5 millions de tonnes, la fixation actuelle d'un autre niveau sera ressentie en France comme un choix fait contre elle au lendemain de la décision non équivoque qu'elle a prise. Nous n'avons jamais songé, ni à affamer l'Allemagne, ni à mettre en sommeil les ressources qu'elle possède. Mais si au lendemain de la conférence de Paris, alors que nous sommes encore pour nous-mêmes dans l'incertitude, une certitude est acquise pour l'Allemagne, les conséquences de cette priorité ne pourront pas être éludées.

J'ai cru de mon devoir d'appeler en toute confiance et en toute franchise votre attention sur une situation qui concerne directement mon pays et par répercussions prévisibles toute l'évolution du monde civilisé.

Je vous prie de me croire votre tout dévoué.

(Secrétariat général)

ANNEXE[1]

Des éclaircissements donnés à M. Chauvel par sir Edmund Hall Patch, en présence de M. Bonbright, sur les négociations relatives à l'Allemagne qui se poursuivent actuellement entre les gouvernements britannique et américain, il résulte que ces négociations ont pris une ampleur qui est un sujet de vive surprise pour le gouvernement français.

Sur deux points essentiels, qui sont le contrôle des mines de la Ruhr et le niveau industriel de l'Allemagne, il apparaît que les deux gouvernements ont mis au point une série de mesures qui sortent évidemment du cadre de l'administration courante d'une zone par la puissance occupante.

Sans préjudice des observations ultérieures qu'il aurait à présenter sur l'ensemble et le détail de prévisions dont il n'est pas encore complètement informé, le gouvernement français doit dès maintenant attirer la plus sérieuse attention des gouvernements britannique et américain sur le fait qu'il ne peut pas considérer le gouvernement britannique agissant seul en tant qu'autorité occupante de la zone qui lui est attribuée, le gouvernement britannique et le gouvernement américain agissant ensemble du fait de la fusion des zones britannique et américaine, comme ayant qualité pour statuer sur la modalité de contrôle des mines de la Ruhr et sur le niveau industriel de l'Allemagne. Ces deux questions sont de la compétence du Conseil des ministres des Affaires étrangères et de la future conférence de la paix et il ne peut être présentement préjugé ni en droit ni en fait des décisions à prendre par l'un et l'autre.

Le gouvernement français doit en outre faire observer aux gouvernements britannique et américain que relever dès à présent de façon massive le niveau industriel de l'Allemagne alors que l'aide américaine au relèvement de l'Europe paraît encore incertaine, serait donner une priorité à la reconstruction de l'Allemagne par rapport à la reconstruction de la France et des autres pays victimes de l'agression allemande.

Au cas où les gouvernements britannique et américain confirmeraient les prévisions qu'ils ont formées sur ces deux points, le gouvernement français se verrait contraint d'élever une protestation solennelle et publique et de faire toutes réserves sur les conséquences de diverses natures qui ne manqueraient pas de s'en suivre.

(Secrétariat général)

68

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L.[2] *Paris, 17 juillet 1947.*

Je crois utile de vous confirmer par écrit ce que je viens de vous dire au téléphone.

J'avais proposé au Ministre ce matin de donner à sa communication aux deux ambassadeurs, laquelle comportait une note officielle identique pour les deux et une lettre personnelle manuscrite différente pour chacun des

[1] Le texte de cette note verbale sans en-tête est précédé de la précision suivante : « Remis par M. Bidault à MM. Duff Cooper et Jefferson Caffery le 17 juillet 1947 ». Note manuscrite : « *diffusion s[ous]/directeurs E[urope du] N[ord], E[urope] M[éridionale] E[mmanuel d']H[arcourt], E[urope] C[entrale] F[rançois] P[uaux], E[urope] O[rientale] G[arnier des] G[arets]* ».

[2] Voir documents n°s 66 et 67.

deux secrétaires d'État, une conclusion verbale positive. Cette conclusion verbale eut été en substance ceci :

1) il faut mettre une sourdine à toute cette affaire et qu'il n'en soit pas publiquement question pour un temps ;

2) causons à trois, étant bien entendu que notre accord de principe est acquis pour une fusion des zones qui interviendrait aussitôt que la chose deviendrait politiquement possible sur le plan intérieur français ;

3) il faut que toute augmentation du niveau industriel de l'Allemagne soit calculée en fonction de la reconstruction générale de l'Europe et apparaisse aux yeux des opinions publiques comme un des éléments du plan élaboré en réponse à l'appel de M. Marshall.

Hall Patch, au terme de notre conversation de ce matin, m'a dit qu'il était arrivé lui-même aux mêmes constatations.

Le Ministre avait approuvé ma suggestion et se proposait de le suivre cet après-midi.

En fait le nº 3 a sauté au tirage et il n'a pas été question de situer toute augmentation à la production allemande dans le cadre du plan Marshall.

Cependant le Ministre et, pour autant que je le sache, le Président du Conseil en étant entièrement d'accord, vous pouvez vous-même en faire état dans vos conversations au *Foreign Office*. Il y aurait un avantage évident à ce qu'une suggestion de cette nature, qui est née spontanément dans l'esprit de Hall Patch et qui est conforme à notre propre vue, nous soit présentée par le gouvernement britannique ou par les gouvernements britannique et américain ensemble.

(Secrétariat général)

69

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1489. *Washington, 17 juillet 1947.*

J'ai reçu au cours des dernières semaines, près de deux cents lettres personnelles protestant contre le fait que le gouvernement français aurait cédé aux pressions de Londres et appliqué des mesures empêchant les réfugiés juifs de gagner la Palestine. Ces lettres émanent de personnes privées, simples citoyens ou personnages officiels tels que le maire de la ville de Trenton (New-Jersey) ou M. Neely, membre de la Chambre des représentants pour l'État de West Virginia. D'autres me sont adressées au

[1] Document communiqué à la direction d'Afrique-Levant et à la direction générale des Affaires administratives.

nom de diverses organisations juives telles que *Hadessah*, ou pro-sionistes, telles que l'*American Christian Palestine Committee*.

Quelques articles expriment des observations similaires ont été publiées dans la presse hébraïque de New York. Vous trouverez ci-joint le texte de deux de ces articles.

Il ne m'est pas possible de répondre individuellement à ces lettres, d'ailleurs rédigées dans des termes empreints de correction et de mesure. Les arguments que je pourrais mettre en avant ne réussiraient en outre pas à ébranler le point de vue de leurs auteurs, tous convaincus qu'après les horreurs et les souffrances des camps allemands, les réfugiés sont prêts à braver n'importe quelles difficultés et n'importe quels dangers pour gagner la Palestine qui, à leurs yeux, constitue le seul espoir auquel ils puissent encore s'accrocher.

Je n'ai pas manqué en revanche de souligner aux représentants de l'Agence Juive à Washington, l'attitude de coopération du gouvernement français et de rappeler les nombreuses facilités que nous n'avons cessé d'accorder aux réfugiés pour leur permettre de trouver un pays d'asile. Je me suis inspiré à cet égard des diverses communications qui m'ont été adressées par le Département. Ces représentants reconnaissent d'ailleurs volontiers l'aide apportée par la France pour résoudre le problème des personnes déplacées et m'en ont à plusieurs reprises témoigné leur appréciation. Loin de chercher à déclencher une campagne de mécontentement à l'égard du gouvernement français parmi les milieux sionistes américains, ils se sont au contraire constamment efforcés de les ramener à une juste compréhension des choses.

(Direction d'Amérique)

70

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

D. *Paris, 17 juillet 1947.*

Depuis l'échec de la conférence de Moscou, et à la suite de l'échec de la conférence tripartite de Paris, il n'est pas douteux que les gouvernements américain et britannique marquent de plus en plus l'intention de développer l'organisation commune de leurs zones en Allemagne, et qu'ils paraissent désireux de mettre la conférence de Londres en novembre prochain en présence d'une situation de fait.

Cette politique présente des dangers sérieux pour l'avenir dans la mesure où des décisions sur des questions fondamentales sont prises dès maintenant en dehors de nous. Cet inconvénient est particulièrement grave en ce qui concerne l'organisation de la Ruhr, le relèvement du niveau de l'industrie,

et la création d'administrations allemandes communes aux zones américaine et britannique.

Sur ce dernier point, j'ai signalé à votre attention par ma lettre circulaire n° 437 du 24 juin[1] les sérieuses objections que les dispositions de l'accord Clay-Robertson du 2 juin appellent de notre part, et l'affaiblissement de la position américaine relative à l'organisation d'une Allemagne fédérale qui en résulte.

Les renseignements recueillis depuis cette date tendent tous à confirmer ces observations.

Il est au moins symbolique que l'ouverture du nouveau Conseil économique à Francfort se soit tenue sous le signe du drapeau de Weimar, qui flottait dans la salle des délibérations.

Dans des conversations avec notre consul général à Munich, les principaux membres du gouvernement bavarois ont fait ressortir que les autorités britanniques s'en tiennent de plus en plus aux formules unitaires préconisées par M. Schumacher[2], tandis que les autorités américaines font chaque jour de nouvelles concessions au point de vue britannique, sans toujours discerner les conséquences qui en résultent sur le plan du fédéralisme. C'est ainsi que les délégués de la zone anglaise au Conseil économique s'efforcent de créer des précédents pour que le Conseil donne ses instructions directement aux administrations bizonales, sans utiliser l'intermédiaire du Comité exécutif, qui est l'organe représentatif de l'autorité des *Länder*.

Les ministres bavarois en concluent que le seul contrepoids qui puisse empêcher la balance de pencher dans ce sens serait l'entrée de la zone française dans le système des deux zones déjà fusionnées.

Cette manière de voir a été exprimée, dans des termes analogues, par M. Riddleberger à un de vos collaborateurs (votre télégramme par courrier n° 2198 du 27 juin)[3], et par le général Clay et M. Murphy dans leurs conversations avec nos représentants en Allemagne depuis la fin de la conférence de Moscou.

Le moment est venu pour nous de répondre à des sollicitations en expliquent clairement notre position.

Le gouvernement français ne peut envisager actuellement l'entrée de notre zone dans un système commun aux trois zones occidentales sans compromettre d'avance les chances qui subsistent encore d'aboutir à un accord quadripartite sur l'Allemagne au cours de la conférence de Londres. Cette seule considération suffit, en dehors de toute autre, à rendre impossible, dans l'état actuel des choses, une décision conforme aux sollicitations dont nous pouvons être l'objet.

[1] Voir *DDF*, 1947-I, n° 418 et voir ci-dessus document n° 40.

[2] Voir *DDF*, 1947-I, n° 1.

[3] Document non reproduit.

Sans doute, l'évolution récente des négociations relatives au plan Marshall rend plus problématique un accord à quatre. Mais nous devons nous efforcer de sauvegarder les possibilités d'y atteindre.

Je vous autorise néanmoins dès maintenant à faire part au Département d'État de l'intention du gouvernement français de reconsidérer sa position après la conférence de Londres, au cas où celle-ci n'aboutirait pas à des résultats concrets sur l'organisation provisoire de l'Allemagne.

Il est donc essentiel qu'une décision ne soit prise dans la phase actuelle par les gouvernements américain et britannique qui rende impossible à l'avenir l'entrée de la France dans une organisation commune.

Les questions préliminaires sur lesquelles un accord de principe devrait être recherché pour que cette organisation puisse être mise sur pied me paraissent être essentiellement la mise en place d'administrations communes aux trois zones, une réorganisation territoriale des *Länder*, un régime provisoire d'exploitation de la Ruhr, et la fixation du niveau de l'industrie.

Mise en place d'administrations communes aux trois zones.

L'organisation à prévoir doit préparer l'installation d'un régime fédéral, à la fois souple et cohérent. À cet égard, les accords Clay-Robertson du 2 juin dernier[1], en réduisent considérablement le rôle des gouvernements des *Länder*, représentent une forme d'organisation à laquelle nous ne pourrions adhérer. Nous le déplorons d'autant plus que la délégation française avait enregistré avec satisfaction à Moscou de nombreux points d'accord avec la délégation américaine en matière d'organisation fédérale, et que nous nous étions efforcés de définir dans un texte commun avec les délégations américaine et britannique le type d'administrations centrales allemandes dont nous serions prêts à accepter la création.

Il est vrai que la première organisation prévue par l'accord anglo-américain de décembre dernier n'a pas donné satisfaction du fait de la grande indépendance qu'il donnait aux gouvernements des *Länder* vis-à-vis d'administrations bizonales travaillant en ordre dispersé et sans pouvoir réel.

Mais il est regrettable que le renforcement des pouvoirs de ces administrations ait privé à son tour les gouvernements des *Länder* de tout pouvoir véritable.

Les points essentiels sur lesquels il me paraîtrait indispensable de revenir pour que nous puissions envisager de participer à une telle organisation sont :

a) la subordination de chaque directeur exécutif à un comité exécutif statuant à la majorité ;

b) une représentation égale des différents *Länder* dans le Conseil économique et la réduction des pouvoirs très étendus attribués à ce Conseil ;

[1] Création de la bizone anglo-américaine.

c) l'obligation pour les administrations centrales de transmettre leurs instructions et directives par l'intermédiaire des autorités compétentes des *Länder* ;

d) une moins grande centralisation dans la répartition des pouvoirs entre les autorités centrales et les gouvernements des *Länder*.

En exposant ces observations, vous pourrez faire valoir que si les autorités américaines s'efforcent d'obtenir dans l'application des accords du 2 juin dernier une interprétation qui renforce l'autorité du Comité exécutif et des gouvernements des *Länder*, il facilitera par avance les possibilités ultérieures d'un accord.

Réorganisation territoriale des Länder.

La mise en place d'administrations communes aux trois zones occidentales, en même temps qu'elle supprimerait les barrières subsistant entre ces trois zones, devrait avoir pour corollaire une nouvelle délimitation des *Länder*, dont le découpage actuel ne repose, dans certains cas, sur aucune justification ni politique, ni économique. Vous pourrez rappeler à cette occasion les échanges de vues que nous avons eues avec le Département d'État au sujet de la reconstitution du Bade et du Wurtemberg. Une nouvelle délimitation des États rhéno-palatin et rhéno-westphalien devrait également être envisagée[1].

Régime provisoire d'exploitation de la Ruhr.

La fusion des trois zones occidentales devrait comporter une participation française à l'exploitation des mines de la Ruhr. Le gouvernement français, en y adhérant, ne pourrait reconnaître ni accepter aucune mesure qui préjugerait le régime futur de la propriété de ces mines ou qui tendrait à en transférer la gestion aux Allemands. Je vous demande donc d'insister auprès de vos interlocuteurs pour qu'aucune mesure ne soit prise dans la période actuelle qui nous mette en présence d'un fait accompli dans ce domaine.

À notre avis, la gestion de ces mines devrait être commune et comprendre la participation non seulement des trois puissances dont les zones se trouveraient fusionnées, mais encore des puissances voisines de la Ruhr et directement intéressées aux livraisons de charbon allemand. Le régime de gestion adopté devrait avoir un caractère provisoire : d'une part, s'il doit s'inspirer du projet français sur la Ruhr, toutes les dispositions de ce projet peuvent ne pas être immédiatement applicables ; d'autre part, il importe de bien marquer que la possibilité subsiste d'élargir la composition du conseil en question et d'y faire éventuellement place à l'Union soviétique.

Fixation du niveau de l'industrie.

L'union économique des zones britannique et américaine et de la zone française suppose nécessairement une entente sur le niveau industriel à

[1] Voir *DDF*, 1947, annexes.

laisser à l'Allemagne. Or, s'il est exact que certains aménagements pourraient utilement être apportés au plan de mars 1946, nous ne saurions cependant admettre particulièrement en ce qui concerne l'acier, qu'un relèvement limité et dans le cadre d'une gestion internationale de la Ruhr.

En outre, cet accord sur le niveau de l'industrie devrait avoir pour corollaire la reprise et l'achèvement rapide du programme des réparations.

Il convient enfin de ne pas perdre de vue que, contrairement aux zones britannique et américaine, la zone française d'occupation a réussi jusqu'à présent à maintenir l'équilibre de sa balance commerciale. Une union économique dont le résultat serait de mettre à la charge du budget français une part du déficit des zones anglo-américaines imposerait à la France un sacrifice impossible à justifier. Il importerait donc, avant toute fusion, d'examiner en détail les modalités de la collaboration économique prévue.

En vous donnant les indications qui précèdent, je ne me propose pas de provoquer dès maintenant une négociation sur la fusion des zones, mais je souhaite que vous saisissiez l'occasion pour mettre en garde le Département d'État contre l'adoption de mesures définitives qui rendraient cette négociation impossible à l'avenir.

Je vous laisse le soin d'utiliser ces instructions dans la mesure où elles vous paraîtront utiles pour atteindre ce but, et au cas où un échange de vues plus approfondies vous apparaîtrait souhaitable dans la suite, des instructions plus complètes vous seraient envoyées.

(Secrétariat général)

71

M. Chauvel, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de la France à Londres et à Washington.

T. nos 1964-1970 et 2223-2228. *Paris, 18 juillet 1947.*
Très urgent. Priorité absolue. Secret.

À l'issue de la conférence des Trois, M. Bevin avait exprimé le désir de m'entretenir des questions allemandes et après un bref échange de vues, il avait été convenu que M. Duff Cooper viendrait m'en parler.

N'ayant rien vu venir, j'ai abordé l'affaire allemande avec M. Bevin le 15 juillet. Je lui ai dit nos craintes de voir les décisions anglo-américaines donner la priorité à la reconstruction de l'Allemagne. Il était indispensable que nous sachions à quoi nous en tenir.

Hier, sir Edmund Hall Patch est venu, accompagné d'un représentant de M. Caffery qui, sur instruction du Département d'État, avait tenu à

être associé à cette démarche, apporter à M. Chauvel des éclaircissements sur le résultat des conversations qui ont eu lieu entre experts anglais et américains quant au statut des mines de la Ruhr et au relèvement du niveau de l'industrie allemande.

En ce qui concerne la Ruhr, une distinction a été faite entre la question de la propriété des mines qui fait encore l'objet de discussions anglo-américaines et le problème de la gestion sur lequel un accord est intervenu. Cet accord prévoit que la gestion des mines sera remise à un organisme allemand dont le directeur, allemand, serait désigné par le gouvernement militaire. Cet organisme allemand sera surveillé par un groupe de contrôle anglo-américain qui adressera des rapports au Conseil bizonal. La création de ce groupe entraîne la dissolution du *North German Control Board*. Le gouvernement militaire garde la main sur l'allocation du charbon à l'exportation, la répartition à l'intérieur de l'Allemagne étant, elle, depuis janvier effectuée par les Allemands.

Sir Edmund Hall Patch a également donné des indications sur le relèvement du niveau industriel allemand, sur lequel Britanniques et Américains sont tombés d'accord. Les chiffres qu'il a fournis et dont je vous adresse le détail par télégramme séparé, correspondent à un accroissement très considérable du potentiel industriel de l'Allemagne, par rapport au plan établi en mars dernier. À titre d'exemple : la production de l'acier, en bizone serait portée à 10 700 000 tonnes, ce qui représenterait pour l'ensemble de l'Allemagne, une production de 11 500 000 tonnes, soit le maintien d'une capacité supérieure à 14 millions de tonnes. La production de machines-outils en bizone, qui d'après le plan de mars 1946, devait être d'environ 30 millions de DM est portée à 170 millions de DM.

Il en résulte que sur deux points essentiels, le contrôle des mines de la Ruhr et le niveau de l'industrie allemande, les deux gouvernements ont arrêté des solutions qui ne tiennent aucun compte des thèses françaises et qui préjugent des décisions que le Conseil des ministres des Affaires étrangères et la future conférence de la Paix ont seuls compétence pour prendre.

En conséquence j'ai convoqué cet après-midi M. Duff Cooper et M. Caffery auxquels j'ai remis deux notes identiques dont je vous adresse le texte sous les numéros suivants.

J'ai également remis aux ambassadeurs des lettres personnelles pour le général Marshall et pour M. Bevin. Dans ces lettres, qui ne sont pas identiques, j'insiste sur les aspects politiques immédiats de la décision anglo-américaine[1].

En regrettant ces documents, j'ai attiré l'attention de M. Duff Cooper et de M. Caffery sur la gravité extrême que présenterait le maintien de la position anglo-américaine. J'ai indiqué que la situation du gouvernement français et plus particulièrement celle de son ministre des Affaires étrangères seraient en cause. J'ai demandé qu'il ne soit pas question publiquement

[1] Voir les documents n°s 66, 67 et 70.

des projets anglo-américains actuels et suggéré que l'étude en soit reprise à trois. J'ai ajouté que la France admettait le principe de la fusion des zones, qu'elle avait considéré que la question devait être examinée en novembre, mais qu'elle ne pourrait évidemment prendre cette décision sous une pression aussi évidente. Enfin, j'ai souligné que je ne doutais pas qu'avec une réciproque bonne volonté nous sortirions de ce mauvais pas.

Veuillez vous mettre immédiatement en rapport avec,

pour Londres M. Bevin,

pour Washington M. Marshall,

afin d'insister sur les conséquences extrêmement sérieuses que provoqueraient les décisions anglo-américaines, si elles étaient maintenues.

Le gouvernement français demande que ces décisions soient suspendues. Dans le cas contraire, le travail du Comité de Coopération européenne se trouverait compromis et la France devrait réviser sa position.

L'ensemble de ces problèmes devrait donner lieu, aussi rapidement que possible, à un nouvel examen entre les trois gouvernements. Au surplus, je considère qu'une élévation du niveau de la production allemande ne serait concevable que dans le cadre d'un plan d'ensemble de reconstruction de l'Europe.

(Direction des Affaires politiques)

72

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LE MINISTRE

N. *Paris, 18 juillet 1947.*

Le 17 de ce mois, M. Chauvel a convoqué sir Edmund Hall Patch[1] pour un échange de vues personnel et confidentiel sur la conférence de la veille.

M. Chauvel a indiqué de la façon la plus nette à sir Edmund Hall Patch que la réaction de M. Bidault sur les informations reçues la veille avait été extrêmement vive et que le gouvernement français dans son ensemble et M. Bidault en particulier allaient se trouver du fait des décisions prises en dehors de la France par les États-Unis et la Grande-Bretagne dans une situation extrêmement difficile. À l'appui de ses dires il lui a montré la manchette de *l'Humanité* du jour et lui a fait lire *in extenso* les télégrammes de Prague n°s 623 et 624[2].

M. Chauvel a ajouté que M. Bidault allait avoir à exposer au Parlement les conditions dans lesquelles la rupture s'était faite avec les Soviets lors de la conférence des Trois ainsi que la nature et les raisons des décisions

[1] Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris. Voir document n° 71.

[2] Voir document n° 57.

prises par la suite pour poursuivre sans les Soviets l'élaboration du plan répondant aux suggestions de M. Marshall. Il est évident que la révélation des récents arrangements anglo-américains, lesquels répondaient en tous points aux soupçons exprimés par M. Molotov mettaient le ministre des Affaires étrangères en situation impossible.

Sir Edmund Hall Patch a dit qu'il comprenait parfaitement tout ce que venait de lui dire M. Chauvel.

M. Chauvel a indiqué alors qu'il lui paraissait indispensable de donner à M. Bidault des indications aussi complètes que possible sur la genèse des faits étranges qui venaient seulement de lui être révélés. M. Bidault ne pouvait pas en effet ne pas être frappé du fait que M. Bevin à son précédent passage à Paris[1] avait pris l'initiative de lui suggérer des conversations sur l'Allemagne et lui avait annoncé la visite à cet effet de M. Duff Cooper. Or, M. Duff Cooper ne s'était aucunement manifesté. Cependant, ces derniers jours, des indications venues de Washington[2] et des informations parues dans la presse avaient donné à penser au gouvernement français que les négociations anglo-américaines avaient pris beaucoup d'activité. C'est pourquoi M. Bidault, à l'issue de la dernière séance de la conférence pour la coopération économique européenne avait retenu M. Bevin.

Or, M. Bevin, à peine assis dans le bureau de M. Bidault, avait parlé avec animation de la question du Rapporteur général de la conférence, puis il avait fait mine de sortir et ce n'est que sur un appel précis de son interlocuteur qu'il lui avait donné sur les négociations en cours des indications d'ailleurs extrêmement générales et qui ne pouvaient aucunement faire prévoir les révélations faites depuis lors. M. Hall Patch a marqué son extrême désir de tout faire pour éviter qu'à une déception naturelle du gouvernement français résultant des conversations auxquelles il n'avait pas été appelé à participer s'ajoutât le ressentiment personnel de M. Bidault à l'égard de M. Bevin. Il a tenu à donner à M. Chauvel sur la genèse du développement des négociations les précisions suivantes :

C'est à Berlin et non à Washington que des conversations anglo-américaines se sont engagées ; elles ont été conduites par le général Clay d'une part, le général Robertson d'autre part et sir Cecil Weir a été du côté britannique le principal expert.

Dès l'origine de ces entretiens et quand il est apparu que le gouvernement américain souhaitait discuter de questions d'une importance essentielle, le gouvernement britannique a constamment insisté sur la nécessité de tenir le gouvernement français informé de ce qui se passait. Le général Clay et avec lui le gouvernement américain s'y sont constamment refusés en indiquant qu'à leur sens aussi longtemps que le gouvernement français n'aurait pas consenti à la fusion des zones il n'y avait pas lieu de lui communiquer quoi que ce soit.

[1] Voir documents n°s 61 et 62 ; en particulier le document 62, note 1. M. Bevin a vu M. Bidault le 15 juillet (Voir document n° 58).

[2] Voir document n° 40.

Les conversations ont atteint leur terme environ au moment où la conférence pour la coopération économique européenne se réunissait à Paris et les généraux Robertson et Clay devaient en principe venir à Paris durant cette conférence.

Ce voyage n'a finalement pas eu lieu mais le général Clay, sans attendre davantage, a émis tout à coup la prétention de publier le 16 de ce mois les chiffres arrêtés en commun concernant le niveau de l'industrie allemande. Ce qu'apprenant, M. Bevin a aussitôt télégraphié au général Robertson de faire toute diligence auprès du général Clay pour arrêter cette publication et a en même temps chargé l'ambassadeur à Washington de dire au Département d'État que la publication, étant donné l'état des travaux de la conférence de Paris, serait « une tragique erreur ».

Cette dernière communication paraît avoir fait quelque effet puisque la publication n'a point eu lieu. Par contre, le gouvernement américain a publié à la même date de nouvelles instructions au général Clay au sujet desquelles le gouvernement britannique n'avait jamais été consulté et dont il ignorait jusqu'à l'existence. De ce fait, si M. Bevin n'avait pas sur le plan intérieur des difficultés analogues à celles que cette affaire valait à M. Bidault, il se trouvait néanmoins dans un état d'extrême agacement à l'égard du gouvernement américain.

Sir Edmund Hall Patch a indiqué très nettement que l'économie générale des mesures arrêtées en commun et l'absence de toute communication au gouvernement français étaient le fait du général Clay. Il a ajouté que lors de la conférence de Moscou, M. Marshall avait dit à M. Bevin que dès son retour à Washington il ferait le nécessaire pour s'assurer un contrôle complet sur l'action du général commandant en chef en Allemagne. En fait M. Marshall a échoué dans son entreprise. Le général Clay demeure rattaché au ministère de la Guerre et échappe par conséquent dans une large mesure aux directives du Département d'État. L'argument dont se servent les militaires pour perpétuer cette situation est que le général Clay est le commandant en chef de toutes les forces américaines en Europe et qu'à ce titre son rattachement à la Guerre est naturel.

Après avoir renouvelé l'expression de sa complète compréhension des difficultés du gouvernement français, sir Hall Patch a demandé à M. Chauvel, s'il voyait un moyen de sortir de ces difficultés. Lui-même considérait que la première des choses à faire était de mettre la sourdine sur toute cette histoire, puis de reprendre discrètement les contacts, enfin de ne pas apparaître les relèvements qui seraient décidés du niveau de l'industrie allemande que dans le cadre général de la reconstruction européenne et par suite conformes à la proposition Marshall.

M. Chauvel a répondu que telle lui paraissait en effet la meilleure orientation à donner à la suite des choses.

Sir Edmund Hall Patch a ajouté qu'il avait l'intention de proposer à M. Bevin de dire aux Américains, qui souhaitaient ouvrir à Washington des conversations suivant l'agenda dont il avait été question au cours de la conférence du 16, que pour le moment, en attendant que les difficultés nées

des arrangements antérieurs aient trouvé une solution, il ne souhaitait pas engager à Washington de nouveaux entretiens sur un aspect quelconque des problèmes allemands. Sir Edmund Hall Patch a marqué en effet qu'à son sens, si une conversation quelconque s'engageait à Washington, la presse serait aussitôt informée et que des interprétations dommageables à la poursuite de la conférence de Paris en seraient la conséquence.

Sir Edmund enfin a demandé à M. Chauvel s'il y avait intérêt à son sens à ce que lui-même reste à Paris. M. Chauvel a répondu qu'il lui semblait que le retour de sir Edmund à Londres permettrait de donner à M. Bevin une impression exacte des réactions du gouvernement français devant les révélations qui lui avaient été faites.

(Secrétariat général)

73

M. BRUGÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1147. *Bruxelles, 18 juillet 1947.*

La publication dans *Le Soir* des articles de M. Pierlot sur l'attitude respective du roi et du gouvernement belge au cours du conflit mondial (ma lettre n° 1090 du 8 juillet)[2] se poursuit. Mon télégramme n° 248[3] a attiré l'attention de Votre Excellence sur l'intérêt historique que présentaient les déclarations de l'ancien Premier ministre qui, par les précisions qu'elles fournissent et le son d'absolue véracité qu'elles rendent, produisent ici une profonde impression.

Il ressort des passages des souvenirs de M. Pierlot relatifs aux opérations de guerre qui ont précédé la capitulation de l'armée belge que, dès le 10 mai 1940, Léopold III, fidèle à sa théorie de « neutralité » de la Belgique, n'a songé qu'à assurer, dans la mesure du possible, la défense du territoire national et qu'il na jamais eu l'intention de lier le sort de l'armée belge à celui des armées alliées. Le rapport de la commission Servais ne précise-t-il pas, d'ailleurs que, de l'avis du roi, « la Belgique envahie n'avait d'autre engagement que celui de défendre le territoire national tant que la lutte serait possible » ? Dès le 15 mai, rappelle le Premier ministre, le roi, inquiet de la situation militaire, préparait la retraite de ses troupes en direction du Nord et prévoyait la défense d'un « réduit national » adossé à la mer du Nord sans communication avec la France. Aux objections que lui présentaient ses ministres, il répondait que si l'armée belge devait

[1] Note manuscrite : *vu F. C[oulet].* [Diffuser à] *Londres, la Haye, f[ai]t le 24-7-47. Bulletin.*

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

trouver refuge à l'étranger, elle n'aurait plus la liberté de ses mouvements et pourrait être utilisée pour des opérations sans relation avec l'intérêt immédiat de la Belgique. Dès ce moment, il était résolu, en cas d'une défaite qu'il prévoyait, à ne pas quitter le sol national et à partager le sort de ses soldats.

Cette disposition d'esprit ne fît que s'accentuer à mesure que les événements se précipitaient : « Alors, écrit M. Pierlot dans son sixième article, que les ministres partaient toujours de la pensée de la victoire, sinon en territoire belge, du moins d'ailleurs, le roi envisageait dès à présent la défaite des Alliés ». Le 20 mai, les ministres firent un nouvel effort pour convaincre Léopold III de la nécessité de partir pour la France afin de ne pas tomber entre les mains de l'ennemi. Tout en se refusant à prendre encore une décision définitive, le souverain donna à ses interlocuteurs l'impression qu'il ne se laisserait pas détourner de ses intentions primitives.

On ne peut s'étonner dans ces conditions que la dernière entrevue du roi avec ses ministres, entrevue qui se déroula au château de Wynendaele, le 25 mai, n'ait abouti qu'à une rupture de fait entre Léopold III et son gouvernement. Dans son huitième article, M. Pierlot donne, de cet ultime entretien, un compte rendu très détaillé, inspiré, écrit-il, « de la préoccupation de rendre fidèlement les paroles prononcées ». Dès le début de la conversation, le souverain manifesta son intention de rester en Belgique, quoiqu'il dû advenir, et refusa de se rendre aux raisons invoquées par ses ministres pour l'amener à passer à l'étranger et à continuer la lutte. Il constata la « divergence de base existant entre ses ministres, qui croyaient à la victoire des Alliés et lui-même, qui ne partageait pas cet optimisme ». Il lut ensuite à ses interlocuteurs la lettre qu'il adressait au roi d'Angleterre et dans laquelle il déclarait qu'en abandonnant son armée, il trahirait « la mission qu'il s'était assignée », phrase dont M. Pierlot fait ressortir le caractère anticonstitutionnel : « Devant une décision de la plus haute gravité, écrit le Premier ministre, le roi en était arrivé à ne connaître d'autre loi que l'opinion qu'il s'était fait de son devoir. Cette manière de comprendre sa fonction royale ne différait plus en rien du pouvoir personnel ».

Dans la suite de l'entretien, Léopold III ne cacha pas qu'à son avis, la France ne tarderait pas à renoncer, elle aussi, à la lutte et que, dans ces conditions, il considérait le rôle de la Belgique comme terminé, même si la guerre devait se poursuivre hors d'Europe ; il s'engageait seulement à s'efforcer d'empêcher que les Belges ne fussent obligés de s'associer à une action dirigée contre les puissances garantes de la Belgique. A une question de M. Spaak qui lui demandait quelle serait son attitude à l'égard d'un gouvernement belge qui se constituerait éventuellement aux côtés des Alliés, il répondit sans ambages : « Ce gouvernement sera contre moi », paroles que la commission Servais ne reproduit pas. M. Pierlot affirme ensuite que ses collègues et lui-même laissèrent prévoir au roi qu'ils seraient obligés de se désolidariser publiquement de lui et que Léopold III leur répondit d'agir selon leur conscience.

La publication des souvenirs de l'ancien Premier ministre provoque bien entendu des réactions violentes de la presse léopoldienne qui va jusqu'à

demander l'exclusion de M. Pierlot du parti social-chrétien. *Le Phare*, n'ayant sans doute aucun argument à opposer au chef du gouvernement de Londres, se contente d'adresser à ce dernier, toutes sortes d'insultes, le traitant notamment de « faux témoin », de « lâche », de « renégat » et d'« imposteur ». *La Libre Belgique*, quant à elle, prétend que l'ancien Premier ministre, qui devait proposer au roi, le 26 juin 1940, de négocier avec les Allemands les conditions d'un armistice, n'est pas qualifié pour donner des leçons de patriotisme et qu'il veut « en accablant le souverain de ses reproches, détourner l'attention de ce qu'on pourrait appeler ses tentatives de trahison ».

Les monarchistes que n'aveugle pas l'esprit de parti réprouvant ces exagérations et se rendent compte que de telles invectives ne peuvent que nuire à leur cause. La plupart d'entre eux ne se font plus d'illusions sur les possibilités du retour en Belgique de Léopold III et souhaitent que celui-ci ne compromette pas l'avenir de la dynastie en liant à son sort celui de son fils. Particulièrement symptomatique à cet égard est un article paru dans le dernier numéro de la *Revue Générale* belge et dans lequel l'auteur, le comte de Lichtervelde, tout en faisant siennes les conclusions du rapport de la commission Servais, reconnaît qu'à partir du 10 mai 1940, le roi n'a pas maintenu suffisamment le contact avec ses ministres et qu'il « n'a pas eu la suprême habileté de soutenir et d'encourager en sous-main le gouvernement de Londres ». Il ajoute « qu'il est pratiquement impossible à Léopold III de reprendre le cours de son règne si le parti socialiste refuse de collaborer avec lui selon les règles du jeu parlementaire » et il conclut en exprimant le vœu que le souverain « permette à ses enfants de reprendre sans tarder leur place au foyer natal et de s'y préparer à leur mission héréditaire ».

(Direction d'Europe)

74

M. Balaÿ, Ministre plénipotentiaire, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1] [2].

D. n° 895. *Rome, 18 juillet 1947.*

Tout en gagnant du temps dans l'espoir d'ici mardi prochain de convaincre l'Assemblée des avantages d'une ratification immédiate (mon télégramme n° 886[3]), le gouvernement italien paraît soucieux vis-à-vis des grandes puissances de n'encourir point le reproche de maintenir une

[1] Note manuscrite : *Com[muniqu]er à Londres, Washington, Trieste, Belgrade, Moscou, Bull[etin] fait le 20.7.47. Vu F[rançois] C[oulet].*

[2] Document diffusé au Secrétariat des Conférences et à la Direction d'Amérique.

[3] Document non reproduit.

attitude dilatoire, voire « machiavélique ». Voici, pour expliquer la tactique prudente que M. de Gasperi observe ces jours-ci, les arguments que les hommes d'État italiens développent volontiers et que le Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères a été chargé d'exposer aux ambassadeurs d'Angleterre et des États-Unis, ainsi qu'à moi-même :

1) Si tous les députés, sauf quelques ultranationalistes de droite, se résignent à la ratification du *diktat* comme devant une nécessité inéluctable, les uns (démocrates-chrétiens, petits partis de gauche connus sous le nom de petite entente, libéraux) se prononcent en faveur d'une approbation immédiate en raison des avantages également immédiats que l'Italie doit retirer de la cessation du régime d'armistice et de son admission sur un pied d'égalité dans le concert des nations. Les autres, en revanche, (socialistes, communistes et qualunquistes) se refusent à approuver un instrument diplomatique qui, de toute manière, ne sera parfait qu'après la ratification des quatre puissances et prétendent que la position de l'Italie en Europe la met à même, par la force même des choses, de jouer de nouveau un rôle, qu'elle ait ratifié ou pas le traité de paix.

Cette argumentation a certainement frappé l'opinion publique. Celle-ci est également impressionnée par le fait que des hommes d'État éminents, tels que M. Orlando, M. Nitti, voire des hommes de parti, connus pour leur esprit non prévenu, tels que M. Benedetto Croce et Don Luigi Sturzo, se rangent parmi les adversaires de la ratification immédiate et se trouvent en l'occurrence de la même opinion que M. Nenni et M. Togliatti. Certes, on ne méconnaît pas les préoccupations électorales qui animent les uns et les autres et les incitent à ne prendre pas une position qui pourrait être qualifiée de défaitiste et même d'antinationale par leurs électeurs et leurs adversaires ; quoi qu'il en soit, cette opposition à la thèse gouvernementale groupe aussi bien les qualunquistes que les communistes, certains libéraux et une fraction des démocrates-chrétiens ; malgré la dialectique de M. de Gasperi, le témoignage personnel du comte Sforza et les avis des ministres techniques, certains députés sont encore sensibles aux doutes qu'expriment les leaders politiques de l'Assemblée.

2) Que cache, se demandent les adversaires d'une ratification immédiate, l'abstention de Moscou, prompt au début à ratifier, invitant assez brutalement Rome à se contenter d'un traité qui, après tout, faisait la partie belle aux alliés de l'Axe, puis cessant de presser M. de Gasperi de ratifier, s'enfermant dans un silence que les demandes de Londres, de Paris et de Washington ne parviennent pas à rompre ? Si le comte Sforza soutient que la ratification favorisera la collaboration avec l'Europe et pourra ouvrir la voie, à la faveur de cette politique, à la révision de certaines clauses du traité, pourquoi se presser, disent ces mêmes voix, d'approuver un acte qui n'a pas encore de force juridique et dont l'application lie l'Italie avec les signataires, alors que les rapports actuels de ce pays avec les alliés sont marqués d'un tel caractère de « fluidité » qu'il autorise tous les espoirs d'une révision partielle, soit que certains États se résignent à traiter séparément avec l'Italie, soit que l'un d'eux propose à

ses cosignataires d'examiner de nouveau les dispositions dont l'intérêt ou la légitimité lui paraissent contestables.

3) La ratification immédiate, soulignent les adversaires de la thèse gouvernementale, constitue, malgré qu'on en ait, une adhésion au bloc occidental. Si l'on discerne encore mal le bénéfice que l'Italie peut retirer dans un avenir plus ou moins lointain de cette collaboration économique, les événements de Grèce ne sont-ils pas là pour prouver d'une manière exemplaire à quel danger s'expose à entrer en conflit avec l'URSS une nation pauvre, déçue et désarmée qui possède, ne l'oublions pas, une frontière commune avec Moscou : Trieste et Gorizia. La conférence de Paris procurera à l'Italie honneur, produits et crédits. Mais si demain la Yougoslavie soutient le parti communiste italien qui passerait à l'opposition violente et prendrait le maquis, le bloc occidental serait-il disposé à venir sans délai à l'aide du gouvernement italien ? Aussi l'opinion italienne suit-elle avec attention les événements de Grèce et s'apprête-t-elle à prendre, à cette occasion, la mesure de l'assistance matérielle dont M. Truman est disposé à accompagner sa campagne idéologique.

4) Enfin, il n'est pas d'Italien qui ne soit frappé par les concessions que la Commission des quatre Puissances croit devoir faire en faveur des Russes et des Yougoslaves à propos de la délimitation de la frontière italo-yougoslave. Pourquoi, dit-on, nous encourager à ratifier sans délai et faire valoir les avantages d'une collaboration internationale, si l'Italie, après avoir témoigné de sa bonne volonté en acceptant de participer à ladite opération, est contrainte, sous la pression des nations occidentales, de céder aux réclamations injustifiées de Belgrade soutenue par Moscou ? Les sacrifices que l'on nous demande d'accepter à Gorizia, disent ces mêmes personnes, ne nous engagent pas à suivre aveuglément la politique du bloc occidental.

Tels sont les arguments que fait valoir l'opposition et dont certains ont paru avoir aux yeux du gouvernement une telle force de persuasion que M. de Gasperi a pris le parti de s'engager avec prudence sur le terrain de la ratification immédiate et de faire en sorte que cette opération ne soit pas de nature à compromettre l'existence même de son cabinet.

(Direction d'Europe)

75

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1],
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1857. *Londres, 19 juillet 1947.*

Les journaux de ce matin rapportent les incidents qui ont marqué l'arrivée en Palestine du *Président Warfield*, chargé de quatre à cinq mille immigrants illégaux. Tous signalent également que ce navire était arrivé d'Italie à Sète le 7 juillet où il a embarqué ses passagers le 10. Le *Daily Telegraph* précise que c'est en dépit d'une garde placée sur le quai que le navire a pris la mer dans la nuit du 11.

Il se peut que nos interlocuteurs évoquent cette affaire au cours d'une prochaine conversation. J'aurais donc intérêt à être renseigné le plus tôt possible sur les conditions dans lesquelles cet embarquement a pu se faire.

(Direction d'Europe)

76

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE
AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 449/EU. *Baden-Baden, 20 juillet 1947.*

Trois faits importants survenus ces derniers jours attestent que la politique allemande des États-Unis est en pleine évolution.

1) Mes télégrammes n°s 532 à 536 de Berlin, relatant un entretien de M. Leroy-Beaulieu avec un de ses collègues américains, révèlent la pression croissante qu'exerce sur la politique allemande des États-Unis le grand capitalisme privé. Sans doute angoissés par les perspectives d'une crise, les milieux financiers américains paraissent vouloir exploiter à fond l'écrasante supériorité que leur assure l'appauvrissement du vieux continent en cherchant, d'une part, à y consolider le secteur privé par des prêts qu'ils tentent de subordonner à son maintien et, d'autre part, à se ménager en toute éventualité des « têtes de pont » pour la protection de débouchés plus que jamais indispensables à leur économie en pleine expansion.

[1] Document signé J. C. Paris.

[2] Note manuscrite : *Vu F. C[oulet]. Copie Direction d'Europe, Washington. Fait le 2/8/47. Copie à : général Navarre, CGAA, Londres.*

On ne doit jamais perdre de vue, dans l'appréciation de l'attitude du gouvernement américain, que le recours au capitalisme privé s'appuie, à ses yeux, sur les justifications suivantes :

a) Dans la mesure même où les capitaux privés concourent à l'accroissement de la production et à l'équilibre de la balance des paiements, ils réduisent d'autant les charges du budget américain et les difficultés fiscales et politiques qu'elles impliquent.

b) L'expérience de l'entre-deux-guerres atteste que le taux de rendement des prêts privés a été infiniment supérieur à celui des prêts consentis par le gouvernement ; les premiers faisant l'objet de garanties spécifiques qui ouvrent largement aux créanciers le contrôle des entreprises et des biens mis en gage sans poser les problèmes toujours délicats que soulèvent les garanties et les remboursements des seconds.

2) Le Département a déjà pris connaissance des directives nouvelles, publiées le 16 juillet dans la presse anglo-saxonne, qui viennent d'être adressées au général Clay par le gouvernement de Washington.

Je crois devoir lui signaler les points qui paraissent, vus d'ici, les plus importants :

a) Les mesures de socialisation éventuellement décidées par les autorités allemandes ne devront, en aucun cas, frapper les entreprises qui sont la propriété d'un pays étranger, sauf accord avec le gouvernement intéressé.

b) Les gouvernements de *Land*, dans l'attente d'une fixation définitive de la forme et des pouvoirs d'un gouvernement central allemand, ne pourront réserver, au profit de ce dernier, la propriété des entreprises qui feraient l'objet d'une mesure de socialisation.

c) Sans s'opposer aux socialisations, le gouvernement américain professe officiellement sa préférence pour le régime de la libre entreprise et indique au général Clay qu'il sera de son devoir d'en apprendre aux Allemands « les principes et les avantages ».

d) Il est précisé que la capacité industrielle de l'Allemagne ne pourra faire l'objet d'une limitation définitive dès l'instant qu'elle respectera les servitudes des réparations et de la sécurité et qu'elle sera exclusivement affectée à l'élévation du niveau de vie.

Cette directive déroge au principe admis à Potsdam que le niveau de vie allemand ne pourra être plus favorable que celui des autres pays européens.

e) Bien que le principe du fédéralisme soit admis « avec une répartition des pouvoirs soigneusement définie et limitée entre le gouvernement central et les États », le général Clay est invité à faire « reconnaître les partis à l'échelle nationale par le Conseil de contrôle et à leur faire assurer un traitement uniforme dans toutes les zones d'occupation ».

f) Les directives précisent enfin que « le gouvernement des États-Unis n'est pas d'accord pour assurer le paiement des réparations par l'Allemagne aux autres nations unies au prix d'un accroissement des charges financières

qu'il assure actuellement où d'un ajournement de l'équilibre de la balance commerciale allemande ».

Cette dernière thèse paraît constituer à elle seule une cause d'échec de la conférence de Londres puisqu'elle tranche unilatéralement le litige américano-russe relatif au rang de leurs créances respectives.

g) Le gouvernement américain préconise une « limitation » des nouveaux investissements étrangers dans sa zone. On notera qu'il ne s'agit que d'une « limitation » et non d'une interdiction.

3) On apprend de Minden, suivant une information ci-jointe (*Nouvelles de France* du 17 juillet), la formation prochaine en zone britannique d'une société anglo-américaine d'importation. Cette société serait un instrument de monopole aux mains des deux puissances occupantes. Sa création marquerait, en tout cas, une nouvelle et peut-être décisive étape de l'emprise américaine sur l'économie bizonale.

Tous ces faits paraissent inspirés d'un « réalisme » économique qui fait bon marché des thèses françaises et rejoint curieusement, dans son indifférence aux aspects de sécurité de la restauration économique de l'Allemagne, l'attitude soviétique. Les deux grands vainqueurs paraissent avoir renoncé avec des mobiles différents, mais économiquement concordants, à la conception d'une Allemagne durablement appauvrie, mais impuissante, pour se rallier à celle d'une Allemagne renaissante, mais « payante ».

On peut se demander, par ailleurs, si l'inclusion du problème allemand dans le plan Marshall, qui paraît se dessiner, et la tendance générale qui se manifeste de poser ce problème en termes exclusivement économiques ne nous conduisent pas à la même situation que nous avons connue après l'autre guerre, au moment de l'adoption du plan Dawes.

La « commercialisation » de la dette allemande, à laquelle aboutit ce plan, revêtit, à l'époque, une importance décisive puisqu'elle eut pour effet de dessaisir la Commission des Réparations, c'est-à-dire, en fait, les Puissances alliées du soin de faire payer l'Allemagne pour le transférer à l'agent général des paiements, qui était un fonctionnaire américain indifférent aux considérations politiques.

Les événements actuels paraissent nous conduire à la même répudiation des considérations de sécurité, sous la pression des mêmes nécessités économiques, cette évolution étant facilitée aujourd'hui par l'accroissement démesuré de la créance anglo-saxonne née des avances consenties pour assurer l'équilibre économique de la bizone.

Je crois devoir me référer sur tous les points précisés aux termes de ma dépêche du 15 novembre 1946[1], « Évolution de la politique allemande des États-Unis », dont les événements actuels paraissent confirmer, pour une large part, les prévisions.

(Direction d'Europe)

[1] Document non reproduit.

77

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES[1]

Traité d'alliance franco-polonais

N. *Paris, 21 juillet 1947.*

Comme suite à la demande de M. Alphand, la Direction d'Europe a l'honneur de transmettre ci-joint à la Direction des Affaires économiques, le texte du contre-projet français du traité d'alliance franco-polonais qui a été remis le 10 juillet à l'ambassadeur de Pologne à Paris.

La Direction d'Europe signale, que sur instruction du Département, M. Garreau a fait savoir le 24 juin à M. Modzelewski que la conclusion du traité franco-polonais ne pourrait, en principe, intervenir qu'après la signature de l'accord franco-tchécoslovaque ; or celui-ci paraît actuellement au point mort, de sérieuses divergences de vues s'étant manifestées au sein du Conseil des ministres tchécoslovaques à l'égard du texte proposé par la France.

Il n'est d'ailleurs pas impossible que la conclusion de l'accord franco-polonais ne rencontre également quelques difficultés. Le texte proposé par la France à Varsovie est en effet très voisin de celui qui a été transmis à Prague. Or, M. Modzelewski, lorsqu'il a eu connaissance, le 2 juillet, par M. Masaryk, du projet franco-tchécoslovaque (projet français) a immédiatement indiqué à son collègue tchécoslovaque qu'un pareil texte paraîtrait inacceptable à Varsovie car :

1) il ne comportait pas une garantie claire de la frontière occidentale de la Pologne (Oder-Neisse) ;

2) il ne mentionnait pas dans la clause de garantie, le cas des États tiers qui s'uniraient à l'Allemagne dans une politique d'agression, la France paraissant vouloir ainsi se réserver une entière liberté d'action dans l'hypothèse où les États-Unis s'associeraient à une agression allemande ;

3) enfin, dans l'état actuel des relations internationales, on pouvait se demander si certains éléments ne cherchaient pas à attirer la Tchécoslovaquie et la Pologne et à les éloigner d'autant de l'URSS.

(Direction d'Europe)

[1] Document paraphé François Coulet.

ANNEXE

PACTE D'ALLIANCE FRANCO-POLONAIS

Projet français de juillet 1947 modifié en septembre 1947

N. *Paris, septembre 1947.*

Préambule : Le Président de la République française
et
Le Président de la République polonaise,

Désireux de renforcer les liens traditionnels d'amitié qui unissent les deux pays ;

Convaincus de répondre par la conclusion d'un nouveau traité d'alliance aux sentiments et aux intérêts vitaux des deux peuples ;

Résolus à établir, dans le respect des buts et principes de la Charte une étroite collaboration entre les deux pays et avec l'ensemble des Nations unies en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales ;

Tenant compte des garanties générales de sécurité résultant des responsabilités assumées par les quatre puissances ayant compétence pour agir vis-à-vis de l'Allemagne ;

Désireux en particulier de compléter par des clauses directes d'assistance mutuelle les garanties vis-à-vis de l'Allemagne résultant pour les deux pays des traités conclu ou à conclure avec d'autres puissances notamment des traités existant entre chacun des deux pays et l'URSS ;

Ont décidé de conclure à cet effet un nouveau traité d'alliance destiné à remplacer les précédents accords entre la France et la Pologne et ont désigné leurs plénipotentiaires ;

(Le Département a fait connaître qu'il serait disposé à supprimer le § 4 du préambule à condition d'ajouter au § 5 : « Désireux en particulier qu'elle assume conjointement avec les trois autres puissances ayant compétence pour agir vis-à-vis de l'Allemagne »).

Article 1. Les Hautes Parties Contractantes s'engagent réciproquement à ne conclure aucune alliance et à ne participer à aucune coalition dirigée contre l'une d'elles.

Article 2. Les Hautes Parties Contractantes, au cas où la sécurité de l'une d'elles se trouverait menacée du fait de l'adoption par l'Allemagne d'une politique d'agression ou d'une tentative allemande de nature à rendre possible une telle politique, s'engagent à se consulter en vue de prendre d'un commun accord les mesures nécessaires pour éliminer cette menace ; ces consultations auront lieu sans préjudice des consultations entre les puissances ayant compétence pour agir à l'égard de l'Allemagne.

(Le Département a accepté, sous réserve de l'addition précitée au § 5 du préambule, la suppression *in fine* de l'article 2 de : « Ces consultations… de l'Allemagne).

Article 3. Au cas où la France ou la Pologne se trouverait à nouveau engagée dans des hostilités avec l'Allemagne soit à la suite d'une agression commise par celle-ci, soit par le jeu de l'article 2 ci-dessus, soit à la suite de mesures de contrainte décidées contre l'Allemagne par le Conseil de sécurité des Nations unies, les Hautes Parties Contractantes s'engagent à se porter aide et assistance avec tous les moyens en leur pouvoir… (militaires et autres).

Si d'autres États se joignaient à l'Allemagne dans des hostilités déclenchées dans les conditions prévues au paragraphe précédent, la même aide et la même assistance seront apportées à la haute partie contractante intéressée.

Article 4. Le présent traité n'affecte en rien ni les engagements assurés par les Hautes Parties Contractantes envers les États tiers en vertu des traités précédemment conclus, ni les obligations résultant de dispositions de la Charte des Nations unies.

Article 5. Les Hautes Parties Contractantes prendront les mesures les plus appropriées en vue de renforcer leur coopération dans le domaine économique et culturel et de contribuer au progrès social ainsi qu'à la prospérité de leurs peuples.

Article 6. Le présent traité dont le texte français fera foi, sera ratifié et les instruments de ratification en seront échangés à Paris aussitôt que faire se pourra.

Il prendra effet à compter de l'échange des instruments de ratification et restera en vigueur pendant vingt ans. Si un an au moins avant l'expiration de cette période, il n'est pas dénoncé par l'une des Hautes Parties Contractantes, il sera considéré comme prolongé par tacite reconduction pour une nouvelle période de cinq ans et ainsi de suite, chacune des Hautes Parties Contractantes pouvant alors y mettre fin par une déclaration à cet effet avec préavis d'un an au moins.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé leurs sceaux.

(Direction d'Europe)

78

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE, À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 358. *Berlin, 21 juillet 1947.*

La conférence de Munich a révélé non seulement aux autorités d'occupation, mais aussi à beaucoup de ses propres compatriotes, la forte personnalité du docteur Schmid. Le Département se souviendra que le succès de celui qui était alors ministre-président du Wurtemberg fut, en grande partie, dû à l'initiative qu'il prit, non sans courage et habileté, de soulever devant ses collègues des zones occidentales le problème des droits de l'occupant.

Le débat qui s'est engagé sur la future organisation constitutionnelle de l'Allemagne, lors du Congrès du Parti social-démocrate de Nuremberg (ma dépêche n° 357/EU du 17 juillet) du 27 au 30 juin, a donné l'occasion au Dr Schmid de reprendre ses thèses favorites et de développer en un vigoureux exposé ses conceptions fondamentales sur la justification et les limites de l'occupation alliée. Il l'a fait avec clarté, avec hardiesse, parfois avec ironie et son intervention a produit, au sein de son parti comme dans l'ensemble de l'Allemagne, une réelle impression.

Le débat s'est engagé à propos du rapport présenté par le Dr Menzel, ministre de l'Intérieur du *Land* Rhénanie-Nord-Westphalie sur le futur statut constitutionnel de l'Allemagne. Résumant les thèses essentielles de la social-démocratie à cet égard, le rapporteur s'est attaché à définir l'équilibre qui, selon lui, devrait s'établir entre la centralisation et la décentralisation. Il part d'une profession de foi en faveur de l'unité allemande pour demander la suppression, dans toutes les Constitutions des *Länder*, des clauses « permettant à certaines parties de l'Allemagne de se détacher », de celles qui confèrent aux pays « des droits qui doivent revenir exclusivement à la République ou qui pourraient rendre

[1] Note manuscrite : *C[ommuni]quer Washington Prague, fait le 2/8/47. Vu F. C[oulet].* Dépêche communiquée à : général Noiret, M. le Commissaire général aux Affaires allemandes à Paris, l'ambassade de France à Londres.

difficile son établissement ». Il croit nécessaire de prévoir au profit de la République allemande un instrument lui permettant de ramener dans le cadre de leurs obligations les pays qui prendraient des mesures anticonstitutionnelles.

Ces précautions prises contre toute velléité d'autonomie des *Länder*, le Dr Menzel aborde le problème de la répartition des compétences entre les pays et la République allemande. Les Diètes des *Länder* devront se confiner aux « domaine social et culturel », tandis que la République « devra pouvoir édicter des lois valables pour tous en matière d'Économie, de Ravitaillement, de Transports, de Finances et d'Impôts ». L'orateur se félicite incidemment des mesures prises en ce sens dans les zones britannique et américaine. L'ordonnance 57 du maréchal Sholto Douglas s'inspire très largement de la Constitution de Weimar pour préciser la distinction entre les pouvoirs des *Länder* et ceux du *Reich*. Bien plus, le Conseil économique de Francfort, dont le pouvoir législatif s'étend aux deux zones, « pourra désormais tenir en échec le fédéralisme excessif des États du Sud, de la Bavière en particulier ». Le Conseil économique constitue le premier pas vers la réalisation de la « Direction centrale » réclamée par le Parti social-démocrate et les Offices communs, « l'ébauche des futurs pouvoirs centraux ».

Pour assurer une autorité indiscutée à ce pouvoir central, le porte-parole du parti socialiste entend conférer au *Reichstag* dont il préconise la création, un crédit suffisant. Ce résultat sera facile à atteindre si le *Reichstag* est élu directement par le peuple et si les pays ne sont pas représentés dans une seconde Chambre. Enfin le Dr Menzel se déclare hostile à l'institution de présidents des *Länder*.

Dans la thèse social-démocrate ainsi définie, quelle est la place réservée à la décentralisation ? Si l'Allemagne doit avoir à sa tête une direction centrale politique et si des pouvoirs législatifs étendus doivent être conférés à la République allemande, l'administration sera décentralisée et confiée aux « Pays ». Rien de commun à cet égard avec le point de vue du Parti d'Unité socialiste qui se fait le champion d'une centralisation aussi poussée qu'elle l'était sous le régime hitlérien. Il faut que chaque Pays développe sa vie propre, qu'il soit le cadre où les citoyens feront l'école de la démocratie et qu'ils aménageront selon leurs désirs, leurs goûts et leurs traditions.

Telles sont les grandes lignes de l'exposé du Dr Menzel. On y constate sans peine que plusieurs questions importantes ont été laissées de côté. Le Président de la République sera-t-il élu directement par le peuple ou par l'Assemblée ? Quels seront exactement ses pouvoirs ? Le ministre de l'Intérieur de l'État rhéno-westphalien est resté muet sur ces points. Il a précisé toutefois que le président devrait abandonner au profit de la représentation nationale certaines prérogatives que la Constitution de Weimar accordait à ses prédécesseurs. De son côté, le *Reichstag* ne pourrait pas, en cas de difficultés, rejeter la responsabilité qui lui incombe soit sur le peuple, en recourant à des plébiscites, soit sur le gouvernement d'Empire, en lui déléguant le droit de prendre des décrets-lois.

Cet exposé qui, somme toute, ne fait que reprendre les thèses déjà formulées par les différents orateurs du Parti social-démocrate et reproduire les conceptions constitutionnelles du Comité de Hanovre, a été pour M. Karl Schmid l'occasion d'une brillante intervention.

Résumant tout d'abord en quelques formules frappantes l'essentiel de la pensée social-démocrate sur la Constitution d'Empire, il a déclaré que celle-ci ne prévoirait ni une « Confédération d'États »… ni « l'exploitation du peuple par un trust politique centralisé comme les cerveaux télécommandés du SED l'ont conçue ». Certes, les doses de fédéralisme et de centralisme devront être soigneusement calculées, mais il « doit être clair dans l'esprit de chacun de nous :

1) que ce n'est pas aux *Länder*, mais au peuple qu'il revient de décider de ces choses (la Constitution) ;

2) que l'intérêt du Tout prime celui des parties ».

Après avoir ainsi apporté son adhésion aux principes essentiels qui dicteront la conduite du Parti social-démocrate lors de l'établissement d'une future Constitution allemande, l'ancien ministre-président du Wurtemberg aborde un problème plus immédiat. Il ne sait pas quand il sera loisible aux Allemands de définir, par leur propre volonté, le régime sous lequel ils vivront. Il constate qu'aujourd'hui l'Allemagne vit « sous une Constitution qui, bien qu'elle n'émane pas du peuple, détermine pourtant l'ordre qui préside à notre existence… ». En parlant ainsi il ne fait pas allusion aux Constitutions des Pays qui, « pratiquement, ne sont pas autre chose que de la littérature. En effet, le moindre sergent, le moindre gendarme peuvent empêcher la mise en application de leurs principes fondamentaux et les Diètes ne jouissent de souveraineté que dans la mesure où, de temps à autre, les puissances d'occupation veulent bien le leur permettre ». Il pense à l'organisation de fait sous laquelle vit l'Allemagne. M. Schmid croit pouvoir la résumer en deux articles :

« Article 1er. Le pouvoir en Allemagne n'émane pas du peuple allemand, mais des Puissances d'occupation. Ce pouvoir est absolu. Il n'a d'autres limites que celles que les Puissances d'occupation s'imposent à elles-mêmes.

Article 2. Les Puissances d'occupation peuvent déléguer certains droits aux services allemands ou à des organismes allemands qu'elles ont créés pour leurs zones et qui sont soumis à leur contrôle. Ce contrôle permet aux Puissances d'occupation d'annuler le travail élaboré soit par les gouvernements des *Länder*, soit par les organismes de zones ».

Inutile, selon lui, de reprocher un tel état de choses aux Puissances d'occupation. Il faut y voir les conséquences des violations du Droit auxquelles s'est livré Hitler. « Quand une guerre a été menée de la façon dont celle-ci l'a été, il ne faut pas s'étonner que les vainqueurs traitent l'Allemagne de la manière dont ils la traitent ». Pourtant, ajoute le Dr Schmid, il n'est pas nécessaire que cette organisation de l'occupation demeure telle qu'elle est. Il faut même qu'elle se modifie de manière à permettre que sous le régime d'occupation s'érige, peu à peu, un État légal démocratique. La solution du problème ne lui paraît pas si difficile. Il la résume en une phrase :

« L'autorité des Puissances d'occupation doit devenir légale ». Ce but ne saurait être atteint que si les Alliés, qui sont souverains, limitent d'eux-mêmes leurs pouvoirs en fixant à leurs services des directives réglant leurs rapports avec les administrations allemandes. Cette réglementation devra contenir « tout ce que, depuis environ deux siècles, le monde considère comme étant les droits essentiels d'un organisme souverain juridiquement établi ». Les Alliés ne devront pas oublier que « le Droit est par essence indivisible. On ne peut le suspendre dans le temps. On ne peut le suspendre dans l'espace. On ne peut pas dire « nous suspendons maintenant le Droit pour quelques années », sans du même coup détruire l'idée du Droit. On ne peut pas dire « nous excluons du Droit, au moins pour un temps, certains groupes d'hommes et nous les laissons à la merci du jugement discrétionnaire du maître » – aussi bienveillant que soit celui-ci – sans trahir en même temps et définitivement l'idée du Droit ».

M. Schmid cherche ensuite à définir les limites que les autorités d'occupation pourraient imposer à leurs propres pouvoirs. Il lui semble que, tout d'abord, tout ce qui ne ressort pas directement des besoins de l'occupation pourrait être laissé, en toute souveraineté, aux autorités allemandes. Il demande, en particulier, qu'un certain domaine, aussi bien sur le plan législatif que sur le plan judiciaire et financier, soit réservé aux gouvernements érigés dans les Pays, et plus tard, dans l'ensemble de l'Allemagne, sans que l'intervention de la puissance occupante vienne briser les projets à longue échéance et déjouer les calculs des hommes responsables. Incidemment il insiste sur la nécessité de respecter une certaine proportion entre le coût de l'occupation et les ressources des pays occupés.

Certes, conclut-il, il est difficile d'invoquer en faveur de l'Allemagne la Convention de La Haye qui n'a pas prévu une défaite aussi complète, ni une occupation aussi totale. « Mais les puissances alliées devraient définir clairement le sens qu'elles entendent donner à leur occupation de l'Allemagne »… « sinon le but principal que se sont proposé ces puissances, la démocratisation, ne serait pas atteint ».

Organisation future de l'Allemagne et définition dans l'immédiat des rapports de droit qui doivent s'établir entre l'occupant et l'occupé, tels sont les deux pôles autour desquels s'est concentré l'intérêt de la discussion constitutionnelle au Congrès de Nuremberg. Le Dr Menzel s'est borné à exposer très académiquement les thèses de son parti sur l'unité politique et la décentralisation administrative. Le Dr Schmid a respectueusement salué ces doctrines officielles ; puis il a franchement et sans détours abordé le problème actuel, celui devant lequel chaque Allemand se trouve quotidiennement placé. Position démagogique dira-t-on ? Peut-être, mais qui ne manque pas de témérité. Karl Schmid, homme politique rusé et prudent ne se serait pas engagé dans cette voie s'il n'avait senti, s'il n'avait su que ce problème n'inquiète pas les Allemands seuls, mais qu'il est à l'ordre du jour des préoccupations de certains Alliés.

(Direction des Affaires politiques)

79

M. GARREAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.[1]

D. n° 681. *Varsovie, 21 juillet 1947.*

Par sa lettre n° 373/EU du 25 juin 1947[2], Votre Excellence m'avait prié de me renseigner sur l'opinion du cardinal Sapieha au retour du voyage qu'il vient d'effectuer à Rome ; j'ai donc chargé l'un de mes collaborateurs de se rendre à Cracovie pour y faire visite au prince archevêque.

Fort affable, à son habitude, le cardinal au cours d'une conversation de près d'une heure et demie, a abordé avec mon collaborateur a plupart des problèmes qui se posent actuellement à la Pologne.

Tout naturellement, l'état actuel des négociations officieuses entreprises à Rome en vue de la reprise des relations entre Varsovie et le Vatican constitua l'essentiel de la conversation. Monseigneur Sapieha envisage d'ailleurs avec un certain pessimisme l'avenir proche de ces relations. Il pense que la mission de M. Pruszynski comme on pourrait s'y attendre étant donné le peu de crédit dont jouit ce personnage dans les milieux catholiques polonais, se solde en définitive par un échec.

Certes, il a obtenu le principe de l'envoi prochain en Pologne d'un émissaire du Vatican, mais le prélat qui sera ainsi désigné pour se rendre à Varsovie, n'aura pas le statut d'un nonce et ne sera en aucune façon accrédité auprès du gouvernement. Son rôle consistera avant tout à enquêter sur place sur les conditions de la vie religieuse dans le pays, à rétablir également le contact pratiquement rompu depuis 1939 entre la hiérarchie catholique polonaise et le Saint-Siège. « Pour nous, ajouta le cardinal, la présence d'un tel émissaire qui, je n'en doute pas, sera soigneusement choisi par Sa Sainteté, pourra être d'un précieux réconfort. Elle permettra à tous nos évêques, lors des réunions qu'ils tiennent fréquemment, de connaître avec précision la pensée du Saint-Père ».

Mais, en revanche le prince archevêque augure mal de la reprise officielle des relations entre le gouvernement de son pays et le Vatican. Il n'ignore pas l'ardent désir des dirigeants du bloc de voir la nonciature s'ouvrir à nouveau à Varsovie, mais il constate en même temps que le pouvoir civil n'évite aucune bévue. « Pourquoi, précisa-t-il, avoir par exemple laissé les journaux se livrer à de grossières attaques contre le primat ? (mon télégramme n° 1409). Les accusations portées contre le cardinal Hlond sont en tout état de cause absurdes car, que lui reproche-t-on en somme : d'avoir dit que l'Allemagne était un pays de vieille culture ! De plus, de telles attaques sont à l'heure actuelle inopportunes, puisqu'elles donnent au

[1] Note manuscrite : *Vatican, Londres, Washington, f[ai]t 29.7.47, Vu F[rançois] C[oulet].*

[2] Document non reproduit.

Vatican qui actuellement ne désire pas s'engager, de nouveaux arguments pour repousser les ouvertures qui lui sont faites ».

Il ressort avant tout des déclarations de l'archevêque de Cracovie que la Secrétairerie d'État cherche à temporiser. Malgré tout l'intérêt qu'il y aurait à délimiter définitivement les nouveaux évêchés situés dans les « terres de l'Ouest », et à les pourvoir de titulaires officiellement consacrés, décision qui implique une reprise des relations avec Varsovie, on estime à Rome que le moment n'est pas encore venu de sanctionner un statut territorial qui « pourrait fort bien n'être que provisoire ».

« J'ai personnellement insisté, ajouta le cardinal sur l'intérêt pratique qu'il y aurait à sortir de ce provisoire. Du point de vue religieux, il y a fort à faire dans nos nouvelles provinces où nous manquons de prêtres et où le découpage des diocèses est entièrement à revoir, mais mon plaidoyer n'a sans doute pas été suffisamment convaincant. Le Saint-Siège semble en effet redouter des développements fâcheux dans la politique internationale, et considère même qu'un conflit entre l'Est et l'Ouest s'avère de plus en plus possible. Dans ces conditions, et si l'avenir doit nous apporter prochainement des modifications nouvelles à la structure politique et territoriale de l'Est européen, il est parfaitement inutile de s'engager dès maintenant de façon durable.

Bien que fort réticent en ce qui concerne l'avis du Vatican sur la politique générale, le cardinal a donc laissé nettement entendre qu'à Rome on était des plus pessimiste sur l'organisation de la paix, et c'est à son avis ce qu'en grande partie justifie les lenteurs et les réticences de la Secrétairerie d'État en ce qui concerne la normalisation des rapports du gouvernement avec le Saint-Siège.

(Direction d'Europe)

80

M. Caffery, Ambassadeur des États-Unis à Paris,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 22 juillet 1947.*

Me référant à ma lettre du 19 juillet 1947 par laquelle je vous transmettais une réponse préliminaire du Secrétaire d'État au récent message personnel[1] que vous lui aviez adressé, je suis heureux de reproduire ci-après le texte d'un nouveau message que M. Marshall m'a prié de vous remettre :

« Depuis que je vous ai envoyé mon message du 18 juillet, j'ai procédé à un nouvel examen des problèmes que vous soulevez en corrélation avec les propositions présentées par les représentants des États-Unis et de la

[1] Voir le document nº 67.

Grande-Bretagne en Allemagne en ce qui concerne le futur niveau de l'industrie dans la bizone de l'Allemagne et l'exploitation et le contrôle de l'industrie du charbon en Allemagne.

Afin de donner le temps de procéder à une étude complète des vues du gouvernement français à cet égard, le gouvernement des États-Unis surseoira à tout nouveau communiqué au sujet de la proposition relative à la révision du niveau de l'industrie dans la bizone de l'Allemagne jusqu'à ce que le gouvernement français ait eu normalement la possibilité de discuter ces questions avec le gouvernement des États-Unis et du Royaume-Uni.

J'ai déjà pris contact à ce sujet avec M. Bevin et j'espère que nous pourrons sous peu être en mesure de vous indiquer de quelle manière l'étude des questions en cause pourrait être organisée. M. Bevin m'a informé que le gouvernement britannique étudiait actuellement la question dans son ensemble et j'espère, en conséquence, qu'il sera possible d'ici quelques jours d'examiner cette question avec vous d'une façon plus approfondie ».

(Secrétariat général)

81

M. Du Chayla, Ministre de France à Beyrouth,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 752 Al. *Beyrouth, 22 juillet 1947.*

Le ministre de Grande-Bretagne est venu me voir le 18 juillet pour me faire part des instructions qu'il avait reçues de son gouvernement et qui lui prescrivaient de s'inspirer des principes de coopération franco-britannique dans ses rapports avec la légation de France au Liban. M. Boswell m'a dit combien personnellement il se réjouissait que « l'esprit du traité de Dunkerque trouvât également un champ d'action au Levant » et qu'il espérait que, animé des mêmes sentiments, nous pourrions l'un et l'autre – je cite son expression – « mettre quelque chose dans le chapeau ».

J'ai répondu au ministre de Grande-Bretagne qu'il pouvait compter de ma part sur les mêmes sentiments et la même bonne volonté à son égard.

Une conversation sur des thèmes généraux a suivi cette entrée en matière. Au cours de notre entretien, M. Boswell m'a déclaré qu'il voyait un très heureux présage dans le fait que des gouvernements axés vers la gauche, en France et en Angleterre, se soient entendus pour défendre leurs positions impériales et leurs influences réciproques dans le monde. Il a fait allusion à ce propos à notre Afrique du Nord dont il connaît, dit-il, les difficultés mais où, désormais, nous pourrons compter sur l'appui des agents de son gouvernement.

Il m'a ensuite parlé des difficultés anglaises avec l'Égypte et s'est plaint de la veulerie des États arabes qui, tout en se disant, chacun séparément, d'accord avec le gouvernement de Londres, craignent tous de faire montre de leurs sentiments en l'occurrence. Il ne se cache pas d'espérer de la France un soutien plus efficace. Passant de là à la Ligue Arabe, M. Boswell lui a décoché quelques traits et n'a pas épargné la personne d'Azzam pacha.

Les propos du ministre d'Angleterre ne peuvent pas ne pas toujours se teinter d'anticommunisme. Il n'y a pas manqué cette fois encore et m'a dit que l'essentiel, selon lui, c'était une identité de vues de nos pays par rapport au bolchévisme.

On peut espérer que M. Boswell s'inspirera, dans ses rapports avec nous, des prescriptions qui lui ont été envoyées de Londres. Il a autour de lui des collaborateurs qui sont, les uns assez favorables à la France, comme lui-même, et d'autres qui subissent encore l'influence des idées du général Spears. Mais ce n'est point, quand même, de ceux-ci que nous aurons, je pense, à nous plaindre désormais. Si un certain esprit d'hostilité à la France, de la part d'éléments anglais, demeurait – ce que je ne souhaite pas – dans ces pays du Proche-Orient, il émanerait plutôt des agents camouflés de l'*Intelligence Service* ou des fonctionnaires diligents du *British Council*. Nous pourrons, à tout le moins, compter sur la compréhension du chef de la mission diplomatique anglaise qui ne manquera pas, je le crois, d'agir aussi loyalement vis-à-vis de la France dans ce pays que nous avons décidé de faire vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

(Direction d'Afrique-Levant)

82

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES[1] [2]

Représentations des territoires non autonomes aux organismes internationaux

N. *Paris, 24 juillet 1947.*

La délégation française à la Commission préparatoire de la conférence du Commerce et de l'Emploi a sollicité des instructions sur l'attitude à adopter à l'égard d'un amendement britannique qui tend à créer, en dehors des États souverains membres de la future organisation, des « associés ». Ces derniers seraient, par définition, des territoires ne jouissant pas des pleins attributs de la souveraineté, qu'on les appelle colonies, protectorats,

[1] Note manuscrite : *Faire circuler. MM. Millet, Salade, Muracciole, Geoffroy, de Noyelle. Mme Frolon.*

[2] Copie d'une note relative à la représentation des territoires non autonomes aux organismes internationaux et adressée à la délégation française à la commission préparatoire de la conférence du commerce et de l'emploi à Genève.

territoires sous tutelle ou territoires non autonomes. La délégation britannique, en ce qui le concerne, a précisé que son initiative avait pour but d'obtenir la représentation de la Birmanie, de Ceylan et de la Rhodésie du Sud au sein de l'OIC[1].

Ce n'est pas la première fois que se pose la question de la représentation à un organisme international de territoires non autonomes. À s'en tenir aux différentes conférences internationales qui ont eu lieu depuis la naissance de la Charte des Nations unies, les délégués français se sont déjà trouvés quatre fois en présence de ce problème : lors de la conférence internationale de la Santé qui se tint à New York aux mois de juin et de juillet 1946 ; lors du dernier Congrès de l'Union postale universelle, à Paris, au printemps dernier ; au Comité plénier de la Commission économique de l'Extrême-Orient, qui a lieu en ce moment même à New York ; enfin à propos de la préparation de la Conférence régionale du Travail pour l'Asie qui se réunira à New Delhi au mois d'octobre prochain.

Dans les trois premiers cas, la délégation britannique a pris l'initiative de proposer la création, à côté des États membres, de membres associés. Celle qu'elle prend aujourd'hui à Genève, à la Commission préparatoire de la Conférence du Commerce et de l'Emploi, n'est donc pas chose nouvelle et n'a pas de quoi nous surprendre.

Examinons en effet chacun des précédents qui viennent d'être énumérés.

A) L'acte final de la Conférence mondiale de la Santé distingue entre les membres de l'Organisation, qui sont des États, et les membres associés. Ces derniers sont définis par l'article 8 dudit document aux termes duquel « les territoires ou groupes de territoires n'ayant pas la responsabilité de la conduite de leurs relations internationales pouvant être admis en qualité de membres associés par l'Assemblée de la Santé, sur la demande faite pour le compte d'un tel territoire ou groupe de territoires par l'État membre ou par une autre autorité ayant la responsabilité de la conduite de leurs relations internationales ».

Cette création, en faveur de territoires non autonomes, de la qualité de « membre associé » a été due, encore une fois, à la délégation britannique. Les instructions émises par le Département à la délégation française n'allaient pas aussi loin et ne prévoyaient la représentation directe de certains territoires coloniaux ou protectorats que dans les bureaux sanitaires régionaux. Cependant la délégation française reçut finalement l'autorisation de se rallier à la proposition anglaise. Il faut remarquer, en effet, que c'est à l'initiative de l'autorité chargée de les représenter sur le plan international qu'incombe la collation auxdits territoires de la qualité de membre associé de l'Organisation. À cet égard, ledit article pourrait servir de modèle pour le texte de futurs accords internationaux similaires.

[1] O.I.C. : Organisation internationale du commerce.

B) Au printemps dernier, à l'occasion du Congrès de l'Union postale universelle, a question de la représentation des territoires non autonomes s'est posée de nouveau. On sait, en effet, que l'Union postale, dont la constitution est déjà ancienne, compte des voix coloniales.

Assez vite est venu en discussion le principe même de ces voix coloniales. Deux propositions, celles du Mexique et de l'URSS, éliminaient toute représentation coloniale. En revanche, une proposition anglo-américaine tendait à la création de « membres associés », à l'instar de ce qui avait été fait pour l'Organisation mondiale de la Santé.

La délégation française avait reçu pour instruction de voter *pro forma* en faveur du maintien du *statu quo* ; elle nourrissait l'espoir que l'action d'autres délégations aboutirait à l'élimination des voix coloniales. Il n'en a pas été ainsi.

Cependant l'adoption finale d'une proposition américaine qui subordonne l'admission de nouveaux membres de l'Union postale universelle à la double condition qu'il s'agisse d'un État souverain et que sa demande recueille l'approbation des deux tiers des membres déjà existants, met le gouvernement français à l'abri de toute surprise relativement aux territoires non autonomes.

C) Parmi les questions que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a examinées, figurait celle de la participation des territoires non autonomes situés en Extrême-Orient.

Il avait été prescrit au délégué français à la Commission, qui s'est ouverte le 10 de ce mois à Lake Success, de ne proposer la création de « membres associés » de la Commission qu'à titre de concession extrême, en spécifiant que ces membres associés n'auraient qu'une voix consultative et que leur admission devrait être proposée par la France en ce qui concerne ses territoires non autonomes d'Extrême-Orient. Par la suite, la délégation française a reçu pour instructions de se rallier purement et simplement à un projet de résolution présenté par la délégation britannique, qui subordonnait l'octroi de la qualité de membre associé à la proposition de l'État membre chargé de la conduite de ses relations internationales.

Cependant, en raison de l'attitude prise par les délégations des Indes et des Philippines, le projet britannique n'a pu passer tel quel ; un texte transactionnel américain a finalement été adopté. Il stipule qu'un des territoires visés par la proposition britannique peut, sur présentation de sa requête par le membre responsable de ses relations internationales, être admis comme membre associé de la Commission. Solution moins favorable que celle qui a prévalu dans l'Organisation mondiale de la Santé puisque, dans le présent cas, c'est au territoire intéressé que revient l'initiative de la requête.

D) À la conférence régionale asiatique de Delhi, le point de vue du Département qui, conformément à sa ligne générale de conduite, voulait faire admettre le principe d'une délégation unique pour l'Union française, n'a pas, en fin de compte, été retenu. Sous la pression du ministère du Travail et de la délégation ouvrière française à Genève, le gouvernement français a opté pour la solution suivante : d'une part, une délégation pour

chacun des États ou territoires suivants : Cambodge, Laos, Cochinchine, Viêt-Nam, enfin Établissements de l'Inde et Nouvelle-Calédonie. Solution fâcheuse, qui rompt l'unité de doctrine qui, en fait, avait été suivie jusque là pour la représentation des territoires non autonomes aux organismes internationaux.

De ce rappel on peut conclure que les instructions à adresser à la délégation française à la Commission préparatoire du Commerce et de l'Emploi doivent tendre à faire adopter la solution que l'examen des cas précédents nous a montrée la plus favorable aux intérêts de la France : celle qui a prévalu pour l'Organisation mondiale de la Santé. C'est bien, comme il a été dit plus haut, la solution qui mérite de faire jurisprudence ; c'est celle que vise l'amendement britannique.

En lisant toutefois le texte de cet amendement, tel qu'il a été transmis de Genève dans sa version française, on aperçoit qu'il est imprécis et qu'il gagnerait à être remanié. Il confère en effet, la qualité de membre associé à « tout territoire douanier séparé, invité à la Conférence du Commerce et de l'Emploi de l'Organisation des Nations unies à la suite d'une notification adressée par l'État membre intéressé au Directeur général, à la condition que l'État membre intéressé ait déclaré que le territoire en question bénéficie de l'autonomie pour la conduite de ses relations commerciales extérieures… ». Il n'y aurait qu'avantage à substituer aux termes vagues d'« État intéressé » qui ne définissent rien, tout État pouvant, à quelque degré, se dire intéressé par l'existence d'un territoire douanier particulier, ceux d'« État chargé de la conduite des relations internationales dudit territoire ».

Pour le reste, la condition prescrite qu'une déclaration soit faite selon quoi ledit territoire bénéficie de l'autonomie pour la conduite de ses relations commerciales extérieures, donne toute garantie au gouvernement français. À l'heure actuelle, en effet, aucun territoire relevant de l'Union française ne jouit de l'autonomie définie par l'amendement britannique. C'est le gouvernement métropolitain, sans que ce point n'ait jamais été contesté, qui a la charge des relations commerciales de tous les territoires de l'Union française.

Les particularités du simple régime douanier de certains territoires de l'Union française – Maroc, Tunisie, Indochine – n'infirment en aucune manière le principe qui vient d'être énoncé : le Maroc, aux termes de l'acte d'Algésiras, n'a pas le droit de déterminer lui-même son tarif ; les quelques différences qui existent, pour certains produits, entre le tarif tunisien et le tarif métropolitain, ne permettent pas d'affirmer que la Tunisie bénéficie d'un régime douanier différent de celui de la métropole. Quant à la Fédération indochinoise, elle doit en principe se voir doter d'un tarif douanier particulier, mais il n'a jamais été question de lui accorder, non plus qu'aux États qui la composent, la responsabilité de ses échanges commerciaux avec l'étranger. Le jour où il en serait ainsi, ce n'est pas l'entrée de l'Indochine à l'Organisation du Commerce et de l'Emploi, comme membre

associé, qui lui ferait faire un pas de plus en dehors de l'Union française. Ne constate-t-on pas, au surplus, qu'un État – dont la souveraineté politique est entière –, le Liban, n'a pas encore explicitement le droit de conclure des accords de paiement et n'a pas encore dans la pratique la possibilité de conclure en dehors de la France des accords commerciaux ?

Des instructions devraient donc être envoyées à Genève, laissant toute latitude à notre délégation pour se rallier, au moment qui lui semblerait opportun, à la proposition britannique en s'efforçant de faire remanier son texte dans le sens qui vient d'être dit.

Il y aurait lieu enfin d'obtenir que le paragraphe 4 de l'amendement britannique aux termes duquel « les droits et obligations des associés seront fixés par l'Organisation », fût supprimé, lesdits droits et obligations devant, de préférence, au moins dans leurs principes, être définis dès à présent.

(Direction Asie-Océanie)

83

M. Chauvel, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres.

L. n° 45. *Paris, 24 juillet 1947.*

Je suis préoccupé de l'idée suivante : quelque soit notre sentiment sur ce que donnera la conférence des quatre ministres en novembre, il nous est véritablement très difficile, avant d'être certains soit du refus soviétique de se rendre à Londres à la date dite soit de l'échec de la conférence, de préjuger de ce que seraient les décisions de ladite conférence.

Ce n'est pas là du byzantinisme ; il est bien clair que si nous préjugeons nous soulevons sur le plan intérieur des objections très vives, lesquelles monteront à un diapason d'autant plus élevé que le gouvernement soviétique serait probablement tenté de prendre prétexte des décisions ou des mesures prises à trois pour justifier soit son refus de se rendre à Londres, soit, s'étant rendu à Londres, son refus d'entrer véritablement en discussions.

Je sais que les Américains sont peu sensibles à cet aspect des choses, mais je sais aussi qu'ils ne sont pas indifférents à ce qui peut nous arriver ni à ce qui peut arriver à la conférence des Seize. Cela donne à nos observations, nous venons de le constater, un certain pouvoir d'arrêt.

Cependant, je ne voudrais pas que notre réserve puisse être interprétée comme un désir de procrastination. En fait je ne vois aucun avantage, au contraire, à retarder l'examen des questions allemandes cependant que la conférence des Seize poursuivrait ses travaux. J'en viens donc à me demander s'il n'existerait pas un moyen de faire un sondage à Moscou sur

les intentions du gouvernement soviétique à l'égard de la conférence de novembre.

Sans doute est-il difficile de poser une question sur le fond, mais le gouvernement britannique en tant que gouvernement invitant ne pourrait-il trouver moyen de poser une question sur la date de la réunion en novembre en arguant par exemple du petit nombre de locaux disponibles à cette date et de diverses obligations auxquelles il aurait à faire face[1].

Je ne tiens pas particulièrement à ce prétexte. Si les Anglais voient un autre moyen d'aborder la question, ce moyen peut être bien meilleur. La seule chose qui m'importe est de savoir si à leur sens, un sondage est possible. Je ne crois pas que nous soyons nous-mêmes, étant donné les récentes évolutions, très bien placés pour le faire.

(Secrétariat général)

84

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

L. n° 9. *Paris, 24 juillet 1947.*

Je vous envoie ci-joint copie d'une lettre personnelle que j'adresse à Massigli[2].

J'attache une grande importance à éviter de donner au gouvernement américain l'impression de faire de la procrastination pure et simple. C'est pourquoi j'aimerais que nous puissions être fixés sur les intentions russes à l'égard de la conférence de novembre. Si par quelque signe nouveau les Russes marquaient qu'ils ont actuellement l'intention de s'y rendre, je crois que le gouvernement américain pourrait admettre qu'il serait de la dernière maladresse de s'opposer à la conférence des Quatre. Je ne crois pas d'ailleurs qu'une telle constatation nous amènerait nécessairement à suspendre toute conversation. Il y aurait seulement lieu de tenir confidentielle les résultats desdits entretiens qui se présenteraient comme des solutions éventuelles entre un échec en novembre, aussi comme une préparation aux délibérations éventuelles des Quatre.

Peut-être pourriez-vous utilement faire état de ces indications au cours de vos visites du Département d'État. J'aimerais savoir, en tout état de cause, ce que vous en pensez.

(Secrétariat général)

[1] Note manuscrite : *Avisé Londres de l'additif le 26 VII. E[mmanuel d']H[arcourt].*

[2] Voir document n° 83.

85

M. MARITAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 258. *Rome (Saint-Siège), 24 juillet 1947.*

L'Occident choisit la paix : c'est l'idée exposée par l'*Osservatore Romano* en deux articles, du 21-22 et du 23 juillet, où il a rassemblé les passages essentiels de discours récemment prononcés par des hommes d'État français, anglais et italiens, en s'efforçant de montrer la concordance de leurs aspirations et de leur politique avec celle du Saint-Siège.

C'est M. Bevin qui déclare aux mineurs de Morpeth qu'il n'y a pas péril de guerre pour la présente génération, mais qu'il faut cependant en écarter la menace pour les générations futures : « Nous, nations puissantes, arche centrale du pont par lequel passent les affaires internationales, nous devons trouver et nous trouverons le moyen d'opérer une liaison entre les États-Unis et la Russie en un effort commun pour soulager l'humanité tout entière ». C'est le président Ramadier qui dans son discours de Perpignan souligne le rôle traditionnel de la France, porte étendard de la paix et de la liberté ; fidèle à son histoire, déclare le Président, la France fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la Russie et les États-Unis de se dresser l'un contre l'autre. C'est enfin M. de Gasperi qui, prenant la parole le 20 juillet à Trente, développe l'idée que l'Italie destinée, par sa position entre Orient et Occident, à jouer le rôle de médiatrice, doit s'acquérir le droit de le faire en donnant l'exemple de la droiture et de l'honnêteté politique dans la vie internationale.

Ainsi, note le comte dalla Torre, l'Angleterre, la France, l'Italie, ne déclarent pas seulement qu'elles préfèrent la paix à la guerre ; elles se sentent la vocation d'agir comme médiatrices en sa faveur.

La bonne volonté des trois hommes d'État, ajoute l'*Osservatore Romano*, trouve dans le plan Marshall l'occasion de prouver son efficacité ; et le journal du Vatican souligne l'importance cruciale du moment présent. L'Europe se trouve mise tout à coup devant la possibilité de réaliser ses États-Unis. « Nous savions que nous étions arrivés au seuil de cette ère nouvelle : au moment où nous désespérions d'y entrer, le fait inattendu s'est produit, et Bevin, Ramadier, de Gasperi nous disent qu'il est encore temps ; la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, se mettent en mouvement pour que le déchirement de l'Europe ne s'élargisse pas et ne devienne pas irrémédiable, car l'Europe vivante est une et indivisible : si une partie seule en survit, mais arrachée au tout, elle ne constituera plus l'Europe ».

Nous sommes sans doute arrivés, continue le comte dalla Torre, à un de ces moments mystérieux de l'histoire qui commandent, hors de sa volonté parfois, l'existence de l'humanité.

[1] Note manuscrite : *Londres, Washington, f[ai]t 4.8.47, Vu F[rançois] C[oulet].*

Il se réfère alors pour exposer sa pensée à l'allocution que j'ai moi-même prononcée le 14 juillet et dont j'ai envoyé le texte au Département. Après en avoir cité un assez long passage, qui se termine par les lignes suivantes : « Ce qu'une puissance d'intuition et de décision supérieure, si les hommes dans leur ensemble en étaient capables, aurait pu faire dès l'abord pour la prospérité du genre humain, arrive à se faire à la longue et comme à tâtons, et avec quels retards et avec quels échecs, sous la pression des nécessités de fait et des énergies cachées de la nature, qui sont dures et impitoyables mais substantiellement bonnes. Ces considérations ne minimisent en rien les dangers de catastrophe auxquels l'histoire humaine est exposée, elles montrent qu'au milieu même de ces dangers l'homme est toujours au devoir de l'espérance, et de ce courage auquel la voix du Souverain Pontife exhortait récemment nos contemporains », le directeur de l'*Osservatore Romano*, pour terminer son article, reproduit le texte de Pie XII auquel j'avais fait allusion sans le citer explicitement.

C'est sans doute parce que dans mon discours du 14 juillet j'avais souligné les aspirations pacifiques de la politique française et proposé des articles de l'*Osservatore Romano* sur lesquels on a tant discuté à Rome une interprétation qui a dû sembler exacte, mentionnant notamment le refus du Saint-Siège d'entrer dans les voies d'une guerre idéologique, que cette allocution a retenu l'attention du Vatican. Mgr Montini avait attaché du prix à s'en procurer le texte, que je lui ai remis moi-même le 16 juillet ; il m'avait alors demandé l'autorisation de le communiquer à l'*Osservatore Romano*.

Dans son numéro du 23 juillet l'*Osservatore Romano* y est revenu une seconde fois, et a publié, sous le titre « Politique de Paix », le fragment suivant : « Puisque nous faisons en ce moment un peu de philosophie politique, et puisque d'autre part nous sommes réunis à l'ambassade de France près le Saint-Siège, pour laquelle toutes les manifestations d'opinion qui touchent de plus ou moins près le Vatican ont évidemment une importance de premier plan, vous me permettrez de signaler l'intérêt tout particulier qui s'attache aux articles récemment publiés dans l'*Osservatore Romano* par le directeur de ce journal sur la présente crise internationale. Il n'y a aucun sens à dire, comme on l'a fait dans certains milieux, que ces articles indiquent un « renversement » ou un changement de la politique du Vatican. Ce qu'on appelle la politique du Vatican concerne essentiellement l'ordre spirituel, et les positions du Saint-Siège vis-à-vis de l'athéisme marxiste et du matérialisme dialectique sont et restent ce qu'elles sont. Ce que l'auteur des articles en question fait observer, c'est que le plan spirituel de l'action de la papauté n'est précisément pas le plan de la politique temporelle des nations, et lui permet toutefois d'assigner les règles morales dont celle-ci doit s'inspirer ; et que si on se place dans la perspective de cette politique temporelle et de l'échiquier pratique sur lequel elle se joue, on constate qu'elle a affaire non à des idées pures et à des systèmes abstraits, mais à des peuples et à des États engagés dans la réalité historique, et des craintes concrètes et des intérêts concrets desquels il faut d'abord tenir compte, et dont une règle morale primordiale demande qu'on

cherche dans la paix, non dans la guerre, la solution des conflits d'intérêts et d'ambitions, même si par ailleurs leurs idéologies sont en irréductible opposition. Tout comme, pourrait-on ajouter, dans la famille ou dans la cité la première règle de morale commune est de tendre à maintenir ou restaurer, si difficile que cela soit à certains moments, l'amour fraternel ou l'amitié civique en dépit des oppositions d'idées, et à ramener au sens de la communauté ceux qu'on tient pour des enfants prodigues, plutôt que de chercher à les bannir de celle-ci ».

Nous n'avions pas besoin des articles de l'*Osservatore Romano* pour savoir que S.S. Pie XII, comme elle l'a rappelé elle-même dans son discours du 25 février 1946 au corps diplomatique, s'est refusée pendant la guerre, malgré toutes les pressions qu'on tentait d'exercer, à bénir la croisade antisoviétique allemande, et pour être assurés que le Pape maintient toujours la même attitude, et s'élevant contre le fatalisme qui d'avance se résigne au pire, l'appelât-on guerre sainte ou guerre idéologique, travaille et retravaillera toujours pour la paix entre les nations. Mais les considérations exposées dans le journal du Vatican ont apporté à l'opinion une opportune mise au point, où chacun peut trouver la leçon d'une séculaire sagesse politique dont l'esprit concorde si bien avec celui de la politique de paix poursuivie par la France que je ne pouvais manquer d'en faire état aujourd'hui.

Ainsi l'*Osservatore Romano* – et son accord avec le Vatican est cette fois facile à discerner –, continue la campagne qu'il a entreprise depuis plus d'un mois en faveur de la paix, et dont mes dépêches précédentes ont fait connaître au Département les diverses étapes. Si parfois, certains indices donnent à penser qu'aux yeux du Pape, les jeux sont faits et les deux blocs irrémédiablement constitués, il est certain cependant que le Vatican continuera de travailler pour la paix en toute occasion et de toutes ses forces, et à encourager toute action politique entreprise dans ce sens. De là en particulier l'appui non dissimulé qu'il porte au plan Marshall, basé sur une idée qui lui est très chère, celle de la solidarité internationale, et dans lequel il voit une des dernières chances de paix offertes à l'Europe.

Il n'est pas sans intérêt, d'autre part, que le journal officieux du Vatican prenne ouvertement parti pour la politique qui tient l'URSS pour une partie intégrante de l'Europe et qui s'efforce de lui laisser la porte ouverte – démentant ainsi l'espoir que certains nourrissaient de voir le Saint-Siège soutenir une croisade politique antirusse –, et qu'en citant à deux reprises les paroles de l'ambassadeur de France il ait tenu à souligner l'accord des positions du Saint-Siège avec celles de la politique française.

(Direction d'Europe)

86

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 643[2]. *Prague, 25 juillet 1947.*
Par courrier. Réservé. Secret.

(*Reçu* : le 26, 12 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 625[3].

L'attitude adoptée par Staline à l'égard du projet de traité entre la France et la Tchécoslovaquie n'a pas mis fin aux divergences de vues qui s'étaient manifestées au sein du Cabinet. Chacun des partis en présence cherche à interpréter en faveur de sa thèse la réponse du chef du gouvernement soviétique. Celui-ci s'est déclaré favorable au traité, mais il a marqué sa préférence pour un texte qui se rapprocherait davantage des accords politiques signés par Prague avec Belgrade et Varsovie. Les communistes en concluent qu'ils ont eu raison de s'opposer à l'acceptation du contre-projet français et persistent dans cette attitude. Leur but à peine dissimulé reste d'ailleurs de faire traîner les choses en longueur tant qu'en France les communistes ne participeront pas de nouveau au gouvernement. Ils ne sont donc pas fâchés que jusqu'ici une entente n'ait pu se réaliser sur les textes. Pour des raisons un peu différentes, les socialistes, sous l'impulsion de M. Fierlinger, soutiennent pratiquement le même point de vue.

En revanche, les socialistes-nationaux et les catholiques soulignent que Staline partage l'opinion du Dr Bénès sur l'intérêt de renouveler l'alliance avec la France. Entre les deux hommes d'État, la divergence serait minime. Le Président de la République est disposé à signer le traité tel qu'il est proposé par Paris. Staline conseille de chercher à obtenir un texte meilleur. Le gouvernement tchécoslovaque resterait donc libre de sa décision.

Socialistes-nationaux et catholiques n'ignorent pas la véritable raison des résistances manifestées par les communistes. Ils sont convaincus que, pour M. Gottwald et les autres ministres de son parti, les difficultés soulevées à propos des formules ne sont que des prétextes. Ils sont ainsi amenés à se tourner du côté français pour leur demander de les aider. Ils nous représentent qu'une attitude trop rigide de notre part, qu'une intransigeance absolue sur les textes ne peuvent que faciliter le jeu des éléments qui inclinent vers le système des alliances exclusives avec l'URSS et les autres nations slaves. Ils nous suggèrent de nous prêter à un certain assouplissement des paragraphes qui enlèverait à leurs adversaires des arguments trop faciles. C'est dans ce sens que s'expriment MM. Zenkl, Ripka, Drtina (socialistes-nationaux) ainsi que Mgr Sramek, Mgr Hala, M. Prochazka (démocrates populaires).

[1] Note manuscrite : *Vu F. C[oulet].*

[2] Document diffusé à la Présidence de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, MM. Falaize et Chauvel.

[3] Document non reproduit.

Pour ce qui est des démocrates-chrétiens, ils voudraient surtout éviter qu'un accord avec la France, qui se heurte à l'heure actuelle à de sérieux obstacles, ne devienne possible dès que les communistes français seraient rentrés dans le gouvernement. Ils craignent manifestement que les communistes tchécoslovaques n'en tirent alors un très grand avantage politique.

Quant aux démocrates slovaques, très handicapés par le trop grand nombre de personnalités compromises qu'abrite leur parti et absorbés par leurs difficultés intestines, ils se montrent peu combattifs dans le domaine de la politique étrangère.

Telle est, à l'heure actuelle, la situation comme elle se présente à Prague.

De la sphère – déjà suffisamment agitée – de la politique internationale, le projet de traité avec la France est descendu sur le plan des rivalités entre partis, rivalités plus aiguës et plus graves qu'elles ne l'ont jamais été depuis la libération.

Il est cependant un point sur lequel toutes les personnalités et les groupements politiques sont d'accord. Tous considèrent qu'après les événements de ces dernières semaines (déclarations de Marshall, conférence à Trois, acceptation puis revirement du gouvernement de Prague, conférence des Seize, vives discussions entre les Puissances occidentales au sujet de la Ruhr), la situation internationale est particulièrement chargée d'incertitudes et d'aléas, et que les conditions sont peu propices à la poursuite immédiate des discussions entre Prague et Paris. Ils estiment que l'essentiel pour l'instant est que le fil de la conversation ne soit pas rompu afin que les pourparlers puissent reprendre dès que le moment sera propice. Même ceux qui, à l'heure présente, paraissent les moins pressés et les moins chauds ne voudraient pas assumer le responsabilité d'un échec qui les mettrait en posture difficile aux yeux d'une grande partie de l'opinion.

Pour notre part et pour autant que j'en puis juger d'ici, j'estime qu'il convient de laisser la situation se décanter et se clarifier avant d'arrêter notre attitude.

(Direction d'Europe)

87

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[2].

T. nos 2939-2941. *Paris, 26 juillet 1947.*

Veuillez faire connaître au gouvernement américain que le gouvernement français, avant tout soucieux de se voir placé sur un pied d'égalité avec les autres Puissances principalement intéressées dans l'élaboration du traité de paix avec le Japon, accepte de participer à une conférence des onze puissances, suivant les modalités proposées dans la note verbale du Département d'État du 11 de ce mois.

La France n'a pas d'objection à ce que la rédaction d'un premier projet du futur traité soit confiée à une conférence de suppléants et d'experts travaillant à la majorité des deux tiers, étant entendu qu'un collège des ministres des Affaires étrangères des onze puissances sera appelé à se prononcer ensuite en toute liberté de procédure :

a) sur le texte du projet,

b) sur la mode de participation aux délibérations finales de tous les autres États ayant été en guerre avec le Japon.

Au cas où certaines des puissances invitées seraient d'avis que la réunion des onze ministres des Affaires étrangères dût précéder et non pas suivre la conférence des suppléants, le gouvernement français ne serait pas opposé à envisager cette éventualité.

J'ai pris note du désir du gouvernement américain de convoquer la conférence des suppléants pour le 19 août. Si cette date devait être modifiée pour satisfaire aux convenances d'autres puissances, je souhaiterais en être informé au moins quinze jours à l'avance[3].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Télégramme signé Chauvel.

[2] Note manuscrite : *M. Cattand.*
Télégramme diffusé à Moscou (nos 2576-2578), Londres (nos 2039-2041), La Haye (nos 441-443), Canberra (nos 253-255), Ottawa (nos 320-322), Wellington (nos 189-191), New Delhi (nos 131-133), Nankin (nos 555-557), Manille (nos 88-90).

[3] Bonnet remit la réponse du gouvernement français le 29 juillet. Mais l'organisation de la conférence restait suspendue à la réponse soviétique et à la volonté de la Chine de requalifier la majorité absolue en incluant le vote des quatre puissances ayant le droit de veto à la Commission d'Extrême-Orient. La réserve française (décision concernant la procédure réservée au collège des ministres) fut finalement levée (télégramme de Baudet aux représentants français auprès des participants à la conférence du 8 août 1947 non reproduit).

88

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE POUR LE MINISTRE

La question de Kehl

N.[1] *Paris, 28 juillet 1947.*

Une réunion interministérielle s'est tenue le 7 juillet au Département[2] pour examiner la question de Kehl : celle se son statut futur et celle de son statut provisoire, en attendant une décision interalliée. Un rapport, joint à cette note, expose les divers aspects de ce problème tels qu'ils ont été évoqués devant la réunion.

L'examen auquel il a été procédé par les Directions politique et économique du Département a permis de dégager les points suivants :

I) *Statut futur de Kehl :*

1) L'interdépendance des ports de Kehl et de Strasbourg rend indispensable leur union.

a) La décision de construire le port de Kehl a été prise en 1900 par les autorités du Grand-Duché de Bade dans le seul but de concurrencer le port de Strasbourg. Bade possédait déjà deux importants ports fluviaux sur le Rhin : Karlsruhe et Mannheim. Cet état n'avait nul besoin d'un troisième port ;

b) Le Traité de Versailles (article 65) consacrait l'avantage d'une association des deux ports en décidant que, pour une durée de sept années, leur exploitation devrait être dirigée par un organisme commun ;

c) En 1942, le gouvernement du *Reich* qui occupait l'Alsace, non seulement réunissait à nouveau les deux ports, mais allait plus loin en unifiant l'administration des deux villes.

2) Les représentants de la Préfecture du Bas-Rhin et du port de Strasbourg demandent que la France annexe le port de Kehl et la partie de la ville située sur la rive gauche de la Kinzig.

a) L'annexion du seul port de Kehl ne suffit pas. Il faut également annexer la gare, les voies ferrées menant au port, les immeubles de la ville servant à la direction et au logement du personnel ;

[1] Note manuscrite : *Voir lettre de janvier ou février à S[ecrétaire d'] E[tat aux] A[ffaires allemandes et] A[utrichiennes] demandant l'application du statut provisoire. Rép[onse] de Schneiter se réclamant d'une décision du Conseil des ministres.*

[2] La réunion dont il est question ici s'était déroulée sous la présidence de M. Berthelot et avait rassemblé 25 personnes. Outre le ministre des Affaires étrangères, représenté par MM. Sauvagnargues, de Leusse, Puaux, Gillet, Lebel et Fequant, y avaient été invités : M. Siegfried, pour représenter le port autonome de Strasbourg ; deux représentants de la Préfecture du Bas-Rhin ; deux représentants du gouvernement militaire de la Zone française d'occupation ; deux représentants du CCFA ; un représentant du Ministère des Finances ; un représentant du Ministère de l'Économie Nationale ; un représentant du Ministère de l'Intérieur ; trois représentants du Ministère des Travaux publics ; trois représentants de l'État-major de l'Armée et un représentant de l'EMGDN.

b) La simple prise en charge du port de Kehl par le port de Strasbourg, avec maintien de Kehl sous la souveraineté allemande, deviendrait en fin de compte illusoire. Les autorités allemandes auraient trop de moyens d'action contre la société du port de Strasbourg : mesures douanières, mesures fiscales, mesures sociales ;

d) Les questions de population ne se posent pas. Les autorités allemandes avaient fait évacuer la ville de Kehl en 1945, et les autorités françaises d'occupation n'ont pas rapporté cette mesure. Kehl actuellement n'est habité que par des Français.

3) Une solution intermédiaire, qui éviterait le mot « annexion », serait le prise à bail pour la France, pour une durée de 99 ans, du port et de la ville de Kehl. Pour que ce système ait des chances d'être viable, les conséquences de la prise à bail devraient être les mêmes que celles de l'annexion : cordon financier repoussé aux limites est de Kehl, incorporation de Kehl dans le système économique, financier et social de la France. La Commission a en outre estimé que cette solution présenterait le désavantage de laisser une porte ouverte aux revendications allemandes, et de ne pas assurer sur des bases aussi solides que l'annexion pure et simple la fusion indispensable des deux ports. Au surplus, la prise en bail ainsi étendue équivaudrait à la constitution d'une zone franche au profit de la France, à une époque où la tendance n'est pas favorable à de tels empiètements sur la compétence des gouvernements en matière économique et financière pour constituer des privilèges en faveur d'un seul pays.

Conclusion :

Il est nécessaire que le Conseil des ministres prenne une décision au sujet de la nature de la revendication française à Kehl. Il apparaît que celle-ci devrait porter sur l'annexion du port et de la plus grande partie de la ville (jusqu'à la Kinzig).

II) *Statut provisoire de Kehl :*

1) Il est nécessaire de donner un statut provisoire au territoire de Kehl actuellement délimité par le report du cordon douanier aux limites de la Kinzig. La situation y est des plus confuses en raison :

a) de la coexistence dans le territoire des éléments et services métropolitains avec ceux de la zone d'occupation ;

b) du cours simultané de trois monnaies : mark, franc d'occupation, franc français ;

c) de l'impossibilité d'y appliquer certains règlements français, ceux par exemple réglementant le contrôle des biens ou permettant le recouvrement des impôts indirects.

2) Une solution à ce problème a été proposée par le ministère des Finances et permettrait de doter le territoire de Kehl d'un régime juridique homogène :

a) Le général commandant en chef garderait l'autorité nominale sur le territoire de Kehl et en resterait responsable vis-à-vis du Conseil de contrôle, mais délèguerait ses pouvoirs administratifs au Préfet du Bas-Rhin, gestionnaire de fait du territoire ;

b) *Pouvoir législatif :* le commandant en chef introduirait la législation française nécessaire dans le territoire, sans publicité, pour éviter toute complication sur le plan interallié ;

c) *Régime financier :* l'administration française ouvrirait un compte général de la gestion de fait, auquel seraient inscrites toutes les dépenses et toutes les recettes ;

d) *Échanges :* les relations avec la zone française seraient assimilées à celles de la France avec l'Allemagne.

3) L'application de ce statut aurait pour conséquence :

a) L'élimination de tous les éléments et services des troupes d'occupation ;

b) La prise en régie du réseau ferroviaire par la SNCF ;

c) L'élimination de toutes les monnaies autres que le franc métropolitain.

Conclusion : Il est nécessaire que le Conseil des ministres prenne une décision concernant le statut provisoire de Kehl. La solution proposée par le ministère des Finances semble convenir parfaitement au règlement de la situation actuelle.

(Direction d'Europe)

89

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE[1]

Le Vatican et la situation politique mondiale

N. *Paris, 28 juillet 1947.*

Les confidences du cardinal Sapieha, prince-archevêque de Cracovie, au retour de son récent voyage à Rome, jettent quelques lumières sur le point de vue du Vatican à l'égard de la situation mondiale présente[2].

Le cardinal Sapieha avait été, comme d'autres personnalités du Vatican, fortement ému par une série d'articles de l'*Osservatore Romano*, où le comte dalla Torre, considérant la tension actuelle, faisait ressortir la nécessité pour l'URSS de défendre ses frontières, niait toute volonté d'agression russe et s'exprimait d'une manière, voilée peut être, mais sévère, quant au fond, sur la doctrine Truman.

[1] Document paraphé : *F. C[oulet].*

[2] Voir document n° 79.

Le cardinal Sapieha ayant fait observer que la position ainsi définie par l'*Osservatore Romano* pouvait faire apparaître le Saint-Siège comme soutenant la politique du gouvernement polonais à l'égard de ses ressortissants catholiques, le Vatican fut amené à publier dans *Il Quotidiano* une étude où il était dit que ce serait défier les croyances catholiques dans certains pays que d'accorder la sanction de l'Église aux gouvernements qui ne respectent pas les droits sacrés des catholiques.

L'attitude du Vatican ne préparait donc pas un rapprochement avec Varsovie. Elle avait une signification plus vaste que le cardinal Sapieha semble avoir parfaitement comprise :

Le Vatican voit dans la situation actuelle les prodromes d'une guerre. Dès lors tout en condamnant l'idéologie matérialiste, il s'efforce de préparer sa neutralité dans le prochain conflit, comme il la garda dans la dernière guerre.

Les articles de l'*Osservatore Romano* répondaient aux critiques soviétiques représentant le Vatican comme soutenant la thèse américaine. L'étude du *Quotidiano* rectifie cette impression.

Le Saint-Siège est conscient du danger que représenterait pour le catholicisme romain une domination russe sur l'Europe. Il n'ignore pas que la force terrestre de l'URSS, le développement de ses armes techniques peuvent permettre à l'armée soviétique, dans l'éventualité d'une guerre, d'occuper dans une première phase la totalité de l'Europe. La réaction américaine ne se ferait sentir que dans une seconde phase.

Le Vatican est informé par ailleurs des insuffisances présentes de l'armée de terre américaine que ne compenseraient pas immédiatement la force de l'aviation américaine et la supériorité de la marine anglo-saxonne.

Quant à l'arme atomique elle-même, l'URSS, s'il en posséderait la technique, se trouverait pour un peu de temps encore dans l'impossibilité de l'appliquer industriellement.

Il peut donc être conclu, en cas de conflit, à une supériorité anglo-saxonne sur l'URSS. Cette situation peut cependant n'être que temporaire.

De toute façon, l'URSS envahirait la totalité de l'Europe dans la première phase du conflit.

Ces points de vue juxtaposés expliquent la position du Vatican qui, traditionnellement opposé à toutes les guerres, prépare sa neutralité dans un prochain conflit dont les symptômes apparaissent à ses yeux de plus en plus dangereusement.

(Direction d'Europe)

90

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L.[1] *Londres, 28 juillet 1947.*

Personnelle.

Nous sommes à une heure grave. Les décisions qui vont être prises, quelles qu'elles soient, pèseront sur les destins français des prochaines années. Il me semble donc que je manquerais à mon devoir envers mon pays comme envers son chef en n'exposant pas au ministre responsable de notre politique étrangère comment, avec les éléments d'information dont je dispose, la situation m'apparaît et à quelles conclusions je suis conduit. Je me sens d'autant plus poussé à le faire que certains souvenirs d'avant-guerre s'imposent à mon esprit. J'ai trop été mêlé à nos affaires de 1929 à 1938, et singulièrement de 1931 à 1934, pour ne pas me rappeler de quel poids notre politique intérieure a posé alors sur notre politique étrangère, quelles fautes elle nous a fait commettre et à quelles attitudes d'immobilité stérile elle nous a trop souvent contraints.

En un tel moment, il faut du courage et de la longueur de vue. Vous avez prouvé, M. le Président que vous aviez du courage, et que vous étiez capable de regarder plus loin que l'événement quotidien…

Depuis qu'ont été définies en 1945 les grandes lignes de notre politique allemande, ou plutôt, depuis qu'ont été définies les garanties de sécurité, politiques et économiques, que nous entendions nous assurer dans un règlement allemand, divers faits se sont produits qui ont modifié dans une large mesure les données du problème.

Le premier de ces faits est l'aggravation de la rivalité américano-russe. Le sentiment anti-soviétique se développe aux États-Unis, tandis qu'au Kremlin grandit la crainte qu'inspirent les desseins du capitalisme anglo-saxon et que se développe la psychose d'encerclement. Entre Moscou et Washington, le conflit n'est certes point encore fatal ; du moins les chances de bonne entente et de collaboration harmonieuse s'éloignent-elles de plus en plus.

Un autre fait est la lenteur avec laquelle s'amorce le relèvement français. Deux ans et demi après la Libération nous sommes encore en pleine crise économique ; nous n'avons résolu ni notre problème monétaire, ni celui de l'ajustement de nos prix. D'autre part, les dépenses qu'a entraînées la guerre d'Indochine et nos difficultés budgétaires, font obstacle à la reconstitution dans la métropole d'une force militaire sérieuse. Nous avons retrouvé une position morale sur le continent ; mais on n'y respecte point encore notre force matérielle. Ce n'est pas la situation que nous envisagions lorsque nous tracions en 1944/1945 notre programme rhénan.

[1] Note manuscrite : *Très important.*

La crise économique et financière que traverse l'Angleterre constitue un troisième fait. Les signataires anglais du contrat d'emprunt anglo-américain de 1945 croyaient avoir donné à leur pays le moyen de traverser les années difficiles et avoir préparé son relèvement. Ils s'étaient trompés. La situation est plus grave qu'elle ne l'a jamais été ; elle pèse sur tous les aspects de la politique anglaise ; elle pèse notamment – de façon décisive – sur les plans britanniques relatifs à l'Allemagne.

Enfin, et c'est sans doute le fait le plus grave, l'Allemagne sans frontières définitives, mais où l'orgueil national s'affirme déjà à nouveau, est pratiquement coupée en deux. Quels que soient les souhaits que nous puissions formuler, il est difficile de penser que cette coupure ne s'aggravera pas dans les mois qui viennent. Est-ce pour nous un avantage ? Est-ce au contraire un risque plus grand ? Le doute est permis. Entre une Allemagne « une » que courtiseront, nous ne le savons déjà que trop, Russes et Américains, et oscillant des uns aux autres, les faisant « chanter » à tour de rôle pour en obtenir quelque avantage, et une Allemagne séparée en deux tronçons, dominé, l'un par Washington, l'autre par Moscou, on peut hésiter. Pour ma part, je ne pense pas que la coupure entraîne avec elle plus de chances de conflit qu'une compétition entre les deux grandes puissances pour l'hégémonie sur une Allemagne « une ». Considérant, d'autre part, que l'Allemagne occidentale contient en somme beaucoup plus d'éléments susceptibles de résister à l'idéologie russe qu'on ne peut en trouver dans l'Allemagne de l'est de l'Elbe, je crois en définitive que la coupure vaut mieux pour nous, puisque c'est finalement en Allemagne occidentale que sont situées les zones dans lesquelles il est indispensable que nous ayons part au contrôle.

À l'égard de cette Allemagne, quelles garanties de sécurité pouvons-nous encore nous assurer ? C'est la question essentielle que tout gouvernement français doit se poser. Certes, la réponse ne peut que varier avec l'évolution des méthodes de guerre et un traité, quel qu'il soit, ne donne qu'une solution provisoire qui sera peut-être surannée demain. Il reste que c'est un système d'occupation qui fournit, quelles que soient les circonstances, les garanties les plus efficaces. Nous n'avons rien à craindre de l'Allemagne, quel qu'y soit l'état des esprits et quel que soit le niveau industriel qui lui soit alloué, tant qu'elle demeurera occupée et dans la mesure où elle le sera.

Notre premier objectif doit donc être d'assurer le maintien de l'occupation et sa prolongation pour une très longue durée, au besoin en vertu d'un mandat des Nations unies. Or, au moment de débattre le niveau industriel de l'Allemagne qui n'est pas indifférent à notre sécurité, nous ignorons quelles sont les vues de nos partenaires touchant la garantie essentielle de cette sécurité, à savoir, la permanence de l'occupation du pays rhénan, de la zone de Cologne et de la Ruhr. Cependant les intentions d'occupation prolongée qu'ils avaient manifestées jusqu'ici peuvent se trouver brusquement modifiées. Le Congrès américain est d'humeur changeante. Quant aux Britanniques, j'ai averti le Département dès le 6 décembre

dernier[1] qu'en présence du fardeau financier que constitue l'occupation, des personnalités autorisées se posaient la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux évacuer l'Allemagne. Ces jours-ci Sir Orme Sargent m'a répété que cet état d'esprit n'avait pas disparu et que s'il n'y avait pas de solution au problème du financement de l'occupation, la question de l'évacuation se poserait très sérieusement. Si j'en crois d'ailleurs le *News Chronicle* du 26, un député travailliste qui n'est pas sans influence, M. Douglas Jay, a dit vendredi dernier, parlant à Eastbourne, que « le moment était proche où il faudrait dire aux Américains que, s'ils n'étaient pas prêts à subvenir aux dépenses de la zone d'occupation britannique, les forces anglaises devraient l'évacuer sans doute vers la fin de l'année. Le moment arrive où nous devons sérieusement examiner l'évacuation de la zone britannique ».

Ma conclusion sur ce point est donc que toute concession en matière du relèvement du niveau industriel allemand doit être liée, à des engagements précis anglo-américains touchant le maintien de l'occupation de la Rhénanie et de la Ruhr.

Cela dit, je dois très franchement déclarer que les raisons qui militent en faveur d'un relèvement de ce niveau sont sérieuses. Nous ne pouvons pas raisonnablement demander aux Anglo-Saxons de continuer à faire les frais du ravitaillement et de la remise en état des districts industriels. J'ai lu avec attention tous les papiers qui m'ont été communiqués ; j'avoue n'avoir trouvé nulle part des évaluations chiffrées qui permettraient de soutenir sérieusement que la balance allemande pourra être en équilibre au niveau qui a nos préférences. Si ces calculs existent, nous avons tort de ne pas nous en servir ; s'ils n'ont pas été faits, il faudrait se hâter de les entreprendre…

Quoi qu'il en soit, le danger ne paraît être beaucoup moins dans une production de 9, 10 ou 11 millions de tonnes d'acier par an[2], surtout si on compare ces chiffres à ceux de la production allemande de guerre, que dans ce rythme du relèvement et dans l'utilisation de l'acier produit. Or, il ne me semble pas impossible d'élaborer une formule qui, s'inspirant de ce qui a été fait à Moscou pour le charbon de la Sarre, établisse un rapport entre un niveau donné de la production totale de charbon, la part de cette production réservée, à ce niveau, pour l'exportation et un niveau correspondant de la production allemande d'acier. Si une formule de ce genre pouvait être établie, son application nous assurerait que tel ou tel chiffre de production pourrait être atteint par la métallurgie française avant que l'Allemagne n'atteigne elle-même tel ou tel niveau. La priorité nous serait assurée sinon dans l'absolu, du moins dans le relatif. Quant à l'utilisation de l'acier produit, l'essentiel est de s'entendre d'abord sur les industries interdites à l'Allemagne, puis d'orienter la production allemande vers certaines fabrications de préférences à d'autres, enfin de prendre des précautions pour que l'exportation allemande ne nous fasse pas sur certains marchés une concurrence gênante. Avec de la bonne volonté de part et d'autre rien de tout cela n'est impossible.

[1] Document non reproduit.

[2] Voir documents n°s 42, 61 et 67.

Reste la question de l'internationalisation des mines et les établissements industriels, ou de leur « nationalisation ». J'avoue qu'elle m'apparaît sous un jour un peu différent depuis que nous voyons le capital américain à l'œuvre et dans la mesure où nous pouvons penser qu'il est à l'origine des plans de développement excessif de la Ruhr. Toute formule d'internationalisation supposera un apport de capitaux, et les capitaux américains auront la prépondérance ; les Américains ne chercheront-ils pas à obtenir le maximum de rendement ? Quant à la nationalisation, elle est dangereuse dans la mesure où elle remettrait à un état central ou à un *Land* une trop grande puissance industrielle. N'est-il pas possible de trouver une méthode plus souple qui permette à la propriété de telle entreprise de passer à un syndicat, à celle de telle autre de passer à une commune, à celle de telle autre enfin d'être donnée au *Land* ? Ainsi serait évité le danger de la reconstitution d'une trop grande puissance industrielle aux mains d'un seul *Land*. De toute manière, nous ne pouvons pas espérer que nos partenaires accepteront de descendre très sensiblement au dessous du chiffre qu'ils avaient envisagé comme représentant un niveau raisonnable de l'industrie allemande. La question est donc de savoir si nous préférons nous en tenir à une position négative, accompagnée de protestations solennelles, ou envisager un compromis. Certes le compromis est souvent haïssable et je suis bien d'accord qu'il est des circonstances où il ne doit pas trouver place. Mais, dans cette affaire, pour nous vitale, que gagnerions nous à une affirmation pure et simple de nos principes ? Nous ne devons pas nous faire d'illusions. Nous n'empêcherons pas les Anglo-Saxons de pousser la restauration industrielle de la Ruhr. Nous serons simplement mis dans l'impossibilité d'intervenir utilement dans les plans de relèvement et ce que nous n'avons pas accepté aujourd'hui, nous aurons sans doute à l'accepter demain. Assurément, une protestation solennelle est possible, mais à quoi nous mènera-t-elle ?

Il y a eu un temps, en 1933, où on était à la recherche d'un compromis à propos du réarmement allemand. À ce compromis, qui peut-être donnait une chance – bien faible sans doute et toute provisoire – de détente, mais qui donnait une chance tout de même, nous avons préféré, pour des raisons de politique intérieure, maintenir une position de principe et nous draper dans le « non » solennel qu'a constitué la note du 7 avril 1934. Je ne crois pas que ce geste nous ait rapporté plus que de permettre à nos partenaires de nous rendre responsables d'une partie de ce qui a suivi. Nous pouvons demain nous donner la satisfaction d'un non formulé dans des conditions analogues ; notre note sera au dossier, elle sera même, pouvons-nous penser, au dossier de l'histoire ; mais l'histoire, après l'événement, peut s'écrire de bien des façons… Entretemps, nous aurons donné l'occasion à quelques personnes, en Amérique notamment de dénoncer notre intransigeance et nous nous serons mis hors d'état d'intervenir ici si le courant en faveur d'une évacuation partielle de l'Allemagne prend force. Je pense qu'à tout prendre, l'autre ligne de conduite vaut mieux.

Telles sont, M. le Président, sous une forme trop schématique et sans les nuances qu'il faudrait avoir le temps d'y introduire, les réflexions que je

désirais vous soumettre. Elles font abstraction, je l'admets de toutes considérations de politique intérieure ; mais il est des moments où les préoccupations d'intérêt national obligent à négliger toutes autres considérations.

Au surplus, je suis convaincu que le ministre des Affaires étrangères qui viendrait dire au Parlement : « Voilà ce que j'ai accepté ; mais j'ai obtenu en échange telle et telle garantie d'occupation ; de surcroit j'ai permis que le plan Marshall prenne vie », je suis convaincu que ce ministre des Affaires étrangères serait acclamé.

Veuillez croire, M. le Président, à mes sentiments de respectueux et fidèle dévouement.

(Papiers Massigli)

91

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1554/DGE. *Washington, 28 juillet 1947.*

Le comité des dix-neuf créé le 22 juin par le président Truman et chargé de déterminer, dans le cadre du plan Marshall, la nature et le montant des ressources disponibles aux États-Unis en vue d'une assistance à l'étranger vient de tenir une première session qui a duré deux jours.

À l'issue de ces travaux, son président M. Averell Harriman, Secrétaire au Commerce, a annoncé que le comité allait entreprendre une étude extrêmement vaste et approfondie de l'économie américaine et des possibilités de production du pays. À cet effet 6 sous-comités se sont vus attribuer l'examen des questions suivantes : biens de production et articles manufacturés, biens de consommation, ressources alimentaires, main-d'œuvre, ressources minérales et transports. Leurs conclusions devront être prêtes à la date du 10 septembre. Un autre comité présidé par M. Owen Young traitera des aspects financiers du problème et appréciera notamment la charge que l'exécution d'un plan d'aide à l'Europe est susceptible d'apporter au contribuable américain.

Enfin un comité de rédaction dirigé par M. Robert La Follette fera la synthèse de ces divers travaux et préparera, pour le 1er octobre, un rapport d'ensemble à l'intention du président Truman.

On signale également que le Secrétaire à l'Agriculture, M. Clinton Anderson, a proposé la création d'un comité qui s'occuperait, non des moyens d'aider l'Europe mais de la politique propre à assurer le placement des excédents de production le jour où la pénurie actuelle de denrées alimentaires aura fait place à une surproduction. Cette proposition répond à la préoccupation très répandue dans les milieux agricoles d'éviter qu'un

arrêt brutal de la demande européenne provoque, dans deux ou trois ans, une crise profonde chez les *farmers* américains.

Commentant l'activité des divers groupes d'étude actuellement constitués, M. Harriman a précisé qu'ils considéreraient tous les aspects de l'économie américaine et qu'ils iraient même jusqu'à recommander éventuellement des aménagements de production afin de répondre aux besoins de l'étranger. « Leur attention se portera, a-t-il dit, à la fois sur les zones industrielles où la production des articles manufacturés est excédentaire et sur les possibilités non exploitées de production… Ils s'occuperont également des articles de base déficitaires et des moyens de stimuler leur production à l'extérieur afin de parer à ce déficit ». Il a ajouté que d'une manière générale le comité des dix-neuf dresserait un tableau des capacités américaines en face des besoins qui seront exprimés par les pays européens à la suite des conversations de Paris. À son avis, le charbon et les denrées alimentaires représentent le plus urgent de ces besoins.

M. Harriman a tenu à souligner qu'il serait tenu compte dans cette étude, non seulement de la reconstruction des 16 pays qui ont répondu aux propositions du Secrétaire d'État américain mais des demandes éventuelles des autres pays et de la contribution que l'Union soviétique peut apporter par les voies commerciales régulières.

(Direction des Affaires économiques)

92

M. JALENQUES, CHARGÉ D'AFFAIRES DE L'AMBASSADE DE FRANCE
À VARSOVIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1] [2].

D. n° 722. *Varsovie, 28 juillet 1947.*

Ayant eu récemment l'occasion de m'entretenir avec l'un des prélats de Pologne les plus en vue, j'ai fait venir la conversation sur les rapports de l'Église et l'État polonais.

« Ils sont très mauvais, m'a-t-il dit. Il n'y aura ni Nonce, ni délégué apostolique. Peut-être y aura-t-il un visiteur apostolique, mais son séjour en Pologne ne peut être que de très courte durée. C'est une question de morale. L'Église est par essence le défenseur de la morale. Et que se passe-t-il en Pologne ? Les élections ont été faussées, le gouvernement a usurpé le pouvoir, c'est immoral. Pouvons-nous nous associer à cela ? Non. Nous ne pouvons pas, sous le prétexte de sauver quelques catholiques polonais attaquer la base même de l'Église. D'ailleurs, sur ce point, nous sommes ici,

[1] Note manuscrite : *Vatican, fait le 5.8.1947.*

[2] Document signé Etienne Jalenques.

avec le peuple polonais. Notre cardinal a des pouvoirs de Nonce. Il connaît le pays et est mieux au courant de la situation que ne le serait un Nonce. Le Pape, comme pendant la guerre, lui fait confiance ».

Ayant alors dit au prélat que l'Église de Pologne avait la réputation d'être riche, et que notamment ses biens n'avaient pas été nationalisés, il m'a répondu : « L'Église de Pologne n'est pas riche. Autrefois, elle avait de grands biens qui lui ont été enlevés au moment des partages. Actuellement, elle ne possède des biens qu'en Poznanie, un peu en Poméranie et un peu dans une province de Cracovie. Mais ce n'est pas grand chose et, en général, ces biens sont mal administrés et ne donnent aucun rapport ».

Mais, lui ai-je demandé, comment vivent les prêtres ? Ils ne reçoivent plus de traitements de l'État, sauf peut-être quand ils enseignent dans les écoles… Et les Polonais paient-ils toujours le denier du culte ?

« Ils ne reçoivent plus de traitement de l'État, c'est fini, dit-il, il se peut que quand ils enseignent la religion dans les écoles, ils touchent quelque chose, mais c'est minime. Il y a quarante mille personnes dans ma paroisse. Nous avons la liste de tous nos paroissiens. Nous avons envoyé un appel pour le denier du culte à tous sans exception. Il n'y en a pas un qui n'ait pas envoyé quelque chose ». Il reconnaît que ses compatriotes sont très donateurs et il ajoute : « Ils donnent d'autant plus que c'est une manière de protester contre le gouvernement ».

Mais alors, lui dis-je, vous devez être riche. « L'Église serait riche, dit-il, s'il n'y avait pas tant d'églises à reconstruire. Vous avez vu nos églises, la mienne et d'autres. Nous ne recevons rien pour les reconstruire. Pourtant, j'ai pu faire commencer les travaux de reconstruction de la mienne, dès l'an dernier, et je les continue. Mais, ajouta-t-il, en général, sans être riche, les prêtres ont ce qu'il faut, parce que la population est bonne ».

Comme il est dit fréquemment que l'Église perd beaucoup de fidèles en Pologne, je lui ai posé franchement la question et lui ai cité Saska-Kepa qui compte 17 000 habitants et où pas plus de 6 à 7 000 personnes assistent aux messes du dimanche.

Mon interlocuteur m'a répondu : « Non seulement l'Église ne perd pas, au contraire, jamais la population entière n'est allée aux offices du dimanche. Il y en a beaucoup qui ne peuvent y aller : les enfants, les vieillards, les malades, les femmes de ménage, etc., ceux qui sont en service et maintenant, étant donné les conditions, beaucoup ont à travailler chez eux, à s'occuper de leur maison, choses qu'ils ne peuvent faire que le dimanche. Si vous tenez compte de tout cela, vous voyez que tous ceux qui peuvent venir à la messe, en général, y assistent. Dans ma paroisse, il y a 40 000 âmes. Dans les deux semaines qui ont précédé Pâques, il y a eu à l'église, 15 à 20 000 confessions. Vous arrivez à la même proportion et je peux vous dire que je suis dans un quartier ouvrier et qu'il y a eu beaucoup plus d'hommes que de femmes ».

Et le recrutement des prêtres ? Les séminaires sont-ils délaissés ?

« Pas du tout. Évidemment, nous souffrons de la décapitation que les Allemands nous ont fait subir. Par suite des exécutions, il nous manque 3 000 prêtres au moins. C'est ainsi que dans les Terres Recouvrées, il n'y a souvent qu'un prêtre pour 3 ou 4 paroisses. Mais le recrutement des séminaires se fait aussi bien qu'auparavant. Non seulement les séminaires, mais les ordres et les couvents de Varsovie et d'ailleurs sont aussi vivants qu'avant ».

Ceci parce que la foi est aussi répandue et aussi vive qu'avant, et le prélat reconnut qu'il n'y a pas aggravation dans l'état de l'Église en Pologne. Elle n'est pas tracassée davantage. Mais il y a la question de l'action catholique… « Nous la faisons dans nos églises… ». Toutefois, il a reconnu qu'il n'y a pas en Pologne d'association comme la JOC[1], parce qu'en Pologne, les réunions sont interdites par l'UB[2].

Contrairement à ce qu'avancent certains, la foi serait toujours aussi répandue et aussi vive en Pologne. La semaine dernière, M. Griffis, le nouvel ambassadeur des États-Unis, me disait qu'il avait été frappé par la foi de ce peuple catholique, et il ajouta : « L'Église catholique est la plus grande chose en Pologne ».

(Direction d'Europe)

93

M. Parodi, Ambassadeur de France, Représentant de la France au Conseil de sécurité des Nations unies à New York, à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[3].

T. nos 1207-1208. *New York, 29 juillet 1947.*

(*Reçu* : le 30, 5 h.)

Au cours des séances du Conseil de sécurité d'hier après-midi et de ce matin, les derniers amendements français ont été incorporés au texte du projet américain de résolution sur l'affaire grecque.

L'amendement portant sur les pouvoirs d'enquête de la Commission avait été auparavant modifié en accord avec les délégations américaine et britannique. Lors des séances, le délégué yougoslave avait en effet soulevé deux importants points de droit en invoquant l'impossibilité pour le Conseil, d'une part de faire dépendre les pouvoirs d'enquête des pouvoirs de conciliation, d'autre part de les fonder sur l'article 34 après avoir déjà

[1] J.O.C. : allusion à la Jeunesse ouvrière chrétienne en France.

[2] U.B. : la police secrète polonaise.

[3] Note manuscrite : *Vu F. C[oulet].*

constaté qu'il existait un différend dont la prolongation était susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationale[1].

La première de ces objections a été éliminée par une nouvelle rédaction donnant pour but à l'enquête la seule information du Conseil. Quant à la deuxième, j'ai souligné au cours d'une longue intervention restée sans réponse, les résultats paradoxaux que donnerait une telle interprétation appliquée à une situation continuellement changeante, telle que celle qui nous occupe actuellement.

Sur la composition de la Commission, à défaut d'un accord précis entre les délégués qui, comme moi, étaient partisans d'un organisme restreint et devant la perspective de débats infructueux, j'ai renoncé à présenter un amendement qui n'aurait pu recueillir immédiatement la majorité requise et me suis abstenu, lors du vote du texte américain qui a recueilli 7 voix « avec 4 abstentions ».

(Direction d'Europe)

94

M. Jalenques, Chargé d'affaires de l'Ambassade de France à Varsovie,

à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2] [3].

D. n° 730. *Varsovie, 29 juillet 1947.*

Répondant au télégramme n° 397 de Votre Excellence, M. de Beausse avait par son télégramme n° 1080[4] fixé les grandes lignes de la répartition actuelle des diocèses dans les terres récupérées. Les informations que j'ai pu recueillir depuis, et que j'adresse au Département, comme suite à la lettre n° 368/EU qui a été adressé à M. Garreau le 21 juin 1947[5], ne font que préciser des faits déjà connus.

Dès que la conférence de Potsdam eut résolu de remettre à la Pologne les provinces s'étendant à l'Est de la ligne Oder-Neisse, le Vatican décida d'enlever toute juridiction ecclésiastique sur ces territoires aux prélats allemands titulaires des archevêchés et évêchés qui s'y trouvaient situés.

[1] Le télégramme d'Athènes n° 671 du 30 juillet 1947, non reproduit, rappelle le refus de tout compromis de la part des Soviétiques et leur veto à la constitution d'une commission permanente d'enquête dans les Balkans. Face à ce veto de nombreux télégrammes, notamment celui du 31 juillet 1947 d'Athènes, n° 673-674, non reproduit, soulignent la déception et l'inquiétude des milieux gouvernementaux grecs. Ces derniers estiment également qu'il s'agit bien d'un signe de la rupture entre l'Est et l'Ouest et que les Occidentaux doivent maintenant prendre des mesures de soutien au gouvernement grec.

[2] Note manuscrite : *M. de Courcel. Vu F[rançois] C[oulet].*

[3] Document signé Etienne Jalenques.

[4] Documents non reproduits.

[5] Documents non reproduits.

En foi de quoi, le 15 août 1945, le cardinal Hlond, qui en sa qualité de primat avait été désigné comme mandataire du Saint-Siège, avec des pouvoirs supérieurs à ceux d'un nonce, promulgua des décrets instituant cinq administrateurs apostoliques ayant les droits et les devoirs d'évêques résidents. Leurs circonscriptions respectives furent en même temps délimitées à titre provisoire :

– diocèse de Gdansk, avec siège à Gdansk-Oliva,

– diocèse de Warmie, avec siège à Olsztyn (Allenstein),

– diocèse de la Silésie d'Opole, avec siège à Opole (Oppeln),

– diocèse de Basse Silésie, avec siège à Wroclaw (Breslau),

– diocèse de Lubusz et de Poméranie Occidentale avec siège à Gorzow (Landsberg).

Dès leur entrée en fonction, les nouveaux administrateurs eurent à faire face à une tâche des plus ardues, du fait du manque de prêtres polonais et de la destruction totale ou partielle d'un nombre important d'églises, de cures ou de presbytères. Dix huit mois plus tard, cependant la vie religieuse avait repris sur toute l'étendue des provinces recouvrées. 1 550 prêtres polonais dont 25 % issus des populations autochtones ayant opté pour la Pologne desservaient déjà les 1 453 paroisses, et les 165 cures provisoires organisées sans titulaires résidents en attendant que le recrutement sacerdotal permette de les transformer prochainement en paroisses.

Ce recrutement rendu fort difficile par le manque de clercs consécutif à l'extermination de bon nombre d'entre eux n'en est pas moins activement poussé. En principe, 500 prêtres des anciennes voïvodies doivent être affectés dans les mois qui viennent aux nouveaux diocèses pour lesquels des séminaires ont été organisés : à Cracovie pour Opole, à Poznan pour Wroclaw, à Lublin pour Gorzow et Gdansk, à Bialystok pour Olsztyn. On sait en effet qu'en Pologne les séminaires sont traditionnellement rattachés à des facultés de théologie.

Quant aux églises et édifices à l'usage du culte détruits ou endommagés par la guerre, leur reconstruction est activement poussée. Elle se fait dans la plupart des cas par souscription parmi les fidèles, mais peut-être également entreprise lorsqu'il s'agit de monuments historiques aux frais de l'État.

Bien que le Vatican et son délégué, le cardinal Hlond, aient pris en 1946 leur décision sans consulter même officieusement les pouvoirs civils, le gouvernement qui n'ignore pas le patriotisme intransigeant du clergé, a constamment accordé son appui aux nouveaux administrateurs apostoliques. On sait en effet à Varsovie ce que peuvent faire les prêtres polonais pour assurer la polonisation rapide des catholiques autochtones, et le rôle de premier plan qu'ils peuvent jouer pour fixer dans leurs nouvelles résidences les rapatriés et colons qui de bon gré ou à contrecœur y ont été transférés. Cette bonne volonté du pouvoir central a d'ailleurs porté ses fruits lors des élections de janvier, où l'on vit nombre de prêtres des terres récupérées inciter leurs ouailles à voter pour le bloc.

Quoiqu'il en soit, il reste encore beaucoup à faire pour pouvoir assurer le fonctionnement normal du culte catholique dans les nouvelles provinces. Comme le laissait entendre récemment à l'un de mes collaborateurs le cardinal prince Sapieha (ma dépêche nº 681/EU)[1], il serait d'ailleurs très souhaitable pour la réorganisation de la vie religieuse de pouvoir sortir du provisoire, de pouvoir notamment augmenter le nombre des évêchés dont certains comme ceux de Wroclaw et Gorzow sont nettement trop étendus, de refaire leur découpage, mais le Vatican ne paraît pas disposé pour l'instant à prendre une décision de cet ordre qui constituerait une reconnaissance implicite des nouvelles frontières polonaises. A Rome, on semble résolu à attendre pour faire une pareille démarche que les traités de paix aient définitivement fixé les limites de la nouvelle Pologne.

(Direction d'Europe)

95

M. KELLER, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À MUNICH,
À M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE
AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE.

D. nº 399. *Munich, 30 juillet 1947.*

Le télégramme rédigé par Votre Excellence au cours de son séjour à Munich et que j'ai transmis au Département le 22 juillet 1947 sous le nº 107[2] a résumé et précisé l'appel non déguisé que nous adressent les dirigeants bavarois. Il appartient maintenant au gouvernement français de décider soit de répondre dans un très bref délai à cet appel, ou bien de le négliger.

La France a soutenu ouvertement la thèse fédéraliste. Elle est seule à défendre cette cause en face de l'URSS et de l'Angleterre, hostiles pour des motifs différents, et les États-Unis, hésitant encore pour de nombreuses raisons dont la moindre n'est pas de constater que sur la solution à donner au problème capital de la constitution de la future Allemagne, les avis demeurent, en France même, très partagés[3].

La France est-elle en mesure, seule face aux trois grandes puissances, de faire prévaloir son point de vue ? Il serait osé de prophétiser le succès d'une entreprise aussi difficile mais il est permis de dire que l'opération peut-être tentée avec certaines chances de succès, si, dans la défense de la thèse fédéraliste, la France pouvait s'appuyer sur l'Allemagne même. En défendant le droit du peuple allemand de disposer de lui-même, nous aurions une base

[1] Voir document nº 79.
[2] Document non reproduit.
[3] Voir *DDF,* 1947-I *passim*.

solide à donner à notre plaidoyer, pour autant que la majorité du peuple allemand se prononce en faveur du principe fédéraliste.

C'est ici que l'appel des dirigeants bavarois prend toute sa valeur. Le gouvernement de Munich estime pouvoir profiter des circonstances actuelles, c'est-à-dire de l'absence de fait d'une autorité et d'une bureaucratie centrale allemande et de la gérance provisoire des affaires administratives par les gouvernements des Pays, pour rallier au fédéralisme la plupart de ces gouvernements. Le gouvernement de Munich estime ce ralliement possible et possible aussi la constitution d'une majorité fédéraliste, faible au début, mais stable et destinée à s'élargir progressivement, étant toutefois entendu que les gouvernements de la zone orientale demeureraient étrangers à des tractations dont ils se sont eux-mêmes exclus à la veille de la conférence des ministres-présidents à Munich.

Pratiquement, la conférence de Munich a abouti non pas seulement à nous placer devant l'alternative de la fusion ou de la non-fusion de la zone française et de la bizone, mais bien plutôt à nous placer devant le dilemme suivant : consentir à la fusion des zones et accroître ainsi au maximum les chances de voir triompher la thèse fédéraliste ou ajourner la fusion et assurer le succès de la thèse unitariste.

Il peut y avoir là une forme de chantage, mais la forme importe peu. Le fait est que nous nus trouvons actuellement invités à choisir.

Les Bavarois font ressortir que les différentes assemblées communes aux Pays de la bizone, conseil de Stuttgart, Conseil économique et Comité exécutif de Francfort, sont les éléments d'assemblées constituantes de la future Allemagne et vont être appelées à créer des embryons d'organismes centraux. Bien que tronquée à l'Ouest comme à l'Est, l'Allemagne que façonnent les Anglo-Saxons, sera unifiée au point de vue économique, puis, nécessairement au point de vue politique. En effet, l'équilibre que se font actuellement, au sein des assemblées, les partisans du fédéralisme et ceux de l'unitarisme sera vite rompu. Les Bavarois et leurs amis sont déjà en minorité et certains d'entre eux ne sauront pas longtemps résister à la pression des autorités d'occupation. La majorité unitariste va s'affirmer par la défection de fédéralistes soucieux de ne pas être suspectés de s'opposer à la restauration du *Reich*.

En résumé, s'il faut en croire les dirigeants bavarois, seule la France peut sauver la cause fédéraliste du péril qui le menace immédiatement. Elle peut le faire en décidant d'envoyer à Francfort des représentants des Pays de zone française. Mais cet envoi implique au préalable la fusion et la constitution d'une tri-zone. Si, alors, les délégués de zone française sont convenablement choisis, les fédéralistes disposeront d'une majorité susceptible de s'accroître et de s'affirmer.

J'ajoute qu'il serait vain d'espérer qu'en l'absence de l'appui que peut leur donner la France en consentant à la fusion de sa zone d'occupation, les fédéralistes tenteront un effort quelconque pour défendre eux-mêmes leurs positions. Les plus convaincus et les plus agissants d'entre eux, c'est-à-dire les gouvernants bavarois, sont allemands avant d'être bavarois et

ils sont prêts à sacrifier à la Grande Allemagne leurs rêves particularistes. L'Allemagne fédérale ou confédérée aurait leur préférence – intéressée ou sentimentale – mais s'il leur apparaît que la restauration du *Reich* sera plus aisée ou plus rapide selon une formule unitariste, ils ne seront pas les derniers à contribuer à cette restauration.

L'avenir du fédéralisme est donc effectivement en ce moment entre nos mains. Non pas que nous soyons certains, en le sauvant, d'assurer sa réussite, mais parce que nous sommes certains, en le laissant livré à ses propres forces, d'assurer sa perte. La question essentielle à mon avis, est de savoir pendant combien de temps nous disposerons de ce droit de vie ou de mort. J'ai l'impression très nette que c'est particulièrement en insistant sur la nécessité pour la France de prendre une décision immédiate que les Bavarois ont recours au chantage. Ils ont raison de dire que cette décision doit intervenir avant que le Conseil économique de Francfort ait terminé ses travaux préparatoires et avant que les Anglo-Saxons aient mis en place les premiers éléments d'un pouvoir exécutif central. Dans ce cas les Bavarois et avec eux les derniers fédéralistes cesseront toute opposition ; la France se trouvera devant le fait accompli. Pour reprendre les termes de votre télégramme du 23 juillet[1] : « La maison sera construite sans nous, et contre notre volonté ». Ce serait, dans cette éventualité, avant le premier octobre prochain, peut-être même dans le courant de septembre, que ces graves décisions devraient être prises. Il nous reste plus d'un mois pour réfléchir et pour opter.

Mais rien ne prouve encore que le Conseil économique de Francfort achèvera ses travaux. Les dernières séances du Conseil prouvent son impuissance et les Anglo-Saxons ne dissimulent pas leur déception. Rien ne prouve par ailleurs que les Anglo-Saxons réussissent à mettre en place les éléments d'un pouvoir exécutif central, ni même qu'ils puissent maintenir l'édifice encore chancelant de la bizone. Nous n'avons rien à perdre à attendre.

Je n'ai pas la prétention de jeter ici un jour nouveau sur les données de notre politique extérieure. Permettez-moi cependant d'évoquer deux d'entre elles qui, examinées de Munich se présentent sous un aspect différent de celui qu'elles offrent à Paris.

En admettant que la condition du maintien du principe fédéraliste soit la fusion des zones occidentales, il convient de rappeler que cette fusion entrainerait pour nous des charges auxquelles notre situation économique nous permettrait difficilement de faire face. L'argument aurait sa valeur s'il n'apparaissait pas beaucoup plus onéreux d'attendre que la réorganisation économique de la bizone soit terminée sans nous. Ce jour-là, nous nous trouverions en présence d'un nouveau dilemme infiniment plus angoissant : ou bien passant sous les fourches caudines, nous devrions demander notre admission au système bizonal, ou bien nous devrions évacuer notre zone d'occupation. Si nous devons accéder au système bizonal, nous avons l'avantage à le faire aujourd'hui en obtenant le maximum de

[1] Document non reproduit.

concessions sur le plan économique et la certitude de satisfactions sur le plan politique.

Beaucoup plus grave seraient les conséquences de la fusion des zones occidentales sur le plan militaire. Nulle part sans doute mieux qu'ici, aux proches écoutes de Bisenach, de Prague et de Vienne, l'éventualité d'une guerre préventive ne paraît moins absurde. Vue de Munich, la fusion de la zone française paraîtrait impliquer l'adhésion française à une politique tendant à bloquer l'avance soviétique, s'il le faut par la force. Les dirigeants bavarois croient à la guerre, ils la souhaitent ; ils voient dans la reprise des hostilités la seule possibilité à la fois d'échapper à l'étreinte soviétique et de rendre sa souveraineté à l'Allemagne. Bien plus encore que la cause du fédéralisme, celle de la civilisation allemande et européenne leur tient à cœur. L'adhésion de la France à la croisade qu'ils croient voir se préparer contre l'Asie leur paraîtrait un gage de victoire. « Les frontières de l'URSS, répète volontiers le ministre-président Ehard, ne sont pas celles de la Thuringe ; ce sont les côtes de l'Atlantique ». « La fusion de trois zones, dit le socialiste M. von Knoringen, c'est la coupure en deux de l'Allemagne et la naissance d'un invincible irrédentisme allemand ». Il importe de ne pas ignorer cette conception. Je n'ai pas rencontré un seul Bavarois qui puisse imaginer que la France soit susceptible actuellement d'être un élément modérateur et capable de servir utilement la cause de la paix entre les trois autres grandes puissances.

Il nous faut voir clairement que si nous acceptons dès maintenant la fusion et les sacrifices qu'elle comporte pour nous, nous n'en tirerons avantage, notamment sur le plan politique, que si nous sommes décidés à poursuivre une politique fédéraliste effective. Nous ne pourrons plus alors, sans travailler contre nous-mêmes, maintenir une certaine discordance entre nos idées et nos actes. Nous ne pourrons plus, par exemple, maintenir à Berlin le centre de notre activité culturelle en Allemagne et continuer à donner à cette ville, dont nous voulons la décadence, un lustre qui devra être réservé aux capitales du Sud jusqu'à présent déshéritées par nous. Nous ne pourrons plus non plus, tenter de demeurer au-dessus des luttes politiques locales dans notre zone d'occupation ni éviter de favoriser les partisans du fédéralisme aux dépens des tenants des autres partis. Nous ne pourrons plus continuer à considérer les dirigeants des pays comme des administrateurs à la dévotion des autorités alliées. Mais nous devrons, en reconnaissant aux Pays certains attributs de leur souveraineté rendre également aux membres de ces Pays, les honneurs dus à leur rang.

Il est évident qu'une telle mise en application du principe fédéraliste, ont nous avons jusqu'ici platoniquement affirmé être les défenseurs ne sera pas sans susciter une certaine opposition, notamment en France. Il faut savoir où nous allons et comprendre que toute transposition en Allemagne de nos vieilles habitudes démocratiques dessert nos intérêts en même temps que notre politique.

Il serait également nécessaire d'élargir notre conception du fédéralisme et de ne pas la défendre en invoquant nos erreurs historiques ou notre besoin

de sécurité. Le fédéralisme que nous pourrions offrir à l'Allemagne ne devrait plus être le morcellement suranné que Bismarck a définitivement aboli, mais une voie nouvelle par laquelle les Allemagnes pourront accéder de plein pied à l'Union européenne. Cette conception politique est si proche de la conception politique de la IIe Internationale, qu'elle peut rallier un grand nombre de bonnes volontés.

(Direction des Affaires politiques)

96

M. Dejean, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 795. *Prague, 30 juillet 1947.*

Au lendemain du 10 juillet une grande partie de la population tchécoslovaque était partagée entre des sentiments d'amertume et d'inquiétude – amertume de patriotes en face d'une humiliation infligée à leur pays, inquiétude d'hommes très soucieux de leur bien-être matériel et voyant s'éloigner la corne d'abondance qu'ils avaient crue à portée de la main[2].

Deux vice-présidents du Conseil, M. Zenkl et Fierlinger, ont estimé devoir faire à ce sujet des mises au point officielles.

Le chef des sociaux-démocrates fut le premier à s'expliquer devant ses électeurs. Il le fit dès le 18 juillet par le truchement de l'organe officiel de son parti dans un éditorial intitulé « Ayons confiance ». Nous avons accepté d'aller à Paris, déclara M. Fierlinger, à un moment « où nous connaissions l'attitude prise par M. Molotov. Nous pensions qu'il fallait malgré tout nous informer du programme de la conférence avant de définir notre attitude à l'égard du plan Marshall. Cela est exactement le point de vue qu'exprimèrent les ministres polonais qui étaient alors présents à Prague.

C'est seulement plus tard que l'ambassadeur soviétique nous fit connaître la position de l'URSS. Comme toujours en pareille circonstance, le Kremlin s'est contenté d'exprimer son point de vue sans nous donner ni ordre, ni conseil. Mais il aurait été certainement beaucoup plus sage de lui

[1] Note manuscrite : *vu F. C[oulet]. 1 copie à D[irection] E[urope]. Londres, Washington f[ai] t 11/8/47. Bulletin ?*

[2] Le télégramme n° 448 du 19 juillet 1947 de Tarbé de Saint-Hardouin (document non reproduit) rapportait des indications similaires en signalant l'opinion d'un haut fonctionnaire tchécoslovaque avec lequel il s'était entretenu. Pour celui-ci, le peuple tchécoslovaque avait été déçu et mécontent de la décision prise par son gouvernement de ne pas participer à la Conférence de Paris. Il avait été frappé que le revirement ait été exécuté sous la pression de Moscou. Son interlocuteur tchèque jugeait que cela pourrait être néfaste au parti communiste tchécoslovaque lors des prochaines élections de 1948.

demander au préalable un avis amical – d'autant plus que le gouvernement avait déjà décidé d'envoyer à Moscou une délégation conduite par M. Gottwald afin de discuter diverses questions d'intérêt général. Il est donc inexact de dire, comme le fait la presse internationale, que ce n'est qu'après la nomination d'un délégué tchécoslovaque à Paris que le gouvernement a décidé le départ pour l'Union soviétique de quelques uns de ses membres ».

M. Fierlinger explique alors comment la délégation gouvernementale s'est immédiatement rendue compte que participer à la conférence de Paris équivaudrait pour la Tchécoslovaquie à entrer dans une voie qu'elle ne désire pas suivre. Elle aurait, en effet, selon lui, été obligée d'admettre l'inclusion de l'Allemagne dans le programme de reconstruction de l'Europe et la division du monde en blocs rivaux.

Le vice-président du Conseil souligne ensuite fortement le fait que l'on ne saurait concevoir de règlement européen sans participation soviétique. « La question allemande, écrit-il, doit être étudiée de près. Mais elle ne saurait être résolue, à l'exclusion de l'URSS par une sorte de directoire, et, ce qui est pire, en dehors de l'Organisation des Nations unies. Il va de soi qu'en notre qualité d'alliés des Soviets, nous ne pouvons pas participer sans eux à une conférence sur l'Allemagne… ».

Le chef des sociaux-démocrates rejoint ainsi celui des socialistes nationaux – tant il est vrai que, lorsqu'il s'agit de leur redoutable voisin, tous les Tchécoslovaques sont d'accord. M. Zenkl en effet, après avoir expliqué la décision unanime du gouvernement d'accepter l'invitation franco-britannique par des motifs d'ordre économique, montre comment « la situation a changé lorsque notre délégation a pris connaissance à Moscou des informations parvenues au gouvernement soviétique. Alors le point de vue politique l'a emporté sur le point de vue économique. Au moment où nous avons su que notre participation à la conférence de Paris pouvait être interprétée comme un acte de nature à troubler nos relations d'alliance avec l'URSS, ce n'est pas la prospérité économique de la République, mais sa sécurité politique qui est devenu le facteur décisif ».

M. Drtina, ministre de la Justice, qui accompagnait à Moscou le président Gottwald, exprima la même opinion que le Président de son parti. « La Tchécoslovaquie, déclara-t-il, ne doit pas oublier que la question de son existence nationale est plus importante que celle de son niveau de vie ».

Les feuilles démocrates populaires ou socialistes-nationales ne prennent cependant pas part à la violente campagne menée contre le plan Marshall par les journaux communistes. Ceux-ci proclament quotidiennement que l'on prépare à Washington un gigantesque renversement d'alliances comme prélude à une croisade antisoviétique. Ils soupçonnent les États-Unis de chercher des alliés dans les vaincus d'hier. Ils leur reprochent de vouloir fonder dans la Ruhr une « Nouvelle Amérique » dont les États du vieux continent deviendraient les satellites.

Pravo Lidu, organe des sociaux-démocrates, traduisait assez bien, en termes modérés, l'inquiétude générale lorsque, relatant les vives réactions provoquées en France par certains desseins attribués aux États-Unis au sujet de l'industrie allemande, il imprimait en manchette : « Les craintes de la France sont aussi nos craintes ».

La crise du début du mois de juillet est close, mais ses conséquences politiques demeurent. La ligne de cassure qu'elle fait apparaître au sein du Front National subsiste. L'ombre des deux blocs rivaux qui se disputent l'Europe et le monde, se projette déjà sur la Tchécoslovaquie. Pour la première fois depuis la Libération, l'alliance soviétique est l'objet de discussions partisanes. Certes le débat ne porte pas sur le principe du pacte du 12 décembre qui demeure, de l'aveu de tous, la base de la politique extérieure de la nation, mais bien sur ses limites et sur son maniement.

Alors que les communistes paraissent s'orienter – au moins temporairement – vers le système de l'alliance unique, exclusive de tout autre accord et dispensatoire de tous les biens nécessaires, les modérés soulignent quotidiennement ses insuffisances.

Le parti de M. Gottwald n'a jamais préconisé la politique du « pain noir » qui, sur les bords de la Vltava, ne serait pas populaire. Sa propagande, au cours du mois qui vient de s'écouler, a consisté à présenter la convention commerciale du 12 juillet comme l'équivalent économique du traité de 1943. De même que celui-ci est la base de la sécurité de la République, celle-là est présentée comme le fondement de sa prospérité. Tandis que les feuilles communistes raillent quotidiennement la conférence de Paris et exploitent la remise en janvier prochain du débat sur les crédits du Parlement américain, ils vantent l'aide puissante et efficace de l'Union soviétique qui « délivre la Tchécoslovaquie de la crainte de la famine, élimine le danger de crise que fait redouter la surproduction américaine et ouvre des perspectives inespérées à son industrie ».

Ses experts établissent des bilans faisant ressortir de manière significative que les livraisons que l'URSS s'est engagée à fournir en 1948 sont très supérieures à celles qui ont été effectuées par l'UNRRA et ils lancent comme mot d'ordre pour l'orientation du commerce extérieur de la République : « 50 % avec les pays slaves ».

Cet idéal n'est pas prêt d'être atteint. L'URSS n'est pour la Tchécoslovaquie que le huitième client et le douzième fournisseur. En l'état actuel des choses elle ne lui apporte que 3,1 % de ses importations et n'absorbe que 4,6 % de ses exportations. Un renversement brutal des courants économiques ne saurait être réalisé en quelques semaines et M. Petr Zenkl était bien fondé à proclamer dans son discours de Karlovy Vary du 20 juillet que « l'instauration d'un rideau de fer économique entraînerait une chute catastrophique du niveau de vie du peuple tchécoslovaque ».

De son côté, l'organe catholique *Lidova Demokracie*, tout en déclarant que les livraisons de coton promises par l'URSS ne suffisaient pas de toute manière à assurer la marche normale de l'industrie textile du pays,

demandait avec inquiétude « quelles contreparties Moscou demanderait. C'est ainsi, écrivait-il, que nous ne pourrons exporter que 30 % des produits fabriqués avec les 16 000 tonnes de coton que la Russie nous a livrées cette année ».

Le journal concluait que privé de crédits étrangers, le pays serait exposé à de graves difficultés économiques.

« Comme par toutes les fibres de notre structure économique nous dépendons de l'Europe occidentale et de l'Amérique, nous désirons entretenir de bonnes relations à la fois politiques et économiques avec ces pays, et nous nous opposons résolument aux efforts de ceux qui agissent comme s'ils voulaient utiliser les événements qui ont suivi l'annonce du plan Marshall pour couper les liens qui unissent la Tchécoslovaquie à ses amis dispersés de par le monde ».

Telle fut la conclusion du discours de M. Zenkl. Elle donne une idée assez exacte des divers courants politiques créés en Tchécoslovaquie par les récents événements internationaux. En fait, chacun se rend compte que la privation de crédits étrangers entraînera pour le pays de très lourds sacrifices.

Mais il n'est pas un Tchécoslovaque qui ne soit convaincu – selon le mot cité ci-dessus – que la question de la sécurité, c'est-à-dire de l'existence même de la nation, est infiniment plus importante que celle de son niveau de vie. D'autre part, nombreux sont ici, dans les milieux les mieux informés, ceux qui de bonne foi redoutent que le plan Marshall ne comporte un relèvement dangereux du potentiel industriel allemand. C'est pourquoi M. Drtina, homme sincère et pondéré, a pu dire que la décision de s'abstenir prise le 10 juillet par le gouvernement « n'avait pas été dictée seulement par l'intérêt soviétique, mais également tout par celui de la Tchécoslovaquie[1] ».

(Direction d'Europe)

[1] Maurice Dejean poursuivait son étude de l'évolution de l'opinion tchécoslovaque à l'égard de la Conférence de Paris dans sa dépêche n° 826 du 6 août 1947 (document non reproduit) dans laquelle il précisait l'opinion du ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque Masaryk, suite à son interview du 31 juillet. Celui-ci insistait sur l'attitude du gouvernement polonais qui avait poussé les Tchécoslovaques à se rendre à Paris, puis avait changé d'avis pendant le voyage de Gottwald et Masaryk à Moscou, un voyage d'ailleurs prévu depuis quinze jours. La Tchécoslovaquie s'était retrouvée seule en pointe pour aller à Paris. Dejean juge que les propos de Masaryk ne sont pas inexacts mais qu'il passe sous silence sa tentative de sauver la face de son pays, lors de l'entretien du 9 juillet avec Staline (voir les documents n°s 45 et 46). De manière générale, il juge que l'opinion tchécoslovaque tend à oublier l'humiliation ressentie mais qu'elle reste attentive à tous les signes d'un relèvement allemand favorisé par le plan Marshall.

97

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE MINISTRE[1]

Statut de l'Inde française

N. *Paris, 31 juillet 1947.*

Au cours de ces derniers mois, le Département n'a cessé de faire état des rapports de notre Chargé d'affaires à New Delhi pour appeler l'attention du ministre de la France d'outre-mer sur la nécessité d'apporter un règlement à la question du statut de l'Inde française, telle que la pose l'émancipation politique de l'Inde britannique et les revendications de plus en plus pressantes des populations de nos établissements.

Par lettre du 16 juin[2], le ministre a en particulier indiqué à M. Marius Moutet que, pour pouvoir bénéficier d'un répit dans l'élaboration d'un nouveau statut de l'Inde française, il paraissait indispensable :

a) de remettre immédiatement nos anciennes « loges »,

b) d'apporter des réformes administratives substantielles dans nos établissements,

c) de fournir des signes concrets de notre volonté de coopérer avec l'Inde nationale sur le plan culturel.

M. le Président du Conseil, saisi par M. le ministre de la France d'outre-mer, a désiré prendre l'affaire en mains[3]. À ce jour, aucune autre mesure n'a été décidée que l'octroi, par décret, d'une autonomie administrative et financière à la municipalité de Chandernagor.

Le gouverneur Baron, appelé en consultation il y a une quinzaine par le Président du Conseil, a convaincu son ministère que, sous risque d'éviction pure et simple, il était devenu impératif pour la France de faire vis-à-vis de nos établissements un geste comparable à celui qui a été effectué par le gouvernement britannique. Ce geste, selon lui, devrait être effectué avant le 15 août (date à laquelle la souveraineté de l'Inde nationale deviendra effective) et devrait consacrer la remise de la souveraineté aux populations locales tout en assurant le maintien des établissements au sein de l'Union française en qualité de « territoire associé », au terme de l'article 60 de la Constitution. Un projet de cette nature a donc été proposé avant-hier au Président du Conseil.

M. Ramadier, bien que conscient de la nécessité de faire preuve de libéralisme, s'est refusé à entrer dans les vues de M. Moutet et de M. Baron

[1] Note manuscrite : *Annotation manuscrite de M. Chauvel avant la remise au ministre : « Le Département décline toute responsabilité sur les conséquences tant aux Indes, qu'en Indochine, et par répercussion, en d'autres lieux, du maintien de la position récemment adoptée par M. le Président du Conseil ».*

M. Muracciole et classer.

[2] Document non retrouvé.

[3] Voir *DDF*, 1947-I, n° 435.

auxquels s'était joint M. Saravane Lambert député de l'Inde. Il allègue qu'une mesure aussi extrême constituerait un précédent qu'il craint fatal pour certaines parties de l'Union française. Il veut maintenir coûte que coûte le principe de la souveraineté française. Il ne consent à envisager que des réformes de fait, et non pas un changement de statut.

Aussi a-t-il donné instruction au ministère de la France d'outre-mer de préparer une série de mesures qui visent :

1) à étendre aux cinq municipalités de l'Inde française le statut d'autonomie financière et administrative déjà accordé à Chandernagor (seules les recettes dites régaliennes telles que douane, timbre, etc. seraient versées au budget fédéral local),

2) à réorganiser le Conseil de gouvernement sur des bases plus libérales (le gouverneur serait président, 3 membres du Conseil seraient désignés par lui et les 3 autres membres seraient élus par l'Assemblée représentative, dont les attributions resteraient de nature consultative),

3) à réduire la contribution du budget local aux charges dites de souveraineté (traitement des fonctionnaires de l'administration française) à un versement symbolique.

Il envisage en outre de faire une déclaration gouvernementale, mettant en relief la portée de ces différentes mesures, et qui pourrait être utilisée immédiatement par notre Chargé d'affaires à New Delhi pour obtenir du Pandit Nehru le *satisfecit* souhaité. M. Henri Roux serait en même temps chargé d'annoncer la rétrocession sans contrepartie de nos anciennes « loges », (point qui, selon M. Moutet n'aurait pas encore reçu l'approbation gouvernementale).

Les indications qui précèdent ont été portées à la connaissance du directeur d'Asie au cours d'une réunion convoquée ce matin par le directeur politique de la France d'outre-mer. Il a été annoncé en même temps à M. Baudet que le ministre de la France d'outre-mer, répondant enfin aux sollicitations présentes du Quai d'Orsay, allait incessamment l'aviser des intentions de M. le Président du Conseil et lui demander de faire accepter le projet de New-Delhi.

M. Baudet fit observer que rien, dans les informations qui nous sont parvenues de New-Delhi, ne pouvait permettre de supposer que le gouvernement de l'Inde se montrerait satisfait de réformes de détail qui, tout bien considéré, ne sont qu'un paravent au désir bien arrêté du gouvernement de maintenir la souveraineté française aux Indes. Bien au contraire, M. Henri Roux n'a cessé d'affirmer que le dessein immuable et d'ailleurs publiquement annoncé à maintes reprises du gouvernement de l'Inde était de faire rentrer purement et simplement les établissements français dans la communauté indienne. Tout récemment encore, il a émis des doutes sur la recevabilité du projet – pourtant fort libéral – présenté par M. Baron, pour la seule raison qu'il tendait à maintenir nos établissements au sein de l'Union française. Notre Chargé d'affaires a été jusqu'à indiquer avec la plus entière netteté

(voir sa lettre confidentielle du 5 juillet ci-jointe)[1] que la seule possibilité de fonder des relations de confiance et d'amitié avec l'Inde nationale lui paraissait être la remise spontanée de l'Inde française. Cette opinion prend d'ailleurs une valeur nouvelle à la lumière des récentes positions prises par l'Inde dans l'affaire d'Indonésie (elle a saisi le Conseil de sécurité, M. Nehru a déclaré que « la seule présence d'un régime colonial et de troupes étrangères dans un pays quelconque de l'Asie constitue une insulte et un défi à l'Asie »).

M. Baudet, dans ces conditions, a fait toutes réserves sur la suite qui pourrait être donnée, sur le plan diplomatique, à ce projet de réformes et a indiqué qu'à son avis la France continuait à rester exposée à une inimitié déclarée de l'Inde, avec toutes les conséquences de cette menace pour nos positions de l'Inde.

Trois possibilités s'offrent au ministre de faire connaître ses vues à l'échelon gouvernemental :

– attendre la lettre annoncée de M. le ministre de la France d'outre-mer et y répondre en dégageant sa responsabilité,

– évoquer la question au Conseil des ministres,

– assister à la réunion qui sera convoquée lundi ou mardi prochain par M. Ramadier pour étudier les textes dont il a ordonné la préparation au ministère de la France d'outre-mer. M. Marius Moutet y assistera, M. Bidault y sera prié.

(Direction d'Asie-Océanie)

98

M. Gros, Jurisconsulte du Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 31 juillet 1947.*

Cher ami,

Appelé à Genève pour quelques jours (conférence de l'emploi !!) je voudrais que vous lisiez ce papier de Carbonnel-Valéry, préparé pour les conventions tripartites éventuelles, avant mon retour, et envisagiez les améliorations possibles. Il s'agit de faire en sorte, je crois, que notre position ne passe pas d'un extrême à l'autre, sans grand profit visible, avant novembre.

[1] Voir le document n° 32.

Carbonnel vous montrera les autres papiers préparés (niveau-acier etc.). J'ai dit, provisoirement :

1) que rien ne devait être dit de ces nouvelles thèses et qu'il fallait procéder par questions aux Anglais et aux Américains, suivies de suggestions, mais sans proposer une thèse française pour le moment.

2) que la commission devait *diriger*, *gérer* pour contrôler…avec toutes les conséquences.

3) d'étudier les rapports avec les autorités d'occupation locale qui peuvent être, soit de supériorité, soit d'égalité ?

Je crois que cela est urgent, vu les conversations diplomatiques déjà acquises, et que si l'idée d'organisation internationale de la Ruhr « *in toto* » peut survivre, c'est un problème de jours, sinon d'heures. Je fais confiance à vos efforts, une fois de plus…

Bien cordialement.

(Direction politique)

Annexe

Note sur le régime provisoire de gestion des mines de la Ruhr[1]

N.

Il semble que l'on ne parviendra pas à se mettre prochainement d'accord sur le statut futur de la propriété des mines de la Ruhr. On ne peut cependant attendre d'être fixé sur ce point pour organiser de façon satisfaisante la gestion de ces mines.

Il apparaît que les autorités britanniques et américaines considèrent qu'il est nécessaire, pour réaliser un climat psychologique qui contribuerait à l'accroissement de la production, de placer entièrement sur les épaules allemandes la responsabilité de cette production. Cette décision, si elle était prise, comporterait aux yeux du gouvernement français de graves inconvénients, elle ne serait en tout cas acceptable qu'à la condition que la direction allemande responsable de la production soit placée sous un contrôle efficace et non pas sous la simple surveillance des autorités alliées.

À cette fin, il paraît possible sans remettre en cause la décision qui consiste à faire assurer la direction des mines par un Allemand choisi en raison de sa compétence économique de rendre ce préposé responsable devant une commission d'administration et révocable par celle-ci, où seraient représentés dans une convention à déterminer la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg et où siégeraient éventuellement des représentants allemands (d'autres pays participent à l'occupation de l'Allemagne ou clients du charbon de la Ruhr, pourraient également être appelés à siéger à cette Commission).

Le Directeur allemand nommé par les autorités alliées avec l'accord du Conseil d'administration recruterait les chefs des services et les directeurs des mines placés sous son autorité. Cependant, son choix en ce qui concerne les principaux agents devrait être ratifié par la Commission d'administration.

Le Directeur ferait tous les mois rapport à la Commission sur la marche des entreprises et sur leur situation financière. Il serait tenu de fournir en outre aux membres du Conseil de la Commission les renseignements que ceux-ci croiraient devoir demander.

[1] Non datée.

Il appartiendrait à la Commission d'approuver le plan général de production, de déterminer les aménagements techniques nécessaires pour accroître cette production et de rechercher les moyens de financement, c'est-à-dire que tout emprunt consenti aux mines de la Ruhr devrait être approuvé par lui quant à son montant et aux conditions d'émission (il conviendrait sans doute de déterminer un certain nombre d'autres domaines dans lesquels le Directeur ne peut agir sans avoir pris l'avis de la Commission).

La Commission peut-être également appelée à rédiger des recommandations dont les autorités de zones devront tenir compte. Par ailleurs, son Président siègerait à titre consultatif dans tous les organismes européens répartiteurs de charbon.

La Commission serait composée non de délégués temporaires des gouvernements, mais bien de techniciens dans la Ruhr leur établissement et leur secrétariat.

(Direction politique)

99

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1948/DE[1]. *Londres, 31 juillet 1947.*

Par lettre n° 24/DE en date du 4 janvier dernier[2], j'avais transmis au Département une note concernant l'exploitation que les Allemands tenteraient de faire de l'accord anglo-américain portant fusion des zones d'occupation, signé à New York le 2 décembre 1946.

Cette note s'efforçait de montrer qu'en perpétuant le déséquilibre de la balance des comptes des zones fusionnées, les Allemands parviendraient à obtenir un relèvement du niveau de l'industrie en faisant appel à de pseudo-arguments économiques.

Le projet de nouveau niveau de l'industrie allemande dans les zones fusionnées établi par les autorités anglaises et américaines témoigne du danger que ferait courir à la sécurité française tout système qui consisterait à relever le niveau de l'industrie allemande sous prétexte d'obtenir un

[1] Note manuscrite : *C[ommuniqu]er Berlin, Washington – fait le 11/8/47.*

[2] Voir DDF, *1947-I*, document n° 6, qui reproduit seulement la dépêche. La note dont il est question plus loin, datée elle aussi du 4 janvier 1947, portait le titre « Au sujet de l'exploitation par les Allemands de l'accord anglo-américain du 2 décembre » et on lisait, au début : « …cet accord offre aux Allemands une chance inespérée de reconstituer leur potentiel économique ». En effet, expliquait l'auteur : « Il n'y a probablement d'équilibre de la balance des comptes des deux zones que si une activité économique très intense est maintenue en Allemagne de l'ouest ». Et « comme il s'agit, pour les Anglo-Américains, d'arriver à un équilibre des importations et des exportations, tout déficit persistant servira aux Allemands de justification pour demander et éventuellement obtenir le maintien d'un potentiel économique plus considérable. (…) Il est probable que, pendant les premiers temps, les Allemands seront prudents. Ils ne demanderont pas de denrées non essentielles. Mais ils pourront plus astucieusement limiter ou saboter systématiquement certaines productions nationales pour justifier des importations qui, à leur tour, seront invoquées pour maintenir un potentiel industriel supérieur, seul capable de fournir des recettes à l'exportation. Ainsi un sabotage de l'agriculture allemande permettrait de maintenir une capacité de production en Ruhr et dans les autres régions industrielles en Allemagne. » Le titre IV de la note déclare : « L'accord du 2 décembre doit logiquement entraîner l'arrêt des réparations ».

équilibre de la balance des comptes dont les Allemands sont en mesure d'empêcher la réalisation.

Le Département trouvera ci-joint une note qui reprenant l'argumentation de la dépêche de ce poste citée en référence énumère les mesures qui pourraient être prises pour éviter que les Allemands n'exploitent davantage la situation présente et le souci d'économie des Alliés.

(Direction politique)

Annexe

Note sur la question du nouveau niveau de l'industrie allemande dans les zones fusionnées

N. *Londres, 31 juillet 1947.*

1) À la conférence de Potsdam, le 2 août 1945, le niveau de l'industrie allemande avait été déterminé en prenant pour point de départ les conditions de sécurité. C'est *in fine* que figurait la clause stipulant « qu'il faudrait prévoir les moyens nécessaires au paiement des importations autorisées en dressant le bilan de l'économie allemande ».

2) Quinze mois plus tard, le 2 décembre 1946, l'accord de fusion des zones (article 5) stipulait que « le but des deux gouvernements était la réalisation fin 1949 d'une économie dont la balance des comptes serait en équilibre ».

3) Le renversement de la position anglaise et américaine remonte donc à plus de huit mois[1]. L'objectif, c'est désormais l'équilibre des finances extérieures de l'Allemagne de l'Ouest. La considération de sécurité existe cependant encore, car les industries interdites demeurent supprimées. Pleine et entière liberté de production n'est pas accordée à l'Allemagne.

4) Dans ces conditions, si le plan dont les grandes lignes ont été exposées au Département par Sir Cecil Weir le 17 juillet ne donne pas les résultats escomptés, il serait dans la logique de la politique anglo-américaine de consentir à un nouveau relèvement du niveau industriel allemand.

5) Par lettre adressée au Département le 4 janvier 1947 (n° 24 DE)[2] cette ambassade avait cherché à montrer que les Allemands n'avaient aucun intérêt, bien au contraire, à la réalisation de l'équilibre. En perpétuant le déséquilibre, les Allemands justifieraient leurs demandes de relèvement du niveau industriel.

6) Si l'on se rapporte aux étapes qui ont conduit de 1919 à 1935 à l'abandon des stipulations du Traité de Versailles concernant les armements allemands, on ne peut pas manquer d'être frappé de l'analogie des événements. Il semble que nous soyons dès aujourd'hui dans une situation comparable à celle qui existait en 1935 à l'époque où un réarmement allemand par étapes et limité pouvait être encore négocié. Le 17 avril 1934 une note française conduisait à la pleine et entière liberté de l'Allemagne en matière de réarmement.

Il s'agit aujourd'hui d'empêcher l'Allemagne de recouvrer sa liberté en matière industrielle.

À cet effet :

a) Il y aurait intérêt à mettre un terme définitif à la situation de fait, qui commence à se dessiner, d'après laquelle un relèvement du niveau industriel de l'Allemagne est une affaire anglo-américaine. Si le fait que les Anglais et les Américains ont accepté sur nos instances de ne pas publier leur plan et le discuter avec nous est important, le fait essentiel est cependant qu'ils ont négocié cet accord qui est bien plus élaboré que nous ne pensions. L'abandon du niveau industriel fixé en mars 1946 est certain. Nous pouvons être partie contractante dans le nouveau plan ou bien nous pouvons céder à la tentation de dégager notre responsabilité devant l'histoire. Nous aurions, dans la première hypothèse, des garanties fragiles, mais des

[1] Note manuscrite : *inexact*. En marge de tout le texte qui a précédé.

[2] Voir *DDF*, 1947-I, document n° 6.

garanties cependant, qu'un nouveau plan plus dangereux encore ne sera pas substitué au projet anglo-américain dans quelques mois, lorsque ce projet aura fait faillite à son tour, soit parce qu'il n'est pas possible qu'il conduise à l'équilibre de la balance des comptes soit parce que les Allemands l'auront saboté.

b) En négociant la participation de notre zone et notre consentement à l'accord sur le niveau d'industrie nous pourrions faire reconnaître aux Anglais et aux Américains que si l'équilibre de la balance des comptes des zones occidentales n'est pas atteint, une solution devra être cherchée ailleurs que dans un nouveau relèvement du niveau de l'industrie. Le nouveau plan anglo-américain, modifié pour répondre aux exigences les plus évidentes de la sécurité, devrait être définitif.

c) En négociant notre consentement, il serait utile d'élargir la discussion en posant le problème de la production agricole allemande, celui du contrôle de la consommation allemande, etc.

d) Le problème de l'émigration allemande devrait être reposé en termes concrets[1].

e) Le relèvement du niveau de l'industrie allemande ne devrait être accepté que dans le cadre de la reconstruction économique des États voisins de l'Allemagne. En d'autres termes, l'accord de Moscou d'avril 1947 sur le charbon allemand devrait être prolongé dans le temps et refondu afin d'établir une relation entre production de charbon allemand, exportation allemande de charbon, production sidérurgique des alliés, production sidérurgique allemande.

(Direction politique)

100

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2083-2087. *Paris, 1er août 1947.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 1709-1710[2].

Je viens de faire connaître à l'ambassade de Grande-Bretagne que :

1) À la suite d'une décision du Président du Conseil, du ministre de l'Intérieur et de moi-même, le communiqué qui a été remis à bord par le Préfet des Bouches-du-Rhône aux Israélites indique simplement que « le gouvernement tien à faire savoir aux immigrants qui se trouvent à bord de l'*Exodus* qu'avec leur consentement il leur donnera asile sur le sol français où ils jouiront de toutes les libertés que la France, terre traditionnelle d'accueil accord à ceux cherchant asile sur son territoire ». Il n'a donc pas été spécifiquement déclaré que nous ne recevrions que ceux d'entre les immigrants qui sont volontaires pour le débarquement, il a simplement indiqué que nous n'entendions pas forcer les consentements.

2) Il est absolument inexact que nous ayons autorisé des propagandistes juifs, montés à bord de petits bâtiments, à entrer en communication par hauts parleurs avec les passagers des trois bâtiments britanniques. La

[1] Note manuscrite en marge : *etc. = organisation politique Ruhr.*

[2] Document non reproduit.

réalité est la suivante : un canot à bord duquel se trouvait un haut-parleur et des propagandistes israélites a essayé d'approcher l'un des bâtiments en vue d'inviter les immigrants à ne pas débarquer. Les autorités ont immédiatement arraisonné ce canot et l'ont mis en lieu sûr. Depuis lors, des vedettes françaises patrouillent aux alentours des bâtiments britanniques pour empêcher des contacts entre les propagandistes israélites et les immigrants.

3) De source britannique, il a été indiqué aux autorités françaises qu'en ce qui concerne les sentiments des immigrants se trouvant à bord, il apparaîtrait que des propagandistes israélites se seraient embarqués clandestinement à Sète, en même temps que les immigrants. Ce (...)[1] serait ces propagandistes, qui n'ont pas quitté les navires depuis le départ au port français, qui feraient pression sur les immigrants pour les inciter à ne pas débarquer. Nous ne savons quel crédit il y a lieu d'attacher réellement à cette dernière indication. Il va de soi que le gouvernement français ne peut agir sur ces propagandistes qui se trouvent mêlés aux immigrants et qu'il est très difficile de discriminer.

4) Depuis hier, en dehors d'une vedette sanitaire et d'une vedette pour la police, deux vedettes pouvant transporter 30 à 40 personnes chacune se tiennent à proximité du navire *Runnymede Park*. Pour répondre à toute demande des autorités britanniques, ces vedettes peuvent se rendre le long des deux autres navires qui sont en liaison radiotélégraphique avec le premier et sont mouillés à environ 12 kms de Port-de-Bouc. Ce navire fonctionne de jour et de nuit. L'ambassade de Grande-Bretagne m'a vivement remercié de cette initiative prise à ma demande par M. le Président du Conseil. Elle est de nature à agir, je l'espère, psychologiquement, sur les immigrants en vue de les inciter à débarquer.

Un chaland d'une capacité de 200 personnes demeure au port et peut se rendre près des navires en ½ heure.

(Direction d'Europe)

101

M. Brugère, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

T. n° 294[3]. *Bruxelles, 1er août 1947.*

(*Reçu* : le 2, 17 h.)

« On n'est nulle part », telle est l'expression typiquement bruxelloise dont M. Spaak s'est servi pour me confirmer l'autre jour l'impasse à laquelle

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Note manuscrite : [vu par] *B[arthélémy] G[eorges] É[pinat].*

[3] Télégramme en clair et par courrier.

l'ont une fois de plus conduit les pourparlers engagés en vue de régler à l'amiable, entre partis, la question royale. Chacun reste sur ses positions et comme je n'ai cessé de l'indiquer, le surcroît d'agitation auquel a donné lieu la publication du rapport unilatéralement léopoldien de la commission Servais, n'a point fait avancer d'un pas la cause du Souverain. Les dirigeants du PSC qui défendent ne sont pas tous animés de la même foi et c'est surtout parmi eux que l'on peut observer actuellement un certain vacillement.

Si leur mot d'ordre de parti reste « retour du Roi » il en est beaucoup qui ne se soucient nullement de le voir revenir avec la mentalité d'autoritarisme qui se dégage de l'historique de ses rapports avec son gouvernement et plus peut-être encore de ce que l'on appelle ici son testament politique. Il s'agit d'un document curieux que l'on n'a pas osé publier et qui prononce de violentes exclusives contre les membres du gouvernement ayant poursuivi à Londres la lutte aux côtés des Alliés. Le plus étonnant est que ce testament a été rédigé au moment même ou le Roi venant d'être libéré, se préparait à rentrer en Belgique. On dit que le maréchal Montgomery en a eu la primeur et que sa teneur est à l'origine de toutes les difficultés présentes.

Aussi, certains chefs du PSC dont l'un des plus violent, M. de Vleeschouwer, ancien ministre des Colonies, ont-ils fait savoir à M. Spaak pour sans doute le gagner à leur cause, que dans leur esprit le retour du Roi devrait être subordonné à de préalables ou concomitantes modifications constitutionnelles. L'une d'elles consisterait à retirer au Roi le commandement de l'armée et une autre à lui enlever le droit de « révoquer » les ministres. Encore faudrait-il que le Roi se prêtât à une telle solution qui en son esprit quelque peu entier sonnerait inévitablement comme une condamnation de son attitude en 40, plus encore peut-être que l'abdication « honorable » que les autres partis cherchent sans succès à obtenir de lui.

(Direction d'Europe)

102

M. BOLLAERT, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE POUR L'INDOCHINE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nº 50733.
Réservé absolu.

Saïgon, 1er août 1947, 11 h. 50.
(*Reçu* : le 4, 16 h.)

Pour le Président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la France d'outre-mer.

Ayant, depuis mon retour, repris contact avec les différents milieux politiques d'Indochine tant annamites que français, il m'a paru nécessaire de préciser sans ambiguïté ni artifice la position de la France vis-à-vis du problème vietnamien. J'ai donc décidé de consacrer le discours que vous m'avez demandé de prononcer à des propositions concrètes de paix. J'ai l'intention de développer notamment les points suivants sur lesquels je serai heureux d'enregistrer une fois de plus votre accord[2].

1) La France reconnaît l'indépendance du Viêt-Nam au sein de l'Union française.

L'appartenance à l'Union française aura pour effet d'imposer une diplomatie commune et des forces armées communes au Viêt-Nam et au reste

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Delavignette, Falaize et Chauvel.
Note manuscrite : *M. Salade. Cette question sera examinée au Conseil des ministres le 6 août. Le sentiment de M. Bidault est qu'il serait imprudent d'annoncer à l'avance les conditions auxquelles nous serions disposés à négocier et qu'il serait préférable de mettre l'accent sur l'idée de trêve (très opportun actuellement sur le plan international).*

[2] Le chef d'état-major particulier du haut-commissaire pour l'Indochine, le colonel Le Pulloc'h avait soumis au Président du Conseil les clauses militaires du discours à venir (note 11441/EMP, Saïgon, datée du 5 août 1947 et non reproduite). Ces clauses concernaient les bases stratégiques en Indochine et le plan d'ensemble de l'organisation militaire (répartition et statut des bases et des garnisons), l'existence ou l'absence d'armée nationale vietnamienne et enfin les conditions d'armistice avec les forces armées du Viêt Minh. La direction d'Asie-Océanie s'était prononcée sur les propositions de Bollaert dans une note au ministre le 5 août (non reproduite). Le terme « indépendance » était désavoué au profit de « État libre au sein de l'Union française » plus conforme au projet français, aux termes et aux dispositions de l'accord du 6 mars 1946. Le texte de l'article I de l'accord du 6 mars stipulait : « Le gouvernement française reconnaît la République du Viêt-Nam comme un État libre, ayant son gouvernement, son parlement, son armée, ses finances, faisant partie de la Fédération indochinoise et de l'Union française ». L'union des trois Kys était effectivement considérée comme un problème de politique intérieure vietnamienne (à la différence de ce qui avait été décidé à Fontainebleau). L'Union française, par l'intermédiaire du haut-commissaire, serait associée à cet accord. La liberté et l'union des 3 Kys n'auraient d'autres limites que celles imposées par l'appartenance à l'Union française. La France était prête à remettre aux gouvernements intéressés l'exercice de la fonction publique. L'Union française était destinée à promouvoir l'épanouissement des peuples d'Indochine, la promotion de leurs élites, la collaboration avec l'Occident, à assurer la défense de ses membres. Le discours, conformément aux vœux de la direction, fut repoussé au 10 septembre et prononcé à Hadong. Au même moment, Ramadier à Paris, tint une conférence de presse à Matignon, exprimant ainsi son soutien et l'accord du gouvernement avec le discours de Bollaert. Il réaffirmait aussi le principe de la direction de la République française dans la représentation diplomatique et l'organisation de la défense et de la sécurité.

de l'Union ainsi que la constitution des bases stratégiques et de garnisons de l'Union française.

2) Les Français considèrent le problème de l'Union des trois Kys comme un problème de politique intérieure sur lequel il appartient aux seules populations intéressées de se prononcer en dehors de toute contrainte.

3) Les liens existant entre le Viêt-Nam et les autres pays de l'Indochine seront un certain nombre de services communs limitativement énumérés : douanes, institut d'émission, commerce extérieur, immigration, plan.

4) Les intérêts matériels et culturels français seront sauvegardés par le maintien de leur statut juridique actuel qui ne pourra faire l'objet d'une modification unilatérale.

À ces propositions d'ordre politique je joindrai les termes généraux d'une convention militaire d'armistice actuellement étudiée par le conseil de Défense et dont le texte vous sera soumis très prochainement pour approbation. J'annoncerai que je donne l'ordre aux troupes françaises de s'abstenir pendant 15 jours de toute opération offensive ouvrant ainsi un délai qui me permettra de diffuser largement le discours et qui donnera à nos interlocuteurs le temps de la réflexion. Passé ce délai et en l'absence de réponse positive satisfaisante nous reprendrons notre liberté.

Mon intention est de prononcer le discours en question pendant le séjour que j'ai décidé de faire au Tonkin du 7 au 31 août. La date du 15 août m'a paru particulièrement favorable : c'est en effet ce même jour que les Britanniques remettront aux gouvernements des Indes les pouvoirs qu'ils détiennent encore.

Je procéderai dans les jours prochains à la rédaction définitive du discours dont je vous enverrai le texte par la valise avion quittant Saïgon le 13 août et parvenant à Paris le 15.

(Direction d'Asie-Océanie)

103

NOTE DU COMMANDEMENT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

Les Allemands et le rétablissement de l'unité allemande

N. n° 1888. *Baden-Baden, 1er août 1947.*

Au cours des mois de juin et juillet les efforts des organisations allemandes pour franchir les frontières de zones, atteindre l'ensemble du pays et même entrer en contact avec l'étranger, se sont poursuivis dans tous les domaines.

Il n'est pas sans intérêt de savoir quelles ont été les principales manifestations de ces tendances et leurs résultats, ainsi que l'attitude observée à cet égard par les puissances occupantes, la France en particulier.

Les partis :

Sur le plan politique l'événement le plus important a été le 2e Congrès national des sociaux-démocrates qui s'est tenu à Nuremberg du 29 juin au 2 juillet en présence de représentants des trois zones occidentales, de Berlin, et de délégués venus de France, de Belgique, de Hollande et de Grande-Bretagne et du Danemark.

La décision des autorités françaises autorisant les envoyés de la ZFO (dont Schmid pour le Wurtemberg-Sud) à participer au congrès, a été très bien accueillie. Elle n'a cependant été connue qu'au tout dernier moment et les personnalités SPD avaient déjà décidé en cas de refus de passer outre et de quitter la zone en fraude, par tous les moyens. Une telle intention montre bien l'intérêt que porte le parti aux démonstrations qui dépassent le cadre de la zone et le prix qu'il attache à une participation aussi large que possible.

De leur côté, les libéraux-démocrates ont tenu leur 3e congrès à Bad-Aibling à partir du 27 juin.

Enfin, les chrétiens-sociaux prépareraient eux aussi un congrès interzone qui aurait lieu à Coblence. Les partis politiques d'inspiration chrétienne de France, de Belgique, de Suisse et de Hollande y seraient conviés. Si ce projet se précise, il est probable que par analogie avec ce qui s'est fait pour le congrès SPD, la France permettra aux délégués de zone de s'y rendre.

Les syndicats :

En ce qui concerne les syndicats la lutte d'influence entre zone orientale et zones occidentales est très nette pour répondre à la conférence syndicale interzone qui s'était tenue en mai dernier à Garmish, une réunion de même nature a été organisée à Iéna au mois de juin.

Des syndicalistes des zones française, britannique et américaine y avaient été invités, ils furent bien reçus par les autorités russes mais discrètement surveillée pendant tout leur séjour et ne purent obtenir aucun renseignement sur les conditions de travail, les salaires et le niveau de vie des ouvriers de la zone soviétique, ce qui était le but principal de leur voyage.

D'autre part, à la suite des résolutions prises au congrès de Prague de la FSM[1], les syndicats allemands se proposent d'organiser une conférence interzone dans une localité de la ZFO.

Les instructions du gouvernement français à ce sujet sont nettes :

– pas d'objection au choix d'une ville de la zone française sauf Baden-Baden,

– les réunions préparatoires des syndicats de la zone ne devront sous aucun prétexte devenir périodiques et être ainsi le prélude d'une organisation syndicale de zone,

– les décisions de Prague seront certainement évoquées au cours de la conférence, mais les représentants de la zone française devront être

[1] FSM : fédération syndicale mondiale.

avertis qu'ils ne sont pas autorisés à participer à des travaux ayant trait à la préparation d'un congrès national de tous les syndicats allemands ni d'un comité syndical des quatre zones chargé de suivre les travaux de la FSM.

Cette conférence doit avoir lieu à Badenweiller du 7 au 9 août.

Presse :

135 journalistes de toutes les régions d'Allemagne se sont réunis le 4 juillet à Erfurt pour le congrès de la presse de la zone russe et de Berlin.

Jeunesse :

Depuis quelques temps les associations ou mouvements de jeunesse font montre d'une grande activité et multiplient les manifestations d'envergure. Après celles du début juin (signalées dans la précédente étude) se sont déroulés successivement :

– le 28 juin à Munich un congrès de la jeunesse auquel assistaient 1 500 jeunes gens de toute l'Allemagne et 30 éducateurs ou écrivains étrangers (dont André Gide), venus de France, de Belgique, de Hollande, d'URSS, d'Italie et de Suisse, sans compter des observateurs officieux d'Égypte de Bulgarie, de Grèce et du Chili. À cette occasion la France avait libéré 25 jeunes prisonniers de guerre,

– le 5 juillet à Francfort devant des journalistes français, une réunion interzone groupant 150 participants (Gide y a pris la parole),

– le 5 également, la 3e conférence des FDJ[1] à Dresde.

Tout ceci indique bien que la jeunesse allemande veut non seulement prendre conscience d'elle-même et de sa force réelle mais aussi avoir des contacts avec celle des autres pays.

En ce qui concerne les jeunes de ZFO, les réunions interlander sont autorisées sous le contrôle des occupants, mais toute participation aux assemblées interzones doit leur être interdite.

Il est en effet à remarquer que les Allemands se rendant compte que toute tentative de fusion et de création de partis politiques à l'échelon national est prématurée et pour l'instant, vouée à l'échec, tentent de rétablir l'unité allemande d'une façon détournée spécialement en agissant par les syndicats et par la jeunesse. La France dont la position sur cette question reste inchangée, se rend compte de ce nouveau danger et s'oppose à tout ce qui pourrait accélérer cette évolution.

Mouvements divers :

La ligue pan-européenne de Berlin, la ligue européenne de Munich, l'action européenne de Stuttgart et d'autres mouvements de même tendance ont eu leur congrès à Hanovre le 15 juillet, et ont constitué un comité de coordination composé de membres de ces différents organismes.

[1] F.D.J. : *Freie Deutsche Jugend*, l'organisation de la jeunesse de la zone soviétique.

En zone soviétique a été fêté le 2e anniversaire de la fondation du bloc antifasciste. Le SED mène actuellement une campagne active pour qu'on admette dans ce bloc, les associations féminines, syndicales et autres, sur lesquelles il pourrait ainsi prendre toute l'influence désirable.

Pieck a pressenti à ce sujet (...)[1] et Kaiser, mais ceux-ci se sont montrés assez réservés et les négociations n'ont rien donné.

Il est curieux de voir que les tenants d'idées anti-unitaristes éprouvent eux aussi le besoin de confronter leurs vues et d'unir leurs forces : l'union des fédéralistes allemands tiendra son congrès sous la présidence de Kramer (les 9 et 10 août à Bad-Ems et compte sur la participation de zones occidentales et de Berlin).

Autorités administratives :

Un congrès des municipalités allemandes a eu lieu à Goaslar (zone anglaise) le 18 juillet. Y assistaient des mairies de toutes les zones (exceptés ceux de la zone française) et de Berlin, Louise Schroeder a demandé que le prochain congrès ait lieu dans l'ancienne capitale du *Reich*.

Les 24 et 25 juillet s'est tenu à Bad-Segeberg sur l'initiative du ministre-président du Sleswig-Holstein, un congrès interlander pour traiter le problème des réfugiés. Seuls s'y sont rendus les ministres des zones anglo-saxonnes, ceux de ZFO n'ayant pas obtenu l'autorisation nécessaire et ceux de la zone soviétique n'étant pas venus. À l'issue des débats a été décidée la création d'un comité commun des administrations allemandes s'occupant des réfugiés. Ce comité doit se réunir le 11 août, des invitations ont été adressées aux représentants des zones française et russe.

En résumé, s'il ne faut pas exagérer la portée de ces manifestations qui, nulle part, n'ont encore abouti à des réalisations concrètes d'importance, il ne faut pas non plus méconnaître la signification ni ignorer le courant en faveur de l'unité et de la centralisation allemandes dont elles sont les vignes visibles.

(Direction politique)

[1] Mot illisible.

104

M. Balaÿ, Ministre plénipotentiaire, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 962. *Rome, 1er août 1947.*

Que l'URSS ratifie à bref délai le trait de paix avec l'Italie ou qu'elle subordonne cette opération à la ratification des traités par tous les États ex-ennemis, son attitude comporte des inconvénients évidents en ce qui concerne nos moyens d'action à l'égard de l'Italie.

Il nous est difficile en effet d'invoquer désormais les dispositions d'un armistice dont l'esprit et la lettre ne répondent plus à la nature des relations que les Alliés entretiennent effectivement avec l'Italie : les États-Unis ont régulièrement accrédité un ambassadeur à Rome, l'Angleterre et la France s'apprêtent à agir de même, dès que l'assemblée constituante aura autorisé le gouvernement italien à ratifier le traité de paix. Invitée à la Conférence économique de Paris, l'Italie y a pris part sur un pied d'égalité avec les nations victorieuses. Elle a posé sa candidature à l'ONU. Elle collabore déjà à de nombreuses institutions internationales. Le temps écoulé a fait, les circonstances aidant, que l'Italie, grâce à sa position géographique et à son potentiel humain, est devenue, qu'on le veuille ou pas, un facteur important dans le jeu qui met aux prises l'Amérique, l'Europe occidentale et l'Europe orientale.

Il nous est impossible d'autre part de fonder nos rapports avec l'Italie sur un traité de paix qui en vertu même du texte élaboré par les Alliés ne sera parfait qu'après la ratification des Quatre grandes Puissances. À toute démarche que l'ambassade fait auprès du Palais Chigi en se référant aux clauses dudit acte, il lui est évidemment opposé que les autorités italiennes ne sauraient appliquer des dispositions qui ne sont pas encore entrées en vigueur.

Nous nous trouvons donc en présence d'une convention d'armistice dont l'application est contredite tant par les faits que par la raison et d'un traité qui n'a pas encore force de loi auprès de nos ex-ennemis. La période actuelle se caractérise par un hiatus dans nos possibilités d'action à l'égard de l'Italie. Une telle situation est évidemment de nature à encourager les espoirs de l'Italie quant à une révision des termes du *diktat*, à favoriser ses manœuvres pour différer l'application de certaines clauses, à faire valoir les services qu'elle serait à même de rendre aux Alliés si elle bénéficiait d'amendements, à jouer des intérêts éventuellement divergents des Alliés sur tels ou tels points visés par le traité de paix.

[1] Document diffusé au secrétariat des Conférences.

Je voudrais citer quelques-unes de ces difficultés :

1) Les interventions que l'ambassade est chargée d'effectuer auprès du Palais Chigi pour tout ce qui concerne la liquidation de la guerre (dommages, spoliations, livraison des criminels, récupération de matériel, etc.) ne perdront-elles pas désormais de leur efficacité ? Ne pouvant invoquer les termes de l'armistice, qui ne prévoyaient ces cas que d'une manière générale, nous nous efforcions jusqu'à présent de faire valoir auprès des Italiens l'intérêt qu'ils auraient à s'entendre à l'amiable dès maintenant avec nous, reportant à la mise en vigueur du traité la solution des questions visées particulièrement par cet acte (livraison des criminels, dommages de guerre…) ; mais nous préparions déjà le terrain et chargions des missions spéciales de s'en occuper dès maintenant (dommages de guerre, commission navale des Quatre Puissances).

L'entrée en vigueur du traité devenant une échéance moins rapprochée, voire incertaine aux yeux des Italiens réalistes et vivant dans l'immédiat, il est à craindre que les services compétents ne soient guère disposés à résoudre les affaires en cause, à moins que nos propositions ne comportent des avantages substantiels en faveur de nos interlocuteurs.

2) Les clauses territoriales du traité concernant soit les confins des Alpes, soit la Vénétie Julienne verront leur exécution également ajournée. Les commissions italiennes chargées de la délimitation provisoire des frontières orientales ne mettront évidemment aucune hâte à remplir leur tâche, espérant que le temps travaillera en faveur de leur pays et leur permettra d'obtenir un tracé moins défavorable. Les incidents risquent, l'incertitude se prolongeant à Trieste, de se produire soit dans la ville même, soit dans les parages. D'autre part, les autorités italiennes continueront d'exercer leur souveraineté à Tende et à Brigue et mettront ce délai à profit pour accentuer leurs déprédations et spoliations.

3) L'Italie fera valoir également que le sort de l'Europe demeure incertain, que des menaces de guerre se précisent, qu'elle ne peut dans ces conditions assurer la défense de son territoire et le maintien de sa souveraineté en réduisant les effectifs de ses troupes et de ses équipages aux chiffres prévus par le traité de paix. Cette argumentation, dont nous savons combien elle est spécieuse, trouvera des oreilles complaisantes chez les Anglais, désireux pour des raisons financières de réduire leurs charges en Europe, et chez les Américains pour qui la position de l'Italie en Méditerranée est un facteur important de leur nouvelle politique. Nous verrons donc les Alliés fermer les yeux, comme nous le constatons déjà, si les militaires italiens reconstituent des bureaux d'études, exécutent des manœuvres navales et terrestres, maintiennent l'esprit de l'armée et de la flotte. Nous verrons même les Alliés encourager les efforts de l'Italie pour acquérir ou construire des appareils à l'intention de son aéronautique civile. Bref ne verrons-nous pas les Alliés s'éloigner de plus en plus des conceptions sur lesquelles sont fondées les clauses militaires du traité de paix et qui, en ce qui nous concerne, commandent à la France de revendiquer notamment la livraison de plusieurs unités navales afin que notre marine puisse de nouveau surpasser celle de l'Italie ?

4) Les négociations en cours sur le rachat par le gouvernement de Rome des biens italiens moyennant la remise d'une somme forfaitaire ne seront-elles retardées par nos interlocuteurs pour les mêmes raisons que celles dont j'ai fait état ci-dessus ?

Je n'ai pas la présomption de penser que le Département n'a pas déjà mesuré la portée des inconvénients que provoquera le maintien du *statu quo*. Mon propos n'était que de marquer, vu de Rome, l'embarras dans lequel nous nous trouverons d'être quelque peu désarmés en face de l'Italie, tant que durera au cours des prochaines semaines l'incertitude créée par la position soviétique et que l'URSS verra intérêt notamment à laisser ouverte cette plaie de Trieste, laquelle lui procure à tout moment un prétexte pour intervenir dans les affaires de ce pays.

Il ne m'appartient pas non plus de décider des moyens dont nous disposons pour atténuer les inconvénients du hiatus actuel. Toujours sous l'angle de Rome, une étroite entente entre la France, l'Angleterre et les États-Unis est évidemment nécessaire en vue d'entraver les efforts que les Italiens entreprendront avec leur adresse coutumière pour diviser les Alliés et accuser leurs intérêts éventuellement divergents. Quant à la conclusion d'une paix séparée, elle nécessiterait, de toute évidence, de nouvelles et laborieuses négociations à la faveur desquelles l'Italie obtiendrait des amendements aux termes du traité du 10 février. Sans doute la signature d'un *modus vivendi* serait-elle la solution la moins défavorable pour la France, dans la mesure où elle permettrait, tout en réservant les questions importantes dont le règlement exige l'accord des Quatre Puissances, d'établir entre nous et les Italiens les bases pratiques de relations correctes et utiles.

(Direction d'Europe)

105

M. Dejean, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n°s 661-664. *Prague, 2 août 1947, 17 h. 05*
Réservé.

(*Reçu* : le 2, 23 h. 40)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 625 et 643[2].

1) Au cours d'une conversation que j'ai eue avec lui hier 1er août, M. Masaryk m'a mis au courant des instructions qu'il avait envoyées à M. Nosek à la suite de la déclaration faite le 26 juillet au Parlement français

[1] Document diffusé à la Présidence de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, MM. Falaize et Chauvel.

[2] Documents non reproduits.

sur le projet de traité entre la France et la Tchécoslovaquie. Il m'a également informé du récent entretien que vous aviez eu avec l'ambassadeur de Tchécoslovaquie à Paris.

Dans son compte rendu, M. Nosek, se référant aux propos tenus par vous, a souligné qu'il serait difficile au gouvernement français d'adopter un texte qui s'étendrait aux États tiers. Il a noté cependant que vous auriez promis de faire étudier la question en vue de rechercher de nouvelles formules.

M. Masaryk en était visiblement satisfait. Il m'a exprimé à nouveau sa conviction que l'on arriverait à se mettre d'accord. Il estimait, cependant, qu'il était préférable de laisser passer la période des vacances avant de reprendre activement les échanges de vues. Il a mentionné à cet égard l'état de fatigue dans lequel se trouvait le président Bénès, que les récents événements ont assez durement éprouvé.

2) Pour la première fois depuis le début du mois de mai, les journaux communistes ont de nouveau, hier, parlé du projet de traité d'alliance avec la France. Tandis que l'organe démocrate populaire soulignait que, du côté tchécoslovaque, la volonté de conclure un tel traité n'avait ni disparu, ni diminué, la presse communiste s'est bornée cependant à reproduire une analyse de la dépêche de l'agence *France-Presse* du 31 juillet et à indiquer que la réponse tchécoslovaque au contre-projet français ne serait probablement communiquée à Paris qu'après les vacances du gouvernement et du Parlement.

(Direction d'Europe)

106

M. Dejean, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n° 660[2].
Réservé.

Prague, 2 août 1947, 17 h.

(*Reçu* : le 3, 17 h.)

Au cours d'une interview relative au plan Marshall, M. Masaryk a évoqué la question des rapports franco-tchécoslovaques. Aujourd'hui comme hier, a-t-il dit, la Tchécoslovaquie désire prévenir toute division de l'Europe en blocs rivaux et « insiste pour qu'un pacte d'aide réciproque analogue à celui qui le lie à l'Union soviétique soit conclu avec la France[3]. Il n'y a plus

[1] Note manuscrite : Vu *F. C[oulet]*

[2] Parti de Prague un peu plus tôt que le télégramme 661-664 (voir document n° 105), ce télégramme est pourtant arrivé bien plus tard à Paris, d'où ce classement.

[3] Voir document n° 122.

que quelques détails à régler et nous espérons aboutir sous peu. Du côté soviétique, on ne fait absolument aucune opposition à la signature d'un tel accord ».

(Direction d'Europe)

107

M. Tarbé de Saint-Hardouin, Conseiller politique auprès du Commandant en chef en Allemagne, à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 737[1]. *Berlin, 2 août 1947.*

(*Reçu* : le 5, 16 h.)

J'ai eu hier un assez long entretien avec M. Murphy qui m'a demandé quelles impressions j'avais recueillies de mon récent voyage à Munich.

Je n'ai pas cru devoir cacher à mon collègue américain que j'avais trouvé les ministres bavarois, que j'avais eu l'occasion de rencontrer, inquiets des conséquences que peut avoir pour l'avenir du fédéralisme l'organisation trop centralisée de la Bizone. Ce que j'avais entendu en Bavière ne pouvait, d'ailleurs, que me confirmer dans la conviction que le plan français basé sur le fédéralisme correspondait non seulement aux intérêts de l'Europe, mais aussi aux aspirations des Allemands raisonnables du Sud. J'ai ajouté que l'on était aujourd'hui amené à se demander si les conceptions américaines, qui, à Moscou, semblaient, à cet égard, très proches des nôtres, n'avaient pas brusquement évolué dans un sens beaucoup plus unitariste, ce qui ne pourrait que compliquer encore les conversations franco-américaines concernant l'Allemagne.

M. Murphy m'a répondu qu'il n'en était rien, tout en reconnaissant que les conceptions américaines du fédéralisme restaient assez mal définies : « Comme aux premières années de la République américaine, il y a ici opposition de vues entre une tendance Jefferson et une tendance Madison. Mais les États-Unis sont, en fin de compte, demeurés fédéralistes. Ils comprennent donc mieux l'intérêt du fédéralisme que la France et l'Angleterre, États fortement centralisés ». Je lui ai rappelé que, dans le conflit Jefferson-Madison, dont il venait d'évoquer le souvenir, c'était, en fin de compte, le plus centralisateur qui avait triomphé, ce qui avait d'ailleurs permis à l'Amérique, malgré la forme fédérative de ses institutions, de manifester sa puissance à l'extérieur. Or, nous ne tenons pas du tout à ce que l'Allemagne ait, à l'échelon central, des moyens de gouvernement aussi efficaces que ceux dont dispose l'administration américaine.

[1] Télégramme reçu par courrier.

M. Murphy a convenu que ce n'était peut-être pas désirable et il a déclaré qu'il ne s'agissait pas de calquer absolument l'organisation de l'Allemagne sur celle des États-Unis. Ceux-ci veulent que les *Länder* conservent toute leur personnalité et toute leur autorité et ils ont insisté dans ce sens auprès des Anglais, mais ces derniers ont fait ressortir qu'en temps de crise, il fallait prendre des mesures spéciales et que les communautés comme les particuliers devaient renoncer à certaines de leurs libertés. Cette (…)[1] que consacre l'organisation du Conseil économique et du Comité exécutif, n'est que provisoire dans l'esprit des Américains comme dans celui des Anglais. Il s'agit, en réalité, de surmonter une période difficile et pas du tout de préjuger l'organisation future de l'Allemagne. M. Murphy a admis toutefois la remarque que je lui faisais qu'il y avait quelque inconvénient à restreindre « provisoirement » la liberté des *Länder* avant même que ceux-ci aient pris l'habitude de la liberté. Mais il a conclu que le souci de supprimer le plus tôt possible les charges qu'impose l'Allemagne au contribuable américain dominait toutes les autres préoccupations de ses compatriotes : « Je sais bien, m'a-t-il dit, que l'économique entraîne la politique, mais nos préférences politiques passent pour le moment après les nécessités économiques. L'Amérique veut que l'Allemagne se suffise le plus tôt possible à elle-même et qu'elle exporte pour être à même de rembourser le contribuable américain ».

Comme je lui demandais quelle place gardaient encore dans une telle déclaration les réparations, il m'a répondu : « Nous ne sommes pas contre les réparations. Si nous sommes pressés de déterminer un plan du niveau de l'industrie, c'est précisément pour pouvoir fixer ce qu'il sera possible d'affecter aux réparations. Mais nous sommes bien décidés à ce que ce ne soit plus le contribuable américain qui finance les réparations comme ce fut le cas après l'autre guerre ».

(Secrétariat général)

108

M. Mons, Résident général de France à Tunis,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

D. *Tunis, 2 août 1947.*

La situation politique en Tunisie a été influencée ces derniers jours, par la discussion du projet de statut de l'Algérie devant le Parlement français et par le discours du général Juin à Port-Lyautey, en même temps que se faisaient sentir encore, les répercussions des incidents de Sfax et que se poursuivaient les débuts difficiles du ministère Kaak.

[1] Mot illisible.

En ce qui concerne le statut de l'Algérie, si la presse de langue française a accordé à ce débat, plus encore qu'aux autres discussions qui se déroulent devant l'Assemblée, une très large place, on ne saurait dire que la presse de langue arabe ait paru, non seulement se livrer à un examen objectif du projet, mais même y consacrer dans ses colonnes, la place qu'une telle discussion aurait pu normalement y trouver.

C'est surtout dans l'opinion même, que l'on relève les traces des réactions que le projet suscite en Tunisie.

La première réaction est sans conteste celle dont j'avais fait part à Votre Excellence lors de mon dernier séjour à Paris, et qui consiste à penser qu'il est étonnant que la France reconsidère ses rapports avec l'Algérie, regardée jusqu'alors comme portion de territoire français, avant même de revoir les traités qui la lient avec des pays restés juridiquement étrangers, comme la Tunisie et le Maroc.

À cet égard, les déclarations – reprises d'ailleurs sous une forme très succincte et quelque peu elliptique par la presse – faites par le général Juin à Port-Lyautey. L'annonce que la France envisagerait de substituer au traité de Protectorat de 1912, un traité d'association, a suscité dans les milieux avancés de la Régence, à la fois un certain étonnement, et l'amertume que rien ne semble en vue, en Tunisie, en ce qui concerne le principe même des rapports de ce territoire avec la France, alors que la question est posée dans les deux autres territoires de l'Afrique du Nord et que la Tunisie se considère comme plus évolué.

Je me permets en cette occasion d'insister très instamment auprès de Votre Excellence, sur le défaut d'information et le manque de coordination qui caractérisent les relations entre les trois territoires d'Afrique du Nord. Je considère comme grave, qu'une déclaration de la portée de celle qu'a fait le général Juin à Port-Lyautey, n'ait fait l'objet en ce qui me concerne, ni d'une information préalable, ni de renseignements précis après qu'elle ait été prononcée.

Quoi qu'il en soit, la discussion du statut de l'Algérie et les incidents qu'elle a provoqués à la Chambre, notamment le retrait de la séance des députés musulmans, ont occupé l'opinion tunisienne. Au même moment certains de ses secteurs demeuraient nerveux à la suite des incidents de Sfax, et pouvaient alimenter leur agitation, de la déclaration faite par Bourguiba au Caire, à un envoyé de l'agence *France- Presse*, et de la conférence de presse tenue à Tunis le 22 août par Salah ben Youssef.

Ni la déclaration de Bourguiba, ni les paroles qu'a prononcées Salah ben Youssef lors de sa conférence de presse, ne peuvent être considérées d'ailleurs, et n'ont été considérées ici, comme les manifestations d'un état d'esprit de rupture avec la France. Et lorsque l'on remarque que ces deux événements se sont passés à peu près exactement lors de l'anniversaire de la déclaration du 23 août 1946, le fait mérite d'être noté.

Les incidents de Sfax – dont on peut affirmer qu'aucun élément sérieux, même chez les nationalistes les plus extrêmes, ne les considèrent comme une épreuve de force voulue par les autorités françaises – ont eu toutefois

pour conséquence dans les milieux nationalistes – surtout chez les jeunes – de tendre leur énergie et de leur donner une certaine mesure et pour les meilleurs d'entre eux, une idée plus haute de leur position, par la conception des dangers auxquels elle les peut exposer.

Par contre, et non moins incontestablement, toute une partie de la population même tunisienne, notamment la majeure partie de la population israélite – pratiquement toute celle qui n'est pas dans l'orbite du parti communiste – tout en ayant été douloureusement frappée des incidents, y a vu la marque d'une force encore très maîtresse d'elle-même et les ont interprétés comme une garantie de tranquillité intérieure pour ce pays. Il est significatif d'ailleurs, qu'au lendemain d'événements de cet ordre, en dehors de cas spécial de l'UGTT actuellement suspendu au développement de l'information judiciaire ouverte à Sfax, les ponts n'ont jamais été rompus entre les milieux nationalistes et l'administration française, et que bien plus, le contact a toujours été maintenu entre ces milieux d'une part, et moi et mes plus proches collaborateurs. Pour ne citer que les principaux, j'ai reçu successivement, depuis, la visite provoquée par l'un et l'autre, de Salah ben Youssef et du Dr Materi.

Pendant ce temps, le ministère Kaak poursuivait sa mise en place quelque peu laborieuse, dont les différentes et plus récentes étapes sont retracées dans une dépêche adressée ce jour au Département. Ce que je veux en retenir au point de vue de l'atmosphère politique générale, est d'une part, la petite détente qui se manifeste, et qui tend à s'accentuer, entre le Premier ministre, sinon ses collègues, et la Cour. Le signe le plus marquant, en est sans doute la quasi-cessation des attaques dirigées contre le Premier ministre par le journal *En Nahda*, dont les attaches avec la Cour sont bien connues. Par contre, on ne saurait dire que dans l'opinion publique, le Premier ministre et ses collègues ont fait des progrès sensibles.

Ce bref tableau des principaux traits caractéristiques de la situation politique en Tunisie à la fin d'août 1947, six mois après ma prise de fonction à Tunis alors que des réformes, dont certaines étaient pendantes depuis plusieurs années, viennent d'être promulguées ; alors que des personnalités tunisiennes plus représentatives qu'autrefois sont appelées à participer à la gestion des affaires de leur pays ; à la veille peut-être d'un débat international sur l'Afrique du Nord en général et la Tunisie en particulier, me conduit à faire part à Votre Excellence de quelques réflexions. Celles-ci, pour l'instant, n'ont encore que le caractère de simples réflexions, mais je serai sans nul doute appelé ultérieurement et peut-être même assez prochainement, à demander au gouvernement français de se prononcer, à propos des questions qu'elles évoquent, et par là-même, à déterminer la ligne générale de la politique à suivre dans ce pays dans les années qui viennent.

Une première constatation s'impose.

L'état actuel du problème de l'Afrique du Nord pris dans son ensemble, et le fait que des questions de cet ordre risquent désormais d'être posées

devant une assise internationale, – laquelle peut par la seule raison qu'elle accepte de se saisir de certains conflits, donner une sorte de consécration de fait, comme dans l'affaire d'Indonésie, à des mouvements qui, autrefois, n'auraient été que de simples dissidences intérieures – obligent à considérer que la politique de la France dans ses territoires ne peut être envisagée qu'à l'échelle d'une longue période de temps. Des solutions fragmentaires consistant en des aménagements locaux, même importants, ne peuvent plus être considérés comme tenant lieu d'une politique à longue vue et à longue échéance.

Je suis arrivé à la conviction – et les plus pondérés et les meilleurs de mes interlocuteurs tunisiens m'ont fortifié dans cette opinion – que, quelle que soit l'importance des réformes politiques ou administratives faites dans le cadre et sur la base des relations existant entre la France et la Tunisie, elles ne peuvent plus, dans l'état actuel des esprits à l'intérieur comme à l'extérieur de la Tunisie, être considérées, par les éléments évolués de la population tunisienne même modérés, comme une solution des problèmes.

Il en résulte, que de telles réformes resteront pratiquement sans portée, parce que nos interlocuteurs refuseront ou de les discuter, ou de les apprécier à leur juste prix, pour la seule raison que ce qu'ils considèrent comme le problème de base, n'est pas abordé. Ils ne nient pas la valeur technique de certaines réformes, mais en nient par contre, la portée car ils en contestent le fondement. La dernière expérience faite ici me paraît concluante.

Dans ces conditions, deux problèmes se posent : l'un immédiat, l'autre à longue échéance.

Le problème immédiat est celui de la constitution de l'Union française. Il est possible, si on l'estime indispensable, d'obtenir au prix d'un incident avec S. A. le Bey et avec le gouvernement, de désigner un certain nombre de Tunisiens pour se rendre dans les deux Assemblées dont la réunion est en principe prévue pour la fin de la présente année, mais il est incontestable, et je tiens dès maintenant à attirer l'attention de Votre Excellence sur ce point, que ces hommes seront considérés de la population, comme de purs et simples fantoches, et que leur désignation provoquera le rassemblement de tous nos adversaires actuellement désunis ; que, par conséquent, la porte internationale que pourrait avoir la réunion des assemblées prévues par la constitution, se trouve par là même mise en cause.

Le deuxième problème est celui de la politique que le gouvernement français entend suivre dans les années qui viennent. Il me semble que l'évolution de la politique française dans les autres territoires d'outre-mer et plus spécialement en Indochine, en Algérie et au Maroc, me placera très prochainement, à la croisée des chemins.

Ou bien, le gouvernement est décidé à maintenir par tous les moyens et éventuellement par la force, l'intégralité du peuplement et des intérêts français dans ce pays. Une telle attitude est sans doute possible. Sa limite me paraît être, à un moment qu'il est difficile d'apprécier, les répercussions internationales et les remous intérieurs qu'elle pourrait entraîner tant en

France qu'en Tunisie. Dans ce cas, le problème des réformes actuellement à l'étude perdrait de son importance, leur portée sur le plan intérieur tunisien devant être très limité ainsi que je l'ai indiqué.

Ou bien, il entend élaborer et mettre en œuvre avec toutes les différenciations qu'exige la situation particulière des divers territoires, une politique à très longue vue, supposant au départ, surtout après les déclarations du général Juin, la révision des traités existants. Dans ce cas, ce sont moins des réformes qu'il s'agit d'étudier, que le principe même des relations entre la France et la Tunisie. Par voie de conséquence, il s'agit de mesurer en quoi doit consister en tout état de cause, l'essentiel de la présence française dans ce pays, et pour en assurer et en consolider le maintien sans fausses illusions, des sacrifices que cela peut comporter, notamment en ce qui concerne la situation des divers éléments de la colonie française.

Ce ne sont là que quelques idées encore une fois, que j'ai tenu à porter à la connaissance de Votre Excellence, car elles sont le fruit de réflexions auxquelles je suis arrivé après avoir observé, non seulement l'opinion tunisienne, mais surtout l'évolution de la situation dans les autres territoires français et étrangers d'outre-mer, et les conséquences que supposent cette évolution en Tunisie.

Bien entendu, pour l'instant, elles me restent strictement personnelles, mais je crois indispensable de vous les soumettre dès à présent, pour que vous puissiez les examiner et les saisir, le gouvernement à qui il appartient de définir la ligne de conduite politique à longue échéance à laquelle, pour ce qui concerne ce pays, les autorités françaises auront à se conformer.

(Direction d'Afrique-Levant)

109

M. Maugras, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 532/al. *Ankara, 2 août 1947.*

C'est avec une inquiétude grandissante que la Turquie voit la guerre civile en Grèce se prolonger, s'intensifier même et les Soviets frustrer obstinément tous les efforts de l'ONU pour assainir l'atmosphère dans ces dangereux confins où s'affrontent les mondes communistes et anglo-saxon. Le veto opposé par M. Gromyko à la création d'une commission d'enquête a paru un témoignage très significatif de l'importance que Moscou attache à entretenir des discordes qui peuvent lui ouvrir l'accès aux rivages de l'Égée.

Les contacts pris récemment entre Dimitrov et Tito ont encore contribué à aggraver ce malaise. On a pensé que Salonique et Dédéagatch avaient fait l'objet des entretiens des deux dictateurs. On a même prétendu que

Dimitrov avait émis des prétentions sur la Thrace orientale. Une phrase de son interview publiée le 28 juillet a pu donner lieu à cette interprétation. Après avoir parlé de l'amitié qui s'établirait entre les nations balkaniques, il ajoutait : « Je tiens à souligner formellement que je ne tiens pas la Turquie pour un État balkanique. Il est évident que son avenir est en Asie mineure où, en tant qu'État démocratique, elle pourrait fleurir à merveille ». Il semble d'après ces paroles que la Turquie n'ait qu'à quitter l'Europe puisque sa démocratie n'est pas une plante qui y puisse fleurir.

Pour n'être plus en butte aux attaques directes des Soviets, la Turquie n'en vit donc pas moins dans une certaine angoisse du lendemain car elle voit que l'épreuve de force engagée en Grèce peut de proche en proche mener à un conflit qui, cette fois, ne l'épargnerait pas. La troisième guerre mondiale est un sujet de plus en plus fréquemment discuté par les journaux.

(Direction d'Europe)

110

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES

La deuxième session du Conseil exécutif
et le rôle de la France à l'UNESCO

N. n° 2. *Paris, 3 août 1947.*

Le dernier Conseil exécutif de l'Unesco qui s'est réuni à Paris du 10 au 15 avril 1947, a revêtu une certaine importance. Treize séances ont été nécessaires pour épuiser un ordre du jour presque aussi chargé que celui de la conférence générale de novembre 1946. Plusieurs personnalités, dont certaines venaient de capitales lointaines ont tenu à participer aux travaux de cette session.

Sous le président de M. Victor Doré, ambassadeur du Canada, le Conseil exécutif, qui bénéficiaient d'un excellent secrétariat, a accompli sa tâche dans une atmosphère aussi cordiale que confiante. La présence de certains délégués a heureusement influé sur les débats dont plusieurs observateurs ont signalé la tenue et l'intérêt.

L'autorité de M. MacLeish (États-Unis), le sens de *debating* de sir John Maud (Royaume-Uni), les dons d'exposition du professeur Carneiro (Brésil), l'éloquence de sir Sarvapalli Radhakrishnan (Indes), ont rendu très vivantes des séances qui ont toujours été suivies par un public attentif. Lors de certaines discussions de caractère général, celles-là même dont le président Léon Blum avait déploré l'absence lors de la conférence de Paris, les membres du Conseil exécutif ont fait preuve d'un réel esprit international et ont monté qu'ils exerçaient les pouvoirs qui leur étaient délégués selon les termes mêmes de la Charte de l'Unesco, c'est-à-dire « au

nom de la conférence tout entière et non comme représentants de leurs gouvernements ».

I) Les résultats du Conseil exécutif.

La seconde session du Conseil exécutif s'est traduite par des résultats positifs. Le programme de l'Organisation pour 1947, que la Conférence générale avait étudié d'une façon hâtive, a été longuement discuté et finalement adopté ; le budget, dont l'assemblée de novembre s'était borné à fixer le chiffre maximum, a été examiné en détail et approuvé ; les relations de l'Unesco avec les États membres, les Nations unies, les institutions spécialisées, les commissions nationales et les organisations publiques ou privées, ont donné lieu à l'établissement de directives précises ; les pouvoirs respectifs du Conseil exécutif et du secrétariat ont fait l'objet d'une discussion approfondie et, semble-t-il, fructueuse ; la nomination de trois hauts fonctionnaires, tous de nationalité française, a été décidée ; seules l'organisation générale du secrétariat et la question du recrutement n'ont pas été abordées au fond et demeurent toujours en suspens.

Bien que faisant preuve d'un esprit très constructif, le Conseil exécutif n'a pas ménagé ses critiques au professeur Huxley et à ses collaborateurs, notamment en ce qui concerne le programme à l'examen duquel ont été consacrées la plupart des séances.

M. MacLeish a ouvert le débat en soulignant la gravité des luttes idéologiques croissantes qui, à son avis, constituent « un véritable défi à l'Unesco ». Il a rappelé que l'Organisation n'avait pas été créée pour faire progresser l'éducation, la science et la culture mais bien pour les employer à des buts de paix. Les délégués anglais et français ont mis le conseil en garde contre la réalisation de projets trop ambitieux tant que l'universalité de l'Organisation ne serait pas assurée. Les représentants de l'Inde et de l'Égypte ont protesté contre la tendance de certains peuples à vouloir imposer leur culture aux autres. Dans ce domaine, a déclaré S. E. Shafik Ghorbal Bey (Égypte) « il n'y a pas de pays donateurs et de pays bénéficiaires ».

Dans l'ensemble, les délégués ont trouvé les projets trop nombreux et insuffisamment étudiés. Ils ont déploré la faiblesse de certaines sections, notamment celles des sciences sociales, des humanités et des beaux-arts. Ils ont émis des doutes sur les réalisations possibles avant la conférence de Mexico prévue pour le 3 novembre 1947. Ils ont signalé des doubles emplois possibles avec les Nations unies et les autres institutions spécialisées. Enfin, ils se sont plaints que l'esprit et la lettre des résolutions de la conférence générale n'aient pas été suffisamment respectés.

La discussion sur le budget s'est déroulée sans incident. L'exposé très clair et très précis que M. Laves, directeur général adjoint, a fait de la situation financière a valu à son auteur les félicitations unanimes du Conseil. Le barème des contributions a été adopté par tous les délégués, à l'exception de M. MacLeish dont l'abstention reflétait les réserves du Département d'État envers une contribution de 44,03 %, qui est supérieure à celle que l'Amérique paye pour les Nations unies ; la part de l'Angleterre a été fixée à

14 % et celle de la France (ainsi que du Canada) à 7 %. L'accord du conseil a été obtenu facilement sur les autres points inscrits à l'ordre du jour.

II) Le professeur Huxley et l'opinion américaine.

Depuis la clôture de la deuxième session du Conseil exécutif, le professeur Huxley peut enfin entrer dans la voie des réalisations. Il a reçu l'autorisation d'entreprendre certains projets auxquels des crédits ont été affectés. Il a, semble-t-il, consolidé sa position personnelle mais celle-ci se ressent encore de sa difficile élection en novembre dernier. Le conseil lui a donné la possibilité de « courir sa chance », mais le parcours qui lui est offert est limité et semé d'obstacles. D'une part, il doit remettre sa démission à la conférence générale de novembre 1948. D'autre part, il doit franchir l'épreuve de la conférence de Mexico et surtout tenter de gagner, pendant les prochains mois, la confiance du plus puissant commanditaire de l'Unesco.

Sur ce dernier point, il a échoué jusqu'à présent et tout porte à croire qu'il lui sera difficile de réussir. La brillante intelligence du professeur Huxley, l'originalité et l'agilité de son esprit, son sens de l'humour et ses dons d'imagination, inquiètent plus qu'ils ne rassurent les Américains qui lui reprochent son manque de capacités administratives et diplomatiques et surtout un certain discours (qu'il n'a d'ailleurs pas prononcé mais qu'il a malheureusement fait imprimer) qui était le plus vibrant éloge du rationalisme et du scientisme. Ce « progressiste » est considéré comme un esprit foncièrement antireligieux, que l'on soupçonne, au surplus, d'avoir des sympathies avec les partis d'extrême gauche. Lorsque M. Francis Biddle, candidat américain à la Direction générale s'est vu préférer le professeur Huxley, M. MacLeish a déclaré que son pays voterait pour le savant britannique mais le jour même où la délégation américaine applaudissait le nouveau directeur général, M. Benton montait à la tribune pour demander la réduction du budget de l'Organisation pour lequel, quelques semaines auparavant, ses collaborateurs proposaient un chiffre deux fois plus élevé. Les États-Unis ont bien voté pour M. Julian Huxley, mais ils lui ont retiré les moyens d'agir et il est probable qu'ils resteront dans l'expectative tant que l'actuel directeur général demeurera à la tête de l'Organisation.

III) Les États-Unis et l'Unesco.

Si l'Unesco est, en droit, une institution internationale, en fait, elle est autant, et même plus que les autres agences spécialisées, une institution soumise à l'influence américaine. Celle-ci dispose, en effet, de nombreux leviers de commande. Près de la moitié du budget est payée par le contribuable américain. M. Laves, directeur général adjoint de l'Organisation, précédemment fonctionnaire au Département d'État, est, en vertu d'une résolution de la conférence générale, le maître absolu des finances, de l'administration et même du recrutement de l'Unesco. Aux États-Unis même, un service spécial du Département d'État envoie sans arrêt de volumineux mémorandums à l'hôtel Majestic et aux États membres qui se demandent, à juste titre, si le véritable directeur général n'est pas plutôt à Washington qu'à

Paris. Mais c'est surtout l'opinion publique qui constitue le « supporter » le plus actif, et peut-être le plus redoutable, de l'Organisation. La commission nationale américaine, qui comprend plus de cent membres, vient de tenir à Philadelphie un congrès de 1 500 personnes qui a décidé de lancer une vase campagne en faveur de l'Unesco dans tout le pays, notamment dans les associations, les écoles et les universités. Nombre d'entre elles ont déjà leur club Unesco copié sur l'organisation de Paris où jeunes gens et adultes délibèrent sur la « reconstitution », l'éducation de base et le développement de la compréhension entre nations. La presse et la radio donnent tout leur concours à cette campagne, à laquelle participe par ses nombreux discours M. Benton, Sous-secrétaire d'État aux Affaires culturelles, qui éveille des échos favorables chez un public heureux de retrouver dans la charte de l'Organisation les idéaux américains, les moyens d'action américains et jusqu'au langage américain. Pour l'opinion, l'Unesco ce sont des Nations unies sans la Russie et le veto. C'est un UNRRA intellectuel. C'est enfin un magnifique instrument de propagande, puisqu'il a un statut international, pour répandre dans le monde entier la culture et la pensée américaines.

Cette toute puissance a ses limites et ses faiblesses. Elle effraye les autres nations qui approuvent instinctivement le besoin de s'unir pour se protéger contre cette nouvelle croisade qui pourrait bien être suivie d'une véritable invasion. L'élection du professeur Huxley à la conférence de novembre et la désignation du Conseil exécutif (où l'on compte huit européens sur dix-huit membres) ont été les réflexes de défense d'un vieux monde qui veut encore maintenir certaines valeurs et qui tente d'opposer un barrage aux films d'Hollywood, aux informations de l'*UP* et de l'*AP* et aux publications du *Reader's Digest.*

La politique américaine vis-à-vis de l'Unesco n'est pas, au demeurant, un bloc sans fissures. Le Département d'État est, semble-t-il, en désaccord sur des points importants avec la Commission nationale. La démission de M. MacLeish du Conseil exécutif, que l'ancien collaborateur du président Roosevelt a annoncé lors de la dernière séance de cet organisme, est une nouvelle preuve de ces dissensions internes. Il n'est pas jusqu'au choix de son remplaçant, M. Milton Eisenhower, frère du général, personnalité plus effacée et par conséquent plus docile aux ordres de Washington, qui ne prouve que là encore, le Département d'État a fini par imposer ses vues en écartant l'Unesco un homme que sa largeur d'esprit et son indépendance de pensée rendaient suspect et difficile à utiliser.

Mais il ne s'agit là que de fissures et la disproportion des forces est telle que, même divisée, l'Amérique demeure maîtresse de l'Unesco. Elle l'a prouvé, lors de la dernière session en s'opposant à la conclusion d'accords avec des organisations scientifiques internationales parce que certains de leurs dirigeants appartenaient à des partis d'extrême gauche. Le délégué français a eu beau, texte en mains, démontrer que les mesures proposées par son collègue américain n'étaient pas conformes à la convention de Londres, l'Amérique l'a emporté à l'unanimité. Elle n'a même pas eu comme adversaire les deux pays slaves qui ont voté la motion américaine

sans se douter qu'ils condamnaient implicitement une idéologie dont s'inspire plus ou moins complètement le régime de leur propre pays.

IV) La France et l'Unesco.

Le poids de l'influence américaine au sein de l'Unesco ne doit pas inciter l'opinion française à sous-estimer le rôle que notre pays à joué dans la création de cette organisation et l'influence qu'il peut y exercer.

Jusqu'à la conférence de novembre 1946, la position de la France à la commission préparatoire a été prééminente. Le succès de l'Assemblée constitutive de Londres, en novembre 1945, était dû, pour une large part, à la délégation française à laquelle son président, M. Léon Blum, avait donné le concours de son nom, de son prestige et de son expérience. Les délégations étrangères avaient été frappées par l'homogénéité de la représentation française, par sa compétence et son activité. La France obtenait que le siège de l'Organisation, que de nombreux pays auraient voulu fixer à Londres, soit à Paris. À la commission préparatoire, le siège du premier secrétaire exécutif adjoint était réservé à un Français. Quant à l'établissement du programme, il suffit de citer les noms de Mlle Ève Curie, de MM. Pierre Auger, Julien Cain, Jean Cassou, Lucien Febvre, Jean Painlevé, Vladimir Porché et Henri Wallon, envoyés comme experts à Londres, pour comprendre que, bien que préparé par des Anglo-Saxons, il était très largement d'inspiration française.

Cette situation, favorable à nos idées et à notre culture, n'a pas été maintenue à la conférence de novembre 1946 où la délégation française a vainement tenté de trouver un terrain de compromis entre les Anglais et les Américains, également désireux d'obtenir pour leur pays le poste de directeur général.

Voulant respecter les engagements pris, un an auparavant, à Londres, vis-à-vis de la délégation des États-Unis, la France a dû soutenir la candidature de M. Francis Biddle qu'elle savait vouée à l'échec et à laquelle le Département d'État, en dépit des avis répétés donnés par la délégation française, ne voulait pas substituer celle d'une autre personnalité américaine. En ce qui concerne le programme, aux propositions précises établies par des experts français étaient substitués des projets beaucoup plus flous dans lesquels on sentait l'esprit « éducateur » des Anglo-Saxons et notamment des Dominions.

Le professeur Huxley a évidemment ressenti quelque amertume de ne pas avoir eu la France parmi ses électeurs. Il s'est plaint également de l'indifférence et même du scepticisme des milieux intellectuels français envers l'Unesco. Il a critiqué la presse parisienne qui n'a consacré que de rares articles aux travaux de la conférence générale. Quant aux deux mille cinq cents candidats français qui se sont découverts subitement une vocation pour la coopération intellectuelle internationale, ils ont donné au directeur général de l'Unesco le sentiment que nos compatriotes ne s'intéressaient à l'Organisation que dans la mesure où ils pouvaient y trouver des places.

Ces constatations ont amené le professeur Huxley à déterminer une ligne de conduite qui n'a pas été entièrement favorable à notre pays. L'hôtel Majestic qui devait tout naturellement devenir un centre où nos savants, nos écrivains et nos professeurs auraient pris contact avec les dirigeants de l'Unesco est resté une citadelle anglo-saxonne au cœur de Paris. Aucun emploi important en dehors de quelques postes administratifs n'a été offert à un Français. M. Jean Thomas qui, dans la commission préparatoire, était l'adjoint et le suppléant du professeur Huxley, n'a été pressenti que pour des postes de second rang et pendant quatre mois n'a reçu ni titre, ni affectation précise.

Au Conseil exécutif, aussi bien dans les séances du comité restreint qu'aux dernières séances plénières, l'impression que l'on pouvait avoir d'un certain recul français n'a pas été confirmée. Si la tâche du professeur Auger a été difficile, celle de son suppléant a été beaucoup plus aisée. Il a bénéficié de l'action menée par le délégué permanent de la France et n'a eu, sur les questions du programme, qu'à suivre les directives qui lui avaient été données par le comité exécutif de la Commission nationale. En ce qui concerne les postes auxquels la France pouvait légitimement prétendre, notamment celui de second adjoint au directeur général, les conversations que M. Fouques-Duparc, Julien Cain et lui-même avaient eu avec MM. Huxley et Laves et plusieurs membres du Conseil exécutif ont beaucoup facilité les choses. C'est en complet accord avec les délégués américains, anglais et brésiliens que le représentant français au Conseil exécutif a pu obtenir la révision du programme. Il a, à plusieurs reprises, soit spontanément, soit sur la demande du professeur Huxley, donné son appui au secrétariat dont le fonctionnement risquait d'être paralysé par les exigences croissantes de certains membres du conseil.

Il a eu enfin la satisfaction de constater que les seules nominations proposées concernant trois Français ont été approuvées à l'unanimité en dépit d'une intervention de M. MacLeish qui aurait pu provoquer l'ajournement d'une des désignations si elle avait donné lieu à un débat général. M. Jean Thomas a été nommé deuxième adjoint du directeur général de l'Unesco et le professeur Huxley a déclaré, en réponse à une question posée par le délégué français, qu'il ferait partie du « triumvirat » directorial et aurait à connaître de toutes les questions intéressant la politique générale de l'Organisation. M. J.J. Mayoux, ancien directeur de l'Institut de coopération intellectuelle a été chargé de la section de Philosophie et des Humanités et M. Peissel, haut-fonctionnaire du ministère des Finances, contrôleur financier de l'Unesco.

V) Le passif et l'actif de l'Organisation.

Si l'impression produite par le dernier Conseil exécutif de l'Unesco est, dans l'ensemble, satisfaisante, il convient de se montrer encore réservé en ce qui concerne l'avenir de l'Organisation.

La nouvelle institution a de sérieux obstacles à surmonter. Elle veut réaliser des projets très ambitieux qui exigeraient des hommes de premier

plan dont elle ne dispose pas encore et des moyens financiers importants qui lui ont été temporairement refusés par les États-Unis. En dehors de ce pays qui, par le truchement de sa commission nationale, elle ne s'est pas encore – notamment en Europe – ralliée les opinions qui restent ignorantes ou sceptiques.

L'absence de l'URSS, outre qu'elle enlève à l'Unesco son caractère universel, en fait une organisation « occidentale », suspecte à tous les pays soumis à l'influence soviétique.

Enfin, du fait de l'influence anglo-saxonne prédominante, l'Unesco est beaucoup plus une organisation gouvernementale que l'assemblée des savants et des peuples que la délégation française voulait réaliser. Elle risque, par conséquent, d'être plus politique que culturelle et de ne pouvoir bénéficier de l'appui total des milieux intellectuels et scientifiques.

À son actif, l'Unesco peut compter sur l'appui des États-Unis qui sera inconditionnel le jour où certains postes clefs, notamment celui du directeur général, lui appartiendront ou seront attribués à des hommes qui auront sa confiance. Cette première étape effectuée, et elle le sera en partie à la fin de 1948, on peut penser que l'Amérique mettra d'énormes moyens d'action à la disposition de l'Unesco dont elle fera un puissant instrument de diffusion pour sa culture et son idéologie.

VI) Rôle de la France.

Le maintien de la pensée et de la langue françaises dans les pays où nous trouvons désormais de puissants concurrents, l'évolution de la conjoncture internationale à laquelle est lié le sort des Nations unies, tels sont les principaux facteurs qui déterminent la politique de la France qui doit s'efforcer de réaliser un équilibre plus harmonieux des cultures au sein de l'Unesco.

À cet effet, plusieurs possibilités peuvent être envisagées.

La France doit chercher à augmenter le nombre des membres de l'Unesco : l'adhésion de la Russie soviétique, très souhaitable pour de multiples raisons, est douteuse dans les circonstances actuelles. Peut-être la participation de ses savants ou de ses experts à certains travaux de l'Organisation est-elle plus réalisable. Plusieurs États de l'Amérique latine, qui se sont abstenus jusqu'à présent, doivent être également invités à signer ou à ratifier la convention de Londres. Ceux d'entre eux qui assisteront à la conférence de Mexico pourraient être pressentis par la France pour conclure une entente préalable sur certaines parties du programme. L'Europe doit naturellement être plus largement représente à l'Unesco. Les demandes d'admission de la Suisse, de l'Italie et de l'Autriche, qui ont été approuvées par le dernier Conseil exécutif, sont actuellement soumises au Conseil économique et social. Il est à souhaiter que d'autres États européens, y compris ceux soumis à l'influence soviétique suivent prochainement cet exemple.

Désireux de maintenir ou de développer de bons rapports avec certains pays, la France doit veiller à l'application de l'article 1 (§ 3) de la

Convention qui prévoit que « soucieuse d'assurer aux États membres de la présente Organisation l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures et de leurs systèmes d'éducations, l'Organisation d'interdit d'intervenir en aucune matière relevant essentiellement de leur juridiction intérieure ».

Il serait paradoxal que la France, qui s'est toujours fait le champion de l'universalité de la pensée, s'oppose à une diffusion nécessaire et souhaitable de la culture et des méthodes d'éducation. Il faut toutefois admettre que, dans l'état actuel des forces politiques et des techniques nouvelles, cette diffusion risque de s'effectuer au détriment de sa langue et de sa pensée. « L'information des masses » porte une marque de fabrique américaine et elle n'est pas destinée à répandre les conceptions françaises en matière de philosophie, d'histoire ou de politique. Faciliter la « libre circulation des idées par le mot et par l'image » signifie que cette circulation s'effectue dans les deux sens et non pas exclusivement d'un pays vers son voisin ou d'un continent vers l'autre. Les délégués de l'Égypte et de l'Inde au Conseil exécutif se sont élevés contre la prétention qu'avaient, selon eux, les représentants de la culture occidentale de vouloir l'imposer aux autres nations du monde. L'appui que leur a prêté, à diverses reprises, le délégué français a valu à notre pays le soutien de sir Sarvapalli Radhakrishnan et de son Excellence Ghorbal Bey pour faire adopter certaines suggestions françaises. À Mexico, la délégation française, qui est également celle de l'Union française, ne devra pas négliger l'aide que peuvent lui apporter des pays qu'inquiète l'impérialisme culturel et surtout « éducatif » des Anglo-Saxons.

Le choix des hommes et naturellement de ses propres ressortissants dans le secrétariat est un problème qui intéresse particulièrement la France. Au Conseil exécutif, M. MacLeish, auquel s'est associé le délégué de l'Inde, a exprimé le regret qu'un grand intellectuel français de réputation internationale n'ait pas été appelé à occuper à l'Unesco un poste important. Le secrétariat de l'Unesco, qui comprend quelques Français de valeur, ne compte pas un savant ou un écrivain de premier plan. Cet état de fait, si regrettable qu'il soit, ne pourra être amélioré que lentement. D'une part, les contrats offerts par le secrétariat sont d'une durée trop courte pour inciter un Français qui occupe une place éminente dans la vie scientifique, artistique ou littéraire, à quitter son laboratoire ou ses travaux pour une tâche qui s'apparente plus à l'administration qu'à la culture. D'autre part, le nombre de nos compatriotes engagés dans l'Organisation est relativement élevé par rapport aux représentants d'autres pays et ce n'est que dans la mesure où le secrétariat sera désireux de combler toutes les vacances qui existent actuellement que l'on pourra susciter de nouvelles candidatures françaises. La conduite à tenir est sur ce point facile à définir. La France doit s'efforcer de faire entrer dans l'Unesco deux ou trois personnalités susceptibles d'occuper des postes-clefs. Pour les autres emplois, tels que ceux d'adjoints ou chefs de section, elle doit proposer des hommes plus jeunes, ayant encore une partie de leur carrière à faire, que l'on dirigera, de

préférence, vers les postes « politiques » de l'Unesco, c'est-à-dire l'Éducation, les Sciences exactes, les Sciences sociales, l'Information des masses.

La France devra également favoriser la candidature de personnalités étrangères ayant un bon usage de notre langue et favorables à nos idées et à notre culture. La direction d'Amérique a déjà fait une prospection intéressante dans ce sens pour les pays de l'Amérique latine. Des efforts analogues peuvent être tentés avec beaucoup de tact et de prudence dans d'autres parties du monde, notamment en Europe et dans le Moyen-Orient.

La France ne pourra exercer une influence réelle à l'Unesco que si ses délégués ont l'appui des écrivains, des artistes, des éducateurs, de la presse et, par voie de conséquence, du grand public. Jusqu'à présent, ces milieux, lorsqu'ils n'ignorent pas l'Unesco sont indifférents ou sceptiques. Ils gardent le souvenir de l'ancien Institut de coopération intellectuelle et attendent les réalisations de la nouvelle Organisation qu'ils jugent d'ailleurs lentes à venir.

La commission nationale française, qui a été créée au mois d'août 1946, doit être l'organe efficace de liaison entre les milieux intellectuels français et l'Unesco. Sa composition très éclectique et représentative des diverses « familles » intellectuelles de la France, son fonctionnement très souple (son secrétariat est constitué par une association de la loi de 1901 subventionnée par l'État), son indépendance de fait vis-à-vis du gouvernement, la qualifient pour remplir la tâche considérable qu'elle a devant elle : informer l'opinion française des buts et des projets de l'Unesco et soumettre à l'Unesco les vœux et les propositions des milieux intellectuels français. Il faudra évidemment la doter de moyens administratifs et financiers plus importants que ceux dont elle dispose actuellement et surtout lui trouver un animateur, c'est-à-dire un Secrétaire général, de préférence un universitaire, qui pourrait lui donner toute l'impulsion souhaitable, établir les contacts avec les milieux de l'enseignement, les groupements intellectuels, la presse et créer en France un climat de confiance et même de foi envers une Organisation dont le gouvernement français a voulu établir le siège à Paris.

Tels sont les principes généraux dont pourrait s'inspirer la politique du gouvernement français et de la commission nationale vis-à-vis de l'Unesco. Ils ne peuvent être considérés comme intangibles ; l'évolution de la politique internationale, les réactions des peuples dépendants, la création de nouvelles techniques peuvent en nécessiter la révision.

Quelle que soit la position qu'arrêtera, en définitive, le gouvernement français, il est, en tout cas, essentiel qu'il ne ralentisse pas l'effort considérable accompli jusqu'à ce jour. Il ne peut courir le risque de perdre les fruits de l'œuvre entreprise pas plus que celui d'être absent d'une organisation susceptible de jouer un rôle important dans un domaine où la culture est trop souvent mise au service de la politique.

(Secrétariat des Conférences)

111

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 465. *Belgrade, 3 août 1947.*

M. Dimitrov, actuellement Président du Conseil bulgare et naguère président du comité exécutif de la Troisième internationale, est arrivé à Belgrade le 27 juillet à la tête d'une nombreuse délégation dont faisaient notamment partie M. Kimon Georguiev, vice-président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères, le Président du Conseil économique suprême ainsi que les ministres des Finances, de l'Intérieur et de l'Agriculture.

Il a été accueilli à sa descente du train par le maréchal Tito et tous les membres du gouvernement, spécialement revenus de Bled pour la circonstance. Une énorme foule, portant des écriteaux et de gigantesques portraits, rameutée par les soins des comités populaires, l'attendait sur la place de la gare et dans les rues avoisinantes pour l'acclamer.

Sa venue avait été préparée dans le plus grand secret. Le 24, tous les membres du corps diplomatiques – à l'exception toutefois du ministre de Grèce – avaient été conviés, pour le 27 précisément, à une soirée chez le maréchal Tito : or, le nom de la personnalité en l'honneur de laquelle elle était donnée avait été omis à dessein sur la carte d'invitation. On avait voulu créer une atmosphère de mystère susceptible de piquer la curiosité et de favoriser un effet de sensation.

Cependant le voyage de M. Dimitrov n'avait rien qui dût particulièrement surprendre. Le projet en était caressé depuis longtemps, mais il était toujours différé. L'on supposait, comme me l'avait laissé entendre M. Bebler, qu'il se réaliserait seulement dès que « la situation de la Bulgarie aurait été régularisée internationalement », c'est-à-dire que le traité bulgare serait entré en vigueur. Il a fallu l'ambiance de serre chaude créée par les suggestions de M. Marshall et par leurs conséquences pour en hâter la maturation et le faire éclore avant terme. Le voyage du Président du Conseil bulgare, à la date où il a eu lieu, s'inscrit en somme dans le cadre des manifestations par lesquelles Moscou a voulu répondre ou charger ses satellites de répondre à la conférence de Paris. Dans les nombreux discours qu'a tenus M. Dimitrov l'on relève d'ailleurs à chaque instant des phrases par lesquelles s'exprime ce souci de réplique –, telles que : « Nous n'avons pas peur de la bombe atomique… Nous ne vendrons pas notre souveraineté pour des dollars ou des livres sterling ».

Le court séjour de M. Dimitrov à Belgrade a été marqué protocolairement par une visite de courtoisie au président Ribar et par deux réceptions données, l'une par le maréchal Tito, l'autre par le ministre de Bulgarie.

[1] Note manuscrite : *Londres, Washington, Sofia, f[ai]t 25.08.47. Vu F[rançois] C[oulet].*

Au cours de ces deux réceptions, le maréchal Tito et M. Dimitrov ont manifesté peu d'empressement à entrer en contact avec les chefs de mission diplomatique qu'ils fussent slaves ou non. Ils se sont presqu'immédiatement retirés, seuls, dans un salon privé.

Les personnalités officielles, tant bulgares que yougoslaves, avaient reçu pour consigne, si elles étaient questionnées, de minimiser la portée de la visite, qui aurait eu essentiellement un caractère de manifestation d'amitié et au cours de laquelle ne seraient signés que des accords restreints intéressant le trafic frontalier, la suppression des visas entre les deux pays, le statut des biens yougoslaves en Bulgarie et bulgares en Yougoslavie et l'extension de l'accord économique.

Le 28 au soir, à l'issue de la réception chez le ministre de Bulgarie, les principaux membres du gouvernement yougoslave et les membres de la délégation bulgare sont partis pour Bled, où l'ancien château royal avait été spécialement aménagé pour abriter M. Dimitrov. C'est là, à l'abri des regards indiscrets, que se sont tenues les séances de travail que la presse, en rendant compte plus tard, devait qualifier d'historiques.

J'ai déjà transmis par le télégraphe traduction de l'important protocole signé à l'issue des réunions des 30, 31 juillet et 1er août 1947. J'en adresse ci-joint, pour le bon ordre, un nouvel exemplaire au Département.

Les décisions prises portent :

1) sur la rédaction d'un traité d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle ;

2) sur le développement des échanges entre les deux pays, sur leur collaboration économique, sur la coordination de leurs plans et sur la préparation d'une union douanière ;

3) sur l'établissement d'un nouveau statut des propriétés sises de part et d'autre de la frontière et sur l'opportunité de faciliter aux populations de chacun des deux pays le passage dans l'autre et de régler les questions litigieuses de nationalité ;

4) sur l'extension du réseau routier et du réseau ferroviaires entre les deux pays ;

5) sur la coordination de leur action à l'égard de la question grecque et d'autres questions importantes, telles que celle du Danube ;

6) sur le développement de leur collaboration culturelle.

Au protocole sont jointes quatre annexes qui en font partie intégrante :

a) le texte convenu du traité d'amitié,

b) l'accord sur la collaboration économique,

c) l'accord sur les facilités douanières et sur la préparation d'une union douanière,

d) l'accord sur les propriétés situées de part et d'autre de la frontière bulgaro-yougoslave, sur les facilités de passage de la frontière, sur le franchissement de la frontière par la population frontalière et sur les questions de nationalité.

Les trois derniers accords sont définitivement signés. Quant au premier, de beaucoup plus important, il paraît juridiquement ne l'être que sous forme de texte convenu. Nous dirions qu'il est paraphé.

Dans l'interview qu'il a accordée aux journalistes, M. Dimitrov parle de « la décision prise sur la conclusion future d'un traité d'amitié, d'assistance mutuelle et de collaboration de durée illimitée ». Cependant au cours du banquet qui a réuni une dernière fois les deux délégations, le maréchal Tito y a fait allusion comme à un acte liant dès maintenant les deux parties : « Nous nous défendrons désormais, a-t-il dit, non séparément, mais avec des moyens communs ». En somme – pour employer une expression familière, mais caractéristique – le traité d'assistance mutuelle bulgaro-yougoslave est signé sans l'être tout en l'étant. Il semble que M. Dimitrov, au moment de la signature, ait été pris d'un dernier scrupule juridique, non pas certes à base de respect du droit, mais à base d'opportunité, et qu'il n'ait pas voulu, alors que la Bulgarie va demander son admission à l'ONU, paraître se jouer trop cavalièrement de certaines règles internationales, que M. Eden avait rappelées à Yalta, précisément à l'occasion d'un projet d'alliance bulgaro-yougoslave, et selon lesquelles un État sous le régime d'un armistice ne peut conclure un traité avec un autre État.

Peu importe d'ailleurs l'aspect juridique de la question. Politiquement le traité d'assistance bulgaro-yougoslave est comme s'il était signé ; il ne fait au surplus que consacrer une situation de fait préexistante.

J'ai déjà indiqué dans une communication précédente les deux aspects sous lesquels devait être considéré le protocole de Bled :

1) il marque une nouvelle et importante étape dans la voie de l'intégration du bloc slavo-danubien ;

2) il manifeste, par sa résolution n° 5, une volonté d'opposition systématique à l'activité ou à la constitution d'organismes internationaux de caractère mondial lorsque le jeu des décisions de tels organismes est ou serait susceptible de conférer à de tierces puissances un droit de regard sur le domaine réservé.

Qu'il s'agisse de cristallisation, sur un point particulier du bloc slave ou d'opposition au monde occidental, le protocole de Bled ne fait que sanctionner, plus rapidement d'ailleurs qu'il n'avait été prévu, des intentions dont la direction était déjà connue.

Cependant, il convient de relever un élément qui donne au document une note particulière : le caractère ostentatoire avec lequel ces intentions sont officiellement manifestées.

Une alternative se présente à l'esprit, dont les termes peuvent au surplus se combiner, selon la conjoncture, à doses variables :

Le Kremlin veut-il simplement, pour des raisons tactiques, valoriser ses positions et rassembler tous ses atouts en vue des négociations futures ? Bref, bluffe-t-il ? Ou dispose-t-il de moyens de force qu'il juge suffisants pour pousser les choses à fond et pour être en mesure d'amener ses antago-

nistes à composition ou d'aborder une crise, avec toutes les conséquences qu'elle impliquerait, dans des conditions jugées par lui normales ?

En tout état de cause, il paraît bien spéculer sur l'incapacité où il pense que se trouvent les puissances occidentales, de surmonter, tant sur le plan vertical que sur le plan horizontal, leurs antagonismes nationaux, économiques et sociaux. Les divergences qui se sont fait jour entre la France, les États-Unis et l'Angleterre sur la question allemande lui paraissent constituer une nouvelle illustration de sa thèse et ne peuvent que renforcer ses espoirs. Il serait bon que l'Amérique et la Grande-Bretagne s'en rendissent compte.

(Direction d'Europe)

Annexe

PROTOCOLE BULGARO-YOUGOSLAVE

Signé à Bled le 1er août 1947

« Le gouvernement de la RPFY et le gouvernement de la République populaire de Bulgarie,

constatant que :

du fait de la victoire des peuples de la RPFY dans la guerre libératrice contre les impérialistes fascistes allemands, leurs auxiliaires et les traîtres nationaux,

du fait de l'éviction des cliques fascistes réactionnaires, la dynastie des Cobourg en tête, et du fait de la victoire du Front de la Patrie qui a permis au peuple bulgare de prendre une part active à la guerre libératrice contre les conquérants allemands,

du fait du sang versé en commun dans la lutte contre l'ennemi commun : le conquérant allemand,

du fait de l'instauration du régime républicain et de la démocratie populaire dans les deux pays,

tous les obstacles sont levés et toutes les possibilités sont ouvertes à la réalisation des aspirations séculaires de leurs peuples, à la communauté d'action, à la défense des intérêts des deux pays, ainsi qu'au règlement des questions pendantes en vue d'assurer leur collaboration politique, économique et culturelle.

En conséquence, ils ont décidé :

1) de rédiger, après que les délégations sont convenues à l'unanimité de ses dispositions fondamentales, le texte même du traité d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle qu'ils estiment indispensable de conclure ;

2) de développer dans la plus large mesure leurs échanges de marchandises et leur collaboration économique, en fixant le cours des monnaies respectives, en préparant la réalisation de l'union douanière entre la RPFY et la République populaire de Bulgarie et en coordonnant toujours plus leurs plans économiques. Les deux gouvernements ont adopté une série de dispositions concrètes en vue de la coordination et de l'unification des mesures à prendre et en vue d'une assistance réciproque dans le domaine de l'industrie, de l'électrification, des mines, de l'agriculture, des transports et du commerce extérieur ;

3) d'établir au moyen d'un accord spécial, qui sera substitué à la Convention de 1939, un nouveau statut des propriétés situées de part et d'autre de la frontière bulgaro-yougoslave ; de simplifier les formalités de passeports pour la population des deux pays, afin de faciliter le passage de la frontière bulgaro-yougoslave ; de supprimer dès maintenant, pour commencer, les visas d'entrée et de sortie ; de régler toutes les questions de nationalité pendantes entre la RPFY et la République populaire de Bulgarie ;

4) d'entreprendre l'extension du réseau des communications ferroviaires et routières enter les deux pays. Une commission mixte spéciale désignera l'orientation de ce réseau et les points à relier ; les travaux nécessaires seront entrepris ;

5) d'établir un contact étroit et une coordination d'action entre les deux gouvernements touchant les fréquentes provocations des monarcho-fascistes grecs à la frontière, la sous-commission d'enquête instaurée par le Conseil de sécurité, l'activité, jusqu'ici non objective, de ladite sous-commission et tous autres problèmes internationaux importants intéressant les deux pays, notamment le régime du Danube, qu'ils considèrent à juste titre, comme appartenant exclusivement aux États danubiens riverains ;

6) de développer au maximum la collaboration culturelle enter les peuples de la RPFY et la République populaire de Bulgarie et de prendre à cet effet des mesures encourageant les initiatives utiles, ainsi que l'échange des ouvrages littéraires, des revues et journaux ;

7) de publier une déclaration spéciale sur le geste fraternel par lequel le gouvernement de la RPFY, s'inspirant de la fraternité qui existe entre les peuples de Yougoslavie et le peuple bulgare (fraternité déjà mise à l'épreuve dans la lutte contre l'ennemi commun), désirant favoriser le progrès économique de la République bulgare fraternelle et tenant compte de la collaboration économique particulièrement étroite entre les deux pays et de la coordination de leurs plans économiques, renonce, au nom des peuples de Yougoslavie, aux réparations qui lui ont été attribuées en vertu du traité de paix avec la Bulgarie et qui s'élèvent à 25 millions de dollars ;

8) de joindre au présent protocole quatre annexes, à savoir :

a– le texte convenu du traité d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle entre la RPFY et la République populaire de Bulgarie,

b– l'accord sur la collaboration économique entre la RPFY et la République populaire de Bulgarie,

c– l'accord sur les facilités douanières et sur la préparation d'une union douanière entre la RPFY et la République populaire de Bulgarie,

d– l'accord sur les propriétés situées de part et d'autre de la frontière bulgaro-yougoslave, sur les facilités de passage de la frontière, sur le franchissement de la frontière par la population frontalière et sur les questions de nationalités.

Ces annexes font partie intégrante du présent protocole.

Fait à Bled en langues serbo-croate et bulgare le 1er août 1947, en quatre exemplaires (deux pour chaque HPC), faisant également foi. »

Signé :

- Pour le gouvernement de la RPFY : Stanoje Simic, ministre des Affaires étrangères
- Pour le gouvernement de la République populaire de Bulgarie : Kimon Gueorguiev, vice-président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères.

(Direction d'Europe)

112

M. ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 142[2]. *New Delhi, 4 août 1947.*

(*Reçu* : le 11, 17 h.)

Références à mes télégrammes n°s 154 et 157 et 129 ainsi qu'au télégramme de M. Bollaert transmis par ce poste sous les n°s 112-113[3].

La crise qui risque d'éclater dans nos établissements des Indes à l'occasion du 15 août se précise ; elle peut aboutir à Chandernagor notamment à des incidents graves et à notre éviction pure et simple de cette possession, si nous n'avions pris aucune initiative d'ici cette date.

D'après les derniers renseignements que je viens de recevoir de notre consul à Calcutta qui a vu M. Bazin le 2 août la situation y est actuellement la suivante :

Des deux groupes politiques qui se partagent l'opinion publique à Chandernagor le groupe de gauche comprenant les communistes se propose une action brutale, pour le 15 août, dans le but d'éliminer complètement l'administration française. Le groupe des partisans du Congrès qui avait, à l'origine, soutenu les réformes du 30 juin, réclamer aujourd'hui le droit pour Chandernagor de se joindre le 15 août au dominion de l'Inde. Il souhaiterait d'ailleurs parvenir à ce but dans l'ordre et sans violence.

Face à cette situation, j'apprends que notre administrateur a estimé devoir négocier à Calcutta avec les chefs congressistes et même avec le gouvernement du Bengale pour essayer d'obtenir de celui-ci et de ceux-là qu'ils conseillent la modération à leurs partisans. M. Bazin désirerait en outre que je l'appuie en agissant dans le même sens auprès du gouvernement de Delhi.

Je ne peux qu'approuver notre administrateur, responsable du maintien de l'ordre dans une telle situation d'user des seuls moyens qui soient à sa disposition pour éviter le pire ; mais je déplore que faute d'une action d'ensemble nous laissions échapper l'occasion de négocier cette affaire, dans des conditions beaucoup moins défavorables. Je crois devoir répéter une fois de plus que si des incidents graves se produisent, le 15 août, à Chandernagor ou à Pondichéry, nous serons contraints à une liquidation rapide de nos possessions sans compensation possible et avec une perte de

[1] Note manuscrite : *M. Muracciole, déjà reçu par fil.*
Diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Documents non reproduits.

prestige dont les répercussions sur l'Indochine, sur le reste de l'empire et sur nos relations avec les Indes seront sans doute extrêmement sérieuses[1].

En tout état de cause, je souhaiterais savoir d'extrême urgence si je dois intervenir auprès du gouvernement de l'Inde dans le sens sollicité par M. Bazin.

J'ajoute que pour que cette intervention ne demeure pas inefficace, il conviendrait que je puisse éclairer dans une certaine mesure le Pandit Nehru sur les intentions du gouvernement français ou tout au moins apporter, en gage de notre bonne volonté, une réponse favorable à la question qu'il a posée il y a trois mois déjà au sujet des Loges[2].

(Direction d'Asie-Océanie)

113

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE[3]

Réunion de travail convoquée par M. Ramadier le lundi 4 août 1947

N. *Paris, 5 août 1947.*

Participants : MM. Ramadier, Georges Bidault, Marius Moutet, gouverneur Baron et les chefs de service intéressés du ministère de la France d'outre-mer et du ministère des Affaires étrangères.

L'objet de la réunion était l'examen des projets de réforme à appliquer aux établissements français dans l'Inde, préparés par le ministère de la France d'outre-mer à la demande de M. Ramadier.

Ces projets sont les suivants[4] :

1) Extension aux cinq Comptoirs de l'Inde française de l'autorisation municipale en matière administrative et financière déjà accordée à la ville de Chandernagor par voie de décret fin juillet 1947.

2) Réforme de structure et d'attributions du conseil du gouvernement dans le sens proposé pour l'Algérie.

[1] Les deux groupes politiques les plus influents menaçaient d'une action brutale en vue d'éliminer complètement l'administration française. Face à cette situation, l'administrateur français avait cru devoir négocier avec les chefs du Congrès et le gouvernement bengali pour obtenir calme et modération (télégramme de New Delhi n°s 142-143, du 5 août 1947, non reproduit). Roux déplorait l'absence d'action d'ensemble qui aurait permis de négocier dans des conditions moins humiliantes et plus favorables (télégramme de New Delhi, n°s 144-146, 5 août 1947 et non reproduit).

[2] Voir *DDF*, 1947-1, n°s 337 et 405.

[3] Note manuscrite : *M. Muracciole*. Note signée Baudet.

[4] *Note du document* : Voir la « note au ministre » du 1er août 1947 qui traite de ce sujet (voir le document n° 97).

3) Imputation au budget métropolitain des dépenses dites de souveraineté, la participation du budget local pouvant être réduire à une contribution symbolique.

L'intérêt de la réunion résida principalement dans l'exposé des difficultés de résolution du problème posé par l'octroi de l'indépendance à l'Inde britannique. C'est le 15 août 1947 que l'Inde britannique, décomposée en Hindoustan et Pakistan doit assumer sa pleine souveraineté. C'est le 30 juin 1948, au plus tard que, les constitutions de ces deux nouveaux États étant élaborées, la Grande-Bretagne se retira définitivement de l'Inde, laissant aux deux États le choix entre le statut de dominion et l'indépendance complète.

Vu la volonté du gouvernement indien, exprimée à maintes reprises et d'ailleurs inscrite dans le projet de constitution, d'éliminer toute souveraineté étrangère sur le territoire de l'Inde ; vu le désir exprimé par les populations des établissements français de jouir de leur souveraineté, le problème se pose donc de façon très urgente et sous un double aspect : l'aspect diplomatique (réaliser un arrangement avec le gouvernement national de l'Inde) et un aspect local (donner assez de libertés à nos établissements pour apaiser leurs revendications).

Le gouverneur Baron et, de manière plus nuancée, M. Marius Moutet, estiment que les réformes proposées sont insuffisantes pour assurer la stabilité de nos positions : ils eussent préféré l'octroi par la France d'un statut d'État associé à l'Inde française.

M. Ramadier considère au contraire que les réformes envisagées constituent les mesures les plus libérales qui puissent être prises présentement, vu le danger de créer un précédent qui aurait ses répercussions immédiates sur d'autres parties de l'Union et en particulier sur l'Algérie.

Il demande donc à M. Bidault s'il lui semble possible :

1) de faire accepter ces mesures par le gouvernement national de l'Inde,

2) de négocier avec lui, pour assurer la stabilité de nos positions, un traité d'amitié.

M. Bidault, qui ne sous-estime pas la difficulté du problème, indique avec force que, pour ne parler que de l'aspect diplomatique de la question, les réformes envisagées apparaîtront totalement insuffisantes aux yeux des Hindous et du Pandit Nehru en particulier, lequel ne saurait se contenter que de la remise de la souveraineté aux populations locales. Il en conclut que non seulement les réformes ne permettront en aucune façon de négocier avec le gouvernement indien un pacte d'amitié, mais encore que, vu la position d'attaque récemment prise par New Delhi dans l'affaire d'Indonésie, la France va se trouver elle-même dorénavant très exposée aux coups que pourrait lui porter le gouvernement indien.

M. Ramadier ne partage pas ce sentiment. Il a la conviction que les difficultés de toutes sortes auxquelles vont donner lieu le partage de l'Inde et sa prise de souveraineté nous permettront de gagner du temps.

De toutes façons, il estime que la valeur de « précédent » d'un changement de statut des établissements français de l'Inde est trop importante pour qu'il soit permis au gouvernement d'envisager ce changement.

Il est finalement résolu que le gouvernement sera appelé à se prononcer au prochain Conseil des ministres prévu pour le mercredi 6 août. Une déclaration gouvernementale est envisagée pour les jours qui suivront.

Au cours de la réunion, les trois ministres présents se montrèrent d'accord pour la remise des anciennes « loges » françaises aux Indes. Cette décision sera également proposée à l'approbation du prochain Conseil de ministres.

(Direction d'Asie-Océanie)

114

M. Bourdeillette, Chargé d'affaires de l'Ambassade de France près le Saint-Siège,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1] [2].

D. n° 271. *Rome, 6 août 1947.*

Cette ambassade a déjà signalé à plusieurs reprises l'intérêt que le Saint-Siège prenait au plan Marshall. Le Pape lui-même y a fait des allusions transparentes et la presse officieuse du Vatican n'a laissé aucun doute sur la position du Saint-Siège.

Celle-ci vient d'être exposée de nouveau, dans un article inspiré, paru le 3 août dans le *Quotidiano*, sous le titre : « Le Saint-Siège et le plan Marshall ». Si, en dépit du caractère essentiellement technique du programme du Secrétaire d'État américain, le Saint-Siège en a pris connaissance avec un « profond intérêt », dit le porte-parole habituel de la pensée du Vatican, Carlo Adami, c'est que l'idée de solidarité économique mondiale qui l'inspire répond à celle de « bien commun international » telle que la comprend l'enseignement de l'Église et telle que le Pontife actuel n'a cessé de l'exposer.

Sans doute, poursuit l'auteur de l'article, a-t-on pu objecter au plan Marshall qu'il était un paravent derrière lequel se cachaient des menées égoïstes ; mais, à juger sur ce qu'on voit et à tenir compte des intentions déclarées, il ne semble pas qu'on puisse taxer d'égoïsme l'initiative américaine. Certes, elle cherche à coordonner l'économie des États-Unis et celle de l'Europe ; mais si elle vise à ce but en respectant sur le plan international les diversités nationales, économiques et sociales, et en sauvegardant à l'intérieur de chaque État la liberté des personnes, comment

[1] Note manuscrite : *Londres, Washington, Moscou, f[ai]t le 22.8.47. Vu F. C[oulet].*

[2] Document signé Jean Bourdeillette.

l'« autorité spirituelle la plus haute qui soit sur la terre » pourrait-elle ne pas encourager une tentative si conforme à ses propres vues ?

Par contre, continue M. Carlo Adami, c'est à regret qu'on voit l'URSS et les pays voisins rester – plus ou moins volontairement – à l'écart d'un effort qui présenterait d'autant plus de chances de succès qu'il recueillerait un plus grand nombre d'adhésions. Des deux méthodes – celle qui cherche à organiser économiquement le continent sur la base de la solidarité, et celle qui voudrait multiplier les accords bilatéraux passées entre un État puissant et des nations faibles et besogneuses –, la première est la plus favorable à la liberté et à la paix générale. L'histoire du reste montre que nul ne peut soumettre les peuples à une loi commune si celle-ci leur est imposée par la force, fût-ce par la force économique ; « aussi est-ce avec douleur que le Saint-Siège voit appliquer à des peuples libres – que leurs aspirations entraîneraient dans une voie différente – cette malheureuse règle du « politique d'abord » qui, mise au service des idéologies nouvelles, s'oppose au processus naturel d'unification et promet au monde de nouvelles aventures ».

Si cet article inspiré n'ajoute pas de considérations très neuves à celles qui, déjà, avaient fait connaître les vues du Saint-Siège à l'égard du plan Marshall, il en rassemble avec plus de clarté des éléments essentiels. Il est constant, en effet, que le Vatican favorise une politique européenne et internationale de coopération dans la liberté, et il aime à la rattacher aux principes les plus élevés de sa doctrine morale. C'est avec une satisfaction non dissimulée qu'il relève dans la politique des États-Unis tous les gestes qui lui semblent inspirés de principe analogues aux siens ; mais la confiance et la sympathie qu'il manifeste envers la grande République américaine ont pour contrepartie l'amertume et la crainte que suscitent chez lui l'attitude de l'URSS et sa mainmise redoutée sur les États d'Europe orientale ou d'Europe centrale.

La position que le Vatican vient de laisser réaffirmer répond donc à la fois aux principes fondamentaux qu'il professe et aux préoccupations politiques qui l'obsèdent.

(Direction d'Europe)

115

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 464. *Belgrade, 6 août 1947.*

À diverses reprises, M. Dimitrov a tenu à démentir les rumeurs selon lesquelles un des objets de son voyage aurait été la constitution d'une fédération balkanique :

« Les deux gouvernements, a-t-il en dernier lieu déclaré aux journalistes avec lesquels il s'entretenait dans la nuit du 2 au 3 août, ont estimé d'un commun accord que l'idée de la création d'une fédération des Slaves du Sud et d'une fédération balkanique n'est pas actuelle et qu'il serait prématuré d'en examiner la réalisation d'une manière concrète ».

J'ai déjà exposé, dans ma communication du 30 juillet 1946[2] et dans ma lettre n° 345/EU du 6 juin 1947[3] les raisons qui, dans l'esprit du Kremlin, me paraissaient devoir s'opposer à la constitution d'une fédération balkanique ou de tout autre formation analogue. Elles demeurent, pour l'essentiel, encore exactes en dépit du temps écoulé. Je n'y reviendrai donc pas. Cela n'exclut pas, bien au contraire, un alignement progressif des États satellites deux à deux, en même temps que sur Moscou, toutes précautions étant prises contre le risque d'accentuation du jeu des forces centrifuges. Aux yeux de Moscou, toutes les conditions d'une subordination réalisée progressivement doivent être sauvegardées.

Dans ma communication du 30 juillet, j'indiquais qu'une certaine compartimentation balkanique présentait encore des avantages pour la politique soviétique, laquelle tenait à se réserver dans la péninsule, selon l'ancienne méthode tsariste, des possibilités « d'intrigues et d'arbitrages ».

À cet égard, je relève dans une allocution prononcée par M. Dimitrov dans la *Choumadia* le 28 juillet un passage curieux et en apparence très étudié, qui pourrait bien devoir être interprété dans ce sens que Moscou ne répugnerait pas – dans certains cas déterminés et en guise de manœuvre – à aller jusqu'à tirer parti d'une certaine opposition entre les différents peuples constituant la Yougoslavie. En effet, après avoir salué l'Union soviétique « notre grande amie », et son chef génial, le camarade Staline, le Président du Conseil bulgare a exalté la fraternité slave, « pont vivant entre Sofia, Belgrade, Zagreb, Ljubljana, Skoplje, Cettigné[4], Moscou ».

[1] Dépêche communiquée à Londres, Washington, Moscou, Sofia, Bucarest, Athènes, Vienne et Budapest. Note manuscrite : *Fait le 27-8-47.*

[2] Document non retrouvé.

[3] Voir *DDF*, 1947-I, n° 386.

[4] Note du document : *Seule de toutes les capitales des États fédérés, Sarajevo n'est pas mentionnée, les Bosniaques et les Herzégoviniens n'étant pas constitutionnellement considérés comme un peuple distinct, au même titre que les peuples serbe, croate, slovène, macédonien et monténégrin.*

Alors que l'URSS est désignée unitairement par sa capitale fédérale et qu'il n'est fait allusion, en ce qui la concerne, ni à Minsk, ni à Kiev, la Yougoslavie, elle, est désignée par les capitales des cinq peuples fédérés qu'elle comprend dans son sein. N'est-ce pas là un avertissement moucheté que, si d'aventure la Yougoslavie fédérale prétendait, du fait de sa situation géographique et de son poids spécifique, s'écarter tant soit peu de l'orbite qui lui est tracée, les Soviets pourraient jouer chez elle à leur profit, pour la ramener dans la bonne voie, de certaines forces centrifuges ?

(Direction d'Europe)

116

M. Du Chayla, Ministre de France à Beyrouth,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères

D. n° 815 Al. *Beyrouth, 6 août 1947.*

Le Conseiller de la légation des États-Unis, M. Kuniholm, a indiqué hier au Conseiller de la légation que la *Transarabian Oil Company* avait pratiquement renoncé à arriver à un accord avec le gouvernement syrien pour le passage du pipe line et avait pris, dans la journée d'hier, la décision de prendre Haïfa comme point terminus. Les prétentions exorbitantes des dirigeants syriens, en particulier de Djemil Mardam bey et de Charabati sont la cause de cet échec des négociations. Les compagnies pétrolières, entièrement appuyées par le gouvernement des États-Unis, se refusent en effet à donner aux ministres syriens le « bakchich » considérable qu'ils demandent[1]. Un communiqué de la légation des États-Unis, paru ce matin, a d'ailleurs déjà annoncé que tout recrutement de personnel libanais pour le pipe line était suspendu. D'autre part, la compagnie américaine a arrêté brusquement toutes les démarches qu'elle avait entreprises pour trouver à Beyrouth des entrepôts et des locaux. Il est possible que cette déclaration et ce communiqué ne soient qu'une phase de la guerre des nerfs qui doit avoir pour but de faire fléchir l'obstination du gouvernement syrien. Il semble bien, pourtant, comme je l'ai indiqué, que les compagnies américaines ne feront aucune concession nouvelle et sont vraiment résolues à aboutir en Palestine plutôt qu'à modifier leur position primitive.

Dans le courant de ce même entretien, M. Kuniholm a ajouté : « Il est probable d'ailleurs que nous ne construirons jamais les pipe line en question. La guerre est imminente et nous savons fort bien qu'en huit jours les troupes russes auront occupé l'ensemble des champs pétrolifères du Moyen-Orient et qu'ils arriveront sans coup férir jusqu'à Abaden et au canal de Suez. Tout l'effort américain consiste pour l'instant à occuper et

[1] Note manuscrite dans la marge : *Faut-il en faire état au comité interministériel ?*

à garnir la plate-forme d'Anatolie qui peut être conservée pendant une durée que notre état-major évalue à environ trois mois. Nous en profiterons pour faire venir sur les hauts plateaux turcs nos superforteresses qui dirigeront contre les centres industriels de la Crimée et de l'Ukraine une guerre atomique sans merci. Mais pour le reste du Proche-Orient, nous en avons fait notre deuil pour la première phase de l'opération. D'ailleurs, a ajouté M. Kuniholm, ce que je vous expose là n'est pas dit en mon nom personnel et reflète exactement les idées du général Marshall et de notre état-major ».

M. Kuniholm est connu pour la violence de ses sentiments anti-soviétiques et ne cache pas qu'il est un partisan convaincu d'une guerre préventive. D'autre part, cette conversation a eu lieu à la fin d'une soirée où le whisky avait été largement distribué. C'est donc compte tenu de ces circonstances et des dispositions personnelles de l'intéressé qu'il convient, je crois, d'apprécier les confidences exposées plus haut, qu'il m'a paru utile pourtant de signaler à l'attention du Département.

(Direction d'Afrique-Levant)

117

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1655. *Washington, 6 août 1947.*

Comme suite à mes télégrammes n°s 2523[2] et 2566[3] des 29 juillet et 2 août derniers, je crois utile de récapituler ci-dessous les principaux aspects du projet de conférence pour la discussion du traité de paix avec le Japon proposé aux puissances membres de la commission de l'Extrême-Orient par le gouvernement des États-Unis le 11 juillet.

I) Origines de la proposition.

Dès le début de l'occupation, au mois de février 1946, le général MacArthur avait déclaré aux délégués de la commission consultative pour l'Extrême-Orient en visite au Japon, qu'à son avis, l'occupation militaire de ce pays devrait durer de trois à cinq ans (rapport de M. Lacoste du 16 février 1946)[4], ce qui plaçait aux environs de septembre 1948, le terme le plus rapproché de cette occupation.

[1] Note manuscrite : *Vu P. S[alade], M. Geoffroy. Communiquer s[ous] b[ordereau] p[our] i[nformation] Secrétariat des Conférences, f[ai]t 12-8.*

[2] Voir le document et notes n° 87.

[3] Document non reproduit.

[4] Document non retrouvé.

Si l'on compte qu'il faudra bien un an (certains, les Anglais qui suivent ici les questions japonaises, notamment, estiment que c'est un minimum) pour la négociation du traité, sans parler des délais nécessaires à sa ratification, le commandant suprême pour les puissances alliées ne s'y est pas pris trop tôt en lançant, à la manière sensationnelle qu'il affectionne, au cours d'une conférence de presse tenue à Tokyo le 17 mars dernier, l'idée qu'il était temps d'aborder le problème. Soulignant que la tâche essentielle de l'occupation, sous ses aspects militaire et politique, était accomplie, en ce sens que la démilitarisation physique et morale du Japon était achevée, et que le pays était maintenant doté des institutions démocratiques dont il avait besoin pour effectuer l'évolution psychologique, politique et sociale nécessaire à son intégration dans la famille des Nations unies, le général MacArthur avait ajouté que, du point de vue économique, le régime de contraintes qui accompagnait l'occupation devenait dangereux pour la santé et pour la vie même du Japon, qu'il étai urgent que s'ouvrît pour lui une phase nouvelle de liberté contrôlée, et qu'afin de résoudre d'une manière satisfaisante l'ensemble de ces problèmes, il était désirable qu'un traité de paix intervint prochainement (télégramme de M. Lacoste n° 946 du 20 mars de cette année)[1].

Deux jours plus tard, le Secrétaire d'État intérimaire, M. Acheson, déclarait à sa conférence de presse que le Département d'État était bien au fait du problème, mais que M. Byrnes avait décidé que la négociation du traité de paix avec le Japon devrait suivre la conclusion des traités de paix européens.

Malgré cette réaction négative, qui paraît d'ailleurs avoir procédé surtout de la surprise causée par une déclaration qui n'avait manifestement pas été concertée avec le gouvernement américain, en tout cas certainement pas avec les services intéressés du Département d'État (le Département a lu sur ce point les intéressantes déclarations recueillies par le général Pechkoff – son télégramme n° 224 du 25 avril)[2], l'idée faisait son chemin. Il faut croire qu'elle ne reposait pas seulement sur le vif désir attribué au général MacArthur de revenir aux États-Unis (désir assez légitime si l'on songe qu'il ne les a pas revus depuis dix ans, et que son fils, âgé de neuf ans, n'y est jamais venu). Une telle explication de son attitude serait d'ailleurs une injure à la haute conscience du général. Il semble que sa proposition ait été, dès cette époque, fondée sur des constatations réalistes, qui se sont peu à peu imposées aux grands chefs du pays et aux dirigeants des principaux services gouvernementaux intéressés. Il paraît probable aussi qu'elle a rencontré une faveur d'autant plus grande que, venant d'un homme dont les attaches républicaines sont bien connues, elle se trouvait satisfaire à une des principales préoccupations de la nouvelle majorité républicaine du Congrès : réduire les frais d'occupation, au Japon comme en Allemagne, tant du fait de l'entretien des troupes que de la nécessité de subvenir au déficit alimentaire et aux insuffisances matérielles de toutes sortes d'un pays

[1] Document non reproduit. Sur cette question, voir *DDF*, 1947-I, n° 219.

[2] Voir *DDF*, 1947-I, n° 283.

accablé, économiquement, par les restrictions et les contraintes inhérentes au régime de la défaite au moins autant, pensait-on, que par les destructions de la guerre.

Quant à l'argument stratégique en faveur du maintien de l'occupation, opérant en Allemagne jusqu'à un certain point, et qui serait seul peut-être de nature à justifier aux yeux des Américains le maintien de forces armées au Japon, il est considéré par le haut-commandement, et bien entendu par le général MacArthur lui-même, comme inexistant en l'espèce : le maintien de troupes en Corée d'une part, et, d'autre part, les positions stratégiques occupées dans le Pacifique occidental depuis l'attribution aux États-Unis de la tutelle des archipels anciennement soumis au mandat japonais, donnent aux forces américaines une maîtrise aéronavale telle qu'ils s'estiment en mesure d'écraser instantanément toute tentative de débarquement de forces étrangères au Japon – à plus forte raison, de briser toute tentative de rébellion d'un pays qu'ils pensent avoir totalement démilitarisé, dont ils croient avoir profondément atteint le potentiel militaire, et auquel ils comptent bien ne pas rendre une liberté d'action complète dans ce domaine (ce point fera l'objet d'un développement ultérieur).

C'est donc avec une entière liberté d'esprit, et, cette fois, selon toutes apparences, avec l'assentiment tacite de son gouvernement, que le général MacArthur renouvelait, le 27 juin, au cours d'une seconde conférence publique, cette fois en présence d'un groupe d'éditeurs de journaux des États-Unis, ensuite à Tokyo au cours d'un voyage autour du monde, sa prise de position en faveur d'un prompt traité de paix. Un détail qui peut donner une idée de la suite des idées du général, est que l'on retrouve dans cette déclaration, à peu près mot pour mot, l'indication donnée en mars 1946 aux délégués de la Commission consultative de l'Extrême-Orient et rapporté dans la dépêche de M. Lacoste citée plus haut, touchant la durée *optima* – trois à cinq ans – de l'occupation.

Dès le début de mai, en tout cas, notre délégation à la commission d'Extrême-Orient recueillait auprès de la délégation américaine l'indication que le général Marshall, vigoureusement entrepris à ce sujet par le général MacArthur lors de son passage à Tokyo, au moment de son retour de Chine pour prendre ses fonctions de Secrétaire d'État, s'était laissé convaincre, qu'il avait abordé la question avec MM. Molotov et Bevin, lors des pourparlers de Moscou, et que le Département d'État commencerait à réunir une conférence internationale préliminaire pour discuter la préparation du traité de paix avec le Japon (dépêche de M. Naggiar n° 393-P/AS du 11 mai dernier)[1].

C'est, finalement, le 11 juillet que le Département d'État a donné une suite effective à son projet, dans les conditions exposées par mes télégrammes n°s 2324 et 2326 de cette date[2].

Voici, maintenant, le dernier état, à ce jour, de quelques-unes des questions soulevées par l'initiative américaine.

[1] Document non retrouvé.

[2] Voir le document n° 50.

II) Accueil fait à la proposition américaine du 11 juillet 1947.

La proposition américaine a été acceptée, sauf quelques réserves d'importance secondaire, par neuf des dix Puissances membres, avec les États-Unis, de la commission de l'Extrême-Orient, auxquelles elle a été faite. Seule l'URSS a formulé des objections de principe. La position exacte de chacune des dix Puissances ne sera connue que lorsque le Département d'État aura communiqué à chacune une analyse des réponses de toutes les autres, comme il se propose de le faire à très bref délai (mon télégramme n° 2610 de ce jour)[1]. Mais l'essentiel des objections russes, qui étaient d'ailleurs prévues, a été rendu public par la radio de Moscou, le 23 juillet : le gouvernement américain à pris une décision unilatérale en proposant l'ouverture de cette conférence, alors qu'il était tenu de consulter l'URSS, le Royaume-Uni et la Chine par les engagements qu'il avait pris pendant la guerre envers ses principaux alliés, au Caire en 1943, à Yalta en février 1945, et à Potsdam, le 26 juillet de la même année. Il est vraisemblable que le gouvernement américain, qui savait qu'il devait s'attendre à cette critique, répondra qu'elle n'est pas fondée, parce que l'URSS n'était pas partie à la conférence du Caire (or, ni le Royaume-Uni, ni la Chine, coparticipante à cette conférence avec les États-Unis, n'ont protesté contre l'initiative américaine) ; parce que la conférence de Yalta, à laquelle la Chine n'était pas représentée, a été consacrée essentiellement aux affaires européennes et au maintien de la solidarité interalliée dans la période d'après-guerre, et que l'accord secret conclu à Yalta, le 11 février 1945, touchant la guerre dans le Pacifique, n'avait trait qu'à l'entrée en guerre de l'URSS contre le Japon ; parce qu'enfin la déclaration de Potsdam relative au Japon, du 26 juillet 1945, n'a pas été signée par l'URSS, qui n'était pas encore en guerre avec le Japon. Enfin, il est probable que la réponse américaine niera l'existence d'une obligation quelconque, en l'espèce, de procéder à un examen préalable du problème au sein du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Cette réponse, qui était en cours d'élaboration ces jours derniers au Département d'État, a vraisemblablement déjà été transmise à l'ambassade des États-Unis à Moscou, et est peut-être déjà remise au gouvernement soviétique à l'heure actuelle.

III) Lieu et date de la réunion envisagée.

Dans sa proposition initiale, le gouvernement américain avait indiqué que la réunion pourrait avoir lieu soit à Washington, soit dans une localité voisine de cette ville, soit à San Francisco. Cette dernière ville était mentionnée en raison de sa situation sur le Pacifique, par égard pour les puissances riveraines – et notamment pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande –, et aussi dans la pensée que, si le gouvernement soviétique consentait à prendre part à la réunion, il apprécierait ce choix. L'option d'une ville voisine de Washington procédait à l'idée, déjà mise en avant par le général Hilldring lors du projet mort-né de conférence spéciale des réparations

[1] Document non reproduit.

japonaises de l'an dernier, que les délégations se concentreraient plus aisément sur leur tâche, et aboutiraient plus vite, que si elles demeuraient dans le tourbillon des affaires et de la vie sociale de Washington.

En fait, c'est précisément la crainte d'être éloignés du siège de leurs ambassades, de leurs bureaux, de leurs tables de chiffres – et peut-être aussi de l'ensemble de leurs occupations habituelles qui a déjà conduit un certain nombre de délégations à marquer leur préférence pour Washington. Certaines d'entre les missions diplomatiques intéressées assurent elles-mêmes, avec leur personnel propre, déjà fort restreint, la participation de leur pays à la commission de l'Extrême-Orient et à ses huit comités. Les meilleurs experts des Puissances qu'elles représentent en matière d'affaires japonaises sont précisément les membres de ces missions qui suivent depuis plus de dix-huit mois les travaux de cette commission. Ces pays n'ont pas d'équipe de rechange. Pour la Nouvelle-Zélande, par exemple, ce sont le ministre plénipotentiaire, chef de la légation de Washington, et son premier secrétaire, tous deux extrêmement actifs à la commission d'Extrême-Orient, qui seront vraisemblablement l'un délégué, et l'autre, principal expert, à la réunion projetée : il ne leur est pas possible de s'absenter simultanément de Washington pour une période de longue durée.

Le Département d'État lui-même marque sa préférence pour que la conférence siège à Washington, et il est fort possible qu'elle tienne ses séances, et installe ses bureaux, dans l'immeuble de l'ancienne ambassade du Japon, où la commission de l'Extrême-Orient est installée. Salles de conférence, bureaux, secrétariat spécialisé, machines à sténotyper, dactylographier, ronéoter, – tout l'outillage nécessaire y est réuni. On pense qu'il serait fort coûteux, et sans doute inutile, de reconstituer ailleurs un double de cet ensemble ; et de même beaucoup de pays, outre les raisons d'économie de personnel indiquées ci-dessus, souhaiteraient faire également l'économie des dépenses supplémentaires considérables que l'installation de la conférence dans une autre ville entraînerait nécessairement.

Il semble en conséquence, que les candidatures de Tokyo et de Changhai, un instant envisagées, soient exclues, et que San Francisco même ne soit plus en cause que comme siège éventuel de la réunion finale des représentants des quarante-neuf puissances qui ont été en guerre avec le Japon au cours de la deuxième guerre mondiale –, si cette réunion doit vraiment avoir lieu.

L'un des arguments invoqués pour justifier l'adoption de l'ancienne ambassade du Japon comme le siège de la conférence est que l'on pense avoir fréquemment besoin des archives de la commission d'Extrême-Orient. Mais, à ce propos, se pose la question de la continuation de l'activité de celle-ci. On paraît considérer généralement, non seulement dans les milieux intéressés de la commission elle-même mais dans ceux du Département d'État et dans certaines délégations étrangères, qu'en réalité l'activité de la commission ne devra pas s'interrompre complètement pendant que la conférence siégera. On fait observer que jusqu'à la signature et la ratification des traités de paix, il faudra bien qu'un corps international

sanctionne de son autorité la conduite de la politique d'occupation, et que ce corps doit normalement être, jusqu'au bout, la commission de l'Extrême-Orient qui a été créée *ad hoc* et a exercé cette fonction jusqu'à présent.

On envisage donc qu'elle pourrait continuer à siéger, mais au ralenti, en mettant ses comités en veilleuse, et l'on pense même que les séances de la commission et de ses comités, et celles de la conférence et des siens, pourraient se tenir alternativement, dans les mêmes salles de réunion, et, peu ou prou, avec le même personnel. Comme il a été indiqué plus haut, l'emploi des mêmes agents sera pour certains pays une nécessité, et l'on estime qu'il n'existe aucune incompatibilité entre l'exercice de fonctions quelconques, y compris celles des chefs de délégation ou de suppléant, dans les deux organisations.

La date initialement proposée pour la conférence par le gouvernement américain était le 19 août – date choisie peut-être dans le dessein d'empêcher ainsi la réunion des Puissances du *Commonwealth* britannique convoquée par le gouvernement australien à Canberra pour le 26 août. Cette réunion est, en effet, considérée à Washington avec une certaine appréhension, parce que l'on craint que les membres du *Commonwealth* n'y arrêtent des positions communes de nature à entraver la liberté de vote de certains et à constituer, au moins face à certains problèmes, un bloc peu facile à manœuvrer.

À entendre les Britanniques, que les Américains affectent de croire pleins de répugnance à l'égard de ce conclave d'inspiration australienne, il s'agit de tout autre chose. La mission essentielle de la délégation anglaise, que préside lord Addison, et dont font partie M. McNeill, ministre d'État, et M. Denning, Sous-secrétaire d'État au *Foreign Office* pour les affaires de l'Extrême-Orient, serait de persuader les Australiens et les Néo-Zélandais de contenir leurs plans d'action dans des limites raisonnables. Les Anglais paraissent un peu inquiets de ce qu'ils appellent la mégalomanie de leurs partenaires de l'hémisphère austral ; ils redoutent que les Australiens surtout, sous la direction du Dr Evatt, n'apportent à la conférence des vues stratégiques démesurées, dans le domaine politique aussi bien que dans le domaine militaire. La conférence de Canberra doit être, selon eux, une conférence de mise au point et d'assagissement de positions outrancières.

Il ne fait, en tout cas, plus aucun doute que le gouvernement américain fixera la date de la réunion de manière à permettre aux délégations du *Commonwealth* britannique de rejoindre Washington en temps utile après la conférence de Canberra. En comptant pour celle-ci un minimum de dix jours à partir du 26 août, et un délai de cinq jours pour le voyage par avion de Canberra à Washington, la conférence de la paix pourrait s'ouvrir le 10 septembre, soit six jours avant l'ouverture de l'assemblée de Nations unies à New York.

IV) Participation des ministres des Affaires étrangères et règles de procédure.

Ces deux questions font l'objet de mises au point séparées par télégrammes en date de ce jour.

Celles de la composition des délégations et de l'organisation des travaux de la conférence, feront l'objet d'une dépêche ultérieure, où seront également examinées quelques-unes des questions les plus importantes qui seront soumises à ses délibérations.

(Direction d'Asie-Océanie)

118

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Représentation des États indochinois dans les conférences et les organisations internationales

N. *Paris, 7 août 1947.*

On peut désormais considérer comme acquise la participation des territoires non autonomes en qualité de membres associés, avec voix consultative, à un nombre de plus en plus important de conférence ou d'organisations internationales.

Dans ces conditions, la question a été soulevée de savoir s'il valait mieux que chaque unité politique autonome soit représentée de façon indépendante dans ces assises internationales ou qu'elles soient groupées selon leurs affinités géographiques et économiques, chaque groupement étant représenté par une délégation collective unique. La question se pose particulièrement pour l'Indochine.

En faveur de la thèse de la délégation collective, on fait valoir des arguments que l'on peut réunir sous deux chefs :

1) Une délégation indochinoise collective permettrait d'éviter de soulever le problème de la représentation du Viêt-Nam pour lequel il serait actuellement impossible de constituer une délégation indépendante.

2) Il y a intérêt à affirmer par une délégation collective l'unité économique de l'Indochine. Cette unité doit être préservée dans toute la mesure du possible ; sur le plan interne elle est un facteur d'efficacité et de meilleure utilisation des ressources pour l'œuvre de reconstruction ; sur le plan international, elle donne aux trois pays les avantages assurés dans les compétitions économiques modernes à un bloc important ; enfin elle préserve l'autonomie même de ces pays qui, s'ils étaient isolés, tomberaient dans l'orbite soit du Siam, soit de la Chine. Or, si on ne maintient pas l'unité économique de l'Indochine sur le plan international, il sera extrêmement difficile de la préserver sur le plan interne.

La pertinence de ces arguments est incontestable du point de vue technique et économique. On peut par contre leur reprocher de ne pas tenir compte de l'aspect politique du problème. Il ne faut pas oublier qu'actuellement notre préoccupation essentielle doit être de vaincre le préjugé défavorable qui entoure toutes nos initiatives sur le terrain indochinois auxquelles on reproche d'être uniquement inspirées par le souci de maintenir une domination coloniale plus ou moins camouflée. Si nous voulons conserver nos chances de rester sous une forme quelconque en Indochine, il faut, chaque fois que cela nous est possible, susciter la conviction que notre action est conforme aux vœux des peuples que nous représentons à l'extérieur.

Dans cette question de la participation de l'Indochine aux conférences internationales, pour laquelle nous sommes déjà en retard sur l'Angleterre, il est certain que les gouvernements cambodgien et laotien s'attendent à bénéficier d'une représentation indépendante. Qu'ils le désirent, cela ne fait pas de doute, car, pour répondre aux propagandes des éléments nationalistes locaux, du Viêt-Nam, de tous les peuples de couleur, leurs voisins déjà émancipés qui leur reprochent leur inféodation à la France, ils ont besoin de tout ce qui peut leur donner la face de peuples libres. L'obligation de se grouper dans une délégation collective, par le rappel inévitable qu'elle constituera de l'idée de fédération indochinoise, leur apparaîtra – et apparaîtra d'ailleurs aux autres délégations – comme une formule imaginée par la France pour placer un écran entre les populations indochinoises et les milieux internationaux. Il faut ajouter que les difficultés soulevées par la composition d'une délégation collective, la désignation du Président, les questions de préséance, seront une source de froissements dont nous serons rendus responsables.

Dans l'avenir, la question se compliquera encore lorsqu'un gouvernement vietnamien aura repris sa place en Indochine. S'il accepte le principe de la délégation collective, il ne fait pas de toute qu'il prétendra y jouer le rôle de premier plan correspondant à son importance proportionnelle et à la supériorité indéniable de ses représentants. Si une unité de vues s'établit au sein de la délégation, elle portera nécessairement le cachet vietnamien et sera fort différente de celle que nous cherchons à sauvegarder.

Enfin, il ne faut pas oublier que si la pente naturelle du monde moderne incline à la constitution de blocs politico-économiques de plus en plus puissants, ce mouvement coïncide avec une fragmentation plus grande des représentations nationales. L'empire britannique, l'empire des Indes, l'URSS sont représentés ou le seront par un nombre croissant de délégations dans les conférences internationales. Devons-nous nous opposer à ce que cette tendance prévale en Indochine ?

En conclusion, il apparaît que le système de la délégation indochinoise collective aurait un sens pour autant que subsistât une fédération forte dirigée par la France. Actuellement, non seulement la fédération n'existe pas, mais encore la présence de Français doit être exclue des délégations indochinoises aux conférences internationales puisque, par définition, ces

délégations doivent exprimer le point de vue des autochtones et non du pays qui les représente diplomatiquement. On ne peut concevoir dans ces conditions de délégation collective que si les différents pays d'Indochine concluent un accord à cet effet. En attendant cet accord éventuel, il semble qu'il serait politiquement inopportun d'imposer une solution qui, à première vue, n'est pas désirée par les intéressés et qui, dans la pratique, soulèvera un certain nombre de difficultés.

Reste évidemment le point d'interrogation que pose pour nous l'impossibilité où nous nous trouverons d'assurer actuellement une représentation vietnamienne. Mais ce n'est que l'un des nombreux et graves problèmes que soulève la situation dans laquelle nous nous trouvons malheureusement engagés en Indochine[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

119

M. MONS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 1620 *Tunis, 7 août 1947.*

Les débuts du ministère Kaak continuent d'être assez difficiles en raison principalement de l'attitude hostile adoptée à son encontre par la Cour beylicale.

J'ai eu l'occasion par diverses communications ces derniers jours de tenir Votre Excellence au courant des divers incidents qui se sont produits, mais je ne crois pas inutile de reprendre dans la présente dépêche l'ensemble de la situation afin d'en tirer les conclusions qui paraissent s'imposer.

Après l'investiture du Premier ministre puis, huit jours après, celle des autres ministères, on pouvait penser que le nouveau gouvernement se mettrait à la tâche aussitôt. Il fallait pour cela que les deux décrets beylicaux qui règlent d'une part l'organisation du Conseil des ministres et du conseil de Cabinet, d'autre part, qui fixent les attributions du Premier ministre, du Secrétaire général du gouvernement tunisien et des conseillers placés auprès des ministres tunisiens, soient scellés par le Bey.

[1] Il était notamment question d'associer aux travaux de la Commission économique de l'Extrême-Orient, certains « territoires non autonomes de l'Union française ». La Grande-Bretagne avait pour sa part déjà présenté les candidatures de Ceylan et de la Birmanie. Le Secrétariat des Conférences, pour contourner le problème d'une délégation vietnamienne, proposait de grouper toutes les unités politiques autonomes de l'Indochine en une délégation collective (lettre n° 477 du Secrétariat des Conférences au ministère de la France d'outre-mer, du 2 septembre 1947 non reproduite).

[2] Note manuscrite : M. *Henry. Com[muniqué] Rabat et Alger.*

Ces textes avaient fait l'objet de discussions minutieuses entre la Maison de France et Me Kaak, discussions au cours desquelles la Cour beylicale avait été mise au courant par le Secrétaire général du gouvernement tunisien dans la mesure toutefois, qui est en général assez faible, où elle s'intéresse à des questions de cet ordre.

Quoi qu'il en soit le mercredi 30 juillet, le Premier ministre s'était longuement entretenu avec le Bey et lui avait présenté et commenté les décrets sur lesquels il s'était mis d'accord avec moi sans rencontrer, de la part de S. A. Sidi Lamine Pacha Bey, une hostilité à l'égard des mesures proposées.

Il y avait donc toutes les raisons de croire que, ainsi d'ailleurs que le Souverain en avait fait part au Premier ministre à l'issue de leur conversation de mercredi, ces décrets seraient scellés le lendemain jeudi.

Or, le jeudi 31 juillet, à peine les ministres étaient-ils réunis pour la cérémonie du Sceau, que le Bey prenant prétexte d'une circulaire du Secrétaire général du gouvernement tunisien relative aux rapports de la Cour beylicale avec les chefs d'administration, s'adresse en des termes extrêmement vifs aux ministres présents. Puis, il les congédia en déplorant qu'il n'y aurait pas de sceau ce jour-là.

Le Premier ministre rendit compte aussitôt à la Maison de France de cet incident, mais laissant à celle-ci le soin de le résoudre, il se borna à se retirer dans son domicile privé de Radès.

On apprenait peu à peu à la Résidence qu'il s'agissait en réalité d'une petite conspiration de palais montée par le prince Chedly, fils aîné du Bey et le directeur du journal *En Nahdha*, tous deux très vivement hostiles à la personne du Premier ministre. Me Kaak en effet avait eu l'imprudence dès ses premières déclarations d'indiquer que certaines pratiques un peu trop orientales en ce qui concerne l'attribution des postes dans l'administration devraient désormais cesser. Ce qui a eu pour conséquence de lui créer immédiatement beaucoup d'ennuis alors qu'il n'a pas encore de soutiens suffisants.

Quoi qu'il en soit le ministre délégué à la Résidence fut reçu le lendemain vendredi par le Bey et il exprima à ce dernier l'étonnement de la Maison de France de voir qu'un geste de mauvaise humeur peut paralyser la vie administrative du pays. Au cours de cet entretien Lamine Bey se montra assez froid mais conciliant et il promit de sceller les décrets le dimanche 3 août. Or, à cette date, il signa tous les décrets divers qui étaient en instance mais déclara devoir garder pour un plus long examen les deux décrets organisant le nouveau gouvernement et la nouvelle administration.

Mis au courant par mes collaborateurs de cet incident, j'avais fait demander de Paris une audience pour le lundi après-midi, au cours de laquelle je commençai l'entretien en remettant au Bey la lettre autographe du président Vincent Auriol. Le Bey me donna l'assurant qu'il me ferait tenir le lendemain ses observations sur les deux textes. Celles-ci, sans grande gravité d'ailleurs, ont été en fait inspirées, voir rédigées, par les candidats évincés à des postes ministériels. L'hypothèse un instant envisagée et qui

d'ailleurs avait correspondu à quelques tentatives de rapprochement entre la Cour beylicale et le Destour, paraît de nouveau devoir être écartée pour l'instant.

Revoyant le Bey hier après-midi 6 août, pour examiner avec lui les observations qu'il avait faites sur les textes, je l'ai trouvé beaucoup plus détendu et après une longue conversation, nous sommes tombés à peu près d'accord sur tous les points.

Les décrets auraient dû être scellés aujourd'hui si les obsèques du Cheikh El Islam Hanefite, décédé subitement hier, n'avaient fait reporter la cérémonie du sceau à demain vendredi.

Ces événements, qui ne seraient pas très graves en eux-mêmes ont néanmoins eu quelques fâcheuses conséquences en ce sens qu'ils ont retardé la mise en place de la nouvelle équipe au moment précisément où la grève générale et les incidents qui s'ensuivirent faisaient plus que jamais ressentir le besoin d'un intermédiaire tunisien valable entre la Maison de France et la population tunisienne.

Deux conclusions me paraissent devoir en être tirées. La première est qu'il faut toujours surveiller d'assez près les mouvements de la Cour beylicale qui, bien que ne représentant pas grand-chose dans le pays peut néanmoins être un foyer d'intrigues risquant, comme ce fût le cas, de paralyser en partie l'action des autorités ; la seconde est que les nouveaux ministres et spécialement le nouveau Premier ministre, n'ont pas encore su s'imposer et qu'il faudra en conséquence les soutenir pendant longtemps encore pour qu'ils puissent effectivement jouer le rôle que nous leur avons assigné. Mais il ne faut pas se dissimuler que, même avec les meilleurs éléments et Me Kaak doit être compris au nombre de ceux-ci, les mœurs et les traditions de ce pays jointes à l'inexpérience des hommes dans le domaine politique et administratif rendra, pendant longtemps encore difficile le fonctionnement d'institutions démocratiques autrement qu'en façade.

(Direction d'Afrique-Levant)

120

M. Ramadier, Président du Conseil,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 8 août 1947.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli copie des lettres du 18 juin et 25 juillet 1947 par lesquelles M. le Président de la République signale l'intérêt que présenterait la mise au point d'un mécanisme de coopération entre les divers Départements ministériels chargés de suivre les problèmes de l'Islam.

M. le Président désirerait que, lorsque vous aurez examiné cette question, vous-même et M. le ministre de l'Intérieur examiniez la question avec lui au cours d'une conférence.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le Président du Conseil,

Le chef du Cabinet.

(Direction d'Afrique-Levant)

Annexe I

M. Auriol, Président de la République,
à M. Ramadier, Président du Conseil.

L. *Paris, 18 juin 1947.*

L'allure générale de la politique musulmane sur la scène mondiale, la propagande de la Ligue arabe qui puise dans des événements récents un renouveau d'acuité, justifiant à mon sens avec une urgence pressante, la mise au point d'un mécanisme de coordination actif et permanent entre nos divers départements ministériels chargés à des titres divers de suivre les problèmes de l'Islam.

Il ne s'agit sans doute pas de ressusciter d'anciens organismes tels que le Haut Comité méditerranéen d'avant la guerre ou le Comité de l'Afrique du Nord d'après la Libération, ni de procéder à la création d'un service nouveau.

Il convient plutôt d'établir une consultation périodique entre les administrateurs des ministères compétents avec l'assistance d'un membre de mon cabinet, pour la mise au point des problèmes particuliers à chaque pays musulman dépendant de la France ou commun à tous.

Cette réunion pourrait grouper des hauts fonctionnaires qualifiés des ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la France d'outre-mer, de l'Économie nationale. Ainsi seraient préparées avec efficacité des conférences périodiques – trimestrielles par exemple – comprenant, à titre indicatif, les ministres intéressés, le gouverneur général de l'Algérie, les résidents généraux et M. Eirik Labonne.

De la sorte pourrait-on réaliser une synthèse véritable des problèmes musulmans, recueillir, en une réunion peu nombreuse de personnalités averties, les décisions d'ordre politique, économique, administratif justifiées par les circonstances, préparer éventuellement les mesures propres à limiter ou annuler la propagande de la Ligue arabe.

(Direction d'Afrique-Levant)

Annexe II

M. Auriol, Président de la République,
à M. Ramadier, Président du Conseil.

L. *Paris, 25 juillet 1947.*

La conférence interministérielle qui s'est tenue cette semaine sous votre présidence avec les ministres intéressés, le gouverneur général de l'Algérie, les résidents généraux du Maroc et de la Tunisie, a souligné l'opportunité et même l'efficacité d'une telle réunion.

Mais, comme je vous l'indiquais dans ma lettre du 18 juin dernier – dont ci-joint copie –, il me paraît utile, pour faire donner à ces conférences leur plein effet, notamment sur

le plan économique, qu'elles soient précédées par des consultations périodiques entre les administrateurs des ministères compétents.

Cette coordination étroite me semble répondre à la solution des problèmes d'outre-mer qui sont maintenant placés au premier plan des préoccupations nationales.

Je serais heureux de connaître votre avis sur cette proposition.

(Direction d'Afrique-Levant)

Annexe III

M. Depreux, Ministre de l'Intérieur,
à M. Auriol, Président de la République.

L. *Paris, 11 septembre 1947*

Monsieur le Président,

Par lettre du 8 août 1947, vous avez bien voulu appeler mon attention sur des correspondances du 18 juin et du 25 juillet dernier par lesquelles M. le Président de la République signale l'intérêt que présenterait la mise au point d'un mécanisme de coordination entre les divers Département ministériels chargés de suivre les problèmes de l'Islam.

Il s'agirait de réunir périodiquement les administrateurs des ministères compétents avec un membre du Cabinet de M. le Président de la République. Cette réunion préparerait notamment les conférences interministérielles, auxquelles participent, avec les ministres intéressés, le gouvernement général de l'Algérie et les résidents généraux du Maroc et de la Tunisie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la coordination qui est envisagée, des problèmes de l'Afrique du Nord doit être considérée du double point de vue économique et politique.

Sur le plan économique, le ministère de l'Économie nationale dispose déjà des organismes qui permettent de réaliser cette coordination puisqu'aussi bien la direction des programmes de ce ministère porte une Sous-Direction des Affaires d'outre-mer et qu'il existe un service de l'Afrique du Nord directement rattaché au Cabinet du ministre. Cette coordination me paraît très suffisante ; je dirais même que je la trouve parfois un peu excessive quand elle néglige l'aspect particulier de l'organisation politique et administrative de l'Algérie.

Sur le plan politique, la nécessité d'établir une liaison d'une part entre les services s'occupant des affaires de l'Algérie et ceux qui s'occupent des affaires du Maroc et de la Tunisie, et, d'autre part, entre cette première catégorie de services et les organismes possèdent les renseignements sur les activités de la Ligue arabe et d'une façon générale, sur les courants d'opinion qui traversent le monde arabe, a paru si évidente que mon Département a pris l'initiative au début de l'année, de réunir mensuellement les représentants de nos services, afin qu'ils procèdent en commun à une échange de vues sur la situation politique et sur les activités nationalistes. L'échange de renseignements s'accompagne de la mise au point de mesures de contre-propagande. C'est ainsi qu'avec le concours du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, il a pu être fait insérer dans la presse étrangère, des articles favorables à l'œuvre française en Afrique du Nord. Il a été mis au point les modalités de l'aide officielle à une revue éditée en langue arabe. Les services compétents se sont concertés sur l'attitude à prendre pour la surveillance de Moncef Bey, sur l'aide aux étudiants musulmans résidant dans la capitale, etc.

Je ne verrais que des avantages à ce qu'un membre du Cabinet de M. le Président de la République participe à ces conférences mensuelles, qui se tiennent sous la présidence du directeur des Affaires générales de mon Département.

(Direction d'Afrique-Levant)

121

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MOUTET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER[1].

D. n° 1938. *Paris, 8 août 1947.*
Urgent.

À la suite des télégrammes du 5 août du Chargé d'affaires de France à New Delhi signalant l'aggravation de la situation à Chandernagor, j'ai invité notre représentant à faire d'urgence auprès du Pandit Nehru la démarche d'apaisement qui était devenue absolument indispensable.

Vous trouverez ci-joint la copie démarquée du télégramme qu'à cet effet j'ai adressé le 6 août à M. Roux[2].

Vous noterez en particulier que, tenant compte des conclusions de la conférence interministérielle du 4 août[3], j'ai chargé par ce message notre Chargé d'affaires d'annoncer que le gouvernement avait décidé la rétrocession à l'Inde nationale des anciennes loges françaises[4].

Je vous serais reconnaissant de m'indiquer aussitôt que possible les modalités selon lesquelles vous estimez que cette décision devra être définitivement consacrée à l'égard des autorités hindoues. Étant donné qu'il s'agit d'un geste gracieux de notre part, il suffit que la renonciation à nos droits soit simplement notifiée au gouvernement de New Delhi par une note diplomatique dont le gouvernement hindou nous accusera réception. Il peut cependant exister sur les territoires en question certaines propriétés publiques françaises pour lesquelles il serait expédient d'obtenir confirmation, ou certaines charges au nom de l'administration française qu'il serait

[1] Voir le document n° 112.

[2] Documents non reproduits.

[3] Voir le document n° 113.

[4] Bidault, à la demande d'instruction de Roux au sujet de la démarche à faire auprès de Nehru, avait soutenu l'initiative des représentants français en Inde. En témoignage de bonne volonté, le gouvernement français avait décidé de rétrocéder gracieusement à l'Inde les anciennes « loges » françaises ; un projet de réforme administrative était en cours d'établissement. Il visait à attribuer un statut d'autonomie financière et administrative aux cinq comptoirs, à modifier profondément la structure du conseil de gouvernement par l'inclusion d'élus du peuple. L'annonce officielle de ce programme de réforme était imminente, première étape imposée par la nécessité de garder un équilibre politique dans l'Union française et les aspirations indiennes (télégramme de Bidault à Roux, 6 août 1947, nos 148-151 et non reproduit).

Nehru satisfait avait promis d'intervenir même si les organisations incriminées n'étaient pas de son ressort. Cependant la publication du geste de la France à destination de l'opinion publique indienne serait bienvenue. Aussi Roux réclamait-il un texte officiel (télégramme de Roux à Bidault, nos 159-162, New Delhi, du 8 août 1947 et dépêche de Bidault à Moutet n° 1949 du 9 août 1947, non reproduits).

Le Conseil des ministres avait approuvé la réforme du Conseil de gouvernement de l'Inde française et l'extension aux autres établissements de l'autonomie accordée à Chandernagor. Le gouvernement français ne repoussait *a priori* aucune solution, ni même la perspective d'un référendum à terme sur les réformes projetées, par la population ou les assemblées locales (télégramme de Paris à New Delhi, nos 161-163, du 12 août 1947 et non reproduit).

nécessaire de faire explicitement accepter par le gouvernement hindou. Dans ces éventualités, une rapide négociation devrait précéder l'acte final de rétrocession.

Il est, d'autre part, possible que vous ayez à faire prendre sur place certaines mesures préparatoires par les soins du gouverneur des établissements français des Indes.

Étant donné les circonstances, vous considérerez comme moi que l'annonce de notre décision de rétrocession devra être suivie de sa mise à exécution dans le plus bref délai possible. J'attacherais donc du prix à ce que vous m'indiquiez rapidement les dispositions que vous jugerez utile de prendre à l'égard des divers points signalés ci-dessus pour que je puisse adresser sans tarder à M. Roux toutes instructions complémentaires nécessaires.

(Direction d'Asie-Océanie)

122

NOTE

Projet de traité franco-tchécoslovaque

N. *Paris, 9 août 1947.*

La conclusion d'un nouveau traité franco-tchécoslovaque a été prévue par l'échange de lettres de Gaulle-Sramek du 22 août 1944. Un projet en ce sens a été remis par le gouvernement tchécoslovaque au gouvernement français en juillet 1946.

Ce projet de traité prévoyait l'union des deux pays dans une politique de constante amitié et une étroite coopération dans tous les domaines, l'engagement de prendre d'un commun accord des mesures pour rendre impossible une nouvelle agression de la part de l'Allemagne ou de tout autre État qui s'allierait à l'Allemagne dans une politique d'agression, une promesse d'aide militaire et d'assistance au cas où une des deux parties contractantes serait impliquée dans les hostilités avec l'Allemagne, le développement des relations économiques, spirituelles ou autres entre les deux pays.

Aucune discussion de ce projet n'a été engagée, et la question a été requise en février 1947 à l'occasion de la signature à Paris du traité de paix. M. Bidault et M. Masaryk ont décidé d'entrer en conversation pour conclure aussitôt que possible un traité. Il était implicitement entendu que la négociation commencerait effectivement après la signature du traité franco-britannique et la fin de la conférence de Moscou.

Le 31 mai 1947 le ministère des Affaires étrangères remettait à l'ambassadeur de Tchécoslovaquie à Paris un projet français. Les modifications

que ce projet apportait au texte tchécoslovaque portaient principalement sur deux points :

1) rappel des obligations découlant de la charte des Nations unies, des responsabilités assumées par les quatre puissances occupantes en Allemagne, et des engagements souscrits dans les pactes franco-soviétique, tchéco-soviétique et franco-britannique. Le gouvernement français estimait indispensable de replacer nettement le traité franco-tchécoslovaque dans le cadre général des obligations assumées par notre pays. Il importait en effet d'éviter qu'un traité qui ne s'intégrerait pas dans l'ensemble de nos accords généraux ou bilatéraux, ne nous imposât des obligations qui seraient en contradiction avec les engagements précédemment souscrits par la France ;

2) limitation à l'Allemagne seule du jeu de la clause de consultation en cas de menace d'agression et de la clause d'assistance au cas où une des parties contractantes serait impliquée dans des hostilités avec l'Allemagne. La formule très générale et assez vague proposée par le gouvernement tchécoslovaque : « Tout autre état qui s'unirait à l'Allemagne directement ou de tout autre manière… » élargissait en effet nos obligations et introduisait dans le pacte un élément subjectif qui n'apparaissait pas souhaitable.

Le contre-projet français s'apparentait d'assez près au texte du traité franco-soviétique mais soulignait de plus les obligations découlant de la Charte, de l'occupation en Allemagne et des accords postérieurs.

Après examen du texte proposé par la France, le gouvernement tchécoslovaque a demandé que l'alinéa 5 du préambule fut modifié de façon à tenir compte des accords signés par la Tchécoslovaquie avec la Pologne et la Yougoslavie et a insisté pour que fût réintroduite dans le texte la phrase concernant les États-tiers qui s'allieraient avec l'Allemagne dans une politique d'agression. Le gouvernement français a donné satisfaction sur le premier point à la demande tchécoslovaque mais n'a pas cru pouvoir accepter d'étendre les obligations découlant du traité à d'autres pays qu'à l'Allemagne.

C'est donc le contre-projet français, compte tenu de la modification apportée à l'alinéa 5 du préambule, qui constitue actuellement la base sur laquelle l'accord pourrait se faire entre les deux pays. Mais si, jusqu'ici, les dirigeants tchécoslovaques avaient manifesté un vif désir de parvenir le plus rapidement possible à la conclusion de ce traité, ils paraissent maintenant assez hésitants. Sans doute, le départ des ministres communistes du gouvernement français n'est-il pas étranger à ce changement d'attitude. Des discussions très vives ont opposé au cours des Conseils des ministres tchécoslovaques du début de juillet le Président du Conseil communiste, M. Gottwald, et le président Bénès, demeuré partisan de la signature rapide du traité. Il est évident d'ailleurs que la Tchécoslovaquie, dont la prudence n'a pu qu'être renforcée par l'obligation où elle s'est trouvée récemment de reprendre son adhésion à la conférence économique de Paris, ne s'engagerait pas dans une question aussi importante sans avoir obtenu au préalable l'assentiment des dirigeants soviétiques.

Le 9 juillet 1947, MM. Masaryk et Ripka se sont rendus à Moscou à cet effet : le maréchal Staline aurait laissé à la Tchécoslovaquie une certaine liberté de manœuvre, mais aurait marqué sa préférence pour un texte se rapprochant davantage des accords politiques signés par Prague avec Belgrade et Varsovie. Cette réponse, un peu imprécise, n'a pas mis fin aux divergences de vues qui s'étaient manifestées au sein du Cabinet tchécoslovaque.

Prenant prétexte de l'état de fatigue dans lequel se trouve le président Bénès, M. Masaryk a fait connaître le 1er août à notre ambassadeur à Prague que le projet d'accord ne pourrait être repris qu'après la période des vacances. Le gouvernement tchécoslovaque semble avoir également abandonné, pour le moment du moins, le projet de visite à Paris du président Bénès qu'il avait proposé, non sans insistance, à la fin de juin et au début de juillet 1947.

(Direction d'Europe)

123

M. Leroy-Beaulieu, Directeur au Ministère des Finances, au Général Noiret, adjoint au Commandant en chef pour le Groupe Français du Conseil de contrôle.

N. *Berlin, 9 août 1947.*

Je me suis entretenu ces jours derniers avec mes collègues anglo-américains des conséquences que pourrait avoir un échec de la conférence de Londres sur le plan financier et sur l'organisation des gouvernements militaires britanniques et américains en Allemagne.

Mes collègues et en particulier mon collègue britannique sir Eric Coates, m'ont indiqué de la façon la plus nette qu'à leur avis la conférence de Londres devait être décisive, les difficultés ne devant pas être renvoyées à une nouvelle conférence comme ce fut le cas à Moscou. S'il y a désaccord, la zone anglo-américaine sera traitée comme une unité économique distincte avec toutes les conséquences que cela implique aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine monétaire.

Une nouvelle monnaie serait mise en circulation dans la zone anglo-américaine, et la réforme financière serait réalisée suivant les modalités actuellement étudiées par le directoire des Finances mais sans se préoccuper de ce que feront les Russes, le niveau général des prix et des salaires serait augmenté et un taux de change fixé. Ainsi l'unité monétaire et financière qui avait survécu à l'échec de la conférence de Moscou ne survivrait pas à un échec de la conférence de Londres.

En conséquence, un cordon douanier extrêmement serré serait institué à travers l'Allemagne à la limite de la zone soviétique et française, si notre

zone ne se joint pas à la bizone, et surveillerait aussi bien les mouvements de capitaux que les mouvements de marchandises. La monnaie en circulation dans la zone russe n'aurait plus court dans la zone combinée et inversement.

De l'avis de mes collègues cet état de choses entrainerait des difficultés très grandes pour le maintien des secteurs britannique et américain à Berlin. En effet, il ne leur paraît pas possible que la monnaie en circulation dans la zone combinée puisse être mise en circulation dans le secteur anglo-américain de Berlin car le cordon douanier le plus étanche ne pourrait empêcher les échanges de monnaies entre les secteurs anglo-saxons et les secteurs français et russes de l'agglomération. D'autre part, l'introduction de la monnaie de la zone soviétique dans le secteur anglo-américain de Berlin soulèverait des difficultés considérables, étant donné que les secteurs anglo-américains de Berlin devraient continuer à être alimentés en produits britanniques et américains. C'est pourquoi il apparaît à mes collègues qu'un échec de la conférence de Londres et la création consécutive d'une monnaie distincte pour l'Allemagne de l'Ouest devrait avoir pour effet la disparition des secteurs anglo-saxons de Berlin et un remaniement considérable de l'administration anglaise et américaine en Allemagne.

Ils mettent en doute que le Conseil de contrôle puisse subsister. Son activité dans le domaine économique et financier serait de toute façon des plus réduits puisqu'il n'y aurait plus de problèmes communs à l'Allemagne de l'Ouest et à l'Allemagne de l'Est, et mes collègues envisagent qu'un véritable gouvernement allemand serait créé dans la bizone.

En conséquence, les services économiques et financiers et à leur avis également la plupart des autres services qui se trouvent actuellement à Berlin d'où ils gèrent la bizone et assurent les travaux quadripartites se transporteraient à Francfort et ne maintiendraient à Berlin « qu'un lit de camp et un gardien de bureau ». La disparition des « secteurs » anglo-américains de Berlin entrainerait par ailleurs le départ des services anglo-saxons de la *Kommandatura*. Les Américains aménagent, dès maintenant, à Francfort, des locaux pour abriter les administrations anglaises aussi bien qu'américaines et allemandes, et envisagent de transporter ailleurs leurs services de l'armée (USFET) pour faire de la place aux administrations civiles.

Ce « déménagement » ne manquerait pas de soulever des difficultés matérielles considérables car les services anglais et américains sont beaucoup plus étoffés à Berlin que les nôtres, les Anglo-Saxons gérant leur zone directement de Berlin. Depuis la création de la « zone combinée » et l'institution d'administrations allemandes bizonales, à Francfort, les divisions économiques et financières britanniques ont commencé à détacher dans cette ville des éléments légers, mais le gros de leurs services et en particulier tous les chefs de services sont encore à Berlin.

En cas de réussite de la conférence le mouvement inverse se produirait et les éléments actuellement détachés à Francfort ainsi que certaines administrations de « zone » anglaises (il n'en existe pas chez les Américains) seraient

transportés à Berlin où se trouveraient les nouvelles administrations centrales allemandes qu'il s'agirait de diriger et de contrôler. Il ne subsisterait en dehors de Berlin que les administrations allemandes des *Lander* et les services alliés chargés de leur contrôle.

Ces décisions anglo-américaines et en particulier la création d'une nouvelle monnaie dans la « zone combinée » rendrait le maintien de notre zone comme unité indépendante extrêmement difficile, et du point de vue économique, la « fusion » avec la bizone deviendrait non seulement souhaitable mais nécessaire, car il est difficile d'imaginer une coupure complète entre notre zone et la bizone étant donné la dépendance dans laquelle notre zone se trouve à l'égard de la bizone, ne serait-ce que pour son ravitaillement en charbon. Notre fusion avec la bizone devrait donc vraisemblablement nous conduire à réorganiser nos services en Allemagne sur les mêmes bases que les Anglo-Saxons.

Je précise que mon collègue britannique m'a paru beaucoup moins pessimiste que mon collègue américain sur les résultats de la conférence de Londres. Il croit que, devant les conséquences graves que représenterait la coupure complète de l'Allemagne en l'Ouest et l'Est, les Russes hésiteront et qu'un compromis pourra être trouvé, et il étudie, à cet effet, un projet destiné à faciliter l'accord sur les réparations en biens de consommation dont je vous rends compte par ailleurs.

(Direction politique)

124

Note de la Direction d'Europe concernant l'évolution de la politique anglo-saxonne en Allemagne

N. *Paris, 10 août 1947.*

La comparaison des positions que nous avons soutenues à l'origine et des projets qui nous sont aujourd'hui présentés, tant sur la plan économique (acier, industries chimiques et mécaniques) que sur le plan politique (Ruhr, Rhénanie, fédéralisme) marque l'étendue des concessions que nous risquons d'être amenés à consentir.

Il ne s'agit pas de revenir sur le passé ni de se demander s'il n'aurait pas été plus habile d'être moins exigeants au départ, ou plus souples dans les discussions de ces deux dernières années. Mais il faut déterminer les exigences minima que nous devons poser pour pouvoir accepter l'ensemble des concessions qui nous sont aujourd'hui demandées.

Le danger est que l'Allemagne ne se remonte plus vite que la France ; et que, dans le conflit latent entre Américains et Russes, l'Allemagne ne

devienne l'atout principal en Europe des Anglo-Saxons, et de ce fait n'obtienne à notre détriment des avantages considérables.

C'est sur le plan politique que nos exigences doivent être les plus fermes. Nous devons demander à nos alliés anglo-saxons :

– une garantie à longue échéance de nos frontières occidentales (Sarre comprise),

– une occupation illimitée de la rive gauche du Rhin,

– un contrôle économique des ressources de la Ruhr,

– une organisation politique aussi peu centralisée que possible de l'Allemagne.

(Direction politique)

125

M. Neuville, Consul général de France à Jérusalem,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 826. *Jérusalem, 11 août 1947.*

(*Reçu* : le 21)

Votre Excellence a bien voulu, par sa lettre n° 259 du 26 juin dernier, appeler mon attention sur la volonté de coopération qui animait les gouvernements britannique et français et me demander de le tenir informé des résultats de l'application en Palestine des instructions données à ce propos par les deux gouvernements à leurs représentants respectifs.

En ce qui me concerne, je n'avais pas attendu cette manifestation explicite de la volonté du gouvernement français pour faire constamment preuve à l'égard des autorités britanniques du large esprit d'entente et de coopération qui m'a toujours paru essentiel dans les rapports entre les deux pays. J'ai même fait preuve à cet égard d'une persévérance qui n'a eu pour limites que le souci de notre dignité nationale et la sauvegarde de nos intérêts primordiaux.

Je dois dire que si ces efforts ont réussi sur le plan des relations personnelles, ils n'ont modifié à peu près en rien l'attitude traditionnellement maintenue à notre égard par les autorités coloniales britanniques.

Certes, depuis notre départ de la Syrie et du Liban, la pointe agressive de cette tournure d'esprit s'est émoussée par le fait même qu'elle n'avait plus guère de raison d'être. Mais subsistent la tendance à considérer avec un flegme non dépourvu de mépris les intérêts français, tout aussi bien qu'une satisfaction à peine celée des ennuis que nous pouvons éprouver dans la métropole, et surtout dans nos territoires d'outre-mer.

[1] Document communiqué à Londres et Direction d'Europe.

La différence tranchée entre la cordialité des rapports personnels et la rigidité déplaisante des fonctionnaires anglais sur le plan du service me font penser que les instructions du gouvernement de Londres dont fait état la lettre de Votre Excellence n'ont peut-être pas eu le caractère impératif qui aurait pu amener à modifier une position de principe adoptée en Palestine par les Britanniques depuis leur occupation de ce pays, et avant même l'instauration du mandat. En tout cas, l'esprit de l'alliance conclue à Dunkerque ne s'est aucunement manifesté ici du côté anglais et si je ne puis pas dire que la France jouisse en Palestine de moins de considération que les autres pays – les États-Unis mis à part – il est certain qu'elle n'est pas non plus l'objet d'une considération plus bienveillante.

J'ai visé pourtant à marquer cette différence chaque fois que la chose me paraissait opportune. C'est ainsi qu'au lieu de me joindre ouvertement à mes collègues étrangers dans des réclamations collectives – toujours désagréables aux Anglais –, je me suis efforcé de traiter directement et donc plus discrètement avec eux. Je me suis, dans le même esprit et contrairement à la pratique de mes collègues étrangers, abstenu de saisir le corps consulaire des mille et une avanies dont nous sommes l'objet en cette période troublée ; j'ai jugé préférable, pour ménager l'amour-propre des Britanniques, de les entretenir directement de ces ennuis, parfois fort désagréables. On m'en sait peut-être gré sur le plan personnel, je le répète, mais nullement dans les rapports officiels.

Toujours dans le but de ne rien faire qui pût aigrir ces rapports, je me suis astreint le plus possible à régler sur place des questions qui normalement auraient dû être portées à la connaissance du Département ou de l'ambassade. Là encore, les marques d'un esprit conforme à celui de l'alliance ne semblent pas avoir été saisies.

J'ai déjà dit au Département, en d'autres occasions, la politique particulière adoptée par les Anglais en Palestine à l'égard des intérêts étrangers. Très supérieurs aux leurs avant la guerre de 1914, ces intérêts étaient protégés non seulement par le régime capitulaire, mais par une série de traités ou de firmans que la charge du mandat laissa survivre aux capitulations. La France en tout premier lieu, puis l'Allemagne, l'Italie, voire l'Espagne conservaient ici des intérêts matériels ou moraux que la Puissance mandataire ne pouvait voir que d'un fort mauvais œil, d'autant plus mauvais que l'évolution de la situation politique lui aliénait à la longue les habitants d'abord ravis, Arabes puis Juifs. Cette sympathie, née de la libération du régime ottoman d'une part, de la déclaration Balfour de l'autre, était le seul actif qu'eut la Grande-Bretagne en s'installant en Palestine. Dès l'abord donc une tendance à ignorer les privilèges et les intérêts étrangers, à s'efforcer par une action tenace de les supprimer en les intégrant chaque jour davantage dans ceux du pays lui-même. Puis, au fur et à mesure qu'Arabes d'abord, Juifs ensuite se détachaient de la Grande-Bretagne, la balance de l'occupation – les avantages stratégiques mis à part –, se soldait par un néant que la conquête commerciale du marché palestinien ne suffisait pas à compenser auprès de l'amour-propre britannique.

En outre, ces déboires auprès des Arabes et des Juifs s'augmentaient du fait que les uns et les autres, déçus par les Anglais, affectaient de la sympathie pour certaines puissances étrangères : on sait comment l'Allemagne et l'Italie exploitèrent cette situation au cours des années qui précédèrent la dernière guerre ; on sait également l'affectation que mettent aujourd'hui les Juifs à vanter le libéralisme de la France, de la Pologne et même des Soviets.

Pourtant, si l'Allemagne et l'Italie profitèrent alors, comme la Russie le fait aujourd'hui, de cet état de choses, nous nous sommes maintenus en ce domaine, à l'égard de la Grande-Bretagne, je ne dis pas dans la plus sage prudence, mais dans une droiture que l'arrière-plan des événements de 1945 rend pour beaucoup de gens invraisemblable. Les Anglais le savent bien pourtant, mais semblent trouver tout naturel qu'à leur perfidie d'alors nous répondions aujourd'hui, quand eux-mêmes sont en difficulté, par la plus sincère loyauté. Grandeur et faiblesse du tempérament français.

Je n'importunerai pas Votre Excellence en lui exposant par le détail les mille petitesses que les Anglais ont ici à notre endroit et dont je viens de donner une impression d'ensemble. Il ne m'appartient pas, d'autre part, de dire comment se meuvent encore en Syrie et au Liban les agents anglais chargés de veiller à ce que nous ne reprenions rien de ce que nous avons perdu.

Je ne puis toutefois passer sous silence la complaisance dont nos alliés font preuve à l'égard des troublions politiques d'Afrique du Nord et la satisfaction avec laquelle ils étalent nos difficultés coloniales. J'ai à diverses reprises signalé cet état de choses au Département. À propos des campagnes menées par la presse arabe, à l'instigation des divers comités du Caire, le Département avait même, il y a quelques mois, demandé l'intervention de notre ambassade à Londres. Je ne sais ce qui fut répondu à M. Massigli, mais le fait est que rien n'est changé, je l'ai également déjà dit.

La presse arabe n'est pas seule à se faire l'échec des calomnies portées contre nous à propos de l'Afrique du Nord. La radio palestinienne, pourtant gouvernementale, laisse souvent filtrer le fiel venu du Caire, voire de Londres. Je l'ai déjà dit à diverses reprises au Département. À la tête de ce service se trouve pourtant un homme qui ne nourrit que des sentiments sympathiques à notre égard, et qui est un ami personnel de vieille date. J'ai cité l'honorable Edwin Samuel, fils du lord ancien haut-commissaire en Palestine et ancien chef du parti libéral. Mais M. Edwin Samuel est juif, donc moins en mesure que tout autre de freiner les tendances pro-arabes de l'administration britannique – qui lui passe ses consignes –, ou les élans de ses propres collaborateurs arabes du *Palestine Broadcasting Service*.

Quant à nos dissidents d'Afrique du Nord, le moindre Bourguiba et le plus petit Torrès viennent et repartent à leur aise, organisent des meetings dans un pays où les réunions publiques sont sévèrement réglementées et y prononcent les discours les plus violents à notre égard. C'est au moins paradoxal en Palestine où l'*habeas corpus* n'est plus qu'un souvenir et où la liberté de penser elle-même est en passe de tourner au délit ; les fameuses

Emergency Regulations, modifiables suivant les besoins de l'heure et avec effet rétroactif, ne semblent pas tendre à autre chose.

On n'interdit pas non plus, il est vrai, l'entrée en Palestine de nos ministres à Beyrouth ou à Damas. Mais on ne leur témoigne pas davantage d'égards. M. du Chayla une fois, M. Serres à deux reprises sont passés ces mois derniers à Jérusalem. Le Haut-Commissariat en fut prévenu bien à temps par mes soins. Non seulement nos représentants ne firent l'objet d'aucune invitation à Government House mais, s'étant inscrits chaque fois sur le *Visitor's Book* de sir Allan Cunningham, ils ne reçurent même pas en retour une carte de visite.

Sir Allan est pourtant un homme charmant, qui reçoit avec bonne grâce et même avec cordialité, incapable j'en suis certain d'une incorrection voulue. Mais, suivant la tradition, il incarne Sa Majesté Britannique, en a pleinement conscience et sans doute faute d'expérience diplomatique ou d'instructions particulières relatives aux rapports franco-anglais, ne se serait pas plus tenu à faire un geste à l'égard de nos représentants diplomatiques dans les pays voisins qu'à l'égard d'un ministre plénipotentiaire d'une quelconque république sud-américaine qui viendrait à passer en Palestine.

Ma conviction demeure donc que les Britanniques en sont encore ici aux consignes qui datent de Lawrence ou de la révolte du djebel druze ; que personnellement ils n'ont pas de dispositions particulièrement malveillantes à notre égard et que les excellents rapports entretenus avec eux sur le plan des relations personnelles auraient un réel effet dans le domaine du service si véritablement ils percevaient à Londres un désir sincère de coopération franco-anglaise. Dans mes entretiens avec les hauts fonctionnaires, j'ai évoqué parfois, comme me le demandait Votre Excellence, la volonté des deux gouvernements sur cette coopération : je dois dire que mes interlocuteurs paraissaient sincèrement en entendre parler pour la première fois.

(Direction d'Afrique-Levant)

126

M. Dejean, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.[1]

D. n° 876. *Prague, 13 août 1947.*

Tandis que se poursuivent à Paris, entre les délégués de seize puissances, les discussions en vue d'amorcer une entraide économique européenne, le travail d'organisation de la communauté slave se poursuit et s'accélère. Les

[1] Dépêche communiquée à Sofia et Belgrade. Note manuscrite : *Fait le 23-8-47. Vu F. C[oulet].*

liens politiques, économiques et culturels qui unissent entre elles les diverses nations de l'Europe orientale se multiplient et se resserrent.

Essentiellement fondée sur une idée de défense contre le péril germanique, la politique de solidarité slave réalise de sérieux progrès.

Ces jours derniers, la presse communiste a célébré quotidiennement l'accord de Bled comme l'un des événements les plus importants qui se soient produits dans les Balkans depuis leur libération de l'esclavage turc. L'entente bulgaro-yougoslave a été présentée comme le début d'une ère nouvelle dans l'histoire des Slaves du Sud et comme un tournant capital dans les annales du monde slave.

« La Bulgarie, écrit *Rudé Pravo*, délivrée de ses maîtres étrangers entre ainsi dans la grande fédération des nations slaves. Ceux qui se souviennent de la tension existant avant la guerre entre les pays slaves et qui la comparent à l'harmonie actuelle doivent reconnaître que les Slaves ont trouvé le chemin d'une collaboration internationale exemplaire et la voie de l'unité. Les noms illustres de Tito et de Dimitrov, liés à cette nouvelle étape des rapports bulgaro-yougoslaves, nous garantissent que les accords qui viennent d'intervenir sont approuvés et soutenus par les peuples tout entiers. Les chefs des gouvernements yougoslave et bulgare prennent place aujourd'hui parmi les plus grands constructeurs de la paix mondiale et de la collaboration internationale ».

« Il faut s'attendre, poursuit ce journal, à ce que, sous peu, la Bulgarie conclue avec les autres États slaves des traités analogues et à ce que nous puissions la considérer bientôt elle aussi comme notre alliée ».

Ainsi serait complété le réseau d'alliance slave que la Tchécoslovaquie a tissé en nouant des liens « fraternels » avec l'Union soviétique (12 décembre 1943), la Yougoslavie (9 mai 1946), et la Pologne (10 mars 1947).

Parallèlement, la campagne contre le plan Marshall va se développant. Celui-ci, en effet, est dénoncé chaque jour comme une tentative de restauration du potentiel de guerre de l'Allemagne nécessitant, en guise de riposte, la rapide mise en œuvre sur le plan économique des principes de la politique slave.

Au cours de ces dernières semaines, des accords économiques à long terme ont été conclus avec la Pologne (4 juillet) et l'Union soviétique (12 juillet) pour compléter ceux qui avaient déjà été signés avec la Yougoslavie (27 février) et la Bulgarie (22 avril). Alors que ceux-ci portaient respectivement sur 7,5 milliards et 3,4 milliards de couronnes, les deux derniers portent sur 15 et 22 milliards. Le volume total des échanges prévus par ces conventions est de l'ordre de 50 milliards et les exportations tchécoslovaques dans les pays slaves s'élèveront à quelque 10 milliards de couronnes par an. La presse tchécoslovaque a noté également avec satisfaction l'accord économique récemment intervenu entre la Pologne et l'URSS et l'a salué comme une nouvelle pierre apportée à l'édifice de la solidarité slave.

Les journaux d'extrême-gauche font sans cesse ressortir la valeur particulière de ces arrangements commerciaux qui, conclus avec des pays à économie planifiée, garantiraient la Tchécoslovaquie contre tout danger de crise économique.

L'opinion publique enfin a tout lieu de se montrer satisfaite des arrivages à Bratislava du blé que la Hongrie devait à l'URSS au titre des réparations et que Moscou fait d'ores et déjà diriger sur la Tchécoslovaquie en application de l'accord du 12 juillet dernier.

Le Secrétaire général du parti communiste se trouvait donc dimanche dernier en bonne posture pour déclarer que « ceux qui prétendent que la Tchécoslovaquie a consenti un sacrifice en rejetant le plan Marshall sont les ennemis de la politique slave et les partisans de l'intervention américaine dans les affaires intérieures du pays ».

« Le peuple de Tchécoslovaquie sait, poursuivit M. Slansky, que la Russie est la seule puissance qui s'oppose systématiquement à la restauration de l'impérialisme allemand et que l'alliance soviétique est la seule garantie de sa sécurité ».

L'organe catholique *Lidova Demokracie* exprimait une opinion voisine mais plus nuancée en affirmant dans un article intitulé « La tentative de restauration de l'Allemagne et l'Europe orientale » (voir ma dépêche n° 874/EU en date de ce jour)[1] que la Tchécoslovaquie se trouve dans la sphère de sécurité de l'URSS et ne peut ni ne désire en sortir.

Dans l'état actuel de l'Europe, conclut l'éditorialiste catholique, le plan Marshall ne peut donc manquer de « renforcer le système soviétique de sécurité et d'économie planifiée ».

Il faut évidemment faire dans toutes ces affirmations la part de la propagande. On y décèle aussi le désir de se donner confiance à soi-même. Si toute l'opinion tchécoslovaque adhère sans réserve à une politique qui vise à organiser la défense commune des Slaves contre le monde germanique, nombreux sont ceux qui se rendent compte qu'au point de vue économique, l'entraide qui peut s'établir entre les nations slaves ne saurait suffire à tout. Il faudra de longs détails et de lourds sacrifices pour qu'elle parvienne à suppléer à l'assistance que dernièrement encore on espérait recevoir du monde occidental et à laquelle on n'a pas définitivement renoncé.

(Direction d'Europe)

[1] Document non reproduit.

127

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Maritain, Ambassadeur de France près le Saint-Siège.

D. nº 275. *Paris, 14 août 1947.*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous, avec les réserves d'usage, des renseignements qui me sont parvenus sur les résultats du voyage à Rome du cardinal Sapieha :

I) Profonde impression causée au Saint-Siège par les exposés du cardinal Sapieha – Réaction vaticane.

Le cardinal Sapieha a eu l'occasion de développer devant Sa Sainteté Pie XII, et, à de plus nombreuses reprises, devant le substitut au Secrétaire d'État, ses vues sur la situation des catholiques en Pologne. Le Cardinal a clairement démontré que s'il est exact que les libertés du culte soient respectées par le gouvernement polonais, il est inexact de prétendre comme le fait ce gouvernement que les catholiques jouissent en Pologne de toutes les libertés désirables d'association et d'expression de la pensée sur le terrain politique. Il en est de même en matière de pédagogie où l'État étend son emprise sur la jeunesse, dans une forme attentatoire aux traditions polonaises qui veulent que les universités catholiques puissent offrir un enseignement complet aux étudiants. L'État ne s'attaque pas ouvertement à l'école chrétienne, mais il cherche à limiter l'instruction donnée par celle-ci, à un cadre uniquement philosophique et théologique qui ne suffit pas à répondre aux nécessités d'un enseignement moderne et complet.

Le Cardinal réfutait, ainsi, les affirmations des personnalités envoyées à Rome par le gouvernement polonais et qui tendaient à présenter la situation des catholiques polonais comme caractérisée par une liberté complète de parole, d'association et surtout de l'enseignement.

Le Cardinal a mis en garde le Saint-Siège contre les ouvertures qui lui sont faites et qui tendent à faire obtenir au gouvernement de Varsovie un concordat dont l'interprétation serait celle d'une investiture donnée à ce gouvernement auprès des masses catholiques de Pologne et du monde entier.

Toutefois le Cardinal a pu constater que si le Saint-Siège ne pouvait rester sourd à de telles doléances d'une personnalité aussi éminente que le Cardinal archevêque de Cracovie, il n'en restait pas moins désireux de renouer des relations avec le gouvernement polonais, à la condition expresse que les catholiques polonais puissent jouir d'une liberté réelle et non de façade.

C'est ce qui avait été clairement exposé à M. Pruszynski. Celui-ci, il n'est pas besoin de le préciser, n'avait pu obtenir les audiences nombreuses et éminentes qui furent réservé au cardinal Sapieha.

II) Précisions du Saint-Siège relatives au cas de la Pologne.

Sur le terrain de la politique mondiale, l'attitude vaticane procède de la plus extrême prudence et d'une claire vision des événements futurs. Le cardinal Sapieha avait été, comme d'autres personnalités au Vatican, fortement ému par la lecture des articles du comte dalla Torre dans l'*Osservatore Romano*, articles consacrés à la tension politique mondiale actuelle. L'auteur faisait ressortir la nécessité pour l'URSS de défendre ses frontières, niait toute volonté d'agression russe, et s'exprimait d'une manière voilée peut-être, mais sévère quant au fond, sur la doctrine Truman.

Le cardinal Sapieha intervint à ce sujet, pensant que la position de l'*Osservatore Romano* pourrait conduire à un soutien de la politique du gouvernement polonais à l'égard de ses ressortissants catholiques.

C'est ainsi que le Vatican fut amené à publier dans *Il Quotidiano* une étude dans laquelle il était dit que ce serait défier les croyances catholiques dans certains pays que d'accorder la sanction de l'Église aux gouvernements qui ne respectent pas les droits sacrés des catholiques.

L'attitude du Vatican ne préparait donc pas un rapprochement avec la Pologne. Elle avait une signification plus vaste, que le cardinal Sapieha a parfaitement réalisée.

III) Préparation de la neutralité vaticane dans le prochain conflit mondial.

Cette signification est que le Vatican voit dans la situation actuelle les prodromes d'une guerre. Dès lors, tout en condamnant l'idéologie matérialiste, il s'efforce de préparer sa neutralité dans le prochain conflit, comme il l'a gardé dans la dernière guerre.

En publiant l'article sus-indiqué, dans l'*Osservatore Romano*, le Vatican répondait aux critiques soviétiques le représentant comme soutenant la thèse américaine, et s'étant laisser influencer par les démarches du cardinal Spellman.

Le Saint-Siège n'ignore pas ce que représenterait de dangers pour le catholicisme romain une domination russe sur l'Europe. Le prédécesseur de Pie XII fut net à ce sujet. Pie XII entend suivre cette tradition.

Mais le Saint Père ne peut ignorer la force terrestre de l'URSS, qui peut suppléer à la faiblesse de son aviation et de sa marine. En créant des unités motorisées souples et moins exigeantes de personnel, l'URSS a orienté une partie de celui-ci vers les armes techniques. Ces préparatifs permettront sans nul doute à l'armée russe d'occuper la totalité de l'Europe dans la première phase de la prochaine guerre. La réaction américaine ne se fera sentir que dans la seconde phase.

Les ramifications du Saint-Siège aux États-Unis lui permettent, d'autre part, de ne pas ignorer l'insuffisance de l'armée de terre des USA, insuffisance que le général Eisenhower a dénoncée à son entourage depuis qu'il préside aux destinées de l'université de Columbia. La force de l'aviation

américaine, la supériorité de la marine anglo-saxonne sont évidemment à considérer. Mais l'armée de terre décide en dernier ressort d'une guerre.

Quant à l'arme atomique, il est su au Vatican que l'URSS possède la technique complète de l'arme, mais se trouve, encore pour peu de temps, dans l'impossibilité de l'appliquer industriellement. Si l'URSS réussit à égaler, par la suite, les USA sur le terrain des armes atomiques, l'équilibre des forces en présence sera peut-être rompu en faveur de l'URSS à moins que les États-Unis ne consentent pour leur armée les sacrifices que préconisait le général Eisenhower alors qu'il était encore en exercice.

Néanmoins et pour l'instant, la supériorité des USA sur l'URSS est prévue en cas de conflit. Mais comme sus-indiqué :

1) cette situation peut n'être que temporaire,

2) de toute évidence, l'URSS envahira la totalité de l'Europe occidentale dans la première phase du conflit.

Ces deux vues juxtaposées à la position traditionnelle du Vatican contre toutes les guerres, explique la préparation de la neutralité de celui-ci dans le conflit dont les symptômes, a-t-il dit au cardinal Sapieha, apparaissent de plus en plus dangereusement.

(Direction d'Europe)

128

M. Bourchat, Consul de France à Galatz,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 96-AT. *Galatz, 14 août 1947.*

Je crois devoir communiquer au Département certaines informations qui m'ont été données à titre tout à fait confidentiel. Bien que je n'aie pu en contrôler le bien-fondé et que je les transmette sous les réserves d'usage, elles m'ont semblé concorder assez bien avec l'évolution politique et économique de cette partie de l'Europe et, à ce titre, mériter de retenir l'attention.

Il paraîtrait qu'une conférence chargée de discuter le statut du Danube se réunirait dès cette année après la ratification des traités de paix avec les anciens satellites danubiens de l'Axe. Cette conférence ne comprendrait que des représentants des États riverains et l'on aurait même déjà désigné les membres du personnel du secrétariat de la Commission européenne du Danube appelés à lui fournir les données techniques sur cette institution[1].

Je ne saurais dire si cette conférence aurait pour objet de régler définitivement le régime futur du Danube en dehors des grandes Puissances

[1] La dépêche n° 360/4 du 7 octobre 1947 de Manac'h à Bratislava, adressée à Maurice Dejean à Prague (non reproduite), signalait que Bratislava avait des chances de devenir le siège de cette future commission danubienne en raison de sa position entre Est et Ouest.

non riveraines, ou si elle aurait simplement pour but de permettre aux riverains d'arrêter une ligne de conduite commune en vue d'une conférence ultérieure à laquelle prendraient part d'autres Puissances non riveraines et dans laquelle celles-ci se trouveraient en face d'un bloc majoritaire sans fissure.

De cette information, il convient peut-être de rapprocher la nouvelle du récent passage à Soulina d'un « délégué yougoslave » qui aurait entrepris à l'embouchure du Danube un voyage d'études sous les auspices de la Direction du Danube maritime, l'administration roumaine à laquelle l'accord de Sinaia a conféré les attributions techniques précédemment dévolues à la Commission européenne. Je dois toutefois ajouter que le but réel de ce voyage ne m'a pas été dévoilé.

Il paraît intéressant aussi de rappeler, dans le même ordre d'idées, l'alinéa suivant extrait du communiqué officiel publié le 16 juillet dernier à Sofia à l'issue des conversations Groza-Dimitrov : « Les deux gouvernements se sont entendus pour adopter une ligne de conduite commune en ce qui concerne la question du Danube ».

Je relève, en outre, que, d'après le journal *Le Monde* du 5 août 1947 (page 2), l'accord bulgaro-yougoslave prévoit que les deux gouvernements garderont un contact étroit en ce qui concerne notamment « le régime du Danube qu'ils considèrent comme appartenant de droit aux seuls peuples riverains de ce fleuve ».

Il ne semble pas douteux, en tout cas, que la Roumanie, soucieuse dans le passé d'assurer son indépendance par un équilibre des grandes Puissances aux bouches du Danube, a abandonné ce point de vue[1].

(Direction des Affaires politiques)

[1] Le télégramme n° 800 du 17 septembre 1947 de Paul-Boncour (document non reproduit), indiquait les conditions de circulation sur le Danube à la frontière soviéto-roumaine et signalait que rien n'avait changé dans le comportement de l'autorité militaire soviétique sur ce fleuve international, puisque le remorqueur français avait été photographié et que des exercices de tir avaient commencé juste après, empêchant toute circulation. On était plutôt optimiste, côté américain, sur la reprise de conditions normales de circulation au printemps 1948, d'après le télégramme n° 994 du 26 septembre 1947 de Padovani à Vienne (document non reproduit). Pourtant des incidents existaient comme en témoignent deux notes du début octobre, relatives au cabotage et au trafic international le long du Danube, et où ils apparaissaient que des entreprises françaises étaient gênées pour travailler et transporter des marchandises dans la partie roumaine du fleuve.

129

M. MAUGRAS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 565/AL. *Ankara, 14 août 1947.*

J'ai l'honneur d'accuser réception au Département du télégramme de notre ambassadeur à Londres n° 1581[2] qu'il a bien voulu me communiquer et dont j'ai pris connaissance avec un grand intérêt.

Tout le monde ici pense (comme M. Massigli) que l'action des Soviets en Grèce ne vise pas seulement à installer des autorités communistes à Athènes et dans les îles de l'Égée et à mettre les Bulgares en possession de Dédéagatch mais aussi à compléter l'investissement de la Turquie. N'ayant pu briser la résistance turque par une attaque frontale ni la miner par les intrigues, les Soviets tentent maintenant d'en venir à bout par un mouvement enveloppant.

M. Massigli va jusqu'à envisager que l'exécution de ce plan pourrait un jour « provoquer une situation dans laquelle ce seraient les Turcs qui, pour assurer leur tranquillité, seraient amenés à renoncer d'eux-mêmes à l'appui américain ».

Il faudrait, je crois, que la politique soviétique changeât beaucoup pour que les Turcs en viennent à penser que renoncer à l'appui américain serait pour eux une bonne méthode d'assurer leur sécurité. Voilà qu'ils se trouvent exposés aujourd'hui à leur tour, comme naguère les Tchèques, à l'accusation d'avoir fait de leur pays le « navire porte-avions » d'une puissance étrangère mais la chronologie des événements de ces dernières années n'est guère propre à leur inspirer la conviction qu'en éloignant ce navire, ils désarmeraient aussi l'hostilité de leurs voisins.

C'est le 5 avril 1946 que l'Amérique a, pour la première fois, par le truchement de son *Missouri*, annoncé son intention de jouer un rôle actif et même militant dans les affaires turques. Le discours du président Truman a marqué, le 12 mars dernier, un nouveau progrès dans ce sens.

Mais en 1946, les ambitions des Soviets en Turquie étaient depuis longtemps déjà un fait dûment établi, une des données fondamentales de la politique européenne. En octobre 39, M. Molotov, recevant M. Saracoglu à Moscou, avait cherché à l'engager dans la discussion d'un accord à deux sur les Détroits. « Ils ne concernent en fin de compte que nos deux pays », disait le bon apôtre. Ce contrôle des Détroits que lui avait refusé alors le ministre turc, il cherchait à l'obtenir d'Hitler en novembre 40 à Berlin. Il cherchait à l'obtenir de Roosevelt et Churchill en février 45 à Yalta. Il cherchait à l'obtenir directement des Turcs en mars et juin 45 par l'intimidation. Il dénonçait alors, en effet, le traité d'amitié turco-soviétique et demandait au

[1] Note manuscrite : *Vu F[rançois] C[oulet].*

[2] Document non reproduit.

gouvernement turc des garanties de sécurité dans les Détroits et la cession de Kars et Ardahan. Ce n'est pas la loi Truman qui a allumé ces convoitises. Elle a seulement, pour les raisons qu'explique si bien M. Massigli, rendu la proie plus désirable mais beaucoup plus difficile aussi à saisir.

Pourquoi entre Turcs et Soviétiques qui avaient vécu pendant vingt ans en bonne intelligence, les anciens dissentiments ont-ils en 39 subitement reparu ? On allègue toujours comme raison les liens qui se sont noués alors entre la Turquie et les puissances occidentales. Les Soviets en ont évidemment pris ombrage. Mais la cause principale n'est-elle pas qu'en mai 39 M. Molotov avait remplacé M. Litvinov comme commissaire aux Affaires étrangères et qu'avec lui la politique soviétique était revenue aux traditions impérialistes et conquérantes de l'ancien régime. La plus ancienne, la plus constante, la plus chère de ces traditions, c'était elle qui poussait depuis deux siècles les armées russes vers Byzance et les Détroits ?

Les Soviets, comme le loup de la fable, auront toujours quelque procès à faire à la Turquie. Ils lui reprocheront de n'avoir pas pris part à la guerre, d'avoir des gouvernants fascistes, d'avoir appelé à son aide les Américains. Il en sera ainsi, selon toute vraisemblance, tant qu'ils ne se seront pas rendus maîtres des Détroits, c'est-à-dire d'une position qui, les mettant à même de couper la Thrace de l'Anatolie et les rivages de la mer Noire de ceux de l'Égée, leur livrera le pays tout entier.

Pendant toute l'année 1945, alors que l'Angleterre les soutenait mollement et que l'Amérique ne s'intéressait pas encore à leur sort, les Turcs ont tenu tête aux Soviets, refusé de discuter les questions qui mettaient en cause leur intégrité territoriale ou leur souveraineté et répété à tous les échos que s'ils étaient attaqués, ils prendraient les armes avec l'espoir que l'incendie une fois allumé s'étendrait de proche en proche et finalement anéantirait leurs ennemis. Leur mentalité de *desperados* et l'extrême faiblesse de leurs moyens de défense représentaient alors pour l'Europe un réel danger. Moscou pouvait se laisser aller à la tentation de châtier leur insolence et une expédition punitive dégénérer ainsi en conflit général. On a souvent dit dans le passé que c'était sa faiblesse qui faisait de la Turquie un foyer permanent de conflits en Europe. L'avenir montrera si l'appui que lui prête aujourd'hui l'Amérique et grâce auquel s'est rétabli dans la Méditerranée orientale une manière d'équilibre des forces, n'est pas un facteur de paix – de cette paix sans gloire mais non pas forcément sans promesses de durée qui résulte de la peur des coups.

(Direction d'Europe)

130

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1],
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. nº 1678. *Washington, 14 août 1947.*

L'attitude adoptée par le gouvernement français à l'égard des réfugiés de l'*Exodus 1947* a provoqué de nombreux témoignages de reconnaissance de la part de différentes associations sionistes ou israélites des États-Unis.

Parmi ceux qui sont parvenus à cette ambassade, je dois signaler spécialement un télégramme de l'*American Christian Palestine Committee* qui porte la signature de noms aussi connus que ceux du professeur Albert Einstein, de M. Sumner Welles et de M. Fiorrelo E. LaGuardia.

Ce message, communiqué à la presse par le Comité le lendemain de sa réception à l'ambassade, souligne combien les membres de l'*American Christian Palestine Committee* ont apprécié « l'humanité et la bienveillance avec laquelle la République française a traité les 4 500 réfugiés à bord de bateaux britanniques en rade de Port-de-Bouc. C'était bien dans la tradition la plus généreuse d'une nation qui a donné au monde les idéaux démocratiques de liberté, d'égalité et de fraternité que de réserver un sort aussi noble que juste à des émigrants sans foyer et sans espoir ».

Notre consul à Chicago me signale d'autre part qu'au cours d'une réunion tenue dans cette ville par le *Zionist Emergency Committee*, le ministre officiant a chanté la Marseillaise pour manifester la gratitude des juifs d'Amérique envers notre pays.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copies du communiqué de presse de l'ACPC et de la lettre que le rabbin Norton M. Serman a adressée à M. London.

(Direction d'Afrique-Levant)

[1] Document communiqué à la Direction d'Amérique, au Service d'Information et de la Presse, au Secrétariat des Conférences et à la Direction générale des Affaires administratives.

[2] Document signé Francis Lacoste.

131

M. D'HUART, CONSUL DE FRANCE À STUTTGART ET À TÜBINGEN,
À M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE
EN ALLEMAGNE.

D. n° 315/CP[1]. *Tübingen, 14 août 1947.*

Par une lettre n° 4588 du 8 août 1947[2], Votre Excellence a bien voulu me demander de lui communiquer des renseignements au sujet de la conférence qui s'est tenue à Hochwaldhausen, et qui a traité de la question des réfugiés. Cette conférence a eu lieu le 11 août dernier, et elle fait bien suite à la conférence des ministres-présidents qui s'est réunie au Schleswig-Holstein pour traiter de la même question. En fait cette première conférence a traité plus spécialement de la question de l'émigration des réfugiés. La conférence qui lui a fait suite presque immédiatement a traité du problème intérieur posé par les réfugiés et notamment de l'afflux actuel venant de zone soviétique.

Au cours de la conférence de Hochwaldhausen, il a été décidé qu'un secrétariat permanent serait fondé pour régler le problème des réfugiés sous tous ses aspects. Ainsi se créé un nouvel organisme bizonal qui n'a pas un caractère strictement économique. Le secrétariat doit s'installer à Francfort, mais il est bien entendu qu'il ne sera en aucune façon rattaché au Conseil économique. Il est vrai que les gouvernements militaires américains et anglais n'ont pas encore donné leur adhésion à la formation de ce secrétariat, mais il n'y a pas lieu de croire que cette permission soit refusée.

Il existe bien un commissariat aux réfugiés pour l'État de Bade-Wurtemberg, il est dirigé par un certain Dr Preller et non Deprelle. Ce personnage est également fonctionnaire du *Länderrat*, il a pour représentant permanent un certain M. Middelmann qui est également au *Länderrat*. Le Dr Preller est le chef provisoire du nouveau secrétariat bizonal aux réfugiés et M. Middelmann sera également son représentant. Ainsi, bien que le secrétariat aux réfugiés ne fasse ni partie du *Länderrat*, ni partie du Conseil économique, pourtant une liaison intime existera entre ces trois organismes, puisque le secrétariat siégera à Francfort et que ses deux principaux membres sont fonctionnaires du *Länderrat*.

Votre Excellence me rappelle que jusqu'à présent tous les organismes centraux autorisés par nos Alliés avaient un caractère strictement économique. Je me permets de faire respectueusement remarquer à Votre Excellence, que depuis longtemps déjà, j'ai indiqué que le *Länderrat* avait perdu peu à peu toutes ses compétences économiques et qu'il était devenu une administration fédérale ayant une compétence purement politique et sociale. J'ai également à multiples reprises, indiqué que les Américains

[1] Communiqué au ministère des Affaires étrangères, direction d'Europe ; au Gouverneur délégué supérieur pour le gouvernement militaire du Wurtemberg ; à l'officier de liaison français près le gouvernement militaire américain, Stuttgart.

[2] Document non reproduit.

avaient laissé se créer un bureau allemand pour les questions de paix qui est purement politique et qui, s'il n'est officiellement reconnu qu'en zone américaine, étend son activité sur toute l'Allemagne puisqu'il reçoit des visites de personnalités allemandes de toutes les zones. En outre, le général Clay vient de déclarer officiellement qu'il n'avait aucune objection à ce que ce bureau prenne un caractère bizonal si les Anglais n'y voyaient pas d'inconvénients. Il a seulement demandé ironiquement que ce bureau ne se rattache pas au Conseil économique, étant donné que ce Conseil économique faisait déjà assez de politique comme cela.

Votre Excellence n'ignore sans doute pas l'existence à Brême d'un secrétariat pour l'immigration, qui a également compétence bizonale. Je suis persuadé que je suis loin de connaître toutes les administrations bizonales qui n'ont pas un caractère strictement économique, mais je suis également persuadé que tous ces organismes politiques ou économiques se compénètrent l'un l'autre que les Anglo-Saxons le veuillent ou non. Ainsi, grâce à la souplesse des Allemands, nous voyions renaitre sous nos yeux, peu à peu, une véritable administration de l'État allemand.

Du reste, peut-on faire de l'économie sans faire de politique et peut-on faire de la politique sans faire de l'économie ?

(Direction politique)

132

Déclaration de M. Alphand, Chef de la Délégation française au Comité de Coopération économique européenne le 15 août 1947

P.V. *Paris, 15 août 1947.*

Je crois me faire l'interprète du comité de coopération en vous disant, M. le Président, combien les remarques que vous venez de faire en guise d'introduction nous sont précieuses. Vous avez, avec une grande précision et aussi d'une façon très complète, exposé ce difficile problème et il reste peu de chose, à ajouter. Nous vous en sommes redevables et je crois que nous devons vous en remercier.

Je voudrais toujours me rappeler que le comité auquel nous appartenant s'appelle le Comité de coopération européenne. Si ce comité se contente, à la fin de ses travaux, de donner simplement une liste de ses ressources et de ses besoins, je crois, comme nous l'avons indiqué à maintes reprises et comme nous pouvons le percevoir d'après les contacts que nous avons eus avec nos amis américains, que ce comité n'aura nullement atteint son but et qu'un tel état de choses sera d'une extrême gravité pour tous les gouvernements qui y auront participé.

Un certain nombre de délégations ont à plusieurs reprises insisté sur le fait que notre travail n'était pas de rechercher les moyens de reconstruire

l'Europe dans son ensemble, ni de faire des plans à long terme et je me demande dans quelle mesure il est possible de concilier cette position avec la nécessité, conforme à nos intérêts communs, de présenter autre chose qu'une liste de besoins et de ressources. Cependant, je crois que cela doit être possible, et possible dans trois domaines :

– Le premier domaine est celui de la coopération européenne en vue d'un développement de la production ; un certain nombre de propositions ont été présentées à cet effet et nos comités techniques, qu'il s'agisse de l'acier, du coke ou de l'électricité, y travaillent.

– Le second domaine concerne les questions monétaires (un comité spécial s'y consacre également).

– Il s'agit enfin du domaine commercial, et c'est l'objet même de nos travaux aujourd'hui.

Lorsque nous examinons les moyens d'accroître le commerce intereuropéen, nous ne pouvons le faire, comme l'a très justement remarqué le délégué britannique, sans considérer les travaux qui se poursuivent actuellement à Genève. Or, d'une façon générale, vers quelles solutions s'orientent les décisions de Genève ? Sans doute reconnaît-on pour tous les pays européens qui ne peuvent actuellement équilibrer la balance de leurs paiements, la nécessité de maintenir pendant une période intérimaire des restrictions quantitatives. Sans doute reconnaît-on que cette période est nécessaire pour permettre à ces pays de reconstruire et de moderniser leur appareil de production, et d'être ainsi de nouveau capables d'équilibrer leurs paiements extérieurs. Cependant, même au cours de cette période on cherche à leur imposer des règles de non-discrimination et, en tous cas, le but ultime, après cette période, est d'arriver à un régime dans lequel la protection normale sera, à l'exclusion de toute restriction quantitative, une protection par tarifs douaniers.

Je dirai même que la Charte, telle qu'elle est prévue, va dans l'immédiat rendre plus difficile les échanges intereuropéens. Sous la pression de la nécessité, ces échanges intereuropéens se font actuellement par tout un réseau d'accords bilatéraux qui ont été conclus notamment entre tous les pays qui se trouvent autour de cette table ; si nous signons la Charte de Genève, ces accords bilatéraux deviendront, je ne dis pas impossibles, mais beaucoup plus difficiles ; ainsi un des moyens d'accroître la coopération européenne par la voie du commerce, moyen souhaité, j'imagine, par les États-Unis, sera en même temps rendu plus difficile par un texte dont les États-Unis sont pour une grande part responsables. Telle est la situation devant laquelle nous nous trouvons.

Le délégué britannique a indiqué qu'un des moyens d'accroître le commerce intereuropéen consistait peut-être à relâcher les restrictions quantitatives entre pays européens et par exemple entre pays qui font partie de ce groupe. Il ne me semble pas que cette attitude soit conforme ni à la lettre, ni à l'esprit des textes préparés à Genève. Ces textes seront peut-être amendés pour tenir compte des vœux que nous exprimerons ici, mais je me demande en même temps si ce serait une bonne présentation vis-à-vis

des États-Unis de dire que nous allons tous maintenir nos restrictions quantitatives à l'égard de l'Amérique et les relâcher entre nous ; enfin, je me demande si, psychologiquement, cette façon de présenter les choses serait la meilleure.

Dans la situation actuelle, la seule mesure possible, puisqu'elle est dans la Charte et qui nous permettrait d'accroître, même par des moyens discriminatoires, le commerce européen, c'est l'union douanière. Les textes, sans aucun doute, ne nous offrent pas d'autre issue ; si deux États décidaient de s'engager à réaliser une union douanière en 5, 7, 10 et même 15 ans, ces États auraient pendant cette période le droit d'introduire entre eux des discriminations, soit par des préférences tarifaires, soit par le jeu des quotas.

Voilà, Messieurs, le problème que nous devons résoudre. Nous savons tous que ce problème présente des difficultés immenses, nous le savons par l'exemple même que nous donnait M. Hirschfeld dernièrement au sujet des efforts faits par les États du Benelux pour arriver à cette union douanière ; nous savons également qu'il serait très difficile pour quiconque d'entre nous de prendre l'engagement d'entrer en union douanière avec un pays qui n'aurait pas réalisé son assainissement financier et sa stabilisation intérieure. Il est donc évident que les difficultés sont considérables et que des ajustements très pénibles seront nécessaires, car des industries concurrentes se trouveront brusquement en compétition.

Quels sont, cependant, les avantages immenses qu'à notre sens présenteraient de pareilles décisions ? Évidemment, je dirai d'abord qu'elles frapperaient l'imagination des États-Unis. Mais ce n'est pas uniquement pour frapper l'imagination des États-Unis que nous voudrions entrer dans cette voie. C'est aussi parce que, je crois, ces décisions correspondraient aux vrais intérêts de ceux qui, en définitive, les adopteront et voudront bien faire face aux sacrifices que cette voie comporte. Je pense, en effet, qu'à un moment ou à un autre, il sera indispensable de réduire le nombre des frontières économiques en Europe et de créer des espaces libres qui permettront d'entrer en compétition avec le reste du monde. Il ne s'agit pas de créer une autarchie à l'intérieur de ces unions nouvelles, mais de développer entre elles et le reste du monde, comme vous l'avez dit vous-mêmes, M. le Président, un commerce aussi intense que possible. Ces unions seraient à l'avantage de chaque participant et de tous les autres États. Elles ne seraient dirigées contre personne.

Nous saisissons très bien les difficultés particulières au Royaume-Uni. Nous comprenons très bien que les liens qui unissent la Grande-Bretagne aux Dominions ne permettent pas au gouvernement anglais de prendre, dans les semaines qui viennent, une décision ferme. Sans doute, ces difficultés n'existent pas dans un certain nombre d'autres pays qui se trouvent autour de cette table. Nous sommes heureux de constater que la délégation britannique a bien voulu déclarer que la Grande-Bretagne, en dépit de ces difficultés qui lui sont propres, est favorable à la constitution de pareilles unions sur le continent et que, après consultation de son propre

Commonwealth, il n'écarte pas certaines possibilités d'y adhérer le moment venu. Cette déclaration me paraît importante et encourageante.

Deux solutions, Messieurs, sont possibles : l'une consiste, évidemment à créer un comité d'étude. Nous savons ce que souvent cela veut dire… L'autre consiste pour certains d'entre nous, à faire des déclarations, c'est-à-dire à prendre certaines décisions. Je n'ai pas aujourd'hui d'instructions de mon gouvernement pour vous dire que la France est prête à faire une pareille déclaration ; cependant, la délégation française espère que non seulement de longues études mais un certain nombre de décisions fermes sortiront finalement soit du rapport de cette conférence, soit même de dispositions qui seraient prises peu de semaines après cette conférence et qui pourraient être considérées comme un de ses résultats.

Je crois, en effet, Messieurs, que nous sommes à un moment unique. Nous sommes, les uns et les autres, réunis à la suite d'un appel historique qui suit une grande guerre. Je crois que les semaines qui viennent sont celles au cours desquelles une décision de ce genre, capitale pour la formation de l'Europe, peut être prise, et que si cette occasion échappe, elle ne se présentera pas avant de longues années et peut-être jamais.

C'est pourquoi, M. le Président, je dirai seulement aujourd'hui que nous accueillons avec beaucoup de faveur votre proposition ainsi que celle de la délégation italienne, qui, me semble, pourraient être jointes aisément et examinées par les gouvernements qui voudraient former un comité de cette nature, en vue de nous présenter un rapport. Cela n'est qu'un premier pas qui ne doit pas fermer la porte à des espoirs plus concrets.

(Direction des Affaires économiques)

133

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1698. *Washington, 16 août 1947.*

Dans ma dépêche n° 1257 AL du 6 juin[1], je vous avais indiqué que des conversations avaient eu lieu entre les représentants de la *Jewish Agency for Palestine* et le Département de la Guerre. Ces conversations se sont poursuivies au cours des dernières semaines en particulier avec M. Robert McDowell, chef de la division d'Eurasie de l'*Office of Military Intelligence*. Ce dernier a exprimé, à l'occasion de ces entretiens, un certain nombre de vues que je crois utile de signaler à votre attention, tout en insistant pour que le Département considère ces informations comme ayant un caractère extrêmement confidentiel. Il est à noter que les vues de M. McDowell ne sont pas nécessairement partagées par tous les services

[1] Voir *DDF*, 1947-I, n° 385.

du *War Department* et lui-même a attiré sur ce point l'attention de ses interlocuteurs. Il n'en est pas moins vrai que les avis de l'*Office of Military Intelligence* ont un grand poids et que cet organisme joue un rôle important dans les contacts entre le Département de la Guerre et le Département d'État pour l'élaboration de doctrines communes qui déterminent dans une certaine mesure les lignes de la politique étrangère américaine.

Comme les représentants de l'Agence Juive soulignaient à M. McDowell l'importance du rôle que pourrait jouer un État juif pour le maintien de la sécurité en Méditerranée orientale, le chef de l'*Eurasian Division* a répondu que ce facteur ne prendrait réellement d'importance qu'après plusieurs années. En effet, a-t-il dit, si une guerre éclatait avant deux ou trois ans, les États-Unis ne seraient pas capables d'appuyer efficacement les Anglais dans la défense du Proche-Orient et il est à prévoir que cette région serait rapidement occupée par les armées de l'URSS. Les possibilités de résistance de la population juive de Palestine ne joueraient dans une telle bataille aucun rôle pratique. La situation serait toutefois différente si le conflit était retardé d'une dizaine d'années ou plus. Les États-Unis auraient alors eu le temps de consolider leurs positions en Méditerranée orientale. Dans l'éventualité d'une guerre prochaine, estime M. McDowell, il serait très difficile de défendre les champs pétrolifères de l'Arabie Saoudite, ceux qui sont situés plus au nord. C'est pourquoi les compagnies américaines ne négligent actuellement aucun effort pour développer au maximum et le plus rapidement possible la production de ces gisements, ce qui doit permettre aux États-Unis de conserver le contrôle des marchés du pétrole sans se trouver obligés d'utiliser leurs ressources métropolitaines. Cette politique doit d'ailleurs s'étendre à toutes les réserves de pétrole du nouveau continent. Les programmes adoptés pour le Moyen-Orient comportent de nouvelles installations à Haïfa, destinées à porter la capacité de traitement de la raffinerie de 90 000 à 175 000 barils par jour. D'autre part, l'*Aramco* et l'*IPC* espèrent d'ici deux ans tripler leur production. Celle de l'*Anglo-Iranian* doit être doublée. À la suite de ces opérations, la production du Moyen-Orient se trouverait portée de 651 000 à 1 500 000 barils par jour. Une raffinerie sera construite au Liban au point d'aboutissement du pipeline de l'*Aramco*. Bien qu'aucune prospection n'ait été effectuée jusqu'ici, le gouvernement américain ne néglige pas la possibilité de trouver du pétrole sur le territoire du Yémen. La position géographique de cet État le rendrait plus facile à défendre que l'Arabie Saoudite.

Concernant la sécurité du Proche-Orient, M. McDowell a exprimé les craintes que causait au Département de la Guerre la situation troublée qui continue à prévaloir dans les États arabes. Ceci, a-t-il dit, est particulièrement vrai de la Syrie et du Liban et on peut considérer que la situation dans ces États s'est considérablement détériorée depuis le départ des Français. Le manque d'autorité des gouvernements en place offre des possibilités à l'URSS pour y développer ses activités et il est hors de doute que le Levant est actuellement un endroit où l'on constate des infiltrations communistes. M. McDowell pour sa part est convaincu que les projets de l'émir Abdallah pour la constitution d'une grande Syrie constituent une des

meilleures solutions aux problèmes mentionnés ci-dessus. Un État unique à la tête duquel se trouverait un prince dont les intérêts coïncident avec ceux des puissances occidentales serait plus facile à contrôler. Ibn Seoud serait d'accord pour la constitution de la grande Syrie à condition qu'on lui rende les villes d'Akaba et de Maan. La réalisation des projets de l'émir Abdallah rendrait également plus facile une solution de l'irritant problème de la Palestine dans le sens d'un partage. Le Département de la Guerre serait d'ailleurs en faveur d'une telle solution. L'État juif qui serait créé engloberait dans ses frontières le territoire du Negev. La solution du partage permettrait enfin d'éviter la création d'un *trusteeship* des Nations unies. Cette alternative est, selon McDowell, à éviter à tout prix car elle ouvrirait la porte à une participation de l'URSS à l'administration des affaires de Palestine ce qui irait directement à l'encontre du plan Truman établissant une ligne d'arrêt face à l'URSS passant par la Grèce et la Turquie.

M. McDowell aurait souligné qu'à son avis, il fallait agir vite pour les raisons suivantes :

1) La création dans l'Inde, de deux États indépendants pourra être invoquée comme précédent pour faire de même en Palestine.

2) Les Arabes demeurent encore faibles et déchirés par des dissensions et des rivalités internes.

3) Les Nations unies s'affaiblissent de jour en jour et dans un an, cette organisation n'aura peut-être plus l'autorité nécessaire pour imposer une solution.

Faisant allusion en passant à la situation en Afrique du Nord, M. McDowell a indiqué qu'il estimait que cette situation s'était améliorée depuis quelques mois et que le gouvernement américain souhaitait le maintien de l'autorité française dans cette partie de l'Afrique, surtout maintenant que notre gouvernement a affirmé son indépendance à l'égard du parti communiste.

Pour ce qui est de la Palestine, M. McDowell paraissait particulièrement préoccupé des activités des groupements terroristes. Il craint que par désespoir, ces groupes ne cherchent à s'assurer l'appui de l'URSS. Il a demandé aux représentants de l'Agence Juive si ceux-ci estimaient qu'une fois créé un État juif, la Hagana serait en mesure de supprimer le terrorisme. Ils ont répondu par l'affirmative en marquant qu'il leur serait d'autant plus facile de le faire que le territoire du nouvel État engloberait la majeure partie de la Palestine, ce qui affaiblirait les mouvements irrédentistes.

M. McDowell a indiqué enfin l'importance que le Département de la Guerre attachait à la question du Soudan. Alors que le Département d'État pencherait plutôt en faveur d'une attitude de neutralité devant les demandes de l'Égypte, les milieux militaires estiment au contraire que les États-Unis ne doivent négliger aucun moyen d'aider la Grande-Bretagne à organiser la défense du continent africain au sud de la première ligne de résistance établie sur les côtes de la Méditerranée.

(Direction d'Afrique-Levant)

134

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Garreau, Ambassadeur de France, Délégué de la France
au Conseil de Tutelle[1] [2].

D. n° 80. *Paris, 18 août 1947.*

J'ai l'honneur de vous donner ci-après les instructions qui guideront votre action au comité *ad hoc* des territoires non autonomes dont la session s'ouvrira à New York le 28 de ce mois.

I) Historique et principes.

De l'idéologie anticoloniale que la politique américaine avait favorisée au cours de la guerre, la conférence de San Francisco a retenu le contenu du chapitre XI de la Charte, soit une déclaration de principes et une obligation de forme. Aller plus avant encore eût été contredire la souveraineté des États, laquelle venait d'être réaffirmée par l'article 2 de la Charte.

L'obligation stipulée consiste, de la part des États membres qui sont responsables de territoires non autonomes, à fournir à l'Organisation des Nations unies des renseignements « sur les conditions économiques, sociales et de l'instruction » dans ces territoires.

La France, qui était et reste contraire à ce qui, sans être un contrôle, demeure une indiscrétion, aurait pu arguer de ses principes politiques et de sa nouvelle constitution pour tenter d'échapper à cette obligation. Au pied de la lettre, les territoires de l'Union française ne répondaient pas à la définition qu'on pouvait donner des « territoires non autonomes ». Il a pourtant paru plus sage de ne pas engager une controverse qui, dans une mauvaise atmosphère d'assemblée, se présentait dans ces conditions désavantageuses. Aussi, les renseignements demandés ont-ils été fournis ; la liste des territoires sur lesquels ils portent est toutefois moins longue que celle de l'an dernier ; il en a été retranché les quatre nouveaux départements français d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion) et, en raison de particularités d'ordre politique, historique et ethnique, Saint-Pierre et Miquelon, la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, ainsi que les établissements français de l'Océanie. En outre, une réserve d'ordre général a été faite, calquée sur celle de l'an dernier : elle porte sur la définition des territoires non autonomes et sur l'évolution du système juridique et politique qu'a institué l'Union française.

Au cas où vous seriez interrogé sur les motifs qui ont amené le gouvernement français à supprimer de son énumération les territoires précités, vous pourriez, à titre personnel en exposer brièvement le fondement.

[1] Note manuscrite : *Faire circuler. MM. Salade, Cattand, Murracciole, Geoffroy. Mme Frolon.*

[2] Copie des instructions adressées aux représentants de la France au Comité *ad hoc* des territoires non autonomes. Document communiqué à MM. Couve de Murville, aux directions d'Afrique-Levant, Asie-Océanie et au Ministère de la France d'outre-mer.

Les autres puissances coloniales souscrivirent également à l'obligation du chapitre XI, article 73, par. c) et envoyèrent leurs renseignements au Secrétariat général des Nations unies.

L'arrivée de tant de documents allait poser une question : qui les lirait et les utiliserait ? La Charte ne l'avait pas prévu. Ce ne pouvait être le conseil de tutelle dont la compétence est strictement définie par les chapitres XII et XIII. Si le Secrétariat général déclarait que la matière dépassait ses attributions, l'assemblée aurait à en décider.

Elle le fit, le 14 décembre 1946, par une résolution n° 66, qui créa un comité *ad hoc* afin de procéder à cette besogne de lecture et d'utilisation. La France, non seulement vota contre cette résolution qu'elle estimait déborder les limites du chapitre XI, mais encore fit à l'encontre une réserve expresse (annexe n° 1).

Le bien-fondé de cette réserve continue de ne faire aucun doute. La valeur juridique en est même telle que le gouvernement français eût pu se dispenser purement et simplement d'assister au comité *ad hoc*. Aucune sanction juridique ne pouvait en résulter, mais une telle attitude eût-elle été politique ? Apparemment non : la présence des autres puissances coloniales au comité aurait souligné l'absence de la France au moment même où des difficultés ont surgi dans plusieurs parties de l'Union française. Aussi l'absence du représentant français aurait paru signifier qu'on voulait fuir un débat gênant et ce n'eût été avantageux ni du point de vue intérieur ni du point de vue extérieur. Aussi la participation française a-t-elle été décidée ; encore convient-il de ne pas se laisser entraîner à des discussions qui mettraient en cause le principe même de notre politique coloniale.

C'est ce qu'une partie des membres, selon toute probabilité, serait tentée de faire. Plusieurs ont prévu cette éventualité. En particulier, M. Benson, directeur de la division des territoires non autonomes aux Nations unies, envisage même la chose comme un risque, car il redoute que les excès verbaux des Nations unies anticolonialistes ne provoque la grève des puissances coloniales et que le comité – qui est un peu son comité – ne soit ainsi conduit dans une impasse. Pour prévenir cet inconvénient, il en est venu à imaginer et à suggérer que le comité *ad hoc* soit immédiatement et définitivement fractionné en un certain nombre de sous-comités techniques, pour ainsi dire autonomes. C'était, dans son esprit, le moyen d'éviter toute harangue démagogique, de limiter les débats et de mettre les puissances coloniales sur des terrains de discussion sérieux et favorables.

Quelle que fût la valeur de cette invitation, la conférence franco-anglo-belge de Paris, en mai 1947, ne l'a pas retenue. Il lui a semblé qu'une telle méthode : 1) obligerait les puissances coloniales à garnir leurs délégations d'un nombre trop coûteux de techniciens ; 2) aurait plutôt tendance à affermir le comité *ad hoc* par ses sous-comités et à lui donner une sorte de pérennité ; 3) placerait le comité *ad hoc* ou ses sous-contrôles en conflit avec les institutions spécialisées, ce qui n'est pas nécessairement recommandable, parce que la compétence du comité *ad hoc* est purement coloniale, tandis que celle des institutions spécialisées, étant universelle, peut permettre

inopportunément le jeu des comparaison entre colonies et pays indépendants. Aussi a-t-il été décidé de ne pas donner suite à la suggestion de M. Benson.

D'autre part, il découle des entretiens de Paris que les trois puissances auront à organiser une tactique d'ensemble devant le comité.

Il résulte, implicitement ou explicitement, de ce qui précède, que la délégation française devra s'opposer à tout dépassement d'attributions de la part du comité, à toute mesure qui pourrait donner au comité un caractère institutionnel ou permanent, enfin au fractionnement du comité en sous-comités. Il lui appartiendra au surplus d'agir le plus possible en accord avec les délégations anglaise et belge.

II) Attributions et caractère du comité *ad hoc.*

Au regard de la France, c'est, non pas la résolution de l'Assemblée, mais le chapitre XI de la Charte qui règle ses obligations en matière de territoires non autonomes. Or, la Charte nous astreint purement et simplement à fournir des renseignements. Il va sans dire que des renseignements sont produits pour être lus et utilisés. Il n'existe, par conséquent, aucun inconvénient à ce que le Secrétariat des Nations unies reproduise les renseignements reçus à l'usage des États membres, des institutions spécialisées et du public : quiconque le désirera pourra en tirer les conclusions appropriées. Aucun inconvénient d'autre part à ce que les bureaux compétents des Nations unies condensent et mettent en ordre les renseignements fournis. Tout cela ne prête pas à discussion.

On pourrait même, à la rigueur, admettre, si le Secrétariat ne se sentait pas suffisamment apte à ce travail d'édition, qu'il se fît assister d'une commission technique dont les conseils lui faciliteraient la tâche.

Au-delà de ces mesures d'application pratique, on risque aisément de dépasser les limites et d'altérer le sens du chapitre XI de la Charte.

Il serait en effet inutile de réunir un comité pour décider – ce qui va de soi – que les renseignements dans leur ensemble doivent être mis à la disposition des États membres ou que tel renseignement, d'ordre médical par exemple, sera transmis à l'Organisation mondiale de la Santé.

Mais ce que certains ont voulu, c'est confondre renseignements avec rapports, et publication avec examen critique. Encore une fois, la position de principe de la France est contraire à pareille confusion. Aussi la délégation française devra-t-elle s'efforcer, par des démarches particulières avant et pendant la session, de maintenir, autant que possible, le comité dans une appréciation mesurée de sa compétence. Vous ne négligerez pas l'argument de l'universalité : s'il est utile que l'Organisation des Nations unies reçoive des renseignements de l'ordre de ceux que nous transmettons, il ne serait pas admissible qu'une information de cette nature fût exclusivement limitée aux territoires non autonomes. En se concrétisant, une telle discrimination deviendrait arbitraire et contraire à l'intérêt comme à l'essence même des Nations unies.

En dernière analyse et au moment le mieux choisi, il appartiendrait à la délégation française d'intervenir en séance en invoquant les principes que la France n'a jamais cessé de professer. C'est l'affaire d'opportunité. Vos entretiens et éventuellement vos interventions en séance concourraient ainsi au même but.

Dans le même esprit, la délégation française devra s'attacher à ce que le comite *ad hoc* ne prenne pas corps, à ce qu'il ne s'y crée pas de traditions, de jurisprudence, un esprit commun, en un mot à ce qu'il n'acquière pas, par lui-même, une espèce de consécration morale propre à suppléer à son défaut de caractère institutionnel.

Il semble que l'opposition même des nations anticoloniales doive sur ce point servir nos desseins. La délégation française devra s'efforcer d'en tirer le meilleur parti afin de faire en sorte que le comité *ad hoc* « existe » le moins possible.

À notre avis, d'ailleurs, et tel est aussi le point de vue de la Grande-Bretagne, la conclusion la plus logique serait que le comité *ad hoc* se réunit maintenant pour la première et la dernière fois. Il cesserait en effet de présenter toute utilité, s'il parvenait, au cours de sa session, à arrêter la méthode et la procédure de réception, de lecture et de distribution des renseignements. C'est une consultation qu'on lui aurait demandée, le mécanisme n'aurait plus ensuite qu'à fonctionner selon les règles qu'il aurait suggérées.

Enfin, de toute évidence, le comité *ad hoc* ne doit pas, sous forme d'une commission permanente ou de toute autre manière, chercher à survivre indéfiniment. Toute tentative de ce genre, qui serait contraire, même à la résolution de l'assemblée, rencontrera de la part de la délégation française l'opposition la plus efficace possible.

III) Examen des divers points de l'ordre du jour.

1) Ouverture de la réunion.

Étant donné ce qui précède, ce point n'appelle pas d'observation particulière.

2) Élection du bureau.

Étant donné les réserves faites par la France, il semble qu'il ne convienne pas d'accepter aucun poste dans le bureau du comité. Si la chose devenait opportune, pour des raisons aujourd'hui imprévisibles, la délégation française ne devrait s'engager qu'après en avoir référé au gouvernement.

Il va sans dire que vous vous préoccuperez de faire élire au bureau, et spécialement dans les postes de président et de rapporteur, des délégués dont les intentions rencontrent autant que possible les nôtres. Il est difficile de donner aujourd'hui aucune indication précise à cet égard. Une consultation préalable avec les délégués britannique, belge et américain sera de nature à vous facilite la tâche.

3) Approbation de l'ordre du jour provisoire.

L'ordre du jour lui-même n'appelle qu'une modification. Le point 5 apparaît tout à fait inutile du point de vue de l'intérêt statistique ; il fait, mal à propos, double emploi avec le point 4 et ne peut qu'inciter le Conseil (peut-être le Secrétariat lui-même) à excéder les termes de la Charte, dans le domaine de l'appréciation et de la critique au fond.

La délégation française devra s'attacher à le faire supprimer de l'ordre du jour ou, au moins, si la chose apparaît impossible, s'efforcer de faire réunir en un seul les points 4 et 5 de façon que soit évité un examen absolument distinct par territoire.

4) Examen des résumés et analyses.

Tout dépendra évidemment de la façon dont sera conduit l'examen. S'il n'était qu'une étude de la forme, de la convenance au point de vue statistique, de la normalisation éventuelle et de la distribution ou publication des renseignements reçus, il n'y aurait aucune observation à formuler. Il sera difficile sans doute d'obtenir que le comité s'enferme dans des limites aussi rigoureuses et l'on ne peut guère éviter que l'examen comporte, en fait, une certaine somme d'appréciation.

La délégation française ne devra pas se laisser entraîner à des discussions de fond et mesurera le plus possible ses interventions en séance ; elle s'abstiendra notamment de poser, sur les territoires étrangers, des questions qui pourraient ensuite lui être adressée à elle-même ; lorsque, d'autre part, il s'agira des territoires français, elle se prêtera volontiers aux demandes d'explications, mais non pas aux réquisitoires. Encore une fois, elle s'attachera à atteindre son but plus par des contacts personnels que par des prises à partie publiques. Ce dernier moyen restera exceptionnel et ne sera utilisé qu'au moment le plus opportun.

D'autre part, la délégation française fera tout son possible pour empêcher la constitution de sous-comités d'étude dont la compétence respective serait déterminée selon la répartition prévue aux paragraphes a, b, c et d. En effet, la suggestion de M. Benson ayant été écartée à la suite des entretiens de Paris, il importe d'aller jusqu'au bout du système contraire, sinon l'on risquerait d'avoir les inconvénients de chacune des deux méthodes sans aucun avantage.

Pour revenir à ces fins, il sera utile de pousser dans le sens d'une répartition analytique plus accentuée des renseignements fournis. Il est clair, en effet, qu'on trouvera plus de quatre sortes de renseignements et plus de quatre institutions spécialisées pour s'y intéresser. En y parvenant, on fera sans doute obstacle à la création des sous-comités, qu'on ne saurait multiplier, faute de personnel disponible.

5) Examen des résumés par territoire.

Comme il a été dit plus haut, on ne voit pas très bien ce que ce second examen apporterait de plus à l'information statistique ; on aperçoit, au contraire, de quelle manière il pourrait favoriser la critique politique et le verbalisme démagogique.

Le mieux serait donc de le supprimer. S'il est maintenu, il appartiendra à la délégation française de se montrer particulièrement vigilante sur ce point de l'ordre du jour et de s'opposer à toute déviation du débat dans le sens de la censure ou de la prétention au contrôle.

6) Examen des recommandations.

Les recommandations éventuelles, d'après le libellé du paragraphe, seraient de deux sortes ; les premières auraient trait à la procédure à suivre dans l'avenir, les autres à la collaboration des institutions spécialisées. Quant à la procédure à suivre dans l'avenir, la seule méthode sage consisterait évidemment à confier à un service des Nations unies – pratiquement à la division des territoires non autonomes – le travail de réception, de statistique, d'édition et de distribution des renseignements, sous le contrôle du Secrétaire général et à charge de compte rendu à l'Assemblée. Il conviendrait, à l'appui de cette conception, de faire ressortir l'utilité de pareille documentation et le parti qui peut en être tiré, du moment qu'un service bien adapté se trouve chargé d'en donner la substance.

À défaut de cette solution, la seule pratique et la seule conforme à la Charte, la délégation française ne s'associera à une recommandation quelconque que si les termes n'en contredisent pas l'esprit général des présentes instructions. Dans le cas contraire, et en cas de nécessité absolue, elle renouvellera les réserves antérieurement faites par la France.

En ce qui concerne la collaboration des institutions spécialisées, nous devons bien nous dire que nous ne l'éviterons pas. Le seul moyen pour y parvenir eût été d'accepter la suggestion de M. Benson. Étant donné que cette suggestion a été rejetée, nécessité est faite de jouer le jeu.

La délégation française se prêtera en conséquence sans difficulté à ce que les institutions spécialisées compétentes reçoivent communication de tous les renseignements qui les concernent. Il appartiendra ensuite à nos représentants dans les institutions spécialisées de faire en sorte que la documentation des territoires français d'outre-mer ne soit pas utilisée contre nous, et même qu'elle serve nos intérêts par comparaison avec ce qui se passe dans certains pays indépendants, à la fois retardataires et prétentieux.

Un dernier point toutefois mérite d'être précisé. L'ordre du jour provisoire postale que « les avis, les connaissances techniques et l'expérience des institutions spécialisées soient utilisées au mieux ». Cela va de soi si l'on entend par là que les institutions spécialisées doivent recevoir le maximum de renseignements afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions. C'est encore le cas si l'on entend que les avis, les connaissances techniques et l'expérience des institutions spécialisées peuvent amener les puissances coloniales à fournir des renseignements plus clairs, plus précis, plus comparables les uns aux autres, en un mot plus utilisables.

En revanche, il serait inconcevable que les institutions spécialisées, qui ont tous les moyens de correspondre avec les États membres, se servissent du comité *ad hoc* ou du Secrétariat général des Nations unies pour intervenir directement dans les affaires des territoires d'outre-mer.

Il ne saurait être question d'admettre, d'autre part, le système de correspondance directe entre les institutions spécialisées et les autorités locales dans les territoires d'outre-mer. Des tentatives ont parfois été faites dans ce sens. Le cas échéant, il vous appartiendra de rappeler que les institutions spécialisées ne peuvent correspondre qu'avec les gouvernements des États qui en sont membres.

Sous ces réserves, la délégation française adoptera une attitude favorable aux institutions spécialisées.

7) Approbation du rapport.

Cette rubrique n'appelle aucune observation nouvelle par rapport à tout ce qui a déjà été dit.

(Direction Asie-Pacifique)

ANNEXE N° 1[1]

La délégation française avait fait mentionner au rapport une réserve aux termes de laquelle « le représentant de la France réservait formellement la position de son gouvernement, déclarant qu'il ne pouvait prendre l'engagement au nom du gouvernement français d'envoyer des représentants à un comité *ad hoc* établi en contravention des stipulations de l'article 73 e) de la Charte ». Les délégations australienne, belge et britannique se joignirent à cette réserve.

(Direction Asie-Pacifique)

135

M. ARVENGAS, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 1102. *Le Caire, 18 août 1947.*

Soucieux de nous ménager tant que nous n'avons pas pris position au Conseil de sécurité, le gouvernement égyptien impose silence à la presse au sujet de notre Afrique du Nord. L'activité du bureau du Maghreb du Caire a, de ce fait, actuellement peu d'échos dans la presse d'Égypte, alors qu'elle se traduit par d'importants préparatifs contre les positions françaises.

Le bureau du Maghreb du Caire, qui groupe actuellement, on le sait, tous les chefs ou représentants des grands partis nationalistes de l'Afrique du Nord, va sans doute s'augmenter d'une recrue de marque en la personne de Messali Hadj. Celui-ci serait attendu prochainement ici. Certains assurent

[1] Le document retrouvé ne comporte qu'une annexe, intitulée pourtant « Annexe n° 1 ».

[2] Note manuscrite : *com*[muniquée à] *Rabat, Tunis, Alger, Intérieur, si cela n'a pas déjà été fait. 6.9.47.*

que les autorités françaises de l'Algérie sont elles-mêmes désireuses de le voir s'éloigner du territoire[1].

Pour étendre son action et pour préparer l'inscription à l'ordre du jour de l'ONU de la question nord-africaine, le bureau du Maghreb a entrepris dans le Proche-Orient une tournée de propagande pour laquelle se relaient depuis deux mois Foudil Wartilani, Abdel Khalek Torrès, Tayeb Selim, Dridi. Le leader tunisien Bourguiba partira prochainement à son tour, porteur d'un laissez-passer syrien. Il doit être suivi par Allal el Fassi.

Selon Bourguiba, Benouna, délégué du parti de l'*Istiqlal* à Washington, aurait fait connaître récemment qu'il espérait obtenir bientôt les visas nécessaires à l'entrée en Amérique d'Abd el Krim et des leaders nord-africains qui doivent l'accompagner dans sa mission.

Organisé en sections d'études spécialisées, le bureau du Maghreb prépare un important dossier de mise en accusation de la France, dont les points essentiels doivent être étayés par la projection d'un film, dont j'ai déjà annoncé la préparation et qui est en voie d'achèvement.

Ce film comporterait une série de photographies habilement agencées pour mettre en opposition, d'une part, l'opulence des colons français installés dans les régions riches, d'autre part, le dénuement des Musulmans refoulés dans les terres pauvres ou désertiques.

Quelques vues de rassemblements de miséreux, d'incidents opposant troupes noires et autochtones, de déploiements de forces, notamment aux abords du Palais du Sultan du Maroc, figurent aussi dans ce document.

Confirmant enfin un article de presse récent, Bourguiba affirme qu'une armée secrète est en voie d'organisation en Afrique du Nord. L'Algérie et la Tunisie seraient déjà dotées de troupes de partisans parfaitement équipés.

(Direction d'Afrique-Levant)

[1] Note manuscrite dans la marge : *B.E. Lettre en date du 18 août 1947, de M. Gilbert Arvengas, Ambassadeur de France en Égypte, au sujet de l'activité du Bureau du Maghreb au Caire. Pour information Rabat, Tunis, Intérieur (sous-directeur de l'Algérie). Fait.*

136

M. ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 184-187. *New Delhi, 19 août 1947, 15 h. 55*

(*Reçu* : le 19, 16 h. 40)

On peut tirer les observations suivantes de la crise de Chandernagor[1] :

1) C'est uniquement grâce à l'intervention du gouvernement de Delhi, appuyé sur l'autorité de Gandhi, qui a publiquement désapprouvé la *Satyagraha* dirigée contre nous, que nous avons pu nous maintenir dans cet établissement. Si M. Bazin avait été contrait de quitter Chandernagor, comme on l'a craint pendant deux jours, aucun Français n'aurait pu y revenir.

2) Si le gouvernement français se refuse à tenir compte du sentiment populaire nettement exprimé, les autorités indiennes qui ont manifesté une bonne volonté et une compréhension incontestables dans cette affaire ne seront pas disposés à nous venir en aide une autre fois.

3) La population, selon les renseignements encore incomplets que je possède, ne s'est calmée que sur l'assurance que ses revendications seraient satisfaites. M. Fourgeot doit m'informer, aujourd'hui, de ce qui a été dit exactement. J'en rendrai compte aussitôt à Votre Excellence.

4) La gravité de la situation ne doit pas être méconnue. En essayant de nous maintenir dans les établissements français à Chandernagor, il est prouvé que nous courons des risques graves.

Les forces dont nous disposons sont incapables d'assurer l'ordre et les éléments sur la fidélité desquels nous comptions nous appuyer ont manifesté leur impuissance.

5) Si nous ne prenons pas d'urgence une décision pénible mais nécessaire, nous perdrons toutes nos chances de négociations et l'amitié de l'Inde.

6) Je ne peux dire quelle doit être cette décision avant d'avoir reçu les précisions que j'attends de Calcutta et les renseignements sur la situation dans le reste de nos établissements que j'ai prié M. Baron de m'envoyer

[1] Des manifestations continuelles devant la résidence, des menaces d'action directe contre la mairie de Chandernagor, avaient amené Baron à négocier avec des responsables locaux et Gandhi alors présent à Calcutta (télégramme de Baron, Calcutta, du 11 août 1947, nos 158-159 et non reproduit).
Sous la pression, il avait déclaré le 14 août que rien ne s'opposait au vœu de la population de Chandernagor au moment où l'Inde serait pleinement souveraine (télégramme de New Delhi, 14 août 1947, nos 168-171 et non reproduit). Bazin assiégé le 15 août dans sa résidence, par une foule déterminée à ne lever le siège qu'avec le départ de la France, avait fait appel à toute sa hiérarchie pour agir auprès du gouvernement indien (télégramme de New Delhi du 18 août 1947, nos 177-180, non reproduit). Le ministre de l'Intérieur indien avait alors demandé au Premier ministre du Bengale de se rendre à Chandernagor (télégramme de New Delhi, n° 181 du 18 août 1947, non reproduit).

d'urgence. Il y a eu déjà un tué et plusieurs blessés graves à l'achram de Pondichéry qui aurait soutenu le gouverneur, selon les informations déjà parues dans la presse.

7) Je préférerais une solution d'ensemble de la question des établissements français à un règlement qui concernerait uniquement Chandernagor car, dans cette hypothèse, nous aurions l'air de ne céder qu'à la contrainte et cette méthode d'intimidation ne tarderait pas à être exercée contre nous dans d'autres établissements.

8) À mon avis, il faut faire connaître immédiatement nos intentions au gouvernement indien. Nous pouvons encore négocier à des conditions honorables car ce gouvernement désire sincèrement un règlement amical de la question. Il attend seulement un geste de notre part. Il serait dangereux de ne pas saisir notre dernière chance.

(Direction d'Asie-Océanie)

137

M. Hardion, Chargé de la Délégation du Gouvernement de la République française en Espagne, à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1] [2].

D. nº 51. *Saint-Sébastien, 19 août 1947.*

Par dépêche nº SS 41EU, du 14 août dernier[3], j'ai eu l'occasion d'indiquer à Votre Excellence que les critiques formulées par la presse espagnole, à la suite des allusions de M. Indalecio Prieto à une réouverture éventuelle de la frontière des Pyrénées, avaient porté sur la personnalité de leur auteur et non pas sur le thème qu'il avait abordé, « sans mandat justifiable ». Il est de fait qu'au cours de la semaine passée, les journaux de la Péninsule ont continue à observer, à ce sujet, une réserve qui correspond aux consignes de discrétion données à la presse par le ministère des Affaires extérieures.

Un journal, le *Diario Vasco* – dont le rédacteur politique, M. Ramon Serra, avait obtenu l'accord préalable du Service d'information diplomatique – a pourtant commenté dans un sens favorable, les déclarations de M. Ramadier et celles de Votre Excellence et il a souligné les avantages d'une « normalisation » des relations franco-espagnoles :

« M. Bidault – a écrit M. Serra – s'est décidé à écouter les aspirations de tous les Français raisonnables et il a mis à l'ordre du jour un problème dont la solution revenait à ceux qui l'avaient posé et à qui il causait les plus graves préjudices.

[1] Document communiqué à la direction d'Afrique-Levant.

[2] Note manuscrite : *Londres, Wash[ington], fait le 28.08.47. F. C[oulet].*

[3] Document non reproduit.

Il n'existe aucune raison solide pour que les relations entre la France et l'Espagne ne se développent pas selon les mêmes lignes que celles que nous entretenons, par exemple, avec les États-Unis et l'Angleterre. Pour des raisons élémentaires de voisinage, ces relations devraient même être plus coulantes.

Nous désirons seulement que les intérêts des Espagnols en France et ceux des Français en Espagne soient réglés selon un statut de justice et d'équité et que les relations commerciales s'ajustent aux pactes librement consentis, il n'y a pas si longtemps, avec les modifications que le temps et les convenances réciproques pourraient imposer, chacun des deux peuples ne peut recueillir que des bénéfices d'une telle politique de bon voisinage.

Le panorama occidental ne nous permet pas le luxe de dissensions intestines ni celui de consolider ou d'élargir des fissures entre ceux qui sont nés, et qui ont vécu durant de longs siècles, soumis aux mêmes principes fondamentaux de la civilisation chrétienne. Ou bien l'Europe considérera définitivement réglées les luttes civiles entre Européens ou elle finira par tomber sous un gouvernement yankee ou russe. Et, alors, elle l'aura bien mérité ».

Satisfaction – exprimée d'ailleurs avec discrétion – à l'idée que la France commencerait à reconnaître « ses erreurs vis-à-vis de l'Espagne » ; allusion aux modifications à l'accord commercial franco-espagnol qui pourraient être nécessaires lors d'une reprise des échanges ; intérêt commun aux deux pays à entretenir des rapports naturels de bon voisinage : telles sont les idées essentielles exposées par M. Serra et qui reflètent, sans doute, les dispositions générales actuelles du ministère espagnol des Affaires extérieures à l'égard du problème franco-espagnol.

Un autre point n'a pas manqué, en outre, de retenir l'attention des lecteurs du *Diario Vasco :* l'évocation, en liaison avec le problème franco-espagnol, de la question de Tanger. M. Ramon Serra a, en effet, écrit :

« Nous regrettons qu'on ne reconnaisse pas les droits préférentiels indiscutables que nous possédons à Tanger, ville soumise à un statut périmé ; mais nous ne désirons pas autre chose que l'examen raisonnable et serein de nos revendications ; nous n'avons d'autre aspiration que celle de servir au mieux les intérêts de toutes les nations, ceux de l'Espagne inclus, naturellement, et sans oublier les désirs du peuple marocain ».

L'allusion du journal de Saint-Sébastien a pris une nouvelle valeur lorsqu'on la rapprochée, trois jours plus tard, des déclarations du Consul général d'Espagne à Tanger, qu'a publiées toute la presse espagnole. M. del Castillo a souligné la position géographique spéciale de Tanger, ville incluse dans la zone espagnole du Maroc et située à quelques kilomètres des côtes d'Espagne. Il a opposé aux 18 681 Espagnols habitant Tanger le total des autres colonies étrangères qui se monterait seulement à 6 314 personnes. Il a indiqué que l'Espagne occupait la première place dans le commerce de Tanger. Il a affirmé, enfin, que le statut et l'organisation administrative actuels de la ville ne tenaient pas compte de cette situation prééminente de l'Espagne et il a conclu :

« L'Espagne ne renonce ni ne pourra renoncer jamais à ce que – conformément à la justice et à la réalité des faits, on lui concède un droit prépondérant pour intervenir dans l'administration internationale de Tanger. Mais, en attendant, et bien que les circonstances aient abouti à l'établissement d'un régime international nettement défavorable à nos intérêts, l'Espagne continuera à y prêter une collaboration généreuse et loyale. Cependant, en dépit du zèle, de la bonne volonté et de la compétence des administrateurs, nous n'avons pas confiance dans le succès d'un système auquel nous prêtons notre franche et loyale collaboration. Le temps finira par donner raison à qui a, d'ores et déjà, raison ».

Interrogé sur la valeur qu'il convenait d'attribuer à ces déclarations, le chef du service de presse du ministère des Affaires extérieures a répondu que l'initiative en revenait à M. del Castillo, mais qu'elles n'en reflétaient pas moins, très exactement, le point de vue du gouvernement espagnol au sujet de Tanger.

Il est remarquable, en tous cas, que le Cabinet de Madrid ait cru devoir aborder, aussi ouvertement, un problème sur lequel, depuis deux ans et dans l'attente de la conférence qui doit réviser le statut de la ville internationale, il observait un silence absolu. Certains indices l'ont-ils amené à penser que la question de Tanger pourrait être bientôt reprise et que, en prévision, l'Espagne devait réaffirmer sa position ? Ce n'est pas certain. Aussi bien M. Ramon Serra a-t-il écrit : « Le problème de Tanger peut attendre une conjoncture propice et un climat adéquat ».

On inclinerait plutôt à penser que cette initiative s'explique par une estimation plus favorable, par le gouvernement espagnol, de sa propre position internationale. Ce gouvernement aurait, en ce cas, cédé bien rapidement à un optimisme que la possibilité d'une amélioration prochaine des relations franco-espagnoles aurait contribué à faire naître.

Ainsi s'expliquerait le lien, quelque peu insolite, qu'établit M. Ramon Serra entre la réouverture éventuelle de la frontière des Pyrénées et le statut de Tanger. Peut-être se pique-t-on à Madrid d'obtenir, à la faveur d'une amélioration du climat franco-espagnol et des éloges que la presse officieuse espagnole continue à décerner au général Juin, la bienveillance de la France envers les thèses espagnoles sur Tanger. Ce serait aller bien vite en besogne. Mais cette hâte n'est pourtant pas à exclure, de la part d'un gouvernement qui ressent plus cruellement son isolement international, à mesure que celui-ci se prolonge, et qui guette toutes les occasions de le faire cesser.

(Direction d'Europe)

138

M. HATEAU, CHARGÉ D'AFFAIRES À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 480. *Belgrade, 19 août 1947.*

Publiée par les agences le 17 août, la nouvelle de la proclamation par le général Markos de la « République libre et indépendante grecque » n'a encore fait l'objet d'aucun commentaire dans la presse de Belgrade. Celle-ci se contente de reproduire les principaux points de la déclaration du chef de l'armée démocratique ainsi que les premiers actes législatifs diffusés par TSF par le commandement des insurgés.

Si le gouvernement de la République grecque parvient à se constituer dans une localité « libérée » et à avoir un semblant d'existence légale, on peut admettre qu'à brève échéance il demandera aux gouvernements de Belgrade et de Sofia de le reconnaître comme seul gouvernement légitime. La rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement yougoslave et le gouvernement Maximos peut en découler prochainement et l'information selon laquelle le Chargé d'affaires yougoslave quitterait incessamment Athènes prendrait alors valeur de symptôme prémonitoire. Verra-t-on bientôt un représentant du gouvernement républicain venir sommer le ministre du gouvernement monarchiste de lui céder la place ou les choses se passeront-elles en douceur ? Il est encore trop tôt pour le prévoir. La représentation hellénique à Belgrade semble jusqu'ici ne pas s'émouvoir outre mesure et l'un de ses membres, faisant état du caractère, selon lui sporadique et momentané, de l'occupation, par les « bandits », de telles ou telles localités secondaires, généralement situées à proximité des frontières, me déclarait hier que c'était avec des « nerfs d'acier » qu'on suivrait dans les milieux officiels hellènes ce qu'il considérait comme une manœuvre d'intimidation. Quoi qu'il en soit les relations entre Athènes et Belgrade semblent de plus en plus précaires.

Dans deux télégrammes de notre ministre à Athènes que le Département a bien voulu me communiquer, M. de Vaux Saint-Cyr a rendu compte de la réaction du gouvernement grec après la conclusion de l'accord bulgaro-yougoslave de Bled. Mention y est faite en particulier des échanges de vues intéressant le sort futur de la Macédoine.

Je n'ai pas lieu de penser que – quels que puissent être les désirs de certains éléments macédoniens de part et d'autre de la frontière bulgaro-yougoslave – il ait été question à Bled des moyens à mettre en œuvre pour s'assurer de la conquête et du partage d'une partie de l'actuel territoire grec. Il n'est guère probable que M. Dimitrov qui, comme je l'ai indiqué, reçoit très directement ses consignes de Moscou, ait apporté son appui à

[1] Note manuscrite : Vu *F. C[oulet], Athènes, Sofia, Washington, fait le 2 septembre 1947. A.L.*

ceux caressant de tels projets ou qui rêvent de la formation d'une grande Macédoine. En effet, désireuse de conserver les sympathies des éléments démocratiques grecs, l'URSS ne voudrait sans doute pas se les aliéner en laissant établir dès maintenant, officiellement ou officieusement, un plan tendant à amputer la Grèce d'une partie de son territoire.

Si, comme l'espère Moscou, un gouvernement démocratique à sa dévotion est constitué en Grèce, il serait inutile d'entrer dans des subtilités intéressant les seuls Macédoniens, au sujet de modifications de frontières qui, vues du Kremlin, peuvent sembler bien accessoires.

Au reste, le gouvernement de l'URSS paraît avoir soin de laisser sans règlement, entre ses satellites, différents sujets de discorde. Il peut ainsi se poser en arbitre : laisser ouverte la question de la Macédoine lui permettrait précisément de jouer ce rôle.

Il semble, en résumé – quelles que puissent être les appréhensions ou les espérances manifestées à ce sujet en pays balkanique – que l'on soit, actuellement, à Moscou moins immédiatement orienté vers une solution « macédonienne » que désireux d'aboutir à celle d'un « État démocratique grec » susceptible de favoriser autant, sinon davantage, la politique méditerranéenne du Kremlin.

(Direction d'Europe)

139

M. Dejean, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nº 694 *Prague, 20 août 1947, 17 h. 05*

Par courrier. Confidentiel.

(*Reçu* : le 22, 19 h.)

Les difficultés rencontrées dans la négociation du traité avec la France et les circonstances dans lesquelles le gouvernement tchécoslovaque a dû renoncer à participer à la conférence d'aide économique européenne ont beaucoup affecté le président Bénès. Dans deux questions auxquelles il attachait une grande importance – et au sujet desquelles il avait pris une position des plus nettes – son autorité s'est trouvée pour la première fois battue en brèche. Le coup a été d'autant plus sensible que la politique étrangère du pays était en cause. Or, dans ce domaine, une compétence toute particulière était reconnue jusque-là au Président qui, pendant près de vingt ans, avait été à la tête du Palais Cernin, avait, pendant toute la guerre, dirigé l'action extérieure de son gouvernement et continuait, depuis la libération à en être le véritable inspirateur.

[1] Note manuscrite : *Vu F[rançois] C[oulet].*

Si le Dr Bénès s'était prononcé pour l'envoi d'un délégué à la conférence de Paris, et avait dans un bref mémoire destiné à Staline exposé les avantages d'une telle attitude, il s'était surtout engagé à fond en faveur de la signature du traité avec la France et de l'acceptation du texte proposé par Paris, même s'il ne lui paraissait pas entièrement satisfaisant. À ce sujet, il n'avait rien négligé pour faire adopter ses vues par M. Gottwald et par le gouvernement. Il avait convoqué, le 2 juillet, une réunion des présidents du Conseil et des ministres particulièrement intéressés – ce qui constitue, ici, une procédure extraordinaire. Pendant plusieurs heures, il s'était efforcé d'obtenir l'adhésion de M. Gottwald et de M. Fierlinger. Il avait rédigé personnellement pour le chef du gouvernement soviétique une note d'une dizaine de pages, dans laquelle il exposait tout l'intérêt que présentait le renouvellement de l'alliance franco-tchécoslovaque, non seulement pour les deux pays voisins de l'Allemagne, mais surtout pour toutes les puissances soucieuses d'empêcher la scission de l'Europe et du monde en deux blocs hostiles.

Bien que l'entourage du Dr Benès ait essayé d'interpréter en faveur de sa thèse l'attitude prise par Staline au sujet du traité avec la France, les obstacles érigés par les adversaires d'une conclusion immédiate n'en subsistaient pas moins après le retour de Moscou de la délégation gouvernementale.

Peu après la séance du 2 juillet, qui lui avait causé une profonde contrariété, le président gagnait sa ville de Sesimovo Usti, près de Tabor. Quelques jours plus tard, il s'alitait. Depuis lors, il a gardé la chambre. M. Masaryk, qui ne l'a vu qu'une fois depuis son retour de Moscou, l'a trouvé très agité. Sauf absolue nécessité, la porte du Président reste condamnée à tout visiteur tchécoslovaque ou étranger. L'ambassadeur de Grande-Bretagne, qui avait exprimé le désir d'être reçu, a été prié d'ajourner sa visite s'il n'y avait pas urgence. M. Ripka, qui rentre de Paris où il a rencontré la plupart des dirigeants français, ne pourra voir le Président que dans quelques jours. M. Paul-Boncour, actuellement à Prague, n'a pu obtenir d'audience. Le Président ne donnera pas comme il était prévu, de réception en l'honneur des délégués au congrès des amis des Nations unies qui se tient à Marienské Lazné. Une note parue dans la presse de ce matin 20 août annonce que, contrairement à ce qui avait été décidé, il ne pourra pas assister le 29 de ce mois aux fêtes destinées à commémorer l'insurrection slovaque et qu'il ne se rendra en Slovaquie que vers le 15 septembre.

M. Masaryk ne doute pas que les déceptions politiques récemment éprouvées par le Président et l'inquiétude que lui inspire l'évolution de la situation internationale ne soient dans une certaine mesure la cause de la dépression physique dont souffre depuis plusieurs semaines le Dr Bénès.

(Direction d'Europe)

140

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Action soviétique en Europe orientale

N. *Paris, 20 août 1947.*

Par note en date du 14 juin 1947[1] la direction d'Europe avait signalé l'offensive communiste qui, selon les mots d'ordre venus de Moscou, s'était manifestée, avec une concomitance frappante dans tous les pays de l'Est européen. Cette action soviétique s'est encore précisée depuis 2 mois.

La condamnation à mort de Nicolas Petkov, l'arrestation de M. Maniu, les procès politiques de Cracovie où se trouve impliqué le Secrétaire général du parti PSL, ceux de Yougoslavie dirigés avant tout contre M. Matchek, l'épuration des partis politiques de Tchécoslovaquie, les récents accords de Bled, les conventions économiques, culturelles et politiques conclues ou préparées entre Bucarest, Sofia, Prague, Varsovie, Belgrade, le renouvellement des principaux traités commerciaux de l'URSS avec les États d'Europe orientale, l'obligation enfin où s'est trouvée la Tchécoslovaquie d'annuler son adhésion à la conférence économique de Paris, tout concorde pour marquer la volonté du Kremlin de faire de cette partie de l'Europe une zone exclusivement soumise à son hégémonie.

Sous son quadruple aspect politique, économique, culturel et social, cette organisation constitue sans doute une riposte à la politique américaine. Réflexe de défense, déclarent volontiers les dirigeants des pays orientaux, mais réflexe qui, sur certains points particulièrement névralgiques, risque de revêtir un caractère dangereusement dynamique.

La pression que, par l'entremise de Belgrade, Sofia et Tirana, Moscou fait peser sur les frontières nord de la Grèce, s'accroît chaque jour, tandis que la question macédonienne, soigneusement entretenue, constitue une menace permanente contre l'unité hellénique. La Macédoine cependant ne représente qu'un aspect particulier d'un problème plus général. Il est assez curieux de constater, en effet, que dans sa récente déclaration, le général Markos semble avoir renoncé, au moins provisoirement, à la constitution d'un État indépendant de Grèce du Nord, et qu'il a, au contraire, en proclamant la déchéance de la monarchie et du gouvernement d'Athènes, prétendu régler la question de la Grèce dans son ensemble.

Au même moment, l'URSS paraît se départir de la passibilité qu'elle avait manifestée depuis plus d'un an vis-à-vis de l'Iran. Le gouvernement de Téhéran vient d'être mis en demeure de donner effet à l'accord soviéto-iranien sur les pétroles, et certaines informations de presse signalent des concentrations de troupes russes aux frontières de l'Azerbaïdjan.

[1] Document non retrouvé.

Cette menace d'encerclement par le nord et par le sud n'est évidemment pas sans être ressentie vivement en Turquie.

C'est donc tout le problème de la Méditerranée orientale qui est ainsi posé par la politique soviétique.

Toutes ces manœuvres directes ou indirectes du Kremlin sont-elles de simples éléments de la guerre des nerfs que Moscou impose à Ankara et à Athènes, ou bien sur certains points, et notamment sur le territoire hellénique, peut-on s'attendre à une brusque poussée soviétique, qui mettrait, alors qu'il en est encore temps, le gouvernement américain devant un fait accompli, réaliserait l'unité, sous la domination soviétique, d'une péninsule balkanique où la Grèce est actuellement le seul élément discordant et réglerait par un mouvement tournant au nord et peut-être au sud, la question des détroits.

Certaines informations dans ce sens ont été récemment transmises au Département par notre ministre au Caire. Elles ne doivent pas toutefois être acceptées sans réserve, et ne représentent en tous cas qu'une hypothèse extrême si lourde de conséquence que les dirigeants soviétiques hésiteraient sans doute à la réaliser.

(Direction d'Europe)

141

M. Neuville, Consul général de France à Jérusalem,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 859. *Jérusalem, 20 août 1947.*

Le roi Abdallah m'avait fait savoir qu'il recevrait les vœux du corps diplomatique et consulaire le 17 août à l'occasion des fêtes qui marquent la fin du Ramadan. Retenu à Jérusalem où je tenais à présenter moi-même mes vœux au Conseil suprême islamique, j'avais prié l'un de mes collaborateurs de me représenter à l'audience royale.

La réception eut lieu à huit heures du matin. Sans doute ému par le sort des diplomates étrangers qui avaient dû quitter Jérusalem avant l'aurore, le roi, sur un ton de familière simplicité qui contraste avec la prétention du cadre et des intentions protocolaires du palais de Raghadan, retint à déjeuner la délégation hiérosolymitaine.

L'atmosphère de fête qu'accentuaient le défilé de l'*Arab Legion* au son inattendu des « bagpipes », et la réception du Premier ministre, semblait habiter aussi les lambris à peine dorés de la résidence royale. Le roi étant de fort bonne humeur s'en prit successivement à tous ses invités. Il ouvrit le feu avec le ministre d'Espagne. « Quelle est la meilleure saison pour

[1] Document communiqué au Caire, Beyrouth et Damas.

visiter votre pays, Monsieur le ministre ? » – « Votre Majesté trouverait en automne ou au printemps le climat le plus agréable ». Et Sa Majesté d'imaginer l'effet que produirait son voyage à Madrid. Poursuivant sa plaisanterie, dont M. de Aristegui ne savait guère s'il la devait trouver ou bonne ou mauvaise, le roi déclara que le temps était venu pour Madrid et Amman de fonder une ligne de nations unies… contre le veto.

Après un couplet sur les dangers qui menacent la paix et quelques remarques attristées sur le sort malheureux des minorités opprimées au djebel druze, sur les mécontents du Liban et les appels au secours des tcherkesses menacés en Syrie, le roi se montra soudain fort préoccupé du sort des têtes couronnées d'Europe et se tourna vers le Consul général de Belgique pour s'informer de la situation de son « frère » Léopold. Bien que le sujet fût brûlant, le roi n'hésita pas à forcer le représentant belge dans ses derniers retranchements ajoutant avec mélancolie que le Roi des Belges, qui était resté dans son pays, n'était pas plus heureux que le roi de Yougoslavie qui, pour avoir combattu hors de ses états, se voyait privé d'y régner.

Les vœux échangés avec le Bey de Tunis permirent à mon collaborateur de trouver un sujet facile et peu compromettant. Je dois noter toutefois que dans le télégramme que le Roi me fit adresser le lendemain à l'intention de Sidi Lamine, Abdallah évita de répondre aux souhaits que M. Mons avait exprimés avec ceux du Bey, et s'empressa d'ajouter de chaleureuses manifestations pour la « prospérité du peuple tunisien frère ».

Avec M. Macatee, Consul général des États-Unis, les passes furent plus serrées. Mon collègue américain porte sur ses épaules la double responsabilité des atermoiements américains à reconnaître la Transjordanie, et celle d'un péché de simplicité vestimentaire à l'une des réceptions officielles de la Cour. Assez exactement informé du mécanisme des Nations unies, le roi chercha, en analysant l'action américaine à Lake Success, à montrer les errements de ceux qui usent du veto, et il rendit presqu'ouvertement, l'Amérique responsable des difficultés rencontrées par les « petites nations ». Il s'enquit ensuite de ce qui se passerait si l'une des Nations unies, refusant de se plier aux décisions internationales et assez forte d'autre part pour défendre son point de vue par les armes, décidait de rompre avec le reste du monde. On croyait à l'une des attaques habituelles du Roi contre la Russie et M. Macatee, très prudemment, observa qu'il ne pensait pas qu'il existât une nation susceptible de se trouver en une telle position. « Si, répondit le Roi, l'Amérique ». Et comme pour corriger l'effet produit par cet hommage indirect à la puissance américaine, Abdallah s'informa des grèves. « Une des bonnes choses de la Russie c'est qu'il ne peut pas y avoir de grèves », dit-il. « Chez Ibn Séoud non plus d'ailleurs ». L'attaque contre les Saoudiens est de rigueur dans les propos de la table royale et Sa Majesté ne résista pas au plaisir de conter comment le roi d'Arabie fit récemment fouetter les typographes de la gazette officielle du Royaume saoudien, dont la publication était retardée par des grèves qui mirent Ibn Séoud en fureur. « On les fouetta, et la gazette parut ». M. Macatee alors saisit finement l'occasion d'excuser et son pays et ses troubles sociaux dont la catastrophique étendue avait été un peu trop soulignée par le Roi en

déclarant : « Et c'est pourquoi je préfère encore un pays où l'on a le droit d'être en grève, à celui où cela n'est plus possible ».

Sans doute tous les sujets abordés et les réflexions faites au cours d'une telle conversation n'ont-ils qu'un intérêt limité, mais ils montrent assez que le roi Abdallah – si doit venir le jour où il aura quelque puissance accrue –, aborderait les responsabilités de son nouveau pouvoir avec le sens de certains impératifs politiques et un bon nombre d'idées préconçues, dont l'origine ne fait pas de doute, aussi longtemps du moins que les iftars royaux s'accompagneront des échos de cornemuses écossaises entrant par les fenêtres.

(Direction d'Afrique-Levant)

142

M. Paul-Boncour, Représentant politique français en Roumanie,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n° 689. *Bucarest, 21 août 1947.*

En réponse à un désir que m'a fait exprimer la Direction d'Europe, voici une mise au point des restrictions aux prérogatives royales sous le régime de « Front national démocratique ». J'ai vérifié auprès du roi Michel les points 1 à 3 du présent télégramme, et c'est le souverain lui-même qui m'a précisé le reste.

1) Juridiquement, les pouvoirs de la Couronne de Roumanie ne subissent aucune autre atteinte que la législation conférant des pouvoirs discrétionnaires à la commission ministérielle chargée du redressement économique et de la stabilisation monétaire (mon rapport DGE 483 – EU 484 – IP 485 du 4 juillet dernier)[2].

2) Pratiquement et à l'inverse de ce qui fut la règle dans l'État roumain d'avant-guerre, tout ce que le gouvernement peut mettre en vigueur sans signature royale, s'élabore et se décide en dehors du souverain et, le plus souvent, sans même qu'on lui en réfère. C'est notamment le cas de presque toutes les décisions de politique étrangère : si la Cour reçoit encore communication plus ou moins régulière d'une collection de télégrammes diplomatiques, les éléments d'information ou d'appréciation les plus essentiels lui font défaut. Mentionnerai-je, à titre d'exemple, la lettre que Votre Excellence avait écrite, le 12 juillet, au ministre de Roumanie, pour répondre à l'argumentation roumaine refusant l'invitation franco-anglaise aux réunions sur la coopération économique européenne ; c'est

[1] Note manuscrite : *Vu F. C[oulet].*

[2] Document non reproduit.

moi qui, dès réception du bordereau n° DE 270 du 18 juillet[1] – parvenu seulement le 7 août –, ai porté cette communication à Votre Excellence à la connaissance du Roi qui n'en avait jamais rien su.

2) Ce rôle de machine à signer auquel on réduit le souverain, a l'inconvénient d'introduire l'opposition de la Couronne au dernier stade d'un travail politique et administratif mené en dehors d'elle ; de là, l'acuité des divergences entre le roi et le gouvernement sur des projets de loi comme ceux qu'énumérait *in fine* mon télégramme n°s 579-81. Mais, – point essentiel aux yeux de Michel 1er (mon télégramme n°s 35-36)[2] – la responsabilité de la Couronne s'en trouve largement dégagée dans le cours qu'a pris en 18 mois, la politique du gouvernement imposé au Roi, en mars 1945, par M. Vichinsky et confirmé, au début de 1946, avec la collaboration de l'ambassadeur américain Harriman et de lord Inverchapel.

4) Bien qu'il n'y ait théoriquement rien de changé dans les pouvoirs constitutionnels de la Couronne, un résultat indirect de cette mission des « trois grands » qui obligea le Roi à consacrer au pouvoir le Cabinet qu'il avait « démissionné » trois mois auparavant, a été d'abolir en fait une des prérogatives royale : le roi ne peut plus imposer la démission de son gouvernement.

5) Jusqu'aux élections et sans doute parce que la popularité du roi Michel servait de couverture au bloc gouvernemental dans ses vains efforts pour acquérir les sympathies du corps électoral, on affichait beaucoup de ménagements envers la Couronne ; on s'efforçait en particulier d'obtenir de bon gré son assentiment aux textes pour lesquels sa signature était indispensable.

Maintenant, si le Souverain refuse de souscrire à un projet de loi, ou exige préalablement des modifications inacceptables pour le gouvernement, le texte est repris par voie d'initiative parlementaire, et c'est alors une loi votée, généralement à l'unanimité par la Chambre totalitaire issue des dernières élections, que Michel Ier est invité à revêtir de sa signature.

(Direction d'Europe)

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

143

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GILBERT, MINISTRE DE FRANCE À BANGKOK[1].

T. *Paris, 22 août 1947*[2].
Secret.

1) Politique.

La réunion des trois Kys sous l'autorité d'un seul gouvernement peut être envisagée. Mais il serait nécessaire d'assurer à la Cochinchine une position spéciale, si nous étions obligés de traiter avec un gouvernement de nuance Viêt Minh. Une trop forte centralisation entre les mains de ce dernier mettrait en effet en péril l'existence même du Laos et du Cambodge. Le mot d'indépendance ne peut s'appliquer au statut du Viêt-Nam qu'en matière de gouvernement et d'administration intérieure. À l'extérieure, l'exercice de la souveraineté du Viêt-Nam doit nécessairement comporter les restrictions résultant des dispositions des articles 60 à 73 de la Constitution[3].

2) Défense.

Il semble difficile de nous opposer à la constitution d'une force permanente du Viêt-Nam, à condition que son importance et son rôle lui confèrent un caractère de gendarmerie « destinée à assurer l'ordre intérieur », d'abord en collaboration avec les forces françaises, et seules après le retrait de ces dernières. En ce qui concerne la disposition de cette force intérieure en matière de défense de l'Union, les dispositions de l'article 62 de la Constitution doivent en outre être respectées.

Pour ce qui est de la très importante question des bases militaires permanentes, l'ONU n'a pas de telles bases. Il ne pourrait donc s'agir que de bases de l'Union française, dont l'ONU pourrait d'ailleurs éventuellement disposer si, à supposer que des accords interviennent à ce sujet au sein du Comité d'État-major de l'ONU, le Conseil de sécurité en faisait la demande.

[1] Note manuscrite (de l'écriture de Chauvel) : *M. Baudet, faire classer au dossier, à leur date, ces télégrammes non envoyés et dont le principe a été écarté par le ministre parce que M. Giau est représentant du Viêt Minh.*

[2] Note manuscrite : *Télégramme non envoyé, non plus que celui qui est attaché. Classer au dossier.*

[3] L'accord du 6 mars conclu entre Sainteny et Hô Chi Minh (voir *DDF*, 1946-I, nos 160, 180, 202) tout en reconnaissant le gouvernement de Hanoï, ne fixait pas d'étendue territoriale à son autorité puisqu'il avait été prévu que la question des 3 Kys serait réglée par référendum.

Les négociations de Dalat (18 avril-11 mai 1946, voir *DDF*, 1946-I, nos 232, 375) puis de Fontainebleau (juillet-août 1946, voir *DDF*, 1946-II, nos 8, 63, 68, 89, 104, 119) se heurtèrent à l'obstination vietnamienne à vouloir son indépendance au sein de l'Union française, l'unité des trois Kys et son droit de légation. Le *modus vivendi* du 14 septembre 1946 (Voir *DDF*, 1946-II, n° 160) évitait de régler les problèmes majeurs et ne visait qu'à renvoyer devant des commissions mixtes le règlement des questions mineures.

La question diplomatique du statut de l'Indochine est plus ancienne que l'accord du 6 mars 1946, puisque qu'elle se posait déjà au lendemain du discours de Brazzaville (Voir *DDF*, 1945-I, nos 52 et 64, et *DDF*, 1946-I, nos 29, 53 et 144).

3) Diplomatie.

Le principe de représentant diplomatique autonome ne semble pas compatible avec les dispositions constitutionnelles relatives à l'Union française. Cependant, nous ne serions pas opposés à remettre à l'étude cette question dans les cas limités demandés.

En ce qui concerne l'entrée à l'ONU, nous pourrions peut-être également envisager de présenter la candidature du Viêt-Nam après un certain délai pendant lequel le nouvel État ferait l'épreuve du pouvoir et montrerait son aptitude à tenir ses engagements au regard de la France et de l'Union française.

Les autres conditions non spécifiquement relevées ci-dessus pourraient éventuellement offrir des bases convenables de négociations[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

144

M. Roux, Chargé d'affaires de France à New Delhi,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

T. nos 201-203.
Très urgent.

New Delhi, 22 août 1947, 13 h. 30
(*Reçu* : le 22, 14 h. 30)

Suite à mon télégramme précédent[3].

Le Secrétaire général des Affaires étrangères que j'ai vu ce matin m'a assuré une fois de plus de la bonne volonté du gouvernement indien en précisant que les déclarations de Gandhi avaient été inspirées par M. Patel. Mais a-t-il ajouté : « Nos leaders ne pourront pas intervenir efficacement une autre fois si le gouvernement français ne modifie pas sa position. Une décision s'impose donc d'urgence et non seulement pour Chandernagor, mais pour tous les établissements français, car les incidents qui se sont produits là hier peuvent avoir lieu ailleurs demain ».

Nous ne méconnaissons pas, a ajouté sir Girja Bajpai les problèmes que pose pour le gouvernement français la décision à prendre. Mais l'heureuse solution du problème anglo-indien qui était beaucoup plus compliqué justifierait éventuellement le geste amical de la France sans que celui-ci constituât pourtant un précédent dont d'autres colonies seraient fondées à se prévaloir.

[1] Voir le document n° 201.

[2] Note manuscrite : *M. Muracciole. Démarquer cette série de télégrammes pour FOM (France d'outremer) f[ai]t 23-8. Démarquage a été également remis le 23 août à M. Jean Ramadier avec prière et de recueillir l'accord du chef de gouvernement sur le projet de déclaration.*

[3] Document non reproduit.

J'ai répété au Secrétaire général que si grande que put être la bonne volonté de mon gouvernement, il lui fallait du temps pour préparer l'opinion publique française à de nouvelles décisions et que du reste, celles-ci comportaient l'étude préalable d'un grand nombre de questions délicates.

Il en a convenu et a reconnu que ce problème mineur pour les deux pays, pourrait au besoin attendre, mais il a ajouté que l'agitation des esprits à Chandernagor et à Pondichéry était de nature à précipiter les événements et à leur donner un cours qui serait regrettable pour tout le monde. Il a insisté en conclusion pour qu'une déclaration de principe soit, à tout le moins, faite dans le plus bref délai possible[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

145

EXPOSÉ DE M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES LORS DES CONVERSATIONS TRIPARTITES SUR LE NIVEAU DE L'INDUSTRIE ET LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES MINES DE CHARBON DANS LES ZONES AMÉRICAINE ET BRITANNIQUE EN ALLEMAGNE

N. *Londres, 22 août 1947.*

Il a été clairement marqué dans les échanges de vues qui ont précédé cette réunion que les gouvernements américain et britannique ne cherchent pas à fixer le niveau de la capacité de production de l'ensemble de l'Allemagne ; c'est là, en effet, une question qui intéresse toutes les puissances occupantes et qui ne peut être réglée que par elles. Il s'agit seulement, pour ces deux gouvernements, de prendre en ce qui les concerne – ou d'autoriser les commandants en chef de leurs zones d'occupation respectives à prendre – des décisions applicables à leurs zones, à ce que l'on appelle, d'un mot barbare, la bi-zone.

Il s'agit de cela en effet ; mais s'il ne s'agissait que de cela, la présence à l'heure actuelle de délégués français autour de cette table ne s'expliquerait pas. En fait, la géographie et les conditions de la victoire ont voulu que les zones anglaise et américaine et singulièrement la zone anglaise, englobent

[1] Le texte de la déclaration du gouvernement français était le suivant :
« Également désireux de resserrer et de développer les liens d'amitié qui les unissent, les gouvernements français et indien, soucieux aussi d'ajuster leurs vues, dans les moindres délais et dans un esprit de loyale compréhension, à propos de toutes questions intéressant les relations franco-indiennes, ont décidé d'étudier en commun un règlement amical des problèmes des établissements français dans l'Inde, qui tienne compte à la fois des aspirations et des intérêts de la population, des liens historiques et culturels qui les unissent à la France et de l'évolution de l'Inde ».
Le gouvernement Nehru avait donné son accord et souhaité que le texte soit publié simultanément le 28 août dans les deux capitales. Ce texte avait été adressé également aux Premiers ministres du Bengale et de la région de Madras, accompagné d'instruction les invitant à l'apaisement (télégrammes de New Delhi, des 19 et 25 août 1947, non reproduits).

les principales régions industrielles de l'Allemagne, et d'abord la Ruhr, qui joue un rôle capital non seulement dans l'économie allemande, mais dans l'économie européenne, et singulièrement dans l'économie française.

Et cela explique notre présence ici.

D'autre part, il est parfaitement évident que les décisions que les deux gouvernements se proposent de prendre ou de laisser prendre engagent, à maints égards, l'avenir. Il est clair que, lorsque aura été fixée la capacité de production maxima de la bi-zone, il sera très difficile de modifier par la suite le niveau ainsi fixé ; tout abaissement de ce niveau aurait en effet pour conséquence de nouveaux démantèlements d'usines alors qu'un des buts que l'on se propose est précisément de pouvoir dire aux populations allemandes : une fois exécuté notre programme, il n'y aura plus de démantèlement d'usines dans la bi-zone.

Or, fixer la capacité industrielle de la bi-zone, c'est, indirectement, fixer la capacité industrielle de l'ensemble de l'Allemagne.

L'avenir se trouvera par là même engagé, et voilà qui explique à la fois l'insistance qu'a mise le gouvernement français à demander que cette discussion ait lieu, et la bonne volonté avec laquelle les deux gouvernements américain et britannique s'y sont prêtés.

Deux faits doivent ici être notés :

1) La détermination du potentiel industriel de l'Allemagne est un élément essentiel du problème de la reconstruction de l'Europe en général et des pays envahis en particulier, parmi, lesquels la France qui, avant la guerre, importait 8 millions de tonnes de charbon et de coke de la Ruhr.

2) La détermination de ce potentiel est un élément capital de la sécurité européenne et notamment de la sécurité de l'Europe occidentale et, singulièrement, de la France. Sans l'industrie de la Ruhr, l'invasion allemande n'aurait pas pu nous submerger en 1940, et l'Allemagne n'aurait pu tenir tête pendant de longues années à l'industrie américaine, britannique et russe réunies.

La décision qui devra sortir de nos délibérations est donc une décision d'importance vitale pour nous. Or, au moment de la prendre, la délégation française se trouve placée dans une situation un peu particulière.

Nous devons, en effet, faire connaître notre sentiment sur le niveau à assigner à la capacité de production allemande, sur l'orientation de cette production et sur le rythme suivant lequel devra être atteint le niveau fixé, alors que nous ignorons encore à la fois ce que sera le programme de reconstruction de l'Europe en général et notamment de l'Europe occidentale (la conférence qui siège en ce moment à Paris doit précisément permettre de fixer les traits essentiels de ce programme) et ce que seront les garanties permanentes de sécurité que les puissances victorieuses seront d'accord pour s'assurer en face de la future Allemagne : à cet égard nous voulons penser que la conférence des ministres des Affaires étrangères au mois de novembre prochain sera en mesure de prendre sur ce sujet les décisions fondamentales, mais ce n'est là qu'un souhait, j'ose à peine dire un espoir.

Nous sommes devant des hypothèses. C'est donc en fonction d'hypothèses sur des questions fondamentales, que nous devons exposer les vues françaises. Ces hypothèses, qui sont en même temps pour nous des conditions, je voudrais les rappeler en quelques mots très brefs :

1) La reconstruction de l'Allemagne ne saurait être poursuivie suivant un rythme qui lui assure une priorité par rapport à la reconstruction des pays envahis et ravagés par les armées d'Hitler. Nous sommes parfaitement conscients de la lourdeur des charges que l'occupation de zones surpeuplées, où les destructions ont été immenses, impose aux gouvernements anglais et américain et rien n'est plus légitime que le souci du gouvernement britannique de voir alléger un fardeau devenu intolérable. Non moins légitime est le désir des États-Unis de ne pas supporter plus longtemps qu'il ne sera strictement nécessaire les charges que, dans l'état présent de l'économie allemande, l'occupation leur impose.

Mais il ne faut pas, pour cela, perdre de vue le grand problème de la restauration européenne de la gravité duquel le gouvernement américain prouve de façon éclatante qu'il est pleinement conscient.

En marquant notre conviction qu'une solution sera trouvée qui permette de déterminer la cadence du relèvement allemand et de fixer le cadre de ce relèvement sans donner en fait à l'Allemagne une priorité par rapport à ses victimes, j'énonce une préoccupation qui, aux yeux du gouvernement français a une importance essentielle et qui sera présente à tous les moments dans nos esprits.

Nous pensons non moins fortement que la cadence du redressement de l'économie allemande doit être fixée de telle sorte que l'Allemagne, au cours de cette période même de reconstruction, contribue effectivement au redressement de l'économie européenne en mettant à la disposition des pays européens les tonnages de charbon et de coke qui sont les clefs de la production de ce continent.

2) Non moins fondamentale est à nos yeux la préoccupation de sécurité.

La fixation d'un niveau donné peut, à cet égard, être sans inconvénient majeur si l'industrie allemande est appelée à travailler dans des conditions qui mettent à tout moment les Alliés en mesure de s'assurer que les règles qu'ils ont fixées touchant le montant de la production et sa répartition sont observées. Le même niveau peut constituer une menace éventuelle si ces garanties n'existent pas.

Dans les discussions qui vont suivre, la délégation française supposera que ces garanties, au sujet desquelles le gouvernement français a depuis longtemps fait connaître ses conceptions, existent et que l'accord s'est réalisé d'une manière ou d'une autre, sur des solutions qui, à cet égard, donnent satisfaction à nos préoccupations essentielles, non seulement pour ce qui concerne la phase présente, mais aussi en vue de la phase ultérieure, lorsque *Länder* et autorité centrale allemande vivront leur vie propre, dans le cadre fixé par le traité de paix. Nous supposerons donc que les conditions politiques de paix sont telles que les garanties indispensables nous sont assurées, sur le plan politique comme sur le plan économique.

J'ajouterai un mot : je ne dois pas vous cacher que nous avons été quelque peu inquiets en France de la facilité avec laquelle, récemment, des éléments irresponsables ont envisagé publiquement la possibilité d'une brusque cessation de l'occupation. Puis-je rappeler que l'occupation interalliée, en ce qui concerne particulièrement l'Ouest de l'Allemagne et la Ruhr, est à nos yeux un élément primordial de sécurité, et que son maintien pour une longue durée (le projet de traité Byrnes prévoyait d'ailleurs des dispositions dans ce sens) est, pour le gouvernement français une nécessité absolue.

C'est sous le bénéfice de ces remarques générales que M. Alphand vous exposera nos vues sur les problèmes techniques qui se posent ici.

(Direction d'Amérique)

Annexe

Exposé de M. Alphand lors des conversations tripartites sur le niveau de l'industrie et la gestion et le contrôle des mines de charbon dans les zones américaine et britannique en Allemagne[1]

N. *Londres, 22 août 1947.*

1) Afin de mieux faire comprendre la position française relative au niveau de l'industrie allemande et au régime des mines de la Ruhr, il est nécessaire de rappeler quelle fut l'origine de la présente conférence tripartite.

Au cours des conversations franco-anglo-soviétiques qui ont eu lieu à Paris du 27 juin au 3 juillet 1947 à la suite du discours prononcé par M. Marshall, le problème de l'Allemagne et de sa reconstruction dans le cadre général européen a été abordé. À cette occasion, M. Bidault a été amené à faire deux sortes de déclarations. Dans la première, il a été indiqué qu'il ne saurait être question de porter atteinte aux pouvoirs du Conseil des ministres des

[1] Une « note technique » du 23 août 1947 apportait des précisions sur la position française : « D'après le mémorandum britannique et américain, il semble que seule la limitation de la production de l'acier soit regardée comme permanente. Nous estimons qu'un petit nombre d'autres industries doivent, pour des raisons de sécurité être limitées de la même façon permanente, à savoir : 1) les machines-outils, 2) la distillation du goudron, 3) les colorants, 4) le chlore. (…) Le plan présenté le 22 août envisage une révision quadripartite des prohibitions visant notamment l'aluminium, le béryllium, le vanadium et le magnésium. La délégation française n'est pas opposée à une révision de certaines interdictions en vue d'améliorer la sécurité ou la balance des comptes. Toutefois, (…) des conflits de l'avenir entraîneraient une utilisation importante de l'énergie nucléaire, ainsi que des engins de combat à longue portée et des moyens de transmission, de détection et de commande à distance, utilisant la technique électronique. L'industrie des corps désintégrables a déjà été prohibée, il semble au contraire que l'industrie électronique ait été laissée de côté. La délégation française est d'avis que cette industrie d'un intérêt militaire fondamental (radars, télécommandes, fusées à distance, etc.) doive être entièrement prohibée ». Enfin, deux autres notes datées du 24 août envisageaient, du point de vue français, « la répartition du coke de la bizone » (« Une répartition équitable du coke produit dans le bassin de la Ruhr-Aix-la-Chapelle est une condition essentielle pour établir une corrélation satisfaisante entre les rythmes d'exécution des différents programmes de reconstruction en Europe » et « la répartition du charbon de la bizone » : « Afin d'assurer une répartition équitable du charbon des bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle, et de pousser l'Allemagne à développer au maximum sa production houillère, la délégation française propose : 1) de prolonger le barème prévu à Moscou et de l'adapter (…) pour tenir compte de l'intégration progressive des ressources de charbon sarrois dans les ressources françaises, 2) de mettre immédiatement cet accord en application, y compris ses clauses relatives à l'intégration des ressources du charbon de la Sarre, 3) de prévoir que ces dispositions feront ultérieurement partie intégrante du règlement de paix ».

Affaires étrangères en ce qui concerne la solution des problèmes allemands. Ce point de vue a été partagé par son collègue britannique et l'invitation envoyée par la suite aux puissances européennes pour s'entendre sur un programme de coopération, mentionne en son article 4 : « Toute indication relative au développement de la production allemande devra être conforme aux décisions du Conseil des ministres et des autorités de contrôle ».

La seconde déclaration faite par M. Bidault a porté sur le problème de la cadence à laquelle devrait être opéré le relèvement industriel allemand. Il a été indiqué nettement que la France ne pourrait accepter qu'une priorité fût donnée à la reconstruction de l'Allemagne par rapport à la reconstruction de la France et des autres pays victimes de l'agression allemande.

2) À l'issue de la conférence franco-anglo-soviétique, les gouvernements de France et de Grande-Bretagne ont invité toutes les nations d'Europe en vue d'établir une réponse aux suggestions faites par M. Marshall. Un certain nombre de ces gouvernements ont refusé de se rendre à cette invitation, en indiquant notamment que la conférence avait pour but d'assurer la reconstruction de l'Allemagne « avant et aux frais de la reconstruction économique des victimes de l'agression allemande ». Le ministre des Affaires étrangères français a répondu que son gouvernement n'avait aucunement en vue un réajustement de l'économie allemande qui tendrait à reconstituer les bases de l'impérialisme économique et politique de l'Allemagne, mais au contraire une utilisation efficace des ressources allemandes pour la reconstruction du continent européen, y compris l'Allemagne.

3) J'ai voulu rappeler ces quelques positions de départ, car c'est dans le cadre et dans cet esprit que le gouvernement français participe actuellement à la conférence de coopération économique européenne. À ces déclarations publiques, ni le gouvernement britannique, ni le gouvernement américain n'ont fait la moindre objection. Toutefois, vers le milieu de juillet, le ministre des Affaires étrangères français a appris que se poursuivaient entre les gouvernements britannique et américain des négociations ayant pour objet, d'une part, de déterminer un niveau de l'industrie allemande dans la bizone, très substantiellement relevé par rapport à celui de mars 1946, d'autre part de définir la forme de contrôle des mines de charbon dans la Ruhr. Comme les décisions qui étaient sur le point d'être rendues publiques sur ces deux sujets semblaient entièrement contraires à la position prise de la façon la plus nette par la France, un aide-mémoire a été adressé par M. Bidault le 17 juillet aux ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis à Paris. Cet aide-mémoire faisait remarquer que les problèmes du contrôle des mines de la Ruhr et du niveau industriel de l'Allemagne étaient de la compétence des ministres des Affaires étrangères et de la future conférence de la paix, et exprimait en même temps la crainte de voir les projets anglo-américains attribuer une priorité à la reconstruction de l'Allemagne[1].

À la suite de divers échanges de vues par la voie diplomatique, les gouvernements anglais et américain prenant en considération notre point de vue nous ont invités aux discussions tripartites qui viennent de s'ouvrir. Nous comprenons que cette procédure doit permettre, d'une part, à la délégation française de mieux connaître les buts que l'on se propose dans le plan anglo-américain, d'autre part, aux délégations américaine et britannique de comprendre la position du gouvernement français sur ces problèmes.

4) Cette position française peut se résumer de la façon suivante : sous réserve de certaines observations limitées que nos experts pourront faire connaître d'une façon détaillée aux vôtres, et qui portent sur le niveau de l'industrie, les industries interdites et sur les plans des prélèvements à opérer sur les usines et équipements allemands, nous serions prêts à accepter le plan prévu à deux conditions :

a) que la cadence du relèvement industriel de l'Allemagne ne soit pas telle qu'il prive les autres pays européens des matières premières et produits indispensables à leur propre reconstruction, mais au contraire qu'elle assure la contribution de l'Allemagne à cette reconstruction,

b) que les assurances nécessaires soient acquises en ce qui concerne le statut des mines et industries clefs dans la Ruhr.

[1] Voir documents n°s 66 et 67.

Et cela bien entendu sans préjudice des garanties générales de caractère politique et militaire, M. Massigli vous l'a exposé tout à l'heure.

5) Sans doute dira-t-on qu'il s'agit uniquement, pour le moment, de fixer des « capacités de production », et non pas de déterminer une cadence de réalisation. Or cette cadence est pour nous un élément essentiel. Si elle n'est pas prévue, les niveaux d'activités proposés pour l'Allemagne peuvent avoir des répercussions gaves sur la reconstruction de l'ensemble de l'Europe. Les objectifs de production des divers pays européens qui dépendent d'importations de combustible ne paraissent pouvoir être atteints que grâce à une aide extérieure soumise à de nombreux aléas, alors que l'Allemagne, au contraire, pourrait réaliser son propre programme avec certitude. C'est pourquoi, étant donné la position très claire prise par M. Bidault, non seulement à la conférence franco-anglo-soviétique, mais encore dans toutes les conférences internationales qui l'ont précédée, nous ne pouvons adhérer à un relèvement du niveau industriel allemand sans recevoir en même temps des assurances sur le rythme de ce relèvement.

6) Ce point de vue français n'est pas théorique. Nous avons pu préciser les appréhensions qu'avait fait naître l'annonce d'un relèvement industriel allemand lorsque nous avons étudié à Paris, au sein du comité de coopération européenne la réponse de la bizone aux questionnaires envoyés aux commandants en chef. Cette réponse comprend le programme de production, d'importations et d'exportations, ainsi que la balance des paiements des zones unifiées entre 1948 et 1951.

La confrontation des premiers chiffres fournis par la bizone avec ceux des besoins européens, a fait apparaître un déficit de 12 millions de tonnes de coke par an affectant uniquement les pays autres que l'Allemagne. D'après le programme présenté, les exportations de coke sidérurgique allemand auraient accusé une réduction en 1948 par rapport à 1947, affectant ainsi la production d'acier des autres pays. On aurait donc assisté à un relèvement substantiel de la production sidérurgique allemande en 1948 et à une baisse de la production sidérurgique européenne. C'est contre une pareille politique que le gouvernement français s'est élevé avec force.

À la suite des premières discussions et des modifications des chiffres acceptés par la bizone, modifications qui n'impliquent aucun changement dans les niveaux de production en Allemagne, le déficit a pu être réduit dans des proportions appréciables, mais non supprimé.

Même après ces modifications, les programmes de fabrication d'acier des pays européens autres que l'Allemagne ne pourraient pas être réalisés à plein et supporteraient en outre des incertitudes graves d'approvisionnements, alors que le programme allemand s'exécuterait suivant les prévisions.

Pour la France en particulier, l'objectif de production de 12 millions de tonnes d'acier en 1951, qui peut être atteint facilement si nous disposons du coke et qui est indispensable à la réalisation du plan de modernisation et d'équipement sur lequel sont fondés en particulier les accords financiers antérieurs entre la France et les États-Unis, ne pourrait être réalisé. Il devrait être abaissé de 2 ou 3 millions de tonnes. Pour l'ensemble de l'Europe, cet état de choses se traduirait évidemment par des besoins d'importations accrus, un déficit accru de la balance des paiements, auxquels seules des ressources extra-européennes permettraient de faire face.

7) Voilà pour le coke et l'acier. Le programme de la bizone oblige également à faire une remarque très importante, en ce qui concerne le charbon. Alors que tous les pays participants, ainsi que la Sarre, prévoient des efforts considérables pour développer leur production de charbon et que certains comptent dépasser sensiblement leur production d'avant-guerre, seule la bizone reste en 1951 encore nettement en-deçà des chiffres de 1938. Les seize pays européens représentés à la conférence, estiment qu'en 1951, ils pourront, en moyenne, porter leur production de charbon à 111 % de la production d'avant-guerre, la Sarre à 112 %, alors que pour le bassin de la Ruhr-Aix-la-Chapelle, le pourcentage prévu n'est que de 87 %.

Dans ces conditions, il subsisterait encore en 1951 un déficit considérable de charbon pour l'Europe. Ce déficit est évalué à 60 millions de tonnes pour 1948 et à 39 millions pour 1951. Ce chiffre montre l'importance qu'il y a, pour réduire le déficit européen pris dans son ensemble, à développer l'extraction allemande de charbon à un rythme suffisant. À cet effet, il faut lier le relèvement du niveau de la production industrielle en Allemagne aux efforts faits par elle pour augmenter son extraction de charbon.

Ainsi sera-t-il possible d'obtenir de l'Allemagne une contribution réelle au relèvement de l'Europe et d'éviter que l'Allemagne disposant du charbon, ne bénéficie d'une priorité de fait par rapport aux autres pays, qui eux sont soumis aux aléas que j'ai indiqués.

8) Je ne puis croire que des idées aussi simples puissent heurter le sentiment des délégations britannique et américaine.

Il faut rappeler qu'à Moscou, ces délégations s'étaient déclarées d'accord « pour que le relèvement de l'industrie allemande ait lieu progressivement, compte dûment tenu de la nécessité d'exporter du charbon à destination des pays libérés. En particulier le taux d'accroissement de l'acier sera subordonné aux nécessités d'exporter du charbon, à condition que la charge des frais encourus par les puissances occupantes ne s'en trouve pas augmentée » (CMAE 47(M)74).

C'est un pareil principe que nous voudrions voir traduit en accord précis, avant de donner notre adhésion à tout relèvement du niveau de l'industrie allemande.

9) Sans doute cette formule contient une réserve importante et qui vise l'équilibre de la balance des paiements des zones. La France sait l'importance que les gouvernements britannique et américain attachent à cette question. Elle sait le poids qui pèse du fait de l'occupation sur les contribuables de ces deux pays. La France désire, comme la Grande-Bretagne et les États-Unis, que la balance des comptes de l'Allemagne soit équilibrée aussitôt que possible. Nous croyons cependant que le problème de la balance des comptes doit être considéré dans son ensemble pour tous les pays de l'Europe qui répondent à l'appel de M. Marshall. Le cas de l'Allemagne ne pourrait être isolé. Si, en améliorant la balance des comptes allemande, on rend plus difficile l'équilibre de la balance des comptes des États alliés et si, en même temps, l'Allemagne se trouve assurée d'obtenir les devises nécessaires à ses paiements extérieurs, elle bénéficie évidemment d'une situation tout à fait privilégiée et non justifiée.

Au surplus, nous sommes persuadés que les prévisions établies par les commandants en chef en ce qui concerne la balance des paiements pourraient être très sérieusement améliorées. D'abord, si l'effort allemand est tel qu'en 1951 la production de charbon peut de nouveau s'élever à son niveau d'avant-guerre, mais aussi grâce à d'autres moyens sur lesquels nos experts sont prêts à exposer leurs vues. Je voudrais seulement citer un exemple : nous constatons qu'en 1951, le fret constitue un passif de 285 millions de dollars, tandis qu'avant la guerre, l'Allemagne avait une balance favorable de fret. Dans la révision des niveaux de production fixée en mars 1946, la question de la marine marchande devrait être réexaminée.

Nous ne croyons donc pas que les propositions que nous allons présenter concernant le rythme des réalisations du programme de production allemande soient de nature à modifier de façon substantielle les prévisions faites en ce qui concerne la balance des comptes.

10) Pour résumer, nous pensons que si les niveaux d'activité de l'industrie allemande sont atteints à la cadence prévue, l'Allemagne bénéficiera d'une priorité par rapport aux autres pays. C'est là une conséquence que les autorités de la bizone qui ignorent nécessairement l'ensemble des besoins de l'Europe n'ont certainement pas recherchée. Les gouvernements ne peuvent s'en désintéresser. Il est clair que, dans la situation actuelle, alors que les pays européens, dans une situation critique, sont appelés à faire un effort de production et de coopération, l'Allemagne doit contribuer à cet effort par sa production de charbon et de coke, ressources essentielles à la reconstruction de l'Europe.

Si ces principes sont admis, ils se traduiront par une proposition technique simple que nous sommes prêts à vous soumettre et tendant à compléter l'accord tripartite conclu à Moscou sur le charbon, sur deux points : en le consolidant pour l'avenir et en déterminant la proportion de coke allemand obligatoirement réservée à l'exportation. Nous estimons qu'aucune difficulté technique ne s'oppose à la mise en vigueur immédiate d'un tel accord qui devrait ultérieurement constituer une disposition du règlement de paix.

11) L'acceptation par la France du relèvement du niveau de l'industrie allemande exige une autre condition : je veux dire une assurance quant à l'établissement dans la Ruhr d'un système international satisfaisant.

Le but final est de faire en sorte, d'une part, que la Ruhr ne puisse plus être utilisée comme instrument d'agression, d'autre part, que la Ruhr, considérée non plus seulement comme actif allemand, mais aussi comme actif européen soit intégrée dans une économie européenne réorganisée.

En conséquence, la production de charbon et de coke de la Ruhr doit être équitablement répartie entre l'Allemagne et les pays européens qui en ont besoin. Il faut, de plus, s'assurer que l'Allemagne utilise à des fins pacifiques, les quantités de charbon, de coke et d'acier qui lui sont allouées.

Pour l'application de ces principes, deux périodes doivent être considérées : la période actuelle d'occupation et la période consécutive à l'établissement du règlement de paix pendant laquelle l'occupation continuera, mais changera de caractère.

12) Nous savons que des dispositions ont été prévues par les autorités de la bizone en ce qui concerne la gestion des mines de charbon de la Ruhr pendant la période actuelle d'occupation. La délégation française connaît mal le détail de ces arrangements et serait heureuse de recevoir à ce sujet des explications complémentaires des délégations britannique et américaine. Toutefois, dès maintenant, nous pouvons indiquer notre point de vue général : il nous paraît indispensable que les dispositions prises pendant la période d'occupation ne préjugent pas le régime définitif des mines de la Ruhr qui doit être discuté par le Conseil des ministres des Affaires étrangères. Rien ne devrait intervenir en particulier qui rendrait impossible l'institution du statut international de la propriété et de la gestion des mines et des industries clefs. En conséquence, au cours de la présente période, les puissances occupantes devraient retenir des pouvoirs généraux de contrôle, non seulement en ce qui concerne la répartition du charbon et du coke et leur emploi à l'intérieur de l'Allemagne, mais la gestion des mines. En confiant ces pouvoirs aux Allemands, on risquerait de créer une situation difficilement réversible et on n'imagine pas quel serait le statut des mines à intérêt allié.

Nous serions prêts à discuter d'une façon plus complète cette question si nous pouvions recevoir les explications que nous avons demandées aux délégations anglaise et américaine.

13) Il est évident que si la France peut être assurée qu'un régime satisfaisant de contrôle sera le plus tôt possible établi dans la Ruhr et inscrit ultérieurement dans le règlement de paix, elle pourra plus facilement accepter le relèvement de l'industrie allemande. Elle saura en effet qu'à tout moment les puissances pacifiques seront en mesure de surveiller le développement de l'industrie de la Ruhr et son utilisation.

14) Je voudrais résumer de quelle façon se posent pour la France le problème du niveau de l'industrie allemande et celui du contrôle des mines de la Ruhr :

a) Nous croyons que les décisions prises doivent en tout cas être soumises à réexamen dans l'hypothèse d'un accord quadripartite qui serait obtenu au cours de la conférence des ministres des Affaires étrangères de novembre, compte tenu notamment des décisions à prendre pour l'ensemble de l'Allemagne. Cette éventualité doit donc être réservée.

b) En dehors des garanties générales de caractère politique et militaire, une adhésion de la France au relèvement du niveau industriel allemand nécessite un accord préalable qui devra être, par la suite, intégré dans le règlement de paix, sur le caractère progressif de la reconstruction allemande. Cette assurance pourrait provenir d'une disposition obligeant l'Allemagne à exporter certaines quantités de charbon et de coke, proportionnellement à sa production de charbon, de telle sorte que l'accroissement de la sidérurgie allemande ne vienne pas gêner l'exécution des plans de production des pays européens voisins. Nous souhaitons en conséquence une adaptation de l'accord de Moscou et son application immédiate, y compris les clauses relatives à l'intégration des ressources de la Sarre dans l'économie française.

c) Rien ne devrait être fait qui puisse préjuger le régime futur des mines et des industries clefs de la Ruhr.

d) Un nouveau plan du niveau de l'industrie devra correspondre un plan de réparations à prélever sur les usines et équipements existant en Allemagne et exécutable immédiatement.

e) Dans la mise en œuvre de ces diverses formules, le plus grand compte devra être tenu de la nécessité d'équilibrer aussi rapidement que possible la balance des comptes de l'Allemagne.

15) Nous vous avons exposé de la façon la plus franche nos appréhensions et les moyens de régler amicalement ce problème capital pour l'Europe. Nous croyons n'avoir pas seulement parlé en Français, mais en Européen. De notre accord peut sortir une construction très utile pour l'avenir de ce continent, aujourd'hui en proie à une immense détresse qui est le

résultat direct de la guerre. Nous souhaitons nous aussi voir relever le niveau de vie du peuple allemand, mais à condition que les activités de l'Allemagne soient pacifiques et que nos décisions n'aient pas pour conséquence d'aggraver la situation générale de l'Europe.

Car ce n'est pas seulement de l'Allemagne dont nous devons tenir compte dans nos conversations actuelles, c'est de l'Europe dont évidemment l'Allemagne n'est qu'un des éléments. Nous savons que la publication d'un objectif à l'activité industrielle des Allemands est considérée par vous comme une nécessité psychologique. Nous vous demandons de considérer aussi le sentiment des peuples qui ont été à tant de reprises dans une brève période de temps, les victimes de l'agression et de l'oppression allemandes. Vouloir ignorer leurs réactions et leurs intérêts serait construire la paix sur des fondations bien fragiles. Nous ne croyons pas que cela soit l'intérêt ni des États-Unis, ni de la Grande-Bretagne et que leurs représentants qui siègent autour de cette table comprendront que la France ne parle pas égoïstement pour elle-même, mais bien au nom d'intérêts généraux qui sont ceux de tous les gouvernements ici représentés.

(Direction d'Amérique)

146

M. Tarbé de Saint-Hardouin, Conseiller politique
auprès du Commandant en chef en Allemagne,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 438. *Berlin, 22 août 1947.*

Sur l'invitation du ministre de la Justice de l'État Rhéno-Palatin, le Dr Süsterhenn, s'est réuni à Bad Ems, les 9 et 10 août, un congrès des mouvements fédéralistes allemands de l'Ouest de l'Allemagne.

Ce congrès groupait les personnalités suivantes, pour la Basse-Saxe, M. Hellwege-Stade, président du parti agrarien ; pour la ville de Brême, M. Ludwig Alpers, ancien président du Comité commun des fédéralistes allemands ; pour l'État Rhéno-Palatin, le Dr Haberer, ancien ministre ; pour la ville de Ludwigshafen, Mgr Walzer ; pour Kaiserslautern, le professeur Damm ; et d'autres personnalités notamment, pour la Hesse, le Dr Kogon, rédacteur en chef des *Frankfurter Hefte*.

Des télégrammes de félicitations avaient été adressés par le Dr Ehard, Président du Conseil des ministres de Bavière, et le Dr Högner, vice-président ainsi que par le Dr Adenauer et l'ancien Président du Conseil des ministres du Schleswig-Holstein.

Les principaux orateurs ont rappelé la tradition fédéraliste de l'Allemagne occidentale et se sont réclamés de la tradition de Constantin Frantz.

Il a été décidé de constituer une Ligue des fédéralistes allemands dont le siège sera à Francfort-sur-le-Mein. Le Secrétaire général sera le Dr Lotz et, provisoirement, le Secrétaire général se trouvera à Coblence, Gymnasialstrasse 4-8.

[1] Note manuscrite : *vu F. C[oulet].* Dépêche communiquée à : général Noiret, général Navarre, M. Laffon, CGAA, Consulat de Francfort, Secrétariat des Conférences.

Enfin, le Dr Kogon et le Dr Kramer de Coblence ont été désignés comme délégués de la Ligue au congrès des fédéralistes européens qui se réunira prochainement à Montreux.

(Direction politique)

146bis

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE

Situation dans l'Inde française

N. *Paris, 23 août 1947.*

I) Par lettre ci-jointe du 21 août[1], M. Marius Moutet confirme les indications que le Département a reçues de notre Chargé d'affaires à New Delhi au sujet de la gravité de la situation dans nos établissements français de l'Inde et fait état de l'alternative suivante posée par le gouverneur Baron pour conjurer le péril intérieur immédiat :

– ou bien accorder dès maintenant à nos établissements le droit de libre détermination à exercer lorsque la future constitution de l'Inde entrera en vigueur,

– ou bien faire annoncer simultanément par les gouvernements français et indien que des négociations diplomatiques vont être engagées pour régler le problème de l'Inde française dans l'intérêt des deux parties.

II) Dans l'après-midi d'hier, M. Eirik Labonne, accompagné de M. Jean Ramadier, est venu faire savoir à M. Baudet que le chef du gouvernement avait été convaincu, par les derniers télégrammes de M. Baron, de la nécessité de faire un nouveau geste libéral, mais qu'il tenait absolument à ce que la souveraineté – au moins nominale et partielle – de la France sur les cinq comptoirs ne fut pas mise en cause, afin de ne pas créer un précédent fatal pour l'Union française. Il serait partisan de rechercher un accord avec New-Delhi sur la base d'un condominium.

M. Baudet a fait remarquer que ce projet ne correspondait pas au désir du chef du gouvernement indien, lequel attendait de la France un geste équivalent à celui qu'avait fait l'Angleterre à l'égard de l'Inde ; que le Pandit Nehru voulait que les populations intéressées soient mises à même de se prononcer elles-mêmes sur leur appartenance ; qu'au surplus, il semblait bien difficile de trouver une formule de condominium qui ne nous exposât pas à des difficultés sans nombre de fonctionnement.

III) Une décision s'impose. Le 30 août a été indiqué comme date limite par le gouverneur Baron.

[1] Document non reproduit.

La seule solution convenable serait évidemment d'isoler la question de l'Inde française et de faire sans tarder l'annonce de libre détermination que le gouvernement indien attend de nous, ce qui permettrait de fonder nos relations avec l'Inde sur une base saine, profitable et durable.

Si le gouvernement écarte cette solution, il ne peut recourir qu'à des expédients et ne doit pas espérer autre chose que de gagner du temps. Un expédient de cette nature pourrait consister à charger M. Henri Roux de réaffirmer au Pandit Nehru la ferme intention du gouvernement français de traiter le problème de l'Inde française dans l'esprit qu'il attend, de s'ouvrir franchement à lui des difficultés qui se posent, sur le plan de l'Union française, à ce que le droit de libre détermination soit promis dès maintenant à nos comptoirs et de lui proposer d'étudier avec lui des solutions transitoires de nature à calmer les esprits. Pour donner l'échelle de nos dispositions présentes, notre Chargé d'affaires pourrait mentionner prudemment l'idée d'un condominium.

Devant cette manifestation patente de bonne volonté, il est probable que le Pandit Nehru « qui n'attache pas autrement d'importance à un règlement immédiat du problème de l'Inde française » consente à faire, de concert avec nous, l'annonce désirée par le gouverneur Baron que des négociations vont être engagées entre les deux gouvernements au sujet du statut futur de l'Inde française.

Un télégramme en date d'hier, n°s 201 à 207[1], de M. Henri Roux vient, en dernière minute, confirmer que cette solution provisoire serait acceptable pour le gouvernement indien et suggère même une formule de déclaration commune.

Le gouvernement français ne doit cependant pas se dissimuler qu'une fois l'affaire orientée dans ce sens, il doit en arriver tôt ou tard ou bien à l'annonce du droit de libre détermination pour nos établissements, ou bien à la rupture des pourparlers avec New-Delhi et à l'éviction.

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Voir document n° 144.

147

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. VARET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DE L'INDOCHINE[1].

D. n° 678. *Paris, 23 août 1947.*

À la date du 4 de ce mois et sous le n° 2209/CAB, vous avez bien voulu me communiquer pour avis une lettre n° 1987 CP/3 du 18 juillet 1947[2], par laquelle le haut-commissaire de France à Saïgon formule certaines suggestions concernant l'entrée en Indochine des missionnaires protestants étrangers.

Considérant que le bouddhisme dit du « petit véhicule » est pratiquement une religion d'État au Cambodge et au Laos, notre haut-commissaire envisage, pour y limiter l'accès des missionnaires protestants étrangers, de subordonner l'octroi de leurs visas d'entrée à l'accord préalable des souverains de ces deux pays. Il convient d'observer, tout d'abord, que les constitutions cambodgienne et laotienne ont toutes les deux proclamé la liberté de conscience[3]. Il est peu probable, dans ces conditions, que les souverains intéressés, même s'ils y sont poussés par des conseillers français, désirent profiter de la faculté qui leur serait offerte d'interdire l'entrée de leur pays à des missionnaires protestants étrangers. Comme les interdictions s'appliqueraient en pratique à des ressortissants américains, il est douteux que les rois du Cambodge et du Laos courent le risque de froisser les États-Unis pour une question dont l'intérêt national est pour eux restreint. Il est même vraisemblable, étant donné l'attraction que les États-Unis exercent sur les autochtones des contrées extrême-orientales, que, si la liberté leur en est laissée, la Cambodge et le Laos auront plutôt tendance à encourager l'entrée des missionnaires américains. Aussi bien, toute mesure ayant pour but d'écarter ceux-ci ne manquerait, quelle que soit la forme qu'on lui donne, d'être attribuée à une manœuvre des autorités françaises.

D'autre part, si l'on voulait donner tous les développements logiques qu'elle comporte à la règle de l'autorisation royale préalable, il conviendrait d'en étendre l'application, malgré la liberté d'opinion inscrite dans la constitution, à une autre catégorie de missionnaires : les journalistes, qui sont également susceptibles de faire de l'agitation politique. Il va sans dire qu'une telle mesure ne saurait être retenue.

Sur le plan de la défense de l'œuvre française en Indochine, les mesures proposées par notre haut-commissaire me paraissent, en outre, susceptibles de donner lieu à des interprétations défavorables. L'un des mobiles

[1] Dépêche envoyée par bordereau à Washington.

[2] Documents non retrouvés.

[3] Voir *DDF*, 1947-I, n° 274.

historiques officiellement avancé pour notre action en Extrême-Orient, aussi bien en Chine qu'en Indochine, a été en effet la protection des confréries religieuses chrétiennes. Ce serait avouer un échec total de notre action que de prétexter à présent de l'intolérance de gouvernements que nous avons protégés pendant 80 ans.

Sans vouloir préjuger les solutions qui seront finalement adoptées en ce qui concerne le régime accordé au Viêt-Nam, on peut considérer comme probable que, si l'autorisation préalable des souverains cambodgien et laotien était requise pour l'entrée dans ces pays des missionnaires étrangers, le même pouvoir devrait être accordé au gouvernement du Viêt-Nam. Il est certain que, s'il en était ainsi, celui-ci ne manquerait pas d'accorder éventuellement aux missionnaires américains toutes les autorisations que ceux-ci solliciteraient. On peut même prévoir que les Vietnamiens saisiraient cette occasion pour demander que l'autorisation préalable s'applique également aux missionnaires catholiques étrangers. Nous serions ainsi amenés, afin d'obtenir les garanties nécessaires, à traiter spécifiquement avec le Viêt-Nam la question des missions catholiques, qui gagnerait au contraire à ne pas être évoquée.

En résumé, malgré l'intérêt qui peut s'attacher à écarter d'Indochine les missionnaires étrangers susceptibles de se livrer à quelque agitation politique, il ne paraît pas, pour les raisons exposées ci-dessus, que les propositions du haut-commissaire de France en Indochine puissent être retenues sans danger.

Il serait peut-être préférable, si nos autorités d'Indochine notent des activités politiques précises de la part de missionnaires américains, de nous borner à relever soigneusement de tels cas, de les faire connaître par la voie diplomatique au gouvernement américain et d'obtenir qu'il adresse aux ordres religieux les avertissements appropriés, étant donné que leurs missionnaires ne sont en droit que de pratiquer l'apostolat religieux. Ce procédé, plus franc et plus correct, me paraît de nature à s'inscrire plus aisément dans le cadre des relations confiantes que nous avons avantage à entretenir avec les États-Unis.

(Direction d'Asie-Océanie)

148

NOTE POUR MONSIEUR COULET[1]

Les relations franco-hongroises

N. *Paris, 25 août 1947.*

Aussitôt après la défaite allemande la question devait se poser de rétablir entre la France et la Hongrie des rapports vieux de près de dix siècles.

La France, en effet, a toujours occupé dans ce pays une position intellectuelle et morale de premier plan. Convertis au catholicisme par les Bénédictins et les Cisterciens, les Hongrois trouvèrent appui à la Cour de France dans leur lutte contre l'emprise de Vienne et le XVIIe siècle vit la conclusion d'une alliance militaire entre Louis XIV et Georges I Rakoczi. Plus tard, les idées de la Révolution française fécondèrent le mouvement libéral et national hongrois jusqu'à son déchaînement en 1848. Le compromis de 1867, s'il fit passer politiquement la Hongrie dans l'orbite germanique, ne parvient pas à détourner les élites hongroises des idées françaises qui, malgré deux guerres malheureuses, ont conservé là-bas leur rayonnement.

Après la victoire alliée, la France n'était, à proprement parler, pas représentée à Budapest et le comité de Gaulle, présidé par M. Giraud, ne fut que tardivement reconnu en septembre 1945 par les autorités soviétiques. Cette situation ne correspondait plus aux nécessités de l'après-guerre et l'on souhaitait des deux côtés le retour à des contacts plus étroits.

Le Chef de cabinet de M. Gyöngösy, ministre des Affaires étrangères, venu à Paris en novembre 1945 à l'occasion de la conférence du BIT, exprimait le désir des Hongrois eux-mêmes de voir des relations diplomatiques normales se renouer avec le gouvernement français. Les élections hongroises survenues à peu près au même moment ainsi que la reconnaissance du gouvernement hongrois par l'URSS et sa reconnaissance *de facto* par les États-Unis rendaient encore plus difficile l'absence de la France à Budapest. C'est ainsi que M. Giraud, représentant les intérêts français en Hongrie, fut chargé au mois de janvier 1946 de notifier au gouvernement hongrois sa reconnaissance par le gouvernement français ; il demandait en même temps l'agrément de M. Gauquié en qualité de ministre de France. Le 20 juin 1946, ce dernier présentait ses lettres de créance au Président de la République hongroise et recevait un accueil particulièrement chaleureux.

Les rapports franco-hongrois furent toutefois troublés peu de temps après par l'incident que suscita le discours de M. Rakosi, vice-président du Conseil et chef du parti communiste hongrois. Le 25 juin 1947, au cours d'une conférence de presse à Prague, cet homme d'État aurait tenu

[1] Note manuscrite : *remis à M. Coulet le 25 août 1947.*

sur notre pays les propos que l'on sait. Mais la vigueur avec laquelle il s'en est défendu et la déclaration qu'il fit à ce sujet à un correspondant de la presse française ont mis un point final à cette malheureuse affaire. Aucun fait notable n'est venu, depuis, marquer l'histoire des bonnes relations qu'entretiennent les deux pays.

(Direction d'Europe)

149

M. DE VAUX DE SAINT-CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 624. *Athènes, 25 août 1947.*

En dehors des zones d'occupation en Allemagne, il n'y a sans doute que deux pays où les États-Unis et l'URSS se trouvent face à face : la Grèce et la Corée. Mais tandis qu'en Corée les troupes des deux puissances s'observent l'arme au pied, en Grèce elles sont absentes mais on se bat, et les deux idéologies s'affrontent déjà dans des combats violents.

Il est inutile de revenir sur le détail des événements qui se sont déroulés ici depuis la fin de la guerre. Toutefois il est bon de se rappeler que les communistes, après avoir tenté de prendre le pouvoir à la faveur de la libération, comme ils le firent en Yougoslavie ou en Pologne, n'ont depuis lors jamais désarmé. Soutenus par l'URSS, ils se sont opposés de toutes leurs forces à l'organisation des élections législatives et, quand celles-ci, en dépit de leurs efforts, auront lieu le 31 mars 1946 sous la surveillance d'observateurs américains, anglais et français, ils en contestèrent avec âpreté les résultats. Ils s'opposèrent également au plébiscite qui ramena le roi en septembre de la même année.

Depuis lors ils n'ont cessé de mener une lutte ouverte contre le gouvernement : lutte violente dans les journaux communistes et lutte sanglante à la frontière et dans les massifs montagneux. La commission d'enquête, envoyée sur place par l'ONU, a montré que ces bandes comprenaient une grande partie de brigands qui se sont toujours trouvés en Grèce depuis la plus haute antiquité pour voler et piller, et des andartes qui, chassés après l'échec communiste de décembre 1944, s'étaient réfugiés en Bulgarie et Yougoslavie.

L'entente chez les communistes était loin d'être complète. Pendant que les uns n'avaient en vue que le changement de régime en Grèce, les autres rêvaient d'une confédération balkanique dans laquelle la Grèce, amoindrie de la Macédoine et de la Thrace, mais toute entière tournée vers la mer, trouverait enfin un calme et une prospérité qu'elle n'a jamais connue.

[1] Note manuscrite : *Vu F. C[oulet], Londres, Washington, Moscou, f[ai]t le 9.07.47.*

Évidemment, ceux qui soutenaient cette doctrine favorable à la Yougoslavie qui se voyait agrandie de la Macédoine et à la Bulgarie augmentée de la Thrace, se sont heurtés à une violente opposition non seulement des nationalistes qui avaient trop beau jeu à dire qu'ils travaillaient pour l'étranger et l'ennemi héréditaire, mais encore du parti communiste grec. Celui-ci, tout en affirmant que l'étendue du pays n'avait pas une importance primordiale, puisqu'il ferait partie d'une grande et puissante confédération, soutenait qu'il défendait l'intégrité de la Grèce. Ces plans se trouvaient naturellement contrecarrés par la présence en Grèce des troupes britanniques qui avaient une première fois empêché la prise de pouvoir en décembre 1944 et qui mettaient maintenant sur pied une armée et une gendarmerie grecque capables de défendre l'ordre établi.

Les communistes n'ont eu de cesse que ces troupes ne partissent et quand celles-ci pour la plupart quittèrent la Grèce, ils marquèrent une vive désillusion en voyant les Américains remplacer les Anglais. Il n'est pas venu en ce pays de bataillons américains, mais les missions militaires s'organisent, la flotte américaine a mouillé à plusieurs reprises au Pirée, les Américains remettent en état et agrandissent les aérodromes.

Il semble que l'opposition ait voulu profiter de l'intervalle entre le départ des Anglais et l'installation des Américains pour tenter un coup. Il lui paraissait propice d'agir avant que les Américains n'aient envoyé des armes et se soient adaptés aux méthodes et au caractère grecs ; à un moment précisément où l'affaire grecque étant posée devant l'ONU, il lui importait de remporter un succès. Un gros effort a été tenté et il continue au cours de l'été. Il a commencé avec le discours du chef communiste grec au congrès communiste de Strasbourg et il se poursuit par l'usure systématique des forces armées et des forces économiques grecques par les bandes.

Celles-ci ont toujours l'initiative des opérations. Elles attaquent à 3 ou 4 contre 1, des postes de gendarmerie ou des villages isolés, brûlent les maisons, détruisent les usines, les ponts. Les paysans vivent dans une perpétuelle angoisse. Beaucoup ont abandonné leurs habitations pour se réfugier dans les villes. Les champs ne sont plus labourés et les villes sont surpeuplées. À la longue, la force morale de ces populations, habituées cependant à la guerre, cède et elles sont prêtes à accepter n'importe quel régime pourvu qu'il leur assure la tranquillité.

Pendant ce temps, de l'autre côté de la frontière les troupes se massent. À en croire les journaux grecs, tous les territoires albanais de Korytza à Argyrocastro est rempli de troupes armées comprenant les rebelles grecs et des brigades internationales. Des escadrilles d'avions russes et d'anciens avions italiens sont concentrées à Korytza. De même en Yougoslavie, des concentrations de troupes et de volontaires ont lieu à Smederovo, et une école d'aviation pour volontaires internationaux a été créée à Pontchevo.

Et les gouvernements albanais, yougoslave et bulgare, soit pour cacher leurs préparatifs, soit pour fournir des arguments à une prochaine action, multiplient les plaintes contre le gouvernement grec. Les menaces ne sont d'ailleurs pas déguisées. Le Président de la République bulgare, en

s'adressant récemment aux recrues de Varna a dit : « Notre attention se porte vers les pays capitalistes qui, pour servir leurs intérêts, préparent une troisième guerre. Ils s'arment et belliqueux et réactionnaires, ils nourrissent d'effroyables projets. N'oublions pas les incidents qui se sont produits à nos frontières du sud. C'est pourquoi nous devons être vigilants au moment où les puissances impérialistes dissimulent leurs féroces intentions, cherchent à intervenir dans les affaires intérieures de la Bulgarie et à mettre la main sur ses territoires ». Or, il est à remarquer que depuis le traité de paix, la Grèce ne demande plus les Rhodopes, mais que la Bulgarie ne cesse de réclamer la Thrace.

La situation est grave, et un incident en Grèce peut déclencher un conflit général. En face des Albanais, Yougoslaves et Bulgares, unis entre eux par des traités et alliés à la Roumanie et à l'URSS, que peut opposer la Grèce ? Elle est accablée par ses dissensions intérieures, elle manque d'hommes politiques, ses partis se déchirent entre eux. Tout le monde comprend qu'il faudrait faire de nouvelles élections et en appeler au peuple. Or, dans l'état de trouble actuel, c'est absolument impossible. Gouverner sans le Parlement et la majorité populiste, c'est tomber dans la dictature et revenu au régime Métaxas.

À l'actif du gouvernement, on peut signaler cependant deux succès qui ne sont malheureusement pas d'importance : l'un est la signature d'un traité de commerce avec la Tchécoslovaquie. Les Grecs se sont félicités de voir un pays qui se trouve dans la sphère d'influence russe conclure un accord avec eux. Les délégués grecs ont été très cordialement reçus à Prague.

Le second succès est le rapprochement avec l'Italie qui élargira l'entente gréco-turque et sortira la Grèce de son isolement. Ce rapprochement constituera peut-être le début de l'entente méditerranéenne à laquelle songe M. Tsaldaris.

Mais le meilleur appoint de la Grèce est le soutien des États-Unis. Si, vue de Washington, la Grèce n'apparaît que comme un pion dans la lutte avec l'URSS, mais un des pions les plus sensibles, à Athènes par contre, c'est la vie même du pays qui est en jeu. Pour la Grèce menacée par tant de voisins, il faut absolument que l'aide se fasse aussi puissante et rapide que possible. L'amiral Mezeviris, chef de la flotte grecque, disait récemment devant moi à l'ambassadeur des États-Unis : « Si vous ne nous appuyez pas tout de suite avec toutes vos forces, en cas de conflit, nous nous battrons jusqu'au dernier mais nous disparaîtrons de la carte. Nous ne pouvons pas résister à nos voisins slaves. Et quand deux ou trois ans après, vous aurez délivré la Grèce, il ne restera plus un Grec sur le territoire hellène, nous aurons été tous tués ou déportés ».

Les États-Unis comprendront-ils maintenant ce qu'ils n'ont compris ni en 1914, ni en 1939 ?

(Direction d'Europe)

150

M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE, REPRÉSENTANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES À NEW YORK, À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 229. *New York, 25 août 1947.*

Le Conseil de sécurité a commencé le 27 juin l'examen du rapport de la Commission d'enquête envoyée en Grèce pour décision du 19 décembre 1946 (lettre n° 119 du 24 avril 1947)[1]. Ce volumineux document se composait essentiellement des parties suivantes : un exposé historique et récapitulatif adopté par l'unanimité de la Commission, un chapitre contenant les conclusions rédigées par la délégation américaine et endossées par sept autres membres de la Commission et enfin des recommandations approuvées par 9 voix. Sans qu'il y eût de rapport minoritaire, les vues des délégations en opposition avec la majorité étaient exposées dans des textes faisant partie intégrante du rapport. Tel était entre autres le cas pour des conclusions présentées par le délégué soviétique et repoussées par 9 voix et pour les objections de principe élevées par la France contre une rédaction prématurée de conclusions formelles.

Pour la circonstance, la Commission s'était transportée elle-même à New York, à l'exception de l'organisme qualifié de « groupe subsidiaire » qui, créé par une résolution du Conseil en date du 18 avril, poursuit depuis le 30 du même mois sa tâche d'observation dans les Balkans.

Avant toute discussion générale et dès le début de la première séance, le délégué des États-Unis, sans doute avec l'espoir d'arracher au Conseil une décision rapide, prit la parole pour introduire un projet de résolution. Ce texte reprenait la substance des propositions faites par la Commission. C'est-à-dire que, sans donner d'indication de culpabilité, il recommandait aux gouvernements intéressés un certain nombre de mesures d'apaisement (conventions de frontières, rétablissement de relations normales, etc.) surveillées et sanctionnées par l'envoi d'une Commission semi-permanente douée d'une double capacité de conciliation et d'enquête. La délégation américaine s'écartait du texte du rapport sur les points où celui-ci était resté dans le vague ; il fixait ainsi la composition de la Commission à onze membres et son siège à Salonique. De plus, quelques changements de rédaction, minimes pris isolément, aboutissaient dans leur ensemble à mettre en valeur l'aspect coercitif des mesures envisagées plus que ne le faisaient les recommandations originales de la Commission. Cette tendance était d'ailleurs éclairée par la déclaration faite par M. Austin lors du dépôt de sa résolution. Y rappelant le verdict de culpabilité auquel étaient arrivés

[1] Document non reproduit.

huit des membres de la Commission, il insistait sur l'obligation pour les États en cause de réparer leurs violations antérieures de la Charte en appliquant rigoureusement les mesures que le Conseil devait prendre en vertu du chapitre VI.

Les commentaires du projet de résolution américaine garantissaient ainsi à le dépouiller en partie de ses caractères intrinsèques de modération et de conciliation. Son dépôt prématuré allait dès le début altérer l'esprit d'une discussion générale dont il fournit largement le sujet alors qu'il aurait dû en être l'issue.

Si l'on fait momentanément abstraction des commentaires soulevés par le projet américain, la discussion générale, qui devait se poursuivre jusqu'au 18 juillet, révéla essentiellement un développement des positions prises par les diverses délégations au sein de la Commission. Bien que le Conseil ait sagement écarté une proposition yougoslave qui l'aurait amené à reprendre à la base tout le travail de comparaison et d'estimation des témoignages déjà fait par la Commission, les délégations slaves, dans leurs premières déclarations, n'ont pas craint de remonter à ces sources de détails. Elles y ont retrouvé les arguments déjà si souvent présentés : mauvaise foi des témoins grecs, politique d'agression et d'oppression des minorités pratiquée par le gouvernement d'Athènes et surtout responsabilité exclusive de ce dernier dans les troubles de Grèce. Les représentants de la majorité ayant tous proclamé leur confiance dans les méthodes et les résultats de l'enquête, M. Gromyko et les délégués des trois pays balkaniques essayèrent en outre de discréditer systématiquement la Commission en dénonçant sa partialité dans la recherche des documents et en jetant le doute sur l'indépendance de jugement des délégués occidentaux.

L'ensemble de ces considérations devait trouver son expression pratique dans un projet de résolution déposé par la délégation soviétique. Après un préambule rejetant l'entière responsabilité des troubles sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement grec et l'intervention étrangère qui lui donna sa force, ce document recommandait la reprise des relations diplomatiques, la conclusion de conventions de frontière et le règlement du problème des réfugiés par le moyen de négociations directes à l'initiative de la Grèce. Il adressait de plus à celle-ci des avertissements sévères sur sa politique d'agression à la frontière et d'oppression des réfugiés. Enfin, il préconisait l'évacuation des troupes britanniques et la constitution d'une Commission de surveillance des crédits étrangers.

Quels qu'aient pu être les commentaires de détail du projet américain, les déclarations des autres délégués laissèrent bientôt apparaître un accord profond entre 9 des membres du Conseil sur les points suivants : existence d'une situation dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nécessité pour le Conseil d'appliquer des mesures de conciliation et de contrôler celles-ci en suivant les développements locaux par la création d'une commission semi-permanente.

Tandis que se déroulait la discussion générale, le projet de résolution américain était l'objet d'un travail de mise au point auquel collaboraient les délégations anglaise et française. La méthode choisie par la délégation américaine pour la présentation de ce document le mettait en effet dans une position où les concessions lui semblaient interdites. Sans même préjuger de leur sort, on pouvait penser que l'introduction d'amendements imprévus risquait d'être gênante à la fois pour leurs auteurs et pour ceux du texte original. C'est pourquoi, restreignant mes déclarations publiques aux généralités, j'avais dès le début approché mon collègue américain en lui exposant les critiques que j'adressais à son texte et les changements que j'aurais voulu y voir apporter. Ceux-ci portaient principalement sur les points suivants :

a) Inclusion des recommandations de la Commission d'enquête qui, dans le texte original du projet, ne figuraient que par référence.

b) D'assez nombreuses rectifications de rédaction qui, sans déperdition de force, paraissaient susceptibles à la fois de ménager les susceptibilités des états en cause et de respecter davantage l'esprit du chapitre VI.

c) Distinction plus marquée entre les pouvoirs de conciliation et ceux d'enquête avec priorité donnée aux premiers.

d) Désir de voir, au lieu d'une représentation complète du Conseil, une commission semi-permanente réduite et composée de « neutres ».

e) En vue de mettre en relief l'œuvre de conciliation, installation de la commission hors de la zone des troubles et non à Salonique.

M. Johnson se déclara prêt à ce que nos délégations étudiassent de concert la rédaction d'amendements susceptibles de me donner satisfaction, sans dissimuler cependant que les points d) et e) lui paraissaient *a priori* inacceptables. Les longues négociations qui suivirent confirmèrent pleinement ce refus. Sur les autres projets, elles aboutirent à un remaniement du texte américain, dans un sens favorable à nos observations. La délégation colombienne qui avait participé par intermittence à ces conversations, ayant voulu rester fidèle à un projet de son cru, il fut finalement décidé que la nouvelle rédaction serait introduite sous forme d'amendements, partie par la délégation britannique, partie par moi-même.

La clôture de la discussion générale avait été précipitée par l'arrivée des nouvelles, sur ce que le gouvernement grec appelle « l'invasion de l'Épire ». C'est sous l'impression de ces événements et des rapports moins dramatiques mais cependant inquiétants du « groupe subsidiaire », que le Conseil devait aborder l'étude du projet de résolution américain.

L'acceptation par le représentant des États-Unis des amendements convenus à l'avance accéléra le débat en le limitant aux points suivants : définition de l'agresseur, composition de la commission, enfin et surtout objections de principe et de droit soulevées par les pays slaves contre l'interprétation générale du chapitre VI et son application à la compétence de la commission envisagée.

Dans son paragraphe 2, la résolution américaine amendée, rappelant la définition de l'agression par soutien aux insurgés telle qu'elle est formulée dans les accords de La Havane, créait pour le Conseil l'obligation de considérer comme menace à la paix tout cas futur de ce genre se produisant dans la région envisagée. Les représentants des pays visés par ce texte invoquèrent immédiatement, avec le soutien de M. Gromyko, l'impossibilité pour le Conseil de formuler des règles de droit impératives en dehors de la Charte. De mon côté, sans méconnaître l'utilité de l'avertissement donné, j'avais une certaine répugnance à voir le Conseil se lier les mains pour l'avenir.

Après une discussion violente entre M. Gromyko et M. Johnson, la question fut résolue par un amendement colombien qui, laissant subsister la définition de la menace à la paix, enlevait à son application tout caractère impératif.

Les dispositions du projet américain relatives à la composition de la Commission trouvèrent une opinion extrêmement divisée. Alors que je renouvelais l'expression de ma préférence pour une commission réduite composée par exemple des six membres non permanents des Conseils sous la présidence d'un neutre, le délégué colombien proposait de nommer trois membres permanents et quatre non-permanents et les délégués de l'Australie et de la Belgique adoptaient une formule voisine de la mienne, mais sans président pris hors du Conseil. Le délégué syrien par ailleurs envisageait avec faveur la nomination d'un commissaire unique. De leur côté les représentants américains et surtout britanniques ne paraissaient tenir à leur formule originale (onze membres du Conseil) que pour autant qu'elle permettait d'abréger le débat en évitant des choix délicats. Mais aucun accord sur un texte précis n'ayant pu se faire entre les pays partisans d'une composition restreinte, le texte original américain fut finalement adopté par la majorité requise.

Une discussion plus lourde de conséquence s'engagea sur la question du fondement juridique de la compétence de la Commission. Usant d'une argumentation souvent spécieuse mais fondée sur une interprétation littérale de la Charte et à ce titre parfois très gênante, Gromyko et ses collègues balkaniques entreprirent de démontrer que les pouvoirs accordés à la commission allaient au-delà du mandat donné au Conseil[1]. Ce chapitre est en effet entièrement consacré au règlement pacifique des différends par une action volontaire des gouvernements intéressés, favorisés par des recommandations du Conseil de sécurité. Quant aux pouvoirs d'enquête, l'article 34 ne les mentionne qu'afin de permettre au Conseil de déterminer si la prolongation du différend est susceptible de menacer la paix. Il est donc injustifié de les prolonger après le moment où le Conseil, par une décision formelle, a déclaré que ce stade était atteint. La résolution américaine ne pourrait donc se fonder que sur le chapitre VII de la Charte et personne, ni dans les conclusions de la Commission, ni dans les débats du Conseil n'a qualifié la situation de menace à la paix ou d'agression. Les délégués de

[1] Passage illisible sur l'original (copie carbone). On peut néanmoins comprendre que ce passage mentionne le chapitre VI de la Charte des Nations unies.

la majorité répondirent à ces objections en exposant les résultats absurdes qu'amènerait l'application intégrale de la position juridique ainsi prise par le représentant soviétique. M. Lange, lui-même, en tant que président, se vit obligé de rappeler le caractère d'obligation morale que, quelles que soient leurs bases juridiques, revêtaient les recommandations du Conseil.

C'est à l'issue de ce débat que le nouveau texte américain, ayant été mis aux voix, se heurta à un veto soviétique.

Après le manque d'esprit de coopération dont avaient fait preuve au cours des débats les représentants albanais, bulgare et yougoslave, l'emploi du veto par la délégation soviétique laissait peu d'illusions sur la possibilité pour le Conseil de rechercher une solution raisonnable du conflit. Un moment de désarroi écoulé, la délégation des États-Unis ne fit pas mystère de son intention de tirer parti de tous les avantages tactiques que pouvait présenter la situation. Décidée à raidir sa position, elle visait à grouper autour de celle-ci une majorité cohérente et considérait sans répugnance la répétition de vetos soviétiques afin de mieux préparer un recours à l'Assemblée générale et éventuellement une révision de la Charte. C'est sous ce signe que devaient se poursuivre des débats où la question grecque proprement dite prenait de plus en plus figure de symbole.

Après avoir rejeté par 9 voix contre 2 le projet de résolution soviétique analysé plus haut, et une proposition polonaise qui, groupant les quelques points sur lesquels la discussion avait révélé un accord de principe, ne contenait plus en fait que quelques clauses de style sans portée pratique, le Conseil se trouva en face d'une nouvelle plainte grecque lui demandant de considérer à nouveau la question sous le jour du chapitre VII de la Charte. Tandis que les délégués australien et américain introduisaient 2 projets se référant à ce chapitre, le premier sous une forme qui ménageait encore la susceptibilité des pays en cause, le second sur un ton presque comminatoire, le délégué colombien faisait accepter la création d'un sous-comité, qui, à l'exclusion de ces deux propositions, chercherait une issue à l'impasse dans laquelle se trouvait le Conseil. Deux séances de cet organisme suffirent à convaincre ses membres que cette initiative, loin de les rapprocher d'une solution pratique, ne faisait qu'exacerber les oppositions.

Autant le premier projet américain était étudié dans le détail en vue d'une application éventuelle, autant les nouvelles rédactions présentées par l'Australie et les États-Unis étaient peu précises ; constatant l'existence d'une menace à la paix, se bornant à adresser aux voisins du nord de la Grèce des recommandations de style basées sur l'art. 40, elles n'étaient dans l'esprit même de leurs auteurs que des manifestations de principe. C'est bien dans cet esprit qu'elles furent critiquées par les représentants du bloc slave. Excipant de l'absence de faits nouveaux, ceux-ci n'eurent qu'à reprendre les arguments dont s'étaient quelques jours auparavant servi les délégués de la majorité, pour démontrer que ni dans l'esprit de la commission d'enquête, ni dans celui du Conseil, la situation locale ne pouvait prêter à des qualifications plus graves que celles du chapitre VI.

L'introduction des nouvelles résolutions n'était qu'une manœuvre destinée à couvrir les fins de la politique américaine.

Les autres représentants, sans doute lassés du débat, s'abstinrent de réfuter ces raisonnements et à quelques minutes d'intervalle les deux résolutions faisaient l'objet de deux sanctions identiques : 9 voix en faveur et veto soviétique.

Ainsi, après deux mois de débats, le Conseil laisse l'affaire grecque dans un état voisin de celui où il l'avait trouvée. Par un artifice de procédure qui sera soigneusement entretenu, il maintient sur place le groupe subsidiaire. Il est donc parvenu à conserver ce droit d'enquête quasi-permanent qui avait fait l'objet d'une opposition déterminée des États balkaniques ; il n'a pu en revanche réaliser aucune des mesures de conciliation dont certaines avaient rencontré une approbation générale.

Entretemps, la situation locale s'est aggravée de manière continue, mais elle ne semble plus jouer qu'un rôle d'instrument dans une affaire qui va sans doute poser devant l'Assemblée des problèmes tels que la règle d'unanimité ou les interprétations du droit de légitime défense et remettre ainsi en question toute l'organisation actuelle des Nations unies.

(Direction d'Europe)

151

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR M. CHAUVEL[1]

Statut de l'Inde française

N. *Paris, 26 août 1947.*

Le chef du gouvernement ayant demandé à M. Eirik Labonne de lui faire des suggestions en vue du règlement de la question de l'Inde française, celui-ci, après s'être éclairé à la direction d'Asie et auprès de M. Gros[2], a rédigé la note dont copie ci-jointe[3].

L'idée de condominium, qu'il a été contraint de développer, puisqu'elle émane de M. Ramadier lui-même, est traitée avec une certaine objectivité et l'on se rend compte que l'auteur en a bien aperçu les inconvénients majeurs et, pour tout dire, l'impossibilité de sa réalisation. Mais il a visiblement hésité à se prononcer formellement contre. Je pense personnellement qu'aucune solution ne pourrait être plus mauvaise. C'est un attrape-nigaud qui nous entraînerait les pires déboires avec Delhi.

Il nous appartient, je crois de donner un avis très net à ce sujet.

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Note manuscrite : *Remis directement à M. Chauvel 26-8-47.*

[2] Dans cette note non reproduite, M. Gros examinait toutes les implications d'un condominium, survivance juridique du XVIIIe siècle sur le partage de la souveraineté. Or la tendance en 1947 était toute autre : une souveraineté pour un territoire donné. Il existait des exceptions (les territoires à bail en Chine), le cas d'un territoire administré par un État étranger (Chypre) et les condominiums existants : Nouvelles-Hébrides (traité franco-britannique de 1906), le Soudan (1899, confirmé par le traité d'alliance anglo-égyptien de 1936). Le condominium restait malgré tout un système d'administration provisoire qui ne résolvait pas les questions de souveraineté définitive. Il avait pu être appliqué pour régler un litige de souveraineté entre deux puissances n'ayant aucune situation privilégiée ni intérêts directs, ce qui n'était pas le cas de l'Inde nationale. Les intérêts de l'Inde étaient prédominants et la France n'avait pas d'autres droits que ceux résultants des traités franco-britanniques du XVIIIe siècle (traité de Paris de 1763 et traité de Versailles de 1783), auxquels l'Inde était étrangère.

Le condominium ne correspondait ni à la constitution française, et en particulier aux chapitres concernant l'Union française (où l'adhésion des États associés était nécessaire), ni celle de l'Inde. Il était douteux que les résidents des 5 comptoirs se prononcent pour l'adhésion à l'Union française. Enfin pour qu'il y ait un condominium franco-indien, il fallait que les établissements français demeurent une sorte de territoire indien indépendant. Mais cette alternative n'était pas compatible avec l'organisation constitutionnelle et la division en deux États : Inde et Pakistan, et non trois comme le montrait la difficulté du choix laissé aux États princiers indépendant. Quant aux questions techniques : double citoyenneté (française et indienne), la répartition des charges et des services communs, elles n'étaient pas non plus réglées.

[3] Voir le document en annexe.

ANNEXE

NOTE DE LABONNE

Statut de l'Inde française

N. *Paris, août 1947.*

Notre Chargé d'affaires M. Roux et le commissaire de la République M. Baron, nous pressent avec la plus vive insistance de déterminer la position de la France à l'égard des cinq établissements :

La position du ministère des Affaires étrangères est nette et ferme.

Notre Chargé d'affaires assure que le Pandit Nehru attend de la France une décision analogue à celle de l'Angleterre et qu'il n'en attend aucune autre.

Porte-parole du gouvernement unanime, il n'attachera intérêt ou même simplement attention à une négociation avec la France que si elle a pour base, et dès l'ouverture, une déclaration portant renonciation explicite de la souveraineté française.

Cette déclaration, le Pandit Nehru ne l'exige d'ailleurs pas immédiatement ni sous forme d'ultimatum. Sa position est à la fois plus calme et plus habile. Se plaçant sur le plan démocratique, il estime qu'à ce titre même la France ne peut en adopter aucune autre, et que toute tentative dans un autre sens serait vaine. Patrie de la liberté, la France ne peut promettre et ne pas tenir. Patrie du droit, elle ne peut davantage donner et retenir. Les populations concernées doivent donc obtenir, suivant les principes démocratiques, la libre disposition de leur sort politique.

Le ministère des Affaires étrangères estime que cette solution s'impose. Et, à son sens, nous avons le plus grand intérêt à la prendre rapidement et franchement. Il y voit la condition première et indispensable de ces bons rapports et de cette amitié qu'il importe d'établir, dès l'origine, et de conserver par la suite avec le grand pays hindou.

C'est, aussi bien, la condition absolue de sa relative bienveillance à notre égard dans l'affaire de l'Indochine. À défaut, un sentiment certainement très violent, peut-être explosif, s'emparera de l'opinion hindoue. Et le gouvernement, étant ou se déclarant impuissant à en canaliser les manifestations, les répercussions en Indochine peuvent être sensibles et gêner peut-être gravement M. Bollaert au moment où notre haut-commissaire va conduire les tentatives de règlement pacifique, qui sont si désirables et difficiles.

Dans le même sens, le ministère des Affaires étrangères estime que nous serons amenés tôt ou tard, et, vraisemblablement, bientôt, à abandonner toute autre position de compromis. Prendre donc maintenant une position réticente, prélude d'un recul presque fatal, n'est ni de bonne politique, ni d'opportunité, ni de l'intérêt dignement et hautement compris de la France et de l'Union française.

À cet égard, les Affaires étrangères font encore observer que l'inclusion dans le cadre de l'Union française d'un arrangement qui menace pratiquement d'être vide de substance ne présente qu'un avantage de façade et menace de créer précédent ; inconvénient grave qu'évite justement une renonciation de souveraineté devenue inévitable.

En somme, se plaçant à son point de vue de politique générale, les Affaires étrangères estiment que la France doit prendre dans l'Inde la même position que l'Angleterre, et que cette prise de position est à la fois inévitable et profitable.

En considérant particulièrement l'Union française, une telle détermination ne saurait cependant être prise sans une étude préalable et approfondie des autres solutions de nature à sauvegarder une part de souveraineté française effective où, à défaut, et à l'extrême rigueur, un fragment de souveraineté nominale par l'adhésion de l'un, de quelques-uns, ou de tous les établissements français de l'Inde à l'Union française.

Dans ce sens, une considération de politique générale a beaucoup de poids : celle du statut international définitif des deux nouveaux États indiens. Sans doute l'Angleterre a-t-elle reconnu la pleine indépendance de l'Inde et du Pakistan. Mais ni l'un ni l'autre ne semblent considérer que cette indépendance doive être exclusive d'une libre détermination les rattachant à la Couronne britannique, par l'adoption du statut de dominion.

S'il en est bien ainsi, la France, en admettant spontanément une indépendance ne réservant pas, elle aussi, l'éventualité du maintien de la souveraineté française, c'est-à-dire, de fait, l'éventualité de l'adhésion à l'Union française des établissements, ferait un geste prématuré pouvant même s'interpréter comme une sorte d'immixtion vis-à-vis de l'Angleterre comme des deux États de l'Inde, dans les affaires hindoues[1]. Elle constituerait, en effet, un fait nouveau préjugeant en quelque sorte les déterminations futures, exerçant sur elles une influence que nous n'avons, certes, ni le droit ni l'intention d'y faire peser.

Comme il n'est certainement pas possible de concevoir le maintien de notre souveraineté intégrale dans le cadre de l'Union française, et qu'il ne peut s'agir que d'une souveraineté fragmentée ou nominale, le rattachement éventuel de nos établissements à l'Union française doit résulter : – soit d'une option donnée aux populations et pouvant aboutir, à la faveur d'un référendum ou autrement, à une adhésion totale ou partielle ; – soit à une sorte de condominium de l'Inde et de l'Union française, à la suite d'un arrangement contractuel avec le gouvernement de l'Inde.

L'hypothèse de l'option doit être examinée avec d'autant plus de soin qu'elle entre avec vraisemblance dans la ligne politique du Pandit Nehru, et qu'elle a sa place naturelle sur le plan démocratique.

Ce principe, que l'Inde serait d'autant plus volontiers portée à accepter qu'elle est entièrement persuadée du résultat favorable, comporte des aspects idéologiques et théoriques des plus séduisants. C'est évidemment un mode d'inclusion dans l'Union française qui répond parfaitement, en apparence, aux conditions de l'orthodoxie démocratique.

Beaucoup estiment, en tous cas, que nous serons amenés, d'une manière ou d'une autre, à l'admettre, et qu'il faut, politiquement et juridiquement, s'y préparer. Cependant, les inconvénients de l'option sont graves et manifestes.

En premier lieu, l'option implique l'éventualité de l'abandon. Or la Constitution, titre IV article 27, prévoit que toute cession de territoire ne peut s'effectuer qu'après un référendum et doit être sanctionnée par une loi. Donc, du point de vue légal, formellement et strictement entendu, une procédure d'option implique l'éventualité de la cession, avec les inconvénients qui y sont attachés, et entraîne aussi bien que la cession spontanément accordée, une discussion et un vote du Parlement.

En outre, d'autres inconvénients résultent du fait du précédent créé et aggravé. Avec les caractères apparents de l'équité, avec les aspects authentiques des formules et mécanismes démocratiques, avec les apparences du respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ce précédent groupe un ensemble d'arguments qui risquent de nous être opposés par la suite avec une grande force et qui s'appuient sur un ensemble de raisons très difficiles à réfuter.

À tous ces égards, la procédure d'option ou de référendum, qui se profile pour la première fois dans l'Inde française, avec tout ce qu'elle entraîne de complexités et de risques, constitue peut-être l'arme la plus redoutable de sécession et de dislocation que nous forgions de nos propres mains.

À la lumière de ces considérations, il peut donc paraître séduisant de concevoir et d'essayer de préciser ce que pourrait être un régime de condominium maintenant une certaine appartenance française sans atteindre la nominale et inévitable unité nationale hindoue.

Ce régime se constituerait selon un schéma tel que, les pouvoirs délibérants étant remis à un ou plusieurs assemblées élues, l'administration se trouverait placée sous l'autorité conjointe d'un gouverneur désigné par le gouvernement de l'Inde et d'un commissaire de la République française. On pourrait envisager soit que, leurs attributions étant identiques, chaque décision exige leur concours, soit, de préférence, une certaine répartition des services et de ces deux autorités. Le représentant de l'Inde serait compétent pour tout ce qui touche à l'ordre public ; le représentant de la France dirigerait les services culturels, scientifiques, hospitaliers, etc.

[1] Note manuscrite marginale : *C'est moi-même qui ai développé ces considérations devant M. Labonne le vendredi 22 août ! Il est singulier qu'il ait l'air de les opposer à l'avis des Affaires étrangères. Ph. Baudet.*

La population des établissements serait représentée à la fois au Congrès hindou et, au moins à titre symbolique, dans l'Assemblée de l'Union française.

Les dispositions suivantes résument les principaux éléments d'un arrangement et pourraient donner lieu à une étude plus approfondie si le gouvernement décide de retenir la notion du condominium :

1) Les établissements français de l'Inde sont soumis au régime législatif, administratif et judiciaire de l'Inde, sous la réserve des dispositions ci-après :

a) la gestion des intérêts locaux est confiée aux assemblées municipales élues,

b) un commissaire de la République française y représente la France. Il y assure la protection des droits et des intérêts français. Il assiste aux délibérations des assemblées municipales. Il est tenu informé de la marche de l'administration,

c) éventuellement, réserve de la justice française pour le jugement des Français. Une ou plusieurs juridictions mixtes franco-hindoues connaîtraient des litiges intéressant à la fois les Français et les Hindous.

2) Les personnes physiques ou morales françaises jouissent, dans les établissements, d'une complète liberté d'établissement et de commerce. Le gouvernement de l'Inde s'interdit à leur égard des mesures discriminatoires, de droit ou de fait, en matière de législation du travail, de fiscalité ou en tout autre domaine.

3) Le gouvernement de l'Inde reconnaît à la France le droit de créer et de faire fonctionner des services publics d'enseignement ou de recherches, ainsi que des services médicaux ou hospitaliers. Des bâtiments resteront à la disposition du gouvernement français pour le fonctionnement desdits services.

4) Les nationaux français des établissements de l'Inde sont admis à exercer, dans un délai d'un an, une option en faveur de la nationalité française, s'ils désirent la conserver. À défaut, ils seront considérés de plein droit comme nationaux de l'Inde. Les enfants mineurs, déjà nés ou à naître, exerceront cette option dans le délai d'un an suivant leur majorité.

La notion de condominium franco-hindou aurait pour corollaire la double allégeance, à la France et à l'Inde, des ressortissants des établissements.

Cette double allégeance peut se concevoir avec une relative facilité dans le domaine des droits politiques où elle conduit à une double représentation au sein des assemblées parlementaires hindoues et françaises. Il est concevable également que les intéressés jouissent d'un certain nombre d'avantages attachés à la citoyenneté à la fois dans le cadre de l'État hindou et dans le cadre de l'État français. Qu'il puisse, par exemple, accéder aux fonctions publiques, soit françaises, soit hindoues.

Les difficultés sont évidemment nombreuses. S'il s'agit, par exemple, de la protection en pays étranger d'un Hindou des établissements, il faut bien que les représentants diplomatiques de l'Inde ou ceux de la France en soient chargés. Et non pas tous deux simultanément. Une compétence concurrente en cette matière serait la source des pires difficultés juridiques et politiques.

De même, il faut bien que les intéressés soient soumis aux lois de l'Inde ou à celle de la France, qu'ils obéissent à un gouvernement ou à un autre. L'enchevêtrement des compétences créé par la double allégeance, si elle peut parfois être avantageuse pour les intéressés, ne peut manquer, et sans cesse, d'engendrer, entre les deux gouvernements, d'innombrables motifs de difficultés, de frictions et de mésententes.

D'une vue même superficielle d'ensemble, la notion de condominium porte manifestement l'hypothèque d'une demi-mesure, d'une concession réticente et avare répondant mal au geste politique que l'opinion hindoue attend de nous, comme elle l'a attendu et obtenu de l'Angleterre.

D'autre part, l'agencement technique en serait extrêmement difficile. Si l'on admet, comme il est sans doute inévitable, que le pouvoir législatif de l'Inde s'exerce nominalement et effectivement sur les établissements, il est tout à fait ardu d'imaginer une administration française, si limitée soit-elle, détenant encore sur les établissements une parcelle de pouvoir public. L'on peut craindre que la combinaison n'aie d'autre avantage, en dehors de la fiction, que de créer des causes permanentes de dissensions.

Quoi qu'il en soit, si nous n'entendons pas suivre immédiatement l'Angleterre, si l'on croit encore possible ou s'il paraît politiquement opportun de rechercher avec le gouvernement de l'Inde un arrangement aux termes duquel l'un ou plusieurs de nos établissements pourraient demeurer dans le cadre de l'Union française, les éléments de propositions à présenter au gouvernement de New Delhi pourraient être les suivants :

La France, consciente de l'immense portée du fait nouveau que constitue la proclamation du 15 août 1947, pleinement soucieuse d'y répondre dans l'esprit le plus libéral, et pénétrée en même temps du désir de pratiquer avec le gouvernement de l'Inde une politique commune, traduisent fidèlement les aspirations des populations et répondant à leurs traditions comme à leurs intérêts… a pris les décisions et présente les propositions suivantes :

1) Dès à présent, abandon des loges.

2) Dès à présent, remise entre les mains des autorités locales de la pleine indépendance dans la gestion interne (réforme municipale).

3) Recherche sur les plans politiques, économique et culturel, des vœux, des aspirations et des avantages matériels des populations des établissements français par l'instauration d'un régime de nature à sauvegarder les traditions, les bienfaisants effets de l'influence séculaire de la France, d'assurer les transitions …, de multiplier les emplois des personnalités hindoues formées déjà par la culture et la technique françaises.

4) Dans l'attente des déterminations définitives concernant le statut international des deux États indépendants de l'Inde, recherche d'un système de condominium joignant la reconnaissance de la souveraineté politique de l'Inde et de l'Union française.

(Direction d'Asie-Océanie)

152

M. Reynaud, Chargé de mission au Haut-Commissariat pour l'Indochine,
à M. Bollaert, Haut-commissaire de France pour l'Indochine.

D.[1] *Saïgon, 26 août 1947.*

Le présent rapport a pour objet de dégager des nombreuses conversations que nous avons eues avec S.A.I. Vinh Thuy ex-empereur Bao Daï d'Annam[2], la situation telle qu'elle la voit, ses dispositions concernant une action et ses conceptions quant à cette action.

Lorsque nous exposons nos vues personnelles nous le mentionnons explicitement.

Situation.

Au cours, d'une première mission, du 5 au 11 août nous avons fait part à B.D. des grandes lignes du discours que devait prononcer M. le haut-commissaire Bollaert, le 15 août[3]. B.D. était d'accord sur l'ensemble du

[1] À la suite d'une mission à Hong-Kong, du mardi 19 au samedi 23 août 1947.

[2] *Note du document* : Nous désignons Son Altesse Impériale Bao Daï au cours de notre rapport par ses initiales B.D.

[3] Voir les documents n°s 102 et 179.

programme proposé, faisant quelques objections sur des points secondaires, mais nous indiquant immédiatement le danger que pouvait présenter un tel discours, s'il ne précisait pas nettement que le gouvernement français n'entendait traiter en aucune façon avec Hô Chi Minh et son parti.

Car il précisait qu'en dehors de cette éventualité, Hô Chi Minh tirerait de ce discours un renforcement de sa position morale et de sa position stratégique. Il pourrait se targuer, d'une part, d'avoir conduit son peuple à l'indépendance, et profiter de la trêve militaire pour s'emparer de points géographiques actuellement aux mains des nationalistes.

À la suite de cette première mission, dont nous avons rendu compte dans un premier rapport, M. le haut-commissaire est rentré en France pour exposer à un Conseil des ministres les lignes essentielles de sa politique développées dans le texte du discours qu'il entendait prononcer, et communiquées par nous à B.D.

Nous sommes retournés à Hong Kong le 19 août, admettant que ces grandes lignes resteraient inchangées, mais il a plané dans l'esprit de B.D. une certaine indécision sur le résultat des discussions engagées en Conseil des ministres à Paris.

Nous avons donc examiné avec lui quelle pourrait être son action en fonction des diverses modifications qui pourraient être apportées aux directives initiales.

B.D. en revient toujours aux données premières du problème vietnamien qui conditionnent son attitude et son action et qui peuvent se résumer ainsi.

Il existe un double conflit :

a) *Conflit extérieur.* Le Viêt-Nam, c'est-à-dire l'ensemble des Annamites des trois Kys, a toujours supporté avec plus ou moins de patience le joug français, matérialisé surtout pour eux par l'administration et la justice. Le parti Viêt Minh, ou parti communiste, a réussi à se faire le champion de la lutte du Viêt-Nam contre la domination étrangère et a groupé autour de lui tous les Annamites qui aspiraient à l'indépendance.

b) *Conflit intérieur.* Mais le Viêt Minh n'est qu'un parti du Viêt-Nam. Certains nationaux, qui combattaient les Français pour leur indépendance, effrayés par l'oppression du Viêt Minh, ne voient plus, actuellement, même dans une fin heureuse du conflit extérieur, le rétablissement possible de la paix et de la sécurité qu'ils souhaitent ardemment.

D'où leur détachement du parti Viêt Minh qui les place dans une situation sans issue apparente, soit en les jetant dans les bras des Français, contre lesquels ils voudraient continuer la lutte pour leur indépendance, soit en les exposant aux représailles des Viêt Minh.

Une lutte sourde et même ouverte s'est dessinée contre l'oppression Viêt Minh, dans les zones où les Viêt-Nam peuvent exprimer leur opinion sans encourir de trop grands risques.

La lutte est ainsi caractérisée par la présence de trois antagonistes : les Viêt Minh, les nationaux et les Français.

Les intérêts des Viêt Minh et des nationaux sont les mêmes, lorsqu'il s'agit de l'indépendance du Viêt-Nam.

Les intérêts des Français et des nationaux sont les mêmes, lorsqu'il s'agit d'éliminer un parti ou, du moins, ses chefs actuels, qui entendent imposer au pays un régime dictatorial et éliminer les Français de l'Indochine.

Positions et moyens actuels des trois adversaires.

Les Français occupent les principaux centres stratégiques et économiques au Tonkin, en Annam et en Cochinchine. Les zones contrôlées par eux représentent environ les 3/10e de la superficie du territoire.

Il faut entendre par zone contrôlée, tout territoire sur lequel les Français peuvent circuler sans faire acte préalable d'opération militaire, mais dans laquelle des précautions peuvent être prises contre les agressions provenant d'un adversaire qui circule également plus ou moins librement dans la même zone.

La puissance offensive des Français leur permet de se rendre maîtres de n'importe quelle position, mais leur maintien sur la dite position entraîne des dépenses d'effectifs et de matériel notamment pour le ravitaillement.

Le Viêt Minh occupe le reste du territoire, zone que nous appellerons zone non contrôlée, et qui constitue en superficie environ les 7/10e du territoire.

En fait, comme nous l'avons dit plus haut, zone contrôlée et zone non contrôlée sont souvent imbriquées, surtout en Cochinchine, ce qui augmente la confusion.

Les Viêt Minh possèdent des moyens puissants de guérilla et une science approfondie de ce genre de guerre. Ils ont eu le temps d'équiper, d'organiser et d'entraîner une armée susceptible, semble-t-il, d'opérations militaires et B.D. estime que les Viêt Minh conservent actuellement cette force disponible en vue d'une dernière opération qui consisterait, notamment, à balayer tout gouvernement ms en place par des Français à la suite d'un accord avec des personnalités annamites choisies par eux.

La position des partis nationalistes du Viêt-Nam est caractérisée par le fait qu'ils ne possèdent pas en propre de régions géographiques.

Ils sont répartis en zone contrôlée et zone non contrôlée.

En zone contrôlée, ils peuvent exprimer à peu près librement leur pensée ; si cette pensée dénote des sentiments pro-français ou anti-Viêt Minh, ils peuvent être en butte aux représailles et actes de terrorisme. Ils sont bridés dans leur action contre le parti Viêt Minh par leur antagonisme contre les Français.

En zone non contrôlée, il leur est encore plus difficile d'afficher leurs sentiments anti-Viêt Minh.

En tous cas, il leur est impossible de les faire connaître à l'extérieur.

La situation des nationalistes est donc extrêmement délicate, et leurs moyens d'action précaires.

Tant qu'ils n'occuperont pas eux-mêmes de position géographique ; ils ne pourront que subir les représailles du Viêt Minh, ou faire figure de vendus à la cause française.

Comme ils sentent le conflit sans issue, la lassitude les gagne. Ils voient apparaître la famine au Tonkin et en Annam et ils se tournent de plus en plus vers B.D. leur ex-empereur, comme vers la seule personne capable de les tirer du malheur qui les accable.

Personnalité de B.D. – Sa position – Ses dispositions – Ses moyens.

B.D. est incontestablement un grand chef, possédant un sens politique aigu et exerçant sur les individus et sur les causes une attraction naturelle.

Sa personne est un facteur important, sinon capital, du problème Viêt Minh.

Sa position dans le conflit intérieur.

B.D. a abdiqué le 25 août 1945 en faveur du Viêt Minh pour ne pas aller à l'encontre des aspirations et des volontés de son peuple.

Il sait que depuis son peuple n'est pas heureux sous la dictature Viêt Minh. Il est décidé par devoir, semble-t-il, beaucoup plus que par ambition personnelle à assumer la charge de le diriger à nouveau.

Mais il ne reprendra les lourdes responsabilités du pouvoir que si son peuple le lui demande expressément, et il n'acceptera de le faire qu'après s'être assuré de garanties qui lui permettent de s'imposer fortement pour que, lorsque les difficultés actuelles ayant été aplanies, son peuple ne puisse oublier tout ce qu'il lui doit.

Il s'agit bien pour B.D. d'assurer un régime stable et non de dénouer une crise momentanée.

Il ne peut encore préciser ses conceptions sur la forme du gouvernement qu'il donnera à son peuple ; elle dépendra des circonstances et des contacts qu'il aura pu prendre avec les personnalités les plus représentatives de l'ensemble du Viêt-Nam. Il est d'ailleurs, fort probable qu'il définira qu'après un essai de régime provisoire.

Il est néanmoins certain que le régime qu'il proposera sera démocratique, car B.D. est profondément démocratique. Il est surtout attaché à l'idée qu'une monarchie constitutionnelle qu'il juge adaptée aux aspirations mystiques du peuple d'Annam. Sa popularité, pense-t-il, est liée aux légendes qui s'attachent à ses origines, à sa figure religieuse. Il estime que celle d'Hô Chi Minh bénéficie également de la légende.

Quelles que soient les solutions momentanées arrêtées pour le gouvernement des trois Kys, il aura néanmoins toujours en vue leur union sous un gouvernement central dirigé par lui-même.

B.D. ne prendra pas la tête d'un parti pour en combattre un autre ; il ne créera pas un parti.

Il est au-dessus des partis. Il arbitrera le conflit actuel si son peuple fait appel à son autorité. Il estime néanmoins formellement qu'il est impossible de composer avec le parti Viêt Minh et que paix et sécurité ne peuvent être rétablies en Viêt-Nam qu'après l'élimination de ce parti. Ou, du moins, de ses chefs, ce qui ne peut être le fait que d'une section militaire, d'une décision spontanée d'Hô Chi Minh, qui lui semble peu probable – ou d'une affirmation de la France.

C'est dans cet esprit qu'il encourage l'évolution des sentiments de son peuple en sa faveur et la lutte des nationaux contre le Viêt Minh. En fait, il n'est plus neutre dans le conflit intérieur.

Ses moyens d'action sont extrêmement précaires. Ils se résument jusqu'à présent, à des prises de position au cours d'interview de journalistes, à des envois de délégués pour intensifier la propagande contre le Viêt Minh et surtout pour grouper les forces vives des nationalistes par des tracts, des manifestations, etc.

Ces moyens ne lui permettent pas d'exécuter un large plan d'ensemble. Il lui faut des hommes et de l'argent. Ce n'est qu'en fonction de ces deux éléments qu'il définit les détails de sa ligne d'action. Jusqu'à présent, il ne dispose que de partisans qui viennent spontanément à Hong Kong. Il ne veut pas s'engager vis-à-vis d'une nation étrangère. Il voudrait mener son action sans appui apparent de la France. D'où mon idée d'emprunt à l'Union française qu'il rembourserait lorsque le Viêt-Nam serait admis dans cette communauté.

Sa position dans le conflit extérieur.

Il acceptera de traiter avec la France s'il en reçoit mandat de son peuple. Il ne peut être pressenti directement par la France sans donner l'impression de rentrer dans les fourgons de l'étranger.

Actuellement, il estime que la France a reconnu Hô Chi Minh et ne l'a jamais désavoué officiellement.

S'il lui était donné mission de traiter avec la France, il serait prêt à négocier sur les bases que nous lui avons communiquées officieusement, c'est-à-dire l'indépendance du Viêt-Nam dans le cadre de l'Union française, le problème des trois Kys étant considéré comme un problème intérieur.

Ces nouvelles dispositions annuleraient les traités de 1862 et de 1884.

B.D. a toujours été parfaitement loyal vis-à-vis des Français. Il l'affirme et tous ses actes le prouvent. Il a confiance en eux et leur voue volontiers de l'affection, malgré leurs faiblesses, leurs erreurs, leurs promesses non tenus, leur caractère impulsif.

Il est bienveillant pour un peuple dont il apprécie la générosité.

Sur un plan plus objectif, il estime que les intérêts du Viêt-Nam et de la France ont toujours concordé. Il aurait pu traiter avec d'autres nations. Tchang Kaï Check par exemple, lui a offert troupes et argent pour reprendre son territoire sur le Viêt Minh. Il a refusé. Lorsqu'il a cédé aux Japonais, il savait que ceux-ci étaient déjà vaincus.

Il estime que c'est encore la domination française qui était la plus souhaitable. Mais, néanmoins, dans sa forme antérieure, elle était devenue insupportable à son peuple, et il ne reprendra la direction que d'un Viêt-Nam indépendant.

Par contre, la collaboration du Viêt-Nam avec la France est pour lui une nécessité. Pendant de nombreuses années, le Viêt-Nam aura besoin, à son avis, en dehors d'un concours militaire indispensable, d'aide et de conseils techniques, économiques voir même juridiques et administratifs.

Si son peuple lui donne mandat de négocier avec la France, que les Français lui fassent confiance.

Il sait ce qui doit faire le bonheur de son peuple. Il sait que les intérêts de la France et du Viêt-Nam sont le plus souvent communs.

L'opinion française et l'opinion étrangère.

B.D. sait bien que l'opinion française évolue également en sa faveur. Il nous a déclaré que notre seule présence à ses côtés lui avait redonné confiance dans la sincérité de notre désir de le voir reprendre en mains les destinées de son peuple.

Il sait une partie de l'opinion de certaines personnalités politiques ou autres qui ont lutté en faveur de sa restauration et contre toute négociation de Hô Chi Minh qui, une fois un nouveau traité conclu, ne renouvellerait pas l'erreur du 19 décembre 1946, en attaquant trop tôt et déclencherait un nouveau « clash » contre les Français – dont les forces seraient amoindries qui réussirait d'autant mieux qu'il possède actuellement des troupes organisées.

Nous lui avons exposé que ceux-là attendent qu'il sorte de sa réserve et réponde à l'espoir qu'ils ont placé en lui pour hâter par son autorité et son action le conflit vietnamien.

L'opinion étrangère n'est pas moins intéressée par la résolution du problème vietnamien. Cette question pourrait être rattachée sur le plan politique à la question d'Indonésie et à celle des Indes.

Mais surtout la défaillance actuelle de l'Indochine trouble gravement l'économie de tout l'Extrême-Orient.

Non seulement, elle entraînera la famine au Tonkin et en Annam mais dans d'autres pays, notamment dans certaines parties de la Chine.

D'où, pour satisfaire ces opinions sur le plan politique et sur le plan économique, nécessité pour la France de définir sa politique et d'indiquer les solutions qu'elle entrevoit. Et cette politique ne peut guère être définie publiquement que par un discours.

Le discours et ses conséquences.

C'est ainsi que nous avons présenté à B.D. la nécessité pour M. le haut-commissaire de prononcer, dès maintenant, le discours qu'il jugeait trop

hâtif étant donné que la position des Nationalistes n'était pas encore suffisamment affirmée.

B.D. l'a très bien compris. À moins qu'à la suite de son voyage en France, M. le haut-commissaire ne soit amené à modifier profondément dans un sens défavorable, les besoins des négociations, ou à décider qu'elle traiterait avec Hô Chi Minh, B.D. prendra position plus ou moins ouvertement suivant la teneur du discours et les appels de son peuple.

Mais il ne cache pas le peu de valeur que peut présenter soit une proclamation, soit un interview donné à des journalistes s'ils ne sont pas appuyés et poursuivis par une action plus énergique.

La proclamation aura plus de poids. Il s'agit de la justifier par de nombreux télégrammes reçus des divers groupements lui demandant d'être le négociateur indiqué dans le discours. Mais quel que puisse être le nombre de télégrammes qu'il recevrait, il pense que Hô Chi Minh peut s'en faire envoyer tout autant de tous les points du territoire contrôlés par le Viêt-Minh, et le Viêt-Minh pourra faire valoir que les nationalistes qui ont envoyé les télégrammes sont en territoire contrôlé par les Français et qu'ils ont subi la pression de ces derniers.

L'interview dans les journaux ne semble pas présenter ces inconvénients, mais quelle pourra en être la portée ? Il indiquera simplement à l'opinion publique française et au monde que sa personnalité existe, que de nombreux nationalistes pensent qu'elle est une de celle susceptible de dénouer la crise. Il lui permettra, en outre, de donner son opinion sur le texte du discours.

B.D. estime que quelle que soit sa réaction au discours, le problème intérieur restera entier, et que ce discours risque de favoriser Hô Chi Minh mieux organisé actuellement pour en profiter.

Le plan d'action de B.D.

B.D. en arrive à cette conclusion qu'il faut agir avant que ce discours ne soit prononcé. Nous donnons en annexe un plan d'action qui montre les idées maîtresses de B.D. Libérer le territoire par les nationalistes avant de négocier avec les Français, donc de régler le conflit intérieur avant le conflit extérieur qui, à son sens, sera réglé automatiquement par le discours car il fait confiance à notre parole.

Ce plan n'a pas reçu d'application car il était subordonné à l'accord des Français et, en l'absence de M. le haut-commissaire, il ne pouvait être mis à exécution. B.D. nous avait demandé de faire prêté discrètement le concours des autorités françaises à la manœuvre projetée. Une deuxième manœuvre est de favoriser le voyage des nombreux leaders des différents fronts nationalistes. Nous joignons en annexe le texte d'une des nombreuses lettres qu'il reçoit et sa réponse.

En résumé, pour B.D. il existe un conflit Viêt-Nam – Viêt-Minh qu'il faut matérialiser pour que le monde le comprenne et qu'il puisse intervenir comme arbitre.

Mettre en place les nationaux en les reconnaissant en les groupant sous un même étendard, le pavillon jaune, en leur favorisant l'occupation de zones géographiques, est le premier objectif.

Libérer ensuite complètement le territoire du Viêt-Nam. Puis, négocier avec la France. Enfin, ces objectifs atteints, reconstruire le Viêt-Nam avec les Français.

Il se peut que B.D. soit amené à modifier l'ordre de ces différents objectifs et à prendre différentes positions plus tôt qu'il ne voudrait.

Mais il ne précisera sa pensée que lorsque les éléments du problème lui seront connus et, en particulier lorsqu'il connaîtra le texte exact du discours.

C'est pourquoi B.D. demande à M. le haut-commissaire de nous confier le plus tôt possible, le texte complet du discours pour qu'il puisse mettre au point sa réaction.

(Direction d'Asie-Océanie)

153

GÉNÉRAL CATROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2330-2339. *Moscou, 27 août 1947.*

Au cours d'une visite de congé que j'ai faite à M. Vichinsky, en lieu et place de M. Molotov, absent de Moscou, il m'a été donné de vérifier l'exactitude des impressions que je vous ai mandées sur les dispositions actuelles du Kremlin à l'égard de la France.

J'ai, à dessein et délibérément, abordé la matière en me déclarant préoccupé du changement de climat que je constatais dans nos rapports, climat que par devoir d'État autant que par conviction personnelle, j'étais soucieux de voir s'améliorer à la veille de mon départ pour Paris, je jugeais nécessaire afin de pouvoir informer mon gouvernement de m'enquérir auprès de M. Vichinsky des raisons du refroidissement survenu dans les relations entre nos deux pays.

M. Vichinsky ne se déroba pas à l'entretien et me déclara qu'il appréciait l'esprit amical qui inspirait ma question. Il ne fit point de difficulté pour reconnaître que nos rapports s'étaient modifiés depuis deux mois « c'est, a-t-il dit, la conséquence des événements. À la suite de l'échec de la conférence des trois ministres des Affaires étrangères, il s'est constitué à Paris un bloc occidental. Là se trouve l'explication du changement que vous relevez ».

[1] Note manuscrite : *Vu F.C[oulet].*

J'objectais que la signification ainsi donnée à la réunion de la conférence des 16 n'était fondée ni en esprit ni en fait, que les buts de coopération et d'entraide économique étaient bien connus et délimités, et que ses initiateurs, et en particulier la France, n'avaient jamais eu le dessein d'en faire la formation occidentale d'États que M. Vichinsky désignait sous le nom de bloc occidental.

J'affirmai avec force que la France était et demeurait nettement hostile à une politique de blocs, ainsi qu'à la division de l'Europe et du monde en groupements antagonistes de puissances et que rien ne permettait d'en douter. Elle était d'ailleurs l'alliée de l'URSS, elle devait avec elle des intérêts permanents communs ; au surplus les sentiments du peuple français à l'endroit des peuples soviétiques étaient connus. Toutes ces raisons excluaient que la France fût la promotrice ou se fît l'adhérente d'un bloc occidental à tendances ou visées antisoviétiques. La France, mise en présence des suggestions du général Marshall, ne les avait considérées qu'en fonction de sa détresse et de ses besoins économiques. Elle ne pouvait négliger des possibilités d'aide qu'aucun autre pays, l'URSS y compris, n'était en mesure de lui offrir, mais qu'il était clair qu'elle ne paierait pas cette assistance en sacrifiant son indépendance politique. Telle était la réalité des faits.

M. Vichinsky m'a répondu qu'il fallait distinguer entre l'intention et les faits, entre le sentiment du peuple français et la politique de son gouvernement. Le Kremlin ne pouvait que considérer les faits. On ne pouvait contester que présentement le monde fût divisé en deux camps. Or la France, et l'URSS ne se tenaient pas dans le même camp.

Je répétai à M. Vichinsky que la France se refusait à être classée dans aucun camp ni sous aucune obédience, qu'elle n'acceptait pas la division de l'univers mentionnée par mon interlocuteur et qu'elle s'emploie à l'éviter. M. Vichinsky me répondit que cependant : « Les faits étaient là » et que quelles que fussent nos intentions nous étions « entraînés ». Avions-nous lieu de nous en féliciter ? Les avertissements de M. Molotov s'étaient avérés exacts.

Je ne sache pas, ai-je répliqué en substance, que nous ayons jusqu'ici été conduits par l'enchaînement des faits au-delà de ce que nous proposions. La zone allemande d'occupation française demeurerait toujours autonome, nous n'avons pu admettre que deux des importants problèmes de l'Allemagne de l'Ouest celui du charbon de la Ruhr et celui du relèvement du niveau industriel fussent réglés sans nous. Seraient-ce là les signes d'un abandon de notre indépendance ? Nous avons dû assurer dans l'immédiat la sauvegarde de nos intérêts mais nous professons que ces deux problèmes ne peuvent recevoir de solutions définitives qu'au cours de la session de novembre du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

M. Vichinsky répondit en répétant que son gouvernement s'en tenait à l'interprétation des faits et je renouvelai mes réserves sur (…)[1] de cette interprétation.

[1] Lacune de déchiffrement.

J'ajoutai que le Kremlin eut été mieux en mesure de les apprécier si dès l'origine il ne s'était pas mépris sur l'inspiration qui avait présidé à la réunion de la conférence de Paris et s'il avait consenti à y participer. Si, quoi qu'il soit, il redoutait que cette conférence devint un instrument de puissance entre les mains d'un autre pays, n'aurait-il pas eu intérêt pour y faire obstacle à en faire partie et à y faire entendre sa voix ? « Ainsi me dit en souriant, M. Vichinsky vous pensez que nous avons eu tort de nous abstenir ? » Sans doute. « L'avenir nous départagera, mais je crois que M. Molotov avait raison. Quant à la question que vous m'avez posée j'y ai répondu. Convaincu de votre souci d'établir de bons rapports entre nos deux pays, je souhaite que vous trouviez audience auprès de votre gouvernement ».

Tel fut cet entretien qui se développa sur un mode toujours amical et exempt de brutalité.

(Direction d'Europe)

154

M. Moutet, Ministre de la France d'outre-mer,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 7913. *Paris, 29 août 1947.*
Confidentiel.

Une note d'information émanant de l'état-major général du ministère de la Marine et relative à l'« intérêt d'une expédition française dans l'Antarctique » a été communiquée à mes services. Cette note déclare notamment :

« Déjà le gouvernement américain a fait savoir qu'il ne reconnaissait comme principe d'attribution que l'occupation effective ; il est possible également qu'ils demandent que l'Antarctique soit une terre commune aux Nations unies. D'autres nations feront peut-être valoir d'autres principes mais quel que soit l'argument, la possibilité de la France sera faible, car depuis 1840, nos revendications n'ont jamais été appuyées par la moindre action sur place.

Les milieux britanniques bien informés de ces questions sont persuadés qu'une délibération internationale aura lieu dans un avenir rapproché devant un organisme tel que l'ONU, la Cour de La Haye, etc. L'Angleterre, actuellement, cherche à retarder cet événement mais cette attitude négative ne sera pas longtemps possible et il est probable qu'en 1948 au plus tard, la discussion s'engagera.

[1] Dépêche à l'attention de M. Sirot. Note manuscrite : *D'accord, encourager et résumer ce que nous avons fait*.

Décidé à défendre ses positions, il est dans l'intérêt et dans les vues du gouvernement britannique d'aider la France à défendre les siennes. Le *Foreign Office* est prêt à renseigner notre ministère des Affaires étrangères sur toutes les questions qui paraîtraient demander un complément d'information. Les spécialistes anglais des questions polaires mettront à notre disposition, si nous le jugeons utile, leur expérience et les riches ressources documentaires de l'Institut de Recherches polaires de Cambridge ; l'Australie dont nous sommes plus particulièrement voisins dans l'Antarctique est prête à nous aider en particulier de son service « d'*ice patrol* » aérien inauguré il y a un mois (début mars 1947).

Si le gouvernement français, représenté en particulier par le ministère des Colonies et le ministère des Affaires étrangères, est décidé à maintenir nos revendications sur la Terre Adélie, il importe de toute urgence de renforcer notre position sur ce secteur de l'Antarctique, mais l'action à entreprendre doit être officielle et ordonnée de telle façon qu'elle puisse servir d'argument en cas de discussion internationale ».

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon département s'est déjà préoccupé de faire valoir effectivement les droits de la France sur ses possessions dans les mers australes. Les terres du Sud de l'Océan Indien, St-Paul, Amsterdam, Kerguelen, Crozet, constituent des zones de pêches fort riches en poissons et en crustacés. La chasse aux mammifères marins, dont l'exploitation pourrait constituer pour la métropole et l'Union française tout entière, une source de matières premières très importante y est envisagée. Mes services ont déjà pris contact avec des sociétés privées susceptibles d'opérer dans ces parages lorsqu'une station radioélectrique et météorologique aura pu être installée dans l'île St-Paul.

La réalisation de cette installation est urgente. Une telle station est en effet appelée à rendre les plus grands services aux lignes de navigation maritimes et aériennes du Sud. La position extrêmement favorable de l'île St-Paul a déjà incité des nations étrangères à y envisager l'établissement d'un centre d'observations météorologiques. Il serait donc opportun d'agir rapidement afin de devancer toute revendication internationale fondée sur la carence de la France devant la nécessité d'un relais assurant la couverture météorologique dans le Sud de l'Océan Indien.

La solution qui a paru la meilleure serait d'établir à St-Paul, avant toute entreprise commerciale ou industrielle, une cellule administrative. Elle permettrait de supprimer une des principales raisons des échecs encourus dans le passé par des sociétés privées basées sur cette île consistant dans les difficultés des liaisons. Elle constituerait le premier pas important vers la mise en valeur d'abord de St-Paul et Amsterdam, puis des Kerguelen, et enfin de la Terre Adélie, si les enseignements dégagés au cours de cette marche vers le sud s'avéraient satisfaisante.

En même temps que la station radio-météorologique un laboratoire d'études biologiques serait créé, et ultérieurement les entreprises privées qui auraient obtenu concession du droit de pêche pourraient procéder à la mise en place de leurs installations. Deux réunions ont eu lieu à ce sujet, sur

l'initiative de la direction des Affaires économiques de mon département les 31 mars et 6 juin 1947. À la dernière étaient représentés les divers ministères intéressés par la mise en valeur des terres australes.

Mais en raison de l'importance qu'attache actuellement l'opinion internationale aux terres antarctiques et des convoitises qui se manifestent, j'estime indispensable d'agir aussi rapidement que possible pour consolider les droits de la France sur la Terre Adélie en même temps que s'organise une occupation de St-Paul. Il m'apparaît nécessaire de profiter de l'été austral 1947 pour envoyer une expédition vers ces régions afin d'y affirmer effectivement la souveraineté française que des puissances étrangères paraissent vouloir méconnaître.

Je joins à ma lettre, pour information, copies des P.V. des réunions des 31 mars et 6 juin 1947 ainsi qu'une copie de la note d'information nº 110 L.R. du ministère de la Marine[1].

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître les intentions de votre Département en ce qui concerne l'action à entreprendre dans l'Antarctique.

(Direction d'Amérique)

155

M. Bourdeillette, Chargé d'affaires de l'Ambassade de France près le Saint-Siège,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2] [3].

D. nº 294. *Rome, 29 août 1947.*

J'ai pris connaissance avec intérêt des renseignements que le Département a bien voulu m'adresser par sa dépêche nº 275/EU sur les résultats du voyage à Rome du cardinal Sapieha[4].

En ce qui concerne les rapports entre la Pologne et le Vatican, il est exact, d'après les informations dont je dispose moi-même, que le cardinal a fait ici un exposé très noir de la situation des catholiques en Pologne, confirmant notamment les indications que possédait déjà le Saint-Siège sur l'action que poursuit l'État pour détacher la jeunesse de l'Église. Le Secrétaire d'État

[1] Documents non retrouvés.
L'état-major de la Marine avait déjà produit une note d'information sur la géographie et la situation politique des territoires arctiques et antarctiques, la politique des autres puissances dans ces régions et les actions françaises possibles. La France n'ayant pas de terres au nord du cercle polaire arctique, seule la Terre Adélie était concernée par une éventuelle exploitation industrielle ou scientifique (note nº 110 LR du 2e bureau, 10 avril 1947 non reproduite).

[2] Note manuscrite : *Bulletin Com[muniqué] à la DEC [Direction d'Europe centrale] en se référant à son rapport qui a fait l'objet de notre lettre. Fait le 13.9.1947.*

[3] Document signé Jean Bourdeillette.

[4] Voir document nº 127.

qui avait consenti à écouter M. Pruszynski n'avait d'ailleurs pas été dupe des assurances données en cette matière par le diplomate polonais et avait posé de telles conditions à la reprise des relations qu'il était clair qu'aucun résultat important ne serait atteint avant longtemps. Toutefois, ainsi que je l'ai indiqué dans ma dépêche n° 181/EU du 19 mai dernier[1], le Saint-Siège se déclarait prêt à conformer sa décision à l'attitude des évêques polonais qui ont tenu une réunion en avril dernier à Gniezno auprès du tombeau de Saint Adalbert. En laissant ainsi à l'épiscopat polonais le soin de déterminer la politique la plus favorable à l'Église dans son pays, le Vatican prenait en cette occasion une attitude dont il a donné d'autres exemples depuis deux ans, mais qui est assez nouvelle, ou qui du moins, ne répond plus à la politique centralisatrice qu'il a souvent suivie en d'autres circonstances. Il est à noter d'autre part qu'il ne s'est pas contenté de se ranger à l'opinion négative des évêques polonais mais qu'il l'a faite sienne de telle façon que sa responsabilité seule, et non celle de l'épiscopat, parut engagée par cette décision.

Rien n'indique que la situation ait évolué depuis lors. Ni les milieux du Vatican, ni les cercles polonais de Rome ne croient à une prochaine reprise des relations diplomatiques entre Varsovie et le Saint-Siège. Sans doute, ainsi que l'a noté l'informateur du Département, la Secrétairerie d'État reste-t-elle très désireuse de voir s'établir un jour de telles relations, mais cette reprise reste subordonnée au rétablissement en Pologne d'une liberté réelle dont on ne voit pas d'ici les prodromes. Pour le moment, le Vatican est surtout préoccupé de se renseigner le plus exactement possible sur la situation de l'Église polonaise et d'établir avec elle une liaison régulière. C'est pourquoi la Secrétairerie d'État semble avoir l'intention d'envoyer en Pologne un visiteur apostolique. Mgr Tardini m'a lui même indiqué, au cours d'une récente conversation, qu'il considérait cette mesure comme désirable. On se demande sous quelle forme se fera éventuellement cette visite : envoi d'un prélat ? ou, plus simplement, mandat donné à un ou à plusieurs hommes de confiance, réguliers ou séculiers, qu'aucune désignation ostentatoire ne désignerait ? Certains se demandent même si le religieux de l'ordre des Carmes que le Vatican a envoyé en Pologne il y a quelques semaines n'aurait pas reçu en fait des pouvoirs étendus qui lui permettraient de faire les visites canoniques nécessaires à l'information du Saint-Siège. On semble cependant à la Secrétairerie d'État faire allusion à l'envoi plus ou moins prochain d'un personnage plus important. Quoiqu'il en soit ce projet semble confirmer l'ajournement sine die de la reprise des relations diplomatiques.

Il est à noter que, d'après certains milieux polonais, restés en contact avec ce qu'ils appellent la « Pologne non incorporée », les évêques polonais ne seraient nullement découragés par cette situation mais montreraient une grande confiance en l'avenir, non pas qu'ils croient à une détente prochaine mais bien au contraire parce qu'ils sont persuadés de l'imminence d'un conflit qui, espèrent-ils, les libérera du régime actuel. On reconnaît

[1] Voir DDF, 1947-I, n°s 342-343.

d'ailleurs dans les milieux en question qu'un tel optimisme est nécessaire : sans lui l'opinion tomberait dans un découragement dissolvant et dans un abandon dont on pourrait attendre le pire. En tout cas, dans les mêmes cercles on estime généralement inévitable le déclenchement prochain d'une lutte antireligieuse de la part des dirigeants polonais. Depuis des mois on prévoyait que le gouvernement de Varsovie serait à brève échéance entraîné dans une double action, d'une part une épuration du parti communiste, d'autre part une campagne antireligieuse. La première de ces actions semble commencée. Aussi croit-on que la seconde opération pourrait n'être plus éloignée. On fait remarquer que dans les procès intentés récemment sous l'inculpation d'avoir entretenu des relations clandestines avec l'étranger et avec le général Anders – procès qui par certains côtés rappelleraient les procès de Moscou –, nombre d'inculpés ont pris soin de mettre en cause l'entourage du cardinal Sapieha. On se demande si ce ne serait pas le signe précurseur d'une campagne antireligieuse de plus grande envergure.

La manière de voir attribuée au cardinal Sapieha concernant la signification des articles publiés par le comte dalla Torre dans l'*Osservatore Romano*, coïncide avec le sentiment de certaines personnalités polonaises de Rome qui pensent comme lui que le Vatican a déclaré préparer sa neutralité à la veille dune nouvelle guerre. D'après les informations données par notre Chargé d'affaires à Varsovie dans sa dépêche n° 711 du 26 juillet[1], il semble que cette interprétation soit aussi celle d'une grande partie du clergé polonais. À vrai dire il est évident, et cette ambassade l'a déjà indiqué au Département dans sa dépêche n° 232 du 27 juin dernier[2], que, devant la possibilité d'un nouveau conflit, le Saint-Siège ne pouvait que lancer une fois encore un appel à la paix et affirmer sa neutralité impartiale à l'égard des belligérants éventuels. Cette position de principe n'impliquerait nullement un changement dans la politique du Vatican. Tout en continuant à lutter contre le communisme, tout en approuvant et favorisant autant que possible des initiatives telles que le plan Marshall, basé sans doute sur l'idée de solidarité internationale mais aussi sur la foi en une civilisation occidentale, le Saint-Siège ne pouvait que prendre l'attitude de neutralité pacifique que devra enregistrer l'histoire. Ce qui a retenu surtout l'attention du cardinal Sapieha et des milieux polonais c'est que cette prise de position semblait révéler de la part du Saint-Siège une vue très pessimiste de la situation internationale. Que les prévisions des milieux du Vatican soient généralement pessimistes, c'est un fait et la publication des articles du comte dalla Torre peut être à juste titre considérée comme un nouveau signe de cet état d'esprit. Mais ce pessimisme prend, suivant les personnalités et les tempéraments, des aspects assez différents. Pessimisme clairvoyant, mais calme et nuancé, sans passion et sans désespoir chez Mgr Montini. Pessimisme plus noir et plus impulsif chez le cardinal Tisserant et chez Mgr Tardini, qui ne cachent pas leur angoisse devant ce qu'ils considèrent comme les signes annonciateurs d'un conflit fatal et imminent. Tout

[1] Document non reproduit.

[2] Voir *DDF*, 1947-I, n° 432.

récemment encore, Mgr Tardini, me parlant des événements de Grèce me disait : « C'est l'invasion de la Grèce par les Slaves, demain ce sera celle de l'Italie ». Les mêmes prélats sont persuadés qu'une ère de persécution va s'ouvrir pour l'Église catholique, d'abord dans les pays actuellement dominés par l'URSS, ensuite dans l'Europe entière qui sera, disent-ils, un jour prochain occupée par les Russes. C'est sans doute à leur opinion que se réfèrent les considérations d'ordre militaire et stratégique que le cardinal Sapieha a recueillies à Rome et qui sont rapportées à la fin de la dépêche précitée du Département.

(Direction d'Europe)

156

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE[1] [2]

Questions posées par l'entrée en vigueur prochaine du traité de paix avec l'Italie

N. *Paris, 30 août 1947.*

1) *Protocole franco-italien concernant les modalités du transfert de souveraineté à Tende et La Brigue.*

Les Italiens nous avaient présenté, le 20 mars, leurs suggestions concernant les opérations préliminaires de transfert. Nous avons remis, le 23 avril, au Chargé d'affaires, M. Benzoni, un projet de protocole au sujet duquel les Italiens ne nous ont pas fait connaître leur avis. Nous pourrions, semble-t-il, leur demander de répondre d'urgence.

2) *Date de dépôt simultané à Paris des instruments de ratification des grandes puissances.*

Nous avons demandé aux Russes de proposer une date. La date choisie sera celle de l'entrée en vigueur du traité. Il serait très souhaitable que cette date fût connue 15 jours d'avance afin que les contacts préliminaires nécessaires au rattachement de Tente et La Brigue puissent avoir lieu en temps utile[3].

3) *Commission de délimitation de la frontière.*

Il convient de régler sans retard la question des indemnités de mission. Dès que cette question sera réglée, il faudra demander à la délégation italienne de se tenir prête à rencontrer la délégation française à une date que nous proposerons d'accord avec le général de Lasilléon.

[1] Note manuscrite : M. *Couve de Murville m'en parler.*

[2] Document paraphé F[rançois] C[oulet].

[3] Une note pour M. Chauvel du 1er septembre 1947, non reproduite, précise que la ratification du traité de paix italien par l'URSS implique des concessions économiques de l'Italie à la Yougoslavie.

4) *Commission navale des quatre puissances.*

Elle doit se réunir à Rome dans les trois jours de l'entrée en vigueur du traité. Il est donc souhaitable que notre réponse aux notes italiennes des 10 avril et 1er juillet soit remise à Rome dès que possible.

5) *Projet de loi concernant la consultation populaire.*

Le faire voter d'urgence ; préparer le décret prévu à l'article 3 (voir Secrétariat des conférences).

6) *Projet de loi sur l'organisation des territoires rattachés à la France en vertu du traité de paix avec l'Italie.*

Le ministère de l'Intérieur fait le nécessaire pour faire voter d'urgence ce projet.

7) *Conversations préliminaires entre techniciens français et italiens de l'Électricité et des Chemins de fer.*

Ces conversations pourraient avoir lieu à Nice avant même l'entrée en vigueur du traité. Elles ne porteraient que sur les questions urgentes (fourniture du courant de la centrale de St-Dalmas à l'Italie). La commission de surveillance prévue à l'annexe III du traité de paix devra se réunir dès que possible après la mise en vigueur du traité. Le texte de l'annexe III sera peut-être modifié à la suite des négociations Couve-Quaroni.

Si les négociations relatives au tracé de la frontière doivent aboutir, il est très désirable que l'accord soit signé avant la mise en vigueur du traité. S'il n'en était pas ainsi, la situation de certaines portions du territoire changerait inutilement et il en résulterait sans doute des complications qu'il vaut mieux éviter.

(Direction d'Europe)

157

M. Neuville, Consul général de France à Jérusalem,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 901. *Jérusalem, 31 août 1947.*

De passage à Jérusalem, plusieurs Français, israélites ou non, m'ont fait la remarque de la chaleur des sentiments favorables à notre pays qu'ils constataient tant dans les milieux du sionisme « embourgeoisé » que dans les colonies collectivistes. J'avais moi-même l'occasion de signaler au Département, au hasard des comptes-rendus politiques de quinzaine, les manifestations d'une sympathie qui, dans le *Yichouv*, va croissant pour notre pays. À deux reprises le *Vaad Leumi* rendit hommage, par un

[1] Document communiqué à Londres, Le Caire, Beyrouth, Damas et Caiffa.

communiqué officiel, à l'attitude humanitaire adoptée par la France en l'affaire de l'*Exodus*. À Jérusalem et à Tel Aviv, les Conseils municipaux juifs votèrent des félicitations et des remerciements à la République. Les journalistes de Palestine, réunis à Tel Aviv, organisèrent récemment, à l'occasion de l'inauguration de la ligne d'*Air-France*, une manifestation où ils ne s'attendaient à rien moins qu'à me voir venir recueillir l'hommage collectif d'admiration francophile de la presse palestinienne.

De cette presse, une longue pratique de la Palestine, m'a appris l'intempérance et la mobilité. Certes l'exceptionnelle floraison d'articles pro-français des dernières semaines est le signe certain d'un sentiment profond et d'une réelle estime pour la France. De nombreuses lettres et conversations particulières sont venues compléter ce témoignage public. Ces élans de sympathie qui s'expriment dans le style passionné, les longues tirades, et le raisonnement inexorablement déductif qui sont propres à la presse juive vont d'abord à la France des principes de 1789, du socialisme, et de la fraternité démocratique dont les enseignements sont repris par les « kibboutzim » avec une belle sincérité, et un rare bonheur. Ils vont aussi à ce libéralisme intellectuel dont la séduction s'est exercée avec tant de succès sur la bourgeoisie juive d'Europe au 19e siècle, et qui semblant autrefois garantir le salut de minorités menacées, paraît aujourd'hui justifier un établissement qui puise encore dans nos théories politiques ses certitudes et ses justifications les meilleures.

Ce courant sentimental et d'opinion se traduit aussi bien par un sincère attachement « culturel », dont les nombreuses demandes de visas pour la France de ces étudiants que j'ai pu, dans une précédente communication au Département, qualifier de « heimatlos intellectuels », sont la preuve indubitable. Il est vrai, qu'hélas, on connaît de moins en moins la France. Nos moyens d'informer sont réduits. Il est d'ailleurs difficile d'éclairer simplement l'opinion sans éveiller ici ou les suspicions britanniques ou les réactions anti-anglaises. Depuis le mandat on ne parle plus ni n'apprend guère le français chez les Juifs que dans ces écoles de l'Alliance israélite au travail desquelles il m'est toujours agréable de rendre un hommage mérité. Mais le niveau de leur enseignement n'atteint pas ces écoles secondaires pour lesquelles le Département n'a pu m'accorder les subventions que je demandais dans le but de soutenir, et parfois de maintenir de rares cours de français. Entre les classes primaires de l'Alliance française et l'enseignement de la Chaire de Civilisation française à l'université hébraïque, seule l'initiative privée a comblé le vide, et fort imparfaitement. La connaissance poussée de notre pays et de sa langue semblent en conséquence et de plus en plus, devenir le privilège presque mondain des restants de cette bourgeoisie formée à l'autrichienne et à la russe et pour qui la pensée et le parler français étaient la suprême élégance.

À ces phénomènes permanents d'attachement à la chose française et à l'occasion des événements politiques, s'ajoute une passion momentanée dont les récents développements de l'affaire de l'*Exodus*, le discours de Votre Excellence, le deuxième communiqué français en réponse à l'Angleterre ont donné de parfaits exemples. En exaltant la France, on s'est complu à

attaquer ou à diminuer l'Angleterre, à supposer entre M. Bevin et Votre Excellence les prétendus aspects d'une lutte personnelle, à souligner les petites fissures et à laisser prévoir les grandes divisions. Sous cet aspect, la presse sioniste retrouve à n'en point douter les traits ancestraux d'un génie tout oriental. J'ai tenté, par les récentes revues de presse de ce Consulat général, d'exprimer ce climat de passion souvent injuste. Un autre exemple en avait été donné (cf. ma dépêche nº 773/LA du 25 juillet)[1] par la déclaration du Dr Weizmann devant la Commission des Nations unies traitant du « programme détaillé sur le mode hitlérien d'extermination des Juifs français » découvert, en France, disait-on, avec le récent complot contre la République. Le 22 juillet le *Yedioth Ahronoth* (cf. la revue de presse du 28 juillet) n'hésitait pas à écrire :

« Non seulement les maquis noirs, mouvement qui avait préparé le complot contre la Quatrième République, mais des partis de droite ainsi que leurs organes, propagent publiquement le poison de l'antisémitisme. La raison en est bien simple : l'antisémitisme est un moyen peu coûteux et sûr pour s'acquérir la sympathie des masses. Pour combattre le communisme et l'URSS on n'a qu'à faire appel à cette arme qu'est la provocation des instincts antisémites qui sont en veilleuse dans l'âme de l'homme ' moyen' ».

Le même journal interrompait en août le concert de louanges au cabinet français, pour suspecter, au moindre atermoiement, une « faiblesse » ou une « reculade » des autorités de notre pays. Des articles de M. Léon Blum, et de leur logique empreinte d'humanité, les journaux sionistes ont moins retenu le ton de mesure que les attaques anti-juives qu'ils suscitèrent dans la presse anglaise contre la personne de leur auteur. Il n'est pas jusqu'aux frères Tharaud qui ne soient d'abominables antisémites quand « Israël est roi » et ne deviennent pour la presse de Tel Aviv des pro-sionistes patentés le jour où, dans *Carrefour* ils apportent aux réfugiés de l'*Exodus* une page de cette expression de compassion charitable que la France n'a pourtant pas ménagée dans les colonnes de ses quotidiens.

S'il occupe, dans l'esprit et même dans le cœur du *Yichouv* une place privilégiée, notre pays et son gouvernement ne sont pas plus que d'autres à l'abri d'un revirement de l'opinion juive trop aisément sensible aux exagérations d'une presse qui pèche souvent par démesure. L'impatience des éléments sionistes les conduit facilement à l'intransigeance, ou même à l'injustice. Et sans doute, en constatant ces travers, faut-il se souvenir de toutes les intransigeances et de toutes les injustices que subissent à l'heure actuelle les Juifs déplacés d'Europe, et de celles qu'eut à vaincre notre propre pays pour parvenir à cette liberté qui, aux yeux du *Yichouv*, éclaire toujours le séduisant et sincère visage de la France.

(Direction d'Afrique-Levant)

[1] Document non reproduit.

158

M. SCHUMAN, MINISTRE DES FINANCES,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. *Paris, 2 septembre 1947.*

En l'état actuel des travaux préparatoires au rattachement économique de la Sarre à la France, il me paraît utile de préciser à votre intention mon point de vue quant à la date et aux modalités juridiques des opérations prévues.

M. le commissaire honoraire de la République, chargé de la coordination des études pour le rattachement, a en effet envisagé l'introduction du franc dès la fin du mois d'octobre 1947. L'approbation d'une constitution sarroise par une Assemblée dont l'élection est prévue à cet effet aurait lieu à peu près à la même date. Suivraient ensuite, dans le courant de novembre, la désignation de la « Commission du gouvernement de la Sarre » et une ordonnance du général commandant en chef français en Allemagne transformant le régime de l'autorité française et fixant en particulier les pouvoirs du Haut-Commissaire.

Or, des motifs d'ordre technique, sur lesquels l'attention des services compétents de votre Département a déjà été appelée par la direction des Finances extérieures, me donnent à penser qu'il serait prématuré d'introduire le franc en Sarre à une date aussi rapprochée. En particulier, les banques françaises destinées à s'établir en territoire sarrois se pourront installer leurs filiales ou succursales avant le 15 octobre, date à laquelle les banques allemandes en Sarre entreront en liquidation. Il est évidemment souhaitable que les nouvelles banques disposent d'un délai suffisant pour évaluer les besoins de crédit qui se manifesteront lors du rattachement et se préparer à y faire face avec le concours de la banque de France. Je dois tenir compte, au surplus, de l'incertitude qui règne encore sur le régime monétaire depuis longtemps discuté par le Conseil de contrôle interallié à Berlin. En effet, sans vouloir lier les deux questions, ce qui risquerait de retarder à l'excès l'opération projetée en Sarre, Je souhaiterais, avant de présenter au Parlement un projet de loi autorisant l'échange des marks sarrois contre des francs, voir se préciser au moins dans ses grandes lignes le futur statut monétaire de l'Allemagne, par rapport auquel on peut prévoir que les Sarrois mesureront au fait l'avantage retiré par eux de leur union monétaire avec la France. Il y aurait donc lieu à mon sentiment de ne pas prévoir l'introduction du franc en Sarre avant le début de l'année 1948.

Quant aux modalités du rattachement, je ne puis me dissimuler qu'une ordonnance du général commandant en chef français déterminant les pouvoirs des autorités françaises ne leur assurerait que des fondements juridiques discutables et n'apporterait donc qu'une garantie insuffisante

[1] La dépêche est plus particulièrement adressée au Commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes et, précisément, à Michel Debré.

pour justifier l'effort financier que le rattachement impliquerait de la part de la France, tant dans l'immédiat, par une émission de plusieurs dizaines de milliards de francs, que pendant la période indéterminée où la reconstruction de la Sarre appellera ensuite le concours de capitaux français.

Je n'ignore pas, il est vrai, qu'il est prévu que le préambule de la constitution qui serait votée par l'Assemblée sarroise ferait au rattachement une allusion conçue d'ailleurs en termes vagues. Mais il ne vous a pas échappé que ce qu'une assemblée aurait fait pourrait être défait par une autre. Au surplus, c'est seulement après le vote de la constitution et par l'ordonnance du commandant en chef français que seraient déterminées les conditions qui définissent le rattachement, en particulier l'extension à la Sarre de la législation française en matière de douanes, de contrôle des changes, de certaines branches de la fiscalité.

Enfin, si le rattachement de la Sarre à la France doit être finalement entériné par le traité de paix, il n'en reste pas moins que la France aurait anticipé sur ce traité et que les décisions prises unilatéralement par elle, sous le régime de l'occupation, et au moyen des instruments juridiques dont ce régime lui permet provisoirement de disposer, resteraient singulièrement fragiles jusqu'à ce qu'elles eussent reçu une confirmation internationale qui reste à l'heure actuelle aléatoire et dont la date est en tous cas inconnue.

La position de la France serait sans doute plus forte, et la garantie de l'effort financier qu'elle devra consentir plus solide si le rattachement n'effectuait selon des modalités comportant une adhésion expresse et un engagement défini de la part de la population sarroise.

Je n'ignore pas les aspects divers de la question ainsi soulevée, ni les raisons d'ordre politique qu'il peut y avoir de ne pas différer trop longtemps l'introduction du franc, et de ne pas subordonner à des conditions trop difficilement réalisables. En sens inverse, vous comprendrez certainement qu'il m'est impossible de demander au Parlement l'autorisation de procéder à une mesure qui implique pour l'avenir de lourdes charges financières sans pouvoir lui donner l'assurance que l'entreprise est fondée sur une base solide.

Je vous serais obligé de me faire part de votre sentiment sur la présente lettre, et sur la suite dont vous paraissent susceptibles les suggestions qu'elle soutient[1].

(Direction d'Europe)

[1] Une phrase suit, manuscrite, rajoutée par Robert Schuman : « Au surplus, les frontières du territoire sont incertaines ».

159

M. HATEAU, CHARGÉ D'AFFAIRES À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 500. *Belgrade, 2 septembre 1947.*

M. Cavendish Cannon, ambassadeur des États-Unis, que j'ai connu autrefois à Sofia et auquel je viens de rendre visite, semble avoir abordé sa nouvelle mission avec un propos délibéré de bonne humeur, de patience et d'optimisme.

Ainsi relève-t-il sans acrimonie les coïncidences et habiletés typographiques grâce auxquelles le jour même où était annoncée, en quelques lignes modestes, a remise de ses lettres de créance, une violente diatribe contre les États-Unis occupait la première page des quotidiens. Il impute de même à la saison estivale, et aux déplacements qu'elle occasionne, le long délai qui s'est écoulé entre son arrivée à Belgrade et son premier et récent entretien avec le maréchal Tito.

Selon ce qu'il m'en a dit, l'ambassadeur, encore qu'il fût, dès cette entrevue, disposé et préparé à aborder concrètement avec le Maréchal certaines questions intéressant les relations américano-yougoslaves, n'aurait mené avec lui, lors de cette prise de contact, qu'une conversation parfaitement détendue mais limitée à des généralités sans conséquence immédiate. Son interlocuteur aurait, entre autres, manifesté le regret qu'un plus grand nombre de touristes américains ne vinssent pas « dépenser leurs dollars » sur la côte dalmate. Il aurait, en ce qui concerne l'atmosphère des relations entre son gouvernement et la mission américaine à Belgrade, souhaité, comme l'ambassadeur, que le ton des notes échangées devînt plus amène, imputant d'ailleurs à l'inévitable inexpérience de nouveaux cadres les outrances verbales dont on avait pu témoigner du côté yougoslave. En prenant congé de l'ambassadeur, le chef du gouvernement l'avait invité, selon une formule qui lui est habituelle, à s'adresser directement à lui s'il avait quelque difficulté à régler.

Plus substantiels et plus directs semblent avoir été certains entretiens de M. Cavendish Cannon avec le ministre-adjoint des Affaires étrangères, M. Bebler, en qui l'ambassadeur voit, à juste titre semble-t-il, un partenaire habile, mais agréable, et jouant, à l'occasion, jeu ouvert. Le ministre-adjoint ayant évoqué la situation grecque et « l'ingérence américaine », l'ambassadeur des États-Unis en a profité, tout en estimant personnellement que l'actuel gouvernement d'Athènes pouvait susciter des critiques, pour souligner très nettement l'intérêt que Washington porterait, en tout état de cause, à l'évolution de la situation en Grèce.

Sur l'attitude que compte adopter, à la prochaine session de l'ONU, la délégation yougoslave, l'ambassadeur m'a dit n'avoir recueilli aucune

[1] Note manuscrite : *Vu F. C[oulet].*

indication particulière. Il a toutefois enregistré la rancœur qu'ont laissée aux dirigeants yougoslaves la conférence de Paris, l'attitude alors adoptée par les « Alliés occidentaux », le fonctionnement, raillé par Belgrade de la « machine à voter ». M. Bebler se félicite de l'usage fait à l'ONU, par la délégation soviétique, du droit de veto, n'était pas loin de considérer M. Gromyko comme un justicier. Le ministre-adjoint a d'ailleurs lancé à son interlocuteur ce propos, qui vaut, peut-être, d'être médité : « Si l'ONU continue à se montrer incompréhensive et inefficace, vous verrez un beau jour toute l'Europe orientale s'en détacher ».

Dans des questions qui motivent périodiquement à l'adresse des États-Unis les attaques de la presse ou des dirigeants yougoslaves, ont été évoquées par l'ambassadeur sans acrimonie spéciale. Il apparaît qu'en ce qui touche les criminels de guerre et les personnes déplacées, les Américains laissent actuellement les Britanniques déblayer le terrain et attendent les résultats, d'ailleurs escomptés favorables, de l'entrevue Tito-Mac Lean (mon télégramme n° 654)[1]. Quant aux longs pourparlers menés à Washington, sans résultat appréciable, par le général Velebit pour la restitution de l'or yougoslave, ils seront repris après la session de l'ONU par M. Bebler. Si un règlement intervient il devra comporter pour les États-Unis, avec le remboursement des fournitures faites à titre du prêt-bail, l'indemnisation des sociétés et ressortissants américains touchés par la législation yougoslave, ainsi qu'une indemnité pour les avions américains abattus en Slovénie.

Au demeurant, M. Cavendish Cannon ne paraît point disposé à se faire ici, comme le requièrent d'un ambassadeur des États-Unis les clichés de la presse locale, le « soutien de la réaction ». Il ne m'a pas semblé nourrir grande illusion à l'endroit de ce que peuvent avoir la doctrine, de cohésion, de valeur représentative, de possibilités de s'affirmer, les vestiges de « l'opposition ». Quant aux difficultés que peuvent susciter au travail de son ambassade certaines circonstances locales, d'ordre psychologique ou technique, il en sera parfaitement averti. Ne m'a-t-il pas assuré que ses services avaient, aux fins d'enquête sur les biens des ressortissants américains, élaboré, sans qu'aucune fût honorée d'une réponse, le chiffre respectable de soixante-trois notes ?

(Direction d'Europe)

[1] Document non reproduit.

160

M. HARDION, CHARGÉ DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ESPAGNE, À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1] [2].

D. nº 102 AL. *Saint-Sébastien, 4 septembre 1947.*

L'un de mes collaborateurs a reçu la visite d'un correspondant pour la zone méditerranéenne du *Christian Science Monitor*, M. Doche-Fleurot. Ce journaliste américain, d'origine française, qui passe pour l'un des meilleurs agents des services spéciaux américains, spécialiste des questions arabes, revenait d'un voyage au Maroc. Quelques semaines auparavant, il avait exprimé son regret du départ de M. Labonne et sa crainte d'un changement de résident compromît, plutôt qu'il ne redressât, la situation de la France dans l'Empire Chérifien.

M. Doche-Fleurot est rentré de son dernier séjour dans des sentiments forts différents. Il a reconnu que le ferme langage tenu par le général Juin, au cours de sa récente tournée à travers le Maroc, avait produit un effet salutaire et que le mouvement nationaliste qui s'était développé dans l'entourage du Sultan s'en était trouvé fort déconcerté. Selon ce journaliste, cette agitation serait d'ailleurs presque exclusivement le fait de quelques hauts personnages et d'un certain nombre d'intellectuels marocains soucieux d'accéder à la politique active, de constituer, autour du Sultan, un personnel politique et de jouer un rôle analogue à celui que leurs pairs exercent en Syrie ou en Égypte auprès du roi. Mais ces ambitions, essentiellement personnelles et de caste, ne trouveraient que fort peu d'écho dans la masse de la population marocaine. Celle-ci demeurerait d'autre part, réfractaire aux idées communistes qui cadrent difficilement avec les principes coraniques.

M. Doche-Fleurot a ensuite orienté de lui-même la conversation vers la politique anglaise et américaine au Maroc. Il a spontanément indiqué à mon collaborateur qu'elle lui paraissait sur une voie régressive. Alors que, depuis novembre 1942 et jusqu'à une date récente, l'opinion et le gouvernement américain lui-même s'étaient intéressés aux problèmes de l'indépendance marocaine, l'impression prévalait aujourd'hui que le Département d'État apercevait maintenant les risques d'une telle politique pour l'intégrité de l'Afrique du Nord. Or, dans la perspective d'un conflit futur, la plateforme marocaine était aussi nécessaire, sinon plus qu'elle ne l'avait été durant la dernière guerre. On en serait venu à penser, à Washington, que la meilleure politique consistait à confier la sauvegarde

[1] Note manuscrite : *M. Bonneau, c[ommuni]quer Rabat, Wash[ington], Londres, 26.9.47. Copie d'une lettre, en date du 4 septembre 1947, de M. Bernard Hardion, ministre plénipotentiaire chargé de la Délégation du gouvernement français en Espagne.*

[2] Document communiqué à la Direction d'Europe et à la Direction d'Amérique.

à la France, mieux placée que quiconque pour l'assurer. Il convenait donc de ne gêner la France, en aucune façon, dans l'accomplissement de cette mission d'intérêt commun. Un fait avait paru à M. Doche-Fleurot particulièrement caractéristique de ce revirement du Département d'État : le remplacement de presque tous les consuls et agents américains au Maroc par des fonctionnaires nouveaux. Alors que leurs prédécesseurs ne se faisaient pas faute d'entretenir des contacts avec les milieux marocains, les nouveaux venus avaient manifestement reçu pour instructions de se tenir sur la réserve. Tous les fonctionnaires à qui M. Doche-Fleurot avait proposé de leur faire rencontrer de ses amis marocains, avaient décliné son offre.

Le journaliste américain qui est actuellement à Paris n'avait fait que traverser la zone espagnole. Il y avait constaté un assez grand désordre sur le plan matériel. Il n'avait pourtant pas l'impression que les hauts personnages musulmans y eussent prêté l'oreille, comme ceux de la zone française, à la voix des nationalistes. À force d'avoir été comblés de prébendes par le gouvernement espagnol, ils avaient acquis un conservatisme qui s'effrayait aux seuls noms d'Abd-el-Krim ou d'Abdel Khalek Torrès. M. Doche-Fleurot se propose d'ailleurs de faire à l'automne un voyage dans le Rif. Il me communiquera ses impressions. Il doit également se rendre en Algérie où, du fait de l'évolution politique plus avancée, il juge la situation plus inquiétante qu'au Maroc.

Enfin, pour ce qui est de l'Espagne – qu'il connaît d'ailleurs moins bien que les questions arabes – M. Doche-Fleurot estime qu'il n'y a, pour le moment, pas de problème. Avec une franchise sommaire, peu flatteuse pour nous, mais qui reflète sans doute un aspect de la politique américaine, il n'a pas craint un rapprochement entre l'Espagne et le Maroc. Les États-Unis – a-t-il dit – ne veulent pas davantage créer de difficultés au général Franco en Espagne qu'ils ne veulent en susciter à la France au Maroc, car ils désirent que ces deux plateformes soient bien gardées. Il m'a paru intéressant de signaler au Département ces opinions d'un journaliste américain qui est lié de fort près avec les autorités de son pays. Les indications qu'il a fournies sur une mise en veilleuse de la propagande américaine au Maroc me paraissent correspondre à l'opinion que m'exprimait récemment le général Juin et selon laquelle les Anglo-Saxons s'y montreraient respectueux de l'autorité française, dans la mesure où celle-ci saurait se faire respecter.

(Direction d'Afrique-Levant)

161

NOTE DU SERVICE D'INFORMATION ET DE PRESSE

Projet de Charte internationale du Commerce et de l'Emploi[1]

N. Circulaire n° 225 I.P. *Paris, 5 septembre 1947.*

Le comité préparatoire à la conférence internationale du Commerce et de l'Emploi des Nations unies a tenu, à Genève, du 10 avril au 23 août 1947, sa deuxième session, qui s'est terminée par l'adoption d'un projet de Charte internationale du Commerce et de l'Emploi. Ce document, que le Comité réuni à Genève et groupant dix-sept pays (ma circulaire n° 61) avait simplement pour but de préparer, a été adressé à tous les pays membres de l'Organisation des Nations unies, dont les représentants se réuniront le 21 novembre à La Havane afin de l'examiner en commun et de se prononcer, chacun, sur son adoption définitive.

Dans un exposé aux journalistes, le service de presse du Département a commencé par rappeler que l'initiative de cette entreprise de restauration du commerce international avait été prise sur la base de l'article 55 de la Charte, et que la procédure en avait été fixée, par le Conseil économique et social des Nations unies lors de sa première session tenue à Londres en février 1946.

Dès cette époque là, les gouvernements français et britannique avaient approuvé les principes généraux d'un projet américain qui découlait de l'article 7 des accords prêt-bail, prévoyant l'élaboration d'une Charte du commerce international. Le gouvernement français restait toutefois fidèle à l'attitude qu'il avait adopté lors de la conclusion des accords franco-américains du 8 novembre 1945 ; il avait alors eu soin de préciser que « la contribution effective de la France à une expansion de la production et du commerce mondial dépendra principalement des possibilités qui lui seront données d'entreprendre ou de réaliser la reconstruction et la modernisation de son économie agricole et industrielle ».

Sans doute le projet américain, qui a servi de base aux travaux du Comité préparatoire, tenait-il compte de ces exigences communes à la plupart des pays européens ; mais il a dû faire l'objet de modifications substantielles, après que se fussent manifestées les tendances particulières suivantes :

l) La tendance, dont il vient d'être parlée, a été celle des pays, représentés au Comité, dont l'économie déjà développée s'est trouvée gravement affectée par la guerre : France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Norvège, Tchécoslovaquie ; elle a suscité des modifications profondes au projet initial afin de permettre la réalisation des programmes de reconstruction et de modernisation, grâce à laquelle pourront être rétablies les balances des paiements.

[1] Document signé Jean Basdevant pour M. Offroy.

2) De nombreux pays dont l'économie n'est pas encore parvenue à maturité, comme la Chine, les Indes, le Chili, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, enfin la France et la Grande-Bretagne elle-même en ce qui concerne leurs territoires d'outre-mer, ont demandé qu'avant de participer pleinement à un commerce international plus libre, ils fussent mis en mesure de compléter leur équipement dans tous les domaines et surtout de s'industrialiser. Cette tendance a fait supporter aux règles générales du projet de charte d'importantes exceptions, dont les pays affectés par la guerre ont été admis, eux aussi, à bénéficier.

3) La plupart des pays, notamment ceux d'Amérique latine, la Syrie et le Liban au nom des États arabes, la Norvège au nom des scandinaves, la France et les Pays-Bas ont fait valoir qu'en vue de rendre profitable la concurrence internationale, il était indispensable de conclure des arrangements spéciaux palliant les dangers de marchés intérieurs rendus trop exigus par la technique moderne. Non contents de se rallier pleinement à cette troisième tendance, les États-Unis, dont le marché intérieur constitue un modèle, ont pris l'initiative d'introduire, dans le projet de charte, des dispositions tendant à la création progressive d'unions douanières et économiques.

Compte tenu des modifications qui ont été ainsi apportées à son texte initial, ce projet a été signé par les dix-sept pays représentés au Comité préparatoire et ils l'ont jugé digne d'être soumis à l'examen des pays membres de l'ONU.

Le service de presse du Département en a donné aux journalistes l'analyse suivante :

C'est sous le double signe des idées libérales mises en vedette par le texte initial américain et de la théorie du plein emploi établie par Lord Keynes que sera construite l'Organisation Internationale du Commerce (OIC), dont l'un des buts essentiels sera de relever le niveau de vie et le pouvoir d'achat des masses. Le principe a été admis qu'en cas de crise économique mondiale, due à une pression déflationniste, une conférence spéciale serait convoquée.

En contrepartie des avantages consentis aux pays, qui ont à combler un retard technique, les États-Unis avaient demandé des garanties pour les investissements internationaux. Grâce notamment à l'intervention de la délégation française, l'article 13 du chapitre III permet le maintien d'un contrôle gouvernemental des investissements étrangers et, avec une juste indemnisation, la nationalisation d'entreprises qui en contiennent.

Il est prévu que les restrictions quantitatives au commerce international seront éliminées, mais, aux termes de l'article 21, section b, chapitre IV, elles pourront être maintenues aussi longtemps qu'elles s'avèreront nécessaires à la sauvegarde de la balance des paiements, sans que la future Organisation Internationale du Commerce puisse exiger des pays intéressés une modification de leur réglementation intérieure, quand bien même leurs réserves monétaires seraient accrues par l'octroi de crédits étrangers. Bien qu'en principe ces restrictions quantitatives ne puissent servir à discriminer, la

délégation américaine, au terme de la discussion la plus difficile de la conférence, a admis que, jusqu'en 1952, les États membres de l'OIC pourront, sans autorisation préalable, user d'une telle discrimination en vue d'améliorer leur situation économique, en accroissant notamment leurs importations sans porter atteinte à leurs réserves monétaires. En outre, l'application des dispositions du chapitre IV peut être suspendue au cas où elle interdirait l'acquisition et la répartition équitable des produits dont se fait sentir une pénurie générale ou locale ; elle peut être également suspendue en vue de permettre la réalisation d'un projet d'union douanière, à condition qu'il eût été approuvé par l'OIC.

Alors que les pratiques commerciales restrictives, notamment par le jeu de certains cartels, avaient été condamnées par le texte primitif, il a été admis, dans le projet final, qu'à la condition d'être assujetties à un contrôle gouvernemental, les ententes économiques et commerciales, de caractère régional, pourront subsister ou prendre naissance en vue de pallier l'insuffisance des marchés intérieurs grâce à une distribution rationnelle de la production et des marchés. Par une disposition du chapitre V, les États membres de l'OIC s'engageront d'autre part à établir des législations contre les trusts.

C'est dans le même esprit qu'aux termes du chapitre VI sont interdites les coalitions de producteurs, leurs accords soumis au contrôle gouvernemental et leur représentation au sein des organismes répartiteurs contrebalancée par une représentation égale des consommateurs.

Enfin les chapitres VII, VIII et IX du projet de charte internationale du Commerce et de l'Emploi jettent les bases du règlement de procédure de la nouvelle organisation, qui aura pour tâche d'assurer l'observation de cette Charte. Les solutions intéressant le vote, la constitution du Conseil exécutif, les relations de l'OIC avec les États non membres comportent des variantes, entre lesquelles les Nations unies auront à choisir lors de leur prochaine conférence à La Havane. Il est à noter que, pour le règlement des différends, sont prévues des procédures d'arbitrage et même, dans certains cas, des demandes d'avis à la Cour internationale de Justice.

Telles sont les grandes lignes d'un projet de restauration du commerce mondial, qui se signale par son libéralisme vis-à-vis des nations et son souci de protection vis-à-vis de l'individu ; celui-ci doit en tant que consommateur, en être l'ultime et principal bénéficiaire.

(Direction des Affaires politiques)

162

M. LACOSTE, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1784. *Washington, 5 septembre 1947.*

Comme suite à un télégramme n°s 2594 et 2615 des 2 et 3 septembre[2], j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte de la note que j'ai remise le 4 septembre au Sous-secrétaire d'État au sujet de la conférence qui doit s'ouvrir à Berlin le 8 septembre entre experts français, américains et britanniques pour étudier la répartition du charbon et du coke de la Ruhr et de la Sarre.

Je vous ai rendu compte de cette démarche par mon télégramme n° 2779 du 4 septembre[3].

(Direction d'Amérique)

ANNEXE

NOTE CONCERNANT LA CONFÉRENCE DE BERLIN SUR LE CHARBON DE LA RUHR ET DE LA SARRE

N. *Washington, 4 septembre 1947.*

L'ambassade de France aux États-Unis présente ses compliments au Département d'État et, en vue des négociations d'experts dont l'ouverture a été fixée au 8 septembre à Berlin au sujet de la répartition du charbon et du coke produits dans les zones américaines et britanniques d'occupation en Allemagne, a l'honneur d'appeler son attention sur les considérations suivantes :

Les conversations tripartites entre représentants américains, britanniques et français qui ont eu lieu à Londres du 22 au 27 août a sujet du niveau de l'industrie dans ces zones ont abouti, entre autres conclusions, à un accord des trois délégations sur le principe que les mesures qui seraient prises pour élever ce niveau ne devraient pas avoir pour résultat de donner une priorité au relèvement de l'Allemagne par rapport à celui des pays démocratiques européens, et que les ressources de l'Allemagne devraient contribuer au relèvement général de l'Europe.

C'est pour assurer la mise en pratique effective de ce principe fondamental, inscrit par les trois délégations au paragraphe 2 du communiqué qu'elles ont publié le 28 août, à l'issue de leurs travaux, que la délégation française a proposé qu'il soit traduit en termes concrets, dans un accord conclu spécialement pour régler la répartition du charbon et du coke de la Ruhr, les ressources de la Ruhr en ces deux matières premières étant indispensables à l'industrie lourde européenne.

Les délégations américaine et britannique ont donné leur accord, également inscrit dans le communiqué du 26 août, au paragraphe 8, pour que cette proposition soit discutée sans délai à Berlin, et il a été convenu que les experts des trois pays se réuniraient à cette fin le 8 septembre.

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat général et au Cabinet du Ministre.

[2] Documents non reproduits.

[3] Document non reproduit.

Le gouvernement français voit le plus grand intérêt à l'heureux aboutissement de ces discussions, dont le succès pourra seul donner effet réel au principe que les délégués américains, britanniques et français ont consacré à Londres. Mais il importe, pour que ces conversations puissent se dérouler utilement, que les représentants américains et britanniques qui doivent se rencontrer avec leurs collègues français à Berlin le 8 septembre, en application des termes du paragraphe 8 du communiqué, soient effectivement habilités à étudier avec eux, conformément aux suggestions présentées par les délégués français aux récents entretiens de Londres, un remaniement des accords en vigueur, en vue d'une part d'augmenter la proportion du coke dans les allocations d'exportations actuelles, et d'autre part de réviser l'échelle d'accroissement progressif de ces exportations qui avait été fixée à Moscou en avril dernier, de manière à en relever le taux.

D'autre part, le gouvernement français attache une grande importance à ce que les délégués américains et britanniques à Berlin soient munis d'instructions qui leur permettent d'examiner la solution de ces problèmes avec leurs collègues français, non seulement dans le cadre d'ensemble de la production totale du charbon allemand qui a servi jusqu'à présent au calcul des allocations, mais aussi dans le cadre nouveau que le gouvernement français a déjà eu l'occasion de soumettre aux gouvernements américain et britannique en application de l'accord de Moscou du 19 avril dernier. Les propositions que le gouvernement français a déjà présentées aux gouvernements américain et britannique (l'ambassade se réfère sur ce point à son aide-mémoire au Département d'État nº 264, du 11 juillet et à sa note explicative nº 276 du 19 août) s'appliquent à ce cas, dans lequel la production sarroise du charbon est disjointe de la production allemande totale, et comprise dans le calcul de la production française. Le gouvernement français demande en conséquence, au gouvernement américain, de bien vouloir donner autorité à ses représentants aux prochaines conversations de Berlin pour étudier et adopter cette solution.

Le Département d'État sait en effet la gravité de la question du charbon pour l'économie française. Il connaît les efforts extraordinaires que le gouvernement français, les ingénieurs des mines et tout le personnel qui s'y trouve employé, ont fait en France même pour développer, au-delà de la production moyenne de 1938 – fait unique en Europe – la production des mines de charbon françaises. Il sait aussi que les mêmes efforts ont produit, en Allemagne même, dans les mines de la Sarre soumises au contrôle du gouvernement français et à l'exploitation technique d'ingénieurs français, des résultats sans autre exemple dans l'ensemble des mines de charbon allemandes, et qui ont élevé jusqu'à 80 % environ des chiffres de 1938 la production courant de ces mines.

Le gouvernement français prie donc instamment le gouvernement américain de bien vouloir prendre en considération, au moment où tant d'autres facteurs contribuent à affaiblir l'économie française, des propositions qui se fondent et se justifient sur des résultats concrets, et dont l'acceptation de fait ne pourra que contribuer à l'amélioration de la situation économique générale de l'Europe.

(Direction d'Amérique)

163

M. Charpentier, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Moscou,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 833. *Moscou, 5 septembre 1947.*
Secret.

Le Chargé d'affaires de Tchécoslovaquie, que j'ai interrogé sur les conversations de Moscou auxquelles il avait assisté et qui avaient conduit le gouvernement tchécoslovaque à refuser de participer aux entretiens de Paris sur le « plan Marshall », m'a donné les indications suivantes :

Tout d'abord, d'après M. Kasparek, le voyage de M. Gottwald à Moscou avait été décidé bien avant qu'il ne fût question du « plan Marshall »[2]. Le gouvernement tchécoslovaque était en effet préoccupé de la diminution du commerce entre la Tchécoslovaquie et l'URSS. Il se rappelait que les liens politiques de l'ancienne Tchécoslovaquie avec la Petite Entente avaient manqué de solidité parce que les échanges commerciaux entre ces pays étaient très faibles. Il était donc indispensable et en outre conforme à la thèse marxiste pour renforcer les liens politiques avec l'URSS, de développer les échanges tchéco-soviétiques.

Les conversations de Moscou ont sur ce point abouties et, si les négociations que va entreprendre à la fin de ce mois M. Ripka réussissent parfaitement, 15 % du commerce extérieur de la Tchécoslovaquie – il s'agit là d'un maximum – seraient réservés à l'URSS.

D'une manière générale, la Tchécoslovaquie, d'après M. Kasparek, cherche pour les mêmes raisons à développer ses relations économiques avec les pays slaves. Les accords conclu avec ces pays, a-t-il souligné, dont le commerce extérieur est planifié, engagent les gouvernements, et entraînent, par cela même, une obligation d'exécution plus précise que les accords économiques de type classique. Le gouvernement tchécoslovaque espère porter ses échanges avec les pays slaves (URSS, Bulgarie, Yougoslavie) à 40 % de son commerce extérieur. Ce qui laisse 60 % pour le reste du monde et notamment pour le monde occidental.

M. Kasparek a rappelé alors que, si le gouvernement tchécoslovaque unanime avait au début de juillet accepté l'invitation franco-britannique, cette acceptation comportait certaines réserves et dans son esprit le délégué tchèque à Paris, M. aurait rempli à la conférence un rôle qui tenait autant de l'observateur que du négociateur. D'autre part, les conversations qui avaient lieu alors à Prague avec le Président du Conseil polonais avaient donné à penser que le gouvernement de Varsovie désirait également prendre part à la conférence. Mais, tandis que Prague faisait connaître sa réponse,

[1] Dépêche transmise en copie à la Direction générale économique.

[2] Voir le document n° 96.

le gouvernement polonais, qui parvenait 24 h. plus tard à Varsovie, trouvait la situation modifiée et différait la sienne.

En arrivant à Moscou, M. Gottwald et les ministres qui l'accompagnaient savaient déjà que certains des facteurs qui avaient influé sur leur première décision avaient changé, ils connaissaient la position que devait prendre l'URSS à leur égard ; d'autre part les États de l'Europe centrale et orientale et notamment les États slaves avaient écarté l'invitation franco-britannique. La Tchécoslovaquie se trouvait donc en flèche et son attitude risquait de rompre l'unité slave.

Les conversations avec le généralissime Staline, MM. Molotov et Mikoian furent dans l'ensemble cordiales, et notamment le dîner que Staline offrit à ses hôtes avant leur départ eut lieu dans une atmosphère amicale. M. Kasparek a insisté sur le fait qu'il ne fut pas demandé explicitement au gouvernement tchécoslovaque de refuser d'aller à Paris. Il lui fut exposé avec force que, son acceptation étant considérée par les gouvernements, la presse et les opinions publiques de l'Occident comme comportant un choix dans un sens pro-américain et antisoviétique, cette interprétation risquait d'envenimer les relations avec l'URSS. Le gouvernement tchécoslovaque se trouvait donc, en raison de la représentation des événements qui était donnée par l'Occident, devant un dilemme : il devait se prononcer pour ou contre l'amitié russe avec tout ce qu'elle comporte. Le gouvernement tchécoslovaque renonça à se rendre à Paris.

Outre le problème des rapports économiques soviéto-tchécoslovaques et le « plan Marshall », le traité franco-tchécoslovaque fut discuté également à Moscou. Il le fut d'ailleurs très brièvement. Le gouvernement soviétique déclara qu'il était d'accord pour la signature par la Tchécoslovaquie d'un pacte avec la France.

Le Chargé d'affaires de Tchécoslovaquie, qui a de réelles sympathies pour notre pays, m'a dit combien tous les Tchécoslovaques désiraient que cet accord fût signé. Les divergences, a-t-il ajouté, sont de pure forme ; le gouvernement de Prague, qui ne perd pas de vue le précédent de Münich, veut être certain que la France interviendra automatiquement quand la Tchécoslovaquie sera menacée ; d'autant plus qu'à son avis les risques d'agression sont beaucoup plus à craindre pour la Tchécoslovaquie que pour la France.

(Direction d'Europe)

164

GÉNÉRAL KOENIG, COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 5630[1]. *Baden-Baden, 6 septembre 1947, 19 h. 30*
Priorité absolue.

(*Reçu* : le 8, 10 h.)

1) J'ai appelé votre attention il y a un an sur les divers éléments qui me paraissent devoir provoquer une aggravation de la situation économique de la zone française à la veille du deuxième hiver d'occupation, d'une part, l'épuisement des stocks sur lesquels nous avons vécu pendant la première année, d'autre part, la nécessité de nous aligner tôt ou tard sur les zones américaines et britanniques dont le niveau de vie devait tendre à se relever à la faveur de la fusion.

L'expérience a montré que le maintien de l'équilibre de la balance commerciale de la zone s'avérait de plus en plus difficile et qu'une première série de réductions devaient être apportées à un programme d'importations pourtant établi avec un grand souci d'économie.

Les nouvelles restrictions apportées par la France à ses règlements extérieurs en dollars aggravent singulièrement la situation à la veille du troisième hiver d'occupation.

2) La situation nouvelle créée par la position du ministère des Finances se caractérise de la façon suivante :

a) La France qui est de loin le meilleur client pour les exportations de la zone renonce soudainement à la plupart des marchés conclus avec cette dernière et l'oblige d'orienter différemment ses courants d'exportation.

b) Dans le même temps la situation de la trésorerie de la France en devises la contraint à ajourner le paiement des sommes qu'elle doit à la zone en couverture de ses importations.

c) *A fortiori* la France se trouvera dans l'impossibilité de financer en fin d'exercice un déficit de la balance commerciale de la zone qui apparaît dès maintenant comme une conséquence difficile à éviter de la nouvelle position française.

3) Je fais étudier dès à présent par ma direction générale de l'Économie et des Finances des modifications qu'il est possible d'apporter au plan d'importation du deuxième semestre ou du moins à l'échéancier des commandes pendant les trois mois qui viennent en tenant compte de la position du ministère des Finances qui n'envisage pas de pouvoir nous payer plus de 15 millions de dollars jusqu'à la fin octobre.

Mais il ne peut s'agir pour la plus grande part des économies à réaliser que du rapport de commandes indispensables, et la marge qui subsistera

[1] Mention : « Remettre en priorité à : A) Monsieur Debré ; B) Présidence du Conseil ; C) Ministère des Affaires étrangères ».

en tout état de cause entre les économies possibles et les besoins à satisfaire de part et d'autre pose un problème politique que je tiens à mettre en lumière.

Sa gravité ne peut être sous-estimée.

Par la misère dans laquelle risque d'être plongée l'économie de la zone on peut se demander si ce n'est pas le principe même de notre présence parmi les puissances occupantes qui se trouvera principalement posé.

4) La solution à longue échéance consiste d'une part dans une reconversion des économies de la zone en vue d'orienter ses échanges commerciaux vers d'autres pays que la France, d'autre part, cette mesure s'avère insuffisante tout en attendant qu'elle soit intégralement réalisée dans une modification du niveau de vie de la zone avec toutes les incidences politiques qu'elle comporterait.

Les éléments d'une telle politique ne peuvent être sérieusement mis au point et des réalisations concrètes ne peuvent être obtenues au cours des quelques semaines qui viennent.

5) Pour des raisons d'ordre à la fois géographique, économique et administratif les échanges de la zone ont été de plus en plus axés sur la France qui en a tiré des profits indéniables notamment au prix qui lui ont été consentis.

Or, les exportations vers la France représentant 80 % du total des exportations de la zone ont été réalisées à concurrence de 70 % tandis que les exportations vers les pays étrangers, représentant 20 % du total n'ont pu être honorées qu'à concurrence de 5 à 10 %, les exportations vers la France avaient toujours bénéficié d'une priorité quasi absolue, ces chiffres seuls expliquent les difficultés d'une reconversion.

6) Il y a lieu de souligner que la balance de la zone est lourdement hypothéquée par deux charges particulièrement lourdes.

D'une part, l'entretien du secteur français de Berlin représente semestriellement une charge de 13 millions de dollars pour la zone, d'autre part, l'approvisionnement de la Sarre nous coûte actuellement 24 millions de dollars pour un semestre (…)[1] sur la base du mark à trente cents, la charge réelle à cours mondial est certainement très supérieure.

Les possibilités de la zone en matière de commerce extérieur ne sauraient être chiffrées définitivement que le jour où la position française à l'égard de l'un et l'autre problème, sera déterminée.

7) Une reconversion du commerce extérieur de la zone nous obligerait à organiser sur de nouvelles bases ses échanges tant avec les pays étrangers qu'avec les zones d'occupation voisines avec les incidences politiques que cela pourrait entraîner notamment dans nos relations avec les zones occidentales.

8) Les disponibilités de la France en devises ne nous avaient pas conduits jusqu'à présent à envisager résoudre le problème de la trésorerie extérieure

[1] Passage illisible.

de la zone en faisant appel à d'autres concours et solutions dont les inconvénients ne peuvent échapper.

9) J'ai tenu à vous exposer le problème dans toute son ampleur à la veille de réunions importantes qui doivent se tenir à Paris les 9 et 10 septembre.

Je demande qu'il soit tenu compte des considérations exposées ci-dessus lors des discussions relatives au rattachement de la Sarre.

Je donne d'autre part, toutes instructions à mes représentants pour que les éléments du problème et les solutions possibles soient exposés à la Commission des approvisionnements.

(Direction politique)

165

M. SEYDOUX, CONSEILLER POLITIQUE P.I. À BERLIN,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 822[1]. *Berlin, 6 septembre 1947.*

(*Reçu* : le 9)

À mesure que les Puissances anglo-saxonnes développent, par suite de l'échec de la conférence de Moscou et des difficultés qu'elles rencontrent pour faire triompher leurs vues dans les organismes quadripartites, une politique qui tend à leur assurer le contrôle exclusif de leurs zones et à provoquer la coupure en deux de l'Allemagne, le gouvernement militaire soviétique plaide, avec une vigueur accrue, la cause de l'unité allemande. Ce n'est plus seulement les Allemands de la zone russe, transformée depuis longtemps en un véritable fief, qui paraissent l'intéresser ; les dispositions qu'il prend sont destinées de plus en plus à frapper l'opinion dans son ensemble et à essayer de la conquérir. Campagne en faveur d'une « Ruhr allemande », ordonnance « libérale » concernant la dénazification, indices d'un certain désir de rapprochement avec les chrétiens-démocrates, telles sont quelques-unes des manifestations de cet état d'esprit. C'est avant tout sous le signe de l'unité que se tient, selon la propagande soviétique, la foire de Leipzig à laquelle, prétend-on, se presserait, en grand nombre, les visiteurs de l'Ouest et qui ouvrirait au commerce extérieur de l'Allemagne entière de larges perspectives. Nul doute que le Congrès du parti socialiste unifié, qui se réunira à Berlin à la fin septembre, ne soit présenté, lui aussi, grâce à la participation probable des éléments communistes des zones occidentales, comme un événement affirmant l'aspiration allemande à l'unité.

[1] Télégramme reçu par courrier.

Vue de Berlin, la politique soviétique donne l'impression de vouloir forcer les Allemands à se prononcer catégoriquement ; elle se réclamerait ensuite de leurs protestations pour s'élever, en leur nom, contre toute division de l'Allemagne. Une coupure, qui limiterait sur le continent ses possibilités d'action, lui apparaît évidemment redoutable.

Quelle que soit la tournure que prendra la conférence de Londres, les multiples initiatives adoptées actuellement par les autorités soviétiques en Allemagne doivent leur permettre de s'insinuer davantage dans la politique intérieure allemande. Alors que les Anglo-Saxons semblent, du moins momentanément, concentrer leurs efforts sur leurs propres zones, le gouvernement de Moscou n'entend pas borner ses horizons.

(Direction politique)

166

NOTE SUR LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DE LA ZONE FRANÇAISE D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE[1]

N. *Berlin, 6 septembre 1947.*
Secret.

1) La situation démographique de la zone française d'occupation est incontestablement plus normale que celle des autres zones. La population a, dans les grandes lignes, gardé sa composition d'avant-guerre, le pourcentage de réfugiés dont elle s'est grossie est peu important. La densité de la population est légèrement inférieure aux chiffres d'avant-guerre, mais le retour des prisonniers de guerre fera pencher la balance dans l'autre sens. Les destructions dans les grandes villes et les industries sont très importantes, mais les 9/10e de la population vivaient d'occupations agricoles ou artisanales dans les petites villes ou les campagnes ; dans l'ensemble la surface habitable par tête d'habitant n'a diminué que dans des proportions parfaitement tolérables. Le chômage est peu important, les budgets et la balance des échanges sont presque équilibrés.

2) Dans les autres zones, la situation est toute autre ; accroissement important de la population, changements importants de la structure ethnique par suite de l'apport d'Allemands de l'étranger, population plus urbaine et industrielle alors que les grandes agglomérations et les usines ont le plus souffert de la guerre, diminution très importante de la surface habitable par tête d'habitant, chômage, déséquilibre complet des budgets et de la balance

[1] La conférence des Ministres-présidents à Munich les 6 et 7 juillet 1947 avait exigé : « I. … une répartition uniforme des réfugiés dans toute l'Allemagne (…) accompagnée – le cas échéant – par une compensation simultanée du ravitaillement » ; « II. … la réunion accélérée des familles dispersées » ; « III. …un organisme des *Länder* comportant un secrétariat commun pour traiter cette question des réfugiés ».

des échanges ; bref tous les symptômes d'une surpopulation dangereuse entraînant une séquelle de problèmes insolubles.

3) Ce contraste est trop frappant pour avoir échappé longtemps aux autorités alliées ou allemandes des zones américaine, britannique et soviétique.

4) Aux instances quadripartites, sans cependant céder de terrain, la délégation française a fait l'objet d'attaques constamment renouvelées visant à faire cesser cette situation privilégiée de la zone française.

Les unes, lancées par les Soviétiques, visaient à faire admettre en zone française des contingents de population germanique des Balkans réfugiés en Autriche et dont le transfert en Allemagne n'avait point été décidé à Potsdam. Ces attaques ont été bloquées jusqu'à présent avec le concours des Anglo-Saxons dont les intérêts s'opposent désormais à tout accroissement supplémentaire de la population allemande dans son ensemble.

Les autres, lancées par les Anglo-Saxons, visaient à répartir plus uniformément à l'intérieur de l'Allemagne les populations germaniques qui y avaient déjà été introduites et dont le faix était surtout supporté par la bizone. Ces attaques avaient été bloquées jusqu'à présent grâce au concours des Soviétiques dont la situation relativement plus favorable que celle des Anglo-Saxons serait également menacée par une telle redistribution interne, et qui désirent garder les possibilités d'accueil de la zone française d'occupation disponibles pour des contingents germaniques non encore introduits en Allemagne.

5) La position soviétique semble avoir fait l'objet d'une révision récente qui risque de nous priver de tout soutien contre des projets anglo-saxons d'uniformisation de la répartition des populations.

En effet, ayant sans doute perdu espoir de voir aboutir sur le plan quadripartite leurs propositions pourtant constamment renouvelées d'introduction en Allemagne de nouvelles minorités germaniques, les Soviétiques sont passés à l'action unilatérale en décident d'introduire dans leur zone de forts contingents de population germanique ayant vécu jusqu'à présent hors d'Allemagne ; certains contingents de Pologne ou de Tchécoslovaquie leur étaient bien destinés, au moins en partie, mais le contingent de Hongrie (50 000) qu'ils sont en train d'introduire dans leur zone était destiné primitivement à la zone américaine.

Par une curieuse coïncidence, servie par une propagande tendancieuse à propos de l'envoi de main-d'œuvre forcée dans les mines d'urane, les franchissements illégaux d'Est en Ouest de la ligne de démarcation entre la zone russe et la bizone, se sont multipliés au cours des dernières semaines jusqu'à se chiffrer par dizaines de mille. Les Anglo-Saxons ont pris des mesures de surveillance, et annoncé le refoulement des entrants illégaux mais déjà les autorités soviétiques se refusent à les accepter en retour.

Tout se passe en somme comme si la zone soviétique était destinée à servir de « porte ouverte » sur l'Allemagne ; nul doute par conséquent que les Soviétiques ne se fassent ensuite à leur tour les champions du principe

de la répartition des réfugiés entre toutes les zones comme ils semblent déjà l'être en pratique.

6) Il se peut que ce revirement entraîne à son tour une révision de la position anglo-saxonne visant à limiter leurs efforts à une redistribution entre les trois zones occidentales (et c'est une des menaces pour la zone française en cas de fusion avec la bizone).

7) Parallèlement sur le plan allemand, la même menace se développait au cours des derniers mois.

Soutenues par les Anglo-Saxons les autorités allemandes de zones américaine et britannique s'efforçaient de rejeter sur la zone française une partie de leur fardeau d'expulsés et de réfugiés.

Il semble que de ce côté, la solidarité allemande jouant au moins autant que les particularismes locaux, la défense des autorités allemandes de zone française ait été beaucoup plus nuancée que celle des Français sur le plan allié quadripartite.

Il semble même que des chiffres aient été avancés – celui de 100 000 revient avec une particulière fréquence – et que des pourparlers ont eu lieu, au moins pour certains contingents de travailleurs agricoles ou industriels.

8) Il existait déjà des précédents fâcheux dans cet ordre d'idées : en 1946, il avait fallu déposer le commissaire aux réfugiés du Wurtemberg-Hohenzollern qui semblait avoir eu des complaisances pour son collègue du Bade-Wurtemberg américain, et avoir couvert des infiltrations importantes venues de zone US en zone française, au mépris de la politique française.

9) Les ministres-présidents de zone française, outrepassant leurs instructions et s'attaquant à un domaine purement allié, se sont associés à Munich à une résolution sur les réfugiés qui n'est pas sans danger, vu qu'elle prévoit entre autres la répartition uniforme des réfugiés entre toutes les zones, comme s'il s'agissait d'une « décision » de leur compétence, et la création d'un organisme central permanent compétent en matière de réfugiés.

Le texte de cette résolution n'avait pas été publié immédiatement après la conférence et a été glissé *in extremis* dans le cahier des résolutions au moment de leur présentation au Conseil de contrôle (en appendice).

10) Sans même attendre que le Conseil de contrôle ait examiné cette résolution, le ministre-président du Schleswig-Holstein convoquait à Bad-Segeberg une conférence générale de tous les ministres allemands compétents en matière de réfugiés.

Pratiquement, la conférence échouait, étant donné l'absence des ministres des zones soviétique, française ainsi que de Berlin, mais deux des ministres de zone française avaient donné spontanément leur accord pour y assister avant même d'en avoir référé aux autorités du GM, et s'y seraient rendus si interdiction ne leur en avait été faite par le gouvernement militaire français.

Les commentaires de presse faisaient ressortir la déception éprouvée du fait de l'absence des délégués de zone française, dont on attendait le

concours actif pour accepter en zone française 100 ou 200 000 réfugiés, actuellement hébergés dans les autres zones.

Une formule mathématique (cf. annexe I)[1] avait même été développée par l'un des ministres allemands de zone britannique, d'après laquelle la répartition uniforme des réfugiés aurait été effectuée : cette formule n'avait rien d'avantageux pour la zone française.

Une résolution avait également été prise accordant le droit d'asile aux réfugiés politiques fuyant leur zone de domicile antérieur.

Le gouvernement militaire américain ayant décidé récemment de refouler vers leur zone d'origine (i.e. la zone soviétique) les entrants illégaux qui envahissaient la zone américaine, il s'en est suivi une levée de boucliers dans la presse social-démocrate de la bizone, les Américains étant accusés de violer le droit d'asile « décidé » à Bad-Segeberg, confirmant qu'aux yeux des Allemands, cette réunion disposait de pouvoirs exécutifs.

N'était la protestation du général Noiret au Comité de coordination, la réunion de Bad-Segeberg aurait été patronnée par les autorités britanniques et la séance inaugurale présidée par le gouverneur militaire britannique du Schleswig-Holstein, indiquant bien le prix que les Britanniques attachaient à sa réussite.

11) Une nouvelle conférence accompagnée d'une publicité beaucoup moins tapageuse, était convoquée pour le 11 août à Hochwaldhausen (Oberhessen).

La conférence de travail réunis à Hochwaldhausen s'est surtout occupée d'établir un secrétariat permanent et un bureau de statistiques destiné à fournir des indications chiffrées directement comparables sur les différentes zones.

L'élément américain vient d'introduire au directoire des prisonniers de guerre et personnes déplacées un document qui semble inspiré par les Allemands comme aboutissement de leurs délibérations, cherchant ainsi à obtenir par la voie alliée confirmation officielle des éléments statistiques que les Allemands ont dû réunir officieusement (Cf. annexe 2)[2].

L'adoption éventuelle de ce document aurait pour effet le plus malencontreux de faire ressortir en pleine clarté la situation respective des diverses zones et *Länder*, aussi tous les artifices de procédure seront-ils discrètement employés pour la torpiller.

12) En même temps, se développait une campagne de presse signalant jusque dans des journaux sous licence française comme *Der Kurier* la zone française comme étant un « pays sans réfugiés », et la politique du gouvernement militaire français comme opposée sur ce point, non seulement aux intérêts généraux de l'Allemagne considérée dans son ensemble, mais encore aux intérêts particuliers allemands de la zone française d'occupation qui voudraient l'admission d'un assez grand nombre de travailleurs

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

agricoles et industriels. On prétendrait même que des divergences existeraient entre les départements compétents en matière de transferts de populations d'une part, et ceux de l'agriculture et de la production industrielle d'autre part.

13) Aucune instruction officielle récente n'étant venue modifier les instructions anciennes, la délégation française maintiendra intégralement le refus de la zone française d'occupation d'accepter tout engagement nouveau pour la zone française qui aurait pour effet d'y introduire de nouvelles populations germaniques vivant actuellement en dehors de l'Allemagne ; comme aussi toutes mesures de répartition uniforme des réfugiés entre les zones ou les *Länder* d'Allemagne.

14) Toutefois, pour déterminer le bien ou le mal-fondé des allégations sur les besoins de la zone en main-d'œuvre dans certaines catégories de travailleurs (ouvriers agricoles, spécialistes, etc.) et faire le point de prétendues divergences entre les autorités françaises du GM et les autorités allemandes, il paraît bon de faire une enquête sur les catégories et les nombres de travailleurs que la zone française d'occupation serait susceptible de s'intégrer utilement.

En effet, autant l'introduction de populations formées, en majeure partie d'improductifs (vieillards, femmes, enfants en bas âge) peut être considérée comme une mesure désastreuse, autant l'introduction d'éléments productifs dont le besoin se ferait sentir avec acuité dans certains compartiments de la vie économique, peut être regardée comme un élément d'assainissement économique et politique.

Dans cette étude, il ne faudra pas perdre de vue le rôle nouveau et complexe que la zone française d'occupation est appelée à jouer en servant à la fois de réservoir, de siphon, de filtre et de plaque tournants pour le recrutement de travailleurs en Allemagne (parmi les personnes déplacées comme aussi parmi les populations autochtones), ni son rôle d'hébergement transitoire pour les familles des travailleurs ainsi recrutés.

Naturellement dans cette étude il serait tenu compte du retour des prisonniers de guerre, des réfugiés, etc. ainsi que des obligations antérieurement souscrites par la zone française de recevoir certains Allemands expulsés d'Autriche.

15) Si les conclusions de l'enquête ainsi entreprise montraient qu'il était avantageux pour la zone française de recevoir certaines catégories de travailleurs productifs avec leur proche famille, il serait préférable de donner à leur admission, qui se fera de toute façon, le caractère d'un geste officiel et spontané qui permettrait de jeter un peu de lest vis-à-vis des alliés et de l'opinion allemande, et par là même de faciliter la défense française contre les transferts d'éléments improductifs ou inadaptables que l'on cherche à nous imposer.

Des négociations permettraient ensuite, si cette introduction était décidée, de déterminer de quel côté, ces éléments démographiques pourraient être trouvés avec le bénéfice politique le plus certain.

16) Mais si cette étude montrait au contraire que, compte tenu du retour des prisonniers de guerre originaires de zone française, et des prélèvements de travailleurs libres en zone à destination de la France, il n'existait aucune possibilité d'intégrer utilement des contingents quelconques de populations en zone française d'occupation, il conviendrait alors :

a) de donner pour instructions à tous les services du gouvernement militaire français sans exception, de soutenir cette position,

b) d'influencer dans le même sens les autorités allemandes de zone française et, notamment, de leur interdire de prendre le moindre engagement vis-à-vis de leurs collègues des autres zones.

(Direction politique)

167

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1947-1949. *Londres, 8 septembre 1947, 19 h. 15*

(*Reçu* : le 8, 21 h. 15)

Je me réfère à mon télégramme no 1993[2].

L'échange de ratification a eu lieu à midi au *Foreign Office* dans la plus grande simplicité. Les télégrammes d'agences ont dû déjà vous informer des brèves allocutions que le Secrétaire d'État et moi-même avons prononcées à cette occasion.

M. Bevin, après avoir retracé brièvement l'œuvre accomplie par l'Entente cordiale au cours des quarante dernières années, a rendu hommage à l'esprit dans lequel le gouvernement français a, pour sa part, contribué à l'élaboration du présent traité[3]. Il a souligné l'importance de la tâche qui rendait la coopération de nos deux pays plus nécessaire que jamais. Il a indiqué en outre que même s'il arrivait que nous eussions des opinions différentes, notre commune bonne volonté constituait un fait capital. Dans une réponse j'ai cru bon d'insister sur le fait que l'esprit des traités d'alliance a une valeur encore plus grande que leur texte.

J'ai ajouté qu'il valait mieux prévenir un mal plutôt que d'avoir à le guérir et qu'une politique commune de la France et de l'Angleterre au sujet des problèmes allemands était indispensable. J'ai fait enfin une allusion très nette aux manifestations pratiques de l'esprit d'alliance en

[1] Note manuscrite : *Vu F. C[oulet], B[arthélémy] G[eorges] É[pinat].*

[2] Document non reproduit.

[3] Voir *DDF*, 1947-I, nos 127, 135, 138 et 156.

mentionnant la conférence d'experts qui s'ouvre aujourd'hui à Berlin et d'autres conférences plus importantes encore qui vont suivre.

Je vous adresse par la valise les documents de ratification britannique.

(Direction d'Europe)

168

NOTE DE M. DE CARMOY[1]

Organismes de Bretton Woods et aide financière à l'Europe

N.[2] *Washington, 8 septembre 1947.*

La deuxième assemblée annuelle des gouverneurs du Fonds Monétaire et de la Banque Internationale s'ouvre au moment où se multiplient en Europe les signes d'une crise monétaire et financière aigüe.

Les États qui participent à la conférence de coordination économique européenne connaissent, à des degrés divers et exception faite de la Suisse, les symptômes suivants :

1) Épuisement rapide des réserves en or et en dollars, entraînant la réduction massive des importations de la zone dollar, essentielles cependant à la reprise de la production.

2) Inconvertibilité des devises européennes entre elles, entraînant avec la relative pénurie de ces devises une limitation du commerce intereuropéen et par suite une nouvelle limitation de la production.

3) Ralentissement du processus de formation des épargnes nationales et corrélativement du montant des investissements locaux essentiels, eux aussi, à la reprise de la production.

Les rapports annuels du Fonds et de la Banque s'accordent à dire que la crise du dollar est avant tout une crise de production, de caractère mondial, mais particulièrement accentuée en Europe occidentale.

Ce diagnostic commun est indiscutable. Mais l'un et l'autre organisme ne formulent pas de propositions constructives d'une certaine ampleur susceptibles de rompre le cercle vicieux : production insuffisante faute de devises et notamment de dollars – rareté du dollar du fait de la lenteur de la reprise de la production.

Le Fonds Monétaire admet qu'il ne peut résoudre les problèmes de l'équilibre du commerce mondial et du financement des paiements internationaux. La Banque souligne la disparité entre l'importance des besoins mondiaux en dollars et la limitation de ses ressources ; elle se déclare

[1] Guy de Carmoy était administrateur suppléant de la Banque internationale.

[2] Copie d'une note au ministre des Finances, transmise pour information à la direction d'Europe, par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Washington sous le n° 1837/EU.

appelée à jouer un rôle de catalyseur pour stimuler la production aux points stratégiques.

Les auteurs des rapports annuels se sont montrés très circonspects en raison de leur incertitude quant à l'accueil que réservera le Congrès américain aux propositions de la conférence de Paris. Il semble bien pourtant que les organismes créés à Bretton Woods pourraient apporter une contribution effective à la solution de la crise européenne – tant au cours de la période difficile qui précèdera la mise en œuvre du plan Marshall, il s'agit ici du Fonds – qu'après l'adoption de ce plan et dans le cadre de son exécution – il s'agit là de la Banque.

I) Le Fonds Monétaire.

Le Fonds Monétaire a commencé ses opérations sur devises le 1er mars 1947. À la date du 31 août il avait vendu :

– à la France $ 100 millions
– aux Pays-Bas $ 6 millions et £ 1,5 millions
– au Mexique $ 9 millions.

On sait que les achats de devises par les États membres sont limités par les statuts quant à leur montant (au maximum 25 % du quota pendant une période de 12 mois consécutifs) et quant à leur objet (couverture des déséquilibres temporaires, et non fondamentaux, de la balance des comptes).

Par suite de la limitation quantitative les États membres participants à la conférence de Paris pourraient théoriquement acheter au Fonds ;

– 25 % de leurs quotas soit $ 679 millions avant le 1er mars 1948,
– 100 % de leurs quotas soit $ 2 716 millions avant le 1er mars 1951.

Ce dernier chiffre est inférieur au total des avoirs actuels du Fonds en or et en dollars ($ 3 349 millions).

Le Fonds pourrait apporter une aide immédiate en dollars aux États européens s'il décidait, sans modifier le total des devises susceptibles d'être achetées par chaque État, d'autoriser les pays intéressés à accélérer la cadence de leurs achats. Si par exemple le plafond annuel des tirages était porté à titre exceptionnel de 25 % à 50 % pour la première année, les États européens bénéficieraient d'une marge supplémentaire de $ 679 millions d'ici le 1er mars 1948. La marge actuelle de la France, du fait de ses tirages antérieurs, n'est plus que de $ 37 millions ; elle serait portée à $ 174 millions.

Une telle décision pourrait être prise en invoquant l'article V section 4 des statuts qui autorise le Fonds à écarter « à sa discrétion et dans des termes qui sauvegardent ses intérêts » l'une quelconque des conditions relatives aux tirages posées par la section 3(a) du même article, et notamment celle qui fixe le plafond annuel à 25 %. Elle pourrait se heurter à cette objection que la plupart des États intéressés souffrent d'un déséquilibre fondamental de leur balance des comptes. Ce terme avait été évoqué lors de la discussion

sur la 3e demande de tirage formulée par la France. Il pourrait l'être à nouveau, notamment par les représentants de l'Amérique latine, de l'Inde et du Proche-Orient – États qui jusqu'ici n'ont retiré aucun avantage positif du Fonds et de la Banque. L'opposition de ces États à une interprétation libérale de l'article V section 4 serait sans doute levée si la Banque leur donnait des assurances plus précises quant à l'octroi prochain d'emprunts de développement.

Par suite de la fixation du plafond annuel des tirages à 25 % du quota, aucun État membre n'achète de devises faibles au Fonds, de peur de réduire d'autant ses possibilités d'achats de dollars. Il semble pourtant que les avoirs du Fonds en devises faibles puissent être utilisés pour combattre la pénurie relative des devises européennes et faciliter leur convertibilité entre elles.

Un premier système consisterait à autoriser les États membres à acheter, dans une limite à déterminer, des devises faibles sans que ces achats réduisent le montant de leurs tirages en dollars. Ces achats de devises autres que le dollar permettraient d'accroître le volume du commerce intereuropéen, limité par les crédits réciproques des accords bilatéraux.

Un autre système consisterait à utiliser le Fonds comme caisse de compensation des soldes des opérations commerciales courantes réalisées au titre des accords bilatéraux. Ainsi l'État A disposant d'un solde créditeur de la devise de l'État B vendrait cette devise au Fonds pour se procurer la devise de l'État C dont il a besoin pour équilibrer ses tractations courantes avec ce dernier État. Ici encore une limite annuelle du volume des ventes serait à déterminer. Ce mécanisme, inspiré de la proposition Benelux formulée à la conférence de Paris, ne permettrait pas aux pays européens d'effectuer des importations supplémentaires en provenance de la zone dollar, mais accroîtrait aussi le volume du commerce intereuropéen.

L'un et l'autre système exigent des modifications aux statuts, et comportent la reconnaissance formelle d'un traitement différentiel entre les opérations en dollars et les opérations sur devises autres que le dollar. Ils doivent faire l'objet d'une étude approfondie avant qu'il soit possible de se prononcer en faveur de l'adoption de l'un d'entre eux.

II) La Banque Internationale.

La Banque Internationale disposait le 25 mai 1947, après le versement de 20 % de son capital, de $ 750 millions environ. Elle a emprunté le 15 juillet $ 250 millions sur le marché de New York.

À la date du 31 août, elle avait prêté :

– en dollars à la France	$ 250 millions	
- aux Pays-Bas	$ 195 millions	
- au Danemark	$ 40 millions	
- au Luxembourg	$ 10 millions	$ 495 millions
– en francs belges au Luxembourg	$ 2 millions	$ 497 millions

Le prêt français sera consommé le 1er octobre. Les prêts hollandais et luxembourgeois le seront avant la fin de l'année. Le prêt danois sera utilisé en 1947 à concurrence du quart.

Si aucune opération de prêt n'intervient avant le 1er janvier 1948, la Banque disposera à cette date de $ 435 millions dont $ 30 millions seulement seront engagés.

La Banque entend conserver en placements à court terme un volant de Trésorerie d'environ $ 200 millions.

Les avoirs en dollars immédiatement disponibles pour des prêts avant tout nouveau recours au marché financier sont donc de l'ordre de $ 300 millions.

Les dirigeants de la Banque estimaient en juin dernier que cet établissement pourrait placer environ $ 1 000 millions d'obligations par an pendant les trois premières années ; ils songeaient à émettre une seconde tranche d'obligations en octobre 1947 ou au plus tard en janvier 1948. La crise monétaire et financière européenne a ébranlé la confiance du marché de New York et M. McCloy admet aujourd'hui que la Banque ne pourra vendre ses titres tant que le Congrès ne se sera pas prononcé sur l'octroi d'une aide financière à l'Europe.

L'incertitude sur le sort du « plan Marshall » incite également la Banque à adopter une attitude purement expectative en matière de prêts, bien que ses disponibilités lui permettraient d'en consentir dès à présent. Cette position d'ordre général est atténuée ou renforcée par les considérations particulières afférentes à chacune des demandes à l'étude.

On ne mentionne que pour mémoire les demandes de la Tchécoslovaquie, de l'Iran et du Mexique, qui n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi, non plus que celle de l'Italie, formulée fin août.

La demande française pour une seconde tranche de $ 250 millions arrive en première ligne. Elle devrait être satisfaite dès octobre si la France recevait un traitement aussi favorable que les Pays-Bas ; le prêt accordé à cet État lui permet en effet de financer l'intégralité de son programme d'importation pour 1947. Le Danemark est mieux traité encore puisqu'il est mis en mesure de financer deux années d'importation, 1947 et 1948. Les considérations d'équité risquent pourtant de ne pas prévaloir. M. McCloy a reçu des informations pessimistes sur l'économie française : le niveau des prix compromet le développement des exportations ; l'équilibre du budget ordinaire n'est pas réalisé. Les milieux financiers américains ont reçu l'assurance qu'une nouvelle tranche de crédits ne serait accordée à la France que si un programme de réforme budgétaire et fiscale était mené à bien. Enfin le retard apporté à l'institution s'un mécanisme de contrôle de « l'emploi final » des marchandises importées à l'aide des crédits de la première tranche a indisposé M. Garner dont on sait le rôle considérable en matière de négociation d'emprunts.

La Pologne ne recevra certainement pas le montant total du prêt qu'elle a sollicité. Mais la mission de la Banque, de retour de Pologne, a recueilli l'impression qu'un prêt d'environ $ 100 millions, affecté principalement à la fourniture de matériel d'exploitation pour les mines et de matériel roulant serait de nature à provoquer un accroissement sensible de la production et de l'exportation du charbon. M. McCloy est personnellement favorable à l'octroi d'un tel prêt, s'il a l'assurance qu'une notable partie du charbon extrait sera acheminé vers l'Europe occidentale. Il a pressenti les milieux financiers à ce sujet et a pu atténuer leurs préjugés. Cette attitude risque toutefois d'être compromise par l'évolution de la situation politique. L'étude proprement technique de l'emprunt pourrait être achevée en deux mois. L'étude technique de la demande d'emprunt chilien est terminée. La Banque est favorablement disposée en ce qui concerne l'industrie du bois, la production de l'énergie électrique et l'équipement des ports – travaux qui exigeraient environ $ 20 millions de crédits. Mis elle a demandé au gouvernement chilien de prendre au préalable des mesures propres à restaurer son crédit telles que la restriction des importations et la conclusion d'un arrangement équitable avec les porteurs d'obligations. Le Chili a effectivement engagé des négociations avec ses créanciers ; elles n'ont pas abouti jusqu'ici. Par ailleurs le gouvernement proteste contre les autres exigences de la Banque. Mais M. McCloy s'il a atténué les termes de la première rédaction du rapport annuel relatif aux emprunts de développement, demeure très réticent à leur endroit. Cette attitude négative sera certainement critiquée avec force par les représentants de l'Amérique latine à la conférence des gouverneurs.

Mention doit être faite d'une opération de prêt envisagée à l'initiative non des États membres, mais de M. McCloy. Il s'agit du financement de l'équipement minier et du matériel de transport dans la Ruhr. L'objectif du prêt, comme dans le cas de la Pologne, est d'accroître la production et l'exportation du charbon. Le montant probable est aussi de l'ordre de $ 100 millions. Le bénéficiaire reste indéterminé : un cartel industriel à direction américaine, une agence internationale, voire les puissances occupantes responsables de la production industrielle du bassin. Le Département d'État, consulté officieusement, a réservé son opinion. L'opération ne peut se réaliser que dans le cadre du « plan Marshall » ; il est donc vraisemblable qu'elle ne prendra pas corps avant le début de 1948.

Avant d'entreprendre l'étude des premières demandes d'emprunt, la Banque avait manifesté une préférence très nette en faveur des prêts pour le financement de projets dits spécifiques, par opposition aux prêts pour le financement d'un programme général d'importation.

La doctrine de la Banque visait à la fois les emprunts de reconstruction et les emprunts de développement ; elle se fondait sur le caractère à la fois « productif » et spectaculaire des projets spécifiques, et sur la difficulté de contrôler « l'emploi final » et par conséquent la productivité réelle des programmes généraux d'importation. Il était entendu que, dans le cadre

d'un projet spécifique, le concours de la Banque ne portrait que pour le financement des biens d'équipement importés de l'étranger, à l'exclusion du financement du matériel et de la main-d'œuvre d'origine nationale.

L'étude des demandes française et danoise a amené la Banque à constater que les destructions de matériel industriel étaient relativement peu importantes, que des commandes de biens d'équipement avaient été déjà passées, voire même exécutées et que le principal obstacle à la reprise immédiate de la production était la pénurie de charbon, de pétrole et de matières premières industrielles. La Banque fût donc amenée à consentir aux États dévastés par la guerre des prêts pour le financement de la fraction de leur programme d'importation concernant (a) l'équipement et (b) l'énergie et les matières premières industrielles – les denrées alimentaires étant exclues. L'équipement était généralement de provenance américaine. Les matières premières pouvaient être achetées aux États-Unis et dans divers pays de la zone dollar.

L'espoir d'une aide américaine directe à l'Europe peut modifier les perspectives des opérations de la Banque.

L'attitude d'expectative mentionnée plus haut n'est évidemment que provisoire. Le Congrès envisage avec faveur l'intervention de la Banque en tant qu'organisme de distribution et de contrôle de l'emploi des crédits destinés à l'Europe. La position personnelle de M. McCloy est telle qu'il est tenu informé des études poursuivies à Washington sur la forme et le montant du concours financier américain, et qu'aucun projet ne sera soumis par le Département d'État au Congrès sans qu'il ait été préalablement consulté. C'est dire l'intérêt primordial qui s'attache à communiquer à la Banque les travaux de la conférence de Paris.

D'ores et déjà, on peut entrevoir une division des tâches entre les opérations de la Banque et celles du Trésor américain. Le « plan Marshall » financerait la fraction des programmes d'importation européens présentant un caractère de première nécessité – denrées alimentaires et combustibles. C'est-à-dire essentiellement des biens fongibles. Alors le financement par la Banque des biens d'équipement et des matières premières industrielles au sens strict du terme présenterait aux yeux des acheteurs éventuels des obligations de la Banque un caractère plus sain et plus rentable et le crédit de cette institution s'en trouverait renforcé.

Ne peut-on prévoir de nouveaux types de prêts ?

D'après une décision interprétative des statuts, la Banque est habilitée à consentir des emprunts de stabilisation à long terme. Mais les besoins d'importation sont tels qu'il paraît exclu que la Banque puisse procurer aux États intéressés le matelas de devises requis pour assurer la stabilité des changes dans un régime de liberté progressive des transactions courantes. Dans un ordre d'idées voisin, la Banque pourrait envisager de consentir aux États européens désireux d'assurer la convertibilité de leurs devises entre elles selon le mécanisme préconisé par Benelux à la conférence de Paris, un prêt collectif en dollars. Reste à déterminer quel serait le montant

de ce prêt (les premières estimations, de $ 500 millions à $ 1 000 millions, paraissent excéder les possibilités actuelles de la Banque) et si son octroi serait compatible avec les statuts.

Une opération plus aisément réalisable consiste dans l'octroi de prêts de reconstruction pour des projets spécifiques. La Banque financerait l'intégralité des dépenses concernant par exemple la construction ou la reconstruction d'un port, d'un barrage, d'une centrale thermique – ou de projets plus vastes tels que l'achèvement de l'équipement des chutes d'eau des Alpes, ou l'aménagement du Rhône.

Un tel projet se heurte à une objection de principe : la Banque contribuerait au financement du déficit budgétaire des États intéressés, ou tout au moins au financement d'une fraction de leur budget extraordinaire. L'emprunt luxembourgeois constitue cependant un précédent favorable : la Banque Nationale de Belgique remettra au Grand-Duché en contrepartie des dollars reçus en son nom des francs luxembourgeois à l'aide des prêts sera financée l'indemnisation des ministres.

Une semblable opération présente plusieurs avantages :

a) Substitution de capitaux étrangers à l'épargne locale défaillante. Nul n'ignore que le financement interne est un des obstacles principaux à l'exécution des divers plans de reconstruction – les besoins des consommateurs s'opposant à l'affectation aux dépenses d'investissement d'une fraction importante d'un revenu national amenuisé ;

b) Possibilité d'importer des biens de consommation, en provenance notamment de pays autres que les États-Unis, à l'aide des devises remises à l'institut d'émission. Ces importations combattent l'inflation parce qu'elles accroissent le volume des biens de consommation et réduisent le volume des signes monétaires ;

c) Attrait pour la Banque Internationale qui peut contrôler « l'emploi final » des fonds dépensés sur le marché national, et faire valoir à ses porteurs d'obligations le caractère spectaculaire et utilitaire des travaux exécutés.

La réaction de M. McCloy à l'égard d'une telle suggestion n'est pas encore connue. Celle de M. McLain est favorable. Sir Gordon Munro, pressenti officieusement, doit en entretenir le chancelier de l'Échiquier, et trouve l'idée séduisante. L'administrateur italien récemment élu, M. Bresciani Turroni s'est prononcé en faveur de ce type de prêt dans un article publié par la revue économique de la *Banco di Roma* en mai 1947. Les administrateurs sud-américains se rallieront à ces vues s'ils avaient l'assurance que des emprunts de développement seraient consentis selon les mêmes règles. Il semble donc que la question doive être évoquée à l'Assemblée des gouverneurs, sinon en séance plénière et par la délégation française, tout au moins au cours de conversations particulières et peut-être à l'initiative de la délégation italienne.

L'avenir même de la Banque dépend étroitement de l'ampleur de l'aide américaine à l'Europe. Cette assertion ne vaut pas seulement pour le volume des prêts, qui est lui-même fonction de l'attitude du marché financier, mais aussi pour leur taux.

La Banque, lorsqu'elle s'adressera à nouveau au marché, pourra sans doute émettre des obligations à 25 ans au taux de 2 3/4 %. Par ailleurs, les perspectives de défaillance des États emprunteurs seront moindres dès lors que leur approvisionnement en denrées alimentaires et en combustibles serait assuré au cours des prochaines années. La commission statutaire de 1 %, destinée à parer aux défauts, grève lourdement les débiteurs et pourrait sans doute être réduite, après exécution du « plan Marshall » à 1/2 %. Alors la Banque serait en mesure de ramener de 4 1/4 % à 3 1/2 % le taux de ses nouveaux prêts.

(Direction d'Europe)

169

M. du Chayla, Ministre de France à Beyrouth,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1] [2].

D. n° 923 Al. *Beyrouth, 9 septembre 1947.*

(*Reçu* : le 15).

Behij bey el Khatib, ancien Premier ministre du gouvernement syrien sous la présidence du Cheikh Tageddine, dont le Département connaît la perspicacité en matière d'observation politique, a exposé ces jours-ci à l'un de mes collaborateurs la situation générale du Moyen-Orient telle qu'il la voyait au lendemain des décisions de l'UNSCOP[3] préconisant le partage de la Palestine.

Behij bey constate tout d'abord que le prestige britannique n'a jamais connu une pareille éclipse au Moyen-Orient. Le général Spears, apprenti sorcier des forces nationalistes arabes, avait cru que les États qu'il avait poussés vers l'indépendance, et particulièrement celui de Syrie, resteraient éternellement reconnaissants au gouvernement de Londres de les avoir délivrés de la présence militaire française. Or la politique Spears n'a eu comme résultat que d'exacerber les sentiments les plus fanatiques des divers pays arabes qui sont maintenant plus décidés que jamais à chasser le dernier soldat anglais du sol du Moyen-Orient.

[1] Document paraphé Bidault.

[2] Document communiqué Damas, Jérusalem, Le Caire, Bagdad et Londres

[3] UNSCOP : *United Nations Special Commission on Palestine*. Établie le 15 mai 1947, l'UNSCOP, préconisant la partition de la Palestine, avait rendu son rapport le 1er septembre.

Cette vague xénophobe et anti-anglaise a d'ailleurs été provoquée du moins en partie, estime Behij bey, par de récentes maladresses. Ainsi que le sait le Département, le général Clayton est venu en effet à Damas dans le courant de juillet demander au gouvernement syrien d'appuyer la thèse britannique au Conseil de sécurité et de dissocier entièrement sa politique de celle du gouvernement égyptien. Le général Clayton croyait avoir réussi dans sa mission puisqu'il avait entre les mains de prétendues instructions que M. Chukri Kouatly s'était engagé à adresser à New York au Président du Conseil de sécurité, M. Farès Khoury. Il était recommandé dans ce texte au délégué syrien de voter contre l'Égypte au moment du vote final.

Lorsque s'est ouvert à New York le débat devant le Conseil de sécurité, les Britanniques s'aperçurent vite qu'ils avaient été bernés par les Syriens et que la solidarité arabe restait entière. Bien plus, d'après Behij bey, le Président de la République libanaise s'était mis de son côté en contact à la même époque avec M. Turbay, ancien ambassadeur de Colombie à Washington, qui est resté très fidèle à sa patrie d'origine, le Liban. M. Turbay, dans un message adressé à M. Bechara Khoury à la fin de juillet, lui avait fait savoir que le gouvernement colombien se ralliait aux thèses arabes et que le Dr Lopez avait instruction à New York de « torpiller » la motion brésilienne à laquelle se ralliait l'Angleterre.

Devant cette attitude jugée hostile de la Syrie et du Liban, le gouvernement anglais a réagi, d'après Behij bey, avec une grande maladresse. Vis-à-vis du Liban, la Grande-Bretagne s'est bornée à manifester son mécontentement en rappelant son ministre à Beyrouth, M. Boswell, pour un long congé, en supprimant le poste de l'Attaché militaire et en ne laissant à Beyrouth qu'un troisième secrétaire comme Chargé d'affaires. Vis-à-vis de la Syrie, la réaction britannique a été beaucoup plus vive. C'est le général Clayton qui a inspiré au roi Abdallah le message du 4 août et la mission à Damas et à Beyrouth du délégué du roi hachémite, Choureiki Pacha. Le général Clayton aurait formellement promis au roi Abdallah de l'appuyer cette fois avec toutes les forces britanniques du Moyen-Orient.

Cette manœuvre anglaise, comme le sait le Département, a fait long feu. Le président de la République syrienne a été assuré vers le milieu d'août du plein appui de l'Égypte et de l'Arabie saoudite en cas de coup de force hachémite. L'Irak lui-même refusait d'appuyer les visées transjordaniennes. On a vu de plus à cette occasion l'Imam Yahyah, souverain du Yémen, lui aussi de descendance hachémite, se rallier aux thèses saoudiennes et condamner l'idée de Grande Syrie. Le roi Abdallah s'est donc trouvé brusquement isolé. Il s'est aperçu à la fin du mois d'août qu'il n'aurait aucun appui au sein du monde arabe, que ses partisans avaient considérablement diminué à Damas et même à Bagdad et que l'appui anglais que lui promettait le général Clayton restait soumis à mille réserves.

Cette attitude imprudente du chef de l'*Intelligence Service* britannique au Proche-Orient a permis au gouvernement de Damas de reprendre complètement depuis trois semaines l'initiative des opérations. L'entrevue de Beit Eddine en a été la preuve manifeste. Le Liban et la Syrie sont décidés

maintenant à demander le mois prochain à la Ligue arabe l'exclusion de la Transjordanie de la Ligue. D'autre part, des troubles intérieurs sérieux ont éclaté à Amman. Behij bey croit savoir que des émissaires du gouvernement de Damas sont actuellement à l'œuvre en Transjordanie pour tenter de faire disparaître le roi Abdallah, au besoin par la force.

Cet échec britannique dans la question syro-transjordanienne aura, estime Behij bey, une contrepartie prochaine dans l'affaire palestinienne. Il croit savoir que des bandes armées, recrutées principalement parmi les bédouins du désert syrien et les Kurdes du Nord de l'Irak, sont actuellement groupées à la frontière syro-transjordaniennes sous la direction personnelle de l'agitateur Fawzi Kaoudji. Au cas où l'Assemblée des Nations unies déciderait au cours de ce mois d'entériner le rapport de sa commission d'enquête, ces bandes se joindraient immédiatement aux armées régulièrement constituées des États du Moyen-Orient pour menacer à la fois la Palestine et la Transjordanie, accusées d'avoir trahi la cause arabe. Un gigantesque foyer d'incendie naîtrait ainsi dans le Moyen-Orient et nécessiterait l'envoi immédiat en Palestine d'importantes troupes américaines qui, seules, pourraient rétablir l'ordre et faire respecter les décisions de l'ONU.

Dans ces conditions, Behij bey estime qu'un grave danger de xénophobie active et de fanatisme musulman menace actuellement tout le Proche-Orient. L'Angleterre cueille actuellement les fruits de la politique du général Spears. Ce renouveau de prestige des gouvernements locaux de Damas et de Beyrouth rend à peu près vaines les tentatives de l'opposition qui, en Syrie comme au Liban, lui paraît en déclin continu. Sur l'avenir même du Liban, Behij bey est des plus pessimistes. L'estime que la Syrie est décidée à absorber un jour ou l'autre cet État et à l'empêcher à tout prix de constituer un foyer d'irrédentisme non arabe en liaison avec les sionistes de Palestine.

Les initiatives malheureuses des Anglais auraient donc, suivant notre informateur, précipité une crise générale qui ne pourrait plus être résolue que par une politique de force. Les troubles et les massacres qui ensanglantent pour l'instant l'Inde auront, d'après Behij bey, leur pendant à brève échéance dans l'ensemble du Moyen-Orient.

(Direction d'Afrique-Levant)

170

M. d'Huart, Consul de France à Stuttgart et à Tübingen,
à M. Tarbé de Saint-Hardouin, Conseiller politique
auprès du Commandant en chef en Allemagne.

D. n° 350/CP. *Tübingen, 10 septembre 1947.*

J'ai eu tout récemment l'occasion de rencontrer le docteur Carlo Schmid, Vice-Président du Conseil du Wurtemberg-Hohenzollern. Nous nous sommes entretenus du voyage de l'ambassadeur Nadolny à Stuttgart. Le Dr Schmid a bien l'impression que l'ancien ambassadeur du *Reich* était un émissaire des Soviets et il déclare hautement désapprouver ce voyage et la réception que M. Eberhardt a réservé à M. Nadolny au Bureau d'étude de Ruit.

L'ex-ambassadeur aurait demandé d'avoir une entrevue avec M. Schmid, celui-ci aurait refusé. M. Schmid affirme également avoir vivement déconseillé à M. Eberhardt de s'être entouré d'un si grand nombre d'anciens agents de la *Wilhelmstrasse*. Comme je faisais semblant de m'étonner que les dirigeants actuels de l'Allemagne occidentale renoncent si facilement à l'Allemagne orientale, le Dr Schmid m'a déclaré qu'il ne s'agissait pas là d'une renonciation définitive ; à ses yeux il s'agit d'une question de méthode. Il faudrait créer quelque chose de sain avec ce qui reste de l'Allemagne occidentale afin de faire contrepoids à l'influence russe et d'établir de ce côté-ci un pôle d'attraction qui amènerait tous les Allemands de l'Est à vouloir s'intégrer dans l'organisation occidentale. En cela le point de vue de M. Schmid n'est pas éloigné quoiqu'il en dise de celui du Bureau de Ruit.

Mais la politique ainsi préconisée par M. Schmid est assez différente de celle menée sur le même terrain par le ministre-président du Wurtemberg-Bade. Le Dr Maier et tout son ministère déclarent ne vouloir plus adopter une telle méthode et ne renoncent pas à trouver un terrain d'entente sur lequel pourrait être bâtie une organisation valable pour toute l'Allemagne.

Nous en sommes venus à parler plus simplement du Wurtemberg.

M. Schmid qui paraissait autrefois contraire à la fusion du Wurtemberg et du Bade en un seul État, paraît maintenant être converti à l'idée américaine du Wurtemberg-Bade qui a été également adoptée par le ministère de Stuttgart. Le vice-président du ministère de Tübingen estime maintenant qu'on ne peut plus morceler l'Allemagne et que pour constituer un fédéralisme durable il faut créer des États ayant au moins 8 à 10 millions d'habitants. Suivant ses méthodes habituelles il déclare que notre idée d'ajouter un État de plus dans le sud de l'Allemagne est dépassée par les événements, que tous ces petits calculs ne sont rien à côté du grand problème de la reconstruction européenne. L'idée d'un État alpin est également condamnée par lui avec le même dédain. Quant au gouvernement et au Parlement du Wurtemberg-Hohenzollern, ils n'ont

aucune valeur à ses yeux pour la bonne raison, dit-il, qu'il est impossible de trouver dans une petite contrée un nombre suffisant d'hommes capables de faire la moindre politique.

(Direction des Affaires politiques)

171

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE[1]

N. *Paris, 11 septembre 1947.*

Les contre-propositions polonaises au contre-projet français de pacte franco-polonais appellent les observations suivantes :

1) Il semble difficile d'omettre, par la suppression proposée du paragraphe 4 du préambule et de la phase *in fine* de l'article 2, dans un traité destiné à parer au danger d'une Allemagne renaissante, toutes références aux engagements assumés par la France à l'égard de cette Puissance conjointement avec les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et l'URSS.

Ce rappel implicite de l'article 106 de la Charte des Nations unies marque d'ailleurs l'étroite collaboration qui doit exister entre les deux parties contractantes et l'ensemble des Nations unies en vue de maintien de la paix et de la sécurité internationale dans le respect des buts et principes de la Charte.

Ce rappel toutefois, si nous devions consentir à sa suppression dans le texte du pacte, pourrait trouver place dans un échange de lettres ou déclaration annexées au traité.

2) *Article 2.* L'adjonction des termes « …ou d'une action allemande » à l'énoncé des circonstances justifiant des consultations préventives, n'ajoute rien aux termes proposés par le projet français pour les définir « politique d'agression ou initiative allemande ».

3) *Article 3.* a) La mention d'États tiers dont l'action pourrait entraîner des mesures d'assistance réciproque, imprécise quant au fond, apparaît superflue, la clause d'assistance jouant du seul fait de l'agression allemande.

Les traités qui nous lient à l'URSS et à la Grande-Bretagne ne visent de toute façon que l'Allemagne. Nous ne pourrions prendre avec un autre Allié des engagements différents.

b) L'aide « militaire ou autre » que les parties contractantes devraient s'apporter en cas d'agression, est contenue implicitement et de façon suffisamment claire dans les termes du texte français « aide et assistance avec tous les moyens ».

[1] Voir document n° 77.

4) *Article 6.* a) L'entrée en vigueur du traité dès sa signature serait contraire aux règles constitutionnelles françaises qui réservent au Président de la République le pouvoir de ratifier les traités.

b) La faculté de résiliation avec préavis d'un au au-delà de la période de 20 ans, dont le contre-projet polonais demande la suppression, est une clause de style dans tous les traités et notamment dans le pacte franco-soviétique.

c) En ce qui concerne le ou les textes devant faire foi, nous croyons devoir rester fidèles à un privilège que la tradition diplomatique a longtemps réservé à notre langue et qu'ont respecté tous les traités conclu jusqu'à ce jour avec la Pologne.

Les génies si différents des deux langues ne manqueraient d'ailleurs pas d'entraîner, si les deux textes devaient faire foi, de fâcheuses difficultés d'interprétation.

(Direction d'Europe)

172

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. GARREAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE.

T. nos 680-684. *Paris, 12 septembre 1947.*

Réponse à votre télégramme no 1583 et à votre lettre no 841[2].

Après étude approfondie du contre-projet polonais, j'estime possible d'accepter les modifications ci-après au texte qui vous a été transmis par mon télégramme nos 580-585.

Préambule. Les accords entre les Puissances occupantes constituant pour longtemps la base du régime de l'Allemagne, j'estime indispensable de rappeler formellement les obligations découlant pour la France des responsabilités assumées par lesdites Puissances. J'insiste donc pour le maintien du paragraphe 4 du préambule. Si en définitive il était impossible de le faire accepter du côté polonais, j'accepterais à l'extrême rigueur d'y substituer la phrase suivante du paragraphe 5 de notre projet : « Désireux en particulier…, sans préjudice en ce qui concerne la France, des responsabilités qu'elle assume conjointement avec les 3 autres Puissances ayant compétence pour agir vis-à-vis de l'Allemagne ».

Article 2. Les responsabilités et le rôle des quatre Puissances étant expressément visés dans le préambule, je pourrai accepter la suppression *in fine* de la phrase : « Ces consultations auront lieu… ».

[1] Document signé Georges Bidault.

[2] Voir documents nos 77 et 171.

Article 3. Je suis disposé à accepter le principe de l'extension proposée par le gouvernement polonais des mesures d'assistance au cas où d'autres États se joindraient à l'Allemagne. Toutefois la rédaction de Varsovie me paraît peu satisfaisante, et j'envisage d'ajouter à l'article 2 du projet français le paragraphe supplémentaire suivant : « Si d'autres États se joignent à l'Allemagne dans des hostilités déclenchées dans les conditions prévues au paragraphe précédent, la même aide et la même assistance seront apportées à la Haute Partie contractante intéressée ».

Pour répondre d'autre part au désir polonais d'expliciter l'idée d'une aide militaire, je suis disposé à ajouter à la fin du paragraphe 1 de l'article 3 : avec tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres. C'est la formule du traité franco-britannique.

Je n'ai pas cru devoir retenir la proposition polonaise d'ajouter à l'article 2 la mention « ou d'une action allemande » qui n'ajoute rien aux termes proposés par le projet français.

Les modifications proposées à l'article 6 ne m'ont pas non plus paru acceptables :

a) L'entrée en vigueur du traité dès sa signature serait contraire aux règles constitutionnelles françaises qui réserve au Président de la République le pouvoir de ratifier les traités.

b) La faculté de résiliation avec préavis d'un an au-delà de la période de 20 ans, est une clause de style qui se trouve notamment dans le pacte franco-soviétique.

c) En stipulant que le traité français fera foi, je reste fidèle à un privilège qu'ont respecté tous les traités conclus jusqu'à ce jour avec la Pologne.

Les génies si différents des deux langues ne manqueraient d'ailleurs pas d'entraîner, si les deux textes devaient faire foi, de fâcheuses difficultés d'interprétation.

Je vous serais obligé de communiquer ces nouvelles propositions au gouvernement polonais, en marquant l'importance des concessions qui ont été faites à son point de vue. Le Département de son côté tiendra informé l'ambassadeur de Pologne à Paris.

(Direction d'Europe)

173

NOTE POUR LE MINISTRE

N. *Paris, 12 septembre 1947.*

Le 25 août dernier, le secrétariat des conférences adressait au ministre une note concernant l'état actuel des travaux du Comité d'état-major sur la puissance à donner aux forces aériennes mises à la disposition des Nations unies.

France, Grande-Bretagne et Chine ont suggéré un chiffre global de 1 200 avions, auquel s'est rallié l'URSS, les États-Unis proposent 3 800 appareils. Dans le désir d'aboutir à une proposition commune avec la France et la Grande-Bretagne, le général McNarney, chef de la délégation américaine, a fait savoir officieusement, qu'il accepterait un chiffre de 2 400 avions, considéré comme minimum, et auquel il demandait à ses collègues de se rallier.

Le général Billotte ayant parqué la difficulté que nous éprouverions à accepter ce chiffre, vu notre souci de fournir une participation qui ne fût point trop disproportionnée à celle des autres puissances, et vu nos maigres possibilités actuelles, le général McNarney a été amené à suggérer, pour accroître l'effectif global, un prêt gratuit à la France de matériel américain, prêt qui rétablirait l'équilibre entre nous et les autres nations, et nous permettrait, dans l'esprit du représentant américain, de nous rallier au montant de 2 400 avions.

Le général McNarney n'a pas caché, à cette occasion, que la tension actuelle entre son pays et l'URSS lui fait souhaiter l'établissement au profit des Nations unies d'une force aérienne puissante, où une part prépondérante reviendrait à la France, à la Grande-Bretagne et aux États-Unis.

La Défense nationale, bien que ces avions ne puissent être disponibles que pour les tâches assignées par les Nations unies, voit un avantage certain à une proposition qui nous permettrait de compléter nos forces aériennes pendant la période qui nous sépare encore d'une production française, et, par contrecoup, de disposer d'un nombre plus élevé de nos propres appareils au profit de nos territoires d'outre-mer.

Depuis la note du 25 août, rappelée ci-dessus, la situation a évolué.

D'une part, l'ambassade des États-Unis a communiqué au Département un projet de résolution, destiné à être soumis à l'Assemblée des Nations unies, et qui peut se résumer ainsi :

Devant l'impuissance du Conseil de sécurité à aboutir à un accord sur l'organisation des forces armées, l'Assemblée générale, en vue d'accélérer l'application de l'article 43 de la Charte, invite les nations membres à présenter avant le 31 mars 1948 au Conseil de sécurité, leurs propositions d'effectifs, de concours et d'assistance ; elle recommande spécifiquement au Conseil d'accepter ces offres, en vue d'une mise en œuvre provisoire de l'article 43. Le Conseil après avoir complété l'examen des principes généraux, pourra entreprendre ensuite une nouvelle négociation des « accords » mentionnés plus haut, en vue d'harmoniser les propositions des nations membres avec les principes qui auront été acceptées.

Il résulte clairement de ce texte que les États-Unis, ayant vu tous les projets d'accord soumis au Conseil de sécurité échouer devant le véto soviétique, s'efforcent maintenant de tourner la difficulté en faisant approuver à l'avance par l'Assemblée des propositions qui seront ensuite adressées au Conseil, et auxquelles l'URSS ne pourrait s'opposer sans prendre ainsi position contre l'Assemblée, et contre l'ensemble même des Nations unies.

La discussion, maintenue jusqu'ici sur le plan technique, prend donc désormais un aspect nettement politique.

(Le projet ne soulève pas d'objections de la part de l'état-major de la Défense nationale, qui, d'ailleurs, en retient surtout les aspects pratiques, et en voit découler la possibilité d'entretiens préalables entre puissances, au cours desquels l'accord de la France serait sans doute recherché).

Parallèlement, les conversations des délégués français et américain au Comité d'état-major prenaient aussi une orientation nouvelle.

Le 30 août dernier, le général Billotte recevait un télégramme lui apportant l'approbation formelle de M. Ramadier au principe d'une négociation, ainsi qu'un projet relatif au nombre et au type des avions dont nous demanderions le prêt aux États-Unis. Le même jour, le général McNarney informait le général Billotte que les États-Unis estimaient que la question devait être désormais discutée de gouvernement à gouvernement.

Au cours d'un entretien avec le chef de l'office des Affaires européennes, le 4 septembre dernier, notre Chargé d'affaires à Washington a recueilli les indications suivantes :

Le Département d'État est arrivé à la conclusion formelle que les discussions du Comité d'état-major ne fournissent aucune base à l'échange de services envisagé par les généraux Billotte et McNarney, l'appui éventuel de notre délégation restant, en tout état de cause, insuffisant pour assurer le succès de la proposition américaine, et les États-Unis ne pouvant envisager, en échange d'un soutien illusoire, le prêt d'un matériel soit extrêmement coûteux (Bombardiers B29), soit trop rare encore (appareils *jet propelled*) pour être mis à la disposition d'une puissance étrangère.

Néanmoins, le gouvernement américain est disposé à examiner toute requête que lui adresserait le gouvernement français en vue d'obtenir du matériel aéronautique, par prêt, par achat ou autrement. Mais de telles négociations ne pourraient plus se poursuivre au Comité d'état-major des Nations unies ; elles ne pourraient relever que des deux gouvernements, et s'effectuer qu'à Washington ou à Paris.

Il résulte des informations envoyées par M. Lacoste qu'un changement caractérisé s'est produit dans l'attitude américaine, sans doute à l'instigation du Département d'État, et que les propositions initiales du général McNarney ont subi une transformation profonde.

Qu'il s'agisse du projet de résolution américain devant l'Assemblée, ou d'une négociation éventuelle, de gouvernement à gouvernement, sur un prêt d'aviation, la question déborde désormais du cadre du Comité d'état-major, et se trouve placée sur le terrain politique.

Appuyer la motion américaine, c'est prendre position en faveur de l'Assemblée, au détriment du Conseil de sécurité, qui s'est avéré impuissant à aboutir ; c'est, par là-même, souligner l'attitude d'obstruction de l'URSS, et contribuer à l'isolement progressif de celle-ci. Poursuivre la conversation, à

Washington ou à Paris, sur les modalités de concours aérien que pourraient nous prêter les États-Unis, c'est, vu les conditions dans lesquelles la discussion a été ouverte, s'engager dans une certaine mesure à accepter le projet de résolution devant l'Assemblée. Notre décision peut donc être lourde de conséquences, et entraîner des responsabilités qu'il convient de peser à l'avance. Le ministre, pourrait en entretenir le Président du Conseil, et s'il le juge utile, le Conseil des ministres.

Ces indications ont été communiquées à M. Parodi, qui n'avait pu en avoir connaissance avant son départ de New York. Le représentant de la France auprès de l'Organisation des Nations unies ajoute à ce qui précède les remarques suivantes :

1) Le changement d'attitude observé à la suite de la visite faite par M. Lacoste au Département d'État nous donne l'apparence d'être les demandeurs, et d'avoir sollicité le concours de l'aviation américaine ; en réalité, l'initiative de la proposition paraît bien revenir au général McNarney.

2) En faisant cette offre – dont il est inutile de souligner l'intérêt pour nous sur le plan pratique – le délégué américain s'inspirait à coup sûr du désir de fortifier l'aviation française. Mais, ainsi qu'il résulte de ses déclarations au général Billotte, il obéissait également au souci d'augmenter le plus possible les forces aériennes mises à la disposition des Nations unies, d'une part, pour diluer d'autant la participation soviétique, et, de l'autre, pour justifier les demandes de crédit qui seront prochainement présentées au Congrès.

3) Le chiffre de 1 200 avions, auquel se sont arrêtées les délégations britannique, française et chinoise, et auquel s'est ralliée la délégation soviétique, reposait sur des calculs soigneusement établis, et correspondait à une évaluation raisonnable des besoins des Nations unies. S'il est décidé de se rallier au chiffre proposé par les Américains, les trois délégations auront à opérer un changement de front assez délicat, dont les motifs politiques pourront d'autant moins échapper à l'attention que, jusqu'ici, quatre membres sur cinq du Comité d'état-major se trouvaient d'accord[1].

(Secrétariat des Conférences)

[1] Dernière phrase du texte rayée : « et que, désormais, l'URSS sera isolée, dans la situation où se trouvaient jusqu'ici les États-Unis ».

174

NOTE[1]

Contre-projet français

N. *Paris, 12 septembre 1947.*

Article 2.

Les Hautes Parties Contractantes, au cas où la sécurité de l'une d'elles se trouverait menacée du fait de l'adoption par l'Allemagne d'une politique d'agression ou d'une initiative allemande de nature à rendre possible une telle politique, s'engagent à se consulter en vue de prendre d'un commun accord les mesures nécessaires pour éliminer cette menace.

Article 3.

Au cas où la France ou la Tchécoslovaquie se trouverait à nouveau engagée dans des hostilités avec l'Allemagne soit à la suite d'une agression commise par celle-ci, soit par le jeu de l'article 2 ci-dessus, soit à la suite de mesures de contrainte décidées contre l'Allemagne par le Conseil de sécurité des Nations unies, les Hautes Parties Contractantes s'engagent à se porter aide et assistance avec tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres.

Si d'autres États se joignent à l'Allemagne dans des hostilités déclenchées dans les conditions prévues au paragraphe précédent, la même aide et la même assistance seront apportées à la Haute Partie Contractante intéressée[2].

(Direction d'Europe)

175

M. SEYDOUX, CONSEILLER POLITIQUE P.I. À BERLIN,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

D. n° 415. *Berlin, 12 septembre 1947.*

Dans une lettre adressée le 8 septembre 1947 aux commandants en chef français, américain et britannique en Allemagne, le maréchal Sokolovski appelle l'attention de ses collègues sur le caractère et la portée des récentes

[1] Note manuscrite : *Projet remis le 13 septembre 1947 par M. Bidault à Mgr Hala.*

[2] Un autre document, non reproduit, indique que ce dernier paragraphe a été rajouté au projet initial « pour tenir compte du point de vue tchécoslovaque ».

[3] Dépêche communiquée au Commissariat aux Affaires allemandes, au général Noiret, aux ambassades à Londres, Washington et Moscou. Note manuscrite : *vu F. C[oulet]. C[ommuni]quer Prague, Vienne (fait le 22/9/47).*

instructions au général Clay, dont le texte a été envoyé le 30 juillet au Département, par ce poste, sous le nº 374/EU[1].

Ce document est un long réquisitoire contre la politique américaine, accusée d'avoir délibérément tourné le dos aux décisions de Potsdam. Il constitue en même temps une nouvelle affirmation des thèses qu'a défendues la délégation soviétique dans les différentes conférences internationales et qu'elle continue de soutenir au sein des organismes de l'autorité de contrôle.

En ce qui concerne l'organisation constitutionnelle de la future Allemagne, le commandant en chef soviétique reproche aux Américains d'avoir abandonné le principe de Potsdam relatif à la décentralisation administrative et politique et de s'être prononcés pour un système fédéraliste dans lequel les États seraient investis de tous les pouvoirs, à l'exception de ceux qui seront expressément délégués au gouvernement central. Il voit dans la référence aux « organes administratifs allemands interzonaux » (§ 7) une atteinte aux pouvoirs du Conseil de contrôle tels qu'ils ont été définis par les accords quadripartites. Il s'élève contre les dispositions relatives aux garanties judiciaires à donner aux Allemands (§ 11 d) et qui viennent d'être reprises au Directoire politique par la délégation américaine sous la forme d'un projet de directive auquel la délégation soviétique s'oppose de la façon la plus catégorique. Il saisit cette occasion pour accuser la politique américaine d'avoir renoncé aux buts de l'occupation énumérés dans le rapport de Potsdam, c'est-à-dire au désarmement, à la démilitarisation, à la dénazification et à la démocratisation de l'Allemagne.

La critique du maréchal Sokolovski a plus de poids lorsqu'elle marque que la nouvelle directive américaine concernant la démilitarisation est en recul très net par rapport à l'engagement pris par les occupants, le 2 août 1945, de procéder « au désarmement et à la complète démilitarisation, ainsi qu'à l'élimination ou au contrôle de toutes les industries allemandes qui pourraient servir à la production de guerre ». Par les instructions qu'il a reçues, le chef des troupes d'occupation américaines est, en effet, invité seulement à ne pas relâcher ses efforts en vue d'achever et d'assurer effectivement le désarmement et la démilitarisation de l'Allemagne (§ 4), à éliminer l'industrie destinée uniquement à la manufacture des armes, des munitions et du matériel de guerre, et à réduire l'importance de l'industrie destinée principalement à contribuer à cette manufacture (§ 15 a).

L'argumentation soviétique s'affaiblit de nouveau lorsqu'elle reproche aux directives américaines de restreindre la liberté d'action politique aux seuls « partis autorisés » (§ 8 b) ; son auteur paraît oublier que le parti social-démocrate n'est pas reconnu dans la zone orientale.

En ce qui concerne les réparations, le commandant en chef soviétique rappelle les griefs de son gouvernement contre la priorité donnée par les Américains au remboursement des frais assumés par les Puissances occupantes pour permettre les importations essentielles (§ 18 b) et contre le

[1] Document non reproduit.

statut privilégié dont bénéficient les usines appartement à des étrangers ou contrôlées par eux (§ 16).

Enfin, reprenant la position adoptée à Moscou par la délégation soviétique, il s'élève contre la disposition des directives américaines qui prévoit que l'émigration dans d'autres pays des personnes déplacées ne désirant pas être rapatriées devra être facilitée et qu'il y aura lieu de procéder à cette émigration en coopération avec l'Organisation Internationale des Réfugiés.

La lettre du maréchal Sokolovski, dont j'adresse ci-joint la traduction au Département, apparaît donc bien comme n'étant qu'un rappel des divergences qui séparent les gouvernements soviétique et américain sur les différents aspects du règlement du problème allemand. Tel est, deux mois avant la conférence de Londres, son principal, sinon son unique, intérêt[1].

(Direction d'Europe)

[1] Dans une lettre adressée le 8 septembre 1947 au général Koenig, le maréchal Sokolovski, commandant en chef des troupes d'occupation soviétiques, rappelait les raisons de l'opposition soviétique à « la dernière directive du Département d'État des États-Unis d'Amérique, relative à la politique des autorités d'occupation américaines en Allemagne, qui a été adressée au Commandant en chef, le général Clay, et publiée dans la presse ». Pour l'Union soviétique, seules les « dispositions de la Conférence de Potsdam qui ont été unanimement adoptées par les quatre puissances » pouvaient déterminer « les buts de l'occupation en Allemagne ». Premier point d'achoppement : « il est impossible de poser en principe qu'on doit traiter l'Allemagne en tant qu'unité politique » (principe de Potsdam), « tout en s'engageant dans la voie de la fédéralisation de l'Allemagne, en accordant aux *Länder* la plénitude du pouvoir » comme les instructions au général Clay le recommandaient. « Le paragraphe 9 du chapitre III 'A' des Accords de Potsdam stipule que l'administration de l'Allemagne devra être orientée vers la décentralisation de la structure politique » concédait Sokolovski, qui ajoutait cependant : « Il est évident qu'une très profonde divergence de principe existe entre la décentralisation du système administratif et politique, d'une part, et d'autre part l'établissement d'un système fédéral en Allemagne par voie d'attribution de la plénitude du pouvoir aux *Länder* ». Deuxième critique : l'emploi, dans le paragraphe 7 des instructions données au général Clay, « de la formule 'création et fonctionnement d'organes administratifs allemands interzonaux' peut être considéré comme une tentative en vue de créer certains nouveaux organismes qui n'ont pas été prévus dans les accords unanimement adoptés par les quatre puissances. … Le Conseil de contrôle représente le seul organisme interzone effectivement quadripartite. » Et Sokolovski parlait d'une « tentative de révision des Accords de Potsdam ».

Troisième point : « Le paragraphe II de la Directive au général Clay stipule que : 'L'objectif essentiel de l'occupation est le rétablissement d'un régime de droit en Allemagne'. Une telle définition du principal objectif de l'occupation de l'Allemagne par les Alliés ne peut que provoquer un étonnement légitime et une protestation catégorique ». Et Sokolovski de rappeler les « termes du paragraphe 3 du chapitre III 'A' des accords de la Conférence de Potsdam : « (…) I) Le complet désarmement et la complète démilitarisation de l'Allemagne…II) La conviction à inculquer au peuple allemand qu'il a subi une défaite militaire totale et qu'il ne peut échapper à la responsabilité, …III) La suppression du parti national-socialiste et des organisations qui lui sont affiliées ou qui sont sous son contrôle, la dissolution de toutes les institutions nazies… et l'opposition à toute activité ou propagande nazie ou militariste. IV) La préparation de la reconstruction éventuelle de la vie politique allemande sur une base démocratique ». Selon Sokolovski, la Directive du général Clay tentait « de faire perdre de vue les objectifs réels et primordiaux de l'occupation, et ainsi à en altérer le caractère ». Et, comme tout au long de sa lettre, le Maréchal se reportait à la Directive 1067 américaine antérieure, qui respectait, elle, la lettre des Accords de Potsdam. Sokolovski soupçonnait les Américains de vouloir « affaiblir et limiter l'ampleur de l'œuvre de démilitarisation en Allemagne ». Autres illustrations, selon le Maréchal soviétique, du changement de politique américaine : la « limitation de l'activité d'organisations effectivement démocratiques, fait qui se produit déjà dans quelques *Länder* occidentaux et vise les partis communiste et socialiste unifié (S.E.D) » ; la restriction de la « politique de réparations » ; « La mise sur place de l'I.R.O, dont, au surplus, l'URSS ne fait pas partie, ne peut servir aux autorités américaines de motif pour refuser, et cela par un acte unilatéral, de respecter des obligations acceptées [à Potsdam] en ce qui concerne les Personnes Déplacées ».

176

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES.

T. circulaire n° 237. *Paris, 15 septembre 1947.*

M. Hervé Alphand, chef de la délégation française au Comité de coopération européenne vient de faire devant celui-ci, aujourd'hui 15 septembre, une déclaration par laquelle le gouvernement français se déclare prêt à entrer en pourparlers avec tous pays européens qui seraient à la fois désireux et en état d'établir une union douanière avec la France.

Je vous adresse ci-joint le texte de cette déclaration, dont le Service de Presse du Département a donné connaissance aux journalistes en appelant leur attention sur les points suivants :

Il s'agit d'un effort de la délégation française en vue de concourir efficacement au rétablissement de l'Europe, grâce à l'abaissement du prix de revient, à l'augmentation du niveau de vie, et à l'extension des espaces économiques reconnue comme indispensable pour soutenir la concurrence moderne.

Il va de soi que les unions douanières envisagées par la France doivent être viables et, dans ce but, faire l'objet de travaux longuement muris, comparables à ceux qui, par étapes successives, d'abord l'abaissement des tarifs douaniers puis les quotas d'union douanière, ont, en dix ans, donné naissance au Benelux.

L'établissement de telles unions douanières exigera également de la part des pays intéressés des efforts de stabilisation monétaires préalables et synchronisés.

Afin de marquer toute l'importance que la France attache à cette proposition, M. Hervé Alphand a demandé au Comité de coopération européenne que le texte en soit incorporé au rapport général de la conférence des Seize.

(Secrétariat des Conférences)

ANNEXE

DÉCLARATION DE M. ALPHAND, DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE
AU COMITÉ DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Paris, 15 septembre 1947.

« Le gouvernement français,

Considérant que les entraves qui existent à de plus libres échanges de marchandises et de capitaux et à un plus libre mouvement des hommes entre pays européens, constituant un des obstacles les plus importants au relèvement économique de ces pays,

[1] Télégramme signé : *p.o. J. Basdevant.*

que dans l'état présent du monde, seules des unités économiques suffisamment vastes ayant à leur disposition un marché intérieur important, sont en mesure d'abaisser les prix de revient industriels et agricoles, de façon à assurer, grâce à une meilleure technique, le relèvement du niveau de vie des populations et à permettre aux pays intéressés d'affronter la compétition universelle,

que le morcellement économique de l'Europe ne répond plus en conséquence aux nécessités de la concurrence moderne et qu'il serait possible à l'aide d'unions douanières d'établir sur le plan strictement économique des unités plus vastes,

que ces unités ne devraient en aucune façon constituer des ensembles de caractère autarcique, mais au contraire développer au plus haut degré possible leurs échanges avec tous les pays ou groupes économiques de pays,

que la formation de pareilles unions douanières est prévue dans le projet de charte pour l'Organisation internationale du commerce ;

déclare :

1) Qu'il est prêt à entrer en négociations avec tous pays européens partageant les mêmes points de vue, désireux d'établir avec la France une union douanière et dont les économies seraient susceptibles de se combiner avec l'économie française pour former un ensemble viable.

2) La réalisation de pareilles unions devrait s'effectuer en un nombre d'années suffisant pour permettre les ajustements nécessaires afin que les activités agricoles et industrielles existant dans les pays contractants n'aient pas à souffrir d'une modification brusque de leurs conditions présentes.

3) Le point de départ de cette période de réalisation devrait être fixé par accord mutuel à partir du moment où les pays contractants auront réalisé leur stabilisation économique et monétaire intérieure.

4) Au cours de cette période, des mesures seront prises pour assurer progressivement par la réduction des tarifs et l'élimination des restrictions quantitatives l'union douanière envisagée.

5) Le gouvernement français constate, en outre, que la réalisation de pareils projets sera grandement hâtée et facilitée par l'aide extérieure que l'Europe serait à même d'obtenir pour rétablir l'équilibre de son économie et de ses finances.

(Secrétariat des Conférences)

177

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL[1]

N. *Paris, 15 septembre 1947.*

Au cours d'un entretien en date de ce jour, l'ambassadeur des États-Unis a donné au Secrétaire général du Département, sur le sentiment de Washington à l'égard des affaires d'Indochine, des indications qui confirment les conclusions du télégramme de M. Bonnet n° 2865 en date du 13 de ce mois[2].

D'après M. Caffery, le Département d'État demeure préoccupé des affaires d'Indochine. Il a l'impression que rien ne s'y passe, autrement

[1] Note manuscrite : *M. de Boissezon, m'en parler. Chauvel. Communiquer à France d'outremer et à la présidence du Conseil.*

[2] Document non reproduit.

dit qu'aucun élément nouveau n'est apparu dans le débat. Par ailleurs, les Consuls des États-Unis en Indochine se sont faits l'écho de déclarations d'officiers français aux termes desquels une offensive générale serait déclenchée à la fin de la saison des pluies[1]. M. Caffery a marqué de la façon la plus nette qu'une telle prévision, si elle se réalisait, ne manquerait pas d'avoir un résultat désastreux sur la négociation des crédits en dollars nécessaires au gouvernement français. Le public américain en effet ne manquerait pas de se dire que les dollars avancés au gouvernement français seraient utilisés pour la poursuite d'une opération coloniale dans un pays dépendant.

Sur ce dernier point, M. Chauvel s'est borné à dire que la fin de la saison des pluies devait normalement mettre un terme à l'immobilité dans laquelle étaient cantonnées actuellement les troupes françaises, il paraissait au moins excessif de parler d'offensive générale au début de la saison sèche. D'une part, il n'y avait pas de front sur lequel conduire une offensive générale ; d'autre part, le commandant français ne disposait pas certainement d'effectifs lui permettant d'engager des opérations répondant à une définition aussi majestueuse. Sans doute le commandant avait-il en vue de poursuivre, là où la chose lui paraîtrait nécessaire, des opérations de nettoyage entreprises au cours de la saison précédente.

Il est notable que M. Caffery n'a, à aucun moment, fait état du discours de M. Bollaert[2]. Cette omission est d'autant plus digne de remarques que M. Chauvel, il y a une dizaine de jours, avait donné à l'ambassadeur des États-Unis, à l'intention du Département d'État, un avant-goût de ce que serait le discours et un aperçu sommaire du programme d'action politique dans lequel ce discours s'insérait.

En conclusion, M. Chauvel a dit à l'ambassadeur qu'une opération[3] était en cours, qu'il en connaissait l'esprit, que les renseignements parvenus à Paris étaient encore trop sommaires pour permettre d'apprécier ses chances de succès, mais que les choses seraient sans doute plus claires dans un proche avenir[4].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Voir les documents n°s 179, 208 et 229.
Au cours d'une conversation avec Baudet, George Abbott, premier secrétaire de l'ambassade américaine, avait précisé le sens de la démarche de Caffery. Si le Département d'État était favorablement disposé à l'égard des buts ultimes de la France en Indochine, il redoutait néanmoins les conséquences d'opérations militaires d'envergure vu le précédent indonésien (note de la direction d'Asie-Océanie du 30 septembre 1947 pour le Secrétariat général non reproduite).

[2] Voir le document n° 102.

[3] *Note du document* : Action politique.

[4] Daridan s'était longuement entretenu avec l'ambassadeur des États-Unis à Bangkok, à l'occasion du remaniement du Cabinet Hô Chi Minh, interprété comme une volonté d'accord avec la France. L'ambassadeur américain était conscient du risque pour la région d'un gouvernement à tendance communiste. Mais une fois la convention intervenue, il estimait possible d'amender la structure politique du pays dans un sens plus démocratique (télégramme de Bangkok n°s 324-326 du 6 août 1947 et non reproduit).

178

M. SEYDOUX, CONSEILLER POLITIQUE P.I. À BERLIN,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 481. *Berlin, 15 septembre 1947.*

Il n'est pas douteux que, vue de Berlin et à en juger par le développement de la situation en Allemagne, la tension entre les États anglo-saxons et l'URSS, qui s'était déjà accusée lors de la conférence de Moscou, n'a fait, au cours de ces dernières semaines, que se développer encore.

Bien qu'ils affirment, en toutes circonstances, que l'accord relatif à la fusion des deux principales zones occidentales soit ouvert aux deux autres Puissances occupantes, les représentants qualifiés de l'Angleterre et des États-Unis ne peuvent ignorer qu'il s'agit là d'une clause de style et que, dans les circonstances actuelles, il serait bien difficile pour la Russie de répondre à cette sollicitation. Comment coordonnerait-elle son action avec une politique qui s'écarte délibérément des résolutions adoptées en commun à Potsdam, témoigne de la plus coupable désinvolture en matière de dénazification, de démocratisation, de démilitarisation et laisse ou va jusqu'à remettre aux seigneurs, aux magnats et aux potentats de l'ancienne Allemagne réactionnaire, capitaliste et nationaliste, les richesses du sol et du sous-sol ?

La violence même de la campagne que mènent contre les Anglo-Saxons leurs adversaires de l'Est donne, selon certains, la mesure de leurs appréhensions. La coupure en deux de l'Allemagne signifierait, pour eux, l'arrêt définitif des réparations en provenance des zones occidentales et opposerait au développement de leur propagande idéologique au-delà de la frontière tracée au centre du continent des obstacles accrus. Mais le danger est plus redoutable. Ce qui est à craindre, c'est qu'entre une Allemagne orientale, où les difficultés semblent devoir s'accentuer, et une Allemagne occidentale destinée probablement à un sort plus heureux grâce au concours financier de l'Amérique, ne s'établisse une comparaison lourde de conséquence et qui détermine les Allemands, quels qu'ils soient, à tourner toujours davantage leurs regards vers l'Ouest. Enfin et surtout, dans l'Allemagne occidentale, telle qu'elle se prépare à naître, et à grandir, comment ne pas voir l'instrument qui, demain, dans le cas d'un conflit, servirait aux Anglo-Saxons à la fois d'arsenal industriel et de base d'attaque ? De là les motifs de leur sollicitude à son égard, l'empressement qu'ils apportent, au mépris des plus tragiques enseignements d'une récente histoire, à la seconder et la fortifier.

Pour déjouer un pareil plan, les dirigeants en Allemagne de la politique soviétique appellent les Allemands eux-mêmes à la rescousse ; ils leur

[1] Dépêche envoyée aux ambassades à Washington, Londres et Moscou, au général Noiret et au Commissariat aux Affaires allemandes. Note manuscrite : *vu F. C[oulet]. Confidentiel.*

montrent leur patrie menacée dans son développement démocratique, dans son unité, dans son indépendance. L'arrangement qui vient d'être conclu à Washington entre les États-Unis et la Grande-Bretagne au sujet de la Ruhr[1], a été aussitôt dénoncé comme un nouvel exemple, après tant d'autres, du jeu anglo-américain qui tendrait à faire de plus riche bassin houiller de l'Europe un domaine dont les Allemands seraient définitivement privés, où la cause socialiste aurait irrémédiablement perdu ses espoirs et ses droits et que les éléments capitalistes de l'ancien *Reich* administreraient désormais pour le compte de Washington. Rien n'est négligé en vue d'ancrer cette idée dans l'esprit des Allemands que seuls les Russes, parmi les quatre occupants, veulent aujourd'hui sauver l'Allemagne, en supposant par tous les moyens à tous projets qui, d'une manière ou d'une autre, fût-ce sous l'apparence d'un fédéralisme innocent, porteraient atteinte à son unité. Dominés, pour l'instant, sur le terrain de la compétition économique, incapables également de faire prévaloir leurs conceptions idéologiques et de s'attirer les sympathies du peuple qui, comme le déclarait encore, le 5 septembre, dans son courageux discours, M. Jacob Kaiser, et naturellement orientés vers la civilisation occidentale[2], ils se posent en champions du droit qu'a la nation allemande de disposer d'elle-même et réclament pour elle un gouvernement, un Parlement lui assurant son unité.

Je signale, d'ailleurs, incidemment qu'il est difficile d'apprécier si la campagne menée par la propagande russe en faveur de l'unité est de nature à impressionner l'Allemand qui, pour d'autres raisons déjà, n'incline pas du côté de Moscou. Quel est, en effet, celui qui pourrait n'être pas « unitaire », et au sens le plus large du terme, c'est-à-dire un « unitaire » ardemment désireux de faire rentrer, un jour ou l'autre, dans la future « unité » les territoires aujourd'hui soumis à l'administration polonaise ou soviétique ? Le nationalisme ne s'est pas éteint en Allemagne et on ne me fera jamais croire qu'à moins d'une révolution totale des esprits, les Allemands qui n'avaient pas accepté la défaite de 1918 soient plus disposés, aujourd'hui, à s'avouer les vaincus définitifs des Russes.

Les porte-paroles de l'administration soviétique ne se font pas moins les avocats des plaintes et des revendications de l'occupé lorsqu'ils insistent sur la faillite du système quadripartite tel qu'il a fonctionné au cours de ces deux dernières années. Loin de rechercher les principaux responsables d'une mésentente qui a eu pour résultat à la fois de laisser l'Allemagne, du point de vue matériel, dans la situation la plus précaire, et d'augmenter son aversion envers des vainqueurs décidément inaptes à la tirer du gouffre, ils contribuent, par leur intransigeance, au désordre, et, quel que soit le sujet en discussion, ne se prêtent à aucune solution satisfaisante. Ce n'est pas

[1] Voir document n° 145

[2] Lors du congrès de la CDU à Berlin, qui, en fait, commença le 6 septembre et se termina le 8, Jacob Kaiser dénonça la politique d'intimidation du SED, les démontages d'usines et le prélèvement des réparations. Il demandait aussi le refus de la ligne Oder-Neisse comme frontière orientale de l'Allemagne.

seulement, d'ailleurs, des organismes alliés qu'ils font ainsi le procès ; ils paralysent également l'activité du magistrat et de l'Assemblée municipale. Tout se passe comme s'ils cherchaient à imposer un terme au régime actuel et à soumettre Berlin à leur contrôle exclusif.

On se demandera, cependant, pourquoi l'URSS, si ses inquiétudes sont aussi sérieuses, ne recherche pas, quelle que soit la fermeté de ses adversaires et fût-ce au prix de larges concessions, des possibilités d'entente ? Son attitude ne répondrait-elle pas à un calcul plus subtil, fondé sur la probabilité d'un échec de l'expérience américaine ? Depuis le refus opposé par M. Molotov à tout effort commun de reconstruction européenne, le gouvernement de Moscou a vu se préciser les divergences de vues qui séparent les puissances occidentales. Il est autorisé à espérer que les « contradictions capitalistes » ne feront que s'accroître. Comment, d'ailleurs, les États-Unis réussiraient-t-ils à satisfaire à la fois les besoins de relèvement de l'Allemagne et les exigences de la sécurité de la France ? Dans le cas, très vraisemblable, aux yeux des Russes, où ce difficile équilibre ne se réaliserait pas, c'est ou bien une Allemagne occidentale déçue, ou bien une France inquiète qui se laisserait finalement séduire par les appels de l'Est.

Il reste, enfin, une dernière hypothèse. Si l'on n'observe jusqu'à maintenant dans la politique allemande de l'URSS aucune fissure, aucune faille où se glisse un espoir d'entente, ne doit-on plus simplement admettre que, deux mois avant la conférence de Londres, l'URSS, suivant une tactique qu'elle a déjà adoptée en d'autres circonstances, tend la corde afin de se ménager des atouts supplémentaires et de se réserver, sur le terrain même de la négociation, une plus grande liberté de manœuvre ?

Quoi qu'il en soit, la tournure prise par les événements conduit la plupart des observateurs en poste ici à penser que la conférence de Londres, sans aboutir à des solutions radicales, aura pour conséquence d'accroître le rôle de Francfort au détriment de celui de Berlin, et d'instituer un certain « tripartisme », première étape vers la constitution d'une Allemagne occidentale. Nous entendrons, alors, bon nombre de nos compatriotes essayer de nous persuader que le voisinage de cette dernière est autrement moins redoutable que celui d'une Allemagne peuplée de 70 millions d'habitants et dont les territoires s'étendraient jusqu'aux frontières de la Pologne ou de la Russie, et louer une évolution offrant l'avantage de réduire la puissance de l'ancien *Reich*. Il n'est, certes, pas question, dans cette lettre, de leur donner tort. Mais encore faut-il ne pas s'abandonner à des illusions excessives et s'imaginer qu'une Allemagne ainsi amputée ne se présentera plus, sinon comme un adversaire dangereux, tout au moins comme un sérieux concurrent (ma dépêche n° 4 444 du 16 décembre 1946[1]). L'Allemagne occidentale ne disposera pas seulement d'une population supérieure encore à la nôtre et de ressources minières et industrielles importantes ; elle bénéficiera, en outre, du concours des Anglo-Saxons, d'autant plus désireux de l'arracher à la crise qu'elle traverse qu'ils seront plus tentés de

[1] Document non reproduit.

frapper l'opinion universelle par une comparaison facile avec la situation de la zone soviétique. Si certaines tendances, qui se manifestent à Berlin et qui ne tiennent aucun compte de la mentalité germanique, devaient prévaloir à Washington, l'Allemagne de l'Ouest connaîtrait par rapport à la France, sur le plan économique, un régime préférentiel redoutable pour nos intérêts. Les récentes négociations de Londres, les conversations qui se poursuivent actuellement entre les experts sur le problème du charbon sont déjà suffisamment caractéristiques de cet état d'esprit[1]. Il ne faudrait pas qu'à une date plus ou moins rapprochée, nous nous trouvions placés dans une position telle que les refus, qui seraient opposés à l'une quelconque de nos revendications, fussent autant de points que l'Allemagne inscrirait à son actif. Quant aux Allemands, qui – soit par haine pour l'URSS, soit parce qu'ils estiment que la détresse présente ne peut se prolonger plus longtemps, et que mieux vaut sauver du moins une partie de leur pays –, semblent accueillir sans regret l'idée d'une Allemagne occidentale, M. Jacob Kaiser nous a dit ce qu'il pensait de leurs sentiments réels : « Prenez garde, a-t-il déclaré aux puissances alliées, de ne pas favoriser l'éclosion de mouvements irrédentistes en même temps que la naissance d'un nationalisme farouche ». Sans doute une pareille évocation était-elle de nature à servir la cause de l'unité que défend passionnément le Président de l'Union chrétienne-démocrate de l'Est. Mais comment supposer que nombreux soient les Allemands qui acceptent, autrement que comme un mal temporaire et utile, la coupure en deux de l'Allemagne ?

Après avoir, seule parmi les Puissances occupantes, cherché à sauver jusqu'à la limite du possible une politique quadripartite dont elle n'avait pas été admise à discuter les bases, la France va se trouver amenée dans un avenir prochain à participer à la renaissance de cette Allemagne occidentale qui, pour avoir été conçue sans elle, risque de se développer contre ses intérêts.

Il importe donc de définir les conditions dans lesquelles, compte tenu de certaines mesures sur lesquelles il est malaisé de revenir, nous pouvons encore faire prévaloir nos vues dans certains domaines, à notre avis essentiels. La hâte et la détermination avec lesquelles les Anglo-Saxons agissent depuis quelques semaines hypothèquent chaque jour davantage notre participation à une organisation commune. Le temps travaille contre nous, et vite. Sans qu'il soit dans mes intentions de vouloir esquisser de Berlin ce que devrait être notre attitude vis-à-vis des différents problèmes soulevés par une fusion éventuelle des zones occidentales – participation à un contrôle international de la Ruhr ; reconnaissance pour notre zone, dans le cadre de l'administration commune, d'un degré suffisant d'autonomie ; réaffirmation de nos conceptions fédéralistes afin de ne rien négliger qui puisse faciliter la résurrection d'une Bavière autonome –, je crois devoir appeler l'attention du Département sur un élément de négociation qui paraît avoir été négligé jusqu'à ce jour.

[1] Voir document n° 145.

Les interventions que le gouvernement français a été amené à faire ces derniers temps à Washington et à Londres n'ont comporté aucune action directe auprès du général Clay ; quand bien même devrions-nous le regretter, son influence sur les initiatives prises par la politique américaine en Allemagne et son rôle dans leur application sont déterminants. Il y aurait, semble-t-il, avantage à ce que, dès avant la conférence de Londres, le commandant en chef américain, qui ne manquerait pas d'être sensible à un geste dont nous pourrions recueillir le bénéfice, fût approché par une personnalité française chargée de lui exposer clairement notre position.

(Affaires internationales)

179

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL[1]

N. *Paris, 16 septembre 1947.*

À la date du 26 août dernier, le Secrétaire général du Département a eu un entretien avec M. Bollaert au sujet de la politique que ce dernier se proposait de suivre en Indochine.

M. Chauvel ayant fait remarquer que le projet de discours du haut-commissaire était difficilement appréciable sans une connaissance au moins sommaire du programme politique dans lequel il s'insérait et en fonction duquel il était prononcé, M. Bollaert a donné les précisions suivantes :

L'impossibilité de négocier avec Hô Chi Minh demeurant entière, il s'agissait de susciter un autre interlocuteur. Or, il existait en Indochine de nombreux éléments que les excès du Viêt Minh avaient détournés du gouvernement Hô Chi Minh et qui étaient prêts à se rallier à une autre direction et même à prendre les armes pour assurer, sous son régime, le retour de l'ordre.

C'est pour encourager ces dispositions et pour les amener à se manifester, que M. Bollaert se proposait de prononcer le 7 septembre le discours dont les termes avaient eu l'accord du gouvernement[2].

[1] Note manuscrite : *Asie confirmation*.

[2] Voir le document n° 102.
Ce discours prononcé le 10 septembre à Hadong et radiodiffusé à Hanoï, avait satisfait les Européens (télégramme du haut-commissaire du 12 septembre 1947 n° 1764 non reproduit). Les partisans de Bao Daï avaient relevé l'absence de l'ex-empereur dans le discours et les milieux nationalistes celle du mot « indépendance » (voir le document et notes n° 102).
Du point de vue américain, on reprochait à la nouvelle offre française de n'apporter rien de plus à l'accord du 6 mars 1946. Les Américains étaient particulièrement attentifs à la situation indochinoise au lendemain de l'intervention armée en Indonésie et au moment où la France demandait aide et crédit aux Américains (télégramme de Washington du 13 septembre 1945 non reproduit).

Une dizaine de jours après, soit vers le 17 septembre, le haut-commissaire se proposait de constituer à Hanoï, à Hué et à Saïgon trois gouvernements provisoires. M. Chauvel lui avait fait observer qu'il existait déjà le gouvernement de Cochincine. M. Bollaert répondit qu'il n'était pas exclu que ce gouvernement fut maintenu comme gouvernement provisoire de Cochinchine.

M. Chauvel lui ayant demandé s'il disposait pour la constitution de ces gouvernements d'éléments ayant quelque substance, M. Bollaert répondit qu'à la vérité les personnalités disponibles étaient de deuxième zone.

M. Chauvel enfin s'étant inquiété de la possibilité pour ces gouvernements d'administrer effectivement les territoires qui leur seraient attribués et notamment d'envoyer des préfets dans les provinces, M. Bollaert affirma qu'il disposerait de cette possibilité.

Poursuivant son exposé, M. Bollaert indiqua qu'il appartiendrait à ces gouvernements de faire appel à une autorité susceptible de les coiffer, en l'espèce Bao Daï. Il souligne qu'ainsi ce ne serait pas le gouvernement français mais bien les Vietnamiens qui feraient rentrer l'ex-empereur dans l'activité politique.

M. Chauvel demanda si le haut-commissaire était dès à présent en rapports suivis avec Bao Daï et s'il était assuré de traiter utilement avec ce personnage. M. Bollaert répondit affirmativement à ces deux questions.

Au cours de l'entretien, M. Bollaert dit que la politique dans laquelle il s'engageait devait avoir pour premier effet de substituer à une guerre de guérillas entre la France et le Viêt Minh, une lutte entre les deux partis vietnamiens dont la France soutiendrait l'un.

Interrogé sur les possibilités de développements militaires proprement français, dont le général Valluy avait fait état, au cours de délibérations auxquelles il avait participé, M. Bollaert indiqua qu'il s'agissait d'une opération est-ouest en direction de Cao-Bang, avec rabattement vers le sud qui avait pour objet de nettoyer la région dans laquelle se trouvait vraisemblablement réfugié le gouvernement du Viêt Minh et où semblaient être les postes d'émission utilisés par lui.

(Direction d'Asie-Océanie)

180

GÉNÉRAL KOENIG, COMMANDANT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7588[1]. *Baden-Baden, 16 septembre 1947.*

J'ai l'honneur de vous faire connaître, que, conformément aux directives du gouvernement français, et en vue de doter le territoire de la Sarre d'institutions démocratiques, il avait été décidé :

1) de faire préparer, par les Sarrois eux-mêmes un projet de Constitution sarroise,

2) d'organiser, pour le début de l'automne 1947, et avant la conférence des ministres des Affaires étrangères devant s'ouvrir à Londres, fin novembre prochain, des élections générales en vue de doter la Sarre d'une Assemblée législative,

3) de soumettre à l'Assemblée ainsi élue le projet de Constitution.

À cet effet, dès le 23 mai 1947, la Commission provisoire d'administration du territoire de la Sarre avait institué, par arrêté, une Commission de la Constitution comprenant 20 membres choisis parmi les 4 partis politiques autorisés, et dont la mission consiste à élaborer, avant le 15 septembre 1947, un projet de Constitution devant être soumise, pour approbation, à une Assemblée élue au suffrage universel et direct.

Par ailleurs, les listes électorales ayant servi aux élections municipales du 15 septembre 1946 nécessitant une révision complète, il est apparu nécessaire de remplacer l'ordonnance n° 45 du 28 mai 1946 précitée par un texte nouveau, tenant compte d'une part des modifications territoriales intervenues, d'autre part, d'une définition plus précise des personnes auxquelles le droit de vote serait accordé.

L'ordonnance n° 104 du 12 juillet, relative à l'établissement en Sarre des listes électorales de l'année 1947, a défini les conditions dans lesquelles les personnes remplissant certaines conditions d'âge et de résidence, pourraient être inscrites, sur leur demande, sur les listes électorales.

Ont été exclues du droit de vote les personnes non domiciliées en Sarre avant 1933, pour éviter de faire voter l'élément nazi d'immigration établi sur le territoire après l'avènement du régime national-socialiste dont un certain nombre constituait le grémium électoral envoyé par Hitler en vue du plébiscite de 1935.

Depuis le 20 août, le délai des réclamations est expiré.

Les listes électorales sont closes depuis le 12 septembre 1947. Environ 97 % des personnes pouvant être inscrites ont déposé, dans leur mairie, les formulaires leur permettant de figurer sur les listes électorales.

[1] La présente dépêche est un commentaire de l'ordonnance n° 104 relative à l'établissement en Sarre des listes électorales, datée du 12 juillet 1947.

Il restait, en convoquant les électeurs pour le 5 octobre prochain, à définir les caractéristiques essentielles de la nouvelle assemblée : composition, durée du mandat, mode d'élection, mission particulière qui lui est dévolue. Tel est le but de l'ordonnance n° 107 du 25 août 1947.

À la suite de cette ordonnance, la Commission (allemande) d'administration du territoire de la Sarre a promulgué, le 29 août, une ordonnance relative à l'élection des membres de l'Assemblée législative sarroise, et, le 30 août, elle a précisé les dispositions d'application de cette ordonnance.

Il convient de signaler que, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'ordonnance n° 107, l'Assemblée législative sarroise sera appelée à faire fonction d'Assemblée constituante, en se prononçant sur le projet de Constitution élaboré par la Commission de la Constitution de la Sarre.

Je crois devoir préciser que les députés sont élus au scrutin de listes avec représentation proportionnelle, sans panachage et sans vote préférentiel.

Le vote a lieu par circonscriptions électorales. Le territoire de la Sarre comporte trois circonscriptions : Sarrebrueck, Sarrelouis, Neunkirchen.

Le nombre de sièges des députés est fixé à 50, soit 18 pour la circonscription de Sarrebrueck, 13 pour celle de Sarrelouis et 19 pour celle de Neunkirchen.

Les listes des candidats seront définitivement arrêtées le dimanche 21 septembre par le directeur de l'Intérieur de la Commission provisoire d'administration du territoire de la Sarre, et les résultats des élections seront proclamés le 6 octobre par cette même personnalité.

Je ne manquerai pas de vous informer sans délai de tous événements concernant cette consultation électorale et vous communiquerai notamment, le moment venu, la liste des candidats ainsi que les résultats des élections.

(Direction d'Europe)

181

M. SEYDOUX, CONSEILLER POLITIQUE P.I. À BERLIN,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D n° 483. *Berlin, 16 septembre 1947.*

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence une étude sur le récent accord anglo-américain concernant la Ruhr.

Elle a été faite par M. Pierre Pelletier, élève de la section diplomatique de l'École Nationale d'Administration, en stage à Berlin et me paraît de nature à retenir l'attention du Département.

(Direction politique)

ANNEXE

LE PLAN ANGLO-AMÉRICAIN CONCERNANT LA RÉORGANISATION DE L'ÉCONOMIE DU CHARBON DANS LA RUHR, VU DE BERLIN

Commencées le 12 août à Washington, les conversations d'experts anglo-américains sur la gestion des mines de la Ruhr se sont terminées le 11 septembre 1947. Parallèles aux travaux de la conférence de Paris et aux entretiens anglo-américains, puis tripartites sur le nouveau plan industriel bizonal, ces conversations et les accords intervenus rentrent dans le cadre de la politique suivie par les Américains en Allemagne, après l'échec de la conférence de Moscou et l'aggravation de la situation économique et financière dans la plupart des pays libérés. Dans la mesure où la Ruhr constitue, aux yeux des Anglo-Saxons, un facteur essentiel dans la reconstruction de l'Europe occidentale, le rapport de Washington devait proposer les mesures à prendre pour hâter son relèvement et alléger pour autant le fardeau qui pèse sur les contribuables anglais et américains.

Bien qu'elle ait été officiellement informée, le 9 août, de l'ouverture de ces conférences et invitée à faire connaître son point de vue au cours d'éventuels entretiens tripartites, la France n'a participé en aucune manière à la rédaction du rapport final et n'en a été que partiellement informée lors de la conférence de Londres sur le niveau industriel de la bizone.

Il ne s'agit pas là cependant d'un problème qui la laisse indifférente. La France considère que la Ruhr représente un tel potentiel industriel que sa gestion intéresse toute l'Europe. Elle a publié un mémorandum en février dont les thèmes essentiels ont été repris par M. Bidault à Moscou, et tout récemment par M. Alphand à Londres. La France est hostile à toute mesure unilatérale susceptible de rendre impossible l'internationalisation du bassin de la Ruhr lors de l'établissement du traité de paix. Elle est opposée à la remise aux Allemands de pouvoirs de gestion directe et de répartition du charbon à l'intérieur de l'Allemagne. Elle ne saurait souscrire à un relèvement appréciable du niveau de l'industrie que si la Ruhr est étroitement contrôlée. Le relèvement de la sidérurgie française dépend des importations de coke allemand, la France est disposée à appuyer toute mesure capable d'accroître l'extraction, à condition que croissent en proportion les quantités allouées à l'exportation. En outre, il existe en Ruhr des mines françaises dont la France doit défendre les intérêts.

Les recommandations des experts de Washington sont loin de donner satisfaction à ces revendications essentielles : les Allemands vont assumer la responsabilité de la production

[1] Dépêche communiquée au général Noiret, au Commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes, aux ambassades de Londres, Washington et Moscou et à la direction des Affaires économiques. Note manuscrite : *vu F. C[oulet]. B[arthélémy] G[eorges] É[pinat]. Bulletin.*

et de la répartition sous le contrôle d'un organisme bipartite anglo-américain, le statut des mines allemandes et étrangères ne sera pas modifié, mais aucune précision n'est fournie sur ce point. Des mesures techniques sont proposées pour favoriser la reconstruction rapide du bassin rhéno-westphalien.

Le rapport est divisé en deux parties, l'une de caractère historique, l'autre de caractère politique et technique.

La première partie retrace les différentes étapes de l'extraction charbonnière sous le contrôle du NGCC[1] britannique. Les chiffres les plus importants sont rappelés : 60 000 tonnes par jour en juillet 1945 – 180 000 tonnes en mars 1946 – 150 000 tonnes en avril – 180 000 tonnes en octobre – 234 000 tonnes en mars 1947 – 216 000 tonnes en mai – 244 000 tonnes le 4 septembre. Les baisses d'extraction sont attribuées en premier lieu à la situation alimentaire difficile du printemps 1946 et 1947. Les progrès sont dus à l'augmentation des salaires depuis novembre 1946 et à l'institution du système des points depuis janvier 1947.

Aucune allusion n'est faite, dans le rapport, aux facteurs psychologiques et politiques. Chacun en Ruhr s'accorde cependant à reconnaître que le chantage à la production de charbon a été, pour les Allemands, un moyen de pression efficace sur les Britanniques, pour accroître les importations de produits finis, pour reprendre peu à peu d'importants pouvoirs dans le domaine de la production, pour freiner les démontages d'usines et pour tenter de provoquer une décision de principe sur la socialisation des industries-clés. Mais c'eût été admettre que l'occupant avait laissé se développer un climat propre au succès de ce chantage et tel n'était pas l'objet de ce rapport destiné à rendre hommage à l'administration britannique avant l'exposé des mesures qui prévoient son remplacement. D'ailleurs la presse britannique, qui n'est pas sans connaître les critiques formulées depuis longtemps à Washington sur la politique générale suivie par les occupants de la Ruhr depuis la libération, a cité de larges extraits de cette partie du rapport. Les journaux américains, dans l'ensemble, ont été plus discrets.

La seconde partie est beaucoup plus dense : elle expose les recommandations des experts à leurs gouvernements respectifs sur le plan politique et sur le plan économique. Les problèmes étudiés sont ceux de la gestion, du contrôle, du statut de la propriété, de la situation matérielle des mineurs, de l'équipement des entreprises et du financement des mesures envisagées.

Les responsabilités dans le domaine de la production, jusqu'ici assumées par le NGCC, sont transférées aux Allemands. Il en résulte la création d'organismes gouvernementaux et de direction technique. Sur le plan gouvernemental, on envisage de créer un Département du charbon, inséré dans l'organisme exécutif allemand pour l'économie, qui fonctionne à Francfort dans le cadre de la bizone, en accord avec la politique définie par le Conseil Économique et sous la surveillance du Comité exécutif bizonal. La répartition du charbon, sauf l'exportation, dépend du bureau exécutif allemand pour l'Économie, ce qui ne fait que confirmer officiellement une procédure appliquée en fait depuis plusieurs mois.

Sur le plan technique, une direction allemande du charbon serait créée à l'échelon central avec des directions de district sur le plan local, disposant de tous les pouvoirs administratifs, techniques et financiers normalement exercés par un tel organisme. C'est dire qu'en dehors des questions d'exportation et d'utilisation des devises, les Allemands vont détenir tous les pouvoirs dans le domaine de la production et de la répartition en Allemagne par l'intermédiaire d'une direction centrale qui dispose d'un champ d'action plus étendu que n'en a eu aucun organisme allemand avant la guerre. Si l'on ajoute à cela que les personnalités déjà mises en avant dans la presse américaine pour remplir d'importantes fonctions au sein de la direction allemande sont déjà membres de la *Treuhandverwaltung* ou des Conseils d'administration et de direction des nouvelles sociétés sidérurgiques créées en zone britannique. Il semble bien qu'on doive assister prochainement en Ruhr à la reconstruction, sur une grande échelle, d'un cartel du charbon et de l'acier, soumis à l'influence prépondérante d'anciens dirigeants des cartels allemands, tels que Dinkelbach des *Vereinigte Stahlwerke*, maintenant chef de la *Treuhandverwaltung* du *North Iron and Steel Control*.

[1] *North German Coal Control.*

Cependant un contrôle allié est prévu, il sera exercé sur le plan gouvernemental par l'intermédiaire des organismes de contrôle anglo-américains de Francfort et sur le plan technique par l'intermédiaire d'un groupe spécial anglo-américain chargé de contrôler la direction allemande des mines. Jusqu'alors le NGCC britannique dirigeait l'ensemble de la production par l'intermédiaire d'inspecteurs de districts et assurait la distribution par le NGCO (*North German Coal Distribution Office*). Les Allemands n'avaient de responsabilités qu'à l'échelon unité de production. En théorie, tout au moins. En fait, par suite des insuffisances du contrôle britannique, les Allemands étaient devenus, dans chaque entreprise, à partir d'avril 1947, les maîtres de la production. Ils n'exerçaient de pouvoirs d'ensemble que par l'intermédiaire de l'Office exécutif pour l'Économie à Francfort, qui soumettait aux Anglo-Américains les plans de répartition à l'intérieur de l'Allemagne. Les Américains étaient représentés, en outre, depuis janvier 1947 au Comité bizonal de production charbonnière, installé à Berlin et participaient, depuis cette date, aux décisions d'ordre général dans le cadre de la bizone. C'est cet organisme, en particulier, qui a préparé les plans de transfert discutés à Washington.

Avec le rapport du 11 septembre, il s'agit d'une étape décisive. C'est dire que les Américains vont désormais intervenir en Ruhr aux côtés des Anglais. Dans la mesure où ils sont seuls à pouvoir assumer la charge financière des plans établis pour accroître l'extraction, on peut affirmer, qu'ils vont pratiquement diriger la politique du charbon dans la bizone.

La question de la propriété des mines n'a pas été discutée et ne sera pas résolue pour le moment. On sait quelle est la position des Américains sur le problème de la socialisation, telle que l'a récemment définie le général Clay lors de la réunion du *Landerrat* de zone, à Stuttgart, le 9 septembre dernier. En ce qui concerne la socialisation des mines, le général Clay, après avoir affirmé de nouveau la confiance de l'Amérique dans la libre entreprise, a précisé que la question du statut futur des industries-clés ne pourrait être résolue que par un vote de tous les Allemands, et non par des votes partiels ou des ordres d'un occupant quelconque. On sait aussi qu'au cours des semaines qui ont précédé l'ouverture de la conférence de Washington, la socialisation a fait l'objet de très vives campagnes de presse dans les organes du parti social-démocrate en zone britannique. Ces campagnes s'expliquent d'ailleurs autant par la nécessité de résister à la pression du parti communiste que par des raisons purement idéologique. Le *Landtag* du Schleswig-Holstein avait même voté, à l'époque, une loi de socialisation et le *Landtag* rhéno-westphalien une motion presque identique. Sans doute la déception sera-t-elle assez vive chez certains militants, mais les *leaders* savent à quoi s'en tenir, et les Américains sont persuadés qu'une amélioration rapide des conditions matérielles pourra créer un climat plus favorable à l'apaisement des esprits.

Quant au problème de la propriété étrangère dans les mines de la Ruhr, auquel la France est très vivement intéressée puisque les entreprises françaises y représentent une capacité de production de 8 300 000 tonnes, il fait l'objet de deux paragraphes dans le rapport final : des mesures seront prises pour sauvegarder les intérêts des propriétaires étrangers. Ceux-ci pourront nommer des représentants chargés de défendre ces intérêts auprès de la direction allemande des charbons, aux instructions de laquelle ils devront, toutefois, se soumettre. Quelles seront les mesures définitives envisagées ? De quelle autorité jouiront les représentants étrangers ? Rien n'est précisé – ce qui peut bien susciter quelque inquiétude, car les pouvoirs de la direction allemande en matière de subventions et d'emprunts, de main-d'œuvre, de fourniture de matériel, sont largement suffisants pour que puisse être reprise la politique inaugurée en 1934 par l'administration allemande vis-à-vis des charbonnages alliés et qui tendait à les défavoriser systématiquement au bénéfice des entreprises allemandes.

Les problèmes d'organisation matérielle occupent dans le rapport anglo-américain une place importante. Ils concernent essentiellement le niveau de vie des mineurs et l'équipement des entreprises minières.

Les experts anglo-américains sont persuadés que l'extraction croît en proportion de la situation matérielle des mineurs et spécialement de leur alimentation. Le mineur conservera ses privilèges antérieurs, mais leur stabilité sera assurée par la constitution de stocks de sécurité. La population des districts industriels recevra au moins 1 550 calories avec promesse ultérieure de 1 800 pour l'ensemble de la bizone. À cet effet le projet prévoit la plus large contribution possible de l'agriculture allemande et l'adoption d'une politique de fermeté dans la répression des fraudes et de libéralité dans les répartitions d'engrais et de matériel agricole. Des sanctions sont prévues à l'encontre des agriculteurs qui stockent des vivres ou les écoulent

au marché clandestin. Jusqu'ici, en effet, le paysan allemand n'a pas donné, en la matière, des preuves éclatantes de son patriotisme. Au surplus, l'influence des particularismes locaux n'a pas manqué de s'exercer. La Bavière, par exemple, s'est montrée pendant longtemps très réticente à des collectes destinées aux agglomérations de la Ruhr.

Les problèmes du logement qui se sont opposés à un vaste recrutement des mineurs font également l'objet de recommandations dans le cadre d'un programme de reconstruction de deux ans.

Le recrutement de nouveaux ouvriers sera progressivement étendu à l'ensemble de la bizone. On sait qu'en ce sens des mesures ont déjà été prises au début de 1947. Mais les premiers essais de l'Office américain de Wiesbaden n'ont pas été très concluants. Un bon ouvrier du fond ne s'improvise pas.

En ce qui concerne les fournitures de matériel aux mines, on a prévu des importations d'acier pour une valeur de 25 000 000 dollars. D'autre part, les commandants de zone établiront un programme d'investissements à long terme destinés à permettre le remplacement de l'équipement des mines. Ainsi les Américains ont choisi de briser par des importations de produits sidérurgiques le cercle vicieux où se débattait l'économie de la Ruhr depuis deux ans : pas de charbon, donc pas d'acier ; pas d'acier, donc pas d'équipement minier ; pas d'équipement, donc pas de charbon. Les méthodes d'extraction américaines ne peuvent être utilisées actuellement en Ruhr, mais les ingénieurs américains viendront prochainement étudier sur place les conditions de modernisation des entreprises quand les moyens matériels et financiers auront été réunis.

Rien ne sert de produire davantage si le transport des matières premières et des produits finis ne peut être assuré. Les transports par fer resteront difficiles pendant longtemps dans toute l'Europe occidentale, et surtout en Allemagne. On développera donc les transports par route et par eau. Des négociations seront entreprises avec la Belgique et la Hollande pour utiliser les installations portuaires d'Anvers et de Rotterdam, ainsi que les remorqueurs et les voies navigables qui assurent le trafic entre ces deux ports et la Ruhr. Ils seront aussi utilisés pour l'importation des produits alimentaires au lieu de Brême et de Hambourg, utilisés jusqu'à présent pour des raisons d'économie.

Ainsi va se trouver satisfaite, si le rapport est définitivement approuvé, une ancienne revendication hollandaise qui avait fait l'objet d'un mémorandum en novembre 1946. La prospérité de Rotterdam compromise avant guerre par les tarifs préférentiels accordés par la *Reichsbahn* au bénéfice de Hambourg, dépend en partie de la prospérité de la Ruhr, c'est ce explique pourquoi la Belgique, et surtout la Hollande, n'ont pas élevé de graves objections à l'idée d'un relèvement rapide de l'Allemagne occidentale, lors de la conférence de Paris.

Enfin, la situation financière des mines a fait l'objet d'une mention particulière. Les experts anglo-américains recommandent une augmentation du prix intérieur du charbon pour permettre une saine gestion des entreprises. Actuellement le prix de vente est en moyenne de 16 RM à son prix de revient, ce qui conduit les entreprises à faire des emprunts aux banques et plus récemment à la *Zonalhauptkasse* de Hambourg. Cette situation n'encourage pas les propriétaires à améliorer les prix de revient et place les propriétaires étrangers devant le grave problème de leur éventuel endettement vis-à-vis d'une caisse publique allemande, ce qui peut leur faire craindre une nationalisation ultérieure. Jusqu'alors les autorités d'occupation n'ont donné aucune explication sur la portée réelle de ces prêts. Le rapport des experts n'y fait aucune allusion.

Telles sont les grandes lignes du rapport anglo-américain sur la réorganisation de l'économie charbonnière dans la Ruhr. On peut en dégager un certain nombre de conclusions :

– L'Amérique a joué un rôle décisif dans l'établissement de ce projet, qui sera adopté par les gouvernements de Londres et de Washington, à l'issue des conversations diplomatiques engagées avec la France, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, propriétaires de mines en Ruhr. On voit mal comment des négociations pourraient modifier sur les points essentiels un ensemble aussi cohérent et qui répond à des préoccupations générales très précises : la Ruhr jouera, dans la mise en œuvre du plan Marshall, un rôle de premier plan quand la production de charbon aura atteint les 400 000 tonnes par jour, escomptées pour fin 1948. Pour y parvenir les moyens matériels et financiers nécessaires seront fournis de l'extérieur en abondance bien que les Allemands soient avertis par les experts d'avoir à tout mettre

en œuvre pour utiliser au maximum les ressources indigènes. La politique d'économie qu'avaient, jusque là, suivie les Britanniques est maintenant sacrifiée à l'efficacité et à la rapidité. C'est ainsi qu'on peut interpréter l'utilisation de Rotterdam et d'Anvers au prix d'un accroissement des dépenses en devises.

– Pour l'Angleterre un tel rapport consacre à la fois son échec partiel et sa dépendance croissante vis-à-vis du dollar américain. Les Anglais apporteront dans la combinaison le capital de leur expérience politique et diplomatique, mais leur prestige semble devoir rien n'y gagner auprès de l'opinion de leur zone.

– Sans doute la France peut-elle se réjouir de voir prochainement réunies les conditions propres à l'accroissement de la production charbonnière, mais les sujets d'inquiétude l'emportent sur l'espérance d'hypothétiques bénéfices. Bien qu'il s'agisse, dit-on, de mesures provisoires, la conférence de Londres pourra-t-elle modifier la mise en œuvre de ces plans ? Reste-t-il encore quelque espoir que les charbonnages de la Ruhr fassent l'objet d'une internationalisation ou même qu'ils soient soumis à un étroit contrôle allié ? Les Allemands vont y occuper les postes de direction essentiels dans un cadre étroitement centralisé à l'échelon gouvernemental.

Dès lors le relèvement du niveau industriel de la bizone risque de s'effectuer aux dépens des quantités de charbon exportables si aucun accord ne vient garantir des proportions déterminées entre l'extraction, la consommation intérieure et l'exportation. C'est pourquoi le succès des négociations tripartites de Berlin paraît désormais constituer la seule garantie de la France contre un relèvement prioritaire de l'Allemagne.

Si les prochains événements conduisaient la France à fusionner sa zone avec les zones anglo-saxonnes seule une participation française au contrôle de la Ruhr pourrait permettre de limiter en partie les effets prévisibles de la nouvelle politique anglo-américaine ; encore faudrait-il que ce contrôle fut suffisamment strict pour qu'il s'étendît à l'utilisation du charbon à l'intérieur de l'Allemagne.

(Direction politique)

182

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 1883. *Washington, 16 septembre 1947.*

The Department of State Bulletin, publication officielle du Département d'État, vient de consacrer, dans ses numéros des 17 et 31 août, une étude à la politique de défense des libertés électorales menée par le gouvernement américain en Europe orientale.

Cette étude présente par pays un historique des démarches effectuées par le Département d'État pour tenter d'assurer la liberté des consultations électorales dans ces pays. À ce titre, elle constitue déjà un document intéressant. Elle fait de plus ressortir que cette politique conduite avec persévérance est due à l'initiative de Roosevelt et répond aux convictions les plus profondes de l'âme américaine.

[1] Communiqué à la Direction d'Europe, au Secrétariat des Conférences, à l'ambassade de France à Londres.

Si, dès septembre 1931, les États-Unis à l'occasion de l'agression japonaise contre la Mandchourie méridionale, avaient proclamé leur refus de reconnaître tous changements territoriaux intervenus par la pression ou par la force, si après l'effondrement de la France en 1940, le président Roosevelt avait pu annoncer qu'il mettrait à la disposition de tous ceux qui s'opposaient à la force les ressources matérielles de son pays, c'est par la Charte de l'Atlantique que les États-Unis ont pour la première fois fait connaître les conditions dans lesquelles ils entendaient que fussent politiquement reconstruits les pays libérés. L'auteur souligne comment les principes ainsi posés furent repris et développés dans la déclaration des Nations unies du 1er janvier 1942, puis dans celle de Yalta, dans les décisions des conférences de Potsdam et de Moscou d'août et d'octobre 1945, dans le discours du 27 octobre de la même année, dans lequel le président Truman a rappelé que les libertés gouvernementales et électorales affirmées dans ces conférences « étaient les objectifs fondamentaux de la politique américaine », enfin dans le message du président au Congrès le 14 novembre 1946.

L'étude met ensuite en relief que les États-Unis et le président Roosevelt en particulier, sont les instigateurs de ces théories. La liberté des élections, ajoute-t-elle, signifie pour les Américains « l'expression sans obstacle de la volonté de la majorité ». « Cette volonté ne peut se mesurer, a déclaré M. Byrnes, le 18 août 1945 que si tout la population est à même de voter à l'abri de toute force ou de toute intimidation ». Pour permettre à cette volonté de s'exprimer dans les pays libérés, les États-Unis ont demandé le respect des pratiques suivantes : suffrage universel, scrutin secret, pleine liberté de participation pour tous les éléments démocratiques et antinazis, libertés de parole, de presse, de religion, d'association et de réunion garantie contre toute intimidation, tout usage de la force, perquisitions, mesures administratives arbitraires, représailles, restrictions anormales imposées par la censure, juste répartition des moyens de propagande par radio, participation de tous les groupes démocratiques à la rédaction de la loi électorale, droit pour tous les représentants de tous les partis autorisés à participer aux élections de siéger dans les commissions électorales, d'assister au dépôt des votes, à leur dépouillement et de faire appel pour tous les différends concernant l'élection, enfin annonce publique immédiate des résultats.

De l'avis du gouvernement des États-Unis, les signataires de Yalta ont assumé l'obligation d'assurer non seulement de libres élections, mais aussi la préservation des libertés fondamentales sans lesquelles des institutions parlementaires ne peuvent véritablement subsister. C'est pourquoi, depuis l'écroulement des puissances de l'Axe, les États-Unis ont pris l'initiative de déclarations et d'accords, destinés à aider les populations des pays libérés et des anciens États satellites à se donner des gouvernements démocratiques et à être appelées à de libres élections.

Parmi les pays qu'elle passe en revue, l'étude signale qu'en Tchécoslovaquie et en Autriche, de l'avis du gouvernement américain, la volonté populaire s'est exprimée de manière démocratique et conformément aux principes de Yalta. En Grèce, en provoquant l'envoi d'un corps d'observateurs neutres, les États-Unis se sont attachés à garantir le respect des

principes démocratiques dans les élections. La mission d'observateurs a pu s'assurer que les élections du 11 avril 1946 s'étaient déroulées dans l'ordre. À la demande du gouvernement grec, elle a ensuite donné à celui-ci son assistance dans la révision des listes électorales et a pu déclarer dans son rapport que cette opération s'était effectuée avec un degré suffisant d'équité et d'exactitude pour que ces listes électorales méritent d'être utilisées dans des consultations « d'une importance nationale ». Demeurée enfin en Grèce jusqu'au plébiscite du 1er septembre 1946, elle a pu exprimer officieusement l'avis que si en raison de l'état d'insécurité régnant dans le pays, certaines méthodes d'intimidation et des irrégularités de scrutin avaient pu influer sur les résultats du vote, elles n'étaient pas de nature à changer sensiblement le résultat de la consultation.

En ce qui concerne au contraire la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne, la Yougoslavie, l'Albanie et la Hongrie, la publication du Département d'État dénonce des violations flagrantes de la Charte de l'Atlantique et de la déclaration de Yalta. Les déclarations, souligne-t-elle, n'étaient pas considérées par le gouvernement américain comme exprimant seulement de pieux espoirs mais bien comme constituant des engagements internationaux solennels liant leur signataires. Aussi les États-Unis voyaient-ils dans leur mise en application à la fois un devoir et un droit ; ils estimaient qu'ils auraient manqué à une « obligation particulièrement solennelle » s'ils avaient négligé le moindre effort pour assurer leur exécution.

Le gouvernement américain considère que les élections bulgares du 18 novembre 1945 qui ont amené la victoire du front patriotique n'ont pas été libres et qu'il en a été de même de celles du 27 novembre 1946. Il voit dans l'arrestation et la condamnation de Nikola Petkov une violation flagrante des principes démocratiques. C'est pourquoi en signant le 14 juin 1947 la ratification des traités de paix, le président Truman a exprimé son regret que le gouvernement bulgare « n'ait pas tenu compte de la volonté de la majorité de la population et ait eu recours contre elle à des mesures d'oppression ».

Passant à la Roumanie, la publication américaine retrace les efforts du gouvernement de Washington pour obtenir d'abord la participation au gouvernement de tous les partis démocratiques, puis une consultation loyale de la population. Dans la semaine qui a suivi les élections du 19 novembre 1946, il a dû faire savoir à Bucarest qu'en raison de l'importance prise par les pratiques illégales, la manipulation des listes électorales, l'irrégularité des procédures de scrutin et de compte des votes, l'intimidation exercée sur de nombreux groupes démocratiques, le gouvernement roumain n'avait pas respecté les assurances qu'il avait donnée.

Le bulletin rapporte les efforts analogues déployés en Pologne pour obtenir la constitution d'un gouvernement vraiment représentatif. Après le référendum du 30 juin 1946, le gouvernement américain a dû relever que, si la procédure de vote avait été correcte, le compte des voix et la proclamation des résultats avaient donné lieu aux plus sérieuses irrégularités. À l'annonce des élections prochaines, il remit le 22 novembre 1946 une

nouvelle note au gouvernement polonais, l'initiant à accorder à tous les partis démocratiques dans la campagne électorale et dans le scrutin des droits égaux et des facilités égales. Deux jours avant le vote, il adressa aux gouvernements britannique et soviétique des notes attirant leur attention sur les mesures répressives prises par le gouvernement polonais contre des groupements démocratiques et en particulier contre le parti paysan. Le gouvernement soviétique refusa de s'associer à une démarche auprès du gouvernement polonais. Les élections eurent lieu le 19 janvier. Par note du 28 janvier, avant même que les résultats fussent proclamés, les États-Unis se voyaient obligés de déclarer qu'en raison des mesures d'intimidation et de coercition employées par le gouvernement, la Pologne n'avait pas rempli ses engagements. Dans son discours du 12 mars 1947, le président Truman a nommé la Pologne parmi les pays auprès desquels les États-Unis ont dû fréquemment protester contre des pratiques d'intimidation et de coercition contraires à l'accord de Yalta.

La publication du Département d'État est brève au sujet de la Yougoslavie. Elle rappelle essentiellement les démarches effectuées par le représentant des États-Unis, après les élections du 11 novembre 145 et la proclamation de la République fédérative yougoslave, pour faire savoir que le gouvernement américain reconnaîtrait le nouveau régime yougoslave mais contre l'assurance que celui-ci respecterait les accords internationaux auxquels la Yougoslave est partie et pour rappeler à la population yougoslave qu'aux termes des accords de Yalta, elle avait droit à l'exercice effectif de la liberté de conscience, de parole, d'assemblée, d'association et de presse, à la sécurité personnelle et à la protection contre toute menace. Le représentant américain a en même temps souligné que la reconnaissance du nouveau gouvernement ne signifiait pas l'approbation de sa politique ni des méthodes employées par lui pour arriver au pouvoir, ni de ses manquements aux engagements concernant l'exercice des libertés fondamentales.

En Albanie, à la suite d'une demande de reconnaissance du gouvernement de Tirana, les États-Unis ont fait dépendre cette reconnaissance de l'organisation à brève échéance de libres élections à une Assemblée constituante. Le gouvernement albanais attendit neuf mois pour répondre. Des élections avaient lieu entre temps le 2 décembre 1945. Bien que, de l'avis des observateurs, elles eussent été conduites assez honnêtement, le régime albanais adopta ensuite de telles mesures contre l'opposition et prit de plus en plus des traits si caractéristiques d'un État totalitaire que les États-Unis rappelèrent leur mission en novembre 1946.

Le *Department of State Bulletin* relate enfin longuement les événements de Hongrie. Il rappelle de manière correcte dont se déroulèrent les élections du 2 novembre 1945, la constitution du gouvernement des Petits Propriétaires, puis les protestations anglo-américaines contre les manœuvres des communistes hongrois pour substituer la dictature d'une minorité à une administration responsable représentative de la volonté populaire exprimée dans de libres élections. Il fait ensuite l'historique des protestations américaines contre l'arrestation de Bela Kovacs, contre

les accusations adressées au parti de Ferenc Nagy et contre la démission imposée à ce dernier. Enfin le 18 août 1947 les États-Unis ont fait connaître les préoccupations que leur causaient les mesures restreignent la liberté de vote dans la nouvelle loi électorale hongroise, et le retrait du droit de vote à 20 % de l'électorat « sous des prétextes futiles et illégaux touchant au grotesque ».

Dès avant l'intervention directe des États-Unis dans la guerre, conclut la publication officielle américaine, le gouvernement de Washington avait exprimé sa volonté que les pays libérés fussent mis à même de recouvrer leur souveraineté et de se donner des gouvernements librement choisis dans des élections régulières par tous les éléments démocratiques. Par ses déclarations, ses négociations, ses protestations diplomatiques, le gouvernement des États-Unis a défendu cette politique avec constance et a mené des efforts persévérants pour voir respecter dans tous les pays auxquels ils s'appliquent les engagements qui avaient été souscrits.

L'article du *Department of State Bulletin* prend l'aspect d'un exposé de doctrine et mérite de retenir d'autant plus notre attention qu'il exprime la volonté du gouvernement américain de ne pas transiger au cours des mois à venir dans l'application de cette politique.

(Direction d'Amérique)

183

M. Hardion, Chargé de la Délégation du Gouvernement de la République française en Espagne, à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1] [2].

D. n° 140. *Saint-Sébastien, 18 septembre 1947.*

Au moment où s'ouvrent à New York les débats de l'Assemblée de l'ONU, les milieux politiques et la presse espagnole s'en tiennent à l'attitude réservée qu'ils ont adoptée, depuis quelque temps déjà.

L'inscription de la question espagnole comme 19e point de l'ordre du jour ne les a pas surpris, car ils la jugeaient inévitable. Ils refusent pourtant de s'en émouvoir. Dans l'attente de développements éventuels, ils affectent de penser que rien de grave pour l'Espagne ne saurait sortir des délibérations de l'Assemblée.

La presse a néanmoins mis le public en garde contre les « attaques envieuses, les manœuvres délirantes et les intrigues charlatanes » que l'URSS et ses satellites, encouragés par les Républicains espagnols,

[1] Note manuscrite : *Com[muniquer] à ONU. Fait le 2.10.47.*

[2] Document communiqué au Secrétariat des Conférences et au Service d'information et de Presse.

s'apprêteraient à ressusciter contre l'Espagne de Franco. Elle a indiqué que certaines puissances sud-américaines s'en feraient peut-être complices. C'est ainsi que les délégations du Venezuela et de l'Uruguay auraient décidé d'interpeler la délégation argentine pour lui demander compte de la non-exécution par le gouvernement de Buenos-Aires de la recommandation du 13 décembre 1946, sur le retrait des ambassadeurs. À quoi un correspondant de la presse espagnole à New York a rétorqué : « Il sera facile au gouvernement argentin de répondre à cette impertinence 1) que l'attaque de l'Espagne par l'ONU se fit en violation de l'esprit et de la lettre de la Charte ; 2) que les recommandations de l'ONU n'ont pas force obligatoire ».

À part ces brèves indications, on chercherait vainement dans la presse espagnole trace des polémiques qui ont occupé, l'an dernier, ses colonnes, pendant de longues semaines. Manifestement le gouvernement de Madrid espère que les puissances anglo-saxonnes sauront faire triompher le point de vue qu'il n'y a pas lieu de donner au problème espagnol une ampleur nouvelle. Il se rend compte que l'Angleterre comme les États-Unis sont plus que jamais hostiles à l'adoption de sanctions économiques. Il table d'autre part sur une indifférence à l'égard du problème espagnol qui – pense-t-il – ne peut s'accroître en présence des questions beaucoup plus graves et urgentes qui sollicitent l'attention de l'Assemblée. De cet ensemble de considérations on déduit, à Madrid, que l'atmosphère est beaucoup moins défavorable pour l'Espagne, cette année que l'an passé et que, de toute façon, le gouvernement du général Franco n'a pratiquement rien à craindre de l'Assemblée de l'ONU. Les cercles officiels paraissent d'ailleurs avoir compris l'avantage de la discrétion et cette sérénité qu'ils professent n'a jusqu'à présent, rien d'agressif contre l'Assemblée. Reste à savoir s'ils sauront, jusqu'au bout, conserver ce beau sang-froid, lorsque l'affaire espagnole sera, dans quelques jours, – comme il est probable – effectivement venue sur le tapis.

(Direction d'Europe)

184

COMPTE RENDU DU DÉPARTEMENT

Visite de M. Bevin à M. Ramadier[1]

C.R. *Paris, 22 septembre 1947.*

Les deux interlocuteurs se sont déclarés satisfaits des travaux de la conférence des 16[2]. Le travail qui y a été accompli doit maintenant être poussé plus avant.

[1] Note manuscrite : *1 ex M. Bidault, 1 ex M. Massigli, note Europe. f[ai]t. M. de Bartillat f[ai]t mp. M. Épinat.*

[2] La conférence sur le plan Marshall.

L'unité a été difficile à atteindre, et certaines inquiétudes ont été exprimées, mais l'union peut être plus malaisée à réaliser à Paris, qu'elle ne le sera à Washington puisque, sur le plan européen, les intérêts pourraient s'opposer, alors que, aux États-Unis, les buts des nations européennes seront convergents.

Ainsi, cette négociation aura pour effet de resserrer les solidarités. M. Ramadier a exprimé le vœu que cette conférence ait une suite sur le plan européen, et que notre solidarité économique y fut resserrée.

M. Bevin a exprimé son accord et en a donné deux exemples. Il a indiqué qu'il suivait avec intérêt les conversations entre la France et l'Italie. Un tel ensemble représenterait sans nul doute une population considérable, et une vaste surface productive. De plus, cet accord mettrait fin à des querelles séculaires. La Grande-Bretagne n'est pas désireuse d'intervenir dans ces conversations, mais s'il y a quoi que ce soit qu'elle puisse faire dans le proche avenir, elle sera heureuse d'être de quelque assistance aux deux puissances intéressées.

M. Bevin a ensuite abordé la question coloniale. Le comité technique qui comprend entre autres France, Belgique, Pays-Bas, Afrique du Sud travaille à maintenir l'équilibre économique des puissances occidentales, et à développer leur potentiel en matières premières, particulièrement en ce qui concerne l'Afrique. La Grande-Bretagne est très désireuse de collaborer à ces travaux. Il s'agit là essentiellement de problèmes comme les moyens de communications et en particulier les chemins de fer, et non pas de l'aspect politique de la question.

Pendant la guerre, M. Bevin était président du Comité chargé de la production au moment où les États-Unis entrèrent en guerre. Il fut frappé par le nombre de matières premières qui faisaient défaut à ces derniers. Ils étaient demandeurs de très nombreux produits.

En réalité, l'Europe occidentale est riche et non pas pauvre. Ce qu'elle doit rechercher, c'est un nouvel état d'équilibre. Une collaboration plus étroite avec les territoires coloniaux lui permettre de disposer d'une gamme plus étendue de matières premières.

M. Bevin est ensuite passé aux conséquences que le manque de dollars pouvait avoir sur les voyages à l'étranger. Il a souligné combien il regrettait de devoir empêcher les ressortissants britanniques de faire des voyages à l'étranger, en particulier en France et en Italie. L'arrêt de tels voyages est contraire à l'esprit qu'il est désirable de développer à l'heure actuelle.

C'est le rôle du Comité anglo-français récemment créé de trouver un arrangement bilatéral grâce auquel les voyages pourraient être repris au printemps prochain.

M. Ramadier a alors souligné combien il était désirable que les échanges européens puissent se faire en d'autres monnaies que le dollar. Les deux interlocuteurs sont tombés d'accord sur ce que l'usage du dollar pouvait être éliminé totalement en ce qui concerne le tourisme et certains biens de première nécessité, partiellement en ce qui concerne le charbon et même

le pétrole. Pour cette dernière matière, l'indépendance de l'Europe est à rechercher au Moyen-Orient et en dehors du circuit dollar.

M. Bevin a souligné que l'état de nécessité était à la base de l'esprit d'invention.

M. Ramadier revenant aux difficultés rencontrées lors de la conférence des 16 a indiqué que le problème concernant la Suisse devait être traité sur le plan financier bien plutôt que sur le plan commercial. Ce point de vue est également celui de M. Bevin de même que les deux interlocuteurs sont d'accord pour penser que le problème de la Suède est plus difficile étant essentiellement un problème de charbon. Or ce charbon ne peut venir que de Pologne, à ce point on se trouve en face de la Russie.

Mais, a fait observer M. Ramadier, on trouvera la Russie à toutes les étapes. Ainsi, pour le problème de l'Allemagne, même en ne se plaçant que sur le terrain économique et non pas politique. Le problème allemand est essentiel en Europe, et, si nous arrivons à une organisation de l'Europe, c'est que le problème allemand aura été réglé, comme en faisant partie.

Il faut procéder en cherchant d'abord à résoudre les questions les plus faciles. Mais M. Bevin estime qu'il est bien difficile de connaître quelles choses seront les plus faciles à régler.

Tout dépend du déroulement de la conférence des quatre au mois de novembre. M. Bevin ne pense pas que les Russes désirent une rupture. Il espère donc que la conférence puisse progresser.

M. Ramadier a fait remarquer qu'il faut distinguer entre rupture et veille de rupture.

Par ailleurs, il est inquiet de la marche des événements en Extrême-Orient, car ils en sont arrivés à un degré qui est presqu'une guerre. Les événements de Chine et de Corée sont alarmants. En Corée, le choc est plus brutal, mais aussi plus net. En Chine, la situation est plus vague, mais aussi plus grave, car ces millions d'hommes sont face à face. M. Ramadier se rend compte qu'il n'y a là rien de définitif et que, en Chine encore moins qu'ailleurs, rien ne dure, pas même le provisoire, mais ne peut-on pas craindre une grande opération qui mettrait face à face les deux adversaires russe et américain.

Les deux interlocuteurs pensent que le moment est bien choisi pour que l'Europe se solidarise plus étroitement et cherche à résoudre au mieux ses questions économiques et politiques, au moment où il peut exister chez les autres grandes puissances mondiales, un désir de ne pas s'engager sur tous les points à la fois.

Ils voient là une raison de plus pour que l'accord total entre la Grande-Bretagne et la France soit réalisé le plus rapidement possible.

M. Bevin a fait observer que la politique de la Grande-Bretagne en Chine avait dû être calquée sur celle des États-Unis.

M. Ramadier a répondu qu'il en avait été de même pour la France et ce d'autant plus que, engagée dans les questions d'Indochine, qui sont par elles-mêmes assez complexes, elle a dû abandonner toute initiative en

Chine. Mais la grande rivalité qui s'y manifeste entre les États-Unis et la Russie ne peut que fortifier la position européenne.

M. Bevin a ensuite déclaré qu'il était désireux de consolider la position de la Grande-Bretagne et de l'Europe. Bien entendu, il ne peut être exclusivement européen, puisqu'il doit tenir compte des territoires d'outre-mer. Il en va d'ailleurs de même pour les Français. Mais il est désireux de resserrer les liens qui unissent la France et la Grande-Bretagne, et est prêt à engager immédiatement des pourparlers à cet effet. Il pense que ces pourparlers devraient être, pour le moment, strictement confidentiels.

M. Bevin n'accepte pas le thème de la faiblesse de la France et de la Grande-Bretagne. Celle-ci avec ses 47 millions d'habitants, celle-là avec ses 40 millions forment un ensemble fort riche et dont l'expérience n'est égalée par aucune contrée.

S'il est possible de mettre sur pied une véritable solidarité, les deux pays unis peuvent presque immédiatement prendre dans le monde une place équivalente à celle de la Russie et des États-Unis.

C'est seulement parce qu'elles étaient séparées que les démocraties occidentales, gênées par leurs traditions et leurs fiertés nationales, n'ont pu occuper la position mondiale prépondérante qui doit revenir à l'Europe occidentale.

M. Ramadier a exprimé son accord et confirmé que nous ne souffrons pas d'une faiblesse, mais d'une désorganisation qui amoindrit notre potentiel.

Notre position géographique est une source de difficulté, mais cette faiblesse est en même temps une force, car cette position commande le passage et les échanges.

M. Bevin a souligné l'importance de notre position sur la carte de l'Europe à l'ouest de la ligne de partage regrettable, mais certaine, que constitue l'Oder, et au-dessus de la Méditerranée.

Avec l'esprit inventif et les capacités qui nous caractérisent, il pense que nos deux pays unis n'auraient rien à craindre.

Il a ensuite indiqué que la Grande-Bretagne arrivait actuellement à une meilleure compréhension avec l'Eire.

Un échange de vue récent avec M. de Valéra montre que son pays se sent sinon anglais, du moins profondément occidental – le fait marque un grand changement en deux ans et est plein de promesses pour l'avenir.

Les deux interlocuteurs se sont séparés en réaffirmant leur volonté mutuelle d'entreprendre immédiatement les pourparlers nécessaires à un rapprochement toujours plus étroit de leurs deux pays.

(Direction d'Europe)

185

NOTE DE M. GROS [1]

Le projet d'accord franco-cambodgien

N. *Paris, 23 septembre 1947.*

Le projet présenté à la commission présidée par M. Labonne le 11 septembre 1947 fait suite au projet d'accord remis au gouvernement par M. Bollaert au mois d'avril dernier[2].

Le 27 mars 1947 le gouvernement avait adressé au haut-commissaire de France pour l'Indochine les instructions suivantes :

« Le Cambodge vit actuellement avec nous sous le régime du *modus vendi* du 7 janvier 1946[3]. Ce n'est qu'un accord provisoire. Il faut le transformer le plus tôt possible en un traité qui fera réellement du Cambodge un État associé à la République française dans le cadre de l'Union française (article 61 de la Constitution), mais j'appelle votre attention sur le danger qu'il y aurait à déclarer d'une façon expresse que le traité de protectorat est abrogé en raison des répercussions que cela pourrait avoir sur d'autres parties de l'Union française.

Les bases de ce traité pourraient être les suivantes : la France reconnaît le Cambodge comme État associé. Le Cambodge, pays associé :

a) confie à l'Union française le soin de représenter ses nationaux dans les pays étrangers,

b) s'engage à coordonner ses moyens de défense avec ceux de l'Union française à qui il accorde le droit d'établir les bases terrestres, maritimes et aériennes nécessaires à sa défense (article 62 de la Constitution),

c) confie au haut-commissaire, gérant des services communs les pouvoirs nécessaires pour les organiser et les administrer.

En contrepartie, la France s'engage à mettre à la disposition du Cambodge des missions de même nature que celles qui ont été définies plus haut (c'est-à-dire des missions administratives, économiques, techniques, militaires et culturelles) ».

C'est à ces instructions que répondait le projet remis par M. Bollaert avec une lettre de commentaires datée du 27 avril 1947[4].

Ainsi que le montre la note de M. Baudet du 7 juin 1947[5], ce premier projet n'était pas satisfaisant. Il confondait trois ordres de questions, les rapports franco-cambodgiens, les rapports entre le Cambodge et le reste de

[1] Note manuscrite : *MM. de Boissezon, Salade. Vu P. S[alade]. À classer avec les précédents.*

[2] Voir *DDF*, 1947-I, n° 295.

[3] Voir *DDF*, 1946-I, n° 74.

[4] Voir *DDF*, 1947-I, n° 295, document et notes.

[5] Document non retrouvé.

l'Indochine, les problèmes relatifs à l'entrée d'un État associé dans l'Union française.

La thèse exposée à la commission Labonne par la direction d'Asie et la direction d'Afrique, directement intéressées au problème de la constitution de l'Union française, est que le premier accord à conclure entre un État associé et la France ne devrait pas être considéré comme un précédent, comme un accord type, sur lequel devraient être copiés les accords ultérieurs avec d'autres États associés. Au contraire, la situation de chacun des États associés de l'Union française devrait être considérée à part et traitée selon les circonstances sans que l'on puisse dire qu'il existe un traité type portant union entre un État associé et l'Union française (Cf. mes observations en date du 11 juin 1947)[1].

Il est clair en effet que certaines dispositions pouvant être nécessaires en raison de la situation en Indochine (pleine indépendance intérieure, disposition d'une armée nationale) qui ne pourront jamais être acceptées en Afrique du Nord[2].

Le projet remis par M. Labonne en septembre 1947[3] a retenu pour partie les critiques ci-dessus rappelées. Il traite les points suivants : le problème de l'unité militaire de l'Union française, le problème de l'unité diplomatique, le problème de la mise en commun, ou tout au moins de la coordination des ressources, le problème de la représentation dans les organes de l'Union française.

Malgré l'effort fait pour restreindre les dispositions du traité cambodgien à un minimum et pour n'y inscrire que des dispositions acceptables pour l'ensemble des États associés, le projet de septembre n'est pas encore satisfaisant.

a) L'article 1 « reconnaît » que le Cambodge est un État associé. Ceci implique que l'adhésion du Cambodge, manifestée dans la constitution cambodgienne de la façon la plus formelle, n'est pas suffisante et qu'il faut encore une acceptation par la France de la manifestation de volonté de l'État associé. Cela complique inutilement les choses et il est préférable de dire que les États associés font de plein droit partie de l'Union française, sous la seule réserve que le fonctionnement du système de l'association exige certaines manifestations formelles de leur volonté, notamment la désignation de représentants à l'Assemblée et au Conseil de l'Union française.

b) Le problème de l'armée nationale, même sous la forme prudente où il est abordé dans l'article 2 du projet d'accord, risque de créer un précédent dangereux pour les protectorats de l'Afrique du Nord. D'autre part les termes très vagues qui sont employés, tels que « les forces militaires de l'Union française » ne permettent que d'éviter le règlement des problèmes pratiques qui se posent : étendue du droit de stationnement des troupes, rapports avec les autorités civiles locales, droit de réquisition et d'utilisation des immeubles et des personnes, etc. Il ne faut pourtant pas se dissimuler

[1] Document non retrouvé.

[2] Voir *DDF*, 1947-I, n°s 339 et 435.

[3] Document non reproduit.

que l'Union française n'existera que dans la mesure où ces problèmes auront reçu des solutions.

c) Les problèmes de représentation diplomatique et consulaire ne font, de même, l'objet que d'une décision de principe et devront être élaborés par des conventions de détail.

Il semble donc préférable de procéder à un échange de lettres entre le roi du Cambodge, représentant l'État associé, et le président de la République en tant que président de l'Union française, pour prendre acte de l'entrée du Cambodge dans l'Union française et pour annoncer l'ouverture de négociations de conventions détaillées sur les problèmes qui ont été énumérés. Cette procédure, qui pourrait au besoin être remplacée par celle d'une déclaration commune, aurait l'avantage d'informer l'opinion publique mondiale de l'adhésion d'un État associé à l'Union française et de laisser le temps pour traiter en détail les questions essentielles d'organisation qui ne trouvent pas de solution dans le projet d'accord de septembre et ne peuvent en trouver dans aucun texte de caractère général. Plutôt que des formules vagues qui ne résolvent rien, rédigeons des conventions techniques où les intérêts français seraient sauvegardés en détail, dont la discussion n'évoque pas de difficultés politiques et de publicité, permettant ainsi de traiter chaque question dans son cadre propre, sans craindre d'établir des précédents.

La Commission présidée par M. Labonne a décidé que la thèse ci-dessus exprimée serait présentée au Président du Conseil en même temps que le projet d'accord joint en annexe[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Un rapport sur le projet d'accord franco-cambodgien, de septembre 1947 (non reproduit), faisait le point.

Ce projet répondait aux fins de :

– marquer une adhésion aux mécanismes constitutionnels nouveaux de l'Union française,

– donner une charte définitive aux rapports franco-cambodgiens,

– servir de précédent et en particulier dans les négociations avec le Viêt-Nam.

Les objections du gouvernement avaient porté sur 3 points :

– le texte était trop long et trop détaillé pour être présenté comme un accord type,

– certaines propositions (indépendance, armée nationale) si elles étaient adaptées pour l'Indochine, susciteraient des revendications nationalistes en Afrique du Nord,

– l'adhésion à l'Union française allait à l'encontre de la thèse soutenue par le ministre des Affaires étrangères, selon laquelle la qualité d'État associé résultait de plein droit pour les protectorats, des traités déjà existants.

Malgré tout un texte raccourci ne règlerait pas toutes les questions entre la France et le Cambodge, ni ne saurait abroger des textes antérieurs plus complets. Il était difficile de définir un statut type d'État associé, mais on pouvait définir un statut minimum type correspondant au maximum d'indépendance compatible avec l'intégration à l'Union française.

Le principe d'une armée nationale avait déjà été reconnu dans différents traités. La question de la représentation extérieure n'était pas réglée et en particulier, le contrôle de l'adhésion à des organismes internationaux. Il n'était en effet pas question que les protectorats d'Afrique du Nord adhèrent à la Ligue arabe.

Il avait été prévu à la conférence de Dalat une participation à une représentation commune de l'Union française, une association occasionnelle dans les négociations intéressant spécialement le Cambodge et à titre permanent dans les consulats de l'Union française auprès des pays voisins.

Mais ces concessions restaient en deçà de ce que à quoi le Viêt-Nam pouvait consentir.

Il était préférable que l'accord franco-cambodgien comportât 2 éléments : un de portée générale commun à tous les accords de cette nature, l'autre spécial à la matière franco-cambodgienne (projet de rapport sur le projet d'accord franco-cambodgien, septembre 1947, non reproduit).

ANNEXE

ACCORD FRANCO-CAMBODGIEN

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de sa Majesté le Roi du Cambodge,

Également désireux, en conformité de leurs liens historiques, d'associer librement leurs efforts dans le cadre de l'Union française pour le progrès politique, moral et économique de leurs populations,

Partageant la même foi dans les principes démocratiques de justice et de respect de la personne humaine qui inspirent la Constitution de la République française et la Constitution Royale du Cambodge,

Sont convenus pour donner effet à leurs résolutions de conclure le présent accord,

Article 1er.

La France reconnaît le Cambodge comme un État libre associé à la République française par les liens constitutionnels de l'Union française et les accords librement consentis. En conséquence, le Cambodge dispose de toutes les compétences dont l'exercice n'est pas limité dans l'intérêt commun par la Constitution ou les accords librement consentis.

Article 2.

La défense extérieure du Cambodge est assurée par les forces de l'Union française qui ont liberté de stationnement et de circulation sur le territoire du Royaume. Les modalités d'installation des bases stratégiques permanentes de l'Union française seront fixées après accord du gouvernement cambodgien.

La France s'engage à s'associer à la défense des libres institutions cambodgiennes contre toutes tentatives qui seraient faites pour leur porter atteinte.

Article 3.

En sa qualité d'État associé à la République française, le Cambodge est représenté dans le Haut Conseil de l'Union française par une personnalité à la désignation du gouvernement de sa Majesté.

Il sera représenté à l'Assemblée de l'Union française selon les modalités qui seront établies conformément aux articles 66 et 68 de la Constitution de la République.

Article 4.

Conformément au statut constitutionnel de l'Union française, le gouvernement de la République représente le Cambodge auprès des gouvernements étrangers et dans les organismes internationaux. Le Président de l'Union française pourra appeler les citoyens du Cambodge à des fonctions diplomatiques ou consulaires de l'Union française. Il pourra également en raison de leur compétence particulière associer des personnalités cambodgiennes à la négociation des accords intéressant spécialement le Cambodge.

Le gouvernement de sa Majesté, dans l'intérêt commun de l'Union française, s'interdit toute négociation tout traité ou toute adhésion dans l'ordre international, qui ne résulteraient pas de la procédure ci-dessus prévue.

Dans les pays voisins de l'Indochine, les représentants consulaires de l'Union française, pourront être assistés par des citoyens cambodgiens pour toutes les questions concernant les intérêts spécifiquement cambodgiens.

Article 5.

La France et l'Union française sont représentées au Cambodge par un Commissaire de la République française, placé sous l'autorité du Haut-Commissaire de France pour l'Indochine.

Le Haut-Commissaire de France pour l'Indochine exerce la même mission de représentation de la France et de l'Union française pour l'ensemble de l'Indochine et il y coordonne la gestion des intérêts communs.

Article 6.

Le Cambodge reconnaît la nécessité d'une unité monétaire et douanière pour l'ensemble de l'Indochine ainsi que la nécessité de certains services communs à l'ensemble de l'Indochine, notamment dans l'ordre économique ou technique. Il s'engage à concourir à l'organisation définitive de ces services en accord avec la France et les autres États associés de l'Indochine.

Article 7.

Les diverses conventions signées entre les représentants de la France et du Cambodge conservent leur effet dans la mesure où elles ne sont pas en contribution avec les dispositions du présent acte et tant qu'elles n'auront pas fait l'objet d'un nouvel accord.

Toutes les modalités d'application des principes posés aux articles précédents et la solution de toutes les questions qui n'y sont pas visées seront déterminées par voie d'accords complémentaires.

(Direction d'Asie-Océanie)

186

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 24 septembre 1947.*

Bevin est arrivé ici en pleine forme. Il avait une mine meilleure que la dernière fois et faisant de grands efforts de cordialité, allant jusqu'à me donner une bourrade dans le dos, ce qui m'a paru remarquable.

Il est allé rendre visite à Ramadier accompagné de Duff. Au déjeuner ici, j'avais Duff pour voisin (on m'avait placé entre Duff et Valèra avec qui j'ai eu un entretien d'un grand intérêt sur les monuments mégalithiques) tout en mangeant la poularde demi-deuil, Duff m'a dit qu'à sa grande surprise, l'entretien Ramadier-Bevin n'avait pas été purement protocolaire[1], mais avait porté sur le fonds des choses, que ces deux éminents hommes d'État, avaient décidé de renforcer la collaboration franco-britannique. J'ai demandé à Duff quels étaient les points sur lesquels les deux éminents hommes d'État avaient décidé ce renforcement. Duff a été incapable de me le dire, mais a affirmé que c'était très important et m'a renvoyé au compte rendu sténographique que quelqu'un de la présidence avait fait de cet entretien. Je sais que ce compte rendu a été annoncé à votre intérimaire, mais je ne crois pas que le document soit encore entre ses mains.

[1] Voir le document n° 184.

Après le déjeuner et après la bourrade, j'ai demandé à Bevin quels étaient ses projets. Il m'a dit qu'il n'avait aucune intention d'aller à New York pour l'ONU, que cela lui paraissait inutile mais qu'il irait peut-être à Washington pour l'affaire des Seize[1]. Il a en outre fait allusion à la conversation avec Ramadier en me disant que c'était très intéressant et qu'il y aurait des suites, mais qu'il fallait d'abord mettre en train l'affaire des Seize.

J'ai vu ensuite Teitgen qui m'a dit que Ramadier avait été fort excité par sa conversation avec Bevin, et que lui-même avait conseillé au Président de ne pas prendre à cent pour cent les avances de Bevin qui paraissait surtout désireux de se faire bien voir de tout un chacun pour obtenir une sorte de mandat moral des Seize et de se présenter en tant que superambassadeur à New York. C'était ce qui résultait d'un entretien de Teitgen avec Sforza qui avait pour sa part donné dans le panneau et mis les intérêts de l'Italie entre les mains de Bevin.

Un peu plus tard, pendant la séance de clôture, nous avions la confirmation de ces interprétations, Sforza, mettant les pieds dans le plat avec majesté, a développé en long et en large l'idée de la superambassade de Bevin.

Je vous enverrai copie du procès-verbal de la conversation Ramadier-Bevin aussitôt que je l'aurai.

(Papiers Massigli)

187

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Chauvel, Secrétaire général du ministère
des Affaires étrangères.

L. *Londres, 24 septembre 1947.*
Personnelle.

J'ai reçu aujourd'hui par la valise en même temps que votre lettre les premiers télégrammes sur l'Assemblée de New York ; mais ils ne contiennent encore rien sur l'entrevue Marshall-Bidault qui peut avoir été importante.

Les conditions dans lesquelles nous abordons ces négociations m'inquiètent d'ailleurs beaucoup, et je vous en écrirai plus à loisir.

Douglas part après demain. Je le verrai je pense avant son départ, mais je retarde le plus longtemps possible cette rencontre. Il me parlera en effet certainement du rapport des Seize que tous les Américains de Londres connaissaient déjà dimanche et que j'espérais recevoir par la valise arrivée

[1] Soit la conférence pour mettre en œuvre le plan Marshall.

aujourd'hui ; mon attente a été déçue et je ne suis pas très soucieux de laisser mesurer mon ignorance à mon collègue. Mon impression, confirmée par une conversation que j'ai eue hier avec les hommes de la *Standard Oil* actuellement ici, est que dans les milieux américains on est satisfait du rapport des Seize et que l'on fera tout pour pousser l'affaire. En la circonstance, notre meilleur atout c'est la crainte que l'on a à Washington de nous voir par la crise économique sombrer dans le communisme. Le sentiment antisoviétique s'affirme chez tous les Yankees que je rencontre et la nouvelle victoire que vient de remporter la technique américaine (vol transatlantique d'un avion sans pilote) contribuera encore à faire penser à ces enfants que rien ne peut leur résister. En même temps, ils n'ont aucune notion des dangers qui peuvent apparaître de jouer au lendemain dans les domaines qui ne leur sont pas familiers.

Dînant hier avec les hommes de la *Standard Oil* et de la *Socony*, intéressés, vous le savez, aux affaires du pétrole du Moyen-Orient, je leur ai demandé de m'expliquer comment, maintenant que le Moyen-Orient devient une zone capitale pour le ravitaillement en pétrole des États-Unis comme de l'Europe, ils imaginaient qu'en serait assurée la sécurité après le retrait britannique de Palestine. Était-on du côté américain, décidé à rendre des positions, lesquelles, et comment ? ou croyait-on que l'on pouvait laisser se créer un vide sans que les Russes cherchent à en profiter ? Mes interlocuteurs m'ont répondu qu'ils voyaient très bien le problème, mais qu'ils croyaient qu'à Washington – sauf au *State Department* – on ne s'en préoccupait pas encore ; il fallait d'abord convaincre l'opinion, etc. Bref, j'ai pu résumer la conversation par une formule qui les a mis en joie : « En somme la protection du *Middle East* dépend de l'opinion que s'en fera le *Middle West* – qui, pour le moment, n'y pense pas ».

Tout cela est assez effarant, alors surtout que, d'autre part, la réserve des forces britanniques que représentait, aux abords du Golfe Persique, l'armée des Indes disparaît du paysage. Si un jour vient où nous aurons le droit d'avoir une politique, il faudra tout de même chercher à causer à trois de ces questions primordiales. La pénurie de dollars fait du développement de l'IPC[1] une nécessité vitale pour nous, la Compagnie française des Pétroles aura, l'an prochain, à faire en Livres d'importants investissements (de l'ordre de 2 à 3 millions de Livres) et tout cela dans une zone où il n'y aura plus de gendarmes, et qui est toute désignée pour être un des premiers terrains de rencontre des Américains et des Russes ? On croit rêver…

(Papiers Massigli)

[1] IPC : *Irak Petroleum Company.*

188

M. SEYDOUX, CONSEILLER POLITIQUE P.I. À BERLIN,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 489. *Berlin, 24 septembre 1947.*

Le discours que le colonel Tulpanov a prononcé à Berlin, le 20 septembre, à l'occasion du Congrès du parti socialiste unifié (mon télégramme n°s 878-79)[2], contient dans un raccourci vigoureux les principes essentiels de la politique soviétique en Allemagne : unité du mouvement ouvrier garantissant l'unité politique future du pays ; reconquête des zones occidentales tombées sous le joug du capitalisme étranger ; identité de buts entre l'Union soviétique et l'Allemagne populaire.

L'unité allemande.

« Les dix-neuf mois qui se sont écoulés depuis la fusion des partis communistes et social-démocrate dans la zone orientale et les deux années et demie que l'on compte depuis l'effondrement du régime hitlérien (auquel les armées soviétiques ont apporté, comme on sait, leur petite contribution), ont prouvé au peuple allemand et aux éléments progressistes de l'opinion mondiale la rectitude de votre politique en faveur de l'unité de la classe ouvrière. À la différence des autres, nous représentons la seule administration militaire qui proclame publiquement qu'elle estime de son devoir démocratique de soutenir les forces et les organisations luttant pour l'unité de la classe ouvrière et pour une Allemagne une et démocratique. Cette position de principe en ce qui concerne l'unité ouvrière et l'unité nationale allemande souligne la différence fondamentale existant entre notre État socialiste et le régime capitaliste des autres pays qui ont occupé l'Allemagne.

L'administration militaire soviétique estime qu'à l'Ouest les difficultés économiques, la décomposition politique, l'insuffisance de la lutte contre les survivances du fascisme ainsi que le maintien des principaux responsables de l'agression fasciste dans leurs positions dominantes, sont le résultat de la division politique et économique de l'Allemagne. Pour le gouvernement soviétique, seule l'unité allemande sur une base démocratique permettra au peuple de sortir de ses difficultés économiques et lui donnera toutes garanties pour son évolution vers la démocratie. Nous savons que le parti socialiste unifié s'est toujours prononcé pour l'unité politique et économique de l'Allemagne. Nous savons et nous croyons que votre parti a adopté cette attitude, non pour des raisons tactiques, mais par conviction et avec sincérité. Nous ne constatons pas seulement, mais nous soulignons avec satisfaction qu'en ce domaine les conceptions de politique étrangère de

[1] Dépêche communiquée à : général Noiret, CGAA, Londres, Moscou, Washington.

[2] Document non reproduit.

l'URSS s'identifient avec le point de vue national de la classe ouvrière allemande, de façon à fortifier tous les éléments antifascistes et démocratiques d'Allemagne. Il ne pourrait, d'ailleurs, en être autrement.

Les deux Allemagnes.

Nous savons, a continué le colonel Tulpanov, que vous luttez contre la rupture de l'Allemagne en deux parties, mais si vous regardez avec soin vous voyez qu'à l'heure actuelle il existe déjà deux Allemagnes séparées par une ligne de démarcation aisément reconnaissable. Cette ligne ne sépare pas seulement l'Est de l'Ouest et le Sud du Nord.

Il y a une Allemagne qui est le pays de toutes les forces progressives ouvrières, paysannes et intellectuelles. Cette Allemagne a su comprendre les leçons du passé. Elle a décidé de s'engager dans une voie démocratique et de construire un pays nouveau où il n'y aura plus aucune place pour les capitalistes, les junkers, ni pour l'idéologie prussienne et nationaliste. Cette Allemagne est profondément enracinée dans le peuple allemand. C'est à cette Allemagne, qui s'est déclarée pour l'amitié et la collaboration avec l'Union soviétique et, de ce fait, pour la paix en Europe, qu'appartient l'avenir.

La deuxième Allemagne ou, selon l'expression étrangère, la bi-Allemagne, est le pays de ceux qui, appuyés sur le capital étranger, et surtout américain, veulent jeter de nouveau le peuple allemand dans le creuset sanglant des guerres impérialistes préparées inévitablement par les monopoles capitalistes. Sur l'activité criminelle de ces messieurs, nous sommes pleinement renseignés par le discours de M. Vichinsky. Cette deuxième Allemagne, qui n'a aucune racine dans les masses, ne peut être que l'agent de l'étranger, car pour devenir puissante, elle doit s'associer aux entreprises malfaisantes du capital et trahir la cause nationale. L'unité de l'Allemagne réclame l'unité des efforts, non seulement de votre parti, mais de tous les éléments démocratiques antifascistes des partis et des organisations de masse, l'unité de l'Allemagne a pour condition la soumission de cette deuxième Allemagne à celle qui représente le progrès. Votre tâche est de poursuivre la réaction allemande partout où elle a réussi à s'installer et de la chasser de ses positions avant qu'elle n'ait pu s'y ancrer. Il faut lutter pour atteindre ce but, combattre avec énergie, et non reprendre le vieux chemin des coalitions opportunistes comme le fait un parti qui nous est bien connu[1].

La politique des Alliés occidentaux.

Lorsque nous lisons la presse publiée en Allemagne ou à l'étranger, nous y constatons la reprise d'une campagne idéologique et politique contre le marxisme, le socialisme et le bolchevisme. La presse réactionnaire allemande et étrangère nous ramène jusqu'aux temps du pacte anti-*Komintern* et des fameuses « croisades » contre l'Union soviétique (qu'il

[1] Note du document : *le parti social-démocrate.*

ne faut pas confondre d'ailleurs avec celles que prêchaient, jadis, les papes, dans les cathédrales de Worms et de Spire, et qui étaient dirigées contre la Turquie) ; de telles campagnes nous rappellent l'époque où les petits États d'Europe étaient honteusement abandonnés et pillés sur la base d'un accord conclu à Munich.

Je regrette beaucoup que les marxistes de la zone française et de certaines autres zones occidentales n'aient pu venir à Berlin. Mais, comme dans la zone soviétique, il n'est pas interdit de publier Marx ou de le citer, je rappellerai ici une parole du manifeste communiste : « Toutes les puissances de la vieille Europe se sont liguées pour une sainte croisade, le pape et le Tsar, Metternich et Guizot, les radicaux français et les policiers allemands », et comme je ne suis pas un marxiste dogmatique, je me permets d'ajouter : non seulement les puissances de la vieille Europe, mais aussi celles de la nouvelle Amérique.

Les deux Amériques.

Le malheur que le fascisme et les monopoles capitalistes internationaux ont déchaîné sur les peuples a conduit des millions d'individus à s'interroger sur l'avenir. Wallace, ancien vice-président des États-Unis a déclaré le 11 septembre : « On a beau accumuler les accusations contre l'Union soviétique, on ne parvient pas, par là, à dissimuler la faiblesse morale de la politique américaine actuelle ». Ainsi, Messieurs, nous voyons qu'il n'y a pas seulement deux Allemagnes, il y a aussi deux Amériques.

Allemagne et Russie.

En dépit des efforts réactionnaires de tous les pays, l'extension de la doctrine marxiste ne pourra pas être arrêtée. Tout fonctionnaire d'un parti ouvrier socialiste authentique est en droit de déclarer avec fierté : le marxisme n'est pas zonal, il est international. Le marxisme est l'expression des intérêts fondamentaux de la classe ouvrière. Le marxisme a pris naissance en Allemagne et a trouvé sa patrie en Union soviétique. Il n'y a pas d'autre parti marxiste en Allemagne que le parti socialiste unifié. C'est en vain que l'on s'efforce, à l'Ouest, de s'opposer par tous les moyens au développement des forces démocratiques, et particulièrement du parti communiste ; ces efforts sont voués à l'échec. Personne dans le monde, même pas Schumacher ni Adenauer, n'est coupable d'arrêter la marche de l'Histoire. C'est à vous, représentants de l'Allemagne nouvelle, qu'en dépit de toutes les difficultés, appartient l'avenir ».

Ces thèses, pour connues qu'elles soient déjà, méritent réflexion. Non seulement apparaît dans une déclaration officielle soviétique en Allemagne, l'idée de la collaboration germano-russe pour le maintien de la paix en Europe, mais cette idée est exprimée en des termes analogues à ceux qu'employait, en février 1940, M. Ulbricht, actuel Secrétaire général du parti d'unité socialiste, dans une revue allemande de Suède[1]. « Pour les socialistes

[1] Note du document : *Die Welt-Stockholm – n° 6-(9-2-1940).*

allemands, écrivait M. Ulbricht le problème, aujourd'hui, est le suivant : ou bien constituer avec les communistes un front commun, menant la lutte avec les ouvriers, les paysans et les intellectuels pour une amitié agissante avec l'Union soviétique, et rompre avec les chefs sociaux-démocrates, bellicistes, antisoviétiques et réactionnaires[1], ou bien se faire les complices des plans impérialistes anglo-français, qu'appuient les éléments réactionnaires et capitalistes allemands[2].

Cette unité de conceptions, à huit ans de distance, permet de penser que l'Union soviétique ne s'est pas engagée à la légère dans la politique qu'elle poursuit actuellement en Allemagne. Quand bien même elle estimerait opportun de modifier provisoirement sa tactique au prix de concessions que rien, d'ailleurs, à Berlin, ne laisse prévoir, son but semble être, en définitive, d'amener une Allemagne unifiée et affaiblie à collaborer étroitement avec elle. Qui pourrait prétendre, aujourd'hui, avec certitude, que ce calcul est erroné et que l'entreprise, de quelque façon qu'on interprète ses résultats du point de vue de la sécurité française, est vouée à l'échec ?[3]

(Direction d'Europe)

189

M. GRANDVAL, GOUVERNEUR MILITAIRE DE LA SARRE,
À M. DEBRÉ, COMMISSAIRE GÉNÉRAL AUX AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES.

T. n° 6121. *Sarrebruck, 25 septembre 1947.*
Urgent.

J'ai l'honneur de vous signaler en vue de l'éventuelle information du Département et de l'ambassadeur au Vatican, l'activité politique de l'évêque de Trêves.

Suite au voyage effectué en Sarre le 15 septembre par le vicaire général Von Meurers, au cours duquel ce dernier avait invité le clergé sarrois à exercer son influence sur les fidèles dans le but de provoquer de larges abstentions. M. Bornewasser lui-même, vient d'effectuer une tournée en Sarre le 24 septembre.

[1] Note du document : M. *Hilferding.*

[2] Note du document : M. *Fritz Thyssen.*

[3] Le télégramme n° 887 du 27 septembre 1947 de Seydoux (document non reproduit) rapportait les protestations, durant la séance du Directoire politique, au sujet de ce discours de Tulpanov et leurs demandes d'explication. Un autre télégramme n° 902 du 3 octobre 1947 de Seydoux (document non reproduit) signalait que le général américain Clay, au cours d'une conférence de presse, le 1er octobre à Berlin, avait protesté contre le discours du colonel Tulpanov, en soulignant que c'était la première attaque publique d'un représentant officiel d'une puissance occupante contre une autre.

Au cours de ces entretiens, l'évêque a indiqué à ses prêtres qu'il conserverait le silence au sujet des élections et qu'il leur demandait de ne pas prendre officiellement position, il a, par contre, insisté pour que tous redoublent d'efforts en vue de provoquer de très nombreuses abstentions.

J'attire votre attention sur la position diamétralement opposée à celle adoptée lors des élections du 21 septembre du Cercle de Sarrebourg à l'occasion desquelles il avait fait lire en chaire, la lettre commentant les paroles prononcées par le Saint Père le 12 mai 1947 à la cathédrale Saint Pierre à Rome, relatives au fait que le droit de vote entraîne le devoir de voter.

(Direction d'Europe)

190

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1],
au Général Koenig, Commandant en chef en Allemagne.

D. n° 1156. *Paris, 26 septembre 1947.*
Confidentiel.

Les récents développements de la situation internationale, ainsi que les difficultés d'ordre économique dont votre télégramme n° 191/CC/CAC du 6 septembre[2] s'est fait l'écho, nous imposent de considérer l'hypothèse dans laquelle, après un échec de la conférence de Londres, la France serait amenée à négocier la fusion de sa zone d'occupation avec les zones anglo-saxonnes. Cette négociation ne peut être engagée qu'avec une parfaite connaissance des éléments du problème. Il est donc essentiel, du point de vue administratif, de procéder dès maintenant à une étude d'ensemble des conditions dans lesquelles cette fusion pourrait être envisagée, et des moyens propres à éviter que les représentants d'une organisation trizonale ne mettent en cause les principes de notre politique en Allemagne.

J'estime le moment venu de procéder à cette étude qui devrait porter sur les points suivants :

1) *État actuel de l'organisation bizonale.*

Le travail de documentation sur la bizone auquel vos services ont déjà procédé, devra être mis à jour et complété en l'orientant vers les problèmes précis que pose la mise en place d'une administration économique commune aux trois zones occidentales.

[1] Dépêche provenant du Commissaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes.

[2] Document non reproduit.

Je souligne à ce propos que la fusion, telle que nous l'envisageons, devrait se limiter à l'établissement d'un mécanisme économique commun aux trois zones et laisser intacte la liberté d'action des différentes autorités d'occupation dans tous les autres domaines.

Il y aura lieu notamment de recueillir des renseignements sur les points suivants :

– Mise en place des administrations bizonales (rythme de l'installation, difficultés rencontrées, etc.),

– Répercussion de la fusion sur la structure administrative des gouvernements militaires britannique et américain dans les domaines non économiques,

– Évolution de la situation en ce qui concerne les pouvoirs respectifs du Conseil économique et du Comité exécutif, ainsi que les rapports entre gouvernements de *Länder* et administrations bizonales,

– Rendement économique des administrations bizonales,

– Points précis sur lesquels, compte tenu de la nécessité d'un bon rendement économique, il serait nécessaire de demander aux Anglo-Saxons des modifications afin de rendre l'organisation bizonale compatible avec nos thèses sur le fédéralisme.

Il ne s'agit là que d'exemples. L'important est de disposer à la veille des négociations d'un dossier complet sur l'expérience bizonale et basé sur les positions que nous devrons défendre.

2) *Problèmes que pose l'adaptation de l'administration française à une organisation trizonale.*

La constitution d'une organisation trizonale entraîne nécessairement une adaptation de notre actuelle organisation administrative. Il convient d'en étudier dès maintenant les modalités, particulièrement dans le domaine économique. Il est certain qu'en tout état de cause, nous évoluerons vers une forme nouvelle de notre présence en Allemagne, qui donnera aux Allemands un rôle accru. Cette évolution doit être soigneusement préparée.

Vous pourrez examiner s'il est opportun d'envisager en la matière des solutions de transition. Il m'apparaît en tout cas nécessaire d'établir confidentiellement une liste de personnalités allemandes, en qui nous pouvons avoir confiance, et qui seraient susceptibles de s'imposer par leur autorité et leur compétence technique au sein d'une organisation trizonale.

– La fusion, en supprimant les barrières de zones, doit avoir rapidement pour corollaire une réorganisation territoriale des *Länder* dont le découpage actuel répond parfois insuffisamment aux nécessités politiques et économiques. Il conviendra donc d'étudie à nouveau sous cet angle les problèmes posés par la reconstitution éventuelle d'un Bade et d'un Wurtemberg et de soumettre à un nouvel examen la délimitation de l'État rhéno-palatin.

– Il faudra également étudier les répercussions qu'entraînerait la mise en place d'une organisation trizonale sur l'organisation de nos services de Baden et de Berlin, dans tous les domaines autres que le domaine économique. Il y aura lieu notamment d'étudier les incidences de la fusion sur la répartition des compétences entre les gouvernements militaires et les gouvernements des *Länder* et sur les pouvoirs des délégués supérieurs.

Le problème de l'élaboration d'un statut de l'occupation commun aux trois zones occidentales pourra enfin être évoqué. Les Anglo-Saxons y songent. Nous devrons, de notre côté, élaborer une doctrine en la matière.

3) *Sauvegarde des intérêts français en zone.*

Une fusion, même limitée, avec les zones occidentales, est difficilement compatible avec la recherche par la France d'intérêts économiques spéciaux dans sa zone d'occupation. Il convient toutefois de s'efforcer d'atténuer dans la plus large mesure possible les incidences d'une fusion éventuelle sur les intérêts français en Allemagne.

Quel que soit le tour que prendraient d'éventuelles négociations avec nos Alliés à ce sujet, il est souhaitable, à n'en pas douter, que la position de la France soit si possible renforcée par des mesures tendant à ménager à notre pays des avantages durables dans sa zone d'occupation. À titre d'exemple, il y aurait lieu notamment d'étudier d'urgence la possibilité de sauvegarder nos intérêts en ce qui concerne le commerce des bois, le contrôle de l'*IG Farbenindustrie* et le recrutement de la main-d'œuvre en Allemagne. Il est également essentiel de songer à la protection de nos intérêts culturels (radio).

Tout ce travail, qui constitue la préparation du dossier français, ne peut vraiment être mené à bien que par vos collaborateurs et vos services, qui ont d'ailleurs déjà réfléchi au problème et réuni une importante documentation. C'est au Commissariat (service politique en liaison avec le service économique) qu'il appartiendra d'en coordonner les résultats et de faire avec vous le point des principales questions et des principales difficultés. J'envisage à cet égard une réunion des fonctionnaires intéressés de vos services et du Commissariat, qui pourraient se tenir en zone dans la deuxième quinzaine d'octobre.

(Direction politique)

191

M. LOUET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SOFIA,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 920. *Sofia, 26 septembre 1947.*

Depuis quelques jours, un certain optimisme avait régné à Sofia sur le sort de Petkov. L'exécution du leader agrarien, disait-on, constituerait non seulement un crime, mais encore une erreur. Elle consacrerait la rupture de la Bulgarie avec l'opinion publique mondiale, elle trancherait fâcheusement même sur la Yougoslavie « fraternelle » où la peine de mort du professeur Furlan venait d'être commuée en 20 ans de travaux forcés. Enfin, relevait-on, l'appel humanitaire de Léon Blum, d'Édouard Herriot, de Morogiafferi, défenseur de M. Dimitrov au procès de Leipzig allait certainement être entendu. Cet appel avait en effet causé une véritable sensation à Sofia ; on estimait généralement qu'il avait définitivement retiré l'affaire du terrain politique pour la placer sur celui d'humanité pure.

On invoquait également des arguments de subtilité tactique.

La grâce de Petkov, disait-on, allait aider à « faire avaler » aux Anglo-Américains la dissolution de l'Union agrarienne. Elle donnerait à la jeune République bulgare un air de générosité. Elle s'inscrirait sur un haut plan humanitaire, qui rehausserait le prestige du pays. Pendant longtemps, on pourra opposer ce geste à tous ceux qui nieraient le caractère démocratique et humain du régime. En somme, disait-on, l'exécution de Petkov ne serait pas « politique » elle ne serait pas « réaliste » : elle n'aura pas lieu.

L'exécution de Nicolas Petkov a eu lieu par pendaison, le 23 septembre 1947, à minuit quinze.

La nouvelle a été annoncée par les journaux du matin en première page, sans commentaires, entre le télégramme de M. Kolarov au président Vincent Auriol, en réponse à son télégramme de félicitations à l'occasion de la fête du 9 septembre et le compte rendu d'une soirée d'adieu organisée en l'honneur du général anglais Oxley et des autres membres de la Commission alliée de contrôle.

L'ultime appel des personnalités françaises n'a pas été rendu public. Seul l'appel de la Ligue des Droits de l'Homme a été signalé.

Nicolas Petkov a été assisté par un prêtre.

Il est mort courageusement.

D'après le représentant américain par intérim M. Horner, l'avant-veille de l'exécution, une démarche avait été effectuée par un membre de la commission chargée de décider « si la grâce de Petkov présentait un intérêt public » auprès de la sœur de Petkov, Mme Murdarova.

On aurait proposé à cette dernière de se rendre auprès de son frère et de le convaincre de signer un document de « repentir », admettant « l'erreur » dont il se serait rendu coupable à l'instigation des Anglo-Américains.

Mme Murdarova aurait refusé d'effectuer cette démarche.

Sa déclaration est corroborée par celle de M. Bronzov. En effet, le 18 septembre, M. Bronzov, avocat du leader agrarien, s'est présenté à la prison centrale de Sofia, muni de la demande en grâce qu'il avait rédigée et qu'il se proposait de faire signer par Nicolas Petkov.

Le directeur de la prison a refusé de l'admettre auprès de son client ; ayant pris la demande en grâce rédigée par M. Bronzov, il a déclaré « qu'on allait s'en occuper ». Dans ces conditions, il est permis de croire qu'à la demande en grâce rédigée par M. Bronzov, un autre texte avait été substitué, mettant en cause les Anglo-Américains, texte que Nicolas Petkov aurait refusé de signer.

Impuissante à trouver à l'exécution de Petkov une explication « réaliste » certains observateurs étrangers l'ont assimilée à une *vendetta*, à un crime passionnel. Sans méconnaître la part des passions, on doit cependant attribuer le rejet de la grâce de Petkov à une raison plus fondamentale, à ce caractère bien connu des régimes « forts » qui est leur impossibilité de reculer.

Il ne s'agit, bien entendu, pas d'un recul devant l'opinion publique « occidentale », mais devant l'opinion de ses propres troupes de choc et de leurs alliés étrangers.

C'est ainsi qu'une fois déchaînée la campagne contre Petkov, on ne pouvait que le condamner pour justifier cette campagne ; une fois Petkov condamné, on ne pouvait que l'exécuter, pour justifier cette condamnation.

Les quinze années écoulées de l'histoire européenne ont suffisamment familiarisé les esprits avec la psychologie des « régimes forts » pour qu'aucun doute ne soit permis en cette matière.

Telle paraît être la raison essentielle ; il existe d'autres motifs, d'un caractère plus formel.

M. Dimitrov s'était plaint, à plusieurs reprises, que le « Parti communiste comptait une bonne moitié d'opportunistes ».

En exécutant Petkov, on associait ces opportunistes à un des actes décisifs du régime, dont le retentissement mondial ne leur laisse, dans l'avenir et quelle que soit l'évolution de la situation, aucune latitude de manœuvre. Il ne saurait plus être question pour eux d'invoquer l'argument du « double jeu ». Ceci est particulièrement vrai pour les autres partis du Front de la Patrie, les Agrariens d'Obbov et le *Zvéno*. En même temps, on semblait prouver définitivement que le parti communiste n'avait plus rien à craindre, et que face aux protestations et aux indignations anglo-américaines, il peut faire tranquillement ce qu'il entend.

Il est permis aussi de penser que pour les « purs », l'exécution de Petkov devait constituer un grand exemple d'intransigeance doctrinaire, un défi

aux régimes capitalistes et qui ferait de la Bulgarie, en quelque sorte, « la fille aînée de l'Église ».

Tant pour le côté « réaliste ».

Apparemment, il ne s'est trouvé personne parmi les responsables pour relever que l'exécution de Petkov ne constituait point un défi à l'Occident, mais à un certain nombre de valeurs universelles, péniblement acquises par l'humanité et qui ne deviendront vraiment occidentales que lorsqu'elles auront été chassées de partout ailleurs.

Car un des efforts les plus fréquemment tentés, en ce moment, est de minimiser l'importance du drame, en arguant de son « caractère balkanique ». Cela consiste à dire : « Ces gens-là sont des balkaniques. Leurs politiques ont toujours été sanglantes. Il s'agit simplement d'une question de tempérament, et non de régime ». Lors de sa démarche auprès de M. Kimon Gueorguiev, M. J.E. Paris s'est entendu opposer à peu près cet argument. Chose plus étonnante encore, le même raisonnement, et à la lettre, a été tenu par le président de la République, M. Kolarov, au représentant américain a.i., M. Horner. Il s'agit, en somme, d'une négation pure et simple du principe de l'universalité des lois, principe admis aussi bien, semblait-il, par les démocraties occidentales que par les démocraties communistes. L'argumentation du président Kolarov ramène directement aux théories raciales du droit, à la « morale des maîtres et à la morale des esclaves », avec cette circonstance frappante que l'on voit ici le chef de l'État se réclamer, pour son peuple, de la « morale des esclaves ». Elle rappelle cette opinion de Mussolini, rapportée par Ciano, que « le peuple italien est un peuple de faquins dont on ne peut rien tirer », et ne constitue ni plus ni moins qu'un aveu de cynisme.

Il est enfin une coïncidence qu'il faut bien relever. Tout le drame de Petkov, depuis son procès, jusqu'à son exécution, s'est déroulé en l'absence de M. Dimitrov. Depuis deux mois, en effet, le héros du procès de Leipzig, se trouve en URSS. Et en vérité, tout semble s'être passé comme si on avait voulu placer les grands chefs en dehors et au-dessus du coup. M. Dimitrov n'était pas en Bulgarie et le président Kolarov n'a pas eu à se prononcer sur le recours en grâce. Celui-ci ne lui a jamais été présenté : la commission anonyme chargée d'examiner si le recours « était dans l'intérêt du peuple bulgare », ne lui a pas trouvé ce caractère. Cette commission a statué donc en dernier lieu et au « nom du peuple bulgare », évitant ainsi, avec une logique curieuse, mais certaine, de mêler les noms de M. Kolarov et de M. Dimitrov à cette affaire.

Il est difficile d'évaluer la réaction profonde des milieux communistes à l'exécution de Nicolas Petkov. On dit que personnellement M. Kolarov ainsi qu'un certain nombre de ministres y étaient opposés. Mais ils auraient su taire leur réprobation au nom de cette « discipline » à laquelle notre époque donne de plus en plus un caractère presque transcendant, comparable seulement à la « règle » des communautés moyenâgeuses.

M. Topentcharov, le directeur de la presse, se rend aujourd'hui dans les capitales occidentales et en premier lieu, à Paris, pour tenter de justifier

l'exécution de Nicolas Petkov et donner aux journalistes étrangers quelques indications sur cette affaire.

Il se peut que sa mission soit couronnée de succès et que son argumentation ne provoque, dans les masses fatiguées et que l'on dit saturées d'horreur, aucun mouvement d'indignation. Notre époque sera alors connue dans l'histoire comme celle du Dr Petiot.

Mais il est possible également que les peuples ne perdent jamais cette faculté de s'indigner, qui est bien la noblesse de notre condition.

Il importe alors et quelle que soit la précipitation de son départ, que M. Topentcharov soit accueilli en France par une opinion publique parfaitement renseignée sur ce qui s'est passé en Bulgarie.

(Direction d'Europe)

192

NOTE DE BOISANGER

N. *Paris, 27 septembre 1947.*

Il est maintenant évident que ni le plan majoritaire de partage de la Palestine (dont le tracé de frontières paraît d'ailleurs peu judicieux et qui crée un État arabe ingouvernable), ni le plan minoritaire d'État fédéral ne seront acceptés à la fois par les Juifs et par les Arabes, et qu'on doit s'attendre à des réactions violentes au cas où les Nations unies tenteraient, si elles en avaient les moyens – et la déclaration britannique fait douter qu'elles les aient jamais – d'imposer l'une ou l'autre solution.

D'autre part il n'est pas possible de remettre la décision des Nations unies à une Assemblée ultérieure, puisque les Anglais déclarent qu'ils ne veulent pas poursuivre leur tâche de puissance mandataire et que le problème des Juifs « déplacés en Allemagne » a un caractère urgent (Lire à ce sujet l'annexe du rapport de la Commission d'enquête). Un ajournement causerait d'ailleurs au prestige des Nations unies un tort difficilement réparable.

Dans ces conditions, on est amené à se demander s'il ne conviendrait pas que la délégation française sorte de l'attitude de réserve qu'elle a observée depuis que la question de Palestine a été posée devant les Nations unies en avril dernier et prenne, une fois les oppositions catégoriques de vues précisées, et elles le seront mardi prochain, après les exposés arabe et juif dont on devine d'avance le ton, l'initiative d'une solution de compromis.

Sans faire pour le moment de proposition officielle, la délégation française, s'inspirant de l'esprit des déclarations de M. Bidault[1], pourrait

[1] Le 20 septembre, Bidault déclarait ceci :
« En ce qui concerne le régime futur de la Palestine, le gouvernement français a reçu et étudié avec le plus grand soin le rapport établi par la Commission spéciale des Nations unies, qui est à bien des égards un remarquable travail. Les recommandations formulées dans ce document vont

sonder les dispositions des autres délégations au sujet d'une solution acceptable à la fois par les Juifs et par les Arabes et qui constituerait à étendre à toute la Palestine le régime de *trusteeship* administré par les Nations unies (art. 81 de la Charte) proposé dans le plan majoritaire pour la cité de Jérusalem et le territoire avoisinant ou en d'autres termes à prolonger pour une période de dix ans par exemple la période transitoire très brève prévue, dans les recommandations de la Commission d'enquête, pour l'ensemble de la Palestine, recommandations qui ont été, comme on le sait, adoptées à l'unanimité et auxquelles le gouvernement britannique a donné hier son adhésion. L'objet principal que poursuivaient les Nations unies en prenant à leur charge l'administration de la Palestine, serait de chercher dans le calme une formule de rapprochement entre les Arabes et les Juifs permettant de donner à la Palestine un statut définitif. Il n'est pas impossible que les Nations unies finissent par trouver cette formule qui aurait sans doute vu le jour si le mandat britannique avait fait quelques efforts dans ce sens. En tout cas, pour stimuler les bonnes volontés, il pourra être entendu que si cette formule était rapidement trouvée, la durée du *trusteeship* serait abrégée. Si elle ne l'était pas, le *trusteeship* à son expiration serait automatiquement prorogé pour une nouvelle période de dix ans.

La principale objection qui sera faite à un *trusteeship* de longue durée des Nations unies sera fondée sur les difficultés très grandes auxquelles l'on suppose que se heurteront les Nations unies pour administrer le pays et y maintenir l'ordre. Cette objection est-elle fondée ? Ce n'est nullement certain. Si l'on peut amener en effet les États arabes et les Juifs à accepter cette solution (et comme elle leur permet d'éviter le pire qui serait pour les Arabes la formation d'un État juif et pour les Juifs la domination des Arabes, il n'est pas certain que finalement ils l'écartent) on peut espérer qu'à partir du moment où l'incertitude actuelle disparaîtra et où la création en Palestine d'un *trusteeship* de dix ans susceptible de prolongation faute d'accord entre les Juifs et les Arabes, aura été décidée par les Nations unies, les passions s'apaiseront peu à peu et la tranquillité du pays pourra être assurée par des forces de police internationales relativement

être examinées en détail par une autre commission spéciale qui sera créée auprès de vous à cet effet. Nous tous, nous estimons que le devoir des peuples libres est de prendre en haute et humaine compréhension l'immense malheur des Juifs décimés. Qu'il me soit, pour le moment, permis d'exprimer seulement le regret que les deux parties en présence en Palestine, qui peuvent compter également sur toute notre compréhension et toute notre sympathie, n'aient pu arriver depuis le temps à une entente directe infiniment souhaitable à tous égards. C'est un malheur qu'il n'ait pas été possible à la Commission de dégager des conclusions acceptées par l'une et par l'autre des parties. Aucun effort ne doit être épargné pour éviter une solution contestée. Tous les membres des Nations unies ont, j'en suis certain, conscience des graves difficultés qui résulteraient d'un nouveau régime de la Palestine placée sous leur patronage, et qui, faute de consentement, n'apporterait pas à des populations qui en ont tant besoin les bienfaits de l'ordre et de la paix. Au terme du mandat qu'exerçait douloureusement le Royaume-Uni, le moment ne serait-il pas venu pour les Juifs et pour les Arabes de tenter sans délai un nouvel effort dans cette voie. Nous souhaitons ardemment que se réalise un tel accord. De toute manière, il est nécessaire de trouver rapidement une solution qui, tenant compte des intérêts en cause et des travaux de la Commission, rende à leur pleine liberté et à leur épanouissement les valeurs humaines et plus qu'humaines d'une terre qui, pour des centaines et des centaines de millions d'hommes, est la Terre Sainte ».

réduites. Quant à la question de l'immigration juive qui est à la base des troubles actuels, l'Assemblée pourrait décider que l'entrée en Palestine de 100 000 Juifs, conformément au projet Truman ou de 150 000 suivant le projet de la majorité de la Commission d'enquête, aurait lieu au cours des deux prochaines années. Le Conseil de tutelle serait chargé de régler le problème de l'immigration pour les années suivantes, étant entendu que les Arabes en tout état de cause continueraient à former la majorité de la population du pays, ce qui permet une assez large immigration juive puisqu'ils sont à l'heure actuelle 1 250 000 contre 650 000 Juifs et que le taux de la natalité arabe est beaucoup plus élevé que celui des Juifs. Là aussi on peut espérer voir les Arabes et les Juifs s'incliner devant une décision des Nations unies et accepter une formule transactionnelle, à partir du moment où les Arabes n'auront plus la crainte d'être mis en minorité en Palestine et où les Juifs seront assurés que les chiffres d'immigration prévus par le Livre Blanc britannique de 1939 (1 500 par mois) seront largement dépassés.

Le projet exposé ci-dessus très succinctement ne donnera évidemment complète satisfaction ni aux Juifs ni aux Arabes mais il ne mécontentera certainement vivement ni les uns ni les autres. Il paraît acceptable aussi bien par les États-Unis et par l'Angleterre que par l'URSS. Il est conforme à la politique traditionnelle de la France vis-à-vis des Arabes et vis-à-vis des Juifs et il assure la protection des Lieux saints. Enfin il est préférable à tout projet qui aurait pour effet d'accroître les désordres dont souffre la Palestine et il permettrait à l'Assemblée de sortir de l'impasse dans laquelle elle va très rapidement se trouver.

(Direction d'Afrique-Levant)

193

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1],
à tous les postes diplomatiques.

T. circulaire n° 253-IP. *Paris, 30 septembre 1947.*

Une dépêche *Associated Press*, de Londres, en date du 27 septembre, a annoncé que la France serait officieusement assuré les États-Unis et la Grande-Bretagne qu'elle fusionnera sa zone d'occupation en Allemagne avec leur zone combinée après la conférence des ministres des Affaires étrangères qui doit avoir lieu en novembre ; une des conséquences essentielles de cette décision serait tout d'abord l'appui que les États-Unis et la Grande-Bretagne apporteraient à la demande, imminente, dit-on, faite par la France de s'incorporer la Sarre tant au point de vue politique qu'économique.

[1] Télégramme en provenance du Service d'Information et de Presse et signé : *p.o. J. Basdevant.*

Cette information a été démentie le jour même par le service de presse du Département qui a précisé qu'aucune assurance, ni officieuse ni officielle, n'a été donnée par la France aux États-Unis ou à la Grande-Bretagne au sujet de la fusion éventuelle de sa zone d'occupation en Allemagne avec la bizone.

Le gouvernement français entend conserver à cet égard son entière liberté d'action, les problèmes concernant l'Allemagne étant de la compétence du Conseil des ministres des Affaires étrangères qui se réunira à Londres en novembre prochain.

À la question d'un journaliste qui demandait quel serait le sort de la zone française au cas où la conférence de Londres n'aboutirait pas à un accord, le service de presse a répondu qu'il repoussait une telle hypothèse, mais que l'on connaissait bien les problèmes techniques résultant de la situation et de la configuration de notre zone ; ceux-ci pourraient certes faire l'objet d'une négociation, mais il n'en était pas question pour le moment.

En ce qui concerne la Sarre, le service de presse a rappelé que la position de la France était bien connue de même que celles des autres puissances occupantes. Aucun élément nouveau n'est intervenu à cet égard.

(Direction d'Amérique)

194

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Chauvel, Secrétaire général du ministère
des Affaires étrangères.

L. *Londres, 30 septembre 1947.*
Personnelle.

Je viens de prendre connaissance de la conversation Ramadier-Bevin et des réactions qu'elle provoque de votre part[1]. Je ne suis pas, je vous l'avoue, d'accord avec vous sur l'importance ou plutôt la non-importance de cet entretien où je retrouve des propos qui m'ont déjà été tenus à plusieurs reprises et qui correspondent à des idées que Bevin suit. Je vous enverrai demain un télégramme en clair sur ce sujet. M. Teitgen commet, il me semble, une erreur en ne voyant dans ces propos qu'une manœuvre de M. Bevin pour obtenir de nous une sorte de mandat pour négocier avec Washington. Il faut y voir bien plutôt le reflet des inquiétudes que cause la tension croissante américano-russe à ce pays qui sait très bien que si nous ne parvenons pas, lui et nous, à agir comme frein, nous en serons les premières victimes. Il faut y voir aussi la réaction du travailliste contre les conditions que le capitalisme américain va mettre à son appui…

[1] Voir les documents n°s 184 et 186.

Si la politique anglaise n'a pas montré jusqu'ici beaucoup d'indépendance à l'égard de Washington, c'est en partie parce qu'elle n'a jamais eu jusqu'à présent si elle pouvait compter sur nous. Cette préoccupation existe chez tous ; elle existe chez les adversaires de Bevin au sein du *Labour* comme chez le Secrétaire d'État lui-même ; elle existe à égal degré chez les conservateurs éclairés. J'ai passé le dernier week-end chez Anthony Eden ; me parlant en toute intimité il ne m'a pas caché les préoccupations que lui causait la politique de Washington.

(Papiers Massigli)

195

M. Richard, Consul de France à Cluj,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1] [2].

D. n° 134. *Cluj, 30 septembre 1947.*

Depuis le changement de régime, les manuels anciens, démodés, ont été pratiquement retirés de la circulation et, depuis quelques temps déjà, le gouvernement roumain se préoccupe de leur remplacement par des ouvrages mieux adaptés aux idées et aux circonstances actuelles.

À cet effet, certains professeurs de lycées viennent d'être invités à composer de nouveaux manuels.

En Transylvanie, c'est à l'Union populaire magyare qu'a été confié le soin de faire procéder à la rédaction et à l'impression des livres scolaires publiés en langue hongroise, cela naturellement après que le texte en ait été approuvé par le ministère de l'Instruction publique et par la Commission interalliée de contrôle.

Un de mes amis, qui enseigne le français dans un établissement confessionnel de Cluj, a été chargé par l'Union populaire magyare de rédiger un manuel de français destiné à la Ve classe de lycée – classe qui correspond à la 3e de chez nous et comprend généralement des élèves âgés de 15 à 16 ans.

Quelques semaines plus tard, le professeur remettait le manuscrit de son « Manuel de français », établi d'après le dernier programme officiel d'enseignement, au Secrétaire général de l'Union populaire magyare qui, après avis très favorable du professeur de langue et de littérature françaises à l'université hongroise, l'emporta à Bucarest pour le soumettre à la Commission interalliée de contrôle et au ministère de l'Éducation. L'ouvrage fut approuvé et adopté en principe, mais le ministère de l'Éducation pria instamment son auteur de compléter son travail en y adjoignant

[1] Communiqué à la Légation n° 43.

[2] Note manuscrite : *à communiquer aux R[elations] C[ulturelles].*

quelques morceaux choisis tirés d'ouvrages qui, paraît-il, doivent figurer dans un programme d'enseignement encore en cours d'élaboration.

Ne trouvant ni à la bibliothèque de l'université, ni dans les librairies, certains des ouvrages auxquels il était fait allusion, le professeur s'est adressé à moi pour voir si je n'en possédais pas quelques uns dans ma bibliothèque personnelle et, à cette fin, me confia la lettre du Comité exécutif de l'UPM indiquant les matières sur lesquelles il convenait d'insister d'une façon plus particulière.

Je n'ai pas cru abuser de la confiance de mon ami, en prenant de cette lettre, très caractéristique des tendances actuelles de l'enseignement en Roumanie, la copie ci-jointe[1].

(Direction d'Europe)

196

M. Debré, Commissaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes,
à M. Grandval, Gouverneur militaire de la Sarre[2]

T. n° 107/Cab. *Paris, 1er octobre 1947.*

Je vous envoie les instructions suivantes en ce qui concerne votre allocution du 3 octobre prochain.

Primo d'une manière générale, j'estime qu'il ne convient pas au représentant de la France de prendre une attitude trop personnelle et de donner l'impression que le succès des élections doit être un succès français ou un succès spécial de notre administration. Une attitude plus réservée paraît à la fois plus habile et plus digne. Dans une première partie, pourriez-vous en développant votre pensée indiquer les grandes lignes du futur statut de la Sarre en insistant sur la vie démocratique qui sera désormais le caractère de la vie publique sarroise, parler notamment des libertés individuelles de la liberté d'expression, de la liberté de penser et de l'administration des intérêts collectifs par des députés librement élus. Dans une seconde partie, vous pouvez ainsi d'ailleurs que vous le dites développer ce que comprend le rattachement économique en insistant sur le fait que ce rattachement n'a pas, du point de vue français, un caractère égoïste. Après ces deux parties, j'estime inutile d'insister comme vous avez tendance à le faire sur le

[1] Annexe non reproduite. On trouve dans ce document notamment proposé de compléter le manuel de français pour la classe de cinquième par des extraits des poésies de François Villon, des ouvrages des Encyclopédistes, « particulièrement ceux de nature à mettre en valeur leur conception matérialiste et naturaliste », des œuvres d'Aragon, de Paul Eluard ou des écrits de Gabriel Péri, Maurice Thorez ou Marcel Cachin.

[2] Le télégramme porte la mention : « copie à l'attention de M. de Courcel ». Le projet de discours de Grandval, non reproduit, comporte cette précision : « M. de Courcel, votre avis ce soir, merci ! Debré ».

programme futur de politique et d'administration car une telle présentation risque de donner l'impression que c'est la France qui est seulement en jeu dans le succès des élections et dans l'administration future du territoire.

Secundo, je vous signale certaines réserves de détail a) page 2 plus discret sur le pouvoir de l'assemblée à l'égard du texte constitutionnel, b) page 2 également supprimer la phrase sur le rattachement politique, c) page 3 les mots des deuxième et troisième paragraphes sont excessifs, notamment « pleine responsabilité de votre destinée » est trop précis, parler de liberté de gestion pour intérêts collectifs et grands problème de la vie publique, d) page 4, 5, 6, paraissent trop longues et aussi trop précises, e) enfin éviter de dire trop souvent « nous » en parlant des Sarrois et de vous.

Tertio, je vous demande vous inspirer étroitement des recommandations qui précèdent. C'est le représentant de la France qui parle, c'est-à-dire marquez davantage la réalité du statut politique et économique du territoire plus que faire un discours de propagande électorale.

(Direction d'Europe)

197

M. Brugère, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 341-344. *Bruxelles, 1er octobre 1947, 18 h. 55*
Réservé[1].

(*Reçu* : le 1er, 21 h. 30)

Dans les circonstances actuelles nous risquons, bien inopportunément, de heurter, je le crains, certaines réactions psychologiques parfaitement légitimes des opinions publiques française et belge, pour ne pas parler des autres si dans l'organisation de la visite du Prince Régent à Paris l'exclusivité ou mieux la principale vedette restait réservée à des festivités protocolaires. Il conviendrait au contraire de s'appliquer pour que ce voyage apparaisse comme la résultante ou mieux la consécration d'un travail politique, économique et administratif poursuivi de longue date entre les deux pays qui se trouvent en présence comme une nécessité vitale particulièrement pressante.

Il m'apparaît que cette consécration pourrait se concrétiser par la signature simultanée durant le voyage du Prince Régent d'un ensemble d'accords depuis longtemps déjà sur le chantier et qui avec un peu de bonne volonté administrative de part et d'autre pourrait être rapidement mis au point. Il en est ainsi par exemple pour l'état des pourparlers concernant les dommages de guerre, la double imposition, la main-d'œuvre

[1] Note du document : *À l'attention toute spéciale du Ministre.*

agricole, l'exploitation des lignes aériennes transafricaines et aussi en vue de l'établissement d'un contrôle mixte plus serré du marché des devises.

Pour aboutir en temps voulu, la Direction Europe me paraîtrait la plus qualifiée pour se voir confier la coordination et l'aboutissement rapide de tout ce travail administratif qui, malgré de bonnes volontés réciproques, piétine sans conclusion dans de trop nombreux services spécialisés.

Par ailleurs, il est des précautions à prendre dans l'intérêt même du Prince, pour que sa visite ne tourne pas à son désavantage au regard de la question royale. Mon télégramme nos 329-30[1] a déjà alerté en ce sens notre service d'information et de presse.

Depuis lors un nouvel article publié cette fois par *Franc-Tireur* dans son numéro du 28 septembre sous la signature belge de M. de Gobart, a provoqué une réplique du *Phare* (déplaisante) pour le Prince comme pour nous-mêmes. Il serait vraiment utile de rappeler nos journaux la consigne du silence qu'ils s'étaient imposée sur la question royale.

En émettant ce double vœu, je sais être en plein accord avec les autorités gouvernementales belges et prévenir même le désir du Prince[2].

(Direction d'Europe)

198

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[3].

T. n° 2173[4]. *Londres, 1er octobre 1947.*
Réservé. Très secret.

(*Reçu* : le 2, 15 h. 30)

Je me réfère à votre télégramme nos 2397/2400[5].

Je remercie le Département de m'avoir communiqué le compte rendu de la conversation de M. le Président du Conseil avec M. Bevin[6].

Ce serait une erreur, à mon sens, que de considérer les propos du Secrétaire d'État britannique comme propos en l'air. Je les ai déjà entendus

[1] Document non reproduit.

[2] La visite du Prince Régent Charles sera finalement remise à une date ultérieure *sine die* par le gouvernement français, sans consultation de l'ambassadeur Brugère. Celui-ci déplore, dans son télégramme nos 379-380 du 22 octobre (document non reproduit), le report de cette visite et déclare que cela risque de conforter les opposants au Prince Charles et que « *on ne peut internationalement agir avec plus d'inconscience et de désinvolture !* ».

[3] Note manuscrite : *M. Épinat, lire et me rendre. Paris.*
Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[4] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[5] Document non reproduit.

[6] Voir le document n° 184.

à diverses reprises, sous une forme un peu différente, dans des conversations à bâtons rompus, et je suis convaincu qu'ils répondent à sa pensée profonde. Si, jusqu'ici je n'y ai fait que quelques allusions dans ma correspondance (en dernier lieu dans mon télégramme nos 2087/93[1], c'est que je n'étais pas en mesure de définir avec exactitude les idées du Secrétaire d'État. Encore aujourd'hui, celles-ci demeurent vagues ; mais, prenant comme point de départ son dernier entretien avec M. Ramadier, je pense pouvoir l'amener à préciser sa pensée.

Le rapprochement avec la France en vue d'une politique commune en Europe est une idée que, après M. Anthony Eden, M. Bevin a à cœur. Sans doute des malentendus et des erreurs diverses ont, pendant deux ans, pratiquement empêché ces intentions de se traduire dans les faits ; mais en signant le traité de Dunkerque – je l'ai dit à l'époque – M. Bevin s'est nettement engagé. Des divergences de vues sur la politique allemande, l'amertume provoquée par l'affaire de l'*Exodus*, certaines erreurs de notre presse, quelques appréciations sévères formulées ici sur notre situation intérieure, la satisfaction mal dissimulée avec laquelle, de leur côté, une partie de nos journaux ont souligné les difficultés dans lesquelles se débat l'économie britannique, la rapidité avec laquelle évolue la situation dans le Moyen-Orient, enfin, et surtout, chez les Anglais des doutes sur l'orientation que prendra dans les mois qui viennent, notre politique intérieure, et en France l'idée assez répandue, à tort selon moi, que l'Angleterre ne se relèvera pas de la crise qu'elle traverse, ont créé une atmosphère peu favorable à la poursuite immédiate de plans de longue haleine en vue d'un rapprochement plus étroit des deux pays. Tel a été du moins le sentiment qui m'a détourné au cours de ces derniers mois de chercher à pousser le gouvernement à se prononcer à ce sujet.

Dans la mesure même où il pensait ne pas pouvoir compter sur nous comme partenaires, le gouvernement britannique s'est trouvé, depuis deux ans, toujours plus entraîné à s'orienter vers une politique de collaboration avec l'Amérique, qui a abouti en fait à une véritable subordination. Mais voici que les rapports américano-russes se tendent au point que beaucoup ne considèrent plus comme invraisemblable la possibilité d'une crise ouverte. Aussi bien que M. Anthony Eden qui m'en entretenait tout récemment, M. Bevin se rend parfaitement compte que, le jour où cette tension aboutirait à une crise décisive, ce serait la Grande-Bretagne et la France qui en seraient les premières victimes. De surcroît, ses services lui répètent chaque jour que la politique américaine est par tradition instable et que tous les retournements sont possibles. D'autre part, et alors que la crise économique ne semble plus pouvoir être résolue sans le concours américain, le *Labour* tout entier redoute que ce concours soit subordonné à des conditions qui, pratiquement, obligeraient le gouvernement à suspendre l'exécution du programme sur lequel il a été élu. Enfin, il apparaît que l'Amérique à elle seule, ne suffira pas à tirer d'affaire l'Europe et les îles

[1] Document non reproduit. Sur cette question voir le document n° 194.

britanniques et qu'une meilleure organisation de l'économie européenne est indispensable.

En recherchant en ce moment un rapprochement étroit avec nous, le but du Secrétaire d'État est de constituer en Europe un groupement qui puisse être un élément de stabilité économique et de modération politique. France et Grande-Bretagne, estime-t-il, doivent être assez fortes, économiquement, pour ne plus se trouver dans une situation telle que celle d'aujourd'hui, où les deux pays sont amenés à discuter séparément avec Washington sur les problèmes allemands, Paris ayant dans les semaines qui viennent un besoin immédiat d'une aide américaine et les Anglais se trouvant, faute de dollars, dans la nécessité de laisser les États-Unis prendre une place de plus en plus grande dans l'administration de leur zone. Combien de fois M. Bevin et ses collaborateurs m'ont-ils répété qu'ils seraient plus indépendants de l'Amérique dans les affaires allemandes, si nous étions plus près d'eux !... Certes, il y a des éléments qui pensent autrement ; de même que M. Churchill est amené de plus en plus à souhaiter un alignement de la politique britannique sur celle des États-Unis, de même le *Treasury* et, singulièrement M. Dalton, ont pu souhaiter – et peut-être souhaitent encore – sortir d'embarras par des arrangements particuliers avec Washington ; mais cette tendance n'est plus, je crois, la tendance dominante (il ne semble pas d'ailleurs que les personnalités américaines venues récemment à Londres l'aient encouragée), et le langage tenu par M. Bevin à M. Ramadier prouve en tout cas que le Secrétaire d'État ne partage pas ces vues ; j'ajoute qu'il ne les a jamais partagées.

Telles sont les explications que me paraissent appeler les déclarations de M. Bevin et qui en fixent l'importance. En ce qui concerne les points particuliers qu'a soulevés le Secrétaire d'État, quelques remarques suffiront :

a) en matière coloniale, le souci essentiel de M. Bevin est de voir Français, Anglais et Belges s'entendre pour établir des plans de mise en valeur de leurs colonies africaines en songeant beaucoup moins à se concurrencer qu'à se répartir les tâches ; tel territoire convenant mieux – pour prendre un exemple que m'a cité une fois M. Bevin – pour la production des arachides, tel autre pour la culture de la graine de lin, etc. le Secrétaire d'État est hanté par la diminution de ressources en corps gras et en produits alimentaires tels que le riz, qu'entraînera l'installation des régimes nouveaux dans l'Asie du Sud-Ouest. Pour maintenir le standard de vie de l'Europe occidentale, l'exploitation intensive du continent africain lui paraît indispensable. De même, il songe, je le sais, à l'exploitation des gisements carbonifères de la Rhodésie du Sud ; peut-être même pense-t-il que la production d'uranium du Congo belge est un peu trop monopolisée par les États-Unis.

b) En ce qui concerne les rapports économiques franco-anglais, le langage de M. Bevin me paraît satisfaisant puisqu'il se prononce pour l'intensification des échanges et la reprise du tourisme. Je constate que le Secrétaire d'État est favorable à la réunion prochaine du comité mixte franco-anglais. En vue de cette réunion, l'ambassade s'occupe actuellement d'établir avec l'attaché financier et l'attaché commercial un programme

qui vous sera prochainement adressé ; mais sur le principe de cette réunion j'attends toujours les instructions du Département, déjà demandées par mon télégramme nº 2080[1] à la suite de la conversation de M. le ministre des Finances avec le Chancelier de l'Échiquier.

c) Je crois enfin utile de noter la confidence sur M. de Valéra. L'idée d'un rapprochement avec l'Irlande tient au cœur de M. Bevin qui se croit assuré par son passé syndicaliste d'un solide crédit dans beaucoup de milieux irlandais et qui pense qu'un resserrement des liens économiques serait de nature à faciliter un arrangement politique et à préparer une solution définitive du problème irlandais. Je crois qu'il ne faudrait pas le pousser beaucoup pour l'amener à avouer que, s'il ne dépendait que de lui, il vaudrait la pleine de faire de sérieuses concessions en ce qui concerne l'Ulster à condition que le gouvernement irlandais fût de son côté disposé à entrer dans le système de défense des îles britanniques.

(Direction d'Europe)

199

Note de la Direction d'Europe

Réorganisation des services français en Allemagne

N. *Paris, 1er octobre 1947.*

La perspective d'une fusion de la zone française avec les zones anglo-saxonnes déjà fusionnées, pose à nouveau le problème de la réorganisation de nos services en Allemagne. Jusqu'à présent, s'il a été souvent question de réorganisation, celle-ci n'a jamais été sérieusement étudiée, seules des adaptations à certaines circonstances (commission de la hache notamment) ont soumis nos services à des transformations partielles, qui n'ont pas modifié leur structure même. C'est ainsi par exemple que les effectifs ont passé, du 1er mai 1945 au 1er septembre 1947, du chiffre de 26 500 à celui de 15 000. Ils seront de 14 000 au 31 décembre.

Si l'on veut aboutir à une réforme à la fois logique et économique, il convient tout d'abord de raisonner dans l'abstrait en évitant de poser les questions de personnes. Celles-ci sont en effet délicates. Essayer, au départ, de les régler c'est courir à un échec, elles ont depuis deux ans, pesé d'un trop grand poids : les personnes doivent se plier aux faits.

En partant de ce qui existe on note :

1) une administration centrale à Paris trop lourde (416 personnes au 1er septembre) et manquant d'autorité, n'ayant plus à sa tête de commissaire général. Cette note ne traitera pas de la réorganisation de l'administration centrale ;

[1] Document non reproduit.

2) deux organismes principaux à Berlin et à Baden, manquant de liaisons effectives dans leurs travaux ;

3) une double administration centrale à Baden : Cabinet du commandant en chef d'une part, gouvernement militaire de l'autre ;

4) une centralisation très poussée à l'échelon du gouvernement militaire de Baden due à deux causes principales : personnel trop nombreux (5 854 contre 3 270 dans les provinces) et politique d'administration directe surtout dans le domaine économique, par suite des intérêts spéciaux français en matière de production industrielle et de prélèvements.

La fusion devrait logiquement entraîner la disparition de ces défauts de structure. Elle doit, en effet, supprimer le gouvernement militaire de Baden ; et, si elle doit aboutir à la création d'un organisme nouveau à Francfort, siège des administrations centrales allemandes, elle réduira l'importance du Conseil de contrôle et de ses divisions à Berlin, permettant ainsi de réunir, sous les mêmes têtes, les nouveaux services de Francfort et les anciens services de Berlin.

La première question qui se pose est celle de l'adjoint unique. À l'heure actuelle, le général commandant en chef dispose de deux adjoints : le général membre du comité de coordination à Berlin, l'administrateur général de la zone. Ce dernier disparaissant, il paraît logique de confier la direction des services de Berlin et de Francfort à une seule personne qui siégerait alternativement dans les deux villes, mais sans doute principalement à Francfort.

Il en irait de même des directeurs des services de Francfort et des chefs de division du Conseil de contrôle de Berlin. Une seule et même personne pourrait cumuler ces fonctions.

Services et divisions devraient être groupés en une direction des Affaires militaires et deux directions générales, l'une économique, l'autre politique. Cette dernière devrait être confiée au chef de la division politique qui aurait ainsi sous son contrôle les services et divisions de l'intérieur et des cultes, de l'éducation, de l'information, de la justice. Le Département y gagnerait en influence dans l'administration de l'Allemagne.

Les services de l'administration du Grand Berlin resteraient sous l'autorité d'un général gouverneur du Grand Berlin et dépendant lui-même de l'adjoint unique. Ils recevraient leurs instructions de l'adjoint unique et des directeurs généraux.

Le général commandant en chef disposerait d'un cabinet (ou d'un secrétariat général) qui ne traiterait plus les affaires, mais ferait le travail normal d'un cabinet. Celui-ci aurait en outre la direction des services généraux (personnel, budget, transmissions). On pourrait, éventuellement, lui confier également la charge de certains services qui seraient maintenus à l'échelon zone (sécurité et sûreté – contrôle du désarmement ?).

Les délégations supérieures dans les *Länder* qui recevraient leurs instructions de l'adjoint unique, et par délégation des directeurs des services, devraient être suffisamment étoffées pour remplir le rôle qui leur incombe

de conseil et de contrôle auprès des gouvernements allemands. C'est en fait sur elles que reposera notre influence dans les *Länder*, et par là dans les conseils centraux allemands. Elles ont jusqu'à présent toujours été traitées en parent pauvre, l'administration centrale de Baden attirant tout vers elle.

(Direction politique)

200

M. Dejean, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 998. *Prague, 1er octobre 1947.*

Le neuvième anniversaire des accords de Munich qui, l'année dernière, était passé à peu près inaperçu, a donné lieu cette année à toute une série de déclarations émanant des plus hautes personnalités officielles et que sont venues corroborer des interviews données à l'un des principaux journalistes tchécoslovaques par plusieurs hommes d'État étrangers.

Prenant la parole à Hradec Kralové le 27 septembre, M. Vlado Clémentis, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'est élevé avec force « contre les campagnes réactionnaires menées soit par des personnalités américaines, soit par le général de Gaulle ou le « munichois » Daladier qui dans des interventions récentes, ont excité l'opinion contre l'impérialisme panslave ».

Le lendemain – jour anniversaire de la signature des accords de 1938 – le président Gottwald, dans l'interview qu'il a accordée à son propre journal, le *Rude Pravo*, a fait le procès de « l'esprit de Munich » dont, selon lui, s'inspireraient à nouveau les hommes d'État de l'Occident.

Enfin, le 29 septembre, M. Fierlinger, vice-président du Conseil et chef du parti social-démocrate, a déclaré que l'on assiste actuellement, « comme à la veille de Munich », à un effort visant à « affaiblir de par le monde les forces progressistes en brisant l'unité de la classe ouvrière ».

Les résultats du récent Congrès radical ont inquiété les dirigeants du parti communistes. Ceux-ci qualifient de « victoire à la Pyrrhus » la réélection de M. Herriot et considèrent que l'assemblée de Nice a pratiquement rétablir M. Daladier dans son ancienne position dirigeante. Or, cet homme d'État, disent-ils, s'est aujourd'hui, comme en 1938, lancé à fond dans la lutte anti-soviétique et anti-slave. Ainsi le parti radical-socialiste a-t-il, selon les chefs communistes tchécoslovaques, versé maintenant dans le camp des « extrémistes-réactionnaires » au premier rang desquels ils placent le général de Gaulle.

D'autre part, tous les journaux ont reproduit la semaine passée le discours dans lequel M. Paul Anxionnaz aurait dénoncé, au banquet des correspondants parisiens de la presse anglo-américaine, l'Union soviétique comme constituant pour la France le danger n° 1.

L'organe central du parti communiste *Rudé Pravo*, a publié cette semaine, sous le titre « Leur opinion sur Munich », des interviews des principaux hommes d'État communistes. Il a donné dimanche, en même temps que l'opinion du chef du gouvernement, celle de M. Maurice Thorez, telle qu'elle a paru dans l'*Humanité* du même jour. Puis sont venus les articles de MM. Cyrankiewicz et Dimitrov. On annonce pour demain celui de M. Groza.

De ces déclarations, la plus nette et la plus violente est, sans doute, celle de M. Dimitrov qui compare le président Truman à Hitler ; mais, on trouve dans toutes, comme un leitmotiv, l'idée que les tendances qui ont prévalu il y a neuf ans dans la politique internationale cherchent à s'affirmer à nouveau.

Aujourd'hui comme alors, les forces réactionnaires désireuses d'enrayer l'évolution démocratique se regrouperaient pour remettre sur pied l'Allemagne, destinée dans leur esprit à devenir une machine de guerre contre l'URSS.

Aveuglés par la passion partisane, ces milieux sacrifieraient l'intérêt national en faveur de maîtres étrangers – hier allemands, aujourd'hui américains – et feraient passer avant la sécurité collective la constitution d'un bloc anti-soviétique, c'est-à-dire anti-slave.

La France n'est pas ménagée dans ces diatribes. Lorsqu'André Simone a demandé à M. Gottwald de donner un exemple des manifestations du « nouvel esprit munichois », le Président du Conseil tchécoslovaque a cité le discours de M. Anxionnaz.

Le Département trouvera ci-joint la traduction des principales déclarations qui viennent d'être analysées[1].

(Direction d'Europe)

[1] Document non reproduit.

201

M. GILBERT, MINISTRE DE FRANCE À BANGKOK,
à M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

L. Bangkok, 1er octobre 1947.

Je vous remercie vivement de votre lettre du 15 septembre qui m'est parvenue par la valise de jeudi dernier.

Je regrette que vous n'ayez pu convaincre le Ministre de l'intérêt que présentait mon contact de Bangkok pour nous faire préciser, avant toute énonciation de nos propres conditions, la limite des concessions du Viêt-Nam. Il est bien évident, en effet, que les exigences de Bao Daï ne peuvent pas être moindres que celles de Hô Chi Minh[2]. La procédure adoptée, qui consiste avant toute prise de langue à déballer notre sac en déclarant que le contenu est, tel quel et en bloc, à prendre ou à laisser, est pour le moins curieuse, s'agissant d'interlocuteurs orientaux.

Sur le souvenir de réactions assez vives de M. Bidault, je n'avais pas envisagé la possibilité d'associer à notre exploration quelque Américain, mais c'eût été très facile car je ne doute pas que Giau ait tenu l'ambassade des États-Unis informés de nos entretiens[3].

Sur le fond, je ne peux naturellement que m'incliner. La décision du gouvernement, sur laquelle ont pesé les préoccupations de politique intérieure que je ne connais que trop, ne m'a pas surpris. Mais je ne suis absolument pas convaincu.

[1] Note manuscrite : *M. Baudet, copier pour l'Asie si vous le jugez utile. M. Boissezon, la lettre vaut la peine d'être lue* in extenso. *Vu, Boissezon.*

[2] Voir le document n° 143.

[3] Giau était le chef de la délégation du Viêt Minh pour l'Asie du Sud-Est.
Il s'était entretenu avec Gilbert sur le remaniement du Cabinet Hô Chi Minh, glissement vers la droite selon lui, rendu nécessaire par la situation intérieure au Viêt-Nam et la faiblesse des éléments prolétariens. Les conditions selon lui, que mettait le Viêt-Nam à un accord était : l'unité des 3 Kys et l'indépendance dans le cadre de l'Union française. Pour la défense, il n'y aurait pas de garnisons françaises à l'intérieur du pays, mais des bases de défense de l'Union à la disposition des Nations unies à Lao Kay, Lang Son, Hong Kay, Tourane (Da-Nang), Cam Ranh et au cap Saint-Jacques (cap Ca Mau). Si la diplomatie vietnamienne s'alignait sur la politique de la France dans le cadre de l'Union, elle bénéficierait d'agents autonomes au sein de la représentation française dans les pays intéressants pour le Viêt-Nam. L'authenticité des propositions de Giau ne pouvait être certifiée mais Gilbert pensait qu'elles étaient inspirées par le gouvernement de Hô Chi Minh (télégramme de Bangkok du 12 août 1947, nos 329-336 non reproduit).
Les divergences étaient telles au sein des délibérations gouvernementales, que la direction d'Asie-Océanie avait cru bon de pouvoir se référer à cette conversation et maintenir le contact avec Giau (télégramme de la direction d'Asie-Océanie à Bangkok, 22 août 1947, non reproduit). Mais quand Giau essaya en novembre de se rendre aux États-Unis, Gilbert intervint auprès de Bonnet, pour qu'aucun visa diplomatique ne soit accordé au délégué du Viêt Minh (dépêche du ministre des Affaires étrangères au ministère de la France d'outre-mer, n° 2815, du 29 novembre 1947 et non reproduite).

Tout d'abord, à condition même que l'opération Bao Daï réussisse, elle ne fera que rallier les éléments annamites qui, par nécessité, nous sont favorables dans la zone occupée par nos troupes. Ces éléments sont les moins nombreux et les moins dynamiques. Nous nous proposons donc de faire réduire les forts par les faibles : ce me semble acrobatique. Ensuite, le but essentiel ne sera pas atteint qui est de mettre fin à des hostilités qui ruinent le pays et, par conséquent, les intérêts français. L'avantage d'avoir une lutte entre deux partis vietnamiens est bien académique, même sur le plan de l'ONU, car en fin de compte ce seront les troupes françaises qui continueront à se battre contre les forces du Viêt-Minh. Enfin, je crains fort que le clan Bao Daï, une fois en selle, ne grenouille dangereusement avec les Américains et les Chinois alors que Hô Chi Minh, lourd de son passé révolutionnaire, n'existait internationalement que par nous, l'URSS étant bien lointaine.

Je persiste donc à croire que, faisant table rase de considérations sentimentales, il fallait négocier avec Hô Chi Minh, en profitant de sa lassitude pour lui faire admettre la participation des autres, Bao Daï y compris.

En ce qui concerne les propositions transmises par M. Bollaert, je ne puis que constater qu'excellentes au lendemain de la libération, elles sont aujourd'hui anachroniques. Dans le moment même que la Grande-Bretagne accorde le statut de dominion – combien large – aux deux pays de l'Inde et à Ceylan, et l'indépendance complète à la Birmanie, notre formule est misérable. Il nous faudra lâcher le mot d'indépendance ; ce n'est après tout qu'un mot et le contexte compte seul[1]. En outre, nos déclarations seront considérées comme de vaines paroles – et l'accueil fait par la presse américaine au discours de Bollaert est significatif – tant que nous ne les aurons pas sanctionnées dans les faits. Il faudrait donc, à mon avis, qu'à titre d'exemple et de preuve de notre bonne foi, les constitutions que nous avons laissé les assemblées cambodgienne et laotienne adopter fussent très bientôt consacrées par des instruments *ad hoc*. L'argument qu'il faut attendre le texte que nous signerons avec le Viêt-Nam est pertinent mais n'a pas de portée internationale. On pourrait trouver une sorte de clause de l'État indochinois le plus favorisé.

J'ai passé quarante-huit heures à Saïgon à la fin de la semaine dernière. J'y ai été fort bien reçu par le haut-commissaire que j'ai trouvé très optimiste. Son euphorie me semble résulter principalement de l'accueil qu'il reçoit dans la zone tonkinoise occupée par nos troupes, de l'absence de contre-manifestations et de l'acceptation de Bao Daï. Il ne se fait cependant pas d'illusions sur la nécessité de poursuivre des opérations militaires de grande envergure ni sur la continuation de la guérilla « pendant de nombreuses années ». Il reconnaît la médiocrité de ses militaires qui « s'installent confortablement dans la guéguerre » et sont actuellement, par négligence, les principaux pourvoyeurs en armes et munitions des forces du Viêt-Minh. Un convoi entier s'est laissé prendre il y a une quinzaine de jours.

[1] Voir les documents et notes n° 102 et 179.

La situation en Cochinchine est très mauvaise. On se bat aux portes de Saïgon. Les neuf dixièmes du pays sont aux mains des Viêt Minh ; il faut de puissantes escortes pour gagner Phnom-Penh, Dalat, Cap Saint-Jacques. Les milieux des affaires sont atterrés car la production atteint à peine le tiers du niveau de 1944. C'est en Cochinchine, même dans les villes occupées par nous, que la formule Bao Daï rencontre l'accueil le moins favorable car c'est là qu'elle a le moins de chances de ramener rapidement la paix.

La position de Royère auprès du haut-commissaire est maintenant bonne. Il m'a semblé fort bien traité et avoir pour le moment toute la confiance de M. Bollaert. Celui-ci lui en a prodigué de telles marques en ma présence que je n'ai pas eu à intervenir en sa faveur. Le cabinet et l'administration coloniale sont beaucoup moins bien disposés à l'égard de notre collègue mais il s'agit là d'une mesquinerie inévitable qui ne peut gêner l'essentiel de son action. Royère en a pris son parti et réagit avec courage. Il est persuadé, lui aussi, que l'affaire a été engagée par le mauvais bout ; il ne dissimule pas sa conviction mais n'en accomplit pas moins sa tâche avec dévouement. Le haut-commissaire se propose de l'envoyer à Hong-Kong prochainement pour les premiers contacts avec Bao Daï. Le Département devrait lui tenir compte de ce purgatoire car son rôle a été aussi efficace mais beaucoup plus difficile que celui de Clarac ; la personnalité de l'« Amiral – mon père »[1] protégeait tout autrement les collaborateurs directs contre les rosseries des petits camarades de la France d'outre-mer.

Au Siam, la situation n'a pas évolué depuis mes derniers papiers officiels. On parle trop de coup d'État, d'assassinats politiques, de campagne de revanche, pour que tout ceci soit probable. Avec beaucoup de patience et de douceur nous parviendrons sans doute à faire ronronner le chat siamois mais, pour l'instant, il fait un gros dos menaçant. En tant que résidence, le poste n'est pas drôle et Daridan avait bien des excuses de le haïr mais le grenouillage politique dans tous les domaines est tel qu'il devient vite divertissant.

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] L'amiral Thierry d'Argenlieu, Haut-Commissaire de France pour l'Indochine.

202

M. BOLLAERT, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE POUR L'INDOCHINE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 50091. *Saïgon, 2 octobre 1947, 11 h. 30*

(*Reçu* : le 7, 20 h.)

Suite à mon télégramme 50093[2].

Pour le ministre de la France d'outre-mer et Diplomatie.

J'ai eu un nouvel entretien avec M. William Bullit ; celui-ci, qui revient du Tonkin où il avait passé trois jours, était enchanté de l'accueil que lui avait réservé le général Salan et manifestement heureux d'avoir trouvé dans les troupes actuellement stationnées dans le nord de l'Indochine ce qu'il appelle « l'esprit première armée ». L'esprit offensif qui anime les troupes contre le Viêt Minh l'a particulièrement frappé. Il souligne sans s'en offusquer, mais pour le déplorer, le caractère fratricide de la lutte qui nous oppose aux Annamites. Il m'a spontanément déclaré qu'à son avis le Viêt Minh n'est pas un parti communiste mais qu'il est mené par quelques individus, dont Hô Chi Minh, qui exercent sur lui une véritable dictature, appliquant sans faiblesse les consignes de Moscou où ils ont été formés. Avec la discrétion qui s'impose, il m'a laissé percer sa conviction que nous serons obligés tôt ou tard de céder aux revendications d'indépendance qui seront présentées par les partis nationalistes eux-mêmes. Revenant à Bao Daï, il m'a confirmé son impression première, à savoir que celui-ci lui paraissait intelligent mais un peu mou et pour ainsi dire trop gras.

Touchant l'économie générale de l'Indochine sur laquelle il même de son côté une enquête approfondie, il estime que le sabotage des plantations de caoutchouc n'a aucune importance car le synthétique revient beaucoup moins cher. Par contre, il voit dans le riz et à moins brève échéance dans le charbon deux sources de richesse[3].

(Direction d'Amérique)

[1] Télégramme destiné et retransmis par la Commission interministérielle de l'Indochine sous le n° 1881-A du 4 octobre 1947.
Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au ministère de la France d'outre-mer et l'État-major général de la Défense nationale.

[2] Document non reproduit.

[3] Malgré le caractère privé de ce voyage, Bullit marquait un intérêt spécial pour les questions économiques. Il se déplaçait – disait-on – pour les magazines *Time* et *Life* (télégramme de Saïgon, n° 588 du 26 septembre 1947 et non reproduit).

203

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES.

T. circulaire n° 257-IP. *Paris, 2 octobre 1947.*

Dans la Sarre auront lieu le 5 octobre 1947 des élections à une Assemblée législative, qui sera saisie d'un projet de constitution dont la préparation vient d'être terminée.

I) Le service de presse du Département a tout d'abord rappelé qu'au mois de mai dernier avait été créée une commission de la Constitution de vingt membres appartenant aux différents partis politiques sarrois ; chacun de ceux-ci y était représenté proportionnellement au nombre de voix obtenues par lui, lors des élections municipales du 15 septembre 1946 et ses représentants y étaient désignés par le conseil de gouvernement provisoire de la Sarre ; sur ces bases, les sièges se répartissaient de la manière suivante :

Chrétiens populaire :	10	Communistes :	2
Sociaux-démocrates :	5	Démocrates sarrois :	2

La commission comptait en outre parmi ses membres un magistrat lui apportant ses connaissances de juriste en vue de l'élaboration d'un projet de constitution.

Ce projet sera soumis à l'Assemblée législative qui sera issue des élections du 5 octobre ; ses cinquante membres seront élus à la représentation proportionnelle. Après l'adoption du projet de constitution dans sa forme définitive et après sa promulgation, l'Assemblée exercera ses pouvoirs législatifs dans le cadre de cette constitution.

II) Le service de presse du Département a ensuite appelé l'attention des journalistes sur le fait que deux problèmes différents doivent être bien distingués l'un de l'autre :

1) le statut international de la Sarre, qu'il appartient au Conseil des ministres des Affaires étrangères de déterminer et d'incorporer au futur règlement de paix allemand. Il fixera la nature des liens entre la France et la Sarre. On sait que, par une note en date du 12 février 1946, et par un mémorandum remis au Conseil des ministres des Affaires étrangères, à la séance du 10 avril à Moscou, le gouvernement français a précisé ses vues sur ce que devrait être ce statut international de la Sarre ;

2) les institutions constitutionnelles de la Sarre, qui ont fait l'objet des travaux de la commission dont il vient d'être parlé. À défaut d'un statut international déjà établi, elles ont dû être élaborées dans un cadre correspondant au vœu de la grande majorité de l'opinion sarroise en faveur du rattachement économique de la Sarre à la France.

[1] Télégramme envoyé par le Service d'Information et de Presse et signé : *p.o. J. Basdevant*.

C'est ainsi que la commission de la constitution a introduit dans son projet des stipulations prévoyant l'intégration de la Sarre dans l'unité économique et monétaire française ainsi que l'ajustement des prix et des salaires dans les deux économies ; cela comporte pour l'avenir le détachement de la Sarre de l'Allemagne et l'attribution aux représentants de la France dans la Sarre de certains pouvoirs nécessaires pour maintenir l'unité de réglementation et de politique en matière économique et monétaire.

III) Les dispositions essentielles du projet de constitution sont les suivantes :

Le pouvoir législatif appartient à une Assemblée de cinquante députés élus pour quatre ans au suffrage universel direct, avec représentation proportionnelle sans panache.

Le pouvoir exécutif est entre les mains du gouvernement composé d'un ministre-président et des ministres choisis par lui. Le ministre-président est élu pour trois ans par l'assemblée devant laquelle il est responsable.

Le gouvernement peut soumettre à un référendum les projets de loi contre lesquels se seraient prononcés plus d'un tiers des membres de l'Assemblée.

De nombreuses dispositions portent, en outre, sur les droits et devoirs fondamentaux de l'individu, ainsi que sur l'organisation administrative de la Sarre.

(Direction d'Europe)

204-205

COMMISSION D'ÉTUDES DE L'UNION FRANÇAISE
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1947
TENUE DANS LA SALLE DU CONSEIL DE CABINET DE L'HÔTEL MATIGNON

Projet de traité franco-cambodgien

C.R. *Paris, 2 octobre 1947.*

M. Eirik Labonne, président, ouvre la séance :

Notre dernière réunion, consacrée aux questions des établissements français de l'Inde, que M. le Président du Conseil a présidé en personne, a permis l'élaboration des instructions dont le texte, après avoir été soumis à l'agrément de M. le ministre des Affaires étrangères et de M. le ministre de la France d'outre-mer, a été adressé à notre représentant à New Delhi, M. Henri Roux[1].

[1] Voir *DDF*, 1947-I, n° 435.

Suivant les instructions de M. le Président du Conseil, et nous conformant à la même procédure, nous avons à étudier, aujourd'hui, l'opportunité de l'ouverture de négociations avec le Royaume du Cambodge en vue de la conclusion d'un traité dont la préparation a été confiée à notre haut-commissaire, M. Émile Bollaert, par les instructions qui lui ont été adressées le 27 mars[1].

Depuis lors, deux faits de grande importance à l'égard de l'Union française ont eu lieu simultanément : le discours prononcé à Hadong par M. Émile Bollaert et la conférence de presse tenue ici par M. le Président du Conseil[2]. Ce discours et cette conférence de presse, en leur texte intégral, ont été communiqués à chacun des membres de la commission. Ils constituent, dans les affaires de l'Indochine, et, plus généralement pour la définition de la conception gouvernementale de l'Union française, deux documents de base auxquels nous aurons constamment à nous référer.

Avant de résumer les travaux et suggestions que notre comité de rédaction présente aujourd'hui à l'examen de la commission concernant le Cambodge, je désire l'informer des diverses questions dont nous aurons à traiter, sur les instructions de M. le Président du Conseil, au cours de nos prochaines séances, et que notre comité de rédaction a déjà mises à l'étude.

Confirmant la formation du comite de rédaction composé de MM. Jean Daridan, conseiller d'ambassade, Dominique Leca, inspecteur des Finances, directeur au ministère des Finances, René de Lacharrière, professeur de droit public, le colonel André Simonot, breveté E.M., Pierre Racine, maître des requêtes au Conseil d'État et Paul-Marc Henry, administrateur adjoint des Colonies, je désire également faire part de la constitution du comité juridique devant travailler en liaison étroite avec le comité de rédaction. M. le professeur Pierre Lampué a bien voulu en accepter la présidence. Après de lui se trouveront MM. André Gros, jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, Paul Reuter, René de Lacharrière et Jean Châtelain, professeurs de droit public.

Parmi les questions simultanément mises à l'étude au comité de rédaction et au comité juridique figurent :

– l'étude du rôle de M. le Président de la République comme président de l'Union française : pouvoirs et rapports avec le gouvernement de la République, le Haut-Conseil de l'Union et les diverses assemblées établies par la Constitution ;

– le rôle et le fonctionnement du Haut-Conseil et de l'Assemblée de l'Union française,

– la coordination nord-africaine et particulièrement la situation de l'Algérie vis-à-vis de l'Union française depuis le vote du statut,

– l'éventualité de la constitution d'un bureau de recherches et de participations minières central devant coordonner à Paris l'action des bureaux

[1] Voir *DDF*, 1947-I, n° 295, document et notes.

[2] Voir les documents n°s 102 et 179.

miniers devant être constitués dans chacun des États ou territoires de l'Union sur le modèle du bureau chérifien de recherches et de participations minières.

Avant de passer à l'étude du projet d'accord franco-cambodgien, je crois devoir rappeler le caractère et le rôle de notre commission, qui est un organisme d'études et de coordination interministérielle à la disposition de M. le Président du Conseil et sans pouvoirs de décision. Nos travaux s'attachent donc, en embrassant l'ensemble de l'Union française, à présenter les faits et les solutions éventuelles avec objectivité, sans préjuger d'une solution qu'il appartient à M. le Président du Conseil et au Conseil des ministres de prendre.

À l'égard du projet d'accord franco-cambodgien, un rapport élaboré par le comité de rédaction a été adressé à chacun des membres de cette commission. Supposant que chacun a pu l'étudier, il me semble superflu d'en donner lecture ou même de le résumer, et j'en viens tout de suite aux consultations.

Quatre solutions ont été envisages : le *statu quo*, un traité long, un traité court, et un échange de lettres.

Je vais demander à chacun des membres de bien vouloir exprimer avis sur la solution qu'il juge préférable et essayer de dégager ainsi, soit à l'unanimité, soit à la majorité, le jugement et la préférence de la commission.

M. Philippe Baudet, directeur d'Asie au ministère des Affaires étrangères : Le projet d'un traité long présente des inconvénients qui l'ont fait écarter par le Président du Conseil. Le traité court a ses mérites, mais c'est une solution de compromis. Ses répercussions en Afrique du Nord et au Viêt-Nam posent les problèmes de la quadrature du cercle, si l'on veut y faire tenir tous les éléments à étudier pour tous les États associés.

L'échange de lettres échappe à ces reproches en renvoyant à des accords techniques particuliers. Il cadre mieux avec l'article 61 de la Constitution, lequel déclare que la situation des États associés dans l'Union française résulte pour chacun d'eux de l'acte qui définit ses rapports avec la France. Enfin, c'est une manière plus douce d'engager les États associés à entrer dans l'Union française.

M. Gabriel Bonneau, directeur d'Afrique au ministère des Affaires étrangères : Je ne pourrais que rappeler les raisons que j'ai exposées à notre précédente réunion et qui me font estimer dangereux ce qu'on pourrait considérer comme un « trait – type d'association ». À ne considérer que la Tunisie et le Maroc, il serait infiniment souhaitable d'éviter de créer l'impression que la négociation d'un traité est la procédure normale, sinon obligée, d'accès à l'Union française. Je rappelle qu'en ce qui concerne ces deux pays, l'adhésion à l'Union peut parfaitement s'opérer sans nouvel accord, c'est pour le bien marquer que l'article 67 a reçu la forme que vous connaissez. Il nous suffirait au Maroc et en Tunisie que le souverain désigne un délégué au Haut-Conseil en attendant que des représentants soient envoyés à l'Assemblée de l'Union pour que l'adhésion soit acquise). À plus forte raison, par conséquent, y a-t-il lieu d'éviter la signature d'un

traité dont certaines dispositions ne pourraient être envisagées en ce qui concerne nos protectorats nord-africains qui cependant, en réclameraient l'octroi.

L'échange de lettres et la négociation de conventions particulières me paraissent toujours du point de vue nord-africain la seule solution à retenir. Aux raisons précédemment indiquées, s'ajoute le fait qu'il s'agit d'un acte signé par le souverain, procédure qui, plus encore qu'au Cambodge, serait valable en Afrique du Nord où, en droit, nous avons encore à faire à deux souverains absolus.

M. Pierre Varet, secrétaire du comité d'Indochine, représentant le ministère de la France d'outre-mer : Le point de vue du ministère de la France d'outre-mer est qu'un échange de lettres apparaît comme la solution la plus appropriée. Elle est notamment susceptible d'intervenir dans les meilleurs délais. Le roi du Cambodge doit pouvoir y souscrire immédiatement. Une opportunité favorable nous est donnée à cet égard par la personnalité du Premier ministre, à l'heure actuelle en fonctions. Après les prochaines élections, qui doivent avoir lieu en décembre, la situation risque d'être différente et moins avantageuse.

M. Jean Ramadier, chef de cabinet du Président du Conseil : Il faut savoir si la place faite au Cambodge par un accord peut servir de précédent vis-à-vis des États associés. Je vous donne donc connaissance du contenu d'un document émanant des partisans de Bao Daï. Ce document établit une distinction fondamentale entre les États associés non indépendants, comme le Laos, et les États associés indépendants, comme le Viêt-Nam, qui peut établir des relations diplomatiques directes avec l'étranger. Il conteste au président de l'Union française le droit de représenter toute l'Union française.

M. Jacques Brunschwig, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur : La notion de précédent, qui a été évoquée, déborde le cadre de l'Indochine. Son intérêt s'étend à toute l'Union française. À cet égard, la formule proposée de l'échange de lettres a une valeur certaine. Elle permet de fixer les principes d'une manière plus souple et en somme plus heureuse qu'un traité modèle. En effet, le nombre et la diversité des États associés rendent difficile l'élaboration de ce traité général susceptible d'application à tous les États. L'échange de lettres s'adapte, au contraire, à la nécessité de provoquer une série d'accords particuliers et propres à chacun de ces États.

M. Jacques Mary, de la présidence du Conseil : Il peut fort bien arriver que le roi du Cambodge, lorsqu'on présentera l'échange de documents à sa signature, demande à notre représentant en quoi résident l'utilité et la nouveauté des dispositions prévues. L'adhésion, en effet, du Cambodge à l'Union française se trouve acquise en vertu de la Constitution du Royaume. L'autonomie intérieure est également un avantage déjà concédé au Cambodge ; la représentation diplomatique s'y trouve admise. La nouveauté se réduit finalement à un seul élément, qui est le principe d'une représentation cambodgienne au sein du Haut-Conseil et de l'Assemblée

de l'Union française. Il conviendrait d'examiner si cet élément est suffisant pour répondre à l'éventualité d'une question posée par le roi à ce sujet.

M. Pierre Lampué, professeur de droit public à la Faculté de Droit : L'échange de lettres, tel qu'il est prévu, apporte d'abord un élément négatif mais important : l'abandon du protectorat dans sa forme ancienne. Il fixe, en outre, des engagements clairs et précis mais d'une grande valeur politique : représentation aux organismes communs de l'Union française, unité militaire, unité diplomatique. Par là, il va au-delà de la simple mention, dans la constitution cambodgienne, d'une appartenance à l'Union française dont le contenu ni les modalités n'étaient précisés.

Sur le plan de l'opportunité, mes préférences iraient à un échange de lettres, procédé assez souple pour laisser la porte ouverte à une série d'accords particuliers et divers, selon qu'il s'agirait de l'Asie ou de l'Afrique du Nord.

M. André Gros, jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères : Tous les motifs de préférence exprimés en faveur de l'échange de lettres rejoignent mas pensée et il est inutile de les développer à nouveau. Mais on peut relever encore cette considération que des traités, par la solennité inhérente à leur forme, évoqueraient les procédures du droit public international. On risque ainsi de provoquer ou de faciliter une analogie fâcheuse. Un échange de lettres, suivi en chaque cas d'accords particuliers, constitue une procédure adaptée à la formation des textes de droit constitutionnel intérieur à l'Union française.

M. Jean Châtelain, professeur de droit public : Si le procédé de l'échange de lettres apparaît le plus opportun dans son principe, il pourrait cependant être amélioré dans sa rédaction en insistant, un peu plus qu'il n'est fait, sur la contrepartie que la France apporte aux limitations de souveraineté que le Cambodge consent. À l'union avec la France, le Cambodge trouve sa part, non négligeable dans le passé et dans l'avenir, de garanties, d'aide et d'avantages moraux ou matériels. Cet élément positif devant figurer au mois dans la réponse du Président de la République à la lettre royale.

M. Jean Daridan, conseiller d'ambassade, du comité de rédaction : Le roi du Cambodge sera sans doute en mesure de signer le projet de lettre au Président de la République sur simple consultation de son gouvernement et dans des délais assez brefs. Un traité, quelle que soit son ampleur, devrait, au contraire, être soumis au Parlement cambodgien. Nul ne sait quelle majorité se dégagera des prochaines élections et quelles seront les dispositions de l'assemblée à l'égard du projet qui lui serait soumis. S'il arrivait qu'elle rejetât le projet de traité, l'effet moral de cet échec serait désastreux.

M. René de Lacharrière, professeur de droit public, du comité de rédaction : La solution qui était, de Saïgon, apparue comme la meilleure pour répondre aux instructions du gouvernement en date du 27 mars 1945[1] consistait en un traité long et détaillé qui pût régler complètement et autant

[1] Il s'agit du 27 mars 1947.

qu'il se peut, définitivement, les rapports franco-cambodgiens. Outre son avantage sur le plan local, cette méthode n'était peut-être pas non plus sans valeur de précédent, puisque le meilleur exemple qu'on puisse donner est celui qu'un réel et complet accord, dépassant les mots pour atteindre les choses en un domaine au moins de l'Indochine et de l'Union française.

Il faut reconnaître toutefois que cette méthode, si elle pouvait légitimement se soutenir au mois d'avril, est dépassée par le temps et les circonstances. Si l'on recherche un élément de précédent à l'égard des rapports franco-cambodgiens, il faut de toute évidence que la solution franco-cambodgienne soit maintenant acquise dans les délais les plus brefs. Devant un projet de traité, long ou court, les Cambodgiens seront à même d'invoquer divers arguments dilatoires, d'ailleurs valables ou au moins plausibles. Il me paraît en résulter, que l'échange de lettres est la procédure pratiquement réalisable, donc recommandable.

Le colonel André Simonot, du comité de rédaction : L'échange de lettres permet, en effet, de recueillir dans les délais les plus courts l'adhésion du Cambodge au principe de l'unité diplomatique et militaire.

M. Henri Yrissou, du ministère de l'Économie nationale : Toutes les raisons déjà données m'ont amené à penser que l'échange de lettres constituerait la formule la plus heureuse.

M. Eirik Labonne fait ressortir les conclusions du débat.

Quant au fond, il se dégage, je crois, sans ambigüité, la préférence unanime des membres de notre commission en faveur de la procédure de l'échange de lettres.

Quant à la forme, il conviendrait sans doute de s'attacher à la rendre aussi séduisante que possible pour le signataire, c'est-à-dire le roi du Cambodge, aussi compréhensive des susceptibilités et besoins du Royaume, tout en s'efforçant de sauvegarder l'essentiel qui a été clairement défini. Notre comité de rédaction s'efforçant d'établir des projets inspirés de cet esprit et de ces préoccupations.

Mais l'éventuelle signature par le Président de la République, président de l'Union française d'une lettre aussi importante, pose pour la première fois, l'une des questions constitutionnelles les plus délicates que notre commission ait à étudier : celle des pouvoirs de M. le Président de la République agissant, comme président de l'Union française, de ses rapports avec le gouvernement, et des modalités de son initiative et de sa compétence. En l'espèce, M. le Président de la République, président de l'Union française devra-t-il recueillir le contreseing, outre celui de M. le Président du Conseil, de tous les ministres intéressés. La lettre ne manquerait pas de prendre un aspect singulier. Peut-il, à l'inverse, en être dispensé et comment ? Agit-il, par ailleurs, en tant que Président de la République ou comme président de l'Union française ?

Comme je l'ai indiqué au début de notre séance, notre comité juridique a été saisi de cette question et procède actuellement à leur étude approfondie. Lors de notre prochaine réunion, les conclusions temporaires ou définitives

auxquelles aurait pu parvenir le comité juridique seront exposées à la commission.

Quant au cheminement des documents en cours d'élaboration, les conclusions de nos délibérations seront présentés à M. le Président du Conseil par les soins de son Chef de cabinet, ici présent, afin de recueillir son avis, et éventuellement son assentiment sur la solution de l'échange de lettres qui a les préférences de la commission. Si M. le Président du Conseil est d'accord, la commission aura alors à arrêter, au cours d'une séance ultérieure qui devrait se tenir la semaine prochaine, les projets de texte des documents prévus, c'est-à-dire le projet de texte de la lettre du roi du Cambodge à M. le Président de la République, président de l'Union française – le projet de texte de la réponse de M. le Président de la République, président de l'Union française, au roi du Cambodge, et le texte des instructions adressées à notre haut-commissaire les transmettant, chargeant d'en saisir, sauf objection de sa part, le roi du Cambodge par l'entreprise de notre commissaire à Phnom-Penh et le priant d'envisager l'opportunité de l'extension de cette procédure dans les négociations qu'il conduit actuellement avec les divers représentants des pays du Viêt-Nam.

(Direction d'Asie-Océanie)

206

NOTE DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Répercussion des obligations internationales de la France sur ses charges militaires[1]

N. *Paris, 3 octobre 1947.*

Très secret.

Obligations actuellement imposées à la France par l'ONU.

En signant la Charte des Nations unies, le 26 juin 1945, à San Francisco, la France s'est, en particulier, engagée à remplir les obligations du paragraphe 43 de la Charte, ainsi rédigé :

« Tous les membres des Nations unies, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou à des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris les droits de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

[1] Document signé du général Humbert. Transmis le 5 octobre 1947, avec une lettre de couverture signée du général Humbert, et deux annexes, non reproduites. Cette note a été rédigée en vue d'une réunion interministérielle tenue le 3 octobre, au sujet de la position française par rapport à la mise sur pied des forces armées des Nations unies.

L'accord ou les accords seront négociés aussitôt que possible sur l'initiative du Conseil de sécurité. Ils seront conclus entre le Conseil de sécurité et les membres de l'Organisation, et devront être ratifiés par les États signataires, selon leurs règles constitutionnelles respectives ».

Actuellement, le Conseil de sécurité et ses organes de travail en sont encore à l'étude de principe de la mise sur pied des Forces internationales, et de la rédaction d'un accord-type qui servira de canevas aux futurs « accords spéciaux » que le Conseil de sécurité passera avec chaque nation membre.

Donc, en dehors de l'obligation que nous avons de participer à ces travaux d'étude et d'y faire connaitre notre position, nous n'avons actuellement aucune obligation militaire à l'égard de l'ONU. Aucun élément de nos forces, de notre souveraineté ou de nos moyens matériels n'est actuellement soumis à la moindre servitude vis-à-vis de l'ONU.

Ceci posé, nous allons étudier rapidement le fonctionnement et l'œuvre du Comité d'état-major, fixer le point actuel de ses travaux, montrer son atmosphère, tracer les grandes lignes de la position française, et rappeler les instructions qu'à reçues le général Billotte pour la défendre.

1) *Le Comité d'état-major des Nations unies.*

La principale tâche assignée par la Charte des Nations unies au Conseil de sécurité est l'étude des mesures propres à assurer la paix et la sécurité internationales. Pour donner à ces mesures le caractère obligatoire qu'elles doivent revêtir pour être efficaces, la Charte a prévu, dans son article 43, que des forces armées pourraient être mises à la disposition du Conseil de sécurité sur sa demande. La fourniture par les Nations membres, d'une part de contingents nationaux de forces de terre, de mer et de l'air destinées à former les « Forces armées des Nations unies », d'autre part de certaines assistances et facilités y compris les droits de passage, sur leurs territoires nationaux, doit faire l'objet « d'accords spéciaux » entre ces Nations membres et le Conseil de sécurité.

Pour étudier toutes ces questions, mettre sur pied les forces des Nations unies, préparer la rédaction de ces « accords spéciaux », et assurer ensuite la direction stratégique et le commandement de ces forces, la Charte a donné au Conseil de sécurité un organisme de travail, le Comité d'état-major, composé des représentants des chefs d'État-major des cinq puissances membres permanents du Conseil de sécurité : États-Unis, Royaume-Uni, URSS, France et Chine.

2) *Point des travaux du Comité d'état-major.*

Réuni pour la première fois en février 1946, c'est en septembre seulement que le Comité d'état-major a commencé un travail constructif, la délégation soviétique s'étant jusque là dérobée à tout travail de fond, en arguant que son gouvernement n'avait pas encore terminé l'étude de son point de vue. De septembre 1946 à avril 1947, au cours de 21 réunions, le Comité d'état-major a rédigé un « rapport sur les principes généraux devant gouverner

l'organisation des Forces armées des Nations unies », où sont réunies des généralités sur l'objet, l'utilisation, la puissance, la composition et l'emplacement général des forces, etc.

Ce rapport comprend 41 articles, mais l'unanimité n'ayant pu être obtenue sur un certain nombre de questions de principe, certains de ces articles font l'objet de deux et parfois trois rédactions parallèles. Parmi ces divergences, la plus grave, parce qu'elle met en jeu l'efficacité même de la future armée internationale, porte sur le mode de fourniture par les cinq grands de leurs contributions nationales. Si, en effet, l'unanimité s'est faite pour confier aux cinq grands le soin de fournir à eux seuls, au moins dans la période initiale, la majeure partie des forces des Nations unies, les thèses divergent lorsqu'il s'agit de savoir sur quelle base ils fourniront des contributions. Les Russes défendent farouchement le principe de l'égalité absolue de chaque contingent de terre, de mer et de l'air, ce qui revient à aligner la contribution de chaque État sur celle de l'état le plus faible et donc à minimiser considérablement l'importance et l'efficacité des forces de Nations unies. Les autres délégations, au contraire, prônent le principe d'une équivalence approximative de la contribution globale de chaque État, ce qui permet à chacun de fournir un peu plus là où il est le plus riche, un peu moins là où il est le plus pauvre, l'important étant que, dans l'ensemble, aucun État n'ait une supériorité par trop marquée sur les autres, et que les forces ainsi constituées soient suffisamment importantes, homogène et efficaces pour être en mesure de remplir leur rôle.

Ce rapport a été déposé le 30 avril, date imposée, sur le bureau du Conseil de sécurité, qui en a aussitôt commencé l'étude, après avoir donné l'ordre au Comité d'état-major de poursuivre ses travaux sans attendre l'approbation de son rapport, et d'étudier immédiatement quelle puissance d'ensemble doivent avoir les forces des Nations unies pour remplir efficacement le rôle qui leur est assigné par la Charte. Malheureusement, après onze séances de travail, le Conseil de sécurité devait, le 15 juillet, abandonner provisoirement cette étude pour s'occuper de régler les questions grecque, anglo-égyptienne et indonésienne. Il ne l'a pas encore reprise actuellement.

Le Comité d'état-major s'est donc remis au travail sur ce nouveau problème, mais, entraîné par la délégation soviétique, dans d'interminables et oiseuses discussions de principe, il semblait aller vers une impasse, lorsque le Conseil de sécurité, sur une habile manœuvre de son président d'alors, M. Parodi, lui demanda, le 25 juin, de fournir dans les trois jours, une évaluation chiffrée et détaillée de ce que devrait être la puissance d'ensemble des forces des Nations unies. Il était cependant entendu que les chiffres ainsi avancés ne seraient considérés que comme des estimations d'experts sans mandat et donc officieuses, révisables, et n'engageant pas les gouvernements.

Dans le court délai ainsi imparti, quatre délégations présentaient leurs évaluations (voir annexe I)[1]. Seule, la délégation soviétique faisait connaître

[1] Document non reproduit.

qu'elle ne pouvait répondre à la demande du Conseil de sécurité tant que celui-ci n'aurait pas tranché le différend sur le principe de fourniture : égalité pour équivalence, exposé plus haut. Cependant, devant la publicité des débats au Conseil de sécurité, les Russes ne purent conserver longtemps cette attitude négative que le secret des réunions du Comité d'état-major leur permet si souvent d'adopter impunément. Et c'est, très prochainement devant la crainte des réactions de l'opinion mondiale, à la veille de l'Assemblée générale, qu'ils se décidèrent, le 31 juillet, c'est-à-dire plus d'un mois après les autres, à fournir à leur tour leur évaluation chiffrée de la puissance d'ensemble (voir annexe I).

Depuis lors, le Comité d'état-major a reçu mandat d'essayer d'accorder ces diverses évaluations. Il a étudié, au cours du mois d'août, le problème des forces terrestres sur lequel, bien que les points de vue initiaux se soient rapprochés, il n'a pu arriver à un accord unanime. Au cours du mois de septembre, il a abordé le problème des forces navales ; mais, après six séances de discussions sur la nécessité niée par la délégation soviétique, d'y comprendre des cuirassés et des porte-avions, il ne semble pas que l'accord soit près de se réaliser. L'étude des forces aériennes doit venir ensuite.

3) *Thèses en présence.*

Il ressort de cet exposé, comme d'ailleurs de tous les comptes-rendus de séances et des renseignements que nous communique le général Billotte, que les positions au Comité d'état-major peuvent se schématiser comme suit :

– d'un côté, les Russes qui, depuis le début des travaux, freinent tant qu'ils peuvent la constitution des forces des Nations unies. Dans la mesure où ils sont obligés de céder, ils font alors tous leurs efforts pour en minimiser l'importance, la cohérence et l'efficacité. Ils redoutent évidemment que leur infériorité n'y soit trop marquée vis-à-vis du « bloc occidental ». Cette obstruction permanente et larvée risque de devenir encore plus rigoureuse le jour où l'on entamera le problème de la rédaction des accords spéciaux, et particulièrement l'étude de « l'assistance et des facilités, y compris les droits de passage » que les Nations membres devront fournir au Conseil de sécurité. On sait déjà qu'ils se refusent à envisager la mise à la disposition du Conseil, de « bases », sous prétexte que ce terme n'est pas mentionné dans la Charte,

– de l'autre côté, et bien que des divergences les séparent parfois sur des points d'importance secondaire, les quatre autres délégations font tous leurs efforts pour donner au Conseil de sécurité des forces armées suffisantes, organisées, cohérentes et efficaces.

Les États-Unis, que leurs possibilités de contributions ne préoccupent pas, sont le champion d'une force internationale extrêmement puissante et mobile, capable, selon les termes adoptés unanimement dans le rapport sur les principes généraux, d'« agir efficacement et avec rapidité en tous points du globe ». Cependant, leur évaluation chiffrée de la puissance d'ensemble paraît considérable et sans doute hors de proportion avec ce

qui serait vraiment nécessaire pour faire face à un conflit mineur. Parmi les explications que l'on peut donner de cette attitude, on peut citer les suivantes, qui sont certainement exactes à des degrés divers :

– nécessité d'impressionner et de rassurer les petites puissances ;

– nécessité de faire échec à l'adoption du principe soviétique de l'égalité des contributions des membres permanents,

– manœuvre de politique intérieure, surtout en ce qui concerne l'aviation, pour obtenir des crédits du Congrès,

– mais surtout on peut penser avec quelque raison que l'éventualité du règlement des seuls conflits « mineurs » est largement dépassée dans l'esprit des dirigeants américains et que pour eux, les forces armées à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, créées pour servir les buts des Nations unies, devront exister avec la participation des Russes, si ceux-ci le veulent ; sans eux, s'ils s'en retirent ; contre eux, s'ils s'y opposent,

– certes, les Américains sont disposés à offrir aux Russes une importante participation, égale à la leur, voulant leur donner ainsi une satisfaction de prestige et d'amour-propre. Mais ils veulent que leurs propres forces, avec l'appoint des forces britanniques et françaises, constituent, au sein des forces des Nations unies, un ensemble qui leur assure, en quantité et en qualité, une incontestable suprématie sur les forces slaves. C'est pourquoi, ils attachent une très grande importance aux contributions que nous sommes disposés à mettre à la disposition du Conseil de sécurité.

4) *Position française et directives gouvernementales.*

Les évaluations françaises résultent du souci de tenir compte des considérations suivantes :

– possibilités françaises propres,

– il s'agit d'évaluer la puissance d'ensemble désirable pour que les forces armées des Nations unies puissent faire face à un conflit mineur. Cette évaluation comprend donc les forces fournies par toutes les Nations unies dans le stade définitif, et non pas seulement celles qui pourraient être fournies initialement par les cinq grands.

C'est ainsi que la délégation française a proposé que la puissance à fournir par les cinq grands soit égale aux trois-quarts de la puissance d'ensemble. Cette proportion a été également proposée par d'autres délégations.

– à l'intérieur de cette puissance d'ensemble, application ou principe d'équivalence. Pour la France, par exemple, étant donné la difficulté de fournir une contribution terrestre importante, possibilité de forcer sur la contribution navale,

– intérêt, pour la position française, de présenter un compromis entre les évaluations américaines d'une part, britanniques et chinoises, d'autre part.

Nous allons maintenant rappeler les directives qui ont été données à ce sujet à notre délégation militaire depuis l'origine. Cette courte étude va

nous montrer que la position soutenue par le général Billotte est parfaitement adaptée à toutes les considérations rappelées ci-dessus.

A) Instruction 369 DN/I/TS du 19 mars 1946 (signée du président du gouvernement provisoire, M. Félix Gouin) qui pose en particulier les principes suivants :

a) les forces fournies par la France doivent constituer des ensembles homogènes capables, au moins, de combattre, et dans la plus large mesure possible, de vivre sans secours de l'étranger, faute de quoi ces forces seront émiettées au sein de l'organisation militaire internationale.

b) Elles doivent disposer d'organes de commandement suffisamment élevés et solidement constitués – quoi qu'en rapport avec les moyens fournis – pour assurer à la France une participation honorable dans la répartition des commandements.

Cette instruction prévoyait la possibilité de fournir à partir du 1er juillet 1946, les contributions suivantes :

Armée de terre : une division mixte composée de :

– 2 *combat-teams* d'infanterie,

– 1 *combat-command* blindé,

– des éléments de réserve générale (à préciser),

avec un organe de commandement de corps d'armés si les autres grandes puissances proposaient de leur côté, des contributions plus substantielles.

Armée de l'air : une *Tactical Air Force* correspondant :

à la division-mixte précitée, et qui comprendrait :

– 2 groupes de chasseurs-bombardiers,

– 1 groupe de reconnaissance,

– l'échelon de servitude aéroporté correspondant.

Armée de mer : une *Task-force* comprenant :

– 1 bâtiment de ligne (*Richelieu*),

– 2 croiseurs de 7 700 tonnes (type *Gloire*),

– 3 croiseurs légers (type *Fantasque),*

et éventuellement un train d'escadre composé comme suit :

– 2 bâtiments transports de matériel,

– 1 pétrolier,

– 3 destroyers d'escorte de type américain.

B) Télégramme 554 DN/I/TS du 6 décembre 1946.

Les positions ci-dessus ont été mises à jour à la fin de l'année 1946, pour tenir compte des modifications survenues depuis lors, dans l'évolution des forces armées françaises.

Armée de terre : un corps d'armée à deux divisions dont une prête immédiatement et l'autre vers 1950 – une troisième division pourrait être ajoutée dans le cas d'une intervention sur un théâtre européen (Allemagne par exemple).

Armée de l'air : une *Tactical Air Force* proportionnée à notre contribution terrestre – mais pas d'aviation stratégique, pour le moment, car nous n'en possédons pas.

Armée de mer : la *Task-force* prévue ci-dessus, avec, en plus, un porte-avion de combat, l'*Arromanches*, dès qu'il sera équipé en aviation moderne.

C) Télégramme 216 DN/I/TS du 12 août 1947 et 229 DN/I/TS du 3 août 1947.

Afin de tenir compte, d'une part, de l'évolution récente des discussions devant le Conseil de sécurité, d'autre part, des possibilités actuelles françaises, le Président du Conseil a décidé d'augmenter les contributions aériennes et navales prévues dans les textes précédents en indiquant au général Billotte les modifications suivantes à apporter, en ce qui concerne ces contributions, aux directives du 19 mars 1946 :

– Contribution aérienne : Tg. 216 DN/I/IS du 12 août 1947, signé : Ramadier.

« Directives 369 DN/I/TS du 19 mars 1946 sont modifiées comme suit en ce qui concerne contribution forces aériennes :

Primo : Forces aériennes stratégiques : trois groupes dont deux de bombardiers lourds *Halifax* et un de B. 26 *Marauders*.

Secundo : Forces aériennes tactiques : six groupes dont quatre en chasseurs-bombardiers P. 47 *Thunderbolt*. Un de reconnaissance P. 51 *Mustang* et un de reconnaissance P. 38 *Lightning*.

Tertio : soit au total neuf groupes avec organes correspondants de commandement de transmissions et de services ».

– Contribution navale : Tg. 229 DN/I/TS du 23 août 1947 – signé : Ramadier.

Primo : « Directives 369 DN/I/TS du 19 mars 1946 sont modifiées comme suit en ce qui concerne contributions forces maritimes. Une *Task Force* comprenant :

– 1 bâtiment de ligne (*Richelieu*)

– 1 porte-avion de combat (*Arromanches*)

– 2 croiseurs de 7 700 tonnes type *Gloire*

– 3 croiseurs légers type *Fantasque*

– 3 contre-torpilleurs type *Marceau*,

un train d'escadre éventuel comprenant deux bâtiments transport de matériel, un pétrolier ravitailleur. Possibilité d'ajouter dragueurs et divers petits bâtiments en nombre raisonnable.

Secundo : Cette force navale serait disponible en permanence sous réserves suivantes :

a) armée à l'effectif de paix, il lui faudrait environ un mois pour être mise à l'effectif de guerre et acquérir ainsi sa puissance maxima de combat,

b) tant que *Richelieu* et *Arromanches* seront seuls représentants de leurs catégories dans la marine française, leur utilisation sera évidemment subordonnée à périodes normales de carénages ».

D) Télégramme 240 DN/I/TS du 6 septembre 1947 relatif à la contribution en sous-marins, envoyé en réponse à une demande urgente du général Billotte et rédigé en accord avec l'amiral Lemonnier.

« Position française à priori est pour nombre total douze sous-marins, mais ne ferions aucune objection à un accroissement assez important de ce nombre qui doit constituer limite minimum. Contribution France pourrait être deux sous-marins ».

Le résumé de ces directives successives fait l'objet de l'annexe II[1] qui fait le point actuel des contributions que le gouvernement envisage pour la participation française. Précisons encore que ces prévisions n'ont été envoyées au général Billotte que pour lui servir de guide dans les débats du Comité d'état-major et lui permettre de défendre la position française sur la puissance d'ensemble. Elles n'ont jamais été exposées en public, ni même au sein du Comité d'état-major. Rappelons d'ailleurs encore une fois qu'il a été spécifié que les discussions du Comité d'état-major sur les évaluations de la puissance d'ensemble ne sont qu'officieuses et que ces évaluations, données par des militaires jouant le rôle d'expert, n'ont qu'un caractère provisoire et n'engagent pas les gouvernements.

(Secrétariat des Conférences)

[1] Document non reproduit.

207

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 3 octobre 1947.*

Ci-joint, avec la lettre d'envoi d'Ashley Clarke[1], le procès-verbal fait par les Anglais de la conversation Ramadier-Bevin.

Comme vous le constaterez, les deux documents collent à peu près, à cela près que les Anglais donnent une importance particulière à des observations de M. Ramadier sur l'Extrême-Orient.

Je ne vois pas du tout ce que le Président du Conseil peut avoir en vue. Il est, bien évident que quelles que soient les difficultés de la situation en Chine et les risques de conflit mondial qu'elle comporte, ni les Anglais ni nous-mêmes, séparément ou ensemble, n'y pouvons grand-chose.

J'ai reçu votre lettre du 30[2] qui confirme et précise vos deux coups de téléphone. Quand je dis que rien ne peut être plus vide que les comptes-rendus que j'ai entre les mains, je parle des comptes-rendus et non des intentions que les interlocuteurs en présence pouvaient avoir en échangeant des propos fades. M. Ramadier est, semble-t-il, hors d'état de donner substance à ces propos ; j'aime à croire que M. Bevin a plus de précision dans l'esprit. En tout état de cause, l'insistance mise par Ashley Clarke à se renseigner sur nos propres vues et à se faire porteur au début de la semaine prochaine de ce que je pourrais avoir à faire dire à ce sujet au *Foreign Office*, marque assez bien que du côté anglais on souhaite faire quelque chose. Mais l'ambassade n'a aucune idée de ce que ce quelque chose pourrait être. Clarke a vaguement l'impression que les conversations se situeraient plutôt sur le plan économique.

Quoi qu'il en soit à cet égard, n'oubliez pas que je suis ici sans ministre, sans directeur politique, sans directeur économique, que je viens de changer de directeur d'Europe, et que les collaborateurs d'Alphand sont généralement en vadrouille. Ajoutez à cela que Fouques-Duparc me quitte. Je suis donc dans une situation particulièrement difficile pour nourrir et mûrir de vastes projets. Si donc les Anglais pour leur part orientent leurs recherches dans tel ou tel domaine et associent à ses recherches tel ou tel milieu, il me serait utile de le savoir pour pouvoir de mon côté mettre en train des études correspondantes, quitte à compléter par nos propres suggestions les prévisions anglaises si, chemin faisant, il apparaissait que nous souhaitions étendre le programme.

[1] Document non retrouvé.

[2] Voir le document n° 194.

Il est possible que nous soyons amenés à suggérer des conversations militaires. Revers m'a dit l'autre jour incidemment qu'il avait sur ce point des questions à me poser.

(Papiers Massigli)

208

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Situation en Indochine[1]

N. *Paris, 3 octobre 1947.*

Ci-joint, un télégramme du 27 septembre de M. Bollaert[2] faisant le point sur la situation politique et qui dégage une impression de profond embarras.

Au cours de son dernier séjour à Paris, M. Bollaert[3], confiant dans la force croissante des éléments d'opposition du Viêt Minh, avait fait adopter par le gouvernement le plan général d'action suivant :

1) Discours de Hadong destiné à permettre à ces éléments de se rallier autour d'un programme d'entente précis avec la France[4].

2) Formation immédiate de gouvernements provisoires anti-Viêt Minh au Tonkin et en Annam et accentuation de l'autorité du gouvernement provisoire de Cochinchine déjà existant.

3) Appel par ces gouvernements provisoires à Bao Daï pour diriger le mouvement anti-Viêt Minh et négocier avec la France.

4) Action militaire parallèle au Tonkin destinée à balayer le dispositif gouvernemental de Hô Chi Minh et à entraîner le ralliement du pays tout entier.

Ce plan semble se heurter à de grosses difficultés de réalisation. Sans doute les partis d'opposition au Viêt Minh ont-ils, dès après le discours de Hadong, fait appel à Bao Daï pour négocier avec la France[5]. De son côté,

[1] Note signée Philippe Baudet.
Note manuscrite : *M. Baudet. Teitgen a reçu en Conseil de M. Ramadier et de M. Moutet, l'assurance formelle qu'aucune opération d'envergure n'était prévue. Signé Chauvel.*

[2] Document non reproduit.

[3] Voir le document n° 179.

[4] Voir les documents n°s 102 et 179.

[5] Des manifestations en faveur de l'ex-souverain avaient eu lieu à Hanoï, Haïphong et Hué autour du slogan « Indépendance, unité et retour de Bao Daï », et même à Saïgon malgré les risques encourus (télégramme de Saïgon n° 50801 du 17 octobre 1947 non reproduit). Bao Daï avait adressé une proclamation au peuple vietnamien par voie de presse (télégramme de Hong

Bao Daï a bien accepté l'espèce de mandat qui lui était ainsi offert au nom du Viêt-Nam, mais l'embarras du haut-commissariat pour entamer les pourparlers avec lui est d'autant plus grand que les mandants eux-mêmes ont marqué publiquement qu'ils tenaient les propositions françaises pour totalement insuffisantes et qu'ils se sont élevés contre le caractère d'ultimatum qui leur a été conféré par M. Bollaert.

D'autre part, trois semaines se sont écoulées depuis le discours de Hadong et les gouvernements provisoires prévus au Tonkin et en Annam n'ont pas été fondés. Seuls subsistent les « comités de gestion administratifs » de Hanoï et de Hué créés au printemps dernier et dont, peut-être celui de Hué pourrait évoluer vers la forme d'un gouvernement provisoire. Quant au gouvernement provisoire de Cochinchine, il vient d'être secoué par une rivalité de clan qui a porté au pouvoir, à la place du Dr Hoach, le général Xuan, sujet français, polytechnicien, de longue date classé comme un ami des « colonialistes », mais qui s'est, il est vrai, rapproché récemment du Viêt Minh pour des raisons d'opportunisme[1].

Devant cette situation, l'attitude du haut-commissaire est très réservée. Il est à craindre que cette réserve ne cache de l'hésitation et de l'embarras.

En ce qui concerne l'aspect militaire de la situation, aucune opération d'envergure ne semble imminente. Si le plan prévu pour octobre n'a pas été abandonné, le général Valluy, commandant supérieur, est encore à Paris. Cependant le gouvernement américain, qui a eu vent de l'opération, s'inquiète de la possibilité d'une initiative qui, dans la situation actuelle, ne manquerait pas d'apparaître comme destinée à forcer une situation politique désespérée. L'ambassade des États-Unis a représenté dernièrement, en termes très vifs, le danger auquel s'exposerait ainsi la France, par similitude avec l'affaire d'Indonésie[2].

Le gouvernement chinois, lui aussi, a demandé à notre ambassade à Nankin d'être informé de nos plans militaires, afin de pouvoir mettre ses ressortissants menacés à l'abri.

Kong n°s 65-66 du 18 septembre 1947 et non reproduit). Répondant à l'appel des Vietnamiens, il acceptait d'entrer en contact avec les autorités françaises pour obtenir indépendance et unité. Il proposait le poids de son autorité pour arbitrer le conflit entre Vietnamiens. Ces manifestations s'étaient développées après le départ de Bollaert pour Paris. Les observateurs estimaient pourtant que Bao Daï pouvait difficilement représenter une alternative crédible à Hô Chi Minh dont le prestige et l'autorité étaient considérables (dépêche de *United Press*, Saïgon n° 49 du 3 septembre 1949 non reproduite).

Le conseiller diplomatique de Bollaert, Daridan, partageait ce scepticisme, tant quant à la sincérité des manifestions, que sur l'avenir politique de Bao Daï, dont les exigences étaient aussi draconiennes que celles de Hô Chi Minh. Et finalement les opérations militaires avaient succédé à l'optimisme béat qui avait suivi le discours de Hadong (message de Saïgon du 5 octobre 1947 et non reproduit).

[1] Un parti de la minorité khmère du sud Viêt-Nam (400 000 personnes environ) s'était manifesté auprès du haut-commissariat, réclamant une représentation et une participation aux discussions sur le statut futur du pays (note du 3 décembre 1947 de Saïgon non reproduite).

[2] Voir les documents n°s 177, 202, 229 et 276.

Le Président du Conseil, conscient de la gravité des questions posées par la situation actuelle a appelé en consultation M. Messmer, Chef de cabinet du haut-commissaire, le chef d'état-major des forces françaises d'Indochine, ainsi que M. Cousseau, intermédiaire entre Bao Daï et le haut-commissaire.

(Direction d'Asie-Océanie)

209

M. Seydoux, Conseiller politique p.i. à Berlin,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 917. *Berlin, 6 octobre 1947, 12 h.*

(*Reçu* : le 6, 18 h. 30)

Tandis que la veille encore des élections sarroises les deux chefs du parti socialiste MM. Pieck et Grotewohl exhortaient les Sarrois par des appels lancés à la radio à voter contre la séparation de la Sarre du reste de l'Allemagne, le *Telegraf*, organe des sociaux-démocrates paraissant sous licence britannique, s'est efforcé dans son éditorial du 5 octobre de comprendre l'électeur sarrois qui va se prononcer pour le rattachement économique de son pays à la France. Selon ce journal c'est surtout pour des considérations d'ordre matériel que des votes de ce genre peuvent s'expliquer. « Il convient, remarque le *Telegraf*, de se rendre parfaitement compte que la situation actuelle n'est pas celle de 1935. Aujourd'hui les Sarrois en votant pour la France n'ont plus rien à perdre mais sans doute au contraire beaucoup à gagner ».

Si l'inévitable se produit continue l'organe social-démocrate, il faudra s'en accommoder et en tirer profit pour le bien de l'Allemagne, de la France et de l'Europe ; après son rattachement économique à la France, la Sarre peut jouer pour une France magnanime et une Allemagne pacifique, le précieux rôle d'un pont et d'un trait d'union. Encore importe-t-il que deux conditions essentielles soient au préalable remplies : « On devrait à Paris ne pas perdre de vue que les principes de Richelieu concernant la sécurité de la frontière française de l'Est ne sont pas éternels. Or, il est triste de constater que les circonstances dans lesquelles se déroulent aujourd'hui les élections en Sarre ne manifestent guère un changement dans la façon de penser de la France à l'égard de l'Allemagne. D'autre part si les nazis ont su accroître par tous les moyens imaginables la défiance française, traditionnelle, les communistes poursuivent maintenant leur œuvre. Le parti d'unité socialiste injurie les Sarrois qui se prononcent pour le rattachement économique à la France quoique ce même parti sache mieux que tout autre dans quelle mesure la zone orientale est déjà réunie à l'Union soviétique sur le plan économique ». Mais ce n'est pas le

sens de l'intérêt national allemand qui guide le SED dans sa campagne pro-sarroise mais une aversion de sa part bien compréhensible pour toute pacification des esprits à l'Ouest.

(Direction d'Europe)

210

GÉNÉRAL KOENIG, COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 6356. *Baden-Baden, 6 octobre 1947.*

(*Reçu* : le 6, 23 h. 15)

Primo : Élections d'hier en Sarre constituent un succès indiscutable.

La consultation se présentait pourtant sous les auspices les plus défavorables, les conditions actuelles financières et économiques françaises étaient bien connues des Sarrois, le rythme très lent des opérations successives du rattachement économique pouvait paraître à certains comme l'indication d'une hésitation de notre part.

Tout ceci avait été repris ces derniers temps par nos ennemis comme autant d'arguments défavorables à la thèse française et exploité à fond, soit ouvertement hors de Sarre, soit plus ou moins clandestinement en Sarre même[2].

[1] Le télégramme a pour destinataire le Commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes avec mention : « à l'attention personnelle de M. le président Ramadier et de M. le ministre des Affaires étrangères ».

[2] Le télégramme n° 133, envoyé de Baden-Baden le 30 septembre 1947 à 19 h. 30 et reçu par le ministère des Affaires étrangères, le même jour à 22 h., non reproduit, soit une semaine environ avant l'élection, témoignait d'une réelle inquiétude des autorités françaises : « Les services de la Sûreté chargés de sonder opinion sarroise se montrent pessimistes en ce qui concerne les élections de dimanche prochain. D'après leurs pronostics, le nombre des votants (…) ne dépasserait pas 50 % (…). Seuls devraient être considérés pour le rattachement économique avec la France les suffrages exprimés, en faveur des partis chrétiens, socialistes et libéraux, le parti communiste étant hostile au rattachement. Si donc le nombre des suffrages réunis par ces trois partis n'atteint pas 50 % on devrait admettre que la majorité de la population sarroise est hostile au rattachement économique ou du moins ne le souhaite pas ». En réalité, il y eut 498 655 suffrages exprimés sur 520 860 inscrits. Les chrétiens-populaires du CVP obtinrent 230 063 voix, soit 51,17 %, et 28 sièges. Le parti socialiste sarrois (SPS), 147 261 voix, soit 32,78 %, et 17 sièges. Le parti communiste (KP), 37 929 voix, soit 8,43 %, et 2 sièges et le parti démocrate (DPS), 34253 voix, soit 7,52 %, et 3 sièges. Une dépêche AFP datée du 6 octobre à 2 h. 35 rappelait, par comparaison, les résultats obtenus par les mêmes partis aux élections municipales de 1946 : 226 759 voix (52,4 %) pour les chrétiens-populaires ; 108 882 voix (25,1 %) pour le SPS ; 37889 voix (8 %) pour les communistes ; et 57 580 voix (13,4 %) pour les forces politiques restantes. L'agence de presse ajoutait ce commentaire concernant le vote du 5 octobre: « Le faible nombre de sièges obtenu par le parti communiste, comparativement au nombre de voix qu'il a recueillies, provient du système de répartition des sièges entre les trois circonscriptions sarroises. Si l'on admet par ailleurs que le nombre des bulletins nuls comprend environ 50 % de bulletins blancs, la proportion des Sarrois qui ne serait pas en faveur du rattachement économique à la France serait, y compris les voix des communistes, de l'ordre de 13 %. 87 % des Sarrois seraient partisans du rattachement ».

À l'occasion de cette campagne pro-unificatrice et anti-française, notre gouvernement aura décelé sans peine la collusion d'éléments allemands très opposés par leurs doctrines politiques ou confessionnelles mais unis occasionnellement dans le but inavoué de réformer plus tard un grand *Reich*.

Secundo : Tous ces efforts ont été déjoués hier et d'une manière très significative.

Le seul désaveu de notre politique aurait été, soit l'abstention, soit le nombre élevé de bulletins blancs, soit une poussée du parti communiste.

Malgré son excellente position tactique, le parti communiste sarrois perd quelques voix, la plupart de ses sièges et se voit en réalité infliger un très grave échec.

La participation au vote a été exceptionnellement forte, quant au nombre de bulletins blancs, son pourcentage est vraiment très bas.

Le léger recul du parti CDU au bénéfice, semble-t-il du parti socialiste sarrois ne peut être davantage interprété comme un signe de défaveur à notre égard : il procède d'une tendance générale en Allemagne occidentale, d'ailleurs on peut tenir pour assuré que les gens ayant voté CDU aux élections municipales, mais qui auraient voulu, cette fois-ci, voter contre nous, auraient évidemment utilisé l'arme de l'abstention ou du bulletin blanc, arme conseillée en sous-main à beaucoup d'entre eux.

L'étude détaillée des scrutins, en particulier à Sarrelouis, ne laisse aucun doute à cet égard.

Tertio : Le très grand succès d'hier pour notre politique générale et nos intentions en Sarre doit être exploité à fond à l'étranger et en France même où l'opinion ne s'est pas, ces derniers temps, montrée suffisamment bien informée.

Je demande que tous les organes d'information soient orientés dans délai sur cette action capitale.

Quarto : Il m'est très agréable de complimenter de ce résultat M. Grandval, qui depuis plus de deux ans possède ma confiance entière.

Il a mené son affaire avec une vigueur peu commune et une foi totale dans la réussite.

Je serais reconnaissant que le gouvernement saisisse une occasion aussi spectaculaire pour lui marquer ma satisfaction.

(Direction d'Europe)

211

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 2978[2]. *Washington, 6 octobre 1947.*

(*Reçu* : le 9, 16 h.)

L'annonce de la conférence tenue en Pologne par les représentants de neuf partis communistes européens, la publication de la résolution adoptée et celle du manifeste établissant le bureau d'information de Belgrade ont été une surprise pour l'opinion américaine.

Elles l'ont été également dans une large mesure pour le Département d'État. Bien que celui-ci déclare qu'il était au courant de la réunion et connaissait même les noms d'un certain nombre des participants, il ne pensait pas qu'il dût en résulter des décisions aussi importantes.

L'administration s'attache cependant à présenter ces décisions comme n'était pas inattendues. Elle les rapproche des événements de ces derniers mois. Elle y voit le développement d'une politique qu'elle fait remonter à un article publié par la *Pravda* au printemps dernier et qui dénonçait la politique de collaboration avec les puissances occidentales telle qu'avait voulu la pratiquer un Kerinsky. Dès ce moment, le *Politburo* aurait pris la décision d'abandonner une ligne de conduite qui, à son avis, rapportait moins aux Soviets et au parti communiste qu'elle ne rapportait aux puissances occidentales. L'échec de la conférence de Moscou, le refus de participer à la conférence de Paris, le langage tenu à l'ONU par M. Vichinsky en seraient l'application. L'initiative communiste n'aurait pas été provoquée par le plan Marshall ; elle serait la continuation de la nouvelle politique de Moscou.

Le Département d'État est cependant le premier à souligner que, dans la forme qu'elle a prise, la décision soviétique est conçue comme devant faire échec au plan Marshall. Le manifeste s'en prend directement et principalement aux États-Unis. Il attaque aussi âprement les chefs socialistes de droite, parce que l'enjeu est la classe ouvrière européenne dont l'attitude assurera fatalement la réussite ou l'échec du plan Marshall.

L'administration relève comme caractéristique la présence parmi les délégués à la conférence communiste de deux ministres de l'Économie, celui de Roumanie M. Gheorghiu-Dej et celui de Pologne M. Minc. Elle indique d'autre part que, depuis plusieurs semaines, M. Malenkov serait chargé de diriger la riposte au plan Marshall. Plus encore que sur un plan technique, c'est cependant sur un plan de propagande auprès des nations

[1] Communiqué à Londres, Moscou, Rome, Rome-Vatican, Belgrade, Prague, Varsovie, Berlin, Ankara, Sofia, Bucarest, Budapest, Vienne et Bruxelles. Note manuscrite : *M'en parler. Fait le 13-10-47.*

[2] Envoyé en clair par courrier.

européennes placées en dehors de l'orbite soviétique que va se dérouler l'action envisagée par les Soviets. Les délégués de Varsovie n'étaient pas les chefs des organisations de combat des partis communistes ; mais plutôt les porte-parole de ces partis auprès du public et en quelque sorte leurs spécialistes de *public relations*.

On relève également que la principale action doit porter sur la France et sur l'Italie et on y voit la confirmation qu'ainsi que le signalaient depuis un certain temps déjà les services américains, c'est dans ces deux pays que va se jouer la partie européenne.

Le choix de Belgrade comme siège du bureau d'information est interprété non seulement comme le signe que les Soviets veulent éviter les critiques et les suspicions auxquelles avait donné lieu l'installation du *Komintern* dans leur propre capitale, mais également comme faisant présager un accroissement de la tension sur la frontière italo-yougoslave et sur la frontière yougoslavo-grecque.

Enfin, au lieu comme le *Komintern* de s'adresser au prolétariat international, le nouveau bureau, concentrant son action sur l'Europe, chercherait à faire d'un certain nombre de pays européens les auxiliaires ou les leviers de la politique russe. Plusieurs journaux écrivent pour cette raison que les Soviets sont maintenant sortis de leur phase révolutionnaire pour entrer dans une phase napoléonienne et ils établissent également un parallèle avec la politique hitlérienne qui, elle aussi, avait pour méthode de porter contre l'adversaire les accusations même dont elle était chargée.

L'impression causée par ces nouvelles sur l'opinion américaine est extrêmement vive. Bien que la suppression du *Komintern* en 1943 ait été présentée par beaucoup de journaux de l'époque comme une mesure de circonstance qui ne changeait qu'en surface la politique de Moscou, elle avait provoqué une sensation de détente et une satisfaction certaine. L'effet contraire se manifeste aujourd'hui. On souligne que la suppression du *Komintern* avait constitué le couronnement d'une politique de relations cordiales avec les puissances occidentales : son rétablissement marque le terme définitif de cette politique. Le mot de *Komintern* produit sur l'opinion américaine un effet presque magique. Il lui fait identifier Moscou avec des forces secrètes travaillant au bouleversement de l'ordre mondial et particulièrement de l'ordre américain. Les nouvelles de Varsovie et de Moscou ont fixé l'attitude d'une opinion qui faisaient ballotter les avis souvent contradictoires des parlementaires américains actuellement en mission en Europe occidentale sur la nécessité d'une aide à ces pays. Elles l'ont convaincue qu'il est indispensable d'agir pour empêcher l'Europe de l'Ouest et notamment la France et l'Italie de tomber aux mains des communistes. Il apparaît dès maintenant que le vote par le Congrès de l'aide à l'Europe en sera facilité d'une manière encore plus certaine que par le discours de M. Vichinsky : la question qui doit être débattue au Capitole sort du cadre principalement économique dans lequel elle était jusqu'à présent posée, pour revêtir l'aspect d'une question politique sur laquelle la majorité sera plus aisément obtenue.

La soudaineté et l'imprévu de l'initiative soviétique ont mis également en relief l'avantage initialement dispose un État totalitaire sur les démocraties et fait ressortir la nécessité pour celles-ci, si elles ne veulent pas se laisser devancer, de hâter leur action : les États-Unis doivent accélérer la réhabilitation de l'Europe de l'Ouest.

La même incitation à agir sans délai est ressentie par l'administration qui a conscience d'autre part que l'état d'esprit créé dans l'opinion va l'aider à obtenir du Congrès les crédits nécessaires.

Il ne lui échappe pas cependant que l'initiative de Moscou risque de consacrer la division du monde en deux. Elle estime que les chances de voir la conférence de Londres aboutir à un résultat se trouvent sensiblement diminuées et elle ne s'en montre que plus désireuse de préparer dès maintenant la fusion de la zone française avec les zones anglo-saxonnes. Si tant est que l'un des objectifs de Moscou ait été d'impressionner les États-Unis aussi bien que les États européens, le résultat contraire se manifeste actuellement. L'administration américaine est poussée à agir, quelles que doivent être les conséquences. Elle considère comme possible que l'URSS décide maintenant de se retirer des Nations unies, bien qu'à son avis le problème se posât déjà d'une manière aussi aiguë au début de l'Assemblée. Elle envisage d'une manière plus nette que les États-Unis puissent être amenés à préparer avec le Japon et avec l'Allemagne des paix séparées. Le titre choisi par M. Lippmann pour sa plus récente série d'articles « La guerre à froid » est employé d'une manière de plus en plus générale pour caractériser la période actuelle. Bien qu'ils continuent de penser que les Russes feront l'impossible pour éviter une guerre et que M. Staline y est foncièrement opposé, on commence dans les services du Département d'État à parler d'un conflit comme d'une éventualité qui n'est pas entièrement à exclure. On espère que la conscience de la force américaine permettra de l'écarter. On voit dans la nouvelle initiative de Moscou un aveu de l'inquiétude que cause au gouvernement soviétique la conviction qu'ont de cette force les États européens. On s'attend à ce qu'à l'intérieur des États-Unis, les éléments libéraux et les syndicats, jusqu'ici critique de la politique Truman et du plan Marshall, donnent maintenant leur appui à l'une et à l'autre et l'on escompte en même temps que l'attitude de combat prise par les communistes amènera en Europe les partis conservateurs, modérés et socialistes à faire bloc contre eux.

(Direction d'Amérique)

212

M. DE BEAUSSE, CHARGÉ D'AFFAIRES P.I. À L'AMBASSADE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 968. *Varsovie, 6 octobre 1947.*
Confidentiel.

Par mes télégrammes n°s 1675 et 1677[1], j'ai fait part à Votre Excellence des premières réactions suscitées à Varsovie par l'annonce de la réunion quelque part en Pologne d'une conférence internationale à laquelle avaient pris part les représentants des partis communistes de toutes les démocraties populaires de l'Europe orientale, ainsi que ceux des partis communistes français et italiens.

Bien que la stupeur provoquée par cette nouvelle ne soit pas encore tout à fait apaisé, il m'a été loisible dès aujourd'hui de recueillir de divers cotés les impressions des principaux intéressés à cette renaissance virtuelle de la 3e internationale.

Dans les milieux gouvernementaux, on se tient sur une stricte réserve et le général Grosz, porte-parole officiel du ministère des Affaires étrangères, dans la conférence de presse qu'il a tenue ce matin pour les correspondants étrangers s'est refusé à toutes déclarations : « Il s'agit là, a-t-il dit, d'une affaire qui ne concerne pas le gouvernement. Seul, un de nos partis y est intéressé » et, comme on lui demandait si à défaut du point de vue officiel, il pouvait donner son opinion en tant que membre du PPR, il s'y refusé catégoriquement. À une question qui lui était posée par un journaliste américain sur les changements éventuels que pourraient apporter à la ligne politique actuelle du gouvernement polonais les résultats de la conférence de Silésie, notamment en ce qui concernait les « gouvernements traitres de Grande-Bretagne et de France », M. Grosz répondit qu'à son avis, il n'y avait aucune raison pour que son gouvernement modifie son attitude présente à l'égard de ces pays.

L'organe officiel du PPR, *Glos Ludu*, s'est ce matin montré plus prolixe. Sous le titre « Consultation de neuf partis », il a longuement commencé dans un éditorial, les raisons qui ont amené les représentants de l'URSS, des démocraties populaires et des prolétariats français et italiens, à signer la déclaration rendue publique hier ; « l'ombre de Wall Street plane dans le monde, écrit-il, c'est en même temps l'ombre de l'Allemagne impérialiste et renaissante ». C'est donc d'après *Glos Ludu*, par un simple réflexe de défense et pour « préserver son indépendance et sa souveraineté nationale » que les classes ouvrières des différents pays représentés ont donné le signal de la nouvelle croisade anti-impérialiste. Et il conclut : « Nous défendrons

[1] Documents non reproduits.

la paix du monde avec la pleine conscience d'avoir en mains les moyens efficaces de la préserver envers et contre tous ».

Cet enthousiasme claironnant fait un contraste assez remarquable avec l'anxiété qui visiblement règne depuis hier dans l'état-major du parti socialiste. À l'un de mes collaborateurs qui vient d'avoir l'occasion de passer plus d'une heure au siège du Secrétariat général du parti, il a été dit tout d'abord que le PPS avait accueilli cette nouvelle avec une certaine surprise. Le PPR avait bien, semble-t-il, annoncé à son allié marxiste dès avant la venue de M. Duclos en Pologne qu'une conférence serait organisée au cours de son séjour. Mais on ne pensait pas, dans les rangs des amis de M. Cyrankiewicz que la conférence annoncée aurait une pareille ampleur. Aussi, est-ce avec un étonnement voisin de la stupeur que le communiqué officiel paru 24 heures plus tard dans le *Glos Ludu* a été accueilli samedi matin par les dirigeants du parti socialiste. Ils estiment tout d'abord qu'en principe la décision prise par le PPR d'adhérer à ce *Komintern* nouvelle manière ne devrait pas altérer les bons rapports existant en Pologne entre les deux partis marxistes. Ils laissent pourtant entendre que le discours que vient de prononcer à Bucarest M. Groza pour inviter communistes et socialistes à s'unir dans un seul parti est de mauvaise augure. Le Président du Conseil roumain, pensent-ils, n'a pas dû parler à la légère et ses paroles, selon toute vraisemblance, lui ont été dictées par l'allié libérateur. S'il en était ainsi, il va de soi, dit-on au PPS, que l'opposition que maintiennent actuellement les dirigeants socialistes polonais à tous projets de fusion avec leurs amis communistes, pourrait bien être dans un avenir proche sujet à révision.

On pense par ailleurs dans les mêmes milieux, qu'en publiant leur communiqué moins de deux semaines avant les élections municipales en France, les partis communistes de l'Europe orientale ont mis le parti communiste français dans une situation difficile. Si, m'a-t-il été dit, nos camarades de la SFIO savent mettre à profit l'argument qui leur est donné à quelques jours du scrutin par les staliniens, ils devraient pouvoir dans une large mesure rétablir sur le plan électoral les positions que leur anti-communisme leur avait fait perdre depuis quelques mois. Le fait qu'au Kremlin on ait décidé de précipiter les choses, au risque de handicaper le parti de M. Thorez, prouve donc qu'il y avait urgence et qu'on désirait lancer ce manifeste qui constitue la rupture idéologique définitive avec l'Occident avant la fin des travaux de l'ONU et avant le début de la conférence de Londres.

En définitive, les socialistes polonais estiment que la réunion qui vient d'avoir lieu aura eu au moins pour avantage de clarifier la situation en précisant cette fois sans ambigüité possible la position de l'Est européen où l'influence communiste est prédominante vis-à-vis des « tendances impérialistes du capitalisme américain ». « Sur le plan strictement polonais, ajoutèrent-ils, nous ne sommes pas fâchés de voir pour la première fois le PPR qui se défendait toujours d'être un parti communiste comme les autres, marcher cependant avec eux et suivre avec docilité les instructions que M. Jdanov est venu apporter de Moscou ».

À côté de ces réactions officielles des chefs des principaux partis intéressés, il est difficile de se faire une idée précise de la réaction de l'homme de la rue, tant l'opinion publique dans un pays à presse contrôlée, est parfois difficile à saisir. Il semble cependant que dans l'ensemble les Polonais même les moins hostiles au régime actuel, éprouvent une certaine déconvenue à voir que les dirigeants communistes qui pratiquement mènent le pays, font preuve d'une discipline absolue, au même titre que les Roumains ou les Bulgares, lorsque le Kremlin donne un ordre. En participant à cette conférence et en acceptant d'entrer dans la nouvelle organisation communiste internationale que dirige Moscou, M. Gomulka et ses amis ont en grande partie annihilé l'effet de leur intensive propagande faite au cours des dernières semaines pour démontrer que les États-Unis, par l'entremise du plan Marshall, s'apprêtaient à asservir l'Europe occidentale. On raconte par ailleurs que c'est dans l'ancien château de Goering à Wilsza-Gora, au voisinage de l'ancienne Hirschberg, qu'ont eu lieu les entretiens et le choix de cet emplacement n'est pas sans faire sourire les Varsoviens, toujours prêts à établir un parallèle entre les rigueurs du régime qui dans leur esprit leur est imposé par l'Union soviétique et celui qu'ils ont eu à subir au temps où Goering était encore le grand maréchal du *Reich*.

(Direction d'Europe)

213

GÉNÉRAL TEYSSIER, ATTACHÉ MILITAIRE NAVAL ET DE L'AIR
À L'AMBASSADE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, CHEF D'ÉTAT-MAJOR
DE LA DÉFENSE NATIONALE, ÉTAT-MAJOR, 2E SECTION[1].

D. nº 806. *Varsovie, 6 octobre 1947.*
Très secret.

La réponse du gouvernement français aux objections polonaises qui avaient été faites au projet du texte du nouveau traité d'alliance et d'assistance mutuelle a été remise au ministère des Affaires étrangères polonais par le Chargé d'affaires de France le 26 septembre 1947 en l'absence de l'ambassadeur en mission à New York[2]. Je suppose que le texte vous en a été communiqué par le Quai d'Orsay et que la Défense nationale a été consultée en raison des répercussions importantes qu'un tel traité risque d'entraîner précisément sur le plan de la Défense nationale française. Je n'en joins donc pas copie à la présente lettre.

La Pologne n'avait pas agréé le premier projet français parce qu'il ne précisait le jeu de l'alliance que contre l'Allemagne et ne paraissait pas

[1] Le destinaire était le général Humbert.

[2] Voir documents nos 77 et 171.

engager obligatoirement les contractants contre les alliés éventuels de cette Allemagne. La même observation avait été faite par Prague, au projet franco-tchèque. Il était donc évident qu'il y avait là une objection concertée, soit par entente entre deux alliés, soit plus probablement sous l'influence et peut être l'exigence d'une autorité plus élevée.

Le texte a été remanié et le nouveau projet du gouvernement français accepte la clause demandée. Le traité nous obligerait donc à prendre parti le cas échéant avec la Pologne non seulement contre l'Allemagne mais encore contre « ses alliés éventuels » sans que ne soient définie au préalable :

– ni l'Allemagne,

– ni les actes qui détermineraient la condition d'alliés.

L'évolution actuelle des conférences internationales rend à mon sens un tel texte très dangereux. En effet, si on peut sans difficultés parler de l'Allemagne de 1939 qui constituait un État bien défini territorialement et politiquement, il n'en est pas de même aujourd'hui. L'Allemagne dont il est question dans le traité sera-t-elle celle de Leipzig soumise à l'URSS, ou celle de Francfort-sur-le-Main soumise aux Anglo-Saxons sans compter celle qui vit sous notre occupation. Les alliés de l'une ne seront pas ceux de l'autre et il apparaît de plus en plus qu'ils seront chacun d'un côté différent de la barricade.

La puissance polonaise étant d'autre part très aléatoire pour de longues années aussi bien du point de vue matériel que du point de vue moral, le peuple polonais ne désirant pour le moment que son repos et ne suivant pour une très grande part qu'avec répugnance les directives soviétiques, la France n'a aucun intérêt immédiat à signer un tel accord tant que le problème allemand n'est pas réglé d'une façon ou d'une autre.

Un tel traité n'aurait d'intérêt, dans la situation actuelle, que s'il était capable de mettre le gouvernement polonais, en cas de conflit dans l'obligation de suivre le sillon français ou tout au moins de le mettre dans l'embarras pour justifier d'une décision contraire devant son opinion publique et devant l'histoire.

Ce traité, a-t-on dit, devait être un complément du pacte de Moscou, signé par le général de Gaulle. Outre qu'il ne lui apporterait rien, la Pologne officielle étant actuellement obligée de gré ou de force de se soumettre aux directives soviétiques, il ne m'apparaît déjà plus d'actualité en raison de l'évolution de la politique extérieure française qui se range apparemment d'un côté qui n'est en tout cas pas celui de Moscou.

Enfin, ce nouveau traité n'améliorerait pas véritablement nos relations avec la Pologne, parce que celle-ci n'est pas libre. Pas plus qu'aujourd'hui, il ne nous ouvrirait ses états-majors ni ses fabrications parce que l'URSS continuerait à le lui interdire.

Ce traité n'a pas été nécessaire pour signer l'accord culturel (dont le bénéfice est d'ailleurs encore à escompter) ni l'accord commercial (qui n'a que l'intérêt de nous fournir du charbon), il ne nous fournira donc aucun bénéfice.

Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur d'attirer encore une fois votre attention sur le texte de ce projet de traité qui, s'il est accepté par le gouvernement polonais, devra peu de temps après, être soumis à la signature.

(Direction d'Europe)

214

M. SEYDOUX, CONSEILLER POLITIQUE P.I. À BERLIN,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 923-924[1]. *Berlin, 7 octobre 1947, 19 h. 25*

(*Reçu* : le 8, 2 h. 30)

Pour qui se rappelle l'enthousiasme délirant avec lequel Berlin avait accueilli le 13 janvier 1935 les résultats du plébiscite sarrois célébrant dans le retour de la Sarre au *Reich* une éclatante victoire de l'Allemagne et du national socialisme, aucun doute ne saurait exister sur l'amertume profonde que suscitent ici les élections du 5 octobre. Quelles que soient les raisons que l'on cherche à se donner pour expliquer un pareil scrutin et espérer que celui-ci sera en quelque sorte désavoué par la conférence de Londres (mon télégramme n° 920), elles apparaissent essentiellement fragiles même à celui qui les formule ; les admettre c'est reconnaître que les Allemands de la Sarre sont de mauvais patriotes qui subordonnent toutes autres considérations à des préoccupations purement matérielles ; c'est d'autre part confier la protection des intérêts germaniques aux Russes qui ont amputé trop gravement le pays à l'Est pour pouvoir se présenter en la circonstance comme ses avocats et ses champions sincères à l'Ouest. Sans doute, l'Allemand le plus optimiste essaie-t-il de se persuader qu'un revirement aussi brutal que celui qui s'est produit à 12 ans d'intervalle dénote chez les Sarrois une souplesse politique que l'on pourra ultérieurement mettre à profit. Et à cet égard, on n'a pas manqué à Berlin d'exploiter à fond une déclaration malheureuse prêtée à tort ou à raison à un membre de notre gouvernement militaire (le fait a été signalé à Baden-Baden pour une éventuelle mise au point).

Sans doute aussi redonne-t-on dans certains milieux quelque acquiescement à l'idée que la Sarre sous son nouveau régime peut servir de trait d'union entre une France et une Allemagne réconciliées. Mais il n'en demeure pas moins que d'une manière générale l'Allemagne ne saurait aujourd'hui qu'éprouver avant tout un sentiment d'impuissance devant le coup porté à son orgueil.

(Direction d'Europe)

[1] Télégramme communiqué à Baden-Baden.

215

M. CHARPENTIER, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE
À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2515-2526.
Réservé.

Moscou, 7 octobre 1947, 16 h. 30

(*Reçu* : le 8, 18 h.)[1]

Je me réfère à mon télégramme n° 2510[2].

Il n'est pas besoin de souligner que l'importance des textes publiés par la *Pravda* d'hier, à la suite de la création du bureau d'information constitue un événement capital dont il serait présomptueux de tirer les conséquences dans la vie internationale ou intérieure des divers pays.

Dès maintenant les points suivants me paraissent de voir être dégagés de ces documents :

1) Si l'on en croit le communiqué, la disparition du *Komintern* a eu pour effet de cloisonner d'une manière regrettable pour eux, les partis communistes représentés à la conférence. « L'expérience a montré que la dispersion entre les partis communistes est nuisible et mauvaise » proclame la résolution qui ajoute : « Le besoin d'un échange d'expériences et d'une coordination librement consentie de l'activité des différents partis s'est particulièrement fait sentir à l'heure actuelle dans les conditions de complexité de la situation internationale d'après-guerre, alors que la dispersion des partis communistes peut porter préjudice à la classe ouvrière ».

Toutefois le bureau d'information ne remplace pas le *Komintern*, dont il diffère notablement :

A) L'internationale communiste était en effet un organe de direction centralisée et disciplinée, ayant autorité sur tous les partis communistes qui dépendaient étroitement de son comité central exécutif, selon les termes mêmes de ses statuts « donnait les directives à toutes les sections de l'international communiste et contrôlait leur activité » (article 12), ses « décisions » étaient « obligatoires pour toutes les sections et devaient être immédiatement appliquées par celle-ci » (article 13). Il est d'ailleurs évident que certains des anciens membres du *Komintern* (Dimitrov, Gottwald, maréchal Tito) sont aujourd'hui devenus chefs d'État ou de gouvernement, que le fait pour eux de recevoir des ordres ou des instructions aurait entaché les principes de la souveraineté et de l'indépendance ; il se défend contre l'« impérialisme américain ».

[1] Ce télégramme a été expédié en deux fois. Envoyé plus tôt, le n° 2515 est arrivé visiblement après le second (le n° 2524, envoyé le 7 à 17 h. 15 et reçu le 8 à 2 h. 30). Les communications télégraphiques avec Moscou étaient très difficiles.

[2] Document non reproduit.

B) Le *Komintern* groupait tous les partis communistes, alors que le bureau est constitué par les partis communistes les plus marquants de l'Europe ; en effet, les seuls membres en sont jusqu'ici les partis communistes européens qui ont pris en mains la direction de leur pays ou qui représentent une force réelle.

Outre le parti communiste allemand, n'y figurent pas les partis communistes des petits États (Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Albanie, Suisse), ni ceux de l'Espagne, du Portugal, de la Grèce et de l'Autriche, ces 4 derniers étant considérés ici comme étant déjà engagés dans la lutte ; enfin le parti communiste des pays scandinaves, de la Finlande et de la Grande-Bretagne, États où la classe ouvrière est plutôt de formation socialiste que communiste.

Il convient d'ajouter que la création d'un bureau restreint qui se propose d'informer, et de coordonner mais non pas de régenter, ne tombe pas sous le coup des critiques qui ont officiellement provoqué la dissolution du *Komintern*, à savoir l'impossibilité de concilier existence d'une institution centralisée avec le « développement et la maturité des partis communistes et de leurs cadres dirigeants dans les différents pays ».

2) La constitution du bureau répond, dans l'esprit de ses créateurs, à une nécessité urgente ; il s'agit de lutter contre « l'agressif » impérialisme américain, ainsi que « contre ses alliés anglais et français, contre les socialistes de droite surtout en Angleterre et en France ».

Ce sont les partis communistes qui doivent lever « l'étendard de la défense de l'indépendance nationale et de la souveraineté de leurs pays », « prendre la tête de la résistance aux plans d'expansion impérialiste et d'agression dans tous les domaines », « resserrer, unir leurs efforts et rassembler autour d'eux toutes les forces démocratiques et patriotiques du peuple ». Comme on le voit au Congrès du Front national de Yougoslavie, le maréchal Tito a parlé non seulement comme chef du gouvernement, mais comme dirigeant du pays qui a été choisi pour abriter l'activité du nouveau bureau. Cette déclaration de guerre dénature singulièrement le duel oratoire entre le général Marshall et M. Vichinsky à l'ONU. Les partis communistes les plus marquants en Europe entendent bien que les problèmes de politique étrangère qui opposent l'URSS aux États-Unis, soient sortis de leur cadre diplomatique et soient soumis directement à l'opinion des « masses » et tranchés par elles.

3) Si les partis communistes ont décidé d'agir, c'est parce que, proclament-ils, ils sont actuellement assez forts pour le faire : « Le danger principal pour la classe ouvrière à l'heure actuelle est de sous-estimer ses propres forces et de surestimer les forces du camp impérialiste. De même que la politique de Munich a donné les mains libres à l'agression hitlérienne, de même les concessions à la nouvelle politique des États-Unis et du camp impérialiste peuvent rendre ses inspirateurs plus insolents et agressifs. C'est pourquoi les partis du peuple doivent prendre la tête de la résistance, etc. »

Si les partis communistes qui forment le bureau ne sont pas plus disposés que les États-Unis à faire des concessions, ils vont plus loin que Washington

et passent à l'attaque. Le communisme redevient ouvert, dynamique et agressif.

4) Toutefois cette exaspération des antagonismes n'a pas pour objet de conduire à la guerre. Bien au contraire, aux termes de la résolution, celle-ci doit pouvoir être évitée, grâce à l'opposition des puissantes forces populaires qui ne céderont pas devant le chantage. « Entre le désir des impérialistes de déchaîner une nouvelle guerre et la possibilité d'organiser une guerre, il y a une distance énorme… les forces qui veulent la paix sont tellement importantes et puissantes que si ces forces sont fermes et résolues dans l'œuvre de défense de la paix, si elles font preuve d'endurance et de fermeté, les plans des agresseurs subiront un échec total ».

Et cela, d'autant plus que, il ne faut pas l'oublier, « le bruit que font les agents impérialistes autour des dangers militaires a pour objet d'effrayer les gens sans ressort dont les nerfs sont faibles et d'obtenir par le chantage des concessions à l'agresseur ».

L'ancien mot d'ordre de la 3e Internationale, « Lutte contre le danger d'une guerre dirigée contre l'URSS », reprend donc toute son actualité et les moyens de cette lutte sont semblables à ceux que Lénine proposait déjà au Congrès de Stockholm en 1907 quand il déclarait « pour garder la victoire, la révolution russe a besoin de réserves étrangères. Ces réserves, c'est le prolétariat socialiste de l'Occident ».

Le secret dont les délibérations de Pologne ont été entourées donnerait, par lui seul, à penser que la création du bureau est d'inspiration soviétique. En fait, cette mesure prend place dans le cadre de la politique suivie par l'URSS depuis la rupture avec ses anciens alliés, rupture consacrée par le refus de participer au plan Marshall.

Mais l'on peut se demander pourquoi, si une coordination des actions des différents partis communistes est nécessaire, le nouveau bureau ne groupe que neuf membres dont sept avaient déjà remarquablement réalisé cette collaboration par l'entremise de gouvernements où ils jouent un rôle marquant. En outre, doit-on considérer comme définitive la composition du bureau dont le résultat apparent jusqu'ici est de coordonner avec celles de quatre démocraties occidentales « l'action des partis communistes français et italien particulièrement touchés par l'impérialisme américain » ? Enfin, pourquoi cette coordination est-elle publique et non pas clandestine, ce qui aurait présenté les mêmes avantages sans comporter les mêmes inconvénients ?

Autant de questions à l'égard desquelles la presse soviétique garde le silence le plus complet, tandis qu'elle s'abstient de commenter ou même de reproduire, sauf en ce qui concerne la *Pravda*, les communiqués concernant la constitution du nouveau bureau.

(Direction d'Europe)

216

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1956-1964[1]. *New York, 8 octobre 1947.*
Réservé.

J'ai eu ce matin une nouvelle conversation avec le Secrétaire d'État. Elle a été surtout consacrée aux affaires allemandes et plus particulièrement au régime de la Ruhr. J'avais résumé dans une courte note que j'ai remise au Secrétaire d'État à titre d'aide-mémoire, les points sur lesquels il me paraissait indispensable que le gouvernement français obtienne satisfaction et qui constituent le minimum de ce qui devrait figurer dans un accord avec nos alliés.

Ces précisions portent essentiellement :

a) sur la définition nécessaire et l'extension des pouvoirs du groupe de contrôle allié pendant la période actuelle de manière qu'il exerce les fonctions et les responsabilités d'un conseil d'administration ;

b) et naturellement du régime définitif à établir dans la Ruhr.

Indépendamment des accords éventuels au sujet de l'aide et de la démilitarisation de l'Allemagne, une autorité internationale devrait être créée qui aurait pour première tâche de répartir la production du charbon et du coke entre la consommation intérieure allemande et l'exportation et qui recevrait, en outre, ceux des autres pouvoirs des autorités d'occupation et du groupe de contrôle allié qu'il apparaitrait nécessaire de lui confier pour que la Ruhr ne puisse plus être utilisée comme instrument d'agression et pour qu'elle devienne non pas un actif allemand, mais un actif européen intégré dans une économie européenne réorganisée. Il serait entendu que la question de la propriété internationale des mines et des aciéries de la Ruhr demeurerait réservée.

Les échanges de vues préliminaires qui avaient eu lieu ces jours derniers entre les collaborateurs du Secrétaire d'État, MM. Thorp et Bohlen d'une part MM. Bonnet, Couve de Murville et Alphand de l'autre, m'avaient montré qu'il était impossible d'aller plus loin pour le moment dans la définition des pouvoirs qui seraient donnés à l'autorité internationale. Mais je n'ai pas manqué de faire remarquer au Secrétaire d'État que le gouvernement français ne pourrait pas de son côté accepter une formule américaine plus restrictive que celle qui est rapportée ci-dessus. J'ai fait ressortir l'importance des concessions qu'elle représentait par rapport à notre demande antérieure de détachement politique de la Ruhr. J'ai aussi suggéré au général Marshall que deux directeurs généraux allemands

[1] Télégramme communiqué à l'ambassade à Washington.

au lieu d'un seul fussent désignés pour les besoins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle respectivement. Sur ce point, il m'a répondu que, pour le moment tout au moins ses experts étaient absolument opposés à cette modification des accords anglo-américains récemment conclus de crainte qu'elle ne vint à l'encontre de l'effort de production à accomplir. Le Secrétaire d'État, en revanche, m'a promis qu'il allait prendre en très sérieuse considération les autres propositions que je lui ai soumises. Avant de me donner une réponse, il désirait, m'a-t-il dit, faire étudier sérieusement les répercussions des mesures envisagées sur l'extraction de la houille qui demeure l'objectif immédiat.

Il devrait aussi, a-t-il ajouté, se préoccuper des conséquences que pourrait avoir un accord à trois sur la Ruhr, au cas où la conférence des ministres de novembre ne serait pas un échec complet. Il est entendu que nous allons discuter avec Londres les points que j'ai soumis au Secrétaire d'État, mais ce dernier voudrait que l'accord intervint dans des conditions telles qu'il ne créât pas pour les trois pays des difficultés supplémentaires au cas où le ministre soviétique ferait preuve au Conseil d'un esprit de conciliation. Tout en se manifestant qu'un optimisme relatif, le général Marshall m'a répété qu'il ne désespérait pas de la réunion de novembre. Il croit qu'un pessimisme excessif n'est pas de mise et son expérience militaire de deux guerres lui a enseigné que c'est au moment où tout paraît perdu que la victoire, si l'on sait tenir, est proche. Je lui ai répondu que sans partager pleinement sa confiance, je n'en continuerai pas moins, comme par le passé, à diriger tous mes efforts vers la réalisation d'une entente entre alliés, et que je souhaiterai que les États-Unis n'en prissent pas ombrage.

J'ai aussi démontré au général Marshall :

a) de donner son accord à la notification à ECO[1] avant le 1er janvier de l'intégration du charbon sarrois dans la production française,

b) de prendre en considération les modifications que nous serions amenés demander de l'accord Clay-Robertson dont les tendances trop centralisatrices nous paraissent dangereuses.

Le Secrétaire d'État me fera connaître ultérieurement ses réponses par l'intermédiaire de notre ambassade à Washington.

Mon impression est qu'il fera tout son possible pour qu'un accord puisse se réaliser entre nos deux gouvernements sur les différents points soulevés, au cours de la discussion.

(Direction politique)

[1] ECO : *European Coal Organization.*

217

NOTE ADRESSÉE À M. COUVE DE MURVILLE CONCERNANT L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LA RUHR

N. *Paris, 8 octobre 1947.*

I) La question de la propriété internationale des mines et des aciéries de la Ruhr est réservée.

II) Régime de la période actuelle d'occupation.

Dans l'accord récemment conclu au sujet de l'organisation de la production de charbon en Allemagne, il a été prévu la nomination d'un directeur général allemand et d'autre part, la création d'un groupe de contrôle allié. Ces dispositions seraient modifiées ou complétées de la manière suivante :

1) Il y aurait deux directeurs généraux au lieu d'un, l'un étant responsable pour la Ruhr, et l'autre pour le bassin d'Aix-la-Chapelle.

2) Les pouvoirs du groupe de contrôle allié devraient être fixés d'une manière plus précise. En général le groupe aurait les fonctions et les responsabilités d'un conseil d'administration, ce qui comporte notamment :

a– l'approbation du plan général de production, des programmes d'investissement et de la politique financière,

b– les droits généraux de communication, de vérification et d'enquête.

III) Régime définitif.

1) L'objectif des gouvernements alliés est de faire en sorte d'une part que la Ruhr ne puisse plus être utilisée comme instrument d'agression, d'autre part que la Ruhr considérée non comme un actif allemand, mais comme un actif européen, soit intégrée dans une économie européenne réorganisée.

En conséquence, la production de charbon et de coke de la Ruhr doit être équitablement répartie entre l'Allemagne et les pays européens qui en ont besoin. Il faut de plus s'assurer que l'Allemagne utilise à des fins pacifiques les quantités de charbon, de coke et d'acier qui lui sont allouées.

2) Pour atteindre les objectifs ci-dessus, et indépendamment des accords qui pourraient être conclus au sujet du désarmement et de la démilitarisation de l'Allemagne, une autorité internationale serait créée dans la Ruhr.

L'autorité internationale aurait pour première tâche de répartir la production du charbon et du coke entre la consommation intérieure allemande et l'exportation, assurant à cet égard l'application des accords conclus ou à conclure en ce qui concerne cette répartition.

L'autorité internationale aurait d'autre part ceux des autres pouvoirs des autorités d'occupation et du groupe allié de contrôle qu'il apparaîtrait nécessaire de lui confier pour atteindre les objectifs ci-dessus.

L'autorité internationale comprendrait des représentants des États-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne, de la France et du Benelux, ainsi que des représentants allemands.

3) Le régime définitif devra être mis en place à une date qui serait déterminée d'un commun accord d'après l'expérience et sans attendre la fin du régime d'occupation.

(Direction politique)

218

M. MOUTET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER,
À M. BOLLAERT, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE POUR L'INDOCHINE[1].

L. *Paris, 8 octobre 1947.*

En raison des circonstances et de l'évolution politique en Indochine, le gouvernement a procédé à un nouvel examen sur l'opportunité de négociations avec le Cambodge, en vue de la conclusion d'un traité dont la préparation vous a été confiée par les instructions du 27 mars[2].

Successivement et suivant les indications que vous avez recueillies auprès de M. le Président du Conseil, comme de mon Département, vous avez été amené à présenter deux projets.

Le premier, en avril, s'étendait sur une trentaine d'articles et se proposait de régler en détail et avec les précisions appropriées la plupart des problèmes importants concernant la France et le Cambodge, en fonction de l'Union française et du nouveau statut d'État associé dont ce pays doit avoir le bénéfice au titre de la Constitution.

Vous savez quels obstacles rencontre et quelles appréhensions suscite ce projet d'accord détaillé. S'il a l'avantage incontestable d'offrir la solution la mieux adaptée aux données particulières et locales du problème, il ne laisse pas de heurter plusieurs écueils. D'abord une telle négociation serait inévitablement lente alors que nous avons besoin au contraire, de la désignation rapide des délégués cambodgiens aux organes représentatifs de l'Union française, et d'une confirmation explite[3] de l'adhésion du Cambodge comme État associé dans des conditions de nature à vous aider dans les négociations que vous avez à conduire avec le Viêt-Nam. Puis elle comporterait le danger de l'admission explicite dans un texte contractuel et solennel de concessions sur des points vitaux que nous ne saurions consentir à d'autres membres éventuels de l'Union, ceux de l'Afrique du Nord en particulier et qui portent notamment sur l'armée nationale.

[1] Note manuscrite : *Projet. Travail commission Labonne. MM. Boissezon : vu, Salade : vu.*

[2] Voir *DDF*, 1947-I, n° 295, document et notes.

[3] Note manuscrite marginale : *et que nous souhaitons sans tarder.*

La substitution à ce projet détaillé d'un texte plus bref, consacrant la présence du Cambodge au soin de l'Union française, confirmant ses délégations aux organes représentatifs, affirmant les principes de l'unité d'action diplomatique et de direction militaire, mais limitant expressément par une énumération restrictive et précise les compétences du pays, paraît présenter, à la considération, des inconvénients analogues ou peu atténués.

Car, à l'égard du Cambodge lui-même, les difficultés sont, en somme, semblables. En premier lieu, lenteur quasi certaine des pourparlers et indécision quant à leur issue. En second lieu, comme précédent ou statut type, la valeur d'un tel traité se heurte aux objections graves que l'examen juridique et politique de cette notion a fait apparaître avec force aussi bien sous ses aspects théoriques que pratiques. En effet, un traité en bonne et due forme, qu'il soit étendu ou bref, s'il se borne à des généralités, sans inclure et préciser les engagements, que nous considérons comme minima, d'un État associé à l'égard de l'Union française, n'est qu'un texte vide de substance et sa force d'exemple en est, en ce sens, dangereuse. Loin de se membrer, l'Union française se constituerait ainsi sur des bases incertaines ou équivoques ne répondant ni au dessein du législateur ni au texte de notre Constitution. À l'inverse, s'il comporte de notre part, des concessions graves aux revendications nationalistes, telles qu'une armée nationale explicitement dénommée ou une diplomatie indépendante expressément reconnue, sa valeur de précédent en est rendue tout aussi dangereuse quoique pour des raisons inverses. La considération de nos intérêts vitaux en Afrique du Nord et en Afrique doit rester constamment et à la base même de tout examen et de toutes démarches d'ensemble concernant la formation de l'Union française.

Soucieux donc de rechercher entre ces obstacles, un voie médiane les évitant autant qu'il est possible, et assez constructive en même temps pour assurer l'indispensable progrès de la formation de l'Union, respectant les termes de la Constitution, sauvegardant nos intérêts essentiels et tenant compte de l'évolution politique locale, le gouvernement a pensé qu'il conviendrait, dans le cas d'espèce, de rechercher la solution par le moyen d'un échange de lettres, entre M. le Président de la République, président de l'Union française, et le roi du Cambodge.

Les engagements respectifs, et que nous considérons comme des minima, s'y trouvent déterminés et énoncés de la manière paraissant tenir le mieux compte des prétentions et susceptibilités nationales des nouveaux États associés, les développements, modalités et précisions devant faire l'objet d'accords particuliers à débattre entre techniciens.

Vous trouverez ci-joint le texte de ces deux projets de lettre.

Sauf objections de votre part, dont vous auriez à me saisir par télégramme, je vous serais obligé d'en saisir le gouvernement cambodgien par l'entremise de M. le Commissaire de la République française au Cambodge.

Vous voudrez bien également me faire part de votre jugement sur la valeur de cette méthode d'échange de lettres et sur ses chances d'extension aux négociations que vous avez à conduire avec les représentants des divers membres du Viêt-Nam.

Telles qu'elles sont parvenues, en effet, et jusqu'ici, à ma connaissance, par vos télégrammes et par la presse, les réactions à votre discours du 10 septembre d'Hô Chi Minh, de Giam, de Bao Daï et du comité administratif d'Annam[1], laissent penser, en effet, que ces pourparlers vont se heurter, à de nouvelles et sérieuses difficultés. L'échange de lettres, procédure sans doute plus nuancée et plus souple que celle de négociations d'un traité, vous aiderait peut-être à les surmonter[2].

(Direction d'Asie-Océanie)

219

M. SEYDOUX, CONSEILLER POLITIQUE P.I. À BERLIN,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

T. nos 925-927. *Berlin, 9 octobre 1947, 19 h.*

(*Reçu* : le 10, 1 h.)

De l'avis de mon collègue britannique, la conférence de Londres accentuera les divergences de vues qui s'étaient manifestées à Moscou sans toutefois provoquer une complète rupture. Le gouvernement soviétique considérerait que l'expérience qui se poursuit dans les zones anglo-saxonnes n'a pas apporté, jusqu'à présent des résultats suffisants pour que l'Angleterre et les États-Unis pussent s'en prévaloir et pour qu'il ait lui-même à s'inquiéter de l'attraction qu'exercerait sur les Allemands de la zone orientale la situation de l'Allemagne de l'Ouest.

M. Steel est le premier à reconnaître que l'appareil bizonal fonctionne dans des conditions très défectueuses qu'il convient de le simplifier et qu'il importe de ne pas transporter demain sur le plan tripartite, – car le ministre anglais ne met pas notre adhésion en doute – les défauts qu'a révélés l'organisation quadripartite. Selon lui le seul moyen d'éviter les antagonismes est de laisser la main libre aux Allemands, l'accord étant plus facile à réaliser entre les alliés s'il s'agit pour eux principalement de contrôler et de corriger.

[1] Voir le document n° 179.

[2] Un projet de lettre pour le président de l'Union française avait été préparé pour le roi du Cambodge. Les principes d'une participation cambodgienne aux forces de l'Union française ainsi que la libre circulation des forces chargées de la défense de l'Union, ainsi que l'installation dans des bases stratégiques étaient réaffirmés (projet de lettre du 7 octobre 1947 non reproduit).

[3] Télégramme communiqué à Baden-Baden.

J'ai été surtout frappé par l'insistance avec laquelle M. Steel tenait à souligner à quel point après deux ans d'occupation certains « pays » avaient acquis le sentiment de leur autonomie et étaient devenue en quelque sort jaloux de leur indépendance les uns par rapport aux autres. Tel serait notamment le cas de l'État rhénan-westphalien qui, en raison de son étendue et de ses richesses, pouvait être appelé à neutraliser l'influence de Berlin et de l'Allemagne de l'Est. Il m'a semblé qu'en s'exprimant ainsi mon collègue britannique cherchait également à se convaincre qu'au lendemain de la négociation, aujourd'hui menée à Washington, les régions faisant partie de la zone anglaise ne tomberaient pas d'une manière excessive sous l'influence américaine[1].

L'adjoint de sir William Strang n'en estime pas moins qu'il est indispensable en raison du désordre présent de maintenir pour le moment une forte organisation économique « centrale » et – bien qu'une certaine contradiction apparaisse entre cette centralisation et la notion de « pays » autonome – d'en étendre d'une façon ou d'une autre les pouvoirs sur le plan administratif et politique. À son avis il ne saurait être question cependant que Francfort, quelle que fut son importance accrue, détrônât Berlin qui resterait le centre d'un quadripartisme, entreprise de plus en plus théorique.

(Direction d'Europe)

220

M. PAUL-BONCOUR, REPRÉSENTANT POLITIQUE FRANÇAIS EN ROUMANIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 884-885. *Bucarest, 9 octobre 1947, 23 h. 15*

(*Reçu* : le 10, 10 h. 40)

Je me réfère à mon télégramme nos 878-879[3].

Je viens d'avoir avec le président Groza un entretien au cours duquel je lui ai souligné l'émotion des milieux scientifiques français et internationaux lorsqu'ils apprendraient l'arrestation du père Laurent et de ses collaborateurs ainsi que la nécessité de mettre un terme à l'anxiété générale en présence d'une détention qui se prolonge[4]. Il importe, ai-je dit, ou bien

[1] Note manuscrite : *d'où l'intérêt de notre présence.*

[2] Note du Chiffre : la diffusion du présent télégramme a été retardée par suite d'erreurs de transmission.

[3] Document non reproduit.

[4] Le télégramme n° 877 de Bucarest du 8 octobre 1947, non reproduit, relate la perquisition des policiers roumains dans les locaux de l'Institut français d'études byzantines et l'arrestation de plusieurs pères dont le père Laurent, soupçonné d'avoir accueilli, dans les locaux de l'Institut un opposant au gouvernement roumain et d'avoir contribué à la fuite de documents diplomatiques à l'étranger.

qu'ils soient libérés ou bien que nous sachions exactement pourquoi on continue de les détenir.

Après m'avoir souligné que l'affaire était très grave, le chef du (...)[1] FND m'a formellement promis de faire tout en son pouvoir pour que soient élucidées le plus vite possible les responsabilités respectives des trois religieux français dans l'asile (...)[2] à Dumitesco. Mais, a-t-il ajouté, si leur complicité était établie, la situation de l'institut s'en trouverait nécessairement atteinte.

J'ai réagi contre cette dernière assertion :

1) en excluant que l'on put considérer qu'une affaire de cet ordre affecte le moins du monde la situation prééminente du père Laurent et de son institut sur le plan scientifique ;

2) en rappelant que l'institut et son éminent personnel constitue une œuvre française dont la documentation, la bibliothèque[3] et les travaux conservent indépendamment de toute politique une richesse scientifique inestimable et permanente qui fait partie du patrimoine culturel français en Roumanie. J'adresserai demain une lettre au ministère des Affaires étrangères pour le mettre au courant de cette conversation et par là même, lui notifier par écrit les deux points ci-dessus.

(Direction d'Europe)

221

M. Tarbé de Saint-Hardouin, Conseiller politique auprès du Commandant en chef en Allemagne,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 138[4]. *Baden-Baden, 9 octobre 1947.*

(*Reçu* : le 14, 15 h. 30)

Me référant à mon télégramme n° 146 du 8 de ce mois[5], j'ai l'honneur d'adresser ci-après au Département quelques indications complémentaires sur les propos qu'a tenus, il y a quelques jours, le Dr Schmidt, ministre de la Justice du Wurtemberg, dans une conversation privée avec un haut fonctionnaire du groupe français de contrôle de passage dans le Wurtemberg.

Le Dr Schmidt ne croit pas que l'échec de la conférence de Londres soit, dès à présent, une certitude. Si les Russes semblent agir aujourd'hui comme

1 Lacune de déchiffrement.
2 Lacune de déchiffrement.
3 Note manuscrite : *plus de 50 à 60000 volumes. Bibliothèque de Kuditroy.*
4 Télégramme envoyé en clair et par courrier.
5 Document non reproduit.

s'ils comptaient sur cet échec et étaient prêts à en prendre facilement leur parti, c'est peut-être par simple chantage et dans l'espoir que l'Occident se rendra compte que mieux vaudrait revenir à une politique de collaboration.

M. Schmidt estime toutefois que les dispositions sont prises par le gouvernement militaire soviétique pour créer, aussitôt après l'échec de la conférence, un gouvernement central allemand à Potsdam, gouvernement qui sera autorisé à échanger des ambassadeurs avec l'URSS et avec les États satellites.

Lorsqu'un tel gouvernement sera créé, les alliés occidentaux seront peut-être tentés de répondre en créant eux aussi un gouvernement allemand dans la bizone soit pour la bizone seulement, soit pour toute l'Allemagne. Le Dr Schmidt considère que ce serait une erreur de leur part et qu'il vaudrait mieux, afin de ne pas compromettre les personnalités allemandes sur lesquelles ils pourraient compter dans l'avenir, qu'ils assument eux-mêmes la gestion de leurs zones. En réalité, il semble bien qu'en donnant ce conseil, le Dr Schmidt ait surtout songé à ménager l'avenir du parti social-démocrate qu'il paraît, ainsi que l'indiquant mes deux dépêches n°s 673/EU et 684/EU des 7 et 9 octobre[1], vouloir diriger vers un « cours » nouveau. Ceci ressort d'ailleurs des propos suivants que m'a rapportés son interlocuteur : « Non seulement l'Allemagne de l'Ouest, mais toute l'Europe de l'Ouest, a dit le Dr Schmidt, ne devrait pas se laisser enfermer dans le dilemme américano-russe : elle est en effet supérieure aux Russes sur le plan matériel et aux Américains sur le plan spirituel. Son devoir est de s'organiser sur le plan économique, de tenter de détruire ses barrières douanières, d'internationaliser les centres industriels en commençant si l'on veut par la Ruhr ». Ceci ressort aussi de la confidence qu'il a faite qu'il est décidé, au cours d'une prochaine réunion, à faire certaines réserves sur l'adoption du plan Marshall en ce qui concerne l'Allemagne. Il compte déclarer que si le plan Marshall devait servir aux industriels allemands et leur éviter la socialisation des industries lourdes préconisée par le parti social-démocrate, ce dernier devrait modifier la position favorable qu'il avait prise en faveur du plan. M. Schmidt n'a pas caché qu'en prenant une telle position il espérait retenir autour de son parti certains éléments de gauche actuellement tentés d'écouter la propagande unitariste et socialisante du parti SED.

(Direction d'Europe)

[1] Documents non reproduits.

222

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 597. *Belgrade, 9 octobre 1947.*

La presse de Belgrade a reproduit le texte du manifeste publié par les représentants des partis communistes ou ouvriers de Yougoslavie, de Bulgarie, de Roumanie, de Hongrie, de Pologne, de l'URSS, de France, de Tchécoslovaquie et d'Italie à l'issue de la conférence qu'ils ont tenue à Varsovie.

Bien que ce manifeste ait été largement diffusé par la presse mondiale, je n'en crois pas moins devoir, pour le bon ordre, transmettre la traduction au Département, d'après le texte yougoslave[2].

Les décisions prises portent création à Belgrade d'un bureau d'information, qui aura pour tâche non seulement de procéder à des confrontations d'expérience, mais aussi de coordonner l'activité des partis communistes. Chacun des comités centraux des partis fondateurs sera représenté par deux délégués.

Belgrade devient ainsi le poste de commandement avancé du communisme actif, l'état-major central restant bien entendu à Moscou. Dans l'énumération des partis appelés à constituer le bureau d'information, la primauté d'honneur est donnée à la Yougoslavie, l'URSS se réservant modestement la sixième place, entre le parti polonais et le parti français.

Cette coquetterie de déconcentration formelle et de fédéralisme apparent est bien dans la manière stalinienne. En flattant l'amour-propre du pays où la marcotte communiste a pris avec le plus de vigueur, en en stimulant le zèle, en le compromettant en même temps vis-à-vis de l'Occident, elle renforce les positions périphériques du Kremlin. Elle excite l'intérêt des satellites, glacis de l'URSS – dès lors qu'ils sont engagés à fond pour leur propre compte sur le plan politico-idéologique – à favoriser toute manœuvre tendant à s'assurer sur ce même plan de nouveaux glacis au bénéfice commun. Sans nuire à l'efficacité de la direction, elle donne aussi plus de souplesse au jeu du Kremlin, qui pourra plus aisément procéder par

[1] Dépêche communiquée à Londres et à Washington.

[2] Le manifeste de Varsovie était transmis en pièce jointe. Connu également sous le nom de rapport Jdanov, il définissait deux camps : « le camp impérialiste et anti-démocratique ayant pour buts fondamentaux l'instauration de la domination par l'impérialisme américain du monde entier et la liquidation de la démocratie » et « le camp anti-impérialiste et démocratique, dont les buts fondamentaux sont d'éliminer l'impérialisme, de consolider la démocratie et de liquider les restes du fascisme ». Il dénonçait le plan Truman-Marshall « d'asservissement économique et politique » de l'Europe, comme étant un des aspects du « plan général de la politique expansionniste mondiale que les États-Unis d'Amérique réalisent dans toutes les parties du monde ». Face à cette situation, le manifeste soulignait qu'il était indispensable que les liens soient resserrés encore davantage au sein du « camp anti-impérialiste et démocratique » et que les partis communistes prennent en main « le drapeau de la défense de l'indépendance nationale et de la souveraineté de leur pays ».

marches et contremarches. Le parti communiste de l'URSS se couvre ; il n'en pèsera pas moins de tout le poids de son prestige et de la puissance de l'État où il s'incarne sur les décisions du nouvel organisme.

Cette tactique pourra d'ailleurs, à longue échéance, comporter des risques pour l'unité moscovite ; mais, en l'état actuel des forces, ces risques sont encore à peine perceptibles.

Bien qu'on se défende ici de toute subordination au Kremlin et que l'on prétende ne se grouper qu'autour de l'enseignement commun de Marx et de Lénine, l'orthodoxie communiste continuera néanmoins à s'apprécier moins en fonction d'un programme idéologique, fixé une fois pour toutes qu'en fonction des intérêts mouvants, surtout temporels, de l'URSS.

Sous couvert de fidélité, sur certains points, aux principes de la charte des Nations unies, que la politique américaine aurait faussés, le nouveau bureau d'information paraît bien être, dans les vues ambitieuses de leurs initiateurs, l'amorce d'une sorte de « contre-ONU », appelée, en se développant géographiquement et fonctionnellement, à noyauter d'abord l'organisation de Lake Success, à la concurrencer ensuite, enfin, s'il y a lieu, à s'y substituer progressivement, sous la forme d'une fédération toujours élargie de Fronts populaires contrôlés par les partis communistes. Là encore se manifeste le conflit entre les deux colosses. À l'organisation amarrée à New York, l'on en oppose une autre, amarrée à Belgrade et dirigée par Moscou[1].

À l'encontre du comité exécutif de la Troisième internationale, qui, créé en 1919, a été dissous en 1943 et avec lequel il n'est pas sans présenter des analogies, le nouvel organisme a été constitué sur une base géographique relativement étroite. En dehors des partis communistes des pays de mouvance moscovite – qui détiennent déjà les leviers de commande dans ces pays – il ne comprend que les partis communistes de France et d'Italie.

La non-inclusion des autres partis européens peut s'expliquer, pour chacun d'eux, par des considérations d'opportunité tactique sur lesquelles je me réserve de revenir[2]. Cependant, à considérer le problème dans son ensemble, on peut se demander si elle ne traduit pas aussi un certain malaise et un certain souci de louvoiement chez Staline. Ce dernier, au moment où il déborde, sur le plan de la politique communiste pratique, le cadre des pays sur lesquels il exerce son emprise directe, n'a-t-il pas craint de provoquer dans la nouvelle organisation un afflux d'occidentalisme qui serait susceptible de fausser l'impulsion qu'il entend lui imprimer ? Il préfère progresser par étapes et pratiquer la « marche du perroquet ». Selon la méthode léninienne, il tâtonne et procède par touches brusques.

[1] Cette idée est confirmée par le télégramme n° 777 du 9 octobre 1947 de Payart (document non reproduit), qui signale qu'un article du dirigeant yougoslave Djilas donne l'impression que le Bureau d'Information de Belgrade a bien un caractère d'amorce d'une « contre-ONU » et que les allusions flatteuses de Djilas aux peuples français et italien avaient pour but de « préparer psychologiquement et politiquement l'inclusion de l'Europe occidentale dans le système de défense soviétique face à l'Amérique ».

[2] Voir le document n° 268.

Pour le moment, il court à ce qu'il estime être le plus pressé et le choix qu'il a fait, pour les inclure par priorité dans le nouveau bureau d'information de l'Italie et de la France est symptomatique de la direction de ses préoccupations immédiates. Le choix des points d'application est fonction des buts poursuivis. Staline aime raisonner en termes de rapport de forces et ses décisions se détachent le plus souvent sur un arrière-plan de desseins stratégiques. Les antagonismes s'exaspérant entre Washington et Moscou, sans doute s'agit-il pour lui de favoriser l'éclosion de circonstances telles qu'elles lui permettent, à son estime, de préparer la réalisation de ce qui semble être quelques-uns de ses objectifs essentiels : isoler la France des États-Unis ; prendre l'Allemagne politiquement à revers pour en faciliter l'unification sous son égide ; porter le rideau de fer à l'Atlantique et faire en sorte que notre pays ne puisse devenir la tête de pont de l'Amérique, mais soit appelé à assumer le rôle de bastion avancé du monde moscovite.

(Direction d'Europe)

223

M. Debré, Commissaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes,
à M. Grandval, Gouverneur militaire de la Sarre.

D. n° 639[1]. *Paris, 10 octobre 1947.*

L'objet des présentes instructions est de préciser les modalités juridiques selon lesquelles auront lieu, sauf incident, les transformations de l'autorité politique française en Sarre.

I) Calendrier.

Il n'est pas de l'intérêt français de laisser se prolonger la discussion sur le projet de constitution. Dans ces conditions, l'assemblée sarroise devra être amenée à adopter définitivement le projet de constitution dans la première quinzaine de novembre.

Toutefois, ni la création du gouvernement sarrois, ni la transformation du gouvernement militaire ne dépendent uniquement de cette date. En effet, l'éventualité d'une opération monétaire exige qu'on envisage pour quelques semaines encore le maintien du gouvernement militaire et des pouvoirs qui résultent de l'occupation.

[1] Instructions adressées au Commandant en chef en Allemagne, à l'Administrateur général adjoint, au gouverneur de la Sarre, au Secrétaire général des Affaires allemandes, à la Direction d'Europe, au ministère de l'Économie nationale, au ministère des Finances.

Dans ces conditions, c'est au cours du mois de décembre seulement qu'il convient d'envisager d'une part l'établissement d'un gouvernement sarrois, d'autre part, l'installation du Haut-Commissaire de la République.

Le respect de ce calendrier sera obtenu par le fait que la constitution sarroise sera soumise à l'approbation préalable du général-commandant en chef, lequel devra au surplus, avant d'accorder son visa, obtenir l'accord du gouvernement de la République.

II) Rappel des principes juridiques du futur régime sarrois.

Aucun texte n'a encore formulé d'une manière claire, et pour cause, quelles seront, en Sarre, les sources du droit et de l'autorité législative. Les projets qui ont été adressés par la mission de coordination des études pour le rattachement économique de la Sarre, comme les instructions qui ont abouti à insérer dans le projet constitution sarroise certaines dispositions précises, ont cependant marqué les grandes lignes du futur régime.

Celui-ci peut être défini de la manière suivante :

a) certaines lois françaises s'appliquent en Sarre dans les mêmes conditions et selon les mêmes règles qu'en territoire métropolitain. Il s'agit des lois relatives à la monnaie, au contrôle des changes, au régime douanier et au commerce extérieur ;

b) l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires intéressant la vie économique : production, répartition, travail, contrôle des prix, salaires, … relève du pouvoir réglementaire de l'autorité française en Sarre qui agit normalement sur instructions du gouvernement français, exceptionnellement de son propre chef ;

c) au demeurant, la source de droit est soit l'assemblée sarroise, soit les autorités publiques sarroises, conformément aux dispositions de la future constitution, étant entendu que pour être parfaits ces textes supposent, avant toute utilisation, un visa du représentant de la France.

Ces trois règles simples s'ajoutent, dans certains cas, des dispositions particulières et exceptionnelles. Le Haut-Commissaire a des pouvoirs spéciaux dans l'ordre public est troublé ou les intérêts français menacés. On peut aussi envisager (peut-être à titre provisoire) certaines dispositions françaises en matière économique applicables sans publication spéciale. Mais il ne s'agit que de cas tout à fait particuliers.

Si l'on étudie le même problème sous l'angle du futur haut-commissaire, on s'aperçoit que son rôle normal revêt trois formes distinctes :

a) il assure en simple exécutant la publication des lois françaises applicables dans le territoire de la Sarre,

b) il prend des arrêtés qui appliquent en Sarre avec adaptation les textes législatifs ou réglementaires français en matière économique ou qui édictent en Sarre des mesures particulières dans ce même domaine ;

c) il contrôle la législation et la réglementation sarroise.

III) Passage du régime actuel au régime futur.

Sauf modification au calendrier qui est actuellement envisagé, les mesures à prendre d'ici janvier 1946 sont de trois ordres :

a) mesures qui sont la suite normale, obligatoire ou logique de l'introduction du franc, si celle-ci est décidée. Exemples : textes sur le contrôle des prix, sur le taux des salaires, sur la législation douanière et fiscale ;

b) mesures qui sont provoquées par la nécessité d'assurer le respect des grands intérêts français à la veille des transformations politiques. Exemples : statut des mines, transformation des séquestres, régime des assurances, organisation des services français… ;

c) mesures qui terminent l'occupation militaire et établissement des bases juridiques de l'autorité française.

Ces trois catégories de mesures, quoique distinctes, vont en fait se mêler dans le temps. Il convient donc d'envisager avec quelque minutie le partage de compétence à établir entre la loi (Parlement), le décret (gouvernement) – l'ordonnance (commandement en chef) et en dernier lieu l'arrêté (gouvernement militaire).

Entrent dans le domaine de la loi : les mesures relatives à l'introduction du franc, au principe du contrôle des changes, à l'extension du système douanier et, le cas échéant, des traités de commerce. Sont également du domaine de la loi les dispositions particulières relatives aux dépenses que le gouvernement français serait amené à faire à la suite des diverses opérations ordonnées en Sarre (création d'emplois, fixation de nouveaux effectifs). Il est entendu que pour l'application de ces décisions législatives, il sera proposé au Parlement de donner un large pouvoir d'application au gouvernement.

Entrent dans le domaine du décret : d'une part, les textes rendus nécessaires pour l'application des lois, d'autre part certaines dispositions relatives au futur statut de l'autorité française en Sarre (notamment, sauf difficultés particulières, le texte sur le statut et les pouvoirs du haut-commissaire, sur l'organisation de la justice, …).

Entrent dans le domaine des ordonnances du commandement en chef la solution de deux problèmes distincts : d'une part, il sera nécessaire d'abroger un certain nombre de textes actuellement appliqués en Sarre et qui vont cesser d'y avoir valeur. Dans certains cas, il ne pourra pas s'agir d'une abrogation expresse, mais de la reconnaissance de leur non-application à partir d'une certaine date. D'autre part, il sera nécessaire de reconnaître au gouvernement militaire de la Sarre, avant sa transformation en haut-commissariat, d'un assez large pouvoir délégué : il ne pourra point s'agir d'une délégation générale, mais pour chaque problème (assurances, banques…) des textes fixant le principe de la délégation, celle-ci, dans le domaine envisagé, demeurant aussi large que possible.

Entre enfin dans le domaine du gouvernement militaire local toute mesure d'application – qu'il s'agisse de l'application d'un texte métropolitain (loi ou décret) ou de l'application d'un texte du commandant en chef (ordonnance). Dans le premier cas, il agit en vertu d'un pouvoir

réglementaire, préfiguration du pouvoir réglementaire du haut-commissaire, dans le second comme autorité législative ou réglementaire issue du droit allemand.

IV) Préparation des différents textes à prendre d'ici le 1er janvier.

Il appartient aux trois chefs de mission (économique, financière et juridique) d'établir les projets de texte et de poursuivre les études avec les services compétents de Paris et de Baden. La solution des difficultés et la coordination seront assurées par la mission de coordination des études pour le rattachement économique de la Sarre. D'autre part, un fonctionnaire désigné par le général commandant en chef suivra ces travaux, de telle façon qu'il n'y ait pas lieu à de nouvelles études à Baden lorsque les textes seront soumis à l'approbation du général commandant en chef.

Il est possible, et même probable, que la validité de certains textes sera discutée par les juristes consciencieux. En l'espèce aucune solution n'est tout à fait satisfaisante mais les critiques ne sont valables que si elles servent à trouver à des problèmes délicats une nouvelle solution plus simple et plus efficace.

(Direction d'Europe)

224

Note de la Sous-Direction d'Europe du Nord pour le directeur d'Europe

Lettre de M. Le Roy du 6 octobre 1947[1]

N. *Paris, 10 octobre 1947.*

Le sous-directeur d'Europe a eu le 10 octobre un entretien avec M. Guy Monod au cours duquel le représentant d'Afrique-Levant a fourni des précisions à M. Épinat.

Le Département envisage favorablement la création d'un comité franco-britannique tel que celui auquel M. Bevin a fait récemment allusion. Cet organisme serait la conséquence logique, dans le domaine économique, des conversations coloniales qui ont réuni sur le plan technique les experts britanniques, belges et français (le gouvernement portugais n'ayant pas encore donné son adhésion définitive). Il est bien évident que ces conversations techniques ne sauraient se dérouler de façon satisfaisante sans un arrière-plan politique qu'il serait souhaitable de préciser le plus tôt possible. La ligne générale politique une fois arrêtée, il serait beaucoup plus facile de coordonner pour le bien commun les différents plans économiques

[1] Document paraphé *B[arthé]l[ém]y É[pinat]*.

actuellement à l'étude en France (plan *Fides*, sous la direction de M. Saler, plan d'économie coloniale britannique, plan d'organisation du Congo belge, plan d'expansion économique de l'Angola portugais). Sur l'initiative du Département, une étude sera faite en vue d'examiner, à la lumière d'une politique commune, les possibilités de coordination des plans économiques des puissances ayant des intérêts vitaux en Afrique.

Une allusion faite par M. Bevin à l'Union sud-africaine à un moment où le général Smuts vient, de sa propre initiative, de rendre visite au Prince Régent de Belgique au Congo belge et de faire accepter par son gouvernement un prêt d'une importance considérable à la Grande-Bretagne, pourrait être considérée comme le vœu de voir l'Afrique du Sud appelée à se joindre aux conversations économiques qui vont s'ouvrir. L'attitude du Département à ce sujet n'est pas encore arrêtée.

La direction d'Afrique-Levant ne manquera pas de tenir la direction d'Europe informée du développement des conversations entre la direction économique du ministère des Colonies (M. Peter) et le *Colonial Office*.

Il serait souhaitable que l'ambassade puisse, dans la mesure du possible, faire connaître au Département l'attitude du gouvernement britannique vis-à-vis de l'Union sud-africaine et du rôle qu'elle entend lui laisser jouer en Afrique[1].

(Direction d'Afrique-Levant)

225

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
(SOUS-DIRECTION DES PROTECTORATS)

Organisation de consultations périodiques concernant les pays musulmans dépendant de la France

N. *Paris, 10 octobre 1947.*

Depuis la suppression du comité de l'Afrique du Nord, dissous par décret du 9 janvier 1947, il a été constaté que la solution des problèmes communs à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc se heurte fréquemment à de sérieuses difficultés.

Cette situation n'a pas échappé à M. le Président de la République qui, par lettres en date du 18 juin et du 25 juillet derniers[2], a signalé à M. le Président du Conseil l'intérêt que présenterait la mise au point d'un

[1] La dépêche n° 2002 du 9 août 1947 de J.C. Paris, non reproduite, précise que le Sous-secrétaire d'État au *Colonial Office*, M. Ivor Thomas a réaffirmé la volonté britannique d'une collaboration bilatérale avec la France en Afrique orientale tout en restant réticent à une collaboration avec le Portugal.

[2] Voir les annexes du document n° 120.

mécanisme de coordination entre les divers Départements ministériels chargés de suivre les problèmes de l'Islam[1]. On pourrait envisager à cet effet l'organisation de consultations périodiques entre les Départements intéressés ; ces réunions disposeraient d'un secrétariat permanent qui pourrait relever soit de la présidence de la République soit de la présidence du Conseil. Une des principales tâches de ces consultations interministérielles seraient la préparation des conférences réunissant, sous la présidence du chef du gouvernement, avec les ministres intéressés, le gouverneur général de l'Algérie, le résident général de France au Maroc et le résident général de France à Tunis.

Le ministère des Affaires étrangères estime que l'organisation de telles conférences est indispensable pour permettre aux représentants du gouvernement dans les pays musulmans dépendant de la France de procéder à des échanges de vues sur leurs problèmes respectifs, de discuter ensemble ceux qui leur sont communs, de faire arbitrer par le chef du gouvernement les différends qui peuvent les séparer.

Par une lettre adressée le 11 septembre à M. le Président du Conseil, le ministre de l'Intérieur a fait valoir que la coordination des problèmes de l'Afrique du Nord était assurée, sur le plan économique, par les organismes dont dispose le ministère de l'Économie nationale[2] et, sur le plan politique, par les réunions mensuelles, rue de Monceau, des représentants des services intéressés afin de procéder en commun à des échanges de vues sur les activités nationalistes. Sans contester l'efficacité du travail ainsi accompli, le ministère des Affaires étrangères estime que sa portée est trop limitée pour tenir lieu des réunions interministérielles périodiques dont l'organisation est préconisée en vue d'assurer, dans le domaine politique, économique et social, la préparation des conférences groupant, sous la présidence du chef du gouvernement, nos représentants en Afrique du Nord.

(Direction d'Afrique-Levant)

[1] Note manuscrite : *et le Sous-secrétaire d'État aux Affaires musulmanes.* Voir aussi l'annexe III du document n° 120.

[2] Note du document : Le ministère de l'Économie nationale n'a pas la même confiance dans l'efficacité des organismes dont il dispose et, relevant l'incohérence de la politique des prix en France et dans les trois territoires de l'Afrique du Nord, il vient de demander, dans une lettre en date du 14 octobre adressée au Ministre des Affaires étrangères, l'organisation de conférences mensuelles nord-africaines pour la coordination des prix métropolitains et nord-africains.

226

M. COUVE DE MURVILLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES POLITIQUES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

L. *New York, 10 octobre 1947.*

Mon cher ami,

Je voudrais, en prévision du retour du ministre à Paris et des dispositions que vous aurez à prendre, vous mettre au courant, pour autant que je sois informé, de nos affaires d'Allemagne.

1) Sarre.

M. Bidault a du dire un mot – un mot seulement – à Marshall de notre projet d'échange de billets.

De mon côté, j'en ai parlé d'une manière précise avec Thorp, le Secrétaire d'État adjoint chargé des Affaires économiques. Je lui ai fait part de notre intention d'échanger les marks sarrois contre des francs au début de novembre, ceci étant simplement le développement normal du plan que nous avions annoncé lors de la conférence de Moscou. J'ai indiqué que l'introduction du franc en Sarre poserait un certain nombre de problèmes compliqués en ce qui concerne les paiements entre ce territoire et la bizone, et que nous étions prêts à en discuter avec le Département d'État.

Il n'y a eu aucune réaction, et j'ai convenu avec Alphand qu'il examinerait le problème technique à Washington avec le général Saltzmann, successeur du général Hilldring. Peut-être aurons-nous quelques difficultés lorsque l'affaire viendra chez Clay, qui est arrivé ici pour les négociations avec la Grande-Bretagne. Mais il faudra les prendre avec philosophie.

Il me semble que vous devez maintenant demander à Massigli d'aborder le *Foreign Office*. Il devrait le faire à mon avis dans les mêmes conditions, c'est-à-dire informer et non demander, un accord, présenter le problème d'une manière purement technique à un échelon administratif moyen, enfin proposer que l'on discute des arrangements techniques à prendre en conséquence. Le tout étant bien entendu strictement confidentiel.

2) Allemagne.

Vous avez vu les deux télégrammes envoyés à la suite des deux conversations Bidault-Marshall[2]. À la suite de la première de ces conversations, il avait été convenu que des réunions de fonctionnaires seraient organisées en vue de préparer la seconde. Il y a eu en fait trois de ces réunions, auxquelles assistaient du côté américain Thorp et Bohlen, du côté français, Bonnet et moi-même (plus Alphand à la seconde).

[1] Note manuscrite : *M. de Leusse. Copie déjà envoyée à M. Massigli.*

[2] Voir document n° 216.

À la première réunion, nous avons simplement fait le tour des problèmes en cherchant à déterminer ceux d'entre eux qui sont essentiels, et sur lesquels quelque accord de principe serait désirable dès avant la conférence de novembre. Nous avons constaté que les problèmes en cause étaient le régime de la Ruhr, les accords Clay-Robertson sur l'organisation économique de la bizone – qui posent eux-mêmes automatiquement la question plus large de l'organisation politique future de l'Allemagne – enfin et accessoirement révision de la carte des *Länder*.

À la seconde réunion, nous avons discuté plus particulièrement du problème de la Ruhr. Nous avons remis à nos interlocuteurs la note n° 1 ci-jointe (datée du 29 septembre)[1] qui reprend, en la précisant, la position que nous avions adoptée à Paris en août lors des conversations Clayton. Notre idée était que les Américains devaient accepter d'une part le principe de la création d'une autorité internationale, d'autre part l'idée que cette autorité aurait en charge la répartition du charbon allemand : il fallait leur faire admettre que l'autorité ait d'autres attributions, c'est-à-dire essentiellement celles d'un conseil d'administration.

Nos interlocuteurs ont dans l'ensemble pris la position prévue. Puis ils ont demandé à soumettre notre note à Washington.

La troisième réunion a eu lieu le 7 octobre. La réponse américaine a été plus négative encore que nous ne le prévoyions.

Pour la période actuelle d'occupation, ils acceptent, et même ils le désirent, de préciser les pouvoirs du groupe de contrôle allié. Mon impression est que les Américains sont en fait décidés à prendre l'affaire vigoureusement en mains pour développer la production du charbon. Le groupe de contrôle, qu'ils veulent mettre sous présidence américaine, sera sans doute en fait l'organe directeur.

En ce qui concerne le régime définitif, nos interlocuteurs ont marqué la plus grande répugnance à prendre un engagement quelconque, arguant des difficultés qu'il y a à prévoir si longtemps à l'avance quelles seront les mesures de contrôle nécessaires. Tout au plus admettent-ils qu'il y aura une autorité internationale chargée de répartir le charbon entre la consommation intérieure et l'exportation, et dotée, en outre, peut-être, d'autres attributions à déterminer en temps voulu.

À la suite de cette troisième conversation, nous avons établi le mémorandum ci-joint n° 2 (du 8 octobre)[2] qui a été remis à M. Marshall par M. Bidault lors de leur seconde entrevue. Je n'assistais pas à cette entrevue, mais mon impression est que l'accueil du Secrétaire d'État a été sinon négatif, du moins réservé. Les conversations continueront, s'il y a lieu, par l'intermédiaire de notre ambassade, en attendant le retour éventuel du ministre.

Mais une chose est à mon avis nécessaire maintenant, c'est d'aborder Londres. Dans une conversation récente entre M. Bidault et McNeill, la

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

question allemande a été évoquée, et les deux interlocuteurs sont tombés d'accord sur l'intérêt qu'il y aurait à « causer ». McNeill a dû écrire à Bevin pour lui faire part de cette importante conclusion.

Ceci n'est qu'une incidente. Il reste qu'il faudrait un échange de vue avec Londres. Le ministre vous en parlera sans doute. La difficulté est que nous ne pourrons naturellement rien faire que d'accord avec Washington. J'en ai parlé à Bohlen, qui pense que le Département d'État priera Douglas d'aller voir Bevin ; mais Douglas n'est pas encore de retour à Londres. Bonnet va bien entendu suivre la question et vous fera peut-être des suggestions. Peut-être aussi pourriez-vous lui télégraphier pour le prier de s'entendre avec le Département d'État.

En guise de conclusion, je dirais que de toutes manières il n'y a pas de possibilité d'arriver à quelque accord de principe sur les problèmes essentiels avant la conférence de novembre. Du train dont vont les choses ici, cela nous promet pour la suite bien des difficultés, sinon bien des déboires.

(Direction politique)

227

M. Balaÿ, Ministre plénipotentiaire, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 1309. *Rome, 10 octobre 1947.*

Après l'entrée en vigueur d'un traité dont les chances de révision restent encore incertaines, après la déception ressentie par l'opinion devant le nouvel ajournement de l'admission de l'Italie à l'ONU, l'ouverture de la conférence de Londres sur les colonies italiennes a suscité un vif intérêt en Italie. Une longue période d'incertitude sur le sort de ses ex-territoires d'Afrique prend fin et l'espoir nait chez elle de voir régler, peut-être à son avantage, l'un des problèmes les plus délicats issus de la guerre et laissé jusqu'ici en suspens par les Alliés.

Toute la presse italienne suit donc attentivement les débats de Lancaster House et reproduit quotidiennement les dépêches de ses correspondants londoniens. C'est du reste à ce rôle d'information que se bornent jusqu'à présent, l'organe communiste *Unità* et l'organe socialiste de M. Nenni *Avanti*, suivis dans cette attitude par les journaux qui se réclament des mêmes tendances. Les commentaires et les développements sur le problème qui commence à se débattre à Londres doivent donc être recherchés

[1] Document communiqué à la direction d'Europe, à la Direction d'Afrique-Levant et au Service Information et Presse.

dans le reste de la presse et naturellement dans les journaux monarchistes *Italia Nuova*, *Giornale della Sera*, *Giornale d'Italia*, qui ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le signaler au Département, se sont fait une spécialité des questions coloniales et les ardents défenseurs du retour de l'Italie en Afrique.

Le thème des articles est considérablement le même dans ces divers journaux.

Il s'agit d'abord de rappeler la position italienne à l'égard du problème colonial. Cette position est claire : l'Italie a renoncé par le traité à sa souveraineté sur ses anciennes positions d'Afrique mais, ce faisant, elle souhaiterait bien s'en voir confier, sous le contrôle de l'ONU, l'administration mandataire, c'est la thèse officiellement soutenue par le gouvernement italien et que les journaux s'efforcent de justifier par nombre d'arguments historiques, politiques, économiques, sociaux déjà connus. Dans un long plaidoyer, le *Messagere* écrit : « Ce serait une grande offense de considérer que l'Italie dût retourner à l'Afrique pour la commodité d'autrui. Que l'on sache bien que son bon droit à reprendre son rôle africain est fondé sur des considérations d'harmonie et d'équilibre du continent africain ; sur les mêmes motifs moraux qui furent à la base de la présence en Afrique de tous les pays européens sans exception, sur ces nécessités économiques et les exigences du progrès qui ont justifié, aux yeux du monde, l'activité des Italiens au même titre que celle des Français, des Portugais, des Anglais et des Espagnols ».

Pour le *Giornale d'Italia*, « le problème colonial est avant tout pour l'Italie un problème de travail et de démographie ». Dans le même ordre d'idées, le *Giornale della Sera* estime « qu'après les nombreuses déceptions que la politique des alliés a causées à l'Italie, le règlement du problème colonial est la dernière occasion qui s'offre à eux de dissiper l'atmosphère de défiance qui règne à leur égard en donnant leur adhésion aux principes de justice qui veulent que les Italiens ne soient pas privés du fruit de leur travail, compte tenu des exigences des populations indigènes qui ont le droit de se voir ouvrir la voie vers le *self government* sous l'égide d'une nation européenne qui ne peut être que l'Italie ».

Dans un autre article, le même journal exprime la crainte que la tâche des commissions d'enquête ne se borne « à de rapides contacts avec de prétendus représentants des populations locales et ne constitue qu'une simple formalité destinée à sauver les apparences et à donner un air de justice à des décisions inspirées par des motifs étrangers au problème à résoudre. Le *Giornale d'Italia* suggère donc d'interroger non seulement toutes les classes de la population indigène, mais aussi les milliers d'Italiens qui ont mis en valeur la Tripolitaine, la Cyrénaïque, la Somalie et l'Érythrée. Édifiante également serait, selon lui, une comparaison, documents et statistiques en mains, de l'état actuel de ces territoires avec celui dans lequel les avait laissée l'Italie. Il doute fort, cependant, qu'un travail aussi sérieux puisse être accompli par les enquêteurs et c'est pourquoi il conclut en formulant l'espoir « d'une énergique action diplomatique des autres puissances qui

fasse clairement entendre aux Quatre Grands que s'ils veulent que l'Italie devienne un élément d'équilibre et de paix dans la Méditerranée, il faut que ses 45 millions d'habitants puissent poursuivre dans une amicale collaboration avec les populations indigènes, leur tâche souvent ingrate de mise en valeur de ces territoires ».

C'est enfin sur des promesses aux Alliés que l'*Italia nuova* termine un long exposé de la question dans lequel il affirme que « les Italiens qui ont la tête sur les épaules se rendent bien compte que les vainqueurs ont droit à des garanties sérieuses et à des participations diverses dans les ex-possessions italiennes ». « Nous les leur donneront bien volontiers, déclare le journal, comme témoignage d'une prochaine reprise de collaboration eurafricaine. Nous ne nous soustrairons à aucun contrôle ou intervention, nous reconnaîtrons les intérêts d'autrui et la paix aura tout à gagner à notre retour en Afrique en plein accord avec les populations indigènes ».

Intérêt national, intérêt international et intérêt des populations locales elles-mêmes, constituent en résumé les éléments essentiels de l'argumentation italienne vue à travers la presse.

En présence du problème, quelle est la position des Quatre Grands ou des autres États intéressés ? C'est là le second objet des développements de la presse, mais c'est aussi le domaine où, recueillant les bruits de sources les plus diverses, elle se livre aux hypothèses les plus nombreuses.

En l'état actuel des négociations de Londres, la position des Quatre Grands lui apparaît, *grosso modo*, être la suivante :

Les États-Unis seraient prêts à abandonner leur thèse primitive selon laquelle les ex-colonies italiennes devraient être confiées à un mandat collectif de l'ONU. Leur position ne serait pas encore arrêtée définitivement, mais plusieurs journaux relèvent que Washington saisirait volontiers l'occasion de régler le problème complexe de la Méditerranée orientale en faisant de la Cyrénaïque un État indépendant cependant qu'un État juif serait créé en Palestine. D'autres pensent au contraire que les États-Unis pourraient revendiquer le mandat sur la Cyrénaïque, laissant éventuellement à l'Italie celui de la Tripolitaine.

L'Angleterre est présentée généralement comme étant toujours foncièrement hostile au retour de l'Italie en Afrique. Ses projets inspirés par le souci traditionnel de la protection de la route des Indes consisteraient à créer en Cyrénaïque un État indépendant, déjà promis aux Senoussis, État du type de la Transjordanie où elle se réserverait naturellement d'importants avantages militaires et notamment l'utilisation de la base de Tobrouk. La Tripolitaine pourrait alors être confiée à un État mandataire. Plus incertaine serait cependant, selon la *Voce Reppublicana* la position de Londres : « On se demande encore au *Foreign Office* et au *Colonial Office*, écrit le journal, s'il vaut mieux clarifier de manière complète les relations entre Londres et Rome ou s'il n'est pas préférable, étant donné la fluidité de la situation internationale, d'appliquer la fameuse devise *wait and sea* ». De toute façon, ajoute le journal, « Londres se montrera intransigeante sur la Cyrénaïque qui représente pour elle un intérêt essentiel ».

L'ensemble de la presse relève avec satisfaction que la France, dans son propre intérêt du reste, demeure favorable à la solution qui consiste à confier à l'Italie l'administration mandataire de ses ex-colonies d'Afrique. L'*Italia Nuova* ajoute cependant une réserve : « La France nous appuiera-t-il sans compensation territoriale en Afrique ? Pourra-t-elle le faire si elle n'est pas elle-même appuyée par la Russie ? ».

C'est en effet dans l'attitude de Moscou que beaucoup de journaux paraissent mettre leur espoir[1]. On note déjà que le gouvernement soviétique ne demanderait plus un mandat sur la Tripolitaine et qu'il se rapprocherait de la thèse française, évidemment avec le souci de contrarier tout dessein d'hégémonie anglo-saxonne dans le bassin oriental de la Méditerranée comme en Afrique. La presse s'est aussi fait l'écho de l'entrevue qu'a eue, il y a quelque temps, l'ambassadeur de l'URSS à Rome avec le comte Sforza et n'est pas éloignée de croire que le problème colonial y a été évoqué. Quoi qu'il en soit, elle n'écarte pas en l'occurrence l'éventualité d'un appui russe. Significatif à cet égard est ce passage d'un article de l'*Italia Nuova :* « C'est la Russie qui aura à jouer un rôle important dans la question coloniale. Ou bien elle voudra systématiquement s'opposer à toute décision qu'elle jugera voulue par les Anglo-Saxons et alors nous devront attendre de Molotov le traitement le plus dur parce que nous ne serons une fois de plus qu'un pion sur l'échiquier, ou bien elle voudra faire, comme nous l'espérons, une politique originale et indépendante et, dans ce cas, elle ne pourra pas ne pas prendre parti en notre faveur. Ce serait pour elle la seule manière de contribuer à donner à l'Italie cette liberté et ce prestige sans lesquels notre conduite, nécessairement passive en toutes circonstances, finira par donner l'impression erronée d'une entière soumission à la volonté d'autrui. Mais c'est là un cercle vicieux : que les *Isvestia* au lieu de nous combattre nous aident à en sortir ».

De cet exposé des tendances en présence, la presse retire en général l'impression que l'accord est loin d'être réalisé entre les Quatre Grands et exprime la crainte que la question de colonies italiennes ne puisse être résolue en fonction de ses données propres, mais dans le cadre d'une situation internationale des plus complexes et grâce à un nouveau marchandage entre grandes Puissances. Cette crainte est accrue ces jours derniers devant l'attitude nettement hostile prise par la Ligue arabe dont on redoute fort que les appétits ne trouvent un soutien de la part de quelque puissant État.

Certains journaux se demandent enfin ce qu'il deviendra dans le cas où les Quatre n'arriveraient pas à se mettre d'accord. On s'en remettrait dans ce cas au jugement de l'ONU, répondent-ils et ce serait à leurs yeux la meilleure solution pour l'Italie qui aurait intérêt à ce que le plus grand nombre de puissances eussent à se prononcer. À cet égard, la décision prise récemment à Londres de faire appel à toutes les signatures du traité a été accueillie avec une évidente satisfaction, modérée toutefois par l'invitation adressée à d'autres États arabes intéressés tels que l'Égypte.

[1] Phrase soulignée dans le document.

Tels sont les premiers commentaires suscités dans la presse par les travaux de la conférence de Londres. S'il est loin d'être optimiste, le ton est néanmoins empreint d'une certaine sérénité. Le voile va se lever enfin sur les desseins des alliés quant au règlement d'un problème qui tient particulièrement à cœur à l'Italie et sur lequel elle sera aussi admise à faire entendre sa voix. Elle ne se dissimule certes pas les sérieuses et nombreuses difficultés que comporte sa solution, mais, dans la situation présente, un patient espoir lui paraît la meilleure des attitudes.

(Direction d'Europe)

228

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE, À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 521. *Berlin, 10 octobre 1947.*

Le général Clay aurait emporté à Washington un nouveau projet d'organisation constitutionnelle de l'Allemagne rédigé par les services du Dr Hans Simons, chef de la section *Governmental Structures* à la division administration civile de l'OMGUS[2]. J'ai déjà eu l'honneur d'appeler l'attention du Département (ma dépêche n° 517/EU du 8 octobre)[3] sur ce juriste allemand devenu citoyen américain, professeur à la *New School of Social Research* à New York, dont le père, après avoir participé à l'élaboration de la constitution de Weimar, avait exercé les fonctions de Président du Tribunal d'Empire et assuré, à ce titre, l'intérim de la présidence du *Reich* après la mort de Fr. Ebert jusqu'à l'élection du maréchal Hindenburg.

Il n'est pas étonnant qu'étant donné la personnalité de son auteur, ce projet, tout en se référant aux précédents de la constitution votée par le Parlement de Francfort de 1849 et de la constitution de Bismarck de 1871, ne fasse que reprendre, en réalité, les dispositions qui étaient en vigueur sous la République de Weimar et se caractérise par ses tendances centralisatrices.

L'État fédéral reçoit une compétence exclusive dans tout ce qui concerne la politique étrangère et le commerce extérieur, les transports et les PTT, l'émission des billets de banque (ce qui était déjà le cas sous le régime de 1919 ; en 1849 et 1871 les États fédérés avaient gardé encore une

[1] Dépêche communiquée au général Noiret, au CGAA, aux ambassades de Londres et de Washington.

[2] OMGUS: *Office of Military Government for Germany (US).*

[3] Document non reproduit.

certaine autonomie dans ces domaines), les droits de douane, les brevets industriels.

La police, au contraire, serait entièrement remise aux autorités locales : les *Länder* feraient les lois, mais ne seraient pas chargés de les appliquer. L'enseignement et l'administration de la justice seraient entièrement laissés aux États, ainsi que la législation civile et criminelle, de même que les règles relatives au statut des fonctionnaires.

Pour les questions de nationalité, d'émigration et d'immigration, les textes législatifs seraient promulgués par l'État fédéral, et appliqués conjointement par celui-ci et les États fédérés, comme sous la constitution de Weimar, tandis qu'auparavant ces derniers pouvaient encore, dans une certaine mesure, légiférer en la matière. Un régime analogue existerait pour le commerce intérieur et les lois portant nationalisations d'industries.

En ce qui concerne les impôts, le montant en serait fixé soit par l'État fédéral, soit par les États, mais ceux-ci en assureraient seuls la perception.

Le système bancaire serait régi à la fois par l'État fédéral et par les États membres.

Les lois protégeant la santé publique pourraient être promulguées à la fois par les États fédérés et par l'État fédéral qui en assurerait l'application ou la ferait assurer par les États. Les lois d'assurances sociales seraient promulguées par l'État fédéral et leur application serait assurée par les États fédérés. Les lois sociales seraient du domaine exclusif des États membres.

Les services d'études économiques et la statistique seraient à la fois du domaine de l'État fédéral et des États fédérés, qui exerceraient concurremment le contrôle économique.

(Direction politique)

229

NOTE DU DÉPARTEMENT POUR LE PRÉSIDENT

N. *Paris, 11 octobre 1947.*

Depuis un certain temps déjà, le Département était avisé de l'intention du commandement militaire en Indochine de procéder à une opération d'envergure au Tonkin[1], laquelle était destinée à nettoyer la zone dans laquelle on supposait que le gouvernement du Viêt Minh avait établi ses quartiers.

Ce projet n'était pas demeuré confidentiel. Des officiers des troupes d'Indochine en parlèrent librement avec ce résultat que le Département d'État en avait eu l'écho par ses consuls.

[1] Voir les documents n°s 177, 208 et 276.

C'est sur les rapports de ces consuls que l'ambassadeur des États-Unis avait, le 15 septembre, attiré l'attention du Secrétaire général[1] sur l'effet extrêmement fâcheux qu'une semblable offensive pouvait produire aux États-Unis. M. Caffery avait tout spécialement insisté sur les conséquences que des informations de cette nature pourraient entrainer à un moment où le gouvernement français s'efforçait à Washington d'obtenir des dollars. L'opinion parlementaire et l'opinion tout court seraient tentées, en effet, de considérer qu'une partie des dollars prêtés risquait, directement ou indirectement, de soutenir l'effort de guerre français dans un territoire dépendant.

Depuis lors, à la date du 30 septembre, M. Abbott, premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis, est revenu à la charge auprès de M. Baudet en précisant que son Département vu le précédent indonésien était « horrifié » des conséquences que pouvait avoir une telle offensive sur le plan international[2].

Le 3 octobre, à la demande du Secrétaire général, le directeur d'Asie rédigeait à l'intention du ministre une note traitant des éléments de cette situation[3].

Le 8 octobre, au sortir du Conseil, M. Teitgen a indiqué que M. Ramadier et M. Moutet avaient donné l'assurance formelle qu'aucune opération d'envergure ne serait entreprise en Indochine.

Sur cette indication, et comme les nouvelles d'agences avaient annoncé la veille qu'une offensive était déclenchée, les services du Département ont préparé un télégramme destiné à Washington, Londres, Nankin, New York et New Delhi pour indiquer aux représentants de ces capitales de démentir les informations concernant une offensive en Indochine. Le télégramme comportait, en ce qui concerne New Delhi et New York des instructions particulièrement catégoriques.

M. Chauvel, tenant à éviter tout malentendu, a pris soin de soumettre ce télégramme au ministre avant de le faire partir. M. Teitgen s'étant absenté pour quelques heures, le télégramme a été vu par M. Letourneau qui, n'étant pas habilité à le signer, a noté en marge que le texte était « conforme aux positions prises en conseil le 8-10-47 »[4].

Le lendemain du jour où, dans les conditions ainsi soigneusement vérifiées, nos représentants à l'étranger et spécialement notre représentant au Conseil de sécurité et notre Chargé d'affaires à New Delhi sont chargés

[1] Voir le document n° 177.

[2] Voir le document et notes n° 177.

[3] Voir le document n° 208.

[4] Télégramme de Chauvel du 9 octobre 1947 pour Washington (n° 2960), Londres (n° 2497), Nankin (n° 693) New York (nos 1092-1093), New Delhi (nos 229-230) non reproduit. Le *New York Times* du 14 octobre 1947 avait publié des déclarations d'« officiels français » selon lesquels Washington approuverait l'initiative des Français contre Hô Chi Minh, agent soviétique, et la destruction du centre communiste établi dans le Gouandong (télégramme de Paris à Nankin nos 704-706, Saïgon nos 361-363 du 17 octobre 1947 non reproduit). Le Département d'État avait attiré l'attention de l'ambassade de France sur l'embarras provoqué par de telles déclarations.

de faire une déclaration claire et nette, il semble que le démenti le plus éclatant leur soit donné par les faits. Les agences annoncent, en effet, des opérations d'envergure au Tonkin se traduisant par la prise de Sontay, de Hoa Binh et le parachutage d'un millier d'hommes sur une localité du Tonkin fort éloignée de nos positions actuelles et qui paraissent le prélude d'une opération destinée à rejoindre ces mêmes éléments.

Il est inutile d'insister sur les conséquences qu'un semblable démenti peut avoir sur notre position morale. Une offensive comportait déjà les plus sérieux risques. Des déclarations contraires aux faits apparaîtront à la fois comme une malhonnêteté et comme une maladresse qui n'amélioreront pas la situation.

Dès les premières rumeurs d'offensive, le gouvernement du Viêt Minh avait saisi le délégué des Indes à New York d'une demande tendant à faire porter l'affaire d'Indochine en Conseil. Dans le même temps, l'ambassade de France aux Indes recevait, sur la question de nos cinq établissements, des instructions dont le Chargé d'affaires, M. Schuman et M. Baron sont unanimes à considérer qu'elles ne peuvent être appliquées.

Il semble que l'ensemble de cette situation doive faire le plus rapidement possible l'objet d'un examen du gouvernement. Il importerait en particulier d'obtenir des précisions sur l'état des opérations militaires et l'objet proposé au commandement local ; sur les conditions dans lesquelles M. Ramadier et M. Moutet ont cru devoir donner en Conseil des assurances qui seraient contraire aux faits ; enfin au cas où des instructions interdisant des opérations d'envergure auraient été envoyées de Paris à Saïgon, sur les raisons de leur non-application. Ces éléments de fait sont indispensables au Département pour l'élaboration de toutes instructions ultérieures à adresser à nos postes à l'étranger, plus particulièrement à notre ambassade à New Delhi et notre délégation à l'ONU.

Enfin, il est évident que si nous voulons que les Indes ne cèdent à la tentation de répondre à l'appel du Viêt Minh en invoquant l'affaire d'Indochine à New York, nous devons être attentifs à ne pas heurter de front le gouvernement hindou dans l'affaire des cinq établissements des Indes. Le gouvernement a pu craindre à un moment donné de compromettre le règlement des affaires d'Indochine en se montrant trop libéral aux Indes. Il doit éviter actuellement de s'exposer à perdre l'Indochine par une fermeté hors de propos dans une négociation concernant cinq établissements où nous n'avons aucun intérêt et qui sont de toute manière irrémédiablement compromis.

(Direction d'Asie-Océanie)

230

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 603[1]. *Belgrade, 12 octobre 1947.*

Le manifeste de Varsovie fait l'objet de nombreux commentaires de la presse et des milieux communistes yougoslaves. Ceux-ci s'y intéressent d'autant plus que les délégués de leur parti à la conférence du 5 octobre étaient des personnages d'importance : MM. Kardelj et Djilas – le premier vice-président, le second, ministre du gouvernement fédéral – et que Belgrade a été choisie pour siège du nouvel organisme que l'on appelle désormais ici *Kominform*, sans trop redouter, semble-t-il, la parenté phonétique de ce mot avec *Komintern*. Le choix de leur capitale, confirmant la Yougoslavie dans le rôle de position avancée et de champ d'expérience du communisme que Moscou lui fait jouer ou lui laisse jouer depuis trois ans, n'est pas sans leur inspirer un sentiment de fierté mal contenu.

Le commentaire de presse le plus autorité est celui que M. Djilas lui-même a publié dès le 7 octobre dans le journal *Borba*, organe central du parti communiste yougoslave.

À son habitude, M. Djilas s'y exprime avec passion et véhémence. Ses thèses et arguments sont à peu de choses près ceux qu'utilisent les communistes occidentaux pour justifier et défendre la décision de Varsovie :

Les partis communistes, ayant prouvé pendant la guerre leur dévouement à l'indépendance nationale de leurs pays respectifs et leur efficacité dans le combat sous toutes ses forces, sont aujourd'hui riches d'une expérience et d'une autorité qui leur donnent le droit de prendre la direction de la lutte pour la démocratie, pour les droits des classes laborieuses et moyennes. On ne saurait leur reprocher d'avoir pris la décision de procéder périodiquement à des échanges de vues comme l'on fait avant eux, et tout dernièrement, à Zurich, les partis socialistes européens. Les calomniateurs au service de l'impérialisme anglo-saxon s'emploieront certainement à effrayer les bonnes gens en affirmant que Moscou veut restaurer le *Komintern* et dominer tous les partis communistes. Ces calomnies seront sans prise sur ces derniers. Ils continueront à puiser leur force dans leur unanimité idéologique et politique et non pas dans un organisme qui « jouerait le rôle d'état-major de la lutte contre l'impérialisme ». Les liens qui existent entre les différents partis nationaux sont nés de leur commune fidélité à la doctrine de Marx-Engels-Lénine-Staline, autrement dit « de leur fidélité à la cause de leur peuple, à l'honneur et à la dignité de leur nation, à la démocratie véritable et à la sauvegarde de la paix ».

[1] Note manuscrite : *Londres. Fait le 27-10-47.*

Cependant M. Djilas, à deux ou trois reprises, a été plus loin que ses camarades d'Occident. Emporté par son tempérament et fidèle d'ailleurs à l'attitude des communistes yougoslaves, toujours plus catégories et intransigeants que les autres, il ne s'est pas résigné à éviter prudemment de parler du *Komintern*. Au contraire, il a relevé le gant et répondu d'avance, en se référant au passé, « au flot d'attaques de la réaction contre le *Komintern* » que ne manquerait pas de provoquer le manifeste de Varsovie :

« Les réactionnaires ne réussiront pas à amoindrir les mérites historiques de l'Internationale communiste. Elle a joué un rôle immense dans la création du mouvement ouvrier d'avant-garde et surtout dans sa préparation idéologique ».

Après avoir ainsi hautement proclamé les services rendus par le *Komintern*, le ministre a conclu son article en invitant toutes les forces progressistes à s'unir, sous la direction des partis communistes, pour sauvegarder la paix et éliminer la réaction internationale.

Les rédacteurs des autres journaux ont puisé leurs arguments dans l'éditorial de M. Djilas et n'y ont guère apporté de variantes.

Lorsqu'on interroge des communistes yougoslaves sur le sens et la portée du manifeste de Varsovie, ils font preuve de beaucoup de réserve, s'ils ne se contentent pas de renvoyer purement et simplement aux commentaires autorisés qu'en ont publié les journaux. Ils se montrent particulièrement avares de confidences lorsqu'on leur demande pourquoi la conférence de Varsovie n'a pas réuni tous les partis communistes ou du moins tous les partis d'Europe et notamment l'espagnol et le britannique.

Interprétées avec prudence, les déclarations réticentes de certains d'entre eux permettent de penser qu'on a jugé préférable de ne faire signer le manifeste que par les représentants des partis déjà installés au pouvoir et par ceux qui, comme le Français et l'Italien, sont puissants, bien organisés et se trouvent placés dans des conditions nationales qui leur permettent de peser directement et efficacement sur la situation politique intérieure de leur pays. En Suisse ou en Belgique, par exemple, une adhésion ouverte au *Kominform* eût peut-être entraîné, de la part des gouvernements comme de l'opinion publique, une réaction qui eût risqué d'ébranler les positions de partis encore insuffisamment organisés et trop peu populaires.

En Grande-Bretagne, le parti communiste étant très faible et les aspects essentiels de la politique soviéto-communiste étant surtout défendus par les « rebelles » du *Labour Party*, la participation au *Kominform* eût présenté également plus d'inconvénients que d'avantages et peut-être même nui à l'efficace besogne que poursuivent les crypto-communistes. Le parti espagnol enfin, dont les dirigeants jouissent aujourd'hui pour la plupart de l'hospitalité de pays « impérialistes », se serait vu inutilement signalé à l'attention des gouvernements et des polices.

Analysant le manifeste à la lumière des commentaires qu'en donnent la presse et les militants, on est conduit à se demander si les allusions faites récemment par le maréchal Tito à l'union nécessaire de toutes les forces

démocratiques pour la défense de la paix se rapportaient uniquement à la création du *Kominform*.

Certaines phrases visaient directement la réunion qui se tenait à Varsovie au moment même où le chef du gouvernement yougoslave prenait la parole : « On travaille déjà à unir les forces progressistes », et plus loin : « L'union de toutes les forces progressistes est déjà en cours ». Il semble cependant que d'autres passages concernaient une organisation plus large ne devant pas être exclusivement ouverte aux communistes. Par certaines de ces déclarations – notamment dans les discours qu'il a prononcés devant le IIe Congrès du Front populaire yougoslave le 28 septembre, et devant le Congrès des anciens combattants le 30 –, le Maréchal a certainement voulu tracer une première esquisse d'une vaste organisation destinée à rassembler tous les Fronts populaires ou Fronts nationaux.

L'appareil de propagande du régime semble d'ailleurs, depuis quelques semaines, tendre à préparer les esprits dans ce sens. Dans les discours des personnages officiels, dans les résolutions des congrès et dans les articles des journaux du parti, on relève trois idées maîtresses, trois mots d'ordre qui sont sans cesse repris et réaffirmés sous des formes variées. Je les note ci-dessous en les illustrant de citations :

a) Les fronts populaires, créés pour lutter contre le fascisme, doivent être maintenus et développés car, malgré la défaite de l'Italie et de l'Allemagne, un néo-fascisme naît et s'organise :

« Bien des gens pensent que les fronts populaires sont surannés. C'est une grave erreur. Si certains d'entre eux, pendant la guerre, ne se sont pas montrés efficaces, c'est qu'ils étaient organisés d'une manière défectueuse. Il faut modifier leur structure. La réaction devient de plus en plus agressive et, grâce à elle, le fascisme relève la tête. Il peut donc se produire un nouveau danger de guerre si nous ne sommes pas vigilants, si nous ne prenons pas d'énergiques mesures contre tous les fauteurs de guerre, si toutes les forces progressistes n'opèrent pas leur union (en des fronts populaires) ».

(Maréchal Tito, discours prononcé le 28 septembre devant le IIe Congrès du front populaire yougoslave).

b) Il ne suffit pas que des fronts populaires soient créés dans chaque pays, il faut encore qu'ils s'unissent dans un vaste organisme international :

« Toutes les forces progressistes doivent s'unir, non seulement dans chaque pays en particulier, mais dans le monde entier, en vue de lutter résolument contre les fauteurs de guerre et en faveur de la paix ».

« Les fronts populaires ont donc à s'unir en un front mondial de la paix ».

« Un front de la paix se dresse contre celui de la réaction. Pour faire face à l'union des réactionnaires et des fauteurs de guerre internationaux, il faut créer, et la création en est déjà en cours, l'union de tous les hommes progressistes, de tous ceux qui désirent la paix et la collaboration internationale. Il faut créer un front de la paix, un front de la démocratie ».

(Maréchal Tito, discours prononcés les 28 et 30 septembre devant le IIe Congrès du front populaire yougoslave et devant le congrès des anciens combattants).

c) L'union des fronts populaires sur le plan international ne sera efficace que si elle est dirigée par les partis communistes :

« Pour que toutes les forces éprises de liberté soient unies, pour qu'on en fasse un solide rempart, il faut qu'à la tête d'un tel front soit placée une force bien organisée, dévouée aux intérêts des larges couches populaires et inébranlables dans la lutte contre tout impérialisme. Ce sont justement les partis communistes qui remplissent ces conditions ».

(Hebdomadaire *Vingt Octobre* du 8 octobre 1947).

Lorsque le maréchal, devant le IIe Congrès du Front populaire, a défini les liens et les rapports qui doivent exister entre un front populaire et un parti communiste donnés, il s'est appliqué à montrer qu'il ne peut y avoir de Front populaire efficace qu'organisé, animé et dirigé par le parti communiste national. Revenant à plusieurs reprises sur ce thème, il a, semble-t-il, tenu à établir un point de doctrine auquel les communistes attachent aujourd'hui une grande importance. Et lorsque l'hebdomadaire *Vingt Octobre*, dans la citation rapportée ci-dessus, demande que le front mondial des Fronts populaires soit dirigé par les partis communistes, il ne fait qu'étendre au plan international le principe défini par le maréchal Tito.

Si une internationale des Fronts populaires doit être un jour constituée, il semble donc que le Bureau d'information communiste – qui est également prévu dans le manifeste de Varsovie comme pouvant devenir un organisme de coordination –, jouera à son égard le rôle que joue chaque parti communiste à l'égard du Front populaire organisé autour de lui. Aux binômes nationaux : parti communiste – front populaire, correspondra systématiquement le couple : *Kominform* – front mondial des Fronts populaires, dans lequel le *Kominform*, représentant tous les partis communistes, dirigera l'organisation groupant tous les fronts populaires.

Telle semble devoir être l'une des tâches, et non des moindres, de la nouvelle organisation communiste qui siègera à Belgrade.

Quel est le rôle que, dans les arrière-pensées soviétiques et communistes, pourrait jouer à longue échéance un organisme international né d'une union de tous les Fronts populaires ?

Dans l'immédiat, il serait un efficace instrument de propagande et de pression sur l'opinion publique.

On peut se demander si, à plus longue échéance, il n'est pas appelé à devenir, le cas échéant, une assemblée des peuples que la propagande soviétique opposerait aux Nations unies, présentées comme une assemblée de gouvernements, selon une distinction qu'elle utilise souvent. Peut-être même, en voyant beaucoup plus loin, pourrait-il servir au repli de l'URSS

et des pays qui accepteraient de la suivre, au cas où ils quitteraient les Nations unies ?

On ne saurait ici hasarder des déductions trop hâtives. Dans le moment présent, on voit mal quel intérêt aurait l'URSS à rompre avec l'ONU. On doit cependant constater qu'à Belgrade les communistes yougoslaves et leur propagande laissent de plus en plus fréquemment entendre qu'une pareille éventualité n'est pas à écarter. Peut-être ont-ils simplement reçu pour ordre de laisser planer cette menace.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile de relever leurs déclarations, ainsi que cette ambassade a eu déjà l'occasion de le faire au moment de la création à Belgrade d'une « assemblée yougoslave pour les Nations unies » (ma dépêche EU/508)[1] et à propos d'une réponse de M. Bebler à l'ambassadeur des États-Unis à Belgrade (ma dépêche EU/500)[2]. Aujourd'hui, la propagande elle-même semble avoir reçu pour mission de préparer l'opinion à une rupture. Affirmant la fidélité de l'URSS et des démocraties slaves aux principes de la Charte, elle accuse les nations occidentales de ne pas les respecter. Elle semble obéir à un double mot d'ordre : démontrer que les États-Unis tendent à exclure l'URSS et les démocraties orientales de l'ONU, ou tout au moins à les mettre, par d'incessantes violations de l'esprit et de la lettre de la Charte, dans l'obligation de s'en détacher ; – affirmer la valeur intrinsèque de la Charte et du principe même d'une assemblée réunissant « tous les peuples épris de liberté ». Condamnant ainsi l'organisation actuelle, au nom des mêmes principes sur lesquels elle est fondée, elle prépare de longue main les esprits à accepter qu'un nouvel organisme lui soit substitué :

« Les milieux réactionnaires impérialistes essaient de saboter l'ONU dont la création et le principe ont été salués par l'humanité pacifique, éprise de liberté qui espérait que cette organisation supprimerait les agressions, écarterait tous dangers de guerre et instaurerait entre les peuples une paix durable fondée sur l'égalité des droits et le respect des indépendances nationales ».

« Ce nouveau danger (l'action des impérialistes à l'ONU) qui menace la paix mondiale et le développement libre des peuples rapproche de plus en plus tous les démocrates du monde entier ».

« Le congrès espère que tous les peuples démocratiques du monde entier trouveront le moyen de se rapprocher les uns des autres et d'unir leurs efforts pour préserver l'humanité des périls qui la menacent ».
(Résolution du 1er congrès du front populaire yougoslave).

Ces textes sont sans équivoque : condamnant l'ONU sous sa forme actuelle, affirmant la valeur de ses principes et déclarant nécessaire une nouvelle union de tous les peuples démocratiques, ils réclament

[1] Document non reproduit.

[2] Note du document : « Si l'ONU continue à se montrer incompréhensive et inefficace, vous verrez peut-être un beau jour l'Europe Orientale s'en détacher. (cf. ma dépêche EU/500). »

implicitement la création d'une nouvelle organisation internationale. Quelle est leur portée exacte ? Et quelles sont les intentions réelles des dirigeants soviétiques qui inspirent à la propagande yougoslave cette orientation ? S'agit-il simplement d'une pression de plus en plus accentuée exercée sur l'assemblée des Nations unies ? S'agit-il de préparer valablement une assemblée appelée à se substituer à plus ou moins longue échéance à l'ONU ? Dans l'impressionnante partie de poker qui s'est engagée entre Moscou et Washington, ces deux hypothèses ne s'excluent pas nécessairement. Elles peuvent demeurer un certain temps également valables, la réalisation de l'une ou de l'autre devant, le moment venu, dépendre de l'évolution générale du rapport mondial des forces. Comme me le disait un jour M. Litvinov, nous (les Russes) aménageons toujours nos positions à diverses fins, « mais nous ne prenons jamais une décision que sur la base de l'analyse des données concrètes de la situation, au moment donné ». Pour les dirigeants soviétiques et leurs fidèles disciples yougoslaves, le mouvement dialectique de l'Histoire rend la politique et l'action diplomatique essentiellement fluantes et interdit les prévisions fermes à longue échéance.

(Direction d'Europe)

231

Mémorandum français sur la répartition entre les zones des réfugiés allemands

Mémo.[1] *Berlin, 13 octobre 1947.*

Au cours de sa 71e séance du 30 septembre 1947, le Conseil de contrôle (CONL/M(47) 21, point 100, modifié par CORC/M(47) 43, point 483), a envoyé au directoire Travail le mémorandum britannique cité en référence.

Ce mémorandum devra être étudié par le directoire Travail en consultation avec le directoire Prisonniers de guerre et personnes déplacées, et le projet de réponse aux conclusions britanniques, envoyé au Comité de coordination pour le 31 octobre 1947.

Le directoire Travail doit dire s'il convient « d'approuver le principe d'une répartition entre les zones avant l'hiver prochain, des expulsés qui sont venus accroître la population de l'Allemagne occupée ».

[1] Ce mémorandum était la réponse française à un mémorandum britannique sur la même question, du 30 septembre (dépêche n° 519 de Tarbé de Saint-Hardouin du 10 octobre, non reproduite).

A) *Question de l'urgence.*

La délégation britannique envisage un mouvement massif de population à réaliser avant l'hiver.

Cette proposition est fondée sur la probabilité d'une épidémie dans l'hypothèse où les populations expulsées resteraient réparties comme elles le sont actuellement.

Le problème comporte évidemment des solutions entièrement différentes suivant que la situation sanitaire des populations expulsées nécessite des mesures de toute urgence ou que des solutions raisonnées peuvent être appliquées dans un délai plus long. Pour déterminer par conséquent s'il y a urgence, il convient d'examiner la situation sanitaire de la zone britannique.

Or, les chiffres donnés par l'annexe « A »[1] au présent mémorandum, montrent que l'état sanitaire de la population de la zone britannique est satisfaisant puisque la mortalité ne dépasse celle de 1938 que dans une mesure insignifiante, tout particulièrement si l'on examine la mortalité féminine. La même observation s'applique à l'examen de la statistique de la mortalité comparée, résultant des principales maladies, donnée dans la même annexe. On peut donc considérer que le danger d'épidémie en zone britannique n'est actuellement pas plus grand que dans l'ensemble de l'Allemagne.

Cette absence de risques particuliers ne vaut naturellement que si les populations restent dans leurs logements actuels où elles se sont accommodées tant bien que mal depuis 2 ans.

S'il fallait procéder au cours de mois où la température tombe déjà fortement au-dessous de zéro à de longs convois à travers l'Allemagne, le danger d'épidémie apparaîtrait évident.

B) *Nécessité de ne faire que des déplacements définitifs.*

La proposition britannique consiste à déplacer d'urgence une partie de la population expulsée qui se trouve en zone britannique vers des emplacements déterminés à priori par le Conseil de contrôle, parmi ceux qui seraient susceptibles de recevoir immédiatement une population supplémentaire, sans prendre le temps de rechercher si les familles ainsi refoulées pour la seconde fois pourraient s'installer définitivement dans la nouvelle résidence qui leur serait assignée. Du moment que le motif tiré de la crainte d'épidémie peut être écarté, la délégation française estime qu'il serait contraire à toute humanité de déplacer ainsi arbitrairement des malheureux sans pouvoir leur garantir un établissement définitif.

Le déplacement doit à son avis résulter de la volonté librement exprimée par le chef de chacune des familles en cause.

1) Cette volonté ne pourra naître des différences de densité de population. Les déplacements de population qui ont eu lieu depuis un siècle en Allemagne se sont produits des territoires les moins peuplés vers les

[1] Document non reproduit.

territoires déjà les plus peuplés et ils ont eu pour moteur constant le désir de trouver un emploi plus lucratif et plus stable.

2) Seront-ils fondés sur la comparaison des surfaces logeables par tête d'habitant ?

S'il en était ainsi, ces déplacements seraient singulièrement hasardeux. En effet, d'après l'annexe au mémorandum britannique, la population de la bizone ne disposerait que de 6,5 m² par tête d'habitant. Or, la surface logeable par tête d'habitant était en 1938 de 18 m² en Allemagne (voir annexe « B »)[1]. Si l'on admet, suivant les évaluations d'ailleurs trop fortes présentées par les délégations britannique et américaine au sous-comité des industries du bâtiment, que les destructions ont diminué la surface logeable de 30 %, on constate que la surface logeable est de 10,8 m² dans la bizone.

Pour que le chiffre de 6,5 m² allégué en ce qui concerne la zone britannique soit justifié, il faudrait d'ailleurs que toutes les localités de plus de 10 000 habitants qui contenaient 3 500 000 logements aient été détruites à plus de 90 % : c'est là une seconde preuve que ces chiffres ne peuvent pas servir de base. Les chiffres de l'annexe au CONL/P/(47) 52 apparaissent donc comme devant être majorés de plus de 60 %.

Si l'on remarque par ailleurs que la surface recensée par tête d'habitant en zone soviétique serait passée du 1er janvier 1946 au 31 mars 1947 de 14,4 m² à 7,3 m², on a là une troisième preuve de l'incertitude des méthodes de recensement employées.

La méthode qui a servi à établir ces chiffres doit être considérée comme tout à fait hasardeuse, et la différence entre les surfaces logeables mesurées dans les diverses zones est certainement inférieure à l'erreur probable qui affecte les recensements.

Les pourcentages de destructions dans les villes de la zone française ne sont pas sensiblement différents de ceux des autres zones : la destruction dans les campagnes y est notablement plus forte ; comme la surface logeable en temps de paix ne variait pas dans une très large mesure d'une partie de l'Allemagne à l'autre, les écarts entre les surfaces logeables actuelles ne peuvent résulter que de l'afflux inégal des réfugiés. Ces écarts pourront donc atteindre 12 %.

Aucune famille ne se déplacera d'un bout à l'autre de l'Allemagne pour gagner quelques mètres carrés.

3) La recherche de l'emploi.

La volonté de se déplacer ne résultera donc pour une famille d'expulsés ni de la recherche d'une région où la population serait moins dense au km², ni de la recherche d'un logis qui ne serait pas sensiblement plus spacieux. Cette volonté résultera seulement de la possibilité de trouver un emploi stable et rémunérateur.

[1] Document non reproduit.

Là où l'emploi recherché sera effectivement garanti à la destination, la question du logement devra être préalablement résolue par la mise en œuvre de moyens matériels appropriés.

C) *Mesures à prendre pour alléger la charge de la zone britannique.*

Les observations ci-dessus n'ont pas, à l'égard du mémorandum britannique, un caractère négatif ; elles ne sauraient amener à conclure que la situation signalée par le maréchal sir Sholto Douglas doit laisser indifférentes les autorités d'occupation des autres zones.

La délégation française estime au contraire que l'autorité alliée de contrôle doit prendre des mesures énergiques de nature à réaliser rapidement le reclassement de la plus grande masse possible d'expulsés.

Les méthodes qui permettent de trouver dans d'autres zones des emplois à une partie des expulsés qui encombre la zone britannique sont connues.

1) Recensement professionnel des personnes expulsées.

Elles comportent tout d'abord un recensement par âge et par profession de ceux des expulsés qui n'ont pas trouvé d'emploi et dont la capacité de travail doit être offerte aux autres zones d'occupation ou à l'étranger. Il sera particulièrement important dans ce domaine de définir l'apprentissage, complet ou non, reçu par les jeunes gens de 16 à 17 ans.

Il est possible que la délégation britannique objecte que la proportion d'ouvriers qualifiés subsistent dans les familles expulsées est très faible, et que les jeunes gens dans ces familles ont déjà été affectés, soit sur leur demande, soit d'office, dans les mines de la Ruhr et à divers autres emplois. Dans de tels cas, il serait évidemment difficile aux autres zones d'occupation de prendre en charge une famille expulsée dont les membres susceptibles d'emploi auraient déjà été affectés dans des points de la zone britannique éloignés de la résidence familiale.

2) Recherche des offres d'emploi correspondantes.

Cette recherche devrait être poursuivie tout d'abord dans tous les pays étrangers. Comme le ministre français des Affaires étrangères l'a déjà indiqué à Moscou, l'émigration allemande doit être organisée de façon systématique et les mouvements en Allemagne doivent être précédés de l'établissement du plan d'émigration.

D'autre part, la création d'emploi doit être encouragée dans toutes les zones qui disposent d'un outillage adéquat. Une répartition appropriée du charbon dans bien des cas provoquerait immédiatement des offres d'emploi supplémentaire. Le directoire Économie pourrait être avantageusement consulté sur ce point. Il y a lieu de noter d'autre part que la zone française, de par sa structure à prédominance surtout agricole, avec des terres cultivables relativement peu étendues et médiocres, est bien moins susceptible d'expansion économique que les autres parties de l'Allemagne. Le pourcentage des surfaces cultivées en 1939 y était notablement inférieur au pourcentage constaté en zone britannique.

Si la France a toujours refusé de prendre l'engagement d'admettre dans sa propre zone d'occupation des masses trop considérables d'expulsés, c'est qu'elle était consciente de la faiblesse relative des moyens dont cette zone disposait et dont elle dispose encore et qu'elle tenait à ne pas s'engager au-delà de ses possibilités réelles d'accueil.

D) *Conclusions.*

La délégation française propose de baser le rapport préliminaire à adresser le 31 octobre au comité de coordination sur les considérations suivantes :

« Le directoire Travail est hostile à tout transfert de population qui ne consiste pas en déplacements librement consentis.

Il considère que le remède à la surpopulation qui prévaut actuellement en Allemagne doit être recherché dans une organisation rationnelle de l'émigration volontaire de la population en excédent et des mouvements de main-d'œuvre en Allemagne.

Dans la mesure où ces mouvements ne suffiraient pas à réduire assez rapidement la pression démographique au point où elle est la plus forte, l'équitable répartition des charges que représente la présence en Allemagne d'une masse considérable de réfugiés doit être réalisée avant tout par le rétablissement de l'unité économique allemande.

Le rétablissement de cette unité, l'organisation d'une économie allemande saine, orientée essentiellement vers la production de biens de consommation, doivent permettre de faire vivre dans ces conditions parfaitement acceptables, la population qui demeurera sur le territoire »[1].

(Direction politique)

[1] Lors de sa séance du 14 octobre, le Conseil de contrôle de Berlin devait se saisir de la question, sans parvenir à des conclusions nettes, malgré la pression britannique, qui insistait sur « l'urgence ». Le négociateur britannique indiquait à son homologue français, « dans une conversation privée, qu'il n'espérait pas d'autre résultat pratique dans la délibération quadripartite que l'autorisation de conclure un accord particulier franco-britannique. Pour obtenir ce dernier, son gouvernement serait prêt à offrir une contrepartie » (Dépêche de Ziegel, du Groupe français au Conseil de contrôle de Berlin du 14 octobre, non reproduite).

232

M. PAUL-BONCOUR, REPRÉSENTANT POLITIQUE FRANÇAIS EN ROUMANIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 819. *Bucarest, 13 octobre 1947.*
Confidentiel.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les établissements d'enseignement de Roumanie reçoivent désormais des instructions d'ordre politique, qui leur parviennent soit directement du ministère de l'Éducation nationale, soit des syndicats auxquels les professeurs roumains sont pratiquement obligés de s'inscrire.

La question ne s'est pas encore posée pour notre lycée français, ni pour notre école primaire. Nos établissements ne jouissent d'aucun statut spécial clairement précisé. Mais, en fait, ils ne figurent dans aucune des catégories et listes du ministère roumain de l'Éducation nationale et ont été ainsi dispensés jusqu'à présent des circulaires impératives adressées aux autres écoles roumaines. D'autre part, nos professeurs, fait de leur qualité de Français, ne sont pas inscrits dans les syndicats roumains et ne reçoivent pas davantage d'instructions par cette voie. Mais cette immunité de nos établissements est provisoire et ne résulte guère que du désordre administratif roumain.

En revanche, la Révérende-mère de Notre-Dame de Sion est venue m'exposer la délicate situation dans laquelle la placent les circulaires officielles qu'elle reçoit. À titre d'exemple, voici les ordres du syndicat des professeurs pour la semaine du 4 au 11 octobre :

1) parler aux élèves du prochain procès de Maniu,

2) leur faire une conférence sur un sujet soviétique,

3) diriger une souscription (professeurs et élèves) pour les Grecs victimes du fascisme,

4) faire la liste des meilleures voix (professeurs et élèves) pour la formation d'un chœur général pour manifestations,

5) offrir des places pour loger des congressistes (Congrès de la confédération générale du travail),

6) journal mural (dans chaque classe et dans la salle des professeurs). Il doit présenter des compositions des élèves sur les événements en cours (procès Maniu – aide aux Grecs – amitié romano-soviétique).

Voici d'autre part les ordres du ministère roumain de l'Éducation nationale pour répandre parmi les élèves les sentiments d'amitié à l'égard de l'URSS :

[1] Sous couvert de M. Paul-Boncour, Représentant politique français en Roumanie.

1) consacrer des journaux muraux dans toutes les classes à l'amitié roumano-soviétique,

2) concours pour doter les bibliothèques de classes et d'école du plus grand nombre de publications soviétiques,

3) dans chaque école, créer une vitrine comprenant les nouveautés scientifiques, littéraires et artistiques d'URSS,

4) organiser des stands de livres soviétiques,

5) visiter les expositions et vitrines d'amitié roumano-soviétique,

6) organiser la participation des élèves aux représentations de films et de pièces soviétiques,

7) dans chaque classe faire un album d'amitié roumano-soviétique,

8) aider les élèves à faire un échange de correspondance et de cartes illustrées avec les élèves d'URSS,

9) conférences faites par les professeurs,

10) manifestations sportives. Concours de danses et de chants roumains et soviétiques,

11) festivals : saynètes et pièces soviétiques,

12) concours littéraires et scientifiques organisés par Arlus (association pour le rapprochement avec la Russie),

13) dans chaque école doit prendre naissance immédiatement un cercle Arlus.

Ces différentes instructions ont jeté la Révérende-mère dans un très grand embarras. Toute protestation officielle, toute tentative pour obtenir des autorités une exemption fondée sur le caractère français de l'institution de Notre-Dame de Sion eût été très inopportune dans les circonstances actuelles et n'aurait pas manqué d'aggraver beaucoup la situation. J'ai cru devoir conseiller à la Révérende-mère de choisir parmi ces prescriptions celles qui lui paraîtraient le moins incompatibles avec le caractère de son institution et choqueraient le moins le corps professoral et les parents d'élèves, par exemple : des conférences en français sur la littérature russe, des vitrines groupant des photographies de villes françaises et de villes russes, etc.

Mais il n'est pas sûr que ces mesures suffisent longtemps ; et il est vraisemblable qu'un jour ou l'autre le problème se posera pour nos propres établissements. Je serais donc très reconnaissant du Département de bien vouloir dès maintenant me faire connaître son sentiment et me communiquer ses instructions pour le cas où les autorités roumaines chercheraient à introduire au lycée et à l'école primaire française soit des conférences politiques, soit une propagande en faveur de la Russie soviétique[1].

(Direction d'Europe)

[1] Voir document n° 195.

233-234

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 2484. *Londres, 14 octobre 1947.*

L'annonce soudaine le 6 octobre de la création par les représentants de neuf partis communistes réunis en Pologne d'un Bureau d'information dont le siège serait situé à Belgrade a provoqué à Londres sur le moment une grande surprise[2]. À cette surprise a succédé bientôt une perplexité qui ne semble pas à l'heure actuelle avoir sensiblement diminué.

La réunion d'où sortit le *Kominform*, en effet, n'avait été annoncée par aucun journal. Plusieurs jours après la publication du manifeste même, l'incertitude planait encore sur la date à laquelle elle avait eu lieu puisque l'hebdomadaire *Spectator* écrivait le 10 octobre qu'elle s'était tenue en juillet dernier. Le *Foreign Office* n'avait pas été plus informé à l'avance : l'ambassade de Grande-Bretagne à Varsovie avait simplement signalé la présence en Pologne de MM. Duclos et Fajon sans pourvoir en préciser la raison.

Si le premier mot prononcé partout fut celui de *Komintern* et si la réaction fut unanimement hostile, à l'exception des milieux d'obédience communiste, eux-mêmes pris de court par la nouvelle, une foule de questions se présentèrent aussitôt aux esprits, dont aucune ne semble encore avoir reçu de réponse définitive.

On cherchait tout d'abord moins à trouver une explication au secret qui avait entouré la rédaction du document qu'au moment choisi pour sa publication. On notait, en effet, que le premier résultat était d'accentuer et de rendre définitive la division du monde en deux camps – puisque c'étaient là les termes mêmes du manifeste – mais aussi de forcer les socialistes, dans les pays où ils ne s'étaient pas encore unis aux communistes, à s'allier à ces derniers ou à rompre complètement avec eux. Or, dans de nombreux cas, dans celui de la France en particulier, le moment semblait très mal choisi. On relevait d'autre part que le ton du manifeste ne correspondait pas à la position beaucoup moins catégorique adoptée par la délégation russe à l'assemblée de l'ONU. Ne pouvait-on pas en conclure que l'intention primitive avait été de retarder l'annonce de la création du *Kominform* jusqu'après la session de Lake Success ?

C'est dans le but même qu'ils attribuent à la déclaration des neuf partis communistes que beaucoup ont cru trouver une explication de la date choisie pour la publication. Ce but serait essentiellement d'offrir une riposte au plan Marshall en cours d'élaboration et dont le résultat serait de mettre fin à des conditions économiques qui favorisent l'expansion du

[1] Dépêche communiquée à Washington et à Belgrade. Note manuscrite : *Fait le 27-10-47.*

[2] Voir les documents n°s 212, 222 et 230.

communisme. Pour ceux-là, la parade à cette contre-attaque de Moscou serait une prompte et efficace aide américaine à l'Europe, et ils se félicitent qu'une des conséquences à escompter du manifeste soit un meilleur accueil de la part d'un grand nombre de membres du Congrès américain aux demandes de crédits destinés à financer le plan Marshall.

D'autres interprétations sont cependant avancées. L'une d'elles s'appuie sur un rapprochement avec un discours récent du maréchal Tito qui proclamait l'abandon de la tactique du Front populaire, c'est-à-dire de l'alliance avec tous les partis antifascistes. Il se serait avéré, en effet, que cette alliance exposait les communistes, qui entendent en être les seuls bénéficiaires, à certaines déceptions quand leurs alliés ne se montrent pas d'une docilité absolue. Les « sérieux inconvénients résultent du manque de contact entre partis communistes » mentionnés dans les manifestes d'autre part, seraient une allusion à l'appui accordé par les communistes italiens à l'offre Marshall et à l'inadmissible hésitation manifestée tout d'abord à l'égard de cette offre par les ministres communistes polonais et tchèques à l'époque réunis à Prague. Il aurait donc été nécessaire de tenir plus fermement les rênes, mais on aurait hésité à reconstituer ouvertement le *Komintern* sous la forme qu'il revêtait avant sa suppression en 1943. On lui aurait donné une apparence de coopération internationale, un siège situé hors de Russie et une composition plus restreinte.

Cette composition a d'ailleurs suscité ici de nombreux commentaires. Si l'on ne s'étonne guère de l'absence du parti communiste britannique, on ne s'explique pas, par contre, celle d'autres partis comme ceux d'Albanie et de Grèce si proches de Belgrade. L'inclusion des communistes italiens et français inquiète car on croit y discerner l'intention de les fortifier de l'appui des communistes d'Europe orientale. L'*Observer* croit même pouvoir avancer une hypothèse sur la forme que revêtirait cet appui : la Russie et les pays des Balkans, producteurs de blé, pourraient apporter une aide décisive à des gouvernements communistes installés en Italie et en France à la faveur d'une crise du pain.

Mais toutes les questions mentionnées plus haut ne visent en somme qu'à serrer de plus près le véritable problème qui est celui de la portée et de la signification du *Kominform*. La presse à grand tirage a dénoncé dans cet organisme un instrument de guerre de l'Est contre l'Ouest, et de guerre d'agression. Le déplacement vers l'Ouest du centre du *Komintern* jadis établi à Moscou et l'inclusion du parti communiste français et italien seraient le signe non équivoque d'une manœuvre de grande envergure destinée à faire tomber sans tirer un coup de canon l'Europe occidentale sous la complète domination russe.

Pour certains cependant, et en particulier pour l'*Economist*, il s'agirait bien plutôt d'une réaction de défense inspirée aux Russes par la peur d'une Amérique prête à imposer, selon la doctrine marxiste traditionnelle, le joug de son impitoyable impérialisme capitaliste à l'Europe épuisée par la guerre.

Quant à la portée à attribuer au « nouveau *Komintern* », là encore les opinions varient. Si certains se sont empressés de lancer un cri d'alarme,

beaucoup, par contre, remarquent qu'il n'apporte pas grand-chose de nouveau puisque la subordination étroite des différents partis communistes par rapport à Moscou était un fait acquis depuis qu'ils existent : « La résultante ne pourrait être supérieure à la somme des composantes ». Au demeurant, le *Kominform* est beaucoup plus restreint que le *Komintern*.

La reconstitution de ce dernier sous sa forme antérieure aurait d'ailleurs posé le problème extrêmement délicat des rapports entre partis communistes de pays ex-ennemis, en particulier des relations du parti communiste allemand avec ceux des pays voisins de l'Allemagne. On note cependant la présence dans le *Kominform* des Yougoslaves en même temps que des Italiens, des Tchèques en même temps que des Hongrois, et on y voit un signe de la confiance de la part des Russes que la commune appartenance à la nouvelle internationale restreinte doit permettre de résoudre tous les conflits. Si cette confiance s'avérait fondée, une extension progressive pourrait être envisagée pour l'avenir pour le *Kominform*, qui pourrait alors être présenté comme un concours à l'ONU qu'ont fait tout du côté russe pour discréditer.

Il est noté cependant qu'on est loin de ce but supposé et que pour l'instant, sur les neufs partis communistes participants, moins de la moitié peut être considérée comme détenant d'une manière absolue le pouvoir.

Au *Foreign Office*, d'ailleurs, on se refuse à voir aussi loin et à considérer qu'il y ait menace grave d'une manière immédiate.

On insiste surtout sur les vides constatés au sein du Bureau d'information de Belgrade, en particulier sur l'absence de la Grèce et de l'Albanie. On souligne également que la création du *Kominform* ne constitue qu'une nouvelle étape d'une évolution évidente depuis longtemps de la politique russe en Europe.

Rien, en effet, ne permettrait pour l'instant de conclure au brutal changement d'attitude de Moscou qu'une partie de la presse a dénoncé. Le ton du document publié à Varsovie ne différerait guère de celui de la propagande russe habituelle.

Le seul élément nouveau, qui permettrait de parler d'un pas en avant dans la direction depuis longtemps discernée, serait le fait que le manifeste qui contient des attaques directes contre des hommes d'État britannique, est signé de membres des gouvernements russe, polonais, yougoslave, etc. On semble considérer cependant que ce geste, aussi déplaisant qu'il soit, ne doit guère surprendre étant donné la tournure qu'ont pris récemment les événements.

On attend donc, pour juger le *Kominform*, de voir quelle sera exactement son action. Or, il n'a pu encore en avoir aucune jusqu'ici. On pense cependant, puisqu'on le considère comme la simple continuation de l'évolution générale en cours, que l'attitude russe à la conférence des ministres des Affaires étrangères en novembre permettra d'en mieux apprécier la portée.

(Direction d'Europe)

235

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

N. *Paris, 15 octobre 1947.*

Le but de la présente note est de préciser pour la délégation française à l'ONU les raisons qui doivent inciter le gouvernement français à ne pas prendre d'initiative marquée dans la discussion du problème espagnol qui va être évoqué prochainement et à tenir compte de la position anglo-saxonne[1].

Plus que jamais les intérêts français en Espagne paraissent menacés. Les discussions deviennent plus délicates avec un gouvernement espagnol qui se sent renforcé par le référendum et la situation internationale. Ce gouvernement a les yeux fixés sur l'attitude de la France à l'ONU, tandis qu'il négocie avec elle ; et les intérêts en jeu sont considérables :

Sans parler de la situation critique de nos entreprises en Espagne, nos établissements culturels sont soumis depuis la rentrée à des menaces directes.

Mais c'est particulièrement en ce qui concerne nos négociations sur l'assouplissement du régime de la frontière, que les choses en sont arrivées à un tournant délicat. La France a proposé une solution transactionnelle qui est en cours d'examen à Madrid. Ne serait-il pas périlleux, au moment où se joue le sort de cette proposition, d'entamer une polémique bruyante et vraisemblablement stérile ? Notre représentant à Madrid demande que l'on s'en abstienne à tout prix. Le gouvernement anglais a entrepris une démarche en ce sens (Dépêche de Londres, n° 2355, du 20 octobre)[2] et l'attitude américaine est strictement parallèle.

C'est que les Anglo-Saxons cherchent à éviter avant tout que l'affaire espagnole soit traitée sur les places publiques. Ils craignent les manœuvres que cette procédure provoque ; ils connaissent les répercussions qu'elle entraîne dans la politique espagnole et savent que jusqu'ici elle n'a jamais manqué d'entrainer des réactions xénophobes, habilement exploitées par le régime ; une telle politique, si elle était couronnée de succès risquerait seulement d'après ces puissances, d'amener en Espagne une guerre civile qu'elles redoutent.

Il paraît d'autant plus nécessaire de tenir compte de cette attitude des Anglo-Saxons qu'il ne semble pas que ceux-ci aient renoncé à obtenir un glissement du régime. Bien au contraire, on assiste à un nouvel effort dans ce sens, mais il est entièrement officieux et risquerait d'être ruiné par une

[1] Une note de la Sous-Direction d'Europe méridionale pour le ministre du 12 septembre 1947, non reproduite, concernant le « problème espagnol et l'Assemblée générale de l'ONU », rappelle que la délégation des États-Unis à l'ONU s'oppose à toute rupture des relations diplomatiques ou commerciales avec l'Espagne.

[2] Document non reproduit.

action inconsidérée (télé. Washington n°s 3020-3024 du 11 octobre – Télég. Londres n° 2202 du 2 octobre)[1].

En conséquence, il y aurait lieu d'attirer l'attention de M. Jouhaux sur deux points :

1) dans les circonstances présentes, des déclarations trop bruyantes tendant à ce que des mesures spectaculaires soient prises contre France semblent vouées à l'échec ; elles ne pourraient fournir au régime que des aliments de propagande et des éléments de cohésion ;

2) de telles déclarations iraient à l'encontre des intérêts bien compris de l'opposition antifranquiste. Elles risqueraient de lui ôter des appuis discrets, mais sans doute efficaces. Elles risqueraient donc de compromettre la situation internationale des éléments antifranquistes et de pulvériser l'effort de regroupement nécessaire qu'ils entreprennent actuellement.

(Direction d'Europe)

236

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n°s 2333-2338. *Londres, 16 octobre 1947, 19 h.*
Réservé.
(*Reçu* : le 16, 20 h. 20)

Sur instructions de M. Bevin, sir Oliver Harvey m'a entretenu ce matin du prochain Conseil des ministres des Affaires étrangères.

En tant que représentant de la puissance qui donne l'hospitalité à la conférence, il appartiendrait au Secrétaire d'État de proposer un ordre du jour ; il hésite à le faire car l'ordre dans lequel les questions seront examinées aura, pense-t-il, une grande importance. Il ne voudrait pas qu'un ordre du jour étant dès maintenant arrêté, telle ou telle délégation et il pense à la délégation soviétique –, puisse refuser de s'en écarter en aucune manière. La conclusion des traités avec l'Autriche est certainement urgente : faut-il pour cela l'inscrire en tête ? M. Bevin en doute. Si en effet la conférence doit échouer, mieux vaut des points de vue des opinions publiques que la rupture se produise sur la question allemande que sur la question autrichienne.

Dans ces conditions, il souhaiterait que d'ici la réunion des suppléants au début novembre, Paris, Londres et Washington se concertent aussi bien sur la liste des questions à discuter que sur l'ordre dans lequel les

[1] Documents non reproduits.

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

problèmes devraient être examinés. Les résultats de cet échange de vues conserveraient un caractère officieux et c'est aux suppléants que serait laissé le soin d'établir le projet d'ordre du jour. Les suggestions anglaises touchant les questions à traiter sont considérables dans un aide-mémoire dont la traduction est transmise par télégramme séparé[1].

Une communication analogue est exposée à Washington. Le Sous-secrétaire d'État adjoint m'a, d'autre part, exprimé le désir qu'avait son chef d'être informé des idées de Votre Excellence en ce qui concerne la conférence de novembre. Il a le plus grand souci d'éviter qu'au cours des travaux les vues françaises et les vues britanniques ne se heurtent. Qu'attendez-vous de la conférence ? Si elle échoue, comment envisagez-vous la suite des événements ? Pour sa part, M. Bevin considère qu'en cas d'échec, il sera indispensable de maintenir l'accord des puissances occidentales et si possible de le consolider et c'est une raison de plus pour qu'au cours de la discussion les oppositions de vues entre nous se réduisent au minimum. Sir Oliver Harvey a ajouté que sir William Strang était encore à Washington ; il sera à Londres pour la réunion des suppléants et il mettra alors notre délégation au courant des conversations qu'il poursuit en ce moment. J'ai pris le prétexte de cette indication et d'une allusion faite par son interlocuteur à un entretien avec M. McNeill dans lequel vous auriez évoqué la nécessité d'échanger des vues sur l'affaire allemande pour marquer que vous aviez de votre côté le souci de renseigner M. Bevin sur vos conversations, avec M. Marshall que pour cette raison j'étais convoqué à Paris et que dès mon retour je (…)[2] à voir le Secrétaire d'État. La satisfaction évidente avec laquelle cette indication a été accueillie m'a laissé l'impression qu'on avait déjà eu vent ici de vos entretiens et que l'on désirait vivement recevoir de nous quelques précisions à leur sujet.

En tout cas, sir Oliver Harvey m'a demandé de voir dès mon retour le Secrétaire d'État.

(Direction des Affaires politiques)

[1] Le télégramme n° 2325 du 16 octobre 1947 de Massigli, envoyé par la valise (non reproduit), faisait parvenir la traduction de l'aide-mémoire britannique qui suggérait que l'on s'en tienne à l'Allemagne et à l'Autriche dans l'ordre du jour.

[2] Lacune de déchiffrement.

237

M. PIGEONNEAU, CONSUL DE FRANCE À HAMBOURG,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 151-152[2]. *Hambourg, 16 octobre 1947.*

(*Reçu* : le 20, 21 h. 30)

Le Dr Adenauer, leader de l'Union démocratique chrétienne en zone britannique a prononcé hier soir à Hambourg à l'occasion du Congrès de la *Junge Union*, organisation de jeunesse du parti CDU, un discours dans lequel, en des termes nettement réactionnaires, il a défendu une fois de plus l'« intangibilité » de l'unité allemande.

D'autre part, faisant allusion à la Sarre, il a affirmé que si le plébiscite avait été favorable au rattachement c'est en raison de la pression exercée par le gouvernement français et sous la menace d'un démontage massif des usines sarroises, ce qui ne l'a pas empêché d'ajouter qu'il souhaitait une étroite collaboration économique avec la France.

Quoique l'accueil fait par les jeunesses du CDU à la personne du Dr Adenauer n'ait pas été des plus chauds les parties de son discours ayant trait à l'unité allemande ont été longuement applaudies et il faut s'attendre à ce que ces allégations sur la Sarre aient une certaine résonnance en Allemagne.

Je me propose, sauf avis contraire, de démentir, d'une part, auprès des autorités britanniques, d'autre part, dans la presse locale, ces déclarations qui ne paraissent reposer sur aucune base autre que les bruits qui circulent à ce sujet dans certains milieux nationalistes allemands.

(Direction d'Europe)

[1] Télégramme communiqué à Berlin.

[2] Un télégramme envoyé le lendemain, 17 octobre, au ministère des Affaires étrangères et signé par Jacques Tarbé de Saint-Hardouin, rapportait que la *Neue Zeitung*, journal de la CDU, écrivait dans son édition du 16 octobre : « Avec à la tête un gouverneur français, exerçant le contrôle général et des fonctionnaires français à des postes de directeurs d'administration, l'autonomie sarroise revêt un aspect quelque peu douteux. De toute façon il s'agit d'une autonomie avec une forte addition d'éléments étrangers. Certes il faut encore attendre afin de savoir quels seront le mode et l'ampleur de cette pénétration par des fonctionnaires français des organismes sarrois. Mais qu'une telle tendance se manifeste soudainement et immédiatement après les élections, cela constitue pour les Sarrois un début très instructif ».

238

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

La question de la Palestine

N. *Paris, 16 octobre 1947.*

Nos intérêts en Palestine sont essentiellement d'ordre culturel et religieux.

Le rapport de la commission d'enquête a recommandé (Rec. n° 10), que les Puissances dont les nationaux avaient dans le passé bénéficié en Palestine de privilèges découlant soit des Capitulations, soit d'usages établis sous le régime ottoman, soient invitées à y renoncer[1]. Ces Capitulations n'avaient pas été supprimées, mais simplement suspendues par le mandat et pour sa durée. Il importe pour la France qu'il ne se produise pas de confusion entre ces droits et ceux qu'elle détient d'actes diplomatiques franco-turcs tels que les accords de Mytilène de 1901 et l'agrément franco-turc du 18 décembre 1913.

Ces droits qui ont été implicitement maintenus par le mandat ainsi que par la convention franco-britannique du 23 décembre 1920, ne dérivent point en effet du régime capitulaire et par conséquent devraient être expressément réservés par la délégation française au moment de la discussion de la recommandation n° 10.

La direction d'Afrique-Levant estime, d'autre part, que si un organisme du type de la Commission des Lieux Saints prévue par le mandat, devait être mis sur pied, il conviendrait d'assurer en son sein une représentation plus équitable des catholiques qui n'auraient en raison du principe de l'autocéphalie qu'un représentant alors que les orthodoxes en auraient plusieurs (5 : Grecs-orthodoxes, Arméniens-orthodoxes, Syriaques-orthodoxes, Coptes, Éthiopiens) et les protestants deux (Anglicans, Église d'Écosse).

La question des réfugiés juifs d'Europe prévue par la recommandation n° 6 déborde le cadre des attributions de la direction d'Afrique-Levant.

Touchant les modalités de partage éventuel, la direction d'Afrique-Levant estime, d'un point de vue politique général, pour éviter qu'une injustice trop grande ne soit faite aux Arabes, que Jaffa devrait être exclu de l'État juif.

(Direction d'Afrique-Levant)

[1] Rapport de l'UNSCOP du 1er septembre 1947.

239

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES.

T. circulaire n° 273. *Paris, 17 octobre 1947.*

M. Bidault a reçu, hier 16 octobre, les journalistes français et étrangers, qui lui ont pose de nombreuses questions sur les principales affaires en cours:

I) En ce qui concerne l'aide américaine à l'Europe, le ministre a déclaré :

« Avant que ce qui est appelé le plan Marshall entre en application, tout ce que j'ai entendu à Washington démontre que la période intérimaire sera couverte de telle façon que les besoins essentiels de la France soient satisfaits. Nous n'avons pas signé de texte, mais il y a de ma part une certitude morale entière ».

Au sujet d'une nouvelle réunion éventuelle des Seize :

« Comme vous le savez, le 1er rapport est un rapport préliminaire : il s'agit du rapport des demandeurs. Il est normal que ceux qui font l'offre fassent des observations sur un tel rapport et qu'en conséquence, les observations soient ensuite examinées. Les États européens se sont réunis à seize, ce n'est pas notre faute s'ils n'étaient pas plus nombreux. J'ai dit que je ne voyais pas d'objection à ce qu'ils se réunissent de nouveau ».

II) En ce qui concerne le problème allemand, « la France maintient intégralement les positions qui sont les siennes ; les positions étant prises dans un certain état du monde, il appartiendra, je l'espère, à la conférence qui va se réunir à la fin du mois de novembre, de nous dire si cet état de choses est maintenu ou cesse ; mon vœu est qu'il continue.

Et quant à la limite à partir de laquelle des démantèlements s'arrêteront, vous le savez bien, c'est une donnée internationale, qui ne dépend pas exclusivement de la France ; la limite de la France est la plus favorable aux réparations, mais cela dépend aussi des autres, et j'espère qu'ils feront à ce sujet ce qu'il faudra ».

Sur la fusion de la zone française avec la zone combinée anglo-américaine :

« Nous avons une réunion à Quatre le 25 novembre. Ce jour-là, nous verrons ce que nous pourrons faire et naturellement la France, comme chacun des autres participants, tirera de la conférence des conclusions qui découleront des résultats obtenus. Pour ma part, j'espère que nous réussirons à nous entendre à Quatre, et il va de soi que si nous n'y réussissons pas, le problème devra être réexaminé dans son ensemble. Après la dernière chance, il ne faut pas désespérer. Néanmoins, il convient de dire que c'est la dernière chance, pour que l'on soit sérieux ».

[1] Télégramme signé : *p.o. J. Basdevant*.

III) En ce qui concerne l'approvisionnement de la France en blé :

« Il faut cesser de parler d'un blé blanc, et d'un blé rouge. Nous ne vendons notre âme d'aucune façon à personne. L'on doit comprendre qu'un pays qui a besoin de blé, comme la Grande-Bretagne, a envoyé une mission en vue de conclure des accords avec la Russie. Eh bien, nous avons le droit aussi d'essayer d'avoir des accords ».

Relativement aux marchandises que la France livrera en échange :

« Ce que la France offre, c'est ce que nous avons fabriqué. Il n'y a rien qui ne soit français, fabriqué en France, par des Français ».

Sur le blé argentin :

« Le problème est de savoir comment le payer. Il y a plusieurs sources de blé, dans le monde, comme on peut l'apprendre de par la lecture des journaux, mais il n'y a qu'une seule source de dollars ».

IV) En ce qui concerne l'Union française :

1) sur la Tunisie et le Maroc :

« L'évolution qui se poursuit nous paraît de nature à être comparée avec honneur à n'importe quelle autre évolution de pays comparables.

Nous avons obtenus des deux souverains, un accord substantiel, et je suis pour ma part, reconnaissant au Sultan du Maroc, et au Bey de Tunisie, d'y avoir accédé. Le progrès consiste notamment dans l'accession aux fonctions ministérielles des gens du pays, dans la libre élection municipale, dans l'établissement de droits qui permettent une justice régulière ».

2) sur l'Indochine :

« Nous avons fait des propositions. Elles sont parfaitement claires. C'est la paix, c'est l'entière disposition intérieure de ces territoires, c'est le moyen d'accéder progressivement à l'intérieur de l'Union française, à tout ce qu'ils peuvent désirer de souveraineté sur place et de participation à une collectivité plus large ».

« Contrairement à certaines interprétations, mon impression personnelle est que la réponse sera finalement favorable, et qu'en fin de compte, nous établirons la paix ».

V) En ce qui concerne la Palestine :

« Nous voudrions savoir quelle est la manière dont, les Britanniques partis, on réussira à assurer la paix dans un pays qui est profondément troublé. J'irai même jusqu'à dire que si nous étions restés voisins du pays où se produit un tel conflit, il nous eût été plus facile d'assumer des responsabilités plus grandes. Mais, comme vous le savez, nous ne sommes plus voisins. Dès lors, nous sommes obligés de dire, d'une part, que les Juifs sont douloureusement crucifiés et qu'il est raisonnable qu'un refuge sur la terre qu'ils désirent leur soit offert ; et d'un autre côté, l'ensemble du monde arabe, avec lequel nous avons, comme vous le savez, partie liée depuis un peu plus de 100 ans, n'aime pas cette solution. Le problème est

donc de savoir quels sont les moyens que les Nations unies seront capables de trouver pour faire en sorte qu'une solution non acceptée par les deux parties puisse néanmoins entrer en vigueur ».

« Si l'émigration juive veut aller ailleurs, et si ailleurs elle est accueillie, je n'ai naturellement, aucune objection à formuler. Et j'ai l'impression que la France a été sur ce point, à beaucoup d'égards, parmi les plus libérales des nations ».

VI) En ce qui concerne la situation à Trieste :

« Comme j'en suis responsable, que c'est dans une très large mesure moi qui ai contribué à ce qui a été à l'époque un grand acte de pacification internationale, j'ai le droit de dire que je considère comme absolument inadmissibles un certain nombre de procédés qui sont employés, en particulier au détriment des intérêts italiens ».

VII) En ce qui concerne les pactes d'assistance franco-polonais et franco-tchécoslovaque :

« Les conversations continuent. La France a fait encore un effort en vue de les conclure. Le seul problème posé est de savoir si à la volonté et au désir de la France correspondront une volonté et un désir entièrement équivalent ».

VIII) En ce qui concerne l'Espagne :

« La situation entre la France et l'Espagne n'a pas subi de modifications, du fait que l'exemple donné par la France n'a pas été accompagné. Il n'y a pas de modifications substantielles ».

(Direction d'Europe)

240

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Exécution du traité de paix avec l'Italie

N. *Paris, 17 octobre 1947.*

Trois questions principales, découlant du traité de paix, devraient être réglées rapidement pour permettre l'apurement des relations franco-italiennes et un départ sur des bases nouvelles :

1) La remise à la France du lot des navires de guerre italiens qui lui est alloué par le protocole naval du 10 février.

2) La négociation d'une nouvelle convention consulaire qui nous mettrait en mesure de limiter le nombre de consulats italiens en France (il y en avait 40 avant la guerre contre 12 consulats français en Italie) et de contrôler leur

action de défense de l'italianité, facilitant ainsi la politique d'assimilation que le gouvernement entend appliquer aux colonies italiennes. Toutefois, le Palais Chigi, accordant beaucoup d'importance à la réouverture de ces consulats, il pourrait y avoir intérêt à lier l'entrée en vigueur de la convention consulaire à l'exécution des autres clauses qui nous intéressent particulièrement.

3) La conclusion de l'accord sur les biens qui relève de la compétence de la Direction économique, mais qui ne dépend plus que du règlement de questions tunisiennes intéressant la direction d'Afrique-Levant.

Si ces trois points sont les plus importants, il existe, en outre, un certain nombre de questions mineures dont la solution ne manquera pas de soulever diverses difficultés, mais qu'il conviendrait de régler maintenant ou jamais. La non-exécution des clauses du traité qui les concernent ne donnera pas lieu de part et d'autre à moins de friction qui, avec le temps, risqueront d'empoisonner les relations.

1) Règlement frontalier : partage des biens communaux de la Brigue ; révision de la convention frontalière de 1861 ; transhumance, etc. ;[1]

2) Article 7 – Remise au gouvernement français des archives historiques et administratives antérieures à 1860, qui se rapportent à la Savoie[2] ;

3) Articles 15 et 16 – Mesures de représailles prises à l'égard de Valdotains qui se sont compromis par leur action en faveur du rattachement à la France du Val d'Aoste. C'est ainsi que M. Vincent Trèves, président du comité francophile valdotain, est toujours incarcéré depuis quatre mois à la prison de Turin, en dépit des démarches répétées que l'ambassade a effectuées auprès du Palais Chigi ;

4) Article 44 – Remise en vigueur des traités bilatéraux ;

5) Article 8 – Établissement éventuel d'une liaison par voie ferrée entre Briançon et Modane par Bardonnèche ;

6) Article 78 – Bien des Nations unies en Italie.

Les pieux établissements français en Italie ont subi des dommages du fait du régime fasciste et ont été l'objet de réquisitions qui, contrairement aux clauses de l'armistice et aux termes du traité n'ont jamais été réparés ou levées ;

7) Annexe 14 – Dispositions économiques et financières relatives aux territoires cédés. Le gouvernement italien s'est livré dans ces territoires à diverses déprédations (pillages d'immeubles appartenant à l'État, coupes de bois abusives, etc.) qui devront être réparées ; il a d'autre part enlevé des biens meubles : matériel électrique, grues, chasse-neige, etc. qui devront être restitués ;

8) Décrets à rapporter en ce qui concerne la villa Médicis ;

[1] Note manuscrite dans la marge : *à étudier, attendre.*

[2] Note manuscrite dans la marge : *Outrey veut traiter l'affaire sur le plan local. Il écrit à Fouques.*

9) Affaire des marbres de Carrare dont le propriétaire français ne peut recouvrir la possession[1] ;

10) Affaire Fornichella, consul italien de Strasbourg, condamné par un tribunal français à restituer des objets d'art acquis frauduleusement pendant l'occupation[2].

Deux autres questions sont enfin à rappeler pour mémoire :

1) nomination du gouverneur de Trieste ;

2) disposition des colonies italiennes.

(Direction d'Europe)

241

M. MONICAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

D. n° 474. *Vienne, 17 octobre 1947.*

Bien que les nouvelles les plus extraordinaires aient, au cours des derniers mois, circulé en Autriche sur le maquis slovaque et les *Banderovci*, la presse s'est jusqu'à maintenant abstenue d'aborder ce sujet autrement qu'en reproduisant de très brèves informations d'agence. Cependant, rompant avec cette discrétion, le *Wiener Montag*, journal du lundi, indépendant mais de tendance populiste, a, dans son numéro du 6 octobre, longuement relaté l'activité de ces bandes sous le titre « Les bandits de Bandera sont dirigés de Linz. Un comité ukrainien a ordonné leur déplacement vers l'Ouest ». Selon le journal autrichien, les *Banderovci* étaient en contact étroit avec les participants au complot récemment découvert en Slovaquie et constituaient avec ces derniers un réseau d'espionnage au profit d'une puissance étrangère. Leur activité fut pratiquement rendue impossible par les mesures prises par les autorités tchécoslovaques. Aussi, toujours suivant le journal autrichien, reçurent-ils du comité ukrainien de Linz l'ordre de gagner la zone américaine d'Autriche. Les partisans tentèrent ce déplacement en utilisant des chaines bien organisées ; ils ne purent cependant pas toujours éviter des engagements sanglants avec les services de sécurité tchécoslovaques et ils subirent de grosses pertes. Toutefois, dans certaines occasions, ils réussirent à tenir tête à la police : ainsi le 4 octobre, à Mistek près de Moravska-Ostrava, 40 *Banderovci* auraient tué deux des gendarmes qui les poursuivaient et seraient parvenus à s'échapper.

[1] Note manuscrite dans la marge : *Art. 78.*

[2] Ligne manuscrite rajoutée : 11. *Immeuble proche du Pal[ais] Farnèse.*

[3] Note manuscrite : *C[ommuniqu]er Londres, Washington, Moscou, Varsovie, Prague, Berlin, fait le 25.10.1947.*

Les renseignements fournis par le *Wiener Montag* sont en grande partie confirmés et complétés, tant par nos services spéciaux que par la Chancellerie fédérale. De part et d'autre, on signale qu'effectivement des petits groupes de partisans ont depuis quelques semaines réussi à s'infiltrer dans le Waldviertel au nord de la Basse-Autriche, qu'ils traversent en direction de la Haute-Autriche. Ces partisans sont de nationalités très diverses, la plupart semblent polonais ou ukrainiens, mais il y a également parmi eux des Sudètes dont certains auraient appartenu à la division de SS *Gross Deutschland*, ainsi que des Allemands et des « collaborateurs » originaires de divers pays occupés par l'Axe ; on dit même avoir entendu certains parler français : peut-être s'agirait-il d'anciens SS wallons. Tous ces partisans sont revêtus d'uniformes usés et disparates, mais corrects ; ils portent des insignes de grade et sont tous armés. Quelques éléments auraient même utilisé d'anciens véhicules militaires. En général, ils ne se déplacent que la nuit, se ravitaillent auprès des paysans auxquels ils ne manquent pas de payer les vivres reçues en schillings ou même en dollars. Ils évitent de se heurter à la gendarmerie et à la police autrichiennes, mais ils semblent surtout redouter d'entrer en contact avec les troupes russes. Or, malgré le petit nombre des *Banderovci* entrés jusqu'à maintenant en Autriche, quelques centaines tout au plus, les Soviétiques ont pris contre leurs incursions des mesures très importantes à la frontière austro-tchèque, le long de la Thaya, notamment, et dans tout le nord de la Basse-Autriche : non seulement toutes les routes sont sévèrement gardées, mais des patrouilles évoluent entre les points de contrôle ; certaines fortifications construites par les Allemands ont même été remises en service.

Les informations recueillies ici ne permettent pas encore de se faire une idée exacte sur l'origine et sur les perspectives d'avenir de ce fameux maquis dont la presse du monde entier a tant parlé au cours des mois derniers. Il semble que les bandes de Bandera aient à l'origine été constituées de partisans qui, vers 1943, tenaient la région comprise entre Tarnov, Jaroslav, Przemysl et Tarnopol au nord et les frontières de Slovaquie, Hongrie et Roumanie au sud, et qui combattaient indifféremment les Allemands et les Russes. Des résidus de la *Wehrmacht* et de l'armée Vlassov vinrent se joindre à eux ainsi que des réfugiés politiques et surtout des habitants de la Russie sub-carpathique opposés au rattachement de leur pays à l'URSS. Ces éléments bigarrés, que certains évaluaient à 20 000 hommes, d'autres à 100 000, n'eurent d'abord d'autre souci que d'assurer leur subsistance en vivant en marge de la société. En 1946, ils furent sans doute approchés par les services spéciaux américains qui leur proposèrent de les utiliser en même temps que les conspirateurs slovaques. La découverte du complot, la répression qui suivit, rendirent intenable la situation des *Banderovci* qui cherchèrent à gagner les territoires occupés par les Américains. Beaucoup furent tués ou capturés au cours de ce mouvement. Finalement, ce seraient à peine un ou deux milliers de partisans qui auraient réussi à parvenir en Bavière ou en Haute-Autriche. On ne possède encore aucune indication sur l'intention des autorités américaines à l'égard de ces partisans ; mais il est probable que leur résolution, leur valeur militaire, leur connaissance

de ces régions et des langues qu'on y parle, en feront une pépinière d'agents pour l'OSS.

(Direction d'Europe)

242

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3107-3109. *Washington, 17 octobre 1947.*
Réservé.

Je me réfère à vos télégrammes nos 3028 et 3033[1].

M. Alphand a eu hier un nouvel entretien avec M. Saltzmann qui a fait état du nouveau projet de communiqué sur le charbon établi par nos experts à Berlin. Le Département d'État a donné son approbation au texte nouveau et se refuse à y apporter des modifications. MM. Alphand et Gueronik estiment que dans sa forme actuelle ce communiqué serait acceptable.

Il y a peu de chances pour que nous puissions obtenir une mention relative à l'intégration progressive du charbon de la Sarre dans l'économie française.

Toutefois, comme vous le savez, il ne nous est pas possible de donner l'assurance que le niveau de l'industrie prévu au plan bizonal ne fera plus l'objet de réserves françaises. Sans doute avons-nous indiqué à Londres que nous pourrions accepter la limite annuelle de 10 700 000 tonnes relative à l'acier, s'il était donné une suite favorable à notre demande concernant la répartition du coke[2].

À cet égard, nous pouvons nous déclarer satisfaits ; mais nos autres objections relatives aux machines-outils, aux produits chimiques de base, etc. conservent leur pleine valeur.

MM. Alphand et Gueronik ont enfin demandé à M. Salzmann si le gouvernement américain serait disposé à faire avec les gouvernements français et britannique une notification conjointe à ECO[3] pour annoncer l'intégration du charbon sarrois dans les ressources françaises. Ils ont insisté notamment sur l'urgence d'une telle décision qui devrait intervenir

[1] Documents non reproduits.
[2] Voir document n° 145.
[3] ECO : *European Coal Organization.*

au plus tard le 31 décembre 1947. Le Sous-Secrétaire d'État américain tout en répétant que son gouvernement avait donné son accord à la nouvelle formule d'allocation, a affirmé qu'il ne pouvait pas envisager d'appliquer cette formule avant qu'une décision politique soit prise sur l'intégration économique et que cette décision était liée au résultat de la prochaine réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Je me propose donc de reprendre encore une fois cette question avec M. Lovett dans les jours prochains.

(Direction politique)

243

M. Tarbé de Saint-Hardouin, Conseiller politique auprès du Commandant en chef en Allemagne, à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 533. *Berlin, 17 octobre 1947.*

S'il est absolument nécessaire de ne pas laisser se détendre la formation politique, trop récente encore pour être solide, que constitue l'État rhéno-palatin qui, que nous arrivions ou non à modifier ses frontières, devra servir de base à notre politique sur la rive gauche du Rhin, il convient néanmoins, dans l'intérêt même de l'œuvre à laquelle nous nous sommes attachés, de ne pas laisser s'y développer non plus, à la suite d'une centralisation trop poussée, des ferments d'opposition et de division.

Or, dans le *land* rhéno-palatin, seule la province palatine constitue un ensemble intact et un élément ayant, de longue date, des traditions historiques. Aussi bien son appartenance pendant plus d'un siècle à la Bavière et les liens économiques et familiaux beaucoup plus anciens encore qui l'orientent assez volontiers vers Munich, que le fait qu'à côté des catholiques et des conservateurs rhénans, elle groupe des majorités protestantes et socialistes, la différencient du reste du *Land* (même le souvenir de l'ardeur avec laquelle s'exprimaient ses sentiments nazis dans une ambiance rhénane beaucoup plus tiède vis-à-vis du régime hitlérien contribue à cette différenciation). Il paraît opportun de réserver à ces tendances divergentes un exutoire. Il avait toujours été convenu que, dans le cadre rhéno-palatin, le Palatinat ne serait pas un simple *Bezirk*, mais conserverait une certaine autonomie exprimée par son assemblée provinciale et par le fait de garder de préférence dans le Palatinat les fonctionnaires palatins. Je crois que l'heure semble venue de travailler à ce que des tendances centralisatrices trop fortes ne paralysent pas la réalisation des intentions que l'on avait eues

[1] Dépêche communiquée au CGAAA et au général Navarre. Note manuscrite : *lettre au général Koenig s/c CGAAA. M. de Leusse, m'en parler.*

à cet égard. Une visite que j'ai faite ces jours derniers à Neustadt, où je me suis entretenu avec notre délégué, M. Brozen-Favereau, et son Secrétaire général, M. Kleinmann, m'a confirmé dans cette impression.

Il est un problème notamment pour lequel il est urgent qu'une décision soit prise. C'est celui qui concerne la gestion des biens immobiliers que l'État de Bavière possédait dans le Palatinat. Il semble qu'en attendant la stipulation du traité de paix qui déterminera le sort des anciens biens du *Reich* et des États allemands, il devrait être convenu que le *Land* rhéno-palatin est le fidéicommissaire, sinon dès à présent l'héritier de tous les biens qui appartenaient au *Reich*, tandis que le Palatinat serait le fidéicommissaire et aurait la gestion des biens qui appartenaient à la Bavière.

Si le Département partage cette manière de voir, je crois qu'il serait bon qu'il adressât à ce sujet le plus tôt possible des instructions à Baden-Baden. J'ajoute que le transfert prévu dès l'origine de la capitale du nouveau *land* à Mayence, qui est à égale distance de Coblence et de Neustadt, apaiserait certainement une partie des critiques dirigées par les Palatins contre « les fonctionnaires prussianisés de Coblence »[1].

(Direction politique)

244

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 2081. *Washington, 17 octobre 1947.*

L'intérêt et l'émotion suscités en Amérique par la constitution du bureau d'information de Belgrade n'ont pas diminué[3]. La presse américaine y a consacré de longs articles dans ses suppléments du dimanche 12 octobre en faisant ressortir l'importance de l'événement, ses conséquences sur les relations américano-russe, sa signification à la fois pour l'Europe et pour l'Amérique.

[1] Dans la dépêche n° 327 datée du 26 octobre 1947, non reproduite, Georges Bidault écrivait au général Koenig : « Mon attention a été appelée à nouveau sur la situation particulière du Palatinat dans le cadre de l'État rhéno-palatin, qui sert actuellement de base à notre politique sur la rive gauche du Rhin. Une centralisation trop poussée, de nature à nuire à l'autonomie palatine, ne pourrait que créer des ferments d'opposition et de division, et il apparaît nécessaire de réserver aux tendances proprement palatines la possibilité de se manifester dans des organes qui lui soient propres ». Le ministre demandait au général Koenig d'étudier la question de l'administration des biens bavarois dans le Palatinat par ce dernier (et non par les autorités de l'ensemble du *Land*) et de réfléchir au transfert de la capitale du *Land* à Mayence.

[2] Télégramme communiqué à la direction d'Europe, au Secrétariat des Conférences, à Moscou, Londres et Belgrade.

[3] Voir document n° 211.

Le manifeste de Varsovie apparaît en effet de plus en plus clairement aux milieux politiques américains tourné contre les États-Unis et comme un défi qui leur est lancé. L'adversaire de l'URSS est nommément désigné. L'objet de l'initiative de Moscou n'est pas moins net : il est de faire échouer le plan Marshall. L'annonce a été précédée d'une campagne d'attaques virulentes et souvent grossières de la presse soviétique contre les hommes politiques américains et en particulier contre le président Truman. L'Amérique se trouve directement en cause.

Des répercussions étendues sont escomptées sur le plan de la politique européenne. La création du nouveau *Kominterm* marque aux yeux de l'administration la conclusion d'une phase dans la politique des partis communistes depuis la guerre, leur rupture avec les partis socialistes, la fin de leur collaboration au gouvernement, l'abandon par Moscou de nombreux sympathisants pour appuyer sur des groupes entièrement sûrs une politique redevenue révolutionnaire. Les déclarations des chefs communistes français au lendemain de la proclamation du manifeste a été interprétée comme une preuve qu'ils « donnaient la préférence à la politique internationale sur la politique intérieure et aux intérêts de la Russie sur ceux de la France et du parti communiste français » (*New York Times*, 12 octobre).

C'est en France et en Italie que les conséquences les plus graves sont attendues. Le manifeste de Varsovie a concentré sur ces deux pays l'attention de l'administration américaine et renforcé son souci d'aider les gouvernements de Paris et de Rome à surmonter leurs difficultés.

Des organes anglais aussi différents d'opinion que le *Spectator* et le *New Stateman* sont rapportés avoir écrit que les Soviets étaient obligé de mettre un terme à leur bref essai d'expansion d'après-guerre. Reconnaissant qu'il ne pouvait assurer la victoire des communistes en France et en Italie, le Kremlin passerait à la défensive et s'attacherait à constituer dans ces pays des mouvements de résistance sous la forme d'organisations compactes, entraînées aux méthodes révolutionnaires et capables en cas de nécessité d'immobiliser les deux nations.

Les experts des questions russes au Département d'État ne sont pas loin de partager cette manière de voir. Ils croient pouvoir affirmer que le manifeste du nouveau *Komintern* répondrait tout d'abord au souci des autorités soviétiques de tenir solidement en main les partis communistes particulièrement en Europe orientale. Il serait la conséquence des difficultés que rencontreraient les Soviets auprès des populations de l'Est européen. Moscou aurait la préoccupation que ne lui échappe à aucun prix ce glacis de pays amis constitué sur ses frontières et préférerait perdre le reste de l'Europe plutôt que de voir ébranler son emprise sur ces nations. En Europe occidentale, en France et en Italie notamment, en choisissant de resserrer un noyau de communistes convaincus au prix de la perte éventuelle d'une partie de ses sympathisants, le Kremlin montrerait qu'il est moins soucieux d'établir des régimes communistes dans ces pays que d'empêcher ceux-ci de devenir les instruments de la politique américaine. Certains experts américains vont même jusqu'à penser que Moscou ne souhaite pas le triomphe

du communisme en Europe occidentale. Si pareil événement se produisait, la direction du communisme mondial risquerait de lui échapper. Le cas se poserait particulièrement pour l'Allemagne, berceau du marxisme et terrain idéal pour ce mouvement : Berlin, capitale d'un grand état communiste, deviendrait à bref délai le centre de l'Internationale, le gouvernement de l'URSS, ne saurait souhaiter pareille évolution.

Moscou manifesterait également la préoccupation de garder entière sa direction des partis communistes nationaux. Des deux tendances qui se seraient affrontées au lendemain de la guerre au sein du *Politburo*, ce sont les partisans de la reprise d'une politique révolutionnaire qui l'ont emporté, parce que la recherche d'une collaboration internationale et un élargissement de l'influence communiste par collusion avec les partis socialistes et libéraux aurait rendu moins étroite la dépendance des partis communistes à l'égard de Moscou. En ce sens, les Soviets souffriraient d'un concept d'infériorité qui leur ferait constamment craindre que, dans une concurrence entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale, au sein d'une même action révolutionnaire, l'Europe occidentale ne finit par dominer.

La position officielle du gouvernement américain a été définie par M. Lovett dans la déclaration qu'il a lue à sa conférence de presse du 6 octobre. Chaque mot en avait été soigneusement pesé. Le Département d'État remarque que des ministres responsables de plusieurs pays, en particulier de l'Union soviétique, ont pris part à la réunion de Varsovie. Il déclare que le manifeste calomnie les buts poursuivis par les peuples américain et britannique au cours de la dernière guerre et porte à un niveau qu'elles n'avaient encore jamais atteint les diffamations de la politique américaine, dont la presse soviétique avait pourtant ces temps derniers été remplis. Le manifeste montre clairement l'intention de faire obstacle, si faire se peut, à la restauration économique de l'Europe. Un avertissement est adressé par le gouvernement américain aux peuples qui se laisseraient convaincre par ces diffamations malignes et sans scrupules. Le Département d'État demande aux Américains de garder leur sang froid et leur jugement clair. L'Amérique ne doit pas s'écarter de l'attitude qu'elle a choisie. Elle doit continuer d'étudier avec un calme réalisme les moyens d'aider l'Europe à retrouver sa place dans un monde stable et pacifique. Le 9 octobre, le président Truman a indiqué aux journalistes qu'il approuvait entièrement les termes de cette déclaration.

Il s'agit pour le gouvernement américain de faire échouer l'initiative soviétique dans son double objet de persuader les États-Unis que l'Europe occidentale est une partie trop difficile et l'Europe que les États-Unis recherchent la domination du continent. C'est pourquoi dans sa conférence de presse du 9 octobre, le président Truman a solennellement affirmé que le peuple américain ne poursuivait aucun but intéressé et ne recherchait aucun agrandissement territorial. Rapportant dans son supplément financier du 12 octobre les réactions des milieux d'affaires américains, le *New York Times* a souligné que ceux-ci considéraient le manifeste comme un défi à l'idéal de liberté de l'Amérique : il lui paraissait nécessaire que les États-Unis mènent à bonne fin leurs projets de restauration économique de

l'Europe occidentale et qu'ils fassent en même temps effort pour convaincre les intellectuels sur qui la propagande de Moscou exerce son emprise, que l'Amérique défend une idéologie aussi généreuse que celle des Soviets. Les États-Unis seront encouragés dans cette action par la conviction que la vague communiste en Europe a déjà battu son plein et qu'elle est à la veille de son reflux. Ce sont les termes mêmes qu'a employés M. Mundt, représentant républicain, parlant aux journalistes à son retour du voyage d'enquête en Europe de son comité sur la propagande américaine à l'étranger.

La réaction américaine au manifeste de Varsovie se confirme dans le sens dans lequel elle s'est esquissée dès le premier jour. Les États-Unis sont renforcés dans leur volonté d'assister l'Europe. Ils se sentent incités à accélérer leur soutien aux pays plus directement menacés comme l'Italie et la France. Pour répondre à la propagande soviétique, ils se proposent d'intensifier l'action de leurs services d'information et en particulier de développer les émissions de « La Voix de l'Amérique ».

« Si nous voulons réaliser notre idéal de paix, de liberté et d'un niveau de vie satisfaisant, a déclaré le 14 octobre à Chicago, M. Harriman, nous ne devons pas oublier qu'une force est attachée à créer le désordre dans le monde et que nous devons mener une action efficace dans les quatre domaines où se fait sentir la pression soviétique. Économiquement, nous devons poursuivre nos efforts pour favoriser le rétablissement économique du monde, condition essentielle de la stabilité des gouvernements libres. Politiquement, nous devons rester fermement attachés aux principes exprimés dans la charte des Nations unies et donner notre entier appui à l'ONU. Militairement, une puissante aviation américaine sera le meilleur préventif contre les ambitions d'agresseurs quels qu'ils soient et fournira une contribution salutaire à nos efforts pour la préservation de la paix. Du point de vue de la propagande, il est essentiel enfin que notre programme d'information à l'étranger, qui manque de personnel et de crédits, soit renforcé et développé ».

Les déclarations faites par des porte-paroles autorisés de l'administration montrent de quelles convictions s'inspire cette politique. Le gouvernement américain est d'abord persuadé qu'en dépit de leurs efforts, les Soviets ne pourront pas isoler l'Europe occidentale ; entre l'Est et l'Ouest du continent, a déclaré M. Clayton, les échanges se poursuivront suivant des courants solidement établis et qui répondent à des nécessités naturelles ; la seule limitation viendra, jusqu'à nouvel ordre, de la rareté des produits à exporter. Suivant une dépêche de l'*Associated Press*, en date du 13 octobre, les avis donnés par le général Bedell Smith, par le général Clay et par M. Levis Douglas actuellement en consultation à Washington ont conformé d'autre part le gouvernement des États-Unis dans son sentiment que tout en poursuivant âprement sa bataille contre le plan Marshall et la politique américaine, l'URSS ne mènera pas la lutte jusqu'au point où elle risquerait à une rupture avec les États-Unis. C'est d'une modification dans l'attitude du gouvernement de Moscou que Washington attend une éventuelle détente dans les rapports américano-soviétiques et l'administration met ses espoirs dans une évolution qui se produirait dans la situation intérieure et dans

la politique russe à la suite de changements profonds comme ceux que ne manquerait pas de provoquer la mort de Staline.

Pour comprendre l'importance attachée par Washington à la création d'un nouveau *Komintern*, il convient enfin de noter que la plupart des commentateurs américains ont affirmé que l'action de Moscou n'allait pas se limiter à l'Europe mais que la proclamation du manifeste de Varsovie faisait prévoir une recrudescence d'agitation communiste contre les États-Unis dans d'autres continents et particulièrement en Amérique du Sud. Ils en voient la confirmation dans la découverte au Chili d'une agitation menée précisément par deux diplomates yougoslaves et qui a obligé le gouvernement de Santiago à prendre contre eux une mesure d'expulsion. La presse a signalé à cette occasion que l'influence des communistes s'était accrue ces temps derniers sur le pourtour de la mer des Caraïbes, à Cuba, au Venezuela, au Guatemala, à Haïti, à Panama. À l'exemple de ce qui vient de se passer en Europe, les États-Unis n'assisteraient-ils pas à la création d'un nouveau *Komintern* pour l'hémisphère occidental ?

(Direction d'Amérique)

245

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Coopération franco-britannique en Afrique

N. *Paris, 18 octobre 1947.*

Depuis deux ans une coopération franco-britannique s'est établie en Afrique sur le plan technique colonial. Le ministère de la France d'outre-mer et le *Colonial Office* sont entièrement acquis à cette idée. Les administrations locales l'ont, dans l'ensemble, admise. Les Belges s'y sont récemment associés.

Bien que les buts avoués de cette coopération aient volontairement été modestes (toutes les activités coloniales d'ordre technique : hygiène, santé, agriculture, etc.), afin de ne pas soulever de difficultés d'ordre intérieur ou extérieur, l'arrière-plan de ces travaux communs a cependant une valeur politique et procède d'une nécessité d'entente générale franco-britannique en Afrique.

La direction d'Afrique-Levant estime que le moment pourrait être venu d'envisager une nouvelle étape dans le développement de cette coopération.

La poursuite de la coopération technique telle qu'elle se manifeste déjà provoquera nécessairement des contacts de plus en plus étroits pour l'étude et la mise en œuvre de travaux économiques et sociaux de plus en plus

importants. Pour ne citer que quelques exemples : les travaux britanniques envisagés sur le bas-Niger, ne pourront pas ignorer le développement des travaux français dans la boucle de ce fleuve ; la poursuite des travaux portuaires et des voies de communication ne peuvent se mener dans l'ignorance mutuelle des travaux voisins, etc.

Mais les résultats d'une semblable collaboration risquent d'être à la merci de divergences des points de vue locaux ou d'initiatives personnelles, si cette collaboration ne résulte pas d'une volonté gouvernementale métropolitaine qui en coordonnera l'application.

Une simple coopération économique, au sens étroit, ne paraît pas devoir être justifiée par des bases naturelles suffisantes : territoires souvent similaires, les possessions africaines ne semblent pouvoir qu'offrir à leur métropole des produits semblables et des marchés analogues.

Par contre, la confrontation des plans de développement coloniaux des puissances africaines peut être l'occasion d'études fructueuses, en vue d'une recherche de coordination éventuelle.

La France et la Grande-Bretagne, et plus récemment la Belgique, le Portugal ont mis au point ou envisagé, chacun en ce qui le concerne, des plans de développement coloniaux, sous la pression des circonstances tant internationales qu'internes. Mais conçus sous la pression d'événements analogues, ces plans procèdent de conceptions politiques et philosophiques différentes, et risquent de mettre en œuvre les efforts dispersés – voire même opposés.

On ne rappellera pas ici ce qu'est le FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social), qui a vu le jour en avril 1946, avec un crédit décennal de 10 milliards.

Le plan britannique, publié dans le Livre Blanc de 1940 et repris en 1945, consacre 120 millions de Livres sterling pour une période de 10 ans, au développement de son Empire dont environ 65 pour l'Afrique. Mais il importe de classer ce plan financier dans le cadre général de l'action britannique en Afrique, où la Grande-Bretagne procède :

a) sur le plan politique, à une centralisation de plus en plus poussée,

b) sur le plan social, à un développement très rapide des institutions politiques indigènes (nouvelles constitutions) parallèlement à un développement du bien-être des populations (villes modèles du Kenya),

c) sur le plan économique, à une transposition en Afrique des productions indiennes ou extrême-orientales,

d) sur le plan stratégique, à tendre à constituer une très vaste base articulée en profondeur, ayant un arrière pays doté des industries et des produits stratégiques nécessaires.

Une première étude commune permettrait de dégager les buts communs qui peuvent être poursuivis en collaboration : politique de développement du bien-être des populations locales ; resserrement des liens du loyalisme

indigène ; équipement économique et financier des territoires africains en fonction d'une politique métropolitaine commune.

Cette étude exige une information réciproque approfondie et la mise en œuvre d'une exploration coordonnée des ressources des territoires (productions actuelles et possibles ; problèmes de la main-d'œuvre et du développement social ; marchés pour la métropole).

Une étude correspondante serait faite sur les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de ces buts (financement des métropoles ; participations étrangères ; possibilités des industries métropolitaines pour l'équipement des territoires et la consommation des populations).

Ces études préliminaires pourraient faire l'objet de conversations entre les services correspondant français et britanniques. Elles permettraient de dégager des points communs, de doctrine et d'application, circonscrits peut-être au début, mais dont la réalisation, procédant de directives communes et gouvernementales, constitueraient une base étendue à la coopération franco-britannique – ou même franco-anglo-belge en Afrique.

Un comité d'étude pourrait être proposé dans ce sens au gouvernement britannique.

Il y aurait lieu sans doute, avant toute conversation avec les Britanniques (et éventuellement les Belges) d'établir un plan d'action français, après :

a) étude entre les services du Département,

b) étude entre les services de la rue Oudinot,

c) étude interministérielle.

Une coordination des plans de développement coloniaux français et britannique implique en effet des décisions gouvernementales en ce qui concerne le développement des relations politiques et économiques métropolitaines franco-britanniques.

Mais la direction d'Afrique-Levant ne saurait trop insister sur l'avenir que peut présenter une coopération franco-britannique en Afrique, où aucun intérêt politique sérieux ne sépare nos deux pays, et dont le développement, sans être indépendant des problèmes métropolitains, peut cependant plus facilement être envisagé en lui-même[1].

(Direction d'Afrique-Levant)

[1] Voir document n° 224.

246

M. DE BLESSON, MINISTRE DE FRANCE EN ÉTHIOPIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.[1]

D. n° 586.A.L. *Addis-Abeba, 18 octobre 1947.*
Secret.

Ma correspondance a signalé les encouragements que certains agents politiques britanniques avaient donné dans le passé aux tendances fédératives des jeunes Somalis, de même que les divergences d'opinion qui se manifestaient parmi les Anglais à ce sujet. On sait notamment que le colonel Smith, autrefois *Chief Political Officer* à Diré-Dmoua, maintenant à Mogadiscio, soutenait énergiquement le mouvement somali, tandis que la Légation d'Angleterre et de nombreux officiers, issus non du *Colonial Office* mais de l'armée régulière, apercevaient les dangers d'une pareille orientation et tentaient d'y faire obstacle.

Aujourd'hui, la situation est plus claire. Les erreurs commises par les partisans du mouvement somali sont devenues si apparentes que nombre d'entre eux ont spontanément essayé de le freiner. Avant de partir en congé pour Londres la semaine dernière, M. Farquner ne m'a pas caché qu'ils s'y prenaient un peu tard et il a ajouté qu'il demanderait le rappel du colonel Smith. Il a souligné l'importance qu'il attachait à une étroite collaboration entre nous afin de suivre plus exactement les activités de la *Somali Youth League* et, le cas échéant, de les contrecarrer. Pour commencer, il m'a communiqué les renseignements dont il disposait au sujet de la Ligue.

En voici l'essentiel.

La *Somali Youth League* a été constituée à Mogadiscio au début de 1947 par Abdelkader Sak Gawadin, Président, Yansin Museman, secrétaire, Hadji Mohamed Hassein (ou Hussein), Hadji Pers, Yassim Ali Shermarke.

Les buts principaux de cette association étaient :

1) de grouper les Somalis en général et spécialement les jeunes en vue de l'émancipation du peuple et de la répudiation des anciens préjugés de couleur, de race et de religion (il s'agissait notamment de combattre l'idée de tribu considérée comme une survivance humiliante),

2) d'affranchir la jeunesse par l'instruction, par une large diffusion de l'enseignement dans les écoles arabes et par la propagande dans les cercles de culture ou « cercles de la jeunesse somalie »,

3) d'imposer la langue somalie et une écriture unique, l'osmanis,

4) de favoriser l'entraide.

[1] Document non reproduit.

La demande de constitution de la *Somali Youth League*, rédigée en italien, fut adressée de Mogadiscio, en mars 1947, aux autorités britanniques de Nairobi.

Depuis cette date, le président fondateur a été remplacé par Hadji Mohamed Hussein qui, tout en résidant à Mogadiscio, se déplace beaucoup. Le secrétaire est mort.

La Ligue compte actuellement 104 centres connus en Ogaden, en pays Darod, en Somalie britannique ainsi qu'en Éthiopie et au Kenya. Il y aurait environ 1 800 membres à Djigdjiga, 1 000 à Harrar et 600 à Diré-Daoua. Une quantité de petits groupements seraient disséminés dans les villages et dans la brousse. 23 centres ont été reconnus au Kenya (N.W. Frontier). La Ligue prétend avoir 80 000 adhérents, mais les Anglais pensent que ce chiffre doit être ramené à 25 ou 30 000. Je signale, à cette occasion, que le service de renseignement américain évalue à 160 000 le nombre des adhérents sans que j'aie pu savoir sur quelles bases reposait une estimation aussi élevée.

Les chefs de centre de Djigdjiga sont Hassein Liban dit Hassein Guire (de la tribu Aguicho), de Narrar Hadji Hallil (métis Harrari-somali), de Diré-Daoua Hadji Ibrahim (Harrari).

En dehors des buts avoués, diverses tendances se sont manifestées dans les centres de la Ligue. On note ainsi en Ogaden une opposition très nette à l'égard des Éthiopiens. D'autre part, en Ogaden et surtout au Narrar le courant panislamique est en évidence. Les Narraris espèrent, en effet, faire aboutir leurs revendications d'indépendance à la faveur de ce nouveau mouvement et ressusciter « l'esprit de Mohamed Uragne ». Cette tendance explique l'adhésion de beaucoup de petits négociants arabes de Narrar et de Diré-Daoua. D'ailleurs, avant la création de la Ligue, des liens de sympathie unissaient déjà, dans la province de Narrar, les éléments somalis et arabes, la carence des gouverneurs éthiopiens en matière de justice et, d'une façon générale, dans le domaine de l'administration ayant incité les indigènes à se grouper pour résister à l'arbitraire des autorités impériales.

Les services britanniques estiment que les communistes italiens de la région de Mogadiscio, qui entretiennent des relations suivies avec la Légation de l'URSS à Addis-Abeba, soutiennent vraisemblablement le mouvement nationaliste somali.

Mais un autre danger, plus sérieux peut-être, viendrait du côté égyptien. On a relevé de nombreuses manœuvres qui permettent de penser que les Égyptiens cherchent à relier la Ligue somalie à la Ligue arabe, ou du moins à multiplier les contacts entre les deux organisations.

C'est ainsi que deux émissaires du Caire ont circulé en Éthiopie, en Somalie et en Érythrée. Ils ont inspecté les écoles musulmanes, les centres de propagande islamique et ont pris contact avec les notables musulmans. Ils ont insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre la religion de Mahomet sur le même pied que les autres au point de vue enseignement et apostolat. J'ai, d'autre part, signalé dans ma dépêche n° 568 LA du 10 de ce mois[1], l'appui

[1] Document non reproduit.

que le ministre d'Égypte à Addis-Abeba donne à cette section. Enfin, un médecin égyptien est venu en Éthiopie il y a quelques semaines. Il aurait eu des pourparlers avec les principaux musulmans, en particulier avec Galm Abetachara, professeur à l'école Ras Gabre Mariam. Sa propagande aurait été conforme au thème adopté par ses compatriotes : union des musulmans égyptiens et éthiopiens, importance de la solidarité islamique en face des infidèles, rappel des droits historiques de l'Égypte sur le Harrar et les régions voisines, mise en lumière de la puissance égyptienne et de la valeur du soutien dont elle est capable.

Il semble ainsi qu'on veuille au Caire faire de la *Somali Youth League* le champion dans l'Est africain de la cause islamique et, par là, de la cause arabe sous le patronage de l'Égypte.

En dehors de la propagande efficace qui parvint en quelques mois à grouper un nombre respectable d'adhérents, la *Somali Youth League* s'est signalée par trois manifestations spectaculaires. Le 23 août, des placards réclament le départ des Éthiopiens et l'indépendance totale du Harrar ont été affichés à Diré-Daoua. Le 15 septembre, Hadji Mohamed Hussein est venu à Djigdjiga dans une voiture battant pavillon de la Ligue somalie. Il a été reçu par une garde d'honneur et la foule lui a fait un accueil enthousiaste. Le 22 septembre, le Président de la Ligue a adressé au représentant de la *Sinclair Oil* à Wardere la sommation dont j'ai rendu compte par ma dépêche n° 578 AL du 15 de ce mois[1].

Vis-à-vis de la Ligue, l'attitude des autorités impériales a été assez ambiguë. Elles ont feint de l'ignorer, dans la crainte d'alimenter à l'intérieur comme à l'extérieur une publicité d'om il ressortirait que des sujets du Négus, nominaux dans l'Ogaden mais réels dans le Harrar, revendiquaient leur indépendance contre le trône de Salomon. Nous savons par de multiples indices et dernièrement par les propos du *Blata Saouda*, dont ma dépêche n° 504 AL du 18 septembre dernier vous a rendu compte[2], que le gouvernement éthiopien mesure le danger de l'action menée par l'organisation somalie. Il s'efforce cependant d'en minimiser la portée et il s'abstient d'entrer en lutte ouverte avec elle.

En réalité, les dirigeants abyssins donnent l'impression d'être déconcertés et de ne savoir comment traiter un problème qui les dépasse. Après avoir usé de rigueur envers les Issas, ils leur ont fait des concessions qui, si elles étaient appliquées à la lettre et sans arrière-pensées, équivaudraient à la reconnaissance d'une semi-autonomie (cf. ma dépêche n° 471 du 5 septembre)[3].

Ils ont cherché d'autre part, à organiser dans le Harrar un contre-mouvement sous la présidence d'un négociant, Hamed Fara. Mais cette diversion n'a eu aucun succès.

Enfin, après avoir proclamé par tous les moyens de propagande dont ils disposaient, et notamment, du haut des tribunes internationales, que

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

les Somalis de l'Ogaden et de la colonie italienne étaient des patriotes éthiopiens impatients de rejoindre leurs frères sous le sceptre du Négus, ils commencent à esquisser timidement une autre politique.

Le porte-parole du ministère impérial des Affaires étrangères a récemment déclaré au représentant de *Reuter :* « L'Éthiopie continue de réclamer la Somalie italienne parce que ce territoire est historiquement et radicalement éthiopien. La réintégration de la Somalie lui permettra d'obtenir un gouvernement autonome (*self government*) dans le cadre de l'Éthiopie et d'atteindre un degré de prospérité économique inconnu jusque-là ».

Il a fallu que les sentiments anti-abyssins des Somalis fussent suffisamment déclarés pour que le gouvernement éthiopien, rompant avec les thèmes passés, fit aussi clairement allusion à l'autonomie dont bénéficierait l'ancienne colonie italienne au sein de l'Empire.

De son côté, le service de renseignement américain estime que, sans même parler de la Somalie italienne, les populations de l'Ogaden résisteraient par les armes à une tentative d'occupation éthiopienne au cas où les Anglais se résoudraient à évacuer le pays (cf. ma dépêche nº 562 du 9 de ce mois)[1].

Les raisons ne manquent donc pas de penser que la situation s'est considérablement modifiée en un an dans les territoires somalis du Sud-Est. Nous sommes amenés à faire les constatations suivantes :

1) La *Somali Youth League* se développe sans succès à partir des rives de l'Océan Indien vers le Nord-Ouest. Pour l'instant, elle ne semble pas avoir de positions solides parmi les Aberaouale ou les Gadaboursis et elle atteint à peine les Issas qui, au demeurant, ne sont pas considérés par les autres tribus comme des Somalis pur-sang. Mais nous ne saurions croire que le mouvement ne finira pas par pénétrer dans ces régions. De même, si rien n'indique encore qu'elle ait pris pied en Côte française des Somalis, des infiltrations peuvent se produire et le gouvernement de Djibouti y est attentif.

2) Bien qu'à l'origine la Ligue ait été créée en principe pour défendre les intérêts somalis, des courants l'emportent qui la rapprochent de la Ligue arabe. Cette déviation pourra être accentuée dans la mesure où les effectifs de l'organisation somalie se gonfleront de Harraris et où se révèlera la valeur des encouragements égyptiens.

3) L'arrivée dans l'Ogaden des équipes de la *Sinclair Oil* accroît la fermentation des esprits parmi les jeunes Somalis qui, apercevant les profits de toutes natures que ferait naître la découverte du pétrole, voudraient en garder pour eux seuls le bénéfice. Ces perspectives financières ne peuvent qu'inciter les Somalis à revendiquer leur indépendance en général mais plus particulièrement à l'égard de l'Éthiopie.

4) Les gisements virtuels de l'Ogaden amènent, d'autre part, les Américains à considérer la question somalie sous un jour nouveau. Ils se méfient à la fois des tendances de la *Somali Youth League* et des soutiens qui

[1] Document non reproduit.

peuvent lui être accordés de Moscou ou du Caire. Ils redoutent les désordres que pourrait susciter l'occupation du pays par les Éthiopiens. Ils ne sont pas non plus favorables au maintien d'un protectorat britannique. Sur plus d'un point cependant leurs vues concordent avec celles des Anglais, car ils discernent ensemble l'avantage stratégique d'une source de pétrole située à l'abri du fossé de la Mer Rouge et de l'Océan Indien, dans le voisinage du bastion de l'Est-Africain où l'Empire britannique regroupe ses forces.

5) Les Anglais, qui enregistrent ces différentes réactions, seront peut-être conduits à adapter leur politique aux nouvelles données du problème. L'un d'entre eux, qui est sans doute le mieux informé des affaires somalies, me disait récemment qu'à son avis la moins mauvaise des solutions consisterait à placer la Somalie italienne, et si possible l'Ogaden, sous la tutelle conjointe de l'Angleterre, de la France et de l'Éthiopie.

6) La lutte d'influence qui se poursuit dans ces territoires, le jeu des intrigues, l'importance stratégique de l'Ogaden, secondaire si le pays est dénué de ressources mais de premier ordre s'il contient du pétrole, les espoirs que suscitent les prospections de la *Sinclair Oil* parmi des indigènes primitifs sans doute mais instruits par leurs coreligionnaires du pactole dont Ibn Séoud recueille les avantages, l'essor qui est ainsi donné au nationalisme religieux et politique des éléments jeunes Somalis se conjuguent pour donner un caractère instable à la situation actuelle. Un des facteurs qui contribuent à entretenir cet état de crise larvée est évidemment l'examen auquel est soumis le problème des colonies italiennes. Il est fort possible que l'arrivée en Somalie italienne de la commission d'enquête récemment constituée à Londres provoque une effervescence de nature à compliquer encore la tâche déjà difficile des enquêteurs. Dans un pays où l'indigène n'a pas l'habitude d'exprimer sincèrement sa pensée pour toutes sortes de raisons, parmi lesquelles domine la crainte de représailles de la part de tel ou tel groupe, il sera singulièrement malaisé de démêler l'écheveau embrouillé des fils que tire la Ligue, des chefs de tribus ou d'autres personnages et, derrière eux, les agents qui travaillent pour le compte de puissances étrangères.

Il est à craindre, dans ces conditions, que l'organisation la mieux constituée et la plus disciplinée – la *Somali Youth League* – ne soit à même, bien que minoritaire, de faire entendre sa voix et de concerter son action avec une efficacité dont ne disposeront pas ses adversaires politiques. Les stimulants que les circonstances présentes offrent à la Ligue ne pourront qu'inciter l'équipe de Hadji Mohamed Hussein à redoubler d'efforts. J'apprends aujourd'hui que la *Somali Youth League* vient d'ouvrir un bureau à Londres. Il serait intéressant de savoir dans quelles conditions.

Comme on le voit, les courants qui agitent le monde ont leurs répercussions dans ces vastes déserts de l'Est-Africain maigrement peuplés de nomades que leur existence archaïque paraissait tenir à l'écart des conflits de notre époque. Il est encore difficile de prévoir les résultats auxquels parviendra une agitation en grande partie artificielle, mais que les dangers en soient réels, on ne saurait le contester. Aussi la tâche de la commission

d'enquête sera-t-elle particulièrement délicate. De la façon dont elle procèdera à ses constatations, du sens de ses recommandations, des décisions qui pourront s'ensuivre dépendront non seulement l'avenir de la Somalie italienne mais aussi – et on serait tenté d'ajouter surtout – l'orientation générale que prendront les populations flottantes qui vivent à l'ombre des drapeaux britannique, éthiopien, français et de ce qui reste de pavillon italien. De ces décisions dépendra l'équilibre d'une grande région aux contours imprécis mais où se trouvent mis en jeu nos positions de Djibouti, les intérêts français qui y sont rattachés, les intérêts britanniques dans le Somaliland et le Kenya, la stratégie impériale de l'Angleterre, la part qu'y prend indirectement l'Amérique, les intérêts économiques des États-Unis si les forages réussissent, l'extension possible du panislamisme et de la Ligue arabe, la disparition ou le maintien sous une forme nouvelle des établissements italiens, enfin les intérêts politiques et financiers de l'Éthiopie avec les réactions que pourrait éventuellement provoquer ici l'échec complet des revendications abyssines. Cette dernière considération est sans doute secondaire, mais elle n'est pas négligeable si l'on tient compte de la xénophobie existante et de l'irritation avec laquelle les dirigeants de l'Empire observent la partie qui se joue entre les grandes puissances à propos des colonies italiennes.

(Direction des Affaires politiques)

247

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1],
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3142-3149. *Washington, 20 octobre 1947, 19 h. 35*

(*Reçu* : le 21, 9 h. 30)

Les discussions qui se poursuivent depuis 15 jours entre les représentants américains et européens au sujet du futur plan Marshall n'ont pas encore permis d'aborder les quelques problèmes essentiels qui se poseront bientôt devant l'administration et le Congrès. Ces échanges de vues en effet ont d'abord porté sur les différents rapports des comités techniques. Les conversations de caractère plus général qui ont suivi n'ont pas été engagées avec des fonctionnaires américains d'un rang suffisamment élevé pour qu'il ait été possible de traiter les questions fondamentales.

De nombreux questionnaires ont été déjà envoyés par les soins du Secrétariat général aux 16 gouvernements intéressés. Ils tendent notamment à obtenir des informations détaillées sur le caractère des équipements nécessaires à l'Europe et sur le montant des matières premières dont l'étude

[1] Télégramme envoyé de la part de M. Alphand.

n'avait pas été confiée à Paris à des comités spéciaux, des explications concernent un certain nombre d'anomalies relatives par exemple aux tonnages d'engrais comparés aux terres emblavées, enfin une analyse plus complète des déficits de la balance de paiement de chaque nation permettant de mieux justifier le déficit global européen.

De son côté un comité central a étudié avec le club des délégations d'une part comment les objectifs de production prévalant dans le rapport pourront être atteints et d'autre part les raisons pour lesquelles un crédit supplémentaire de stabilisation apparaît indispensable dès l'année 1948 en faveur de certains pays. Ces différentes discussions ont marqué la volonté très nette de l'administration américaine d'obtenir des États européens le plus grand nombre possible de chiffres et d'arguments lui permettant de défendre le plan vis-à-vis du Congrès. Il n'est pas douteux toutefois que les représentants américains cherchent à démontrer que les besoins exprimés doivent être réduits en raison notamment de l'impossibilité d'y faire face, avec les disponibilités existant aux États-Unis.

En fait, les difficultés les plus importantes ne seront abordées avant cette semaine au cours de conversations qui sont envisagées avec MM. Lovett et Harriman. Les trois points principaux qui seront soulevés alors paraissent être les suivants :

1) *Montant global de l'aide américaine*. Il importe au plus haut degré que l'administration américaine ne réduise pas sensiblement le chiffre des 22 milliards de dollars inscrit dans le rapport de Paris.

En fait, il est impossible de dire en raison de l'incertitude des récoltes et des nombreuses hypothèses qui ont été formulées par la conférence des 16 quel sera le déficit global européen au cours des quatre prochaines années. Il serait bien préférable de ne pas fixer de chiffres ; mais si le Congrès insiste pour qu'une limite soit déterminée à l'avance le montant auquel on s'arrêtera ne devra pas gêner l'exécution de la politique choisie.

2) *Forme de l'aide américaine*. Il convient de déterminer les prestations qui résulteront d'une sorte de *Lend Lease* ou même d'assistance pure et simple et les importations qui seront financées par le crédit.

En même temps le produit en monnaie nationale européenne de la vente des marchandises livrées gratuitement ou en *Lend Lease* devrait pouvoir être affecté par les différents gouvernements bénéficiaires à l'exécution de leurs plans de stabilisation intérieure.

Certains membres du Congrès souhaiteraient que l'utilisation de ces fonds en monnaie nationale fît l'objet d'un contrôle sur place de l'administration. Ces vues sont évidemment inacceptables. Il appartient aux délégués européens de le faire connaître dès maintenant en ajoutant cependant que nous serions prêts à prendre des engagements précis sur le plan national en ce qui concerne l'usage que nous ferions de ces sommes. De tels engagements pourraient être incorporés dans des accords bilatéraux conclu entre les États-Unis et chacun des pays européens intéressés. Enfin l'aide américaine ne devrait pas être entièrement fournie sous forme de marchandises mais

également en dollars susceptibles d'être employés sur d'autres marchés que celui des États-Unis.

3) *Organisation permanente*. Il conviendra de mettre au point l'organisation européenne chargée de la surveillance de l'exécution du programme et peut-être, dans certains cas d'opérer la répartition des diverses marchandises financées par le plan entre les pays bénéficiaires. Les relations entre cette organisation nouvelle et les organismes existants devront être également déterminées. Aussi il est très souhaitable que tous ces problèmes soient examinés avec MM. Lovett et Harriman avant que ne se cristallisent dans les divers rapports qui doivent être publiés dès le début de novembre des positions qu'il serait ensuite impossible de renverser devant le Congrès. Nous chercherons à établir, avec sir Oliver Franks, dès cette semaine les contacts nécessaires. Je dois signaler enfin que l'idée d'une convocation nouvelle de la conférence des 16 à Paris est actuellement combattue au sein même du Département d'État par certains éléments qui craignent les effets psychologiques que pourrait comporter une semblable décision inspirée par les États-Unis aux pays européens. Toutefois aucune décision définitive n'a encore été prise à cet égard. Je vous adresse par la valise une note plus détaillée établie par M. Marjolin sur ces divers sujets, à la suite des conversations qu'il a eues avec différents membres du comité Harriman et du comité central[1].

(Direction d'Europe)

248

NOTE DE M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Affaires allemandes

N.[2] *Paris, 20 octobre 1947.*

1) *Préparation de la conférence de Londres.*

– Établissement non d'un agenda, mais d'une liste des sujets que l'on désire voir traiter[3].

– Détermination de l'ordre d'importance des dits sujets.

– Examen concerté des solutions à proposer.

[1] Voir le document n° 263.

[2] Note manuscrite : *Mr. Morel, m'en parler, 25/X/47.*

[3] Le compte rendu de l'entretien Bevin-Chauvel du 20 octobre 1947 (document non reproduit) indique que Bevin est d'accord sur ce point, l'essentiel étant d'avoir des sujets à traiter et non un agenda strict où l'on ne peut progresser si le précédent point n'est pas réglé, ce qui est la procédure soviétique.

– Recherche de la tactique à suivre pendant la conférence, en fonction notamment de l'hypothèse d'une proposition soviétique d'évacuation de l'Allemagne[1].

2) *Examen des mesures à prendre en cas d'échec de la conférence.*

– Fusion des zones ?

– Questions connexes, notamment garanties de sécurité, soit plan Byrnes réduit à trois, examen des mesures techniques de coordination à prendre, notamment sur le plan militaire, par les trois signataires.

– Que considère-t-on comme un échec de la conférence ? La rupture ? ou simplement l'impossibilité de s'entendre, au cours de la prochaine réunion, sur la réalisation de l'unité économique allemande ?

Marche à suivre.

– Attendre la réponse américaine à la proposition anglaise d'établissement d'un agenda.

– En attendant, échanger des suggestions par la voie diplomatique sur la liste des sujets à traiter et sur leur ordre d'importance.

– Recherche, en marge de la réunion, et en liaison avec les Américains, de points de vue communs sur les sujets[2].

– Poursuite par la voie diplomatique de l'examen, commencé à New York et Washington par M. Bidault, des décisions à prendre en cas d'échec de la conférence.

(Secrétariat général)

[1] Bevin réagit, dans le compte-rendu, à cette hypothèse en précisant qu'il ne croit pas qu'ils tomberaient dans ce piège, même si cela pourrait donner des arguments aux partis de gauche en France et en Angleterre.

[2] Le compte rendu insiste à plusieurs reprises sur la nécessité d'avoir de plus amples échanges de vues entre Français et Britanniques sur les politiques et les tactiques à suivre pour obtenir le plus vite possible un accord à trois sur les différents sujets. Il met également en avant la volonté d'envisager une union entre la Grande-Bretagne, la France, associées à l'Italie et au Benelux, l'aspect militaire devant toutefois rester à l'arrière-plan pour le moment.

249

Commission d'études de l'Union française
Procès-Verbal de la séance du 20 octobre 1947
tenue à la présidence du Conseil

P.V.

Étaient présents :

MM. Paul Ramadier, Président du Conseil,

Pierre-Henri Teitgen, Vice-Président du Conseil,

Marcel Roclore, ministre d'État,

Marius Moutet, ministre de la France d'outre-mer,

– Eirik Labonne, ambassadeur de France, président de la commission,

– Robert Delavignette, gouverneur général des Colonies, directeur des Affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer,

– Philippe Baudet, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie au ministère des Affaires étrangères,

– Gabriel Bonneau, ministre plénipotentiaire, directeur d'Afrique au ministère des Affaires étrangères,

– Jacques Brunschwig, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur,

– le général René Bonafé, chef du Cabinet militaire de la présidence du Conseil,

– le colonel Francis Missonnier, sous-chef de l'État-major de la Défense nationale,

– Pierre Messmer, directeur du Cabinet de M. Émile Bollaert,

– Pierre Varet, administrateur des Colonies, Secrétaire général de la Commission interministérielle de l'Indochine,

– Jean Ramadier, administrateur des Colonies, Chef de cabinet à la Présidence du Conseil,

– Jacques Boissier, administrateur des Colonies, chargé de mission au ministère des Affaires étrangères,

– Jacques Mary, administrateur des Colonies, du Cabinet du Président du Conseil,

– Pierre Lampué, professeur à la Faculté de droit de Paris, Président du comité juridique de la commission,

– André Gros, professeur de droit, jurisconsulte au ministère des Affaires étrangères,

– Paul Reuter, professeur de droit, chargé de mission au Cabinet de M. Pierre-Henri Teitgen,

– Dominique Leca, inspecteur des Finances, membre du comité de rédaction,

– René de Lacharrière, professeur de droit, membre du comité de rédaction,

– Jean Daridan, conseiller d'ambassade, membre du comité de rédaction,

– le lieutenant-colonel André Simonot, membre du comité de rédaction,

– Paul-Marc Henry, administrateur des Colonies, membre du comité de rédaction.

M. Paul Ramadier, Président du Conseil, prie le président de la commission d'exposer l'état présent de la question cambodgienne.

M. Eirik Labonne résume brièvement les débats de la commission sur ce sujet et les raisons qui ont amené la commission à proposer la procédure d'échange de lettres.

Quatre solutions ont été envisagées ; un traité long, un traité court, un échange de lettres, le maintien du *statu quo*.

Le traité long conduit à rechercher, à la fois et dans le détail, des solutions sur toutes les questions posées. C'est ainsi une œuvre très complexe, difficile ou impossible à mener à bien rapidement, et dangereuse en ce sens qu'elle offre de multiples points de référence, de précédent auxquels d'autres États associés éventuels ne manqueront pas de se référer, soit pour obtenir les mêmes bénéfices, soit pour exiger davantage.

Le traité court ne présente guère moins d'inconvénients. Pour être plus ramassé, les éléments dangereux s'y trouvent également, et avec les mêmes risques. Car, à défaut de ces éléments le document manque de substance et ne répond plus à son sujet.

Le *statu quo* est une manière d'aveu d'impuissance. L'Union française, ses organismes centraux, ne parviennent pas à se constituer suivant les règles de la Constitution.

Il est bien évident que nous serons peut-être contraints de demeurer dans ce *statu quo* si, d'une manière ou d'une autre nous n'arrivons pas à faire entrer dans le cadre de l'Union française, tel que le trace la Constitution, les États appelés à y prendre place comme membres associés. C'est donc notre devoir et notre tâche de nous appliquer, avec toute l'opiniâtreté et l'ingéniosité possibles, à le rompre.

Il a donc semblé à la commission que le premier effort dans ce sens et le plus efficace, devait être tenté par une procédure d'échange de lettres, suivi de l'étude et de la conclusion d'accords particuliers. Sans doute cette solution n'exclut-elle pas, elle aussi, de sérieux risques : celui surtout de constituer un précédent dont ne manqueront pas de se réclamer tous les autres éventuels États associés. C'est pourquoi la rédaction, très brève, en a été pesée attentivement.

Lecture est donnée des trois documents préparés comme projet par le comité de rédaction puis modifiés et élaborés définitivement par la commission lors de sa séance du 10 octobre.

M. Paul Ramadier, Président du Conseil : je crois effectivement que le but que nous nous proposons sera atteint avec le plus de chance par la procédure d'échange de lettres et que nous devons l'adopter de préférence à celles des traités long ou court et au *statu quo*.

D'ailleurs, ces lettres, brèves comme elles le sont, constituent une manière de traité ultra court.

Avant d'en entreprendre point par point l'examen, nous devons, je crois, nous demander si cette formule répond bien aux conditions posées par l'article 61 de la Constitution : « La situation des États associés dans l'Union française résulte pour chacun d'eux de l'acte qui définit ses rapports avec la France ». Il me semble que la réponse peut-être affirmative : un acte n'est pas un traité.

D'autre part, l'on ne saurait admettre l'interprétation selon laquelle l'acte visé à l'article 61 n'est pas un acte à venir mais un traité de protectorat déjà existant. Un traité de protectorat n'est pas un acte d'association. Si cette interprétation devait prévaloir, nous poserions une question actuellement insoluble, celle de l'appartenance du Maroc à l'Union française. L'entrée dans l'Union française paraît bien constituer une véritable novation puisqu'elle est assortie de droits et obligations réciproques. Dans le cadre du Maroc, elle ne peut, présentement se réaliser sans le consentement du sultan.

Entre la notion du protectorat et celle d'État associé, l'option est nécessaire puisqu'elles paraissent bien exclusives l'une de l'autre. Si l'on admet qu'il n'est pas encore temps de reconnaître le Maroc comme État associé, il faut, en attendant, admettre une autre forme et laisser, par exemple, subsister le protectorat.

Par ailleurs, on ne peut admettre une représentation aux organes de l'Union sans une adhésion préalable et explicite à cette union. Ce serait, en effet, reconnaître, aux États intéressés des droits sans obligations. Ce qui n'est pas concevable.

Ces premières questions juridiques essentielles étant ainsi mises au point, l'on doit se demander, du point de vue politique, si le moment présent est opportunément choisi pour engager la procédure d'échange de lettres.

M. Jacques Boissier, administrateur des Colonies : Je me permets, à cet égard, d'apporter au débat une indication récente. Il y a quelques jours, à New York, M. Son San, vice-président du Cambodge, a déclaré à M. Georges Bidault, et m'a réitéré par la suite que le Cambodge n'acceptera aucune situation différente de celle qui sera faite au Viêt-Nam. Comme nous n'avons pas encore traité avec le Viêt-Nam, n'est-il pas préférable d'attendre avant de prendre, vis-à-vis du Cambodge, une position définitive qui pourrait être gênante pour lui comme pour nous.

M. Pierre Messmer, directeur du Cabinet du haut-commissaire de la République française en Indochine : Les Vietnamiens n'admettront, en aucun cas, de passer avec nous un contrat considéré par eux comme différent ou moins avantageux que celui que nous pourrons passer avec le Cambodge. Ils ont vis-à-vis des Cambodgiens et Laotiens un complexe accusé de supériorité qui les incitera, avec beaucoup d'autres motifs, à exiger des avantages plus étendus. Ce que nous offrons donc au Cambodge constituera donc, à leurs yeux, un irréductible minimum dont portera certainement sur d'autres concessions.

Ceci ne veut nullement dire que nous ne devons pas essayer et aussi rapidement que possible, de conclure un accord avec le Cambodge puis avec le Laos. Si donc le gouvernement donne au haut-commissaire le mandat d'engager avec le Cambodge et le Laos une négociation suivant la procédure projetée de l'échange de lettres, nous avons, je crois, de très sérieuses chances d'aboutir. Toutefois, il conviendrait d'attendre la fin des élections au Cambodge, ce qui nous mènerait vers la mi-décembre.

M. Paul Ramadier : Nous allons procéder maintenant à l'examen des projets de lettres, paragraphe par paragraphe.

Quant à l'adresse, je pense que l'expression de « M. le président » convient mieux que celle de « Cher et Grand Ami ». Ce sera celle que nous adopterons.

1er paragraphe.

M. Eirik Labonne : Notre comité de rédaction a entendu récemment M. Jean Mons, résident général en Tunisie, sur les chances et conditions d'adhésion de la Tunisie à l'Union française et la désignation de représentants à ses organes centraux.

À cette occasion, M. Jean Mons a remarqué que la formule « Après la promulgation de notre Constitution » pourrait avoir de sérieuses répercussions en Tunisie. Les Tunisiens souhaitent avoir une Constitution. C'est une de leurs plus instantes revendications. S'ils constatent que le Cambodge, ayant déjà la sienne, en fait état dans le document par lequel il confirme son adhésion à l'Union française, les Tunisiens ne manqueront pas de réclamer, au préalable, une Constitution avant d'admettre leur propre inclusion dans l'Union française et la désignation de leurs représentants dans ses organismes centraux.

M. Gabriel Bonneau, directeur d'Afrique au ministère des Affaires étrangères : Je crois devoir rappeler le point de vue des Affaires étrangères à l'égard des protectorats de l'Afrique du Nord et de l'Union française.

L'acte prévu à l'article 61 ne nous paraît pas obligatoirement un acte à venir. Les traités de protectorat avec le Maroc et la Tunisie ne valent certes pas par eux-mêmes adhésion à l'Union française. Mais ils n'excluent pas de se doubler d'un acte tel que la désignation de représentants à l'Assemblée et au Haut-Conseil qui consacrerait l'adhésion de ces deux pays[1].

[1] Note manuscrite marginale : *thèse tout à fait contraire à celle soutenue par M. Ramadier.*

Si cette interprétation était rejetée, il serait alors nécessaire d'admettre une distinction entre la notion d'État associé et celle de protectorat. Et, il faudrait bien alors donner une Constitution à la Tunisie. Dans ce cas, la référence visée dans la lettre du roi du Cambodge ne nous gênerait pas.

Si l'on tente de résumer en quelques mots la question, l'on peut dire : ou bien le Maroc et la Tunisie entreront rapidement dans l'Union française en envoyant leurs délégués à l'Assemblée et au Haut-Conseil, ou bien cette adhésion devra se faire sur de nouvelles bases contractuelles impliquant la formation constitutionnelle d'un État associé et une telle transformation, en même temps qu'elle exigerait des délais très longs entraînerait des effets politiques difficilement prévisibles mais certainement considérables.

M. le Président du Conseil et M. Pierre-Henri Teitgen, Vice-Président du Conseil : Supprimons donc la formule : « Après la promulgation de notre Constitution ».

2e paragraphe.

M. Pierre Lampué, président du comité juridique : L'expression « Constitution de l'Union » n'a-t-elle pas quelques inconvénients ? Car il n'existe pas, à proprement parler, de Constitution de l'Union. La Constitution pose des règles organiques relatives à l'Union. Les États associés ont la faculté de s'y conformer. Les règles organiques ont donc vis-à-vis des États associés un caractère contractuel ou conventionnel, mais non constitutionnel.

La commission décide de remplacer les termes « les représentants prévus par la Constitution de l'Union au sein de ses organismes représentatifs : le Haut-Conseil et l'Assemblée » par « des représentants au sein des organismes représentatifs de l'Union française : le Haut-Conseil et l'Assemblée ».

3e paragraphe.

La commission décide d'abord de remplacer les termes « La participation de ses représentants » par « la participation de ses nationaux », formule traduisant le souci de marquer que les États associés n'exercent pas d'action diplomatique distincte, mais qu'ils participent à cette unité d'action diplomatique que commande la France.

Puis elle aborde le passage relatif à la défense de l'Union.

Le colonel Francis Missonnier, sous-chef de l'État-major de la Défense nationale : Les mots « forces cambodgiennes » inquiètent l'état-major. S'il s'agit d'une simple garde royale, ils ne conviennent pas. S'ils couvrent davantage, ils sont susceptibles d'une dangereuse interprétation ou extension vers l'idée d'armée nationale. En Indochine, la reconnaissance d'une armée nationale pourrait avoir de plus graves conséquences encore au cas où cette armée ferait appel elle-même à une armée étrangère. Hypothèse que l'on ne saurait exclure entièrement. Enfin, l'on ne peut davantage négliger les risques de conflit entre les armées nationales voisines en Indochine.

Je propose donc que le passage « dans la constitution des forces cambodgiennes de l'Union française » soit remplacé par « dans une participation cambodgienne aux forces de l'Union française ». Cette nouvelle rédaction est adoptée.

4e paragraphe.

M. Pierre-Henri Teitgen, Vice-Président du Conseil : Ce passage se contente de recommander la coordination de nos intérêts économiques. C'est à mon avis insuffisant. Il n'est pas fait allusion à l'amorce de ces services si importants que commandent les relations avec l'extérieur tels que la radio, les douanes, l'aviation commerciale, la marine marchande, la monnaie. Or, le Cambodge put avoir intérêt pour quelque motif que ce soit à accorder une concession de ses services à une puissance étrangère, aux États-Unis, par exemple. Les conséquences à notre égard pourraient être sérieuses. Je crois donc qu'il faut rechercher une formule réservant à ce sujet l'avenir.

La commission remanie complètement ce paragraphe, et adopte le texte suivant : « Il estime également conforme à notre profit mutuel que soit recherchée la mise en commun de la coordination de nos intérêts économiques essentiels et de nos moyens de communication extérieur ».

La commission aborde l'examen du projet de réponse de M. le président de la République, président de l'Union française à la lettre du roi du Cambodge.

M. Paul Ramadier : Je ne vois, pour ma part, aucune modification à apporter au projet de réponse de M. le président de la République, compte tenu, bien entendu, des modifications que nous venons d'apporter au projet de lettre du roi du Cambodge.

La commission passe à l'examen du projet d'instructions à adresser pour la mise en œuvre de cette procédure d'échange de lettres à M. le Haut-Commissaire de la République française en Indochine.

Lecture est donnée du projet d'instructions.

M. Pierre-Henri Teitgen : Ces instructions seraient sans doute nécessaires si notre haut-commissaire n'était pas informé des décisions du gouvernement et des motifs qui y ont conduit. Mais puisque M. Pierre Messmer a assisté à cette commission et qu'il rejoindra Saïgon dans quelques jours, M. Émile Bollaert sera mieux informé encore de sa bouche que par une lettre d'instructions. Par ailleurs, l'envoi d'instructions confidentielles de ce genre entraîne des risques qu'il convient d'éviter autant qu'on le peut.

Il est décidé que le projet d'instructions à notre haut-commissaire ne recevra pas de suite.

M. Pierre Messmer emportera avec lui les deux instruments d'échange de lettres et les soumettre dès son arrivée à M. Émile Bollaert.

Sur la date la plus opportune de mise en œuvre de la procédure d'échange de lettres, M. Émile Bollaert devra donner par télégramme son avis au gouvernement.

M. Eirik Labonne : Par un télégramme récent, notre haut-commissaire en Indochine a demandé des instructions concernant la désignation de représentants du Cambodge et du Laos à l'Assemblée et au Haut-Conseil.

Convient-il de lier cette désignation à l'échange de lettres ou faut-il, sans aucune formalité, laisser le Cambodge et le Laos désigner leurs représentants à l'Assemblée et au Haut-Conseil ?

M. le Président du Conseil : Je crois, qu'il convient de laisser à M. Émile Bollaert le soin de nous donner son avis sur cette question en même temps que sur l'ensemble de la procédure d'échange de lettres.

M. Eirik Labonne : Sur la question des établissements français de l'Inde qui a déjà fait l'objet des délibérations de notre convention, plusieurs indications récentes concordent pour indiquer que les instructions précédemment envoyées à notre Chargé d'affaires à New Delhi sont dépassées. C'est notamment l'impression de M. Maurice Schumann à son retour des Indes[1].

Notre commission estime, en conséquence, que la question doit être remise à l'étude. Est-ce l'avis du gouvernement ?

M. Paul Ramadier : Nous devrons, en effet, examiner de nouveau la question et, probablement, faire un nouveau pas.

J'ai reçu précisément aujourd'hui la visite de l'ambassadeur des Indes à Londres. Nos instructions ont mis trop de temps à parvenir[2]. Il faut que les projets instituant la plus large autonomie locale soient rapidement mis au point et adressés aussi bien à notre commissaire qu'à notre Chargé d'affaires à New Delhi. Ce sera un nouveau et probant témoignage des conceptions libérales du gouvernement français à l'égard de nos établissements de l'Inde.

À la suite des délibérations du gouvernement et de la commission, les projets de lettre du roi du Cambodge au président de la République et la réponse du président de la République au roi du Cambodge, se trouvent comme ci-joint dans leur forme définitive[3].

(Direction d'Asie-Océanie)

1 Voir *DDF*, 1947-I, n° 435 et les documents n°s 113, 121 et 151.

2 Note manuscrite marginale : *Elles ne sont jamais parties.*

3 Document non reproduit, sur cette question, voir le document n° 313.

250

Compte rendu de l'entretien entre MM. Bevin et Chauvel

C.R.[1] *Londres, 20 octobre 1947.*

Le Secrétaire d'État a reçu M. Chauvel et l'ambassadeur de France cet après-midi.

M. Bevin déclara qu'il s'était rendu compte à Moscou que les Américains, les Français et les Anglais avaient été souvent en désaccord sur des questions telles que le niveau de l'industrie et la Sarre, questions relativement peu importantes en comparaison des problèmes majeurs de l'avenir de l'Allemagne considérée dans son ensemble, qui faisaient l'objet des discussions avec le gouvernement soviétique. Il estimait que bien des divergences devraient être aplanies avant la conférence afin que nous puissions présenter au moins un front relativement uni en novembre. Parmi les problèmes sur lesquels il jugeait une entente possible, figuraient la nature d'un gouvernement central et son mode d'élection, la réforme monétaire, les organismes d'administration centrale et le statut futur de la Ruhr et du Rhin. On devrait chercher une ligne de conduite commune dans l'hypothèse d'un succès de la conférence, comme dans celle d'un échec.

Sur la question particulière de l'ordre du jour qui a été soulevée à Washington et à Paris, M. Chauvel déclara que M. Bidault, après en avoir discuté avec M. Marshall à Washington, était d'avis que ce dernier ne serait pas favorable à l'adoption d'un ordre du jour, quel qu'il fût. Cependant il ne désirait pas en présenter un que les Russes puissent interpréter de telle façon qu'aucune question ne puisse venir en discussion avant que la précédente n'ait fait l'objet d'un règlement. Il était favorable à l'établissement d'une liste de problèmes que les ministres des Affaires étrangères aborderaient à tour de rôle, chacun d'eux étant délaissé pour le suivant en cas de désaccord. M. Chauvel déclara que le gouvernement français donnerait son agrément à cette proposition. En conséquence, il fut proposé d'attendre les vues du gouvernement des États-Unis.

M. Chauvel posa la question de savoir à partir de quelles bases il serait loisible de décider si la conférence avait abouti à un succès ou à un échec. Le Secrétaire d'État précisa qu'il était hostile à d'autres ajournements, bien que le gouvernement soviétique doive répugner sans doute à rompre tout à fait et qu'un nouvel ajournement équivaudrait presqu'à une rupture. Cette considération ne devrait pas conduire les trois puissances à retarder les mesures qu'elles étaient en train de prendre en vue d'organiser les zones occidentales sous la forme unitaire. M. Chauvel fit mention de la proposition vraisemblable du gouvernement soviétique, suivant laquelle ce dernier proposerait le retrait total des troupes d'occupation. M. Bevin déclara que cette initiative ne le troublerait pas et qu'il n'avait nulle intention de tomber

[1] Ce document est la traduction du compte rendu britannique de l'entretien. Il n'y a pas de compte rendu du côté français.

dans ce piège ; il suffirait de se référer à ce que M. Molotov avait déclaré lui-même à Moscou sur ce sujet. Il pourrait se faire que des éléments de gauche, tant en France qu'en Angleterre, tirent parti dans leurs critiques de la suggestion soviétique, mais il ne croyait pas que l'opinion s'y laisserait prendre si l'on exposait clairement que nous demeurons en Allemagne en vue d'empêcher ce pays de commettre de nouvelles agressions. Il fut convenu que l'on atteindrait le retour de Washington de sir W. Strang pour procéder à de nouveaux échanges de vues avec le gouvernement français sur la politique et la tactique à suivre à la conférence, notre objet demeurant de réaliser entre les trois puissances un accord aussi complet que possible.

Le Secrétaire d'État parla ensuite de sa politique à long terme d'une union plus étroite entre la France et la Grande-Bretagne et, postérieurement, l'Italie et les pays de l'Union belgo-luxembourgeoise. Actuellement, des études relatives à une coordination, tant sur le plan économique que colonial, sont en bonne voie, bien que M. Bevin estime souhaitable d'attendre que novembre soit passé pour agir. M. Bevin avait discuté le matin même avec sir Stafford Cripps des possibilités d'accroître l'étendue des régions d'Europe occidentale et d'Afrique où nous serions en mesure de nous suffire à nous-mêmes. Ces problèmes sont à longue échéance, mais il est nécessaire de les examiner si nous ne voulons pas retomber dans les mêmes difficultés en matière de dollars dans 2 ou 3 ans. Pour le moment, il préférait que les aspects militaires d'une union plus intime soient laissés au second plan.

M. Chauvel indiqua qu'un nouveau gouvernement français qui comprendrait une forte formation gaulliste mettrait vraisemblablement en avant le côté militaire des rapports franco-anglais considérés sous l'angle de la politique vis-à-vis de l'Allemagne, et cela avec plus de force que l'actuel gouvernement français. On ferait valoir qu'une rupture après novembre et la division de l'Allemagne qui s'en suivrait (surtout si la France fusionnait sa zone avec celles des États-Unis et de la Grande-Bretagne) feraient apparaître, du point de vue militaire, un danger accru pour la France aussi bien que pour la Grande-Bretagne. M. Bevin ne contesta pas ce dernier point et suggéra qu'il serait possible de satisfaire les desiderata de la France en ce qui concerne la Ruhr et la Rhénanie dans le cadre d'une fusion trizonale et que la Hollande et la Belgique devraient pouvoir y être associées[1].

(Direction d'Europe)

[1] Cette note était accompagnée d'une seconde non reproduite, qui établissait les principaux points de la coopération franco-britannique en dehors des affaires allemandes : affaires économiques, coloniales, culturelles, militaires. Une réplique à une proposition éventuelle d'évacuation de l'Allemagne par les Soviétiques complétait la première (non reproduite). Elle formulait les conditions à un accord préalable et nécessaire : l'unité économique, le niveau d'indépendance, les réparations, la sécurité (démilitarisation, contrôle allié, projet Byrnes, occupation permanente de certaines zones).

Enfin à l'annonce de la constitution d'un comité britannique sur les affaires allemandes, la direction d'Europe suggéra la création d'un comité français équivalent pour, dans des délais assez brefs, former un comité unique (note de la direction d'Europe pour le ministre, datée du 18 octobre 1947 et non reproduite).

251

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3173-3174[1]. *Washington, 21 octobre 1947, 20 h. 51*

(reçu le : 22, 7 h. 30)

J'ai reçu ce matin la visite des deux représentants aux États-Unis de l'Agence juive pour la Palestine. Ils m'ont dit que le bruit courait dans les milieux de l'ONU que le délégué français s'abstiendrait lors du vote qui doit intervenir incessamment en commission de l'Assemblée sur le partage de la Palestine conformément au rapport de majorité établi par la commission d'enquête. Mes interlocuteurs se sont faits l'écho de l'émotion très vive que soulevait cette nouvelle dans les milieux palestiniens.

Je dois ajouter que des représentants qualifiés des organisations sionistes des États-Unis m'avaient téléphoné hier soir de New York pour me dire l'inquiétude de leurs adhérents devant la possibilité d'une abstention française à Lake-Success.

Les délégués de l'Agence juive ont de leur côté longuement et vivement insisté dans la conversation qu'ils ont eue avec moi sur la déception cruelle qu'éprouverait le monde juif si la France ne se joignait pas à la majorité des membres de l'Assemblée qu'ils comptent fermement avoir avec eux. Ils ont rappelé toutes les raisons qu'ils avaient d'attendre un appui de notre pays en cette matière. Je leur ai dit que je n'étais pas informé de la position que prendrait le représentant de la France, mais que je ne manquerai pas de vous faire connaître immédiatement leur démarche.

(Direction d'Afrique-Levant)

252

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MOUTET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER.

D. n° 2491. *Paris, 21 octobre 1947.*

En réponse à votre lettre n° 7913 du 29 août 1947[2], j'ai l'honneur de vous faire savoir que je considère comme vous que nous devons nous préoccuper de consolider et de rendre incontestables les droits de la France sur ses « possessions » dans les mers australes.

[1] Télégramme communiqué à la Délégation française à l'ONU.

[2] Voir le document n° 154.

En ce qui concerne les terres situées au sud de l'Océan Indien (Kerguelen, Crozet, Saint-Paul & Amsterdam) j'estime que la création à Saint-Paul d'une cellule administrative (station radio-météorologique et laboratoire d'études biologiques) doit être de nature à satisfaire l'opinion internationale et à préparer la mise en valeur de cette zone. Les conclusions adoptées au cours des réunions des 31 mars et 6 juin 1947 me semblent tout à fait raisonnables et je suis disposé à appuyer votre action auprès du département des Finances pour que soit étudié dans les meilleurs délais le financement d'un projet qui est de nature à établir définitivement les droits de la France dans cette partie de l'Océan Indien.

Quant aux terres antarctiques proprement dites, la nécessité d'une intervention française ne m'a pas échappé. Ainsi que vous le savez le Conseil des ministres, dans sa séance du 28 février 1947, a chargé M. Paul-Émile Victor de l'organisation et de la direction de deux expéditions scientifiques polaires, l'une dans l'Arctique (Groenland), l'autre dans l'Antarctique (Terre Adélie). Le Parlement a voté une subvention inscrite au budget de l'Éducation nationale, chapitre 5001 du Centre national de la Recherche scientifique. Enfin M. Paul-Émile Victor a désigné pour le seconder dans la réalisation de l'expédition antarctique M. Liotard qui par lettre de la présidence du Conseil en date du 6 octobre 1947 a été chargé de « prendre les contacts et faire entreprendre les travaux nécessaires pour organiser et diriger cette expédition »[1].

Les travaux ne sont évidemment pas encore très avancés, trouver un navire polaire et l'équiper, recruter le personnel et lui donner la formation scientifique indispensable sont les préoccupations actuelles de M. Liotard. Le départ est en principe fixé à « août-septembre 1948 » mais sera sans doute retardé à 1949 ; il s'agira non pas d'une simple démonstration de souveraineté, mais bien d'une mission de reconnaissance d'une durée d'une année destinée à préparer une expédition scientifique plus importante. Enfin le président de la République a accepté que l'expédition soit placée sous son haut patronage et le programme de recherches scientifiques a recueilli l'approbation de l'Académie des sciences.

En attendant que soit mise en route l'expédition polaire française, mon département se préoccupe de suivre les activités étrangères dans l'Antarctique[2].

[1] Lettres n°s 3953 et 3954 non reproduites.

[2] Dans ce sens le Département s'était adressé à Massigli sur la nécessité et l'urgence à faire acte de présence en Terre Adélie et de rechercher auprès des Britanniques un navire spécialement équipé dont la France ne disposait pas. Des pourparlers étaient en cours avec les Australiens, les Chiliens et les Norvégiens pour adjoindre un observateur français à leurs prochaines expéditions (dépêche n° 4129 du 15 novembre 1947 non reproduite) qui n'aboutirent pas (note de la direction d'Amérique pour la direction des Relations culturelles n° 963 du 10 décembre 1947 non reproduite).

Quant à l'expédition arctique, elle nécessitait les autorisations préalables du Danemark pour le Groenland et des États-Unis pour l'utilisation de leurs bases (télégrammes de Washington n°s 105-106 du 8 janvier 1948 et 119 du 9 janvier 1948, non reproduits).

C'est ainsi que nous avons obtenu du gouvernement australien qu'un observateur français, à la charge de notre budget, soit admis à participer à l'expédition antarctique dirigée par sir Douglas Hawson et le major Campbell, expédition qui doit quitter l'Australie en novembre et à laquelle nous avons, avec votre accord, donné l'autorisation d'installer aux Kerguelen une base de ravitaillement.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des questions qui se rattachent à l'Antarctique et vous serais obligé de bien vouloir me tenir informé des réalisations effectuées dans les possessions françaises du Sud de l'Océan Indien et en particulier à Saint-Paul.

(Direction d'Amérique)

253

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1033. *Prague, 21 octobre 1947.*

À l'occasion du 30e anniversaire de la Révolution d'octobre, M. Vlado Clémentis a prononcé le 7 de ce mois une intéressante conférence sur « La politique slave de l'URSS et l'alliance soviéto-tchécoslovaque ».

Pour la première fois l'un des chefs responsables de la diplomatie tchécoslovaque a dit d'une façon précise en quoi consiste le néo-slavisme et a défini les conséquences qui en découlent pour son pays, tant sur le plan intérieur que sur celui des relations internationales.

« La Russie, a d'abord déclaré l'orateur, n'a jamais songé à mener une mesquine politique raciste qui la conduirait à jeter l'exclusive sur certaines nations, à les asservir ou simplement à s'opposer à elles. Si les relations entre l'État russe et le reste des États slaves sont plus cordiales et plus étroites que celles qu'il entretient avec les autres pays, c'est que les nations slaves constituent un ensemble qui a subi – au cours des combats libérateurs – la même série de transformations révolutionnaires… ». Ainsi le ministre a-t-il souligné l'importance de la synchronisation idéologique dans le vaste regroupement des énergies du monde slave.

M. Clémentis a alors tiré les conclusions qui découlent pour son pays de ce nouvel état de choses. « La Tchécoslovaquie, a-t-il dit, est fermement attachée à l'alliance soviétique ainsi qu'aux pactes d'amitié qui l'unissent aux autres nations slaves. Elle ne demande qu'à collaborer avec tous ceux qui désirent sincèrement travailler de concert avec ce groupe d'États ».

[1] Note manuscrite : *Londres, Washington, fait 3.10.47.*

Ce mot définit certes les relations nouvelles qui existent avec Bucarest et que l'on souhaiterait établir avec une Hongrie réellement démocratique, mais il jette aussi une lumière particulièrement crue sur la récente évolution des pourparlers franco-tchécoslovaques.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères précisa aussitôt les raisons de cette coopération.

« Les conceptions de l'autre camp – essentiellement en ce qui concerne le problème allemand, dit-il en effet, constituent une grave menace contre la sécurité de notre République. Nous voyons le germe d'un nouveau danger dans la politique de certaines puissances à l'égard de l'Allemagne et nous pensons que les efforts tendant à la révision des accords conclu pendant la guerre ne contribuent pas à la bonne entente entre les nations pacifiques ».

Le ministre responsable rejette donc aujourd'hui pour son pays toute position d'équilibre entre l'Orient et l'Occident, présenté désormais comme le soutien de l'Allemagne ; il renonce à ce qui fut depuis deux ans la politique déclarée de son gouvernement, pour reconnaître en termes formels l'existence de deux blocs antagonistes et proclamer que la Tchécoslovaquie appartient irrévocablement et nécessairement à l'un d'eux. « Notre coopération avec l'Union soviétique, répète-t-il, est partie intégrante de notre programme national et pas plus les fluctuations de la Bourse que toutes les manœuvres du monde ne parviendront à l'entamer ».

Toute menace – réelle ou supposée – entraîne une parade et M. Clémentis tient à préciser dans sa conclusion que la Tchécoslovaquie entend bien se prémunir contre ces « manœuvres » auxquelles elle se sent exposée. « Il y a, dit-il, certaines personnes dans ce pays qui, sous le masque de l'objectivité et même le slogan de la loyauté envers nos alliés slaves, s'efforcent de saper la position nette adoptée par le pays. C'est ainsi que l'on trouve dans certains de nos journaux des articles tendancieusement antisoviétiques ou des attaques contre les représentants des pays slaves ou de nos autres alliés ».

« J'ignore si les responsables se rendent compte qu'ils salissent le beau nom de la Tchécoslovaquie aux yeux des Slaves et de nos autres amis et s'ils comprennent quel effet nuisible ont de telles attaques sur les intérêts de la nation. Il est grand temps de réduire au silence les ennemis de l'État… ».

Ainsi à une phase nouvelle des relations internationales va correspondre une phase nouvelle de la politique slave de la Tchécoslovaquie. Deux camps idéologiques se sont créés dans le monde. Celui de l'Est européen, groupant les Slaves et leurs associés, tend visiblement à se fortifier, à se retrancher, à s'organiser en bastion où sont pourchassés comme cinquième colonne les associés de l'adversaire éventuel.

Tel est le sens du discours de M. Clémentis. De la part d'un homme considéré jusqu'ici comme très modéré, ces déclarations revêtent un caractère de gravité que l'on ne devrait pas méconnaître.

(Direction d'Europe)

254

M. MONS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1655. *Tunis, 22 octobre 1947.*

Pour répondre au désir exprimé par le Département à l'issue de la conférence interministérielle du 11 octobre courant, j'ai l'honneur d'exposer ci-dessous à Votre Excellence les mesures susceptibles, à mon avis, de réaliser la coordination indispensable de la politique générale et économique des trois territoires d'Afrique du Nord.

Sur le plan de la politique générale.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le préciser à diverses reprises, et notamment par ma dépêche du 30 août dernier[1], il appartient au gouvernement de tracer le plus rapidement possible à ses trois représentants une ligne de conduite commune. En effet, il est certain que le système actuel des réformes fragmentaires particulières à chaque territoire et dont l'énumération n'est pas, ne peut être limitative, non seulement fit échec à toute coordination mais encore crée entre les populations intéressées une émulation essentiellement dangereuse qui est une source de démagogie. Dès lors, s'il est impossible de fixer strictement la nature et l'importance des réformes de structure susceptibles d'être apportées dans chaque pays, il est par contre indispensable de préciser si ces réformes éventuelles doivent être réalisées dans le cadre des traités existants ou à l'occasion d'une révision de ces traités eux-mêmes.

Il est évident qu'une telle coordination, en quelque sorte préventive, pour aussi nécessaire qu'elle soit, ne saurait cependant être suffisante. Elle devrait s'accompagner de la communication par l'un quelconque des territoires aux deux autres, des télégrammes adressés au gouvernement, posant des questions de principe ou concernant l'information générale. Par ailleurs, des contacts fréquents et périodiques devraient être organisés entre les trois représentants de la France et provoquer ainsi une confrontation quasi permanente des intentions et des observations qu'ils seraient amenés à formuler à leurs Départements respectifs ou à en recevoir. De même des rapports étroits devraient être institués entre les services compétents des deux Départements ministériels intéressés, le Président du Conseil ou le Conseil des ministres étant éventuellement appelés à statuer sur leurs divergences après avis de la Commission d'étude pour l'Union française.

[1] Document non reproduit.

Sur le plan de la politique économique.

Plus encore que sur le plan de la politique générale, l'expérience de ces derniers mois a fait apparaître l'impérieuse nécessité d'une étroite coordination sur le plan économique.

Compte tenu, d'une part, de l'étroite interdépendance économique de la métropole et de l'Afrique du Nord, d'autre part de l'importance relative de l'activité économique de chacun des territoires intéressés, j'estime qu'une coordination effective et efficace ne peut être réalisée qu'à Paris et sous l'autorité directe du Secrétariat général chargé, au ministère de l'Économie nationale, des affaires d'Afrique du Nord dans le cadre tracé par la note dont copie est ci-jointe et dont j'approuve entièrement les termes.

(Direction d'Afrique-Levant)

255

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 803-804. *Belgrade, 23 octobre 1947, 16 h.*

(*Reçu* : le 24, 8 h.)

Suite à mon télégramme précédent[1].

Sans doute cette note apparaît-elle comme comportant certaines limitations et réserves. Je n'en crois pas moins que nous devons saisir l'occasion offerte et fixer dès maintenant les dispositions du gouvernement yougoslave dans ce qu'elles ont de positif. Il appartiendra aux négociateurs sur place d'étendre le champ des pourparlers et de chercher à obtenir une indemnité forfaitaire pour l'ensemble des intérêts (...)[2]. Je m'efforcerai de mon côté de préparer le terrain.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien m'autoriser à faire connaître au gouvernement yougoslave l'accord du gouvernement français sur la date d'ouverture des négociations.

J'insiste tout particulièrement pour que M. Jaudon puisse se rendre à Belgrade au jour indiqué ; en effet, étant donné les conditions psychologiques locales, une simple demande de changement de date serait susceptible de provoquer de nouveaux atermoiements. Ainsi que je l'ai déjà suggéré, la délégation française pourrait être composée, en dehors de M. Jaudon, Président, d'un représentant de la direction des Accords techniques, du

[1] Le télégramme précédent n° 802 de Belgrade du 23 octobre, non reproduit, rappelle les multiples démarches françaises en vue de l'ouverture de pourparlers avec les autorités yougoslaves sur de possibles indemnisations pour les propriétaires français de biens en Yougoslavie.

[2] Lacune de déchiffrement.

délégué de l'Office des Biens, du Conseiller commercial et du premier secrétaire de l'ambassade.

Le cas échéant, la délégation pourrait en cours de négociation faire appel au concours de représentants des entreprises françaises.

(Direction d'Europe)

256

M. Remérand, Chargé d'affaires de France à Bagdad,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 452 AL. *Bagdad, 23 octobre 1947.*

J'ai eu l'occasion hier de rendre au nouveau ministre de Transjordanie une visite d'arrivée qu'il m'avait faite la semaine dernière.

Au cours de l'entretien que j'ai eu alors avec lui, M. Adjlouni m'a demandé de faire part à Votre Excellence de l'excellente impression qu'avait produite dans les milieux arabes la publication dans la presse locale du communiqué officiel français par lequel est émis un avis défavorable au partage de la Palestine. Le ministre a ajouté qu'il s'y attendait, ainsi que ses collègues arabes et les membres du gouvernement irakien, en raison des déclarations antérieures de la délégation française à l'ONU. Il m'a dit aussi dans la phraséologie orientale qu'il paraît affectionner, que cette déclaration avait été « un baume sur le cœur ulcéré des Arabes ».

J'ajoute que M. Adjlouni a insisté longuement sur les rapports très cordiaux qu'il a entretenus avec notre ministre à Beyrouth pendant toute la durée de son séjour au Liban où sa situation était délicate et souvent difficile. Il m'a dit, à ce sujet, que son successeur, qui vient de Bagdad, ne pourra pas résister longtemps « à la tempête, calmée pour un moment », qui ne manquera pas d'être soulevée par la presse syro-libanaise contre la Transjordanie à propos de la question de la Grande Syrie.

Enfin, il m'a déclaré qu'il avait travaillé activement, à titre personnel, à l'établissement de relations diplomatiques entre la France et la Transjordanie et que son attitude à cette époque, lui avait valu des remarques très acrimonieuses de la part des Syriens et des Libanais.

(Direction d'Afrique-Levant)

[1] Document paraphé par Georges Bidault.

257

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 3221-3226.
Réservé[2].

Washington, 24 octobre 1947, 21 h. 50

(*Reçu* : le 25, 9 h.)

L'opinion américaine retient avant tout de la convocation anticipée du Congrès que l'administration décidée à poursuivre la mise en œuvre du plan Marshall s'est aussi résolue à faire le nécessaire pour éviter qu'en attendant les votes définitifs du Congrès, la pénurie de dollars ne compromette dangereusement la restauration économique de la France et de l'Italie. Il est certain que l'obligation d'obtenir de nouveaux crédits pour l'Allemagne, afin d'alléger les frais d'occupation de la Grande-Bretagne a joué aussi un rôle dans le choix qui vient d'être fait entre les diverses solutions qui étaient envisagées jusqu'à ces tout derniers jours.

Le Secrétaire de la Défense nationale qu'a appuyé M. Harriman paraît avoir vivement insisté pour la convocation d'une session spéciale. Devant l'importance des sommes à engager à brève échéance, le Secrétaire d'État résistant, s'est finalement décidé dans le même sens. Sa position est que toutes les études sont ou vont être achevées, soit par les départements intéressés, soit par les comités spéciaux qu'à constitués l'administration soit par les membres du Congrès qui se sont rendus à l'étranger et qu'il convient de passer à l'action. Il a fait connaître son point de vue au Président dans une brève visite qu'il a récemment faite à Washington. En même temps, des considérations intermédiaires sont intervenues. Alors que la Maison Blanche avait jusqu'alors hésité à provoquer une réunion des Chambres où la question du budget et de la réduction des impôts pourrait être posée par l'opposition, il semble que, devant la hausse continuelle des prix, elle se soit décidée sur l'avis de son conseiller politique à mettre le Congrès devant ses responsabilités. Il est à remarquer d'ailleurs que la discussion sur les prix voulue par l'administration se doublera très probablement d'un débat suscité par l'opposition républicaine sur les impôts et que la session de novembre peut s'en trouver singulièrement compliquée. Aussi est-il à souhaiter que l'accord puisse se faire dès le début sur les crédits intérimaires et que le gouvernement obtienne en outre l'autorisation de faire effectuer immédiatement par la RFC[3] des avances sur les sommes votées par le Congrès de manière que la lenteur des procédures parlementaires et administratives n'en retarde pas de manière dangereuse l'attribution aux pays intéressés.

[1] Note manuscrite : *traitée par la D[irection] G[énérale] E[conomique].*

[2] Le n°s 3225-3226 est classé secret, priorité.

[3] RFC : *Reconstruction Finance Corporation.*

Il serait important aussi que la discussion du plan dans son ensemble ne s'engageât pas de manière indirecte à propos de l'octroi des crédits intérimaires, ce qui sera relativement aisé à obtenir au Sénat où l'autorité du Président de la Commission des Affaires étrangères s'exercera dans ce sens mais n'ira peut être pas sans difficulté à la Chambre des représentants.

La Trésorerie avait espéré pouvoir régler le problème de l'aide immédiate sans recourir à une session du Congrès. Ce n'est pas de ce côté qu'a été exercée une pression sur la Maison Blanche.

Nous pourrions de ce fait avoir un espoir raisonnable, de voir couverts nos besoins en nourriture, en combustibles et en matières premières au début de l'année prochaine et peut-être jusqu'au mois d'avril sans appel en dehors de la Chambre.

J'avais été informé à titre amical il y a une dizaine de jours qu'un effort sérieux était fait pour en trouver les moyens et des conversations dont je vous avais rendu compte (mon télégramme n° 3086)[1] et dont je ne sais pas encore si elles seront reprises avaient pris place le lendemain.

(Direction d'Europe)

258

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Note relative à certaines propositions que la délégation soviétique pourrait faire à Londres

N. *Paris, 24 octobre 1947.*

Notre ambassadeur à Washington nous a fait part des préoccupations du Département d'État au sujet de certaines propositions qui pourraient être faites par la délégation soviétique à la conférence de Londres. Ces propositions porteraient essentiellement, d'après le Département d'État, sur les points suivants : création d'un gouvernement central allemand, retrait de la plus grande partie des troupes d'occupation, envoi de blé à l'Allemagne provenant du surplus de la récolte soviétique.

I) *Gouvernement central allemand.*

La thèse soviétique a toujours été de commencer l'unité politique de l'Allemagne, avant l'unité économique. Les Anglo-Saxons et nous-mêmes avons, au contraire, toujours soutenu le point de vue que tant que l'unité économique n'aura pas été réalisée en Allemagne, il serait vain de créer un gouvernement central allemand.

[1] Document non reproduit.

Si M. Molotov faisait une telle proposition, nous pourrions lui répondre qu'avant de songer à établir un gouvernement central allemand, il est nécessaire de régler un certain nombre de conditions préalables :

a) Suppression des barrières entre les zones, libre circulation des biens et des personnes entre les zones.

b) Politique économique commune dans les quatre zones, c'est-à-dire, essentiellement, établissement :

d'un plan commun de production industrielle et agricole (ce qui pose le problème des réparations) ;

d'un plan du commerce extérieur ;

d'un plan d'assainissement de la monnaie.

c) Liberté d'action des partis politiques reconnus dans les quatre zones, ce qui revient à demander la reconnaissance du parti socialiste SPD dans la zone soviétique.

d) Accord des quatre puissances occupantes sur la constitution dudit gouvernement central allemand. Ceci pose le problème de l'organisation politique de l'Allemagne.

(i) À l'issue de la conférence de Moscou, les trois délégations franco-anglo-américaine s'étaient mises d'accord sur un projet de création d'administrations centrales qu'il conviendrait de reprendre intégralement.

(ii) En ce qui concerne le Conseil consultatif allemand, les trois mêmes délégations étaient également arrivées à un accord de principe à Moscou.

(iii) Enfin, pour ce qui est du gouvernement central lui-même, des points de désaccord entre les trois délégations n'avaient pu être réglés à Moscou : en particulier, celui de la répartition des pouvoirs entre les *Länder* et le gouvernement central.

II) *Retrait de la plus grande partie des troupes d'occupation.*

Le maintien du contrôle interallié en Allemagne put difficilement se concevoir sans l'assistance de troupes d'occupation. Celles-ci pourraient sans doute être réduites, mais il n'est pas question d'envisager leur suppression pure et simple.

Pour ce qui est de la réduction des troupes d'occupation, celle-ci ne pourra être envisagée sérieusement que si certaines conditions sont remplies au préalable :

a) Démilitarisation de l'Allemagne. L'enlèvement des usines au titre des réparations se heurtera à une opposition allemande d'autant plus forte que les troupes alliées ne seront pas sur place en nombre suffisant pour l'assurer.

b) Fixation du contrôle interallié qui devra prendre la suite du système de l'occupation militaire. Le plan Byrnes a proposé un système de contrôle qui a été accepté en principe par les délégations britannique et française, mais repoussé par la délégation soviétique. Le plan prévoyait que l'acceptation expresse par l'Allemagne des dispositions du désarmement serait la

condition essentielle de la fin de l'occupation du territoire allemand par les Alliés.

c) Le gouvernement français a toujours insisté pour que certaines zones de l'Allemagne (Ruhr, Rhénanie) continuent à être occupées pour une période indéfinie.

d) Il n'est pas inutile de répéter les paroles prononcées par M. Molotov le 9 juillet 1946, au Conseil des ministres des Affaires étrangères à Paris :

« Malgré toute l'insuffisance des projets proposés relatifs aux mesures à prendre pour éviter une nouvelle agression de la part de l'Allemagne, le projet prévoit la possibilité de cesser l'occupation du territoire allemand ; de ce fait, le projet méconnaît les buts qui étaient poursuivies par les Alliés lors de l'établissement de l'occupation en Allemagne. On ne doit pas oublier que la présence des troupes alliées et soviétiques en Allemagne a trois buts : premièrement, d'assurer et de mener jusqu'au bout le désarmement militaire et économique de l'Allemagne, deuxièmement, d'assurer la démocratisation du régime en Allemagne, et troisièmement, d'assurer les livraisons au titre des réparations. Aussi longtemps que ces tâches ne seront pas remplies, nous considérons inconditionnellement nécessaire la présence des troupes d'occupation en Allemagne, et le maintien des zones d'occupation ».

e) Il paraît anormal d'envisager l'évacuation de l'Allemagne avant celle de l'Autriche. Or, cette dernière ne pourra se faire que lorsque le traité aura été ratifié.

III) *Envoi de blé en Allemagne par les Soviets.*

Ceci ne pourrait qu'être accepté par la délégation française mais il est évident que les Soviets demanderont que ce blé leur soit payé en dollars ou en marchandises, ce qui en rendra la livraison effective difficile.

(Direction d'Europe)

259-260-261

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Chauvel, Secrétaire général du ministère
des Affaires étrangères.

L. *Londres, 24 octobre 1947.*
Personnelle.

Vous trouverez ci-joint, en double exemplaire, le « programme de collaboration » établi par sir Orme Sargent et moi, en refondant votre papier et le sien.

Il ne m'a pas été possible d'y introduire toutes les précisions que nous aurions souhaitées, notamment en ce qui concerne les questions militaires

et la transformation en traité à trois du projet de traité Byrnes, Bevin ne désirant pas, m'a dit sir Orme Sargent, que soient spécifiquement mentionnées des questions dont il n'a pas encore entretenu le Cabinet. Les formules employées restent donc intentionnellement vagues sur quelques points.

Dites moi le plus tôt possible si ce projet vous convient.

(Secrétariat général)

ANNEXE

NOTE

Programme de collaboration franco-britannique

N. *Londres, 24 octobre 1947.*

Secret.

I) *Programme d'urgence.*

1) Établissement de la liste des sujets que l'on désire voir traiter à la conférence des ministres des Affaires étrangères, et détermination de leur ordre d'importance.

2) Recherche d'un accord entre la France, le Royaume-Uni et les États-Unis sur les résultats essentiels qu'il est souhaitable d'obtenir à cette conférence. Tactique à suivre pour obtenir ces résultats.

3) Riposte que devrait appeler une éventuelle proposition soviétique tendant à l'évacuation complète de l'Allemagne.

4) Situations dans lesquelles la conférence pourrait être considérée comme ayant échoué, ou dans lesquelles il pourrait devenir nécessaire d'y mettre fin.

5) Détermination de la liste des questions qui, en cas d'échec de la conférence appelleraient de la part des gouvernements un examen immédiat, notamment : fusion des zones et conditions de cette fusion – arrangements à faire sur le contrôle de la Ruhr, organisation de l'Allemagne occidentale.

Les questions ci-dessus énumérées feront l'objet d'un examen préliminaire à Londres, avant la conférence, entre un représentant français et sir William Strang.

II) *Programme général.*

a) À toute date qui conviendra aux deux gouvernements :

1) Relations économiques et financières entre la France et la Grande-Bretagne.

2) Coopération franco-britannique dans le domaine colonial et spécialement en Afrique, tant au point de vue politique et administratif, qu'au point de vue économique. Coordination des plans de développement. Participation des autres puissances européennes possessionnées en Afrique.

3) Resserrement des relations culturelles ; signature de la convention culturelle, etc.

b) Après la conférence des ministres des Affaires étrangères :

1) Plan de contrôle permanent de la Ruhr.

2) Question de la Rhénanie.

3) Organisation, par étapes, d'un système de sécurité répondant aux besoins des deux pays.

4) Place à faire éventuellement à l'économie de l'Allemagne occidentale dans celle de l'Europe occidentale.

5) Resserrement des liens entre les pays de l'Europe occidentale.

(Secrétariat général)

262

M. Tarbé de Saint-Hardouin, Conseiller politique auprès du Commandant en chef en Allemagne, à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 730. *Baden-Baden, 25 octobre 1947.*

Les résultats des élections sarroises du 5 octobre 1947 étant maintenant acquis, le vote du 21 septembre dans le Cercle de Sarrebourg prend toute sa signification et nous éclaire sur leur valeur respective eu égard à la question du rattachement économique de la Sarre à la France.

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agissait officiellement d'élections au *Landtag*, mais la population a estimé que la consultation réelle était essentiellement de se prononcer pour ou contre le rattachement. Il faut donc considérer que les élections dans le Cercle de Sarrebourg ont été un « galop d'essai » pour les adversaires du rattachement. On peut admettre que les bulletins nuls et les abstentions, qui s'élèvent à 52,4 % dans le Cercle de Sarrebourg, expriment, dans une mesure appréciable, la mauvaise humeur de la population vis-à-vis de la décision détachant la région de la Sarre pour la réintégrer dans l'État rhéno-palatin ; cette conclusion paraît vraisemblable si l'on compare ce chiffre à celui de 17 % représentant les abstentions et les bulletins nuls en Sarre.

Il reste maintenant à expliquer la raison pour laquelle l'Évêque de Trêves n'a pas fait lire une lettre pastorale à l'occasion des élections sarroises, alors que les agissements de certains de ses collaborateurs pouvaient le laisser prévoir.

Il semble que M. Hoffman s'est servi de l'accord qu'il avait conclu à Trêves avec les démocrates-chrétiens de l'État rhéno-palatin comme d'une arme défensive contre l'intervention officielle de l'Évêché. Il a rappelé aux milieux intéressés de Trêves que, par son attitude strictement neutre dans l'affaire de Sarrebourg, il avait évité l'affaiblissement du parti chrétien et en même temps respecté l'autorité de Mgr Bornewasser.

D'après d'autres informateurs, M. Hoffman aurait, en outre, fait part aux doyens du territoire de la Sarre de son intention, dans le cas où l'Évêché pas observé une attitude neutre à l'occasion des élections, de faire introduire dans la Constitution quelques articles établissent la séparation de l'Église et de l'État et de demander, d'autre part, le rattachement de la Sarre à l'Évêché de Metz.

On peut admettre également que Mgr Bornewasser était assez bien informé de l'état d'esprit des catholiques sarrois et qu'il a jugé prudent de s'abstenir d'un geste qui, s'avérant inutile, eut sérieusement entamé son prestige.

(Direction d'Europe)

[1] Note manuscrite : *Copie Vatican. F*[ai]*t le 4-11-47.*

263

NOTE DE M. MARJOLIN, DIRECTEUR DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Problèmes fondamentaux posés par le plan Marshall et sur les positions américaines

N.[1] *Washington, 27 octobre 1947.*

Sources : Conversations avec différents membres du Comité Harriman et du *Steering Committee* du *State Department*.

Les conversations entre les délégués européens et les Américains ont déjà duré deux semaines dans les comités techniques et une semaine au *Interdepartmental Steering Committee* du *State Department*. Tandis que le travail dans les comités techniques a permis d'élucider un grand nombre de questions de détail, les conversations dans le cadre du *Steering Committee* n'ont pas progressé d'une façon substantielle. Aucun des problèmes fondamentaux, dont il est parlé ci-dessous, n'a encore été abordé. Cette situation est d'autant plus dangereuse que la pensée des Américains est en train de se cristalliser et va recevoir l'expression au cours des jours qui viennent dans une série de documents fondamentaux pour les suites de la négociation :

– Le rapport du *Council of Economic Advisers* du Président, qui va être arrêté avant la fin de la présente semaine.

– Le rapport du comité Harriman. Mon impression est que les membres du comité Harriman ont déjà des opinions beaucoup plus arrêtées sur les problèmes fondamentaux de la négociation que les membres du *Steering Committee*. Le comité Harriman ne va pas se contenter de formuler des observations sur les disponibilités aux États-Unis en produits divers et sur la possibilité de satisfaire les demandes européennes. D'après mes informations, il va faire des recommandations sur les formes que devrait prendre l'aide à l'Europe, sur la durée de cette aide, sur l'organisation à créer, sur les conditions qui seront attachées à l'aide, en particulier en ce qui concerne l'emploi de la monnaie locale, etc.

Le rapport du comité contiendra même une indication sur le montant global de l'aide. Le rapport du comité Harriman sera arrêté au cours de la prochaine réunion du Comité jeudi et vendredi de cette semaine, et mis en forme définitive au cours de la semaine prochaine.

– Recommandations du Président au Congrès.

Ces recommandations seront basées sur les deux rapports indiqués ci-dessus ainsi que sur le rapport Krug et sur les conclusions des conversations qui se poursuivent actuellement dans les comités techniques et au *Steering*

[1] Voir le document n° 247.

Committee du *State Department*. Ces recommandations seront élaborées dans les dix prochains jours.

Je passerai maintenant rapidement en revue les problèmes fondamentaux que pose la négociation, en indiquant ce que j'ai pu apprendre de la position des Américains.

I) *Vote du Congrès.*

L'aide sera accordée sur une base annuelle. Il ne faut pas compter obtenir dès maintenant des crédits globaux portant sur la durée d'exécution du plan. Il est vraisemblable cependant que le Congrès votera une déclaration de principe indiquant son intention de voir l'aide se continuer pendant le temps nécessaire.

II) *Montant de l'aide.*

D'une façon générale, les besoins de l'Europe ne sont pas contestés. Il est même admis, théoriquement au moins, que ces besoins peuvent être plus grands que ceux indiqués dans le rapport, étant donné l'optimisme de certaines des hypothèses. Néanmoins, la méthode suivie dans les différents comités américains risque de conduire à une réduction massive du chiffre représentant l'aide nécessaire.

L'examen des disponibilités en matières et matériel a conduit, en effet, les techniciens américains à la conclusion que les demandes de l'Europe ne pourraient pas être satisfaites intégralement dans de nombreux cas : grains, acier et ferrailles, tracteurs, wagons, engrais azotés, etc.

Il y a une tendance naturelle chez les Américains à tirer du fait qu'une partie des marchandises n'est pas disponible, la conclusion que l'aide en dollars nécessaire sera moins grande.

J'ai expliqué longuement que la réduction des disponibilités en marchandises et matériel ne diminuerait pas mais accroîtrait le montant de l'aide en dollars nécessaire, par suite en particulier de la réduction des exportations européennes. J'ai l'impression d'avoir convaincu mes interlocuteurs, mais il est évident que le travail de persuasion doit être accompli sur une beaucoup plus grande échelle.

Il est possible que le comité Harriman ne donne pas un chiffre global, mais indique deux chiffres extrêmes, entre lesquels le chiffre définitif se situera. À titre indicatif, les deux chiffres de 14 et de 20 milliards de dollars ont été mentionnés au cours d'une conversation avec un membre du comité Harriman comme représentant le minimum et le maximum de l'aide nécessaire (non compris l'équipement couvert par la Banque Internationale).

Une tendance générale chez les Américains est de considérer la durée de quatre années comme insuffisante et c'est probablement en indiquant une durée plus longue qu'ils s'efforceront de réconcilier leur désir de présenter des chiffres annuels aussi bas que possible avec celui d'accorder cependant une aide efficace.

III) *Renouvellement des engagements pris par les pays participants.*

Il est probable que les États-Unis demanderont aux pays participants, une fois le montant et la forme de l'aide définis, de renouveler les engagements qu'ils ont pris à Paris, tant pour les programmes de production que pour la stabilisation intérieure. Ce point de la discussion risque d'être extrêmement critique, car il est évident que les pays participants ne pourront pas renouveler leurs engagements intégralement si le montant de l'aide, en particulier, est sensiblement inférieur à celui indiqué comme nécessaire dans le rapport de Paris.

Une possibilité de compromis existe dans la prolongation de la durée du plan.

IV) *Formes de l'aide.*

Dans le rapport du comité Harriman, l'aide extérieure prendrait les quatre formes suivantes :

a) *Prêt de stabilisation.*

Il y a une forte tendance chez les éléments financiers du comité Harriman (Randolph Burgess, notamment) de considérer que ces prêts de stabilisation sont de la compétence du Fonds monétaire international. Ils iraient même jusqu'à demander une refonte complète des statuts du Fonds qui, à leur avis, n'est pas du tout adapté aux circonstances actuelles.

b) *Aide gratuite du gouvernement américain.*

Cette aide gratuite porterait sur le charbon, les céréales et les engrais.

c) *Prêt du gouvernement américain.*

Les pays participants pourraient obtenir à crédit (dans des conditions qui ne sont pas encore déterminées) les matières premières industrielles, les biens de consommation et une partie de l'équipement (machines agricoles et matériel minier notamment) dont ils ont besoin.

d) *Prêts de la Banque internationale.*

Ces prêts permettraient l'achat du matériel destiné à des investissements à longs termes. Il est important de noter que jusqu'à présent, à ma connaissance, la Banque internationale n'a pas donné son accord en ce qui concerne la possibilité pour elle de financer en totalité les équipements à long terme prévus dans le rapport de Paris. Sur la question de savoir si l'aide sera en marchandises ou en dollars, les pensées sont encore floues. Il est possible que l'aide gratuite soit donnée en marchandises, tandis que le prêt du gouvernement américain serait en dollars.

V) *Achats en dollars à l'extérieur des États-Unis.*

Tous mes interlocuteurs ont reconnu que les États-Unis ne peuvent se désintéresser des achats en dollars à l'extérieur de leur propre pays, mais ils sont également d'avis qu'il sera impossible d'obtenir du Congrès la libre utilisation de l'aide accordée. Un certain nombre d'entre eux pensent que le gouvernement des États-Unis devrait se porter acheteur dans les

autres pays du continent américain pour le compte des pays participants. Il apparaît probable que le Congrès limitera à une faction de l'aide totale les possibilités d'achat en-dehors des États-Unis. On notera que les crédits post-UNRRA peuvent être utilisés de cette façon à concurrence de 6 %. Il est clair que ce pourcentage serait absolument insuffisant et que tous nos efforts doivent tendre à l'accroître.

VI) *Méthodes d'achats aux États-Unis.*

La tendance générale est d'éviter autant que possible les achats par le gouvernement américain et de s'en remettre au commerce privé.

VII) *Utilisation de la monnaie locale.*

Cette question est une des plus importantes et des plus difficiles à résoudre. Certaines personnalités du Congrès pensent que la contrepartie en monnaie locale de l'aide extérieure devrait être remise à un *Board of Trustees* siégeant dans les différentes capitales européennes, et comprenant des membres américains et des membres locaux qui décideraient de l'emploi de cette monnaie. Sans aller aussi loin, le comité Harriman pourrait formuler des recommandations qui seraient extrêmement gênantes.

En ce qui concerne la contrepartie en monnaie locale de l'aide gratuite américaine, il semble admis par le comité que cette monnaie resterait la propriété des gouvernements européens qui devraient se conformer à certaines règles en vue d'une utilisation non inflationniste. Cette solution semble acceptable par les pays participants, à condition que les règles ne soient pas trop rigides.

Par contre, en ce qui concerne la contrepartie en monnaie locale des prêts du gouvernement américain, j'ai trouvé l'idée que celui-ci devrait en recevoir la propriété. Il pourrait la remettre à des organisations internationales, telles que la Banque internationale. Nous devons nous efforcer de faire en sorte que la solution suggérée pour l'aide gratuite soit étendue aux prêts du gouvernement américain. Étant donné le temps extrêmement court qui nous sépare de la mise au point du rapport du comité Harriman, il y a un intérêt majeur à ce que dans les deux ou trois prochains jours, nous soyons en mesure d'indiquer la position du gouvernement français en ce qui concerne les règles d'utilisation qui seraient acceptables par nous.

VIII) *Contrepartie de l'aide américaine. Stocks de matières premières stratégiques.*

Le rapport Krug a émis l'idée qu'en contrepartie de l'aide américaine les pays participants devraient délivrer au gouvernement américain certaines matières premières dont il a besoin pour constituer des stocks stratégiques. Cette idée m'a été confirmée par un membre du comité Harriman. J'ai indiqué qu'une telle formule priverait les pays participants d'une partie des dollars sur lesquels ils croyaient pouvoir compter.

IX) *Problèmes particuliers.*

a) *Produits alimentaires.*

Plusieurs de mes interlocuteurs m'ont déclaré qu'il serait très difficile d'obtenir des Américains qu'ils limitent leur consommation de céréales si les disponibilités ainsi dégagées devaient aller à l'alimentation du bétail en Europe. Ils considèrent les programmes européens de reconstitution du cheptel comme trop ambitieux.

Des réserves de ce genre ont été faites d'une façon générale en ce qui concerne la reconstruction de l'accroissement du capital européen. La réponse évidente c'est que c'est seulement de cette façon que l'Europe pourra se passer de l'aide extérieure dans un nombre relativement limité d'années. Mais cette attitude est si générale qu'un grand effort de persuasion doit être accompli.

b) *Marine marchande.*

Les Américains considèrent le programme de constructions nouvelles des pays participants comme trop important étant donné notamment la pénurie d'acier. Ils préfèreraient recommander au Congrès la vente ou même le prêt de bateaux américains.

X) En ce qui concerne un certain nombre d'autres problèmes tels que l'éventualité d'une nouvelle réunion du comité de coopération ou la création d'une organisation qui en continuerait les travaux, j'ai trouvé la pensée américaine trop floue pour pouvoir rapporter quoique ce soit de précis.

D'une façon générale les indications contenues dans la présente note reflètent la position actuelle, mais celle-ci est susceptible de changer d'une façon considérable au cours de la semaine qui vient.

(Direction d'Europe)

264

M. Tarbé de Saint-Hardouin, Conseiller politique auprès du Commandant en chef en Allemagne, à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 559. *Berlin, 27 octobre 1947.*

Il est courant de dire que la résistance allemande ne s'est pas encore manifestée. Il est, en effet, exact qu'il n'y a pratiquement pas eu ici d'actes de résistance active tels que des attentats ou des sabotages. Bien que l'occupation ait perdu de sa densité et que l'on traverse aujourd'hui de vastes

[1] Dépêche communiquée aux généraux Ganeval, Navarre, Noiret, au CGAAA, à M. Laffon et aux ambassades de France à Londres, Washington et Berne.

étendues d'Allemagne sans rencontrer un seul soldat, les fonctionnaires alliés isolés dans de petites villes d'Allemagne n'y ont, pour ainsi dire, jamais jusqu'à présent éprouvé la nécessité de se protéger. La circulation à travers l'ancien *Reich* semble ne présenter aucun risque, et c'est seulement sur l'autostrade, entre Helmstedt et Berlin, qu'ont été prises par les Anglo-Saxons des mesures spéciales de sauvegarde qui paraissent viser, d'ailleurs, beaucoup plus leurs alliés russes que les Allemands.

Dans les rares cas où des Alliés ont été l'objet d'attentats, ce qui est survenu, au début tout au moins, à Berlin plus qu'ailleurs, il était très exceptionnel que l'auteur de l'attentat fût un Allemand ; lorsqu'il en fut ainsi, ce fut, je crois, toujours pour des raisons qui n'avaient rien de politique.

Le directeur de la Sûreté de la zone française, avec qui je me suis entretenu récemment de la question, m'a confirmé que le nombre de sabotages relevés dans la zone est absolument insignifiant ; ceux que l'on a notés étaient presque toujours des actes sans grande importance, « des enfantillages », qui ont d'ailleurs presque chaque fois pour auteurs des enfants.

Doit-on conclure de ces constatations satisfaisantes qu'il n'y a pas de résistance allemande ? Il serait plus exact de déclarer qu'il n'y a pas à l'heure actuelle de résistance organisée ni de chefs de la résistance. Or, comme on le sait, il est toujours vrai que sans *Führer*, c'est-à-dire sans chef, rien ne se manifeste en Allemagne. Les propos tenus récemment par un professeur de l'université de Tübingen à un *Congressman* américain, propos rapportés dans la correspondance de M. d'Huart, sont, à cet égard, symptomatiques. Ce professeur a dit : « Les Allemands ne comprendront la démocratie que quand un *Führer* leur dira comment il faut être démocrate ». Il en est de même assurément pour la résistance ! Mais, sans grand risque de se tromper, on peut prévoir que des chefs désireux d'enseigner la résistance seront beaucoup plus faciles à trouver, le moment venu, en Allemagne, que des chefs désireux d'enseigner la démocratie. Peut-être les mêmes *Führers* prétendront-ils, dans un double jeu si conforme aux mœurs de ce pays, enseigner, en même temps ou tout à tour, l'une et l'autre. En faisant cette hypothèse, qui n'est pas invraisemblable, je ne puis m'empêcher de penser à Schumacher. Les circonstances actuelles, qui ne permettent pas encore aux Allemands d'entrevoir nettement de quel côté ils ont intérêt à diriger leurs efforts, ne sont pas favorables à l'éclosion immédiate du *Führer* de la résistance, car, s'il n'est pas nécessaire, en Allemagne encore plus qu'ailleurs, d'être certain du succès pour entreprendre, du moins fut-il encore savoir quels sont les buts initiaux de l'entreprise.

Le but final ne fait pas de doute : la renaissance de la patrie allemande, renaissance accompagnée, dans bien des calculs, par l'espoir de dominer à nouveau. Pour atteindre cet objectif, qui n'a guère aujourd'hui que des aspects de mirage, les Allemands savent qu'il faut procéder par prudentes étapes. Par quelle étape faut-il commencer ? Dans quelle voie trouvera-t-on le plus de possibilités ?

Si la cohésion des Alliés paraît bien entamée et si l'on guette ici avec attention le développement des fissures dans le bloc quadripartite, on sent néanmoins qu'il est trop tôt pour prendre la pointe d'un mouvement contre l'un quelconque des Alliés.

D'autre part, tant qu'il n'y a pas de gouvernement allemand ni de partis dont la résistance puisse se réclamer, comme elle le faisait après l'autre guerre, tant qu'il n'existe pas de drapeau ni de devises autour desquelles le regroupement puisse se faire, la masse allemande, amorphe, attendra, mais ceci ne veut pas dire que son attente soit de la résignation et qu'elle n'ait pas l'espoir de voir arriver le moment où elle recevra le mot d'ordre nécessaire pour une résistance.

Les renseignements concordent, en effet, pour indiquer que, dans toutes les zones, bien qu'en réalité la situation matérielle soit partout un peu meilleure que l'an dernier, le moral est plus mauvais qu'alors et les sentiments contre les Alliés, quels qu'ils soient, plus vifs. À mesure que s'éloigne la guerre, on ne voit plus que les conséquences de la défaite et l'on perd le souvenir de ses causes. L'incapacité des Alliés à réorganiser le monde fait renaître chez les Allemands la conscience des qualités de leur race et de ses aptitudes à planifier et à diriger. Tandis qu'ils regardent faire les représentants de leurs vainqueurs, il y a maintenant chez beaucoup d'entre eux à la fois du mépris pour des méthodes qu'ils jugent inefficaces et de la colère parce qu'ils estiment qu'ils servent, eux, les Allemands, de sujets d'expérience à des incompétents. L'idée que cette situation, qu'ils jugent paradoxale, ne pourra durer et la conscience qu'ils ont qu'en présence d'autres peuples unanimes pour lui dire qu'au stade actuel, importer le scoutisme en Allemagne aboutirait en fin de compte à une reconstruction de la *Hitlerjugend*.

En conclusion, il ne faut pas que nous nous illusionnions et que nous nous laissions persuader trop facilement que le calme qui règne aujourd'hui en Allemagne et le manque de moyens matériels qu'éprouvent les Allemands marquent pour nous, pendant longtemps, la fin du péril allemand. Il n'y a pas de résistance, soit ! Mais l'esprit de résistance est latent et il peut suffire d'une occasion pour provoquer son éclosion spontanée dans des proportions qui seraient immédiatement très importantes.

Cette éclosion peut-elle être évitée ou reculée jusqu'à un moment où l'apprentissage de la démocratie et, ce qui a plus d'effet, le retour au fédéralisme, auront semé enfin quelques racines durables ?

Il faut surtout, si nous voulons y réussir, veiller à ce que ne se présente pas pour les Allemands l'occasion de se regrouper trop vite et de prendre trop vite aussi conscience de la force qu'ils représentent dans les spéculations de certains Alliés. Bien que ce soit difficile, il importe de leur donner des aspirations et des intérêts qui paraissent à un grand nombre d'entre eux suffisamment séduisants pour les écarter des réminiscences du Grand *Reich*. C'est peut-être seulement en conjuguant l'idée fédéraliste avec l'espoir d'une fédération européenne, à laquelle rêvent de plus en plus les plus honnêtes parmi les Allemands, que l'on pourrait susciter en ce pays

le développement de forces capables, le jour venu, de résister à leur tour et d'empêcher la résurrection de l'Allemagne ancienne.

(Direction d'Europe)

265

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Observations sur le programme de coopération franco-britannique dans les questions allemandes[1]

N. *Paris, 28 octobre 1947.*

1) Établissement de la liste des sujets que l'on désire voir traiter au Conseil des ministres des Affaires étrangères, et détermination de leur ordre d'importance.

La note du 24 octobre dresse la liste des questions susceptibles de figurer à l'ordre du jour de la conférence des ministres à Londres. Les questions les plus importantes sont, dans l'ordre :

- unité économique de l'Allemagne,
- frontières de l'Allemagne,
- organisation politique de l'Allemagne.

La question a été posée de savoir s'il convenait de mettre en tête de l'ordre du jour le traité avec l'Autriche. M. Bevin a fait valoir qu'il ne serait pas opportun d'aboutir à un échec de la conférence sur les questions autrichiennes. Mais d'un autre côté, si aucune entente n'intervient sur les affaires allemandes, il est certain que le traité avec l'Autriche ne sera pas davantage réglé.

Peut-être pourrait-on obtenir des quatre ministres qu'ils passent en revue tous les points de l'ordre du jour les uns après les autres, sans essayer de les régler au fur et à mesure de leur examen, de telle sorte que si le traité avec l'Autriche est examiné en premier lieu, et s'il y a accrochage sérieux, les ministres pourraient passer au second point de l'ordre du jour en reportant à la fin de la conférence l'étude finale du premier.

2) Recherche d'un accord entre la France, le Royaume-Uni et les États-Unis sur les résultats essentiels qu'il est souhaitable d'obtenir à cette conférence. Tactique à suivre pour obtenir des résultats.

Il est nécessaire que le gouvernement prenne position sur le but profond de cette réunion des ministres. La délégation française devra-t-elle, par

[1] Voir document n° 258.

tous les moyens, s'efforcer d'éviter une rupture ? Ou, au contraire, l'éventualité de cette rupture étant acquise, la délégation française devra-t-elle tenter d'en rejeter la responsabilité sur la délégation soviétique ?

Il est probable que cette dernière fera tous ses efforts pour éviter la rupture, sans pour cela se lier les mains d'une manière trop absolue. Il convient d'éviter cette solution qui paraît être la pire, et contre laquelle, du reste, les délégations américaine et britannique s'opposeront certainement. Il ne s'agit pas pour elles d'obtenir un accord de principe des Russes sur le traitement de l'Allemagne comme une unité économique, mais d'assurer à Londres même les conditions propres à réaliser cette unité. C'est évidemment contre cela que la délégation soviétique fera toutes sortes d'obstructions. Quelle devra être notre attitude ? Devrons-nous nous contenter d'un accord de principe qui restera lettre morte, ou devrons-nous insister pour que cet accord se traduise dans les faits ?

En ce qui concerne les différents points de l'ordre du jour, la recherche d'un accord entre la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis nécessitera sans doute de notre part certaines concessions.

a) Unité économique.

Il conviendrait de préciser notre position sur le plan du niveau de l'industrie dans la bizone, ainsi que sur la question des réparations en production courante.

Peut-être pourrions-nous également tenter d'obtenir de nos Alliés que dans le cas du traitement de l'Allemagne comme une unité économique nous puissions maintenir certains avantages d'ordre économique acquis dans notre zone.

b) Frontières de l'Allemagne.

Nous devrons présenter nos revendications territoriales d'ordre mineur (Kehl, Wissembourg, etc.).

Le rattachement économique de la Sarre à la France devrait faire l'objet d'une approbation officielle des Anglo-Saxons.

En ce qui concerne la Ruhr et la Rhénanie, le programme établi par le *Foreign Office* envisage la discussion de ces questions à l'issue de la conférence des ministres des Affaires étrangères. Il pourrait être pourtant utile de préciser nos vues avant la session.

c) Organisation politique.

L'organisation bizonale est trop centralisée et ne correspond pas à nos vues fédéralistes. Il nous appartiendra de faire revenir les Anglais et les Américains sur leur projet.

3) Riposte que devrait appeler une éventuelle proposition soviétique tendant à l'évacuation complète de l'Allemagne.

La note du 24 octobre répond à cette question.

4) Situations dans lesquelles la conférence pourrait être considérés comme ayant échoué, ou dans lesquelles il pourrait être nécessaire d'y mettre fin.

Il s'agit là d'un aspect essentiellement politique du problème. Voulons-nous tenter le plus longtemps possible de concilier les thèses en présence, ou sommes-nous prêts, au contraire, à assumer nous-mêmes le risque de l'échec de la conférence ?

Si la délégation soviétique se refuse à se lier sur la question de l'unité économique autrement que par un accord de principe, on pourra déjà concevoir que la conférence a échoué.

5) Détermination de la liste des questions qui, en cas d'échec de la conférence, appelleraient de la part des gouvernements un examen immédiat, notamment : fusion des zones et conditions de cette fusion ; arrangement à faire sur le contrôle de la Ruhr ; organisation de l'Allemagne occidentale.

Si, comme le demande M. Bevin d'après la lettre de M. Massigli, la question du traité Byrnes ne doit pas figurer dans la liste de ces questions, il semble que les propositions britanniques n'appellent pas d'objection de notre part.

(Secrétariat général)

266

M. Chauvel, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, à M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres.

L. *Paris, 28 octobre 1947.*

J'ai bien reçu votre lettre et le projet de programme joint. Je l'ai laissé hier soir entre les mains du ministre et je le fais examiner d'autre part par Paris[1] et ses gens. Je pense, quant à moi, que cela va et je vous le confirmerai après examen et avis du ministre.

Quant au commentaire dont vous l'accompagnez, il m'amène à vous dire ceci : j'ai téléphoné à Revers pour lui dire que j'avais trouvé mes interlocuteurs sinon réticents, du moins peu pressés et souhaitant en tout état de cause ne rien entreprendre comme conversations avant la conférence de novembre. Revers a marqué une certaine surprise car l'attaché militaire anglais a pris lui-même l'initiative d'un contact au cours duquel il a manifesté exactement les mêmes appréhensions et les mêmes intentions que Revers lui-même. Notre homme avait donc eu l'impression que j'allais à Londres, enfoncer une porte ouverte.

Je ne sais ce qu'il faut en penser. Peut-être faut-il simplement en conclure que le *War Office*, pour sa part, est plus avancé dans cette voie que le *Foreign Office*, mais que Bevin, n'en ayant pas parlé en Conseil, n'est pas

[1] Jacques-Camille Paris, le nouveau directeur d'Europe.

exactement instruit de l'orientation de cet autre département. Peut-être aussi Bevin est-il freiné par ses propres gens. Vous savez sans doute noté comme moi que, sur ce point, Sargent a été plus réticent que lui.

J'ai vu hier Koenig, qui danse la danse du scalp sur le cadavre du MRP. Il n'en reconnaît pas moins l'extrême inconvénient d'une position incertaine au moment de la conférence de novembre. De ses contacts de Moscou il avait retiré l'impression que, du côté militaire, tant les Anglais que les Américains s'attendaient à ce que notre situation intérieure fut clarifiée pour la fin d'octobre, ce qui eut permis de régler les choses en novembre. Or nous sommes en retard de plusieurs mois sur l'horaire. Je n'en prévois pas moins une étude des divers sujets que nous allons évoquer mais il est évident que, à moins qu'une confirmation ne puisse être obtenue par ailleurs, nos gens se trouveront sans grande autorité pour en parler.

(Papiers Massigli)

267

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington[1].

T. n° 2954. *Paris, 28 octobre 1947.*

M. Garreau rentrant à Varsovie pour y remettre ses lettres de rappel, a été chargé de communiquer au gouvernement polonais notre réponse aux observations dont avait fait l'objet de sa part le projet français de pacte franco-polonais.

Une communication analogue a été faite par le Département à l'ambassade de Pologne.

J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après, pour votre information, la teneur de cette réponse :

1) Le gouvernement français tient essentiellement a maintien du § 4 du préambule ou de la phase *in fine* du § 5. L'un et l'autre répondent à une même nécessité : rappeler les obligations que la France a assumées en tant que puissance occupante de l'Allemagne ou qui découleraient pour elle d'un éventuel traité Byrnes.

2) Le gouvernement français accepte l'addition de l'adverbe « aussitôt » à l'article 3 : « … Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à se porter aussitôt aide et assistance… ».

3) Le gouvernement français maintien sa rédaction d'un second paragraphe de l'article 3 visant les États tiers : « Si d'autres États se joignaient à l'Allemagne dans des hostilités déclenchées dans les conditions prévues au

[1] Télégramme envoyé à Londres sous le n° 3890 et Prague n° 597.

paragraphe précédent, la même aide et la même assistance seront apportées à la Haute Partie Contractante intéressée ».

J'ajoute, pour votre information personnelle, qu'une telle rédaction a pour objet de limiter le jeu de la clause d'assistance au seul cas où un ou plusieurs États tiers se joindraient à l'Allemagne, celle-ci était déjà en état d'hostilités avec la Pologne. Il importe en effet d'éviter qu'une obligation d'assistance puisse incomber à la France par le fait d'agression d'un État tiers, alors que l'agression allemande n'aurait pas encore effectivement eu lieu.

(Direction d'Europe)

268

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 627. *Belgrade, 28 octobre 1947.*

Les journaux de Belgrade ont publié *in extenso*, le 22 octobre, le rapport présenté par M. Jdanov à la conférence consultative de neuf partis communistes qui s'est tenue à Varsovie dans les derniers jours de septembre[2]. J'ai l'honneur d'en transmettre ci-joint à Votre Excellence la traduction intégrale d'après le texte serbe.

M. Jdanov, qui semble avoir dominé de très haut ses auditeurs, tant en raison des fonctions qu'il occupe dans le système soviétique qu'en vertu du prestige que lui confère son appartenance à la « patrie du socialisme », s'est exprimé sur le ton catégorique qui lui est habituel et qui n'exclut pas une légère touche de condescendance.

Détenteur de la vérité politique absolue, comme il l'était naguère de la vérité esthétique lorsqu'il s'érigeait en législateur du Parnasse et condamnait les artistes de Léningrad, il a divisé son propos en quatre lourdes masses babyloniennes d'informations, d'arguments et d'impératifs :

1) Situation dans le monde d'après-guerre ;

2) Nouvelle distribution des forces politiques mondiales en deux camps, le camp impérialiste anti-démocratique et le camp anti-impérialiste démocratique ;

3) Plan américain d'asservissement de l'Europe ;

4) Devoirs des partis communistes.

Dans leur manifeste, les neuf ont repris exactement le schéma du magister, sans une variante, sans un apport créateur. Leur version condensée est

[1] Dépêche communiquée à Londres et à Washington. Note manuscrite : *Fait* [*le*] *13-11-47.*

[2] Voir documents n°s 212, 215, 222 et 230.

si fidèle au cours du maître que l'on est tenté de penser qu'elle a la même origine et le même auteur.

Cette soumission aux directives de M. Jdanov, militant communiste, mais surtout porte-parole d'un gouvernement communiste, conduit le lecteur du rapport et du manifeste de Varsovie à se demander quelle pouvait être au cours de la conférence l'autorité des représentants des partis communistes, tels le français et l'italien, qui ne représentaient que des partis. Les délégués slaves et assimilés représentaient eux des gouvernements. Il y a là un déséquilibre qui invite à la réflexion.

En soi, les thèses de M. Jdanov n'apportent rien de nouveau aux thèses qui nourrissent la propagande soviétique depuis qu'ont été formulées les propositions d'aide à l'Europe du général Marshall. Les arguments y sont simplement plus systématiquement hiérarchisés et ordonnés aux fins d'une démonstration ramassée ; ils constituent une véritable somme de la doctrine soviétique à l'usage des partis communistes pour le moment présent. Je les analyse ci-dessous en respectant les quatre grandes divisions du rapport.

1) *Situation dans le monde d'après-guerre.*

« La défaite militaire des États fascistes, le caractère antifasciste de la guerre, le rôle décisif de l'Union soviétique dans la victoire, ont inversé en faveur du socialisme le rapport des forces entre les systèmes socialiste et capitaliste.

La politique de Munich tendait à dresser l'Allemagne contre l'URSS et à l'utiliser comme instrument de liquidation du communisme. Mais les espoirs des « impérialistes anglo-franco-américains » ne se sont pas réalisés car au cours de la deuxième guerre mondiale les Hitlériens se sont révélés plus faibles qu'on ne le pensait et ils ont été vaincus par « l'Union soviétique et les peuples épris de liberté ».

La victoire de ces derniers, en éliminant trois pays impérialistes (l'Allemagne, le Japon et l'Italie) et en permettant la création de nouveaux régimes populaires démocratiques, a donc incontestablement renforcé la position du socialisme en face du capitalisme. L'importance internationale et l'autorité de l'URSS se sont accrues, les forces démocratiques du monde entier se sont groupées autour d'elles ; au lieu d'être affaiblie, elle est aujourd'hui renforcée. En revanche, le monde capitaliste a diminué de puissance, soit du fait de la défaite de l'Allemagne, du Japon et de l'Italie, pour ce qui concerne les vaincus, soit du fait de l'appauvrissement de la France et de la Grande-Bretagne, pour ce qui concerne les vainqueurs.

Les impérialistes sont également affaiblis par l'aggravation de la crise du système colonial. Si les États-Unis d'Amérique ont vu augmenter leur puissance économique et militaire, ils se trouvent cependant placés devant l'imminence d'une crise économique très grave dont ils ne se dissimulent pas les dangers. C'est pour écarter ceux-ci qu'ils tentent d'asservir économiquement les pays qui n'ont pas encore su se donner un régime démocratique et progressiste ».

Cette première partie de l'exposé de M. Jdanov laisse inexpliqué le fait que les États dits impérialistes, qui rêvaient de lancer l'Allemagne hitlérienne contre l'URSS, se soient trouvés en guerre contre elle, et même s'y soient trouvés seuls pendant plus d'une année. Mais cette contradiction ne semble avoir gêné le moins du monde ni l'orateur, ni ses auditeurs. Cependant l'aspect le plus digne d'intérêt de cette partie de l'exposé de M. Jdanov est certainement celui qui met en lumière l'interprétation soviétique de la dernière guerre mondiale. Pour lui l'Allemagne, l'Italie et le Japon n'étaient que « les pays les plus militaristes et les plus agressifs du capitalisme » qui se sont trouvés en conflit avec les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne, également capitalistes et impérialistes, mais en rivalité d'intérêts avec les trois autres. C'était donc entre les deux groupes une querelle de frères ennemis, l'URSS luttant seule au nom de principes à la fois antifascistes et anti-impérialistes. Et il est difficile, lorsque M. Jdanov déclare textuellement que « des six grandes puissances impérialistes (Allemagne, Japon, Angleterre, France, USA et Italie) trois sont mises hors de combat », de ne pas prolonger sa pensée en précisant que les trois qui restent doivent être également éliminées.

Il n'a pas caché d'ailleurs qu'il n'en reste plus que deux en fait, la France étant « également affaiblie et ayant perdu son importance antérieure en tant que grande puissance ».

Enfin, on ne peut pas ne pas relever la phrase suivante où s'expriment à la fois l'orgueil, la suffisance, la satisfaction de soi et une certaine désinvolture à l'égard des auditeurs, fussent-ils communistes :

« L'URSS a été la force dirigeante et l'âme de la défaite militaire de l'Allemagne et du Japon ».

2) *Nouvelle distribution des forces politiques mondiales en deux camps.*

« Le tableau politique du monde a été profondément modifié. Plus on s'éloigne de la fin de la guerre mieux on distingue deux orientations fondamentales de la politique internationale ; il existe désormais deux camps bien distincts : le camp impérialiste et anti-démocratique et le camp anti-impérialiste et démocratique.

Les États-Unis organisent, dirigent et animent le camp impérialiste avec l'aide la France et de la Grande-Bretagne ; soutiennent également leurs entreprises les États possédant les colonies, Belgique et Hollande, ceux qui sont dominés par les régimes réactionnaires : Turquie et Grèce, et ceux qui dépendent économiquement des États-Unis, tels les pays du Proche-Orient, de l'Amérique du Sud et de la Chine.

L'URSS est à la tête de tous les pays et de toutes les forces anti-impérialistes et anti-démocratiques. Font partie également de ce deuxième camp les pays qui ont rompu avec l'impérialisme : Roumanie, Hongrie et Finlande, ceux qui luttent pour leur indépendance : Indonésie et Viêt-Nam. Les Indes, l'Égypte et la Syrie sympathisent avec lui. Il s'appuie sur le mouvement ouvrier de tous les pays et sur toutes les forces progressistes.

L'Union soviétique qui, en vertu de sa structure politique et économique ne peut pas avoir d'intentions agressives et ne peut tendre qu'à l'organisation de la paix et du bien-être, doit diriger et organiser la lutte pour la paix et la démocratie. Détentrice d'un système social supérieur, l'Union soviétique exprime par sa politique étrangère les désirs de l'humanité progressiste tout entière. Depuis la fin de la guerre, l'Union soviétique et les pays démocratiques ont consacré toutes leurs forces à l'instauration de la paix et de la démocratie. Ils se sont heurtés partout à la résistance et à l'hostilité des pays impérialistes ».

L'analyse demeure impuissante à rendre sensible le double mouvement par lequel la dialectique de M. Jdanov aboutit à cette nouvelle dichotomie du monde. D'une part il rejette dans le camp des ennemis de l'URSS ses alliés d'hier : États-Unis, Grande-Bretagne, France ; d'autre part, il s'intègre dans les rangs des amis de l'URSS ses ex-ennemis : Roumanie, Hongrie et Bulgarie. Il faut lire intégralement ce chapitre de son exposé.

À travers l'enchaînement des paragraphes, les repentirs et les redites d'une pensée cheminant avec une lourdeur qui n'est pas sans lui apporter une certaine puissance de persuasion, on peut retrouver la trame suivante :

Les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, qui rêvaient de détruire l'URSS et de liquider le communisme grâce au fascisme, fils prodigue du capitalisme, se sont trouvés contraints, pour des raisons économiques, de faire la guerre à l'Allemagne, l'Italie et le Japon. Il s'agissait surtout d'éliminer de dangereux rivaux sur le marché mondial. Mais à peine les concurrents allemands et japonais furent-ils écrasés que la politique impérialiste et antisoviétique des États capitalistes se manifesta de nouveau. En revanche, leurs peuples ayant su se débarrasser de leurs dirigeants réactionnaires, des États qui ont fait la guerre contre l'URSS, se trouvent aujourd'hui rangés à ses côtés pour défendre la cause de la paix et de la démocratie.

L'on sent dans tout ce chapitre comme une certaine hâte à enregistrer cette division du monde en deux blocs hostiles et l'on n'y devine à aucun moment le souci de ne pas précipiter, par des affirmations prématurées, des cristallisations et des oppositions que l'on pourrait peut-être encore éviter. Tout se passe comme si les dirigeants soviétiques désiraient donner aux partis communistes des pays qui ne sont pas encore entrés dans la zone directe d'influence de l'URSS un ordre de repli, d'abandon de la politique de collaboration avec les forces bourgeoises et d'adoption d'une tactique minoritaire. Si cette volonté de rupture existe réellement, on s'explique pourquoi le manifeste de Varsovie a été publié huit jours avant les élections italiennes et quinze jours avant les élections françaises. Cette publication ne pouvait en effet que fournir une arme électorale aux adversaires des partis communistes, rejeter ceux-ci dans l'opposition pure et consommer leur rupture avec les socialistes.

Dans cette même perspective on peut rappeler la condamnation portée récemment contre Picasso et Matisse, condamnation qui avait un sens beaucoup plus large et qui visait en général la politique du parti communiste

français de main tendue aux intellectuels et artistes « bourgeois ». La liberté de jugement dont les communistes français affectent de faire preuve à l'égard de ces deux artistes depuis la publication de l'article de la *Pravda* ne modifie en rien la question. Les communistes slaves ne s'y sont pas trompés, qui condamnent à leur tour les peintres de l'École de Paris et déclarent que le parti français doit se montrer plus sévère dans le recrutement de ses membres, moins ouvert aux influences extérieures et plus fidèle à la théorie de la lutte des classes.

Dans quelle mesure et par quelle voie ce repli des forces communistes peut-il servir les intérêts de la politique étrangère des Soviets ? Peut-être, en rejetant les partis communistes dans l'opposition violente, Moscou veut-il – pour paradoxal que cela puisse paraître au premier abord – provoquer la création de rassemblements anticommunistes et aboutir à l'écartèlement des partis socialistes entre ces deux forces, ces deux pôles opposés. Ainsi seraient neutralisées ces « troisièmes forces » que Moscou redoute encore davantage que des groupements plus ouvertement, mais moins efficacement hostiles à sa politique. les raisons de cette attitude demanderaient une longue analyse. En bref, on peut supposer qu'elle s'inspire notamment des deux considérations suivantes :

a) tout rassemblement des modérés autour des socialistes pourrait donner naissance à de grands mouvements de nuances travaillistes gardant, en dépit de l'essor communiste, un indiscutable contact avec la classe ouvrière et surtout présentant une trop grande identité de vues et de tempérament avec le *Labour Party* ;

b) à l'égard de l'Allemagne, laquelle, de l'aveu même de M. Jdanov, pose le problème majeur de l'Europe d'après-guerre, ces rassemblements axés sur le travaillisme opposeraient à la diplomatie soviétique une résistance d'autant plus forte qu'elle coïnciderait sur bien des points avec la politique britannique et parfois, à travers elle, avec la politique américaine.

3) *Plan américain d'asservissement de l'Europe.*

« La politique extérieure et la politique intérieure des États-Unis témoignent de la volonté d'agression de l'impérialisme américain et de ses intentions expansionnistes. Les États-Unis préparent leur plan d'agression et de domination dans les domaines militaire, économique et idéologique.

Ils créent des stocks de bombes atomiques, d'armes bactériologiques, organisent des bases militaires, aériennes et maritimes dans toutes les régions du globe et fournissent armes et instructeurs aux armées des pays réactionnaires. Ils ont conclu avec la Grande-Bretagne un accord de standardisation des armements. L'Amérique latine est incluse dans le plan militaire américain.

Enfin, les États-Unis asservissent économiquement tous les pays qui n'ont pas pu se libérer de leurs dirigeants réactionnaires. Avec la complicité de ceux-ci, la finance américaine poursuit un double but : assurer sa domination économique sur une partie du continent européen et s'ouvrir des

débouchés permettant de faire face aux difficultés économiques internes de l'économie américaine.

Le président Truman ayant exprimé trop crûment ce programme et ayant provoqué une réaction défavorable dans le monde entier, les hommes d'État américains ont donné une version édulcorée de leur doctrine dans ce qu'on a appelé le plan Marshall.

Les gouvernements socialistes de la France et de la Grande-Bretagne ont saisi le plan Marshall comme une bouée de sauvetage et s'y sont accrochés, espérant y trouver la solution de toutes leurs difficultés. On a feint d'associer l'URSS à l'examen des propositions du général Marshall. En fait, on savait d'avance qu'elle devrait refuser de s'associer à une entreprise de domination économique de l'Europe par les États-Unis et on comptait bien rejeter sur elle la responsabilité de son refus. Mais par son attitude limpide de l'Union soviétique a démonté le mécanisme préparé par la conférence tripartite de Paris et a démasqué ce plan des impérialistes américains et anglo-français.

La conférence européenne réunie à Paris a d'ailleurs honteusement échoué. Neufs États européens ont refuse d'y participer et même dans de nombreux États participants le plan Marshall a été accueilli sans beaucoup d'enthousiasme. On s'est rendu compte d'ailleurs que l'URSS avait raison lorsqu'elle affirmait que le gouvernement des États-Unis ne manifesterait aucune hâte à réaliser les promesses du général Marshall.

Les États-Unis veulent empêcher l'industrialisation des pays démocratiques européens. Ils veulent les maintenir sous leur dépendance et les contrôler en devenant leurs fournisseurs exclusifs. Ces manœuvres de chantage américaines ne réussiront pas si les peuples d'Europe sont résolus à détruire ce plan d'esclavage. En ce qui concerne l'URSS, elle s'efforcera par tous les moyens d'empêcher la réalisation du plan Marshall.

Le gouvernement soviétique n'est pas hostile en principe à l'utilisation des crédits étrangers, surtout américains, pour hâter la reconstruction économique de l'Europe. Mais il entend que l'octroi de ces crédits ne comporte aucune atteinte à la souveraineté et à l'indépendance nationale des États débiteurs.

L'Union soviétique revendique le mérite d'avoir démasqué le plan Marshall d'asservissement de l'Europe.

La générosité apparente du général Marshall a d'ailleurs de fortes raisons : si les États-Unis ne trouvent pas de débouchés en Europe la crise économique dont ils sont menacés et qui approche déjà, pendra les proportions d'une véritable catastrophe. « C'est pourquoi, si les pays européens font preuve de la fermeté nécessaire et décident de résister aux conditions actuelles de l'aide américaine, l'Amérique peut être mise dans l'obligation de reculer ».

Les accusations portées par M. Jdanov contre la politique « impérialiste et militariste » américaine et contre le « plan Marshall » sont, à peu de choses près, identiques aux arguments de M. Vichinsky a longuement développé

le 18 septembre devant l'Assemblée de l'Organisation des Nations unies et que la propagande communiste ressasse sans répit. Aussi bien, cette partie de son exposé n'appelle-t-elle pas de nombreux commentaires. Toutefois, on peut y relever sur un point une indication digne d'intérêt :

Après avoir affirmé que la Grande-Bretagne et les États-Unis s'efforcent de transformer l'Allemagne en une place forte antisoviétique, l'orateur a souligné avec une apparente satisfaction que la question allemande demeure une source de friction entre les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne.

« La question allemande, a-t-il déclaré textuellement, et surtout celle du bassin de la Ruhr, base militaire et industrielle du bloc antisoviétique, représentent le problème le plus important de la politique internationale et une source de désaccord entre les États-Unis, l'Angleterre et la France ».

Il y a là, sous couleur d'une simple constatation, une consigne nette et les partis communistes ne manqueront pas d'exploiter cette pomme de discorde du « bloc impérialiste ».

4) *Devoirs des partis communistes.*

« La dissolution du *Komintern* a imposé silence aux ennemis de l'URSS et du communisme accusant Moscou d'intervenir dans la vie intérieure des autres pays et les partis communistes d'être aux ordres de l'étranger. Fondé après la dernière guerre mondiale, le *Komintern* a permis l'établissement de liens entre les travailleurs des différents pays et l'étude des questions théoriques du mouvement ouvrier. Aujourd'hui les partis communistes s'étant puissamment développés, leur direction à partir d'un seul centre est devenue impossible et inopportune. Cependant les partis communistes souffrent d'un manque de liaison auquel il faut porter remède. Le mouvement communiste se développe dans le cadre national mais il a des devoirs et des intérêts qui sont communs aux partis de tous les pays. Au moment où les socialistes se réunissent de plus en plus fréquemment en congrès internationaux, il importe que les partis communistes rétablissent leurs relations amicales, se consultent entre eux et coordonnent leur action.

Les socialistes étant devenus, surtout les Anglais et les Français, des agents de l'impérialisme des États-Unis, c'est aux communistes qu'il incombe de prendre la direction de la résistance aux projets américains d'asservissement de l'Europe. Les communistes doivent soutenir dans leur pays tous les éléments vraiment patriotiques qui ne permettent pas qu'on porte atteinte à l'indépendance, économique ou politique, de leur pays.

Contre le désir des impérialistes de provoquer une nouvelle guerre se dressent des forces immenses qu'il importe d'organiser.

La plus grave erreur que pourrait commettre la classe ouvrière serait de sous-estimer sa propre force et de surestimer celle de ses adversaires.

Les partis communistes conscients de leur force doivent unir leurs efforts pour une action anti-impérialiste et démocratique et rassembler autour d'eux toutes les forces démocratiques de leur pays ».

Ces impératifs adressés par M. Jdanov aux militants communistes, et plus particulièrement – il a pris soin de le préciser – aux communistes français, italiens et anglais, tracent un nouveau programme d'action, tout entier centré sur des thèmes mi-patriotiques mi-pacifistes. On peut même relever la réapparition de l'expression « anti-militariste » qui semblait abandonnée par la phraséologie communiste depuis quelques années. Les slogans qui reviennent le plus fréquemment gravitent autour des concepts de souveraineté nationale, indépendance des peuples, défense de la paix, honneur national, etc.

Ainsi se trouve confirmée par le porte-parole le plus autorisé du communisme soviétique après M. Staline une évolution tactique amorcée depuis quelques années :

Tout d'abord sorte d'opium du peuple et arme de l'impérialisme, l'exploitation du sentiment national devient l'un des moteurs de l'action communiste.

(Direction d'Europe)

269

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1],
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 2145. *Washington, 28 octobre 1947.*

Suivant son habitude, c'est sans préparation aucune que le président Truman a fait connaître le 23 octobre sa décision de convoquer le Congrès en session spéciale le 17 novembre. La nouvelle a causé une certaine surprise à ceux qui se rappellent que vingt-cinq jours plus tôt, à une réunion semblable des principaux chefs parlementaires à la Maison Blanche, M. Truman avait précisé qu'une session spéciale ne pourrait être décidée que lorsque les deux commissions des Affaires étrangères auraient commencé leurs travaux sur l'aide préliminaire. Cette surprise a été encore accrue par le fait que le Président qui, à cette réunion, s'était refusé à discuter la question des prix en a fait le premier sujet dont la nouvelle session doive s'occuper. Celui qui devra se faire l'avocat d'un rétablissement des contrôles est le même qui tout récemment encore déclarait que pareille méthode était l'apanage des États policiers. Enfin, l'impression produite sur le public apparaît d'autant plus vive si l'on remarque que la dernière session spéciale avait été convoquée par le président Roosevelt le 2 septembre 1939 pour faire réviser l'acte de neutralité.

[1] Dépêche signée *p. o. Armand Bérard*.

[2] Dépêche communiquée à la Direction générale des Affaires économiques, au Secrétariat des Conférences, à Londres. Note manuscrite : *Finances, Affaires E. C. P. et Transports. f[ai]t le 8/11/47.*

Il semble certain que la brusque décision du Président a été prise sous l'influence de son Secrétaire d'État qui était venu déjeuner la veille à la Maison Blanche. Parlant le même soir au Forum du *New York Herald Tribune*, M. Marshall indiquait qu'après les travaux effectués par les commissions spéciales nommées à cet effet par les ministères compétents et à la suite des voyages en Europe des parlementaires en mission, l'époque des études pour le plan Marshall pouvait être considérée comme terminée et que l'heure était venue d'agir.

L'obligation pour le Secrétaire d'État d'être le 22 au soir à New York ne lui a pas permis d'assister à la réunion du Cabinet du 23 au matin, la plus longue qui se soit jamais tenue sous la présidence de M. Truman. Le point de vue de M. Marshall, qui a été soutenu en particulier par M. Harriman et par M. Forrestal, a été combattu par M. Snyder qui était favorable à la recherche d'une aide préliminaire sur les fonds dont disposent des agences spécialisées et qui aurait souhaité que le Congrès ne fût réuni que pour discuter du plan Marshall même.

Ainsi que l'ont souligné les chefs parlementaires que le Président avait réunis chez lui avant d'annoncer sa décision, M. Truman n'a pas demandé à ses interlocuteurs leur avis sur la mesure qu'il allait prendre. Il s'est contenté de vérifier par ses questions que ceux-ci estimaient bien que des allocations de crédits par l'*Eximbank*[1] ou par la *Commodities and Credit Corporation* devaient d'abord être approuvées par le Congrès.

L'ordre dans lequel il a mentionné les questions soumises au Congrès fait figurer en première ligne la question des prix. On a remarqué que c'est précisément la crainte de voir le Congrès se perdre en discussions sur ce sujet qui faisait jusque là hésiter le Président à la convoquer. M. Truman accepte maintenant le risque du débat. C'est que la discussion de la question des prix était la condition mise par les Républicains à la réunion du Congrès au sujet de l'aide à l'Europe. Les journaux ont souligné la nécessité d'empêcher une hausse des prix au moment où de nouveaux prélèvements vont être faits sur les ressources américaines. Le rapport Nourse doit montrer prochainement les répercussions de l'aide à l'étranger sur le mouvement des prix en Amérique. Mais le lien entre les deux questions était encore plus politique.

Ainsi que l'ont spécifié plusieurs des chefs parlementaires sortant de la réunion de la Maison Blanche, le président Truman n'a pas demandé l'appui républicain pour son projet. Il a pris entièrement sur lui la responsabilité de la convocation au Congrès. Dans les déclarations qu'ils ont faites, les Républicains ne se sont pas montrés hostiles à la convocation. Ils se sont simplement réservés le droit de soulever à cette session toutes les questions qu'ils jugeraient nécessaire. M. Taft a défini la position de son parti en déclarant que toutes les questions seraient ouvertes et qu'il s'agissait en somme seulement pour le Congrès de commencer un mois plus tôt sa

[1] *Export-Import Bank* : Banque de l'État américain pour financer certaines opérations de commerce extérieur.

session ordinaire. Il a ajouté que la réduction des impôts était le sujet qui devrait être abordé en premier.

La difficulté à laquelle se heurtera M. Truman sera en effet d'amener le Congrès à discuter l'aide à l'Europe plutôt que de se lancer dans une discussion de politique intérieure. Les commentateurs sont d'accord pour écrire que la session spéciale se tiendra sous le signe de la campagne pour les élections présidentielles. Il faudra toute l'habileté de l'administration pour ne pas permettre à des incidents de provoquer de longues discussions sur les questions intérieures, en particulier sur celle des prix. La résistance de l'opposition dépendra évidemment de la teneur du projet, qu'élabore actuellement la Maison Blanche et de la mesure dans laquelle il y sera tenu compte du point de vue des chefs républicains. Il faudra également toute l'autorité de ces chefs, Taft et Vandenberg au Sénat, Halleck, Taber et Eaton à la Chambre des représentants, pour amener leurs collègues à ne pas retarder trop longtemps la discussion de l'aide à l'Europe. Il semble à la vérité que, consciente de ce danger, l'administration s'inspirant de la procédure employée récemment pour l'aide à la Grèce, ait l'intention de demander au Congrès de donner à la *Reconstruction Finance Corporation* une autorisation d'avances au gouvernement sur les crédits qui seront votés. Mais on ne se dissimule pas que si l'aide immédiate pourra ainsi assez facilement être assurée, la discussion du plan Marshall se heurtera à de beaucoup plus grands obstacles.

Les déclarations que vient de faire le 27 octobre à Boston M. Taft sont jugées encourageantes par l'administration. Le chef républicain a indiqué que la session spéciale devrait être terminée pour le 19 décembre afin de permettre un ajournement du Congrès avant la session ordinaire. Il pensait que d'ici là l'aide immédiate à la France et à l'Italie serait votée. Il n'a pas exclu que dans le même délai la discussion sur le plan Marshall ait pu avoir lieu, mais il a ajouté qu'à son avis l'aide à l'Europe ne devrait pas dépasser un total de 4,5 ou 5 milliards de dollars par an au lieu de 8 milliards indiqué par le gouvernement. En ce qui concerne l'aide immédiate il s'est rallié au contraire au chiffre de 642 millions donné par M. Truman.

Suivant les précisions fournies par le Président aux parlementaires qu'il avait convoquée auprès de lui et dont ceux-ci ont fait part à la presse, les premiers crédits demandés au Congrès s'élèveraient en effet à un peu plus d'un milliard de dollars, dont 500 millions pour les dépenses des pays occupés et 642 millions pour l'aide immédiate à la France et à l'Italie. Au sujet de la France, M. Truman aurait déclaré qu'elle avait besoin jusqu'au 31 mars de 818 millions de dollars : elle disposait actuellement de 220 millions d'avoirs et par des moyens divers l'administration avait pu mettre à sa disposition 241 millions ; restait un déficit de 357 millions à couvrir. L'Italie, de son côté, avait besoin jusqu'au 31 mars de 512 millions, sur lesquels 123 lui étaient assurés par ses avoirs et 104 par les fonds de l'*Eximbank* et d'autres versements. Les chiffres ainsi avancés sont sujets à discussion. Pour la France en particulier, les sommes déjà obtenues ne couvrent pas ses besoins jusqu'au 1er janvier. Bien que le supplément nécessaire soit plus difficile à obtenir maintenant que le problème est évoqué devant le Congrès, il y a lieu

d'espérer que l'administration se rendant compte du danger qu'il y aurait à laisser décliner la production française, essaiera de faciliter l'obtention de nouveaux crédits.

(Direction d'Europe)

270

GÉNÉRAL CATROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2707-2714. *Moscou, 29 octobre 1947.*

L'indigence de personnel a empêché mes services de vous adresser une traduction de la déclaration faite à la réunion à Varsovie des neuf partis communistes par Jdanov[1]. Je pense que vous avez eu des extraits par le canal des agences étrangères et je vous en fais parvenir le texte *in extenso* par la prochaine valise. L'importance du document réside dans le fait qu'il a servi de base aux décisions de la Pologne et que présenté par une des personnalités les plus marquantes et les plus vigoureuses du *Politburo*, il traduit la pensée politique et les buts des dirigeants de l'URSS. C'est en plus une directive d'action tracée aux différents partis communistes présents ou absents à la réunion et qui, étant donné le lieu d'où elle émanait, devait être tenue par eux, à travers les précautions de style, comme impérative. L'argumentation de cet exposé long de 10 pages, est que le camp impérialiste et capitaliste dans lequel la France est citée et que dirige les États-Unis menace la démocratie, la paix ainsi que l'indépendance et la souveraineté des États. La politique à laquelle ce camp se soumet et qui, n'est autre que celui des États-Unis tend à l'hégémonie mondiale au profit de ce pays, à l'asservissement de l'Europe au capitalisme ou à la reprise des positions américaines dans les Balkans et à l'isolement de l'URSS.

Elle a pour mot d'ordre l'anti-communisme et l'anti-socialisme, elle s'efforce de discréditer le régime soviétique des démocraties populaires, intimider les esprits en prêtant au Kremlin des intentions agressives et agiter la menace d'une guerre préventive et des armements atomiques. Tandis que, en prévision de cette guerre, les États-Unis consacrent 35 % de leur budget aux dépenses militaires et s'assurent des bases sur toute la surface du globe, ils se refusent à laisser se créer les conditions d'une paix durable avec l'Allemagne. Violant les décisions de Potsdam ils tendent à démembrer ce pays, à en prendre sous leur contrôle la partie occidentale et à en restaurer l'industrie à des fins de puissance pour mieux assujettir l'Europe. Cette politique est acceptée par la Grande-Bretagne parce que, à la faveur de l'ordre américain, elle espère refaire sa situation en Europe

[1] Voir documents nos 212, 215, 222, 268.

notamment sur le Danube. Quant à la France, elle se résigne car elle a déjà aliéné son indépendance.

Ces projets et ce développement étaient contenus en (...)[1] dans la doctrine Truman et son succédané le plan Marshall. Et c'est parce qu'elle en avait la nette perception, que l'URSS a refusé de s'y prêter. Elle a dit non à une politique, dirigée contre elle-même, ses institutions et ses conceptions contre tout ce qu'elle défend, c'est-à-dire la paix fondée sur l'éradication des causes de la guerre, sur le désarmement et la liquidation des foyers de troubles, l'égalité entre les États, le respect des souverainetés nationales et enfin l'accès des masses populaires au gouvernement.

L'URSS est attachée à la paix congénitalement de par ses conceptions fondamentales. Ses peuples sont pacifiques. Elle fonde ses rapports internationaux sur le fait qu'il existe dans le monde deux systèmes économiques : le capitaliste et le socialiste. Elle estime qu'entre ces deux systèmes il est des possibilités de collaboration. Elle est disposée à collaborer mais elle exige la réciprocité et l'observation loyale des engagements. Elle n'est pas hostile à l'octroi des crédits américains mais entend qu'ils ne constituent pas des hypothèques sur la souveraineté et ne forment pas le moyen principal du redressement des nations car ce moyen se trouve dans les forces intérieures des dites nations et en lui réside la sauvegarde de leur indépendance. Au reste la crise économique menace les États-Unis. Elle doit les conduire à accorder des crédits. C'est une raison supplémentaire pour résister à leur politique.

Devant cette politique des États-Unis et du camp impérialiste, devant le soutien que lui prête les socialistes de droite, il importe que les partis communistes, dont la force s'est accrue considérablement établissent entre eux des connexions faute desquelles ils se préparaient des déboires.

Leur devoir est de prendre la tête de toutes les forces anti-impérialistes et démocratiques.

Ils ne doivent pas perdre de vue qu'entre le désir de déchaîner la guerre et la possibilité de la faire éclater, s'étend une longue distance. Les forces pacifiques du monde sont considérables. Le danger serait de sous-estimer ses propres forces et de surestimer celles de l'adversaire. À cet égard l'enseignement de Munich doit rester présent à l'esprit. Il faut donc faire front avec tous les moyens et prendre résolument la direction de la résistance. Les plans américains sont voués à l'échec si les partis communistes de France, Italie, Grande-Bretagne et les autres se font les champions de la souveraineté nationale et ne s'en laissent pas imposer.

Tel est l'essentiel de cette déclaration qui a été suivie de la décision que l'on connaît. De cette décision on a dit justement qu'elle ne faisait que consacrer ouvertement la survivance sous une étiquette nouvelle d'un organisme officiel déclaré dissout.

En fait les partis communistes n'ont jamais cessé de recevoir leurs directives de Moscou et il n'est pas d'exemple qu'ils les aient éludées. Dès lors

[1] Lacune de déchiffrement.

pourquoi cette réunion et ce communiqué de Varsovie ? M. Bogomolov à qui j'ai posé la question à Paris m'a répondu : « On nous attaque. Nous ne sommes pas gens à ne pas rendre les coups ». Évidemment la déclaration des neuf partis communistes s'insère dans le colloque – amer – qui se poursuit entre Washington et Moscou. Le Kremlin qui se sent ou se croit menacé par la puissance des États-Unis a voulu leur rappeler qu'il disposait d'une force en le communisme international. Il a entrepris la mobilisation de cette force au nom de la sauvegarde de la paix et de la démocratie populaire, de l'égalité des États, de leur indépendance et de leur souveraineté, toutes valeurs à son sens mises en danger par l'impérialisme américain et ses formes auxiliaires les « socialistes de droite ». Ces derniers sont des ennemis qu'il faut abattre parce qu'ils empêchent l'unification de la classe ouvrière, lui proposent des concepts économiques et politiques qui l'éloignent de ceux de Moscou et frustrent aussi le Kremlin de son plus puissant moyen de lutte contre le monde capitaliste. C'est pourquoi on les dénonce comme les serviteurs de l'impérialisme, c'est pourquoi à leur idée de fédéralisme et d'union douanière les dirigeants soviétiques opposent le dogme inattendu du respect des entités nationales, de leur souveraineté et de leur indépendance. Dans sa nouvelle incarnation, l'internationale communiste se fait nationaliste. La lutte contre le socialisme de droite forme un de ses premiers objectifs comme en témoigne le foisonnement d'articles de presse qui y sont consacrés. L'enjeu est la conquête du prolétariat mondial qui frappera d'impuissance le camp impérialiste et assurera le triomphe de l'URSS. Ce plan étant tracé aux partis communistes, espère-t-on à Moscou le réaliser aisément ? Ce n'est pas l'impression que laisse l'étude de la déclaration de Jdanov. Ne reconnaît-elle pas le fait qu'il coexiste dans le monde deux systèmes économiques et n'admet-elle pas qu'il y ait entre eux des possibilités de coopération sous certaines réserves ? N'y rencontre-t-on pas la préoccupation des communistes en contestant à leurs adversaires le pouvoir de déchaîner la guerre ? Ne leur recommande-t-on pas de ne pas se laisser intimider par la puissance des forces hostiles et de mesurer les leurs propres qui sont considérables ? Ne met-elle pas l'accent à plusieurs reprises sur les mauvais desseins des puissances impérialistes à l'égard des États des Balkans ?

Ces exhortations qui se renouvellent chaque jour dans les colonnes des journaux et dans les réunions de propagande du parti communiste soviétique n'auraient pas raison d'être si l'auditoire auquel elles s'adressent en dedans et surtout en dehors était déjà convaincu.

Pour ma part je tends à croire que bien qu'il se déclare le plus fort, le Kremlin a le sentiment qu'au-delà de ses frontières, même chez ses satellites, il ne rompra pas aisément les positions socialistes c'est-à-dire ce qu'il tient pour le rempart de l'impérialisme.

(Direction d'Europe)

271

M. JACQUES-ÉMILE PARIS, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 517[1].
Réservé.

Sofia, 29 octobre 1947.

(*Reçu* : le 3 novembre, 18 h.)

Un ensemble de circonstances assez troublantes préoccupe en ce moment les milieux diplomatiques à Sofia, où il semble bien qu'une Fédération Sud-Slave retienne à nouveau l'attention des dirigeants.

Vlakhov, président de la République autonome de Macédoine, se trouve ici depuis dix jours ; le but de sa visite serait de mettre au point, avant l'arrivée imminente du maréchal Tito, les détails du projet d'unité macédonienne. De fait, il s'est rendu dans la Macédoine du Pirine et y a prononcé plusieurs discours exaltant l'idée macédonienne. Le Sobranié vient d'être prolongé d'un an comme si l'on avait soudain estimé qu'il n'avait pas encore achevé de jouer son rôle de liquidateur. Le retard mis à adopter la Constitution, pourtant votée depuis longtemps en première lecture, s'expliquerait par la nécessité d'aligner le projet sur la constitution fédérative yougoslave. L'échange des billets de banque, dont il avait été question, a été ajourné. Le plan biennal doit être prolongé de trois ans et synchronisé avec le plan quinquennal yougoslave.

Les troupes soviétiques sont en train d'évacuer le pays : il est peu probable pourtant qu'elles confient ce secteur stratégique particulièrement important à la seule armée bulgare réduite aux effectifs prévus par le traité de paix. Aussi bien, la situation en Grèce exigerait des amis du général Markos une unification complète de leurs forces, en même temps qu'une politique militaire commune dans laquelle la Bulgarie, aussi longtemps qu'elle est liée par les dispositions du traité de paix ne peut guère jouer un rôle efficace. Il est incontestable d'ailleurs qu'une solution fédérative offrirait à la Bulgarie, le plus sûr moyen de se soustraire aux obligations du traité. La collaboration bulgaro-yougoslave se resserre sur le plan militaire. On évalue à trois cents le nombre d'officiers yougoslaves servant actuellement dans l'armée bulgare.

Des personnalités politiques éminentes, toutes plusieurs fois ministres dans les précédents gouvernements, M. Nicolas Mouchanov, Bourov, Stoïtcho Mochanov Guitchoff, qui ne sauraient actuellement constituer un danger pour le régime, mais qui auraient pu protester contre une aliénation du territoire national, ont été arrêtés puis éloignés de la capitale. Enfin la réforme du Front de la Patrie, dont le Comité directeur va passer entièrement aux mains des communistes, l'éloignement du pays des personnalités marquantes des autres partis de la coalition, le départ que l'on

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

dit prochain de M. Kimon Gueorguiev, ministre des Affaires étrangères, de M. Obbov, Vice-Président du Conseil, comme représentants à l'étranger, dépasseraient le cadre d'une simple consolidation politique et présageraient quelque décision radicale.

Je communique au Département ces considérations plutôt à titre d'indication sur l'état d'esprit qui règne actuellement à Sofia, que comme une opinion personnelle.

Quelques unes des circonstances évoquées peuvent s'expliquer par un simple souci de consolidation politique au moment du départ des troupes russes ; d'autres se situent assez nettement dans le cadre des accords de Bled. Le seul fait réellement frappant serait le souci d'aligner les deux Constitutions. Mais, bien que convaincu que l'idée d'une Fédération Sud-Slave est toujours présente à l'esprit des dirigeants bulgares, il ne me paraît guère possible de situer dans le temps sa réalisation.

(Direction d'Europe)

272

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE MINISTRE

Délibération gouvernementale au sujet de l'avenir des Établissements français de l'Inde

N. *Paris, 31 octobre 1947.*

Les récentes démarches de M. Krishna Menon sont venues confirmer :

1) que le gouvernement de l'Inde considère comme très urgente la suite à donner par le gouvernement français à la déclaration franco-indienne du 28 août au sujet de l'avenir de nos établissements dans l'Inde[1],

2) que le gouvernement de l'Inde est décidé à ne se contenter que d'une solution qui donne clairement pouvoir à nos établissements eux-mêmes de se prononcer sur leur future appartenance.

Les considérations suivantes sont destinées à éclairer le point de vue du ministre au cours de la délibération gouvernementale qui doit avoir lieu incessamment à ce sujet.

I) Désormais la « face » de l'Inde est engagée et tout nouveau retard dans une prise de position du gouvernement serait aussi dangereux qu'une prise de position insuffisante. Les conséquences probables seraient les suivantes :

a) refroidissement instantané de nos relations avec l'Inde, champion asiatique des mouvements d'indépendance nationaux, avec tout ce que

[1] Voir le document n° 144.

cette situation comporterait d'obstacles pour la défense de nos positions outre-mer, particulièrement en Indochine (transit, communications, achats effectués aux Indes pour l'Indochine, conseils internationaux),

b) éviction de l'Inde française, événement de nature à ébranler profondément notre assiette dans nos territoires d'outre-mer et dans l'Asie tout entière.

Le gouvernement doit donc prendre une décision rapide et d'une portée suffisante pour apaiser l'Inde nationale.

2) Il y aurait avantage à ce que l'avenir de nos établissements ne résulte pas d'une négociation, à proprement parler, mais fut fixé par des mesures gouvernementales de caractère unilatéral. Toute négociation avec un pays étranger, à propos d'une cession de souveraineté, est humiliante. Cette négociation particulière serait en outre très dangereuse, car, la France ne possédant aucune prise sur l'Inde, celle-ci pourrait facilement, une fois la négociation engagée, et en se servant des mêmes moyens de chantage dont elle use aujourd'hui, nous contraindre à céder plus encore que nous ne le ferions en adoptant unilatéralement des mesures jugées suffisamment libérales par l'opinion mondiale.

3) La solution diplomatiquement la meilleure serait certes une déclaration équivalente à la déclaration Attlee, remettant dès maintenant la souveraineté à nos cinq comptoirs en les invitant à se prononcer librement sur leur statut.

Peut-être des raisons de politique intérieure et la crainte de répercussions dans une Union française encore très instable, conduiront-elles à écouter cette solution.

Par contre, il ne paraît pas possible, sans aller au-devant des plus graves difficultés avec l'Inde (difficultés dont nous avons mesuré plus haut les conséquences) d'éluder complètement – comme le faisaient les premières instructions adressées à M. Roux – la question de souveraineté.

Au cours du mois dernier, le gouvernement n'avait en effet pas estimé pouvoir faire plus que prévoir la transformation de chacun de nos comptoirs en une ville libre, maîtresse de son administration, confiée aux élus de la population, et capable de nouer avec les territoires voisins de l'Inde des liens de co-administration, étant entendu que le statut de l'Inde française resterait, au moins nominalement sans changement et que le principe de la souveraineté française ne serait pas mis en cause dans un avenir déterminé. Aujourd'hui, il apparaît que, pour être accepté par l'Inde, notre plan initial devrait être au minimum complété par l'intention clairement exprimée du gouvernement français de déléguer aux cinq villes libres pouvoir de se prononcer sur leur statut définitif, dès que l'Inde nationale se sera elle-même prononcée souverainement et finalement pour ou contre son appartenance au *Commonwealth* britannique.

La forme la meilleure à donner à une telle décision gouvernementale (qui n'implique pas, au moins théoriquement, approbation préalable par le Parlement) serait sans aucun doute celle d'une déclaration *urbi et orbi*.

De la sorte pourrait être évitée une négociation humiliante et risquée avec l'Inde. En outre, nous resterons libres de choisir, le moment venu, la forme de consultation des territoires intéressés, qui pourrait ne pas être le référendum. Enfin un débat sur cette question au Parlement se présenterait de façon moins dangereuse.

Au cas où le gouvernement n'estimerait pas possible de prendre publiquement la position proposée, malgré les avantages évidents d'une pareille procédure, il pourrait envisager d'en réserver l'annonce au seul gouvernement de l'Inde, sous forme d'une assurance qui serait rendue publique dès que les circonstances politiques le permettraient. Mais cette dernière solution comporte un danger majeur : c'est que le gouvernement indien ne soit tenté de profiter de notre trop visible embarras pour discuter les termes de nos décisions, ce qui risquerait de nous faire retomber dans la controverse que nous cherchons à éviter.

Ci-joint, le ministre voudra bien trouver un projet de télégramme d'instructions nouvelles à New Delhi, élaboré par les services de M. Eirik Labonne et qui s'inspire dans son ensemble des considérations ci-dessus[1]. Le dernier paragraphe de ce projet appelle cependant deux réserves de la direction d'Asie :

1) C'est la solution de non-publicité qui est choisie pour la mise en œuvre de notre projet et nous venons de voir les risques possibles de cette modalité,

2) La question de nos établissements dans l'Inde y est liée à la négociation d'arrangements de diverses natures destinés à définir ou à développer les relations entre la France et l'Inde. Il semble que cette modalité soit à écarter résolument, vu les inconvénients cités plus haut de la solution négociée.

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Ce projet d'instruction à Roux, établi par Labonne (note du 3 septembre 1947 non reproduite) apportait peu par rapport à la déclaration du 22 août. Les deux États de l'Inde nationale (Inde et Pakistan) n'ayant pas achevé les formes et modalités de l'exercice de leur souveraineté, le gouvernement français estimait donc que toute initiative reviendrait à s'immiscer dans un débat international auquel il n'a pas à prendre part, tout en enlevant aux populations concernées le droit de débattre elles-mêmes de leurs intérêts. Aussi, le gouvernement indien admettant le bien-fondé de cette argumentation, Roux serait chargé de la négociation d'un accord provisoire répondant aux conditions suivantes :

– le régime de transition ne saurait être qualifié de condominium,

– la consultation des populations ne règlerait pas tout.

On pouvait néanmoins considérer qu'il n'y avait plus de colonies françaises en Inde, mais 5 villes distinctes jouissant d'une large autonomie, rattachées nominalement à l'Union française par le commissaire de la République mais libres de leur propre avenir.

273

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Traité de paix avec le Japon[1]

N. *Paris, [31] octobre 1947.*

Par une note remise le 11 juillet 1947 aux dix puissances représentées avec eux à la Commission d'Extrême-Orient, les États-Unis ont proposé de suivre la procédure suivante pour la discussion et la conclusion du traité de paix avec le Japon :

1) Une conférence des 11 puissances représentées à la Commission d'Extrême-Orient préparerait le texte du traité de paix. Dans sa phase initiale, cette conférence réunirait les suppléants des ministres des Affaires étrangères, lesquels ne participeraient personnellement aux travaux que lorsque ceux-ci seraient suffisamment avancés.

2) Le texte du traité ainsi élaboré serait ensuite soumis à une conférence générale des quelques cinquante États en guerre avec le Japon.

3) Dans l'une et l'autre de ces conférences les décisions seraient prises à la majorité simple des deux tiers. Ces propositions ont rencontré l'approbation des cinq gouvernements du groupe du *Commonwealth* britannique, des Pays-Bas et des Philippines. La Chine pour sa part a accepté que les décisions soient prises à la majorité des deux tiers à la condition que dans la majorité se trouvent inclus les votes positifs de trois au moins des quatre puissances ayant un droit de veto à la Commission d'Extrême-Orient (Chine, États-Unis, URSS et Grande-Bretagne). Enfin l'Union soviétique a repoussé catégoriquement les propositions américaines, déclarant par une note du 22 juillet 1947[2] que l'élaboration du traité de paix avec le Japon devait faire l'objet d'un accord préalable des quatre puissances à vote privilégié ci-dessus énumérées.

Du point de vue français, ce règlement de procédure soulève une question assez délicate, tout au moins du point de vue des principes. La proposition américaine offre pour nous le grand avantage de faire disparaître la position privilégiée du Conseil des quatre puissances considérée par la conférence de Moscou du 26 décembre 1945 comme principalement intéressées aux questions japonaises et dont la France se trouvait exclue. Par contre le vote à la majorité simple des deux tiers supprime le

[1] Note manuscrite : *Conférence de Moscou, URSS. Vu B[idault].*
Avant de prendre une position définitive, il faudrait revoir les termes exacts de la réserve sous le bénéfice de laquelle nous avons accepté notre exclusion de la majorité qualifiée à la Commission d'Extrême-Orient. Dans le cas où la conférence de la paix avec le Japon traiterait d'une question jugée par nous d'intérêt vital par exemple l'Indochine, nous risquerions d'être isolés car la France ne dispose d'aucune clientèle dans ce genre d'assises internationales contrairement aux États-Unis, au Royaume-Uni et éventuellement à l'URSS qui ont chacun la leur.

[2] Voir le document et notes n° 50.

droit jusqu'à présent jalousement sauvegardé par les grandes puissances ayant voix délibérative à des conférences de la paix, à savoir : la possibilité de mettre en échec, par leur simple opposition, l'adoption d'une clause qui ne rencontrerait pas leur agrément. C'est pour repousser cette éventualité que l'URSS et la Chine ont pris les positions signalées plus haut. Quant au groupe du *Commonwealth* britannique, réunissant à lui seul plus des deux tiers des voix, il sera libre d'imposer par ses votes un véritable veto. Dans le système proposé par les États-Unis, la seule possibilité laissée à l'État mécontent d'une disposition adoptée par la majorité est de refuser de signer le traité de paix.

C'est en tenant compte de ces diverses considérations que le Département a répondu le 29 juillet au gouvernement américain par une note qui dit notamment ceci[1] :

« Le gouvernement français n'a pas d'objection à ce que la rédaction d'un premier projet du futur traité soit confiée à une conférence de suppléants et d'experts délibérant à la majorité des deux tiers, étant entendu d'un collège des ministres des Affaires étrangères des 11 puissances sera appelé à se prononcer ensuite en toute liberté de procédure sur le texte du projet, ainsi que le mode de participation de tous les autres États ayant été en guerre contre le Japon aux délibérations finales ».

Le Département d'État, à la réception de cette note, fit connaître à notre ambassade à Washington que nous avions inexactement interprété ses propositions. Celles-ci comportaient en effet le vote à la majorité des deux tiers à tous les stades de la procédure. Il nous demandait en conséquence si nous admettrions que soit éliminée de l'analyse de notre position destinée à être communiquée aux autres gouvernements intéressés, la réserve impliquée par notre interprétation, réserve « qui pourrait être une cause d'incertitude ou de contestation ».

La note du 6 août 1947[2] adressée par notre ambassade donne au Département d'État la réponse suivante :

« Le gouvernement français estime, sur le plan des principes, qu'une réunion des ministres des Affaires étrangères, appelée à délibérer sur un pied d'égalité, d'un traité de paix avec une nation ennemie, doit être laissée libre de choisir sa procédure.

[1] Voir le document et notes n° 87.

[2] Voir le document et notes n° 117.
Le ministre des Affaires étrangères chinois aux prix de nouveaux efforts tentait d'amener l'URSS à prendre part à la conférence. Et si la conférence réunissait onze puissances, la majorité devait toutefois comprendre les voix des quatre grands de la guerre du Pacifique (télégramme de Washington du 20 octobre 1947, n° 3158 non reproduit).
La proposition américaine de majorité simple des deux tiers, c'est-à-dire sans droit de veto, avait le grand avantage de faire disparaître la position privilégiée que la conférence de Moscou de décembre 1945 avait réservée à la Chine et l'URSS dans les affaires japonaises. Quant à la France, c'était surtout les répercussions sur l'Indochine qui devaient dicter son attitude et en particulier les dommages de guerre et les réparations à réclamer au Japon (note de la direction d'Asie-Océanie pour la direction des Affaires économiques et financières du 29 octobre 1947 non reproduite).

Il est toutefois d'accord, afin de ne pas compliquer la tâche du gouvernement américain dans la préparation des négociations relatives à la discussion du traité de paix en question, pour que la réserve rappelée ci-dessus ne soit pas mentionnée dans l'analyse des positions des gouvernements inscrites que le gouvernement d'État s'apprête à communiquer à chacun de ces derniers ».

Privée de sa publicité, la réserve de principe que nous avions ainsi exprimée n'a plus guère qu'un caractère platonique. Il apparaît difficile que nous l'invoquions pour récuser l'adoption d'une décision votée à la majorité des 2/3 au cours de la future conférence de la paix avec le Japon. Notre alignement sur les positions adoptées en l'occurrence par les États-Unis et la Grande-Bretagne marque une étape, qui n'est pas sans importance, dans le sens de l'abandon de la conception rigide des privilèges de la souveraineté externe à laquelle étaient attachées les grandes puissances. Mais, outre qu'aucun intérêt vital français n'apparaît engagé dans la discussion de la paix japonaise, il est certainement préférable, puisque pour le moment aucune position intermédiaire ne semble pouvoir être envisagée, de nous rallier à la procédure proposée par Washington et de rester ainsi sur le même plan que les autres puissances intéressées plutôt que de faire le jeu des puissances qui veulent maintenir les prérogatives du Conseil des ministres des Affaires étrangères des quatre puissances, Conseil dont la conférence de Moscou nous a exclus. Cette dernière éventualité consacrerait en effet définitivement la perte de notre position traditionnelle de grande puissance dans l'Extrême-Orient et le Pacifique.

Il semble, en conclusion, que dans les instructions à rédiger pour la délégation française à la conférence de paix avec le Japon, il y ait lieu de marquer que nous acceptons le vote à la majorité des deux tiers pour tout le cours de la procédure. Nos réserves de principe pourront être éventuellement mentionnées pour marquer que la procédure adoptée ne doit pas constituer précédent pour d'autres assises internationales, mais nos plénipotentiaires ne devront pas invoquer ces réserves pour tenter de paralyser l'adoption des décisions qui auraient réuni la majorité des deux tiers.

(Direction d'Asie-Océanie)

274

M. Leroy-Beaulieu, Division des Finances du Groupe français au Conseil de contrôle de Berlin,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

T.[1] *Berlin, 1er novembre 1947.*

1) Mes collègues anglais et américains m'ont entretenu à plusieurs reprises ces temps-ci, de l'éventualité de l'introduction d'une nouvelle monnaie dans la bizone en cas d'échec de la conférence de Londres.

Les gouvernements anglais et américains seraient décidés à émettre cette nouvelle monnaie car ils estiment que la réforme monétaire est un des facteurs indispensables d'une réorganisation de l'économie allemande dans la bizone.

2) Je leur ai fait valoir que l'impression des nouveaux billets demanderait un délai considérable, surtout si on ne pouvait plus utiliser l'imprimerie de Berlin *Stadtsbruckerei* qui se trouve dans le secteur russe de la ville, étant donné que des facilités d'impression sont très faibles dans les zones de l'ouest.

Mes collègues m'ont répondu que l'on serait probablement conduit à imprimer cette monnaie à l'étranger.

Toutefois, le délégué britannique a fait remarquer que toutes les possibilités d'impression en Angleterre étaient actuellement utilisées jusqu'au mois de mai prochain par les commandes de la banque d'Angleterre et des pays étrangers.

Mes collègues m'ont alors incidemment demandé s'il existait des possibilités d'impression en France.

3) J'ai éludé une réponse précise en faisant valoir que la question de l'impression des billets à l'étranger avait fait l'objet d'études techniques il y a un an, mais que les circonstances pouvaient avoir changé et que, de toute façon, cette question soulevait des problèmes politiques qu'il n'était pas en mon pouvoir de trancher.

4) J'ai l'impression que le siège des Anglais et des Américains est fait et que, aussitôt après la conférence de Londres, on nous demandera si nous voulons effectuer en commun, avec les Anglais et les Américains, la réforme financière et monétaire et introduire la nouvelle monnaie dans notre zone.

Nous ne pourrons attendre pour donner notre réponse que la nouvelle monnaie soit prête car on nous posera la question au moment de commencer l'impression.

[1] Destinataires : ministère des Affaires étrangères, ministère des Finances (Finances extérieures), CGAA (affaires politiques).

5) L'introduction dans notre zone de la nouvelle monnaie de la bizone constituerait en fait un pas considérable vers la fusion.

En effet, elle impliquerait une politique des prix et des émissions monétaires communes, un contrôle des changes commun et, vraisemblablement, une direction unique du commerce extérieur. Il nous faut donc, dès maintenant, nous préparer à cette éventualité et étudier comment il serait possible d'accepter l'unité monétaire avec la bizone tout en conservant une certaine autonomie dans le domaine du commerce extérieur.

Il n'est d'ailleurs pas certain que les Anglo-Saxons consentent à nous laisser une forme quelconque d'autonomie dans ce domaine.

(Direction économique, Affaires allemandes et autrichiennes)

275

M. GARREAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1962-1969. *Varsovie, 1er novembre 1947, 14 h.*

(*Reçu* : le 1er, 21 h. 30)

Au cours de la réception donnée par l'ambassadeur de Tchécoslovaquie à l'occasion de la fête nationale le 28 courant, je m'entretenais avec M. Modzelewski lorsque M. Minc vint à nous et m'interpella avec jovialité, mais en termes vifs au sujet de notre négociation sur les industries nationalisées : « Les travaux de la commission n'avancent pas, jusque-là, et les délégués paraissent (...)[1] de la lune en nous présentant des chiffres absolument déraisonnables quant à la valeur des entreprises, bien entendu *a priori*. Nous ne pourrons parvenir à un accord que sur des bases plus sérieuses et dans un esprit plus réaliste. Nous admettons l'éventualité d'un règlement global forfaitaire à l'égard des entreprises demeurées françaises mais l'offre que nous serons en mesure de vous présenter sera très loin de ce que vous paraissez escompter. Quant aux sociétés qui ont vendu leurs avoirs à l'Allemagne, il appartient aux seuls tribunaux polonais de statuer sur leur cas. Si nous ne pouvons nous mettre d'accord sur les conditions d'un règlement forfaitaire, nous devrons rechercher une autre solution dans la voie qui nous a permis d'aboutir à un accord de principe avec les Américains et les Britanniques ».

J'avais opposé une ferme résistance à cette offensive qui visait manifestement à m'impressionner car les travaux de la commission s'étaient poursuivis jusqu'à ce jour dans une atmosphère relativement satisfaisante, et M. Minc avait convenu de reprendre notre discussion le surlendemain.

[1] Lacune de déchiffrement.

Le ministre de l'Économie m'a donc donné audience le 30 à midi, et cette fois, évitant toute critique de nos points de vue, il est allé droit au fait : son gouvernement est disposé à liquider l'ensemble de la question forfaitaire. Il me remettra le 7 novembre au plus tard un chiffre global visant exclusivement les entreprises demeurées françaises mais qui « pourrait être relevé » si nous tenons à y inclure les entreprises cédées aux Allemands afin d'éviter toute contestation ultérieure d'ordre juridique et un recours à arbitrage qui retarderait beaucoup le règlement définitif de notre litige.

J'ai indiqué de nouveau à M. Minc l'intérêt qu'il pourrait y avoir pour les deux parties à lier le paiement de l'indemnité globale aux exportations de charbon polonais en France.

Le ministre ne s'est pas prononcé pour ou contre cette suggestion, mais j'ai l'impression qu'il l'étudiera dans un esprit favorable. Il m'a affirmé spontanément que si nous parvenions à nous mettre d'accord sur le montant d'une indemnité forfaitaire globale, les paiements commenceraient immédiatement.

M. Minc m'a ensuite interrogé sur les résultats et les conséquences politiques des élections municipales en France. Il a très fortement insisté sur le profond désir du gouvernement polonais de développer dans toute la mesure du possible, les relations économiques entre nos deux pays.

« L'Est et l'Ouest de l'Europe ne peuvent vivre l'un sans l'autre et la Pologne ne veut pas être étouffée dans un circuit fermé. C'est l'économie allemande et par suite la puissance allemande qui bénéficieraient inévitablement de notre incapacité à développer nos échanges commerciaux, à renforcer nos liens économiques et politiques. C'est sur la base de ces préoccupations essentielles que nous souhaitons satisfaire aussi rapidement que possible à un règlement raisonnable de la question des indemnités dues aux entreprises françaises nationalisées ».

J'ai renouvelé mes efforts ce matin auprès de M. Modzelewski à qui j'ai longuement exposé nos points de vue et nos suggestions. Son appui le plus bienveillant en vue de la conclusion (…)[1] faite rapidement me paraît assuré. Il m'a promis d'intervenir auprès du ministère des Finances pour que le chiffre de l'indemnité forfaitaire me soit communiquée si possible avant le 7 novembre afin qu'il me soit permis d'en discuter avant mon départ de Varsovie que je ne puis retarder au-delà du 12 novembre.

Je vous rends compte par télégramme suivant de mes entretiens avec le ministre des Affaires étrangères au sujet du pacte d'alliance.

(Direction d'Europe)

[1] Lacune de déchiffrement.

276

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE SERVICE D'INFORMATION ET DE PRESSE

Opérations militaires en Indochine

N. n° 863. *Paris, 3 novembre 1947.*

La direction d'Asie-Océanie a l'honneur de communiquer ci-après au Service d'information et de presse la substance des indications que l'État-major général de la Défense nationale vient de lui fournir au sujet des opérations militaires en Indochine[1].

Lesdites opérations, qui ne peuvent être qualifiées « d'offensive générale » ni « d'opérations d'envergure » constituent en réalité la poursuite d'un effort militaire limité qui avait été interrompu par la saison des pluies.

Reprises le 7 octobre et menées rapidement, elles ont permis d'une part de libérer du joug Viêt-Minh les populations non ennemies des haute et moyenne régions du Tonkin d'autre part, grâce à l'occupation de Caobang, de couper les dernières communications routières du Viêt-Minh avec le sud de la Chine et de contraindre ainsi la contrebande d'armes à emprunter des voies détournées qui diminueront fortement son rendement.

L'occupation de Lockay le 28 octobre par des troupes venant de nos positions du nord-ouest (Laos et région thaï du Haut-Tonkin) assure aux forces françaises le contrôle de la frontière sino-indochinoise à partir de cette ville et nous met en mesure de faire face aux obligations de police frontière qui découlent de nos accords avec la Chine.

À l'occasion des opérations visant aux objectifs principaux définis ci-dessus, des opérations secondaires présentant le caractère de raids furent menés également. Elles donnèrent elles aussi des résultats d'une importance non négligeable, notamment la capture au nord du fleuve Rouge de nombreux dépôts de munitions, d'ateliers de fabrication d'armes et de cartouches ainsi que l'occupation de diverses localités telles que Bac Kan, Cho Don, Cho Moi, Tuyen Quang et Ghiem Hoe.

À signaler également que trois otages européens et 120 otages annamites purent être délivrés.

La direction d'Asie-Océanie estime qu'il y aurait intérêt à ce que le Service d'information et de presse, dans ses rapports avec les journalistes étrangers, donne aux indications qui précèdent la diffusion nécessaire.

[1] Note de l'EMGDN du 30 octobre, non reproduite. L'opinion publique s'étant émue de la reprise des combats et les agences comparant la situation de l'Indochine à celle de l'Indonésie, l'EMGDN (État-major général de la Défense nationale) s'était décidé à présenter les opérations militaires sous leur véritable aspect : depuis l'agression de décembre 1946, le commandement en Indochine s'efforçait de libérer la partie utile du Tonkin de l'emprise viêtminh. D'après une mention manuscrite, cette note avait été demandée à l'EMGDN par le directeur d'Asie (Philippe Baudet).

Il conviendrait de souligner à cette occasion le caractère de raid des opérations qualifiées ci-dessus de secondaires de laisser entendre que l'occupation de ces diverses localités ne sera sans doute que temporaire et que, dans un délai plus ou moins rapproché, le terrain conquis pourrait être évacué à l'exception d'un couloir stratégique le long de la frontière chinoise, comportant notre présence à Laokay, Caobang, Langson et Moncay et constituant une sorte de rideau contre la contrebande d'armes.

Il y aurait également avantage à transmettre ces diverses informations à nos principaux postes à l'étranger afin qu'ils puissent, en les accompagnant des commentaires appropriées, en faire usage auprès de la presse.

(Direction d'Asie-Océanie)

277

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2501-2509. *Londres, 4 novembre 1947, 21 h. 10*
Urgent. Réservé.

(*Reçu* : le 4, 23 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 2485 – 2495[2].

M. Dean qui revient de Washington m'a exposé en présence de sir Oliver Harvey les conditions dans lesquelles le *State Department* et les représentants britanniques ont échangé les vues consignées dans l'aide-mémoire dont la traduction a été déjà envoyée au Département.

« Sir William Strang a constaté que ses collègues américains désiraient comme M. Bevin que l'ordre du jour fut court et qu'en outre ils considéraient la conférence comme devant, avant tout leur permettre de « tâter le terrain » (*probing operation*) ».

Du côté américain, on ne chercherait pas une rupture mais bien plutôt, si le terrain apparaissait peu favorable, envisagerait-on un ajournement des discussions à une date indéfinie. Comme je marquais que le document qui m'avait été communiqué m'avait laissé l'impression d'une grande réserve de la part du gouvernement américain et d'une volonté arrêtée d'aborder

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Document non reproduit. Ce télégramme du 4 novembre 1947, réservé et priorité absolue, de Massigli envoyait la traduction d'un aide-mémoire britannique, remis le 3, à propos des conversations anglo-américaines de Washington concernant l'ordre du jour et la tactique à suivre durant le prochain Conseil des ministres des Affaires étrangères de Londres. Le but poursuivi est de présenter un ordre du jour aussi court que possible pour réduire les occasions de discours de propagande et les controverses inutiles en cas d'échec du Conseil. René Massigli juge que l'aide-mémoire est « *à tout le moins confus* » et rend compte de l'entretien qu'il a eu avec Sir Harvey et M. Dean.

les questions sous leur aspect économique et non sous leur aspect politique, il m'a été répondu qu'en fait l'attitude du *State Department* n'était pas aussi négative et qu'en définitive on y serait sans doute disposé à faire une place aux problèmes politiques à condition qu'ils ne soient pas mis en évidence dans l'ordre du jour. M. Marshall souhaiterait en tout cas très vivement et sur ce point il se rencontre avec M. Bevin, que le projet de traité Byrnes fut évoqué et il voudrait même qu'il le fut presque au début de la conférence.

Tout en marquant que je n'avais pas encore reçu d'instructions, j'ai exprimé ma conviction que le gouvernement français désirait en tout cas que l'accent soit davantage porté sur les problèmes politiques et qu'il nous serait très difficile d'envisager une reconnaissance dans laquelle on risquerait d'aboutir à une rupture de fait de la conférence sans que la position des divers gouvernements sur les questions politiques ait été éclaircie. Nous serions plus près à cet égard des vues britanniques que des vues américaines. Sir Oliver Harvey m'a assuré que son gouvernement était en effet parfaitement conscient de l'importance des problèmes politiques en cause. En réponse à diverses questions que M. Francfort et moi-même lui posions, M. Dean a indiqué d'autre part :

1) que du côté américain, on était très désireux d'aboutir à un traité avec l'Autriche ;

2) que l'on ne considérait pas comme acceptable une procédure d'unité économique qui ne comporterait pas pleine liberté de circulation sur la totalité du territoire allemand et qu'on était en même temps bien décidé à empêcher l'URSS d'avoir pied dans la Ruhr ;

3) que si, en l'absence d'un accord sur l'unité économique la réorganisation de l'administration bizonale devait être poursuivie, le Département d'État n'en attacherait pas moins la plus grande importance à maintenir à Berlin du moins « la façade » d'un contrôle quadripartite. Du côté britannique, on était à cet égard encore hésitant ;

4) que l'on croyait de plus en plus à Washington que la délégation soviétique pourrait être amenée devant la perspective d'un échec de la conférence, à proposer l'évacuation de l'Allemagne par les armées alliées et que l'on était d'accord pour prendre dans ce cas une attitude positive c'est-à-dire sans écarter le principe de l'évacuation pour y attacher des conditions qui en fait la rendraient impossible. J'ai laissé prévoir que M. de Saint Hardouin m'apporterait vos instructions sur les diverses questions de méthodes déjà soulevées et que nous serions alors en mesure de reprendre la conversation. Sir Oliver Harvey ne m'a pas caché que les Américains souhaiteraient dès maintenant y être associés ce qui confirme les indications envoyées hier par lettre personnelle au Secrétaire général du Département[1]. J'ai très fortement souligné les inconvénients graves que présenteraient au stade actuel, si elles devaient s'ébruiter, des conversations à trois, notamment par l'aliment qu'elles fourniraient à la fois au soupçon soviétique et à une propagande tendancieuse, qui voudraient rejeter sur les puissances occidentales les responsabilités d'un échec éventuel.

[1] Document non retrouvé.

Les renseignements fournis par M. Dean sur les conversations de Washington relatives à l'organisation bizonale font l'objet d'une communication séparée.

(Secrétariat général)

278

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1],
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 3338-3344. *Washington, 4 novembre 1947, 22 h. 35*
Réservé.

(*Reçu* : le 5, 9 h. 30)

La dernière entrevue de la délégation du comité économique européen avec M. Lovett a eu lieu aujourd'hui mardi. MM. Harriman, Thorp, Bohlen, ainsi que des représentants de la Trésorerie et des autres Départements techniques, assistaient à cette conversation. Les déclarations du Sous-secrétaire d'État, bien que manquant encore de précision, ont confirmé les diverses rumeurs répandues depuis plusieurs jours dans la presse et révélé l'orientation favorable de l'administration. M. Lovett a tout d'abord répondu aux principales questions soulevées dans l'aide-mémoire qui lui avait été remis il y a quelques jours par la délégation européenne (mon télégramme du 28 octobre)[3].

1) L'administration reconnaît qu'il ne s'agit pas d'établir un plan de secours mais un véritable programme de relèvement de l'Europe. Elle est décidée à aborder ce problème avec largesse de vues et sans le fractionner. Le rapport des Seize servira de base à son action.

2) Toutefois, il ne faut pas sous-estimer les difficultés pratiques qui existent du fait notamment qu'un grand nombre des produits demandés par l'Europe ne se trouvent pas en quantité suffisante dans le monde.

3) La seule intervention des États-Unis n'est pas suffisante pour atteindre nos objectifs. M. Lovett a souligné avec force la nécessité d'un effet vigoureux et rapide de la part des pays européens pour assurer leur stabilisation intérieure, monétaire et budgétaire, pour accroître individuellement et collectivement leur production et leurs exportations.

4) Il a ajouté que les autres pays du continent américain devraient aussi jouer un rôle. Tout en reconnaissant qu'il était désirable qu'une partie de l'aide en dollars fournis par les États-Unis puisse être utilisée pour

[1] Télégramme de la part de M. Alphand.

[2] Note manuscrite : *faire circuler Eu[rope] : Nord : B[arthélémy] G[eorges] É[pinat] ; Est : G[eorges] G[ueyraud] ; Sud : [rien] ; Centre : [rien].*

[3] Document non reproduit.

des achats sur d'autres marchés, il a exprimé l'espoir que des pays tiers pourraient eux aussi participer au programme d'aide à l'Europe. L'administration souhaite que même pour la partie de l'aide qui sera fournie en marchandises les canaux traditionnels du commerce puissent être utilisés.

5) Le Sous-secrétaire d'État s'est déclaré d'accord sur la nécessité pour les États-Unis de ne pas intervenir ou porter atteinte au contrôle économique et financier que chaque gouvernement européen doit exercer souverainement à l'intérieur de ses frontières.

Cette question a été soulevée à propos des règlements du difficile problème de l'emploi de la monnaie locale résultant de la vente des produits fournis sous forme d'aide. M. Lovett souhaite que des formules fixant l'utilisation de ces fonds soient incluses dans des arrangements particuliers entre chaque pays participant et les États-Unis afin de promouvoir l'effet de relèvement économique européen. Les représentants américains ont ensuite insisté particulièrement sur un certain nombre de questions ainsi posées. M. Lovett a indiqué qu'il était désirable que les pays européens s'adressent aux pays de l'Amérique latine par l'intermédiaire de l'Union pan-américaine et au Canada afin de leur demander dans quelle mesure ils pourraient participer à un problème de relèvement européen. À plusieurs reprises, il a souligné la nécessité d'un pareil appel.

Par ailleurs dans toute la mesure du possible les prix « pratiqués sur les marchés tiers ne devront pas être supérieurs à ceux du marché américain ». Une agence administrative américaine sera vraisemblablement créée pour l'exécution du programme. L'administration souhaite que son action soit aussi discrète que possible et que le Congrès lui laisse une latitude suffisante pour l'emploi des fonds.

Enfin, le gouvernement américain estime que les importations en dollars devront être couvertes partie par une aide gratuite, partie grâce à un crédit gouvernemental dont le remboursement ne devra pas toutefois peser indûment sur les balances des paiements européens, partie grâce à des crédits bancaires.

M. Lovett a insisté sur le fait que les vues exprimées par lui ne reproduisaient que les idées actuelles de l'administration et qu'il ignorait entièrement le sort qui leur serait réservé par le Congrès. Il n'a pas caché que la lutte serait longue et sans doute difficile. « Mais en même temps, a-t-il ajouté, ne vous alarmez pas du tour qu'à certains moments pourront prendre les discussions ».

De cet échange de vues ressort clairement la volonté de l'administration de poursuivre avec vigueur et de la manière la plus large, l'application des idées exprimées par M. Marshall. Si sur certains points (crédits de stabilisation, détail des accords bilatéraux à passer entre les États et chacun des pays européens, etc.) des réponses nettes ne nous ont pas encore été fournies, ce n'est pas que des solutions contraires à nos intérêts soient envisagées mais bien que les problèmes sont encore à l'étude.

En nous quittant, les représentants américains ont remercié la délégation européenne de la coopération apportée par elle au cours de ces dernières semaines dans l'élaboration du programme de l'administration. Il a été ajouté que dans l'esprit du gouvernement la session de novembre devait être limitée au vote de l'aide immédiate et que l'administration chercherait à écarter des débats la discussion du plan d'ensemble.

Celle-ci ne sera abordée qu'au mois de janvier. Sans doute à cette époque certains délégués européens devront-ils revenir à Washington. Leur mission actuelle est pratiquement terminée. Cependant, il est nécessaire que M. Marjolin demeure aux États-Unis avec sir Oliver Franks et quelques-uns de nos collègues pendant quelques jours encore afin de répondre aux dernières questions qui seront posées.

Je compte moi-même partir demain pour Paris.

(Direction d'Europe)

279

NOTE DU DÉPARTEMENT

Instructions pour la délégation française à la Conférence de Londres

N. *Paris, 4 novembre 1947.*

En vue des conversations que nos représentants à Londres auront en marge de la conférence des suppléants avec leurs collègues britanniques et américains, il est nécessaire de rappeler quel est, sur les points essentiels de l'ordre du jour de la conférence des ministres, le point de vue du gouvernement français. Il va de soi que les conversations qui s'engageraient sur ces différents points ne peuvent avoir qu'un caractère informatif et n'être menées qu'*ad referendum*.

Étant officieuses, ces conversations peuvent porter aussi bien sur l'attitude que comptent adopter les trois délégations au cours de la conférence des ministres et sur les problèmes qui se poseraient aux trois gouvernements dans le cas où un échec de la conférence rendrait inévitable l'adoption de certaines mesures spéciales à l'Allemagne occidentale.

Cette note examinera successivement les différents points convenus avec le *Foreign Office* pour les conversations préliminaires.

I) Établissement de la liste des sujets que l'on désire voir traiter au Conseil des ministres des Affaires étrangères, et détermination de leur ordre d'importance.

La note du 27 octobre (annexe 1)[1] dresse la liste des questions susceptibles de figurer à l'ordre du jour de la conférence des ministres à Londres. Les questions les plus importantes sont, dans l'ordre :

– unité économique de l'Allemagne,

– frontières de l'Allemagne,

– organisation politique de l'Allemagne.

La question a été posée de savoir s'il convenait de mettre en tête de l'ordre du jour l'étude du traité avec l'Autriche. M. Bevin a fait valoir qu'il ne serait pas opportun d'aboutir à un échec de la conférence sur les questions autrichiennes. Mais d'un autre côté, si aucune entente n'intervient sur les affaires allemandes, il est certain que le traité avec l'Autriche ne sera pas davantage réglé.

Peut-être pourrait-on obtenir des quatre ministres qu'ils passent en revue tous les points de l'ordre du jour les uns après les autres, sans essayer de les régler au fut et à mesure de leur examen, de telle sorte que si le traité avec l'Autriche est examiné en premier lieu, et s'il y a un accrochage sérieux, les ministres pourraient passer au second point de l'ordre du jour, en reportant à la fin de la conférence l'étude finale du premier.

II) Recherche d'un accord entre la France, le Royaume-Uni et les États-Unis sur les résultats essentiels qu'il est souhaitable d'obtenir à cette conférence. Tactique à suivre pour obtenir ces résultats.

Il est probable que la délégation soviétique fera tous ses efforts pour éviter la rupture, sans pour cela se lier les mains d'une manière trop absolue. Il convient d'éviter cette solution qui paraît être la pire, et contre laquelle, du reste, les délégations américaine et britannique s'opposeront très certainement. Il ne s'agit pas pour elles d'obtenir un accord de principe des Russes sur le traitement de l'Allemagne comme une unité économique, mais d'assurer à Londres même les conditions propres à réaliser cette unité. C'est évidemment contre cette exigence que la délégation soviétique fera toutes sortes d'obstructions.

En ce qui nous concerne, on peut se demander si notre intérêt n'est pas d'éviter que l'Allemagne ne soit effectivement traitée comme une unité économique qui serait le prélude de son unité politique.

Nous ne pouvons avoir l'assurance que l'Allemagne unie demeurera sous le contrôle des nations occidentales. En fait, il est à croire, et en tout cas il y a lieu de craindre, qu'elle finira dans l'avenir par s'orienter vers le Russie. C'est le plus grand danger qui puisse nous menacer. La supériorité économique anglo-saxonne est telle que Londres et Washington peuvent penser s'assurer le contrôle économique de l'Allemagne alors que la Russie n'a aucun des moyens qu'il faudrait pour prendre les devants. Alors que les Soviets n'ont d'autre possibilité que de perpétuer le gâchis, les États-Unis et l'Angleterre peuvent juger qu'il est de bonne politique de remettre en ordre les institutions économiques de toute l'Allemagne. Si telles sont

[1] Voir le document n° 265.

bien les tendances de la politique anglo-américaine, rien ne serait plus dangereux.

Toutefois, ni à Londres, ni à Washington, on ne peut ignorer qu'à la suite de l'emprise économique que la Russie a exercée sur sa zone, la réalisation du principe de l'unité économique serait une œuvre de très longue haleine, peut-être même impossible en raison des modifications de structure que les Russes ont fait subir à leur zone, modifications auxquelles ils ne renonceront pas volontiers. Dans ces conditions, il y a lieu de penser que, si à la conférence des ministres des Affaires étrangères, les Anglais et les Américains affirment l'intangibilité de leur position sur l'unité économique de l'Allemagne, ils ne soient inspirés moins par une conviction sincère que par une préoccupation de tactique. C'est un point qu'il convient d'éclaircir.

Muni de cette information capitale, le gouvernement français sera alors en mesure d'arrêter sa politique.

Sous le bénéfice de ces observations, la position de la délégation française sur les points essentiels à traiter devra être la suivante :

1) *Unité économique* :

a) L'unité économique suppose comme conséquence la mise en commun des ressources de l'Allemagne ; or, cela ne va pas pour nous sans inconvénients. En effet, si l'on admettait que l'ensemble du niveau industriel allemand soit porté au coefficient déjà atteint en zones anglaise et américaine, il en résulterait pour la zone soviétique une consommation accrue de charbon – on peut le chiffrer à une quinzaine de millions de tonnes. Par la mise en commun des ressources, ce charbon devrait être prélevé sur le disponible de la Ruhr et réduire ainsi l'exportation du charbon allemand vers les provinces de l'Europe occidentale.

Nous ne pourrions donc accepter un semblable relèvement du potentiel industriel de l'ensemble de l'Allemagne qu'à la condition de recevoir l'assurance que le charbon nécessaire à la zone soviétique serait fourni par le bassin de Silésie, solution du reste conforme aux données géographiques, et qu'ainsi les prévisions des échelles de Moscou et de Berlin ne seraient pas mises en cause par l'adoption de l'unité économique.

b) En ce qui concerne le niveau de l'industrie, et réserve faite de la condition posée au paragraphe a), il nous est difficile de tenter à nouveau d'obtenir une modification du plan établi par les Anglais et les Américains pour leurs zones. Cependant, il va de soi que si l'unité économique était réalisée, tout le problème du potentiel industriel allemand par branches d'industries devrait être revu dans son ensemble.

c) Le gouvernement français considère que la politique des réparations, à la fois pour des raisons morales et de sécurité, doit être poursuivie sous sa forme actuelle. Si cependant il apparaît que les réparations en capital ne sont pas susceptibles d'un rendement suffisant, le gouvernement français n'est pas hostile en principe à certaines livraisons sur la production courante, à la condition que ces livraisons n'entraînent pas l'accroissement du potentiel d'industrie considéré comme dangereux, et qu'elles ne grèvent pas indûment

la balance des comptes allemands. À cette fin, nous pourrions proposer une forme de réparations courantes qui se rapprocherait du travail à façon. Ceci pourrait être complété par certaines livraisons de matières premières indispensables à la reconstruction des pays européens. Nous en profiterions pour notre part en obtenant le bois qui nous est indispensable.

Dans le cas où les négociations porteraient sur la trizone, il importe dès maintenant de faire observer à nos interlocuteurs qu'il nous serait très difficile de renoncer à certains courants qui se sont établis entre la zone française et la France ; c'est le cas notamment en ce qui concerne le bois et certains produits chimiques. Que d'autre part, nous tenons à ce que l'industrie chimique, au moins dans notre zone, fasse l'objet de mesures de contrôle et de gestion particulières, étant donné le danger qu'elle présente. À cette fin, nous comptons mettre en place et demandons que soit maintenu un système de gestion particulier pour les usines de l'*I.G. Farben Industrie* qui se trouvent en zone française.

En ce qui concerne les prélèvements des troupes d'occupation (annexe 2)[1], ceux-ci résultent d'un état de fait. Ils tiennent pour une grande part aux difficultés alimentaires de la France. Depuis un certain temps, nous nous efforçons de les réduire et de réduire dans le même temps le nombre de nos rationnaires. C'est là une opération de réorganisation qui demande un certain temps. Il convient donc que nos alliés acceptent que pendant cette période nous puissions continuer à nourrir, au moins pour partie, nos rationnaires sur le pays.

2) *Administrations centrales :*

Les délégations française, anglaise et américaine avaient accepté à la conférence de Moscou un projet d'institution d'administrations centrales allemandes (documents CMAE(47)(M) 121 et 148)[2] qu'il convient de reprendre intégralement.

Dans l'organisation bizonale, l'accord Clay-Robertson du 2 juin 1947 a prévu la création d'institutions qui diffèrent notablement de celles prévues à Moscou. La note annexe n° 3[3] sur ledit accord relève les différences qui existent entre les deux projets. Il est nécessaire que la délégation française insiste auprès des délégations anglaise et américaine pour que celles-ci restent fidèles à la formule qu'elles avaient acceptée à Moscou.

3) *Frontières de l'Allemagne :*

a) Frontières orientales – Le gouvernement français soutient les revendications polonaises et tchécoslovaques.

b) Frontières occidentales – La délégation française a déjà donné son accord de principe aux revendications belges, hollandaises et luxembourgeoises. Elle continuera à les soutenir, compte tenu de certaines

[1] Document non retrouvé.

[2] Document non retrouvé.

[3] Document non retrouvé.

modifications locales concernant la frontière germano-hollandaise qui ont été présentées à La Haye (note annexe 4)[1].

La France a de son côté certaines revendications d'ordre mineur à présenter à la conférence. Ces revendications portent essentiellement sur le port de Kehl et sur certains aménagements intéressant des villages frontières du département du Bas-Rhin (annexe n° 5)[2].

c) Sarre – Il est nécessaire d'obtenir des Anglais et des Américains leur approbation officielle des mesures prises, et leur coopération pour les arrangements techniques nécessaires à la suite de l'introduction du franc (annexe n° 6)[3].

d) Ruhr-Rhénanie – Le gouvernement français a, jusqu'à présent, toujours défendu la thèse de l'indépendance politique de la Ruhr et de la Rhénanie. Nos alliés, tout en prenant une position négative en face de nos revendications, ne nous ont jamais fait de contre-proposition précise. Il est nécessaire d'obtenir d'eux des indications sur les garanties de sécurité qu'ils prévoient au lieu et place de notre principe de détachement, si nous étions amenés à y renoncer. Ces mesures pourraient prendre place dans le cadre du traité Byrnes et devraient essentiellement porter, en Rhénanie, sur l'occupation permanente du territoire, et en Ruhr sur l'établissement d'un contrôle de la production et de la répartition. Il importe notamment de savoir si l'organisation territoriale actuelle de cette partie de l'Allemagne est considérée par eux comme définitive, ou s'ils admettraient, pour rendre un contrôle particulier de la Ruhr plus commode, de faire de celle-ci tout au moins une province séparée de l'État auquel elle serait administrativement attachée. Des conversations ont eu lieu avec les Britanniques, à Paris, au mois de mai 1946. Les Britanniques avaient, à cette occasion, proposé des projets de contrôle qui se rapprochaient des nôtres, et sur la base desquels les conversations pourraient reprendre. D'autre part, M. Couve de Murville et M. Alphand ont remis le 8 octobre à New York un mémorandum au gouvernement américain sur cette question (annexe n° 7)[4].

4) *Organisation politique :*

Les délégations française, anglaise et américaine s'étaient, à Moscou, mises d'accord sur la réaction d'un conseil consultatif. Des divergences de vues séparaient les délégations sur la question de la mise en place et des fonctions du gouvernement provisoire allemand.

En ce qui concerne la répartition des pouvoirs entre les *Länder* et le gouvernement central allemand, aucun accord n'avait pu être réalisé (documents CMAE(47)(M) 121 et 148).

[1] Document non retrouvé.

[2] Document non retrouvé.

[3] Document non retrouvé.

[4] Document non retrouvé.

Il est nécessaire de repartir dans les conversations sur les mêmes bases qu'à Moscou, en tenant compte des réalisations en train dans la bizone (voir annexe n° 3 sur l'accord Clay-Robertson).

5) *Traité Byrnes* :

Il est peu probable que cette question soit discutée dans les conversations préliminaires de Londres.

La délégation française a déjà donné son accord de principe. M. Bidault, dans la séance du 14 avril à Moscou, a indiqué quelles étaient les observations de détail qu'il estimait devoir présenter. Il convient de s'en tenir aux déclarations du président Bidault.

6) *Questions diverses :*

a) Réorganisation territoriale – Nous devrons, vis-à-vis des Américains, défendre la thèse de la séparation du Bade et du Wurtemberg. En ce qui concerne la Rhénanie, nous devrons demander la constitution d'un petit *Land* de la Ruhr et d'un *Land* de Rhénanie. Dans le cas, probable, où les Britanniques s'en tiendraient à leur organisation actuelle rhéno-westphalienne, nous maintiendrions notre *Land* actuel rhéno-palatin.

III) Riposte que devrait appeler une éventuelle proposition soviétique tendant à l'évacuation complète de l'Allemagne.

La note du 24 octobre répond à cette question (annexe n° 8)[1].

IV) Situation dans lesquelles la conférence pourrait être considérée comme ayant échoué, ou dans lesquelles il pourrait être nécessaire d'y mettre fin.

Si la délégation soviétique se refuse à se lier sur la question de l'unité économique autrement que par un accord de principe, on pourra déjà concevoir que la conférence a échoué.

V) Détermination de la liste des questions qui, en cas d'échec de la conférence, appelleraient de la part des gouvernements un examen immédiat, notamment : fusion des zones et conditions de cette fusion – arrangement à faire sur le contrôle de la Ruhr – organisation de l'Allemagne occidentale.

Comme M. Bevin préfère, semble-t-il, ne pas aborder immédiatement la question du traité Byrnes, les propositions britanniques n'appellent pas d'objection de notre part. Mais il est bien entendu que la délégation française se tiendra prête à discuter le traité Byrnes, si celui-ci était mis à l'ordre du jour des conversations préliminaires.

(Secrétariat général)

[1] Voir le document n° 258.

280

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Conférence de Londres

N. *Paris, 4 novembre 1947.*

Les récentes informations qui ont été communiquées au Département sur la position des Anglo-Saxons, peuvent nous amener à reconsidérer notre point de vue[1].

En effet, nous avions tablé sur l'éventualité d'un échec de la conférence que semblaient rechercher Anglais et Américains. Mais nous savons aujourd'hui que ces derniers voudraient éviter la rupture, et envisageraient plutôt un ajournement des discussions. Nous risquons donc de nous trouver d'ici deux mois devant la situation suivante : le Conseil des ministres des Affaires étrangères reportant à une date indéterminée la poursuite de ses travaux, sans avoir conclu d'accord, mais sans avoir davantage prouvé que cet accord était impossible. Deux solutions nous seront alors ouvertes : la fusion avec les zones anglo-saxonnes ou le maintien du *statu quo*.

I) Fusion de notre zone avec les zones anglo-saxonnes.

1) Si nous avions envisagé, en cas d'échec de la conférence, une fusion de notre zone à la bizone, c'est que nous estimions que cet échec, voulu par les Anglo-Saxons, aboutirait à la constitution d'une Allemagne occidentale dont il aurait été difficile, tant sur le plan économique que sur celui de l'attirance politique, d'écarter notre zone.

D'autre part, notre entrée dans la bizone nous aurait donné un droit de regard et de contrôle sur la Ruhr, but que nous avons toujours recherché.

Elle nous permettrait également de participer à l'organisation politique de l'Allemagne occidentale et, par conséquence, d'y user de notre influence dans le sens du fédéralisme.

La certitude que la bizone, à l'issue de la conférence de Londres, allait procéder à une réforme financière, était un argument de plus en faveur de la fusion. L'existence d'un mark sans valeur et sans gages, dans notre zone étroite et peu peuplée, séparée de la Sarre, en face du bloc solide de la bizone, riche en industries et en matières premières, aurait conduit notre zone à un véritable étouffement.

Enfin, le gouvernement de Washington avait, malgré nos protestations, manifesté son intention de lier la question du charbon de la Sarre à celle de la fusion des zones.

[1] Voir le document n° 279.

2) L'éventualité de cette fusion avait, toutefois, été envisagée par nous sans enthousiasme : la mainmise américaine sur l'Allemagne occidentale qui en découlerait signifierait en effet une reconstruction de cette Allemagne pouvant aller bien au-delà de nos projets.

La surenchère qui résulterait de la coupure de l'Allemagne en deux, ne pourrait se traduire, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest de l'Elbe que par des mesures allant directement à l'encontre de nos soucis de sécurité.

Et laquelle des deux Allemagnes, ainsi artificiellement créées l'emporterait finalement ? Celle de l'Ouest où, quand bien même les Américains feraient l'effort de relèvement nécessaire, les conditions économiques resteraient toujours précaires, comme celles de l'Europe en général ? ou celle de l'Est, où les Russes joueraient la carte nationaliste et unitaire, en même temps qu'ils feraient travailler, pour eux sans doute, mais le résultat pratique reste le même, les usines et les ouvriers ?

3) On peut également se demander si l'opinion publique française comprendrait que, sans attendre les conclusions d'une conférence reportée à une prochaine session, nous misions d'avance sur l'impossibilité d'arriver à un accord à quatre et, de plein gré, nous nous engagions, en Allemagne, dans le camp des Anglo-Saxons.

II) Maintien du *statu quo.*

Les arguments exposés pour ou contre la fusion des zones se retournent lorsqu'on examine la question du maintien du *statu quo.*

Il convient essentiellement dans l'étude de cette hypothèse de se reporter aux faits concrets. Si la France, dans les conditions difficiles actuelles, garde seule la responsabilité de sa zone, pourra-t-elle subvenir à ses besoins ?

Le déficit de la balance commerciale de notre zone pour 1947, sera de l'ordre de 10 millions de dollars. Celui de 1948 est difficile à chiffrer, dans l'incertitude où nous sommes des possibilités d'exportation de la zone : la France continuera-t-elle, comme par le passé, à acheter en dollars la presque totalité du surplus exportable ? Certains chiffres pourtant sont connus : ceux des importations de produits alimentaires qui, pour 1 200 calories, s'élèveront à 50 millions de dollars pour 1 500 calories, à 83 millions ; et pour 1 800 calories à 120 millions de dollars. Et dans le cas du maintien du *statu quo*, nous ne pourrions pas sans grands risques, ne pas assurer aux habitants de notre zone un régime alimentaire voisin, sinon égal, à celui de la bizone.

Où trouverons-nous tous ces dollars ? Le plan Marshall peut nous les fournir, les besoins de la zone française y ayant été inclus séparément de ceux de la bizone.

D'autre part, le maintien du *statu quo* nous permettrait d'économiser environ 65 millions de dollars représentant les prélèvements opérés en zone pour l'entretien des troupes et des services d'occupation.

On pourrait donc conclure que :

– au point de vue économique : le maintien du *statu quo* est avantageux à condition que :

1) Les Américains ne se livrent pas à une sorte de chantage au plan Marshall et au charbon de la Sarre. Les récentes conversations de New York doivent permettre de donner des indications à ce sujet.

2) Un *modus vivendi* soit trouvé entre la bizone et notre zone au cas où les Anglo-Saxons procéderaient à une réforme monétaire.

– Au point de vue politique générale : le maintien du *statu quo* nous permet de garder une attitude d'expectative entre les deux grands blocs rivaux.

– Au point de vue de notre politique allemande :

1) Le maintien du *statu quo* empêcherait peut-être les Anglo-Saxons de constituer l'Allemagne occidentale.

2) Par contre, s'ils arrivaient à cette réalisation, nous nous enlèverions, en nous isolant, la possibilité (si elle existe) d'influer sur l'organisation politique de cette Allemagne occidentale, de participer au contrôle de la Ruhr, et nous nous heurterions au désir des Allemands de notre zone de s'unir à ceux des deux zones anglaise et américaine.

3) Il reste à dire, cependant, qu'aussi longtemps que rien de consistant ne sera créé en Allemagne occidentale, les Soviets ont beau jeu pour organiser leur zone. En se faisant les champions de l'unité et de l'ordre allemand, en face du vide qui règne dans les zones occidentales, ils arriveront à attirer vers eux la masse nationaliste et disciplinée du peuple allemand.

(Secrétariat général)

281

M. Bollaert, Haut-commissaire de France pour l'Indochine,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 7736. *Saïgon, 4 novembre 1947.*
Secret.

Si je pouvais encore le mois dernier éprouver quelques doutes sur l'efficacité de l'action politique que nous menons en Indochine, il m'est permis aujourd'hui d'envisager avec confiance l'avenir des rapports franco-vietnamiens. La prudence est une vertu politique et j'ai l'occasion de vérifier en ce moment la justesse de cette assertion. Les critiques venues de tous les horizons politiques et dont mon discours d'Hadong a été l'objet m'amènent à penser que ce discours a constitué l'élément indispensable de la

[1] Note manuscrite : *Vu P. S[alade].*

cristallisation des esprits. Il n'y a plus de doute qu'il représente pour les Vietnamiens comme pour les Français, la base des négociations qui devront s'ouvrir dans un avenir prochain.

Le travail intense que les opposants du Viêt-Minh accomplissent quotidiennement en Indochine, les fautes ou les crimes commis par nos adversaires, l'attitude neutre que je me suis imposée comme à mes collaborateurs à l'égard des problèmes de politique intérieure, vietnamienne, cambodgienne ou laotienne, sont évidemment les facteurs déterminants de cette évolution dont je vous ai signalé les prodromes dès juillet dernier et qui n'a fait que s'amplifier depuis. Je dois reconnaître cependant que les opérations militaires, quoique limitées, du nord Tonkin ont produit la meilleure impression au Viêt-Nam.

Je ne m'étendrai pas sur les renseignements d'ordre technique (capture de prisonniers, destructions de dépôts, etc.) mais nous assistons à la désorganisation de l'armature Viêt-Minh ; on peut affirmer que l'occupation des postes frontières a produit sur nos adversaires un effet si considérable que les renseignements venus de Chine tant par la voie officieuse que par la voie officielle s'en sont fait l'écho. La destruction, que j'espère définitive, des postes de TSF de la voix du Viêt-Nam a supprimé *ipso-facto* l'atout le plus important du Viêt-Minh. Leur soi-disant gouvernement avait pu, jusqu'à ce jour, donner au monde l'impression d'une efficacité et d'une activité réelles ; le rôle qu'il aspirait à jouer sur l'échiquier international est ainsi réduit à néant, ses liaisons avec l'extérieur sont coupées et ses liaisons intérieures, plus que précaires. Le comité de résistance de la zone sud dont le siège se trouve aux environs de Thuy Hoa a maintenant la responsabilité de la poursuite des opérations de guérilla dans le sud et nous savons que cette responsabilité politico-miliaire leur pèse ; il y a enfin chez les Vietnamiens de toutes tendances une certaine crainte d'assister à un nouveau raidissement de la politique métropolitaine à l'égard de l'Indochine à la suite des élections du 19 octobre.

Cette inquiétude qui s'est manifestée, tant dans la presse annamite que dans des conversations particulières, est pour moi un garant des espoirs que je forme pour le rétablissement de la paix au Viêt-Nam.

Je ne me dissimule cependant pas que nous aurons encore bien des difficultés et je sais que le terrorisme ne disparaîtra pas du jour au lendemain ; je ne me berce pas d'illusions quant à une reprise économique basée sur une exportation importante de paddy cochinchinois, mais l'année 1947 marquera, j'en suis certain, sinon la fin de nos soucis, du moins celle de nos angoisses.

Le Cambodge et le Laos dont l'évolution démocratique se poursuit normalement ne constituent pas pour moi des préoccupations majeures ; j'ai cependant cru devoir attirer votre attention par mon télégramme n° 274 H/CAB du 14 octobre 1947[1] sur les répercussions possibles de l'attitude siamoise actuelle. Sans m'exagérer, les répercussions qu'auraient sur

[1] Document non reproduit. Sur cette question voir le document n° 308 et *DDF*, 1947-I, n° 74.

l'Indochine les manifestations agressives éventuelles du Siam, je crois cependant que nous devons tout faire pour éviter en ce moment des incidents graves sur nos frontières de l'Ouest ; j'en suis d'autant plus persuadé que j'ai la conviction qu'Hô Chi Minh et les principaux leaders du Viêt-Minh sont susceptibles de se réfugier au Siam dans les semaines ou les mois prochains. Il n'est pas exclu de penser qu'ils y trouveront un soutien moral et un appui matériel pour continuer à mener leur politique anti-française.

I) Cochinchine.

Le climat politique cochinchinois a peu changé depuis le mois dernier ; les éléments en présence, dont le seul lien commun est l'absence presque totale du sens de l'intérêt public, continuent à mener leur jeu personnel auquel je refuse de me mêler et dont le général de Latour, commissaire de la République, se contente de suivre l'évolution. Le général Xuan dont je vous ai signalé la situation délicate se trouvait, dès le début d'octobre, en présence de graves difficultés. J'ai tenu toutefois à vous envoyer par ma lettre n° 82/CPH du 18 octobre[1] le texte intégral du discours qu'il a prononcé, devant le conseil de Cochinchine, le 8 octobre. J'ai estimé, en effet, que tant dans la forme que dans le fond, il servait au mieux la politique de la France, mais je dois reconnaître que sur le plan annamite, il a été très critiqué et comme je le prévoyais, le général Xuan commence à se faire traiter de « fantoche » à la solde des colonialistes français ». Comme, par ailleurs, le général Xuan a donné des assurances au comité du Nam Bo[2], j'ai tout lieu de croire que ce discours était beaucoup plus destiné à la métropole qu'à la Cochinchine.

Le raisonnement de l'actuel président du Sud-Viêt-Nam est en effet assez facile à comprendre : doué d'un solide orgueil auquel s'ajoute une méconnaissance malheureusement totale des problèmes politiques et administratifs, il se considère aujourd'hui comme l'égal, pour la Cochinchine, de Hô Chi Minh au Tonkin et de Bao Daï en Annam. Il cherche donc, tant par des garanties données au Viêt-Minh cochinchinois que par des assurances données à la métropole et au haut-commissaire, à se présenter comme devant participer aux prochaines négociations, au même titre que notre partenaire éventuel.

Il est intéressant de noter que le télégramme envoyé par Bao Daï et qui me demandait de supprimer le gouvernement provisoire de Cochinchine a

[1] Document non retrouvé.

Le général Xuan avait dévoilé à la presse son projet de pacification pour le Viêt-Nam (télégramme de Saïgon, n° 50925 du 18 novembre non reproduit). Ayant échoué dans sa tentative de constituer sous ses ordres, une force comparable à celle de Hô Chi Minh et Bao Daï, il avait lancé l'idée de la réunion d'une « assemblée des élites » des Trois Kys, la constitution d'un gouvernement provisoire sous la direction de Bao Daï, la fédération des Trois Kys (fédération pour que la Cochinchine garde son autonomie).

Le général Xuan s'appuyait presque uniquement sur la classe bourgeoise de Cochinchine et malgré son habileté, son plan n'avait reçu qu'un accueil assez froid. Son assemblée était illégitime tandis que le gouvernement de Hô Chi Minh se présentait comme issu d'une assemblée nationale élue (télégramme de Saïgon du 18 novembre 1947, n° 7996 et non reproduit).

[2] La Cochinchine.

produit dans les milieux gouvernementaux cochinchinois une impression très fâcheuse, mais qui a eu pour résultat de redonner une certaine vie au séparatisme, qui était en train de mourir d'une façon naturelle. Et je ne désespère pas, après avoir assisté, le mois dernier, à la défense adverse des institutions cochinchinoises par ses anciens adversaires, d'entendre prôner « La Cochinchine aux Cochinchinois » par ceux qui s'en étaient faits les plus violents détracteurs. Le cabinet du général Xuan, dont l'activité gouvernementale est à peu près nulle, n'a plus l'homogénéité dont il semblait jouir au moment de sa constitution. Tran Van An, ministre de l'Information, successeur spirituelle de Nguyen Van Sam qui a été assassiné le 10 octobre, joue un jeu personnel au profit du Front national ; Nguyen Van Ty, instigateur de l'actuel cabinet, songe déjà à donner sa démission (ne disposant, par ailleurs, de l'appui d'aucun parti politique, ce cabinet tend à sombrer dans l'oubli bien plus vite que le précédent).

En refusant de participer à l'actuel gouvernement, le docteur Hoach s'est ménagé la possibilité de devenir un jour l'arbitre de la situation politique de la Cochinchine. Je vous ai signalé son départ pour Hong Kong, le 24 octobre, où il est allé exposer à Bao Daï son idée d'un rassemblement national vietnamien qui grouperait avec les caodaistes, les Hoa-Hao, les catholiques et les résistants nationaux qui forment une douzaine de Chi Doi : je crois que ce projet est réalisable pour autant que Bao Daï lui en fournira les moyens financiers. De leur côté, il semble qu'à l'instigation de Mgr Ngo Dinh Thuc, frère de Ngo Dinh Diem, les catholiques de l'Ouest cochinchinois commencent à se rassembler, leur influence, qui est certes moins grand que celle des chrétientés du nord et du centre, peut cependant priver le Viêt-Minh d'un de ses soutiens. Bien que d'idéologies différentes du Cao dai, il est intéressant de noter que tous les mouvements politico-religieux au Viêt-Nam sont de tendance monarchiste et qu'un dépit du peu d'influence qu'a eue la monarchie sur la Cochinchine au cours des siècles, des mouvements (Hoa-Hao, Tinh Do Cu Si, catholiques) ont toujours conservé pour des prétendants différents, le désir d'un rétablissement de la royauté. Cette tendance, qui est presque exclusivement limitée aux provinces, est opposée à celle de la bourgeoisie libérale, intellectuelle et plus imprégnée de culture française qui séjourne à Saïgon.

Si Saïgon, capitale de cette intelligentzia cochinchinoise, a conservé, depuis le retour des autorités françaises, le quasi monopole de pensée cochinchinoise, on constate que la province tend à jouer un rôle de plus en plus important dans la vie politique du pays. Ce mouvement qui s'y accomplit lentement mais sûrement et qui est dû à la ruine complète de cette bourgeoisie, rend la population des villages ou des bourgs plus sensible aux diverses propagandes politiques et au prosélytisme religieux. La révolution qui s'est accomplie dans la propriété foncière rendra, je crois, impossible le retour des latifundiaires ou des simples gros propriétaires.

La Cochinchine est malheureusement toujours le théâtre d'une lutte souvent acharnée entre les Chi Doi Viêt-Minh et les troupes françaises ou leurs auxiliaires. Embuscades, attaques des postes, et coups de mains se succèdent mais, pour la première fois dans l'histoire de cette guerre

intestine, nos troupes remportent des succès. Le général Boyer de Latour a su insuffler à des troupes fatiguées un esprit combatif et, malgré un retrait des troupes important opéré au profit du Tonkin, de nouvelles méthodes tactiques imposent à l'adversaire une vie plus rude qui lui cause des pertes nombreuses en armes et en hommes. Cependant la faiblesse relative de nos effectifs ne permet pas encore d'assurer la récolte normale de paddy qu'on pouvait espérer ; la base essentielle de l'économie cochinchinoise manque à Saïgon, le prix de la vie est en hausse continuelle et seuls les Chinois en profitent.

Je dois vous signaler que l'application sur le plan local des principes posés à Hadong[1] n'a pas été sans entraîner de la part de certains français d'Indochine, de violentes réactions ; c'est ainsi que M. Lami, préfet de la région de Saïgon-Cholon qui, par des mesures parfaitement conformes à mes directives et qui relèvent de la simple équité politique est l'objet de violentes critiques allant jusqu'à l'accusation de haute trahison. L'UDOFI (Union pour la défense de l'œuvre française en Indochine) m'a également adressé une lettre dont l'extrait ci-après vous donnera le ton : « Si les Français avaient la sensation d'être défendus par les délégués du gouvernement français en Indochine, ils accepteraient un régime qui ne peut être que provisoire. Par ailleurs, il leur semble que les autorités locales influencées par l'attitude hostile à la cause française du parti communiste ont surtout la préoccupation de ne pas se compromettre en prévision d'un changement d'orientation politique que pourrait provoquer une victoire communiste aux prochaines élections ».

L'annonce des élections à l'assemblée de l'Union française et dont l'Indochine est provisoirement exclue a soulevé une grosse émotion dans les milieux français. Je crois, pour ma part, qu'autant il paraît souhaitable, comme vous l'avait demandé mon télégramme nº 286 du 15 octobre 1947[2], de prévoir des élections au Cambodge et au Laos, autant il me paraît prématuré d'en admettre l'idée pour les pays annamites.

II) Annam et Centre-Annam.

Les activités politiques du Centre-Annam méritent de retenir notre attention car elles constituent, sur un territoire encore relativement restreint, une bonne synthèse de la pensée vietnamienne ; on peut en distinguer deux tendances principales : d'une part la régression du Viêt-Minh qui, en prévision d'une défaite oriente son action vers une réorganisation du parti communiste, d'autre part, l'organisation du parti nationaliste en vue de la lutte prochaine que la question du régime ne manquera pas de faire naître.

On assiste, en effet, à une compétition acharnée de la part des partis pour s'imposer chacun comme leader, de la part du comité administratif du Trung Ky qui cherche à assurer son crédit sur un ton de jour en jour

[1] Voir les documents n° 102 et 179.

[2] Document non reproduit.

plus agressif, de la part de Bao Daï qui, soumis à l'influence de certains membres de son entourage, semble s'installer sur des bases aussi avancées sinon plus que celles occupées précédemment par le Viêt-Minh.

L'opinion se partage entre nationalistes extrémistes qui sont favorables à l'association avec la France et qui sont prêts à accepter les bases des directives de Hadong si le mot « indépendance » est prononcé, et la masse indifférente au jeu politique, avant tout soucieuse de calme, qui souhaite le retour de Bao Daï sans arrière-pensée et peut-être aussi la paix française, la seule qui leur paraisse raisonnable.

Cette agitation politique n'est pas entièrement stérile en ce sens qu'elle fortifie l'idée que le régime du Viêt-Minh appartient au passé et qu'elle favorise en quelque sorte la prise de conscience par les Vietnamiens de leur responsabilité ; mais il n'en demeure pas moins que la propension des Annamites à utiliser la violence dès qu'il s'agit de politique risque d'engendrer dans l'avenir de graves mécomptes pour le gouvernement qui s'installera au Viêt-Nam. En attendant, le commissaire de la République poursuit son travail de rééquipement du Centre-Annam et c'est ainsi qu'il a pu inaugurer le 15 octobre, le chemin de fer Hué-Tourane, cette belle réussite d'une ligne longue de 104 km qui présentait cinq grandes coupures, et plusieurs centaines de petites facilitera le ravitaillement de la capitale de l'Annam par un train quotidien.

Sud-Annam.

Le Sud-Annam présente, du point de vue administratif comme du point de vue politique, une assez grande différence avec le Centre-Annam. Je vous ai indiqué, dans mon dernier rapport politique, que j'avais autorisé le général Lorillot à doter les conseils provinciaux (élus au suffrage universel et secret) de pouvoirs accrus. Ces conseils d'administration de provinces vont avoir des pouvoirs délibératifs pour toutes les matières économiques et sociales et même certaines questions administratives, le chef de province étant tenu d'exécuter les décisions des conseils. Je me propose, de plus, de mettre en place très prochainement des chefs de provinces annamites, les actuels chefs français devenant des conseillers provinciaux. Deux sur trois provinces du commissariat de la République française du Sud-Annam (Quanh Hoa et Ninh Hoa sont calmes et la sécurité y est assurée).

Par contre, dans le Binh Thuan, le Viêt-Minh dispose encore de forces importantes, d'un poste de TSF, d'une imprimerie et le terrorisme comme la propagande sont encore virulents. Les différents groupements politiques du Sud-Annam qui avaient organisé au cours du mois de septembre des manifestations groupant plusieurs milliers de personnes ont formé en octobre le « mouvement populaire du Sud-Annam ». Ce rassemblement des éléments opposés au Viêt-Minh peut prendre une grande influence si, les rapports entre la Cochinchine et le Sud-Annam, déjà étroits au point de vue économique, se développent au point de vue politique.

J'ai signé le 31 juillet 1947 un arrêté remettant au délégué du haut-commissaire pour les populations montagnardes du sud indochinois les

provinces du Lang Bian et du Haut Donnai, conformément à l'ordonnance fédérale du 27 mai 1946. Cependant, le général Lorillot conserve toujours du point de vue militaire le commandement de l'ensemble de ces territoires. La situation des populations montagnardes du sud indochinois ne donne lieu à aucun commentaire particulier. Il y a peu d'infiltrations Viêt-Minh, notre influence y est assez solidement acquise et mon délégué va s'employer, dès le début de la saison sèche, à parfaire l'équipement économique et routier de son territoire ; les instructions que j'ai reçues le 27 mars 1947 prescrivaient d'obtenir des différents gouvernements intéressés, le mandat d'administrer les territoires peuplés de minorités du sud-indochinois. Mes services qui se sont livrés a une enquête approfondie vont être bientôt en mesure de définir le tracé exact de leur peuplement et j'ai déjà posé des jalons pour cette future organisation. C'est ainsi que les minorités du Cambodge sont administrées directement par un officier français qui réside à Gatille.

Le statut de Dalat pose un problème un peu différent ; il ne fait pas de doute que le haut-commissaire et les grands services seront un jour prochain, amenés à résider sur un territoire neutre afin d'éviter les empiètements sur la souveraineté du gouvernement national. Je pense que Dalat est seul susceptible de répondre aux considérations politiques et économiques nécessaires. J'ai donc fait étudier les modalités juridiques d'une installation définitive de la France à Dalat.

III) Tonkin.

L'assassinat du docteur Truong Dinh Tri survenant une semaine à peine après le premier crime commis à Hanoï depuis la réoccupation, a causé une certaine émotion, plus dans les milieux français que dans les milieux annamites. La population de Hanoi ne cesse de croître et l'on peut s'attendre, dans le courant du mois de novembre, à un nouvel afflux, étant donné la désorganisation de l'armature Viêt-Minh. L'ensemble de la zone contrôlée par la France demeure assez calme, malgré la recrudescence de terrorisme consécutive aux ordres donnés par le Viêt-Minh au moment du déclenchement de nos opérations. Si l'activité politique du Viêt-Minh a été presque réduite à néant dès la dernière quinzaine d'octobre par suite des nécessités militaires, j'ai pu constater que du 1er au 15 octobre leur virulence ne s'est jamais atténuée. Ils ont ressenti douloureusement l'échange des billets IDEO qui porte un coup fatal à leur trésor de guerre ; d'après leur évaluation, ils en possédaient plus de 150 millions de piastres ; leurs principaux fournisseurs, les Chinois refusent désormais tout paiement en billets IDEO ; le Viêt-Minh a donc été obligé de menacer de mort tous les Vietnamiens qui se serviraient des nouveaux billets ; il a, en outre, prescrit l'échange obligatoire nombre pour nombre de ces billets IDEO qu'il possède contre des billets d'autre type.

Se sentant dans une situation critique, l'ex-gouvernement d'Hô Chi Minh a tenté un dernier effort en vue d'intéresser le monde à son sort. Une requête non officielle de certains représentants vietnamiens fut présentée

à la délégation indienne à l'ONU lui demandant de soumettre le cas du Viêt-Nam au Conseil de sécurité. La réponse dilatoire de la délégation indienne ne pouvait laisser beaucoup d'espoir au Viêt-Minh.

La position d'Hô Chi Minh devient donc très difficile. Il lui reste à vrai dire la région de Vinh et de Tranh Hoa, mais qui est toujours susceptible d'être bloquée par la mer et vers le nord comme vers le sud. Si Hô Chi Minh a le temps de quitter le réduit de sa défense, il paraît improbable qu'il emmène avec lui et son trésor de guerre et les rouages essentiels de sa machine administrative. Si au contraire, il a l'intention de passer en Chine, il devra le faire dans des conditions précaires et l'attitude du gouvernement chinois ne peut pas être aussi amicale qu'Hô Chi Minh pourrait l'espérer. La nomination de M. T.V. Soong comme gouverneur de Kouang-Toung nous donne des garanties de ce côté-là. En outre, un télégramme de l'ambassadeur de France à Nankin, qui a été communiqué au Département sous les numéros 75-76 du 24 octobre[1], laisse entendre en effet que le gouvernement chinois serait sans doute amené à désarmer les troupes du Viêt-Minh qui se réfugieraient en Chine. Je pense que c'est vers le Siam que se dirigeront dans un temps qui ne peut pas être très éloigné, Hô Chi Minh et ses complices. Ils seront sûrs d'y trouver les troupes, les cadres, les moyens nécessaires à leur propagande et le soutien du gouvernement étranger qui ne nous est pas favorable ; il serait peut-être bon d'envisager dès à présent les mesures propres à mettre le gouvernement siamois en face de ses responsabilités.

Les relations entre les autorités françaises du Tonkin et les autorités consulaires chinoises qui avaient pris un caractère aigu se sont aujourd'hui stabilisées en attendant les décisions de Paris et de Nankin. Le délégué du haut-commissaire a stoppé toutes les élections aux postes de chefs de congrégations et il semble que le consul de Chine ait renoncé à son idée de référendum.

J'ai apprécié la position prise par les Affaires étrangères et le ministre de la France d'outre-mer au sujet de cette importante question. Le télégramme n°s 371-72-73 du 25 octobre[2] me donnera la possibilité de remettre de l'ordre dans la communauté chinoise et je pense qu'une attitude ferme de notre part ne rencontrera plus désormais l'opposition systématique des autorités consulaires chinoises.

Je me suis rendu en avion les 20 et 21 octobre en région thaï où j'ai pu apprécier le travail accompli par les conseillers politiques français. Le pays thaï qui a souffert d'un ravitaillement difficile depuis le commencement de la saison des pluies, va pouvoir, grâce aux institutions représentatives qui fonctionnent d'une façon satisfaisante, organiser son autonomie administrative et améliorer sa situation économique.

L'effort intense que poursuivent les chefs et les partisans thaïs leur donne le droit d'obtenir d'une façon définitive ce statut particulier dont les accords du 27 mars 1946 et le discours de Hadong ont proclamé l'intangibilité.

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

IV) Cambodge.

La campagne électorale prend une ampleur et une acuité qui pourraient devenir dangereuses si des agitateurs professionnels y avaient intérêt. L'accroissement du nombre des partis a créé entre les concurrents un esprit d'émulation redoutable. Alors que les anciens partis achèvent de mettre sur le pied de guerre leurs troupes déjà entraînées, les formations nouvelles essaient d'attirer dans leur sein des notables nationaux ou locaux pour renforcer le prestige de leur comité directeur.

Leur but essentiel est la conquête des électeurs qui s'obtient aux moyens d'une surenchère démagogique, qui met en avant « l'indépendance du Cambodge ». Se targuant tous d'un nationalisme outrancier, ils trouvent trop souvent l'occasion de remettre en cause des principes que nous aurions pu croire acquis définitivement.

Le Commissaire de la République a, par des instructions adressées aux conseillers régionaux, affirmé solennellement le principe de la neutralité de la France dans les élections cambodgiennes, mais il a également affirmé que la France était intéressée à la sincérité des élections, intéressée mais non pas garante, et à cet effet, il a réuni le 14 octobre les chefs de tous les partis politiques avec l'accord du Président du Conseil pour mettre au point les mesures nécessaires à assurer la sincérité du vote.

Je dois à ce propos vous signaler toute l'émotion que j'ai ressentie à la lecture des articles de l'*Humanité* et de *Ce soir* concernant M. Pignon. Ce haut fonctionnaire, dont je ne saurais trop louer les mérites, risque de se trouver dans une position extrêmement délicate au moment où la campagne électorale bat son plein. Il avait réussi à mettre en application au Cambodge les principes d'une coopération étroite entre les autorités cambodgiennes et le commissariat de la République. Spontanément lors de la dernière crise ministérielle, les chefs des partis cambodgiens étaient venus solliciter son arbitrage. Son prestige personnel et l'autorité dont il jouissait risquent d'être mis en cause.

J'ai déjà attiré votre attention par ma lettre n° 2430 CP/SAT[1] sur l'impérieuse nécessité pour les services du ministère de la France d'outre-mer de conserver le secret le plus absolu sur ce genre de documents confidentiels.

Par mon télégramme n° 274 Cab/H, j'ai sollicité votre intervention auprès des Affaires étrangères pour faire connaître au gouvernement siamois que nous n'ignorions rien des préparatifs politico-militaires qui se trament actuellement[2]. L'action de certains dirigeants se manifeste sans arrêt pour soutenir tous les ennemis de la France ; cette attitude plus qu'inamicale est d'autant plus regrettable que les quelques chefs de bandes khmers Issaraks encore réfugiés au Siam abandonnent un à un le combat. Les renseignements de source certaine que je possède me laissent croire que seul Dap Choeun tient encore le maquis avec 300 fusils.

[1] Document non retrouvé.

[2] Voir *DDF*, 1947-I, n° 202.

L'appui donné par le gouvernement siamois à l'Union sud-asiatique marque la volonté du Siam de s'opposer à la politique française. Tran Van Giau son chef, entend faire de cette ligue une forme active de ses projets d'entraide du sud-est asiatique au Viêt-Nam. Il ne désespère pas d'arriver à passer du plan politique au plan militaire et financier. Il est assez curieux de noter que les Américains sont aujourd'hui ouvertement favorables à la création d'un ligue sud-est asiatique qu'ils imaginent voué à leur influence, et dont ils voient le cadre se substituer en ce qui concerne le Cambodge, le Laos et le Viêt-Nam a celui de l'Union indochinoise et l'Union française ; elle leur paraît en outre, susceptible de neutraliser la présence dans le sud-est asiatique d'un État vietnamien communiste.

Giau, président du Bureau du Pacifique (communiste) raisonne exactement de la même façon, mais en sens inverse quant à la conclusion : il entend utiliser l'identité des prémisses pour s'attirer la faveur américaine et il y réussit ; il jouit à Bangkok de la plus grande faveur dans les milieux américains[1].

Conclusion.

Je ne vous parlerai pas ce mois-ci du Laos dont la vie calme quoique souvent difficile n'a présenté aucun fait saillant au cours de la période envisagée. Une agression de pirates chinois dans la région de Phong Salu, une légère agitation dans la région de Muong Sai et dans le nord du Tranninh constituent les préoccupations du Commissaire de la République. La frontière du Mékong est relativement tranquille et les Siamois y sont moins actifs qu'au Cambodge. Le Bassac est le théâtre de quelques coups de main mais je pense que l'arrivée prochaine du prince Boun Oum, dont un télégramme de l'Agindo nous avait annoncé le départ de Paris le 18 octobre, peut rétablir rapidement une situation qui ne présente pas, à vrai dire, de graves dangers.

Je ne voudrais pas donner au gouvernement l'illusion que la situation politique aujourd'hui a suffisamment évolué pour que je puisse affirmer avec certitude le succès d'une politique. Trop d'interférences étrangères comme trop d'inconnues sont susceptibles d'influer sur une évolution qui se poursuit lentement mais sûrement.

Je ne voudrais pas non plus qu'on pût s'imaginer que cette évolution est le résultat d'un machiavélisme politique destiné à remettre en vigueur un système périmé au détriment des intérêts supérieurs du Viêt-Nam.

Mais j'ai déjà, par des réalisations substantielles, donné aux autorités de fait vietnamiennes assez de pouvoirs pour qu'elles puissent, dès à présent, envisager avec confiance l'application des principes proclamés à Hadong. Les Vietnamiens ne s'y trompent d'ailleurs pas et leur embarras devant des responsabilités auxquelles ils se montrent trop souvent incapables de faire face me montrent une fois de plus qu'ils attachent plus d'importance à la valeur spectaculaire de certains mots qu'à leur contenu.

[1] Giau.

J'étudie en ce moment le moyen de transférer un pouvoir réel au gouvernement du Sud Viêt-Nam car l'ordonnance du 1er février 1947 est restée pratiquement lettre morte et le général Xuan n'a pas manqué de me faire savoir que cette situation le gênait beaucoup (sans nier qu'il existe au Viêt-Nam de fortes personnalités, je suis cependant obligé d'admettre qu'à l'exception des cadres politiques formés à la dure discipline de Moscou, il n'existe pas en Indochine cette élite ayant le sens de l'intérêt public qui fait la force et la grandeur des États).

L'extrême-oriental, alors même qu'il s'est assimilé complètement la culture française, reste avant tout un homme sensible aux apparences, trop prompt aux compromis, trop attaché à son intérêt personnel.

L'exemple récent du Pakistan et de l'Inde, corroboré dans une certaine mesure par ma propre expérience du Viêt-Nam, tend à me faire croire qu'il n'est pas impossible d'accorder dans un avenir prochain les intérêts de la France et ceux du Viêt-Nam et d'éviter les troubles sanglants du genre de ceux de Lahore et d'Amritsar.

S'il me paraît plus que jamais indispensable pour assurer la paix au Viêt-Nam, de lui accorder la satisfaction du mot « indépendance », j'ai par contre la conviction bien arrêtée que cette indépendance ne dépassera pas le cadre d'un verbalisme à caractère presque religieux.

(Direction d'Asie-Océanie)

282

M. GILBERT, MINISTRE DE FRANCE À BANGKOK,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 420-425. *Bangkok, 5 novembre 1947, 21 h. 30.*

(*Reçu* : le 5, 22 h.)

Suite à mon télégramme précédent[2].

La situation se présente donc aujourd'hui comme suit :

1) Le gouvernement siamois se refuse à rependre avec nous des relations de bon voisinage sur cette base de l'« ardoise nette » que nous avons étudiée. De toute évidence, il fonde sa politique sur la conviction qui est la sienne de notre éviction prochaine de l'Indochine ; il va poursuivre et sans doute accentuer l'appui qu'il donne sous le manteau aux mouvements rebelles

[1] Note manuscrite : *M. Millet, réponse faite le 7/11/47.*

[2] Ce télégramme du 5 novembre et non reproduit, exposait les arguments de Bangkok pour rejeter les recommandations de la Commission de conciliation (voir *DDF*, 1947-I, n° 428), à savoir le respect de la Charte des Nations unies et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et l'iniquité des recommandations.

annamites, laotiens et cambodgiens sans toutefois se compromettre par une intervention directe.

2) Il va tôt ou tard faire appel devant les Nations unies de la décision de la commission de conciliation en élargissant le problème et en le plaçant, comme le font prévoir les termes de sa réponse, sur le plan du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Il est possible qu'il le fasse tarder comptant sur la détérioration de notre position en Indochine.

3) Nos réparations économiques et financières sont très compromises car nous ne possédons plus des quelques atouts que celui que nous offrait l'exécution des recommandations : les Siamois feront traîner indéfiniment les négociations directes et un recours à une commission de conciliation – avec les frais qu'il entraîne – paraît bien illusoire puisqu'ils viennent de montrer qu'ils ne s'inclinaient pas devant ses décisions. Après un an et demi les Britanniques dont la position était toute autre n'ont pas avancé d'un pas et commencent à perdre tout espoir (ma dépêche n° 534)[1].

4) À notre satisfaction nous avons récupéré les provinces et nous gardons les 3 300 000 piastres versées de 1942 à 1945. Si nos négociations n'aboutissaient pas ces dernières pourraient être affectées à la compensation des dommages subis par les compagnies françaises et à la reprise de leur activité au Siam.

5) Par relations personnelles nous pouvons obtenir le renforcement de notre situation au Siam (…)[2] que économique et culturel. J'en ai déjà posé les premiers jalons.

Je suggère au Département :

1) de m'autoriser : a) à marquer en accusant réception au ministre des Affaires étrangères de sa communication, les regrets du gouvernement français pour une décision qui ne peut que nuire à l'établissement entre nos deux pays de rapports cordiaux ; b) à m'enquérir des intentions du gouvernement siamois concernant son appelé éventuel de la décision de la commission[3] ; c) à demander avec énergie des conversations sur les réparations et la conclusion de l'accord de police frontière prévu par les lettres de novembre 1946.

2) De faire distribuer au Laos et au Cambodge par le haut-commissariat sous forme de tracts et de communications à la presse une reproduction de la carte des revendications siamoises telle qu'elle a été remise à la commission. Cette carte devrait être accompagnée d'une légende marquant la contradiction de la politique des Siamois à la fois expansionnistes et défenseurs peuples asiatiques.

3) À adresser au ministère des Affaires étrangères, en faisant état des renseignements précis que nous possédons, une protestation générale

[1] Document non retrouvé.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Note manuscrite : *Non*.

contre la présence sur le territoire siamois en violation de la coutume internationale et des lois nationales, de forces armées annamites, laotiennes, cambodgiennes, dirigées contre l'Indochine.

4) De relever désormais par une protestation régulière toute incursion ou provocation que le haut-commissariat voudrait bien me signaler et qui au besoin (...)[1] vérifiée par le personnel de cette légation.

5) De saisir tout organisme dans le domaine international et de préférence celui très sensible aux Siamois de l'ONU, de notre mécontentement.

Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire connaître le plus tôt possible votre sentiment concernant ces suggestions[2].

(Direction d'Asie-Océanie)

283

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

D. n° 2633. *Londres, 5 novembre 1947.*

Le service compétent du *Foreign Office* a, récemment, demandé à l'un de mes collaborateurs si nous nous proposions d'ouvrir prochainement une ambassade de France à Karachi (Pakistan).

D'après ces services nous aurions intérêt à faire assez rapidement ce geste. Dès maintenant, le Pakistan est, au moins, numériquement, le plus important État islamique du monde. Sans doute ne représente-t-il pas encore une force politique. L'administration de l'État est à peu près désorganisée et le gouvernement de Karachi exerce une autorité plus théorique que réelle. On peut, toutefois, penser que cette situation se modifiera rapidement. Si le nouveau dominion réussit à faire la paix avec celui des Indes et à définir ses nouvelles frontières, l'administration britannique, qui a gardé de fortes attaches au Pakistan, l'aidera certainement à s'organiser dans son nouveau cadre. Il apparaît, en tout cas, que du côté anglais on serait désireux de

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Dès l'été, le gouvernement thaï laissait se propager la rumeur sur une possible négociation directe avec la France sur la question des frontières et l'incompétence de la Commission de conciliation (télégramme de Bangkok n°s 284-286, du 11 juillet 1947 et non reproduit). La commission avait été re-qualifiée en « Commission d'union du Sud-Est » et l'objet des discussion franco-siamoises visait selon la presse locale, la formation d'une union de tout le Sud-Est asiatique, dont le siège serait à Bangkok (télégramme de Bangkok n°s 279-281 du 8 juillet 1947, non reproduit).

Les débats sur le rapport de la Commission de conciliation avaient occupé le parlement à Bangkok tout l'été (télégrammes n°s 338-339 et 344 des 13 et 14 août, non reproduits).

Aussi Chauvel ayant pressenti les difficultés, avait proposé d'approcher le Département d'État pour que celui-ci exerce toute son influence auprès des Thaïs (télégramme n°s 421-423 du 30 septembre 1947 à Gilbert, non reproduit).

[3] Note manuscrite : *M. Muracciole, le 7 novembre a paru le communiqué de presse annonçant l'échange d'amb[assadeurs] entre la France et le Pakistan.*

voir les gouvernements étrangers donner cette preuve de confiance dans l'avenir du nouveau dominion que constituerait l'établissement de relations diplomatiques.

En ce qui le concerne, le gouvernement britannique est, depuis le 15 août dernier, représenté à Karachi par un haut-commissaire, M. Lawrence Grafftey-Smith, précédemment consul général de Grande-Bretagne à Madagascar. M. Grafftey-Smith exerce, en fait, des fonctions d'ambassadeur. Il est assisté par deux *Deputy-High Commissioner*, qui sont l'équivalent de consuls, le premier à Lahore et le second au Bengale oriental.

Si l'on met à part la représentation britannique, le seul agent diplomatique étranger résidant actuellement à Karachi est le Chargé d'affaires des États-Unis, qui sera bientôt remplacé par un ambassadeur, M. Alling, qui est en route pour rejoindre son nouveau poste.

Enfin, le *Foreign Office* a appris que les gouvernements de Kaboul (Afghanistan) et de Téhéran (Perse) ont proposé à celui du Pakistan l'échange de missions diplomatiques.

Il semble, dans ces conditions, que le moment soit venu de proposer l'établissement de relations diplomatiques directes entre la France et le Pakistan. Le rôle que ce dernier souhaite jouer, soit aux Nations unies, soit à l'égard de la ligue arabe et des autres États islamiques, rend pareille décision, non seulement souhaitable mais urgente. J'ajouterais même que nous aurions, à mon avis, intérêt à limiter au minimum le délai pendant lequel le nouveau poste ne sera tenu que par un Chargé d'affaires. La nomination rapide d'un ambassadeur de France ferait certainement un plaisir sensible au gouvernement de M. Jinnah et faciliterait l'action de notre représentant.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me tenir informé de la décision qu'il sera amené à prendre à ce sujet[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Le gouvernement de Karachi donna son agrément à la désignation de Léon Marchal dans les jours qui suivirent (télégramme de Paris à Londres (n° 2766) et New Delhi (n° 280), du 12 novembre 1947, non reproduit).

284

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À BANGKOK, WASHINGTON, LONDRES[1].

T. nos 458-463 ; 3328-3333 ; 2718 [2]. *Paris, 6 novembre 1947, 22 h.*
Réservé.

Je me réfère à vos télégrammes nos 417-425[3].

Veuillez adresser au gouvernement siamois une note prenant acte au nom du gouvernement français du rejet par le Siam des conclusions de la Commission de conciliation et exprimant sa surprise que cette déclaration donne un démenti aussi formel aux assurances qui vous avaient été données deux jours auparavant à ce sujet par M. Artakhi Banomyong. Vous rappellerez en termes modérés que, pour notre part, nous continuons à considérer que les conclusions de la Commission de conciliation constituent la base la plus favorable au développement des relations entre le Siam d'une part, la France et l'Indochine de l'autre[4].

Par lettre personnelle séparée, vous pourrez d'ailleurs faire état de l'embarras dans lequel vous vous trouvez d'expliquer à votre gouvernement comment le ministre des Affaires étrangères concilie la récente décision siamoise avec l'« observation », dont il vous a fait part, que celle-ci n'affectera en aucune façon les relations amicales entre les deux pays, lesquelles d'ailleurs, comme vous le rappelez vous-même, ne se traduisent par aucun résultat en aucun domaine.

Vu le risque d'un recours du Siam à l'ONU et puisque aussi nous détenons les territoires contestés, il convient de nous montrer très réservés sur les suites que pourrait entraîner la récente décision siamoise. Les questions d'accords de police frontière, de réparations et d'agitations rebelles dans la zone frontière indochinoise devront naturellement continuer à figurer à l'ordre du jour de vos conversations avec les autorités siamoises. Mais il pourrait être imprudent de pousser celles-ci par des démarches trop brutales à prendre officiellement des positions négatives, lesquelles ne pourraient qu'accentuer nos difficultés en Indochine.

Je demande d'autre part à Saïgon de provoquer dès que possible des déclarations des gouvernements du Cambodge et du Laos marquant leur étonnement de ce que :

[1] Note manuscrite : *Démarquer pour Saïgon, par Comindo [Comité interministériel pour l'Indochine]. M. Salade. Vu PS.*

[2] Télégramme envoyé par courrier à Londres et signé de Bidault.

[3] Voir le document n° 282.

[4] Ce rejet avait été annoncé le 6 novembre par le Président du Conseil au Parlement, au nom du désir du Siam approuvé par toutes les puissances, de voir le Laos et le Cambodge acquérir leur complète indépendance (télégramme n° 429 de Bangkok, du 7 novembre 1947 non reproduit).

1° – le gouvernement siamois prétende s'ériger en juge de la condition de populations dont ils ont la charge,

2° – le Siam invoque la Charte des Nations unies pour revendiquer l'indépendance de deux pays qu'il avait spoliés en 1941 avec l'aide du Japon et dont il avait à nouveau réclamé le démembrement à son profit devant la Commission de conciliation en mai dernier.

Je suggère également à Saïgon que les gouvernements cambodgien et laotien soulignent que « si les régions dont il s'agit ne jouissent pas de la paix » c'est que le gouvernement siamois n'a jamais cessé d'entretenir des foyers de rébellion à la frontière cambodgienne et laotienne.

Pour les raisons indiquées précédemment, je ne suis pas d'avis d'utiliser, [quant à présent][1], les moyens de propagande suggérés à votre paragraphe 2° pour soulever systématiquement l'esprit des populations du Cambodge et du Laos contre le Siam.

(Direction des Affaires politiques)

285

GÉNÉRAL CATROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 2783-2794. *Moscou, 6 novembre 1947, 14 h. 05*
Urgent. Réservé.

(*Reçu* : le 6, 18 h.)

J'ai vu hier M. Molotov, auquel j'ai demandé la permission de l'entretenir des problèmes allemands.

« Ma démarche, lui ai-je dit, est personnelle. Je la fais mû par l'esprit dans lequel je conçois ma mission qui est de servir de trait d'union entre votre gouvernement et le mien et de leur procurer une meilleure compréhension de leurs vues respectives. Certaines de ces vues ont coïncidé lors de la conférence de Moscou, d'autres se sont au contraire opposées. Il me serait utile à la veille de la reprise des travaux du Conseil des ministres des Affaires étrangères, de savoir si les divergences demeurent et si elles peuvent être amendées ». M. Molotov ne s'est pas dérobé et le dialogue suivant s'est développé :

« Nos positions fondamentales au regard des questions allemandes sont connues, m'a-t-il dit. Elles n'ont pas changé. Cependant nous devons les examiner à nouveau pour tenir compte de l'évolution des conversations

[1] Mots entre parenthèses rajoutés à la main très probablement par le Secrétaire général, Jean Chauvel.

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : M. *de Leusse, à communiquer d'urgence à Londres et Washington.*

survenues à ce sujet depuis 6 mois. Je pense que le gouvernement français fait de même ».

– « Que dois-je en conclure, ai-je demandé, en ce qui concerne nos revendications sur la Sarre ».

– « Vous savez notre position ».

– « Oui, si j'ai bien saisi le sens de vos déclarations d'avril, vous subordonnez la satisfaction des demandes de la France en Sarre à l'appui qu'elle accorderait à votre thèse visant à l'installation d'un contrôle quadripartite sur la Ruhr. » – « En effet, nous lions ces deux affaires entre elles. Nous les envisageons en outre toutes deux dans le cadre d'une politique qui se développe en violation de décisions prises cependant en commun. » – « Je comprends que vous faites allusion aux décisions de Téhéran, Yalta et Potsdam et que c'est la politique bizonale que vous mettez en cause. Vous n'ignorez pas, cependant, que nous n'y avons point part et que la zone française garde son autonomie. » – « La presse annonce comme décidée la fusion de votre zone avec la bizone. » – « M. Bidault a, dans de récentes déclarations donné l'assurance du contraire. Seules ces déclarations sont à retenir. » – « La presse américaine donne la fusion comme certaine. M. Bidault la présente comme conditionnelle ; nous verrons ce qu'il adviendra. » – « Je ne sais pas ce qu'il adviendra, mais ce que je dois affirmer c'est que la France et son gouvernement sont opposés à un sectionnement de l'Allemagne en deux fractions et à un partage du monde en deux blocs et s'emploie à les empêcher. Je crains que vous n'attachiez trop de crédit aux informations de presse. N'avez-vous pas mesuré leur fantaisie lorsqu'il a été récemment publié que vous proposiez à Londres l'évacuation de l'Allemagne par les quatre puissances ? La nouvelle est cependant en formelle contradiction avec vos déclarations d'avril où vous avez affirmé que l'occupation durerait aussi longtemps que l'exécution des décisions de Yalta et de Potsdam ne serait pas assurée et garantie. N'est-ce pas le contraire de vos conceptions ? » – « Assurément, mais de quels milieux peut provenir cette nouvelle ? » – « Je l'ignore, mais vous devez savoir qu'elle circule même à Moscou. Peut-être s'est-on imaginé que parce que vous proposiez aux Américains l'évacuation de la Corée vous voudriez régler le problème politique allemand par la même méthode alors que les situations sont sans analogie ? Il faut laisser aux journaux la responsabilité de leur invention. La vérité est que le même problème se pose pour l'URSS et la France, celui de leur sécurité face à l'Allemagne et que cette communauté d'intérêt doit leur permettre de coopérer à son règlement. » – « Il est vrai que le problème est le même mais je constate que les conceptions divergent quand on l'aborde pratiquement. » – « Nos méthodes peuvent différer. Quant aux conceptions elles s'accordent en ce qui touche les réparations et la démocratisation. Les déclarations de M. Bidault à Moscou l'attestent. Elles s'éloignent en ce qui concerne la Sarre, le régime de la Ruhr, le niveau industriel de l'Allemagne et le régime politique futur de ce pays.

Une Allemagne unifiée, pourvue d'une puissante industrie et à qui seraient remises en propriété, même avec un contrôle, les ressources de la

Ruhr, deviendrait un danger pour vous et pour nous. C'est pourquoi nous demandons un régime fédératif, un niveau industriel réduit aux besoins de la paix et une gestion internationale de la Ruhr. Ce programme répond à vos intérêts et aux nôtres. » – « Nous sommes opposés au fédéralisme et à la gestion internationale de la Ruhr et nous voulons donner aux Allemands un niveau suffisant de production parce que ce programme correspond aux aspirations de la majorité et qu'en y faisant obstacle nous ferions le lit des militaristes et des revanchards. Nous préparerions une nouvelle guerre. Quant au contrôle quadripartite pourquoi y préférez-vous un système où vous introduisez le Luxembourg, la Belgique et la Hollande ? Le contrôle exercé par les 4 serait beaucoup plus efficace. » – « Je n'en doute pas mais l'économie de ces pays qui sont des victimes de l'Allemagne dépend largement de la Ruhr. Ne nous supposez pas, à cause de cela, une arrière-pensée de bloc occidental. Nos conceptions des problèmes allemands ne s'accordent pas, vous le savez, avec celles des États-Unis et de la Grande-Bretagne en ce qui regarde la Ruhr. Il vous est d'autre part connu que notre gouvernement et notre opinion n'acceptent point que l'Allemagne soit restaurée par priorité sur les pays qu'elle a dévastés et non américains. Ainsi fait et fera tout gouvernement quelle qu'en soit la nuance politique ».

M. Molotov a accueilli cette dernière assurance avec un léger sourire accompagné de ces mots « Comme vous le dites, je crois, qui vivra verra ! Attendons donc les développements ».

Je crois que les conclusions à tirer de cet entretien, qui s'est déroulé sur un mode amical, se dégagent d'elles-mêmes. On peut prévoir que M. Molotov maintiendra à Londres la position qu'il a adoptée à Moscou et il faut s'attendre à ce qu'il réagisse avec force contre la politique de la bizone à laquelle il a fait allusion nettement.

D'autre part, l'éventualité d'une proposition d'évacuation de l'Allemagne paraît exclue. Enfin, il ne s'annonce pas que nous puissions compter de sa part sur une meilleure compréhension de nos thèses et problèmes. Il nous tient comme déjà aux ¾ passés dans le camp adverse, et ne professe qu'une confiance mesurée pour notre volonté et nos possibilités de conserver dans le débat notre indépendance. C'est ce que signifie son « Qui vivra verra ».

(Secrétariat général)

286

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1],
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 2532-2539.
Secret. Réservé.

Londres, 6 novembre 1947, 22 h. 15

(*Reçu* : le 6, à 22 h.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu ce matin avec lui, M. Dean, qui remplace provisoirement comme suppléant britannique M. William Strang, a développé les considérations qu'il avait déjà en partie exposées à M. Massigli (télégramme de l'ambassade n° 2501)[3].

Il m'a déclaré que le gouvernement britannique désirait éviter un « échec » de la conférence et que, si l'accord ne pouvait se faire sur les questions qui y seraient débattues, on devrait procéder à un « ajournement » qui permette de reprendre ultérieurement la discussion à quatre. Le gouvernement britannique tient en effet essentiellement au maintien à Berlin du système quadripartite qui laisserait également au Conseil de contrôle la possibilité de garder compétence sur tous les problèmes.

M. Murphy avec qui j'ai ensuite déjeuné m'a tenu à peu près le même langage. Il faut faire le nécessaire pour pouvoir rester à Berlin et donc éviter de déclarer qu'il y a rupture.

J'ai fait remarquer à l'un et à l'autre que, faire publiquement la constatation que sur un point particulier on ne pouvait arriver à une solution immédiate sur un plan quadripartite n'équivaudrait pas à une rupture. De telles constatations seraient préférables dans l'intérêt commun à des ajournements laissant l'impression que tout peut continuer à être réglé sur le plan quadripartite alors qu'en réalité on viole ce principe.

Les délégués britannique et américain m'ont l'un et l'autre paru vouloir (...)[4] à l'unité économique en déclarant qu'ils ne se contenteraient pas d'une formule générale des conditions inacceptables pour les Russes (liberté absolue de circuler sur l'ensemble du territoire allemand ; liberté d'existence et d'expression pour tous les partis politiques ; renonciation par les Soviets au système de propriété établi à leur profit sur certaines entreprises ou tout au moins acceptation par ceux-ci que ces sociétés russo-allemandes soient replacées dans le pool des industries allemandes et perdent leur statut actuel d'exterritorialité ; bilan des prélèvements effectués par les Russes dans leur zone). Ils s"attendent en conséquence à ce que l'entente ne puisse être

[1] Télégramme de la part de Saint-Hardouin.

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel. Télégramme à communiquer à Berlin et à Baden-Baden. Note manuscrite : *C[ommuniqu]er Berlin, 2 copies – f[ai]t le 8-11-47.*

[3] Voir document n° 277.

[4] Lacune de déchiffrement.

réalisée et continuent à procéder à l'organisation de la bizone, qu'ils espèrent voir devenir une trizone.

M. Murphy, en particulier, ne m'a pas caché que ce travail se heurte à beaucoup de difficultés et nécessitera beaucoup de temps. Il ne voit donc au fond que peu d'avantages à ce que des solutions quadriparties interviennent trop rapidement.

Parlant du but de la politique britannique en Allemagne, M. Dean m'a déclaré que les Anglais voudraient faire de la bizone, qui est naturellement déjà la région la plus riche de l'Allemagne, une zone suffisamment prospère (mais non, a-t-il ajouté en souriant, trop prospère) pour exercer une attraction sur les Allemands de la zone d'occupation russe.

M. Murphy, de son côté, a indiqué que la situation dans la bizone s'améliorait après les dernières décisions prises à Washington (décisions qui ont coûté d'ailleurs très cher au gouvernement américain). Le niveau de production de charbon de la Ruhr augmente actuellement tous les jours. M. Murphy a été mis au courant par les Anglais des conversations que M. Chauvel a eues lors de son voyage à Londres. Il a eu notamment connaissance du procès-verbal de la conversation du 20 octobre entre le Secrétaire général du Département et M. Bevin. Faisant allusion à ce que M. Chauvel avait dit, concernant une éventuelle suggestion russe, d'évacuer militairement l'Allemagne, il m'a déclaré croire personnellement, moins qu'il y a quelque temps, à cette éventualité.

(Secrétariat général)

287

M. GARREAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1999-2005. *Varsovie, 6 novembre 1947, 15 h.*

(*Reçu* : le 7, 11 h. 30)

Sur l'initiative des autorités polonaises, une nouvelle réunion plénière s'est tenue hier 5 novembre.

M. Kurowski a excusé le retard en invoquant les négociations qui étaient en cours avec la Grande-Bretagne et qui viennent de se terminer. Il a ajouté que, conformément aux promesses qui m'avaient été faites par M. Minc, nous avions fait le 6 novembre des propositions chiffrées. Il a exprimé cependant le désir d'examiner au préalable différentes questions de principes qui n'écartent pas l'hypothèse d'un règlement forfaitaire global.

En premier lieu, M. Kurowski a évoqué la question des dommages de guerre, pour laquelle il nous a remis un mémoire en réponse aux réserves que j'avais précédemment formulées. Dans ce mémoire, le gouvernement

polonais après avoir rappelé l'importance des dommages subis par la Pologne déclare que leur réparation exige des méthodes différentes de celles employées après la première guerre mondiale, écartant l'idée d'une réparation individuelle pour retenir celle de la restauration du domaine et services publics, note aboutissant en définitive à une fin de non-recevoir.

Bien que sur le terrain du droit international, on puisse discuter le point de vue polonais, je n'ai pas cru devoir engager le débat. Je n'ai pas perdu de vue que le défaut d'une loi polonaise en la matière rendait actuellement difficile la détermination d'un régime applicable aux étrangers. J'ai craint en outre, en inquiétant nos interlocuteurs sur ce point, d'entraver l'énonciation de propositions positives annoncée pour le 6 novembre. Enfin, j'incline à ne pas encourager chez nos ressortissants l'espoir de réparations plus qu'incertaines, et je me suis borné à réserver l'appréciation du gouvernement français.

En second lieu, la délégation polonaise a présenté des considérations sur ce qu'il adviendrait des droits des créanciers dans l'éventualité d'une indemnité globale forfaitaire, rappelant que la nationalisation s'appliquant à des biens situés en Pologne, laisse subsister les personnes morales.

J'ai tenu à spécifier tout d'abord qu'il ne pouvait s'agir que des créances antérieures à l'ouverture des hostilités, qui coïncide avec le dessaisissement des intéressés. M. Kurowski s'est déclaré d'accord sur ce point.

Toutefois, la question même ainsi limitée présente de l'intérêt pour une société polonaise à participation française et il y a lieu de considérer également la situation privilégiée des créanciers hypothécaires ou gagistes.

J'ai fait valoir que la question ne paraissait pas mettre en cause la responsabilité directe du gouvernement polonais, mais concernait surtout les sociétés intéressées avec lesquelles la question pouvait être débattue en France s'il était possible d'aboutir à un règlement forfaitaire collectif sur des bases satisfaisantes. La troisième note remise par la délégation polonaise concerne la situation présente des banques en Pologne.

Elle a un but d'information en réponse à nos demandes sur l'utilisation des comptes courants.

M. Kurowski m'a remis enfin, à titre confidentiel, le texte de l'accord récemment conclu sur la question des nationalisations avec le gouvernement britannique. Cet accord s'inscrit dans la ligne de l'accord conclu en 1946 avec le gouvernement des États-Unis et reste dans le plan d'application de la loi nationale fixant normes suivant lesquelles après examen individuel devra être indemnisée chacune des entreprises intéressées. Il prévoit également la constitution d'une commission mixte et, dans certains cas litigieux, l'éventualité d'un recours à l'arbitrage.

La remise de ce document correspond à la promesse qui m'avait été faite par Minc qui avait tenu à préciser qu'à défaut d'entente sur la fixation de l'indemnité pécuniaire il serait toujours possible de nous faire bénéficier des mêmes dispositions. Il n'en demeure pas moins que cette dernière

éventualité me paraît moins avantageuse et ne me semble pas de nature à devoir modifier quant au présent notre ligne de conduite.

C'est donc de la réunion du 6 novembre que dépend notre orientation définitive. Les chiffres qui nous seront présentés doivent correspondre à la valeur inventaire polonais de reprise et ils s'appliqueront :

1) aux biens des sociétés françaises ou polonaises sous contrôle français énumérés dans notre tableau et n'ayant pas fait objet de cession ;

2) aux biens des sociétés à participation française minoritaires énumérés également dans notre tableau.

Sur ma demande et tout en maintenant la position de principe polonaise sur le refus d'indemniser sociétés ayant cédé aux Allemands pendant la guerre, M. Kurowski a accepté de nous communiquer également pour ces dernières sociétés les mêmes données numériques que pour les autres.

C'est donc dans l'examen de ces propositions polonaises que dépend la suite des négociations.

(Direction d'Europe)

288

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL[1]

N. *Paris, 6 novembre 1947.*

Le délégué du gouvernement espagnol est venu ce jour faire visite au Secrétaire général du Département. M. Aguirre de Carcer a indiqué tout d'abord qu'il venait simplement de reprendre contact, n'ayant pas vu M. Chauvel depuis un certain temps. Il avait reçu et transmis à Madrid il y a une huitaine de jours, la note du Département relative à la question des établissements culturels français en Espagne. Il n'avait jamais considéré, pour sa part, que cette affaire pût être la source de difficultés sérieuses entre Madrid et Paris. Il attendait actuellement des instructions, et son sentiment personnel était que l'effort culturel espagnol en territoire français était normalement d'une nature très différente de l'effort culturel français en territoire espagnol. Les Français s'adressaient aux élites espagnoles ; les Espagnols devaient se soucier surtout de la possibilité de donner aux communautés espagnoles peu fortunées des moyens d'assurer à leurs enfants une éducation espagnole.

M. de Carcer s'est inquiété des chances de voir l'affaire d'Espagne évoquée à l'ONU avant la fin de la session. Il a également commenté le communiqué du gouvernement républicain espagnol relatif à la remise *sine die* de la réunion des Cortès à Blois.

[1] Note manuscrite : *Montrer à M. de Chalvron.*

En fin d'entretien, le délégué du gouvernement espagnol a marqué sa satisfaction de l'état actuel des affaires. Il a rappelé la question des assouplissements à apporter au régime de la frontière. M. Chauvel lui a conseillé d'attendre que la situation gouvernementale française soit complètement éclaircie avant de revenir sur ce sujet.

M. de Carcer, enfin, a exprimé le désir de faire prochainement une démarche de courtoisie auprès de M. Bidault.

(Direction d'Europe)

289

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE MINISTRE

Prochaine délibération gouvernementale concernant le statut des établissements français de l'Inde

N. *Paris, 6 novembre 1947.*

Suite à la note de la direction d'Asie du 31 octobre (dont copie ci-jointe)[1].

Au cours de la séance d'aujourd'hui du comité de l'Union française, présidée par M. Ramadier, la question des établissements français de l'Inde a été évoquée.

Le chef du gouvernement a déclaré qu'il estimait impossible, pour le présent, d'accepter de mettre en cause le principe de la souveraineté française sur ces établissements ou d'en modifier en quoi que ce soit le statut constitutionnel.

Il compte présenter à l'un des prochains conseils des ministres, des projets de décrets attribuant une telle autonomie à chacun de nos 5 comptoirs, sur le plan municipal que nous serons en droit dorénavant de dénommer chacun d'eux « ville libre ». Il espère que ce geste offrira une base de « négociations » avec le gouvernement indien, notamment en ce qui concerne les rapports administratifs entre les nouvelles « villes libres » et les territoires indiens qui les entourent.

Le directeur d'Asie, faisant valoir les points essentiels de la note ci-jointe, n'a pas manqué de réserver l'opinion du ministre des Affaires étrangères. En fait, le programme de M. Ramadier semble identique à celui qui avait inspiré les premières instructions à M. Roux jugées insuffisantes pour pouvoir être présentées avec chance de succès, à la suite des observations de M. Maurice Schumann.

[1] Voir le document n° 272.

Il a été convenu que le gouvernement délibérerait sur le fond et sur la forme des positions à prendre le jour où M. Ramadier présenterait ses projets de décrets.

(Direction d'Asie-Océanie)

290

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BOLLAERT, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE POUR L'INDOCHINE[1].

T. n° 388. *Paris, 7 novembre 1947, 18 h. 15.*
Réservé. Urgent.

Devant les motifs invoqués par le gouvernement siamois pour rejeter les conclusions de la commission de conciliation, il me semble indispensable que les gouvernements du Cambodge et du Laos fassent au plus tôt une déclaration dans laquelle les deux gouvernements, réaffirmant d'une manière solennelle le caractère essentiellement cambodgien et laotien des territoires contestés par le Siam, marqueraient leur vif étonnement :

1) de ce que le gouvernement siamois prétend s'ériger en juge de la condition de la population dont ils ont la charge ;

2) de ce que le Siam invoque la Charte des Nations unies pour revendiquer l'indépendance de deux pays qu'il avait précisément spoliés en 1941 avec l'aide du Japon, et dont il avait à nouveau réclamé le démembrement à son profit devant la commission de conciliation en mai dernier.

Les gouvernements cambodgien et laotien pourraient également souligner que si « les régions dont il s'agit ne jouissent pas de la paix » c'est que le gouvernement siamois n'a jamais cessé d'entretenir des foyers de rébellion à la frontière cambodgienne et laotienne.

Je vous communique d'autre part le télégramme que j'adresse à notre ministre à Bangkok pour faire connaître au gouvernement siamois que le gouvernement français s'en tient toujours en ce qui le concerne aux conclusions de la commission de conciliation[2].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Télégramme transmis à Bollaert par le Comité interministériel pour l'Indochine et diffusé au président de la République, au Président du Conseil, à MM. Chauvel et Falaize.

[2] Document non reproduit.

291

M. GARREAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2009-2014. *Varsovie, 7 novembre 1947, 20 h.*

(*Reçu* : le 7, 23 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme nos 1999-05[1] et à votre télégramme sur la rédaction de l'accord[2].

La réunion du 6 novembre au cours de laquelle la délégation polonaise devait nous communiquer ses propositions en ce qui concerne la fixation d'un chiffre d'indemnité globale forfaitaire n'a pas donné à la négociation l'orientation favorable que les assurances polonaises nous avaient laissé entrevoir.

En premier lieu, dès le début séance et avant de « parler chiffres », M. Kurowski nous a remis un 2e aide-mémoire sur la question de la créance et a tenu à nous exposer en 18 points les conditions qui, pour le gouvernement polonais, commandent tout règlement moyennant cette indemnité globale.

A) Dans une première série de points, le gouvernement polonais revient sur différentes considérations (droits des créanciers, des actionnaires, mandat du gouvernement français dans la négociation en cours, effet libératoire général et absolu du règlement éventuel, exclusion forfaitaire des participations françaises minoritaires dans les sociétés polonaises).

B) Dans une seconde série, la délégation polonaise a exposé différentes réserves sur le caractère nécessairement incomplet, relatif et incertain des données numériques qu'elle s'apprête à énoncer.

Les chiffres établis pour le moment par les services administratifs locaux seraient susceptibles d'être révisés par les services ministériels de contrôle, et au surplus devraient être affectés, par suite de différentes considérations, de coefficient de diminution dont le taux n'a pas encore été précisé et qui dans la négociation suédoise a été fixé à 40 % en ce qui concerne seul l'article 7 sur cours (…)[3] patrimoine national.

C) Dans une troisième série d'observations relatives au mode de paiement, le gouvernement polonais envisage différentes possibilités de se libérer, tout en se limitant les effets par des conditions liées aux avantages financiers consentis par la France et à la situation économique interne du pays en ce qui concerne plus particulièrement l'exportation charbonnière.

En deuxième lieu, M. Kurowski a abordé la question « chiffres », mais a traité cette question d'une manière tout à fait insuffisante, les données

[1] Voir le document no 287.

[2] Document non reproduit.

[3] Lacune de déchiffrement.

qu'il a fournies ne me paraissant pouvoir constituer un élément de détermination pour le gouvernement français.

A) Deux groupes les plus importants du tableau (métallurgique et houiller) remis par la délégation française et comprenant 12 sociétés, n'ont fait l'objet aucune évaluation de la part du gouvernement polonais et à part deux affaires qui pourraient faire l'objet d'une estimation ultérieure, toutes les autres sociétés seraient définitivement exclues comme rentrant dans les affaires de cession.

B) Autres groupes (textile, pétrole, produits chimiques et divers) où le plus grand nombre d'affaires ont été retenues, font l'objet d'une évaluation fixée à 137 000 000 et demi de zlotys 1939, soit environ 25 000 000 dollars 1939, mais ces chiffres qui n'ont aucun caractère certain et définitif doivent faire l'objet d'abattement dont il a été question plus haut.

C) Il y a lieu de noter que les affaires suivantes sont exclues du règlement global forfaitaire, comme relevant d'un régime particulier d'indemnisation : skarboferme, chemin de fer Silésie-Baltique, chantier naval Dantzig et Banque des pays de l'Europe centrale.

En troisième lieu et contrairement aux assurances qu'il nous avait encore données la veille, M. Kurowski s'est déclaré dans l'impossibilité absolue de fournir aucune évaluation quelconque en ce qui concerne l'affaire cédée.

J'ai relevé ce changement d'attitude et rappelé à cette occasion que le gouvernement français ne saurait se départir, quant à lui, de la position définie déjà à plusieurs reprises.

La réunion a été ajournée au lendemain pour permettre à la délégation française de préparer une réponse adéquate aux différents points énoncés par la délégation polonaise, et s'il n'est pas possible de donner à la négociation une nouvelle impulsion, il y aura lieu pour la délégation française de reprendre contact avec le Département.

(Direction d'Europe)

292

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 3375[2].
Réservé.

Washington, 7 novembre 1947.

(*Reçu* : le 10, 18 h.)

Des conversations qu'ont eues ces jours derniers les services de l'ambassade avec ceux du Département d'État concernant la prochaine réunion

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : *M. de Leusse.*

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

du Conseil des ministres des Affaires étrangères, je crois utiles de retirer les indications suivantes.

1) Le Département d'État envisage toujours comme vraisemblable une proposition russe de création d'un gouvernement central allemand et d'évacuation de l'Allemagne par les troupes d'occupation, ces décisions devant être soumises à l'approbation de la population allemande par référendum. La position du gouvernement américain en face d'une telle initiative est celle que j'ai déjà signalée par mon télégramme n° 3182[1]. Les États-Unis sont prêts à accepter une réduction mais non une suppression des armées d'occupation. Ils sont prêts d'autre part à accepter une unification politique de l'Allemagne à condition que celle-ci soit accompagnée d'une décentralisation et ait pour corollaire une unification économique et par conséquent la suppression des obstacles aux échanges entre l'Est et l'Ouest de l'Allemagne.

2) Le Département d'État se demande avec un certain scepticisme si un accord pourrait intervenir sur un pareil programme. Mais suivant les instructions données par le Secrétaire d'État, il se refuse à considérer, comme le fait volontiers la presse, que la conférence est dès l'abord vouée à l'insuccès. M. Marshall veut donner au gouvernement soviétique l'impression qu'il se rend à Londres sans aucune arrière-pensée. Ce serait la raison, m'a-t-il été indiqué, à la direction d'Europe pour laquelle il a préféré de ne pas poursuivre, après le départ de M. Georges Bidault, les échanges de vues qu'il avait eues avec le ministre des Affaires étrangères français. Il voudrait éviter de donner aux Russes le sentiment que des projets sont dès maintenant à l'étude entre les trois alliés en prévision du cas où un accord quadripartite ne pourrait pas aboutir. Le gouvernement américain est d'avis que certaines décisions en Allemagne sont devenues urgentes et au lendemain du Conseil des ministres, il mènera activement avec nous et avec les Britanniques les conversations qui seraient devenues nécessaires. D'ici là il voudrait ne pas éveiller les susceptibilités soviétiques[2].

(Secrétariat général)

[1] Document non reproduit.

[2] Le télégramme n°s 2601-08 du 11 novembre 1947 de Massigli, non reproduit, rapporte l'entretien que celui-ci, accompagné de Saint-Hardouin, a eu avec Sir Oliver Harvey, et signale que, pour les perspectives de la conférence, les intentions américaines seraient de se rendre compte dès le début si les Soviétiques veulent poursuivre les débats en ayant l'intention d'aboutir et sinon, de proposer l'ajournement *sine die* de la conférence au bout de deux ou trois semaines.

293

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 3377[2].
Réservé.

Washington, 7 novembre 1947.

Les événements qui se déroulent actuellement en Europe orientale ont produit sur le Département d'État une vive impression. L'administration américaine tenait déjà la Yougoslavie et la Bulgarie pour mises au pas. Le départ de Pologne de M. Mikolajczyk a occupé pendant plusieurs jours la vedette dans les journaux ; il a été suivi avec émotion et avec une sympathie manifeste. Les développements de la situation intérieure en Tchécoslovaquie donnent aux milieux politiques de Washington l'impression que ce pays, dans lequel ils espéraient que les partis d'opposition pourraient plus longtemps conserver une certaine liberté, va subir le même sort que les pays voisins. La situation n'y est cependant pas encore considérée comme absolument perdue pour les libéraux. Au sujet de la Hongrie, une dépêche de Vienne publiée le 7 novembre en première page par le *New York Times* annonce de bonne source que le parti communiste hongrois aurait reçu instruction de Moscou de liquider d'ici le 1er décembre toute opposition effective. À Bucarest le procès de Maniu doit être l'occasion d'étouffer la résistance roumaine. Le Département d'État a appris enfin qu'au cours de son séjour en Pologne, M. Jdanov aurait indiqué à des membres du parti que d'ici la fin de l'année les communistes « seraient les maîtres du gouvernement autrichien ».

Les services du Département d'État considèrent ces événements comme les manifestations d'un plan soigneusement établi et ils cherchent à faire ressortir aux yeux des *Congressmen* à la veille de la réunion de ceux-ci que depuis le 6 juin dernier la réalisation de ce qu'ils appellent le « plan Molotov » s'est effectuée à un rythme encore plus rapide que celle du plan Marshall.

L'administration américaine n'entend pas cependant en rester là. Elle étudie actuellement le moyen de recourir à la procédure d'arbitrage prévue dans les traités roumain, bulgare et hongrois pour le cas où l'une des puissances estimerait que les engagements souscrits n'ont pas été respectés. Le pas suivant sera pour le gouvernement américain de soumettre la question aux Nations unies. Le Département d'État se fait d'ailleurs peu d'illusions sur l'efficacité de ces démarches. On enregistre cependant comme un fait digne de remarque que le discours à l'occasion du 30e anniversaire

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : *Transmettre à Londres, f[ai]t le 15-11-47. M. Gueyraud.*

[2] Télégramme envoyé en clair par courrier. Parvenu au chiffre le 10 novembre à 18 h. et au Secrétariat le 11 novembre.

de la Révolution d'octobre ait été prononcé par M. Molotov et non par M. Staline ce qui laisse encore à ce dernier la possibilité, s'il le jugeait indispensable, de modifier l'orientation de la politique soviétique.

(Direction d'Amérique)

294

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 2245. *Washington, 7 novembre 1947.*

Après la publication du rapport de la commission Krug qui a exposé les effets d'un programme d'aide à l'étranger sur les ressources nationales (ma dépêche n° 2136 du 27 octobre)[1], le conseil des experts économiques, présidé par le docteur E.J. Nourse, vient de faire connaître ses vues quant aux répercussions qu'aurait ce même programme sur l'économie intérieure des États-Unis. À la lumière de ces deux rapports, le comité Harriman doit soumettre, ces jours-ci, au président Truman ses recommandations sur l'étendue et la forme de l'assistance que les États-Unis sont à même d'accorder à l'Europe sans que l'économie du pays et sa sécurité soient mises en péril.

L'important document présenté par le conseil des experts économiques tend à démontrer que les États-Unis sont en mesure de répondre à la demande d'aide présentée par le groupe des seize nations européennes à la condition que l'administration prenne des « mesures énergiques » pour combattre les tendances à l'inflation qui se sont déjà manifestées.

Les auteurs n'envisagent cependant pas un système de contrôle aussi rigoureux que celui qui était appliqué pendant la guerre. Ils insistent néanmoins pour que soient immédiatement mises en œuvre les dispositions suivantes : régime d'allocations intérieures pour les produits qui se trouvent en quantité insuffisante sur le marché, sanctions pour tout stockage excessif et injustifié de ces produits, maintien et renforcement des contrôles à l'exportation, adoption de mesures en vue de restreindre la spéculation sur les denrées, fixation au niveau actuel des impôts sur le revenu, diminution des dépenses gouvernementales, encouragement à l'épargne privée, contrôle absolu sur le développement des crédits intérieurs.

Un chapitre spécial est consacré au problème de la hausse des prix de l'acier qui constituer une « sérieuse menace » d'inflation en raison des augmentations de prix qu'elle impose sur toute la gamme des produits manufacturés qui en sont dérivés. Les auteurs du rapport soulignent que cette hausse est due à l'augmentation générale du coût de la vie et non aux achats destinés à l'exportation (sauf toutefois en ce qui concerne le blé).

[1] Document non reproduit.

Le conseil des experts économiques fait ressortir d'autre part que l'excédent des exportations sur les importations serait diminué des 4 500 millions de dollars en 1948 dans le cas où, faute de crédits suffisants, les seize nations européennes seraient contraintes de réduire et de limiter leurs achats aux États-Unis.

De toute façon, une baisse des exportations américaines est à prévoir à longue échéance mais la réalisation du plan d'assistance envisagée par le gouvernement permettrait à la nation d'ajuster peu à peu son industrie à un rythme de production moins rapide et limiterait les bouleversements économiques qui pourraient en résulter.

Le document déclare enfin qu'il est difficile d'imaginer et encore moins d'évaluer les conséquences qui résulteraient pour l'Europe de l'absence d'aide américaine. Une telle abstention « paralyserait l'industrie de certains pays, créerait des troubles sociaux et changerait l'orientation politique de ces nations déficitaires. Ces événements nécessiteraient rapidement une augmentation des dépenses militaires et détruiraient enfin tout espoir de rétablissement d'un système économique mondial viable ».

Les auteurs font remarquer, en outre, que la restauration de l'économie européenne ouvrirait de nouveau débouchés aux produits américains mais créerait inévitablement une certaine concurrence, les pays européens ne pouvant effectuer le remboursement de leurs dettes que par l'exportation des produits qu'ils fabriqueront. « Il sera nécessaire aux États-Unis d'importer davantage s'ils veulent continuer à exporter dans les mêmes proportions ».

La presse et l'administration considèrent que l'important travail accompli par le comité Nourse permettra de répondre à de nombreuses objections qui étaient formulées par certains milieux politiques et facilitera ainsi la tâche du Président devant le Congrès et l'opinion.

(Direction d'Europe)

295

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À WASHINGTON ET LONDRES[1].

T. nos 3402-3404 ; 2733-2735. *Paris, 9 novembre 1947, 1 h. 40*
Priorité absolue. Réservé.

L'assemblée sarroise a voté hier par 44 voix sur 50 (2 voix communistes contre, 1 abstention et 3 députés absents) le préambule de la constitution sarroise.

Celui-ci stipule, notamment, que « le peuple sarrois fonde son avenir sur le rattachement économique et sur l'Union monétaire et douanière de la Sarre à la République française, d'où découlent :

– l'indépendance politique de la Sarre vis-à-vis du *Reich* allemand,

– l'exercice par la République française de la défense du territoire et des relations extérieures du territoire avec les États étrangers, l'application en Sarre des lois françaises relatives au statut monétaire et douanier,

– l'attribution à un représentant du gouvernement de la République française d'un pouvoir de réglementation pour assurer l'unité douanière et monétaire, ainsi que d'un droit de contrôle destiné à garantir le respect du statut,

– une organisation judiciaire établie de manière à assurer l'unité de jurisprudence nécessaire dans le sens du statut ».

Vous voudrez bien indiquer :

Pour Londres : au *Foreign Office*,

Pour Washington : au *State Department*,

que l'entrée prochaine en vigueur de la constitution sarroise rend indispensable l'introduction du franc français, mesure qui est à la base du rattachement économique sur lequel se fonde ladite constitution.

Pour Washington :

Je réponds par ailleurs à votre télégramme nos 3346-3348[2].

(Direction politique)

[1] Télégramme diffusé à la Présidence de la République, à la Présidence du Conseil, au cabinet, à M. Falaize et à M. Chauvel.

[2] Document non reproduit.

296

M. GILBERT, MINISTRE DE FRANCE À BANGKOK,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 431-433.
Urgent. Réservé.

Bangkok, 9 novembre 1947, 21 h.

(*Reçu* : le 10, 17 h. 40)

Par un coup d'état sans effusion de sang, le maréchal Pibul et ses anciens compagnons se sont emparés du pouvoir dans la nuit du 8 au 9 avec l'aide matérielle de l'armée et de la marine. Dans une proclamation radiodiffusée, ils ont invoqué la corruption générale et l'échec des négociations concernant les provinces de l'Est comme le mobile de leur geste.

Les membres du Cabinet ont été arrêtés ; l'amiral Thamrong, M. Pridi Banomyong, le directeur général de la police et le chef d'état-major de la marine ont réussi à s'enfuir. Le général Adul, à qui la rumeur avait prêté des intentions de dictature, s'est déclaré fidèle au gouvernement et a esquissé un mouvement de résistance. Il a bientôt cédé aux insistances d'un émissaire du maréchal et a fait sa soumission. Il a été démis de ses fonctions de commandant en chef.

Un « comité insurrectionnel » a été constitué sous la présidence de Pibul. D'après les informations encore confuses que j'ai pu recueillir, cette junte militaire aurait imposé au régent une nouvelle constitution. En attendant la formation d'un gouvernement, les Sous-secrétaires d'État, qui sont au Siam des fonctionnaires, ont été nommés aux fonctions de ministres. Des ordres auraient été envoyés aux troupes de la frontière indochinoise de se tenir prêtes à repousser l'attaque des forces françaises qui « pourraient profiter de l'occasion pour envahir le Siam ». Enfin, les chefs du parti démocrate ont été invités par la radio à se présenter au ministère de la Guerre ; aucun ne semble encore l'avoir fait. M. Visu (…)[2], Sous-secrétaire d'État des A.E. m'a fait visite, accompagné d'un ancien officier d'ordonnance du maréchal. Il m'a affirmé de la part du comité que le renversement gouvernement ne modifierait en rien relations du Siam avec les puissances et que Pibul, assagi par une longue retraite, n'avait pas de mauvaises intentions à notre égard. Je l'ai mis en garde contre une aventure en lui faisant observer que la situation présente n'était plus celle de 1940. La nouvelle du coup d'État a été accueillie par la population avec une complète indifférence. Ceux qui expriment une opinion ne cachent pas leur satisfaction de voir disparaître un gouvernement que sa mauvaise gestion avait rendu impopulaire sans se féliciter, cependant, du retour de l'ancien dictateur[3].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Télégramme communiqué à Saïgon. Note manuscrite : *M. Salade. Vu PS. Vu M. Millet.*

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] La nouvelle constitution abolissait le régime parlementaire au profit du pouvoir royal. Il instituait un conseil suprême de 5 membres nommés par le roi, qui désignerait à son tour le Premier

297

M. BOLLAERT, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE POUR L'INDOCHINE,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 10 D/CAB. *Dalat, 9 novembre 1947.*
Secret.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, sous le timbre « secret » l'étude sur les activités américaines en Indochine, que je vous avais promise, lors de mon dernier séjour à Paris, et qui a été établie par mon service de documentation à la lumière de renseignements tirés de bonne source et généralement recoupés.

Vous y trouverez, en particulier, les informations dont je m'étais fait l'écho auprès de vous et qui m'ont paru retenir plus spécialement votre attention.

(Direction d'Asie-Océanie)

ministre et convoquerait des élections, Pibul se contentant du commandement suprême des forces armées (télégramme nos 435-437 de Bangkok du 10 novembre 1947 non reproduit).

Le représentant américain avait exprimé ses plus expresses réserves mais ne croyait guère aux chances de succès de la résistance au coup d'État. Quant à Pibul lui-même, ayant beaucoup à se faire pardonner, il donnerait plus que quiconque des gages de modérations. L'ambassadeur britannique, plus pessimiste, s'attendait à des troubles graves. En attendant, tous s'abstenaient de communiquer avec les autorités insurrectionnelles (télégramme de Bangkok, n° 438-439, du 11 novembre 1947 non reproduit).

Le ministère des Affaires étrangères avait demandé à ses représentants à Londres et Washington (mais pas à Nankin), de sonder les gouvernements britannique et américain sur la question de la reconnaissance, en rappelant brièvement les antécédents de Luang Pibul, ses compromissions avec le Japon pendant la guerre, l'agression contre l'Indochine française et la déclaration de guerre aux Alliés (télégramme pour Londres nos 2756-2760, Washington nos 3427-3431, Nankin nos 757-761, du 10 novembre 1947 non reproduit). Londres n'envisageait pas de reconnaître le nouveau gouvernement avant que la situation ne se stabilise (télégramme de Londres, nos 2589-2591, du 10 novembre 1947 non reproduit). Le Département d'État était inquiet de voir l'instabilité politique gagner le seul pays de la région, dont il espérait stabilité et reprise économique. Le gouvernement américain se trouvait devant le dilemme suivant : oublier le passé et reconnaître ou faire tomber Pibul (télégramme de Washington nos 3431-3440, du 11 novembre 1947 non reproduit).

[1] Note manuscrite : *Vu P. S[alade], vu Secrétariat général.*

ANNEXE

NOTE DE M. PERRIER, DIRECTEUR DE LA POLICE ET DE LA SÛRETÉ FÉDÉRALES DU HAUT-COMMISSARIAT DE FRANCE POUR INDOCHINE POUR LE HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE POUR L'INDOCHINE (DIRECTION DU CABINET)[1]

Activités américaines

N. n° 14.060 SG/2 *Saïgon, 15 novembre 1947.*

La Sûreté fédérale de Cochinchine vient d'avoir connaissance d'un document dont ci-après la teneur, provenant des milieux officiels américains de Saïgon et faisant le point de la politique des puissances coloniales dans le Sud-Est asiatique en mettant en parallèle la position des Hollandais en Indonésie et celle des Français en Indochine :

« Dans un effort pour sortir l'Indochine de l'impasse actuelle, les Français ont, une fois de plus, offert aux Vietnamiens l'autonomie au sein de l'Union française se réservant cependant le droit de conserver le contrôle des bases, de l'armée et des Affaires étrangères. Comme la question de la composition du Viêt-Nam proprement dit n'a pas encore été réglée, cette offre n'est pas une grande concession de la part des Français. En fait, elle ne fait que confirmer la position de ces derniers, quant à une indépendance coloniale, qui se résume à une participation des autochtones à une union fédérale contrôlée par les Français. Ceci est exactement la position des Hollandais dans leur politique impériale. La situation de point mort qui existe en Indochine est la même que celle des Indes néerlandaises, sauf pour ce qui concerne la présence des enquêteurs des Nations unies.

Dans les deux cas, la puissance occidentale a en mains le contrôle militaire, mais les autochtones, refusant de collaborer, réduisent à néant les buts économiques de ce contrôle. Les nationalistes considèrent que l'indépendance telle qu'elle leur est accordée ne répond pas à leurs aspirations. Ils estiment que les structures fédérales proposées, aussi bien en ce qui concerne l'Indochine que l'Indonésie, sont une nouvelle forme de contrôle colonial. En effet, d'après ces propositions, les nations vietnamiennes et indonésiennes sont mises sur le même plan, dans le cadre fédératif, que les territoires laissés sous le régime colonial. Les nationalistes croient qu'une telle indépendance ne serait qu'une fiction.

La réaction britannique au nationalisme nouveau de l'Asie du Sud-Est a été bien différente, de même que les résultats. En acceptant le nouvel état de choses créé par ce nationalisme, les Britanniques ont évité que leurs intérêts ne deviennent l'enjeu d'une lutte avec les nationalistes. L'offre française en Indochine ne satisfera probablement pas les demandes vietnamiennes. Tôt ou tard un arbitrage international pourrait devenir nécessaire et serait peut-être autant recherché par les Français que par les Vietnamiens.

Ayant résisté jusqu'ici à une tentative de conquête par les armes, les Vietnamiens peuvent croire maintenant qu'ils feraient tout aussi bien de combattre jusqu'à l'indépendance complète »[2].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Note diffusée au conseiller politique et au conseiller diplomatique.

[2] Le gouvernement Hô Chi Minh avait déjà essayé d'entrer en contact avec les Américains pour obtenir du matériel de guerre contre des privilèges économiques aux ressortissants américains désireux de s'établir en Indochine (télégramme de Royère, Saïgon 29 décembre 1947, n° 5840 et non reproduit).

Ngo Dinh Diem, ancien ministre d'Annam, avait de son côté demandé à être reçu par le représentant américain à Hong Kong, pour l'entretenir de l'éventualité d'une aide américaine (télégramme de Hong Kong n° 94, 26 décembre 1947 et non reproduit).

298

M. Ramadier, Président du Conseil des ministres,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

L. n° 10668. *Paris, 10 novembre 1947.*

Comme suite à la réunion tenue sous ma présidence le 6 novembre courant par la commission d'études pour l'Union française et à laquelle vous étiez représenté par MM. Daniel Lévi et Baudet, j'ai l'honneur de vous confirmer que vont très bien tôt intervenir les décrets érigeant en villes libres nos cinq établissements dans l'Inde[1].

Ces villes libres sont dotées de l'autonomie administrative et financière. Leurs intérêts propres sont gérés par des assemblées municipales élues au suffrage universel. Ainsi donc tout est disposé pour que chaque ville libre puisse, selon la volonté de ses représentants, nouer avec l'unité indienne voisine des rapports de co-administration sur le plan de la police, de l'hygiène et de toutes les activités qui intéresseraient la vie municipale de la cité.

D'autre part, le décret du 12 août 1947 a déjà pratiquement substitué l'autorité d'un conseil de gouvernement élu à celle qui était jusqu'ici exercée exclusivement par le représentant de la République dans le territoire figuré par les cinq établissements[2]. Les cinq villes dont la complète autonomie particulière va être consacrée par les prochains décrets précités relèveront donc, pour l'ensemble qu'elles forment, d'un conseil de gouvernement élu par l'assemblée représentative qui émane d'elles. C'est dire que la libre administration des établissements par leurs populations se trouvera absolument garantie et basée sur le fonctionnement d'organes représentatifs issus de la volonté populaire.

En portant les indications qui précèdent à la connaissance du gouvernement indien, il y a lieu de bien souligner que nous adoptons ainsi une position qui n'exclut pas l'éventualité de l'indépendance de nos établissements

[1] Voir le document n° 289.
Réunion à la suite de laquelle Daniel Lévi avait rédigé une note pour Ramadier (note du 9 novembre non reproduite). Une fois le condominium et la solution de compromis écartés, les positions respectives semblaient difficilement conciliables. Le projet décrit dans cette note, consistait à appeler les ressortissants des 5 villes à opter entre la ville libre et la nationalité indienne. À l'issue de quoi tous les résidents cohabiteraient ensemble, désignant chacun leurs représentants aux assemblées françaises ou indiennes. Cette option constituait une sorte de référendum, que réclamait New Delhi, sans constituer un précédent pour les nationaux des autres territoires d'outre-mer. Une telle mesure supposait un accord entre les deux capitales. En effet, il n'était pas possible d'attribuer à des individus une nationalité étrangère (note du département juridique à la direction d'Asie-Océanie, du 22 décembre non reproduite). Trois solutions paraissaient alors possibles :
– le transfert de souveraineté à l'Inde nationale,
– le maintien de la souveraineté française avec des aménagements pour les résidents de nationalité indienne (qui seraient sans nul doute majoritaires), mesure provisoire conduisant inéluctablement et automatiquement à la sécession,
– la création d'un condominium avec autonomie municipale.

[2] Voir le document n° 121.

et que nous accomplissons une première démarche dont le caractère et la portée ne sauraient échapper à un observateur impartial.

Il n'est en effet, pas douteux que notre décision, même si elle semble encore loin de correspondre aux désirs du gouvernement indien, marque une grande compréhension des intérêts mutuels de l'Inde et de la France, et que nous ne saurions, en l'état actuel des choses, prendre unilatéralement des initiatives dont nous ne serions pas sûrs qu'elles répondissent exactement aux vœux, préférences et intérêts de populations qui sont françaises depuis plus de deux siècles.

Compte tenu de ces considérations, il y aurait également lieu de faire connaître au gouvernement indien que nous ne verrions que des avantages à ce que les négociations annoncées par la déclaration commune du 28 août[1] dernier fussent entreprises :

1) d'une part à Paris, entre le gouvernement français et l'ambassade de l'Inde dont nous souhaitons l'ouverture très prochaine ;

2) à New Delhi, d'autre part, entre le gouvernement indien et notre ambassade.

Pour ces dernières négociations, qui, dans mon esprit devraient aboutir à l'établissement d'une liaison aussi étroite que possible entre certains services publics hindous et certains services publics de nos comptoirs, la délégation française pourrait à mon sens utilement comprendre, sous la direction de notre ambassadeur, des représentants du ministère de la France d'outre-mer et des représentants de chacune des villes libres.

(Direction d'Asie-Océanie)

299

M. Garreau, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 1068. *Varsovie, 10 novembre 1947.*

Depuis quelques semaines, de nombreux indices prouvent sans aucun doute possible, qu'en Pologne, comme dans l'ensemble des démocraties populaires de l'Europe de l'Est, l'emprise soviétique se resserre et se fait de jour en jour plus étroite. La célébration du 30e anniversaire de la Révolution d'octobre vient de fournir une nouvelle preuve de cette évolution en démontrant de façon évidente à quel point le gouvernement de Varsovie est actuellement dominé.

[1] Voir le document n° 144.

[2] Note manuscrite : *Document communiqué à Londres, Washington et Moscou. Fait le 20.11.47.*

Alors que l'an passé la commémoration des journées révolutionnaires de 1917 était restée dans les limites décentes, le gouvernement Cyrankiewicz a organisé cette année toute une série de manifestations de caractère plus qu'ostentatoires qui dépasse largement ce qu'on pouvait espérer. Par mon télégramme n° (…)[1], j'ai signalé au Département les débordements enthousiastes de la presse qui, pour rendre hommage à Lénine et à ses successeurs, a sans aucun doute possible, utilisé le contingent de papier de plusieurs jours consécutifs. J'ai également relevé la solennité avec laquelle avait été inaugurée, au musée national, l'exposition « Trente ans de révolution en URSS » (mon télégramme n° …). Il convient d'ajouter à cela que lors de la réception donnée à l'ambassade soviétique par M. Lebedieff, tous les ministres présents à Varsovie, un grand nombre de fonctionnaires et de députés, et en général toutes les personnalités de quelque renom dans la Pologne nouvelle, ont, de six heures à huit heures du soir, porté des toasts nombreux et chaleureux à la santé du généralissime Staline, de la glorieuse armée rouge et des peuples soviétiques qui « par leurs efforts ont permis au monde de s'affranchir de la tyrannie hitlérienne ».

Mais, le gouvernement polonais ne s'en est pas tenu là ; il a résolu de se faire représenter à Moscou par une imposante délégation comprenant sous la conduite du vice-maréchal du Sejm, M. Barcikowski, une trentaine de personnalités du régime parmi lesquelles plusieurs ministres, le Voievode de Varsovie, le président des Syndicats et de nombreux députés. Il a de plus organisé dans la grande salle de Varsovie, un meeting monstre au cours duquel le ministre Minc a prononcé un long discours dont le moins qu'on puisse en dire est qu'il méconnait l'histoire des trente dernières années. Dans le but évident de complaire au grand voisin de l'Est, le ministre de l'Industrie a en effet déclaré notamment que la Pologne qui, en 1831, en 1863 et en 1905 n'avait reçu de Londres et de Paris que des encouragements, n'avait dû son indépendance en 1918 qu'au soulèvement du prolétariat russe contre l'oppression tsariste. C'est là, il faut en convenir, une interprétation fantaisiste des faits, qui ne tient aucun compte des déclarations pourtant capitales faites à Paris en août 1917 par M. Dmowski avec l'approbation du gouvernement français et de celles contenues dans les quatorze points du président Wilson, pour ne parler que des principales. M. Minc, par ailleurs, n'a pas manqué de saisir cette occasion nouvelle qui s'offrait à lui, pour affirmer bien haut que c'était à l'Union soviétique et à l'Union soviétique seule, que la Pologne devait sa double résurrection et qu'il n'y avait plus place dans ce pays pour une orientation anti-soviétique de la politique polonaise qui ne pouvait « qu'être dirigée contre l'indépendance nationale ».

Cet ensemble de faits qui dans un pays entièrement asservi comme certaines des républiques balkaniques n'auraient pas lieu de surprendre, est incontestablement remarquable pour qui connaît l'indomptable

[1] Lacune de déchiffrement.

patriotisme des Polonais. Il mesure le chemin parcouru depuis un an et montre mieux que n'importe quel article de journal, les concessions que le gouvernement de M. Cyrankiewicz a dû faire pour rester fidèle à la politique « de la raison d'État » qu'il s'est fixé pour tâche de poursuivre.

(Direction d'Europe)

300

M. Auboyneau, Chargé d'affaires de France à Bucarest,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1] [2].

D. n° 897. *Bucarest, 10 novembre 1947.*

La semaine de l'amitié roumano-soviétique a été l'occasion de nombreuses manifestations savamment orchestrées dans un crescendo, dont la finale devait être l'apothéose du parti communiste, par la consécration définitive de son emprise sur le gouvernement de la Roumanie.

L'ambassadeur de l'URSS, M. Kaftaradze ouvre, le 1er novembre, le cycle de ces réunions à la Maison de l'amitié roumano-soviétique :

« La révolution d'octobre, déclare-t-il, a marqué une victoire des peuples soviétiques, remportée non seulement contre le régime tsariste et capitaliste en Russie, mais aussi contre les pays capitalistes étrangers tels que la France, les États-Unis et l'Angleterre qui contrôlaient en grande partie l'économie de la Russie. Aujourd'hui encore, les impérialistes veulent encercler l'Union soviétique d'un double cercle militaire. Le premier cercle qui commence à l'Alaska, passe par l'Allemagne, puis par la France, la Méditerranée, la Grèce, la Turquie, l'Iran, l'Irak et l'Afghanistan. Le second cercle passe par les iles du Pacifique, la Chine, la Corée et le Japon. Nous réussirons à nous délivrer des chaînes des bandits impérialistes et des provocateurs de guerre ».

Le 5 novembre, Mme Ana Pauker prend la parole dans une grande salle de Bucarest pour faire un parallèle entre le sens du patriotisme en URSS, où il n'est qu'amour, et dans les pays impérialistes, où il n'est que haine :

« Regardez, ajoute-t-elle, la manière dont les classes dirigeantes des États-Unis, d'Angleterre et de France se conduisent envers les peuples coloniaux, envers les Hindous, les Indochinois, les Indonésiens. Quelle est leur attitude envers le peuple grec qui veut sa liberté et son indépendance ? Du mépris, le manque du respect le plus élémentaire, de l'arrogance. L'impérialisme ne vit qu'à force de haine, de luttes entre les différents peuples, de destruction. »

[1] Note manuscrite : *Londres, Washington et Budapest. Fait le 27.11.47.*

[2] Document communiqué au service d'Information et de Presse.

Le même jour, si M. Bodnaras se limite, à une réunion de la section militaire de l'ARLUS[1], à exalter les mérites de l'armée rouge, le Secrétaire général du PCR, M. Vasile Luca, aborde les problèmes de politique intérieure en attaquant violemment les ministres libéraux du gouvernement Groza :

« Le procès des nationaux paysans a révélé la coupable complicité du ministère des Affaires étrangères. Est-ce une collaboration loyale avec les forces démocratiques, est-ce une amitié loyale envers l'URSS que d'établir des mémorandum anti-soviétiques et anti-démocratiques à l'intention des Américains impérialistes avec l'aide d'espions du ministère des Affaires étrangères, département dirigé par M. Tataresco ? Sur le plan économique, les industriels, les banquiers, les commerçants désireux de sauver leurs bénéfices énormes, sabotent la stabilisation. Ils ont l'appui du ministre des Finances dont toute la politique a pour but de faire échouer la réforme monétaire ».

Le social-démocrate, M. Micha Levin clôt le meeting en s'en prenant aux socialistes de droite :

« Quant au passage de l'aile droite socialiste aux côtés du capitalisme avec Blum et Ramadier en France, Bevin en Grande-Bretagne, Schumacher en Allemagne, Titel Petresco, Ion Burca et bien d'autres dans notre pays, il me rappelle la trahison des mencheviks au cours des événements qui précédèrent la grande Révolution d'octobre ».

Le lendemain 6 novembre, à une réunion des ouvriers des usines communales de Bucarest, le ministre communiste de la Justice, M. Patrascano, affirme que « tandis qu'en URSS l'œuvre de reconstruction est en plein développement, la crise s'aggrave dans les pays capitalistes ». Le ministre socialiste du Travail lui succède à la tribune pour affirmer que « le moment est venu de passer du Front unique des travailleurs au parti unique ».

Mais la cérémonie la plus importante de la journée a lieu à l'Athénée roumain en présence de S. M. le roi Michel, du gouvernement et du corps diplomatique à l'exception des représentants de Grande-Bretagne, des États-Unis, de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie et de Turquie qui avaient préféré s'abstenir.

Dans le public se trouvent, en nombre respectable, les « brigades d'acclamations » traditionnelles.

Sur la scène se dresse une longue table drapée d'un tapis rouge : à la manière soviétique, un *speaker* appelle un à un en déclinant leurs noms et qualités, les personnes composant la présidence qui, comme à une distribution des prix, traversent sous des applaudissements plus ou moins nourris, toute la salle pour gagner leur place.

Le président Groza, après avoir longuement vitupéré contre les traitres qui, « au service de certaines puissances étrangères, complotent contre la Roumanie », conclut en ces termes :

[1] Note du document : *Association culturelle roumano-soviétique*.

« Toute tentative pour nous attirer dans le camp impérialiste échouera. Notre chemin nous mène en avant. C'est le chemin de la liberté, de la dignité et de notre souveraineté nationale. C'est le chemin de la participation active à la lutte anti-impérialiste, aux côtés des pays démocratiques, aux côtés des démocrates du monde entier ».

La réponse de l'ambassadeur de l'URSS se borne à évoquer, avec un optimisme délibéré, le développement des relations culturelles roumano-soviétiques.

Enfin le 7 novembre, la « journée des masses » marque l'anniversaire du trentenaire de la Révolution d'octobre : morne défilé, sous une pluie fine, des membres de tous les syndicats devant une tribune où ont pris place, auprès des principaux membres du gouvernement, Mme Ana Pauker, M. Louis Saillant, etc. Le principal discours est prononcé par M. Teohari Georgesco qui, après avoir célébré l'élimination des ministres libéraux du gouvernement, dénonce une fois de plus les socialistes occidentaux :

« Le gouvernement travailliste de Grande-Bretagne, ainsi que le gouvernement de Ramadier-Blum, dit-il, poussent l'Angleterre et la France sur la voie aventureuse indiquée par l'impérialisme américain, dans l'espoir de pouvoir réaliser eux aussi, une partie de leurs aspirations impérialistes. Les milieux dirigeants de ces deux pays sont tout aussi anti-soviétiques que les milieux impérialistes américains. Les socialistes français de droite, Blum et Ramadier, ont l'intention d'annihiler tous les droits et toutes les libertés conquis au prix de lourds sacrifices, par la classe ouvrière française. De cette manière, ils préparent la venue au pouvoir de la dictature fasciste de De Gaulle. Le prolétariat et le peuple français opposent cependant une résistance toujours plus acharnée aux plans de l'impérialisme américain et de ses fidèles serviteurs, groupés autour de De Gaulle, de Blum et de Ramadier ».

Pour clore cette semaine de réjouissances officielles, a lieu le soir à l'ambassade de l'URSS une somptueuse réception que S. M. le roi Michel honore de sa présence.

Les nouveaux membres du gouvernement qui ont prêté serment seulement deux heures auparavant, ont déjà pris place auprès du président Groza pour accueillir le souverain ; Mme Ana Pauker est rayonnante ; plus effacés sont les déjà « anciens ministres » libéraux des Finances et des Travaux publics, seuls représentants de leur parti d'ailleurs ; mais le président Groza a la générosité de les faire admettre en bout de table, au souper royal. Les toasts prononcés par le roi Michel, le président Groza et M. Kaftaradze, ce dernier s'exprimant en langue roumaine, ne sont qu'un échange des compliments d'usage.

Et pourtant chacun se rappelle que l'an dernier, en pareille circonstance, l'ambassadeur des Soviets avait tenu des propos peu diplomatiques en proclamant que « l'URSS soutiendrait d'une main forte le gouvernement du BPD »[1].

[1] Initiales du « Front national démocratique », qui avait dominé la vie politique roumaine depuis la guerre.

Il faut penser sans doute que l'élimination de toute opposition, d'une part, et la présence dans le gouvernement de tous les *leaders* communistes, d'autre part, rendent désormais superflues de telles affirmations.

(Direction d'Europe)

301

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3420-3427. *Washington, 11 novembre 1947, 20 h. 50*

(*Reçu* : le 12, 8 h. 10)

Je me réfère au (...)[2] du comité Harriman et au discours de M. Marshall aux comités du Congrès sur les principes généraux de l'aide américaine à l'Europe. M. Marjolin est complètement d'accord sur les observations qui suivent :

1) Ces deux documents représentent un progrès considérable dans l'attitude des milieux officiels et des milieux d'affaires américaines à l'égard de l'aide à l'Europe. L'un et l'autre soulignent que l'aide doit être suffisante pour assurer le rétablissement définitif de l'économie des pays participants. D'autre part, le rapport rejette toute idée d'ingérence politique dans les affaires de ces pays. Il demande seulement que l'Europe s'engage à exécuter les programmes de production, d'exportation et de stabilisation rendus possible par l'aide américaine.

2) Un certain nombre de points demandent une attention particulière. Le rapport insiste sur le fait que les chiffres se rapportant à la période de 4 ans ont peu de signification. Ce qui importe vraiment c'est l'aide extérieure en 1948. Le montant de l'aide nécessaire a été ramené par le comité de 8 milliards de dollars qui était le chiffre du rapport de Paris à environ 7 milliards. Cette réduction n'est pas arbitraire (...)[3] Trésor ; le comité n'a pas envisagé de réduire l'Europe dans la part des disponibilités destinées à couvrir les besoins américains.

3) Le comité recommande que le gouvernement américain fournisse sur ce total de 7 milliards, 5,75 milliards environ tant sous forme de don que de prêt. Il reste donc à trouver environ 1 350 millions de dollars qui proviendraient de la Banque internationale des investissements ou des

[1] Télégramme communiqué à la présidence du Conseil, au Ministère de l'Économie nationale, au Ministère des Finances et au Commissariat du Plan. Note manuscrite : *M. Gueyraud, Chalvron, Leusse, Épinat*.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

autres pays du continent américain. Je ne vois pas comment ces différentes contributions pourraient jamais atteindre le chiffre indiqué. Il subsiste dans le calcul du comité un trou d'au moins 500 milliards de dollars qui n'est pas comblé.

M. Marshall a repris le chiffre du comité comme montant de l'aide fournie par les États-Unis en 1948.

4) Ce fait est aggravé par la recommandation suivante du comité que le « programme rédigé à Paris devra peut-être être modifié par un changement dans les sommes allant aux différents pays. Quand ce changement sera effectué, nous croyons que le montant alloué à l'Allemagne devra peut-être être plus élevé que celui fixé à Paris ».

5) Le discours de M. Marshall représente un progrès important sur les rapports de ce qui concerne la répartition de l'aide des États-Unis entre dons et prêts. Les dons pourront couvrir la nourriture, les engrais et les combustibles mais aussi des matières premières essentielles et même certains biens de capitaux quand il est prouvé que le remboursement est impossible.

6) En ce qui concerne les crédits de stabilisation le rapport renvoie les pays européens au fonds monétaire international en reconnaissant que les statuts de celui-ci auront peut-être à être modifiés. C'est mon opinion que cette modification sera très difficile et en tout cas demandera un temps très long.

7) En ce qui concerne l'utilisation de la monnaie locale, le rapport est à peu près satisfaisant pour la monnaie locale qui représente la contrepartie des dons. Il l'est beaucoup moins pour la monnaie locale contrepartie des prêts qui devraient être versés à un compte spécial et utilisés d'un commun accord entre le gouvernement américain et le gouvernement intéressé pour assurer remboursement des prêts consentis. Le rapport prévoit une clause-or qui garantisse au maximum la valeur de la monnaie locale.

Le général Marshall traite de la monnaie locale à l'occasion de l'aide intérimaire et prévoit qu'elle ne pourra être utilisée qu'à des fins sur lesquelles le gouvernement américain et européen intéressé, se seront mis d'accord.

8) Je vous signale que tant l'aide intérimaire que les crédits Marshall feront l'objet d'accords bilatéraux entre le gouvernement américain et d'une (…)[1] des pays intéressés.

9) Tout en attirant l'attention du gouvernement américain sur les points indiqués ci-dessus, notre principal effort doit porter sur la préparation des négociations bilatérales qui s'engage ont dans un avenir très proche. Je vous signale que le rapport du comité Harriman insiste d'une façon répétée sur la stabilisation du prix et de la monnaie et va jusqu'à dire que sans une stabilisation rapide l'aide fournie par les États-Unis sera un complet gaspillage.

(Direction d'Europe)

[1] Lacune de déchiffrement.

302

M. BOISANGER, SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES,
À UN FONCTIONNAIRE DU DÉPARTEMENT.

L. *Paris, 11 novembre 1947.*

Mon cher ami,

L'événement d'hier a été l'entente de l'URSS et des États-Unis sur le verdict du Conseil de sécurité et de la commission envisagée sur place par l'Assemblée ainsi que sur la composition de cette commission. Il me semble qu'il y a de grands avantages à ce que, comme le prévoit le nouveau projet, les *Big Five* n'en fassent pas partie. Néanmoins, il me paraît certain que la commission se trouvera devant une tâche insurmontable, qu'elle devra en référer constamment au Conseil de sécurité et que ce dernier, devant le chantage du veto, ou sera impuissant, ou adoptera des décisions extrêmement fâcheuses et contraires à nos intérêts. Le Conseil de sécurité n'a pas été créé pour ce genre de mission. Il est chargé de faire régner la paix ou plutôt de la rétablir. Il n'est pas chargé de créer des États et d'administrer des territoires. Ce sera un échec dont les répercussions seront considérables.

Pour l'Agence juive, le point toujours obscur est l'attitude de l'Angleterre. L'Agence juive tient à ce qu'une immigration correspondante au chiffre d'immigrants prévu dans le rapport de la commission d'enquête commence dès le 1er décembre. Elle considère que si l'immigration était maintenue aux chiffres actuels, tant que l'Angleterre administrera la Palestine, c'est-à-dire jusqu'au 1er mai, on se trouvera à cette date dans une situation impossible parce qu'il faudra à la fois faire fonctionner les nouveaux États et imposer l'accroissement de l'immigration. En plus, l'arrivée en Palestine d'une quarantaine de mille de nouveaux immigrants juifs d'ici le 1er mai lui paraît un élément capital de succès. L'Angleterre acceptera-t-elle, au moment où elle quitte la Palestine parce que sa tâche lui parait trop lourde, ce surcroît de difficultés ? Acceptera-t-elle de s'attirer l'inimitié des Arabes sans aucun bénéfice puisqu'elle s'en va ? Même à l'Agence juive, cela parait fort douteux.

Les problèmes les plus délicats ne sont pas encore réglés, comme vous voyez, et les prédictions que l'on pourrait faire sur l'issue finale sont pour le moins aventureuses.

(Direction d'Afrique-Levant)

303

M. Gauquié, Ministre de France à Budapest,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1] [2].

D. nº 411. *Budapest, 11 novembre 1947.*

Le cardinal Mindszenthy, à la suite d'une conférence de l'épiscopat hongrois, vient de faire publier dans l'hebdomadaire *Uj Ember* le texte d'une lettre qu'il avait adressée au Président du Conseil où il se plaint que :

1) « Certaines personnes se voient contraintes de s'inscrire au parti communiste, alors qu'elles ne sont pas d'accord avec le programme du parti et que leurs convictions religieuses les y opposent ». On a, pour les y contraindre, recours à des moyens de chantage.

2) « Un régime d'espionnage a été établi par la police d'État dans les associations catholiques, les chancelleries épiscopales, les établissements d'éducation ». Les espions sont recrutés par la menace, et s'ils se montrent récalcitrants, sont soumis à de sévères représailles.

Le Cardinal écrit que de « tels procédés rappellent les époques les plus sombres de l'histoire hongroise », que « au moment où l'on s'apprête à fêter l'anniversaire de la Révolution de 1848 et de la suppression des privilèges de la noblesse, il est inadmissible que prévalent les privilèges d'un parti », et il exprime l'espoir qu'il sera mis fin au « zèle excessif de certains organismes ».

Mgr Mindszenthy fait allusion dans cette lettre à des expériences personnelles ; il a découvert, parait-il que le séminariste qui faisait la liaison entre la chancellerie d'Esztergom et les bureaux de l'action catholique à Budapest appartenait au parti communiste, qu'il en était de même pour des femmes de service de son palais, et que la police avait une connaissance complète de toutes les relations qu'il pouvait avoir avec les missions américaines de Budapest ou de Varsovie, et même de certains de ses papiers personnels.

Cette lettre, qui a eu d'autant plus de retentissement qu'elle a été largement distribuée sous forme de tract a naturellement provoqué la fermeture de l'*Uj Ember*. Mais les autorités, qui ne souhaitent aucunement un conflit avec l'Église, essaient de négocier une levée de l'interdiction de l'hebdomadaire en échange d'assurances qu'il observerait à l'avenir une attitude plus modérée.

Par suite de l'affaiblissement et de l'effritement de l'opposition parlementaire, plus que jamais c'est le Cardinal qui fait figure de chef de l'opposition. Il possède, à défaut d'une large ouverture d'esprit, du caractère et du courage, ce qui est rare dans ce pays, et sa haute position lui permet d'exercer ces qualités avec efficacité.

(Direction d'Europe)

[1] Note manuscrite : *Copie Rome Vatican, Moscou, Washington, Bulletin, f[ai]t le 28.11.1947.*

[2] Document signé Henry Gauquié.

304

M. Garreau, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1] [2].

D. n° 1078. *Varsovie, 11 novembre 1947.*

De divers côtés, dans les rangs de la hiérarchie catholique, on prévoit actuellement que le gouvernement Cyrankiewicz ne tardera pas à se départir de son attitude somme toute, jusqu'ici, conciliante à l'égard du clergé, pour adopter une attitude plus combattive. C'est ce que laissait récemment entendre à l'un de mes collaborateurs, le cardinal prince Sapieha (mon télégramme n° 1995)[3], c'est également ce que l'on peut déduire sans peine de certains discours officiels, de celui notamment que vient de prononcer à l'ouverture du Sejm, le Président du Conseil.

Mais à côté de ces déclarations, d'autres indices prouvent, sans doute possible, que l'ère des bons rapports touche à sa fin. Le gouvernement, depuis quelques jours, sans attaquer directement l'Église, sans même s'en prendre à ses privilèges les plus importants, prend constamment des mesures d'ordre secondaire qui ne peuvent qu'irriter la masse des catholiques de ce pays.

C'est ainsi, tout d'abord, qu'un récent décret vient d'imposer aux desservants de toutes les paroisses de Pologne, l'interdiction de célébrer un mariage religieux sans qu'un mariage civil ait été précédemment conclu. Une telle mesure, toute naturelle pour des Français habitués depuis plusieurs lustres à pareille réglementation, exaspère littéralement les catholiques polonais. Ils n'avaient, il y a dix-huit mois, admis qu'avec peine la nécessité d'un mariage civil, mais la pensée que cette « formalité » conditionne désormais toute union scellée par un prêtre, est pour eux inconcevable et inadmissible.

Dans le même ordre d'idée, le décret pris par le gouvernement à la fin d'octobre pour mettre sur le même pied que l'Église catholique, toutes les sectes dissidentes et notamment, celle des Mariavites, a causé ici un profond scandale. On n'a pas oublié encore le procès de 1926 où furent condamnés les débordements de l'évêque mariavite Kowalski (ma dépêche n° 379/EU)[4], et l'on considère généralement qu'en permettant aux fidèles de cette secte de pratiquer librement, en permettant à leurs pasteurs de célébrer leur culte sans contrainte et de recruter de nouveaux adeptes, le gouvernement a fait œuvre de provocation.

[1] Note manuscrite : *Londres, Washington, Rome Vatican, Bulletin, f[ai]t.20.11.47*

[2] Document signé Roger Garreau.

[3] Document non reproduit.

[4] Document non reproduit.

Enfin, la publication récente par la presse du communiqué officiel de la Ligue des athées qui vient de tenir pour la première fois ouvertement ses assises en Pologne, a fait dans les rangs catholiques la plus fâcheuse impression. On estime que la publicité faite autour de cette réunion rappelle fâcheusement certains articles de la presse soviétique au lendemain même de la Révolution d'octobre. De fait, d'ailleurs si l'on tient compte de l'attachement extrême dont font preuve la grande majorité des Polonais à l'égard de leur foi traditionnelle, on comprend aisément que les déclarations des émules varsoviens de l'association moscovite des « sans Dieu » ait pu choquer.

Cet ensemble de faits qui, en eux-mêmes, sont sans grande importance et semblerait tout naturel dans tout autre pays, prend ici une signification particulière, et démontre clairement que le Premier ministre ne tardera pas à mette à exécution les menaces qu'il a proférées contre « la force de réaction que constitue le clergé et l'Église catholique de Pologne ».

(Direction d'Europe)

305

M. Payart, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 654. *Belgrade, 11 novembre 1947.*

Le 30e anniversaire de la Révolution d'Octobre a été célébré cette année en Yougoslavie avec un éclat tout particulier. Une campagne de presse, amorcée dès le mois d'octobre, y avait préparé l'opinion publique. Au surplus l'anniversaire de la libération de Belgrade n'avait pas été célébré, alors que depuis 1945 il donnait lieu à d'imposantes fêtes populaires comportant discours, défilés de troupes, congrès et réceptions officielles. Il semble qu'on ait voulu, en n'épuisant pas le 20 octobre toutes les réserves de la joie populaire, garder pour la célébration de la grande fête soviétique toutes les ressources affectives des masses et tous les prestiges du rituel des grandes célébrations démocratiques.

Tandis que plusieurs jours avant le 7 novembre des équipes de volontaires et de travailleurs de choc pavoisaient les villes et les villages aux couleurs soviétiques et yougoslaves et construisaient des arcs de triomphe ornés d'immenses portraits de Staline, de nombreuses cérémonies officielles avaient lieu.

Le 5 novembre, l'université de Belgrade organisait une séance solennelle à laquelle assistaient le maréchal Tito, le gouvernement et les chefs des missions diplomatiques des « pays slaves et amis ».

[1] Note manuscrite : *Londres, Washington, Budapest, fait 20.11.47.*

Cet anniversaire a été, pour les rédacteurs des journaux, l'occasion de célébrer les mérites de l'URSS et d'associer les peuples slaves.

Dans un éditorial publié par le journal *Borba* dès le 4 novembre, le Secrétaire général du comité slave de Yougoslavie, le professeur Radovan Lalitch, s'est employé à montrer que la Révolution d'octobre 1917, en dehors des conséquences directes qu'elle a eues en Russie, a permis aux peuples slaves de retrouver une unité politique que préparait depuis des siècles leur « unité ethnique ». En mettant fin à l'impérialisme tsariste, le grand mouvement d'émancipation sociale amorcé par Lénine et continué par Staline a fait tomber les arrières qui divisaient les peuples slaves. Il leur a permis de s'arracher à la tutelle des pays occidentaux capitalistes.

Dans la soirée du 6 novembre, le comité exécutif du Front populaire de Yougoslavie avait organisé une séance solennelle à laquelle assistaient tous les hauts dignitaires du régime. Les journaux ont publié *in extenso* le rapport présent à cette occasion par M. Djilas, ministre du gouvernement fédéral, qui adressé le bilan de « trente années de révolution socialiste ». Ces déclarations constituent, plus encore qu'une profession de foi communiste, une exaltation passionnée et sans réserve de l'URSS.

Pour M. Djilas, la Révolution d'Octobre marque la fin de la « préhistoire » de l'humanité et le début de son histoire. Elle diffère de toutes les révolutions précédentes en ceci qu'elle n'a pas entraîné le simple transfert du pouvoir à une nouvelle classe dirigeante, mais a remis la propriété des moyens de production et les leviers de commande de l'État entre les mains de tous les travailleurs. Aucun événement dans l'histoire du monde n'a eu une portée aussi grande et n'a ébranlé aussi profondément les assises de l'ancienne civilisation. Ayant supprimé dans un sixième du globe l'exploitation de l'homme par l'homme, elle a démontré que « le monde capitaliste peut et doit être liquidé ». Soumise aux pressions et aux attaques les plus directes, calomniée, diffamée, encerclée, l'URSS a triomphé de tous ses ennemis. Elle est aujourd'hui l'État le plus puissant et le plus évolué du monde ; rien ne pourra freiner sa marche triomphale vers le progrès et la libération des hommes ; nulle force au monde ne pourra l'empêcher de « libérer l'humanité tout entière ». La Révolution d'Octobre est l'œuvre des peuples de l'URSS, auprès desquels se trouvent rangés aujourd'hui tous les peuples slaves et les peuples épris de liberté.

En face de ce monde nouveau, le monde capitaliste est voué, du fait de ses contradictions internes, analysées par Marx, Engels et Lénine, au pourrissement et à la disparition.

M. Djilas s'est inspiré fidèlement – on pourrait dire servilement – des passages du rapport de M. Jdanov concernant la division du monde en deux blocs, l'impérialisme des États-Unis et la « trahison des socialistes de droite français, britanniques et italiens ». Il a conclu son exposé en soulignant que si le maréchal Tito a pu à tout moment prendre les décisions les plus justes et conduire les peuples yougoslaves à la victoire militaire, politique et sociale, c'est parce qu'il s'est tenu fermement aux principes formulés par Lénine et Staline. Dans cette partie de son discours on sent

que le ministre yougoslave entendait critiquer indirectement, comme l'avait déjà fait M. Jdanov à Varsovie, certains partis communistes qui se sont montrés moins fidèles au léninisme-stalinisme, autrement dit aux directives de Moscou.

Le 7 novembre, la presse a publié d'innombrables télégrammes de félicitations adressés au généralissime Staline par les sections du Front populaire, les organisations d'ouvriers, les mouvements de jeunesse, les écrivains, les intellectuels et les artistes.

Ces textes, ces discours, ces manifestations tendaient tous à une seule fin : placer l'Union soviétique au premier rang des nations et la doctrine qui inspire sa politique au sommet des valeurs humaines. La Yougoslavie et ses dirigeants eux-mêmes semblent avoir voulu s'effacer devant l'URSS et ses chefs politiques et militaires. Dans les rues, encombrées d'oriflammes et de transparents, les drapeaux yougoslaves étaient fort peu nombreux et l'effigie du maréchal Tito passait inaperçue dans la masse des portraits du généralissime Staline.

(Direction d'Europe)

306

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nos 2620-2627. *Londres, 12 novembre 1947, 17 h. 25*
Réservé. Secret.

(*Reçu* : le 12, 20 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme n° 2601[2].

Au cours d'un second entretien les conversations ont été poursuivies en reprenant l'ordre des questions inscrites au programme de collaboration du 24 octobre.

1) *But de la conférence* (point 2).

a) Unité économique.

Les Britanniques ont réaffirmé leur volonté de n'accepter qu'une réelle unité dont ils doutent fort que les Russes acceptent les conditions surtout si doit y figurer le principe (...)[3] de la liberté de mouvement des personnes et des biens.

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Document non reproduit.

[3] Lacune de déchiffrement.

J'ai, pour ma part, insisté sur le danger d'une formule illusoire d'unité qui n'imposerait pas aux Russes en particulier des livraisons de charbon de Silésie à l'économie allemande faute desquelles ces besoins devraient être comblés aux dépens de la Ruhr et de la mise en œuvre du plan Marshall.

Les Britanniques considèrent qu'en cas d'absence d'unité économique, ils seraient amenés à envisager le développement du régime actuel de la bizone comme seule solution possible ; mais tout devrait être fait pour que la responsabilité d'un échec retombât sur l'URSS. J'ai souligné, conformément aux instructions du Département, la nécessité tout en maintenant à Berlin un organisme quadripartite, de créer une situation assez nette pour justifier dans l'hypothèse considérée le développement d'un système d'organisation des zones occidentales.

b) Administration centrale.

Le *Foreign Office* croit à l'intention des Russes, en cas d'échec de créer dans leur zone des organismes centraux allemands qu'ils ne chercheraient à installer à Berlin que lorsqu'ils auraient acquis quelque expérience administrative. Nos interlocuteurs ont reconnu la nécessité de maintenir l'accord tripartite établi à Moscou sur les principes des administrations centrales et ils ont admis que dans leurs zones les autorités britanniques et américaines étaient allées au-delà de ces principes dans le sens de la centralisation.

J'ai donc indiqué que pour ma part, le gouvernement français s'en tenait aux principes acceptés à Moscou et que c'est à la lumière de ces principes qu'il apprécierait le système instauré dans la bizone.

2) En cas de proposition soviétique d'évacuation (point 3), sir Oliver Harvey a confirmé l'accord britannique pour ne pas prendre de prime abord une attitude négative et mettre en lumière toutes les conditions particulières qu'appellerait pareille mesure de manière à faire apparaître le caractère fallacieux de la proposition.

3) Éventualité d'un échec de la conférence (point 4).

Cette question avait été insérée dans notre programme à la demande expresse de sir Orme Sargent.

En fait, il est apparent que l'on n'avait pas au *Foreign Office* d'idée très nette à ce sujet. Il semble d'ailleurs difficile de prévoir à cet égard des positions qui dépendront en réalité de la situation de fait qui se dégagera de la conférence. Seuls les ministres pourront en temps opportun se consulter à cet égard.

4) Revenant à la question de la fixation d'un ordre du jour, sir Oliver Harvey nous a consultés sur l'opportunité de présenter à la prochaine réunion un projet britannique reprenant les points de l'aide-mémoire que je vous ai transmis le 4 novembre[1] de façon à ce que la discussion ne s'engage

[1] Voir le document n° 277 (note).

pas sur le seul problème soviétique. Nous l'y avons encouragé nous réservant nous-mêmes de présenter un projet qui tienne plus particulièrement compte de nos préoccupations et dans lequel l'occasion de poser les problèmes de la Ruhr et de la Rhénanie serait réservée mais où la question des frontières occidentales serait spécifiquement visée.

(Secrétariat général)

307

M. GARREAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2035-2037. *Varsovie, 12 novembre 1947, 18 h.*

(*Reçu* : le 13, 15 h. 15)

Le 12 novembre à 5 heures, matin, à la suite de négociations extrêmement laborieuses, j'ai signé *ad referendum* avec M. Kurowski le protocole relatif à l'indemnisation des intérêts français atteints par la loi polonaise du 3 janvier 1946.

Les conversations dont le rythme s'était accéléré au cours des derniers jours, se sont déroulées, notamment au cours d'une réception à ma résidence le 10 novembre soir, puis deux jours et deux nuits les 11 et 12 novembre.

Pour activer encore conclusion accord ; j'ai (...)[1] rendu encore visite à M. Minc et de son côté Kurowski s'est maintenu constamment en contact téléphonique avec lui jusqu'à trois heures du matin.

M. Monmayou qui arrivera demain 13 novembre à l'aérodrome du Bourget remettra au Département le texte du protocole aux termes duquel le gouvernement polonais s'est engagé payer à titre de dédommagement global forfaitaire à partir du 1er janvier 1951 3 800 000 tonnes de charbon livrables en 15 ans et dont la livraison s'effectuera en liaison avec l'accord de crédit, conclue par nos deux gouvernements.

Par un échange de lettres secret avec M. Minc, j'ai obtenu la promesse du gouvernement polonais qu'il activerait les livraisons, si la situation économique polonaise le permet. Enfin j'ai pu faire insérer dans le protocole une clause précisant que le gouvernement polonais remettra immédiatement au gouvernement français des obligations libellées en charbon pour les quantités totales qui doivent être livrées en vertu de l'accord.

Le protocole prévoit d'autre part, que le règlement de la dette d'État fera l'objet de négociations qui s'ouvriront à Paris aussitôt que possible.

[1] Lacune de déchiffrement.

En vue de centraliser la négociation et afin de mettre les ministères techniques totalement au courant des conditions de l'accord, j'invite M. Saillens à se rendre à Paris.

Je n'ai pas hésité à signer *ad referendum* un texte que nous avions élaboré avec les Polonais car j'ai pleine conscience qu'il constitue le maximum de ce que nous pouvions obtenir et qu'il permettra fournir aux intéressés un dédommagement non négligeable.

(Direction d'Europe)

308

NOTE DU DÉPARTEMENT POUR LE MINISTRE[1]

Déclaration des gouvernements laotien et cambodgien concernant le rejet par le Siam des décisions de la Commission de consultation

N. *Paris, 12 novembre 1947.*

À la suite du rejet par le Siam des décisions de la Commission de conciliation, le Département a adressé le 7 novembre[2] un télégramme à notre Haut-Commissaire à Saïgon en vue de provoquer dès que possible de la part des gouvernements cambodgien et laotien des déclarations repoussant les allégations siamoises.

Le coup d'État par lequel Luang Pibul a pris le pouvoir à Bangkok étant intervenu sur ces entrefaites, la présidence du conseil (M. Jean Ramadier) a demandé à son Secrétariat d'État pour la France d'outre-mer de télégraphier d'urgence à M. Bollaert de surseoir jusqu'à nouvel ordre à la publication de ces déclarations. La direction d'Asie estime que les événements de Bangkok ne modifient en rien l'opportunité des déclarations envisagées des rois du Laos et du Cambodge, et qu'il convient de maintenir les instructions qui avaient été signées par M. Bidault[3].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Note manuscrite : *M. Salade. Vu PS.*

[2] Voir le document n° 290.

[3] Le gouvernement du Laos déniait au Siam la prétention de s'ériger en juge des conditions de vie de la population d'un État souverain (télégramme de Bollaert, Saïgon, 13 novembre 1947, n° 052/1491F, non reproduit).

Cette déclaration, associée à celle du roi du Cambodge, avait été diffusée par le service d'information et de presse du Département (télégramme circulaire n° 314/IP du 20 novembre, non reproduit) et communiqué au *Foreign Office* (n° 4201), au *State Department* (n° 3245) et aux Nations unies (n° 763).

309

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 12 novembre 1947.*

Vous trouverez ci-joint une petite note[1] que j'ai dictée pour préciser un point qui n'apparaît peut-être pas avec une clarté suffisante dans la note d'instructions emportée par Saint-Hardouin, et que j'avais déjà développé devant nos interlocuteurs au cours de mon passage à Londres. Il s'agit de l'intérêt, si l'on attend de nous que nous entrions dans des négociations particulières à l'issue de la conférence des Quatre, qu'il y aurait à nous mettre devant une situation nette et à marquer que la discussion sur certains sujets n'est pas simplement reportée, mais pratiquement remise *sine die* par impossibilité de s'entendre à quatre.

Ce n'est pas que je crois à l'opportunité d'un échec de la conférence à Quatre. Notre politique a toujours consisté à chercher l'entente à Quatre, et c'est précisément par ce que nous sommes pour l'entente à quatre que, si l'on souhaite une entente à trois, on doit en quelque sorte faire la preuve que l'on ne peut s'entendre à quatre sur les sujets à propos desquels des arrangements particuliers seraient à conclure sans plus attendre. Ce qui n'empêcherait nullement de prévoir d'autres sessions du conseil des Quatre. Au demeurant toutes les décisions prises à trois le seraient, suivant la formule déjà utilisée lors de la constitution de la bizone, sans préjudice des décisions quadripartites qui interviendraient ultérieurement sur les mêmes sujets.

D'après les télégrammes reçus ces jours-ci, les Anglo-Saxons paraissent considérer que les Russes seraient eux-mêmes enclins, dans certaines circonstances, à constater une rupture. Pour ma part, je n'en crois rien. Les Russes s'accommodent très bien, nous ne pouvons l'ignorer depuis trois ans, de désaccords prolongés. Je suis convaincu que, même si l'absence d'accord sur des points particuliers est soulignée par les Anglo-Saxons, les Russes éviteront de mettre fin aux conversations à quatre comme ils éviteront de se retirer de l'ONU, quelle que soit la violence des polémiques dans lesquelles ils s'y trouvent engagés avec les Américains. Le risque, à mon sens, n'est point de voir les Russes se retirer des conversations à quatre, mais bien de nous trouver nous-mêmes, par leurs bons soins, engagés dans des procédures d'examen de propositions nouvelles et complexes qui auraient pour effet de rendre impossible jusqu'à une prochaine session la constatation d'un accord ou d'un désaccord.

J'ai reparlé de tout cela avec Couve ce matin. Nous sommes tombés d'accord sur le fait que nous n'avions pas, pour notre part, à pousser à la

[1] Document non reproduit.

rupture des conférences à quatre, non plus qu'à la dissociation de l'appareil quadripartite de Berlin. J'ajoute que Couve est moins anxieux que moi de voir mettre les points sur les i en ce qui concerne l'absence d'accord sur certaines questions particulières. Il considère que nous avons désormais, sur le plan intérieur, une liberté d'action presque complète. Je n'en suis pas sûr. Il considère aussi et cela peut influencer son jugement sur le point qui précède, que nous avons peu de chances de nous entendre avec les Anglo-Saxons pour l'organisation éventuelle d'une Allemagne occidentale. Je n'en suis pas si sûr non plus ; peut-être y a-t-il là, de sa part comme de la mienne, un élément subjectif dans l'appréciation.

(Papiers Massigli)

310

M. DECAMPS, CONSUL DE FRANCE À FRANCFORT SUR LE MAIN,
À M. DE CHARMASSE, CONSEILLER POLITIQUE P.I.
AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE.

D. n° 172/II[1]. *Francfort, 12 novembre 1947.*

Le Dr James R. Newman, gouverneur militaire de la Hesse, appliquant les récentes instructions du général Clay, vient de déclencher son « offensive contre le communisme » ainsi qu'il l'a annoncé aux directeurs des journaux du pays.

La première manifestation de cet épisode de la « guerre froide » consiste dans la mise en vente de vingt mille exemplaires, en langue allemande, de la brochure intitulée : *Derrière le Rideau de fer*, œuvre collective de quatre reporters du *New York Herald Tribune*. Le prix de cette brochure est de 50 pfennig. La campagne ainsi ouverte sera poursuivie par la radio et dans la presse.

Newman, à cette occasion, a fait savoir que l'éditeur du *Frankfurter Rundschau*, Arno Rudert, venait d'être exclus du parti communiste pour avoir négligé d'exposer dans son journal le point de vue du parti sur la nouvelle attitude américaine. L'animateur de ce journal était, jusqu'en juillet dernier, Emil Carlebach, communiste, auquel les Américains ont retiré sa licence de journaliste. Son ex-collaborateur et successeur, Rudert, a effectivement modifié l'attitude du journal.

De son côté, le général Clay, au cours d'une conférence de presse tenue à Francfort le 30 octobre dernier[2], a déclaré que la presse et la radio

[1] Communiqué à Berlin et à la Direction des Affaires politiques.

[2] C'est en fait le 28 octobre que le général Clay tint une conférence de presse au cours de laquelle il parla des 42 millions d'Allemands de la bi-zone comme de « l'avant-poste le plus solide qui soit contre la poussée communiste ».

allemandes restaient libres de prendre part ou non à la campagne anticommuniste. Les prescriptions en vigueur leur interdisent toute attaque dirigée contre les gouvernements des puissances occupantes, mais non de critiquer les systèmes gouvernementaux.

(Direction d'Europe)

311

M. GILBERT, MINISTRE DE FRANCE À BANGKOK,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 456-459. *Bangkok, 13 novembre 1947, 14 h.*

(*Reçu* : le 13, 20 h. 55)

Le maréchal Pibul ayant manifesté le désir de s'entretenir à titre personnel avec M. Plion, ce dernier s'est rendu avec mon approbation auprès de lui cet après-midi.

Le maréchal a déclaré, après avoir rappelé qu'il devait son instruction à la France qu'il considère toujours comme son « maître », qu'il demandait à la France d'oublier ce qui s'était passé. M. Plion lui fit observer que ce n'était pas là chose facile ; le maréchal a affirmé sur l'honneur qu'au cours de ses conservations avec M. Lepissier, il ne lui avait demandé les concessions territoriales en Indochine qu'à titre de gage pour permettre au Siam de résister à une agression japonaise éventuelle et qu'il avait pris l'engagement de les restituer à la France aussitôt la guerre terminée. Il ajouta que, bien que le refus de la France de considérer sa proposition ait provoqué une tournure des événements différente de celle qu'il envisageait, il demeurait toujours personnellement dans les mêmes dispositions mais que se tenant volontairement à l'écart de la politique, c'était à M. Khuang Aphaiwong qu'il appartenait de trouver une solution satisfaisante. M. Plion lui fit observer qu'il n'avait jamais été à sa connaissance question d'une semblable proposition et que, de toute façon, le maréchal disposait d'une autorité suffisante pour influencer le Premier ministre dans un sens favorable.

Ensuite, mon collaborateur a abordé la question de l'aide apportée par le Siam aux Vietnamiens, aux Cambodgiens et aux Laotiens libres et demandé au maréchal si le gouvernement siamois pensait vraiment qu'en entretenant cette agitation, il arriverait à faire partir les Français d'Indochine ; le maréchal reconnut qu'il ne voyait pas ce que le Siam pouvait y gagner et il lui affirma qu'il avait donné des ordres en vue de mettre fin au passage des armes et des rebelles en Indochine.

[1] Note manuscrite : *Démarquer CI [Comité interministériel pour l'Indochine], FOM [France d'outremer], Cabinet, président de la République.*

Mon collaborateur attira l'attention de son interlocuteur sur le caractère illégal du gouvernement provisoire et de la nouvelle constitution signée par le seul Président du Conseil de Régence. Le maréchal lui répondit qu'il reconnaissait cette situation, mais qu'il avait dû agir rapidement, qu'il n'avait pas eu le temps de mettre en branle les rouages constitutionnels. C'est ainsi qu'il a été fait lors du coup d'État de 1932 une constitution provisoire ayant été signée par le roi et remplacée quelques mois plus tard par une définitive. Il se propose de réunir le Parlement dans un délai minimum de trois mois et de faire voter la constitution définitive. En terminant, le maréchal a renouvelé à mon collaborateur l'assurance de ses bonnes dispositions envers la France et lui a demandé « de lui faire confiance et d'attendre avant de le juger »[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

312

M. Brugère, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

T. n°s 403-406. *Bruxelles, 13 novembre 1947, 20 h. 17*
Réservé.

(*Reçu* : le 13, 23 h.)

Avant mon départ de l'ambassade, je tiens à mettre au point ou plus exactement à jour, une indication qui figure dans mon télégramme n°s 375-77 en date du 18 octobre[3] concernant les chances de la cause léopoldienne.

Je la qualifiais d'irrémédiablement perdue. Telle était bien son opinion à cette date.

Il se jouait alors une épreuve de force entre léopoldiens et anti-léopoldiens, portant sur la question du voyage du Prince Régent à Paris. Je ne pouvais me douter que nous allions de notre propre fait et avec l'aide du baron Guillaume la laisser gagner à ceux qui avaient fait placarder jusque sur les murs de l'ambassade des affiches de protestation contre cette visite et contre la France.

Le résultat le plus clair en effet, de la remise, sur notre demande, du voyage, a été tout naturellement de diminuer l'autorité de ceux qui,

[1] Pibul avait confirmé ses assurances quelques jours après, en informant Gilbert de la décision du commandant militaire d'envoyer dans le Nord-Est une commission d'enquête sur les activités des groupements annamites et laotiens, avec instruction de faire cesser toute activité anti-française. La question des provinces et les revendications siamoises appartenaient désormais au passé (télégramme de Bangkok, n° 494-496 du 25 novembre 1947 non reproduit).

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : vu par *B[arthélémy] G[eorges] É[pinat].*

[3] Document non reproduit.

comme M. Staerdcke avaient le plus tenu politiquement à ce voyage et à son succès.

Il règne de ce fait au Palais, dans l'entourage immédiat du Prince, une atmosphère de malaise inconnue jusqu'ici. Elle reflète certainement une perte de confiance en soi chez le Prince et cet élément psychologique important peut directement servir la cause du retour du Roi. Je n'exclus même pas que, dans un avenir plus ou moins proche, le Prince Régent, découragé, renonce de lui-même au rôle qui lui a été confié et auquel, avec sérieux et patriotisme il avait pris goût[1].

Nous en aurons été et resterons, dans le jugement de beaucoup, partiellement responsables, d'autant que les journées des 28, 29 et 30 octobre, fixées pour la visite, n'ont été marquées par aucun des graves désordres dans la crainte desquels se trouvait, paraît-il, basée notre demande d'ajournement de la visite. On a fait ainsi le jeu de l'extrême-droite contre la gauche. Celle-ci s'en rend fort bien compte et c'est sans doute à ce sentiment que je dois, à l'occasion de mon rappel, des commentaires de particulière sympathie de la part des journaux comme *La Dernière Heure*, *Le Peuple*, voire même *Le Drapeau Rouge*.

Vous me ferez certainement l'honneur de croire qu'il n'y a dans cette constatation toute objective aucune trace d'amertume personnelle.

(Direction d'Europe)

313

M. Bollaert, Haut-commissaire de France pour l'Indochine,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

T. n° 2138 bis A. *Dalat, 13 novembre 1947.*

(*Reçu* : le 28, 20 h.)

Sans attendre les élections cambodgiennes qui doivent avoir lieu les 22 et 29 décembre prochains, je fais soumettre au Roi du Cambodge un projet de lettre comportant adhésion de l'Union française, préparé par la commission interministérielle et approuvé par le Conseil des ministres[3]. Mon intention est de présenter à la signature du Roi du Laos la même lettre dont je ferai légèrement démarquer le texte. Ce démarquage atténué paraît

[1] Plusieurs dépêches, non reproduites, la n° 1867 du 5 décembre et la n° 1902 du 12 décembre 1947 de Wolfrom, le Chargé d'affaires de l'Ambassade de France à Bruxelles, indiquaient que la question royale pesait toujours fortement dans la vie politique belge, provoquant notamment des tensions à la Chambre des Représentants, voir doc. n° 407.

[2] Télégramme destiné au Président du Conseil Ramadier, à la Commission interministérielle de l'Indochine, et diffusé au ministre des Affaires étrangères.

[3] Voir les documents n°s 218 et 249.

nécessaire pour qu'aucun des deux souverains ne soit blessé en constatant que le texte qui lui a été présenté n'a pas été établi spécialement à l'intention de son royaume. J'espère pouvoir vous apporter à mon prochain voyage les textes de ces deux lettres que je ferai remettre avec quelque solennité aussitôt que possible[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

314

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL[2]

N. *Paris, 13 novembre 1947.*

L'ambassadeur des États-Unis est venu le 7 de ce mois donner connaissance à M. Chauvel de questions posées par le Département d'État au sujet de la documentation relative à l'Afrique du Nord qui avait été remise par le Département à l'ambassade.

En premier lieu, le Département d'État insistait à nouveau sur l'intérêt très grand que présentait une indication relative aux délais dans lesquels on pouvait normalement considérer que le Maroc accéderait[3] au *self-government*.

M. Chauvel a rappelé à M. Caffery que le gouvernement français hésiterait sans doute, au stade actuel, à faire état d'un délai chiffré. Il a demandé si dans l'esprit du Département d'État, il s'agissait d'une indication confidentielle qui serait donnée aux seules autorités américaines ou d'une déclaration publique.

M. Caffery a répondu qu'une déclaration publique vaudrait mieux qu'une indication particulière ; que si une déclaration publique était faite, le gouvernement américain se trouverait disposé à l'heure actuelle non plus seulement à décourager les contacts que les nationalistes marocains et tunisiens avaient tendance à prendre auprès des consuls américains, mais encore à appuyer ouvertement dans ces dits milieux la politique française.

À défaut toutefois d'une déclaration publique, le gouvernement des États-Unis serait évidemment très intéressé par des informations confidentielles que le gouvernement français pourrait lui donner sur le même sujet.

[1] La question des forces cambodgiennes avait été tranchée dans ce sens, le gouvernement cambodgien jugeait utile « la mise en commun des moyens de défense dont les conditions essentielles résident dans une participation cambodgienne aux forces de l'Union française » (projet de lettre du roi du Cambodge au président de l'Union française, non reproduite).

[2] Note manuscrite : *M. Bonneau m'en parler.*

[3] Note manuscrite : *et la Tunisie accéderont.*

M. Caffery, se référant à la page 5 de la note qui lui avait été remise, demanda ce que le rédacteur de la note entendait par la référence au Canada. S'agissait-il d'invoquer le précédent du dominion par rapport à l'Angleterre ou de Québec par rapport à la France ? Le Département d'État avait cru comprendre que la comparaison valait plutôt sur le plan intérieur et qu'il s'agissait de relations à établir sur un même territoire entre deux populations d'origine différente.

M. Chauvel, ne disposant pas du texte visé, se borna à indiquer que des deux interprétations dont M. Caffery avait fait état, la seconde était sans doute la seule à retenir.

M. Caffery a ensuite relevé à la page 8 la référence à des assurances formelles données au gouvernement français par Londres et par Washington. Le Département d'État ne voyait pas exactement à quelles assurances formelles la note se référait. En fait, l'ambassadeur lui-même avait à plusieurs reprises donné, sur l'orientation du gouvernement des États-Unis des indications officieuses, mais il n'avait pas connaissance d'assurances formelles émanant d'une source américaine autorisée.

Enfin, le Département d'État s'était inquiété de savoir quelle était à l'heure actuelle l'opinion du général de Gaulle sur les sujets traités dans la note, M. Caffery comprenait fort bien que le Département ne fut pas en mesure de lui donner sur ce point des indications vérifiées.

(Direction d'Afrique-Levant)

315

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1],
à tous les postes diplomatiques.

T. circulaire n° 304. *Paris, 14 novembre 1947.*

M. Hervé Alphand, qui a pris part aux échanges de vue auxquels le rapport général du Comité de coopération économique européenne vient de donner lieu aux États-Unis, a fait, hier 13 novembre au Département, un exposé aux journalistes français et étrangers sur les différents aspects de l'aide américaine à l'Europe.

Du 1er octobre au 4 novembre, une délégation du Comité de coopération économique européenne, composée du président de celle-ci, sir Oliver Franks, chef de la délégation britannique, ainsi que de délégués de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège et de l'Irlande, assistés d'experts techniques, a, comme le prévoyait le rapport général, fourni les interprétations et précisions supplémentaires, dont elle pouvait avoir

[1] Télégramme signé p.o. Offroy.

besoin, à l'administration américaine, au moment où celle-ci rédige ses recommandations au président Truman.

Les nombreuses questions techniques posées ont donné lieu à l'établissement de questionnaires qui ont été adressés aux différents pays participants. En outre, des problèmes plus généraux ont été examinés, en particulier le montant de l'aide américaine, la forme qu'elle revêtira, les conditions qui l'accompagneront, l'administration nécessaire à sa mise en œuvre. La délégation a remis, le 28 octobre, au gouvernement américain un aide-mémoire interprétant sur ces différents points le rapport établi à Paris.

Depuis lors, sont apparus, respectivement les 10 et 11 novembre deux nouveaux documents : d'une part le rapport Harriman, qui contient les vues, non pas de l'administration américaine, mais d'un comité composé de citoyens américains choisis pour leurs compétences particulières, et d'autre part le discours prononcé par le général Marshall.

À la lumière des conversations de Washington et de ces deux documents, M. Hervé Alphand a alors exposé aux journalistes comment la situation se présente aux yeux de la France :

Les réponses faites à Washington et le discours de M. Marshall prouvent que l'administration américaine comprend le caractère et l'amplitude du problème qui se pose à l'Europe. Ce n'est pas de simples secours qu'a besoin celle-ci mais de moyens propres à assurer son relèvement afin que, dans un certain nombre d'années, les différents pays européens puissent couvrir leurs besoins avec leurs propres ressources et vivre ainsi sans aide extérieure.

Un certain nombre d'accords, vraisemblablement un accord général et une série d'accords bilatéraux, devront être conclus entre les pays participants et les États-Unis afin de déterminer comment les sommes d'argent et les produits devront être utilisés. Ces accords seront conclus en toute liberté, comme il est d'usage entre pays souverains.

On comprend à Washington que l'aide américaine devra avoir la plus grande flexibilité possible car le déficit de l'Europe dépend de nombreux facteurs tels que les récoltes, les prix, les rapports entre pays européens de l'Ouest et ceux de l'Est.

Dans leur rapport général, les Seize ont estimé que l'ordre de grandeur de l'aide américaine devrait être de 22,4 milliards de dollars. C'est à peu près l'ordre de grandeur auquel aboutit M. Marshall, puisque, dans son discours, il a parlé d'une somme de 16 à 20 milliards de dollars. Il est vraisemblable que l'aide nécessaire à la reconstruction industrielle sera fournie par des crédits spéciaux provenant notamment de la Banque internationale de reconstruction (ma circulaire n° 245)[1].

Il y a cependant entre les demandes de l'Europe et les premiers chiffres avancés aux États-Unis de réelles divergences ; c'est ainsi que pour la première année, MM. Marshall et Harriman estiment que l'aide américaine

[1] Document non reproduit.

pourrait osciller autour de 6 milliards de dollars, alors que, dans leur rapport, les Seize ont estimé à 7 milliards l'aide nécessaire.

D'autre part, la question de la répartition de ces sommes présente un point inquiétant. En effet, M. Harriman considère qu'une part plus importante devrait être allouée à l'Allemagne. Or, sans méconnaître les besoins de ce pays et la contribution qu'il doit apporter au relèvement de l'Europe, la France estime que sa part, telle qu'elle a été prévue par le rapport des Seize, est à la fois équitable et suffisante.

En ce qui concerne la forme que revêtira l'aide américaine, il y a lieu de distinguer les trois postes suivants :

1) l'aide gratuite, qui couvrira une grande partie des besoins des pays participants en produits alimentaires, engrais, combustibles, différentes matières premières et même certains équipements ;

2) les crédits gouvernementaux ;

3) pour l'équipement, les crédits à plus long terme de la Banque internationale de reconstruction et des banques privées.

À ce point de vue, le discours de M. Marshall est satisfaisant, car il fait rentrer dans la première catégorie un assez grand nombre de produits.

En ce qui concerne l'aspect monétaire du problème européen, M. Marshall n'a pas parlé, dans son discours, du crédit spécial de 3 milliards de dollars, qui, selon les prévisions des Seize, devrait permettre la reconstitution de leurs réserves en or et en dollars, en vue de restaurer la confiance dans leurs monnaies et d'assurer la stabilisation de celles-ci. Aux yeux de la France, ce crédit de stabilisation de 3 milliards de dollars devrait être accordé dès la première année en sus des 7 milliards mentionnés ci-dessus. M. Harriman songe à confier cette œuvre de stabilisation au Fonds monétaire international, mais les statuts de celui-ci devraient être alors modifiés, ce qui rend cette solution très aléatoire.

Dans ce domaine, il s'agit également de savoir quelle sera l'utilisation par les Seize des sommes en monnaies locales que leur rapportera la vente des produits importés. Les traités bilatéraux, dont il a été parlé ci-dessus, devront régler cette question.

M. Hervé Alphand conclut son exposé en rappelant que les déclarations déjà faites à ce sujet aux États-Unis ne représentent que les propositions de l'administration et que rien ne devra être considéré comme définitif tant que le Congrès ne se sera pas prononcé. En tout état de cause, les plans élaborés seraient sans valeur si à un effort considérable de production, d'exportation et de stabilisation de la part de chacun des Seize ne venait s'ajouter l'effort collectif de l'Europe, entendue dans le sens le plus large.

M. Alphand répondit ensuite aux questions posées par les journalistes.

1) Sur une prétendue incompatibilité de l'aide américaine et du projet de Charte internationale du commerce et de l'emploi (ma circulaire n° 225)[1] :

[1] Voir le document n° 161.

L'accord de Genève a reconnu qu'avant de pouvoir soutenir la lutte sur les marchés internationaux, l'industrie et l'agriculture des pays éprouvés par la guerre pourraient continuer à bénéficier d'un régime de protection pendant une période indéterminée qu'elles mettront à profit pour se moderniser, grâce précisément aux apports de l'extérieur.

2) Au sujet d'un prétendu « contrôle » qu'exerceraient les États-Unis sur l'utilisation de l'aide apportée par eux à l'Europe :

Il est dans la nature des choses que des contacts permanents soient établis entre les pays bénéficiaires de l'aide américaine et le gouvernement des États-Unis. À cette fin, il sera indispensable de mettre sur pied un organisme de liaison et de coordination générale. Sa mission étant ainsi définie, il ne peut être question qu'une atteinte quelconque soit portée à la souveraineté des pays bénéficiaires de l'aide américaine.

3) Sur l'urgence de cette aide :

Il est indispensable que le vote du congrès américain intervienne dans les premiers jours de décembre, sinon la France ne pourra reconstituer ses stocks en voie d'épuisement rapide depuis que, le 1er septembre, elle a été contrainte par sa pénurie de dollars à suspendre tous ceux de ses achats en Amérique qui ne présentaient pas un caractère absolument vital.

4) Sur les ressources en dollars de la France pendant la période, qualifiée de « pré-intérimaire », qui se termine le 31 décembre :

Certains palliatifs qui ont d'ailleurs déjà reçu le nom « d'expédients comptables », permettront à la France de régler une notable partie de ses importations vitales pendant cette période. Ces « expédients comptables » sont notamment les crédits de l'*Export Import Bank* (ma circulaire n° 268)[1], les sommes dues par les forces armées américaines qui ont été stationnées en France, l'or monétaire récupéré sur les Allemands (ma circulaire n° 274)[2], une créance en or de la France sur le Japon. Quant aux avoirs français aux États-Unis, ils ne représentent pas, à beaucoup près, les 3 milliards de dollars dont on a parlé. La possibilité de leur mobilisation fait actuellement l'objet d'une étude entre les gouvernements français et américain.

5) Sur les ressources en dollars de la France pendant la période qualifiée d'« intérimaire », c'est-à-dire celle qui s'étendra jusqu'au 1er avril 1948, date à laquelle commencera vraisemblablement la mise en œuvre des suggestions Marshall :

Le Congrès américain est appelé, le 17 novembre, à voter 328 milliards de dollars, mais, pour permettre à la France d'attendre jusqu'au 1er avril, d'autres ressources en dollars lui seront nécessaires et des négociations à cette fin sont engagées avec les États-Unis.

(Direction d'Europe)

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

316

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D.[2 3] *Londres, 14 novembre 1947.*
Confidentiel.

Le Département sait qu'au cours de la conversation qu'il a eue, à la fin du mois de septembre dernier, avec le président Ramadier[4], M. Bevin a marqué tout le prix qu'attachait le gouvernement britannique à la consolidation et au développement de la collaboration franco-anglaise en Afrique. Le Secrétaire d'État a, en particulier, insisté sur l'intérêt que présenterait une meilleure coordination de la mise en œuvre de nos ressources coloniales et sur la possibilité d'utiliser, à cet effet, la procédure de consultation qui s'est, depuis deux ans, si heureusement instituée entre nos deux administrations coloniales.

Cette suggestion a été retenue et, lors du séjour que le Secrétaire général du Département a, récemment fait à Londres, il a été entendu, entre M. Chauvel et sir Orme Sargent, que les deux gouvernements se consulteraient sur la méthode à suivre pour organiser une meilleure collaboration franco-britannique dans le domaine colonial, spécialement en Afrique, l'accent étant mis sur la coordination des plans de développement économique des territoires africains.

Pareil projet est d'autant plus réalisable qu'il ne vise qu'à prolonger et à élargir au domaine économique la collaboration franco-anglaise ou franco-anglo-belge qui s'est établie sur le plan technique et qui a donné, depuis deux ans, de très appréciables résultats. Il constitue, cependant, une plus vaste entreprise et qui nécessitera une mise au point précise si les deux gouvernements principalement intéressés sont résolus à la faire aboutir.

Le fait de base est le suivant. Notre Commissariat général au Plan achève, aujourd'hui, la mise au point d'un premier plan de modernisation et d'équipement des territoires d'outre-mer. De son côté, le *Colonial Office* vient de déposer à la Chambre des Communes et de faire adopter en deuxième lecture, un projet de loi qui met à la disposition de deux *corporations* à créer, des crédits d'un montant de 165 millions de livres (80 milliards de francs), destinés à l'équipement et au développement des colonies britanniques. Entre ces deux projets, il n'y a, à l'heure actuelle, aucune coordination, ni de principe ni de fait. Les économies complémentaires ou concurrentes

[1] Note manuscrite : *B[arthélémy] G[eorges] É[pinat]. Europe Nord.*

[2] Note manuscrite : *copie*.

[3] La présente dépêche a pour référence la dépêche n° 488 AL de Londres du 20 février 1947, document non retrouvé.

[4] Voir le document n° 184.

des deux empires coloniaux français et anglais, se développeront donc en fonction des ressources ou des besoins des deux métropoles, considérés isolément, si rien n'est fait pour remédier à une situation qui, au moins en ce qui concerne l'Afrique, serait assurément paradoxale.

Un problème est donc posé que les deux gouvernements se proposent de résoudre en travaillant, d'abord dans le cadre africain et sur un plan franco-anglais ou franco-anglo-belge, mais qui pourra être ultérieurement abordé à propos d'autres régions du monde.

Deux buts peuvent être poursuivis, voisins l'un de l'autre, bien que distincts.

Les deux gouvernements peuvent, d'abord – et ce serait la tâche la plus urgente – comparer leurs plans de développement coloniaux et les modifier, là où pareille modification s'avérerait utile en vue, par exemple, de développer la production de matières premières (sisal, graine de lin, etc.), que la France ou l'Angleterre achètent actuellement contre dollars et qu'elles seraient, l'une et l'autre, heureuse de payer en livres sterling ou en francs ; en vue, aussi de pallier, si la chose se révélait nécessaire, à une éventuelle surproduction de certains produits (arachides par exemple), ou, peut-être, de créer des réserves de produits essentiels. Ce ne sont là que quelques idées directrices, mais qui doivent être à la base d'un travail de coordination envisageant les deux empires africains comme une source d'approvisionnement dont l'utilisation concertée devrait permettre aux deux Trésoreries française et anglaise de faire de sérieuses économies de dollars.

Le second but à poursuivre, proche, d'ailleurs, du premier, serait la mise en œuvre d'une sorte d'aide mutuelle donnant aux administrations intéressées la possibilité de réaliser plus rapidement les plans de développement qu'elles ont en vue. Cette aide mutuelle pourrait prendre la forme d'échanges de personnel ou de livraisons réciproques d'équipement. Elle pourrait même, si les circonstances sont favorables, atteindre plus d'ampleur et aboutir à la constitution d'entreprises communes. Certains, au *Colonial Office*, parlent d'un *Niger Valley Authority*, s'inspirant du célèbre exemple de la TVA américaine[1]. Pareil projet paraît très ambitieux et poserait des problèmes politiques qui seraient, à l'heure actuelle, fort difficiles à résoudre. Il semble cependant certain que dans plus d'un domaine (exploitation des bois coloniaux, développement des installations portuaires par exemple), les économies française et anglaise peuvent s'apporter mutuellement une aide substantielle[2].

La double entreprise, dont j'esquisse ici les grandes lignes aurait, outre l'intérêt essentiel de matérialiser, sur un cas concret et relativement limité,

[1] TVA : *Tennessee Valley Authority*.

[2] Une dépêche de Londres du 6 octobre adressée à Guy Monod de la direction d'Afrique-Levant (non reproduite) insistait sur un point de la conversation Bevin-Ramadier. Bevin avait insisté sur l'amélioration de l'exploitation économique des possessions coloniales africaines d'autant plus que nombre de matières premières manquaient aux États-Unis. L'idée devait être étudiée et en particulier avec la direction économique.

l'alliance franco-anglaise, celui d'apporter aux deux Trésoreries des économies substantielles en dollars et celui de favoriser le développement des territoires d'outre-mer. Elle permettrait aussi, le cas échéant, de limiter les inconvénients que peuvent entraîner des appels aux capitaux américains dont l'afflux rendrait possible l'approvisionnement des possessions d'Afrique en biens de consommation dont celles-ci ont le plus urgent besoin. Le moment me paraît donc venu d'étudier de plus près ces suggestions.

Du côté anglais, je sais que M. Bevin a fortement marqué sa volonté de les faire aboutir. Je sais, aussi, qu'elles ont été accueillies avec intérêt par les administrations compétentes et, tout d'abord par le *Colonial Office*. Ce dernier mettra à profit la réunion à Londres des différents gouverneurs africains pour les orienter sur les intentions du gouvernement. M. Bevin attendra, cependant, le retour à Londres de M. Creech Jones pour pousser l'affaire plus loin ; mais il y a tout lieu de penser que les Anglais nous saisiront, dans un délai assez proche, d'un projet précis.

De mon côté, je me propose de demander au conseiller commercial auprès de cette ambassade, d'examiner de plus près le problème, d'en établir les données techniques et de préciser, du point de vue commercial, les solutions possibles. Je transmettrai au Département les résultats de cette enquête préalable.

Je pense, d'autre part, que le Département se mettra en rapport, à ce sujet, avec les services ou ministères intéressés (France d'outre-mer, Commissariat au Plan, Économie nationale), pour examiner avec eux les bases concrètes des propositions que nous serons amenés à faire.

Une fois ce travail préparatoire achevé, c'est-à-dire, sans doute dans le courant du mois de janvier prochain, il nous faudra approcher plus officiellement le gouvernement anglais pour l'entretenir de notre projet et lui demander s'il serait d'accord pour organiser une réunion officieuse des fonctionnaires intéressés.

À mon avis, en effet, il serait préférable d'aborder une première étude en commun du problème sous forme officieuse. C'est de cette façon, seulement, que cette réunion pourra rester franco-anglaise. Or, il importe, si nous voulons aboutir, de ne travailler, au début du mois qu'entre administrations les plus immédiatement intéressées.

Cette idée officieuse aurait pour rôle de définir un cadre de travail, une sorte de programme d'études, mais non de prendre des décisions définitives.

La mise au point de ces études demandera, en effet, un certain temps, puisque, non seulement les Départements ministériels compétents, mais les autorités locales devront être consultées, aussi bien que Paris que par Londres.

Ce ne serait donc que vers le mois d'avril prochain que se placerait la réunion d'une commission franco-anglaise et, peut-être, alors, franco-anglo-belge des plans coloniaux, qui présiderait à la confrontation officielle des plans de développement, élaborerait, éventuellement, des directives

communes et mettrait sur pied ou préparerait la mise sur pied d'accords d'aide mutuelle.

Tel est le calendrier, très provisoire, que je suggère au Département et qui est, évidemment, susceptible d'être profondément modifié. Je souhaiterais, cependant, savoir si le Département approuve les grandes lignes du plan que je lui soumets, ainsi que la méthode indiquée pour en préparer la mise en œuvre.

(Direction d'Europe)

Annexe 1

Note

[Collaboration franco-britannique en Afrique]

N. *Londres, 14 novembre 1947.*

I) Procédure.

1) Lettres de l'ambassade de France à Londres.

2) Préparation officieuse poursuivie à Londres et à Paris pour la définition des bases concrètes du travail à entreprendre.

3) Réunion interministérielle à Paris (début janvier).

4) Démarche à faire auprès du gouvernement anglais pour lui soumettre, sous forme générale, mais concrète, le projet en vue, lui demander son accord de principe, et lui proposer une réunion officieuse des fonctionnaires français et anglais intéressés.

5) Réunion officieuse franco-anglaise qui devrait se mettre d'accord sur un programme d'études (fin janvier).

6) Communication éventuelle au gouvernement belge des conclusions de cette réunion officieuse.

7) Préparation technique poursuivie à Paris, Londres et (?) Bruxelles des études prévues.

8) Réunion d'une commission franco-anglaise ou franco-anglo-belge des plans coloniaux (avril).

II) Programme.

Les experts (français et anglais) recevraient instruction de confronter les plans de développement coloniaux existants ou de préparer l'établissement de directives pour les plans futurs en vue d'assurer ou de prévoir :

a) une coordination des plans, là où celle-ci se révélerait utile pour :

1– assurer des économies de dollars en développant certains produits à définir (sisal, graine de lin),

2– éviter d'éventuelles crises de surproduction (arachides),

3– créer des réserves de certains produits essentiels (caoutchouc),

4– coordonner la prospection géologique.

b) une aide mutuelle là où celle-ci est, éventuellement possible, par :

1– échange de personnel (prospection géologique),

2– livraison réciproque d'équipement (exploitation de bois coloniaux, port d'Abidjan, vallée du Niger…) suivant des modalités à définir,

3– définition d'une attitude commune à l'égard des investissements étrangers.

c) un échange de vue sur la politique économique et sociale des deux gouvernements en Afrique, en ce qui concerne particulièrement :

1– l'approvisionnement des marchés de consommation intérieurs (aide américaine),

2– le commerce inter-africain,
3– la question de la main-d'œuvre,
4– la politique sociale,
5– la politique d'industrialisation de l'Afrique.

(Direction d'Europe)

ANNEXE 2

NOTE

Conversations coloniales franco-britanniques des 19 et 24 novembre 1945

N. *Londres, 14 novembre 1947.*

L'origine immédiate des conversations coloniales qui ont eu lieu à Londres du 19 au 24 novembre 1945[1] remonte au début de l'année 1944. Après des retards puis un ajournement *sine die* de la part des Britanniques, l'initiative en a été reprise par le nouveau Secrétaire d'État aux Colonies, M. G. Hall.

Le programme des questions à étudier en commun avait été établi du côté français sur des bases très techniques, et limitées à des points précis des domaines agricole et médical ; et, ce n'est que peu de jours avant la date fixée pour le départ de la mission du gouverneur Laurentie que le *Colonial Office* fit connaître son programme : programme qui couvrirait un ensemble très étendu de questions. Ce programme fut accepté bien qu'il ne fut plus temps d'en préparer la discussion technique. À la réception de la délégation française, les contacts personnels de ses membres avec les fonctionnaires britanniques et les conversations officielles ont toutes été marquées par une très grande cordialité dépassant nettement la traditionnelle hospitalité anglaise. Il fut entendu, dès la première session que les conversations ne porteraient que sur l'Afrique occidentale où nos intérêts sont plus étroitement communs. Les résolutions qui furent prises sont purement techniques et l'exécution en reviendra aux services intéressés de la rue Oudinot et du *Colonial Office* par échange de correspondances direct et des visites d'experts entre Londres et Paris puis dans nos diverses colonies.

L'impression qui s'est dégagée du ton et du contenu des conversations ainsi que du mémorandum final est satisfaisante. Les fonctionnaires britanniques ont souvent été assez loin dans les projets de collaboration. Un obstacle cependant s'est opposé à certaines décisions : la décentralisation du système colonial britannique ne permet pas en effet au *Colonial Office* d'envoyer à son gouverneur des instructions exécutives en matière administrative.

Un des soucis des dirigeants du *Colonial Office* dans leur désir de collaboration franco-britannique est certainement de répondre aux propos anticolonialistes et ils semblent persuadés que des efforts de collaboration ayant, pour but le mieux-être des indigènes, l'Afrique occidentale permettra à la France et à la Grande-Bretagne d'éviter d'autre forme de collaboration internationale contraire à nos intérêts communs.

Il fut même envisagé, pour un avenir peut-être prochain, l'établissement de certains bureaux communs. Il faut ajouter, en outre, que le *Colonial Office* serait d'accord pour étendre ultérieurement au Congo belge et peut-être même aux colonies portugaises le bénéfice d'une collaboration régionale.

Par ailleurs, le gouvernement français a adhéré au mois de novembre 1945 à la commission des Caraïbes créée en 1945 avec la participation des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la Hollande. Cette commission qui n'a pas de caractère politique, examine des problèmes médicaux et d'hygiène.

(Direction d'Europe)

[1] Voir *DDF*, 1945-II, n° 337.

317

M. Sébilleau, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1] [2].

D. n° 1494. *Rome, 14 novembre 1947.*

L'arrivée à Asmara de la commission d'enquête sur les colonies, la remise d'un mémorandum italien aux suppléants, l'exposé à Lancaster House des points de vue respectifs des autres gouvernements intéressés, ont suscité, ces jours-ci, dans l'opinion un regain d'intérêt dont témoigne la place que reprend dans les colonnes des journaux de la capitale le problème soumis actuellement à l'examen des quatre puissances.

L'attention s'est naturellement concentrée sur l'Érythrée, première étape de la commission d'enquête.

En même temps qu'elle a annoncé le commencement des travaux des délégués des quatre puissances, la presse a mis l'accent sur le dépôt du mémorandum italien demandant le *trusteeship* sur l'Érythrée, accompagné de promesses quant aux garanties dont bénéficieraient les populations locales ou quant à la possibilité de laisser à l'Éthiopie un débouché sur la mer.

Quelques journaux, notamment l'organe monarchiste *Italia Nuova* et l'organe communiste *Unità*, se sont vivement émus du texte de ce mémorandum qu'ils ont interprété comme une renonciation et une limitation des revendications du gouvernement italien au seul mandat sur l'Érythrée. Une nouvelle occasion se présentait pour l'*Unità* d'attaquer la politique du gouvernement. Le journal communiste ne l'a pas laissé échapper et s'est empressé, en annonçant que l'« Italie avait renoncé à la Lybie et à la Somalie », d'ajouter que « Sforza avait capitulé devant Bevin » donnant ainsi une nouvelle preuve de la manière dont « la politique à sens unique de M. de Gasperi trahit les intérêts suprêmes de la Nation ». Plus modérée et moins catégorique a été la réaction de *l'Italia Nuova* qui n'a pu dissimuler toutefois son désappointement et s'empêcher de se demander si « c'était là le résultat des entretiens cordiaux du comte Sforza avec M. Bevin ? ». Sans vouloir croire cependant que le Palais Chigi avait décidé subitement de renoncer au mandat sur toutes ses anciennes colonies, le journal demandait une explication ou une mise au point officielle.

Cette mise au point devait venir le lendemain apaiser les craintes. Une déclaration d'un porte-parole du Palais Chigi, reproduite dans toute la presse, à l'exception du journal communiste, précisait que, lorsque l'Italie serait appelée à faire entendre sa voix à Londres, elle réclamerait

[1] Note manuscrite : *Communiqué à Londres sous bordereau n° 4234 le 21.11.47 par A.L.*

[2] Dépêche communiquée au Secrétariat des Conférences, à la Direction d'Europe et au Service de l'Information et de la presse.

l'administration mandataire de l'Érythrée, de la Somalie et de la Lybie et que « si le comte Sforza avait décidé de remettre immédiatement un mémorandum spécial sur l'Érythrée, c'était seulement parce que la commission d'enquête commençait ses travaux par ce territoire ».

Rassurée sur le comportement du gouvernement italien, l'opinion n'en éprouve pas moins d'autres sujets d'inquiétude quant au sort final de ses ex-colonies. C'est, tout d'abord, la position anglaise qui lui apparaît incertaine, voire toujours aussi catégoriquement défavorable aux aspirations italiennes. J'ai signalé au Département la déception que l'on a éprouvée ici en constatant que le comte Sforza n'avait rapporté de Londres aucune promesse en matière coloniale. Aussi les appels à la compréhension et à une plus juste appréciation de l'intérêt général continuent-ils à l'adresse de la Grande-Bretagne dans plusieurs journaux. L'*Italia Nuova* va jusqu'à émettre l'opinion que l'« amitié traditionnelle anglo-italienne » que l'on a souvent évoquée au cours du séjour du ministre des Affaires étrangères à Londres ne pourrait se renouer que sur le territoire africain où elle s'était rompue sous le précédent régime. Et de conclure : « Sans le moindre doute, la décision finale sur les colonies et elle seule, rendra possible ou impossible la reconstruction de cette traditionnelle amitié ».

Autre sujet de préoccupation pour la presse que les revendications avancées à la conférence de Londres par le délégué éthiopien et les visées du Négus quant à la constitution d'une grande Éthiopie, incluant l'Érythrée et la Somalie italienne. Les dépêches des correspondants de Londres des journaux italiens ajoutent cependant que la majeure partie de la population locale ne se pliera certainement pas à une telle solution. L'*Italia Nuova* s'en veut pour exemple qu'un manifeste pro-italien qu'aurait lancé récemment le parti de la « nouvelle Érythrée » et dont elle publie de larges extraits. Il est, au surplus, fort douteux, ajoute le journal, que les vues du Négus trouvent un accueil favorable de la part des Anglais.

Sur le point de vue qu'exposera l'Égypte, la presse n'en est encore qu'aux hypothèses, mais, à en croire les nouvelles du Caire, les demandes du gouvernement égyptien que l'*Italia Nuova* qualifie déjà « d'absurdes prétentions » serait loin de donner satisfaction à Rome. On y relève notamment qu'une note officieuse parue au Caire avait tenu à préciser que l'absence d'allusion à l'Érythrée dans le discours du trône n'impliquait nullement une renonciation du gouvernement égyptien à ses revendications sur cette colonie, et particulièrement sur Massaouah. On croit savoir, d'autre part, que la note qui sera remise par la délégation égyptienne réclamerait, en ce qui concerne l'Érythrée, l'union au Soudan de la partie nord de cette colonie et de la partie sud à l'Éthiopie. Pour la Lybie, la note demanderait l'indépendance, ou tout au moins, à titre transitoire, un régime de semi-indépendance sous l'administration mandataire d'un pays arabe. Sur la Somalie enfin, l'Égypte n'aurait pas encore pris de position définitive mais recommanderait sans doute l'annexion à l'Éthiopie ou au Kenya, ou encore un régime de *trusteeship*.

Parmi les interventions des autres gouvernements intéressés au problème des colonies italiennes, celle de l'Union sud-africaine semble la plus redoutée. L'attitude ultra-nationaliste du maréchal Smuts, les théories développées au Cap sur une « Afrique aux Africains », « dominés par le Sud et d'où seraient exclus tous les vieux peuples colonisateurs y compris les Italiens » ne manquent pas d'inquiéter le *Messagero* qui formule cependant l'espoir que ces tendances de l'Union sud-africaine ne la pousseront pas à se montrer trop intransigeante à l'égard de l'Italie.

Parallèlement, la presse continue enfin à relever avec soin tous les indices d'un désir des populations locales de voir revenir les Italiens dans leurs anciennes possessions coloniales. Le *Momento* a notamment publié cette semaine un long article faisant état de la remise aux suppléants d'un mémorandum de l'Union de la communauté israélite affirmant que les 30 000 juifs de Lybie sont favorables à l'administration mandataire de ce territoire par l'Italie. L'article s'efforce du reste de trouver une explication à cette attitude nouvelle peu conciliable avec l'adhésion des juifs de Lybie, en mai 1946, au « Front unique de Lybie », parti adhérent à la Ligue arabe. Il la voit dans le progrom de novembre 1945 qui avait contraint la plupart d'entre eux, sous la pression des circonstances et pour éviter la répétition de tels événements, à donner des gages à la Ligue arabe. Toutefois, selon l'auteur, israélite lui-même, toute idée de double jeu devrait être écartée et il ne ferait pas de doute que le dernier mémorandum remis à Londres réponde aux véritables intérêts de ses coreligionnaires d'Afrique.

(Direction d'Europe)

318

M. ARVENGAS, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1414. *Le Caire, 14 novembre 1947.*

À diverses reprises déjà, j'ai signalé au Département le découragement qui paraît avoir gagné les chefs politiques nord-africains du Caire, depuis le retour d'Azzam Pacha de Lake Success. Venant après l'échec subi par l'Égypte devant le Conseil de sécurité, les déclarations pessimistes du Secrétaire général de la Ligue n'ont laissé que peu d'espoir sur l'efficacité, et même sur l'éventualité d'une intervention de l'ONU dans la question du Maghreb. Les États-Unis, sur l'appui desquels on comptait contre la France, paraissent s'être ralliés, pour le moment du moins, au maintien du *statu quo* en Méditerranée occidentale ; les diplomaties arabes elles-

[1] Dépêche communiquée à Alger, Tunis, Rabat, Jérusalem, Beyrouth et Damas.

mêmes, dont le prestige est si sérieusement compromis en Palestine, au Soudan et en Égypte, hésiteraient à prendre le risque d'une nouvelle défaite en soumettant un recours à l'organisation internationale. Leur chef de file, Azzam Pacha, semble d'ailleurs avoir fort à faire pour maintenir la discipline de ses troupes dans la lutte contre le sionisme.

La situation des leaders maghrébins en Égypte se ressent gravement de ce concours de circonstances défavorables. La presse n'accorde plus, lorsqu'elle les publie, qu'une place effacée à leurs communiqués ; ceux-ci d'ailleurs trahissent le désarroi de leurs rédacteurs et ne contiennent plus guère que de maigres compte rendus de réunions du bureau du Maghreb ou du Front de défense, des allusions à d'« importantes » mais bien imprécises décisions de ces groupements ; des nouvelles sur la santé de Moncef Bey, de banales adresses à telle ou telle personnalité du monde musulman, ou encore des commentaires sans relief et d'ailleurs laconiques, des consultations que poursuit le général Juin avec certains notables marocains, et que le parti de l'Istiqlal s'efforce de présenter comme un succès pour les nationalistes.

Ajoutons à cela que l'harmonie est loin de régner parmi les exilés et que le secret n'entoure pas toujours leurs rivalités que la presse ébruite déjà (annexe I)[1]. Les divergences de vues qui séparent souvent Marocains, Algériens et Tunisiens ne sont pas un mystère pour personne et l'on sait trop que les prétentions de l'émir Abdel Krim portent ombrage à ses compagnons de lutte, et plus particulièrement son compatriote Allal el Fassi.

En outre, chacun est en proie à ses soucis égoïstes. Allal el Fassi relève à peine de maladie ; Bourguiba paraît nerveux ; Wartilani cherche fortune au Yémen. Le Nil en effet ne roule pas des flots d'or. Abdel Krim en fait, pour sa part, l'amère expérience : de la riche pension qui lui avait été promise, il ne perçoit à échéance fixe que les quelques deux ou trois cents livres qui lui sont allouées chaque mois sur la cassette royale. Compte tenu des subsides que lui versent très irrégulièrement, la Présidence du gouvernement et la Ligue arabe, ses revenus mensuels n'excèdent sans doute pas 700 livres. C'est peu pour faire vivre dignement une suite aussi nombreuse que la sienne ; plusieurs des membres de son entourage, endettés, déçus, regrettent l'aventure égyptienne et le harcèlent de leurs récriminations. Il paraît attendre avec impatience le retour d'Azzam Pacha, sur l'intervention duquel, il compterait pour l'amélioration de sa condition.

Enfin, aux égards dont le Rogui était naguère entouré, a succédé l'indifférence. Il ne reçoit plus qu'exceptionnellement des visites de notables ou de journalistes ; force lui est maintenant de solliciter lui-même l'attention par des gestes publicitaires. C'est ainsi qu'il a télégraphié le 22 octobre à Mahdi Bannouna pour lui faire part de son ralliement au Front de défense de l'Afrique du Nord. Quelques jours plus tard, le 27, cet organisme tenait, sous sa présidence d'honneur, une réunion à l'issue de laquelle un télégramme était adressé au roi Farouk, pour le féliciter de son rétablissement. La fête du Bairam devait également fournir à l'émir, l'occasion de paraître

[1] Document non reproduit.

en figurant muet, à diverses réceptions, dont la presse a rendu brièvement compte. Il vient enfin de faire annoncer son intention d'inscrire ses enfants dans des écoles égyptiennes (annexe II)[1].

Dans l'ensemble, depuis que le Rogui a abandonné son projet de voyage aux États-Unis, rien, de ses activités bien réduite, ni de ses déclarations, de plus en plus rares et de plus en plus anodines, ne mérite vraiment d'être noté, si ce n'est en raison de cette apparence de lassitude qui en forme la note dominante.

Des télégrammes de presse ont annoncé dernièrement la visite à Tanger et dans la zone califale du Chargé d'affaires égyptien à Madrid (ma communication n° 840 du 23 octobre)[2] et, peu après, la remise au Secrétaire général de l'ONU d'un mémorandum rédigé par les nationalistes marocains. *Reuter* ne s'est pas fait faute d'indiquer à ce propos que la question marocaine serait sans doute soulevée à l'Assemblée, à l'occasion du débat sur l'Espagne. À en croire cette agence, la délégation du Pakistan se chargerait alors de défendre la thèse de l'indépendance chérifienne.

En d'autres temps, de telles nouvelles eussent provoqué, en Égypte, des commentaires nombreux et, certainement, pleins de flamme ; elles n'ont été reproduites que par quelques journaux. Ceux-ci se sont d'ailleurs contentés de reprendre le texte de ces dépêches sans l'accompagner d'aucun développement. Seul *Al Mobattam*, feuille de faible tirage, s'est attardé quelque peu sur la seconde de ces informations, mais pour conclure que, pas plus que l'Égypte, le Maroc ne saurait attendre aucune aide positive de l'ONU contre l'impérialisme occidental, qu'épaulent maintenant les États-Unis.

Le point de vue ainsi exposé par ce quotidien trouve cependant son expression la plus éloquente dans le silence unanime que la presse et des milieux politiques ont fait autour de cette nouvelle.

(Direction d'Afrique-Levant)

[1] Document non reproduit.
[2] Document non reproduit.

319

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2801-2804. *Paris, 15 novembre 1947.*
Réservé. Urgent.

Certains points de votre télégramme n° 2620[2] ont attiré mon attention, et je désire vous faire part de mes observations à leur sujet.

1) Je comprends qu'une fourniture de charbon polonais de Silésie à l'Allemagne ait été mentionnée comme une éventualité, encore qu'elle soit peu probable. Mais il ne semble pas qu'il nous appartienne d'insister sur une question de cette nature, dont l'aboutissement risquerait d'être seulement une augmentation des quantités de charbon mises à la disposition de l'Allemagne. Ce qui nous intéresse c'est l'application stricte, et si possible le développement, de l'accord déjà conclu avec les Anglo-américains pour la répartition du charbon de la Ruhr.

2) En ce qui concerne l'unité économique de l'Allemagne en général, vous savez que nous n'avons jamais été demandeurs. Nous avons simplement déclaré que nous l'accepterions à titre provisoire en attendant le règlement des problèmes d'ensemble, et en particulier de ceux que nous avons-nous-mêmes posés (Ruhr et Sarre).

3) Sur l'éventualité d'une fusion, mon télégramme n° 2780[3] vous a déjà donné des indications. J'en ajoute une autre relative à un échec possible de la conférence de Londres. Il est nécessaire, comme vous l'avez souligné, que les positions des différents gouvernements sur les divers problèmes soient prises avec la plus grande netteté possible. Je ne crois pas cependant que cela doive nous conduire à préconiser nous-mêmes, de préférence à toute autre hypothèse, l'échec de la conférence et la rupture du système quadripartite. Ce serait une position difficile à défendre si l'on en envisage les conséquences d'ordre général pour notre pays et pour le monde. En se bornant aux problèmes allemands, on doit constater d'autre part, qu'un échec complet n'est pas une perspective que nous avons intérêt à encourager.

C'est pourquoi en définitive je serais plutôt enclin à accepter les vues qui vous ont été exposées par vos interlocuteurs concernant l'opportunité, dans le cas où aucun accord ne serait possible à Londres, d'éviter une rupture et de s'orienter vers un ajournement, sans préjudice des pensées qu'un échec même masqué autorise à mûrir.

(Secrétariat général)

[1] Télégramme sans signature, en provenance de la direction d'Europe. Note manuscrite : M. *de Leusse.*

[2] Voir le document n° 306.

[3] Document non reproduit.

320

NOTE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES SUR L'AVENIR DU PALATINAT

N. *Paris, 15 novembre 1947.*

1) Par lettre n° 1074/POL en date du 7 août[1], M. le ministre des Affaires étrangères rappelait que, malgré ses instructions antérieures, le problème du régime administratif spécial du Palatinat à l'intérieur de l'État rhéno-palatin restait sans solution.

En créant l'État rhéno-palatin, le gouvernement français, fidèle à la ligne générale de sa politique, était resté soucieux de ne pas détruire les traditions d'administration locale particulièrement vivaces dans la province palatine et, par conséquent, de faire en sorte que celle-ci conserve au moins les droits particuliers dont elle jouissait sous le régime bavarois. Cette préoccupation se traduisit dans l'article 1 de l'ordonnance n° 57, portant création du *Land* qui distinguait nettement entre la province du Palatinat et les quatre districts rhénans, ainsi que dans les termes suivants de la déclaration du général commandant en chef précédant l'ordonnance : « Cette ordonnance donne à ces populations les moyens d'organiser (le *Land*) sur des bases démocratiques, tout en respectant dans le Palatinat par exemple les traditions et les aspirations locales ».

Le désir du gouvernement de voir reconnaître au Palatinat un statut spécial dans le cadre de l'État rhéno-palatin fut précisé par des instructions en date du 21 novembre 1946, qui prescrivaient aux autorités d'occupation d'obtenir de la commission mixte chargé de préparer la constitution, l'inscription dans le texte constitutionnel des dispositions suivantes :

1) « L'État rhéno-palatin comprend quatre districts : Coblence, Trèves, Montabaur et Mayence, ainsi que la province du Palatinat ».

Ainsi se trouvait marquée nettement la volonté de donner au Palatinat un régime spécial par rapport aux quatre autres *Bezirke*.

2) Le responsable de l'administration de la province sera nommé par le chef de l'État sur proposition d'une assemblée provinciale palatine.

3) L'administration du Palatinat devra conserver les attributions qui étaient les siennes avant 1933, notamment en ce qui concerne l'éducation publique et les cultes et le domaine forestier.

2) En fait, les constituants rhéno-palatins, malgré les observations des autorités françaises qui, semble-t-il, n'agirent pas en la matière avec toute l'efficacité désirable, s'efforcèrent de réduire au minimum les références à un statut particulier du Palatinat. Le texte constitutionnel qui fut adopté contient en effet simplement les dispositions suivantes :

[1] Document non reproduit.

a) « Le *Land* rhéno-palatin comprend les *Bezirke* de Coblence, Montabaur, Hesse-Rhénanie et Trèves, plus le Palatinat » ;

b) « Les droits d'autonomie administrative des différentes parties du *Land* et singulièrement du Palatinat seront déterminés par la loi sur l'autonomie administrative » (art. 78).

Ce texte donnait au *Landtag* la possibilité de résoudre le problème palatin dans le sens désiré par nous, mais il restait assez vague, assez susceptible d'interprétation, pour ne pas lui en faire une obligation.

D'autre part, afin de régler temporairement le sort du Palatinat, le délégué supérieur de l'État rhéno-palatin faisait adopter par les représentants allemands un texte administratif provisoire, le *Geschäftsordnung* du 7 janvier 1947, qui devait rester en vigueur « jusqu'à l'acceptation de la constitution ».

Ce texte reconnaissait au Palatinat la qualité de province, mais simplement en ce qui concerne les droits d'administration autonome, le Palatinat devant par ailleurs conserver la dénomination de *Verwaltungsbezirk* en tant que circonscription administrative de l'État. Il plaçait à la tête de la province un *Oberregierungpräsident* (et non simple *Regierungspräsident* comme dans les *Bezirke*). Il précisait que ce fonctionnaire était le représentant de la *Landesregierung* dans la province, posait en principe qu'il pouvait recevoir des pouvoirs plus étendus que ceux des *Regierungspräsidenten* (mais sans définir ceux-ci), et lui reconnaissait le droit de présentation au ministre-président des candidats pour les fonctionnaires supérieurs, ainsi que le droit de nomination pour les autres fonctionnaires. Enfin le gouvernement provincial recevait le droit d'administrer lui-même le patrimoine mobilier et immobilier provenant de l'ancienne province du Palatinat et de l'ancien *Land* bavarois. Ce texte donnait satisfaction dans une certaine mesure aux demandes françaises. Il avait cependant l'inconvénient d'être confus et de manquer de précision. Il contenait en effet deux notions juxtaposées et mal harmonisées, l'une définissant le Palatinat comme un simple district administratif de l'État rhéno-palatin, l'autre établissant un statut d'administration provinciale autonome, notions dont la première devait en fait prendre rapidement le pas sur la seconde. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1947 les pouvoirs du gouvernement provincial furent constamment amenuisés. Peu à peu furent soustraits à sa compétence un certain nombre de services qui furent directement rattachés aux ministères de Coblence par simple lettre de service parfois même à la suite d'une injonction verbale. Le délégué supérieur pour l'État rhéno-palatin ne crut pas devoir s'opposer à ces mesures ou lui paraissaient justifiées par la nécessité où se trouvait le gouvernement central de prendre en main l'appareil administratif de l'ensemble du *Land*, surtout dans le domaine économique et financier. Certains textes même allant en ce sens furent pris à l'initiative de la délégation supérieure.

Ce mouvement centralisateur s'accentua depuis l'adoption de la Constitution, le gouvernement rhéno-palatin semblant considérer que dès lors la *Geschäftsordnung* n'était plus en vigueur. M. de Boislambert dut

alors faire savoir aux autorités allemandes qu'il entendait en maintenir l'application jusqu'à ce que le statut définitif du Palatinat soit réglé par voie constitutionnelle en application de l'article 78.

La divergence croissante entre les conceptions françaises initiales et les tendances des dirigeants de l'État rhéno-palatin devait éclater le lendemain à la séance du *Landtag*, au cours de laquelle fut votée par tous les partis une motion flétrissant en termes d'une particulière violence les « menées séparatistes » de certains éléments du Palatinat.

3) Sous couleur d'attaquer les « séparatistes », la motion en question mettait en fait en cause directement la politique de la puissance occupante. Elle s'élevait en effet contre l'idée « d'une soi-disant autonomie administrative ou de privilèges du Palatinat » qui auraient pour but « de réaliser un écartèlement de notre pays afin de favoriser par là-même le séparatisme ». Elle donnait, d'autre part, une interprétation de l'article 78 directement contraire aux désirs exprimés par les autorités françaises et qui aboutissait en fait à la négation de tout statut particulier palatin. « L'idée de l'autonomie administrative qui est fixée par la Constitution et approuvée par tous les pays unanimement, devra être réalisée aussi bien dans le Palatinat que dans toutes les parties du *Land* ». Enfin, il n'était pas jusqu'à la *Geschäftsordnung* elle-même qui ne fut visée dans le passage suivant : « Le *Landtag* s'élève cependant contre toutes mesures administratives à caractère organique propres à relâcher les liens unissant le Palatinat à l'ensemble du *Land* rhéno-palatin et à usurper les droits du *Landtag* de régler la future organisation de notre pays au moyen de la loi sur l'autonomie administrative prévue par notre Constitution ». Le vote de la motion en question constituait donc un fait politique d'une gravité certaine, à la fois parce qu'il mettait en cause en fait la politique de la puissance occupante et parce qu'il compliquait singulièrement un problème maintenant envenimé faute d'avoir reçu à temps une solution.

Il était l'aboutissement d'une manœuvre politique unissant contre la puissance occupante les *leaders* CDU de Coblence à tendance centralisatrice et les socialistes palatins, moins soucieux sans doute de défendre l'unité de l'État rhéno-palatin que de favoriser l'unité allemande. De cette manœuvre c'est, semble-t-il, les socialistes qui ont pris l'initiative. En agitant le spectre séparatiste, il leur a été possible de rallier l'ensemble des partis. Nous nous trouvons ainsi actuellement dans la situation paradoxale d'avoir à défendre les droits du Palatinat contre un des partis palatins les plus importants dont le *leader* est placé à la tête de l'administration provinciale.

4) La manifestation contre la puissance occupante que constituait le vote du *Landtag* appelle une riposte. Le délégué supérieur de l'État rhéno-palatin a donc été chargé de demander sans délais au ministre-président le dossier des prétendues machinations séparatistes qui ont motivé sa déclaration au *Landtag*. À Neustadt une démarche identique a été faite par M. Brozen-Favereau auprès de l'*Oberregierungspräsident* Boegler qui

semble le véritable instigateur des incidents du 6 novembre. Ces démarches nécessaires ne sont pourtant pas suffisantes, reste maintenant à déterminer la conduite que nous devons adopter en ce qui concerne la garantie des droits spéciaux du Palatinat.

Tenant compte des difficultés nouvelles suscitées par le vote de la motion en question, le général Koenig a décidé de ne pas donner suite à son projet de création d'une commission palatine qui, d'après ses directives précédentes devait être chargée d'étudier un statut spécial pour le Palatinat.

Il a été par contre décidé que la délégation générale de Coblence devrait, dans un très court délai déterminer en accord avec la délégation de Neustadt, les points essentiels sur lesquels le particularisme palatin doit trouver son expression dans le cadre de la loi prévue à l'article 78 de la Constitution.

Cette étude une fois menée à bien, M. de Boislambert en communiquerait les points essentiels au ministre-président de l'État rhéno-palatin et lui demanderait d'en saisir le *Landtag*.

Cette procédure ne laisse pas de présenter certains inconvénients. Étant donnée la position prise par le *Landtag* le 6 novembre, on peut penser qu'un projet qui accorderait au Palatinat un statut privilégié ne serait pas actuellement susceptible de recueillir une majorité. Nous risquons ainsi de voir un texte appuyé par nous mis en échec par un vote du *Landtag*, ce qui serrait assurément nuisible à notre prestige. Il me semble donc pas politique de provoquer très rapidement la discussion au *Landtag* d'un projet de loi en application de l'article 78. Une procédure en deux temps apparaît donc préférable.

a) Dans un premier temps, le délégué supérieur ferait savoir au ministre-président, et éventuellement à tous les chefs de partis convoqués en même temps qu'après la manifestation du 6 novembre, les autorités françaises se voient dans l'obligation de rappeler le gouvernement rhéno-palatin au respect effectif des principes posés lors de la constitution du *Land*. Les considérations suivantes seraient développées :

1) La *Geschäftsordnung* reste la Charte de l'État rhéno-palatin jusqu'au moment du règlement par voie constitutionnelle du statut palatin ;

2) Le gouvernement de Coblence s'est, en fait, écarté depuis janvier 47 de cette charte. Il convient donc de revenir au respect intégral de l'esprit de celle-ci, et d'en préciser à la lumière de l'évolution récente les dispositions sur certains points. Il faut à cet égard établir une distinction :

a) entre les services économiques et financiers qui doivent normalement être dirigés de Coblence et pour lesquels il suffira d'appliquer ou d'accélérer les mesures de décentralisation actuellement en instance ;

b) et d'autre part, certains services qui doivent dans notre esprit faire partie de l'administration autonome de la province palatine, qui par là même bénéficiera d'une décentralisation plus accentuée que les autres parties du *Land*, à savoir :

– Enseignement et cultes dans la limite des principes généraux posés par les lois du *Land* (ces services ont été rattachés à Coblence par lettre ministérielle en date du 6 mai 1947).

– Administration des forêts (par texte du 26 mars 1946, le *Landesforstamt* du Palatinat a été rattaché à celui de Coblence).

Sur ces deux points, bien qu'ils n'aient pas été prévus expressément dans la *Geschäftsordnung* et qu'il s'agisse là de pouvoirs qui appartenaient avant 1933 au *Land* Bavarois, il y a lieu de revenir sur les instructions ministérielles en question.

En ce qui concerne les services du Travail, il y a également lieu de maintenir un *Landesarbeitsamt* à Neustadt.

3) Les pouvoirs de l'*Oberregierungspräsident* doivent être confirmés et définis. Les pouvoirs de cette police prévus par la *Geschäftsordnung* ne doivent pas être en fait annulés par le rattachement direct de l'ensemble des services de police à Coblence. Enfin, comme c'était le cas pour le président de la province sous la législation bavaroise il doit être organe d'exécution de tous les ministères, sauf celui de la Justice, et organe de coordination de toutes les administrations de ces ministères établis dans la province, avec obligation pour celles-ci de ne correspondre avec Coblence que par son intermédiaire.

Ce redressement de la situation devrait s'opérer par voie administrative, sans que le *Landtag* soit appelé à prendre position à ce sujet.

Si une intervention de ce genre des autorités françaises est considérée comme excessive, on pourrait se contenter de rappeler le gouvernement rhéno-palatin au respect strict de la *Geschäftsordnung*, sans ajouter les précisions données ci-dessus sur l'enseignement et les forêts. Ceci serait en tout cas un minimum.

b) Dans un deuxième temps, on préparerait le vote par le *Landtag* de la loi constitutionnelle. Les partis devraient à cet égard être amenés à comprendre que l'ordonnance n° 57 du commandant en chef les lie au même titre que le texte constitutionnel lui-même et que ce dernier doit être interprété en fonction de celle-ci. Il convient donc que ce texte ne se borne pas à réglementer la décentralisation administrative de l'ensemble du *Land*, mais reconnaisse à la province palatine les droits spéciaux ci-dessus indiqués. Il conviendra dans cet ordre d'idées de déterminer s'il est opportun que la province reçoive pleine propriété non seulement du patrimoine de l'ancienne province palatine mais aussi des domaines appartenant antérieurement au *Land* bavarois, dont elle a actuellement l'administration. Nous pourrons faire observer que les droits particuliers ainsi accordés au Palatinat ne relâchent nullement les liens entre la province et l'État, mais se bornent à donner à l'autonomie administrative de celle-ci un contenu concret, en lui réservant un secteur particulier[1].

[1] Voir document n° 243.

5) S'il est nécessaire d'agir avec rapidité et énergie dans cette affaire, qui risque de mettre en jeu d'autorité de la puissance occupante, à un moment où un peu partout en zone française se manifestent à cet égard des tendances assez inquiétantes (cf. les incidents récents au *Landtag* badois), il est non moins indispensable de faire la preuve de notre bonne foi en la matière et de ne pas nous laisser attribuer des arrière-pensées.

Il est certain en effet que les bruits qui ont circulé ces temps derniers dans l'État rhéno-palatin, sur les projets de création d'un ensemble Sarre-Palatinat, les articles qui ont paru dans la presse anglo-saxonne sur la recrudescence d'activité de mouvements de caractère en fait séparatiste comme l'Union rhénane ou « Les amis de la France » ont pu servir de prétexte à l'agitation récente. On devra donc réitérer aux services français quels qu'ils soient (services de renseignements y compris) des consignes d'absolue réserve à ce sujet. L'activité de mouvements privés comme « l'Union pour la rive gauche du Rhin » devra également être contrôlée. Une déclaration du général Koenig sous forme d'interview ne sera pas non plus inutile.

6) Sur tous ces points, étant donnée l'importance du problème soulevé, une prise de position du Département sous forme d'instructions adressées au commandant en chef apparaît souhaitable.

(Direction politique)

321

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 2681-2685. *Londres, 17 novembre 1947, 20 h. 35*

(*Reçu* : le 17, 22 h.)

M. Burnay et le professeur Gros qui ont suivi le différend avec le Siam depuis l'origine me communiquent les observations suivantes sur la base des informations reçues ce jour.

« L'effet du traité de 1946 a été de porter le différend du plan politique sur le plan juridique. Ceci assure à la France trois avantages :

1) La question territoriale a été soustraite à la compétence de l'ONU.

2) La France qui avait déjà un titre ancien et incontesté est rentrée en possession.

[1] Télégramme destiné à la direction d'Asie. Note manuscrite : *M. Millet, m'en parler.*

3) La décision favorable de la Commission de conciliation renforce notre position.

Les Siamois redoutent probablement de s'engager plus avant dans la procédure de l'acte général de 1928 qui leur ouvrirait un recours à l'arbitrage. À la lumière de ces considérations leur réponse du 5 novembre se comprend bien : elle a pour objet de faire repasser l'affaire du plan juridique au plan politique.

Pour couper court à cette manœuvre il nous semble nécessaire :

1) De relever immédiatement devant le président de la Commission de conciliation les vices juridiques de la réponse siamoise. Le refus des Siamois n'appellerait aucun commentaire si c'était un refus pur et simple, mais les raisons dont ils l'accompagnent sont de telle nature que si elles étaient invoquées à l'appui du recours à l'arbitrage, ce recours échouerait certainement. Leurs raisons se fondent sur des considérations étrangères au compromis de 1946 et irrecevables en vertu de ce compromis, cela est patent lorsqu'il invoque l'absence de plébiscite alors que le principal effet du traité de 1946 a été de remettre en vigueur le traité de 1937 après avoir annulé le pseudo-traité de Tokyo.

2) De prévoir le développement de la manœuvre siamoise qui tend à laisser la question ouverte et à échapper à la nécessité de l'instance d'arbitrage instituée par l'acte général de 1928. Les Siamois comptent que l'ONU pourra évoquer l'affaire sur leur demande sur la base des principes dont ils se prévalent indûment dans leur réponse du 5 novembre. Nous devons être prêts, dans cette hypothèse à démontrer que les pouvoirs d'évocation du Conseil de sécurité ne sont pas illimités et qu'il ne peut se saisir par la voie de l'évocation d'une affaire soumise par le traité de 1946 à la procédure de l'acte général de 1928. Même si les Siamois prétendaient que la situation locale met la paix en danger nous devons soutenir que le règlement territorial ne saurait pour autant être remis en question ».

MM. Burnay et Gros souhaiteraient que ces observations, si elles rencontrent l'assentiment du Département, soient communiquées à M. Lacoste et à M. Parodi.

Vous recevrez par la première valise un projet de lettre au président de la Commission de conciliation établi sur la base des observations précédentes que l'agent français serait chargé de remettre à M. Philipps[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Il avait été rappelé que les membres neutres de la Commission de conciliation étaient des personnes privées, choisies sur leurs mérites et non pas déléguées par leur gouvernement (télégramme de Saïgon n° 398 du 13 novembre 1947 non reproduit).

322

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1].

T. nos 2693-2696.
Réservé.

Londres, 18 novembre 1947, 19 h. 50

(*Reçu* : le 18, à 21 h.)

Je me réfère à votre télégramme nos 2791-96[2].

J'ai dit hier à sir Orme Sargent que, d'après ce que notre ambassadeur à Washington croyait savoir, le Département d'État attacherait beaucoup d'importance avant de définir sa propre attitude devant le coup d'état siamois à connaître la réaction et les intentions du gouvernement britannique. Il m'a répondu qu'en fait les échanges d'informations avaient déjà eu lieu entre Londres et Washington. Pour le moment on demeure ici dans l'expectative. L'ancien gouvernement ne s'est pas encore dissous, il siègerait quelque part à bord d'un navire et enverrait des émissaires à l'ambassade d'Angleterre pour demander s'il convenait qu'il engageât une lutte ouverte contre le maréchal Pibul. C'est un genre d'avis qu'il est malaisé de donner dans une situation incertaine.

J'ai dit au Sous-secrétaire d'État permanent que puisque dans cette affaire le gouvernement américain semblait attacher tant d'importance aux réactions britanniques, le *Foreign Office* reprenant notre suggestion de consultation devrait proposer une réunion tripartite ; l'annonce même d'une telle réunion aurait à Bangkok un effet salutaire. Sir Orme Sargent réfléchit à la suite d'une initiative de ce genre. De son côté, il se demandait s'il n'y aurait pas place pour une démarche commune anglo-américaine qui avant toutes choses inviterait à nous donner les mêmes assurances que celles qui ont déjà été fournies à Londres et à Washington[3].

Malheureusement la répudiation américaine par le gouvernement précédent des recommandations de la Commission de conciliation diminuerait fortement en ce qui nous concerne la portée d'assurances de ce genre.

À la lumière des dernières informations que le Département a pu recevoir de Bangkok et de Washington, j'aimerais savoir vers quelle solution vous souhaitez que j'oriente le *Foreign Office*[4].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Note manuscrite : *Répondu le 19/11/47. Communiquer Washington, Bangkok.* Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Chauvel et Falaize.

[2] Document non reproduit.

[3] Note manuscrite : *M. Millet, voir exactement s'il y a divergence dans les assurances qui nous ont été données à nous et à la Grande-Bretagne.*

[4] Baeyens avait fait savoir à Massigli que le gouvernement approuvait sa proposition (et non pas celle de Sargent comme l'avait d'abord cru le Département) d'une consultation à trois, aussi rapidement que possible. En attendant, il était souhaitable de publier dans les trois capitales,

323

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3490-3500. *Washington, 18 novembre 1947.*
Secret. Réservé.

J'ai vu, ce matin, le Secrétaire d'État auquel j'avais demandé un rendez-vous avant son départ pour Londres jeudi prochain. Je lui ai dit que je serais heureux de vous faire savoir ce qu'il pensait des propositions que vous lui aviez soumises avant votre départ de New York au sujet du contrôle de la Ruhr ainsi que son opinion sur les débats qui allaient s'engager à Londres. Le général Marshall m'a tout d'abord indiqué les grandes lignes de ce qu'il comptait dire ce soir dans un discours qu'il prononcera à Chicago au sujet du problème allemand[2]. Tout en affirmant la nécessité d'élever le niveau, actuellement beaucoup trop bas, de la production allemande et de faire contribuer le pays à la restauration européenne, il m'a dit qu'il insisterait aussi sur les précautions à prendre pour que le danger allemand ne renaisse point et qu'il recommanderait pour l'avenir la création d'un organisme international chargé d'assurer une distribution équitable du charbon et de l'acier produits dans le bassin.

Je lui ai fait observer que vos propositions allaient plus loin et que vous aviez envisagé la formation d'un véritable conseil d'administration international dont les pouvoirs iraient bien au-delà d'une simple répartition du charbon et de l'acier.

J'ai également rappelé vos suggestions pour la période présente, votre demande que les pouvoirs du groupe de contrôle allié soient établis de telle manière qu'ils lui confèrent les fonctions et les responsabilités d'un conseil d'administration. J'ai profité de cette occasion pour exprimer le regret que les dirigeants des mines alliées dans le bassin d'Aix-la-Chapelle soient en fait placés sous l'autorité de la direction allemande des mines, un précédent inquiétant étant ainsi créé qui rend plus difficile l'établissement des garanties que nous estimons indispensables en ce qui concerne la Ruhr.

un communiqué identique (télégramme pour Washington nos 3572-3575, Bangkok nos 496-499, Nankin n° 785, Londres nos 2862-2865 du 21 novembre 1947 et pour Londres nos 2802-2803 du 24, non reproduits).

Ashley Clarke s'était rendu au Département le 22 novembre pour rendre compte des instructions de son gouvernement à sa représentation à Bangkok en vue d'appuyer les positions françaises (note de la direction d'Asie-Océanie, du 22 novembre 1947 non reproduite).

Bonnet avait rapporté l'hostilité du *State Department* envers le gouvernement Pibul, mais l'administration américaine n'attachait pas d'importance particulière à la position britannique dans ce domaine, comme le croyait à tort le ministère des Affaires étrangères. Il s'agissait seulement pour la France, si elle voulait s'assurer du concours américain, de s'associer aux efforts britanniques (télégramme de Washington nos 3565-3571, diffusé à Londres sous les nos 2889-2895, du 23 novembre 1947, non reproduit)

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à M. Chauvel et M. Falaize.

[2] Voir document n° 327.

Le Secrétaire d'État m'a dit alors qu'il avait mûrement réfléchi aux conversations qu'il avait eues avec vous à New York et qu'il y avait eu à ce sujet des échanges de vues suivis entre le Département d'État et celui de la Guerre, mais que pour le moment il se préoccupait de la situation présente plutôt que de ce qui adviendrait quand on pourrait envisager l'organisation définitive de l'Allemagne.

En attendant, un certain nombre de questions allaient se poser, d'abord à Londres et ensuite, si l'on se trouvait devant un « mur », dans les discussions qui auraient sans doute lieu entre alliés occidentaux sur la constitution d'une « trizone ».

En prévision de ces divers débats, le général Marshall m'a posé deux questions :

Il m'a demandé tout d'abord quelle est notre position en ce qui concerne la participation soviétique au contrôle de la Ruhr. Je lui ai répondu qu'à ma connaissance cette question n'avait pas été examinée récemment par mon gouvernement. Du côté soviétique, le problème de la Sarre, fort important pour nous, est lié à celui de la Ruhr, alors que nous séparons les deux questions, et le Kremlin d'autre part tient toujours pour une centralisation de l'Allemagne au lieu que nous demeurons résolument en faveur d'une fédération reconnaissant des pouvoirs étendus aux États individuels. Le Sous-secrétaire d'État a aussi sollicité mon avis sur la possibilité suggérée par certaines personnes, a-t-il dit, d'une paix séparée au cas d'une absence d'entente à Londres. Je lui ai dit que je n'avais reçu aucune indication à ce sujet et que mon impression était que cette éventualité n'avait pas été envisagée par mon gouvernement. Enchaînant aussitôt, le général Marshall a développé un certain nombre de considérations fort intéressantes et qui me semblent prouver clairement qu'il est opposé à l'idée d'une paix séparée. Je rencontre, m'a-t-il dit, le même problème des deux côtés (…)[1] avec le Japon aussi bien qu'avec l'Allemagne. En Extrême-Orient, la Chine recule devant un projet de paix séparée en l'absence de l'URSS. Son attitude est dictée par la crainte de Moscou et se différencie nettement de celle des Soviets quand ils ont rejeté les propositions avancées par les États-Unis. On ne peut néanmoins, a ajouté le Secrétaire d'État, concevoir une paix avec le Japon sans Moscou et Nankin. Il s'est au surplus montré très sceptique sur le succès de la politique de démocratisation du Japon. Il a déclaré que des mesures utiles étaient prises, citant notamment l'accès des femmes à la vie publique, mais a ajouté qu'il faudrait un siècle avant d'avoir transformé la mentalité japonaise.

Sans pousser l'analogie dans les détails en ce qui concerne l'Allemagne, il n'a pas caché qu'il avait aussi de multiples côtés, de graves soucis. Sans doute, ne partage-t-il pas toutes les craintes françaises. Mais il s'inquiète du jeu que pourrait un jour mener un gouvernement allemand avec Moscou en vue de rétablir une Allemagne unie et centralisée. Comme il faut à son avis avoir de toutes manières des administrations organisées par exemple pour les transports et la monnaie, il se demande comment

[1] Lacune de déchiffrement.

joueront les projets alliés actuels et comment on pourra éviter que l'Allemagne ne place ses espoirs dans une entente ultérieure avec l'URSS. Il a ajouté que c'était là des réflexions purement personnelles dont il me faisait part et qu'il ne parlait pas au nom du Département d'État.

Comme le Secrétaire d'État n'a pas lui-même donné de réponse à la question qu'il posait, je n'ai pas pu discerner quels sont exactement ses projets. Il n'a pas indiqué de terrain d'entente avec les Soviets et il a plusieurs fois au cours de la conversation fit allusion à la possibilité que les alliés occidentaux se trouvent à Londres devant un « mur » (*Stone Wall*).

Il me paraît néanmoins qu'il est très sérieusement préoccupé par le problème des relations futures d'une Allemagne nationaliste dans l'âme et de l'URSS et qu'il sera peu incliné à prendre des décisions définitives susceptibles de faciliter le jeu qu'il redoute.

J'ai pleinement reconnu de mon côté en lui répondant, le danger de voir le nationalisme allemand tenter de s'appuyer sur l'Est contre l'Ouest, reprenant une expression dont il s'était servi, et j'ai cru devoir insister de nouveau sur les deux principales garanties qui nous paraissent devoir être dressées contre le militarisme germanique, à savoir : l'établissement d'une autorité internationale pour diriger les industries de la Ruhr et une solide restauration des États allemands sur un gouvernement fédéral n'ayant que des pouvoirs soigneusement délimités.

Je me suis efforcé de faire ressortir d'une part l'intérêt qu'auraient des États allemands dont l'économie serait intégrée dans l'ensemble européen à défendre ce système et, d'autre part, le fait qu'un gouvernement fédéral privé de la libre disposition des industries de la Ruhr n'aurait que des possibilités très réduites de mener une politique centraliste et militariste. Le Secrétaire d'État a écouté attentivement les arguments que je lui donnais et il a fait preuve pendant toute notre conversation d'une très grande cordialité.

(Direction politique)

324

NOTE SUR LA VISITE DE M. HOFFMAN AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

N. *Paris, 18 novembre 1947.*

J'ai reçu cet après-midi, M. Hoffman, président de la Commission d'administration de la Sarre, et futur président du gouvernement sarrois. Il était accompagné de M. Verdier. Il a soulevé devant moi les points suivants :

1) Il espère que sur le plan de la politique intérieure, le futur haut-commissariat interviendra moins que le gouvernement militaire actuel. Il a fait notamment allusion à la politique scolaire, estimant que les fonctionnaires du gouvernement militaire avaient favorisé la tendance socialiste qui

s'oppose à celle majoritaire du CDU, partisan de l'école confessionnelle. Je lui ai répondu que le haut-commissariat dépendrait directement du ministère des Affaires étrangères et que ce dernier veillerait à l'application stricte du statut.

2) Lors d'une visite des Sarrois à M. Bidault, il y a quelques mois, M. Hoffman avait soulevé la question de l'établissement d'une sorte de bureau sarrois à Paris, chargé de questions économiques et consulaires pour les Sarrois. M. Verdier a fait allusion à la possibilité de nommer M. Muller à la tête de ce bureau, en lui donnant même éventuellement un titre de « Chargé d'affaires ».

J'ai répondu que c'était la première fois que j'entendais parler de cette question et que j'étais dans l'impossibilité de me prononcer.

3) M. Hoffman m'a indiqué qu'au Parlement sarrois le vœu aurait été émis que des Sarrois soient adjoints à certains consulats de France, là où les intérêts sarrois sont importants (Luxembourg). J'ai répondu qu'il s'agissait là d'une question nouvelle pour moi, mais qu'en tous les cas une telle formule ne pourrait pas être appliquée, si elle devait l'être, avant que le statut international ne soit intervenu.

4) Il s'est plaint du nombre trop considérable de fonctionnaires français à Sarrebrück et de l'abus des réquisitions.

5) Il craint que le taux appliqué pour l'échange des billets ne rende la vie difficile, sinon intenable, pour les retraités ou pensionnés. Je lui ai indiqué que, dans mon esprit, le rattachement économique impliquait la similitude de législation pour les retraites, pensions et assurances.

6) Il a insisté sur la nécessité d'approvisionner la Sarre au maximum, d'ici Noël, en biens de consommation. Je lui ai répondu qu'un effort considérable avait été entrepris par la France, malgré ses propres difficultés, et qu'il convenait qu'un courant commercial s'établisse aussi vite que possible entre la France et la Sarre.

7) M. Hoffman reviendra à Paris dans une dizaine de jours. Il demandera sans doute à être reçu par M. Chauvel et par M. Paris. Je lui ai indiqué que M. Couve de Murville serait à Londres.

(Direction d'Europe)

325

M. Garreau, Ambassadeur de France, Délégué de la France au Conseil de Tutelle,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 428. *Paris, 18 novembre 1947.*

Je crois qu'il n'apparaîtra pas sans intérêt à Votre Excellence qu'une sorte de revue de la politique coloniale soit aujourd'hui dressée, qui permette aux administrations responsables des territoires d'outre-mer de se rendre un compte exact de ce qui s'est fait à Lake Success en 1947 à leur propos et de ce que l'on y pense en général touchant les choses coloniales. La session ordinaire de l'Assemblée s'achève ; la mise au point que l'on va tenter vient au moment où, dans l'état menacé du monde, les diverses tendances politiques ont pu se situer, pour un temps tout au moins, en face du problème colonial.

Depuis San Francisco, si l'on veut, depuis la mort de Roosevelt, la rivalité russo-américaine n'a cessé d'avoir le double effet suivant : autant la politique soviétique, retournant à ses sources révolutionnaires, s'appliquait à devenir le champion des indépendances coloniales, autant la politique américaine, soucieuse de retenir ses alliés occidentaux, tempérait son idéologie anticolo-niale et virait au conservatisme le plus prudent. L'un et l'autre mouvement étaient déjà sensibles à Londres au début de 1946 ; on les percevait bien mieux encore à Lake Success huit mois plus tard ; personne ne devait plus ignorer l'évidence au cours de l'année 1947.

Cette remarque essentielle et qui domine l'ensemble du débat, ne doit pourtant pas être entendue sous une forme qui ferait illusion.

L'anticolonialisme soviétique n'est qu'un moyen ; le catéchisme léniniste nous renseigne assez bien par exemple sur le sens de l'appui qu'il faut donner aux nationalistes hindous, bons capitalistes comme on sait ; ils sont la transition inévitable entre le régime anglais et le régime prolétarien ; plus tôt ils règneront et plus vite ils feront place nette à la révolution. Outre cette considération doctrinale, l'anticolonialisme soviétique agit aujourd'hui comme un engin de guerre contre le travaillisme britannique et contre les sages combinaisons du Département d'État. Frapper l'Angleterre, compromettre Washington, tels sont ses buts immédiats. Ainsi, sous quelqu'angle qu'on le considère, la politique coloniale soviétique est uniquement opportuniste.

Les Américains, au contraire, sans trop de réalisme, restent anticolonialistes et leur mythologie nationale ne cesse de les attacher au culte naïf de l'indépendance pour tous les pays du monde. Mais leur gouvernement,

[1] Note manuscrite : *Faire circuler. MM. Cattand, Millet, Salade, Chevardière, Noyelle, Ollivier.*

chargé d'un souci plus grand, s'efforce, non sans succès, de calmer cet élan traditionnel et de faire penser son public à autre chose. L'anticommunisme virulent, inoculé à l'opinion, la distrait, à cet égard, fort bien et lui fait oublier pour un temps ses préoccupations généreuses. Il nous faut songer pourtant que cet oubli, voulu par le Département d'État, ne durera pas plus que la crise qui l'a suscité et qu'en tout état de cause, il exige, pour être convenablement entretenu, que les colonies ne fassent pas trop parler d'elles.

Sous cette réserve, les États-Unis sont peu à peu devenus nos plus sûrs alliés en matière coloniale. C'est un secours précieux si l'on considère que l'un des sentiments fondamentaux des Nations unies fut et demeure l'anticolonialisme ; l'aversion et parfois la haine du régime colonial ont été dans une bonne mesure, comme l'a remarqué le maréchal Smuts, le liant de l'organisation internationale et l'on a pu avoir l'impression à Paris qu'il y avait là comme une constante, la seule peut-être, des débats de Lake Success.

Cette opinion pourtant ne saurait plus être acceptée telle quelle. Plus d'une nuance doit aujourd'hui la corriger et, pour commencer, l'antisoviétisme. Il a suffit que la Russie prit la vedette sur ce terrain pour que le zèle anticolonial de plus d'un se trouvât calme.

Pour mieux illustrer ce phénomène, il me paraît utile de revenir sur la composition du camp anticolonial aux Nations unies. Si l'on désigne quelques indépendants (Éthiopie, Libéria), on y distingue quatre éléments différents : les pays de l'Amérique latine, les États arabes, les nations asiatiques, enfin les membres du bloc soviétique. A l'exception de ces derniers, il s'agit toujours d'anciennes colonies ou de pays qui furent récemment contrôlés par l'Occident.

C'est là leur seul lien commun. Il n'est plus assez fort pour que cette majorité, une fois augmentée de l'appoint soviétique, demeure inaltérable. Les premiers à broncher ont été les États de l'Amérique latine. Moins par docilité envers les États-Unis que par anticommunisme personnel, plusieurs d'entre eux (Argentine, Brésil, Pérou, Paraguay, Nicaragua, République Dominicaine, Costa-Rica) ont résolument abandonné le peloton, tandis que la plupart des autres, tout en demeurant sur une position hostile au système colonial, s'arrangent ou croient s'arranger de façon que leurs déclarations et leurs votes ne contribuent pas, par la voie de l'anticolonialisme, à favoriser les desseins soviétiques. Seuls, quelques endurcis (Colombie, Haïti, Cuba, Guatemala) persistent encore dans leur vieille logorrhée sans en mesurer les conséquences.

Pour les États arabes, l'alliance soviétique, sur le plan anticolonial, ne peut être qu'un élément de jeu. L'anticolonialisme n'est également, pour eux, qu'une carte dont on jouera avec plus ou moins de violence, d'audace ou de subtilité, selon qu'il paraîtra opportun à la Ligue arabe de le faire pour approcher ses buts particuliers. Ainsi, bien que nous devions nous attendre à ce que les États arabes votent toujours contre nous en la matière, leur comportement ne sera pas nécessairement rigoureux ni même indiscret à notre égard.

On n'en saurait dire autant des nations asiatiques. C'est dans leur groupe que se trouve l'opposition la plus haineuse aux puissances coloniales. L'Inde y est championne. Tout se présente comme s'il s'agissait d'un procès personnel entre la philosophie hindoue et l'Occident. Auprès des Indiens, les Chinois font un peu figure de rivaux, et de rivaux malchanceux, embarrassés par leur courtoisie, leurs difficultés et leurs besoins. Quant à l'ogre philippin, c'est surtout en paroles qu'il dévore. Mais la virulence indienne anime suffisamment le groupe pour que les puissances coloniales et, avant tout, l'Angleterre, n'aient jamais, de son côté, ni paix, ni trêve.

La politique indienne aux Nations unies sait pourtant s'assouplir dans le détail, la France vient, par elle, d'être provisoirement ménagée. C'est là un exemple et il y en aurait d'autres. En revanche, on ne constate pas que le support soviétique fasse hésiter la délégation indienne, dès qu'il s'agit, par un effort commun, de toucher l'Occident en général, l'Angleterre en particulier. L'Asie, représentée par l'Inde, se montre, avant tout, farouchement nationaliste ; tout lui est bon contre l'ennemi européen affaibli.

Il ne résulte pas moins de tout ce qui précède que le camp anticolonial, décidément allégé des États-Unis et alourdi de l'Union soviétique, ne présente plus cette invariabilité ni cette cohérence qui pouvaient faire craindre qu'une certaine philosophie des races nouvelles ne devint, contre les vieux pays d'Europe, la discipline même des Nations unies. Le danger est, sinon conjuré, du moins ajourné. Tant que s'assurera la division du monde, il cèdera le pas à des dangers plus immédiats.

L'audace des puissances coloniales, d'autre part, s'est accrue. De l'attitude effrayée et un peu honteuse qu'elles observaient encore en 1946, les voici passées à la fermeté, parfois même à l'offensive. Ce n'est pas seulement que le péril soit moins grand, c'est aussi qu'il est différent. Il était gênant pour l'Angleterre, par exemple, de se sentir en contradiction avec les États-Unis; il ne lui déplaît pas, on pourrait presque dire qu'il lui convient, de batailler contre les Soviets. Sous ce rapport également, la répartition sommaire des positions politiques entre communisme et anticommunisme sert les puissances coloniales ; leur appartenance à l'anticommunisme fait oublier aux autres, et leur permet à elles-mêmes de surmonter, leur « tare colonialiste ».

Pour ce qui est de la France, on aurait presque l'impression, à entendre les débats qu'elle est personnellement hors de cause. J'ai déjà dit que l'Inde nous avait ménagée ; il en fût de même du groupe soviétique et, généralement, aucune critique directe ne nous fut décernée, par quiconque. Nous ne devons pas pourtant nous faire illusion sur cet apparent privilège. D'une part, la France est toujours bel et bien impliquée dans les mesures proposées ou votées en matière coloniale ; d'autre part, la réserve de l'Union soviétique, voire même ses compliments à notre endroit, n'indiquant pas autre chose que l'espoir de voir se maintenir, dans nos territoires d'outre-mer, notamment en Afrique Noire, la liberté d'action dont le parti communiste y a profité depuis 1946. Que le redressement dans nos possessions s'affirme et la neutralité soviétique ne parlera pas à faire place à la plus âpre offensive.

Telle est, à grands traits, l'évolution récente des Nations unies à l'égard des choses coloniales. Un simple rappel des divers événements de l'année 1947 suffira maintenant à fixer les idées.

La session d'automne de 1946 avait beaucoup, peut-être un peu trop ému les milieux français. La bruyante résolution philippine, la constitution du Comité *ad hoc*, leur avaient sans doute marqué le changement qu'on aurait dès lors pu déceler dans l'esprit de plus d'une délégation, de la délégation américaine entre autres.

C'est la raison pourquoi nous n'abordâmes pas sans appréhension la première session du Conseil de tutelle (mars-avril 1947). Dès l'abord, cette appréhension fut dissipée. L'absence de l'Union soviétique, outre qu'elle nous libérait de notre pire contradicteur, achevait de détruire à notre profit une égalité qui n'était plus déjà que théorique, puisque les États-Unis siégeaient comme puissance coloniale. La prudence américaine, la timidité de la minorité anticoloniale donnèrent aux débats un tour inoffensif, ennuyeux et de bon ton ; on était d'un seul coup, infiniment loin de la démagogie tapageuse en honneur à la quatrième commission. Le Conseil mit un mois à délibérer un règlement discret, une séance à s'occuper des Allemands du Tanganyka, trois jours à voter un questionnaire beaucoup trop lourd et incommode, mais sans méchanceté. En un mot, c'est une session introuvable.

À la fin d'août, le Comité *ad hoc*, plus nombreux, véritablement paritaire et comportant, outre la présence effective de l'Union soviétique, des membres aussi décidés que l'Égypte et l'Inde, n'allait pas être aussi facile que l'avait été le Conseil de tutelle. C'est pourtant là que l'on enregistra, de toute évidence, l'évolution décisive de l'Amérique latine sont deux des trois représentants (Brésil, Uruguay) votèrent toujours contre l'Union soviétique, c'est-à-dire, en fait, pour les puissances coloniales.

Les résultats, malgré cet appoint, furent un peu décevants. Le Comité *ad hoc* adopta cinq projets de résolution, dont trois franchement mauvais, à savoir :

1) Un schéma proposé comme cadre des renseignements à fournir sur les colonies ;

2) Une invitation indiscrète à donner des renseignements en matière politique ;

3) La consécration du Comité *ad hoc*.

Des deux autres projets de résolution, l'un concernant les institutions spécialisées, n'avait aucun intérêt, l'autre au contraire donnait un avantage significatif aux puissances coloniales en ce qu'il comportait la faculté de comparer la situation intérieure des territoires dépendants avec celles de pays indépendants.

La victoire remportée sur ce point indique assez bien que l'esprit de contre-offensive cessait d'être interdit aux puissances coloniales et qu'elles étaient désormais en mesure de tirer parti. On peut s'étonner dès lors qu'elles n'eussent pas en général mieux réussi leur manœuvre dans le

Comité *ad hoc*. C'est, semble-t-il, qu'elles n'avaient pas encore tout à fait pris conscience de leurs moyens ni de leurs intérêts tactiques véritables.

Le poids des erreurs commises à cet égard se fit sentir lorsque se réunit la quatrième commission de l'Assemblée. Nous étions là parmi les cinquante-cinq, bientôt cinquante-sept, nations unies, et bien que le bloc soviétique y jouât le même rôle de repoussoir que l'Union soviétique au Comité *ad hoc*, c'était pourtant d'une façon un peu plus diluée, en tout cas moins immédiate. Il était par conséquent d'autant plus important que les États-Unis prissent, comme ils le firent, la position la plus fermement raisonnable, avec une netteté d'expression dont on n'avait pas eu l'exemple et que plus d'un pays de l'Amérique latine, de son côté, n'hésitait, dans aucune occasion, à voter pour les puissances coloniales.

Il restait néanmoins une majorité suffisante non seulement pour accepter les projets de résolution, à nos yeux indésirables, du Comité *ad hoc*, mais encore pour en retirer le peu de bon et y ajouter quelque chose de pire. L'opération se fit toutefois sans excès de violence verbale, sauf de la part du groupe soviétique, et seulement à une majorité très faible, souvent dérisoire. Il y avait là deux faits nouveaux très importants. La majorité même était si indécise qu'il fut possible de la renverser en séance plénière de l'Assemblée et d'obtenir en fin de compte des textes imparfaits sans doute, mais sensiblement atténués : le Comité *ad hoc* demeurait, mais pour l'année prochaine seulement et limité dans sa compétence ; la comparaison entre pays indépendants et territoires dépendants qui, aux termes d'un amendement soviétique, avait été remplacée en commission par la comparaison entre métropoles et territoires dépendants, n'était pas rétablie, mais l'amendement soviétique lui-même était effacé ; enfin la résolution sur les renseignements politiques était dépouillée par l'assemblée de son caractère insidieux.

En un mot, la Commission ne parvint qu'à peine à être anticolonialiste et l'Assemblée en somme, cessa de l'être. Des travaux du Comité *ad hoc*, un élément pourtant est demeuré intact : le schéma destiné à servir de guide pour la fourniture des renseignements. On le doit à une initiative, nullement malveillante, mais fort maladroite de la délégation américaine. Au lieu d'un cadre souple et léger auquel nous n'eussions pas eu à faire d'objections, les services du Département d'État fabriquèrent sans le vouloir, un véritable questionnaire qui devait, au cours de la discussion, s'enrichir encore d'amendements augmentatifs. Il importe que les administrations des territoires d'outre-mer prennent ce document pour ce qu'il signifie. Ce n'est qu'un schéma (*underline* en anglais), en quelque sorte un guide-âne, qui ne comporte aucun caractère obligatoire et dont on n'est nullement tenu de remplir, serait-ce pas ma mention « néant », les rubriques détaillées. Il semble même qu'il y ait un intérêt véritable à ce que les administrations d'outre-mer ne se montrent pas ici trop dociles. Autant il conviendra, pour la production des renseignements, de suivre l'ordre et le sens général du « schéma », autant il serait regrettable que l'on se crût lié par la rigueur étroite d'un questionnaire. Aux termes de l'article 73 (e) de la Charte, nous n'avons à fournir que des renseignements. Par déférence envers les Nations

unies, nous acceptons de les fournir dans un certain ordre. Notre bonne volonté s'arrête là : l'excessive ponctualité avec laquelle nous répondrions finirait par constituer un précédent contre nous et c'est ce qu'il ne faut pas. M. Gerin, délégué américain au Comité *ad hoc* et auteur de la proposition, m'a d'ailleurs dit qu'il entendait formellement que son schéma n'avait, dans son esprit, aucun caractère impératif et laissait aux administrations coloniales toute liberté d'expression.

Le schéma contient une première partie, purement facultative, concernent certaines catégories de renseignements (géographiques, historiques, administratives, etc.) dont la Charte n'impose pas la transmission. Le gouvernement décidera s'il convient ou non de fournir tout ou partie des renseignements en question. Peut-être jugera-t-il à propos que l'on se contente, pour l'ensemble de cette première partie, d'une description sommaire du territoire considéré, laquelle faciliterait la lecture des renseignements subséquents, mis ne devrait en aucune manière donner matière à discussion.

Les résolutions qui proviennent des travaux du Comité *ad hoc* sont sans doute ce qui intéresse le plus les administrations des territoires d'outre-mer. Il importe pourtant de dire quelques mots des autres sujets coloniaux dont se sont occupées la quatrième commission et l'Assemblée.

D'abord, l'affaire du Sud-Ouest africain. Malgré les efforts de l'Inde, évidemment appuyée par le bloc soviétique, c'est finalement avec le plus de courtoisie possible que les Nations unies constatèrent que l'Union sud-africaine avait contredit aux recommandations précédentes l'invitant à placer le Sud-Ouest africain sous tutelle ; c'est sans rigueur qu'on la pria d'obtempérer enfin.

D'autre part, l'Assemblée approuva l'accord de tutelle sur l'île de Nauru, présenté conjointement par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. La discussion qui eut lieu à ce propos donna l'occasion à M. Fili Dabo Sissokho, député du Soudan, répondant au délégué yougoslave, de faire une déclaration remarquable sur la philosophie de l'Union française. L'Union soviétique et ses satellites observèrent, au long des débats, une attitude critique et négative, moins affirmée peut-être que leur opposition absolue de l'an dernier, mais qui ne permet pas de deviner sur le fauteuil de la Russie au Conseil de tutelle sera, cette fois, occupé.

Enfin, la Commission et l'Assemblée eurent à délibérer d'une proposition indienne qui exprimait le vœu que les puissances coloniales prissent l'initiative de mettre toutes leurs colonies sous tutelle. Ce texte exorbitant fut accepté par la Commission à une faible majorité. Dans la séance plénière de l'Assemblée, il fut repoussé, à la suite de deux votes qui méritent d'être notés. L'Assemblé commença par décider à la majorité simple qu'une majorité des deux tiers était nécessaire pour qu'une telle résolution fut valable, votant au fond, rejeta la proposition par 24 voix contre 24. Ainsi, non seulement la majorité des deux tiers, mais même la majorité simple, n'avait pas été atteinte. Cette simple indication suffit à mesurer le chemin parcouru depuis un an.

C'est dans ces conditions, somme toute, rassurantes, que va s'ouvrir la deuxième session du Conseil de tutelle. Il est possible que les débats y soient moins calmes qu'au mois d'avril même si l'Union soviétique en reste absente ; les États-Unis sont en effet passés du côté des puissances tutrices et, pour que le principe d'égalité fut maintenu, deux nouveaux membres ont dû être élus : les Philippines et Costa-Rica. On sait que les délégués philippins ont un certain penchant pour les grandes déclarations.

Quoiqu'il en soit, tout montre désormais que s'il convient pour nous de demeurer fermes et vigilants afin d'éviter toute surprise de la part des Nations unies, il serait en revanche déplacé, peut-être même assez dangereux, d'entretenir à leur sujet des émotions factices : les vraies menaces intérieures et extérieures, contre l'Union française sont assez graves pour que nous ne cherchions pas à nous leurrer nous-mêmes en plaçant à toute force le péril là où il n'est pas.

(Direction Asie-Pacifique)

326

M. ROSEN, MEMBRE DU GROUPE FRANÇAIS AU CONSEIL DE CONTRÔLE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 635. *Berlin, [19] novembre 1947.*

(*Reçu* : le 19, 23 h. 55)

Primo : Le délégué britannique au CORC avait annoncé le 28 juin (?) dernier l'arrêt définitif des transferts d'Allemands de Pologne à destination de sa zone, précisant que le total transféré atteignait par les transferts officiels ou infiltrations individuelles le chiffre de 1 500 000 prévu dans le plan de répartition des minorités allemandes.

Le général Prawin, chef de la mission polonaise à Berlin, a contesté dans un mémorandum au Conseil de contrôle l'exactitude de cette déclaration.

Il a affirmé que le chiffre réel transféré ne dépassait pas 1 300 000 et conclu en demandant que la zone britannique accepte encore 200 000 Allemands de Pologne.

Secundo : Le Directoire Prisonniers de guerre et personnes déplacées chargé d'étudier cette question a décidé d'entendre le général Prawin. Ce dernier a délégué son adjoint le colonel Jarecki lequel a fourni des précisions intéressantes affirmant notamment que le nombre d'Allemands à transférer au 1er octobre 1947 ne dépassait pas 160 000 dont il fallait déduire 45 000 personnes travaillant pour les troupes soviétiques stationnées en Pologne.

Il a ajouté que les transferts se poursuivaient à une cadence de 3 000 par jour vers la zone soviétique laquelle sur deux millions d'Allemands de Pologne à recevoir en avait accueilli à cette date 1 800 000.

Dans ces conditions, les délégués américain, britannique et français ont estimé que le problème était résolu puisque le nombre d'Allemands restant en Pologne était nettement inférieur à celui que la zone soviétique devait encore recevoir et que les transferts en zone soviétique allaient se poursuivre jusqu'à épuisement.

Tertio : Les déclarations du colonel Jarecki ont vivement irrité les Soviétiques qui après avoir essayé d'éliminer des procès-verbaux toute trace de ses propos, ont finalement obligé le général Prawin à désavouer par une nouvelle lettre au Conseil de contrôle, les affirmations du colonel Jarecki notamment celles relatives au nombre d'Allemands restant à transférer.

Quarto : Cette attitude des Soviétiques paraît dictée par les deux considérations suivantes :

a) À la veille de la conférence de Londres, les Soviétiques désirent pouvoir déclarer que les Britanniques n'ont pas tenu leurs engagements.

b) Les Soviétiques désirent profiter du transfert des Allemands de Pologne pour expulser et transférer en Allemagne les Allemands des territoires de Prusse orientale annexés par l'URSS.

En fait cette opération a déjà commencé.

Un centre ferroviaire de la zone soviétique reçoit chaque jour plusieurs trains d'expulsés venant de Kaliningrad ex-Konigsberg.

Le nombre de ces expulsés en majorité femmes et enfants atteindrait 75 000 personnes avant la fin de l'année.

Quinto : L'opération entreprise par les autorités soviétiques aggravera par un rapport de population imprévu la surpopulation de l'Allemagne.

Il apparaît en effet que les Soviétiques utilisent leur zone pour y déverser toutes les populations allemandes dont ils entendent débarrasser l'Europe orientale.

C'est ainsi qu'ils procèdent simultanément au transfert dans leur zone, d'une partie des minorités allemandes de Hongrie que les Américains s'étaient refusés à recevoir.

Le stade ultérieur de ces opérations consistera à repousser les populations improductives dans les zones occidentales d'Allemagne.

(Direction des Affaires politiques)

327

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3518-3523.
Urgent.

Washington, 19 novembre 1947, 4 h. 30

(*Reçu* : le 20, 4 h. 20)

Le très important discours de politique étrangère qu'a prononcé hier soir 18 novembre à Chicago le général Marshall à la veille de son départ pour Londres traite essentiellement des sujets suivants : les rapports américano-russes et le problème allemand.

À l'égard des Soviets, le Secrétaire d'État a employé des termes beaucoup plus acerbes qu'il ne l'avait jamais fait jusqu'ici. Il leur a reproché avec véhémence de ne pas vouloir la restauration économique de l'Europe, mais de chercher au contraire à maintenir celle-ci dans un état permanent de dépendance et d'éventuelle absorption dans un système étranger à ses traditions et à sa civilisation, de mener, concernant les buts des États-Unis, une campagne de calomnies et d'attaques imprudentes dont les dirigeants soviétiques eux-mêmes ne pouvaient pas ignorer le mal fondé, d'avoir depuis la fin de la guerre et contrairement à l'Amérique et à l'entente travaillé non pas à réduire mais bien à élargir l'ère de déséquilibre dans le monde. Il a dit d'autre part son vif regret que par une initiative inutilement provocante et par une ligne de conduite qui devait fatalement susciter le ressentiment actuel de l'opinion américaine, l'URSS ait en deux ans gaspillé le capital d'estime et d'amitié dont elle disposait en Amérique dans l'été 1945. Mais M. Marshall s'est en même temps appliqué à rassurer les Soviets sur les objectifs de la politique de son pays. Il a déclaré avec insistance que les États-Unis ne songeraient nullement à exploiter la situation européenne pour remplir ce vide par la puissance américaine ; ils souhaiteraient au contraire restaurer le plus rapidement possible l'Europe en une communauté d'États se suffisant à elle-même et mettre un terme à sa dépendance envers l'Amérique.

Il a souligné que le plan européen restait ouvert aux États qui actuellement n'y participent pas. Il a affirmé que dans la réalisation de ce plan le gouvernement américain était prêt à collaborer avec n'importe quel gouvernement sans distinction de régime ni de couleur politique. L'Amérique ne cherche pas à influencer les pays étrangers dans le choix de la forme de leur gouvernement. Elle ne poursuit aucun plan impérialiste.

Touchant l'Allemagne le Secrétaire d'État a développé trois thèmes principaux.

1) La restauration de l'Europe suppose celle de l'Allemagne et sans une (…)[1] de la (…)[2] il ne peut y en avoir de l'économie européenne.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

C'est à tort qu'on accuse les USA de vouloir donner la priorité à la restauration de l'Allemagne.

En fait cette restauration est tellement en arrière de celle des autres États européens qu'elle retarde (...)[1] l'effort de rétablissement du continent. Il est juste enfin à l'égard du contribuable américain qui dépense chaque année des centaines de millions de dollars pour faire vivre la zone américaine que l'Allemagne soit le plus tôt possible mise en état de se suffire à elle-même.

2) Mais il faut faire preuve d'une grande vigilance pour qu'une Allemagne remise sur pieds ne puisse pas à nouveau menacer la communauté européenne.

Cette menace n'est pas uniquement militaire :

Pour maintenir l'Allemagne désarmée et démilitarisée, les USA ont offert un traité de 40 ans qui reste aujourd'hui comme hier ouvert à l'assentiment de l'URSS.

« Il est également d'une impérative nécessité de garantir que la puissance économique de l'Allemagne ne sera pas utilisée par un futur gouvernement allemand comme une arme dans la réalisation d'une politique exclusivement allemande ».

Le Secrétaire d'État reconnaît que le problème est compliqué et ardu, « car une tentative pour limiter artificiellement la production de paix de l'Allemagne pourrait aisément entraver la renaissance essentielle de la production allemande au point de rendre impossible la renaissance économique de l'Europe ». La solution du problème dépend avant tout du futur rôle et du fonctionnement du grand ensemble industriel de la Ruhr. « Les États-Unis pensent que des garanties doivent être instaurées pour que les ressources et le potentiel industriel de la Ruhr, particulièrement en ce qui concerne le charbon et l'acier ne soient pas laissés sous contrôle exclusif de tout futur gouvernement allemand, mais soient utilisés au bénéfice de la communauté européenne toute entière ».

3) Les mesures à la fois militaires et économiques doivent suffisamment protéger l'Europe et le monde contre le danger d'une future domination allemande » pour qu'il soit possible de procéder à l'établissement d'une autorité centrale provisoire dans un État allemand fédéré et de dresser le cadre futur d'« un règlement de paix ».

C'est à progresser dans ces deux voies que s'attachera le Secrétaire d'État à la conférence de Londres[2].

(Direction d'Amérique)

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Peu de temps après, le Département d'État publia une brochure intitulée *Aspects culturels de la politique étrangère des États-Unis* (dépêche de Washington, n° 2377 du 26 novembre 1947, non reproduite). Le document soulignait l'étendue des intérêts américains de part le monde, à la suite du changement de caractère de la guerre moderne et la désorganisation qu'elle provoquât, et enfin le déplacement historique de l'équilibre des forces. Les États-Unis avaient désormais des responsabilités de puissance. Les objectifs de leur politique visaient le rétablissement de la paix

328

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LA DIRECTION D'EUROPE[1]

N. *Paris, 19 novembre 1947.*

Notre ministre à Sofia a appelé l'attention de la direction des Affaires économiques et financières sur le texte de l'accord conclu entre la Roumanie et la Bulgarie à Bistritza le 16 juillet 1947.

Il est indiqué dans l'article 1er de cet accord que les obligations relatives à la première guerre mondiale découlant du traité de Neuilly et qui n'ont pas reçu d'exécution de la part de la Bulgarie en faveur de la Roumanie sont considérées comme liquidées « étant donné que le fondement de leur exigibilité, à savoir le traité de Neuilly, a cessé d'exister ». En particulier, toutes les questions de réparation qui s'y rapportent sont considérées comme définitivement liquidées.

La direction des Affaires économiques et financières se permet de signaler à la direction d'Europe que, en dehors des problèmes politiques que ne peut manquer de poser l'attitude de la Bulgarie et de la Roumanie en l'occurrence, cette attitude a aussi des incidences économiques et financières. En particulier, c'est aux termes de l'article 134 du traité de Neuilly que la Bulgarie s'est engagée à prendre en charge la part qui lui incombe de la dette publique ottomane extérieure, antérieure à la guerre de 1914-1918 et à assurer le service de cette part dans les conditions fixées par la Commission de la dette publique répartie de l'ancien Empire ottoman.

Dans ces conditions, la direction des Affaires économiques et financières serait reconnaissante à la direction d'Europe de lui faire savoir si elle n'estimerait pas possible de demander à nos ministres à Sofia et à Bucarest de protester respectivement auprès du gouvernement bulgare et du gouvernement roumain contre la signature de l'accord de Bistritza, et de faire, en ce qui concerne les obligations financières de la Bulgarie au titre de la dette ottomane, les réserves qui s'imposent[2].

(Direction d'Europe)

et de l'équilibre économique, le développement de l'esprit démocratique. Plusieurs pages étaient consacrées à la question allemande et mettaient en relief le manque de respect par l'URSS de ses engagements, à l'absence de coopération dans les institutions internationales.

[1] Note manuscrite : *Cette démarche est à faire, dépêche à Sofia et Bucarest.*

[2] Note manuscrite dans la marge : *oui.*

329

M. BOLLAERT, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE POUR L'INDOCHINE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 50938[2]. *Saïgon, 20 novembre 1947, 11 h. 45.*

(*Reçu* : le 26, 7 h.)

Les réticences du roi du Cambodge et du gouvernement cambodgien ne font que s'accentuer depuis mon télégramme précité. M. Pignon vient de me faire savoir qu'ils ont ressenti avec beaucoup d'amertume le procédé consistant à leur soumettre un texte sans leur donner la possibilité d'y apporter la moindre modification.

L'expression « mise en commun des intérêts économiques », les a particulièrement alertés car, disent-ils : « Nous voulons bien mettre ce que nous possédons en commun avec la France mais pas avec le Tonkin ».

En conséquence, je vous demande l'autorisation d'apporter à ce projet les corrections qui vous paraîtront susceptibles d'atténuer la sensibilité d'un gouvernement que la campagne électorale rend particulièrement nerveux[3].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Télégramme destiné à la Commission interministérielle de l'Indochine et diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au ministre des Affaires étrangères, à l'EMGDN (État-major général de la Défense nationale), SDECE.
Note manuscrite : *vu P. S[alade]*.

[2] Numéro de circulation 2182 A du 21 novembre 1947.

[3] Le roi soutenu par son Conseil, avait estimé inopportun de développer au 3e paragraphe, le passage relatif aux moyens de défense alors que toutes les autres questions étaient traitées sommairement. Le souverain suggérait d'arrêter le paragraphe après les mots « moyens de défense » et souhaitait que l'échange de lettres se fit à l'initiative du président de la République, président de l'Union française (télégramme de Saïgon n° 50929, du 18 novembre 1947 et non reproduit).

330

M. COULET, MINISTRE DE FRANCE À HELSINKI,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 183[2].
Réservé.

Helsinki, 20 novembre 1947.

(*Reçu* : le 26, 12 h.)

Il apparaît bien aujourd'hui que si la délégation du gouvernement finlandais aux fêtes anniversaires de la Révolution d'Octobre n'était, comme le soulignent les journaux, pas habilitée à conclure quelque acte que ce soit avec le gouvernement soviétique, les nombreux ministres qui, autour du Président du Conseil, la composaient, ont entendu, pendant leur séjour en URSS formuler certaines propositions. Il est certain aussi que ces propositions, rapportées à Helsinki où elles sont actuellement examinées, sont de nature à engager très sérieusement l'avenir de la Finlande.

Les détails de l'accord dont la conclusion est envisagée sont encore imprécis, d'autant plus que la discussion a porté sur les questions très diverses, mais il m'est peut-être possible d'en dégager déjà les grandes lignes, et cela avec un certain degré de vraisemblance étant donné la personnalité de mes informateurs.

Sur le plan économique, il a été question, en même temps que de fourniture de blé soviétique, d'une utilisation plus libérale, par la Finlande, du canal de Saïma. Problème à la solution duquel les Finlandais se sont attachés depuis la fin de la guerre (lettres de la légation n° 112 EU du 13 mars 1947 et 229 EU du 5 juin 1947)[3]. On a également examiné la possibilité de hâter l'unification des réseaux ferroviaires entre les deux pays – question dont l'intérêt n'est déjà plus exclusivement économique. D'ailleurs, sur ces points, les échanges de vues se poursuivent à Moscou où sont restés, avec le vice-ministre des Affaires étrangères finlandais, les ministres du Commerce et des Communications, assistés d'experts.

L'essentiel sera cependant la conclusion, entre le vainqueur et le vaincu d'hier, d'un pacte politique et militaire, qui, intervenant peu après l'entrée en vigueur du traité de paix, donnera à la Finlande avec des satisfactions d'ordre matériel et moral, le sentiment qu'elle regagne un peu de son indépendance et qui ne privera le Kremlin d'aucune des solides réalités auxquelles il ne sacrifie rien.

Comme je le laissais prévoir dans mes communications antérieures un pacte de non-agression serait en effet conclu entre les deux pays. Cet instrument s'accompagnerait d'une convention militaire aux termes de laquelle la

[1] Note manuscrite : *Londres, Washington, Moscou par courrier.* Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Télégramme envoyé par courrier.

[3] Documents non retrouvés.

Finlande s'engagerait à participer activement à la défense de son territoire en cas d'une attaque dirigée contre l'URSS à travers de ce territoire.

La Finlande y gagnerait dès lors de ne pas subir une invasion préventive par les troupes soviétiques. Peut-être espère-t-on en outre ici que la résolution, hautement affirmée et enregistrée dans un acte international, de faire respecter l'inviolabilité du territoire national, vaudrait aux Finlandais, demeurant l'arme au pied, de ne pas voir leur pays occupé par d'autres troupes étrangères et de rester ainsi, qui sait ?, neutres, dans une troisième guerre mondiale. « Nous ne voulons plus de guerre », me disait récemment le président de la République qui par là entendait certainement moins affirmer son horreur de la guerre en général que son espoir de voir son pays rester, quant à lui, en dehors d'un prochain conflit. Il est certain que la Finlande qui, en 1939-1940, livre toute seule à l'URSS un combat disproportionné et qui, de 1941 à 1944, refit la guerre « du mauvais côté » estime unanimement aujourd'hui que ces deux expériences lui suffisent.

Les Finlandais savent d'ailleurs la fragilité d'une telle espérance. Ils ont bien lieu de penser que, même si le gouvernement de Moscou manifestait ainsi la confiance qu'il a dans les dirigeants bourgeois de la Finlande et épargnait à ses habitants la vue des uniformes soviétiques dans le Sud et le centre du pays, il ne s'en remettrait à nul autre qu'à l'Armée Rouge, du soin de veiller à l'intégrité territoriale de la Laponie. Quant aux adversaires éventuels de l'URSS résolus sans doute à faire rendre ultérieurement justice à la Finlande, ils ne renonceraient probablement pas à l'idée de l'envahir s'il le fallait[1].

Quelles que soient les conséquences politiques et militaires futures d'un accord soviéto-finlandais en cas de conflit, sa mise en application immédiate poserait certaines questions délicates. Les Finlandais ne manqueront pas de faire remarquer qu'ils ne sauraient défendre les 340 000 km² de leur territoire avec les 27 000 hommes armés du fusil que leur accorde le traité. La réponse ainsi sollicitée des Russes est évidemment l'ajournement *sine die* des livraisons d'armes non encore effectuées et peut-être, sous quelque forme, une résurrection de la garde civique. Les plus optimistes, ne vont-ils pas jusqu'à tenir pour possible une manifestation spectaculaire du gouvernement de Moscou comme serait une restitution de tout ou partie de la Carélie ?

Il est certain aussi que si une coopération militaire s'instaurait entre les deux pays, des accords d'états-majors devraient être conclu, portant sur l'unification de la doctrine et des armes, prévoyant l'instruction des officiers finlandais dans les écoles soviétiques. Il est probable qu'une telle « collaboration » répugnerait ici à plus d'un officier mais je ne suis pas sûr

[1] Les conditions très dures imposées à la Finlande à la fin de la guerre (amputations de territoires, lourdes réparations, démilitarisation) s'étaient améliorées en quelques mois sur le plan politique. Les Soviétiques s'étaient montrés très modérés. Ils accordèrent aux Finlandais une grande liberté politique même si les communistes disposaient de leviers de commande au gouvernement. Le traité de paix du 10 février 1947 n'apporta pas de modifications essentielles aux obligations majeures que les Finlandais exécutaient scrupuleusement (note de la direction d'Europe du 4 octobre 1947 non reproduite).

qu'en fin de compte la grande majorité de ces citoyens libres n'acceptent pas le marché avec les avantages immédiats qu'il comporte, toute en réservant mentalement leur avenir individuel et l'avenir collectif de la nation.

Comme je l'ai exposé au Département dans ma dépêche nº 558 EU du 23 octobre[1] en dépit de l'opposition des civilisations et des aspirations politiques, il existe, dans l'administration comme dans l'armée de ce pays, une tradition de « service russe » : le père de l'actuel ministre des Affaires étrangères de Finlande était le chef d'état-major d'une division de la Garde devant Plevna en 1877 ; un amiral finlandais commande la flotte de Nicolas II ; le maréchal Mannerheim lui-même a longuement servi le tsar. Il est naturel que dans une période de son histoire comme celle qu'elle traverse aujourd'hui, ces souvenirs d'une Finlande qui fut pendant un siècle pleinement autonome sans être indépendante hantent l'imagination de ses gouvernants et qu'en acceptant de l'URSS un *modus vivendi* qu'ils ne peuvent refuser, ils aient le sentiment de ne pas sacrifier les intérêts essentiels et permanents de leur pays.

(Direction d'Europe)

331

NOTE DE M. DE COURCEL, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE SEPTENTRIONALE ET D'EUROPE CENTRALE, SUR LA POLITIQUE DES QUATRE PUISSANCES OCCUPANTES EN ALLEMAGNE

N. *Paris, 20 novembre 1947.*

I) *Perspectives de la conférence.*

À défaut d'un accord quadripartite, qui serait souhaitable d'un point de vue général, mais qui exigerait certainement des concessions importantes du point de vue français, deux hypothèses peuvent être envisagées quant à l'aboutissement du prochain Conseil des ministres des Affaires étrangères :

Ou bien un échec définitif, ayant implicitement pour conséquence une rupture entre les zones occidentales et la zone orientale de l'Allemagne ;

Ou bien un ajournement, à plus ou moins long délai, permettant de maintenir, au moins en façade, le contrôle interallié de l'Allemagne et d'attendre une conjoncture internationale plus favorable à la reprise des pourparlers.

La première hypothèse, en dissipant les dernières illusions sur la possibilité d'un accord à quatre, aurait peut-être l'avantage de permettre au gouvernement français de prendre en connaissance de cause des décisions nouvelles au sujet de sa politique en Allemagne. Elle aurait par contre des

[1] Document non retrouvé.

inconvénients certains : la rupture qui en résulterait en Allemagne serait un élément d'aggravation de la tension internationale ; les autorités soviétiques s'achemineraient sans doute vers la constitution à Berlin d'un gouvernement allemand, qu'elles prétendraient être le gouvernement légal de l'Allemagne entière ; en attendant, elles créeraient le maximum d'entraves à l'exercice du gouvernement interallié à Berlin, prenant même le premier prétexte pour invoquer une rupture des accords de contrôle, et rendre impossible le maintien des représentants des trois autres puissances dans l'ancienne capitale du *Reich*.

Cette dernière conséquence cause actuellement de sérieuses préoccupations aux délégations américaine et britannique. C'est pourquoi elles paraissent délibérément favorables à la deuxième hypothèse, c'est-à-dire, c'est-à-dire, à un ajournement de la conférence.

Il est bon d'ajouter qu'elles ne souhaitent pas vraiment un accord sur l'unité économique, dont la mise en œuvre causerait de sérieuses perturbations dans la réorganisation économique de la bizone et de l'Europe occidentale. Elles ne croient d'ailleurs pas qu'un tel accord puisse être loyalement appliqué par le gouvernement soviétique, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes et des marchandises.

Dans ces conditions, et en supposant que la délégation française ait encore le choix, il paraît certain que son intérêt soit de favoriser un ajournement, même *sine die*, plutôt que d'encourager une rupture officielle.

Celle-ci aurait le double inconvénient : 1) du point de vue allié, de précipiter les initiatives soviétiques avant que les puissances occidentales aient aucun plan concerté à leur opposer ; 2) du point de vue français, de nous exposer à une pression accentuée des puissances anglo-saxonnes en faveur d'une fusion des zones, sans qu'il nous soit laissé aucune possibilité de manœuvre pour négocier avec elles les conditions d'une politique commune en Allemagne.

II) *Fusion des zones*.

Quelle que soit l'issue du Conseil des ministres des Affaires étrangères, le gouvernement français, après la conférence de Londres, sera pressé par les gouvernements américain et britannique d'adhérer à la fusion des zones. Dès maintenant, des échanges de vues officieux doivent avoir lieu au sujet de cette éventualité.

On peut se demander dans quelle mesure et dans quelles conditions la fusion des zones présenterait des avantages du point de vue français.

A) La première constatation qui s'impose est que la fusion des zones ne constitue pas, du point de vue français, une fin en soi.

Point de vue économique.

1) D'un point de vue économique, les trois zones occidentales ne paraissent pas constituer une entité économiquement viable aussi longtemps

que leur production charbonnière et industrielle n'atteint pas un niveau suffisant. Les deux zones déjà fusionnées rencontrent les plus grandes difficultés pour équilibrer leur balance des paiements. L'entrée de la zone française dans ce système ne ferait pour le moment qu'accroître le déficit d'ensemble bien que les échanges de la zone française et de la bizone soient en partie complémentaires.

2) Il apparaît, sous réserve de plus amples informations, qu'une répartition proportionnelle à la population du déficit des trois zones imposerait au budget français une charge plus lourde que le déficit actuel de la zone française, même si l'on a en vue une aggravation de ce déficit dans l'année 1948. Il est bon d'ajouter que la mise en œuvre du plan Marshall, qui n'est pas en principe subordonnée à des conditions politiques doit permettre à la zone française d'améliorer son équilibre dès 1948, notamment en matière de blé.

3) Un autre élément d'aggravation de la charge représentée pour l'économie française par la fusion des zones résulterait indirectement de la diminution des prélèvements actuellement opérés en zone française, et de l'interruption probable de certains courants commerciaux entre la zone française et la France.

4) La fusion des trois zones en hâtant la constitution d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale, accentuerait la concurrence que l'aide à l'Allemagne représente déjà dans l'exécution du plan Marshall vis-à-vis de l'aide à la France. La reconstitution d'une Allemagne de 46 millions d'habitants, avec sa capitale à Francfort, ferait un appel plus grand encore à l'aide américaine.

Point de vue politique.

1) Une des premières conséquences politiques d'une fusion des zones occidentales sera la constitution d'une Allemagne orientale, ayant Berlin pour capitale, avec les inconvénients qu'une telle situation risque de présenter aussi longtemps que les trois puissances occidentales n'ont pas une politique commune en Allemagne, et qu'elles n'ont pas réussi à organiser l'économie de l'Europe occidentale sur une base suffisamment prospère pour ne plus redouter le pole d'attraction que représenterait un gouvernement central allemand, constitué à Berlin sous le patronage soviétique.

2) Cette fusion des zones occidentales aboutirait tôt ou tard à la suppression du régime de contrôle interallié fonctionnant à Berlin, avec pour conséquence politique une aggravation de la tension internationale et l'exclusion des trois puissances occidentales de Berlin et de la zone orientale.

3) En contrepartie, la fusion des zones sera suivie à plus ou moins brève échéance, de la création d'une Allemagne occidentale. Dès maintenant, les représentants français seront admis, en principe sur un pied d'égalité, dans les organismes bizonaux.

Toute la question se ramène au point de savoir si l'entrée des représentants français dans un système constitué sans leur accord, leur permettra

d'en modifier la structure et la politique dans un sens conforme aux vues françaises. Ceci s'applique aussi bien en matière de décentralisation administrative et politique de l'Allemagne, qu'en matière de contrôle de la Ruhr et de sa production.

Il est craindre que les représentants français se trouvant en présence d'accords anglo-américains déjà signés, ne puissent obtenir aucune modification à ces accords (cf. précédent du niveau de l'industrie), s'ils n'ont aucune contrepartie à offrir à leurs interlocuteurs. La seule contrepartie que nous ayons à leur offrir actuellement est notre entrée dans la fusion des zones, avec l'adoption d'une politique commune en Allemagne et une intégration de l'Allemagne dans l'économie de l'Europe occidentale. Les conditions de cette politique doivent être négociées au préalable, sinon la France ne pourra que s'incliner devant les décisions déjà prises.

B) Il y a donc intérêt à ne pas adopter une attitude négative en face des sollicitations dont nous pouvons être l'objet de la part des gouvernements américain et britannique à ce sujet.

Dès maintenant, ou après les délibérations de Londres, il peut y avoir avantage à poursuivre des conversations tripartites pour définir, ou essayer de définir, une politique commune en Allemagne. Cette politique serait destinée à s'appliquer en principe à la totalité de l'Allemagne, mais à défaut d'un accord à quatre, elle pourrait s'appliquer au moment opportun aux trois zones occidentales.

Ces conversations devraient porter sur les points suivants :

1) *Organisation politique et territoriale de l'Allemagne.*

La poursuite des conversations à ce sujet sur un plan tripartite, en l'absence d'un partenaire soviétique qui s'est montré jusqu'à présent le défenseur le plus obstiné d'une Allemagne unitaire et centralisée, pourrait aboutir à un accord sur l'organisation d'une Allemagne fédérale. Le gouvernement britannique, qui a fait preuve, jusqu'à présent, de tendances unitaires, dans l'espoir de créer une surenchère à l'égard des Soviétiques, serait peut-être plus incliné à revenir à une position fédérale, d'autant plus que les États allemands de l'Allemagne du Sud et certains États de l'Allemagne du Nord, comme le Hanovre, ont conservé des traditions favorables au fédéralisme.

Une des premières tâches à accomplir pour définir cette politique serait évidemment la délimitation des Etats qui devraient constituer dans l'avenir la fédération allemande.

2) *Régime international de la Ruhr.*

Un des principaux obstacles à des conversations quadripartites sur le régime international de la Ruhr résultait jusqu'à présent de la crainte, invoqués avec plus ou moins de sincérité par les puissances anglo-saxonnes, de voir s'établir un contrôle soviétique dans la Ruhr.

L'institution d'un régime international dans la Ruhr devrait être plus facile à décider dans des conversations à trois. L'accord à conclure pourrait

prévoir un régime provisoire s'appliquent à la période d'occupation mais il devrait définir dès maintenant les principales dispositions du régime définitif qui s'appliquerait après la fin de l'occupation.

3) *Garanties de sécurité.*

Le projet de traité sur le désarmement et la démilitarisation de l'Allemagne présenté par la délégation des États-Unis, et à l'adoption duquel l'opinion américaine attache beaucoup de prix, s'est heurté jusqu'à présent à un refus systématique de la délégation soviétique. Ce projet pourrait être repris sur une base tripartite. En associant le gouvernement américain à un contrôle du désarmement de l'Allemagne, il représenterait un élément sérieux de sécurité.

Ce traité devrait, bien entendu, être complété par les garanties spéciales que la France a toujours réclamées, concernant la démilitarisation permanente de la Rhénanie, et un système de sanctions pour l'application du régime international de la Ruhr.

4) *Principes économiques.*

Les conversations tripartites devraient également avoir pour objet de définir une politique commune en matière de niveau de l'industrie et de plan des réparations.

Elles devraient en outre fixer une répartition des charges de l'occupation entre les trois puissances qui n'accroisse pas nos charges actuelles, et le maintien en notre faveur de certains des avantages économiques que la France retire de sa zone.

Enfin, elles devraient prévoir l'intégration de l'économie allemande dans le plan général de l'économie de l'Europe occidentale (plan Marshall).

5) *Sarre.*

Le rattachement économique de la Sarre à la France étant déjà une chose acquise, il conviendrait d'obtenir l'accord définitif de nos interlocuteurs à l'intégration du charbon sarrois dans l'économie française, ainsi qu'à la propriété française des mines de la Sarre sans que celles-ci soient imputées à notre part des réparations.

En définitive, la fusion des zones, si elle est adoptée comme une fin en soi, ne peut qu'exposer le gouvernement français aux pires déconvenues dans le règlement du problème allemand. Dès le moment où le gouvernement français aura accepté, même en principe, la fusion des zones, aucune possibilité de négociations ne lui restera plus pour obtenir un règlement favorable des problèmes considérés ci-dessus.

Si l'on élève le débat au-delà du simple règlement des problèmes allemands, il ne faut pas de dissimuler que la fusion des zones, en matérialisant la rupture de l'Allemagne, et par là même de l'Europe et du monde, imposera au gouvernement français une révision immédiate de l'ensemble de sa politique de sécurité. Celle-ci ne devra plus être conçue comme la recherche de garanties contre une éventuelle agression allemande, mais comme la politique de sécurité de l'ensemble de l'Europe occidentale, dans laquelle la France se trouve une fois encore à l'avant-garde. Les risques

d'une telle politique doivent être mesurés dans toute leur ampleur avant qu'elle soit engagée, surtout au moment où l'Europe occidentale se trouve encore en plein chaos économique et social. Tout porte donc à éviter que le gouvernement français s'engage dans une telle voie dans les circonstances actuelles.

Il n'est pas souhaitable, toutefois, d'opposer une attitude négative aux conversations qui pourraient nous être proposées. Leur ampleur même rend nécessaire leur échelonnement sur une certaine durée. Elles devraient donc être entreprises suivant un programme d'ensemble, ayant pour objet de définir à l'avance une politique concertée pour le cas où la rupture que nous souhaitons éviter, serait provoquée sur l'initiative soviétique.

Il apparaît d'ailleurs que les gouvernements britannique et américain eux-mêmes sont désireux de ne pas précipiter une rupture en Allemagne. Par conséquent, il existe une possibilité d'entente avec eux sur le programme de ces conversations et sur les circonstances dans lesquelles il pourrait devenir nécessaire de procéder à une réorganisation commune de l'Allemagne occidentale.

(Direction d'Europe)

332

NOTE DE BOISANGER[1]

Question de Palestine

N. *Paris, 20 novembre 1947.*

Il est impossible de prévoir l'évolution de la question de Palestine.

Cette question n'a pas été traitée dans le sous-comité n° 1 d'un point de vue réaliste. On a voulu fermer les yeux sur le fait qu'une solution imposée exigeait la mise sur pied d'une force armée. On espérait qu'en dépit des déclarations britanniques et au moins au début de la période de transition, ce serait l'armée britannique. La dernière déclaration de sir Alexander Cadogan a mis les choses au point. On se rend compte qu'on va à une aventure.

D'autre part, les arguments juridiques présentés par les Arabes ont fait une certaine impression. On se demande si l'Assemblée a le droit de créer une Commission qui aura des pouvoirs non seulement d'administration, mais de gouvernement alors que la Charte ne lui donne que le droit de faire des recommandations. C'est là un précédent dangereux.

[1] Note manuscrite : *Note remise par M. de Boisanger à M. Broustra au moment de son départ de N[ew] Y[ork].*

Enfin, on note une certaine hésitation de la part notamment des pays d'Amérique du Nord à approuver les propositions du sous-comité nº 1 ; et à charger une Commission des petits États d'appliquer un projet inexécutable. La déclaration du délégué de la Norvège faisant des réserves sur sa participation à la Commission a fait une forte impression.

La délégation française s'abstient d'intervenir. Si l'on passe à l'étude des détails du projet du sous-comité, elle fera une déclaration sur la protection de nos intérêts en Palestine (écoles, langue française, voyages de pèlerins) et présentera quelques amendements.

(Direction d'Afrique-Levant)

333

M. PAUL-BONCOUR, REPRÉSENTANT POLITIQUE FRANÇAIS EN ROUMANIE[1], À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1083. *Bucarest, 21 novembre 1947.*

(*Reçu :* le 25, 12 h.)

Pour faire suite à mon télégramme nº 1073[2].

Il n'a pas été facile d'obtenir la mise en liberté de nos trois Pères assomptionnistes, tout au moins à l'échéance que j'avais jugé prudent de fixer, à savoir la veille du départ de l'avion militaire de notre liaison aérienne (mon télégramme nº 1066)[3]. Bien qu'absorbée par le souci de réorganiser son Département, je ne doute pas cependant que Mme Ana Pauker ait été résolue à tenir sa promesse, mais il est manifeste qu'elle s'est heurtée à une certaine mauvaise volonté de la part de son collègue communiste du ministère de l'Intérieur.

Après que j'eusse moi-même, à plusieurs reprises, rappelé l'engagement pris par le ministre des Affaires étrangères, soit à son directeur de cabinet, soit, à l'occasion d'une première visite, au nouveau Secrétaire général, M. Preoteasa, ce dernier a convoqué un de mes collaborateurs sous le prétexte de régler avec lui les formalités matérielles de la levée d'écrou.

Il s'agissait en réalité d'obtenir l'assurance formelle d'un départ immédiat de nos compatriotes et de multiplier à cette occasion les recommandations tendant à interdire, entre temps, un contact quelconque avec des Roumains.

Dans le même sens, les Pères de l'Institut byzantin m'ont rapporté ce matin que le directeur de la prison leur avait fait signer l'engagement de

[1] Document signé Auboyneau. Télégramme envoyé par courrier.

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

quitter la Roumanie avant le 22 novembre à minuit et les avait prévenus que leur passage dans chaque gare serait contrôlé jusqu'à la frontière roumaine par la police.

Le père Laurent m'a déclaré par ailleurs qu'il n'a été soumis qu'à un seul interrogatoire : il n'aurait pas eu de peine à prouver qu'il ignorait totalement l'activité coupable de Camil Dimitresco auquel il n'avait donné asile que par charité chrétienne ; le juge d'instruction, qui appartient pourtant au « régime », l'en aurait même félicité ; le directeur de l'Institut byzantin avait en effet cru devoir ajouter que dans d'autres circonstances, il agirait de même vis-à-vis de son interlocuteur.

Abstraction faite des rigueurs inhérentes au régime cellulaire, nos compatriotes reconnaissent avoir été convenablement traités, et notamment avoir reçu régulièrement des aliments de l'extérieur, que le commissaire de police leur demandait humblement de partager avec lui.

De toute cette affaire, il ne subsiste pas moins que les Pères byzantins étaient, aux termes de la loi, passibles d'une peine minimum de deux ans de prison ; le geste bienveillant de Mme Ana Pauker n'en prend donc que plus de valeur et pourrait, me semble-t-il, inciter la presse française à modérer ses attaques contre la personne même de la *leader* communiste.

(Direction d'Europe)

334

Note sur la question des transferts de population en Allemagne

N. *Paris, 22 novembre 1947.*

Aux termes de l'article 13 des accords de Potsdam, dont la France n'est pas signataire, les populations allemandes (*Volksdeutsche*) de Pologne, Tchécoslovaquie et Hongrie devaient être transférées en Allemagne. Cette disposition a été étendue aux populations allemandes (*Reichsdeutsche*) des anciennes provinces allemandes actuellement administrées par l'URSS et la Pologne.

La répartition de ces populations avait été fixée par, le Conseil de contrôle de la façon suivante :

Zone soviétique : 2 750 000 personnes.
Zone américaine : 2 250 000 personnes.
Zone britannique : 1 500 000 personnes.

Quant à la zone française, elle devait recevoir les *Reichsdeutsche* expulsés d'Autriche, jusqu'à concurrence d'un maximum de 150 000 personnes.

Ces transferts, non encore complètement effectués, se poursuivent à un rythme ralenti, chaque zone prétendant avoir atteint son quorum et contestant les statistiques présentées par les trois autres alliés. Les autorités

britanniques d'occupation ont récemment saisis le Conseil de contrôle d'un mémorandum demandant une redistribution de ces réfugiés entre les différentes zones.

Devant l'obstruction systématique à ce projet faite notamment par l'élément soviétique, les Britanniques ont cherché à négocier directement avec la zone française, à laquelle ils demandaient d'accepter 140 000 réfugiés de leur zone. Là aussi les négociations n'ont pu aboutir.

En effet, si la ZFO n'a reçu que 5 000 *Reichsdeutsche* d'Autriche, elle a accepté, depuis la conférence de Moscou, plus de 30 000 réfugiés allemands du Danemark, sur un total de 110 000 environ. Notre zone a reçu, en outre, environ 15 000 réfugiés allemands venant d'autres pays que ceux visés par les accords précédents et les entrées clandestines de réfugiés venant des autres zones dépassant 120 000, soit un total de 170 000 personnes.

L'argument principal mis en avant pas les alliés pour imposer un supplément de réfugiés à la ZFO, est basé sur la densité de sa population : 140 personnes au km², contre 228 en zone britannique, 150 en zone américaine, 160 en zone soviétique.

En réalité, si l'on tient compte du fait qu'en 1939, une forte proportion de la population de notre zone étant constituée par la présence de troupes ou de travailleurs employés aux fortifications, la population de notre zone a augmenté de plus de 360 000 personnes depuis mai 1939, malgré l'absence des prisonniers.

Par ailleurs, la zone française qui, de par sa structure n'est pas susceptible d'expansion économique comme les autres parties de l'Allemagne, est également très limitée au point de vue agricole, la superficie de ses terres cultivables étant à la fois peu étendue et de rendement médiocre.

Les zones alliées, notamment la zone britannique, ont au contraire des possibilités économiques considérables (soit des régions productrices de charbon et très industrialisées, soit des régions agricoles, riches et à gros rendement). Il est à noter que les difficultés éprouvées par les zones britannique et américaine, proviennent en partie du nombre anormalement élevé des personnes déplacées qui s'y trouvent et pour lesquelles il est possible de trouver de nouveaux pays d'immigration à défaut de leur rapatriement dans leur pays d'origine.

Il convient de noter enfin que le plan du niveau de l'industrie récemment établi pour la bizone, a été calculé en tenant compte d'une population supérieure de 20 % à celle de 1936, sans parler d'autres conséquences découlant directement de ce relèvement de potentiel économique (réduction des réparations, danger au point de vue sécurité, concurrence allemande sur le marché mondial) un allègement des charges de la bizone devrait donc entraîner automatiquement la révision du niveau industriel récemment fixé.

La situation actuelle dont la France, qui était absente de Potsdam, n'est nullement responsable, confirme le point de vue qui a toujours été celui du gouvernement français. C'est vers une large politique d'immigration

volontaire vers les pays qui souffrent d'un déficit de main-d'œuvre, qu'il y a lieu de s'orienter, avant de recourir à des transplantations obligatoires de population, qui ne sauraient être envisagés qu'à défaut d'autre solution et devraient, en tous cas, être effectuées d'une manière aussi libérale que possible et avec humanité.

D'ores et déjà la France a proposé aux Alliés de recruter, parmi ces populations, des travailleurs pour différentes branches de l'économie française (mines, agriculture, barrages, etc.). Dans tous les cas, la famille serait autorisée à rejoindre le travailleur.

(Direction politique)

335

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CHARGÉ DES AFFAIRES POLITIQUES

N. *Paris, 22 novembre 1947.*

Le directeur général chargé des Affaires politiques a fait savoir au directeur d'Europe qu'il avait eu hier l'occasion de dire à M. Putrament, ambassadeur de Pologne, que la conclusion du traité d'alliance franco-polonais était empêchée, non point tant à cause de divergences de vues portant sur le texte, mais en raison de la situation politique générale et, en fait de l'opposition manifestée à Varsovie par l'URSS à la signature d'un accord de ce genre. M. Putrament ayant déclaré qu'il en était bien ainsi, M. Couve de Murville a ajouté qu'il n'y avait plus qu'à attendre.

Or, aujourd'hui, l'ambassadeur de Pologne a remis à M. Couve de Murville un nouveau texte d'article 3 et une suggestion nouvelle tendant à rattacher à l'article 4 les réserves françaises concernant les responsabilités que la France assume en Allemagne, conjointement avec les trois autres puissances ayant compétence pour agir à l'égard de l'Allemagne. M. Couve de Murville a remis ce projet et fait part de cette suggestion à M. Paris en le priant de les étudier pour être prêt à toute éventualité. Il a ajouté que cette éventualité pourrait bien d'ailleurs ne pas se réaliser avant deux ans. Il a remarqué enfin que le nouveau projet d'article 3 remis par M. Putrament ne lui paraissait pas acceptable et qu'il s'agissait vraisemblablement d'instructions déjà anciennes (ce qui ne paraît pas si sûr).

Le directeur d'Europe se permet de faire remarquer que, si l'échéance dont il s'agit est si lointaine, l'étude préconisée n'a rien d'urgent. Si en revanche cette échéance est relativement rapprochée, c'est que la négociation continue, contrairement aux instructions formelles envoyées par le télégramme n°s 791-792, signé par M. Bidault lui-même, à notre ambassadeur

à Varsovie, le 9 de ce mois[1]. Les passages essentiels de ce télégramme sont les suivants : « … Il ne convient donc pas de vous prêter à une discussion du détail de notre projet. Vous vous bornerez à indiquer… (passage sur les problèmes allemands). … Ce sont les conditions mêmes de l'assistance que nous pouvons offrir à la Pologne. Si le gouvernement polonais n'est pas actuellement disposé à s'en satisfaire, nous ne pouvons que prendre acte de son refus et attendre, pour reprendre la négociation, des circonstances plus favorables… ».

Le directeur d'Europe est opposé au projet d'alliance pour des raisons de fond qu'il a exposées dans une note qui est au dossier[2]. La décision une fois prise par le ministre, il passe du rôle de conseiller à celui d'exécutant. Toutefois, avant de se livrer à des études qui n'ont d'utilité qu'en vue d'une reprise des conversations, il désirerait savoir si le ministre a modifié la position qu'il a prise par le télégramme précité.

Enfin, M. Paris croit devoir signaler ce qui lui apparaît comme une manœuvre polonaise tendent à rejeter techniquement sur la France la responsabilité de l'échec de la négociation. Les propositions polonaises telles qu'elles ont été exposées par M. Putrament comportent (semble-t-il et sous réserve d'une vérification qui entraînerait de nouveaux entretiens), l'acceptation de notre formule concernant les puissances compétentes pour agir à l'égard de l'Allemagne et la reprise par la Pologne en ce qui concerne les pays tiers d'un texte que nous ne pouvons accepter et auquel Varsovie avait déjà renoncé, d'après les renseignements transmis par M. Garreau dans mon télégramme n°s 1974-1985[3].

(Direction d'Europe)

336

M. de Courcel, Sous-directeur d'Europe septentrionale et d'Europe centrale,
à M. Paris, Directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères.

L. *Londres, 22 novembre 1947.*

Mon Cher Ami,

Les conversations auxquelles j'ai participé pendant mon séjour à Londres m'ont inspiré quelques réflexions que j'ai cru utile de mettre sur le papier. Bien qu'elles n'apportent aucun élément nouveau à votre information, je me permets de vous en adresser un exemplaire.

[1] Document non reproduit.

[2] Note manuscrite dans la marge : *où est-elle ?*

[3] Document non reproduit.

Elles ne correspondent pas entièrement aux idées que vous m'avez exprimées lorsque je suis passé à Paris ; c'est une raison de plus pour vous les soumettre.

Croyez-moi, je vous prie, votre sincèrement dévoué[1].

(Secrétariat général)

337

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3588-3589. *Washington, 24 novembre 1947, 22 h. 34*

(*Reçu* : le 25, 14 h. 20)

La crise gouvernementale française et les mouvements de grève ont occupé tous ces jours derniers le premier plan dans les préoccupations de la presse et des milieux politiques américains. Les efforts de M. Blum pour constituer un Cabinet, la forte majorité obtenue par M. Schuman et la formation par lui d'un nouveau ministère ont été longuement rapportés par les journaux. Les articles consacrés à la personne du nouveau Président du Conseil sont extrêmement favorables. Ils relèvent sa longue expérience parlementaire, vantant à la fois ses capacités, sa puissance de travail et sa modestie et font ressortir ses états de services dans la Résistance.

En ce qui concerne la stabilité du Cabinet, les journaux estiment en général que celle-ci dépendra dans une large mesure de la possibilité où sera le gouvernement d'arrêter le mouvement de grève[2]. Tout en reconnaissant la difficulté de la tâche soulignée par le fait qu'un homme politique jouissant du prestige de M. Blum n'a pu constituer un gouvernement, les milieux politiques préoccupés avant tout de la préparation parlementaire du plan Marshall et de la conférence de Londres se réjouissent à la fois que la crise soit résolue et que M. Bidault ait pu se rendre au Conseil des Quatre.

(Direction d'Amérique)

[1] Suit le texte de la note de Courcel du 20 novembre, document 331, que l'on n'a pas jugé utile de reproduire ici.

[2] Les grèves étaient abondamment commentées dans la presse et les milieux politiques. Et les efforts du gouvernement français étaient accueillis avec beaucoup de sympathie par l'opinion (télégramme de Washington n° 3670 du 29 novembre 1947 non reproduit).

338

NOTE DE M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1]

Fusion des zones

N. *Londres, 24 novembre 1947*[2].

Très secret.

Ci-joint copie d'une note que je remets ce soir au ministre et à Couve pour répondre, et, je pense, rectifier, un papier établi par Courcel et dont vous avez sans doute copie[3].

M. de Courcel m'a donné communication de la note qu'il a établie sur la fusion des zones : à mon avis, elle ne place pas le problème sur son véritable terrain.

Avant toutes observations générales, j'énoncerai d'abord les remarques que semble appeler – dans l'ordre même où elle est exposée – l'argumentation de M. de Courcel.

1) *Du point de vue économique, la fusion des trois zones occidentales ne paraît pas devoir amener la constitution d'une entité viable aussi longtemps que la production charbonnière et industrielle n'atteint pas un niveau suffisant, car l'entrée de la zone française dans le système des zones déjà fusionnées ne ferait pour le moment qu'accroître le déficit de leur balance des paiements.*

La remarque est juste dans la mesure où elle signifie que la fusion des zones ne serait pas en elle-même une solution du problème économique de l'Allemagne occidentale ; mais je ne vois pas comment, dans l'hypothèse la plus défavorable, elle pourrait aggraver la situation. Du point de vue économique, la zone française est mieux équilibrée que les deux autres ; l'agriculture y occupe une plus grande place que dans la bizone ; l'industrie chimique peut exporter une partie de sa production ; celle des vignobles rhénans et mosellans, pour ne pas parler des bois de la Forêt-Noire et de la petite industrie du Bade et du Wurtemberg, peut fournir aussi à l'exportation un contingent appréciable. Il est possible que le déficit de la « trizone » reste égal au total du déficit de la bizone et de celui de la zone française considérés séparément ; mais on voit mal comment il deviendrait supérieur à ce total.

2) *Une répartition proportionnelle à la population du déficit des trois zones risquerait d'imposer au budget français une charge plus lourde que le déficit actuel de la zone française.*

[1] Note adressée en copie à M. Chauvel.

[2] Note datée du 22 novembre 1947.

[3] Voir les documents n°s 331 et 336.

Cela est évident ; mais l'hypothèse considérée est invraisemblable. Alors que le gouvernement des États-Unis prend dès maintenant à sa charge le déficit en dollars de la bizone, il est bien clair qu'il devrait faire face également à celui de la zone française. Loin d'alourdir les charges de notre budget à cet égard, la fusion les allègerait.

3) *La fusion aurait pour conséquence la diminution des prélèvements actuellement opérés en zone française, et l'intervention probable de certains courants commerciaux entre la zone française et la France.*

La première de ces observations est exacte ; mais croit-on vraiment possible de persévérer dans la politique que nous avons suivie jusqu'à présent à cet égard ? Il y a contradiction à chercher à nous concilier les Allemands sur le plan moral et culturel, à les « rapprocher » peu à peu de nous, et en même temps à poursuivre une politique de prélèvements qui condamnerait la population de notre zone à un niveau de vie inférieur à celui des Allemands de la bizone. Le général Koenig est le premier à reconnaître que nous ne pouvons plus continuer à imposer à la population de notre zone l'état de pénurie dans lequel elle vit depuis deux ans.

Quant à l'interruption probable de certains courants commerciaux, elle n'est pas *a priori* inévitable dans la mesure où ces échanges commerciaux résultent de contrats réguliers et « loyaux » et où nous fournirions à notre zone, en contrepartie de nos achats, des produits dont elle a effectivement besoin.

4) *La fusion des zones accentuerait la concurrence « que l'aide à l'Allemagne représente déjà ans l'exécution du plan Marshall vis-à-vis de l'aide à la France ».*

Je n'en suis point convaincu. Supposer que les Américains feront un moindre effort en faveur de la bizone et un plus grand effort en notre faveur, précisément si la France contrecarre leur politique en Allemagne me paraît une affirmation purement gratuite. Faut-il donc considérer que dans le passé la politique américaine a été envers nous d'autant plus complaisante que nous y faisions davantage opposition ? Les États-Unis, intéressés à la reconstruction d'une Allemagne occidentale qu'ils doivent de toutes manières financer, feront pour elle, en définitive, ce qu'ils croiront avoir intérêt à faire. En entrant dans le jeu et en participant à la direction et au contrôle de cette reconstruction, nous aurions une possibilité de la rendre moins dangereuse. Ce n'est certainement pas en nous y opposant que nous aurons chance d'obtenir pour la France même un plus large appui américain…

5) *Au point de vue politique « la principale conséquence politique d'une fusion des zones occidentales, considérée isolément serait la constitution d'une Allemagne orientale ayant Berlin pour capitale, avec les inconvénients qu'une telle situation risque de présenter aussi longtemps que les trois puissances occidentales n'ont pas une politique commune en Allemagne*

et qu'elles n'ont pas réussi, par la mise en œuvre d'un plan commun, à organiser l'économie de l'Europe occidentale sur une base suffisamment prospère pour ne plus redouter le pole d'attraction que constituerait un gouvernement communiste à Berlin ».

Ce n'est pas dans ces termes que se pose le problème. L'événement envisagé ne sera pas – s'il se produit – la conséquence de la fusion des zones, mais bien la suite de l'échec de la conférence elle-même. C'est pour ne pas être accusés d'avoir voulu cet échec que nous avons tenu à éviter depuis des mois toute conversation sur la fusion. Nos partenaires l'ont compris. Si nous nous refusions, au lendemain d'un échec, à envisager en face le problème, ils donneraient à notre refus une toute autre signification. Le seul moyen – sûr – d'éviter la constitution d'une Allemagne orientale à direction communiste, c'est de laisser faire l'unité allemande telle que les Russes la conçoivent. Serait-ce une situation pour nous plus rassurante ?

La fusion – si elle a lieu – sera la conséquence d'une situation politique donnée, elle n'en sera pas la cause.

La vraie question est de savoir si nous contrecarrerons plus efficacement les progrès de l'influence soviétique vers le Rhin en rendant impossible, par notre abstention, l'organisation d'une Allemagne occidentale bien articulée, ou en nous associant aux Anglo-Saxons pour organiser cette Allemagne.

Ces remarques étant faites, il va de soi – mais qui donc a défendu jamais pareille thèse ? – que la fusion des zones n'est pas une fin en soi. Encore convient-il, avant de rechercher dans quelles conditions elle doit être négociée, de se demander si elle présente pour nous des avantages.

Pour être édifié à cet égard, il suffit de poser les questions suivantes – et d'y répondre :

– Si le gouvernement français décidait, après un échec de la conférence, de maintenir le particularisme économique de notre zone, croit-on qu'il suffirait de l'accord conclu à Moscou ou de tout autre intervenu ultérieurement pour nous assurer à la longue le charbon de la Ruhr ? Croit-on que les Américains admettraient dans ces conditions que nous ayons notre mot à dire dans le contrôle et dans l'exploitation de cette région capitale ?

– Alors qu'il est constaté par les autorités de notre zone que la nécessité de relever le niveau de vie de la population va la rendre déficitaire, croit-on que notre abstention nous facilitera l'obtention des dollars nécessaires ?

– Alors que dans la négociation du plan Marshall l'influence américaine s'exerce en faveur d'une coopération plus étroite des pays européens entre eux, croit-on que nous faciliterons la mise en œuvre du plan dans des conditions qui nous conviennent si nous nous refusons à une collaboration avec les Anglo-Saxons dans ce domaine limité qu'est l'Allemagne occidentale ?

On pourrait ajouter d'autres questions encore ; celles-ci suffisent à justifier la conclusion que, en cas d'échec de la conférence, la fusion est dans notre

intérêt. Le gouvernement américain s'en rend si bien compte que, d'après les derniers télégrammes de Washington, il semble devoir nous laisser en l'affaire la position de demandeur.

Par ces remarques je ne veux pas dire que nous devions rechercher la fusion à tout prix ; mais je suis, en revanche, convaincu que la négociation s'impose et que nous avons nous-mêmes trop d'intérêt à son succès dans un délai raisonnable pour chercher à l'alourdir d'un trop grand nombre d'éléments.

Il va de soi que la fusion doit être d'abord subordonnée à un certain nombre d'accords précis :

– sur notre part dans l'administration économique d'une trizone,

– sur le respect des pouvoirs dévolus aux commandants en chef dans les zones respectives,

– sur le maintien des courants commerciaux établis par nous,

– sur les conditions dans lesquelles seraient financés le déficit de notre zone et d'une manière générale les dépenses en dollars que nous aurions à y faire, et,

– éventuellement sur l'organisation de l'administration centrale de la trizone.

Dans les conversations que nous avons eues ces jours derniers au *Foreign Office*, nous avons eu d'autre part l'occasion d'attirer l'attention de nos interlocuteurs sur des problèmes beaucoup plus généraux qui pourraient être et qui, à certains égards, devraient être évoqués et parmi lesquels figurent ceux qu'énumère la note de M. de Courcel. Mais il est bien clair qu'une négociation où l'on voudrait résoudre l'ensemble de ces problèmes exigera de très longs mois. Faudra-t-il donc attendre sa conclusion pour faire fonctionner une trizone ? Je crains qu'à agir ainsi nous ne nous préparions maintes désillusions.

Le temps, on ne le répétera jamais assez, ne travaille pas pour nous en ces matières. Nous croyions l'an dernier que la bizone ne se constituerait pas ; elle s'est faite cependant ; nous pensions qu'entre Anglais et Américains l'entente serait pratiquement impossible ; cette entente – non sans peine sans doute – s'est réalisée cependant. De la même manière, nous nous leurrerions si nous supposions qu'au lendemain d'un échec de la conférence nos partenaires attendront pour aller de l'avant. Notre concours, si précieux qu'il puisse être pour eux, ne l'est cependant pas à ce point qu'ils puissent tout sacrifier à la nécessité de l'obtenir et précisément parce qu'ils devront prévoir, dès l'échec de la conférence les initiatives méthodiques de l'URSS, ils devront de leur côté agir vite et aller de l'avant, avec nous si nous le voulons bien, sans nous s'ils sont amenés à croire que nous ne désirons pas réellement l'entente.

Dans quelle situation nous trouverons nous alors ? Dans notre petite zone, ayant besoin de dollars pour la faire vivre, ayant besoin du charbon de la Ruhr, il ne nous restera au bout de quelque temps que la possibilité

d'accepter ce que les Anglo-Saxons auront édifié dans l'intervalle alors que, entrant maintenant dans le système nous avons le moyen de faire prévaloir dans une certaine mesure nos vues dans son organisation.

Telle est la situation qu'il est nécessaire d'avoir présente à l'esprit avant de déterminer dans quelles limites il est raisonnable de subordonner un accord de principe sur la fusion des zones à un accord sur les problèmes généraux de la politique allemande.

(Papiers Massigli)

339

M. Burin des Roziers, Chef de la Délégation française à la Commission d'enquête dans les anciennes colonies italiennes, à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

D. *Le Caire, 24 novembre 1947.*

Arrivée à Asmara le 11 novembre, la Commission a établi son emploi du temps et ses méthodes de consultation. Ceci fait, elle a entrepris son enquête auprès de l'administration britannique et de la population d'Asmara. Cette phase initiale de ses travaux n'a été dépourvue ni d'importance ni d'intérêt. D'une part, ces règles de procédure qu'elle s'est donnée lui serviront sans doute dans les autres territoires qu'elle est appelée à visiter. D'autre part, les échanges de vues auxquels les membres de la Commission ont déjà procédé entre eux, les contacts pris avec les autorités locales et les renseignements recueillis sur place fournissent déjà certaines indications sur l'esprit dans lequel chaque délégation entend accomplir sa mission.

La délégation soviétique n'était arrivée à Londres qu'à la veille du départ pour l'Afrique. De ce fait, ni l'itinéraire détaillé de la Commission, ni le calendrier de ses travaux n'avait pu être décidé à l'avance. Les instructions des suppléants sont conçues en termes très généraux. Elles se bornent à délimiter le champ de l'enquête et à préciser la nature du concours que l'administration locale prêtera à la Commission. Elles ne comportent aucune directive quant à la manière de recueillir les vues des habitants ou de s'assurer des conditions politiques, économiques et sociales des territoires.

La délégation française, qui a présidé la Commission au cours de la première semaine de l'enquête, a exercé son initiative de manière à orienter les décisions de la Commission vers une procédure conforme à nos conceptions. En dépit des concessions qu'elle a dû consentir à l'inexpérience, aux préjugés ou aux arrière-pensées des autres délégations, elle a réussi à faire prévaloir des solutions raisonnables.

Il est entendu que la Commission ne se bornera pas à enregistrer les aspirations des populations érythréennes. Elle étudiera également les

conditions politiques, économiques et sociales. Deux comités spéciaux ont été créés pour l'assister dans cette tâche.

Le comité économique recueille les informations dont il a besoin, soit par voie d'observations directes au cours d'inspections dans les principaux centres agricoles, industriels et commerciaux soit à l'aide de la documentation fournie par l'administration ou les organismes économiques locaux. Il analyse ces renseignements, les soumet à un examen critique et les insère dans un rapport dont les grandes lignes ont été tracées par la délégation française. Ce rapport, dont Votre Excellence voudra bien trouver le plan en annexe à cette dépêche, devrait permettre de souligner l'ampleur des résultats obtenus sous le régime italien et la valeur de la contribution que l'Italie peut encore apporter au développement économique de l'Érythrée en lui fournissant de la main-d'œuvre qualifiée et du personnel d'encadrement. Le Département appréciera sans peine l'importance de ce chapitre du rapport final et ne manquera pas, je l'espère, de hâter la mise en route du fonctionnement spécialisé que le ministère des Colonies doit mettre à la disposition de la délégation française. Celle-ci est actuellement représentée au comité économique par M. Dupuy qui s'efforce, avec le plus grand mérite, et non sans succès, de compenser par son ardeur, certaines lacunes inévitables de sa formation technique.

Le comité politique et social procède sur instructions de la Commission à des compléments d'enquête. Il classe en outre les témoignages obtenus et élabore, à mesure que l'enquête progresse, le rapport que la Commission devra mettre en forme à Nairobi avant de l'adresser aux suppléants. La délégation française est représentée, avec autorité, au sein de ce comité, par M. Muller, directeur des affaires politiques du gouvernement de la Côte française des Somalis.

L'itinéraire adopté par la Commission paraît satisfaisant. Une visite à Assab est prévue, ainsi qu'une tournée dans la région de Raheita a cours de laquelle la délégation française exposera ses idées concernant les confins de l'Érythrée et de la Côte française des Somalis. Je me suis entendu, sur cette question, avec M. de Blesson et le gouverneur Syriex, qui avaient eu l'obligeance de se rendre à Asmara pour y accueillir la délégation française à laquelle leurs conseils ont été d'une utilité très grande. En raison des difficultés de transport, la Commission ne se rendra pas dans le Nord de l'Érythrée où d'ailleurs les tribus nomades sont actuellement trop dispersées pour être consultées facilement.

Dès la première semaine de ses travaux la Commission a entendu l'administrateur en chef de l'Érythrée et l'administrateur de la division d'Asmara. Elle a reçu ensuite les représentants des principaux partis politiques indigènes, les porte-paroles des minorités, les dirigeants des organisations économiques locales et un certain nombre de personnalités italiennes et indigènes qui avaient sollicité une audience ou dont l'une ou l'autre des délégations avait proposé la comparution. Elle abordera le 21 novembre la visite des provinces en commençant par les environs de la capitale. La méthode adoptée pour l'enquête auprès des habitants des villages et

des tribus, tout en donnant à toutes les collectivités la possibilité de faire entendre leurs voix, prévoit la visite approfondie d'un certain nombre de groupements indigènes.

La procédure adoptée pour l'enquête en Érythrée n'est sans doute pas la meilleure que l'on puisse concevoir. Elle est, en tout cas, beaucoup moins mauvaise que elle de mes collègues américains, britanniques et soviétiques avaient recommandé d'abord. Ceux-ci, par intérêt ou par ignorance, semblent tentés d'adapter aux anciennes colonies italiennes les procédés de recensement de l'opinion en usage dans les pays démocratiques. De telles méthodes ne sauraient convenir à caractère primitif des populations locales. Celles-ci, d'après le témoignage de l'administrateur en chef, sont dans une proportion de 9 sur 10, totalement incapables de comprendre les problèmes sur lesquels on les consulte. Il paraît probable que l'administration italienne ne leur a pas laissé trop mauvais souvenir. L'indigène vit en bonne intelligence avec les Italiens, ceux-ci continuent de tenir des emplois nombreux et importants dans l'administration. Ils constituent l'armature économique du pays. Aucun attentat n'a été dirigé contre eux. Les autorités indigènes installées par le gouvernement italien ont été maintenues en place par les autorités britanniques et exercent leurs fonctions à la satisfaction générale. La répression des « collaborateurs », rançon habituelle des occupations étrangères, est un phénomène inconnu en Érythrée.

Le faible degré d'avancement politique des populations et la persistance de l'influence italienne constituent des faits indéniables. Il n'est pas sûr, néanmoins, que ces éléments du problème soient des facteurs plus décisifs que l'entregent dont font preuve les agents locaux de la politique britannique. Ceux-ci ont habilement préparé le terrain avant l'arrivée de la Commission et ils mettent aujourd'hui tout leur réseau d'agitateurs et de clients à la disposition du délégué britannique. Leur dessein est clair : il s'agit d'obtenir que la Commission se prononce en faveur du maintien de l'administration britannique pour une période indéterminée. À cette fin, l'on s'efforce de provoquer un mouvement d'opinion favorable à l'administration actuelle ; et comme les couches profondes des populations indigènes sont difficilement influençables, on leur superpose une structure de partis politiques. À l'exception du Parti Érythréen « pro-italien » dont la création n'a été autorisée qu'au mois d'octobre, et dont la propagande se heurte au mauvais vouloir systématique de l'administration, tous les partis politiques indigènes existant se sont créés à l'instigation des autorités britanniques. Le plus ancien qui recommande l'union de l'Érythrée et de l'Éthiopie a perdu aujourd'hui la faveur des Britanniques. Ceux-ci réservent à présent leurs attentions à la Ligue musulmane et au Parti libéral progressiste qui sont l'un et l'autre partisans d'un *trusteeship* confié à la Grande-Bretagne. Quant aux éléments pro-italiens de la population, on les brime de toutes les manières. Le procédé le plus efficace et le plus perfide consiste à répandre dans l'opinion le sentiment que l'Italie a, en vertu du traité de paix, abdiqué sa souveraineté sur ses anciennes colonies et n'a pas qualité pour revendiquer l'administration du territoire érythréen.

Le jeu de mon collègue britannique, avec lequel j'entretiens d'ailleurs les relations les plus courtoises et même les plus cordiales, se trouve facilité par la crédulité du commissaire américain et l'inexpérience du commissaire soviétique. M. Utter, qui a fait son apprentissage à Tunis et à Tripoli mais qui n'a pas perdu les habitudes d'esprit américaines, conçoit l'enquête de la Commission à la manière d'un vaste *gallup-poll*. Quant à M. Feodorov, dont la méfiance est plus en éveil, il facilite néanmoins les manœuvres de M. Stafford par la bienveillance instinctive qu'il porte à toute formation populaire qui prétend représenter l'opinion même si elle reflète seulement, en réalité, les visées du *Colonial Office*.

À vrai dire, le jeu compliqué que mènent ici les autorités britanniques, risque de s'avérer stérile. Le Parti Unioniste, qui se recrute parmi les Coptes et prêche le rattachement à l'Éthiopie, se targue d'autant d'adhérents que le Parti libéral progressiste, formé lui aussi de chrétiens, et la Ligue musulmane, ceux-ci pensent l'un et l'autre au maintien de l'administration anglaise. Le seul point sur lequel les trois partis s'entendent est l'unité de l'Érythrée dans ses frontières actuelles. Le caractère irréductible de leur opposition sur le reste pourrait bien, en fin de compte, servir les intérêts de la cause italienne. Aussi bien la délégation française pourrait-elle considérer avec détachement les efforts faits par l'administration britannique pour prêter aux partis politiques une existence artificielle si ses manœuvres ne visaient que la situation en Érythrée, mais comme il est clair qu'elles peuvent être répétées en Somalie et en Lybie, à notre détriment et dans des conditions beaucoup plus dangereuses, il n'est pas trop tôt, pour les démasquer quand l'occasion s'en présente aux yeux des membres de la Commission.

Le moment n'est pas venu de porter une appréciation conjecturale sur l'évolution de l'enquête. Les méthodes de travail cependant ne varieront sans doute pas pour l'essentiel. Elles sont, semble-t-il, de nature à satisfaire, pour le présent et pour l'avenir, les préoccupations de la délégation française. Quant aux conclusions de l'enquête en Érythrée, il est évidemment prématuré de chercher à les prévoir. Seule la délégation britannique a commencé de dévoiler son jeu.

(Direction d'Europe)

340

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

N[1]. *Paris, 25 novembre 1947.*

Le directeur d'Europe a reçu aujourd'hui le ministre-conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne.

M. Ashley Clarke est revenu sur la conversation qu'il avait eue avec M. Paris le 18 novembre sur la question des traités d'alliance franco-polonais et franco-tchèque. Il lui a fait lire le texte du télégramme qu'il avait envoyé à Londres à la suite de cette conversation et qui en reproduisait fidèlement l'essentiel.

M. Ashley Clarke a ajouté qu'avant de télégraphier de nouveau au *Foreign Office* sur le même sujet, il désirait savoir si la France s'était engagée avant la conclusion du traité franco-britannique du 4 mars 1947 à entamer avec les gouvernements tchèque et polonais des négociations en vue d'un traité d'alliance. M. Paris lui a confirmé que telle était bien la situation.

M. Ashley Clarke a lu à M. Paris certains passages du télégramme que le *Foreign Office* a envoyé à l'ambassade de Grande-Bretagne en réponse à celui qu'il avait envoyé à Londres après la conversation du 18 novembre.

Le *Foreign Office* avait relevé notamment le passage par lequel le ministre-conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne signalait que si le texte français était intégralement accepté par le gouvernement tchèque ou par le gouvernement polonais, il serait extrêmement difficile au gouvernement français de se dérober.

Dans son dernier télégramme, le *Foreign Office* signale l'extrême préoccupation que lui inspirent ces projets. Les mots : « *Very serious view* » y sont employés. Autrement dit, si les pactes sont conclus, il est très vraisemblable que le gouvernement français s'attirera une note par laquelle le gouvernement britannique se dégagerait en quelque mesure des engagements pris à Dunkerque (M. Paris exprime là un sentiment personnel ; cette indication ne lui a pas été formellement donnée ; mais il est clair, à mon avis, qu'elle résulte implicitement du texte d'instructions adressé à M. Ashley Clarke, qui lui a été lu).

Le gouvernement britannique ne sera définitivement rassuré que lorsque les négociations seront définitivement enterrées (*buried*).

Dans ces conditions, on peut se demander s'il ne serait pas possible de dire au gouvernement tchécoslovaque (en l'espèce à M. Zenkl) :

1) Que le gouvernement français, préoccupé de l'état des relations entre la Tchécoslovaquie et l'URSS, se demande si le gouvernement de Prague aurait véritablement toute liberté pour remplir ses engagements. On peut imaginer le cas, par exemple, où la Russie désirerait faire un cadeau à

[1] Note manuscrite : M. *Gueyraud, cl[asser] dossier aux archives.*

l'Allemagne orientale, en révisant les nouvelles frontières de la Pologne, ce qui compromettrait gravement la sécurité de la Tchécoslovaquie ; et concevoir, si cette situation se présentait, que la Tchécoslovaquie ferait appel à l'aide tout en étant elle-même empêchée d'intervenir.

2) Que si la Tchécoslovaquie a l'intention de se prémunir contre une agression allemande dans l'avenir, il lui sera toujours possible d'adhérer au traité Byrnes lorsqu'il sera signé à quatre ou à trois, et que cela doit lui suffire. Ceci est valable pour la Pologne.

Comme solution de l'imbroglio actuel, ne serait-il pas possible de dire à M. Zenkl (et éventuellement au gouvernement polonais, s'il revenait à la charge) qu'il est hors de question pour nous de poursuivre les pourparlers pendant la durée de la conférence de Londres. À l'issue de cette conférence, si l'un des deux gouvernements ou les deux exprimaient le désir de renouer les conversations, il pourrait leur être précisé éventuellement que la France ne veut, en aucune manière, compromettre la négociation du traité Byrnes, qui doit constituer au bénéfice même de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, le rempart le plus efficace contre l'Allemagne, que, dans ces conditions, nous croyons devoir renoncer aux projets envisagés, et que nous comptons que ces deux pays adhèreront audit traité, dès qu'il sera signé.

(Direction d'Europe)

341

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1] [2].

D. n° 1114. *Prague, 25 novembre 1947.*

Une conférence nationale des prélats catholiques romains et uniates s'est tenue à Prague au début de la semaine passée. Sous la présidence de Mgr Beran, tous les évêques tchèques et slovaques – à l'exception de Mgr Kmetko, archevêque de Nitra, empêché par la maladie – se sont réunis du 17 au 19 novembre pour discuter de tous les problèmes intéressant la politique religieuse du pays.

Les questions de l'enseignement religieux dans les écoles et de l'action catholique ont été débattues en même temps que celles de la morale du travail et de l'organisation des diocèses des régions frontières. Il s'agit non seulement des territoires ex-sudètes, mais encore de la Silésie où un nouvel évêché serait prochainement créé avec des bénéfices cédés par Olomouc

[1] Note manuscrite : *Londres, Rome Vatican, Budapest, f[ai]t 6.12.47.*

[2] Document signé Maurice Dejean.

(Olmütz) – bénéfices qui se trouvent d'ailleurs répartis de part et d'autre de la frontière polonaise. Si les problèmes de politique internationale étaient ainsi indirectement abordés, ceux de politique intérieure le furent d'une manière beaucoup plus précise dans diverses discussions visant la presse catholique, la liberté de l'enseignement, la réforme agraire et surtout la future Constitution.

Le Concile en effet a pris position contre le projet de loi d'étatisation de l'enseignement et approuvé le texte de la lettre pastorale qui sera lue dans toutes les églises de Tchécoslovaquie le 30 novembre prochain. Puis, à limitation de la conférence des évêques polonais qui, il y a quelques semaines, a adressé au gouvernement de Varsovie une motion lui demandant de garantir dans la prochaine Constitution le respect des droits humains, la conférence des évêques tchèques et slovaques prépara un projet de résolution à l'Assemblée nationale constituante pour lui demander d'assurer le respect des libertés fondamentales.

Ainsi retrouvait-on le brûlant problème politique qui a divisé la Tchécoslovaquie au cours des semaines qui viennent de s'écouler.

Le 26 octobre dernier, l'épiscopat slovaque, sentant ébranlé jusque dans ses fondements le vieux régime libéral qui garantit à l'Église l'indispensable liberté, a enfin proclamé d'une manière solennelle son ralliement à la formule tchécoslovaque du président Bénès. Dans une importante lettre pastorale, les évêques de Slovaquie ont condamné formellement « l'action clandestine » et donné leur « adhésion à la République tchécoslovaque ainsi qu'au plan biennal ». Ils sont allés jusqu'à invoquer la parole de St Paul pour demander la soumission aux ordres du gouvernement central.

De même, à l'issue du Congrès de Prague, Mgr Beran a adressé au président Gottwald un télégramme dans lequel il affirme que « fidèles au serment qu'ils ont prêté à la République, les évêques tchécoslovaques contribueront de toutes leurs forces au rétablissement du calme dans l'État ».

Dans sa réponse le Président du Conseil a remercié les évêques et leur a souhaité « plein succès dans leurs efforts » qui, dit-il, « peuvent contribuer dans une large mesure à la consolidation de la République ».

Le langage du chef du gouvernement faisait ainsi écho à celui du président Bénès qui avait déclaré le 20 novembre à une délégation de congressistes conduits par Mgr Beran, qu'il avait toujours été en matière religieuse partisan de la tolérance et d'une étroite collaboration entre l'Église et l'État. Après avoir exprimé son espoir de voir la conférence des évêques aboutir à « un accord complet qui ramènerait bientôt la paix en Slovaquie », le président de la République promit à ses auditeurs de faire tous ses efforts pour gagner aussi les autorités civiles à ces idées de tolérance et de compromis ».

« Si, dans d'autres pays, conclut-il, la situation est bien pire que chez nous, c'est parce qu'avant la guerre, les conditions politiques y étaient déjà très différentes. Dans les endroits où existait alors un régime de force, une dictature d'un autre genre se rétablit aujourd'hui… ».

La conférence des évêques a fourni ainsi au chef de l'État l'occasion d'exprimer une de ses idées les plus chères, à savoir que la Tchécoslovaquie, pays qui a pendant vingt ans connu un régime de véritable démocratie, ne saurait s'aligner sur des systèmes politiques seulement concevables pour des peuples qui, jamais au cours de leur histoire, n'ont fait l'expérience de la liberté.

(Direction d'Europe)

342

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE, REPRÉSENTANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES À NEW YORK.

T. *Paris, 26 novembre 1947.*
Réservé. Priorité absolue.

Étant donné le scrutin d'hier, le gouvernement estime que, quels que soient nos doutes sur le principe, les modalités et l'opportunité du partage, nous ne pouvons prendre la responsabilité particulière de faire échouer par notre abstention une solution ayant recueilli, à une voix près, la majorité acquise.

Lors du vote à l'Assemblée, vous voudrez donc bien, après avoir rappelé la position prise par la délégation française depuis le début de la session, indiquer que le gouvernement français, quels que soient ses propres réserves et tout en regrettant qu'une solution doive être adoptée qui n'ait pas eu l'accord des partis, ne croit pas pouvoir mettre obstacle à l'expression de la volonté de la majorité des délégations représentées à l'Assemblée.

(Direction d'Afrique-Levant)

343

M. DE CHARMASSE, CONSEILLER POLITIQUE P.I. AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 802/EU[1]. *Paris, 26 novembre 1947.*

Au cours d'un voyage à Coblence, un de mes collaborateurs a pu prendre contact avec certains membres du gouvernement de l'État rhéno-palatin, M. Altmayer, ministre-président, le Dr Haberer, Secrétaire d'État, et M. Steffan, ministre de l'Intérieur.

[1] Voir documents n°s 243 et 320. Note manuscrite : paraphes *G[ary]/P[aris]*.

Les deux premiers, chrétiens-démocrates et fédéralistes convaincus, ont entretenu leur interlocuteur de la question de la structure politique de l'Allemagne qui ferait actuellement l'objet de débats très animés dans tous les milieux politiques et dans toutes les rencontres officiels ou privées (ces dernières seraient très nombreuses) des ministres des différents *Länder*. Eux-mêmes seraient partisans d'un gouvernement fédéral dont la compétence serait strictement limitée aux domaines que les « pays » lui abandonneraient (politique étrangère, commerce extérieur, transports, législation civile et criminelle, etc.) ; en matière de nationalité, ils demanderaient le retour à l'état de choses antérieur à Hitler : pour pouvoir être citoyen allemand, il faudrait être d'abord ressortissant d'un « État » allemand. MM. Altmayer et Haberer se sont déclarés hostiles à toute assemblée fédérale issue du suffrage universel ; ils voudraient au contraire un Parlement où tous les *Länder* seraient représentés sur un pied d'égalité, ajoutant qu'une seule chambre suffirait : étant donné l'existence de diètes dans tous les « pays », on risquerait à la longue de ne pas avoir assez de candidats à la députation.

De l'avis de ces deux hommes politiques, le plus grave problème de l'Allemagne d'aujourd'hui serait celui de la jeunesse, surtout de la jeunesse universitaire, qui serait avant tout un problème d'emploi. Les jeunes gens, âgés actuellement de vingt à trente ans, qui, après avoir eu un rôle à jouer pendant la guerre, se retrouvent sur les bancs de l'université et même du collège (car souvent ils ont été mobilisés avant leur baccalauréat), sans aucun avenir assuré, ne peuvent que regretter un régime qui leur avait fait tant de promesses et qui se prétendait un régime de jeunes. Cette génération, si elle n'est pas nazie, est en tout cas nationaliste ; affichant très ostensiblement son admiration pour l'œuvre de Bismarck, elle n'a que mépris pour les idées démocratiques et pour les partis politiques qui s'en réclament.

Quant aux hommes d'âge mûr, ils ont également tendance à se tenir à l'écart de la politique active, à refuser, tout en votant pour un parti, non seulement d'y occuper des postes de direction, mais même d'y adhérer ouvertement de crainte qu'un jour on ne leur reproche cette appartenance et même qu'on ne les poursuive comme actuellement les anciens membres du NSDAP.

M. Steffan, social-démocrate, est considéré comme hostile aux idées fédéralistes. Partisan convaincu d'une collaboration étroite de son parti avec les chrétiens-démocrates, il a déclaré à mon collaborateur qu'il espérait voir aux prochaines élections le SPD, qui le 18 mai 1946 n'avait obtenu que 34 % des voix contre 47 % au CDU, passer au premier rang. Selon lui, des nombreux conservateurs, surtout protestants, auraient de plus en plus tendance à se tourner vers le parti libéral ; en outre beaucoup de petits propriétaires et de petits employés, même catholiques, apporteraient leurs suffrages aux sociaux-démocrates. Quant aux communistes, les nouvelles de la zone soviétique, les quelques rares prisonniers qui reviennent de Russie et surtout l'ignorance où se trouvent les familles du sort de ceux qui

ont disparu sur le front de l'Est font que les ouvriers quittent de plus en plus le KPD au profit du SPD.

De même que ses collègues chrétiens-démocrates, M. Steffan se montre très soucieux des réactions de la jeunesse. Son parti, dit-il, a entrepris un très gros effort de propagande auprès de ceux qui ont grandi sous le régime hitlérien, mais il ne semble pas avoir obtenu jusqu'ici de bien gros résultats : la jeune génération est très réservée sinon récalcitrante à tout ce qui vient de ses aînés.

(Direction politique)

344

M. DEBRÉ, COMMISSAIRE GÉNÉRAL AUX AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES,
à M. LAFFON, ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL ADJOINT POUR LE GOUVERNEMENT MILITAIRE DE LA ZONE D'OCCUPATION FRANÇAISE.

T.[1] *Paris, 27 novembre 1947.*
Chiffré.

Le présent télégramme a pour objet de vous tenir au courant des projets relatifs à la Sarre.

Primo : après examen de la situation j'envisage le calendrier suivant : l'assemblée sarroise serait saisie la première semaine de décembre de deux projets de convention, l'une relative au régime fiscal sarrois et aux doubles impositions, l'autre relative à certaines modifications dans l'organisation judiciaire nécessaires pour l'application en Sarre de la réglementation monétaire et douanière.

Après le vote de ces conventions, la notification officielle serait faite de l'approbation de la constitution et l'assemblée sarroise se réunirait pour désigner le premier gouvernement. Ceci se passerait donc entre le dix et le quinze sauf observation de votre part, ce calendrier sera respecté. Il paraît d'ailleurs difficile de retarder davantage la constitution du gouvernement sarrois.

Secundo : j'ai reçu officiellement le projet de constitution voté par l'assemblée constituante. Ce projet doit être approuvé. J'avais initialement pensé que l'approbation devrait émaner du général commandant en chef mais, à la réflexion, j'estime qu'il est difficile de faire approuver par cette autorité un projet qui affirme dans son préambule l'indépendance politique de la Sarre vis-à-vis du *Reich* allemand. Dès lors l'approbation devrait être donnée par le gouvernement français. Je demande sur ce point vos instructions.

[1] Ce télégramme signé de Michel Debré répond à une demande de renseignements formulée par Laffon (télégramme n° 7215, daté du 15 novembre 1947 et reçu à 16 h. 30 le même jour).

Tertio : au fond la constitution présente peu de modifications [par rapport] au projet et la quasi totalité des nombreux amendements que nous avions demandés ont été insérés. J'estime dès lors sous réserve d'une seule note explicative relative à un article qui intéresse les mines que le gouvernement français peut donner son approbation. Je tiens naturellement à vous signaler encore le caractère confessionnel extrêmement marqué du projet. Toutefois je ne vois pas la possibilité de revenir en arrière sans soulever des difficultés insurmontables. Si vous l'estimez utile, je pourrai venir quelques heures à Londres vous présenter le projet avant d'en parler à M. le Président du Conseil.

(Direction d'Europe)

345

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 2859[2]. *Londres, 27 novembre 1947, 20 h. 25*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu* : le 27, 21 h. 30)

Je me réfère aux télégrammes de Prague n°s 960 à 965[3].

J'estime que la conclusion d'un traité avec la Tchécoslovaquie n'est actuellement pas sensiblement plus opportune que celle d'un traité avec la Pologne.

Mon opinion est qu'il conviendrait de faire parvenir à notre ambassadeur à Prague des conseils de réserve analogues à ceux qui ont été antérieurement adressées à Varsovie et qui lui avaient officieusement été communiqués. Nous sommes vraiment trop incertains du développement de la situation en Tchécoslovaquie pour nous engager à long terme.

(Secrétariat général)

[1] Télégramme signé de Massigli, expédié de la part de Bidault, depuis la conférence des ministres des Affaires étrangères à Londres.

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[3] Document non reproduit.

346

M. DE BEAUSSE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 2107.
Réservé.

Varsovie, 27 novembre 1947, 19 h.

(*Reçu* : le 29, 20 h. 15)

J'ai appris de bonne source que, en invitant les démocraties à venir le cas échéant à l'aide « de la classe ouvrière française insurgée contre une éventuelle dictature du général de Gaulle », M. Thorez n'avait pas parlé aussi à la légère qu'on pourrait penser au premier abord (mon télégramme n° 2097)[2]. J'ai su en effet par le secrétaire de M. Donnini qui, comme son ambassadeur, appartient au parti communiste italien, que cette question avait été évoquée lors des discussions qui présidèrent à la création du *Kominform*. Il aurait alors été résolu qu'au cas où le parti communiste français déciderait de recourir aux armes, les ouvriers de la Lombardie et du Piémont se soulèveraient de façon à ouvrir la vallée du Pô aux secours que la démocratie de rite oriental serait à même d'acheminer jusqu'à la frontière italo-yougoslave.

Le fait que les risques d'un soulèvement en France seraient considérés comme imminents justifierait en partie la synchronisation qui se manifeste actuellement des mouvements de grève en Italie du Nord et sur toute l'étendue du territoire français[3]. Bien que de telles informations soient par nature incontrôlables, il m'a paru intéressant de les transmettre à toutes fins utiles à Votre Excellence.

(Secrétariat général)

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Document non reproduit.

[3] Une note du SDECE du 29 novembre 1947 à l'attention de M. Chauvel, Secrétaire général (document non reproduit) rapportait plusieurs informations sur les activités soviétiques en Europe, signalant notamment que Maurice Thorez avait laissé l'impression à ses interlocuteurs polonais que la guerre civile était imminente en France, qu'il était prévu l'étude des modalités du retour en France d'étrangers ayant joué un rôle actif dans les FTP en vue de la guerre civile et que Togliatti devait partir pour Belgrade à la réunion du Kominform.

347

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE SUR LA FUSION DES TROIS ZONES OCCIDENTALES

N.[1] *Paris, 27 novembre 1947.*

Le problème de l'éventuelle fusion des trois zones occidentales a fait l'objet de deux études séparées soumises à l'attention du commandant en chef français en Allemagne au mois d'octobre 1947.

L'une émane du groupe français du Conseil de contrôle (Berlin), l'autre du gouvernement militaire de la zone française (Baden-Baden). Dans l'une, comme dans l'autre, les trois aspects essentiels de ce problème sont abordés :

– Opportunité,

– Conséquences politiques,

– Modalités d'exécution de l'opération.

Mais les arguments invoqués dans les deux documents ne sont pas toujours semblables et le souci de sauvegarder les positions françaises a fait parfois figurer au sein d'une même formule des exigences contradictoires.

Il a donc paru opportun de tenter après confrontation, l'opération de synthèse à laquelle, faute de temps, le commandant en chef a dû renoncer.

Le débat se déroule sur trois plans différents et cette constatation suggère le plan suivant :

1) La fusion dans le cadre des rapports politiques entre les Quatre Grands.

2) La fusion dans le cadre des rapports franco-allemands (dans laquelle mesure la thèse française s'en trouverait-elle affectée ?) :

– la thèse française,

– les renonciations,

– les avantages,

– conciliation : les gages inaliénables et les moyens de négocier.

3) La fusion et son aspect technique.

Ces trois plans se situent l'un par rapport à l'autre, en sorte qu'on ne peut accéder au second avant d'avoir parcouru le premier et que l'accès du 3e découle tout naturellement des deux démarches précédentes.

[1] Note manuscrite : *analyse du rapport Koenig.*

I) *La fusion dans le cadre des rapports politiques entre les Quatre Grands.*

1) L'expérience du quadripartisme berlinois a prouvé que sur certaines questions fondamentales qui nous opposent aux Anglo-Saxons, l'entente ne s'est jamais faite. Du moins, avons-nous souvent tiré parti de l'attitude soviétique, soit que les Russes fussent d'accord avec nous, soit que par leur intransigeance, ils aient concentré sur eux le mécontentement des Anglais et des Américains. Il est à craindre que les conditions d'un nouveau tête-à-tête ne nous procurent plus un semblable avantage. Un 4e partenaire s'introduira dans le débat, pratiquement, sinon officiellement : l'Allemagne, qui bénéficiera parfois de l'appui des Anglais et des Américains et saura jouer à notre détriment le rôle d'arbitre.

2) Le désir des Anglo-Saxons d'opposer à une Allemagne de l'Est (qui ne sera en réalité que le prolongement de l'URSS au milieu de l'Europe) une Allemagne de l'Ouest fortement charpentée, contribuera à accélérer le processus d'évolution.

La division des Alliés en deux groupes hostiles aura pour conséquence majeure d'accentuer la précarité de la paix et pour effet complémentaire de rendre le quadripartisme berlinois encore plus rigide et inefficace. En acceptant de s'associer, à Francfort, aux Anglais et aux Américains, la France aura délibérément choisi son camp. On voit mal comment ses représentants pourraient conserver à Berlin une liberté d'action effective et appuyer le point de vue soviétique. Toute notre position à la *Kommandatura* s'en trouvera ébranlée sans contrepartie sur le plan berlinois.

3) Mais ce ne serait là encore qu'un moindre mal. Il est probable en réalité que les Russes n'accepteront pas de voir les Anglo-Saxons dominer à Francfort en maîtres absolus et conserver à Berlin une part d'autorité. Si la division de l'Allemagne est complète, et elle le sera forcément le jour où nous aurons adhéré à la bizone, rien ne sera négligé du côté soviétique pour rendre aux Occidentaux la position berlinoise intenable. Ce n'est que le jour où nous aurons été contraints de quitter l'ancienne capitale que nous mesurerons les conséquences de ce départ. Perdre à Berlin le contact avec les Russes, si ténu soit-il, ce n'est pas seulement confesser publiquement la division des anciens vainqueurs, c'est en même temps, semble-t-il, développer chez les Allemands le sentiment que la partie n'est pas perdue. Pour certains d'entre eux, la scission impliquera un choix dramatique, mais pour la majorité elle annoncera l'imminence du conflit et l'avènement d'une période où tout contribuera à reconstituer psychologiquement, économiquement et politiquement l'unité allemande.

4) Il est possible toutefois, quelles que soient les conséquences qu'il y ait lieu d'en redouter, que notre adhésion à la bizone soit inévitable. Dans l'éventualité d'un échec de la conférence de Londres, des considérations d'ordre matériel et économique, ou bien l'évolution générale des relations entre les principales puissances, peuvent nous y contraindre.

Il est donc important d'avoir à l'esprit les inconvénients, pour ne pas dire les risques, qu'une telle adhésion comporterait. Il faudrait alors, soit subordonner notre décision à un certain nombre de conditions et de garanties, soit, dès notre entrée dans le système anglo-saxon, agir avec la souplesse et l'efficacité nécessaires pour faire triompher, au moins partiellement, notre point de vue.

II) *La fusion dans le cadre des rapports franco-allemands.*

1) La thèse française.

Les Anglais et les Américains ne renoncent pas à démocratiser l'Allemagne, mais ils préconisent à cette fin une méthode qui n'est pas sans danger. Pour eux, il faut laisser les nouveaux gouvernements élus faire leur apprentissage et leur confier, sans autre réserve, que l'opposition éventuelle du veto, tous les pouvoirs dans tous les domaines. En matière économique, l'obsession du déficit les pousse à adopter la thèse allemande, selon laquelle l'équilibre ne peut être rétabli que si toutes les entraves à la production disparaissent.

La France persiste, au contraire, à vouloir avant tout mettre l'Allemagne hors d'état de tenter une nouvelle agression. Démilitarisation, limitation du potentiel d'agression, contribution à la reconstruction européenne, demeurent à ses yeux les buts essentiels de l'occupation. Cette conception paraît d'autant plus légitime qu'elle n'implique rien qui puisse faire obstacle à l'œuvre de rééducation démocratique de l'Allemagne et à l'établissement d'un niveau de vie décent dans ce pays. Seuls les moyens diffèrent.

La France recommande sur le plan politique l'organisation d'un régime fédéral et sur le plan économique le maintien d'un contrôle allié effectif sur :

– la planification,

– la répartition de l'énergie, du combustible et des produits-clé,

– le commerce extérieur,

– la monnaie, le crédit et les changes.

Or, l'adhésion de la France aux propositions anglo-saxonnes n'aura pas seulement une valeur de symbole. Elle consacrera l'abandon d'un certain nombre de principes et le déclin d'une situation privilégiée.

2) *Inconvénients de la fusion.*

– *Dans l'ordre des idées.*

Il est illusoire de penser que la fusion économique ne préparera pas la voie d'une unification politique. La mise en œuvre de l'unification économique implique la dévolution à des organes communs de pouvoirs d'autant plus étendus que l'efficacité est davantage recherchée. C'est au nom de l'efficacité que les Anglo-Saxons seront entraînés toujours plus avant dans cette voie. Or, les Anglais et les Américains ont tendance à considérer que la faiblesse du système actuel provient de l'état d'impuissance auquel sont réduits les organes allemands privés de tout pouvoir politique.

Les départements allemands sont pourtant investis, dès à présent, de pouvoirs importants ; leur rôle dans la répartition des allocations de charbon et dans l'élaboration des programmes industriels et commerciaux est appréciable.

Les pouvoirs du Comité exécutif, seul organisme de conception fédéraliste, sont des plus réduits en théorie, et quasi nuls dans la pratique. Le Conseil économique, par sa composition, reflète l'importance des partis, non l'égalité des *Länder*.

Si la tendance n'est pas aussi prononcée en ce qui concerne l'organisation financière, cela tient moins à des considérations doctrinales qu'à une situation de fait. Le Conseil de contrôle de Berlin est demeuré compétent. Les administrations financières bizonales, privées de tout pouvoir d'initiative, ne se sont pas développées. Il n'en serait plus de même si l'Allemagne occidentale devait être réorganisée. Les questions financières ne seraient plus traitées à Berlin, mais à Francfort. Les organismes tri-zonaux hériteraient des attributions du Conseil de contrôle et cèderaient à leur tour, vraisemblablement, aux influences qui ont si remarquablement converti les Anglo-Saxons dans le domaine économique.

L'éventualité d'une réforme de l'organisation bizonale par les Anglo-Saxons ne doit pas entretenir trop d'illusions. Les Anglais sont désireux de réformer le Conseil économique de la bizone, mais pour en fortifier la structure, en étendant sa compétence politique à tous les sujets que la directive 57 ne réserve pas expressément aux *Länder*. Les autorités américaines ne seraient pas, en principe, hostiles à une telle réforme.

Les plans de relèvement du niveau industriel de l'Allemagne occidentale ne pourront qu'accentuer cette orientation. Le souci du rendement apportera aux tenants de la thèse centralisatrice de nouveaux arguments contre lesquels les subtilités de doctrine pourront peu de choses.

Quel crédit conservera le fédéralisme lorsque les *Länder* auront été dépossédés des compétences économiques essentielles et dépouillés du pouvoir de gérer les services publics les plus importants ?

Quel rôle joueront les commandants en chef dans leur propre zone lorsque les organismes centraux, au terme d'une révolution inévitable, auront partout étendu leur juridiction ?

La centralisation économique, qu'on le veuille ou non, contient à l'encontre du fédéralisme une menace. Le tripartisme, en se transportant de l'économique au politique, nous amènera, sur le terrain des principes, à de sérieuses concessions.

– *Dans l'ordre des faits.*

– *Commerce :*

La fusion ne permettrait pas à la France de renouveler les accords commerciaux avantageux conclus avec les *Länder* de sa zone d'occupation.

Il y aurait lieu de procéder à la liquidation des services du commerce extérieur de la zone française, ce qui mettrait un terme aux opérations conclues par son entremise :

– achat dans la zone franc, sans souci des prix pratiqués, généralement très supérieurs aux cours mondiaux,

– marchés conclu en Allemagne à des taux inférieurs aux taux mondiaux,

– contrôle du commerce allemand dans le but de favoriser l'expansion commerciale française.

La demande des deux autres zones détournerait de la France certains courants commerciaux auxquels nous trouvions avantage (en particulier pour le bois).

– *Industrie :*

Les privilèges que nous tirions de l'établissement par nos services de programmes industriels (stérilisation des entreprises allemandes concurrentes, etc.) disparaîtraient. La compétence en reviendrait aux autorités allemandes.

Certains contrats de fabrication ou d'exploitation en cours d'exécution dans notre zone ne pourraient être renouvelés.

Les bons matières émis par les autorités administratives françaises devraient être liquidés.

Il deviendrait impossible de payer en marks les participations financières à certaines entreprises allemandes ; sans devises pour en acquérir de nouvelles, nous serions contraints de renoncer à un moyen de contrôle économique discret et efficace.

– *Agriculture* :

La fusion des trois zones mettrait fin aux avantages réels que retirait la France de la présence en Allemagne de plusieurs dizaines de milliers de rationnaires français.

– *Financement* :

Si les Anglo-Saxons nous demandaient de mettre en pool le déficit de notre zone et de participer au déficit commun proportionnellement à l'importance démographique de notre zone, notre contribution s'élèverait à 12 % environ. Il en résulterait une charge supplémentaire importante dont nous pourrions difficilement assumer le règlement en devises.

Tels sont les plus substantiels des avantages auxquels il faudrait tôt ou tard renoncer.

3) *Avantages de la fusion.*

Les avantages qui s'attachent à l'adhésion de la France au système bizonal s'analysent plus sommairement.

L'Allemagne occidentale constitue, avec ses 50 millions d'habitants, un marché commercial non négligeable et un réservoir de main-d'œuvre éventuel.

Siégeant dans tous les conseils tri-zonaux, la France sera en situation de défendre les intérêts qu'elle possède en zone occidentale (mines de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle, industries mécaniques, textiles, verreries, etc.).

Enfin, elle pourra, plus efficacement que par le passé, faire admettre ses vues sur deux problèmes fondamentaux : la question de la Ruhr et le niveau industriel de l'Allemagne occidentale.

D'une manière générale, notre adhésion à la bizone constituera le contrepoids, sans doute le plus efficace, à l'attraction intellectuelle que les Allemands exercent de plus en plus sur les Anglo-Saxons. Si l'évolution de la situation a été favorable aux intérêts économiques allemands, c'est avant tout parce que les Anglo-Saxons n'ont pas su exercer sur les initiatives et les thèses allemandes le travail de critique et d'analyse indispensable.

Notre connaissance du problème allemand et la compétence de nos experts pourraient donner aux débats une orientation plus satisfaisante.

4) *Éléments de négociation*.

Il est difficile d'établir le bilan exact des inconvénients et des avantages que comporterait notre adhésion à la bizone, car tous ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation précise. La confrontation ferait-elle d'ailleurs clairement ressortir le solde de l'opération que cela ne suffirait pas à déterminer la décision. Des considérations de politique générale peuvent contraindre la France à la fusion, alors même que son intérêt immédiat paraît s'y opposer.

Il importe, dès lors, d'envisager les conditions d'une négociation éventuelle. Quels gages pouvons-nous conserver, quelles garanties pouvons-nous demander ? La recherche d'une contrepartie aux inconvénients déjà analysés orientera la négociation vers plusieurs objectifs essentiels.

– *Dans l'ordre des idées*.

C'est « l'essentiel de nos thèses décentralisatrices qu'il faudra faire prévaloir » si tant est qu'on puisse opérer cette délicate conciliation.

Il serait téméraire de compter sur notre simple influence pour contrarier l'évolution actuelle de la politique bizonale. Seuls des engagements préalables et l'adoption d'une procédure d'unanimité peuvent offrir une garantie suffisante.

Il faudrait donc :

– demander une réforme de l'organisation bizonale dans un sens décentralisateur,

– faire préciser et renforcer les pouvoirs des *Länder*, confier à un tribunal d'arbitrage allemand la charge de trancher la plupart des conflits entre les *Länder* et l'organisation centrale allemande,

– étendre la juridiction de l'organisme de contrôle aux problèmes de la démilitarisation économique et scientifique, des réparations et des restitutions ; dessaisir les administrations allemandes des questions de planification, de répartition des produits clés, de contrôle des prix, etc.,

– enfin, sauvegarder par le moyen de la règle de l'unanimité, l'égalité au sein des organismes de contrôle.

– *Dans l'ordre des intérêts.*

La négociation devrait tendre aux résultats suivants :

Commerce : maintien des accords commerciaux en vigueur jusqu'au terme convenu.

Industrie : participation effective de la France à la gestion de la Ruhr.

– reconnaissance de notre situation privilégiée dans l'*IGI Farben* de Ludwigshafen.

– garantie de nos intérêts dans les mines et les entreprises de l'Allemagne occidentale.

– institution éventuelle de sociétés mixtes (en particulier de sociétés de navigation rhénane).

Financement : suppression ou allègement substantiel de nos charges en devises.

III) *La fusion et son aspect technique.*

Il est difficile d'élaborer *a priori* le schéma d'une réorganisation de la zone française. Les solutions préconisées dans les rapports de Berlin et de Baden-Baden sont souvent fragmentaires et parfois contradictoires. Les suggestions mentionnées dans les annexes concernent la réforme de certains services administratifs. Toutes ne pourront pas être utilisées au même titre. La nature des modifications à adopter sera fonction de l'accueil qu'auront reçu nos propositions.

1) À Paris.

La règle de l'unanimité a pour contrepartie l'abandon de la pratique des décisions unilatérales. Les services économiques du CGAA ne pourront plus envoyer d'ordres exécutoires, mais seulement définir une politique dont nos représentants suggèreront l'adoption. C'est donc à Paris qu'une réforme administrative devrait s'amorcer.

2) *En Allemagne.*

Le commandant en chef, dans un préambule, qualifie de prématurées les propositions contenues dans les rapports de Baden et de Berlin, mais il considère, en toute hypothèse, comme indispensable un remaniement territorial.

a) Remembrement territorial.

(voir pages 8, 9, 10, Rapport Baden-Baden).

b) Réorganisation administrative.

Elle s'effectuerait à trois échelons différents.

– Échelon quadripartite : le rôle du Conseil de contrôle de Berlin irait en décroissant.

– Échelon tripartite de Francfort : les effectifs administratifs auraient la même importance que ceux de nos alliés. Si nous n'arrivons pas à faire prévaloir le principe d'un renforcement des contrôles essentiels, ces effectifs seraient très réduits.

– Échelon de zone : – 3 adjoints appelés à seconder le commandant en chef : 1 adjoint diplomatique à Berlin, 1 adjoint administratif à Baden, 1 adjoint économique à Francfort.

– l'administration économique française n'aurait plus une mission de gestion directe, mais de contrôle.

– le recrutement des hauts fonctionnaires devrait satisfaire à de nouvelles exigences : celles de notre collaboration avec les Anglo-Saxons. Un large pouvoir d'initiative devra leur être délégué.

La présente étude n'avait pas pour objet d'apprécier l'opportunité d'une adhésion de la France aux propositions anglo-saxonnes, mais d'éclairer la réalité qui se dissimule sous les formules et d'évaluer la portée des différentes mesures qui peuvent intervenir dans un proche avenir.

Certains aspects du problème, en particulier la réorganisation de l'administration bizonale dans un sens plus favorable aux intérêts français, pourraient faire l'objet d'analyses séparées.

(Secrétariat général)

348

M. Hateau, Chargé d'affaires à Belgrade,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 692. *Belgrade, 27 novembre 1947.*

Le maréchal Tito est parti lundi pour Sofia, afin de rendre, comme l'indique un communiqué aussi discret que l'a été ce départ, « une visite amicale à la République populaire de Bulgarie ». Le maréchal est accompagné de trois membres du gouvernement fédéral, parmi lesquels ne figurent ni le ministre des Affaires étrangères, M. Simic n'étant pas

[1] Note manuscrite : *Londres n° 4502, Washington n° 3484, Sofia n° 443, fait le 8.12.47.*

encore de retour à Belgrade, ni aucun des ministres-adjoints, M. Bebler demeurant aux États-Unis où il doit mener des pourparlers touchant la restitution de l'or yougoslave, et le général Velebit se disposant à partir pour Londres. La délégation est donc composée de M. Milovan Djilas, ministre sans portefeuille, qui fut l'un des délégués yougoslaves à la réunion communiste de Varsovie, du général Rankovitch, ministre de l'Intérieur, et de M. Melentje Popovitch, ministre du Commerce. Les deux premiers sont, après le maréchal Tito et avec le vice-Président du Conseil Kardelj, les membres les plus influents du parti communiste yougoslave.

Si du côté bulgare la visite du maréchal, annoncée à plusieurs reprises comme imminente, a fait au cours des dernières semaines l'objet de préparatifs voyants, et de déclarations publiques, aucun écho de cette animation n'a durant ce temps pénétré les colonnes de la presse belgradoise. Et le discours par lequel le ministre bulgare de l'Intérieur, M. Youkov, annonçant le 18 l'arrivée prochaine du chef du gouvernement ainsi que la signature du traité préparé à Bled, n'a été, malgré ce qu'il avait d'enthousiaste et de « fraternel », ni reproduit, ni même mentionné par les journaux de Belgrade. Réserve qui souligne sans doute combien le souci de sécurité, le goût du secret, les consignes de silence, sont de rigueur en Yougoslavie.

Par quelles formules se traduira, touchant le domaine limité et précis des rapports bulgaro-yougoslaves, cette « indestructible collaboration fraternelle », cette « union » des deux peuples qui, selon les premiers discours échangés à Sofia doit être le couronnement de l'œuvre entamée à Bled ? Il est actuellement hasardeux de le conjecturer encore que les propos du maréchal et de Dimitrov, évoquant une communauté d'idéologie, une collaboration toujours plus étroite, une union « dans la joie comme dans la peine » paraissent impliquer pour les deux Républiques la continuation d'une existence politique distincte.

Ce qui, en tout cas, est dès maintenant visible, c'est le souci de présenter la signature du traité yougoslavo-bulgare comme destiné à prendre, dans la conjoncture actuelle, une grande résonance internationale. C'est l'intention certaine des deux chefs de gouvernement d'utiliser l'occasion pour proclamer la reconnaissance indéfectible des Slaves des Balkans à l'égard de la Russie soviétique, pour souligner la solidarité des démocraties nouvelles de l'Est européen – en accordant une mention spéciale à la Hongrie et à la Roumanie – pour dénoncer les menées de la réaction internationale et de l'impérialisme américain dans les Balkans. Et peut-être, à cette occasion, verra-t-on précisée à l'endroit du « monarcho-fascisme grec », selon le paragraphe 5 du protocole, et au moment où le gouvernement yougoslave déclare ne faire aucun cas de la commission de Salonique, une prise de position concertée (mon télégramme n° 607, *in fine*)[1].

C'est à Euxinograd que le maréchal Tito et le président Dimitrov doivent parachever et signer le texte du traité préparé à Bled. Le choix de ces lieux a été doublement symbolique : c'est entre la Slovénie et la Mer Noire que

[1] Document non reproduit.

s'inscrit l'aire géographique des Slaves du Sud. Et c'est dans les résidences d'été des monarques déchus, flétris hier par le maréchal Tito, que les chefs communistes des deux Républiques sœurs se plaisent à façonner les nouveaux Balkans.

(Direction d'Europe)

349

NOTE

Rapport politique d'inspection sur la Pologne

N.[1] [2] *Paris, 28 novembre 1947.*

La Pologne est sortie de la guerre appauvrie, bouleversée. Sa population, qui dépassait trente millions d'âmes en 1939, est tombée à un chiffre incertain que l'on peut situer entre vingt-deux et vingt-six millions d'habitants. Il est vrai sur les trois millions de Juifs qui vivaient en Pologne avant la guerre, il ne reste plus qu'une petite colonie dont les membres, encore terrorisés, cherchent par tous les moyens à s'enfuir. La minorité allemande et ukrainienne a complètement disparu. Le peuple polonais est donc plus homogène qu'autrefois. Ses pertes ont été cruelles ; mais la prolificité de la race les aura vite réparées. Enfin les nombreux émigrés politiques qui se sont établis dans les pays d'Europe occidentale ou aux États-Unis ne sont pas complètement perdus pour leur patrie ; leur présence à l'étranger peut à l'occasion devenir une précieuse contre-assurance politique.

La Pologne a perdu ses provinces de l'Est, Lithuanie, Russie Blanche, Ukraine, annexées par les Russes en 1939. Les Polonais qui y habitaient ont été transplantés dans les territoires que, grâce à Moscou, le gouvernement de Varsovie a enlevés à l'Allemagne. Ce changement de forme, qui a déplacé la Pologne vers l'Ouest, a provoqué un mouvement général de la population. Des milliers de familles, dont beaucoup furent d'abord déportées en Russie, puis rapatriées, cherchent fébrilement à s'installer dans les maisons, sur les champs, autour des ruines que les Allemands ont laissés dans les régions dont ils ont été expulsés. De plus, pendant qu'elles occupaient la Pologne, les autorités hitlériennes avaient chassé de l'ancien corridor de Dantzig tous les Polonais qui s'y trouvaient. Ce sont donc de nouveaux éléments venus principalement de Wilno, qui ont été replacés dans ce secteur. La destruction de Varsovie, de Dantzig, de Stettin, de Breslau, de Poznan et d'un très grand nombre de villes secondaires, en nivelant les trois-quarts des établissements urbains, a encore accentué les effets de cet extraordinaire brassage des populations.

[1] Note manuscrite : *Cette note a été remise par M. Garreau à M. Paris le 28 novembre. M. Gueyraud à classer.*

[2] Note paraphée A[chille] C[larac].

Un mot doit être dit enfin pour compléter ce tableau démographique des quelques dix-sept mille ouvriers Polonais établis en France qui, cédant à une propagande que nous n'avons rien fait pour enrayer, ont accepté de se laisser rapatrier. Ils ont amené avec eux leurs femmes et leurs enfants dont beaucoup ne parlaient même pas le polonais. Autorisés à sortir de France avec six mois de vivres, certains d'entre eux, m'a-t-on dit, ont emporté jusqu'à leur cheptel et leurs instruments aratoires. Aujourd'hui tous voudraient revenir chez nous, mais Varsovie refuse de leur délivrer des passeports. Malgré la censure de la correspondance, la vérité est certainement parvenue jusqu'à ceux de leurs compatriotes qui sont restés sur place, car le mouvement de rapatriement s'est dans les derniers temps considérablement ralenti.

La nouvelle Pologne est géographiquement plus viable que l'ancienne. Elle comprend le bassin de la Vistule, le sud et la moitié nord-est de celui de l'Oder. Du côté de l'Allemagne, ses frontières, bien délimitées par le cours de la Neisse et de l'Oder, sont courtes et facilement défendables. Au Sud, grâce à l'annexion de la Basse et de la Haute Silésie, elle s'appuie largement aux montagnes du quadrilatère de Bohême. Par contre à l'Est, elle demeure ouverte aux invasions russes, qui menacent plus gravement qu'autrefois sa capitale dont la frontière s'est beaucoup rapprochée. La menace de la Prusse orientale n'a pas non plus disparu. De Koenigsberg, les Russes peuvent peser sur Varsovie tout comme le faisaient les Allemands, mais dans des conditions meilleures, puisqu'ils tiennent à la fois le littoral de la Baltique à l'Est de Dantzig et toute la longueur des confins orientaux.

Économiquement, la nouvelle Pologne est certainement plus solide et mieux équilibrée que l'ancienne. Elle reste une puissance essentiellement agricole ; la variété et l'abondance du ravitaillement qu'on peut s'y procurer librement en sont une preuve. Si dans une certaine mesure, la pauvreté de la majorité est responsable de l'abondance d'une minorité de privilégiés, je n'ai pas eu l'impression que le peuple eût faim.

La Pologne a perdu les gisements de pétrole de Lwow, qui sont tombés entre les mains des Russes. Mais le bassin houiller de Silésie lui est revenu dans la totalité. Les installations industrielles de la région de Gleiwitz, de Kattowicz et de Beuthem ont par miracle échappé aux destructions. Le gouvernement polonais a donc pu s'en emparer et les faire immédiatement fonctionner. À l'heure actuelle, les exportations de charbon polonais vers la France, la Russie, l'Angleterre sont le principal soutien de la monnaie polonaise sur le marché international des devises. Dans la vieille Pologne, le grand centre de filatures de Lodz est également intact. Enfin, l'industrie sucrière, très dispersée, ne semble pas avoir souffert.

Avec Dantzig, Gdynia et Stettin, la nouvelle Pologne dispose de trois ports bien équipés, qui sont actuellement en état de recevoir et de décharger les navires. Gdynia doit se spécialiser dans le transport des voyageurs. Les épaves y ont été levées, les quais réparés. La jetée protectrice qui avait été endommagée, est en cours de reconstruction. Dantzig, port fluvial étiré en

longueur sur les deux rives de la Vistule, n'a pas beaucoup souffert ; il sera consacré à la manipulation des marchandises.

Les Russes se sont réservé l'usage d'une partie du port de Stettin, dans laquelle ils ont réuni tous les appareils de levage, ce qui rend les autres installations pratiquement inutilisables pour les Polonais. Ceux-ci se sont courageusement mis à l'œuvre dans les ruines de la ville, où leur assiette est cependant mal assurée ; isolés du reste du territoire avec lequel ils ne communiquent que par un pont de bateaux et un pont de chemin de fer actuellement en reconstruction, leur position dans ce poste avancé est évidemment inconfortable. De plus, Stettin était le débouché naturel de Berlin et du Brandebourg sur la Baltique ; privé de cet arrière-pays, le port vivra difficilement. Il semble que les Russes, dont la politique de marchandage à double effet avec les Allemands et les Polonais se précise, aient aperçu les avantages qu'ils tireraient d'une internationalisation éventuelle de Stettin. Ils s'y réserveraient ainsi une position d'arbitre qui leur permettrait de peser dans les meilleures conditions sur leurs deux partenaires, dont la rivalité est inévitable. Les Polonais, conscients de la fragilité de leur situation locale, incapables en tout état de cause de contrarier les désirs du Kremlin, accepteraient ce compromis sans mauvaise grâce.

Il serait superflu de refaire ici l'historique du gouvernement au pouvoir à Varsovie. Mis en place par Moscou, à qui il obéit ponctuellement, il a au début fait un simulacre de libéralisme. Aujourd'hui, l'opposition gouvernementale est complètement détruite. Le parti socialiste, qui avait cru sauver quelques positions en acceptant un compromis électoral avec les communistes, est devenu leur prisonnier. Aucun des portefeuilles importants ne lui a été attribué. Ses membres sont surveillés par la police politique et les surenchères auxquelles ils se livrent ne donnent que la mesure de leur inquiétude. En dépit de l'ancienneté et de la profondeur des racines qu'il possède dans le pays, le parti socialiste s'est ainsi discrédité sans aucun profit auprès de l'opinion publique car son attitude n'a modéré en rien la brutalité avec laquelle les communistes mènent le gouvernement dit de « coalition ».

Le parti paysan, privé de ses chefs depuis le départ de M. Mikolajczyk a dû se replier sur lui-même ; mais en dépit du silence auquel il est condamné, il conserve son potentiel. L'aristocratie, ruinée, se dissimule et vit d'expédients ; elle ne compte plus comme facteur politique. Mais l'Église garde son immense crédit et ses ressources matérielles. Catholique et romaine, elle tire sa force morale d'avoir traditionnellement représenté, défendu contre l'orthodoxie russe et le protestantisme prussien tout ce qu'il y avait de valable, d'individuel et de vital dans l'esprit polonais. Le bastion de résistance qu'elle oppose aux communistes est si formidable que ceux-ci n'ont pas encore osé l'attaquer à visage découvert. Les lois agraires, qui ont dépouillé les grands propriétaires fonciers, ne lui ont pas été appliquées. Mais cette temporisation ne trompe pas le clergé sur les véritables dessins de M. Cyrankiewicz et de ses collaborateurs. Dirigés par des hommes tels que le cardinal Sapieha, prince-évêque de Cracovie et le cardinal Hlond,

primat de Pologne, soutenus par le redoublement d'ardeur des fidèles, les prêtres polonais se préparent courageusement au martyre.

Le gouvernement ne se maintient donc au pouvoir que grâce à l'appui de Moscou, qui lui dicte sa politique intérieure et extérieure. La présence de la Russie à l'Est, l'occupation de la Poméranie et de la Basse-Silésie, le contrôle des voies ferrées polonaises par l'armée soviétique, l'éloignement des bases britanniques et américaines, enfin l'état de faiblesse où se trouve le pays après les bouleversements qu'il a subis ; tout cela, en condamnant l'opposition à l'impuissance, assurent la stabilité du régime. Pourtant le maquis, encore récemment redoutable, n'a posé les armes qu'après l'octroi d'une amnistie. Au premier signal, il les reprendra, car la trêve n'est pas plus sincère d'un côté que de l'autre. Varsovie continue de poursuivre, d'emprisonner et de condamner les Polonais qui ont combattu contre les Allemands avec les puissances occidentales ; la police aurait récemment arrêté quelques-uns des plus dangereux amnistiés. La tranquillité relative qui règne en Pologne est due à un retrait tactique de la résistance, plutôt qu'à une manifestation de découragement. Reste à savoir si le gouvernement saura profiter de ses avantages pour détruire en détail les organisations qu'il a momentanément dispersées.

La police politique, composée d'hommes sûrs, est organisée sur le modèle de la NKVD. Elle surveille les suspects et les tièdes, faisant régner la terreur. Des gens sont arrêtés sans raison, retenus des semaines, des mois dans les prisons ; d'autres disparaissent. C'est sur la police que se fonde l'efficacité du régime. On estime généralement, en effet, qu'il ne peut compter que sur l'appui de dix pour cent de la population ; les dernières élections, qui lui ont donné une écrasante majorité, ont été organisées d'une façon qui les prive de toute signification.

Le gouvernement de Varsovie, ainsi équipé, met à profit les circonstances pour appliquer vigoureusement son programme et démanteler les positions de ses adversaires. Le grand commerce et l'industrie ont été nationalisés ; le secteur encore libre se rétrécis de jour en jour. Bien qu'il existe légalement en Pologne des entreprises occupant moins de quarante employés, celles-ci, accablées d'impôts, menacées de représailles, ferment ou se transforment les unes après les autres en coopératives. Il s'agit de briser les cadres anciens sur lesquels s'appuie naturellement l'opposition. Cette politique est dangereuse, car la Pologne qui manquait de techniciens avant la guerre, en a beaucoup perdu pendant les hostilités. Les résultats se font partout sentir : dans l'armée, où l'on devient officier après trois mois de stage ; dans l'industrie, où des ouvriers promus aux postes de commande, ne peuvent fonctionner les usines qu'en s'aidant des conseils des anciens ingénieurs ; dans les universités, où le conformisme politique qualifie beaucoup plus que les connaissances à l'obtention des brevets et des diplômes.

Le régime n'a pas pour autant réussi à rallier sans réserve autour de lui la classe ouvrière et paysanne. La loi agraire a divisé les grandes propriétés entre les fermiers sans pour cela les satisfaire dans l'ensemble. Quant aux ouvriers, ils sont extrêmement mal payés. Un mineur de fond gagne de

deux cents à deux cent cinquante zlotys, soit cent à cent vingt cinq francs par jour ; un ouvrier des filatures de Lodz environ six mille zlotys par mois, soit trois mille francs. Les quelques avantages en nature dont ils bénéficient ne suffisent pas à assurer leur subsistance. De là les vols généralisés qui obligent la police de Lodz à fouiller les ouvriers à la sortie des usines pour voir s'ils ne dissimulent pas sous leurs vêtements de petites quantités de laine ou des aiguilles de broches. Il semble que le gouvernement de Varsovie se soit préoccupé de maintenir les salaires à un niveau très bas pour enrayer la hausse des prix et soutenir le zloty grâce aux exportations. Il n'y a pas réussi : les prix continuent de monter et le zloty vient d'être dévalué par rapport au dollar.

Le bilan du régime n'est pourtant pas complètement nul. Les ports ont été remis en état. Un peu partout dans les villes on commence à relever les ruines. Enfin, bien que les rendements soient très faibles en raison du manque d'engrais, les terres sont normalement cultivées.

Mais Varsovie fait porter son principal effort sur l'enracinement des populations polonaises dans les provinces de l'Ouest. Cette migration, qui a affecté plus d'un million de familles, est aujourd'hui presque terminée. Les Allemands, totalement expulsés de Poméranie et de Silésie, ont été remplacé par des gens de Lwow ou de Wilno qui arrivaient sans ressources. Les uns ont trouvé des maisons intactes, encore pourvues de tout leur mobilier dans le bassin minier de Haute-Silésie ou sur les contreforts orientaux des Sudètes ; les autres s'accrochent aux ruines de l'ancienne Breslau et des villes de la vallée de l'Oder, toutes affreusement détruites. Il semble que dans cette région fertile et autrefois prospère, la colonisation polonaise fasse des progrès encourageants. Le long des routes que nous avons parcourues les terres ne sont point abandonnées, et à Breslau même, où une grande usine de wagons vient d'être remise en état, une certaine animation règne dans les rues. Par contre, en Poméranie, l'enracinement est malaisé. Soit à cause de la pauvreté des terres, soit en raison de l'éloignement des villages, beaucoup de familles quittent les fermes pourtant confortables où elles avaient été placées. La densité de la population y est visiblement très faible.

L'action politique du gouvernement est particulièrement intense dans les provinces recouvrées. Une population coupée de ses racines territoriales, brassée de fond en comble au cours de ses migrations et dont les chances de survie dépendant entièrement des subsides gouvernementaux est plus malléable qu'une autre. Les paysans que l'on installe en Poméranie ou en Silésie ne reçoivent de chevaux achetés au Danemark par le gouvernement que s'ils s'inscrivent au parti communiste. Or, faute de moyens de traction, ils doivent renoncer à cultiver les terres qui leur ont été allouées. Dans certains endroits, des kolkhozes ont été créées, il est vrai sans succès notable. Enfin, dans les villes les communistes obtiennent de préférence les maisons encore habitables et les matériaux nécessaires pour réparer celles qui peuvent être remises en état.

Varsovie tient à faire de la reconstruction de ces régions une œuvre exclusive du communisme polonais. L'une des faiblesses du gouvernement vient

de ce qu'il est soutenu et imposé par une puissance à laquelle la plupart des Polonais ne pardonnent pas l'annexion des provinces de l'Est, qu'ils considèrent en eux-mêmes comme des terres irrédentes ; en concentrant l'attention du public sur la Silésie et la Poméranie, Varsovie espère affaiblir ce sentiment et justifier sa politique extérieure. Il est en effet un point sur lequel l'unanimité populaire lui est d'avance acquise. La crainte d'avoir à rétrocéder des provinces si chèrement payées, où l'environnement de chaque famille coûte un aussi dur effort, désarmera l'opposition mieux que les rigueurs de la police ; et lorsqu'à Londres ou à Washington, l'on met en question la ligne Oder-Neisse, on travaille peut-être sans s'en douter à renforcer la stabilité du gouvernement polonais. Ce n'est donc pas par hasard que tant de manifestations politiques ont lieu à Breslau et à Stettin, que les confabulations entre chefs du parti communiste français et hommes d'État polonais se tiennent de préférence en Silésie. Il s'agit de river la Pologne à l'alliance soviétique par l'annexion des provinces allemandes, de justifier la politique intérieure de Varsovie par une colonisation communiste des territoires recouvrés.

On peut considérer que le gouvernement polonais tire le meilleur parti de la situation extrêmement difficile où il se trouve. L'URSS le tient sans réserve à sa merci. Quelle que soit la sincérité véritable de ses membres, dont beaucoup ont été à l'école de Moscou, il leur serait malaisé d'agir autrement qu'ils le font. Leur attitude est donc profondément réaliste, car c'est la seule qui puisse sauver le présent. Elle n'en est pas moins essentiellement odieuse à l'immense majorité des Polonais. Ils haïssent la puissance qui faisait peser sa tyrannie à Varsovie beaucoup plus que l'Allemagne. Celle-ci avait apporté à la Pologne certains bienfaits encore très nettement visibles. La Russie par contre, n'y a laissé le souvenir que de répressions sanglantes et de tracasseries policières. Certes, aujourd'hui ce travail est fait par personne interposée ; mais aucun doute ne subsiste dans les esprits quant à son véritable inspirateur. Même si la mise en application de son programme heurtait moins qu'elle ne le fait les consciences et les goûts, l'assujettissement du régime à l'URSS suffirait à discréditer son œuvre. Personne n'oublie que les Allemands ont détruit Varsovie à l'aise pendant près de quatre mois sans que les troupes soviétiques, campées de l'autre côté de la Vistule, aient rien fait pour empêcher cet acte de vandalisme.

La persistance de l'opposition polonaise vient donc d'une réaction qui n'a rien à faire avec le bon sens. Mais on peut se demander si à longue échéance, elle ne sert pas mieux les intérêts du pays que les compromis réalistes du maréchal Bierut avec les Russes. Toute l'histoire de la Pologne, de Kosziuscko au général Bor n'est qu'une suite d'actes de résistance, les plus héroïques, les plus vains aussi. Mais c'est précisément cette tradition de refus à tout arrangement avec l'oppresseur, d'irréductible patriotisme, qui a assuré la pérennité de l'individualité nationale et qui après les pires traverses, lui a toujours permis de ressusciter. D'un courage qui frise l'inconscience ou la folie, fanatiquement dévoué à son pays et à sa religion, le Polonais se remet avec une inlassable persévérance au travail sur les ruines de sa demeure et les cadavres de ses frères. Le spectacle de Varsovie,

grouillant d'une population active, nullement déprimée par les décombres où elle vit, est à cet égard édifiant. Admirable dans l'adversité, le Polonais est d'ailleurs infiniment moins sympathique dans la prospérité, où sa légèreté, l'instabilité de son caractère, son orgueil et sa mégalomanie le conduisent aux pires erreurs.

La Pologne dont la population et la langue, où l'on trouve des éléments germaniques, suédois, russes, ukrainiens et turcs mêlés à un milieu slave, n'ont aucune homogénéité naturelle ; dont les limites, mal définies, vaguent continuellement de l'Est à l'Ouest ; dont le territoire est un lieu de passage, de rencontre et de conflits ; dont Varsovie constitue le seul centre à peu près fixe ; la Pologne est, à vrai dire, beaucoup moins un État qu'un climat national, une réalité historique qu'un phénomène de psychologie. Elle n'a trouvé ni sa forme ni son équilibre ; et s'il faut admirer l'acharnement qu'elle met à les rechercher, on doit bien constater qu'elle n'est pas encore parvenue à les acquérir.

Ces considérations doivent guider notre politique à l'égard de Varsovie. Les sentiments de sympathie que nous avons dès longtemps nourris envers les Polonais nous ont entraîné à les soutenir périodiquement contre leurs voisins ; mais le souci de nos intérêts nous a toujours finalement obligés à les abandonner à leur sort. Reconnaissons donc que cet important facteur psychologique n'est pas encore une force positive sur l'échiquier international, à côté de l'URSS et de l'Allemagne.

Par contre, la Pologne reste pour ses voisins un redoutable problème, et c'est sur ce plan, tout négatif, qu'elle compte. Ayant abordé en Poméranie et en Silésie, elle sera une ennemie de l'Allemagne encore plus irréconciliable qu'hier. Pour la même raison, elle bridera la politique de Moscou vis-à-vis de Berlin. Les velléités de soutien de l'URSS à l'unité allemande, les bruits relatifs à l'organisation Von Paulus, tout comme les répugnances de Londres et de Washington à confirmer la frontière de l'Oder, hérissent dangereusement les Polonais. Inversement, la propagande russe en Allemagne est nullifiée par la perte de la Silésie et de la Poméranie, dont on sait fort bien qu'elle n'est due qu'à la volonté de Moscou.

Tout ceci doit être clairement compris si, ne sortant pas des ornières de notre politique depuis 1870, nous regardons l'Europe orientale avec le souci d'y trouver un point d'appui contre l'Allemagne. Quelque soit la position qu'elle prenne, la Pologne n'est pas assez solide pour jouer ce rôle, que seule, l'URSS a les moyens d'assumer. Cela paraît évident aujourd'hui. Il n'est cependant pas inutile de souligner que les raisons de cet état de choses sont constitutionnelles et non pas circonstancielles.

L'un de nos collègues à l'ambassade de Varsovie me racontait qu'il avait reproché à l'ambassadeur d'Angleterre d'encourager les Polonais à la résistance, alors qu'il savait très bien que si ces derniers suivaient son conseil, ils ne recevraient aucun appui effectif de Londres. Cette remarque qui témoigne de la générosité de son auteur met le doigt sur une équivoque à laquelle ni la France, ni la Grande-Bretagne n'ont échappé dans leurs relations avec la Pologne. Il importe que nous n'en soyons pas dupes et que

nous sachions exactement balancer ce que nous devons à nos intérêts avec les conseils de la sympathie.

Notre politique à Varsovie doit donc être aussi prudente que nuancée. Lorsque nos relations avec Moscou étaient bonnes, il était déjà malaisé de concilier l'amitié du gouvernement avec les sympathies de la population, dont la majorité est dans l'opposition. Aujourd'hui, il faudra naviguer entre ces deux courants contraires sans se laisser entraîner ou compromettre ni par l'un ni par l'autre. Ne point s'engager mais ne point décourager, telle doit être la difficile devise de nos représentants à Varsovie.

Il est cependant un terrain, celui de la diffusion de notre culture, sur lequel nous pouvons agir avec moins d'arrière-pensées. Il nous importe en effet au plus haut point que cette force négative que constitue le peuple polonais aux confins de l'Allemagne et de la Russie ne disparaisse ni ne s'amoindrisse et que, conservant sa vitalité nationale, il garde toutes ses chances d'acquérir enfin cet équilibre qui lui a si tragiquement manqué jusqu'ici. Or, le Polonais, catholique romain, se sent européen. Placé aux avant-postes de la civilisation occidentale, très conscient de sa mission spirituelle, avec laquelle il identifie son individualité nationale, il se tourne vers notre culture, lui demandant un aliment, un soutien, un exemple. Nous devons le lui fournir. Nous le pourrons peut-être si nous prenons soin de placer nos œuvres sur un plan strictement culturel et si le gouvernement polonais, poussé par Moscou ne consomme pas la rupture du pays d'avec toutes ses sources traditionnelles.

(Direction d'Europe)

350

NOTE POUR LE MINISTRE

N. *Paris, 28 novembre 1947.*

Le vote émis à la Commission de l'ONU a donné 13 voix contre les 25 voix pour la solution du partage.

Selon les derniers renseignements parvenus au Département la Grèce en raison de ses intérêts en Égypte, et Haïti, qui s'étaient abstenus, les Philippins qui n'avaient pas voté et très prochainement le Libéria voteraient à l'Assemblée contre le projet. En tenant compte du fait que le représentant du Siam qui avait voté contre à la Commission, s'est vu retirer ses lettres de créance, le nombre des opposants à l'Assemblée devait donc s'élever à 16.

Dans ces conditions, il faudrait 32 voix favorables au projet de partage pour en assurer le vote.

Or, aux 25 voix exprimées en ce sens à la Commission s'ajouteront probablement la Belgique, les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande et le Luxembourg qui s'étaient abstenus, soit au total : 29 voix. Le vote de la France ne

suffirait donc pas à assurer le succès du projet de partage même au cas où le Salvador qui paraît devoir s'abstenir, se raviserait.

On ne peut qu'être frappé du fait que des pays tels que la Grèce, Haïti, les Philippines et le Libéria, qui n'ont rien à refuser aux États-Unis, passent du clan des abstentionnistes à celui des opposants. Il est clair qu'ils ne pourraient se permettre une telle attitude si le gouvernement des États-Unis avait fait la moindre pression sur eux.

Il est vrai que ce même gouvernement n'a fait non plus aucune pression sur le gouvernement français. Ni le Département d'État à Washington, ni M. Caffery à Paris, n'ont fait de démarches en ce sens. La pression américaine existe, et elle est forte, mais elle est le fait de M. Baruch, de M. Sol Bloom et de quelques autres personnalités apparentées.

(Direction d'Afrique-Levant)

351

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

N. *New York, 28 novembre 1947.*

Au moment où les Etats arabes désarçonnés par l'entente américano-soviétique tentent de conjurer un échec à peu près certain en esquissant des propositions de conciliation, il convient d'analyser brièvement les éléments du problème palestinien tels qu'ils se présentent immédiatement avant le vote final.

Du côté arabe, le jeu a été mené non pas par le Comité suprême arabe de Palestine, mais par les délégations des pays de la Ligue arabe et surtout par la Syrie, l'Irak et l'Égypte. Il est apparu au cours des débats que si la Ligue, par sa cohésion constituait un bon instrument d'attaque massive, elle était en revanche un organisme parfaitement inadapté à la manœuvre diplomatique. Et ceci pour cette raison très simple que la diplomatie de la Ligue arabe est celle de la place publique et qu'au regard d'une opinion arabe dont on entretient soigneusement la xénophobie, toute concession ne peut être apparaître que comme une trahison. Les concessions arabes ne pouvaient donc apparaître que devant l'évidence d'un échec prochain. Encore conviendrait-il de s'assurer qu'il s'agit bien de volonté de conciliation et non simplement de manœuvres dilatoires, et c'est pourquoi il n'est point inutile de tenter une dernière analyse du problème aux fins de peser les possibilités actuelles de conciliation et d'en mesurer l'étendue.

Le nœud de l'opposition entre Arabes et Juifs de la Palestine réside dans le fait que les Juifs demandent la création d'un État souverain, alors que les derniers sondages font apparaître chez les Arabes la détermination de ne consentir à aucun règlement d'ordre politique du problème palestinien en faveur des Juifs. Les Arabes n'admettent pas que se constitue une

communauté nationale juive en Palestine. Ils n'admettent pas qu'à l'occasion de la cessation du mandat, l'unité politique de la Palestine soit rompue, qu'une minorité fasse sécession pour se constituer en entité nationale. « Les troubles commencent, a déclaré ce matin Fadhil Jamali, dès que les Juifs caressent leur rêve d'indépendance… ». « À cette onzième heure, une dernière chance demeure de sauver la Charte et l'unité de la Palestine… ». « … l'Assemblée générale ne peut recommander que la constitution d'une Palestine unitaire… ».

Les contacts pris avec Farès El Khoury, délégué de la Syrie, laissent penser que si les États arabes sont disposés à régler le problème juif mondial sur le plan humanitaire en ouvrant leurs portes à l'immigration juive, ils sont d'avis que la Palestine doit être maintenant fermée à cette immigration et ils restent profondément hostiles à toute idée d'un État juif de Palestine, même sous la forme fédérale. Farès El Khoury demeure, d'autre part, extrêmement réticent à l'égard de toute formule de garanties internationales telles que celles prévues pour la cité de Jérusalem. Le plus que l'on puisse attendre des délégations arabes c'est la proposition d'un simple accroissement des droits de la minorité juive, par exemple une plus large autonomie administrative, mais en aucun cas la reconnaissance de droits pouvant constituer une menace à l'unité et à la souveraineté future de la Palestine arabe. Cet accroissement des droits ne donnerait rien aux Juifs qui puisse satisfaire leurs revendications essentielles : la liberté d'immigration et des transactions foncières, les privilèges de la souveraineté. Il convient également de rappeler que si les Britanniques ont décidé de mettre fin au mandat et de quitter la Palestine, c'est parce qu'ils ont reconnu l'impossibilité d'assurer avec une armée moderne de 80 000 hommes, la coexistence paisible de deux communautés dont les aspirations nationales s'opposent presque point par point : les Arabes luttent pour une Palestine unitaire arabe, les Juifs pour la transformation du Foyer national en État juif sur une partie de la Palestine.

Un *trusteeship* des Nations unies réussirait-il là où une autorité unique a échoué ? Cela est fort douteux. Les Arabes qui n'ont jamais réellement accepté le mandat supporteraient mal qu'on les prive plus longtemps de l'indépendance. Toutes les illusions qu'on pourrait avoir d'autre part, sur l'acceptation par les Juifs d'un tel régime doivent également être dissipées.

L'Agence juive a bien pu, en effet, jusqu'au printemps dernier, donner à ses revendications concernant l'immigration, le pas sur ses revendications concernant la constitution d'un État en Palestine. Les perspectives de la fin prochaine du mandat, autant que la surenchère des nationalités extrémistes (révisionnistes) et des organisations terroristes l'ont conduit à renverser sa position et à reconnaître (ainsi que l'avait fait avant elle l'*Irgoun Zvai Leouni*) que la création d'un État juif est la condition du retour massif des Juifs en Palestine.

C'est donc sur leurs exigences de souveraineté en Palestine que les Juifs ne transigeront en aucun cas.

Une solution fédérale, avec partage territorial, qui semble logique et séduisante, n'a dans les circonstances présentes, aucun caractère pratique parce que les Arabes ne veulent pas qu'une partie du sol palestinien passé sous le contrôle politique juif et parce que les Juifs veulent un État véritablement souverain. Il est vain de rechercher, dans la même direction, à repousser à l'échelon cantonal ou même communal, une opération de découpage qui n'aboutirait plus alors, qu'à un émiettement du territoire.

Le Dr Magnes, Président de l'université hébraïque et personnalité fort respectée des Arabes et des Juifs de Palestine, avait cru pouvoir trouver une solution sur la base d'un État binational. L'idée centrale en était celle de la parité numérique et de la parité politique des Arabes et des Juifs de Palestine. L'Agence juive a repoussé ce plan pour les mêmes raisons que ci-dessus, et les Arabes l'ont repoussé également parce qu'il supposait l'entrée, échelonnée il est vrai, de plus de 500 000 Juifs, et la parité politique.

Un certain nombre d'autres facteurs rendent la conciliation difficile dont le plus important est l'aspect international actuel du problème de Palestine.

Lors de son passage au Département, au début de 1947, le Dr Nahum Goldmann avait laissé entendre que l'État juif se constituerait de lui-même et saurait s'opposer victorieusement à toutes les attaques des Arabes de Palestine.

Les menaces d'intervention directe ou indirecte des États de la Ligue arabe ont incliné l'Agence juive à présumer moins de ses forces. L'appui inespéré de la Maison Blanche n'a pu que renforcer chez les Juifs la conscience du prix d'une protection extérieure.

L'Agence juive préfère aujourd'hui que l'État juif se constitue à l'abri d'un glacis des Nations unies qui laissera les assaillants arabes éventuels en position d'agresseurs non pas de la simple communauté juive de Palestine, mais de l'Organisation des Nations unies. L'Agence juive sait aussi, que si l'appui américain lui est acquis dans le cadre des Nations unies, il serait beaucoup plus problématique au cas où la communauté juive devrait se défendre seule.

Pour user d'une image empruntée à l'art militaire, les Juifs de Palestine sont dans la situation d'un corps de débarquement qui, ayant conquis une tête de pont, préfère se sentir à l'abri de la cloche de feu des croiseurs embossés devant le rivage plutôt que d'être livré à ses seules ressources, face aux contre-attaques de l'adversaire (ou des adversaires).

Le moins qu'on puisse dire, d'ailleurs, c'est que le moral arabe s'est trouvé fort ébranlé par l'accord des Américains et des Soviétiques et par les perspectives de déploiement du mécanisme prévu par la Charte.

Quant à l'Agence juive, le plan actuel de la Commission lui donne plus que ne pourrait lui donner un accord de tutelle, sans compromettre en aucune façon ses aspirations à une souveraineté prochaine.

On comprendra aisément que dans ces conditions, elle estime passée l'heure des concessions et de la conciliation et que sa seule hâte soit de voir intervenir le vote, même et celui-ci devait braver l'honnêteté.

Et cependant, l'honnêteté conduit à reconnaître qu'à bien des égards le plan de la Commission est peu satisfaisant (frontières compliquées, minorités arabes, coercition internationale) et que s'il devait être adopté, sa seule excuse serait d'être ou le seul plan proposé ou le moins mauvais.

Le bon sens voudrait qu'on laissât la Palestine trouver d'elle-même son équilibre politique et territorial, en se bornant à instituer une cité internationale de Jérusalem où, du moins le droit des gens trouverait asile. Mais tout laisse supposer que les Nations unies sont encore très loin d'une telle vision des choses. Et peut-être aussi, après tout, le plan de la Commission, avec tous ses défauts, évitera-t-il, dans une large mesure, à la population de Palestine les horreurs qu'entraînent habituellement avec eux les heurts des nationalismes. L'impression faite sur les États de la Ligue arabe est à cet égard, de bon augure.

(Direction d'Afrique-Levant)

352

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE, REPRÉSENTANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES À NEW YORK.

T. *Paris, 29 novembre 1947.*

Lors du vote qui pourrait intervenir ce soir au cas où votre tentative de conciliation échouerait et dans le cadre de la position qui vous a été définie par mon télégramme n° 1276 du 26 novembre[1], vous voudrez bien, le cas échéant, compléter comme suit les considérants dont accompagner votre vote.

La France est obligée de constater que par suite de la décision de la Grande-Bretagne de retirer de Palestine ses troupes et l'administration mandataire, le chaos s'instaurerait dans le pays si une organisation quelconque n'y était établie. En l'absence de décisions par voix d'accord entre les parties, c'est à l'ONU qu'il appartient désormais de prendre l'initiative de définir les termes d'un règlement. Tels étant les éléments de la situation, quelles que soient ses propres réserves et tout en regrettant qu'une solution doive être adoptée qui n'ait pas eu l'accord des parties, le gouvernement français ne croit pas pouvoir faire obstacle à l'expression de la volonté manifestée par la majorité des délégations à l'Assemblée.

(Direction d'Afrique-Levant)

[1] Voir le document n° 342.

353

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1],
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 2898-2904[3]. *Londres, 29 novembre 1947, 4 h.*
Priorité. Réservé.

J'ai eu aujourd'hui, à l'occasion d'un déjeuner à l'ambassade des États-Unis, un long entretien avec M. Marshall sur les questions allemandes et la marche de la conférence.

Le Secrétaire d'État désirait d'abord convenir de la tactique à suivre pour la séance du jour. La délégation américaine était en effet consciente qu'elle avait, la veille, fait une erreur assez grave en donnant l'impression d'accepter des propositions faites par M. Molotov au sujet de la constitution d'un gouvernement allemand. L'accord s'est facilement réalisé sur l'idée qu'il convenait de s'en tenir strictement à l'ordre du jour, comme je l'avais demandé hier, et de ne pas laisser la délégation soviétique développer sa manœuvre.

M. Marshall m'a interrogé ensuite sur la position générale de la délégation française, en faisant allusion très franchement à nos difficultés présentes et à leurs répercussions possibles sur notre liberté de manœuvre. Je lui ai dit nettement que nos positions générales étaient les mêmes qu'à la conférence de Moscou et que, si l'autorité de nos représentants pouvait malheureusement être atteinte par la crise française, celle-ci ne modifiait pas la ligne de notre politique.

Le Secrétaire d'État a ensuite souligné l'intérêt qu'il attachait à ce que les déclarations que nous serions amenés à faire, notamment au sujet des problèmes économiques, ne puissent accroître ses difficultés au Congrès. Il avait en vue surtout le plan anglo-américain sur le niveau de l'industrie dans la bizone.

M. Dulles, qui assistait à l'entretien, est intervenu à ce moment pour souligner que, pour le parti républicain, ce qui importait, au moment où la production en Europe est tellement insuffisante, c'est de ne pas donner l'impression que l'on veut stériliser des sources de production pour demander aux États-Unis de fournir ce qui manque. M. Dulles estime que ce qu'il faut c'est, en contrepartie du développement de la production allemande, des garanties de sécurité, en particulier le contrôle de la Ruhr.

[1] Télégramme envoyé de la part de Bidault.

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel. Note manuscrite : *Communiquer Washington, Baden-Baden. f[ai]t le 29-11-47.*

[3] Télégramme dicté par téléphone.

Nous n'avions pas l'intention de créer des difficultés inutiles. J'ai fait remarquer notamment qu'à propos des frontières je n'avais fait aucune allusion aux problèmes de la Ruhr et de la Rhénanie, me réservant d'en traiter au fond à propos des questions de sécurité. L'entretien a été extrêmement cordial et (...)[1] le Secrétaire d'État et une partie de son entourage, nommément M. Douglas, M. Dulles et aussi, m'a-t-il semblé, M. Bohlen. En fait, la séance d'aujourd'hui s'est déroulée de façon très satisfaisante. Les délégations américaine et britannique n'ont pas accepté de discuter la proposition soviétique et l'ont, comme nous, purement et simplement repoussée.

(Secrétariat général)

354

M. DE BEAUSSE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 2115-2116.
Réservé.

Varsovie, 29 novembre 1947, 14 h.

(*Reçu* : le 29, 20 h. 15)

Par mon télégramme nº 2107[3] j'ai signalé à Votre Excellence comment dans les milieux communistes polonais et italien on envisagerait la possibilité d'apporter « au peuple de France insurgé contre une éventuelle dictature du général de Gaulle » l'aide des démocraties populaires. Il s'avère de plus en plus que le voyage du *leader* communiste français en Europe de l'Est aurait en avant tout, pour but d'organiser les modalités du soutien que les pays par lui traversés pourraient apporter le cas échéant à son parti. De la déclaration faite à Wroclaw par M. Casanova qui l'accompagnait, il semble ressortir en effet que M. Thorez a signé lors de son passage en Pologne avec le gouvernement de ce pays un accord qui entrerait en vigueur prochainement. D'autre part au même meeting de Wroclaw, M. Gomulka a salué les représentants du parti communiste français comme les chefs du gouvernement de demain et il les a assurés que tous les vœux de la Pologne accompagnaient les travailleurs de France et de l'Italie dans la lutte qu'ils mènent actuellement contre la réaction.

(Secrétariat général)

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[3] Voir document nº 346.

355

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À MOSCOU
ET À LONDRES [2].

T. nos 2951-2953 et 2966-2968. *Paris, 30 novembre 1947, 1 h. 40*

Pour Londres : J'adresse à Moscou le télégramme suivant :

Pour les deux : Le 27 novembre, M. Abramov qui exerce en l'absence de M. Bogomolov actuellement à Moscou, les fonctions de Chargé d'affaires de l'URSS à Paris s'est rendu auprès du Secrétaire général du Département à qui il a remis la note suivante :

« L'ambassade de l'URSS en France a appris non officiellement que le 25 novembre 1947 dix neuf ressortissants soviétiques habitant Paris et d'autres villes de France ont été arrêtés pour des motifs encore inconnus.

L'ambassade de l'URSS en France attire l'attention du ministre des Affaires étrangères de la République française sur le fait que malgré le long délai qui s'est écoulé depuis l'arrestation de ces dix-neuf personnes les autorités françaises n'ont encore porté à la connaissance de l'ambassade soviétique ni du consulat soviétique le fait de ces arrestations et les motifs qui les ont provoqués.

L'ambassade de l'URSS insiste pour que des explications lui soient données au sujet de l'arrestation de ces ressortissants soviétiques, et demande que ces citoyens soviétiques soient remis sans délai à l'ambassade de l'URSS en France ».

La réponse ci-après sera remise le 29 novembre au matin à l'ambassade de l'URSS à Paris.

« Monsieur l'ambassadeur, par note remise le 27 novembre au Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, l'ambassade de l'URSS a bien voulu appeler l'attention du Département sur l'expulsion d'un certain nombre de ressortissants soviétiques résidant sur le territoire français. Elle a demandé que des explications lui soient données relativement à cette expulsion.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de faire savoir à l'ambassade de l'URSS que la mesure dont il s'agit a été prise par le gouvernement français dans l'exercice de sa souveraineté et qu'il n'est pas d'usage d'informer les gouvernements étrangers des mesures prises à l'égard de leurs ressortissants, soit pour les autoriser à résider sur le territoire français soit pour les en expulser ».

(Direction des Affaires administratives et sociales)

[1] Télégramme signé : *p.o. Bousquet.*

[2] Télégramme communiqué à Londres pour M. Bidault.

356

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. ARVENGAS, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ÉGYPTE[2].

T. nos 926-931.
Réservé. Priorité.

Paris, 30 novembre 1947, 21 h.

Le 26 novembre le gouvernement français avait estimé que quelles que soient ses propres réserves et tout en regrettant qu'une solution doive être adoptée sans l'accord des parties, il ne pouvait mettre obstacle à la volonté de la grande majorité des pays représentés à l'Assemblée ; j'ai adressé hier à notre délégué un télégramme que je vous communique sous le nº suivant présentant l'exposé de nos considérants ; mais notre représentation n'a pas moins continué à jouer jusqu'à la dernière minute son rôle conciliateur.

Le jeudi 27 novembre tandis que M. Parodi prenait contact à New York avec M. Shertock de l'Agence juive, Jamal Husseini du Comité arabe suprême et avec le ministre des Affaires étrangères d'Irak, le Département recherchait avec M. Frangieh et le Chargé d'affaires d'Irak la possibilité d'un ultime effort de conciliation. Il apparût que notre délégation en demandant que le vote soit reculé de 24 heures pouvait permettre au ministre des Affaires étrangères d'Irak d'apporter de nouvelles propositions. Pour donner aux pays arabes un nouveau témoignage de notre désir de leur éviter une solution qui n'aurait pas leur accord, le gouvernement français a demandé à sa délégation de permettre au représentant irakien de développer ses suggestions, M. Parodi rend compte en ces termes de son intervention à l'Assemblée le 28 novembre :

« Je suis intervenu le dernier et j'ai rappelé que la France soucieuse de voir respecter les intérêts des Arabes comme des Juifs de Palestine avait dès le début des travaux de l'Assemblée exprimé le vœu d'une solution de conciliation puisse intervenir. J'ai manifesté le regret qu'aucune tentative de conciliation sérieuse n'ait été faite pendant la durée de l'Assemblée, et que le sous-comité de conciliation désigné par la Commission ne paraissait pas avoir épuisé toutes les possibilités d'entente. Tout en se faisant peu d'illusions sur les chances de succès d'une pareille tentative, la délégation française estimait qu'après les discours de la matinée un délai de 24 heures devait être laissé aux parties en présence.

Ma proposition a été adoptée par 25 voix contre 15.

À l'issue de la séance les délégués arabes m'ont remercié de ma proposition d'ajournement qui a causé un certain mécontentement à la délégation américaine et à l'Agence juive qui se croyaient sûres du vote cet après-midi. Il y a lieu de noter toutefois que si les Arabes ne présentent demain aucune

[1] Document paraphé Bonneau.

[2] Document communiqué à Beyrouth, Damas, Bagdad, Djeddah, Jérusalem, Ankara, Téhéran, Rabat, Tunis, Alger.

proposition sérieuse les scrupules de beaucoup de délégations à l'égard du partage seront levés ».

Les propositions de Nouri Pacha qui reprit l'essentiel du thème de son projet de cantonalisation de la Palestine, n'apportèrent pas d'éléments suffisants pour ouvrir à l'Assemblée l'espoir d'une solution de conciliation[1].

C'est ainsi que le projet de partage a été voté hier par 33 voix contre 13 et 10 abstentions. Le vote de la France est donc loin d'avoir été déterminant.

Mais en rappelant les raisons de notre attitude, vous pourrez faire état de cet ultime effort de nos représentants à l'occasion de vos entretiens avec les membres du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et marquer notre intention d'user de notre influence dans les conseils internationaux pour que les modalités d'application du partage restent aussi mesurées et aussi acceptables que possible pour les deux parties.

(Direction d'Afrique-Levant)

357

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. Schuman, Président du Conseil et Chauvel,
Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères[2].

T. n° 2912. *Londres, 30 novembre 1947*[3].
Réservé. Priorité absolue.

Plusieurs journaux anglais du dimanche annoncent l'arrivée à Paris de M. Togliatti.

Dans le cas où cette information serait exacte, je suggère qu'on examine les moyens de le reconduire à la frontière sans délai.

Prière de communiquer au ministère de l'Intérieur.

(Secrétariat général)

[1] Note manuscrite dans la marge : *Pour être exact il aurait mieux valu dire : les propositions arabes qui reprirent l'essentiel du projet de Nouri Pacha pour la cantonalisation de la Palestine n'apportèrent pas…*

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Cabinet, à M. Falaize.

[3] Télégramme reçu par téléphone à 23 h.

358

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. SCHUMAN, PRÉSIDENT DU CONSEIL[1].

T. nos 2913-2914.
Réservé.

Londres, 30 novembre 1947, 22 h. 30[2].

La situation actuelle en France suscite ici dans les milieux de la conférence et dans l'opinion publique un intérêt passionné. Je n'ai aucun doute que la fermeté du gouvernement, maintenue jusqu'à son terme logique et nécessaire, ne grandisse, plus encore qu'on ne pouvait l'attendre, l'autorité de la France si fragile jusqu'ici dans les conseils du monde. Je vous dis donc : bien travailler et bon courage.

(Secrétariat général)

359

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L.
Personnelle.

Londres, 1er décembre 1947.

Bevin a offert samedi soir au ministre un dîner intime auquel Couve et moi assistions ainsi que Creech Jones, Secrétaire d'État pour les colonies et sir Oliver Harvey.

À la fin du dîner, après des plaisanteries et des propos dont vous connaissez le genre, on a parlé d'affaires sérieuses, je veux dire d'abord de l'affaire coloniale. Bevin a redit son désir de voir les études avancer rapidement, il a même un peu, à ce sujet, bousculé Creech Jones. Incidemment, il a indiqué que les conversations, du côté américain, avaient laissé l'impression que les États-Unis seraient prêts à souscrire à des emprunts qui permettraient l'achat du matériel d'équipement indispensable ; il a précisé qu'il s'agirait d'emprunts obligataires ne conférant par conséquent aucun droit de regard aux prêteurs. Incidemment aussi, il a indiqué que le problème de la mise en valeur de la Rhodésie et des territoires sud-africains appelait des contacts avec le gouvernement portugais en vue de la construction de voies de communication, etc.

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Télégramme reçu par téléphone.

Nous avons indiqué que, de notre côté, nous poussions également les études ; mais j'ai insisté ce matin très vivement auprès d'Alphand pour qu'on ne cherche pas, à la réunion de demain au comité mixte, à bousculer le *time table* ce qui n'aurait d'autre résultat que d'indisposer le *Colonial Office*. Il faudra arriver dans les premiers mois de 1948 à la constitution d'un comité colonial franco-britannique pratiquement indépendant du comité actuel.

Après avoir parlé de l'affaire coloniale, Bevin a dit à brûle-pourpoint « Quand parlerons-nous de la question militaire ? ».

M. Bidault a répondu que ce serait dès qu'on le voudrait du côté anglais. Sur quoi Bevin a laissé entendre que ce serait quand nous le voudrions nous-mêmes et M. Bidault a répliqué « Tout de suite ». J'ai dit au ministre que je lui conseillais vivement de ne pas faire état immédiatement à Paris de cette ouverture, si importante qu'elle soit, et de me laisser d'abord le temps de vérifier auprès des services s'il n'y avait pas là un propos d'après dîner un peu imprudent…

J'ai donc vu ce matin sir Orme Sargent qui ne connaissait pas encore les propos de son chef et qui en a paru surpris. Je lui ai expliqué qu'on ne pouvait pas, dans cette affaire, s'exposer au risque de faire venir ici quelqu'un si nos interlocuteurs devaient se limiter à des banalités ; cela ferait plus de mal que de bien. J'ai ajouté que je n'encouragerais la venue ici du général Revers – puisque c'est de lui qu'il s'agit – que lorsqu'on serait disposé à parler sérieusement. Sir Orme Sargent m'a félicité de ma prudence, m'a dit qu'il allait s'assurer que M. Bevin ne s'était pas engagé un peu rapidement, et m'a prié d'attendre pour saisir Paris de cette question qu'il ait fait son enquête. Voilà où nous en sommes.

Si dans deux ou trois jours, Sargent me répond que tout cela est prématuré, le ministre sera bien placé pour dire à Bevin que ses services freinent sa politique et on s'expliquera à fond. Dans le cas contraire, nous aurons à choisir notre heure. J'imagine que vous penserez comme moi qu'il ne peut pas être question, à l'heure actuelle, d'envoyer le général Revers, et qu'il vaut mieux attendre que les choses soient tassées en France et que le gouvernement ait affermi son autorité en mâtant l'entreprise communiste.

(Papiers Massigli)

360

M. Jacques-Émile Paris, Ministre de France à Bucarest,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 1118. *Sofia, 1er décembre 1947.*

La venue du maréchal Tito, qui avait été officiellement annoncée pour le 23, n'a eu lieu que le 25 novembre. Ce sont, semble-t-il, des considérations de sécurité qui auraient motivé cet ajournement à la dernière minute.

De fait, d'extraordinaires précautions ont été prises pour assurer la protection de la délégation yougoslave. Sur toute l'étendue du trajet que devait suivre à Sofia le cortège officiel, les appartements donnant sur la rue avaient été vidés de leurs occupants. Un énorme déploiement de forces policières assurait le service d'ordre. La voie ferrée de Sofia à Varna, était sur tout le parcours, gardée militairement, et deux convois vides précédaient le train présidentiel, lorsque la délégation s'est rendue à Varna.

Une foule considérable faisait la haie sur le parcours de la délégation yougoslave. Mais à Sofia une bonne partie de l'assistance se trouvait là sur la convocation impérative des délégués communistes de quartier et faisait montre de plus de résignation que d'enthousiasme.

La délégation est repartie le soir même pour Varna, où a eu lieu la signature du traité d'amitié et d'assistance mutuelle, et au retour non plus, ne s'est pas arrêtée pour la nuit à Sofia. La capitale bulgare a de fâcheux antécédents terroristes, et les mesures pourtant sévères, d'épuration prises par la police au cours des dernières semaines n'avaient sans doute pas suffi à écarter toute inquiétude.

Le traité conclu à Varna ne constitue pas autre chose que la confirmation des accords de Bled. Le maréchal Tito a d'ailleurs explicitement indiqué que si les décisions prises à Bled n'avaient pas, à l'époque, fait l'objet d'un traité formel, c'était simplement pour des considérations de convenance politique, et en raison du fait que la Bulgarie par suite de la non-ratification du traité de paix n'avait pas encore recouvré sa pleine liberté d'action.

Mais, des deux côtés, on s'est efforcé de créer l'impression que la visite de la délégation yougoslave marquait un grand pas en avant. Dans tous les discours échangés le thème de « l'unité » sud-slave est revenu comme un leitmotiv, remplaçant les slogans de « rapprochement » et de « collaboration » qui avaient été jusque-là utilisés. Le mot de « fédération » a été prononcé par le maréchal Tito, d'une manière assez sibylline il est vrai : « Nombreux sont ceux qui diront que nous sommes venus pour conclure la fédération. En réalité, notre collaboration est telle que la fédération ne représente plus qu'une formalité ».

[1] Note manuscrite : *Londres n° 4637, Washington n° 3565, Belgrade n° 537, Bulletin, fait 15.12.47.*

Selon le professeur Staynov, ancien ministre des Affaires étrangères qui dans le journal *Izgrev* s'est efforcé d'éclairer et de développer la pensée du maréchal « l'unité » irait plus loin que la « fédération » : « L'unité fraternelle que nous faisons en ce moment est quelque chose plus que la fédération. Celle-ci est une forme classique de la collaboration internationale. Nous sommes sur la voie, après les acquisitions révolutionnaires en Russie, chez nous et dans les autres pays slaves, d'une édification de nouveaux principes de droit, d'unité et de collaboration non seulement sur une base politique, mais aussi sur une base économique et sociale. Nous sommes sur la voie de dépasser le cadre de la fédération… il n'y aura plus de cette façon, sur la scène internationale, une Bulgarie vaincue et une Yougoslavie éprouvée par l'occupation allemande. Il n'y aurait qu'une puissance indissoluble qui représentera un puissant facteur dans le monde ».

La fédération – ou l'union – sud-slave ne serait elle-même qu'une étape sur la voie d'une organisation plus vaste destinée à englober un jour tous les Balkans. C'est ce qui ressort notamment du discours prononcé par M. Kolarov, président de la République, à l'occasion de la remise des décorations à la délégation yougoslave :

« La réalisation de fraternité et de l'unité des Slaves du Sud sera un événement qui par son importance dépasse les frontières de nos deux pays. Elle sera la pierre fondamentale de l'unité de tous les peuples balkaniques qui pacifiera pour toujours les Balkans ».

D'une manière générale le maréchal Tito a montré dans ses déclarations une relative modération présentant le rapprochement sud-slave comme un facteur de paix et comme le moyen d'assurer le bonheur des peuples balkaniques.

M. Georges Dimitrov a tenu un langage nettement plus violent et plus agressif. Il a dénoncé à plusieurs reprises les « plans insidieux » d'asservissement préparés par les puissances capitalistes. Voulant démontrer la supériorité des « forces démocratiques et socialistes » sur les « forces d'agressions impérialistes », il est allé plus loin que M. Molotov lui-même, affirmant que les Américains avaient perdu le monopole non seulement du secret mais aussi de la production de la bombe atomique. Il a enfin dénoncé comme traîtres et voué à un châtiment exemplaire ceux de ses compatriotes qui « directement ou indirectement » agiraient contre la fraternité bulgaro-yougoslave. Cet avertissement menaçant éveille quelque doute sur la validité des affirmations concluant à une adhésion unanime du peuple bulgare à la politique d'union avec la Yougoslavie.

L'art. 7 du traité stipule que l'accord ne porte en rien atteinte aux engagements que la Yougoslavie et la Bulgarie ont assumés à l'égard d'État tiers. Cette clause semble destinée à rassurer l'opinion anglo-saxonne, qui aurait pu voir dans le projet d'union avec la Yougoslavie un moyen pour l'État bulgare d'éluder les obligations dérivant du traité de paix. Sans doute convient-il d'interpréter le même sens les références faites dans le traité à la charte de l'ONU.

Le Département voudra bien trouver ci-joint, en annexe[1], la traduction du traité d'amitié et d'assistance mutuelle bulgaro-yougoslave du 28 novembre ainsi que celle du communiqué officiel publié à la suite des entretiens d'Euxinograd.

(Direction d'Europe)

361

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 3704-3706. *Washington, 2 décembre 1947, 20 h. 40*

(*Reçu* : le 3, 14 h. 30)

Depuis plusieurs jours, l'attention des milieux politiques américains est fixée sur la France[3]. On ne cache pas les inquiétudes que l'on éprouve pour notre pays et qu'accroît le caractère sensationnel des dépêches de presse, ni l'anxiété avec laquelle on attend la solution de la crise qu'on replace d'ailleurs dans un plan d'ensemble européen.

On est en effet frappé de l'ampleur et de la violence de l'action communiste. On y voit naturellement une confirmation des craintes qui se manifestent ici depuis longtemps sur les possibilités que pourrait avoir Moscou de faire échouer le plan Marshall.

Une autre inquiétude de l'administration est que le spectacle de la situation actuelle ne fasse revivre dans l'opinion américaine l'idée que la France est un pays divisé qui, même dans les circonstances actuelles, n'arrive pas à surmonter ses divergences intérieures et qui risque d'y succomber. Un sentiment de découragement s'en dégage dans certains milieux où l'on a de nouveau tendance à se demander si l'Amérique doit s'engager à fond derrière les pays d'Europe occidentale. L'issue de la crise française aura à cet égard une influence décisive ; si cette crise est assez rapidement surmontée, le courage renaîtra.

[1] Document non reproduit.

[2] Note manuscrite : *DGEC [direction générale des affaires économiques], Europe.*

[3] Voir le document n° 337.
Le Secrétaire d'État au Trésor avait félicité Schuman pour sa fermeté, à l'image des commentaires des milieux politiques très favorables au gouvernement (télégramme de Washington, nos 3747-3749 du 7 décembre 1947 non reproduit).
La *Brookings Institution* avait même consacré plusieurs pages de sa brochure à la France (voir le document n° 387). Les lignes les plus intéressantes avaient trait à l'aide économique apportée par les États-Unis à la France et sa restauration politique et économique. Si les Soviétiques arrivaient à contrôler la France, la position des États-Unis dans leurs rapports avec l'Europe et l'Allemagne en particulier, s'en trouverait changée (dépêche de Washington n° 2463 du 1er décembre 1947 non reproduite). Le *New York Times* n'hésitait pas à affirmer que la bataille décisive de la guerre froide se livrait en France. Grèves et sabotages étaient considérés comme dirigés contre les Américains et le plan Marshall (télégramme de Washington, nos 3742-3746 du 7 décembre 1947 et non reproduit).

Tandis que beaucoup d'organes de presse se réjouissent ouvertement des mesures envisagées contre l'action communiste, l'administration manifeste un vif souci que les décisions qui seraient prises ne soient pas rejetées par la majorité de la classe ouvrière et que n'intervienne pas entre les travailleurs et le gouvernement une scission dont on redoute toujours qu'elle n'aboutisse à un échec du plan Marshall.

On constate dans touts les milieux politiques un très grand désir de nous aider à résister à ce que l'on considère comme une offensive communiste dirigée de Moscou. On se demande ce que l'Amérique pourrait faire pour aider notre gouvernement. J'en profite pour souligner auprès de mes interlocuteurs que l'octroi rapide de l'aide intérimaire est particulièrement indiquée, mais que, d'autre part, l'annonce d'une identité de vues constatée entre les gouvernements français et américain pour la solution du problème allemand renforcerait le plus efficacement le prestige des États-Unis auprès de l'opinion française.

(Direction d'Amérique)

362

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 2 décembre 1947.*

Je reçois à l'instant votre lettre du 1er décembre relative à la conversation Bidault-Bevin[1].

Je n'ai vu M. Bidault que pendant un quart d'heure. Il m'a dit un mot de cette affaire, mais surtout pour indiquer (ce n'est pas la première fois) que Bevin n'est pas sérieux et que ses propos doivent être accueillis avec plusieurs grains de sel.

Je suis toutefois d'accord avec vous pour estimer que nous ne devons pas nous précipiter et qu'en tout état de cause rien ne doit être fait de notre part jusqu'à ce que la situation à Paris soit plus claire. Mais je ne suis pas convaincu qu'il soit nécessaire, lorsque le moment paraîtra venu de causer, d'engager immédiatement le général Revers. Il me semble qu'une exploration préliminaire pourrait être tentée par le moyen de notre attaché militaire, ne fût-ce que pour avoir une idée du terrain que les Anglais sont actuellement disposés à couvrir. Vous me direz ce que vous en pensez.

Je vous avais signalé (ma lettre du 28 octobre)[2] le fait que Revers avait été relancé ici par des militaires britanniques dans le temps même où à

[1] Voir le document n° 359.

[2] Voir le document n° 266.

Londres on montrait de la prudence. N'avez-vous pas eu un écho de cette tentative ?

(Papiers Massigli)

363

M. JACQUES-ÉMILE PARIS, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1117. *Sofia, 2 décembre 1947.*

Il est difficile de mieux résumer la situation politique telle qu'elle apparaît après la signature du traité bulgaro-yougoslave à Euxinograd[2] qu'en citant les paroles vraiment significatives du vice-président du Conseil, M. Traitcho Kostov, prononcées le 29 novembre à l'occasion de la célébration de la fête nationale yougoslave.

Clairement et résolument, M. Kostov déclare que la fédération sud-slave est en voie de réalisation et que rien ne saurait l'arrêter. « Nos peuples attendent, avec impatience, que soient tournées de nouvelles pages, pages qui, par la force même d'une nécessité historique, doivent nous mener, dans un avenir rapproché, à une union complète des Slaves du Sud à la création d'une seule et commune patrie sud-slave.

« Les chefs de nos peuples, Tito et Dimitrov, ne se trompent point lorsque, de l'accueil triomphal fait à la délégation bulgare en Yougoslavie et à la délégation yougoslave en Bulgarie, ils tirent la conclusion que cette patrie commune sud-slave existe déjà dans les cœurs, dans les âmes et dans les esprits de nos peuples.

Le tableau merveilleux de cette patrie unique resplendit devant les yeux des centaines de milliers de nos citoyens. Elle se reflète dans leurs mots d'ordre, dans les inscriptions et banderoles qu'ils brandissaient et dans leurs cris enthousiastes. Voilà pourquoi le peuple bulgare adhère, de tout son cœur, aux souhaits du maréchal Tito que la création d'une communauté puissante sud-slave, garantissant les plus beaux espoirs à nos peuples, se réalise dans le plus bref délai.

Pour l'accomplir, nous devons rattraper le retard que nous avons dans plusieurs domaines sur la République fédérative fraternelle yougoslave. Par suite de certaines raisons objectives et subjectives dont la principale est que la Yougoslavie se trouvait, pendant la guerre, du côté des vainqueurs et que la Bulgarie, par la faute de son gouvernement fasciste, se trouvait du côté des vaincus, la Yougoslavie s'est développée après la guerre plus rapidement

[1] Dépêche communiquée à Londres, Washington et Belgrade. Note manuscrite : *Fait le 15-12-47.*

[2] Voir document n° 360.

que nous, la Yougoslavie n'a pas mis deux années entières pour créer une constitution démocratique moderne. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de nous aligner sur nos frères yougoslaves. Notre constitution, telle qu'elle a été conçue par la commission constitutionnelle, se rapproche, en tous points, de la constitution yougoslave.

Nous avons entrepris la reconstruction de l'appareil de l'État, utilisant la riche expérience de nos frères yougoslaves. Nous allons établir rapidement l'union douanière. Nous allons unifier nos lois. Dans ce travail, nous puiserons notre enthousiasme dans l'idée que sa réalisation rapide est essentielle à l'accomplissement de l'idée vieille de plusieurs siècles de l'unité des Slaves du Sud ».

La raison de ce discours décisif paraît bien être dans la déception de certains milieux communistes bulgares et yougoslaves qui avaient espéré que la visite du maréchal Tito serait couronnée par la proclamation immédiate de la Fédération. Les raisons données par M. Kostov seront sans doute jugées par eux logiques et satisfaisantes.

J'avais signalé au Département (ma communication du 29 octobre 1947)[1] lorsque le vote du premier projet de la constitution a été retardé et que plus tard ce projet a été modifié, que la raison en était dans le désir d'aligner la nouvelle constitution bulgare sur la constitution yougoslave. On peut dire que l'union douanière, l'union monétaire, l'alignement des plans économiques constitueront les étapes de la réalisation progressive de la Fédération.

J'ajoute que la personnalité de Traitcho Kostov s'affirme de jour en jour plus marquante dans la vie politique bulgare. On reparle de nouveau du départ de Dimitrov dont la très mauvaise santé est visible à tous et il est vraisemblable que M. Traitcho Kostov prendra alors sa place comme Président du Conseil.

Mon collègue américain est d'avis que la Fédération des Slaves du Sud s'accomplira lorsque l'espoir de l'URSS de voir la Bulgarie admise à l'ONU sera définitivement abandonné et lorsque la division de l'Europe en deux blocs sera chose faite.

Il considère également qu'il s'agira là d'un premier pas vers la Fédération balkanique.

(Direction d'Europe)

[1] Voir le document n° 271.

364

GÉNÉRAL JUIN, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1640. *Rabat, 2 décembre 1947.*

Comme le sait Votre Excellence, d'importants changements se sont produits cet été dans la représentation diplomatique et consulaire américaine au Maroc. Successivement et presque simultanément, M. Alling, agent diplomatique à Tanger, son premier secrétaire, M. Goodyear, M. Lewis, consul général à Casablanca, et M. Waring, vice-consul commercial à Rabat, ont reçu de nouvelles affectations. Il ne reste plus de l'ancienne équipe que M. Pasquet, consul à Rabat, qui avait paru s'attendre lui aussi à un prochain départ, et M. Elting, arrivé il y a tout juste un an, qui gère Casablanca en attendant la désignation du successeur de M. Lewis. Ces mutations simultanées entrent probablement dans le cadre normal des mouvements de personnel du Département d'État et n'auraient donc aucune signification particulière. Il est cependant à prévoir que les nouveaux arrivants, tout au moins en ce qui concerne la zone française, n'auront pas à exercer leurs fonctions tout à fait dans les mêmes traditions que leurs prédécesseurs.

En dépit de certaines apparences, et contrairement aux espoirs qu'avaient pu nourrir les plus avancés des réformistes marocains, la politique américaine au Maroc n'a pas varié depuis Algésiras. Ayant alors solennellement déclaré qu'ils n'ont pas d'intérêts politiques au Maroc, les États-Unis se contentent d'y assurer, mais avec quelle vigilance, l'exercice des privilèges et la défence des intérêts qu'ils tiennent des traités. C'est pour cette raison qu'ils n'ont reconnu le Protectorat que dans les limites des prérogatives résidentielles, pour n'avoir pas à présenter à la ratification du Congrès de nouveaux accords qui eussent comporté des renonciations à certains de ces droits. C'est aussi la raison pour laquelle ils restent si fermement attachés au maintien du régime des capitulations.

Jusqu'à ces dernières années, la principale activité du consulat général de Casablanca a précisément été consacrée à ces questions de protection, qui n'ont d'ailleurs donné lieu à de véritables difficultés qu'en raison de la réglementation économique du temps de guerre, à laquelle les protégés américains ont naturellement cherché à se soustraire, même pour leurs activités autres que celles qui leur avaient valu leur patente de protection. Mes prédécesseurs ont tenu le Département informé des controverses de doctrine qui se sont élevées à ce sujet entre l'agence diplomatique de Tanger et cette résidence générale. Le principal résultat de la politique suivie

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

par M. Lewis aura été de ramener ces questions à une plus juste proportion. Au lieu d'en saisir automatiquement Rabat, comme le faisaient ses prédécesseurs, il s'est attaché à les filtrer et à n'intervenir qu'avec discrétion et pertinence. D'accord avec M. Alling, il n'a pas hésité à rayer des listes de protection plusieurs bénéficiaires ayant une tendance trop marquée à en abuser. Et, s'il a fait largement usage de l'article 16 de la convention de Madrid en faisant passer quelques importants protégés de la catégorie des censaux dans celle des protégés consuétudinaires, non en considération de qualifications commerciales déterminées, mais en récompense de services rendus, la portée de cette pratique reste limitée, puisque le nombre des protégés consuétudinaires ne peut dépasser douze. Si le successeur de M. Lewis persévère dans la même voie, un gros progrès aura été réalisé.

Sans méconnaître en pareille matière l'influence certainement considérable des tendances personnelles de M. Lewis, inspirées par son souci d'objectivité et de compréhension, la modération dont il a fait preuve comporte cependant une explication d'ordre plus général ; il se peut en effet que le Département d'État ait ainsi voulu minimiser par avance la portée d'un de nos principaux griefs, fondé sur des motifs de politique indigène, contre un régime dont il lui apparaît encore plus difficile qu'avant la guerre (en aurait-il sincèrement le désir) de faire éventuellement accepter l'abolition par le Congrès. Un élément nouveau est en effet récemment entré en ligne de compte : la naissance d'un embryon de colonie proprement américaine, qui n'existait pas auparavant. Ce phénomène est une conséquence directe du débarquement de 1942 et de l'existence, pendant plusieurs années consécutives, de la très importante base américaine de Casablanca, dans laquelle défilèrent, sous l'uniforme, un nombre considérable de gens d'affaires qui découvrirent le Maroc et se rendirent compte des possibilités qu'il pourrait leur offrir. Parmi ceux que la démobilisation a atteints à Casablanca, certains, pas nombreux certes, mais remuants, y sont restés, ont ouvert des agences ou des comptoirs, et se parant de leur titre de vétérans, réclamant maintenant, tant de leur consulat que de l'administration chérifienne, la plénitude des privilèges que les vieux traités accordent aux citoyens américains. Le volume croissant de leurs affaires, les questions posées par le contrôle ou leur emploi des fonds déjà importants que leur ont procuré ces transactions, posent des problèmes d'ordre économique et financier dont l'étude fait l'objet d'une dépêche séparée.

Dès avant le départ de M. Lewis, des difficultés s'étaient déjà élevées entre les services économiques de cette résidence générale et certains de ces commerçants, qui voulaient se faire arroger le droit d'importer sans licence, ou tout au moins avec licence automatiquement accordée, toutes marchandises, du moment qu'ils ne demandaient pas à cet effet des devises à l'Office des Changes marocain. Ayant dû protester, à bon droit d'ailleurs à la lettre des traités, contre certains refus, M. Lewis s'était laissé sans trop de difficultés convaincre des incidences politiques et avait implicitement accepté une sorte de *modus vivendi* qui nous laissait toute liberté de décision dès qu'il s'agissait de produits contingentés intéressant la population indigène. Le rythme croissant des demandes pour

tous autres produits, utiles ou non à l'économie du Protectorat – celui, parallèle, des exportations clandestines de francs marocains constatées à Tanger, la prise en flagrant délit des deux Américains frappés d'ailleurs immédiatement de sanctions – ont amené, ces dernières semaines, nos services économiques à un raidissement de leur attitude. D'où nouvelles protestations américaines que M. Elting soutient avec une courtoise ténacité et non sans habileté, en plaçant le débat à la fois sur le terrain de l'exécution des traités et sur celui, plus psychologique et plus général, de la réussite du plan Marshall, que pourrait compromettre un climat défavorable créé par les plaintes des importateurs au Maroc à leurs représentants au Congrès. La garantie, que nous essayons jusqu'ici sans succès d'obtenir, de remploi des fonds au Maroc, présente d'ailleurs le danger d'un accroissement rapide des positions immobilières américaines au Maroc, et de stabilisation d'une colonie qui sans cela pourrait être tentée, si les circonstances le rendaient opportun, de se transporter éventuellement sous d'autres cieux plus rémunérateurs.

Mais, en dépit de la doctrine souvent réaffirmée du désintéressement politique des États-Unis en ce qui concerne le Maroc, le rôle de leurs agents ne se limite pas à la défense des intérêts particuliers de leurs ressortissants. L'opinion publique américaine est trop alertée, par ses tendances libérales bien connues et par la propagande des émissaires de la Ligue du Caire, et trop intéressée du fait que l'Organisation des Nations unies siège à New York, pour que le Département d'État ne souhaite à être très complètement et très exactement renseigné sur l'évolution politique de l'empire chérifien. Aussi bien, ses agents multiplient-ils les contacts. Bien qu'erroné, le bruit avait trouvé créance de contacts de M. Plitt avec le Khalifa de la zone espagnole. À Rabat, M. Pasquet, qu'au début de son séjour nous avions jugé utile de faire mettre en garde contre certaines relations peu opportunes, utilise pleinement ses nombreuses amitiés dans les milieux officiels et mondains. Enfin, sur le plan privé, les activités de M. Kenneth Pendar, cet ancien vice-consul de l'équipe Culbert, avant le débarquement, auteur de ce si vivant, sinon toujours exact, ouvrage sur cette période, ne doivent pas probablement se borner à la seule représentation générale de la Coca-Cola en Afrique du Nord.

Le Département se rappelle qu'au moment de quitter Tanger, M. Alling avait tenu à rassurer son collègue français sur le sens véritable et la portée de ces contacts. Nous ne pouvons que faire confiance à son successeur, car nous n'avons aucun moyen d'action, et bien peu de moyens de persuasions, pour nous y opposer.

Tels sont, au moment où M. Plitt prend possession de son poste, les principaux facteurs de l'action américaine au Maroc. Observation attentive, s'efforçant d'être objective, et sans nulle malveillance, de l'évolution politique. Amélioration indiscutable en ce qui concerne le contentieux de la protection indigène. Parfaite compréhension des difficultés susceptibles de naître de l'application de traités ayant cessé d'être en harmonie avec les circonstances économiques actuelles, mais obligation d'en défendre la lettre, surtout en faveur d'un certain nombre de vétérans installés au

Maroc, décidés à se prévaloir de la pleine plénitude de leurs droits, et, s'il en était besoin, à se plaindre à Washington d'un manque de vigilance ou de mordant de leurs consulats.

(Direction Amérique)

365

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À LONDRES ET WASHINGTON[1].

T. nos 3017-3019 ; 3712-3714. *Paris, 3 décembre 1947, 21 h. 30*

Pour Londres seulement :

Je vous communique sous les numéros suivants un télégramme que j'adresse à Washington. Je vous laisse le soin de vous en inspirer dans vos conversations avec le *Foreign Office* et de me tenir informé.

Pour les deux :

L'accueil réservé par le *State Department* à nos diverses suggestions concernant les affaires siamoises (communiqué commun, délégué siamois à la conférence économique asiatique, centralisation des conversations) confirme l'impression déjà notée par votre télégramme nos 3530/33[2] que l'on veut éviter à Washington tout ce qui pourrait compromettre les futures relations avec le gouvernement Aphaiwong.

Sans qu'il soit nécessaire de revenir sur les avantages que les puissances auraient eu à marquer plus nettement dès le début, leur communauté de méfiance à l'égard du coup d'État et de son instigateur, je vous serais reconnaissant de maintenir avec les services compétents américains un contact étroit sur cette affaire et de me tenir informé de leurs intentions.

Je considère pour ma part que, si les circonstances conduisent, comme cela apparaît probable, à reconnaître le nouveau régime de Bangkok, il serait en tout cas nécessaire que les trois puissances, par des démarches concertées, obtiennent du gouvernement Aphaiwong des garanties formelles sur ses intentions futures et notamment un texte explicite qui serait notifié aux représentations diplomatiques intéressées indiquant sa volonté d'établir définitivement ses relations avec les puissances sur la base des traités existants. C'est dans ce sens qu'il conviendrait que vous orientiez, le moment venu, vos interlocuteurs.

À titre tout à fait confidentiel, je vous signale que Luang Pibul et ses proches collaborateurs s'efforcent d'apaiser, par des promesses, d'ailleurs

[1] Télégramme signé Chauvel. Note manuscrite : *M. Millet*.

[2] Document non reproduit.

verbales et officieuses, nos craintes justifiées. Ils font d'autre part état de l'irritation que leur a causée le concours apporté par les ambassades d'Angleterre et des États-Unis à la fuite de Pridi. Je suppose que des manœuvres analogues, destinées à désolidariser les trois gouvernements, sont poursuivies auprès des représentants britannique et américain. Je n'ai pas l'intention pour ma part de céder à ces tentatives de dissociation, comptant bien que la même attitude est adoptée à Londres et à Washington[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

366

NOTE DE M. DE LEUSSE, SOUS-DIRECTEUR DE L'EUROPE CENTRALE[2]

N. *Paris, 3 décembre 1947.*

La proposition de M. Molotov, faite au cours de la séance du 3 décembre, et tendant à ce que chaque gouvernement présente dans les deux mois au conseil un projet de traité de paix mérite de retenir toute notre attention.

[1] Le *State Department* n'avait pas souhaité s'associer à une déclaration commune sur les événements du Siam (voir le document n° 322). Le gouvernement britannique restait néanmoins disposé à faire connaître publiquement sa position à ce sujet (télégramme de Londres, nos 3021-3023, du 8 décembre 1947 non reproduit).

Baudet, désormais à Londres, s'était exprimé le 8 décembre sur la formule de la reconnaissance dans une lettre à son successeur à la direction d'Asie-Océanie (document non reproduit). Selon lui, la formule Chauvel, tout en remettant la France dans la position qui était la sienne avant le coup d'État, n'apportait aucun apaisement supplémentaire. Baudet considérait opportun d'entreprendre en revanche, la liquidation définitive de la question des frontières mais aussi d'assurer de relations paisibles à l'avenir à l'Indochine (c'est-à-dire la fin de la coopération avec les rebelles indochinois). Le risque était de se désolidariser de l'action commune avec Londres et Washington. Aussi était-il préférable de les tenir informés de nouvelles discussions franco-siamoises.

Gilbert quant à lui, se montrait assez optimiste sur les chances d'obtenir en contre partie de la reconnaissance, la confirmation des traités existants. La question des territoires considérée comme réglée du point de vue de la France, n'entrait plus dans ce marché. Mais l'arrêt du soutien aux rebelles indochinois et l'accord de police pour les frontières, pourraient constituer une contrepartie. Les Américains semblaient attendre les élections siamoises pour se prononcer et les Britanniques étaient eux impatients de reprendre des relations normales, conformes à leurs intérêts commerciaux (télégramme de Bangkok nos 505-511 du 30 novembre 1947 non reproduit). Pibul jouait de l'argument anticommuniste et s'il évitait de heurter les intérêts anglo-américains, obtiendrait à terme une reconnaissance résignée. Aussi le représentant français à la Commission française de l'Extrême-Orient conseillait-il de sonder les intentions de Pibul (dépêche de Parodi, sans numéro, Washington le 1er décembre 1947 non reproduite).

La direction d'Asie-Océanie se prononça mi-décembre dans une note approuvée par Chauvel, sur la politique à suivre (note du 13 décembre 1947 non reproduite). Aux initiatives audacieuses de Baudet était préférée la position commune avec Londres et Washington, même si les trois gouvernements obéissaient à des motivations différentes (anticommunisme pour les Américains, politique économique pour les Britanniques et la situation en Indochine pour les Français). À la suite du rejet des conclusions de la Commission de conciliation, les rapports franco-siamois continuaient malgré tout d'être régis par les traités existants. C'était la position de Gilbert, de ne pas rechercher des assurances déjà acquises. En revanche la reconnaissance était l'occasion de faire cesser les activités anti-françaises au Siam et de liquider les questions économiques pendantes.

[2] Note manuscrite : *c[ommuni]quer à Londres, déc. 47.*

Elle a tout d'abord un but de propagande. Il s'agit de prouver aux Allemands que les Soviets veulent aboutir à l'élaboration d'un traité de paix.

Elle permettrait en outre, si elle était adoptée, de prolonger l'existence du Conseil des ministres des Affaires étrangères et, même si elle avait pour conséquence l'ajournement de la présente session, de continuer les travaux du Conseil sur une base nouvelle.

En effet, il ne s'agirait plus d'essayer de s'entendre sur les modalités actuelles du gouvernement à 4 de l'Allemagne, mais, dans le cadre du traité de paix, de discuter de certaines questions qui sont déjà à l'ordre du jour des ministres (frontières, réparations) et d'autres qui y seraient ajoutées. Pendant ce temps, les discussions sur certains problèmes au sujet desquels il est à peu près certain que le conseil ne pourra pas se mettre d'accord (unité économique par exemple) seraient mises en sommeil.

Cette proposition qui sera sans doute reprise par M. Molotov, semble prouver que la délégation soviétique désire ne pas rompre, mais en changeant le terrain de la discussion, garder sa liberté d'action actuelle en Allemagne tout en continuant les conversations sur le traité de paix, c'est-à-dire sur l'avenir de l'Allemagne.

(Secrétariat général)

367

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 2963[2]. *Londres, 3 décembre 1947.*
Confidentiel.

(*Reçu* : le 9, 16 h.)

Les difficultés semblent loin de s'aplanir en ce qui concerne la réunion d'une conférence destinée à préparer le traité de paix avec le Japon. M. Denning, Sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires d'Extrême-Orient, a informé aujourd'hui le conseiller de cette ambassade qu'une note soviétique dont communication a été donnée par Moscou au *Foreign Office* et au Département d'Etat, avait été récemment adressée à la Chine à propos de la position prise par le gouvernement chinois sur la question de procédure (cadre des onze puissances représentées à la Commission d'Extrême-Orient, vote à la majorité des deux-tiers, mais avec voix concordantes des quatre grands). Cette note réaffirme la volonté de Moscou de

[1] Note manuscrite : *Cattand : copies à Washington, Nankin, Tokyo, La Haye, Manille, New Delhi, Bangkok, Wellington, Canberra, Ottawa, f[ai]t 9/12/47.*

[2] Télégramme envoyé en clair.

n'aborder l'étude d'un traité de paix avec le Japon que par une réunion des ministres des Affaires étrangères des quatre puissances signataires de la déclaration de Moscou de décembre 1945. L'état actuel des relations sino-américaines fait craindre au *Foreign Office* que la Chine ne soit tentée, à la suite de cette note, de durcir encore son attitude à l'égard des propositions initiales américaines.

L'attitude américaine vis-à-vis de la Chine est d'ailleurs appréciée de façon assez critique par le *Foreign Office*. Du fait des échecs successifs des missions Marshall et Wedemeyer[1] et des hésitations de la politique américaine qui en ont été la conséquence, le gouvernement américain s'est exposé à un véritable chantage de la part de Nankin. S'il ne réagit pas promptement et fermement, il risque, ou bien de se laisser entraîner dans une politique d'aide inconditionnelle à la Chine, ou bien de voir ce pays glisser de telle manière du côté de Moscou qu'il lui deviendra un jour impossible de se dégager de son influence.

Les positions anglaises au regard de la conférence de paix, arrêtées au cours de la conférence du *Commonwealth* de Canberra du mois d'août dernier, demeurent absolument inchangées.

(Direction d'Asie-Océanie)

368-369

M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 2833. *Londres, 3 décembre 1947.*
Secret.

Le Département a fourni récemment à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, qui avait effectué une démarche, des indications sur l'état des négociations relatives aux projets de traités d'alliance franco-tchécoslovaque et franco-polonais. De mon côté, j'ai fait état de ces précisions auprès de sir Orme Sargent qui en a pris note avec une satisfaction visible. Au cours d'une conversation avec l'un des Sous-secrétaires d'État adjoints du *Foreign Office*[3], un de mes collaborateurs a pu, d'autre part, se rendre compte de l'impression favorable produite ici par la mise en veilleuse de ces négociations.

Ce dernier entretien a permis en outre de mesurer l'inquiétude que l'on éprouvait ici quant aux conséquences pratiques des alliances dont il

[1] Voir *DDF*, 1945-II, n° 378, *DDF*, 1946-I, n° 355 et *DDF*, 1946-II, n° 92.

[2] Note manuscrite : *Washington, Prague, Varsovie.*

[3] Note manuscrite : *Christopher Warner.*

s'agissait. On comprenait fort bien que la France et la Grande-Bretagne occupaient, vis-à-vis de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, des positions assez différentes, puisque des liens traditionnels d'amitié nous rapprochent de ces deux pays. On ne croyait pas toutefois que des alliances en bonne et due forme pussent contribuer pratiquement, soit à renforcer la sécurité européenne, soit à aider les éléments « occidentaux » de Pologne et de Tchécoslovaquie à se soustraire, dans une certaine mesure, à l'emprise soviétique.

Bien plus, le gouvernement britannique redoutait très vivement que le Kremlin, par l'entremise des gouvernements de Prague et de Varsovie, ne cherchât à nous attirer dans le réseau fort complexe d'accords bilatéraux qui lient les pays du Rideau de fer entre eux et les rattachent à l'URSS. Certains de ces accords ne sont même plus dirigés contre l'Allemagne seule, mais *erga omnes*. Le traité bulgaro-yougoslave, que l'on n'a pas encore pu étudier avec soin au *Foreign Office*, paraît viser « les impérialistes »[1]. Il en serait de même d'autres accords en préparation. Bref, en signant une alliance avec la Tchécoslovaquie et avec la Pologne, la France courait peut-être le danger de se trouver prise un jour dans un conflit entre les obligations découlant du traité de Dunkerque et celles qui résulteraient de ses autres traités. Les Russes ne pourraient-ils pas prétendre, par exemple, que l'Allemagne redevenait dangereuse grâce à la complicité de l'Angleterre et des États-Unis, et inciter Prague et Varsovie à se prévaloir des traités franco-tchécoslovaque et franco-polonais. De tels tiraillements risqueraient probablement de paralyser la France.

On est donc beaucoup plus rassuré aujourd'hui au *Foreign Office*. Le Sous-secrétaire d'État adjoint a déclaré que les gouvernements tchécoslovaque et polonais, puisqu'ils manifestaient un si grand souci d'établir au plus tôt un système efficace de sécurité pour se protéger contre une renaissance du danger allemand, devraient se retourner vers le gouvernement soviétique et lui recommander avec insistance l'adoption du Pacte à Quatre proposé par M. Byrnes. On considère ici que ce pacte constituerait la meilleure garantie, mais l'on est convaincu que la Russie est résolument hostile à la réalisation d'un pareil projet, parce qu'elle rendrait inutiles tous les accords bilatéraux conclus par les pays du Rideau de fer auxquels elle donnerait, du même coup, une indépendance plus grande vis-à-vis de Moscou.

(Direction d'Europe)

[1] Voir document n° 360.

370

M. LACOSTE, MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 4 décembre 1947.*

J'ai l'honneur de vous faire connaître mon point de vue en ce qui concerne le problème des réparations en nature vis-à-vis de l'Allemagne.

J'estime que les réparations en nature sont liées dans une grande mesure aux réparations en biens d'équipement existants. En effet, à partir du moment où ces dernières sont fixées et conduisent à maintenir en Allemagne un potentiel très supérieur à celui qui est nécessaire pour atteindre les niveaux envisagés par la bizone, les réparations en nature deviennent un complément indispensable des réparations en matériel existants.

Les plans de répartition actuellement proposés tendraient à maintenir dans les zones occidentales, essentiellement en bizone, 400 000 machines-outils de plus qu'il n'est nécessaire pour les niveaux fixés. Le premier objectif doit être naturellement d'essayer d'obtenir la mise à la disposition des réparations de ce supplément de potentiel.

Je ne méconnais pas toutefois qu'il sera probablement très difficile d'obtenir une part importante de ces 400 000 machines-outils. J'attire votre attention sur le fait que si cette demande échoue, la bizone au lieu de conserver les 600 000 machines-outils qui lui sont nécessaires, en aurait 1 million sur lesquelles 400 000 seraient de moins de 6 ans d'âge, ce qui laisserait à l'Allemagne le parc européen le plus moderne.

Dans les autres domaines que la mécanique, la tendance a fortement prévalu de conserver en Allemagne les usines les mieux équipées.

Dans ces conditions, il me paraîtrait absolument indispensable que pendant les prochaines années un pourcentage très élevé de tous les matériels d'équipements qui seraient construits en Allemagne soit livré aux pays alliés, une partie peut être à titre commercial et la partie la plus importante à titre des réparations.

Le maintien d'un potentiel allemand supérieur à ses besoins justifie d'ailleurs également la livraison de matières premières et produits semi-finis au titre des réparations.

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint la liste des produits qu'il me paraît intéressant d'obtenir à ce titre.

J'estime que ces réparations en nature devraient commencer plus tard lorsque prendraient fin les démantèlements d'usines.

Enfin, je vous signale qu'il ne me paraît pas souhaitable que soient envisagés au titre des réparations des prises de participations pour certains secteurs industriels. Je considère, en effet, que cette forme d'exécution complexe risquerait fort de réduire ce que nous pouvons espérer obtenir des autres formes de réparations.

Dans le cadre de ces idées, je vous envoie ci-joint une note qui devrait dans mon esprit se substituer à celle établie par les services du ministère de l'Économie nationale, tout en en tenant compte dans une grande mesure.

(Direction politique)

Annexe

Note

Les réparations sur la production courante allemande

N. *Paris, 25 novembre 1947.*

L'Europe entière éprouve de grandes difficultés pour se procurer des matières premières et ne dispose que de moyens insuffisants pour les transformer et notamment pour faire les matériels d'équipement indispensables à sa reconstruction. Les pays qui ont subi l'occupation allemande ne peuvent espérer une prompte restauration de leur économie que dans la mesure où ils pourront s'assurer des concours substantiels.

Les prélèvements d'outillages en capital devant être limités dans leur masse globale, les nations ayant droit aux réparations allemandes risquent d'en être définitivement privées à plus ou moins brève échéance, après n'avoir reçu qu'une très faible part de ce qu'elles espéraient. On a donc été conduit à envisager une nouvelle forme des réparations, par prélèvements sur la production courante.

Si les négociateurs de Potsdam n'ont pas écarté cette forme de réparations, ils lui ont néanmoins préféré les réparations par voie de prélèvements d'outillages qui ont pour effet de résorber l'équipement excédentaire de l'Allemagne et contribuent ainsi à l'établissement d'une sécurité durable.

La présente étude a pour objet d'examiner les conditions auxquelles doivent satisfaire les réparations sur la production courante pour ne pas compromettre la sécurité et n'apporter aucune perturbation sérieuse aux courants économiques normaux.

Incidence sur la sécurité :

La principale critique que l'on puisse formuler à l'égard des réparations sur production courante réside dans le fait qu'elles tendent à maintenir en Allemagne des capacités de production excédentaires qui, dans l'esprit des accords de Potsdam, devaient faire l'objet, suivant leur nature, soit d'un transfert dans les pays ayant droit aux réparations, soit d'une destruction sur place.

Il va sans dire que cette critique ne s'applique pas aux réparations sur production courante portant sur des matières premières telles que le bois et les minerais dans la mesure où les exportations normales sont susceptibles d'être accrues.

Incidences sur les courants commerciaux :

Quelle que soit la durée des réparations sur production courante, celles-ci présentent également un caractère provisoire. Il s'ensuit que, dès la fin de ces réparations, l'Allemagne disposera des capacités de fabrication en excédent, par rapport à son niveau de vie, ou bien entreprendre un combat redoutable sur les marchés d'exportation et y supplanter bon nombre de ses anciennes victimes.

Incidences sur la balance commerciale allemande :

Les plans relatifs au niveau de l'industrie qui ont été établis dans les zones occidentales doivent permettre d'équilibrer la balance commerciale de l'Allemagne en 1951. Si l'on admet que seules ont été maintenues en Allemagne les capacités de production nécessaires pour la réalisation de cet article, les réparations sur production courante ne peuvent bénéficier que d'une marge assez faible et doivent donc s'inscrire dans des limites bien définies. S'il n'en

est pas ainsi les possibilités augmentent proportionnellement à l'équipement maintenu en surplus.

Conclusion :

En définitive et compte tenu également de ce que les droits de la France ne seront que de 16 % contre 20 % environ (après imputation de la Sarre), il apparaît que les réparations de production courante sont moins intéressantes que celles sur matériels existants. Toutefois, lorsque le stade du choix sera dépassé et qu'il apparaîtra que malgré les efforts de la France, l'Allemagne conserve un outillage de beaucoup supérieur à ses besoins et plus moderne que celui de ses victimes, cette forme de réparations devra être énergiquement recherchée.

Elle permettra de donner un apport important gratuit à l'économie des pays alliés tout en empêchant l'Allemagne d'augmenter et de rajeunir encore un potentiel industriel trop important et plus moderne que celui des pays victimes de l'agression allemande.

Forme des réparations sur production courante.

I) Matières premières.

Il est clair que la livraison de matières premières à titre gratuit pour les réparations, intéressante pour les alliés, ne comporte qu'une partie des inconvénients signalés ci-dessus. En outre, elle ne pose guère de problèmes commerciaux difficiles à résoudre, tels que celui de la passation de commandes et présente par conséquent l'avantage d'une grande rapidité de mise en place et d'exécution. La France devrait donc s'efforcer d'obtenir un pourcentage important de matières premières. Il convient d'obtenir un pourcentage important de matières premières. Il convient d'insister plus particulièrement sur les suivantes :

a) Charbon.

b) Bois.

L'Allemagne a pillé largement les forêts des nations occupées et les a obligées à recourir à leurs ressources forestières dans des conditions anormales, alors qu'elle réussissait à préserver son propre patrimoine relativement beaucoup moins entamé que celui de la France par exemple au cours des années de guerre. La pénurie de bois paralyse la reconstruction dans un grand nombre de pays européens. L'Allemagne pourrait donc consacrer une partie de sa main-d'œuvre à des coupes forestières et livrer du bois au titre des réparations. La France importerait utilement des bois de mine, des bois d'œuvre, des bois à papier, etc.

c) Potasse.

Les gisements allemands sont pratiquement inépuisables et la plupart des pays d'Europe manquent d'engrais. Il paraît donc raisonnable d'obliger l'Allemagne à des livraisons de potasse au titre des réparations.

d) Terres réfractaires.

Ces produits sont nécessaires à la sidérurgie des nations occidentales.

e) Autres minerais, notamment magnésie et spath-fluor.

II) Énergie.

Courant électrique.

Au fur et à mesure de la remise en état de son réseau électrique, l'Allemagne pourrait livrer au titre des réparations une quantité croissante de courant électrique, à moins qu'il ne soit possible de régler préalablement le prix des exportations d'énergie à un taux favorable.

III) Produits industriels.

D'une manière générale, il convient d'observer que c'est dans le cas où serait maintenue une part notable des 400 000 machines-outils excédentaires de la bizone, que la France devrait demander des réparations en nature et notamment des biens d'équipements produits par l'Allemagne. Il y aurait lieu, en effet, d'envisager, dans ce cas, que les réparations sur production courante en machines jouent le rôle de correctif à l'égard des livraisons de biens d'équipements au titre des réparations en capital vu l'insuffisance de celles-ci.

Dans l'hypothèse où la France demanderait, en sus des plans de réparations actuels, un complément de 300 000 machines-outils, les réparations sur la production courante, pourraient être comprises entre 600 et 300 millions de RM 1938, selon que les livraisons complémentaires de machines seraient comprises entre 50 et 300 000.

La liste des produits intéressant la France est donnée en annexe.

Modalités de réalisation.

En ce qui concerne les méthodes d'application de ces réparations portant sur les produits industriels, deux solutions peuvent être envisagées :

– ponction uniforme sur toutes les exportations allemandes,

– attribution à chaque nation bénéficiaire des réparations d'un crédit utilisable en Allemagne pour l'obtention gratuite de produits de son choix ; chaque nation devrait au besoin fournir les matières premières faisant défaut en Allemagne, ou en supportera la charge.

La première solution s'inscrit en contradiction avec le plan du niveau industriel des zones occidentales. Seule la deuxième semble tenir compte des aspects politiques et psychologiques du problème.

En outre, les autorités d'occupation pourraient orienter de façon importante ou totale, les fabrications de certaines usines vers les réparations et y exercer un contrôle particulier. Dans le cas où l'Allemagne se déroberait à ses obligations, et n'exécuterait pas les commandes des pays ayant droit aux réparations, ceux-ci pourraient utiliser les créances correspondant aux commandes non exécutées pour régler leurs achats commerciaux.

Il est bien entendu qu'en aucun cas, la prise de commandes pour les réparations ne saurait entraîner le maintien d'usines déclarées disponibles ou des retards dans leur démontage.

IV) Travail à façon.

Certaines de ces fabrications pourraient être faites sous forme de travaux à façon, essentiellement dans le cas où l'Allemagne devrait importer les matières premières nécessaires, par exemple aluminium, cuivre, cuirs, etc.[1]

(Direction politique)

371

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 4 décembre 1947.*

Suite à ma lettre du 1er décembre[2].

Hier, au début de l'après-midi, sir Orme Sargent m'a prié de venir le voir d'urgence et m'a précisé, à la suite d'une conversation qu'il venait d'avoir avec le Secrétaire d'État, la position britannique en ce qui concerne les conversations militaires.

[1] Une annexe du document (non reproduite) donne la liste « des produits que la France souhaiterait obtenir au titre des réparations ».

[2] Voir le document n° 359.

Cette position n'est pas changée car on estime ici qu'il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à bousculer le programme que nous avions établi au mois d'octobre. Il est question, m'a précisé sir Orme Sargent, d'un voyage du général Revers. Ce voyage – conçu comme un voyage de courtoisie – pourrait avoir lieu à brève échéance et fournirait d'ailleurs l'occasion d'une conversation d'information générale. Mais la véritable conversation ne commencerait qu'ultérieurement, après la conférence, et conformément aux prévisions du programme commun qui a fait l'objet de ma lettre du 24 octobre[1]. Le Sous-secrétaire d'État a ajouté, qu'à son avis, des questions de trois ordres se poseraient alors : questions d'organisation (et sur ce point des conversations auront surtout un caractère d'information mutuelle), problèmes d'équipement et problèmes de coopération.

Je n'ai pas manqué de faire observer à sir Orme qu'un voyage du général Revers ne pouvait être envisagé dans les conditions actuelles, car le général ne pouvait s'absenter de France. Soit dit entre nous, je pense qu'il ne faudrait cependant pas que ce déplacement fût indûment différé. Autant le général a eu raison de résister aux sollicitations dont il a été l'objet en vue d'un voyage de simple courtoisie, autant il pourrait être psychologiquement fâcheux de trop retarder le voyage maintenant que nous savons que l'on est d'accord ici pour le considérer comme un simple prélude à des conversations plus importantes. La visite de courtoisie pourrait être envisagée dès lors comme l'occasion de mieux dresser le programme des entretiens ultérieurs ; elle pourrait, me semble-t-il trouver place avec avantage dans les dernières semaines de l'année ou dès le début de 1948. Cela d'ailleurs me paraît dépendre dans une large mesure de la consolidation de la situation intérieure en France.

J'ai mis l'attaché militaire par intérim au courant, en le priant d'informer confidentiellement le général Revers et en lui faisant part aussi de l'opinion personnelle exprimée ci-dessus.

Le ministre n'a parlé de cette affaire à aucun de ses collègues lors de son dernier voyage à Paris ; il vous appartient donc d'apprécier ce qu'il y a lieu de faire à cet égard.

(Papiers Massigli)

[1] Voir le document n° 259.

372

M. NEUVILLE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1166. *Jérusalem, 4 décembre 1947.*

La froide et claire nuit du 30 novembre au cours de laquelle la promesse de l'État juif a été faite au *Yichouv* par les nations du monde assemblées à Lake Success a vu se dérouler les scènes émouvantes qui marquent, bien naturellement, un événement historique d'une telle importance. Au balcon de l'Agence juive sobrement drapé du drapeau bleu et blanc à l'étoile de David, Mme Meyerson prononça quelques paroles simples et graves, reflétant ses préoccupations qui seront désormais celles de l'établissement et du fonctionnement de cet État qu'il s'agit aujourd'hui de créer.

À Tel Aviv et à Jérusalem, la liesse populaire fut grande, à peine tempérée par la nouvelle des premiers attentats perpétrés par les Arabes contre les véhicules juifs, et qui causèrent une dizaine de morts. On admira fort la fraternisation des troupes britanniques avec la foule, autour des tonneaux ouverts sur les trottoirs des villes juives, l'envoi de fleurs par la police palestinienne, la visite de soldats britanniques à la résidence du « président » Weizmann à Rehovot, toutes manifestations que le commandement britannique juge avec quelque amertume. Le sang, en Orient, sèche parfois plus vite qu'on ne le croit. Ceux qui étaient hier les *nazo-british oppressors* n'appliquent en vérité à tous ces événements que la logique simpliste du soldat qui entrevoit l'heure du proche retour dans ses foyers.

L'Agence juive pour sa part, faisait montrer, dès avant le vote final, d'une confiance sans limite. Mme Meyerson et son assistant M. Bermann m'avaient rendu visite quelques jours avant la réunion de Lake Success, pour m'éclairer sur leur position. J'avais été frappé de l'optimisme messianique dont ils paraissaient habités. Je n'eus cependant pas de peine à trouver en quelques minutes, une demi-douzaine de questions fondamentales sur la création du futur État auxquelles ils n'avaient point préparé de réponse, et dont l'importance primordiale n'eut pourtant pas échappé à quiconque se serait un tant soit peu soucié des réalités promises à l'État juif. Mme Meyerson témoignait par son attitude d'une déroutante naïveté pratique. La seule chose qui comptait pour elle était, en obtenant l'État juif, d'assurer le triomphe de l'Agence juive et la défaite de M. Bevin, de qui le nom rejoindra désormais, dans l'Histoire, l'énumération des plaies du peuple d'Israël.

Il est certain, et les observateurs les plus modérés l'admettent, que les Juifs sont assez forts pour établir et défendre leur État au milieu des troubles qui paraissent inévitables. Et il est d'autant plus surprenant de constater que

[1] Document communiqué au Secrétariat des Conférences, à Damas, Beyrouth, Le Caire, Londres et Caïffa.

peu de choses semble avoir été fait ou préparé par l'Agence juive pour faire face aux réalités immédiates, à l'accouchement d'un État.

La première mesure qui vient d'être prise est entachée d'une erreur grave. La « mobilisation générale » des jeunes Juifs a été décrétée. Elle doit servir à permettre l'établissement des rôles pour les élections de ce Parlement juif dont Mme Meyerson au soir même du 30 novembre annonçait la proche réunion. Elle doit surtout aider à la constitution d'une force de police qui assurerait, avec le *Haganah*, la défense du *Yichouv*, et de son État. Parmi les recensés on choisira aussi les fonctionnaires qui dans les ports, les communications, les services sociaux, assureront une rapide réalisation de l'immigration. L'Agence juive veillera, grâce à tous ses départements déjà constitués, à la mise en route de l'État juif. Mais pour ce faire, et voilà semble-t-il la faute, elle sera seule. En dépit des assurances que, dans le style du pathos américain, M. Shertock donne à New York sur la Palestine « libre, juive et démocratique », le recensement des forces juives fait par l'agence ignore délibérément ses adversaires traditionnels : les révisionnistes, l'IZL et Stern. Voici donc, pour commencer, une exclusive politique, c'est-à-dire la certitude d'une opposition farouche, un antagonisme armé, une fissure dans le *Yichouv*. Sans songer même à une réconciliation que la divergence de vues politiques rendait difficile, on aurait pu espérer que l'Agence juive, reconnaissant à ceux qui ne sont pas de son avis, tout au moins la parenté du sang pour lequel elle a combattu, serait assez habile pour ne pas prononcer, avec les premiers balbutiements, l'excommunication de ses adversaires. Mme Meyerson d'ailleurs – je l'avais rappelé dans ma dépêche n° 1080/AL du 31 octobre dernier[1] – répondait à celui de mes collaborateurs qui l'interrogeait sur le sort fait aux « irgounistes » et « sternistes » dans l'éventualité de la création de l'État : « Nous aurons la police de l'État juif pour les mettre en prison ». Et voilà sans doute ce que veulent dire les paroles récentes du Dr Weizmann sur le « conservatisme nécessaire » des premières années de l'État juif. Pour l'Agence, en tous cas, l'État juif est une victoire privée et doit le rester. Même si, comme on le dit aujourd'hui, la *Haganah* (pas l'agence) et les terroristes s'unissent momentanément pour l'action militaire contre les Arabes, sans aucunement renoncer à leurs positions politiques.

Les deux organisations terroristes cependant restent fermes sur les leurs : elles continueront la lutte pour Jérusalem et l'État juif sur les deux rives du Jourdain. Depuis la reconnaissance juridique de la présence juive en Palestine, le secret espoir du *Yichouv* reste bien le même que celui des terroristes. La seule différence consiste à savoir si l'on ira, pour le réaliser, jusqu'aux moyens propres aux terroristes. « Si je t'oublie Jérusalem, je perds mon bras droit » est un enseignement que les plus modérés n'hésitent pas à rappeler, en ce jour du succès juif. Et ceux des Israélites à qui les étrangers adressent des félicitations et qui naguère aspiraient à un État juif, si petit fut-il, répondent aujourd'hui : « Nous n'avons pas Jérusalem ». On peut

[1] Document non reproduit.

donc penser que comme à l'époque de l'assassinat des sergents anglais, les menées terroristes auront dans le *Yichouv* plus de secrète résonance que d'écho public. Le nom officiel du futur État sera sans doute celui de « Nouvelle Judée » et non pas de « Terre d'Israël ». On marque ainsi n'avoir conquis qu'une parcelle de la terre promise. De même, pour ne pas laisser croire que Tel Aviv capitale puisse, en aucun cas, servir de substitut à la Sainte ville de Salomon, le centre officiel du nouvel État juif s'éloignerait de la grande cité sioniste : c'est à Rehovot ou près d'Herzlia que serait, dit-on, la capitale administrative officielle et, dans l'esprit de beaucoup, temporaire.

Du flottement de la Ligue arabe, de l'indécision du comité supérieur, on ne peut encore rien déduire. Les manifestations qui se déroulent dans le quartier même de ce consulat général, en ce premier jour de la grève portent la marque ordinaire des protestations arabes : coups de poignard, magasins brûlés et pillés, pierres, coups de feu et vociférations. Vendredi, le comité supérieur donnera ses mots d'ordre à la sortie de la prière au Haram Esh-Sherif. La presse qui, à la nouvelle d'une abstention française vraisemblable avait gardé le silence, s'est déchaînée dès qu'il faut question d'un possible revirement français. Depuis le vote de notre délégation à Lake Success, sa rage est complète. Comme j'en informe d'autre part le Département, le comité supérieur, quoique avec plus de nuances, nous conserve un certain ressentiment. On y conseille à notre pays de se faire oublier, car on estime inutile la continuation du rôle de conciliateur malheureux que nous avons joué à Lake Success. L'exemple des manifestations arabes à l'extérieur de la Palestine me paraît de nature à renforcer chez les Arabes palestiniens le sentiment de la réaction nécessaire. Cette réaction, sans en préciser la forme, le Dr Khalidi l'a fermement annoncée à l'un de mes collaborateurs, ajoutant que, convaincu de la volonté anglaise de quitter la Palestine, il ne pouvait prévoir comment allait se développer la situation.

Il semble bien que le jeu arabe, et le jeu anglais, soient de faire le vide autour de la commission des Cinq, chargée de la réalisation du partage. On l'attend en Palestine, avec scepticisme. Les petits États qui la composent s'ils ont quelque expérience politique, n'ont pas d'autorité. Leur groupement est dépourvu de prestige. L'Agence juive accueillera la commission avec l'intime espoir d'arriver facilement à ses fins, et, si elle met quelques formes à dévoiler sa vraie politique, c'est bien par crainte de paraître n'avoir pas de reconnaissance pour ces Nations unies sans lesquelles aujourd'hui, elle ne pourrait encore rien dire. Les Arabes, conseillés semble-t-il par les Britanniques, se préoccupent de voir quelles forces seront au service de cette commission et font discrètement allusion aux impérialistes russes et américains. Les diplomates américains en service à Jérusalem ne cachent pas leur mépris des manœuvres qui ont, à leur sens, conduit l'Amérique à s'engager pour le sionisme, en une aussi mauvaise compagnie que celle de l'URSS. Ils vont jusqu'à dire que le seul bénéfice certain du vote de partage, sera trouvé par M. Truman sur le plan électoral. Quant aux choses de Palestine, ils sont à cet égard parmi les plus sceptiques des commentateurs.

L'Angleterre s'en va. Du moins l'a-t-elle dit, sinon fait encore. Sa position officielle est celle du *fair-play*, du joueur qui sait perdre. Mais ses troupes continuent leur migration vers la Transjordanie, sans que l'*Arab Legion* quitte aucunement ses positions palestiniennes aux portes de Tel Aviv et ailleurs en Palestine.

Parmi cette réserve, pour ne pas dire cette hostilité qui entoure déjà l'action internationale à venir, seul l'élément chrétien de la future zone de Jérusalem est peut-être content du sort qui paraît lui devoir être réservé. Mais, avec la timidité des chrétiens d'Orient, il n'ose rien en dire.

Après cette première conquête « l'Espoir », – nom de l'hymne juif – reste le mot d'ordre de l'action du *Yichouv*. Et tandis que l'inquiétante fumée des incendies allumés par les Arabes obscurcissent le ciel à Jérusalem, on ne peut s'empêcher encore sur l'horizon politique de la Palestine. Les divisions s'accusent, dans l'attente du partage.

(Direction d'Afrique-Levant)

373

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À MOSCOU ET À LONDRES[1].

T. *Paris, 5 décembre 1947.*
Priorité. Extrême urgence.

Pour Londres : J'adresse à Moscou le télégramme suivant.
Pour les deux : Je me réfère à votre télégramme n°s 2998 à 3002.

1) C'est précisément parce que le gouvernement français entend maintenir sur son territoire l'application des dispositions de l'article 2 de l'accord franco-soviétique du 29 juin 1945[2], prévoyant des facilités pour des officiers et sous-officiers de la nationalité des personnes déplacées dans les camps ou centres de rassemblement de l'une ou l'autre des parties contractantes, que j'ai expressément indiqué dans ma note du 27 novembre remise le 28 au matin à l'ambassadeur de l'URSS que nous entendions maintenir dans le camp de Beauregard des fonctionnaires dépendant de l'ambassade de l'URSS sous réserve qu'il en soit de même pour un nombre égal de fonctionnaires dépendant de votre ambassade dans le camp d'Odessa. Si, du côté français, il a été indiqué que les « officiers » devaient être remplacés par des fonctionnaires civils, cette disposition n'a été prise que pour tenir compte de votre démarche au début de novembre au ministère des Affaires étrangères

[1] Télégramme communiqué à Londres pour la délégation française.
[2] Voir *DDF*, 1945-I, n° 469.

soviétique (votre télégramme nos 2742 à 2746)[1] au cours de laquelle vous aviez indiqué que « les attributions des officiers devaient ultérieurement ressortir aux services consulaires des deux ambassades ».

Si vous estimez que la substitution de fonctionnaires civils à des fonctionnaires militaires doive créer des difficultés avec l'URSS, nous sommes tout disposés à admettre que les fonctions antérieurement dévolues à la mission soviétique de rapatriement soient assurées par des officiers et sous-officiers appartenant à la mission militaire de l'URSS, actuellement en France, étant entendu que leur nombre serait, sur notre territoire, rigoureusement égal à celui des officiers français exerçant les mêmes fonctions en URSS (5 de chaque côté). Cette substitution tiendrait compte exactement de la lettre de l'accord.

2) Si, dans la note adressée à M. Bogomolov et que je vous ai communiquée par mon télégramme nos 2957 à 2962[2], il n'a pas été mentionné que les officiers de la mission soviétique de rapatriement n'étaient plus *persona grata* en France, par contre, mon télégramme nos 2954 à 2956[3] vous l'a nettement marqué. Il n'y a aucune objection à ce que vous en fassiez état auprès du gouvernement soviétique, le gouvernement français n'étant nullement tenu d'apporter des preuves touchant la participation du chef de la mission et de l'un de ses adjoints à des activités subversives sur notre territoire[4].

3) Vous indiquez que le Kremlin ne pourra admettre que des « négociations » engagées depuis la fin d'octobre, se terminent par l'expulsion de la mission de rapatriement de l'URSS en France. Si nous avons effectivement engagé des négociations avec le gouvernement soviétique en la matière, nous n'avons pas négligé d'indiquer – et c'est d'ailleurs vous-même qui l'avez proposé au Département lors de votre dernier séjour à Paris – que la cessation des activités des missions de rapatriement respectives de chacun des deux pays, devrait précisément coïncider avec la fin de l'année. De son côté, le gouvernement soviétique s'est toujours gardé de répondre à toutes nos demandes, aussi bien à Moscou qu'à Paris. Dans ces conditions, il est légitime que, plus d'un mois après le début de ces négociations et du fait du silence soviétique, le gouvernement français applique les dispositions qu'il avait annoncées au début de la négociation, tout en prenant des mesures pour assurer sur son territoire l'application continue de l'accord.

4) Étant donné l'impossibilité où vous avez été jusqu'ici d'obtenir une audience de M. Gousev et en vue de vous laisser le temps d'effectuer une démarche soit écrite soit verbale, le gouvernement français est disposé à

1 Document non reproduit.
2 Document non reproduit.
3 Document non reproduit.
4 Voir document n° 355.

prolonger le délai prévu pour le départ de la mission soviétique de rapatriement du 6 au 10 courant[1].

Toutefois et invoquant le fait que le colonel Filatov, chef de la mission soviétique de rapatriement et M. Sorokine, l'un de ses adjoints ont eu une activité considérée comme subversive par le gouvernement français, je vous serais obligé d'indiquer à l'occasion de votre démarche que si ces deux officiers n'ont pas sollicité leur visa de sortie au plus tard le 8 décembre, ils seront, à cette date, expulsés du territoire français.

(Direction des Affaires administratives et sociales)

374

M. CHARPENTIER, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n° 3197[3]. *Moscou, 5 décembre 1947.*
Réservé. Secret.

M. Ripka, qui se trouve à Moscou pour la signature du traité de commerce entre l'URSS et la Tchécoslovaquie, m'a parlé longuement hier de la situation. Il suit avec beaucoup d'attention les événements de France qui l'inquiètent dans la mesure où ils auront leur inévitable répercussion dans son pays : « Pas dans le même sens qu'en France », a-t-il ajouté.

Le ministre du Commerce de Tchécoslovaquie se demande quel rôle ont pu jouer sur l'évolution des événements les conversations des représentants des 9 partis communistes en Pologne. Il ne peut comprendre les erreurs commises par les partis communistes en France et en Italie, qui par leurs violences se mettent le pays à dos, ni les maladresses du parti communiste tchécoslovaque, qui s'était montré très adroit jusqu'ici, mais qui a perdu sans aucun doute une grande partie de son influence et de sa force. La seule explication plausible serait que la politique nationale des partis communistes est moins indépendante depuis le manifeste de Pologne et que l'hypothèse d'après laquelle ils obéiraient au mot d'ordre d'un organisme central est devenu une réalité. À l'appui de cette thèse, il a recueilli aussi bien en Italie, qu'en France et qu'en Tchécoslovaquie des indications selon lesquelles de nombreux membres des partis communistes seraient hostiles aux décisions de Pologne ; d'autre part, il a entendu dire,

[1] Le télégramme n° 3033 du 6 décembre 1947 de Charpentier, non reproduit, indiquait qu'il avait averti, conformément aux ordres, les Soviétiques que leur mission de rapatriement devrait avoir quitté la France le 10 décembre 1947 au plus tard.

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier. Parvenu au chiffre le 23 décembre à 11 h. Les communications étaient parfois très difficiles avec Moscou.

comme moi-même, mais sans pouvoir en retirer une certitude que l'accord n'avait pas été parfait entre les partis communistes de l'URSS et ceux du groupe slave. Dans l'ensemble, il est persuadé que le premier objectif des partis communistes est de torpiller le plan Marshall.

M. Ripka se montre surpris de la difficulté qu'il rencontre ici à parler politique avec un personnage responsable. M. Mikoian qu'il a vu longuement s'est dérobé quand la conversation est sortie de son cadre technique. L'ambassadeur de Tchécoslovaquie à Moscou trouve, m'a-t-il dit, le même vide devant lui.

Cela est d'autant plus sérieux que Moscou ne paraît pas comprendre l'évolution de la situation en Tchécoslovaquie et se montre fort étonné du départ de M. Fierlinger. À ce propos, M. Ripka a démenti les bruits qui circulent dans le corps diplomatique de Moscou sur le retour prochain dans son ancien poste de l'ancien Président du Conseil tchécoslovaque.

Le ministre du Commerce de Tchécoslovaquie a noté un changement très perceptible en mieux dans l'habillement de la population depuis un an. Toutefois, il a été frappé de la misère qu'il a trouvée à Brest[1], la ville frontière où son train est resté pendant une journée : pauvreté des marchés, maigreur des habitants, pâleur des enfants. Son secrétaire a été abordé par un capitaine de l'armée soviétique qui lui a demandé s'il verrait Staline ; devant la réponse évasive de son interlocuteur, l'officier a continué : « Si vous le voyez, dites-lui ce que vous avez vu à Brest, toute cette misère, n'y manquez pas, il ne le sait pas ».

(Secrétariat général)

375

Conversation entre M. Marie, Garde des Sceaux, Ministre des Affaires étrangères p.i. et M. Dulles

C.R.[2] *Paris, 5 décembre 1947.*

M. Marie expose les raisons pour lesquelles Moscou désire l'extension des grèves en France. Les Soviets considéreraient comme un succès l'échec du plan Marshall et mieux encore, une lassitude de l'opinion américaine qui les amènerait à se désintéresser de l'Europe ou à réduire l'aide à la France. M. Marie se montre d'ailleurs optimiste sur le déroulement des conflits sociaux et confiant dans le bon sens du peuple français.

Selon M. Dulles, les Soviets cherchent à faire une manifestation de puissance. Ils disposent de certains leviers, manœuvrent certaines individualités bien placées dans les syndicats ou ailleurs, mais sont toujours obligés de

[1] La ville de Brest-Litovsk, à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne.

[2] Note manuscrite : *Note du cabinet du Ministre. M. Fabre, à classer.*

reculer lorsque les masses elles-mêmes commencent à avoir leur mot à dire. Ils créent l'illusion de la force communiste, mais l'illusion seulement.

M. Marie montre que des satisfactions données par l'Amérique à la France en politique extérieure, notamment dans le domaine des affaires allemandes, contribuerait grandement à renforcer les liens d'amitié entre les deux pays.

M. Dulles déclare, sans préciser s'il s'agit de l'aspect économique ou politique, qu'il est lui-même un partisan des thèses françaises sur l'internationalisation de la Ruhr. Il insiste sur le fait qu'il parle à titre personnel. La principale opposition vient des Britanniques. M. Bevin lui-même serait enclin à se rapprocher de nous. C'est le cabinet britannique qui tient à maintenir sa position. Pourtant M. Dulles a eu des conversations à ce sujet à Lake Success avec M. McNeill. Celui-ci lui a dit : « Nous continuons à rester sur nos positions. Mais si vous, Américains, vous poussez assez ferme dans le sens de l'internationalisation, je suis sûr que nous nous laisserons convaincre ».

(Direction d'Europe)

376

M. Parodi, Ambassadeur de France, Représentant de la France au Conseil de sécurité des nations Unies à New York, à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

D. *New York, 5 décembre 1947.*

On se souvient que le Royaume-Uni avait demandé le 2 avril 1947 l'inscription de la question de Palestine et du futur gouvernement de ce pays à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale et la convocation dans le plus bref délai possible, d'une session extraordinaire en vue de créer une commission chargée d'enquête sur le régime futur de la Palestine.

L'assemblée extraordinaire, réunie le 28 avril, désigna cette commission qui était composée de 11 membres choisis en dehors des 5 membres permanents du Conseil de sécurité.

S'étant rendu en Palestine pour étudier les conditions locales, cette dernière présenta son rapport le 31 août dernier. Ce rapport comprenait :

1) une partie historique suivie d'un exposé de la situation locale,

2) onze recommandations adoptées à l'unanimité par les membres de la commission et où était affirmée la nécessité de mettre fin au mandat et d'assurer à la Palestine son indépendance sous réserve du maintien de l'unité économique du pays et de certaines garanties en faveur des minorités et des Lieux Saints,

3) enfin, deux projets : l'un adopté par la majorité des membres, qui visait au partage de la Palestine en deux États indépendants l'un de l'autre, du point de vue politique, mais unis économiquement, ainsi qu'à la constitution d'une Cité de Jérusalem comprenant un assez large territoire et placée sous le régime de tutelle international. L'autre, dit plan minoritaire, qui prévoyait la création d'un État fédéral avec Jérusalem comme capitale, divisé en un État arabe et un État juif aux pouvoirs réduits. Notamment l'État juif n'aurait pas été maître de régler la question de l'immigration, l'évolution de la capacité d'absorption de son territoire devant être réglée par une commission internationale composée de 3 Arabes, 3 Juifs et 3 représentants des Nations unies.

L'Assemblée générale, réunie le 16 septembre, n'aborda que très lentement et avec beaucoup de prudence l'étude d'une question qui, de toutes celles qui lui étaient soumises, paraissait la plus délicate. Quelques allusions à ce problème furent cependant faites lors du débat général, notamment dans le discours de M. Marshall et dans celui de M. Bidault. Le premier déclara que le gouvernement américain attachait une grande importance, non seulement aux recommandations qui avaient été approuvées par la majorité des membres de la commission. Le second, en exprimant le regret que les deux parties en présence en Palestine, qui peuvent compter également sur toute la compréhension et la sympathie de la France, n'aient pu arriver jusque-là à une entente directe infiniment souhaitable à tous égards, demanda que soit tenté sans délai un nouvel effort dans cette voie.

Le 23 septembre 1947, l'Assemblée générale décida de créer une commission dite *ad hoc*, chargée d'examiner le rapport de la commission d'enquête des Nations unies et de présenter un projet de recommandation.

La commission *ad hoc* choisit comme président M. Evatt, ministre des Affaires étrangères d'Australie, et invita le Comité suprême arabe de Palestine et l'Agence juive pour la Palestine, à se faire représenter au cours des délibérations, invitation qui fut acceptée.

La commission entendit le 26 septembre une déclaration préliminaire du représentant du Royaume-Uni. La Grande-Bretagne, dit M. Creech Jones, était d'accord dans l'ensemble avec les recommandations de la commission d'enquête, notamment avec celles visant la fin du mandat et l'octroi de l'indépendance à la Palestine, dans le plus court délai possible. Le gouvernement britannique était prêt à collaborer à toute décision de l'Assemblée générale, avec la réserve toutefois que, si la décision n'était pas acceptée par les Juifs et par les Arabes, il ne serait pas disposé à la mettre lui-même à exécution par la force des armes. Si cette responsabilité devait être partagée avec d'autres, il tiendrait compte à la fois de l'équité du règlement et de la mesure dans laquelle l'emploi de la force serait nécessaire. En tout état de cause, le gouvernement britannique était dans l'obligation de prévoir le retrait prochain de ses forces et de son administration de la Palestine.

Le 28 septembre, le représentant du Comité suprême arabe repousse les recommandations de la commission spéciale pour la Palestine et les

deux projets, majoritaires et minoritaires. Il se prononça en faveur de la création, sur une base démocratique, d'un État arabe comprenant toute la Palestine, qui protégerait les droits légitimes et les intérêts de toutes les minorités. À la séance suivante, le représentant de l'Agence juive indiqua, au contraire, qu'il était prêt pour sa part à accepter, sous réserve d'une discussion ultérieure de ses dispositions constitutionnelles et territoriales, le plan présenté par la majorité de la commission spéciale.

Quelques jours plus tard, alors que la discussion générale, sur laquelle il me paraît inutile de m'étendre, traînait en longueur, deux interventions capitales se produisirent qui devraient avoir une influence décisive sur la suite des travaux de la commission spéciale ; le représentant des États-Unis et celui des Soviets se prononcèrent nettement en faveur du partage.

M. Herschel V. Johnson déclara que le gouvernement des États-Unis « souscrivait aux principes qui étaient à la base des recommandations adoptées à l'unanimité et qui ont inspiré le plan de la majorité relatif au partage du pays et à l'immigration ». Certains amendements d'ordre géographique devaient, cependant, à son avis, être apportés au projet. Il ajoute qu'en ce qui concerne le maintien de l'ordre pendant la période transitoire, la création d'un corps spécial de police recruté par les Nations unies sur la base du volontariat devait être envisagée.

Quant au délégué de l'Union soviétique, M. Tsarapkin, il déclara que son gouvernement « approuvait en principe le plan de la majorité, tout en pensant que certaines propositions et certaines opinions ne pouvaient être acceptées sans un examen minutieux et sous réserve d'amendements » portant sur les frontières des deux États, la période de transition et le statut de la ville de Jérusalem.

C'est dans ces conditions que mise en présence de vues divergentes et de différents projets de résolution, la commission *ad hoc* décida de créer :

1) Un sous-comité, dit sous-comité n° 1, chargé :

a) d'établir un plan détaillé d'organisation du futur gouvernement de la Palestine conformément aux principes qui ont servi de base aux recommandations adoptées à l'unanimité par la commission d'enquête et au plan proposé par la majorité de cette commission ;

b) d'étudier la façon dont seraient exercées les fonctions administratives en Palestine pendant la période préparatoire à l'indépendance et les méthodes concernant l'application du plan proposé.

2) Un sous-comité, dit sous-comité n° 2, chargé d'établir un plan détaillé conformément aux propositions de l'Arabie Saoudite, de l'Irak et de la Syrie et tendant à la création d'un État unitaire indépendant en Palestine.

Il convient de noter ici que le plan d'État fédéral présenté par la minorité de la commission d'enquête et qui n'avait plus été défendu à la commission *ad hoc*, par les représentants des pays qui en avaient été les auteurs (l'Iran, l'Inde et la Yougoslavie), se trouvait ainsi écarté du champ des travaux de ce sous-comité et n'a plus reparu, sous une forme d'ailleurs fort éloignée de sa

forme première, qu'avec le plan proposé à la dernière séance de l'Assemblée générale, le 29 novembre, par M. Camille Chamoun, délégué du Liban.

3) Un groupe de conciliation, conformément à une proposition du Salvador, dont M. Evatt était le président.

Le sous-comité n° 1 fut composé des représentants des pays suivants : Canada, États-Unis, Guatemala, Pologne, Tchécoslovaquie, Union des républiques socialistes soviétiques, Union sud-africaine, Uruguay, Vénézuela.

Au sous-comité n° 2 étaient représentés : l'Afghanistan, l'Arabie Saoudite, la Colombie, l'Égypte, l'Irak, le Liban, le Pakistan, la Syrie, le Yémen.

Le sous-comité n° 1 ne comprenait que des États favorables en principe à une solution de partage et le sous-comité n° 2, à l'exception de la Colombie qui se retira rapidement, que des États favorables à une solution unitaire.

Les deux sous-comités ont tenu chacun leur première séance, le 23 octobre.

Il est nécessaire de résumer ici les grandes lignes du projet de la majorité de la commission d'enquête, puisqu'elles ont servi de base aux travaux du sous-comité n° 1, puis au rapport de la commission *ad hoc*, et enfin aux recommandations de l'Assemblée générale.

À l'expiration d'une période de deux années à compter du 1er octobre 1947, la Palestine, dans la limite de ses frontières actuelles, devait comprendre un État arabe indépendant, un État juif indépendant et la ville de Jérusalem. Les frontières de ces territoires étaient définies sur une carte annexée au rapport de la commission d'enquête. L'État arabe et l'État juif étaient composés chacun de trois tronçons reliés par deux points d'intersection, l'un au nord près d'Afula, l'autre au sud près d'Isdud. La Galilée occidentale, la Samarie, la Judée et une bande côtière dans la région de Gaza revenaient à l'État arabe ; la Galilée orientale, la plaine côtière centrale et le désert du Négev revenaient à l'État juif.

Le territoire de la ville de Jérusalem devait englober Bethléem au sud et Ain Karin à l'ouest.

La puissance mandataire était chargée d'administrer la Palestine pendant la période transitoire, en accord avec l'organisation des Nations unies et avec l'assistance – si celle-ci était estimée souhaitable) d'un ou plusieurs membres de cette organisation.

Elle devait, en particulier, abroger le Livre blanc de 1939 et admettre en Palestine au cours de la période transitoire 150 000 immigrants juifs à un rythme mensuel uniforme.

Des assemblées constituantes seraient élues dans chacun des deux territoires aux fins d'élaborer des constitutions démocratiques conformes aux principes de la Charte des Nations unies, garantissant à tous les citoyens l'égalité des droits civils, politiques et religieux, la jouissance des libertés humaines fondamentales et sauvegardant les droits des minorités. Chaque État adresserait à l'Organisation des Nations unies, avant l'expiration de la période transitoire, une déclaration ayant le caractère d'une loi

fondamentale imprescriptible comportant l'engagement de respecter le *statut quo* des Lieux Saints, édifices et sites religieux, les libertés d'accès et de culte, les immunités fiscales et les droits existants s'y rapportant, ainsi que la liberté de fonctionnement des institutions religieuses ou charitables de toutes nationalités et de toutes confessions. Le gouverneur de Jérusalem était chargé de veiller au respect des dispositions constitutionnelles concernant les Lieux Saints, édifices ou sites religieux et de statuer sur les différences entre communautés religieuses qui pourraient naître à leur propos.

Les deux États devraient signer, en même temps que la déclaration précitée, un traité en vue de l'établissement d'une union économique palestinienne (union douanière, monnaie unique, administration en commun des moyens de communications, développement économique commun, particulièrement en ce qui concerne l'irrigation et la mise en valeur des terres ...). Un conseil économique mixte composé de trois représentants de chaque État et de trois membres étrangers désignés par le Conseil économique et social des Nations unies, organiserait et gérerait l'activité de l'union économique. Une fraction de l'excédent des recettes douanières (5 à 10 %) serait affectée à la ville de Jérusalem, et le reste réparti également entre l'État arabe et l'État juif.

En ce qui concerne Jérusalem, la majorité de la commission avait estimé qu'un régime international de tutelle permettrait de résoudre dans les meilleures conditions les problèmes d'ordre religieux. L'accord de tutelle à établir devait contenir les dispositions suivantes :

– la ville de Jérusalem serait démilitarisée et déclarée neutre ; cette neutralité serait garantie ;

– les lois de la ville assureraient à tous les résidents la jouissance des droits et des libertés fondamentales de l'homme (libre exercice du culte, de parole, de réunion, d'association, etc.),

– un gouverneur serait désigné, qui ne devrait être ni arabe, ni juif, ni citoyen de l'un des deux États palestiniens. Outre le gouverneur, le gouvernement de la cité pourrait comprendre d'autres organes exécutifs, législatifs ou administratifs.

Le gouverneur serait chef de l'administration de la ville. Outre les fonctions qui lui seraient reconnues par la constitution de chaque État concernant les Lieux Saints hors des limites de la ville, il serait particulièrement chargé de la protection de tous les Lieux Saints, édifices ou sites religieux situés sur le territoire de la ville. Il disposerait pour la protection des Lieux Saints et de la ville d'une police spéciale dont les membres recrutés en dehors de la Palestine ne seraient ni Arabes, ni Juifs. La ville de Jérusalem ferait partie de l'union économique de la Palestine.

Pour faciliter sa tâche, le sous-comité n° 1 créa un certain nombre de groupes de travail chargés d'étudier des questions particulières et qui se réunirent pendant plusieurs semaines.

Le sous-comité n° 1 adopta sans grands débats et sans modifications profondes le rapport du groupe de travail chargé de la question des Lieux Saints.

Par contre, le régime de la ville de Jérusalem donna lieu à des discussions assez animées.

Il en fut ainsi pour la désignation de l'autorité internationale dont relèverait la ville.

On hésitait entre le Conseil de sécurité, le Conseil de tutelle et une commission spéciale de l'Assemblée générale. On choisit finalement le Conseil de tutelle qui devra élaborer dans un délai de 5 mois un statut détaillé de la ville et nommer un gouverneur responsable devant lui.

Les fins particulières que devra poursuivre l'autorité chargée de l'administration de la ville ont été précisées. Elle devra, d'une manière générale :

a) stimuler et préserver les intérêts spirituels et religieux du judaïsme, du christianisme et de l'islam, et à cette fin, assurer le maintien de la paix, de la paix religieuse surtout à Jérusalem ;

b) stimuler l'esprit de coopération entre tous les habitants de la ville, veiller à leur bien-être et à leur sécurité en tenant compte de la situation et des coutumes particulières des différents peuples et communautés intéressés.

D'autre part, les délégués de l'Uruguay, de l'URSS, de la Tchécoslovaquie et du Vénézuela, soucieux de préserver les droits politiques des Arabes et des Juifs de Jérusalem inclinaient à réduire la cité de Jérusalem à l'ancienne ville et à limiter la durée du régime international.

L'Agence juive, qui se résignait mal à l'idée que Jérusalem ne pourrait pas être un jour ou l'autre la capitale de l'État juif, abondait dans ce sens et demandait la création d'une large enclave englobant la nouvelle ville juive.

Le président du sous-comité n° 1, M. Pruszynski, penchait lui aussi pour la constitution d'une sorte de cité du Vatican dans la ville de Jérusalem, mais devant l'opposition du délégué des États-Unis, suggéra que la population de la ville fut appelée à se prononcer par voie de référendum dans un délai de trois ans sur la révision éventuelle du régime international. Le délégué des États-Unis, qui se déclarait ferme partisan du régime prévu par la commission d'enquête, en raison des garanties sérieuses que celui-ci offrait pour le maintien de la paix civile et religieuse à Jérusalem, obtint que le référendum n'intervînt qu'au bout de dix ans et qu'il ne fut pas apporté de changement aux frontières prévues. Il obtint également que le gouverneur fut doté de très larges pouvoirs pour apprécier compte tenu de raisons de sécurité et de prospérité économique, dans quelle mesure devait être limitée la liberté d'immigration et de résidence à Jérusalem reconnue en principe aux Juifs et Arabes de Palestine et pour contrôler la résidence des étrangers.

Conscient des dangers que pourraient faire courir au régime international de la ville, et à la ville elle-même, les luttes politiques et religieuses entre Juifs et Arabes, le sous-comité décida également que le gouverneur exercerait au nom de l'Organisation des Nations unies la totalité du pouvoir politique, y compris la conduite des affaires étrangères, qu'il disposerait de fonctionnaires internationaux, qu'il pourrait opposer son veto aux lois votées par l'organe législatif local et contraires aux dispositions du statut de la ville, qu'il pourrait enfin, en cas de besoin, agir directement par voie d'ordonnances provisoires.

Il soumettra au Conseil de tutelle, aux fins d'examen et d'approbation, un plan détaillé de l'administration de la ville. Les autonomies locales seront encouragées. À cette fin, le gouvernement devra, en particulier, soumettre au Conseil de tutelle un plan de création de secteurs municipaux spéciaux pour la ville de Jérusalem, comprenant respectivement le quartier juif et le quartier arabe et la nouvelle ville. Ces secteurs continueront néanmoins à faire partie de la municipalité actuelle de Jérusalem.

Si le sous-comité n° 1 apportait des modifications notables sur ces points au plan de la majorité de la commission d'enquête, il se borna par contre, à retoucher légèrement tout ce qui dans ce document a trait à la citoyenneté, à la constitution des États, aux relations internationales, à l'union économique, etc.

En ce qui concerne les frontières des deux États, le sous-comité accepta en principe celles qui avaient été proposées par le plan de majorité de la commission d'enquête. Il les a toutefois examinées en détail en vue de réduire autant que possible l'importance de la minorité arabe dans l'État juif et d'améliorer les communications, les possibilités d'irrigation et de développement. Des rectifications ont été apportées sur une douzaine de points. La ville de Jaffa, notamment, a été exclue de l'État juif pour devenir une enclave arabe. La délégation des États-Unis, en particulier, dont les efforts tendaient à obtenir un partage équitable, s'était réservée de présenter devant la commission *ad hoc* des propositions tendant à donner l'État arabe une plus large part du désert du Négev. Elle semble avoir été d'abord favorable à un partage symétrique de ce territoire. Elle devait finalement proposer devant la commission *ad hoc* et obtenir l'inclusion d'une partie du sous-district de Bersheba dans la zone arabe et le rattachement à la zone de Gaza d'une large bande de territoire le long de la frontière égyptienne.

Bien que le sous-comité n° 1 n'ait guère pu compter pour faciliter sa tâche d'élaboration détaillée du projet de partage sur la présence du délégué britannique qui n'avait d'ailleurs pas voix délibérative et que les membres de ce sous-comité eussent des vues qui ne coïncidaient point, dès l'abord, il arriva néanmoins, grâce à l'esprit de conciliation de son président, à un accord unanime sur la plupart des points de ce projet.

Le problème le plus difficile que le sous-comité avait à résoudre était celui de la procédure d'exécution du plan de partage, car ce problème ne

pouvait être résolu sans qu'il fût tenu compte au premier chef des intentions de la puissance mandataire. Les propositions de la commission d'enquête devaient être radicalement modifiées, puisqu'elles supposaient le concours positif du gouvernement britannique, concours qui depuis le discours de M. Creech Jones ne pouvait plus être escompté pour une solution imposée par la force.

Le délégué des États-Unis abandonna rapidement, en raison des difficultés et des dangers qu'elle présentait, sa proposition de constitution d'une force de police internationale et suggéra que la Grande-Bretagne continuât d'assumer ses responsabilités de mandataire jusqu'à ce que l'autorité fût transférée aux États arabe et juif. Le partage aurait été effectué aux environs du 1er juillet 1948. Dans l'intervalle, l'immigration aurait été portée au taux de 6 250 personnes par mois, ainsi que l'avait proposé la commission d'enquête, la participation active des Nations unies pendant la période dite transitoire aurait été limitée à une commission de trois membres choisis par l'Assemblée générale, qui aurait travaillé en accord avec l'administration britannique et les gouvernements en instance de constitution et sous le contrôle du Conseil de sécurité. Mais une déclaration faite le 20 novembre devant la commission *ad hoc*, par sir Alexander Cadogan, anéanti tous les espoirs que l'on nourrissait, en particulier au sein de la délégation américaine, quant à une collaboration de la Grande-Bretagne. Le délégué britannique fit connaître qu'il ne saurait y avoir de partage d'autorité en Palestine entre le gouvernement britannique et la commission des Nations unies, aussi longtemps que le gouvernement britannique exercerait ses fonctions de mandataire. Celui-ci se réservait de mettre fin au mandat et par suite, de retirer son administration civile par une décision unilatérale, au moment qui lui conviendrait. Dans les zones que continueraient à occuper les troupes britanniques, l'administration militaire prendrait la succession de l'administration civile et assurerait le maintien de l'ordre. L'évacuation complète des troupes britanniques était prévue pour le 1er août 1948.

La commission *ad hoc* qui s'était réunie pour examiner le rapport du sous-comité n° 1, dut s'ajourner pour permettre l'élaboration d'un nouveau plan d'application. Ce plan s'inspire, dans une assez large mesure (en raison de l'échec de la proposition de M. Johnson) d'une proposition soviétique tendant à confier un rôle important, pour la réalisation du partage, aux organisations politiques des populations locales, notamment en ce qui concerne l'organisation de milices armées.

Les dispositions essentielles de ce plan sont les suivantes :

1) le mandat pour la Palestine prendra fin aussitôt que possible, en tous cas, avant le 1er août 1948 ;

2) les forces armées de la puissance mandataire évacueront progressivement la Palestine. Cette évacuation sera achevée au plus tard le 1er août 1948. La puissance mandataire informera la commission de son plan d'évacuation. Elle est invitée à évacuer au plus tard, le 1er février 1948, une

zone située sur le territoire de l'État juif et possédant un port maritime et un arrière-pays suffisants pour permettre une immigration importante.

Les États indépendants arabe et juif seront constitués deux mois après l'évacuation totale des forces armées de la puissance mandataire et, en tout cas, le 1er octobre 1948. Le régime international de la ville de Jérusalem entrera en vigueur à la même date.

À ces dispositions, il faut ajouter qu'une commission composée de représentants de cinq États élus par l'Assemblée générale sur une base géographique aussi large que possible, assumera l'administration de la Palestine à mesure que la puissance mandataire retirera ses forces armées. Elle agira conformément aux recommandations de l'Assemblée générale et sous la direction du Conseil de sécurité. La puissance mandataire coordonnera, dans toute la mesure du possible, son plan de retrait avec le plan établi par la commission pour prendre en mains et administrer les régions qui auront été évacuées. Celle-ci sera chargée également de fixer sur place les frontières de l'État juif et de l'État arabe ainsi que celles de la ville de Jérusalem, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale. Elle constituera aussi rapidement que possible, dans chaque État, un conseil provisoire de gouvernement qui agira sous son contrôle.

Au cas où le 1er avril 1948, il n'aurait pas été désigné de conseil provisoire de gouvernement pour l'un ou l'autre État, ou si ce conseil une fois institué ne pouvait s'acquitter de ses fonctions, la commission en informera le Conseil de sécurité pour qu'il prenne les mesures appropriées. Elle en informera aussi le Secrétaire général qui avisera les membres de l'organisation des Nations unies.

Les conseils provisoires de gouvernement auront pleine autorité dans les zones qui dépendent d'eux en matière d'immigration et de réglementation foncière. Le conseil provisoire de gouvernement de chaque État recrutera dans le plus bref délai possible, parmi les résidents de cet État, une milice armée assez nombreuses pour maintenir l'ordre dans le pays et pour prévenir les incidents de frontières. La direction générale politique et militaire de cette milice, qui opérera sous les ordres d'officiers autochtones, incombera à la commission. Des élections à une assemblée constituante seront organisées dans chaque État, deux mois après le retrait des forces armées de la puissance mandataire. Ces assemblées constituantes élaboreront des constitutions qui devront comprendre, ainsi que l'avait prévu le rapport de la majorité de la commission d'enquête, une déclaration que chacun des deux États adressera aux Nations unies avant la reconnaissance de l'indépendance.

La commission des Nations unies désignera une commission économique préparatoire de trois membres, chargée de préparer l'union économique et de créer le conseil économique mixte prévu par le plan de la majorité de la commission d'enquête. Les conseils provisoires de chaque État devront signer un engagement relatif à l'union économique. Si cet engagement n'est pas signé à la date du 1er avril 1948, c'est la commission des Nations unies qui le promulguera.

Pendant la période qui s'écoulera entre l'adoption par l'Assemblée générale des recommandations relatives à la question palestinienne et à la cessation du mandat, la puissance mandataire conservera l'entière responsabilité de l'administration des régions dont elle n'aura pas retiré ses forces armées.

En vue d'assurer la continuité dans le fonctionnement des services administratifs et pour que, au moment du retrait des forces armées de la puissance mandataire, toute l'administration soit entre les mains des conseils provisoires et du conseil économique mixte, respectivement agissant sous la direction de la commission, la puissance mandataire transférera progressivement à la commission toutes les fonctions gouvernementales, y compris la responsabilité du maintien de l'ordre public dans les régions d'où les forces armées britanniques auront été retirées.

La commission s'inspirera dans son activité des recommandations de l'Assemblée générale et des instructions que le Conseil de sécurité jugera nécessaire de lui donner.

La commission présentera tous les mois, ou à intervalles plus rapprochés si nécessaire, un rapport la situation au Conseil de sécurité. Elle présentera son rapport final simultanément, à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session ordinaire, et au Conseil de sécurité.

Les Nations unies examineront avec bienveillance la demande d'admission comme membre de l'Organisation, de chaque État, lorsque son indépendance telle qu'elle est prévue, sera devenue effective et que la déclaration et l'engagement précités auront été signés par l'un ou l'autre des deux États.

Dans la question des frontières, la commission *ad hoc* n'a pas apporté de changement aux propositions du sous-comité n° 1, sauf en ce qui concerne l'extension de l'État arabe dans une partie du sous-district de Bersheba et l'adjonction à la région arabe de Gaza d'une assez vaste portion de territoires le long de la frontière égyptienne.

Le rapport de la commission diffère également assez peu de celui du sous-comité n° 1, en ce qui concerne la ville de Jérusalem.

Le seul point ayant fait l'objet de modifications notables devant la commission *ad hoc*, concerne la durée du régime spécial.

Le délégué suédois a, en effet, présenté un amendement tendant à donner à Jérusalem un statut international permanent et à limiter la portée du référendum. Cet amendement qui a été adopté et incorporé au rapport de la commission *ad hoc,* prévoit qu'à l'expiration d'une première période de 10 ans, le Conseil de tutelle procédera à un nouvel examen de l'ensemble du statut sur la base de l'expérience acquise. Le résultat du référendum ne liera pas le Conseil de tutelle.

Il paraît intéressant de signaler également que des amendements français visant à éviter l'ingérence des États dans l'activité des œuvres religieuses ou charitables de toutes nationalités et à garantir la liberté de fonctionnement des établissements éducatifs étrangers en Palestine, ainsi que la liberté de

transit et de visite des étrangers, en ce qui concerne les Lieux Saints, ont été adoptés et incorporés au rapport de la commission. Un amendement australien assure aux Lieux Saints, édifices et sites religieux ainsi qu'aux œuvres éducatives ou charitables, le maintien des immunités fiscales dont ils bénéficiaient avant l'adoption des recommandations de l'Assemblée générale. De très sérieuses garanties ont été ainsi obtenues au bénéfice des œuvres tant françaises qu'étrangères de Palestine.

Ainsi qu'il a été indiqué au début de ce rapport, l'entente entre les États-Unis et l'Union soviétique sur le principe du partage de la Palestine, a dominé l'ensemble des débats sur la question palestinienne. C'est cette entente avec ses effets sur les délégations les plus accessibles à l'influence de ces deux puissances, qui explique le fait que la commission *ad hoc*, à qui avaient été remis simultanément le rapport du sous-comité n° 1 et celui du sous-comité n° 2, ne soit pas entrée dans une discussion très détaillée de ce dernier.

Aucun amendement ne fut présenté à ce rapport. Il est significatif, d'ailleurs, que le délégué du Pakistan, rapporteur du sous-comité n° 2 se soit borné à critiquer le rapport du sous-comité n° 1, et à s'efforcer de le faire amender. Aussi bien, l'ambition avouée des délégations arabes était-elle moins de faire prévaloir leur plan d'État unitaire, sur les chances duquel elles ne se faisaient guère d'illusions, que de mettre en échec le plan de partage.

Peut-être n'est-il point inutile d'indiquer ici que le rapport du sous-comité n° 2 proposait dans l'ordre suivant, trois résolutions :

1) Consultation de la Cour internationale de justice sur divers points de droit et notamment sur la compétence de l'Assemblée générale à recommander et faire appliquer une solution de partage à laquelle la majorité de la population de la Palestine est hostile.

2) Règlement sur le plan international du problème des réfugiés par retour dans leur pays d'origine et répartition entre les pays membres des Nations unies.

3) Institution d'un État palestinien unitaire garantissant l'inviolabilité des Lieux Saints et la liberté de leur accès, les droits des minorités et des communautés religieuses.

Le point de la première résolution concernant la compétence de l'Assemblée générale, sur lequel j'avais demandé un vote séparé, n'a été rejeté que par 21 voix contre 20.

Une partie de la résolution relative aux réfugiés, notamment le passage invitant les membres des Nations unies à prendre une part des réfugiés juifs, a été adoptée.

La résolution visant l'institution d'un État unitaire a été rejetée par 29 voix contre 13 et 14 abstentions. Ont voté pour la résolution : l'Afghanistan, Cuba, l'Égypte, l'Iran, l'Irak, le Liban, le Libéria, le Pakistan, l'Arabie Saoudite, la Syrie, la Turquie et le Yémen.

Quant au sous-comité de conciliation, la commission *ad hoc* eut simplement à enregistrer l'aveu de son président, le Dr Evatt, que ses efforts avaient été vains.

Il a semblé cependant, à un certain nombre de délégations que les efforts de conciliation n'avaient peut-être pas été poussés aussi loin qu'il eût été possible de le faire, ni que toutes les possibilités de conciliation, si mince qu'elles pussent paraître encore, eussent été épuisées.

Le projet du sous-comité n° 1, ayant été adopté par la commission *ad hoc* à une forte majorité (25 voix contre 13 et 17 abstentions), malgré l'opposition très vive des Arabes qui reprirent devant la commission les arguments déjà développés par eux à la tribune de l'Assemblée générale extraordinaire et lors de la discussion générale à la commission, il y avait les plus grandes chances pour que ce projet recueillit à l'assemblée les 2/3 des voix nécessaires.

Celle-ci se réunit le 26 novembre. Mais un certain flottement ne tarda pas à s'y manifester. La délégation grecque qui s'était abstenue, celle de Haïti qui s'était déclarée en faveur du partage et celle des Philippines qui n'avait pas pris part aux votes de la commission *ad hoc*, ayant indiqué qu'elles avaient reçu l'instruction de voter contre le partage, on a pu croire, un moment, à l'échec du projet, même au cas où la France, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg s'y rallieraient, ainsi qu'on leur en prêtait l'intention.

On s'avisa alors de ce que le lendemain, 27 novembre, les États-Unis célébraient la fête du *Thanksgiving Day*, pour décider que l'assemblée ne se réunirait pas ce jour-là. Ce répit devait permettre à la délégation et à la presse américaine de réagir vivement contre le flottement, le désarroi de l'Assemblée.

La conviction que toutes les chances de conciliation n'avaient peut-être pas été épuisées, autant que ses réserves à l'égard du plan de partage (frontières compliquées, minorité arabe dans l'État juif, mécanisme de coercition des Nations unies) incitèrent la délégation française à prendre des contacts directs, dans la journée du 27 novembre, avec l'Agence juive, le Comité suprême arabe et le ministre des Affaires étrangères d'Irak, M. Fadhil Jamali, pour s'assurer de leurs dispositions. Les chances de conciliation apparaissaient, à vrai dire, fort minces. Mais la délégation française put, néanmoins, indiquer, en particulier au ministre des Affaires étrangères d'Irak, l'intérêt que présenteraient des propositions susceptibles de frayer la voie à une solution acceptable pour les deux parties, qui éviterait à certaines délégations d'avoir à choisir entre le plan de partage et le chaos.

Seules, les pressions qui, assez ouvertement, ont été exercées, alors, sur certaines délégations récalcitrantes, pour les amener à passer dans le camp des partisans du partage, expliquent en effet, le vote final. La délégation de Haïti, par exemple, communiqua le 28 novembre, une note écrite annonçant que de nouvelles instructions de son gouvernement lui enjoignant de voter le projet ; la délégation des Philippines retourna également sa position

sans même donner d'explications, en l'absence du général Romulo qui avait fait un vibrant appel contre le partage, à la tribune de l'Assemblée et qui préféra quitter New York plutôt que se déjuger. La délégation du Siam, hostile au partage lors du vote de la commission, se vit retirer ses pouvoirs par une décision de sa légation à Washington et ne prit pas part au scrutin de l'Assemblée. Le Libéria dont on avait annoncé qu'il voterait contre, finalement vota pour. Enfin, plusieurs autres pays qui s'étaient abstenus, notamment la Nouvelle-Zélande et Panama, votèrent en faveur du projet, peut-être à la suite du discours du représentant des États-Unis et des articles de la presse américaine, notamment dans le *New York Herald Tribune*, particulièrement dirigés contre les abstentionnistes.

L'atmosphère générale de l'assemblée où le public des tribunes manifestait de la manière la plus incorrecte et sans que le président le rappelât à l'ordre, en faveur du point de vue juif, n'était pas d'ailleurs propice à une nouvelle orientation des délibérations. La proposition que fit la délégation française, le 28 novembre, d'ajourner le vote de 24 heures, afin de permettre aux délégations arabes de préciser les dispositions à la conciliation que certaines d'entre elles avaient esquissées, fut commentée d'une manière assez malveillante, à la fois dans les couloirs de l'Assemblée et dans la presse. On y vit non pas l'expression d'une intention parfaitement légitime et naturelle de s'assurer qu'aucune autre solution n'était possible et que la voie de la conciliation était définitivement close, mais une tentative en vue de rompre l'union fragile des partisans du partage à la faveur d'une prolongation des débats. Les délégations arabes en ne présentant le lendemain, par l'entremise du délégué du Liban, dont on n'a pas su s'il parlait ou non, en son nom personnel, que des suggestions trop vagues pour constituer la base d'une nouvelle étude du problème, manquèrent leur dernière chance et firent le jeu des adversaires de tout ajournement. Le délégué de la Colombie, M. Lopez, qui avait présenté la veille une proposition dans ce sens, ne la soutint pas ; celle que fit le délégué de l'Iran, n'ayant pas été considérée comme une proposition de simple ajournement (à qui le règlement de l'Assemblée reconnaît une priorité absolue), mais comme une résolution nouvelle, fut renvoyée à la suite. Le vote qui intervint alors sur le rapport de la commission (33 pour, 13 contre, 10 abstentions, 1 absent)[1], portait la marque de la déception éprouvée par les délégations hésitantes de devoir, faute de mieux, se rallier à une décision dont elles entrevoyaient les dangers. Le mot désabusé qu'on prête à Lopez : « *We shall see now how it works* », résume une impression quasi générale.

[1] Vote à l'Assemblée générale, adoption du rapport de la Commission *ad hoc* en date du 29 novembre 1947 à 17 h. 30. 33 pays ont voté oui (Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Biélorussie, Canada, Costa Rica, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Équateur, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Suède, France, Guatemala, Haïti, Islande, Ukraine, Union de l'Afrique du Sud, URSS, États-Unis, Uruguay, Vénézuela). 13 pays ont voté non (Afghanistan, Cuba, Égypte, Liban, Pakistan, Arabie Saoudite, Syrie, Turquie, Grèce, Inde, Iran, Iraq, Yémen). 10 pays se sont abstenus (Argentine, Chili, Chine, Colombie, San Salvador, Mexique, Éthiopie, Honduras, Royaume-Uni, Yougoslavie) et 1 pays absent (Siam).

L'Assemblée adopta également avant de séparer une résolution en vertu de laquelle la commission envoyée en Palestine sera composée de représentants des cinq pays suivants : le Danemark, la Tchécoslovaquie, le Panama, le Pérou, les Philippines.

Il me paraît, en terminant, nécessaire de souligner le manque de contact qui a existé, tout au long de la discussion entre la délégation du Royaume-Uni et celles des Dominions. Non seulement la délégation du Royaume-Uni qui ne cachait pas son espoir de voir rejeter le projet de partage, s'est abstenue d'exercer aucune pression, mais elle semble être restée jusqu'au dernier moment, dans l'ignorance de la décision que prendraient l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui se sont ralliées, la dernière avec beaucoup de réticence, au point de vue de la majorité. L'Union Sud-Africaine a toujours et résolument été en faveur de la création d'un État juif, et quant au Canada, s'il a exprimé à plusieurs reprises certaines appréhensions quant à l'application du projet du partage, il n'en a pas moins aligné constamment sa position sur celle des États-Unis.

(Direction d'Afrique-Levant)

377

M. NEUVILLE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1] [2].

D. n° 1170. *Jérusalem, 5 décembre 1947.*

J'avais eu l'honneur à plusieurs reprises de dire au Département combien il en coûterait aux Juifs de Palestine, sionistes aussi bien qu'orientaux, d'avoir à renoncer à la possession de Jérusalem. Hier encore, décrivant les réactions du *Yichouv* à la nouvelle de la création de l'État juif, je disais comment la joie universellement répandue s'était aussitôt mêlée du regret de voir laissée en dehors la cité de Salomon.

Prononçant, devant les membres de la *Histadruth* réunis à Tel Aviv, son premier grand discours politique, M. Ben Gourion a déclaré hier : « Bien que - (clause de style) - Jérusalem ne doive manifestement pas être la capitale de l'État juif, c'est aux Juifs qu'il appartiendra d'en faire le centre du judaïsme mondial, en même temps qu'une grande communauté israélite. C'est là que seront toutes les institutions juives nationales et générales, les bureaux de l'organisation sioniste, et, en même temps, le centre culturel et moral de tous les Juifs, où qu'ils soient ». Voici donc pose – dès avant l'arrivée dans la ville sainte de la commission des Nations unies pour la mise en œuvre de la décision internationale – la revendication juive,

[1] Document paraphé par Georges Bidault.

[2] Document communiqué au Secrétariat des Conférences, à Londres, le Caire, Beyrouth, Damas, Caïffa.

exprimée en termes dépourvue d'ambiguïté. Je ne puis m'empêcher de rapprocher ces paroles de celles qui furent prononcées en ma présence lors de l'inauguration de la colonie de Névé-Illan et qui présentaient la création d'établissements juifs autour de Jérusalem comme le plus sûr moyen « d'enlever à la fin le morceau ».

On ne saurait douter de l'approbation unanime que rencontrera auprès du peuple juif de la Palestine la position définie par M. Ben Gourion. Les problèmes qui vont se poser si l'administration de l'État juif est maintenue à Jérusalem ne seront simples ni pour les Nations unies, ni pour le gouverneur de la zone internationale, ni pour les diplomates accrédités dans quelque capitale sioniste fictive, qui ne sera ni pratiquement Tel Aviv, ni légalement Jérusalem.

Enfin, en ce qui concerne particulièrement nos intérêts propres, je ne puis voir dans les paroles de M. Ben Gourion que des raisons d'inquiétude.

(Direction d'Afrique-Levant)

378

M. Bollaert, Haut-commissaire de France pour l'Indochine,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n° 50003[2]. *À bord du* Duguay-Trouin, *6 décembre 1947, 16 h.*
Réservé.

Pour le Président du Conseil, les ministres des Affaires étrangères et de la France d'outre-mer.

Aujourd'hui, 6 décembre, je rencontrai à bord du *Duguay Trouin* l'ex-empereur Bao Baï arrivé à midi de Hong-Kong sur un hydravion civil britannique. L'ancien souverain m'a paru assez bien informé de la situation en Indochine. À l'avance hostile au communisme en Extrême-Orient, il m'a déclaré avoir rompu tout contact avec Hô Chi Minh qu'il considère comme un pur communiste.

Bao Daï est très anxieux de voir la paix se rétablir dans son pays « avec ou sans lui » m'a-t-il précisé. Pour sa part, il est disposé à rentrer sur la scène politique si les conditions que lui consentira la France lui donnent des chances suffisantes de succès.

Il demande d'abord que nous fassions une déclaration affirmant que nous le considérons comme la seule autorité légitime et que jamais nous ne traiterons avec Hô Chi Minh. Il réclame ensuite la reconnaissance par le gouvernement français de l'unité et l'indépendance du Viêt-Nam « dans ses

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, à M. Delavignette et aux Affaires étrangères (direction d'Asie-Océanie).

[2] Numéro de circulation : 2279 A du 8 décembre 1947.

limites historiques ». Il ne soulève aucune difficulté à propos des intérêts culturels et économiques français pour lesquels il est prêt à consentir toutes les garanties que nous réclamons. Nos points de vue ne sont pas éloignés en ce qui concerne les conditions militaires. Je l'ai trouvé plus exigeant sur les questions des relations diplomatiques, point sur lequel je me suis montré intraitable.

Je le rencontre à nouveau demain matin 7 décembre et vous tiendrai au courant.

(Direction d'Asie-Océanie)

379

M. CHARPENTIER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3037-3040.
Réservé.

Moscou, 7 décembre 1947, 10 h. 30

(*Reçu* : le 7, 17 h. 30)

Je réponds à votre télégramme n° 3003[2].

L'opinion soviétique suit les événements de France avec un sentiment de malaise et d'incompréhension et la presse loin de calmer son inquiétude semble la préparer (mon télégramme n° 3008)[3] à une aggravation de la situation. Cela est particulièrement net en ce qui concerne les derniers incidents qui ont affecté les relations franco-soviétiques. Le Département a pu s'en rendre compte par la manière dont a été présentée l'affaire de Beauregard, divulguée l'expulsion des 26 citoyens soviétiques et tournées en dérision les déclarations de M. Jules Moch.

On souligne que les autorités françaises ne font pas preuve du sang-froid désirable tout en se laissant pousser par les États-Unis dont le gouvernement serait heureux d'obtenir actuellement une tension des relations franco-soviétiques qui pourrait aller jusqu'à la rupture et dont les conséquences seraient d'une extrême portée (...)[4].

C'est sous ces différents aspects que sera interprétée et exploitée l'expulsion de la mission de rapatriement soviétique. D'autre part, le silence des autorités soviétiques ne peut s'expliquer que par leur désir de voir les autorités françaises se découvrir par une initiative nouvelle : elles veulent à

[1] Télégramme communiqué à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet et à M. Chauvel.

[2] Voir document n° 373.

[3] Document non reproduit.

[4] Lacune de déchiffrement.

la fois obliger le gouvernement français à s'engager à fond et à expulser la mission soviétique de rapatriement.

Ainsi la bataille s'engagerait dans les conditions choisies par Moscou. Il n'est donc pas exclu qu'elle soit poussée jusqu'à son ultime développement parce qu'elle affecte la forme de mesure directe de rétorsion et, dans la conjoncture internationale actuelle, aille même jusqu'à la rupture.

Il est toutefois plus vraisemblable quand on connaît les habitudes de la diplomatie soviétique que la riposte se traduira par des coups assénés (...)[1] des points inattendus : prise de position sur les affaires allemandes, évocation devant l'ONU des problèmes au Viêt-Nam ou de l'Afrique du Nord, intervention de la fédération syndicale mondiale en faveur du mouvement social en France, etc. Entre les hypothèses, il est bien entendu impossible à l'avance de se prononcer.

Telles sont les considérations que j'avais dans l'esprit en rédigeant avant-dernier paragraphe de mon télégramme n° 3002[2]. Sur le problème dans son ensemble, je me réfère à l'exposé plus général qui a fait l'objet de la dépêche n° 1124 EU du 19 novembre de l'ambassade et de la note annexée à cette dépêche[3].

Prière de communiquer d'urgence au général Catroux.

(Direction d'Europe)

380

M. BOLLAERT, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE POUR L'INDOCHINE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[4]

T. n° 50979. *Saïgon, 7 décembre 1947, 19 h. 30*
Réservé absolu.

Pour le Président du Conseil, les ministres des Affaires étrangères et de la France d'outre-mer.

J'ai repris ce matin avec Bao Daï l'entretien interrompu hier soir[5]. Après une discussion assez âpre qui a porté principalement sur la protection des minorités ethniques, le rattachement de la piastre à la zone franc, la mise en commun des moyens vietnamiens et des moyens de l'Union française pour la défense de l'Indochine comme pour la défense des territoires des autres membres de l'Union française et la représentation diplomatique,

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

[4] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, et à M. Delavignette.

[5] Voir document n° 378.

nous sommes arrivés à un accord qui a trouvé son expression dans une déclaration et un protocole annexe que nous nous sommes bornés à parapher parce que j'ai réservé expressément la décision du gouvernement français.

Les importantes concessions que j'ai obtenues de sa part, non sans difficultés, n'ont été en effet consenties par lui qu'à la condition que la France laisse le Viêt-Nam libre de réaliser son unité nationale et reconnaisse son indépendance, je dis bien son indépendance, celle-ci n'ayant d'autres limites que celles qu'impose au Viêt-Nam son appartenance à l'Union française.

J'ajoute qu'en contrepartie et immédiatement après cette déclaration le Viêt-Nam proclame son adhésion à l'Union française.

Cette déclaration et ce protocole paraphés en double original, seront d'un commun accord, tenus secrets jusqu'au moment où les parties contractantes, dûment mandatées, y apposeront leur signature.

Je quitte Saïgon par avion demain 8 décembre et j'apporte à Paris, où j'arriverai le 10, les documents en question[1].

La discussion que j'ai menée en ce qui concerne la représentation diplomatique du Viêt-Nam a certainement été l'une des plus ardues parmi celles qui ont opposé les points de vue du gouvernement français et de Bao Daï. Celui-ci m'avait en effet présenté un programme dont les points essentiels : droit de légation actif et passif, représentation du Viêt-Nam à l'ONU, dépassaient de très loin ce qu'il était possible de concéder au nom du gouvernement.

Aussi devons nous considérer comme particulièrement favorable les résultats obtenus dans ce domaine en ce qu'ils consacrent notamment la reconnaissance, par l'un des plus importants et plus marquants parmi les États associés, d'une diplomatie unique, commune à l'Union française.

C'était, m'a-t-il semblé, payer d'un prix relativement modéré cette reconnaissance que de concéder au Viêt-Nam, comme j'ai cru devoir le faire dans le texte du protocole annexe, la représentation spéciale – je dis spéciale – de ses intérêts, dans le cadre des consulats de France, dans les provinces limitrophes chinoises du Yunnan, du Kouang-Si et du Kouang-Young, aussi bien que dans les pays du Sud-Est asiatique.

Il m'a d'abord paru nécessaire, afin d'écarter les dernières réticences de Bao Daï, de lui faire savoir verbalement que je proposerai au gouvernement français, d'une part la nomination de conseillers ou de secrétaires d'ambassade vietnamiens dans ces pays du Sud-Est asiatique, d'autre part la nomination prochaine d'un ressortissant du Viêt-Nam à la tête de l'un de nos postes diplomatiques dans l'Asie du Sud-Est. Cette déclaration, à laquelle il a visiblement attaché la plus grande importance, n'a pas été l'un des moins déterminants parmi les arguments qui ont amené mon interlocuteur à donner son accord à l'ensemble des textes que je lui proposais.

[1] Numéro de circulation : 2284 A du 9 décembre 1947.

Je me permets en conséquence de vous prier de bien vouloir accorder d'ores et déjà toute la considération qu'elles méritent à ces deux propositions dont je vous entretiendrai plus en détail dès mon arrivée à Paris. En tout état de cause il me paraît que c'est vers un poste diplomatique tel que Manille ou bien encore Rangoon ou Séoul (au cas où des légations devraient être prochainement ouvertes dans ces deux capitales) que devrait s'orienter le choix du gouvernement en ce qui concerne la désignation éventuelle d'un chef de poste diplomatique de nationalité Viêt-Nam[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

ANNEXE 1

[Projet français]

M. Émile Bollaert, conseiller de la République, Haut-commissaire de France pour l'Indochine, agissant au nom du gouvernement de la République française,

et

Sa Majesté Bao Daï

Ont fait la déclaration suivante :

1) La France reconnaît solennellement l'indépendance du Viêt-Nam auquel il appartient désormais de réaliser librement son unité. De son côté, le Viêt-Nam proclame son adhésion à l'Union française en qualité d'État associé à la France. L'indépendance du Viêt-Nam n'a d'autres limites que celles que lui impose son appartenance à l'Union française.

2) Le Viêt-Nam s'engage à respecter les droits et intérêts des nationaux français, à assurer constitutionnellement le respect des principes démocratiques et à faire appel, par priorité, aux conseillers et techniciens français pour les besoins de son organisation intérieure et de son économie.

3) Dès la constitution d'un gouvernement provisoire les représentants du Viêt-Nam passeront avec les représentants de la République française les divers arrangements particuliers convenables d'ordre culturel, diplomatique, militaire, économique, financier et technique.

Fait en double original

En baie d'Along, le sept décembre mil neuf cent quarante sept.

Protocole annexe à la déclaration commune

entre :

M. Émile Bollaert, conseiller de la République, Haut-commissaire de France pour l'Indochine, agissant au nom du gouvernement de la République française,

et

Sa Majesté Bao Daï.

Il a été convenu ce qui suit :

I) a) Sous les conditions prévues ci-dessous et dans le cadre de l'Union française, la France reconnaît solennellement l'indépendance du Viêt-Nam.

La France reconnaît tout statut vietnamien qui respecte les principes démocratiques.

[1] Ces informations sur les négociations sont complétées par le télégramme n° 50988 du 8 décembre 1947 et non reproduit. Une partie importante du protocole secret paraphé le 7 décembre, concernait les négociations économiques et financières. Elles reprenaient les principes du *modus vivendi* du 14 septembre 1946 (voir *DDF*, 1946-II, n° 160). Il s'agissait de l'union douanière du Viêt-Nam avec les autres pays de l'Indochine, la piastre monnaie officielle et inclusion dans la zone franc, les compétences du haut-commissaire de France et la restitution des biens français.

b) L'administration des provinces peuplées de minorités de race indonésienne de même que l'administration des minorités ethniques du Tonkin et du Nord-Annam feront l'objet d'accords spéciaux passés entre la France et la couronne d'Annam.

II) La France et le Viêt-Nam mettent en commun la totalité de leurs moyens pour la défense propre du Viêt-Nam comme pour la défense des territoires des autres membres de l'Union française. Cette mise en commun implique en particulier la libre circulation des forces de l'Union française sur le territoire du Viêt-Nam et leurs installations dans des bases stratégiques et des garnisons à déterminer d'un commun accord.

III) Le Viêt-Nam reconnaît la nécessité d'une diplomatie unique, commune à l'Union française, à laquelle participeront les nationaux vietnamiens.

Dans le cadre des consulats de France, chargés des intérêts de l'Union française, les intérêts du Viêt-Nam seront spécialement représentés dans les pays du Sud-Est asiatique et dans les provinces chinoises du Kouangsi, du Kouangtoung et du Yunnan.

IV) Le Viêt-Nam forme avec les autres pays de l'Indochine une union douanière. En conséquence, il n'existera aucune barrière douanière intérieure et les mêmes tarifs seront partout appliqués à l'entrée et à la sortie du territoire indochinois.

La piastre indochinoise est la seule monnaie du Viêt-Nam comme des autres États d'Indochine. Il fait partie de la zone « franc ». L'émission et la réglementation de la circulation de cette monnaie sont assurées par un institut central auquel participeront les Vietnamiens.

Le mécanisme des changes est réglé par un office indochinois des Changes.

En outre, sont régis par des services communs aux différents États de l'Indochine et placés sous l'autorité du haut-commissaire de France : le plan d'équipement, le service des transmissions, le contrôle de l'immigration, le commerce extérieur.

En vue d'harmoniser les réglementations édictés par les gouvernements des États de l'Indochine dans les matières où l'intérêt commun le commande, le Viêt-Nam s'engage à adapter sa législation interne aux recommandations formulées par des comités de coordination créés à cet effet, notamment en ce qui concerne la législation sociale et fiscale.

V) Afin de resserrer les relations culturelles entre la France et le Viêt-Nam, des établissements français d'enseignement des divers degrés pourront fonctionner librement au Viêt-Nam. Ils appliqueront les programmes officiels français. Il sera, par accord spécial, dévolu à ces établissements les bâtiments nécessaires à leur fonctionnement. Ils seront ouverts aux élèves vietnamiens.

La recherche scientifique, l'établissement et le fonctionnement d'instituts scientifiques sont libres sur le territoire du Viêt-Nam pour les ressortissants français. Les ressortissants vietnamiens jouissent du même privilège dans l'Union française.

Les ressortissants vietnamiens en France et dans les autres parties de l'Union française, les ressortissants français et les ressortissants de l'Union française au Viêt-Nam jouiront de la même liberté d'établissement que les nationaux. Ils jouiront des libertés d'opinion, d'enseignement, de circulation, de commerce et plus généralement de toutes les libertés démocratiques.

Les biens et entreprises français au Viêt-Nam ne pourront être soumis à un régime plus rigoureux que celui réservé aux biens et entreprises des ressortissants vietnamiens, notamment en ce qui concerne la fiscalité et la législation du travail. Cette égalité de statut sera reconnue à titre de réciprocité aux biens et entreprises des ressortissants vietnamiens dans les territoires de l'Union française.

Le statut des entreprises et biens français qui sont au Viêt-Nam ne pourra être modifié que d'un commun accord entre la République française et le Viêt-Nam.

Tous les biens français réquisitionnés par le gouvernement du Viêt-Nam, ou dont les personnes et entreprises auront été prives par les autorités de fait vietnamiennes seront rendus à leurs propriétaires et ayants-droit. Un comité mixte sera désigné pour fixer les modalités de cette restitution.

Le gouvernement du Viêt-Nam fera appel, par priorité, aux ressortissants de l'Union française chaque fois qu'il aura besoin de conseiller, de techniciens ou d'experts dans les emplois publics et dans les entreprises à caractère public ou intéressant la sécurité de l'Union française.

La priorité accordée aux ressortissants de l'Union française ne cessera de jouer qu'au cas d'impossibilité de la France de fournir le personnel demandé.

VI) Les Français, les étrangers et les ressortissants de l'Union française autres que les Vietnamiens seront jugés par des juridictions dont l'organisation et la compétence feront l'objet d'un accord particulier.

Le présent protocole, établi en double original, a été paraphé en baie d'Along, le sept décembre mil neuf cent quarante sept, par M. Émile Bollaert, conseiller de la République, Haut-commissaire de France pour l'Indochine, agissant au nom du gouvernement de la République française,

et

Sa Majesté Bao Daï.

(Direction d'Asie-Océanie)

ANNEXE 2

Contre-projet vietnamien

M. Émile Bollaert, conseiller de la République, Haut-commissaire de France pour l'Indochine, agissant au nom du gouvernement de la République française,

et

Sa Majesté Bao Daï,

Ont fait la déclaration suivante :

1) La France reconnaît solennellement l'unité et l'indépendance du Viêt-Nam.

2) De son côté, le Viêt-Nam proclame son adhésion à l'Union française en qualité d'État associé à la France.

3) Le Viêt-Nam s'engage à respecter les droits et intérêts de nationaux français, à assurer constitutionnellement le respect des principes démocratiques et à faire appel, par priorité, aux ressortissants de l'Union français chaque fois qu'il aura besoin de conseillers, de techniciens ou d'experts.

4) Dès la constitution d'un gouvernement provisoire les représentants du Viêt-Nam passeront avec les représentants de la France les divers arrangements particuliers convenables d'ordre culturel, diplomatique, militaire, économique, financier et technique.

Fait en double original

À le

Protocole annexe à la déclaration commune

entre :

M. Émile Bollaert, conseiller de la République, Haut-commissaire de France pour l'Indochine, agissant au nom du gouvernement de la République française,

et

Sa Majesté Bao Daï.

Il a été convenu ce qui suit :

I) Statut du Viêt-Nam indépendant dans l'Union française.

a) Sous les conditions prévues ci-dessous et dans le cadre de l'Union française, la France reconnaît solennellement l'indépendance du Viêt-Nam.

La France reconnaît l'unité territoriale du Viêt-Nam dans ses limites historiques et tout statut respectant les principes démocratiques.

b) Le Viêt-Nam s'engage à assurer à ses ressortissants appartenant à des minorités ethniques le même traitement et les mêmes garanties en droit et en fait que pour les autres ressortissants vietnamiens, notamment en matière de religion et de langue.

c) Dans le cadre de la souveraineté territoriale du Viêt-Nam un régime administratif spécial sera institué pour les populations des hauts plateaux du Sud-Annam et pour les minorités ethniques du Tonkin et du Nord-Annam.

II) Mise en commun des moyens de défense de l'Union française.

La France et le Viêt-Nam jugent nécessaire la mise en commun de leurs moyens de défense dans les conditions essentielles résident :

– dans la coopération des forces armées du Viêt-Nam et de la France pour la défense de l'Indochine,

– dans la mise à la disposition des forces armées françaises de bases navales, aériennes, terrestres et de positions stratégiques, suivant des modalités qui seront fixées ultérieurement d'un commun accord.

III) Représentation diplomatique.

Le Viêt-Nam aura le droit de légation active et passive. Ce droit s'exercera suivant les modalités ci-après :

a) les chefs des missions diplomatiques qui représenteront le Viêt-Nam auprès de certains gouvernements étrangers seront assistés de conseillers français,

b) en accord avec le gouvernement français, le Viêt-Nam pourra nommer des agents consulaires dans les lieux où il le jugera nécessaire,

c) en accord avec le gouvernement français, le Viêt-Nam pourra accueillir directement les envoyés diplomatiques et consulaires de certaines puissances étrangères.

Le gouvernement français fera les démarches nécessaires en vue d'obtenir, immédiatement après la signature du présent acte, l'admission du Viêt-Nam comme membre de l'organisation des Nations unies.

IV) Services communs.

Le Viêt-Nam forme, avec les autres pays de l'Indochine une union douanière. En conséquence, il n'existera aucune barrière douanière intérieure et les mêmes tarifs seront partout appliqués à l'entrée et à la sortie du territoire indochinois.

La piastre indochinoise est la seule monnaie du Viêt-Nam comme des autres États d'Indochine.

L'émission et la réglementation de la circulaire de cette monnaie sont assurées par un institut central.

Le mécanisme des changes est réglé par un office indochinois des Changes.

En outre, sont régis par des services communs aux États de l'Indochine : le plan d'équipement, le service des transmissions, le contrôle de l'immigration, le commerce extérieur.

En vue d'harmoniser les réglementations édictées par les États de l'Indochine dans les matières ou l'intérêt commun le commande, le Viêt-Nam s'engage à adapter sa législation interne aux recommandations formulées par les comités de coordination de l'Indochine et notamment en ce qui concerne la législation sociale et fiscale.

V) Intérêts français.

Afin de resserrer les relations culturelles entre la France et le Viêt-Nam, des établissements français d'enseignement des divers degrés pourront fonctionner librement au Viêt-Nam. Ils appliqueront les programmes officiels français. Il sera, par accord spécial, dévolu à ces établissements les bâtiments nécessaires à leur fonctionnement. Ils seront ouverts aux élèves vietnamiens.

La recherche scientifique, l'établissement et le fonctionnement d'instituts scientifiques sont libres sur tout le territoire du Viêt-Nam pour les ressortissants français. Les ressortissants vietnamiens jouissent du même privilège dans l'Union française.

Les ressortissants vietnamiens en France et dans les autres parties de l'Union française, les ressortissants français et les ressortissants de l'Union française au Viêt-Nam jouiront de la même liberté d'opinion, d'enseignement, de circulation, de commerce et plus généralement de toutes les libertés démocratiques.

Les biens et les entreprises françaises au Viêt-Nam pourront être soumis à un régime plus rigoureux que celui réservé aux biens et entreprises des ressortissants vietnamiens, notamment en ce qui concerne la fiscalité et la législation du travail. Cette égalité de statut sera reconnue à titre de réciprocité aux biens et entreprises des ressortissants vietnamiens dans les territoires de l'Union française.

Le statut des entreprises et biens français qui sont au Viêt-Nam ne pourra être modifié que d'un commun accord entre la République française et le Viêt-Nam.

Tous les biens français réquisitionnés par le gouvernement du Viêt-Nam, ou dont les personnes et entreprises auront été privées par les autorités de fait vietnamiennes seront rendus à leurs propriétaires et ayants-droits. Un comité mixte sera désigné pour fixer les modalités de cette restitution.

Le gouvernement du Viêt-Nam fera appel, par priorité, aux ressortissants de l'Union française, chaque fois qu'il aura besoin de conseillers, de techniciens ou d'experts dans les emplois publics et dans les entreprises à caractère public ou intéressant la sécurité de l'Union française.

La priorité accordée aux ressortissants de l'Union française ne cessera de jouer qu'au cas d'impossibilité de la France de fournir le personnel demandé.

VI) Justice.

Les Frances, les étranges, les ressortissants de l'Union française autres que les Vietnamiens seront jugés par des juridictions dont l'organisation et la compétence feront l'objet d'accords spéciaux, dans le cadre de la souveraineté territoriale du Viêt-Nam.

Le présent protocole, établi en double original, a été signé

À le

Par M. Émile Bollaert, conseiller de la République, Haut-commissaire de France pour l'Indochine, agissant au nom du gouvernement de la République française,

et

Sa Majesté Bao Daï

*
* *

Annexe

Note à propos des services communs

À la conférence préparatoire franco-vietnamienne de Dalat (17 avril-11 mai 1946) tenue sous la haute présidence de l'amiral d'Argenlieu, la répartition de la composition de l'assemblée des États ou conseil des États était ainsi conçue :

60 membres dont, 30 pour le Viêt-Nam,
10 pour le Laos,
10 pour le Cambodge,
10 Français.

L'accord étant fait, le principe est à adopter par analogie pour la répartition des sièges dans les organismes de coordination ou de direction des services communs tels que l'Institut central d'émission et de règlementation de la monnaie, l'office indochinois des Changes, etc.

Pour l'union douanière, le système le plus adéquat est celui adopté par l'union douanière Belgique-Néerlande-Luxembourg (Benelux).

*
* *

Précisions sur la position de Sa Majesté Bao Daï en face du problème franco-vietnamien et principes fondamentaux d'une entente éventuelle entre elle et le gouvernement français.

Dans le conflit franco-vietnamien, Sa Majesté Bao Daï est avant tout pour une paix équitable. Elle souhaite la voir se réaliser au plus vite possible que ce soit avec ou sans elle. Toutefois, elle est prête à intervenir en faveur de la paix à condition que son intervention ait des chances d'être efficace.

1) La première condition d'efficacité est la reconnaissance formelle par le gouvernement français de Sa Majesté Bao Daï comme la seule autorité vietnamienne légitime avec laquelle il pourra négocier. Vu la situation actuelle du Viêt-Nam, attendre pour négocier avec elle que le peuple vietnamien la « désigne en toute liberté et dans les règles de la démocratie » comme son représentant le plus qualifié, c'est pratiquement y renoncer.

2) Le principe de l'alliance entre le gouvernement français et Sa Majesté Bao Daï, une fois accepté, il faudra en préciser les buts. L'accord préalable des deux parties devra être obtenu sur les grandes lignes du futur traité de paix.

3) L'alliance conclue, on devra en étudier les modalités d'exécution. Actuellement, la France dispose surtout de moyens militaires et financiers ; Sa Majesté Bao Daï dispose, en puissance dans son pays, de l'élément humain et plus particulièrement de l'élément psychologique. Un plan d'action commun devra être élaboré pour coordonner les efforts et les faire concourir efficacement au rétablissement de la paix.

Si le gouvernement français accepte ces principes de l'alliance avec Sa Majesté Bao Daï, une commission secrète sera désignée de part et d'autre pour en étudier les termes et les modalités d'application.

Ci-joint, à titre d'indication, un projet d'aide-mémoire répondant au projet de M. Émile Bollaert, haut-commissaire de France pour l'Indochine et un projet de plan d'action.

Dans l'esprit du protocole annexé à la déclaration commune, le haut-commissaire de France pour l'Indochine proposera au gouvernement français :

1) Que, dans certains pays de l'Asie du Sud-Est qui seront désignés d'un commun accord, les représentants diplomatiques français soient assistés d'un conseiller, ou à défaut, d'un Secrétaire d'ambassade vietnamien.

2) Qu'un ressortissant vietnamien soit, dans un très proche avenir, appelé à la direction d'un poste diplomatique français dans le Sud-Est asiatique, le choix de ce poste étant laissé à l'appréciation du Président de l'Union française.

(Direction d'Asie-Océanie)

381

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charpentier, Chargé d'affaires à l'ambassade de France
à Moscou.

T. nos 3017-3021. *Paris, 8 décembre 1947.*

Je me réfère à mon télégramme n° 2997 à 3002[1].

J'ai adressé le 5 décembre, en même temps que vous était envoyé le télégramme ci-dessus la note ci-après à l'ambassade de l'URSS à Paris.

[1] Voir le document n° 373.

« Monsieur l'ambassadeur, j'ai l'honneur de me référer à ma note du 27 novembre par laquelle j'ai fait connaître à Votre Excellence que le gouvernement français avait décidé de mettre fin le 1er décembre 1947 à l'activité de la mission soviétique de rapatriement en France pour les raisons invoquées dans la note précitée. Je précisais à Votre Excellence qu'en conséquence les membres de la mission soviétique de rapatriement devraient quitter le territoire français à cette date. J'ai marqué, en même temps, à Votre Excellence que soucieux de continuer à appliquer sur son territoire toutes les dispositions de l'accord de rapatriement franco-soviétique, le gouvernement français souhaitait que vous désigniez des fonctionnaires de votre ambassade actuellement à Paris en vue de continuer en France les fonctions exercées par la mission soviétique de rapatriement.

Depuis le 28 novembre, les services de mon Département bien qu'ils aient informé, à plusieurs reprises, votre ambassade du fait qu'ils étaient prêts à accorder au personnel de la mission soviétique de rapatriement les visas de sortie nécessaires, n'ont jusqu'ici reçu aucune réponse. De son côté, le Chargé d'affaires de France en URSS chargé de la même communication, n'avait pas obtenu à la date du 4 décembre l'audience qu'il avait sollicité de M. Gousev, vice-ministre des Affaires étrangères.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'en vue de permettre à M. Charpentier d'effectuer sa démarche et de laisser aux officiers soviétiques de rapatriement tout le temps nécessaire pour préparer leur départ, le gouvernement français a décidé de prolonger jusqu'au 10 courant le délai prévu pour le départ des membres de la mission.

Toutefois, étant donné que le colonel Filatov, chef de la mission soviétique de rapatriement et de M. Sorokine l'un des officiers de cette mission, ont eu sur le territoire français des activités étrangères à leurs attributions, j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que ces deux officiers devront avoir quitté le territoire français au plus tard le 8 décembre ».

(Direction des Affaires administratives et sociales)

382

NOTE DU DÉPARTEMENT

Activité russe

N. *Paris, 8 décembre 1947.*

Un certain nombre de télégrammes nous sont parvenus, au cours de ces deux derniers jours, sur les activités russes en Europe, qui nous donnent les renseignements suivants :

1) De Genève, où se trouve M. Bogomolov, on nous signale que les Russes attachent un très grand intérêt à la conférence des Droits de l'Homme de

l'ONU à Genève, qui doit traiter des droits et revendications des minorités. Mme Roosevelt sera l'avocate féminine de l'anticolonialisme. Au sujet de la France, les milieux bien informés craignent que ne soit soulevée la question de l'Indochine, de la Martinique et de la Nouvelle-Calédonie.

2) De Berne, au sujet du voyage de M. Bogomolov en Suisse, la police fédérale aurait eu un renseignement suivant lequel l'ambassadeur des Soviets à Paris aurait reçu, à la fin du mois de novembre, l'ordre de renvoyer Mme Bogomolov en Russie. Les Suisses se demandent si M. Bogomolov ne profiterait pas de son séjour en Suisse pour tâter le terrain et essayer d'y rester. D'autre part, diverses dispositions financières personnelles auraient été prises par M. Bogomolov.

M. Bogomolov aurait été rejoint, à Genève, par trois Russes arrivés directement de Moscou : Michel Khekoukin, architecte, Stephanenko Afanasi, professeur et Uralova Evdochia, diplomate.

3) De Berlin, au sujet du passage de M. Thorez, on nous signale qu'il a eu des entretiens avec Pieck et Grotewohl, présidents des partis SED et KPD.

M. Thorez aurait procédé à un échange de vues sur les relations qui devraient exister entre les partis communistes français et allemand. D'après les directives de Moscou, il est essentiel que la collaboration entre les deux partis communistes devienne de plus en plus intense. Le parti communiste allemand, non encore membre du *Kominform*, y serait désormais représenté par le parti communiste français.

Se faisant l'interprète de Moscou, M. Thorez aurait donné l'assurance aux représentants du parti communiste allemand que l'URSS s'opposera à l'annexion de la Sarre tant sur le plan politique sur le plan économique.

Thorez a, d'autre part, reçu Jedretzki et Goring, présidents de l'Union libre des syndicats allemands et a essayé, au cours de ses entretiens, de ranimer l'esprit de solidarité qui doit exister entre la classe ouvrière française et allemande et aurait précisé l'intérêt des motions d'encouragement envoyées aux camarades grévistes français.

Le parti communiste allemand est persuadé que le parti communiste français a reçu des ordres de Moscou pour travailler l'opinion publique française dans le sens de la formation d'un gouvernement central allemand et de décider le gouvernement français à donner son accord sur ce point.

Le parti communiste allemand est en admiration devant l'organisation puissante et les résultats obtenus par le parti communiste français et à la certitude que, soutenu par Moscou, il arrivera à prendre le pouvoir en France.

4) De Berlin, une information nous signale que le parti communiste allemand aurait reçu des instructions pour envoyer en France le plus possible d'adhérents mêlés aux ouvriers allemands volontaires avec mission de soutenir les communistes français dans leur but pour le pouvoir.

(Secrétariat général)

383

NOTE DE M. LEROY-BEAULIEU, PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU GROUPE FRANÇAIS DU CONSEIL DE CONTRÔLE DE BERLIN, POUR M. ALPHAND

N. *Paris, 8 décembre 1947.*

Le jour de mon départ de Berlin avant-hier, le conseiller financier du général Clay qui revient de Washington m'a exposé les intentions anglo-américaines au sujet de la réforme monétaire dans la bizone.

1) Les autorités anglo-américaines sont absolument décidées à mettre en œuvre la réforme monétaire dans la bizone en cas d'un échec de la conférence de Londres et à émettre à cet effet une nouvelle monnaie dans la bizone.

2) L'impression de cette nouvelle monnaie n'a pas commencé ni en Allemagne ni aux États-Unis, ni en Grande-Bretagne. Toutefois, des facilités d'impression plus grandes que l'année passée existent actuellement à la fois aux États-Unis et en Grande-Bretagne de sorte que l'impression pourrait être effectuée en totalité dans un délai de cinq mois en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

3) M. Bennett m'a donné l'assurance formelle que je serai tenu au courant des décisions qui seront prises par les autorités bizonales et qu'aucune initiative ne serait prise sans que nous ayons été préalablement informés afin que nous soyons à même de prendre position vis-à-vis de la réforme monétaire et que nous puissions faire connaître aux Anglo-Américains si nous désirons que la nouvelle monnaie circule dans notre zone.

(Direction économique – Affaires allemandes et autrichiennes)

384

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 8 décembre 1947.*

J'ai revu M. Bidault hier matin avant de partir. Je lui ai annoncé que vous lui parleriez de la question des colonies italiennes et l'ai orienté vers une conversation avec les Anglais. Je l'ai trouvé disposé à entrer dans cette voie. Vous pourrez donc, je pense, obtenir de lui des instructions positives.

Je lui ai fait lire la lettre que vous m'aviez adressée au sujet des affaires militaires. Il est d'accord pour que les contacts soient pris dès la fin de la

conférence de Londres. Je vais convoquer Revers et lui faire part de cette indication.

Enfin, sur les affaires allemandes, je lui ai dit qu'il me paraissait indispensable de se mettre d'accord avec Marshall et Bevin, avant la fin de la conférence, sur la procédure des futurs entretiens tripartites, le lieu de ces entretiens et leur programme.

En ce qui concerne le lieu, je lui ai dit que Washington me paraissait assez favorable parce que c'était la ville où résidaient les gens ayant le principal pouvoir de décisions, et aussi la ville la plus éloignée de Berlin.

En ce qui touche la procédure, j'ai indiqué qu'à mon sens il y avait lieu d'éviter tout appareil spectaculaire, que par conséquent les ambassadeurs du lieu, assistés dans la mesure où ce serait nécessaire, par des experts qualifiés, pourraient utilement être chargés de causer.

Quant au programme enfin, je lui ai recommandé de dire que ce devait être le même que celui de la conférence des Quatre. L'affaire allemande en effet, qu'on la considère par rapport à une partie de l'Allemagne ou à son ensemble, constitue nécessairement un tout, et doit être examinée sous tous ses aspects. Ce qui ne veut pas dire que toutes les décisions doivent être retenues jusqu'à ce que tous ces aspects aient fait l'objet d'accords. Mais je crois que c'est en prenant la position que j'ai dite que nous pourrons le plus utilement marquer que la fusion doit être la conséquence et non l'objet de nos futurs arrangements.

J'ajoute que, la veille au soir, j'avais vu Couve assez longuement et que j'avais abordé avec lui l'ensemble de ce qui précède et que je l'avais trouvé, pour une fois, dans des dispositions positives. Je pense que vous éveillerez vous-même un écho favorable si vous reprenez les choses au point où je les ai laissées. Je ne sais ce que vous pensez du choix de Washington comme lieu de la conversation. Je le crois toutefois raisonnable, étant entendu que ce doit être le lieu principal de la conversation, non le lieu unique. Il est bien évident en effet que, si nos gens causant à Washington, cela ne nous empêche pas, au contraire, de préparer les différentes phases de ces conversations par des contacts directs avec Londres. Si vous avez des observations différentes à présenter sur ce sujet, dites-le moi et surtout, dites-le au ministre. L'essentiel toutefois me paraît être de dégager le plus tôt possible les éléments tout à fait clairs d'une conversation liminaire avec Marshall et Bevin, conversation qui ne doit pas porter sur le fond mais qui doit permettre d'aborder ce fond le plus tôt possible.

Pour engager dans une certaine mesure les choses dès maintenant, j'ai, rencontrant par hasard Caffery hier après-midi, fait état, à titre personnel, de l'intention qu'avait M. Bidault d'aborder ce sujet avec ses deux interlocuteurs anglo-saxons avant de quitter Londres. J'ai trouvé Caffery très compréhensif.

Le même Caffery m'a dit que Foster Dulles avait emporté de son passage à Paris un sentiment favorable sur nos affaires. Il m'a également indiqué que la conversation avec le général de Gaulle avait porté non pas sur les affaires intérieures mais uniquement sur les affaires allemandes où le général s'était

montré beaucoup moins raide que ses porte-parole habituels, c'est-à-dire Soustelle, Pleven et autres seigneurs. Il aurait notamment indiqué que la fusion ne lui paraissait nullement une hypothèse à écarter et que cette hypothèse devait être examinée en fonction de la future organisation de l'Allemagne qu'il persiste à souhaiter aussi décentralisée que possible.

(Papiers Massigli)

385

M. MARIE, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES P.I., À M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE.

D. n° 683. *Paris, 8 décembre 1947.*

Au cours d'un entretien que j'eus avec lui durant son récent séjour à Paris, le Vice-Président du Conseil tchécoslovaque M. Zenkl, m'a exposé le prix que le président Bénès attachait à la conclusion d'un pacte d'assistance franco-tchécoslovaque.

J'ai fait connaître à M. Zenkl la position que le gouvernement français avait cru devoir adopter à l'égard des dernières contre-propositions polonaises. Pressé d'apporter au projet de nouvelles modifications, le gouvernement français a nettement indiqué qu'il n'était pas disposé à en accepter. L'assistance offerte à la Pologne par la France était nécessairement conditionnée tant par la Charte des Nations unies que par les obligations particulières assumées par la France en sa qualité de puissance occupante de l'Allemagne, ou par les pactes déjà conclus avec d'autres puissances. Telle étant la situation, il était inutile d'essayer de la voiler ou d'en esquiver les conséquences. Au cas où le gouvernement polonais ne jugerait point satisfaisantes les modalités de l'assistance offerte, le gouvernement français considérait, pour sa part, que la seule solution était d'attendre, pour conclure, une occasion plus favorable.

En commentaire à cette position, il a été précisé à M. Zenkl que la France ne pouvait donner à la Pologne, comme d'ailleurs à la Tchécoslovaquie, une garantie qui pourrait jouer contre ses autres alliées – en l'espèce la Grande-Bretagne ou les Soviets.

Le pacte devrait avoir d'ailleurs une durée de vingt années. Il était à prévoir qu'au cours de cette période les rapports entre les puissances seraient sensiblement modifiés.

En tout état de cause, et à supposer l'accord établi sur un texte, le gouvernement français hésiterait à signer, avant la fin de la conférence de Londres, un pacte l'engageant à garantir la Tchécoslovaquie ou la Pologne contre l'agression d'une Allemagne au statut encore indéterminé.

M. Zenkl n'a contesté aucune de ces indications. Il a exprimé en conclusion le vœu que la négociation, au cas où elle ne pourrait être menée à

bonne fin dans un avenir prochain, ne serait pas considérée comme close mais comme suspendue ou poursuivie à un rythme ralenti.

J'ai approuvé cette manière de voir.

(Direction d'Europe)

386

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. MARIE, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES P.I.

D. *Londres, 8 décembre 1947.*

Le Département a bien voulu m'indiquer (sa dépêche n° 4211 du 17 novembre dernier)[1] qu'il était d'accord avec moi pour estimer qu'avant d'approcher les autorités anglaises compétentes pour leur proposer un programme d'action destiné à resserrer les rapports économiques franco-anglais en Afrique, il était nécessaire de procéder, de notre côté, à un premier dégrossissement du problème.

Ce travail préliminaire a été fait par le conseiller commercial attaché à cette ambassade, qui a profité de la présence à Londres d'un représentant du ministre de la France d'outre-mer (Direction économique), pour préciser avec celui-ci les données du problème.

Il résulte de cet échange de vues, auquel un de mes collaborateurs a pris part, qu'il existe des possibilités d'action immédiates mais que celles-ci sont limitées. À plus longue échéance, les possibilités sont à la fois plus nombreuses et plus vastes.

Les possibilités immédiates ou lointaines, paraissent pouvoir se grouper sous trois chapitres : l'aide mutuelle que les deux métropoles peuvent s'apporter grâce à leurs productions coloniales respectives ; l'aide mutuelle que les colonies mêmes d'Afrique françaises et anglaises peuvent s'apporter entre elles en développant leurs échanges directs ; enfin la coordination des plans de modernisation des possessions françaises et anglaises d'Afrique et des projets de financement qu'impliqueront les plans en question.

1) En ce qui concerne le premier de ces trois chapitres, c'est-à-dire l'aide mutuelle que la France et l'Angleterre peuvent s'apporter en utilisant plus rationnellement et en développant les ressources complémentaires de leurs possessions respectives, les possibilités d'action sont limitées, bien que, sur certains points réelles et précises.

Ces possibilités sont limitées pour une raison purement géographique. Les colonies françaises ou anglaises d'Afrique occidentales sont imbriquées les unes dans les autres et, pratiquement situées sous les mêmes latitudes.

[1] Document non reproduit.

Elles produisent et exportent les mêmes produits. Ces produits sont ou intégralement importés par les métropoles ou concurrents sur le marché mondial.

Cette loi générale comporte, cependant des exceptions, dont la principale est due au fait que les possessions françaises d'Afrique s'étendent à la zone équatoriale et produisent certaines matières premières pratiquement absentes des colonies anglaises, en particulier les bois coloniaux[1]. Dans ce domaine, les colonies françaises pourraient apporter une aide substantielle à l'économie anglaise, la contrepartie devrait être trouvée, moins dans l'aide que les colonies anglaises pourraient apporter à l'économie française que dans celle que la métropole anglaise pourrait apporter à nos colonies.

À titre d'indication, il semble qu'on pourrait entre autres projets de cette nature envisager :

– une augmentation de la production française en bois coloniaux (Okoumé), dont l'industrie anglaise a le plus grand besoin (ma lettre n° 2784 AL du 27 novembre 1947)[2] ;

– un arrangement qui permettrait d'accroître les expéditions vers l'Europe de la banane (fraîche ou séchée) de Guinée ;

– un développement des ventes en Angleterre du mica et du graphite de Madagascar ;

– une contribution du matériel portuaire anglais à la modernisation et à l'équipement du port d'Abidjan.

2) Le second chapitre est celui de l'aide que les colonies elles-mêmes pourraient mutuellement s'apporter. À cet égard, le champ des possibilités est beaucoup plus vaste. Le développement du commerce interafricain pourrait être un des buts essentiels de la négociation envisagée. Pareille entreprise n'exposerait pas les métropoles au reproche qui leur est périodiquement adressé d'utiliser leurs colonies selon la vieille formule du pacte colonial ; mais, en même temps, elle pourrait avoir pour résultat indirect un accroissement des possibilités de production de ces colonies.

À titre d'exemple, je citerais la négociation d'accords de transit destinés à faciliter le débouché vers la mer et la production originaire de la région du Tchad. La conversation franco-anglaise de 1898 a prévu la cession à bail du terrain sis sur le bas Niger qui devrait servir au commerce français. Les dispositions en question n'ont jamais été abolies, mais n'ont jamais été utilisées. Une nouvelle convention pourrait être préparée.

Il ne s'agit-là que d'un exemple ; mais il semble bien que les cas sont nombreux dans lesquels colonies françaises et colonies anglaises pourraient s'aider. Nos gouverneurs, consultés, auraient, sans doute, plus d'une demande à présenter[3].

[1] Note manuscrite dans la marge : *idée de répartition.*

[2] Document non reproduit.

[3] Phrase soulignée dans l'original.

3) Le troisième chapitre de la conversation envisagée serait une comparaison et, si possible, une coordination des plans coloniaux de modernisation et de développement actuellement préparés à Paris et à Londres. Les deux gouvernements auront, en particulier, intérêt à examiner en commun les modalités sous lesquelles ils se proposent de financer ces plans. Il ne paraît pas, à première vue, impossible d'envisager certaines formes d'associations qui permettraient, peut-être de faire appel au capital américain tout en limitant les inconvénients d'une opération de cette nature. J'ai déjà signalé ces possibilités au Département. J'ai eu, récemment l'occasion d'en entretenir un des hauts fonctionnaires du *Colonial Office*, qui m'a dit l'intérêt avec lequel on examinerait, du côté anglais, tout projet de cet ordre.

Ce dernier chapitre d'une éventuelle conversation franco-anglaise demanderait, évidemment, une assez longue préparation et il ne pourra être, au début, question que de s'entendre sur le principe d'un échange de vues et d'une étude en commun.

Les deux premiers pourraient, par contre, être assez rapidement abordés. J'attacherais, pour ma part, beaucoup de prix à ce que l'examen préliminaire en fût poussé assez rapidement par nos services pour que je puisse me faire entretenir, officieusement, le *Foreign Office* avant même les fêtes de Noël.

Il me paraît, en effet, nécessaire d'aller vite. Les récentes conversations que M. Bidault a eues, à ce sujet, tant avec M. Bevin qu'avec sir Stafford Cripps, soulignent l'intérêt très vif que le gouvernement anglais porte au problème. J'ai eu l'occasion d'attirer l'attention du Département sur ce point. Je verrais, dans ces conditions, avantage à ce que nous conservions l'initiative de la négociation à engager.

Si donc le Département peut me fournir les éléments, mêmes schématiques, d'une proposition, je me hâterai d'en saisir le *Foreign Office*. Je souhaiterais, en même temps, être autorisé à suggérer une réunion à Paris ou à Londres, des fonctionnaires anglais et français compétents qui, sans engager officiellement leurs gouvernements respectifs, discuteraient des points suivants :

– définition (faite en partant des suggestions énumérées plus haut ou, de tout autre suggestion proposée par les services anglais ou français compétents), des bases d'une collaboration économique franco-anglaise en Afrique,

– modalités d'une telle collaboration et possibilités de créer un organisme central permanent,

– contacts éventuels à prendre avec le gouvernement belge,

– date à laquelle pourrait être convoquée une réunion officielle,

– ordre du jour de cette réunion officielle.

J'insiste bien sur le fait que cette première entrevue aurait un caractère préliminaire et officieux. Le problème que nous abordons est, en effet, complexe. Nous ne pouvons espérer le résoudre qu'à coup d'approximations successives. Il est, d'autant plus urgent d'en commencer l'étude en prenant,

le plus tôt possible, contact avec nos partenaires désignés. Mieux vaut le faire dans de bonnes conditions, c'est-à-dire après avoir procédé, de notre côté, à un examen préliminaire du problème ; mais il serait inutile de pousser cet examen trop loin. Rien de solide ne peut être fait, même au cours de cette phase préliminaire, qu'après avoir pris un premier contact avec l'administration anglaise. C'est ce premier contact que je voudrais être autorisé à proposer très rapidement au *Foreign Office*[1].

(Direction Afrique-Levant)

387

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 2459. *Washington, 8 décembre 1947.*

La *Brookings Institution* de Washington, institut privé de recherches internationales, dont le vice-président est l'ancien Sous-secrétaire d'État, M. Dean Acheson et qui compte parmi ses membres des économistes aussi éminents que Harold Moulton et Lewis Meriam, vient de publier une étude sur les principaux problèmes de la politique étrangère des États-Unis due aux travaux d'un comité dirigé par M. Léo Pasvolsky.

Cette étude, qui donne le point de vue américain sur les grands problèmes de l'heure présente, est caractéristique de l'opinion des milieux éclairés des États-Unis sur la position internationale de leur pays. Un chapitre mérite de retenir particulièrement l'attention, c'est celui consacré aux facteurs essentiels de l'attitude américaine.

L'étude de la *Brookings Institution* fait ressortir que les États-Unis qui disposent dans le monde d'une puissance et d'une influence considérables, ont pris maintenant en politique internationale un rôle dirigeant. Ce sont eux qui ont constitué et maintenu la coalition contre l'Axe qui a valu aux alliés leur victoire dans la deuxième guerre mondiale, eux qui les premiers ont tracé les grandes lignes des nouvelles institutions internationales, eux enfin qui se sont faits les protagonistes de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité.

Pareille responsabilité n'a pas été assurée par eux à la légère. Les États-Unis y ont été contraints dans leur propre intérêt pour garantie leur sécurité et leur bien-être.

[1] La circulaire n° 329, non reproduite, du 9 décembre 1947 concernant le comité mixte franco-britannique, reprend les éléments de la dépêche et réaffirme « un effort indéniable pour marquer leur bon vouloir vis-à-vis de la France » de la part des autorités britanniques pour développer la coopération avec la France en Afrique. Enfin, il est évoqué la création d'un comité d'experts de l'Afrique noire française et de l'Afrique noire britannique pour « jeter la première base concrète d'une harmonisation des économies » des deux pays en Afrique.

[2] Note manuscrite : *Moscou, Asie, fait. R[onéoter] mais pas trop long.*

L'attitude des États-Unis exerçant désormais une influence décisive sur l'évolution de la politique mondiale, il paraît essentiel à la *Brookings Institution* que le gouvernement américain fixe le cadre à la fois constant et souple de sa politique étrangère. Les caractères de sa politique seront déterminés dans chaque cas par les principes fondamentaux qui l'inspirent, par la mesure dans laquelle ces principes sont reconnus par les États étrangers autant que par les États-Unis ; enfin par l'équilibre entre les éléments de force de faiblesse des États-Unis.

Les principes fondamentaux qui dirigent la politique américaine, seraient au nombre de six.

1) La sécurité et le bien-être des États-Unis ne seront pleinement assurés que dans un ordre mondial pacifique fondé sur le respect mutuel, l'égalité de traitement entre les nations et la fidélité aux engagements souscrits.

2) La création de cet ordre mondial pacifique exige l'établissement et le respect d'un système organisé de relations internationales, fondé sur une législation internationale, sur une procédure du règlement des conflits et sur une action collective pour la suppression des menaces de guerre et des possibilités d'agression.

3) L'égalité de souveraineté de toutes les nations doit être reconnue : l'intégrité territoriale et l'indépendance politique doivent être assurées à toutes les nations qui respectent les droits des autres ; les changements territoriaux ne doivent intervenir qu'en harmonie avec la volonté librement exprimée des peuples intéressés.

4) Les populations des États indépendants doivent avoir toute possibilité de se gouverner elles-mêmes sur la base de la libre élection de gouvernements représentatifs par de libres citoyens jouissant de tous les droits civils fondamentaux tels qu'ils existent sous un régime démocratique.

5) Les individus doivent jouir non seulement des libertés civiles dans leur propre pays, mais de la liberté de voyager, de communiquer librement avec les autres peuples et de poursuivre à l'étranger comme chez eux toute activité pacifique.

6) Le *self-government* ou l'indépendance doivent être accordés à toutes les populations des *dependent areas* qui sont à même de se gouverner elles-mêmes. Les *dependent peoples* qui n'ont pas encore atteint le degré de qualification nécessaire doivent, soit sous forme de colonie, soit comme territoire sous tutelle être gouvernés dans l'intérêt essentiel de leur bien-être et de leur développement.

Tel est le monde que les États-Unis s'emploient à réaliser. Il correspond sur quelques points, comme la notion de la sécurité collective, à des conceptions nouvelles. Sur d'autres, il répond à l'idéal le plus ancien du peuple américain. Or c'est précisément sur ces points que les idées américaines s'opposent aux idées soviétiques et la gravité du conflit en est par là même illustrée.

L'application de ces principes doit tenir compte des facteurs de puissance et de faiblesse de l'Amérique.

La puissance américaine est « la somme des ressources économiques, militaires et morales du pays ». Par leur capacité industrielle, par leurs vastes ressources naturelles, par leurs énormes réserves de main-d'œuvre qualifiée, les États-Unis n'ont pas d'égal au monde. La supériorité absolue de leur potentiel économique, dont l'importance est évidente pour la puissance militaire du pays, se maintiendra pendant longtemps, et pour une période dont on ne prévoit pas encore la fin les États-Unis resteront sans rival parmi les grandes nations.

Le *Brookings Institution* souligne que l'Amérique n'a souffert dans la guerre mondiale ni destructions comme l'Union soviétique, ni perte de ses ressources financières comme la Grande-Bretagne, ni affaiblissement démographique. La production américaine s'est élevée au contraire à un total qu'elle n'avait jamais atteint et elle a rendu possible une exportation d'un volume et d'une valeur sans précédent. « Si l'on tient compte de la faiblesse économique relative du reste du monde à l'heure présente, l'importance de la position économique de l'Amérique ne saurait être exagérée ».

En opposition avec l'accroissement de leur force économique, les États-Unis ont laissé décroître depuis la fin de la guerre leur force militaire. Le *Brookings Institution* y voit un signe d'apathie nationale résultant à la fois de ce que la nation n'est pas encore à même d'évaluer à sa juste valeur la force militaire comme un élément de la puissance nationale et de ce que l'opinion est surtout préoccupée de ses intérêts domestiques. Cette situation se traduit par l'insuffisance des forces et des crédits accordés à la Défense nationale, par la hâte du public à pouvoir retirer ou diminuer les forces d'occupation à l'étranger et par l'attitude du Congrès et de l'opinion au sujet du service obligatoire.

Mais la puissance militaire américaine, constate la *Brookings Institution*, est néanmoins supérieure à celle de la Grande-Bretagne qui a décliné en même temps que la force économique du pays. La flotte des États-Unis est considérablement supérieure à celle de l'URSS. Leurs forces aériennes sont inférieures par le nombre des appareils en service et le chiffre du personnel mais elles ont à l'heure actuelle l'avantage dans les types d'avions à long rayon d'action. Les forces de l'armée sont considérablement inférieures en nombre à celles de la Russie soviétique mais mieux équipées. Si enfin la capacité des nations d'employer leurs forces militaires à des fins politiques ne se mesure pas seulement par la force comparée des armées, il faut relever que les Soviets se trouvent situés plus à portée des régions critiques du monde et ont pu déployer stratégiquement leurs forces par rapport à ces régions. La possession exclusive par les États-Unis de la bombe atomique compense cependant dans une certaine mesure leur faiblesse militaire. L'immense avantage qui en découle pour les États-Unis est un facteur déterminant dans l'attitude des gouvernements étrangers.

L'influence politique que l'Amérique est à même d'exercer du fait de sa puissance économique et militaire est accrue par sa position morale dans les affaires mondiales. En se faisant l'avocat de la dignité personnelle, de

la liberté politique et de l'égalité économique et sociale, l'Amérique a pris une position dirigeante parmi les nations qui observent ces principes. Les États-Unis apparaissent comme les champions d'un idéal politique qui s'est lentement imposé au cours des siècles. Dans le conflit qui oppose les systèmes démocratique et autoritaire, la force de cette position morale des États-Unis dépendra de sa capacité de prouver que la liberté personnelle, l'indépendance politique et l'égalité des chances pour tous dans la vie apportent plus de bien-être que les systèmes qui nient ces droits fondamentaux. Elle dépendra également de la preuve qu'elle sera ou non à même de donner que la tradition démocratique est capable d'évoluer et de s'adapter au progrès ainsi qu'aux changements intervenus dans les valeurs sociales. Basée sur ces principes fondamentaux et fondée sur cette force économique, militaire et morale, la politique américaine doit néanmoins être en rapport avec les conditions intérieures et extérieures. Celles-ci lui imposent des ajustements constants. La politique américaine trouve une première limitation dans l'inclination traditionnelle du pays à l'isolationnisme, conséquence des facteurs géographiques, culturels et démographiques qui différencient le point de vue des Américains suivant la région qu'ils habitent. La *Brookings Institution* estime que cette limitation due à l'isolationnisme diminue à mesure que s'accroît la conscience qu'a l'opinion des intérêts mondiaux des États-Unis. La politique extérieure américaine est d'autre part constamment influencée par des considérations de politique intérieure. L'efficacité de l'action du gouvernement américain dépend donc dans une large mesure de la possibilité pour lui de convaincre l'étranger qu'il rencontre dans l'application des principes constants qui président à son action l'entier appui de la Nation.

L'image que donnent les États-Unis les experts et les économistes de tendance libérale qui ont participé à cette étude, est celle d'un pays conscient de sa puissance sans égale dans le monde et solidement attaché à l'idéal démocratique qui est dans sa tradition. On en est porté à conclure que le gouvernement de Washington doit sur le terrain international persévérer avec fermeté dans la voie dans laquelle il est engagé.

(Direction d'Amérique)

388

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 3026[1]. *Londres, 9 décembre 1947, 20 h. 20*

(*Reçu* : le 9, 22 h. 35)

De la part de la délégation française n° 24.

Je vous prie de vouloir bien transmettre d'urgence le télégramme ci-dessous à M. Grandval de la part de M. Debré :

« Vous prie de faire savoir à l'assemblée sarroise :

1) que parviendra incessamment à son président l'approbation de la Constitution ;

2) qu'auparavant le gouvernement français estime nécessaire de compléter le statut par les deux conventions dont le projet a été établi.

Ces deux conventions devraient être approuvées au début de la semaine prochaine et la mise en vigueur de la Constitution suivrait immédiatement.

Adressé conseiller politique Baden sous le n° 59, communiqué au Département avec prière de transmettre au secrétariat d'État aux affaires allemandes ».

(Direction d'Europe)

389

M. CHARPENTIER, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n°s 3057-3065.
Réservé. Urgent.

Moscou, 9 décembre 1947, 10 h. 31

(*Reçu* : le 9, 14 h.)

Cette nuit, à minuit et demi, j'ai été reçu par M. Gousev, qui m'avait fait convoquer à 11 heures du soir « pour une communication importante ».

Le vice-ministre, après l'avoir lue, m'a remis la lettre dont la traduction se trouve ci-après :

[1] Notes manuscrites : *M. Fabre, à faire d'urgence. Tr[ansmettre] au S[ecrétariat] G[énéral aux Affaires] A[llemandes et] A[utrichiennes], fait le 10 déc[embre]. Tr[ansmettre] M. de Bourbon-Busset.*

[2] Télégramme adressé au Département, communiqué à Londres pour le général Catroux.

« Monsieur le Chargé d'affaires :

1) Le 6 décembre j'ai reçu votre lettre de laquelle il ressort que le gouvernement français annule unilatéralement l'accord franco-soviétique sur le rapatriement en date du 29 juin 1945 et a l'intention de mettre fin à l'activité de la mission soviétique de rapatriement dont il accuse notamment deux membres, Filatov et Sorokine, d'activités subversives dirigées contre la France[1].

Je suis chargé de déclarer que le gouvernement soviétique considère comme une ignoble calomnie l'accusation d'activités subversives dirigées contre la France, portée contre deux membres de la mission soviétique de rapatriement, calomnie qui est dénuée de tout fondement et qui est inventée par le gouvernement français afin de justifier l'arbitraire dont il a fait preuve à l'égard des citoyens soviétiques à Beauregard, à l'égard des membres de l'union des citoyens soviétiques en France et dans l'acte d'annulation unilatérale de l'accord franco-soviétique sur le rapatriement ainsi que pour induire en erreur l'opinion publique française sur la situation réelle en France à l'heure actuelle.

Le gouvernement soviétique considère que ce sont là des actes d'hostilité du gouvernement français contraires à l'esprit du traité d'alliance et d'assistance mutuelle entre l'URSS et la France et laisse au gouvernement français la responsabilité des conséquences qui peuvent en résulter.

Le gouvernement soviétique a donné l'ordre à tous les membres de la mission soviétique de rapatriement de quitter la France et il exige que les membres de la mission française de rapatriement quittent immédiatement le territoire soviétique.

2) Le 5 décembre le gouvernement soviétique a reçu du gouvernement français une demande de visas pour Moscou aller et retour pour 18 membres d'une délégation française se rendant en URSS en vue de pourparlers sur la conclusion d'un traité de livraison mutuelle de marchandises.

Je vous communique qu'en raison de l'attitude d'hostilité adoptée par le gouvernement français à l'égard de l'URSS le gouvernement soviétique a décidé d'interrompre les pourparlers commerciaux entre la France et de ne pas accorder les visas.

Je vous prie, Monsieur le Chargé d'affaires, d'agréer, l'assurance de mon profond respect. Signé : Gousev ».

J'ai vivement protesté. J'allais communiquer ce document à mon gouvernement mais je faisais dès maintenant toutes réserves sur ses termes[2]. En

[1] Le télégramme n° 3023 du 8 décembre de la Direction des Unions internationales, non reproduit, avait signalé à l'ambassade à Moscou que deux arrêtés d'expulsion immédiate à l'encontre du colonel Filatov et de M. Sorokine avaient été signés « en raison des activités étrangères à leurs attributions ».

[2] Le télégramme n° 3071 du 9 décembre de Charpentier, non reproduit, rapportait le ton violent des commentaires de la presse et de la radio soviétique. Il signalait que le gouvernement

particulier, j'ai déclaré qu'à aucun moment le gouvernement français n'avait eu dans l'esprit l'idée de dénoncer l'accord de rapatriement. J'en parlais avec d'autant plus de chaleur, ai-je ajouté, que j'étais le signataire de cet accord. La lettre adressée au Chargé d'affaires à Paris le 28 novembre, comme la mienne du 6 octobre, mentionnait expressément au contraire que le gouvernement français entendait poursuivre l'application de l'arrangement du 29 juin.

M. Gousev a répondu qu'il n'était pas d'accord. Les dernières actions du gouvernement français : campagne de Beauregard, expulsions de ressortissants soviétiques de France, départ forcé de la mission soviétique de rapatriement, montraient que le gouvernement français entendait annuler unilatéralement l'accord. Les notes des autorités françaises confirmaient cette manière de voir. Il n'y avait pas d'équivoque possible. La dernière note française indiquait que deux des membres de la mission devaient partir le 8 les autres le 10. Que cela signifiait-il, sinon la rupture de l'accord ?

J'ai rappelé alors ma conversation avec M. Kozyrev, le silence de l'ambassade de l'URSS devant nos offres (...)[1] ne s'était pas opposé à ce qu'une mission française restât à Moscou, bien qu'elle n'avait rien à y faire, mais il ne comprenait pas pourquoi la mission soviétique de rapatriement devait quitter la France. J'ai répondu que – le ministre était bien entendu libre de ne pas me croire – je lui donnais l'assurance formelle que le gouvernement français tenait à assurer le rapatriement des ressortissants soviétiques qui se trouvaient encore en France et, comme M. Gousev restait sur ses positions, je suis revenu sur ce point. J'ai dit qu'il fallait voir l'avenir et non le passé. Ce n'est pas, m'a répondu M. Gousev, le gouvernement soviétique qui expulse la mission française mais bien le contraire. J'ai insisté encore en faisant valoir que jamais le gouvernement français n'empêcherait des ressortissants soviétiques de rentrer dans leur pays. Je lui demandais de réfléchir sur la possibilité de reprendre cette affaire d'une manière positive de façon à terminer, sous d'autres formes peut-être, mais à terminer les opérations de rapatriement d'une manière satisfaisante pour les deux parties. Je lui demandais de soumettre ce point de vue à son gouvernement. M. Gousev a répondu qu'il n'y manquerait pas mais que la parole restait au gouvernement français[2].

(Direction d'Europe)

soviétique posait la question sur le plan de la politique intérieure française et pensait que d'autres mesures de rétorsion étaient à attendre.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] La note soviétique du 9 décembre est jugée irrecevable par le gouvernement français, elle est donc rejetée, comme le signale le télégramme n° 3032 du 10 décembre de Paris (document non reproduit).

390

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT POUR LE MINISTRE

Premières réactions à la suite du vote de l'ONU en faveur du partage de la Palestine

N. Paris, 9 décembre 1947.

Le 29 novembre, l'ONU adoptait par 33 voix contre 13 et 10 abstentions le projet de partage de la Palestine[1].

Réactions juives.

Du côté juif, la joie causée par le vote de l'ONU n'exclut pas une certaine inquiétude devant la complexité des problèmes à résoudre.

M. Fisher, représentant de l'Agence juive à Paris qui s'est entretenu le 2 décembre avec M. Bonneau, croit que les réactions arabes en Palestine ne seraient pas très dangereuses ; il pense que le roi Abdallah, considéré par l'Agence juive comme un allié, occupera toute la partie arabe de la Palestine, et que les autres États arabes s'inclineront devant le fait accompli. Il compte sur une attitude conciliante de la part de la Grande-Bretagne qui évacuerait prochainement la zone de Tel Aviv, ce port pouvant ainsi dès lors servir de centre d'accueil pour un assez grand nombre d'immigrants juifs. Il reconnaît d'autre part que le problème de la minorité arabe dans l'État juif ne sera sans doute pas aisément résolu, d'autant que son activité économique accrue et son niveau de vie plus élevé peut y attirer de nombreux Arabes des pays voisins. Il souhaite que dans ce nouvel État, la culture et la langue française prennent une place de choix.

Il semble que le même optimisme réfléchi règne dans les milieux de l'Agence juive de Washington. Elle n'était pas sans inquiétude sur les conséquences d'éventuelles actions terroristes du groupe Stern et de l'Irgoun ; mais l'Irgoun a fait savoir que, sans reconnaître les frontières prévues et tout en poursuivant son action à l'extérieur de l'État juif, elle collaborerait à l'intérieur avec le gouvernement de l'État sioniste. Le groupe Stern, de son côté, a décidé de se fondre dans le *Haganah*, force armée de l'Agence juive. Sans doute faut-il prévoir des réactions arabes ; mais l'Agence juive compte sur les divergences qui opposent les États arabes, et elle est décidée à renforcer le *Haganah*, déjà bien entraînée, et encadrée, en achetant des armes en Angleterre et aux Etats-Unis.

D'autre part, elle enverrait prochainement des négociateurs à Paris qui envisageraient avec les autorités françaises l'ensemble des relations entre la France et l'État juif. Il semble qu'elle espère obtenir en particulier des facilités de transit pour les Juifs désireux de gagner la Palestine ; pratiquement cette question ne se poserait d'ailleurs pas avant l'été prochain.

[1] Voir document nº 376.

Réactions des populations dans les pays arabes.

Les populations des pays arabes travaillées depuis 20 ans par une propagande intense, n'ont pas manqué de réagir devant une décision qui les blesse profondément. Des manifestations où les étudiants jouent leur rôle habituel se sont déroulées dans les grandes villes ; la presse et la radio se sont répandues en clameurs indignées, parfois un peu factices comme c'est le cas pour la presse chrétienne du Liban.

Ainsi qu'il était à prévoir, les manifestations se sont souvent tournées contre les étrangers, et spécialement contre les représentants des États qui à l'ONU s'étaient prononcés en faveur du partage. À Damas, les légations de France et des États-Unis ont été attaquées, leurs pavillons nationaux arrachés ; des manifestants ont jeté des pierres contre les légations de Belgique et de l'Union soviétique, et l'on a trouvé une grenade à la légation britannique. En Irak, le ministre de Chine a été molesté, tandis que plusieurs de ses collègues étaient pris à partie. D'autre part, on s'est attaqué à des institutions étrangères : le lycée français d'Alep a été partiellement saccagé, tandis que les locaux de la société Syrie-URSS de Damas étaient pillés. À Bagdad les locaux du *British Institute*, de la *British Airways Overseas Corporation* et du Bureau d'information et de propagande américaine étaient plus ou moins endommagés.

D'autre part, en Palestine et à Aden, Arabes et Juifs se sont opposés violemment.

En Palestine, après que le haut-comité arabe eût ordonné la grève générale pour trois jours, les attaques isolées de Juifs par des Arabes ont rapidement dégénéré à Jérusalem en assaut contre le quartier commercial juif : pillards et incendiaires ont pu donner libre cours à leur furie destructrice pendant toute la journée du 2 décembre et la nuit qui suivit. En même temps, de violentes bagarres eurent lieu entre Tel Aviv et Jaffa. Les forces britanniques, restées jusqu'alors sur l'expectative, n'intervinrent que le 3 décembre ; elles durent ouvrir le feu sur les manifestants arabes, et de sévères mesures vinrent enfin rétablir progressivement le calme.

On évalue généralement à une centaine[1] le nombre total de tués au cours de ces divers incidents. Il est à noter, d'ailleurs, que la population arabe ne paraît plus aussi ardente qu'en 1929 et 1936, et que, d'autre part, l'influence du haut-comité arabe semble avoir apaisante, quoique la grève générale eût été décrétée par lui.

À Aden également une grève de trois jours avait été décidée. Elle dégénéra en émeutes ; dès le 2 décembre les Arabes attaquaient les Juifs, bloquant le quartier du Cratère où ils se trouvent pour la plupart, incendiant et saccageant. Les autorités britanniques durent proclamer l'état de siège et faire venir des renforts de troupes, que débarquèrent deux torpilleurs. Elles avouent une quarantaine de juifs tués.

[1] Note du document : *Le 15 décembre, date du tirage en ronéo de la présente note, le nombre de morts en Palestine dépassait deux cent vingt.*

Dans d'autres pays, par contre, les réactions ont été beaucoup moins violentes. S'il est vrai qu'un Juif a été assassiné et des magasins pillés à Derna (Libye), des manifestations sans gravité se sont produites au Liban et en Égypte, cependant qu'en Tunisie une certaine émotion s'est traduite par une grève des étudiants de la grande Mosquée et par la fermeture des souks de Tunis.

Réactions des gouvernements.

Ces réactions populaires ont été atténuées et écourtées par l'action des gouvernements qui ont craint de voir la cause arabe être desservie par un débordement de violences et qui ne savent encore comment fixer leur ligne d'action.

Cependant les gouvernements ne sont pas restés inactifs. Notre ministre à Djeddah signale que le Chargé d'affaires américain aurait subi de violents reproches du roi Ibn Séoud qui aurait menacé de remettre en cause les contrats pétroliers. Sous une forme beaucoup plus modérée nos ministres dans les pays arabes ont généralement recueilli l'écho de doléances qui traduisent une vive amertume pour notre vote final.

Enfin, sur le plan pratique, des appels pour le service dans les forces arabes, l'ouverture de bureaux de recrutement spéciaux, l'octroi de subventions pour des organisations militaires sont signalés en Syrie, au Liban, en Irak et en Égypte. Notre ministre à Djeddah nous signale que le gouvernement saoudien aurait même procédé à des réquisitions de véhicules. Enfin, beaucoup d'informations font allusion à la création d'un état-major commun doublé d'un organisme de centralisation des fonds nécessaires à la guerre sainte.

Les résultats de la commission politique de la Ligue arabe qui réunit ces jours-ci au Caire les ministres des Affaires étrangères des pays adhérents montreront jusqu'à quel point des préparatifs concertés peuvent être poussés. Mais en tout état de cause, il est évident qu'une intervention militaire immédiate n'est pas à redouter. Les gouvernements arabes reculeront devant le danger d'un choc avec les troupes britanniques qui occupent encore la Palestine et la gravité d'un acte de rébellion à l'égard d'une décision de l'ONU derrière laquelle se profile la redoutable puissance américaine.

Il est certain que le vote prévisible de motions aussi ardentes qu'unanimes s'efforcera de masquer un désaccord profond. Le roi Abdallah dont la légion campe déjà avec l'accord des Britanniques sur les collines de la Samarie et dans les plaines de la Galilée, médite certainement l'annexion d'une partie au moins de la Palestine arabe à son fief transjordanien. Mais un tel projet ne pourrait manquer d'indisposer la Syrie toujours inquiète des desseins grand-syriens du Roi de Transjordanie, l'Arabie Saoudite décidée à empêcher la restauration au Hedjaz de l'autorité hachémite à laquelle elle n'a mis fin qu'à la suite d'une guerre toute récente puisqu'elle ne remonte qu'à 20 ans, enfin le haut-comité arabe dont l'objectif premier est nécessairement la constitution et la reconnaissance, sous la présidence

du Grand Mufti, d'un gouvernement palestinien distinct faute duquel toute poursuite de la politique d'opposition à l'État juif lui paraît compromise.

En résumé, la note dominante de la situation dans le Proche-Orient est l'embarras extrême et la confusion dans lesquels se trouvent les gouvernements arabes. Cet embarras et cette confusion résultent des contradictions internes qui marquent toute la politique arabe de ces dernières années.

Sur le plan intérieur : contradiction entre l'exaltation de la masse et les moyens d'actions des pays en cause.

Sur le plan international : contradiction entre des déclarations belliqueuses auxquelles les gouvernements sont contraints et les dangers que comporterait pour eux l'engagement d'hostilités contre un État juif dont la création s'appuie sur la haute autorité de l'ONU et qui par ailleurs, dispose d'une armée animée d'une foi, d'un esprit de sacrifice et d'une organisation supérieure à celle de ses adversaires éventuels.

Sur le plan inter-arabe : contradiction entre des déclarations faisant état d'une unanimité de sentiments et d'intentions et l'opposition profonde d'intérêts qui sépare les États hachémites d'une part, et la Syrie, l'Arabie Saoudite et même l'Égypte d'autre part. Cette opposition se cristallise dans l'hostilité des deux prétendants en présence pour la prise du pouvoir dans le nouvel État arabe de Palestine : le roi Abdallah soutenu par l'Irak, les Juifs et les Anglais, et le Grand Mufti appuyé par la Syrie, l'Arabie Saoudienne, l'Égypte ainsi que par les organisations arabes existantes de Palestine.

Attitude vis-à-vis de la France.

Il faut noter avec un certain soulagement que le mouvement de xénophobie qui agite actuellement les populations arabes paraît dirigé indistinctement contre tous les pays qui ont voté le partage. La Grande-Bretagne en raison du rôle déterminant qu'elle a joué dans le développement de l'affaire palestinienne, et en dépit de son abstention à l'ONU, est placée dans le même lot que les États-Unis, la France, l'URSS, la Belgique, etc.

Nous ne pouvons toutefois nous dissimuler que dans le cas où ce mouvement de xénophobie amènerait les gouvernements à prendre des mesures discriminatoires à l'égard des entreprises commerciales ou des établissements culturels étrangers, nous n'en serions pas moins les plus atteints et de beaucoup.

Le capital français représente plus de 45 % des investissements étrangers en Égypte ; au Liban et en Syrie cette proportion est plus importante encore ; plus de 100 000 élèves fréquentent des écoles, des lycées ou des établissements d'enseignements supérieurs français.

D'après un renseignement de nos services secrets, la commission politique de la Ligue à laquelle il a déjà été fait allusion, étudierait les mesures de cette nature en portant d'abord son attention sur la dénonciation des accords pétroliers, le refus des concessions déjà acceptées par les gouvernements, mais non encore ratifiées par les Chambres (pipeline de l'*Arabian American Co*), l'interdiction de la construction des pipelines nouveau de l'*Iraq Petroleum* Co, la nationalisation même des sociétés existantes.

Notons que ces mesures ne sauraient être mises à exécution sans de très grandes difficultés.

D'après les mêmes ressources, la Ligue réexaminerait la question de l'AFN qu'elle avait mise en sommeil depuis quelques mois. Il ne paraît pas très probable que la Ligue prenne dès maintenant position publiquement à ce sujet. On peut toutefois prévoir une recrudescence de l'agitation déclenchée par le comité de l'indépendance de l'Afrique du Nord très désorienté et découragé ces temps derniers. Une ligne d'attaque contre nous a déjà été esquissée : « La France, du fait des traités de 1881 et de 1912, a mission de représenter dans le concert international des intérêts et la voix de la Tunisie et du Maroc. Elle a failli à cette mission à Lake Success en prenant une position qu'elle savait parfaitement être contraire au vœu unanime et ardent de ses 18 millions de protégés musulmans. Pour les mêmes raisons, elle a manqué à son devoir à l'égard des 8 millions d'Algériens incorporés de force dans la République française ».

S'il y a là, pour l'avenir, des menaces qu'il serait imprudent de négliger, les difficultés de toutes sortes, internationales, inter-arabes, intérieures que provoque pour les États arabes la décision intervenue en Palestine paraissent devoir nous laisser au moins quelque répit. Les avantages que comporte pour nous la création d'un État juif (dans la mesure où les pays voisins prenaient des positions hostiles à la France), subsistent en dépit du fait que notre vote ne nous place pas dans la position privilégiée d'arbitre qui aurait pu être la nôtre. Enfin, l'attitude habile prise par M. Parodi dans les deux jours qui ont précédé la décision de l'assemblée de l'ONU a rendu manifeste pour les gouvernements arabes l'intérêt qu'ils ont à ne pas nous compter parmi leurs adversaires.

Le gouvernement syrien, d'ailleurs engagé avec nous dans d'importantes négociations financières et menacé en premier lieu par les ambitions d'Abdallah, semble être le premier à adopter une attitude conciliante à notre égard. Les dégâts subis, du fait de la populace, par notre légation à Damas et notre lycée d'Alep feront l'objet de dédommagement. Un détachement de gendarmes syriens a rendu les honneurs au drapeau de la légation de France après que le pavillon qui s'y trouvait arboré eut été lacéré et emporté par les manifestants. Des excuses officielles ont été présentées sans délai tant à notre représentant à Damas par le Président du Conseil, qu'au ministère des Affaires étrangères par la légation de Syrie à Paris.

Le Président de la République syrienne et le Président du Conseil ont tous deux exprimé le souhait que les incidents récents « ne nuisent pas aux relations franco-syriennes si heureusement améliorées ». Il y a une quinzaine de jours, le ministre syrien de l'Instruction publique avait déclaré que la demande qu'il nous avait présentée en vue d'obtenir le détachement à Damas de 15 professeurs d'enseignement supérieur, décision qui devrait avoir pour conséquence de faire du français la langue de culture en Syrie, ne pouvait être considérée comme valable que si nous maintenions notre position d'abstention à l'ONU. Or, ces jours derniers, M. Djemil Mardam a fait entrevoir que cette demande serait confirmée.

Mais nous ne pouvons nous dissimuler que les Arabes attendent de nous, soit une stricte neutralité, dans la fixation des modalités du partage, soit même, probablement, une action conciliante en leur faveur. Il nous sera sans doute très difficile de ne pas décevoir des espérances probablement excessives.

(Direction d'Afrique-Levant)

391

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Incidents franco-soviétiques

N. *Paris, 9 décembre 1947.*

Au cours de la journée du 9, le ministère des Affaires étrangères s'est trouvé saisi de trois notes soviétiques et avisé de la remise d'une quatrième à l'ambassade de France à Moscou.

La première de ces notes, ci-jointe en copie[1], datée du 8, a trait à l'affaire du camp de Beauregard.

La seconde, ci-jointe en copie également[2], datée du 8, se réfère à des arrestations de citoyens soviétiques effectuées le 25 novembre dans plusieurs villes de France.

La troisième, ci-jointe en copie[3], a été remise par M. Abramov au Secrétaire général du Département le 9 à 16 h. 45. Elle a pour objet de protester contre l'arrestation à Marseille d'un nommé Sorokine, qualifié de secrétaire d'ambassade ou de secrétaire de l'ambassade des Soviets et distinct de son homonyme, collaborateur de Filatov.

La 4e note enfin dont le texte a été donné par la radio de Moscou du 9 et qui aurait été remise à M. Charpentier ce même jour, est une diatribe contre les mesures prises par le gouvernement français à l'égard des ressortissants et de services soviétiques au cours de ces derniers jours[4].

Les deux premières notes sont d'ordre normal et sont traitées normalement par les services.

La troisième, relative à Sorokine, fait l'objet d'enquête en liaison avec le ministère de l'Intérieur. Au cas où il y aurait effectivement erreur sur la personne, il resterait à savoir si l'intéressé est en situation régulière et quel est exactement son statut. Dès à présent, il apparaît qu'il ne figure sur

[1] Document non reproduit.
[2] Document non reproduit.
[3] Document non reproduit.
[4] Voir document n° 389.

aucune des listes de l'ambassade des Soviets ce qui porte à penser qu'il n'est pas couvert par l'immunité diplomatique.

La quatrième note ne pourra être utilement appréciée que lorsque le Département sera en possession de son texte officiel. Recevant M. Abramov dans les conditions indiquées ci-dessus, M. Chauvel a aussitôt formulé au nom du gouvernement une protestation officielle contre la grave incorrection que constitue la publication d'un document dont le texte n'est pas entre les mains du gouvernement destinataire. Note écrite a été prise de cette protestation par l'interprète accompagnant le Chargé d'affaires des Soviets. Cette protestation est renouvelée par écrit ce soir même. Un projet de réponse au document remis à M. Charpentier est dès à présent préparé. Enfin, tous éléments utiles d'appréciation ont été remis à la presse par les soins du service compétent du Département (annexe 5)[1]. Ce commentaire a été établi compte tenu de la conférence de presse faite le matin du 9 à l'ambassade des Soviets.

(Secrétariat général)

392

M. KELLER, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À MUNICH,
À M. MARIE, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES P.I.

D. n° 1746[2]. *Munich, 9 décembre 1947.*

Le Dr Ehard m'a demandé de venir le voir avant mon départ pour Paris.

Le ministre-président de Bavière estime qu'il ne lui est pas encore possible d'adresser un message écrit au ministre des Affaires étrangères de France, mais il me prie d'exposer à Votre Excellence son point de vue sur certaines questions essentielles.

Le Dr Ehard ne croit pas que la conférence de Londres puisse aboutir à des résultats positifs en ce qui concerne l'Allemagne, aussi limite-t-il son appel à ce qu'il considère comme des postulats valables en tout état de cause.

I) Forme du traité de paix.

C'est la forme du traité de Versailles qui a permis à cet instrument de paix d'être le prétexte des initiatives allemandes dont est née la dernière guerre. Il importe donc d'éviter cette double erreur d'un traité de paix

[1] Document non reproduit.

[2] Note manuscrite : *Londres, Washington, Moscou et me rendre ensuite P[ierre de] L[eusse], original à M. Chauvel. Fait le 6/1/48.*

constituant un tout indivisible et imposé. Que la paix soit conclue la suite de la conférence de Londres, ou plus tard, qu'elle concerne l'Allemagne occidentale ou toute l'Allemagne, c'est indifférent ; mais si cette paix est imposée, elle aura pour double conséquence inéluctable, d'abord de compromettre définitivement les hommes politiques allemands libéraux et démocrates qui se sacrifieront pour la signer ; ensuite, elle provoquera une vague de nationalisme aveugle et sera un appel aux pires réactions du peuple allemand.

Si d'autre part, le futur traité doit se présenter sous la forme d'un tout indivisible, et si, dans la succession du temps, toute modification à apporter à l'un de ses articles, même secondaire, doit être considérée comme une menace pour l'édifice entier, une évolution semblable à celle que nous avons connue est à prévoir. Le jour viendra où, pour obtenir le droit de proposer un nouvel examen d'une clause dépassée, le peuple allemand se croira dans l'obligation de mettre en cause le traité lui-même.

Il n'est qu'un moyen de tourner ce double écueil : faire deux traités. Le premier portera condamnation des crimes nationaux-socialistes, précisera la contribution de l'Allemagne à leur réparation et déterminera les principes de la réorganisation de l'Allemagne démocratique ; ce traité pourra être imposé. Le second traité portera application pratique du premier ; ici, il semble indispensable d'inviter les responsables allemands, tout au moins à titre consultatif, à présenter la défense des intérêts de leurs peuples et à en référer aux gouvernements des pays qui les auront délégués, afin d'être mis à même de recevoir de ces gouvernements, expression de la volonté populaire, l'acceptation populaire de la pénitence exigée.

En d'autres termes : un décret liquidant le passé, un accord prévoyant l'avenir.

II) Fédéralisme.

En ce qui concerne la construction de la future Allemagne, la Bavière (qui, de l'avis du Dr Ehard, pèse dans les plateaux de la balance européenne d'un poids infiniment plus lourd que la Tchécoslovaquie, que l'Autriche ou que l'un quelconque des États danubiens) peut, à elle seule, assurer à cette construction l'architecture d'un État fédéral. Il suffit pour cela que la France cesse, en mettant fin à l'opposition de ses paroles et de ses actes, de contrebattre pratiquement et, semble-t-il, systématiquement, les efforts tentés en Allemagne en vue d'assurer le succès du fédéralisme. Dans la pratique, en effet, la diplomatie française n'aura qu'à laisser l'évolution vers la décentralisation se poursuivre et elle aura seulement à veiller à ce que tout organisme représentatif de l'Allemagne (que ce soit une délégation à la conférence de la paix ou un embryon de gouvernement central) ne soit pas une émanation directe du corps électoral de toute l'Allemagne, et par conséquent des partis allemands, mais bien une réunion d'hommes ayant la confiance des électeurs et des partis à l'échelon des *Länder*.

Si, par ailleurs, le gouvernement français se décidait à faire enfin un geste de compréhension susceptible d'encourager les partisans du fédéralisme, ce

geste aurait des conséquences incalculables, de nature même à mettre un terme aux hésitations américaines, en raison du retentissement qu'il aurait en Allemagne. Le premier de ces gestes, peu coûteux, serait l'affirmation solennelle et largement orchestrée de la valeur constructive du fédéralisme, qui ne doit pas être considéré (ainsi que nombre de voix françaises autorisées l'ont trop souvent proclamé) comme un moyen de maintenir l'Allemagne dans la faiblesse et l'impuissance, mais bien comme la condition première d'une fédération européenne au sein de laquelle les guerres intestines sont devenues impossibles.

III) Économie allemande.

« C'est une erreur de croire, m'a dit le Dr Ehard, comme nous-mêmes Bavarois l'avons cru jusqu'à ce qu'éclate le récent conflit entre la Bavière et le comité de Francfort, c'est une erreur de croire que le temps travaille dans le sens d'une organisation harmonieuse d'une Allemagne décentralisée. Il a pu paraître que le maintien du système actuel de l'administration pour les gouvernements des *Länder* prolonge le délai accordé aux électeurs allemands pour se rendre compte des avantages du fédéralisme ; mais si cela a été vrai au point de vue politique, c'est devenu faux au point de vue économique, car ce délai est utilisé par les États-Unis, peut-être inconscients de la portée politique de leur action mercantile, pour s'assurer le contrôle de l'économie allemande. Nous assistons, impuissants, à la mise en place d'un système capitaliste, dont rien ne vient limiter les exagérations. En l'absence d'un pouvoir central allemand, aucun Allemand ne peut avoir une vue d'ensemble sur ce qui se passe et dénoncer l'instauration d'un régime de mise en coupe réglée qui ne peut qu'assurer le triomphe du communisme. Il importe de briser le dogme des transactions en dollars, de permettre à l'Allemagne d'acheter et de vendre dans les diverses contrées du monde, si les marchés ainsi conclus sont moins onéreux que s'ils étaient passés avec les États-Unis.

Quant à la Bavière elle-même, devra-t-elle continuer à contribuer, jusqu'à épuisement de ses ressources agricoles au ravitaillement de toute l'Allemagne, sans en recevoir la contre-valeur en charbon et en produits manufacturés que l'Amérique préfère vendre hors d'Allemagne ? – Cette discrimination entre les produits de la terre, bien commun de toute l'Allemagne, et les produits des usines, bien remis à la discrétion des États-Unis, nous mène à la ruine des pays agricoles et par conséquent, de l'Allemagne du Sud ; elle est dans ces pays le fourrier du communisme et ouvrira à la Russie le chemin du Rhin et de l'Atlantique ».

IV) Prisonniers.

Le ministre-président m'a demandé d'appeler l'attention de Votre Excellence sur la question des prisonniers. M. Ehard croit que l'Allemagne occidentale peut fournir à la France un nombre d'ouvriers plus grand que celui des prisonniers maintenus sur notre territoire et que, pour un fils de fermier autorisé à revenir labourer sa terre, plusieurs ouvriers prendraient

volontiers le chemin de la France. « Une solution de cette question assurerait, plus que tout autre mesure, la sécurité de la France ».

(Direction des Affaires politiques)

393

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 944-945. *Belgrade, 10 décembre 1947, 19 h.*

(*Reçu* : le 11, 1 h. 30)

Je me réfère à votre télégramme n° 724[2].

Bien qu'elle m'ait été confirmée verbalement ici, la raison officielle invoquée par l'ambassade de Yougoslavie pour l'ajournement des pourparlers sur les biens ne me satisfait pas complètement.

Il est exact que les négociations entre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie se prolongent mais elles ne se poursuivent pas à un rythme tel qu'elles excluent la possibilité de négociations simultanées.

« Politique d'abord » étant une maxime valable à Belgrade et toute question même d'ordre technique, n'y étant en principe jamais considérée exclusivement en soi mais en fonction d'un ensemble et à titre d'élémentaire tactique en vue d'atteindre des fins plus lointaines, il m'apparaît que des considérations générales tirées de la conjoncture et qui peuvent même déborder le cadre des relations franco-yougoslaves ne sont pas étrangères à la décision prise par les autorités locales. Dès que je pourrai voir M. Bebler, qui vient seulement de rentrer des États-Unis, je chercherai à élucider la question.

(Direction d'Europe)

[1] Note manuscrite : *M. Gueyraud.*

[2] Document non reproduit.

394

NOTE DE M. KELLER, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À MUNICH

Bavière et France

N. n° 1745/EU. *Munich, 10 décembre 1947.*

Les puissances occidentales qui suivent avec attention l'évolution politique de pays tels que l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et les Etats danubiens qui présentent actuellement des tares les rendant incapables de participer à une reconstruction européenne de conception démocratique, négligent la Bavière qui est le facteur sain susceptible d'être utilisé en Europe centrale. De même, constamment penchées sur le chaos allemand où les lignes de démarcation ont donné naissance à des pays dessinés au mépris de toute nécessité économique et de toute tradition historique, les puissances occidentales n'ont attaché aucune valeur à l'entité Bavière que le hasard a préservé d'un partage artificiel.

De France tout particulièrement où sont directement perçues les conséquences désastreuses du morcellement de l'Allemagne du Sud pour la mise en chantier d'un système fédéraliste, rien n'a été tenté pour affermir en Bavière la seule force organisée en état de servir la reconstruction de l'Allemagne dans le sens que nous désirons.

Cette méconnaissance ne s'explique que par la nécessité où se sont trouvées les puissances occupantes de fixer leur politique en Allemagne en fonction de leurs préoccupations d'ordre politique intérieur. Les Français, que leur expérience personnelle et leur connaissance des Allemands désignaient comme professeurs de démocratie, ont tenté de faire croire à leurs élèves que cette démocratie présupposait l'équilibre de tous les partis que nous connaissons en France. Les Anglais n'ont rêvé que d'une alliance des travaillistes actuellement au pouvoir avec les sociaux-démocrates allemands. Les Américains, dans leur désir d'extirper le national-socialisme, se sont exclusivement appuyés sur les Allemands anti-fascistes, échappés aux camps de concentration. À cette triple conception occidentale, la Bavière conservatrice ne pouvait être d'aucune utilité. Aussi, a-t-elle été ignorée jusqu'à ce jour. Je dis jusqu'à ce jour, car les États-Unis viennent de découvrir l'importance du facteur Bavière pour l'action anti-communiste qu'ils entreprennent et ils poursuivent leur prospection avec intérêt, après avoir liquidé brutalement les supporters de leur politique. Ils prennent, sans même s'en rendre compte, la place que nous avait réservée la Bavière.

La Bavière, au milieu de la désorganisation des États et des régions de l'Europe centrale et danubienne, présente un exemple unique d'ordre ; elle est le seul facteur de reconstruction.

Elle s'est donnée une constitution démocratique ; elle a procédé, hors de toute contrainte, à des élections législatives. Elle est dotée d'un gouvernement (Union chrétienne-sociale) ayant à sa tête des hommes qui s'efforcent

de jouer le jeu démocratique et dont l'autorité s'affirme à mesure que le gouvernement militaire américain, se limitant à un rôle d'observateur et de contrôleur, se désintéresse de l'administration du pays.

Elle connaît des limites territoriales indiscutées qui, si l'on fait abstraction du Palatinat, sont celles de son passé et qui, d'administratives, peuvent sans heurt redevenir politiques. Son peuple étant demeuré attaché à ses coutumes particulières, elle renoue peu à peu, mais sans effort, avec ses traditions historiques.

Elle jouit d'une situation économique privilégiée, et une partie de sa population – population ouvrière des villes et réfugiés – n'est frappée par la grande pénitence que parce que la Bavière est contrainte à des livraisons massives, et sans contrepartie, au profit du reste de la bizone.

Munich est devenue le foyer le plus avancé de la culture européenne, mais un de ses centres les plus importants. Non seulement, elle a retrouvé l'éclat local qu'elle avait perdu en 1933, mais son rayonnement s'est accru et s'accroît d'héritages successifs de Dresde, de Leipzig, de Vienne et surtout de Berlin. Les trois grandes universités bavaroises, les innombrables facultés et centres d'enseignement supérieur sont, en dépit de leurs difficultés, en plein essor, et le nombre de leurs auditeurs atteint un chiffre record. Une place considérable est réservée à la culture française, mais nous n'avons pas occupé cette place.

Les dirigeants bavarois, chefs de partis, personnel politique actuellement au pouvoir, intellectuels et économistes, ont pris parfaitement conscience de cette situation et recherchent la possibilité de la maintenir, c'est-à-dire d'éviter de laisser la Bavière se laisser pénétrer par l'anarchie qui règne autour d'elle. Deux possibilités s'offrent à elle. La première, c'est de servir de tête et de cœur à une nouvelle entité allemande et de jouer le rôle qu'a joué la Prusse au sein d'un Reich uni. La seconde est de servir, non de guide, mais de modèle au sein d'une Europe centrale fédérale.

Au nord du Danube, les Franconiens, en majorité libéraux, préféreraient la première solution ; au sud du Danube, les Bavarois, en majorité conservateurs, préféreraient la seconde. Mais les uns comme les autres sont allemands avant tout et se rallieront à l'une ou à l'autre solution, selon ses chances d'aboutir, car tous communient dans la crainte du bolchevisme et la peur des armées russes cantonnées sur trois des frontières de la Bavière.

C'est cette unanimité des dirigeants bavarois qui fait actuellement leur force. C'est par là qu'ils ont obtenu progressivement l'attention, la compréhension et l'appui des autorités américaines d'occupation, préoccupées de permettre au peuple bavarois d'exprimer librement ses désirs. La licence donnée récemment à l'important parti réactionnaire et particulariste, voire monarchiste, *Bayern-Partei*, de se constituer, est une nouvelle preuve de cette préoccupation.

Il est intéressant de noter que parmi les puissances occupantes, ce sont les États-Unis qui, les premiers, ont compris que la Bavière constitue un État non seulement viable, mais sain, sans aucun caractère commun avec les *Länder* artificiels nés de la débâcle allemande.

À vrai dire, bien avant les États-Unis, le Saint-Siège avait reconnu l'importance de cet État qu'aucun couleur ne vient, sur les cartes, distinguer de la grisaille recouvrant l'ancien *Reich* ; c'est sans doute le Vatican qui a dissipé l'ignorance de Washington, comme c'est le Vatican qui a invité Mme Péron à se faire informer des choses de Munich. C'est au Vatican également qu'il convient de rechercher l'origine des rapports très discrets, mais très déférents, que l'Autriche entretient avec la Bavière. C'est en Bavière que réside l'ancien régent Horthy et que s'est constitué le comité officieux hongrois auquel les États-Unis ont hésité un instant à donner un caractère officiel. Au cours d'un récent discours, auquel le gouvernement militaire américain a laissé prendre le caractère d'un manifeste de gouvernement indépendant, le ministre-président de Bavière a adressé un appel non déguisé à la Tchécoslovaquie qui est, depuis peu, le seul État d'obédience soviétique représenté à Munich.

À mesure que la Bavière prenait conscience de sa situation privilégiée et qu'elle découvrait elle-même sa vocation, son espoir s'est accru de voir la France la seconder dans ses desseins d'auto-défense et de rayonnement : le mémorandum de janvier 1947, les déclarations du président Bidault à Moscou, ont été la nourriture de ces espérances et un encouragement à l'effort tenté par le gouvernement bavarois pour étendre son influence au-delà des frontières locales.

La convocation de la conférence des ministres-présidents à Munich et la réunion de cette conférence, le 6 juin dernier, a été le succès de cette politique, mais le départ de la délégation de zone soviétique, puis le refus du comité de contrôle de recevoir les ministres-présidents en ont marqué l'échec[1]. À Stuttgart et à Francfort, les fédéralistes, groupés autour des délégués bavarois, ont d'abord connu quelques succès. Puis, leur majorité instable s'est peu à peu effritée.

Pendant cette période qui va de la clôture de la conférence de Moscou à aujourd'hui, les Bavarois ont constamment attendu l'appui effectif de la France. Mais la France n'a pu arriver à obtenir l'audition à Berlin des ministres-présidents ; retardant la fusion de sa zone d'occupation avec la bizone, elle n'a pu permettre aux délégués des trois pays de zone française de venir grossir et assurer la majorité fédéraliste à Stuttgart et à Francfort.

Par ailleurs, les Bavarois ont espéré que si la France devait surseoir à la fusion, elle leur ferait tout au moins un signe d'encouragement, soit en leur envoyant un porte-parole, soit même en convoquant un des leurs à Paris. Mais le seul Français dont la voix s'est élevée en Bavière, M. Grumbach, s'est prononcé au congrès socialiste de Nuremberg pour l'unité de la future Allemagne, portant ainsi un coup sévère au groupe socialiste dissident bavarois qu'animait, en opposition à M. Schumacher, le fédéraliste M. Hoegner.

Quant à l'espoir d'être eux-mêmes entendus à Paris, les dirigeants bavarois y ont vite renoncé en constatant, non sans découragement, qu'aucun

[1] Voir *DDF*, 1947-I, n°s 398 et 400.

des hommes politiques des pays de la zone française d'occupation n'avait même été appelé à Paris, alors que les tenants de la conception unitariste ont été, à commencer par M. Schumacher, les hôtes officiels de Londres et de Washington.

Cette constatation prend toute sa valeur, si elle s'accompagne de la comparaison du statut fait par les autorités américaines aux membres du gouvernement bavarois, administrant leur pays en pleine indépendance dans le cadre d'un simple contrôle, traités personnellement en hommes d'État responsables, avec le statut des membres des gouvernements en zone française, simples agents exécuteurs et traités en fonctionnaires subalternes.

En même temps s'est développée une campagne insidieuse contre l'administration française en zone occupée. Elle a trouvé en Bavière un écho dans la presse sous licence américaine où sont employés nombre de rédacteurs non bavarois, de tendance communiste ou marxiste et par conséquent unitariste ; l'installation en zone française de colonies d'enfants français et de familles de fonctionnaires, le nombre excessif de ces fonctionnaires (huit fois plus élevé que celui des fonctionnaires de l'administration américaine), les abus de pouvoirs et les compromissions de certains d'entre eux, l'ingérence de la police dans les existences privées, tous ces faits ont été grossis et exploités par la presse sous licence américaine, aux mains, comme je l'ai indiqué, des adversaires de la cause bavaroise ; il n'est besoin que de rappeler les articles relatifs aux amendes infligées à la population de certaines localités de zone française lors du passage du général de Lattre de Tassigny.

Beaucoup plus graves sont les reproches qui nous sont faits en Bavière, et non pas seulement par les tenants de l'unitarisme, mais unanimement, d'être parvenus, par nos ingérences incessantes dans les affaires propres des États, notamment en Baden, à opposer au libre jeu des institutions démocratiques, d'avoir écarté les hommes de caractère, de nous être appuyés sur des fantoches souvent tarés et d'avoir « remplacé la dictature des arrogants nationaux-socialistes par la dictature des serviles francophiles ».

Il peut y avoir dans ces âpres critiques une part de vérité. La désaffection des populations de notre zone doit être réelle, car elle nous dessert cruellement en Bavière. D'autre part, s'il est inexact que nous ayons délibérément, en zone française écarté toute l'élite, il nous faut reconnaître que les membres de cette élite ayant répondu à notre appel se trouvent actuellement compromis et taxés de collaboration.

Si j'ai cru devoir donner ici un aperçu du procès qui est ainsi fait en Bavière à l'administration française, c'est pour mieux souligner que la cause fédéraliste a été singulièrement desservie par nous-mêmes et par le désaccord de notre théorie et de nos actes.

D'autre part, une légende s'est créée sur l'opposition de la politique des administrations et de celle du gouvernement français. Aux termes de cette légende, l'administration entretient le gouvernement dans l'ignorance totale et par conséquent dans l'indifférence des choses de l'Allemagne du Sud et

de Bavière. On a voulu, à Munich, en voir la preuve dans l'interdiction des mandements d'évêques dont la voix serait susceptible d'être perçue à Paris, puis dans l'itinéraire fixé en zone française aux membres de la commission des Affaires étrangères dont aucun n'a songé à pousser jusqu'au-delà des limites de cette zone ; dans la centralisation à Berlin, au détriment de Munich, de l'effort culturel français hors de la zone française. C'est tout particulièrement l'administration parisienne (Finances et Production industrielle, Affaires allemandes et Affaires étrangères) qui a mis obstacle au projet de fusion des zones française et anglo-saxonne, fusion qui aurait permis à la France de poser des conditions d'ordre économique et politique dans le sens fédéraliste et aurait donné au conseil de Francfort la majorité aux fédéralistes.

Pour les Bavarois, tant d'illogismes entre nos déclarations et nos actes sont le reflet de nos luttes intérieures. Le succès de la politique fédéraliste serait considéré en France comme le triomphe des éléments libéraux ou réactionnaires, tous anti-marxistes, triomphe qui paraît une menace à de nombreux esprits français, parce qu'elle entraînerait nécessairement comme première condition la révision totale de nos méthodes administratives dans notre zone d'occupation.

J'ai rendu compte à maintes reprises des appels anxieux que nous a adressés le gouvernement de Munich depuis quatre mois. Ces appels se poursuivent, mais perdent actuellement leur caractère d'anxiété. Alors que nous étions, il y a quelques semaines encore les seuls à pouvoir les entendre, il semble que les objurgations bavaroises vont pouvoir être perçues ailleurs. L'attitude du gouvernement américain a changé : les « anti-fascistes » allemands sur lesquels il s'appuyait jusqu'alors et auxquels il avait confié le monopole de l'information, sont écartés. L'action anti-communiste prend en Bavière un caractère de croisade. Les élections communales anglaises, succèdent aux élections françaises, contribuent à faire renaître l'espoir.

Il importe d'éviter tout malentendu. La Bavière telle qu'elle est aujourd'hui, poursuit un mouvement d'autodéfense, qui a pour cause à la fois la peur de la Russie et la crainte de voir triompher chez elle les doctrines marxistes dont les puissances occidentales ont favorisé le développement dans leurs secteurs respectifs, une évolution vers ce que l'on nomme, ici comme en France, la droite.

Cette évolution rapide n'est pas sans danger, car elle peut mener au nationalisme, voire au militarisme. Or, les Américains, décidés à laisser se jouer sur place la partie démocratique, ne s'opposent que mollement à cette évolution. Ils la favorisent même en sacrifiant les Allemands marxistes, israélites, anti-religieux et petits Allemands que les Bavarois avaient du reste jusqu'à présent supportés avec peine.

Cet état de choses permet de prévoir le succès d'une réaction que les Américains avaient, il y a deux ans, cru devoir combattre, et qui signifierait pour nous l'éloignement des libéraux dits chrétiens-sociaux actuellement au pouvoir, nourris de nos idées, dont les espoirs, de plus en plus estompés,

ne se fondaient que sur nous, et qui sont seuls capables, en raison des amitiés qu'ils entretiennent notamment au Wurtemberg, en Bade et en Rhénanie, de faire admettre la communauté des intérêts politiques qui existe dorénavant entre la France et l'Allemagne.

(Direction d'Europe)

395

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES[1]

Négociations économiques franco-soviétiques

N. *Paris, 10 décembre 1947.*

Le 8 octobre 1947, le gouvernement soviétique faisait savoir au gouvernement français qu'il ne s'opposait pas à ce que des négociations soient engagées entre les deux gouvernements en vue d'assurer à la France des fournitures de blé et de céréales secondaires en échange de produits français manufacturés.

Les services français se mirent dès lors au travail afin d'établir une liste de marchandises qui pourraient être fournies à l'Union soviétique en compensation des livraisons de céréales. À cette époque, le gouvernement français conformément d'ailleurs aux demandes qu'il avait présentées au cours des semaines précédentes, établissait son programme sur une base d'échanges portant sur 1 500 000 tonnes de céréales. Ce programme fut communiqué par notre ambassade à Moscou aux services soviétiques compétents le 17 octobre.

Le 8 novembre, le gouvernement soviétique faisait connaître ses contre-propositions, il était disposé à livrer à la France, avant le 1er août 1948, 200 000 tonnes de blé et 100 000 tonnes de céréales secondaires. Les livraisons soviétiques devaient être entièrement compensées par des livraisons équivalentes de marchandises françaises qui devraient s'effectuer au fur et à mesure des importations de céréales. Le gouvernement soviétique précisait alors que, se trouvant engagé envers de nombreux pays, les quantités de céréales qu'il mettait à la disposition de la France constituaient un maximum qui ne pouvait être dépassé. Le gouvernement soviétique précisait en outre la nature des marchandises qu'il souhaiterait recevoir de France : il s'agissait notamment de rails de chemin de fer, de tubes à gaz et à pétrole, de câbles pour transport de force, de machines-outils, de moteurs électriques, de camions, de matériel d'optique, de textiles et de matières colorantes.

Le gouvernement français était décidé à donner, dans toute la mesure du possible, satisfaction à la demande soviétique malgré la charge que

[1] Note manuscrite : *copie de la note remise à M. Basdevant.*

pouvaient comporter certaines de ces livraisons pour l'économie française. Il avait été convenu qu'une mission se rendrait aussitôt que possible à Moscou afin d'établir d'une manière plus précise, en accord avec les autorités soviétiques compétentes, les spécifications des produits que désirait recevoir l'Union soviétique.

Dès le 9 novembre nous avons fait savoir au gouvernement soviétique qu'en attendant la mise en route de la mission et l'achèvement des travaux qui étaient poursuivie par les différents services français sur nos possibilités d'exportation des produits demandés par l'Union soviétique, nous souhaiterions pouvoir procéder avant le 31 décembre, à un échange compensé portant sur 30 000 tonnes de blé soviétique et 344 millions de francs de marchandises françaises, comportant notamment des textiles et des matières colorantes qui étaient immédiatement disponibles.

Le 25 novembre le gouvernement soviétique faisait savoir à l'ambassade de France à Moscou qu'il était d'accord pour procéder à ce premier échange, celui-ci ne devant toutefois porter, du côté soviétique, que sur la livraison de 25 000 tonnes de céréales, dont 18 000 tonnes de blé et le solde en orge. Le gouvernement français devait mettre en route, dans les moindres délais, la mission d'experts de manière à mettre au point, en attendant l'accord général, certains détails techniques concernant ce premier échange.

Alors que le 13 novembre, le gouvernement soviétique avait donné l'assurance que toutes facilités seraient données pour la venue en URSS d'une mission d'experts, les passeports des membres de la mission, qui avaient été remis le 5 décembre à l'ambassade des Soviets, ne furent pas visés immédiatement et, malgré nos démarches réitérées, furent conservés à l'ambassade des Soviets jusqu'au 9, sans qu'aucune suite n'ait été donnée à la demande de visa.

Le 9 décembre au soir, ils furent d'ailleurs renvoyés au ministère des Affaires étrangères à la suite du communiqué publié par la radio soviétique.

La décision prise par le gouvernement des Soviets de suspendre ces négociations pour des motifs sans rapport avec elles est certainement préjudiciable aux intérêts des deux pays. Il est, à tous égards, regrettable que les efforts entrepris de part et d'autre en vue de rétablir des courants commerciaux ne soient pas poursuivis. La France perd la possibilité de recevoir, au cours de l'année, 300 000 tonnes de céréales. Cet appoint appréciable, surtout si les fournitures avaient été faites en temps utile, aurait donné une aisance supplémentaire à nos organismes répartiteurs. Il n'apparaît pas, cependant, compte tenu des prévisions de collecte et d'importation, en particulier en provenance des États-Unis, que le maintien de la ration actuelle puisse être menacé par la décision soviétique.

(Direction des Affaires économiques et financières)

396

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Incidence sur l'accord de règlement franco-siamois du 17 novembre 1946 du rejet par le Siam des conclusions de la Commission de conciliation[1]

N. *Paris, 10 décembre 1947.*

Le rejet, par le gouvernement siamois, des conclusions de la Commission de conciliation franco-siamoise n'a, en aucune façon, affecté la validité de l'accord de règlement de Washington du 17 novembre 1946[2] et du traité franco-siamois du 7 décembre 1937, remis explicitement en vigueur par l'article 2 de l'accord de règlement précité.

Ces deux conventions continuent donc de régir les rapports généraux entre les deux pays.

L'accord de règlement du 17 novembre 1946, dont la durée n'a pas été et ne pouvait être limitée, a eu pour objet principal d'annuler (article 1er) la convention de Tokyo du 9 mai 1941 et de restituer ainsi aux autorités françaises les territoires indochinois pris par le Siam à cette date.

En contrepartie de l'annulation par le gouvernement de Bangkok de la convention de Tokyo, la France s'est déclarée disposée à reprendre avec le Siam des relations diplomatiques normales sur la base du traité de 1937 (article 2) et a accepté (article 3), par une dérogation formelle à ce traité, de faire examiner par une Commission de conciliation « les arguments ethniques, géographiques et économiques des parties en faveur de la révision ou de la confirmation des clauses du traité du 3 octobre 1893, de la convention du 13 février 1904 et du traité du 25 mars 1907 maintenue en vigueur par l'article 22 du traité du 7 décembre 1937 ».

Aucune disposition de l'« accord de règlement » ne prévoyait que le rejet par l'une des parties des conclusions de la Commission de conciliation dû entraîner la caducité des articles 1 et 2 de l'accord du 17 novembre 1946.

Le rejet par le Siam des conclusions de la Commission de Washington ne saurait donc, en aucune manière, affecter la validité de l'accord de novembre 1946, et, *a posteriori*, celle du traité de 1937 ; sinon, il faudrait admettre que les rapports diplomatiques entre les deux pays auraient été rompus à la date du 5 novembre 1947 et que la convention de Tokyo régit à nouveau leurs rapports, ce qui serait manifestement absurde.

Sans parler d'un recours du Siam, sur le plan politique, au Conseil de sécurité, un appel du gouvernement de Bangkok à la justice internationale est, en principe, possible sur les décisions d'une Commission de concilia-

[1] Note manuscrite : *Vu par Chauvel.*

[2] Voir *DDF*, 1946-II, nos 234 et 254.

tion. Toutefois, comme l'a signalé M. Gros dans une note du 9 juillet 1947[1], l'accord du 17 novembre 1946 exclut cette instance internationale « car si la constitution et le fonctionnement de la Commission de conciliation sont prévus selon l'acte général, l'appel n'a pas été formellement prévu et il résulte des circonstances de la négociation que cette omission valait exclusion ».

Enfin, les termes des articles 21 et 22 du traité de 1937 excluent la possibilité pour le gouvernement siamois d'avoir recours aux procédures de l'acte général de 1928 (autres que la conciliation) pour l'examen de ses revendications territoriales ; il le peut d'autant moins que le gouvernement français, en adhérant en 1931 à l'acte général de Genève, a « réservé » les différends issus de faits antérieurs à cette dernière date.

En conclusion, la France se trouve actuellement vis-à-vis du Siam dans la même situation qu'après la signature du traité de 1937. Elle bénéficie en outre, aux yeux de l'opinion internationale, des conclusions rendues en sa faveur dans le litige territorial qui l'oppose au Siam par un organisme international : la Commission de conciliation de Washington[2].

(Direction d'Asie-Océanie)

397

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 733. *Belgrade, 10 décembre 1947.*

À une dizaine de jours de distance, le maréchal Tito vient de signer, au nom de la République populaire fédérative de Yougoslavie, les deux traités d'amitié dont la conclusion, faisant suite aux entretiens qu'il avait eus en juillet à Bled, avec le président Dimitrov et la délégation gouvernementale bulgare, en octobre à Belgrade avec M. Dynnies et les dirigeants hongrois, établissent – ou confirment – entre la Yougoslavie d'une part, la Bulgarie et la Hongrie de l'autre, une étroite collaboration politique, militaire, économique et culturelle. La conclusion à très brève échéance, d'un traité du même ordre avec la Roumanie n'est pas douteuse. Ainsi aura été tissé, en moins de deux ans, après le traité soviéto-yougoslave, et avec une diligence qui, en cette fin d'année, semble de la précipitation, le réseau de pactes

[1] Voir le document n° 27 (annexe).

[2] La réponse faite à la Commission de conciliation (lettre de Lacoste au président de la commission le 18 décembre 1947 et non reproduite), réfutait les objections siamoises. Le droit international ne reconnaissait pas aux États le droit d'appliquer le principe du droit des peuples, aux populations d'autres États sauf convention spécifique, ce qui n'était pas le cas. Le deuxième argument selon lequel, les commissaires n'avaient « ni examiné, ni vu les faits par eux-mêmes », n'était pas davantage recevable.

unissant aux autres « démocraties populaires » – Pologne, Tchécoslovaquie, Albanie, Bulgarie, Hongrie –, et demain Roumanie – le plus dynamique des États balkano-danubiens.

Il est à peine besoin de souligner qu'après avoir assuré d'abord ses alliances avec les États slaves qui avaient lutté ou résisté en commun contre les puissances de l'Axe, la Yougoslavie nouvelle s'est appliquée à établir des liens étroits avec celles qui, comme l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie, avaient été, en fait, des satellites de l'Axe. Les changements de régime intervenus dans ces pays, l'avènement des « démocraties populaires » contrôlées ou dirigées par les partis communistes, la distinction volontaire faite par les dirigeants yougoslaves entre peuples et gouvernements, ont, à cet égard, facilité les choses. Les préambules des divers traités conclus par le maréchal Tito tiennent d'ailleurs compte de ces nuances. La confrontation des deux textes récemment signés à Euxinograd et à Budapest en ferait ressortir certaines autres. Ce sont des « aspirations séculaires » qui portent Bulgares et Yougoslaves à un « rapprochement fraternel » et l'on choisit, pour le consacrer, la date du 27 novembre, à laquelle fut, en 1919, signé un traité qui laissait entre les deux peuples rancœurs et défiances. Euxinograd efface Neuilly, tout en rappelant les divisions entretenues par les États occidentaux à la fin de la « guerre impérialiste », parmi les « peuples slaves ». Ceux-ci sont d'ailleurs évoqués dans le traité bulgaro-yougoslave comme principal objectif de l'agression nazie.

La fraternité slave ne jouant point à l'endroit des Hongrois, il n'est question, en ce qui les concerne, que de « relations amicales ». Ils ont, comme « une série de peuples européens » subi les conséquences de l'agression allemande. Ils ont du reste à se faire pardonner, bien plus que les Bulgares, la rudesse de leur occupation en territoire yougoslave. L'humilité dont M. Dynnies a fait preuve, dans tels passages de ses discours, en porte suffisamment témoignage. Mais l'essentiel pour le présent est qu'ils se rangent dans le camp des démocraties populaires, face aux menaces de l'impérialisme. C'est ce que n'a pas manqué de souligner le maréchal Tito.

Au reste, tout ceci n'est que superficielle différence d'atmosphère. Le caractère commun des deux derniers traités conclu par la Yougoslavie est, évidemment, de ne plus réserver, dans leur clause essentielle, le rôle d'agresseur à l'Allemagne ou à un de ses alliés ancien ou nouveau (cas des traités avec la Pologne et avec la Tchécoslovaquie). Si l'on se rapporte encore dans le préambule du traité d'Euxinograd à l'agression allemande, ce n'est plus guère que survivance et clause de style.

En fait, l'agression évoquée dans l'article 3 est celle d'un État tiers, tout comme dans le traité avec l'Albanie, qui est sans doute de tous les pactes conclu jusqu'ici par la Yougoslavie celui dont le traité bulgaro-yougoslave se rapproche le plus. Comme le pacte de Tirana, il est susceptible de jouer à l'égard de la Grèce, et aussi de la Turquie. Il comporte comme lui, non seulement une éventuelle coopération militaire, dont la mise au point doit être dès maintenant assez poussée, mais une très étroite coordination des plans économiques.

Quant au traité avec la Hongrie, il ne pouvait guère éviter de mentionner l'Allemagne comme agresseur éventuel. Cependant son préambule fait non seulement mention, comme celui du traité bulgare, des alliés de l'impérialisme allemand, « sous quelque forme qu'ils se présentent », mais « de tous autres agresseurs ». Et son article 3, sensiblement plus extensif que ne l'étaient les clauses correspondantes des traités conclus avec la Pologne et la Tchécoslovaquie, prévoit l'agression « d'un État tiers ». Il n'est pas douteux, d'après les déclarations faites en Bulgarie par le maréchal Tito que le traité qui sera conclu avec la Roumanie comportera la même clause.

Ainsi vit-on, de pacte en pacte, s'effacer jusqu'à disparaître, la discrimination précise de l'agresseur, et s'affirmer une politique que n'inspirent pas les seuls intérêts de la sécurité ou des rapports de bon voisinage de la Yougoslavie. Elle déplace même l'éventuel dessein de faire pression sur la Grèce par le groupement albano-bulgaro-yougoslave, sur l'Autriche par la conjonction yougoslavo-hongroise. Elle tend à donner au « camp démocratique et anti-impérialiste » évoqué dans le rapport Jdanov et dans la déclaration de Varsovie, une cohésion qui, bien entendu, n'est affirmée aujourd'hui qu'à des fins défensives. Les discours prononcés à Sofia comme à Budapest en ces dernières semaines, les commentaires de la presse bulgare et yougoslave ne laissent guère de doute sur le souci qui l'inspire de faire échec à « l'impérialisme américain ».

Ne comportant – les chefs des deux pays l'ont du moins déclaré à propos du traité bulgaro-yougoslave – « aucune clause secrète », les pactes seront appliqués « dans l'esprit de la Charte des Nations unies ». Si la Bulgarie et la Hongrie ne sont pas encore admises dans cette organisation c'est, – tend à souligner la presse belgradoise –, du fait des « exclusives occidentales ». Quant à la Yougoslavie, la doctrine ici constante est que, depuis 1945, elle n'a cessé de se tenir fermement à côté de l'Union soviétique pour défendre la Charte contre ceux qui en violent scandaleusement les principes.

(Direction d'Europe)

398

M. Payart, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n°736. *Belgrade, 10 décembre 1947.*

Dans les allocutions qu'il a prononcées au cours des réceptions organisées en son honneur par le gouvernement hongrois, le maréchal Tito ne s'est pas borné à adresser à ses hôtes les félicitations et les compliments d'usage ; il a tenu à formuler son opinion sur la question nationale et sur la possibilité

[1] Note manuscrite : *Londres, Washington, Budapest, fait 24.12.1947.*

d'établir des rapports de collaboration et d'amitié entre États dotés de régimes politiques et de systèmes économiques différents. Ces déclarations sont reproduites aujourd'hui par la presse yougoslave qui en souligne l'importance et la signification.

Réfutant les arguments de ceux qui accusent la Yougoslavie d'être devenue le champion d'une politique nationaliste et du panslavisme, le maréchal Tito a déclaré que la signature d'un traité d'amitié et d'assistance mutuelle entre la Hongrie, non slave, et la Yougoslavie prouve que cette dernière ne fonde pas sa politique étrangère sur des considérations ethniques ou étroitement nationalistes. Pour les dirigeants de la Yougoslavie actuelle, le panslavisme est un héritage du tsarisme. Fidèles au lénino-stalinisme, ils ne donnent pas au concept de nationalité le même sens que les « impérialistes bourgeois » :

« Celui qui n'est pas démocrate nous est étranger, qu'il soit slave, hongrois, français, allemand, anglais ou américain » ;

en revanche, « celui qui a fait sienne la juste conception stalinienne de la question nationale est notre frère, notre ami, quelle que soit sa nationalité ».

Il y a dans cette déclaration – certes dictée par des considérations d'opportunité et par la nécessité de justifier l'attitude de la Yougoslavie à l'égard de la Hongrie ennemie –, une indication qui doit être notée. L'espace slave étant organisé, elle semble amorcer un retour, sur le plan de la propagande, aux thèmes de l'internationalisme. Elle est, en tout cas, conforme à la « ligne » actuelle du communisme et adaptée aux conditions de la politique internationale dans le moment présent.

Répondant au président de la République hongroise, le chef du gouvernement yougoslave, examinant les raisons du succès escompté d'une collaboration étroite et profonde entre la Hongrie et la Yougoslavie, succès qui, selon lui, n'est pas douteux en raison de l'identité des régimes et des aspirations des deux pays, a fait la déclaration ci-dessous qui mérite à plus d'un titre d'être relevée :

« J'estime qu'il ne faut pas nourrir beaucoup d'illusions quant à la possibilité de voir régner une compréhension et une amitié profondes entre États ayant des régimes intérieurs différents ».

On opposera sans doute cette phrase aux nombreuses déclarations de Staline touchant la coexistence pacifique d'États communistes et d'États capitalistes. On sera tenté d'y voir, dans la mesure où le maréchal Tito est le porte-parole autorisé de Moscou, le signe précurseur d'un nouveau raidissement de l'attitude soviétique à l'égard des puissances occidentales et des États-Unis.

Il convient toutefois de remarquer que le maréchal Tito a parlé d'amitié profonde là où Staline n'avait fait allusion qu'à des possibilités de coexistence et de coopération. Il y a là une nuance que le chef du gouvernement soviétique a lui-même marquée au cours de son entretien avec M. Harold Stassen, en précisant que des différences de régime ne sont pas essentielles

« dans la mesure où il s'agit de coopération ». On peut donc penser qu'il n'y a pas contradiction réelle entre la position du chef du gouvernement yougoslave et celle, tant de fois précisée, de Staline. On ne doit pas oublier non plus que ce dernier a déclaré à M. Stassen que certaines affirmations d'hostilité à l'égard du monde capitaliste étaient de l'ordre de la propagande et que, lui, Staline, n'était ni un propagandiste, ni un sectaire, mais un réaliste. Peut-être le maréchal Tito, subissant ainsi le sort de bien des propagandistes, sera-t-il un jour désavoué, la conjoncture aidant.

Il n'en est pas moins vrai que sa déclaration, venant au moment où l'attitude communiste se raidit sur le plan international, ne semble pas due au hasard. Elle prépare peut-être un repli encore plus accentué des satellites de l'URSS sur eux-mêmes et sur Moscou. La campagne menée par la presse contre la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne a pris ici depuis quelques jours une violence accrue. Ce matin, le gouvernement yougoslave a dénoncé l'accord conclu avec l'Angleterre sur le rapatriement des ressortissants yougoslaves qui se trouvent dans les zones britanniques d'Allemagne et d'Autriche, accord qui avait été accueilli avec la plus grande satisfaction par Belgrade et qui passait jusqu'ici pour un succès d'autant plus important de la diplomatie yougoslave qu'il n'avait pas obtenu, et de beaucoup, l'approbation de Washington. Cette décision de Belgrade vient à point pour illustrer la position du Maréchal en ce qui concerne les relations entre les démocraties nouvelles et le monde occidental.

(Direction d'Europe)

399

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 3049[2]. *Londres, 11 décembre 1947.*
Réservé. Très secret.

(*Reçu* : le 17, 18 h.)

Au cours d'un dîner à l'ambassade il y a quelques jours, M. Bevin avait déclaré que, à son avis, une recrudescence d'activité révolutionnaire se produirait au mois de mars en Europe. La principale action serait dirigée contre la Grèce, mais il fallait aussi compter avec des troubles en Europe occidentale et le Secrétaire d'État, approuvé par sir Stafford Cripps qui était présent, n'avait pas caché que cette crise pourrait coïncider avec le moment où, en Angleterre, le malaise économique serait le plus aigu et où des troubles ouvriers seraient à craindre.

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Télégramme envoyé en clair par courrier

Le langage de M. Bevin avait été si précis que j'ai demandé à sir Orme Sargent s'il pouvait confidentiellement me faire part des informations qui étaient à la base de l'opinion de son chef. Le Sous-secrétaire d'État permanent m'a catégoriquement répondu qu'à sa connaissance on ne disposait à Londres d'aucune information particulière ; on y a cependant la conviction que l'accalmie qui vient de se produire en France n'est pas définitive et que d'autre part, dès qu'aura été achevée l'évacuation de l'Italie du Nord par les troupes anglo-américaines, c'est-à-dire dans quelques jours, des troubles pourront à tout moment se produire dans la vallée du Pô ; enfin, il est dans la logique des choses qu'au printemps l'activité des guérillas recommence en Grèce avec une intensité accrue.

Sous réserve de ce que pourra me dire M. Bevin lui-même que je compte interroger à ce sujet, la principale indication à retenir de ces propos est donc que les milieux gouvernementaux prévoient que la crise économique inévitable éclatera ici vers le mois de mars et que les difficultés avec lesquelles le gouvernement britannique sera aux prises contribueront à créer une situation que d'autres chercheront à exploiter ailleurs[1].

(Secrétariat général)

400

M. CHARPENTIER, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 3091-3095. *Moscou, 11 décembre 1947, 11 h.*
Réservé. Urgent.

(*Reçu* : le 11, 18 h. 30)

J'ai vivement reproché au lieutenant-colonel Marquié d'avoir donné une conférence de presse sans m'en avoir prévenu, d'avoir fait des déclarations ainsi déplacées et d'avoir soutenu en URSS la thèse soviétique contre celle de son gouvernement en donnant de plus aux Russes des arguments de propagande[3]. Il m'a répondu qu'il croyait de son devoir de Français de dire

[1] Le télégramme réservé n° 3177 du 26 décembre 1947 de Massigli, non reproduit, revenait sur cette information et révélait que le renseignement provenait indirectement des milieux syndicalistes français dont de précédentes indications s'étaient révélées fiables. Il précisait que l'action prévue s'étendrait à l'Angleterre et se produirait au plus tard dans la première semaine de mars, au moment où l'on pensait que serait discuté le plan Marshall au Congrès américain.

[2] Télégramme communiqué à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet, à M. Chauvel et à M. Falaize.

[3] Le télégramme n° 3096 du 11 décembre de Charpentier, non reproduit, relatait les termes de la conférence de presse du lieutenant-colonel Marquié qui rejetait les mesures prises par le gouvernement français dans l'affaire du camp de Beauregard et qui insistait sur la courtoisie et la volonté soviétique de respecter l'accord du 29 juin 1945. Il prenait une position favorable au gouvernement soviétique et dénonçait « un plan général antisoviétique qui se développe à l'échelle

tout haut ce qu'il pensait et d'éviter par son action, même si elle paraissait scandaleuse, la rupture entre la France et l'URSS qui serait une catastrophe. Il ne m'avait pas averti pour ne pas me mettre dans une position fausse et avait pris soin de déclarer qu'il parlait en son nom personnel et qu'il agissait à l'insu de l'ambassade.

Aux journalistes qui m'ont téléphoné pour m'interroger, j'ai déclaré que l'ambassade était entièrement en dehors de cette manifestation déplacée qu'elle désapprouvait entièrement et qui ne représentait nullement le point de vue des autorités françaises.

J'ai toujours défendu le travail accompli par le colonel Marquié sur le plan technique et je persiste à penser qu'il a obtenu par son activité personnelle des résultats appréciables pour le rapatriement[1]. C'est pourquoi je regrette que le chef de la mission française de rapatriement se soit laissé entraîner par ses convictions politiques à des manifestations aussi choquantes.

C'est dans sa chambre, à l'hôtel que le lieutenant-colonel Marquié a donné sa conférence de presse.

D'autre part, j'ai reproché à MM. Cathala et Triomphe d'avoir assisté sans réagir ou sans tout au moins prendre la porte à une conférence de presse où l'attitude du gouvernement français était critiquée. Leur position de fonctionnaires français donnait une tournure officielle à cette manifestation.

Ils m'ont l'un et l'autre répondu que leurs fonctions d'attachés de l'Information les obligeaient à être présents à une telle réunion et qu'ils n'avaient pas eu le temps de m'en prévenir à l'avance.

J'ai fait observer que je leur aurais certainement interdit d'y assister si j'avais été averti en temps utile.

Je demande que ce télégramme ne soit pas communiqué aux services de l'Information.

(Direction d'Europe)

mondiale et dont la France est une des premières victimes ». Il annonçait également la fin de la mission française de rapatriement.

[1] Le télégramme n° 3101 du 11 décembre de Charpentier, non reproduit, signalait que les Soviétiques n'avaient pas l'intention d'interrompre le rapatriement des Français, notamment dans le cas des Alsaciens-Lorrains.

401

M. CHARPENTIER, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3098-3100. *Moscou, 11 décembre 1947, 13 h. 55*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu* : le 11, 16 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme nos 3082 et 3096[2].

Tout bien considéré, je n'ai pas cru devoir publier ce communiqué au sujet de la déclaration du lieutenant-colonel Marquié. En effet il ne peut y avoir aucun doute dans l'esprit des journalistes qui assistaient à la conférence de presse que l'orateur parlait strictement en son nom personnel.

D'autre part, une note aux autorités ou aux journaux soviétiques n'aurait aucune chance d'être reproduite ; elle servirait en outre d'occasion à la presse pour tourner le gouvernement français et l'ambassade en ridicule. Les précédents américains (protestations contre des articles de presse) et britannique (affaire du général Hiton) sont là pour le prouver. D'ailleurs un incident du même ordre s'est produit il y a quelques mois à l'ambassade des États-Unis où l'attaché culturel (...)[3] de Moscou des déclarations à la presse soviétique critiquant vivement le gouvernement américain. Le général Bedell-Smith, fort de sa précédente expérience, s'est abstenu d'agir officiellement.

Dans ces conditions, je pense que ce doit être le service d'information et de presse du Département qui commente s'il le juge utile les déclarations du lieutenant-colonel Marquié.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me donner sur ce point et éventuellement ses instructions[4].

Il convient en tout cas d'éviter de faire du colonel Marquié soit un héros soit un martyr politique. Il n'y a pas de doute que c'est ce qu'il recherche et il ne cache à personne qu'il s'attend à être mis aux arrêts dès son arrivée en France.

En jugeant cette affaire du point de vue étroit que je puis avoir ici, je pense que notre intérêt est d'éviter toute publicité autour de cette affaire. La meilleure preuve est que les Russes en font le plus possible.

(Direction d'Europe)

[1] Télégramme communiqué à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet, à M. Chauvel et à M. Falaize.

[2] Documents non reproduits. Pour le n° 3096, voir la note du n° 400.

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] Le télégramme n° 3044 du 12 décembre de Chauvel approuvait l'attitude de Charpentier de ne pas publier de communiqué (document non reproduit).

402

Note de la Direction des Unions internationales

Mission soviétique de rapatriement

N. *Paris, 11 décembre 1947.*

La mardi 9 décembre sont parties de France 12 personnes appartenant à la mission soviétique de rapatriement parmi lesquelles figurent la femme et les deux enfants du colonel Filatov, ainsi que deux femmes, ce qui réduit le nombre exact des officiers soviétiques ayant quitté Paris à 7. Dans ces conditions, il est conforme à la décision du gouvernement français que le personnel de la mission demeuré à Paris après le 9 décembre soit invité à quitter immédiatement notre territoire.

Or, le ministère de l'Intérieur a acquis la preuve que le Chargé d'affaires de l'URSS a pris les dispositions nécessaires, non seulement pour conserver sur le territoire français 15 officiers et secrétaires de la mission de rapatriement, mais encore pour leur faire effectuer des tâches contraires à l'ordre public.

Dans ces conditions, M. Jules Moch estime qu'il y a lieu d'expulser aujourd'hui même les intéressés. Cette expulsion, sans préavis, lui paraît d'autant plus nécessaire qu'il a acquis la certitude que les intéressés ont reçu d'Abramov des ordres, soit pour se disperser et demeurer secrètement en France, soit pour être abrités au consulat soviétique.

Il est à noter que la totalité de ce personnel est en situation irrégulière en France. En effet, si quelques unes des personnes qui font partie de la mission soviétique et qui sont demeurées en France à ce jour ont obtenu des visas d'entrée qui sont d'ailleurs aujourd'hui périmés, tous, y compris les bénéficiaires de visas d'entrée, ont négligé de demander des cartes d'identité et de se mettre en règle avec la Sûreté au point de vue de leur statut personnel.

(Direction des Affaires administratives et sociales)

403

NOTE DE BIDAULT[1]

N. *Londres, 11 décembre 1947*[2].

L'examen des indications données par le haut-commissaire de France en Indochine sur ses entretiens avec l'ex-empereur Bao Daï et sur les conditions d'un accord avec celui-ci (télégrammes des 6, 7 et 8 novembre)[3] appelle de la part du ministre des Affaires étrangères un certain nombre d'observations.

1) Un Conseil de Cabinet restreint réuni à Paris le 21 octobre, en présence du directeur du Cabinet du haut-commissaire et du chef d'état-major du commandant supérieur avait décidé de la façon la plus nette que des négociations devraient être engagées avec l'ex-empereur pour faire préciser le sens exact qui serait donné au mot indépendance, au cas probable où ce terme devrait être employé dans les accords franco-vietnamiens à signer ultérieurement. Je relève qu'aucune indication ne permet de penser que ces négociations aient eu lieu et qu'il conviendrait, si cette omission est vérifiée d'en faire la sévère observation au haut-commissaire.

2) Le gouvernement se trouve en présence de documents signés par le haut-commissaire et par l'ex-empereur. Malgré les réserves faites par M. Bollaert sur la décision du gouvernement français et le caractère secret du protocole, il est évident que les conditions de l'accord seront rapidement connues et que toute négociation éventuelle avec un autre partenaire ne pourrait se faire sur d'autres bases. Il convient donc que le gouvernement soit mis en mesure d'apprécier aussi exactement que possible la situation actuelle en Indochine et les conséquences de la déclaration qui est demandée à la France. Je crois que le partenaire et le moment sont bien choisis mais il est nécessaire d'en avoir la confirmation par le haut-commissaire qui sera chargé bien entendu, non seulement de signer mais encore d'appliquer les accords franco-vietnamiens.

3) A) Les conditions arrêtées par M. Bollaert et Bao Daï sur un certain nombre de points paraissent satisfaisantes : maintien des intérêts culturels et économiques - union douanière - services communs – règlement financier.

B) En ce qui concerne l'unité du Viêt-Nam, il reste entendu que le gouvernement français ne prend pas position et laisse aux intéressés le soin de décider de leur sort, sous réserve de la protection des minorités ethniques et des personnes ayant manifesté leur attachement à la France (cf. discours de M. Bollaert)[4].

[1] Note manuscrite : *Pour : Auriol, Marie, Bidault. Contre : Schuman, Coste-Floret.*

[2] Bidault est à Londres pour la Conférence des ministres des Affaires étrangères.

[3] Il faut lire décembre 1947. Voir documents n°s 378 et 380.

[4] Voir les documents n°s 102 et 179.

C) Les télégrammes de M. Bollaert ne donnent aucune précision sur les conditions militaires de l'accord. Il n'est donc pas possible de prendre position avant d'en connaître les termes exacts.

D) Par contre trois des clauses arrêtées par le protocole secret appellent des observations particulières.

a) Déclaration indiquant que la France considère Bao Daï comme la seule autorité légitime.

Cette déclaration est certainement nécessaire, mais elle n'est possible que si des organismes à forme démocratique ont proclamé avant nous la légitimité de la position de l'ex-empereur, et ont réclamé son retour. Devant l'opinion française et internationale, ce « paravent » est indispensable ; devant l'opinion vietnamienne, il ne l'est pas moins.

b) Représentation diplomatique.

La représentation spéciale dans le cadre des consulats de France ne crée pas de difficultés.

La nomination de conseiller ou secrétaires d'ambassade vietnamiens et celle d'Indochinois à la tête d'un poste diplomatique soulève par contre le problème délicat de la « citoyenneté d'Union française », problème que ni la constitution, ni les travaux préparatoires n'ont réglé. Dans ces conditions, la nomination de ressortissants d'États associés à des postes réservés par la loi à des citoyens français pose un problème juridique, qui doit être traité dans son ensemble. J'ajoute que sur le plan administratif, la décision de confier un poste diplomatique à une personnalité non européenne – aussi bien choisie soit-elle –, est lourde de responsabilité : secret du chiffre, etc.

E) Reconnaissance de l'indépendance du Viêt-Nam.

J'en arrive au point essentiel.

Ainsi que je l'ai marqué au paragraphe premier de cette note des instructions formelles avaient été données par le gouvernement au haut-commissaire sur ce point. Or il résulte des termes du télégramme n° 50979 que l'indépendance qui serait accordée par le protocole du 7 décembre[1] serait sans autres limites que celle de l'appartenance à l'Union française ; bien plus, celle-ci ne serait proclamée qu'après l'octroi de l'indépendance.

Il s'agit donc d'une indépendance totale. Or ni le Cambodge, ni le Laos n'ont obtenu (ni d'ailleurs demandé) cela. D'autre part les réclamations des partis de l'indépendance marocaine et tunisienne deviendront immédiatement plus vigoureuses et plus acerbes.

4) *Conclusion*.

– M. Bollaert semble avoir dépassé les instructions qui lui avaient été données et, dans son désir légitime d'aboutir avoir accordé à l'ex-empereur des conditions trop favorables[2].

[1] Voir le document et annexes n° 380.

[2] Dans une note du 9 décembre non reproduite, Delavignette, directeur politique du ministère de la France d'outre-mer, avait indiqué que les services de son ministère n'avaient pas été tenus au courant des négociations menées par Bollaert. Il supposait que ces négociations avaient fait l'objet d'une correspondance directe entre le haut-commissaire et le Président du Conseil.

– Il ne paraît toutefois pas possible de rompre les pourparlers avec Bao Daï qui représente la seule valeur à opposer à Hô Chi Minh et pour qui les accords avec la France représentent une fin en soi et non pas un moyen de se débarrasser de l'influence française.

– Il semble donc que le gouvernement puisse autoriser M. Bollaert à signer un accord avec l'ex-empereur Bao Daï sous réserve des modifications indiquées plus haut et notamment de celle intéressant la reconnaissance de l'indépendance ; il faut que celle-ci soit non pas suivie de l'adhésion du Viêt-Nam à l'Union française mais fasse l'objet d'une déclaration unique ou de deux déclarations simultanées ; ainsi l'indépendance totale n'aura pas été accordée.

– Au demeurant ces accords représenteront évidemment un considérable effort français pour rétablir la paix ; ils sont à l'extrême limite des concessions possibles et seront sans doute violemment attaqués à l'Assemblée et dans la presse ; j'insiste donc encore sur la nécessité de modifier dans le sens que j'ai indiqué la notion d'indépendance.

(Direction d'Asie-Océanie)

404

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
AU GÉNÉRAL CATROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. n° 3043. *Paris, 12 décembre 1947.*

En réponse à la note soviétique du 8 décembre, relative au camp de Beauregard[2], j'ai adressé le 11 décembre, la note ci-après à l'ambassade des Soviets :

« Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de se référer à la note de l'ambassade de l'URSS en date du 8 décembre relative au camp de Beauregard.

1) Le camp de Beauregard était depuis sa création, c'est-à-dire fin 1944, administré et contrôlé dans des conditions absolument normales conformément à l'accord franco-soviétique de rapatriement.

2) Le régime de ce camp ne différait en rien de celui auquel sont soumis les camps similaires organisés en URSS.

3) La visite du camp de Beauregard, effectuée par les autorités françaises, ne se justifie en conséquence en aucune façon. À cet égard, la note soviétique affirme qu'aucune activité normale ne pouvait être relevée à l'encontre des personnes déplacées qui s'y trouvaient.

[1] Télégramme signé : *p.o. Bousquet*.

[2] Voir document n° 389.

Les indications de la note soviétique appellent de la part du gouvernement français les réponses suivantes :

1) Le régime du camp de Beauregard était bien, contrairement à l'affirmation soviétique, un régime exceptionnel. En effet, Beauregard se trouvait contrôlé exclusivement par des officiers soviétiques, tant au point de vue de sa garde que de la surveillance des entrées et des sorties et de sa discipline intérieure. La mission française de liaison stationnée à l'extérieur du camp n'y avait accès que pour la fourniture de vivres et de vêtements. Il s'agissait d'une tolérance de fait que le gouvernement français avait cru pouvoir concéder en vue de manifester une particulière bonne volonté à l'égard des autorités soviétiques au moment où s'opéraient des rapatriements massifs de ressortissants soviétiques déplacés du fait des événements de guerre.

Le gouvernement français aurait parfaitement pu, dès la conclusion de l'accord du 29 juin 1945[1], et étant donné les stipulations expresses de cet accord qui confiait le contrôle des camps à l'autorité territoriale, reprendre à l'autorité soviétique le contrôle de Beauregard. Cependant, il ne l'a pas fait pour les raisons indiquées au paragraphe précédent.

2) Il est contraire à la vérité d'affirmer comme le fait la note soviétique que la situation des camps de rassemblement en URSS ait été la même que celle de Beauregard. En effet, l'administration et la gestion des camps en URSS ont depuis le début des opérations de rapatriement (fin 1944), appartenu exclusivement aux autorités de l'URSS. De temps à autre, la mission française de rapatriement a été autorisée à envoyer des représentants dans un camp désigné à l'avance. L'accord du 29 juin 1945 n'a fait qu'entériner le régime existant en URSS et les autorités françaises eussent été parfaitement fondées à invoquer et le texte de l'accord, et la situation des camps en URSS pour placer le camp de Beauregard sous leur contrôle.

3) L'accord du 29 juin 1945, posant le principe de la souveraineté de la puissance territoriale dans les camps installés sur son territoire et Beauregard étant exceptionnellement demeuré sous contrôle exclusivement soviétique, il n'est pas douteux que la puissance territoriale pouvait, à tout moment, y exercer son droit de souveraineté par des visites effectuées en vue de constater la situation du camp. De plus, l'attention des autorités françaises avait été appelée, à plusieurs reprises, sur la présence à Beauregard de personnes, qui, aux termes mêmes de l'accord précité, n'auraient jamais dû s'y trouver. Tel est notamment le cas des enfants Spetchinsky de nationalité française et soustraits, contrairement à la loi française à la garde de leur père. D'autre part, une quarantaine de Françaises et environ 20 Français ont été rassemblés en septembre 1946 dans ce camp où ils n'auraient jamais dû être introduits, le camp étant réservé exclusivement aux personnes déplacées soviétiques. La responsabilité des autorités soviétiques est d'autant plus grave à cet égard que les intéressés ont été acheminés vers l'URSS à l'insu des autorités françaises et sans posséder aucun visa de ces autorités. Dès leur arrivée à Moscou, les

[1] Voir *DDF* 1945-I, n° 469.

Français et Françaises dont il s'agit ont demandé à l'ambassade de France leur rapatriement immédiat. Ils ont, depuis regagné le territoire national.

Les indications qui précèdent suffisent à montrer combien était fondée l'initiative prise par le gouvernement français de procéder à la visite de Beauregard et de placer ce camp dans les conditions exactes prévues par l'accord franco-soviétique du 29 juin 1945.

Le ministère ajoute que, contrairement à l'affirmation de la note soviétique du 8 décembre, la visite de Beauregard a été notifiée officiellement à l'ambassade des Soviets le 14 novembre, à la fois par une note du Département et par une démarche de deux hauts fonctionnaires français auprès de M. Bogomolov.

(Direction des Affaires administratives et sociales)

405

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

L. *Paris, 12 décembre 1947.*

Je voudrais vous dire un mot de nos difficultés présentes avec les Soviets.

Je comprends fort bien votre préoccupation à l'idée que nous ne pouvons justifier aucune des mesures récemment prises en faisant état de documents quelconques. Comme cela a été le cas pour Beauregard, toutes ces opérations ont été faites sur filatures policières et interceptions téléphoniques, toutes choses dont il est difficile de faire état. Et il est bien évident que le ton monte à chaque opération et que nous pouvons nous attendre à des conséquences telles que dénonciation spectaculaire du pacte franco-soviétique, ou rappel de l'ambassadeur ou même, si tel est le jeu de Moscou, rupture.

M. Schuman en a bien eu le sentiment hier et c'est pourquoi il a voulu s'assurer de votre avis avant de confirmer la décision qu'il avait prise d'expulser ce qui restait de la mission soviétique de rapatriement. Pour ma part, comme je vous l'ai dit et comme je le lui ai dit à lui-même, j'estime que le risque existe et des difficultés à justifier notre position à l'intérieur et de graves détériorations des relations entre Paris et Moscou mais ce risque existait dès le premier jour. J'étais à Dublin au moment où s'est produite l'affaire Beauregard mais j'étais à Paris quand le gouvernement a pris la décision d'expulser la mission de rapatriement soviétique. Quand M. Moch est venu en discuter dans le bureau de M. Marie avant d'avoir avec vous cet entretien d'une clarté lumineuse que vous me racontiez l'autre jour, j'ai dit

[1] Lettre adressée à Bidault participant à la conférence de Londres.

à M. Moch et à M. Marie que les conséquences à prévoir de l'expulsion de la mission étaient : 1) l'expulsion de notre propre mission ; 2) les réactions des Alsaciens-Lorrains ; 3) l'arrêt des négociations économiques et 4) des difficultés sur le plan de nos relations diplomatiques avec l'URSS. J'ai dit à M. Moch que notre liberté d'action serait évidemment plus grande si nous avions décidé de rompre avec les Soviets. Il m'a répondu que cette rupture lui paraissait éminemment désirable.

Bien que je n'ai pas eu de détails sur les délibérations gouvernementales relatives à l'objet, j'imagine que M. Marie a, suivant son habitude, indiqué les risques. J'imagine aussi que M. Moch, comme il l'a fait devant moi, a exhibé la nécessité de la sécurité du territoire dont il a la charge pour obtenir des décisions. Le fait est que les décisions ont été prises et que celles qu'il nous reste à prendre ces jours-ci ne sont que les conséquences des premières.

Cela dit, sur un plan plus général, il n'y aurait probablement pas d'inconvénients majeurs à être en pointe dans la guerre blanche avec l'URSS si nous étions assurés de l'échec de la conférence de Londres et par conséquent de l'appui de nos partenaires anglo-saxons. J'avoue que les nouvelles de la conférence m'inquiètent un peu depuis deux jours. Boissier d'une part, Massigli à qui j'ai téléphoné ce matin, d'autre part, me disent que comme nous l'avions d'ailleurs prévu, Molotov prend soin de ne pas offrir d'occasions de rupture et fait un grand effort pour tenir les conversations en vie. Vous m'aviez vous-même signalé que Marshall, face aux Russes, n'avait pas exactement le couteau entre les dents. Si les Américains finissent par avoir l'impression que les Russes sont prêts à de sérieuses concessions pour éviter la rupture, il est à craindre qu'ils ne prolongent l'entretien et ne recherchent un accord fourré. Auquel cas nous serons en porte à faux, avec le risque de voir l'accord se faire sur notre dos et aux dépens, par exemple, de nos thèses sur le fédéralisme.

Si, dans les jours qui viennent, l'orientation apparaissait telle, je verrais intérêt à ce que vous preniez contact avec Molotov pour lui marquer que nous faisons nettement le départ entre la politique intérieure et la politique extérieure ; que nous entendons être maîtres chez nous et éliminer toute intervention étrangère ; mais que, sur le plan des relations internationales nous sommes prêts, comme par le passé, voire davantage s'ils le souhaitent, à coopérer avec les Soviets. C'est un langage que nous avons tenu aux Soviets dans les années qui ont précédé immédiatement la guerre, qu'ils ont fort bien compris et qui s'est traduit, si nos souvenirs sont exacts, par une clause de non-intervention dans le domaine de la politique intérieure.

Il est évident que ni Charpentier à Moscou face à Gousev, ni moi à Paris face à cet Abramov qui ne sait pas un mot de français et qui vient me lire des notes en russe, ne pourrons porter la conversation sur ce terrain. Il faut donc sublimer un peu l'affaire et la porter à Londres où Molotov et vous-même, par la force des choses, êtes en dehors de l'actualité immédiate.

Je vois tout à l'heure Bollaert. Il a dû voir ce matin M. Auriol et M. Schuman. Je compte me borner à l'entendre, mais je fais préparer

à votre intention et à celle de M. Marie une étude sur la question de la représentation extérieure. Je trouve sa formule tout à fait mauvaise. Il me paraît non seulement juridiquement injustifiable mais physiquement irréalisable d'avoir une représentation extérieure en trois couleurs composée d'Asiates, d'Arabes et de Nègres. Il ne faut pas croire que les Philippines ni les Siamois seraient particulièrement enchantés d'accueillir chez eux un ministre de France qui soit annamite. On me signale à l'instant que le nommé Bencheneb, bien que citoyen français, ne jouit pas d'une considération particulière à Djeddah. On lui reproche, me dit-on, d'être médiocre musulman et de ne pas être français. Je crois qu'il faut chercher autre chose et je vais chercher autre chose.

Je vous communique ci-joint en original une lettre du ministre de l'Intérieur transmettant copie d'une lettre de Chataigneau[1]. La communication d'Alger est en elle-même sans intérêt, mais elle attire l'attention sur le fait que le seul Français que je connaisse à être dans ce cas, Chataigneau est resté en bonnes relations avec le major sir Edward Spears.

Je vous communique également la traduction d'un décryptement italien qui vous intéressera sans doute[2]. Je n'ai aucune connaissance d'une note au gouvernement français dans le sens annoncé par l'ambassadeur d'Italie à Washington. M. Marie non plus.

J'ajoute à cet envoi une note DEC sur Bogomolov et nos communistes et une note de Garnier à propos de Grousset et la légation à La Havane[3].

Le cas Grousset est à prendre en considération à propos de la promotion Offroy. Comme vous le constaterez Grousset a été proposé pour une promotion et c'est en fonction de cette promotion qu'il est rappelé à Paris et que La Havane se trouve libéré. Si Offroy lui est substitué, Grousset reste à La Havane et le poste n'est pas libéré, ce qui gêne assez nos combinaisons. Je me demande vraiment si Offroy ne peut pas attendre quelques semaines son grade, étant donné que ce retard ne se traduit pas, contrairement à ce qu'il a tendance à dire, par une perte de rang sur l'annuaire.

J'allais oublier une toute autre chose que M. Marie m'avait demandé de vous dire.

Au cours de sa visite au ministre des Affaires étrangères *ad intérim* M. Foster Dulles a parlé de l'internationalisation de la Ruhr et a fait état d'une conversation avec M. Bevin au cours de laquelle ce dernier lui aurait dit qu'il était personnellement favorable à cet internationalisation, mais que son gouvernement était plus réticent que lui-même et qu'en conséquence il pourrait être utile de le « pousser au derrière » (*sic*) pour obtenir le résultat désiré.

(Secrétariat général)

[1] Document non reproduit.
[2] Document non reproduit.
[3] Document non reproduit.

406

M. NEUVILLE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1199. *Jérusalem, 12 décembre 1947.*

Depuis plusieurs années la Palestine a eu la triste célébrité d'un pays sans cesse troublé. Sur l'échiquier que figure assez bien le baroque dessin des frontières du partage, les pions qui s'opposent ne sont plus tout à fait les mêmes aujourd'hui, mais la lutte est encore chaude.

Les Arabes palestiniens furent pourtant, dans leurs réactions contre le partage, plus lents que leurs frères de l'extérieur. Après Jérusalem, qui ne s'enflamma que trois jours après l'annonce de la décision internationale, la bataille s'étendit à Jaffa-Tel Aviv pour y faire rage pendant plusieurs nuits consécutives, cependant que Caiffa n'était ébranlé que ces jours derniers. Les troubles ont revêtu l'aspect d'attentats isolés ou de démonstrations d'ensemble marquées d'assassinats, d'incendies et de lapidations. J'ai déjà dit au Département la véritable nature de ces troubles au caractère désordonné. L'instinct de pillage, la jalousie et la vengeance populaires y ont certes plus de part que le souci politique. À l'heure actuelle c'est surtout l'insécurité des routes qui frappe. Le trafic y reste fort hasardé, rendu pratiquement impossible à travers les zones arabes pour les camions juifs qui ne circulent qu'en convois. Le ravitaillement des colonies juives éparses est dangereux et même la route de Tel Aviv à Jérusalem n'est pas sûre non plus que les approches du grand aéroport de Lydda. On peut déjà noter dans la raréfaction de certains produits d'ordinaire convoyés par les entreprises juives (mazout, etc.) et le renchérissement général des vivres, une certaine perturbation de l'économie palestinienne.

Ces douze jours enfin n'ont pas coûté moins d'une centaine de vies juives.

Pourtant, les ripostes sionistes ont été jusqu'ici minimes ; les esprits n'ont pas manqué d'en être frappés, dans un pays où la lutte des Juifs contre les Anglais est en quelque sorte jalonnée de coups de force et d'attentats de grande envergure. L'effet produit dans le *Yichouv* par cette quasi inaction a été d'autant plus mauvais que la décision des Nations unies a donné au peuple israélite de la Palestine plus de courage et de confiance en soi.

À l'excuse de la *Haganah* il faut reconnaître que son action, même simplement défensive, a été visiblement compliquée par une hostilité à peine dissimulée des forces britanniques. Durant toute cette semaine les éléments juifs de protection ont été désarmés, et j'ai eu l'occasion de signaler au Département l'attitude équivoque de la police que j'ai pu moi-même constater au cours des troubles qui se sont déroulés à Jérusalem sous les

[1] Document communiqué au Secrétariat des Conférences, à Londres, Le Caire, Beyrouth, Damas, Caiffa, Amman, Washington, Délégation ONU, [Directions] Amérique, Europe, Asie.

fenêtres mêmes de ce consulat général. Jusque dans l'évacuation de Tel Aviv par la police britannique, qui reste néanmoins à Jaffa, on peut remarquer une partialité qui contredit singulièrement les déclarations officielles, soigneusement balancées, de l'autorité mandataire.

En mettant le feu aux poudres par une réaction vive – qui serait à mon sens la seule leçon que puissent comprendre les Arabes –, l'Agence juive craint de voir poser à nouveau l'ensemble du problème palestinien devant l'opinion internationale. C'est l'occasion qu'attendent d'ailleurs les organisations et chancelleries arabes, dont les commentaires sont toujours à cet égard quelque peu en avance sur la situation réelle, aidées d'ailleurs dans le même sens par la presse métropolitaine britannique. De cette retenue juive les journaux satellites de l'Agence sont la vivante image. Alors qu'une seule victime des incidents judéo-britanniques était naguère annoncée dans la *Palestine Post* par une typographie démonstrative, on ne publie plus aujourd'hui que le total des décès juifs, qui sont signalés sous de modestes titres.

Malgré les bruits d'alliance militaire entre l'Irgoun, la *Stern* et la *Haganah* pour la défense du *Yichouv*, l'attitude des organisations terroristes est des plus réservées à l'égard de ceux tenus pour responsables d'une décision à laquelle l'IZL s'est toujours opposé. L'exclusive politique prononcée par l'Agence juive contre les « dissidents », dès l'annonce de la création de l'État juif, a eu sur le terrain de l'action directe des effets sensibles. Même devant le sang versé, l'union est difficile à faire. L'Irgoun, dont la propagande est habile, ne peut d'ailleurs que gagner à cette situation. Il est admis que, sans le terrorisme, l'affaire de Palestine eut sans doute mûri beaucoup moins vite. Il sera bientôt admis que, sans l'Irgoun, le *Yichouv* n'aurait pas été sûr de lui en face des Arabes, et surtout qu'il ne se serait pas senti défendu. Aussi la paternité des plus sérieuses représailles juives a-t-elle été revendiquée aussitôt par leurs auteurs. On conclura facilement : il n'y a que les terroristes pour faire vraiment quelque chose.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir tout récemment de la situation avec Mme Meyerson. L'importance que revêt, sur le plan intérieur, l'impatience croissante du *Yichouv*, le lourd tribut que le peuple juif a dû payer à la victoire, le danger de la popularité des terroristes, l'opportunité enfin de donner aux Arabes le nécessaire coup de caveçon ne lui ont point échappé. « Lorsque nous jugerons la mesure pleine, les Arabes, qui sont prévenus, recevront ce qu'ils méritent ». Quelle n'a pas été pourtant ma surprise en constatant que Mme Meyerson estimait devoir attendre encore… la décision qu'adoptera au Caire la bruyante Ligue arabe, avant de prendre celle de l'Agence juive ! Une telle naïveté déconcerte tandis que le sang est versé et que tout le monde sait plus ou moins ce que la Ligue dira, que les Juifs rétorquent ou non.

On note pourtant depuis hier quelques signes de raffermissement. Ce matin cinq bombes ont été lancées à Jérusalem devant les locaux du journal *Al Wahda* – par parenthèse le plus ignoble contre nous des journaux déjà

bien peu amènes de Palestine –, sans doute à titre d'avertissement. Et la journée, comme je l'ai signalé d'autre part au Département, se solde pour la première fois depuis le début des troubles par un nombre de morts arabes supérieur à celui des pertes juives, marquant ainsi le renversement des activités armées.

La Terre Sainte vit, à l'heure actuelle dans un état de véritable panique. Dans la vieille ville de Jérusalem que les Britanniques ne se sont résignés à patrouiller que depuis un jour, on ne saurait dire qui a le plus peur des Juifs ou des Arabes. Si la ville moderne était hier, du côté juif, d'un aspect presque normal, même la nuit, la zone arabe n'avait que rues désertes et boutiques closes. Jusque dans mon personnel, qui a pourtant comme moi connu les graves troubles de 1929 et 1936, je note un sentiment d'insécurité que je n'avais point encore constaté. Les quartiers arabes se vident des rares Juifs qui y séjournaient encore, et, de leur côté, les Arabes se regroupent aussi.

Le *Palestine Post* a récemment reproduit, pour l'édification de ses lecteurs, deux dépêches fort exagérées relatant les récents incidents de Ramleh, et expédiées de Palestine par des correspondants américains. Il semble en effet que l'opinion internationale ait eu des récents événements de Palestine une image grossie par le goût américain du sensationnel, et sciemment déformés par les agences arabes, tandis que les organes juifs faisaient preuve d'une insolite discrétion. Le consulat général des États-Unis apparaît fort tourmenté des suites d'une décision dont on s'aperçoit aujourd'hui que les conséquences risquent d'être inquiétantes. La presse britannique orchestre avec ampleur les thèmes arabes : nécessité d'attendre, éventualité d'une remise en question de l'affaire, menaces de nature à faire remettre l'arrivée de la commission de l'ONU. Cependant les discussions du Conseil de Tutelle qui doivent doter Jérusalem d'une paix idyllique – propre à l'exaltation, loin de toutes craintes, des sentiments religieux de trois grandes croyances –, n'ont pas fait impression. Elles sont reléguées derrière les alarmantes nouvelles locales. On a peur en Palestine. Et, à l'étranger, il semble surtout qu'on ait peur de la Palestine.

(Direction d'Afrique-Levant)

407

M. WOLFROM, CHARGÉ D'AFFAIRES DE L'AMBASSADE DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 436[2]. *Bruxelles, 13 décembre 1947.*

Les développements qu'a entraînés dans l'opinion la réponse de Léopold III à l'adresse des congressistes du Heysel (mon télégramme n°s 433-34)[3] ont amené le gouvernement à s'expliquer plus tôt qu'il ne le pouvait devant le parlement. Interpellé à ce sujet par le président du groupement politique auquel il appartient, M. Spaak a reconnu qu'aucun rapprochement entre les thèses respectives des socialistes et des catholiques n'était venu diminuer à ce sujet l'antagonisme des partis associés au gouvernement.

La question demeure donc entière. Mais le débat a quand même eu pour résultat de donner au Premier ministre l'occasion de la dépouiller de l'équivoque dont elle demeurait encore entourée et d'en définir publiquement les données avec une parfaite clarté :

La fraction de l'opinion qui est hostile au retour du roi l'est moins pour des considérations touchant à son honneur – car elle serait prête à admettre la bonne foi de ses intentions – que pour des motifs d'ordre constitutionnel : elle n'est pas disposée, en effet, à laver le roi du reproche d'avoir politiquement agi dans un sens opposé aux vues du gouvernement et d'une manière qui s'est révélée contraire aux intérêts nationaux.

Pourtant si M. Spaak a pu regrouper autour de lui sa majorité, il semble bien que ce soit surtout pour des raisons d'opportunité que le PSC ait accepté de voter la confiance. Les chefs catholiques redoutent en effet une dissolution du Parlement qui serait la suite inévitable d'une crise ministérielle et qui les obligerait à renouveler des promesses qu'ils ne peuvent tenir à leurs électeurs dont une fraction importante leur reproche déjà leur manque de fermeté. D'autre part, les léopoldistes eux-mêmes attendent, pour réclamer de nouvelles élections, l'adoption du projet de loi accordant aux femmes le droit de vote ; ils espèrent en effet que le suffrage féminin permettra au PSC de remporter la majorité absolue et, donc, de gouverner seul. Indépendamment de ces préoccupations électorales, les catholiques ne souhaitant pas plus que les socialistes l'ouverture d'une crise propre à engendrer l'agitation sociale. M. Spaak ne me disait-il pas, tout récemment, qu'il se félicitait de voir les choses rentrer dans l'ordre chez nous, l'exemple de ce qui s'y était passé étant singulièrement salutaire au maintien de sa combinaison gouvernementale. Il n'en reste pas moins que le désaccord fondamental sur la question royale entre les deux partis du gouvernement

[1] Note manuscrite : [vu par] *B[arthélémy] G[eorges] É[pinat].*

[2] Télégramme en clair et par courrier.

[3] Document non reproduit.

subsiste et que cette mésentente risque de passer sur le cours des travaux parlementaires au moment où doivent être discutés les projets de réformes de structure auxquels beaucoup de parlementaires catholiques demeurent hostiles.

(Direction d'Europe)

408

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 13 décembre 1947.*
Personnelle.

J'ai reçu par la valise d'hier la lettre que vous m'avez écrite à votre retour de Londres.

Un fait nouveau s'est produit aujourd'hui. Douglas est en effet venu demander que l'on reprenne dès maintenant la conversation sur la Ruhr – à trois. Le ministre s'est déclaré d'accord. Si la conversation se développe, elle ne se limitera évidemment pas à ce sujet. Les Anglais, de leur côté, m'avaient marqué à plusieurs reprises que le temps de causer était à leur avis venu.

Quant au siège des conversations ultérieures, je ne sais quel avis vous donner : Washington a assurément des avantages ; mais nous savons aussi que Washington est paralysé, en ce qui concerne les affaires allemandes, lorsque le général Clay ne s'y trouve pas ; les négociations anglo-américaines sur la bizone qui traînent maintenant depuis près de trois mois en témoignent assez. D'autre part, à cette négociation future les Anglais voudront certainement que sir William Strang participe et c'est d'ailleurs notre intérêt, étant donné ses sentiments personnels, or, après ce long séjour outre-Atlantique qui a mis ses nerfs à une dure épreuve, Strang ne sera certainement pas disposé à faire de nouveau la traversée…

J'ai causé avec Koenig. Il m'a parlé de la fusion avec beaucoup de modération, voire de sagesse. Quant à Filipi, directeur des Affaires économiques à Baden qu'on m'avait représenté comme l'antagoniste par excellence, peu s'en est fallu qu'il ne me dise qu'il fallait à tout prix réaliser l'opération. Je conclu de ces deux symptômes concordants qu'il y a en France un changement de pression barométrique.

(Papiers Massigli)

409

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES POUR LE MINISTRE[1]

N. *Paris, 15 décembre 1947.*

La déclaration et le protocole annexe signés en baie d'Along par M. Bollaert et par S.M. Bao Daï[2] appellent les remarques suivantes :

I) *Déclaration.*

Le paragraphe I comporte simultanément – et c'est là un point essentiel – la reconnaissance, par la France, de l'indépendance du Viêt-Nam, « auquel il appartient de réaliser librement son unité », et l'adhésion du Viêt-Nam à l'Union française, « en qualité d'État associé à la France ».

Le préambule de la Constitution de la République française déclare que « la France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs » ; et que « l'Union française est composée de nations et de peuples … » ; le titre VIII de la Constitution (par. 60) ajoute que l'Union française est formée « d'une part de la République française…, d'autre part des territoires et États associés ». Le mot « indépendance », employé dans la déclaration, ne figure point dans ces textes constitutionnels. Mais on peut penser que son emploi répond à l'esprit d'une Constitution où il est fait mention d'égalité des droits, de nations et d'États. De plus, le sens exact et la portée du mot « indépendance » sont précisés par la phrase suivante, où il est indiqué que « l'indépendance du Viêt-Nam n'a d'autres limites que celles que lui impose son appartenance à l'Union française ».

Les paragraphes 2 et 3 garantissent de façon satisfaisante la protection des droits et intérêts des ressortissants français, la place réservée, par priorité, à nos conseillers et techniciens, et la conclusion ultérieure d'arrangements d'ordre culturel, diplomatique, militaire, économique, financier et technique.

II) *Protocole annexe.*

L'article I a) enferme la notion d'indépendance du Viêt-Nam, comme il a été indiqué plus haut, dans le cadre fixé par l'Union française.

Il semble qu'il convienne, en revanche, d'insister davantage, dans la seconde phrase du même paragraphe, sur la notion de démocratie, en modifiant cette phrase, un peu dépourvue d'accent, de la façon suivante : « La France reconnaît tout statut vietnamien fondé sur le respect et sur l'application des principes démocratiques ».

[1] Note manuscrite : *M. Baeyens.*

[2] Voir le document n° 403.

Nous avons intérêt, en effet, à souligner l'importance que nous attachons à des institutions que les Nations unies tiennent pour essentielles, et sur des notions dont il est bien clair que d'autres territoires placés sous notre autorité ne pourront avant longtemps se prévaloir, vu leur état politique et social.

Le paragraphe b) prévoit les accords spéciaux nécessaires pour assurer la protection des minorités ethniques.

L'article II reprend les termes de l'article 62 de la Constitution sur la mise en commun des moyens dont disposent les membres de l'Union française pour assurer la défense de l'ensemble de l'Union.

Il est à remarquer que le texte de la première phrase de l'article II met en pratique l'égalité des droits qui résulte du premier paragraphe de la déclaration, mais que la deuxième phrase reste, si l'on peut dire, à sens unique, puisqu'elle prévoit expressément « la libre circulation des forces de l'Union française sur le territoire du Viêt-Nam et leur installation dans des bases stratégiques et des garnisons à déterminer d'un commun accord » – sans qu'aucune réciproque soit mentionnée au profit du Viêt-Nam.

L'article III présente une importance considérable. Il traite, en effet, de la représentation extérieure du Viêt-Nam, question qui a constitué jusqu'ici l'une des pierres d'achoppement de toutes les négociations. L'empereur Bao Daï a, lui aussi, particulièrement insisté sur ce point, et M. Bollaert en a fait en plus l'objet d'une déclaration unilatérale, où il mentionne deux propositions qu'il adresse au gouvernement français. Il faut donc examiner ensemble les deux textes, qui, dans leur forme actuelle, tendent à résoudre ainsi le problème :

– dans les pays du Sud-Est asiatique, et dans les provinces chinoises limitrophes, les intérêts du Viêt-Nam seront spécialement représentés dans nos consulats ;

– dans les mêmes pays, désignés d'un commun accord, les représentants diplomatiques de la France seront assistés d'un conseiller ou d'un secrétaire vietnamien ;

– dans un pays du Sud-Est asiatique, un poste diplomatique sera prochainement confié à un ressortissant vietnamien.

La première de ces propositions ne fait aucune difficulté. Elle se borne à confirmer, en l'amplifiant, l'état de choses qui règne, depuis quelques années avant la guerre, dans certains de nos postes en Chine méridionale en particulier (Yunnan-Fou, Long Tcheou notamment).

La seconde, qui apporte une suggestion nouvelle, mérite un plein assentiment. L'importance du commerce indochinois ou des colonies composées de ressortissants vietnamiens dans certaines capitales ou régions étrangères justifie largement la présence de conseillers ou de secrétaires vietnamiens dans quelques-unes de nos missions diplomatiques, existantes ou futures, telles que Nankin, Bangkok, Rangoon ou Manille ; et il n'y aurait que des

avantages à en attacher à des ambassades comme Londres ou Washington, capitales de grandes puissances à intérêts asiatiques. Pour parer au danger d'indiscrétion et pour éviter que ces agents vietnamiens ne se mêlent de politique générale, il suffirait de préciser qu'ils seront spécialement chargés de la défense des intérêts propres du Viêt-Nam.

La troisième proposition, en revanche, présente des inconvénients d'ordre politique et pratique si sérieux qu'il paraît véritablement impossible pour le gouvernement français de l'accepter.

Quiconque a résidé en Extrême-Orient sait que placer un Asiatique à la tête d'une légation de France serait déconsidérer à la fois la mission et son chef. L'expérience a prouvé que les évêques chinois substitués aux évêques missionnaires européens ne jouissent d'aucun prestige auprès de leurs ouailles, et que notre représentant à Djeddah, malgré son mérite personnel, ne parvient pas à s'acquitter de sa tâche aussi bien que le pourrait un Français de France. Des États tels que la Birmanie, le Siam ou les Philippines, bien loin de se sentir flattés de voir désigner un de leurs frères de race pour représenter la France auprès d'eux, y verraient au contraire une marque de dédain, et tiendraient toujours le personnage pour indigne de crédit, si ce n'est même pour suspect.

Mais il n'en reste pas moins que la suggestion de M. Bollaert comporte une intention positive qu'il convient de retenir. Elle a pour but de donner à l'empereur Bao Daï, sur un point particulièrement sensible, une satisfaction « de face », justifiée par ses concessions sur d'autres terrains, et surtout par l'abandon du droit de légation actif et passif qui figurait au premier plan de ses revendications.

Or il est clair qu'une entente avec l'empereur constitue actuellement notre unique chance sérieuse de rétablir la paix en Indochine et de mettre fin à un conflit aussi coûteux qu'impossible à résoudre par la seule force des armes.

L'on est donc conduit à penser que notre intérêt ben entendu nous commande de faciliter la position de Bao Daï, et de rechercher pour lui des satisfactions « de face » qui présentent pour nous de moindres inconvénients.

Inévitablement, la paix avec le Viêt-Nam posera, dans un délai rapproché, la question de son admission au sein des Nations unies. Dès lors, pourquoi ne pas prendre le taureau par les cornes ; et, nous faisant un mérite de ce que nous ne pourrons empêcher, pourquoi ne pas insérer dans le protocole lui-même, la première suggestion, légèrement modifiée (...)[1] et, sous réserve de conditions préalables, des assurances relatives à l'entrée future du Viêt-Nam dans l'ONU, comme à la représentation propre qui en découlera fatalement ?

Dans cette hypothèse, l'article III pourrait avoir la rédaction suivante :

[1] Passage illisible.

« III) Le Viêt-Nam reconnaît la nécessité d'une diplomatie unique, commune à l'Union française, dont la direction est assurée par le gouvernement de la République.

Dès que l'organisation démocratique du Viêt-Nam lui permettra de remplir les obligations prévues par la Charte, le gouvernement de la République proposera l'admission du Viêt-Nam au sein de l'Organisation des Nations unies.

Ultérieurement, le gouvernement de la République s'engage à reconnaître le droit pour le gouvernement du Viêt-Nam de créer dans certains pays une représentation propre, suivant les modalités d'un accord préalable dans chaque cas d'espèce.

Dès maintenant, et afin de faciliter la formation des cadres nécessaires à cet effet, le gouvernement français admettra à l'École nationale d'administration un certain nombre de ressortissants vietnamiens.

Dans les consulats de France, chargés des intérêts de l'Union française, les intérêts du Viêt-Nam seront spécialement représentés dans les pays du Sud-Est asiatique et dans les provinces chinoises du Kouang Si, du Kouang Toung et du Yunnan.

Dans certains pays qui seront désignés d'un commun accord, et plus particulièrement dans ceux du Sud-Est asiatique, les représentants diplomatiques français seront assistés d'un conseiller ou d'un secrétaire vietnamien ».

Ainsi amplifié, l'article III :

facilite à l'empereur Bao Daï la réussite de son action ;

réserve au gouvernement de la République le droit de direction diplomatique qui lui est indispensable pour coordonner la défense des intérêts de l'Union française ;

évite de fixer aucun terme à l'entrée du Viêt-Nam dans l'ONU et insiste –ce qui a son importance au regard d'autres territoires soumis à notre influence –, sur la nécessité préalable d'une organisation démocratique ;

s'abstient de préciser le caractère, diplomatique ou consulaire, de la représentation propre que pourra posséder un jour le Viêt-Nam, et la date à laquelle il en disposera éventuellement, dans des cas d'espèce.

Il faut remarquer, au surplus :

que, si le Viêt-Nam voulait nous déborder et se livrer à certaines manœuvres pour hâter son admission au sein de l'ONU sur la proposition d'une autre puissance que la France, le gouvernement de la République pourrait toujours s'y opposer en usant de son droit de veto ;

que l'appartenance à l'ONU n'entraîne pas nécessairement, vis-à-vis des autres membres, l'obligation d'envoyer ou d'accueillir des missions diplomatiques, ainsi que suffit à le prouver l'exemple de l'Ukraine et de la Biélorussie.

Enfin, l'aspect positif du projet est de nature à en rendre l'approbation plus aisée par l'opinion internationale, et à nous éviter, quand nous proposerons l'admission du Viêt-Nam à l'ONU, des critiques comme celles

dont, par exemple, l'URSS a pris prétexte pour s'opposer à l'entrée de la Transjordanie, qualifiée d'État vassal à cause d'un statut et d'un traité trop favorable aux intérêts du Royaume-Uni.

Les clauses (douanières, financières, monétaires, etc.) prévues à l'article IV paraissent tout à fait satisfaisantes. De même, les services communs aux différents États d'Indochine, mentionnés au paragraphe 4, et placés sous l'autorité du haut-commissaire de France (conviendrait-il, comme semble vouloir le faire le Royaume-Uni en Birmanie, de le qualifier d'ambassadeur ?) nous assurent le contrôle des activités économiques essentielles du pays.

L'article V (relations culturelles, législation du travail, etc.) n'est pas moins satisfaisant. Il y aurait lieu, au dernier paragraphe, pour éviter de mettre la France inutilement en avant, d'établir le texte ainsi :

« La priorité accordée aux ressortissants de l'Union française ne cessera de jouer qu'au cas d'impossibilité pour l'Union (et non pour la France) de fournir le personnel demandé ».

De même, puisque les Français sont de droit ressortissants de l'Union française, l'article VI et dernier pourrait être ainsi modifié :

« Les ressortissants de l'Union française (et non les Français) et les étrangers autres que les Vietnamiens seront jugés par des juridictions dont l'organisation et la compétence feront l'objet d'un accord particulier ».

Dans leur ensemble, les accords signés dans la baie d'Along assurent la pleine sauvegarde des intérêts français. À cet égard, leur texte complet laisse une impression bien plus satisfaisante que ne le donnaient à espérer les résumés télégraphiques d'abord envoyés par M. Bollaert, et leur étude dissipe certaines appréhensions de la première heure. On peut même se demander, dans ces conditions, si l'accord sera ratifié par cette partie de l'opinion indochinoise qui reste groupée autour de Hô Chi Minh.

Il y a là une raison de plus pour nous engager dans la voie indiquée plus haut. Que nous le voulions ou non, la question de l'admission du Viêt-Nam à l'ONU se posera bientôt. Nous avons vu récemment, à la première session du Conseil économique et social, une majorité se prononcer en faveur de la présence de la République indonésienne à la conférence du commerce et de l'emploi de La Havane, bien que cette république ne fasse pas partie de l'ONU et bien que les Pays-Bas, puissance associée, appuyée par la France et le Royaume-Uni, s'y fussent opposés. Cet exemple souligne les dangers auxquels nous sommes exposés. Plutôt que de courir le risque de voir le Viêt-Nam siéger un jour à l'ONU sans nous, ou malgré nous, et peut-être contre nous, et d'avoir à user seuls de notre droit de vote dans les conditions les plus fâcheuses, il vaut mieux prendre en temps voulu l'initiative de l'y introduire, à notre heure – surtout si une telle attitude de notre part facilite l'adoption d'un accord général aussi favorable à nos intérêts.

(Direction d'Asie-Océanie)

410

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3850-3853.
Urgent.

Washington, 16 décembre 1947, 21 h. 30

(*Reçu* : le 17, 9 h. 30)

Les milieux politiques américains n'escomptaient pas le succès de la conférence des ministres des Affaires étrangères mais ils savaient que M. Marshall était parti pour Londres avec l'intention d'éviter dans toute la mesure du possible une rupture brutale. Le brusque ajournement *sine die* de la conférence et le fait que le Secrétaire d'État n'ait pas hésité à en assumer la responsabilité ont causé ici une certaine sensation. Les journaux écrivent d'ailleurs que bien qu'aucune date n'ait été fixée pour une nouvelle réunion, il n'est pas exclu que le Conseil tienne une nouvelle conférence dans les mois qui viennent. L'avis est cependant unanime que les puissances occidentales ne peuvent pas attendre jusque là pour permettre de l'ordre dans la situation de l'Allemagne occidentale. On souligne que l'attitude de la délégation russe à la conférence a servi à rapprocher la France et les puissances anglo-saxonnes en faisant ressortir l'identité de leurs réactions en face de l'action soviétique. Enfin les attaques russes contre le plan Marshall sur d'autres théâtres ont renforcé la conviction de la nécessité de rebâtir l'Europe de l'Ouest et pour cela de régler le problème de l'Allemagne occidentale. On s'attend aujourd'hui à Washington à ce que des échanges de vues généraux sur ce problème aient lieu à brève échéance entre les trois puissances pour ouvrir la voie à des négociations qui auraient lieu un peu plus tard concernant la constitution de la trizone. On ne se fait d'ailleurs pas d'illusion sur la difficulté de mettre en harmonie les vues françaises, britanniques et américaines sur le statut politique de l'Allemagne occidentale mais le réel désir d'aboutir que l'on constate ici et le sentiment de la communauté de vues dont l'opposition soviétique à Londres a donné conscience, créent à n'en pas douter une atmosphère favorable. Les déclarations que va faire à son retour le Secrétaire d'État sont attendues avec le plus vif intérêt, étant considérées comme devant déterminer le cours à venir de la politique américaine et particulièrement la ligne de conduite que suivront en Allemagne les États-Unis.

(Direction d'Amérique)

411

NOTE DU DÉPARTEMENT

Conversation avec M. Bollaert le 16 décembre 1947

N.[1] *Paris, 16 décembre 1947.*

M. Bollaert m'a donné l'impression d'un homme parfaitement heureux. Il est très satisfait de la négociation qu'il a menée, augure bien des suites qu'elle doit avoir, et à part la situation en Cochinchine ne voit guère de points noirs dans l'horizon indochinois. Il considère que notre politique a réussi puisque nous demeurons en Indochine alors que les Anglais ont dû quitter les Indes, et que le retour de Bao Daï et l'entrée du Viêt-Nam dans l'Union française doivent avoir un retentissement considérable non seulement en Asie mais dans le monde entier.

Il espère que rien ne sera changé au texte du protocole signé car toute demande d'ajustement de notre part permettrait à Bao Daï de rouvrir le débat et de demander à son tour des modifications. Ceci amènerait des marchandages qu'il nous serait difficile d'accorder. Il estime d'ailleurs que Bao Daï ne tient pas tellement à régner et serait disposé dans un délai plus ou moins long à abdiquer en faveur de son fils. Ceci peut plus tard créer des complications, l'enfant étant élevé dans la religion catholique. M. Bollaert va faire auprès de l'impératrice une démarche pour l'amener à rentrer en Indochine où elle pourra exercer une influence salutaire sur son mari. Celui-ci est actuellement à Hong Kong aux mains d'une maîtresse chinoise que M. Bollaert soupçonne d'être un agent américain et d'être à l'origine des renseignements qui m'ont été transmis le 12 décembre par M. Boswell.

M. Bollaert se félicite de l'attitude du gouvernement siamois qui désarme les Issaraks sur la frontière cambodgienne et de T.V. Soong qui fait désarmer les Vietnamiens sur la frontière chinoise. Il estime pouvoir pacifier, en confiant l'affaire aux partisans de Bao Daï, les provinces du Nord et de regrouper ainsi le corps expéditionnaire pour une opération en Cochinchine où la situation est plus confuse. Il compte cependant réussir et pouvoir envoyer en France l'an prochain 50 000 hommes.

M. Bollaert serait heureux d'avoir auprès de lui un délégué nommé par le Département. Il aurait désiré voir ce poste confié à M. Lacoste. En tous cas, comme il compte quitter l'Indochine dans quelques mois, le haut-commissaire souhaiterait mettre en place le délégué avant son départ.

En ce qui concerne la représentation diplomatique du Viêt-Nam, M. Bollaert convient qu'il serait peut-être difficile de nommer un Vietnamien dans une nation de race similaire : « Pas de ton sur ton », mais

[1] Le rédacteur de cette note est sans doute Jacques Baeyens.

il voit fort bien un ministre de France vietnamien à Manille et trouve que cette solution serait élégante vis-à-vis des États-Unis. Il prétend que le dit ministre serait tellement fier de représenter non seulement son pays mais la République française qu'il se montrerait « plus royaliste que le roi ».

M. Bollaert compte proposer au Parlement une loi modifiant le statut colonial de la Cochinchine. Cette loi serait une première étape permettant de rattacher cette province au gouvernement fédéral que dirigera la couronne d'Annam.

(Direction d'Asie-Océanie)

412

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À PARIS.

T.[1] *Londres, 17 décembre 1947.*
Réservé. Priorité absolue.

M. Marshall, accompagné de M. Douglas, est venu me voir cet après-midi. Le Secrétaire d'État américain propose, au lendemain de l'échec de la conférence de Londres, un plan précis d'action. Ce plan s'étendrait à la fois à la solution des problèmes techniques immédiats résultant des circonstances nouvelles et à l'étude des problèmes politiques fondamentaux.

M. Marshall suggère d'abord que nos représentants à Berlin sous l'autorité des commandants en chef examinent les points suivants :

1) Les représentants français seraient invités à faire une analyse critique des mesures par les autorités américaines et britanniques en vue de la constitution de la bizone. En même temps les délégués français pourraient faire connaître comment, à leur point de vue, l'organisation d'une zone fusionnée devrait être conçue, et sans que cela implique aucune décision en ce qui concerne la fusion.

2) Les représentants français étudieraient avec leurs collègues américains et britanniques les dispositions qui pourraient être mises en vigueur dans la zone française pour rendre nos politiques « parallèles ». Une pareille action, a souligné le Secrétaire d'État, pourrait simplifier les opérations de la fusion le jour où celle-ci serait décidée.

3) Les commandants en chef anglais et américain vont immédiatement proposer l'application de la réforme monétaire. Théoriquement tout au moins les Soviets pourraient accepter cette proposition, même dans la situation politique actuelle. Si, comme il est probable, ils la rejettent, l'offre sera faite au commandant en chef français.

[1] Télégramme non numéroté.

4) M. Marshall souhaite que nos représentants étudient les moyens de faciliter les échanges d'hommes et de marchandises entre les zones occidentales sans modifier leur situation politique présente.

5) Il est urgent de réaliser un accord sur les règlements financiers entre la Sarre et l'Allemagne. Le problème du charbon sarrois doit également faire l'objet de négociations immédiates, étant entendu qu'il apparaîtra à la France de faire prévaloir au sein d'ECO[1] les solutions sur lesquelles nos experts ont déjà réalisé l'accord à Berlin.

J'ai déjà indiqué à cet égard que, conformément à l'échange de lettres de Moscou, la notification à ECO devrait être tripartite.

6) Si, comme il faut l'espérer, le Congrès vote les fonds prévus pour assurer les dépenses en dollars des zones occidentales, conformément au plan d'aide à l'Europe, M. Marshall souhaite que les crédits ainsi obtenus contribuent largement dans les trois zones au rétablissement des échanges entre l'Allemagne de l'Ouest et ses voisins.

À côté de ces problèmes qui présentent un caractère d'urgence, il faut songer à aborder les questions politiques à plus long terme. Avant tout M. Marshall désirerait que soit étudié le régime futur de la Ruhr. Il comprend qu'il s'agit là pour les Français du problème-clé. C'est à Londres, à son avis là où nous aurons à vaincre les difficultés provenant de l'attitude britannique, que devraient avoir lieu les pourparlers nécessaires entre les trois puissances. Le Secrétaire d'État américain est heureux de constater qu'un accord est intervenu entre les États-Unis et la Grande-Bretagne sur l'exploitation des mines de la Ruhr pendant la période actuelle d'occupation. Il a fallu pour en arriver là vaincre les susceptibilités anglaises et faire admettre que les méthodes employées jusqu'à ce jour n'étaient pas les meilleures possibles pour accroître la production. Maintenant, le gouvernement des États-Unis en tenant compte du légitime souci de sécurité qui inspire la politique de la France désire une solution permettant d'écarter pour l'avenir les craintes que fait naître la concentration dans le territoire de la Ruhr de vastes ressources utilisables par les Allemands.

M. Marshall ajoute qu'en fait on voudra bien comprendre en France que le vrai danger aujourd'hui est de voir les Russes tenter d'utiliser contre nous la force germanique et les Allemands essayer, de leur côté, de se servir des Russes pour atteindre leurs propres buts. Il appartient aux puissances occidentales d'allier leurs efforts afin d'écarter la menace d'un pareil jeu. La conférence projetée sur la Ruhr devrait commencer à Londres entre le 15 et le 31 janvier.

J'ai indiqué au Secrétaire d'État qu'à mon avis il paraissait difficile de ne pas reconnaître la liaison existant entre la solution des problèmes immédiats et celle des problèmes à long terme. Du succès des conversations de Londres pourra dépendre le succès des conversations de Berlin et réciproquement.

[1] ECO : *European Coal Organization.*

M. Marshall a insisté vivement alors sur le fait qu'il ne s'agissait nullement à Berlin de prendre des décisions politiques mais simplement de résoudre les difficultés quotidiennes issues de la situation nouvelle créée par l'échec de la conférence de Londres, et de préparer l'avenir. En particulier, il a souligné que la question de la fusion des trois zones n'avait pas à être évoquée à Berlin. Il comprend la position française telle que je l'ai exposée et d'après laquelle le problème de la fusion ne pourrait être traité isolément de l'ensemble des autres problèmes qui se posent à l'occasion du règlement allemand.

Sur ce point, la réponse du Secrétaire d'État a été absolument nette : j'estime donc que l'attitude américaine et la proposition qui nous est faite aujourd'hui répondent à nos intérêts. C'est le Secrétaire d'État lui-même, et sans que j'aie eu à le lui demander, qui a inclus dans la liste des questions à résoudre sans délai les règlements sarrois auxquels nous attachons tant d'importance.

Aussi ai-je indiqué à M. Marshall que nous allions réfléchir au programme projeté, mais que dès maintenant je pensais pouvoir lui dire que nous répondrions affirmativement à son offre. J'ignore cependant quelle sera la réaction de M. Bevin.

À aucun moment, au cours d'un entretien qui fut très confiant, M. Marshall n'a usé d'aucun moyen de discussion qui comportât une tentative de nous influencer.

(Secrétariat général)

413

M. Sergent, Attaché financier auprès de l'Ambassade de France à Londres,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres.

N. *Londres, 17 décembre 1947.*

M. L. Wilkinson, chef de la division de l'Économie de l'élément américain en Allemagne, rentré hier de Washington, est venu m'entretenir des problèmes allemands, et plus particulièrement de celui de la « Trizone ».

1) *Trizone.*

Il n'est pas dans ses intentions de presser les choses ; cependant, si la France désire coopérer avec la « Bizone », il est décidé à faciliter tous les accords trizonaux qui pourront souligner l'esprit de coopération qu'il espère voir se développer entre les puissances occidentales.

M. Wilkinson croit que, du point de vue de l'organisation politique, les vues françaises et américaines sont très proches les unes des autres ; il craint

les difficultés d'ordre technique ; pour sa part, il aura la tâche délicate d'évaluer « le prix auquel il devra racheter notre passif ». Sa tendance personnelle est de mener sévèrement la discussion, si elle a lieu, sauf prescriptions contraires des éléments francophiles du *State Department* et des ambassades des États-Unis en Europe.

Il espère qu'à l'occasion de notre participation à la « Trizone » nous ne soulèverons pas de nouveau le problème des exportations de charbon, qu'il considère comme réglé, dans le proche avenir, par le projet de communiqué élaboré à Berlin en septembre.

2) *Principaux problèmes, tels qu'on les voit aux États-Unis.*

i. *Organisation bi ou trizonale.* Le dispositif actuel des administrations allemandes et du contrôle allié devra subir en tout état de cause des modifications. Le problème est un des plus complexes qui se posent aux puissances occidentales ; notre participation ne contribuera pas à le simplifier.

ii. *Organisation politique de l'Allemagne occidentale :* une proche nécessité.

iii. *Réforme monétaire :* à entreprendre sans délai ; notre participation pose tout le problème de la « Trizone ».

iv. *Réparations à l'URSS et à la Pologne.* Le gouvernement américain se demande s'il va continuer les livraisons au titre de ces réparations.

L'étude de ces problèmes sera poussée très activement quelle que soit l'attitude des Russes. Ces derniers se montreront vraisemblablement désireux d'un rapprochement ; leurs concessions éventuelles ne devront pas être prises en considération pendant toute la période d'organisation.

3) *Problème de Berlin.*

M. Wilkinson ne pense pas que les Soviets cherchent dès maintenant de créer des difficultés aux Alliés occidentaux à Berlin. Le cas échéant, il sera nécessaire d'alléger l'élément américain. Tout est déjà prévu pour assurer la subsistance et la vie matérielle de ce dernier. Les groupes électrogènes sont en place ; des vivres et du charbon pourront être apportés par avion. Seule une action militaire pourrait chasser les Américains de Berlin, mais un tel geste ne paraît concevable que si les Russes sont décidés à occuper l'Europe entière.

4) *Relations avec la zone soviétique.*

M. Koval, chef de l'Économie de la zone soviétique, a pressenti M. Wilkinson voici plus de trois mois, en vue de l'amplification des échanges commerciaux entre la zone soviétique et la « bizone ». Les Américains sont très disposés à développer ce commerce, indépendamment de la situation politique.

5) *Discussion entre Américains et Britanniques.*

M. Wilkinson a participé à toutes les négociations de Washington, sur laquelle il s'est montré fort discret au cours de notre entretien. Il a seulement fait allusion à sa difficulté et à ses péripéties ; il croit que l'aboutissement est proche, sauf complications de la dernière heure.

J'ai déclaré à M. L. Wilkinson que nous ne serions vraisemblablement pas opposés à une publication prochaine du communiqué relatif au charbon. Je lui ai indiqué en outre qu'aucune décision ne semblait prise du côté français, en ce qui concerne une organisation « trizonale », mais que des conversations devraient probablement avoir lieu au sujet de la réforme monétaire, l'avenir seul devant montrer si notre gouvernement est désireux d'aller plus loin.

(Direction d'Europe)

414

COMPTE RENDU DES CONVERSATIONS FRANCO-ANGLAISES

Réunion du 17 décembre 1947 entre M. Bevin et M. Bidault au Foreign Office à 10 h. 15[1]

C.R. *Londres, 17 décembre 1947.*

Très secret.

M. Bidault indique avoir rencontré la veille au soir M. Marshall et l'avoir trouvé, ainsi que sa délégation, dans un état de grande perplexité sur la situation qui résulte de la rupture de la récente session du Conseil des ministres des Affaires étrangères[2]. M. Marshall, Secrétaire d'État américain semble éprouver une très vive crainte de la propagande soviétique bien que du côté français on lui ait indiqué, qu'à l'heure actuelle, elle avait perdu de son mordant. M. Marshall n'a pas été en mesure de fournir de très grandes précisions, que ce soit en ce qui concerne le moyen de coordonner les idées des trois alliés occidentaux ou les grandes lignes de la politique. De même, l'ambassadeur des États-Unis n'avait pas été en état de fixer une réunion, probablement parce que la délégation américaine n'avait pas d'idées précises. Bien que la situation telle qu'elle résulte aujourd'hui et qui avait d'ailleurs été prévue, fut maintenant mise en évidence, les Américains semblent être plutôt accablés par les résultats de leur propre action.

[1] Il existe une autre version de ce compte rendu intitulé : « *dépêche n° 2999 de M. Massigli du 30 décembre 1947* ». Bidault s'était rendu tôt le matin au *Foreign Office* pour faire ses adieux. Cette visite fournit l'occasion d'une conversation sur la situation résultant de la rupture du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

[2] Voir document n° 412.

Le gouvernement français, en ce qui le concerne, est prêt à pousser aussi loin que possible l'étude des questions pendantes, pourvu que ceci soit fait d'accord entre les trois gouvernements et que les Français ne soient pas laissés isolés. Sous cette réserve, le représentant français est disposé à parler de toutes les questions.

M. Bevin reconnaît que, lui également, a été pris par surprise lorsque M. Marshall a proposé sa résolution d'ajournement. Cette initiative était attendue, mais on pouvait penser qu'elle aurait eu une forme moins brutale. Cette évolution a, d'une façon générale, été favorablement accueillie en Grande-Bretagne où on avait le sentiment que la rupture était inévitable et que les débats du Conseil des ministres des Affaires étrangères étaient une comédie.

M. Bidault partage ces vues tout en ne s'expliquant pas pourquoi M. Marshall, qui avait jusque là fait preuve d'une grande patience, l'avait soudainement perdue. Du côté français, la récente évolution de la situation ne provoque pas de surprise et l'opinion française sera vraisemblablement satisfaite de voir que le Conseil des ministres des Affaires étrangères cesse de se rendre ridicule dans des discussions byzantines.

M. Bevin indique que l'on doit maintenant étudier le programme des travaux futurs : les Américains sont des gens à se préoccuper des questions financières à cause de leurs craintes du Congrès ; c'est ainsi qu'ils ont provoqué un grand retard en faisant traîner pendant dix semaines les négociations en cours à Washington sur la fusion des zones. Si les Américains sont prêts à prendre les mesures qui leur conviennent en Europe, il est indispensable pour les Français, comme pour les Britanniques, de les conseiller tout en leur laissant croire et même dire que ce sont eux qui agissent.

M. Bidault est d'accord.

M. Bevin ajoute que, grâce à son intervention, les commandants en chef anglais et américains doivent se réunir ce jour. L'essentiel est, tout d'abord, d'agir avec la plus grande énergie pour augmenter la production des zones, sans dépasser naturellement la limite fixée par les Alliés. Ceci mettrait les Alliés en mesure de résoudre le problème difficile de la balance des paiements en Allemagne. Du côté anglais, on avait déjà discuté avec les Français du problème des trois zones. Mais cette affaire doit être examinée avec le plus grand soin de façon à éviter de créer une situation susceptible d'entraîner des conséquences défavorables aux intérêts des puissances occidentales. Il serait donc nécessaire de discuter avec les Américains des garanties que ces derniers seraient prêts à offrir à l'Europe, étant donné, qu'après tout, ils étaient responsables de la situation présente de ce continent.

Le mieux serait d'étudier ces problèmes tout d'abord à l'échelon administratif, sans qu'il soit d'ailleurs besoin d'établir, à l'avance, un ordre du jour : tous les aspects du problème pourraient être passés en revue rapidement. Ceci fait, les Alliés pourraient se rendre compte clairement du point où ils en sont et de la ligne de conduite à adopter. On devrait éviter, autant que

possible, de donner aux Russes des arguments sous forme de slogans ou de plans dont ils pourraient se prévaloir contre les puissances occidentales.

C'est ce programme que le Secrétaire d'État au *Foreign Office* se propose de suggérer à M. Marshall au cours de la conversation qui se tiendra cet après-midi entre les deux ministres des Affaires étrangères[1]. La méthode de travail à suivre devrait être, en fait, analogue à celle qui a été utilisée lors des conversations concernant le plan Marshall.

M. Bidault approuve ce programme tout en insistant sur la nécessité de faire figurer à la discussion tous les aspects que comporte le problème allemand, étant donné que le gouvernement français ne peut manifestement pas accepter d'examiner seulement le problème de la fusion des trois zones.

M. Bevin rassure son collègue français en lui indiquant que tout serait discuté, y compris naturellement la Sarre et le problème des frontières. Toutefois, avant de parvenir à des conclusions définitives, le ministre britannique a l'attention d'adresser un rapport au Cabinet qui étudierait alors la question rapidement. Rien ne doit être précipité et l'on ne doit pas prendre de décisions hâtives, tous les aspects du problème doivent avoir été approfondis avec soin ; une fois que les Alliés auront pris parti, ils devront agir avec résolution. Le résultat qui compte est de savoir où doit résider la puissance en Allemagne et en Europe.

Selon les renseignements dont on dispose en Angleterre M. Molotov s'attendait à ce que la récente session du Conseil des ministres des Affaires étrangères se termine comme elle l'a fait, mais il n'aurait pour autant souhaité une telle issue. Il pensait que le moment crucial pour l'Europe serait le printemps prochain. Les Alliés doivent s'y préparer sans retard par un travail acharné à l'échelon administratif.

M. Bidault se rallie aux idées exprimées par le Secrétaire d'État, pourvu que les problèmes soient examinés ouvertement et librement et non plus selon la méthode bureaucratique du Conseil des ministres des Affaires étrangères. En ce qui concerne le printemps, la position et l'attitude américaine sont très regrettables ; il est à craindre, en effet, que les Soviétiques ne reprennent l'initiative et que des troubles intérieurs ainsi que des dissensions diplomatiques ne renaissent bientôt. En ce qui concerne la France, des troubles intérieurs ne sont pas à craindre, mais on peut envisager comme possible que la tension diplomatique franco-soviétique aboutisse au rappel des ambassadeurs. D'autre part, il est à prévoir que la prochaine étape du

[1] Le compte rendu de l'entretien Bevin-Marshall (non publié), concernant la politique à adopter à l'égard de l'Allemagne, revient sur ces différentes questions. Bevin y développe son idée d'un « système démocratique occidental » comprenant les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et les Dominions, qu'il définit non pas comme une nouvelle alliance formelle mais comme « une sorte de fédération spirituelle de l'Occident », dans le but d'assurer une meilleure sécurité à l'Europe occidentale. Il insiste pour que des conversations au niveau des fonctionnaires se tiennent sans aucune publicité, pour que ces idées soient précisées. Marshall est d'accord et insiste sur l'urgence à se mettre d'accord sur des objectifs immédiats et concrets. Il revient aussi sur la question de la réforme monétaire allemande, qu'il estime urgente.

jeu diplomatique soviétique réside dans un effort pour se débarrasser du Dr Bénès. En Allemagne, on peut s'attendre à ce que les Soviets mettent en application leur plan concernant la zone orientale, encouragent le parti socialiste unifié, etc. Les alliés occidentaux devraient, en conséquence, se hâter et, dans ces conditions, il serait utile de savoir très exactement quelle sorte de conversation le Secrétaire d'État propose, où elle devrait se tenir et entre qui.

M. Bevin n'a pas d'idée définitive sur les modalités de cette conversation ; celle-ci pourrait être calquée sur les réunions de la commission franco-anglaise qui n'a pas de siège fixe, cette méthode aurait l'avantage de priver l'Union soviétique de la possibilité d'attaquer les Français aussi bien que les Anglais. Toute publicité devrait être, d'autre part, évitée et il conviendrait de favoriser les arrangements *ad hoc* dans toute la mesure du possible.

M. Bidault craint que la multiplicité des sujets ait pour résultat d'empêcher un examen d'ensemble du problème ; ces sujets sont, en effet, très nombreux ; il y a la fusion des zones, le problème sarrois, celui du Rhin, celui de la Ruhr, de la balance des paiements, etc.

M. Bevin rassure son interlocuteur et déclare n'envisager qu'une seule commission pour ces questions bien qu'elle puisse se réunir en différents lieux et qu'elle n'ait pas de siège fixe. Une telle formule avait pour but d'éviter de donner prise à l'accusation d'apparaître trop agressif à l'égard de l'Union soviétique, aussi longtemps que des plans en cours d'élaboration n'auront pas été mis au point.

M. Bidault reconnaît que les Alliés n'ont pas à se montrer agressifs, mais si certaines initiatives étaient prises ou si certains gestes étaient faits, ils auraient à y répondre. Ils pourraient donc avoir un peu la main forcée.

M. Bevin confirme son souci d'éviter que la presse s'empare de la commission officielle proposée. Cette commission aurait à faire des recommandations d'une grande portée, c'était son rôle, mais il est préférable que l'on n'en parle pas. Les Soviétiques qui excellent dans ce genre de chose pourraient nous servir d'exemple.

M. Bidault admet qu'il n'est pas besoin de crier sur les toits les idées que les Alliés ont à l'esprit, mais qu'ils devraient rendre aussi concrètes que possible.

M. Bevin suggère que les conversations ainsi envisagées commencent le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que le Cabinet britannique aura défini les lignes de sa politique.

L'Europe, du point de vue britannique, était maintenant divisée par une ligne allant de la Grèce à la Baltique et de l'Oder à Trieste. Il sera difficile sinon impossible de pénétrer dans les pays situés à l'est de cette ligne. La tâche des Alliés est de sauver la civilisation occidentale et, à cette fin, ils devraient arriver à constituer, en Europe occidentale, une sorte de confédération fondée ou non sur une base juridique. Il est vain de prétendre que l'on peut soutenir la pression provenant de l'Est par les méthodes traditionnelles.

Du point de vue britannique, il n'est pas nécessaire de prévoir un organisme formel qui devrait rester souple, mais une action rapide dans ce sens est nécessaire. Les Américains devraient être amenés à y participer et l'intention du Secrétaire d'État britannique est d'en prévenir M. Foster Dulles ce jour même. Ce dernier a d'ailleurs déjà été prévenu que les Soviétiques pourraient narguer les Américains aussi longtemps que ceux-ci se laisseraient empêtrer dans les longues procédures du Congrès ; les États-Unis devraient faire face, dès maintenant, à la situation. Si les Anglais et les Français étaient disposés à jouer leur rôle, les Américains ne devraient néanmoins pas s'attendre à les voir entrer en action, pendant que, de leur côté, ils ne seraient prêts à assumer des risques qu'à une date ultérieure. Ils doivent se persuader que les trois pays sont, dans cette affaire, alliés et que c'est là le but vers lequel ils doivent maintenant tendre. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, la propagande communiste ou soviétique n'est plus à craindre. Le *leader* de l'édition du *Daily Herald* de ce jour est symptomatique à cet égard. En outre, les *Trade Unions* sont en train de mener une vigoureuse action contre l'infiltration communiste. M. Vichinsky à New York et M. Molotov à Londres, ont été de bien mauvais avocats pour leur pays. M. Molotov notamment a échoué dans sa tentative en vue de gagner à ses vues la presse britannique par des déclarations de propagande, de même qu'il a échoué dans son désir de fomenter des troubles en France, troubles qui avaient été une épreuve douloureuse pour ce dernier pays.

La Grande-Bretagne et la France doivent également se mettre d'accord au sujet des positions de défense les meilleures à adopter. D'une manière ou d'une autre, les conversations militaires doivent commencer entre elles sans retard et de la façon la plus confidentielle. Il serait souhaitable d'y faire ultérieurement participer les Américains, tout en n'oubliant pas que les États-Unis n'ont jamais voulu faire partie d'alliance ou de traités militaires. Il y a néanmoins de nombreuses façons d'amener les chefs d'état-major américains à collaborer. La première est d'acquérir leur confiance tout en ne les précipitant pas. Jusqu'à présent, peu de choses avaient été faites du côté britannique dans cette voie, parce que l'on craignait qu'il n'en résultât pour les Français des difficultés avec les communistes de France. Mais le temps est maintenant venu d'établir cette question sérieusement. Toutefois, de telles conversations militaires devraient être bien distinctes des discussions officielles envisagées pour la commission concernant l'Allemagne.

M. Bidault donne son accord. La répugnance du Secrétaire d'État britannique à amorcer des conversations militaires aussi longtemps que les communistes siégeaient dans le gouvernement français, est très compréhensible, mais la situation est maintenant changée : le gouvernement français n'enverra d'ailleurs à Londres comme représentants militaires que des hommes en qui il aurait la plus entière confiance et auxquels les Britanniques pourraient se fier ; il est question de déléguer le général Revers. D'ailleurs, les grandes lignes de sa mission ont déjà été prévues, il ne reste donc qu'à fixer la date de sa venue.

M. Massigli indique que pour éviter une publicité maladroite autour de ce voyage, le général Revers descendrait à l'ambassade, et que son voyage serait présenté comme étant de pure courtoisie.

M. Bevin déclare ne pas pouvoir, à cette phase préliminaire des discussions, donner beaucoup de détails, mais la question va être désormais examinée avec un solide esprit de décision. Le problème est d'exprimer sa volonté au moyen de la meilleure organisation possible : la rivalité entre l'Europe de l'Est et celle de l'Ouest est inévitable jusqu'au moment où l'Europe occidentale sera aussi puissante que l'Europe orientale. Avant cette date, il n'y aura pas de paix réelle, mais à partir du moment où l'Europe occidentale sera mise sur pied, il n'y aura plus de risques de guerre. L'URSS, de son côté, ne voudra pas engager un conflit, en fait on peut se demander si l'URSS est un danger aussi grand qu'une Allemagne ressuscitée pourrait le devenir.

M. Bidault partage dans l'ensemble ces vues.

M. Bevin aborde la question du type d'organisation susceptible de permettre la participation américaine. Cette question n'a pas encore été éclaircie, mais une des méthodes les plus appropriées consisterait à envoyer très secrètement un petit groupe de fonctionnaires britanniques et français à Washington. Les difficultés des négociations rencontrées jusqu'alors avec les Américains résultent du manque de coordination existant entre les différents départements ministériels : les Britanniques avaient en leur temps obtenu de bons résultats grâce à la création de petites commissions interministérielles, exemple que les Américains ont suivi à Washington. On pourrait suggérer à M. Marshall, à l'occasion de la réunion que ce dernier doit avoir avec ses collègues britannique et français cet après-midi, que la France et l'Angleterre enverraient très discrètement un tel petit groupe de fonctionnaires et les Américains pourraient dans ce cas, organiser, de leur côté, un groupe analogue. Une difficulté réside cependant dans le fait que l'administration de l'Allemagne dépend du Département de la Guerre, tandis que le Département d'État est responsable de l'évolution politique de cette Allemagne. Quoi qu'il en soit cette méthode concrète des commissions de fonctionnaires est le meilleur moyen de travailler avec les Américains.

M. Bidault donne son accord de principe à cette formule. Ces groupes de travail auront d'ailleurs besoin des conseils et de l'expérience politique du ministère français des Affaires étrangères.

M. Bevin insiste sur le caractère de suggestion qu'il convient de donner aux grandes lignes du projet en cours d'élaboration. Alors que les problèmes incluant la Sarre, la Ruhr et les intérêts généraux du Benelux doivent être examinés avec le plus grand soin, la Commission doit se mettre au travail très rapidement et un problème immédiat se pose pour elle, celui de l'organisation politique particulière à mettre sur pied pour l'Allemagne occidentale. Les Américains, de leur côté, auront peut-être le désir de procéder à des élections grandioses, bien que ceci, de l'avis des Britanniques, soit une erreur. Les pouvoirs de l'organisme de coordination de l'Allemagne occidentale quel que soit le nom qu'on lui donne, posent

un autre problème : il importe de créer une situation telle qu'un éventuel mouvement d'irrédentisme en faveur de l'unité allemande, ne puisse partir que de l'Allemagne de l'Ouest et non de l'Allemagne de l'Est.

M. Bidault déclare que la France avait rendu aux Alliés un grand service deux ans plus tôt en révisant son accord à l'établissement de l'administration centrale. Si elle avait donné son accord, les communistes seraient maintenant au pouvoir à Cologne.

M. Bevin évoque alors les négociations françaises en cours pour un traité avec la Tchécoslovaquie et la Pologne[1].

M. Bidault se déclare prêt à exposer la situation actuelle si le Secrétaire d'État s'en inquiète. La France ne poursuit pas de négociations avec les Tchèques et les Polonais. Les Polonais ont pourtant accepté tout ce que la France a proposé et il n'y a que quelques divergences secondaires à aplanir. Du côté tchécoslovaque, le président Bénès s'est montré très désireux d'aboutir. Néanmoins, du côté français, on tient très clairement à préciser que le moment n'est pas venu pour la conclusion d'un tel traité et que les ambassadeurs de Pologne et de Tchécoslovaquie à Paris en avaient été informés.

M. Bevin remercie M. Bidault de ses informations et indique à son interlocuteur qu'il n'est pas inquiet. Les Polonais prétendent que le traité de garantie anglo-polonais est toujours en vigueur.

M. Bidault indique que la France a, de son côté, un arrangement semblable avec les Polonais qui remonte aux alentours des années 1920. Mais comme il n'y a pas d'accord sur les frontières polonaises, il est impensable de les garantir. La garantie française, si l'on peut dire qu'elle existe, s'applique plus à l'âme de la Pologne qu'à son corps.

Une réforme monétaire a eu lieu récemment en URSS. Selon quelques financiers français, elle constituerait une très bonne chose ; il n'est pas sûr et on peut se demander si, au contraire, elle ne constitue pas un choc brutal pour le peuple russe et l'économie soviétique.

M. Bevin déclare que M. Staline a déjà parlé de la réforme monétaire à une délégation travailliste qui s'était rendue à Moscou durant l'automne 1946. Il avait, à l'époque, avoué son inquiétude sur le processus inflationniste de l'Union soviétique et précisé que des mesures énergiques seraient nécessaires si l'on voulait réaliser l'actuel plan de 5 ans. Il avait aussi reconnu le manque de produits de consommation. Staline avait parlé avec l'arrière-pensée de favoriser un accord commercial anglo-soviétique. Toutefois, il en avait assez dit pour laisser apparaître que toute l'économie soviétique est ébranlée. D'ailleurs, à la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères à Moscou le printemps dernier, quelques journalistes étrangers avaient circulé dans le pays et avait emporté l'impression que le contrôle des fermes collectives s'était relâché. En fait, ces fermes n'étaient plus guère que des groupes de paysans avec les qualités et les défauts qui

[1] Voir *DDF*, 1946-I, n° 299 ; *DDF*, 1946-II, n°s 25, 26 et 78 ; *DDF*, 1947-I, n° 227.

leur sont coutumiers. Sans doute, beaucoup a été fait au cours de l'année passée pour reprendre en main ces fermes, mais jusqu'ici elles n'étaient plus, en fait, que l'ancienne organisation du village russe mais avec un autre nom.

M. Bevin remet un mémorandum sur l'OIR[1] et demande que le gouvernement français examine s'il ne veut pas accorder à cette organisation une aide plus substantielle.

(Direction d'Europe)

415

M. Laloy, Conseiller politique adjoint en Allemagne,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 662. *Berlin, 17 décembre 1947.*

J'ai eu récemment un entretien avec le Dr Erich Rossmann, Secrétaire général du Conseil des Pays (*Länderrat*) de la zone américaine.

M. Rossmann, qui a jadis milité pour la réconciliation franco-allemande dans les groupements d'anciens combattants et est intimement lié avec Paul Diestelbarth, l'auteur de *France vivante*, est un petit homme énergique, spirituel et un peu pédant dont l'influence dans les milieux politiques du Sud-Ouest allemand semble assez importante. Membre du parti social-démocrate, il affirme avoir été l'un des premiers à découvrir la personnalité du Dr Schumacher. Il a fait élire celui-ci à des fonctions municipales vers les années 1924-25 et demeure étroitement lié avec lui. Il m'a répété à son sujet ce que disent tous les membres de son entourage. Schumacher, né sur les bords de la Warthe, n'est pas un nationaliste. Ses sentiments démocratiques sont sincères, mais son patrimoine garde de ses origines une coloration prussienne et unitariste très accentuée.

Dans le domaine constitutionnel, les idées de M. Rossmann sont aussi éloignées que possible de celles du chef de la nouvelle social-démocratie allemande. « L'expérience que j'ai faite depuis deux ans, au Conseil des Pays, m'a-t-il dit, m'a convaincu que les *Länder* étaient devenus une réalité politique dont il faudra tenir compte pour reconstruire l'Allemagne ». Dans l'esprit de M. Rossmann, le Conseil des Pays constitue la première forme d'un conseil fédéral (*Bundesrat*) pour l'ensemble de l'Allemagne. Il insiste beaucoup sur l'efficacité du fonctionnement de cet organisme constitué par les trois ministres-présidents de la zone américaine et le président du Sénat de Brême, et dans lequel des commissions techniques

[1] OIR : Organisation internationale des réfugiés.

[2] Note manuscrite : *[transmis au] S[ecrétariat] G[énéral aux] A[ffaires] A[llemandes], f[ai]t le 26-12-47.*

composées d'experts représentant chaque *Land* doivent se mettre d'accord avant la promulgation de toute loi s'étendant à l'ensemble de la zone. Grâce au caractère relativement simple d'un appareil administratif dont la compétence ne s'étend qu'à quatre *Länder*, le Conseil des Pays a pu adopter son activité à toutes les modifications qui se sont produites dans la structure de la zone américaine depuis 1945. Jamais difficulté grave ne s'est élevée entre lui et le gouvernement d'un *Land*, les lois qu'il a promulguées ont été appliquées uniformément sans froisser la susceptibilité des particularismes locaux. « En bref, m'a dit M. Rossmann, M. Schumacher me reproche amicalement d'avoir réussi à faire fonctionner à merveille un organisme néfaste ».

Pour M. Rossmann, le Conseil économique de Francfort est un appareil compliqué, malhabile et incapable de créer l'unité constitutionnelle et législative qui est son premier objectif. L'unité allemande, estime-t-il, se fera au nom de la coordination et non par la sujétion des *Länder* à une autorité centrale bureaucratique. Il a entretenu de ses vues nos collègues britanniques, qui sont chargés d'étudier la réorganisation constitutionnelle de l'Allemagne et plus particulièrement de l'Allemagne occidentale. Bien que fidèles aux conceptions centralisatrices qui sont appliquées dans leur zone, notamment en matière financière, les fonctionnaires britanniques se seraient montrés sensibles aux arguments développés par le Secrétaire général du Conseil des Pays. Celui-ci m'a demandé d'ailleurs, à plusieurs reprises, comment nous entendions agir en cas où notre zone viendrait se joindre à l'organisme anglo-américain. Je lui ai répondu que nous soutiendrons certainement un point de vue de nature à assurer le respect des droits essentiels des *Länder* et qu'à cet égard toute documentation qu'il pourrait transmettre sur le fonctionnement du *Länderrat* présenterait un vif intérêt.

En ce qui concerne la zone française, M. Rossmann a insisté surtout sur le caractère fâcheux du programme des démontages annoncé pour le Wurtemberg-Sud. Il estime que la disparition des entreprises de petite construction mécanique qui se trouvent disséminées dans les campagnes créera de nombreux chômeurs qu'il ne sera pas possible, comme dans la Ruhr, de réemployer sur place. Il craint que politiquement ces mesures de démontage ne laissent une trace très profonde dans les esprits qui, affirme-t-il, étaient jusqu'ici fort bien disposés pour la puissance occupante.

Je m'efforcerai de préciser l'influence exacte dont jouit M. Rossmann dans le parti social-démocrate. Il est certain, en tout cas, qu'au moment où dans toute l'Allemagne, la question constitutionnelle fait l'objet de nombreuses études, nous pourrions avoir intérêt à bien connaître le fonctionnement d'un organisme qui, s'il a perdu de son importance depuis la création du Conseil économique, a permis de maintenir aux *Länder* de la zone américaine un degré d'indépendance assez considérable.

Je ne manquerai pas de faire parvenir au Département toute la documentation que je pourrai réunir à ce sujet.

P.S. : Je reçois à l'instant communication de la lettre de M. d'Huart, n° 482[1], qui confirme l'intérêt s'attachant au point de vue exprimé par le Dr Rossmann.

(Direction des Affaires politiques)

416

M. CHARPENTIER, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 3237-3241. *Moscou, 18 décembre 1947, 8 h. 30*
Réservé.

(*Reçu* : le 18, 12 h. 30)

Le tableau que de Moscou l'on se fait des relations franco-soviétiques est très sombre. Celles-ci ont été en effet affectées, gravement et pour longtemps, par la multiplicité des incidents récents et je crains qu'il ne soit soit difficile de les rétablir dans leur état antérieur.

L'opinion soviétique succombe aussi à l'inquiétude. Elle suit avec beaucoup d'émotion les événements de France. Elle ne parvient pas à comprendre comment une simple discussion sur les modalités d'application de l'accord de rapatriement a pu nous amener à deux doigts de la rupture. Les déclarations du lieutenant-colonel Marquié[3], en lui révélant des faits qu'elle ne connaissait pas alors que les réfutations données par M. Mitterrand et surtout les précisions contenues dans vos télégrammes nos 3055 et 3080[4] sont ignorés à Moscou, l'ont persuadée de son bon droit, bon droit que le Français qui a suivi de plus près les opérations de rapatriement en URSS proclame bien haut à grand risque, semble-t-il pour lui-même.

Elle en vient à croire fermement que le gouvernement français pour une raison qu'elle ne perçoit pas clairement cherche la rupture. Ce point est essentiel et j'en ai recueilli directement ou indirectement maints témoignages. L'on en conclut que la France agit sous la pression américaine et l'on relie « naturellement » le voyage de M. Dulles à Paris à l'aggravation des relations franco-soviétiques. L'on est persuadé que les accusations portées contre des membres de la mission soviétique sont inventées. Le refus des autorités françaises de fournir jusqu'à présent des explications sur les raisons des arrestations et des expulsions est donné comme venant à l'appui de ces convictions.

[1] Document non reproduit.

[2] Télégramme communiqué à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet, à M. Falaize et à M. Chauvel.

[3] Voir document n° 400.

[4] Documents non reproduits.

À telle enseigne qu'il est courant de comparer la situation actuelle à celle de 1940 ou encore de mettre en parallèle l'attitude du lieutenant-colonel Marquié et celle de Marty en 1919.

C'est dans cette atmosphère que M. Champenois (votre télégramme nº 3065)[1] a cru devoir féliciter l'ancien chef de mission de rapatriement de son « courageux » (...)[2] et protester contre ceux qui « travaillent à ruiner l'amitié constante, à rompre ou à rendre caduc le pacte d'alliance ». Contrebattre ce point de vue ou même ne pas le partager est considéré par les Russes comme une « trahison » à l'esprit du pacte franco-soviétique.

Je suis persuadé que le gouvernement soviétique ne prendra pas l'initiative de rompre les relations diplomatiques avec la France mais, et je tiens à mettre le Département en garde sur ce point, il n'est pas exclu qu'il cherchera à vérifier par des démarches appropriées si la volonté de rupture qu'il attribue au gouvernement français est fondée et dans l'affirmative de faire en sorte que nous en supportions entièrement la responsabilité.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien communiquer le présent télégramme au général Catroux.

(Direction d'Europe)

417

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

Coopération économique franco-britannique en Afrique

N. *Paris, 19 décembre 1947.*

Sur la base des suggestions formulées par l'ambassade de Londres dans ses dépêches récentes[3], le Département a étudié avec la France d'outre-mer la possibilité de réunir les éléments d'un mémorandum qui serait présenté aux Anglais avant Noël, et par lequel nous ferions connaître à ces derniers la façon dont nous envisagerions que soit abordé le problème de la coopération économique entre nos deux pays sur le plan africain.

Étant donné le caractère très récent de cette question, qui n'a encore été envisagée que de façon très générale au cours de conversations entre des membres du gouvernement français et du gouvernement anglais, il importait d'une part de chercher des éléments de repère suffisamment précis pour cristalliser l'attention de nos partenaires désignés sur des éléments concrets et immédiats, en même temps qu'il convenait d'autre part de poser les bases d'une étude à longue échéance portant sur le principe même et les modalités de cette coopération.

[1] Document non reproduit.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Voir les documents nos 316, 359, 362.

Dès l'abord, la France d'outre-mer a tenu à préciser que, quel que soit le développement futur de ce projet, elle insistait pour que le principe suivant ne soit jamais perdu de vue. Il convient, dit-elle, de montrer que les intérêts des indigènes africains sont la préoccupation des métropoles, qu'ils sont mis au premier plan, de façon que cette collaboration économique ne puisse être considérée comme une coalition impérialiste des métropoles exploitant les Africains à leur profit. Il s'ensuit les conséquences suivantes : nécessité de mettre l'accent sur des plans à long terme et d'associer les indigènes, non seulement à la réalisation, mais à l'élaboration même de ces plans.

Des études faites au ministère de la France d'outre-mer il résulte que nombreux sont les points particuliers où la collaboration économique en Afrique entre nos deux pays serait fort utile, parfois même hautement désirable. Il sera donc aisé de fixer l'intérêt des Anglais sur l'utilité de la collaboration envisagée. Ceci pourra fournir la matière d'une première partie du mémorandum à remettre aux Anglais dans lequel nous exposerons les raisons pratiques qui nous incitent à envisager cette collaboration.

Dans une seconde partie nous ferions aux Anglais des propositions concrètes : celles de déterminer dès maintenant, de façon peut-être arbitraire d'ailleurs, les éléments sur lesquels pourrait porter une collaboration dans l'immédiat. Un comité d'études, dont la création serait proposée, aurait pour tâche d'examiner et d'approfondir les éléments concrets de réalisation immédiate de la collaboration, susceptibles de porter tout de suite des fruits, et ayant par ailleurs l'avantage de ne pas engager encore la politique générale des deux gouvernements.

Ces points concrets porteraient notamment sur :

1) L'évacuation de certaines marchandises : par exemple l'évacuation des marchandises du Tchad et du Niger français à travers le Nigéria britannique. On peut estimer à cet égard que les autorités anglaises du Nigéria pourraient fort bien envisager les moyens propres à accroître la capacité de transport des marchandises en transit à travers ce territoire (augmentation du matériel roulant, ou flottant sur la Bénoué, aménagement de nouveaux entrepôts, amélioration du rendement des transports ferroviaires et routiers par une rotation plus rapide), si elles avaient l'assurance que le chemin de fer français du Niger dont le projet est toujours susceptible d'être repris, et dont a menace pèse sur les Anglais sera abandonné.

2) Expédition, vers la métropole, des bananes de Guinée par des arrangements portant sur le *Shipping* (celui-ci est pour l'instant utilisé de façon tout à fait irrationnelle).

3) Fourniture de main-d'œuvre entre territoires voisins : (ex : main-d'œuvre nigérienne pour le Gabon français, en vue de développer la production du bois d'okoumé : des pourparlers dans ce sens sont en cours depuis fort longtemps et n'ont pas encore abouti).

4) Apport de matériel anglais pour le développement de certaines cultures ou l'équipement de certains ports.

5) Problèmes très étroitement mêlés entre la Gambie anglaise et la Casamance française.

Ce comité pourrait être amené à orienter son étude dans le cadre de zones géographiques où la collaboration peut le mieux se réaliser.

D'autre part, il pourrait être suggéré de confier l'étude de certaines questions particulières aux organismes déjà créés pour la coopération technique interafricaine instaurés entre nos deux pays depuis plus de 2 ans ; la coopération économique serait ainsi envisagée comme un prolongement naturel de la coopération technique qui a donné d'excellents résultats concrets.

Enfin, dans une troisième partie du mémorandum, nous suggérions aux Anglais la création d'un comité *ad hoc* chargé de procéder à l'étude approfondie du principe d'une collaboration à long terme, dont il définirait l'objet et le cadre ; cette étude porterait notamment sur les possibilités d'harmonisation des plans, les moyens propres à empêcher la surproduction de certaines denrées ou marchandises ; la création de réserves de produits essentiels ; l'abaissement ou la suppression des barrières douanières ; l'appel à faire au capital américain.

Ces questions, qui engagent la politique des deux gouvernements, seraient examinées à mesure que l'idée de la collaboration serait mieux adoptée par les métropoles et entrerait dans la pratique locale.

(Direction d'Europe)

418

M. DE CHARMASSE, CONSEILLER POLITIQUE P.I. AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 863/EU. *Baden-Baden, 19 décembre 1947.*

De différents côtés il me revient que l'on assiste depuis quelque temps en zone française à un certain raidissement dans l'attitude de la population allemande à l'égard de nos autorités.

L'opinion impute à l'occupant tous les maux dont souffre actuellement l'Allemagne. Les Français sont accusés de vivre sur le pays et de gêner la vie économique par de multiples réquisitions, impositions et démontages. Les fonctionnaires allemands s'entendent fréquemment reprocher d'obéir trop servilement aux ordres du gouvernement militaire bien qu'ils aient plutôt

[1] Note manuscrite : *Gary. Bulletin f[ai]t.* Dépêche communiquée au secrétariat d'État aux affaires allemandes, au général Navarre, au cabinet civil du CCFA, aux ambassades de France à Londres et à Washington, à M. de Saint-Hardouin.

tendance à se compromettre le moins possible avec nous aux yeux de leurs compatriotes et à rejeter sur nous la responsabilité de toutes les difficultés et de toutes les misères. Il en est de même des prêtres catholiques aussi bien que des pasteurs protestants qui se montrent de plus en plus réservés à notre égard et nous ménagent de moins en moins leurs critiques.

Le rendement de la justice allemande est peu satisfaisant, l'instruction des affaires ayant des répercussions politiques est systématiquement négligée. Les jugements, presque toujours trop faibles, rendus par les tribunaux de dénazification, sont unanimement approuvés, seuls s'en indignent les quelques rares milieux sincèrement antinazis.

Le ravitaillement est le principal sinon l'unique souci d'une population dont le pouvoir de s'apitoyer sur son propre sort est véritablement extraordinaire. Les autorités occupantes sont naturellement considérées comme les seules fautives de son insuffisance et l'on entend fréquemment dire des Français : « Ils nous laissent lentement, mais sûrement, mourir de faim ». (*Sie lassen uns langsam, aber sicher, verhungern*). La presse allemande a récemment mis en évidence que, si la situation alimentaire n'est nulle part très brillante, c'est en Allemagne qu'elle est la plus mauvaise.

Les récents incidents à la Diète de Bade, qui s'est ajournée *sine die* pour protester contre l'interdiction qui lui a été signifiée par le gouvernement militaire d'interpeller le cabinet Wohleb sur la question du ravitaillement, ont fait l'objet, bien qu'à l'origine les journaux n'eussent pas le droit d'en parler, de discussions animées dans le public. Celles-ci reprirent de plus belle quand, par la suite, la délégation supérieure de Fribourg est revenue sur son interdiction et que la presse eût rendu compte des débats parlementaires.

Les démontages provoquent également l'hostilité de l'opinion qui, tout en reconnaissant en principe (et du bout des lèvres) leur légitimité, prétend que seules les industries travaillant pour les besoins du temps de paix sont touchées et que ces opérations n'auraient d'autre résultat que de restreindre la production et d'empêcher les exportations devant permettre en contrepartie d'importer des denrées alimentaires. Les Allemands sont convaincus dans leur immense majorité que le seul but de ces démantèlements d'usines est l'extermination du peuple.

Le nouvel ajournement du *Landtag* de Fribourg qui avait été invité à ne pas s'élever en séance publique contre les démontages n'a pas été sans provoquer des commentaires : les autorités françaises considèrent les parlements et les gouvernements allemands comme des organes d'exécution des décisions prises par elles. À Tübingen, où les critiques très violentes qui se sont fait jour à la Diète de Stuttgart ont eu une profonde répercussion (il semble d'ailleurs que certains ministres du Dr Bock n'aient pas été étrangers à ces critiques), les quatre partis unanimes ont demandé au gouvernement quelles étaient ses intentions à l'égard du plan des démontages des usines wurtembergeoises. À Coblence, d'après l'organe social-démocrate *Die Freiheit*, le gouvernement avait l'intention, d'accord avec les partis, de

faire une déclaration sur les démontages, mais il fut obligé d'y renoncer, le gouvernement militaire s'y étant opposé.

Partout, dans la zone, on entend dire fréquemment que la fusion avec la bizone étant décidée les Français désirent enlever tout ce qu'ils peuvent avant l'arrivée des Américains comme si, après la fusion, ce seraient ceux-ci qui prendraient en main le contrôle de toute l'économie.

Bien que le gros de la population porte très peu d'intérêt à toute activité politique, il n'en est pas moins intéressant de signaler le malaise qui existe au moins dans deux *Länder* de notre zone, dans le Bade et en Rhénanie-Palatinat.

À Fribourg, les deux ajournements consécutifs à la Diète ont renforcé l'opposition qui existait déjà contre le ministre-président chrétien-démocrate Dr Wohleb et son ministre social-démocrate de l'Économie, Dr Leibrandt. Cette opposition est dirigée par le député-maire chrétien-démocrate de Baden-Baden, Dr Schlapper, ancien membre du Centre catholique, de tendances à la fois conservatrices et anti-fédéralistes. Ennemi acharné du Dr Leibrandt dont il viserait le poste, intelligent et habile, il serait anti-français bien que son parti soit plutôt en faveur d'une entente avec la France.

M. Wohleb et M. Leibrandt s'entendent notamment reprocher d'être trop dociles envers l'occupant et de s'incliner immédiatement devant ses désirs. On se raconte dans les milieux de Fribourg, non sans une certaine apparence de raison, qu'il suffit qu'un officier subalterne français convoque par téléphone le chef du gouvernement badois pour qu'aussitôt celui-ci s'empresse de se rendre à cette convocation abandonnant, s'il le faut, une réunion du Conseil des ministres. Au sein de son propre parti, ses idées en matière d'organisation politique de l'Allemagne (il serait partisan d'une confédération d'États) se heurtent à l'hostilité non seulement des amis de M. Schlapper, mais aussi des jeunesses chrétiennes-démocrates, de la *Junge Union :* ce sont ces différents éléments qui ont récemment réussi à changer la dénomination du parti qui s'appelle désormais Union chrétienne-démocrate du Bade au lieu de Parti chrétien-social badois.

En Rhénanie-Palatinat, à l'intérieur de la CDU les rivalités se font toujours plus vives entre catholiques et protestants : ces derniers auraient tendance à se joindre soit aux libéraux-démocrates, soit aux sociaux-démocrates, aussi centralisateurs les uns que les autres. Deux incidents ont récemment mis en lumière la tendance des milieux politiques et des autorités allemandes de rejeter sur l'occupant toutes les responsabilités. Comme les paysans n'y montraient pas beaucoup d'empressement à satisfaire à leurs impositions et que la situation alimentaire y était extrêmement critique, le ministre de l'Intérieur social-démocrate, M. Steffan, d'accord et avec l'appui du gouvernement militaire français, décida de recourir à des perquisitions dans les fermes et exploitations agricoles, ce qui faillit provoquer leur rupture de la coalition gouvernementale. Après des débats violents au *Landtag* entre les différents groupes politiques, une commission d'enquête fut nommée mais l'opinion accuse le gouvernement militaire d'avoir ordonné ces opérations.

La manœuvre du député social-démocrate, M. Boegler, qui voulait mettre nos autorités dans une fausse position dans la question du Palatinat, fait l'objet de ma dépêche n° 862 de ce jour[1].

Il est certain que cet état d'esprit n'est nullement particulier à notre zone ; il provient de ce que la population allemande, qui était demeurée jusqu'ici sous le coup de la catastrophe de 1945, tend à se réveiller de son abattement. Il faut s'attendre à une recrudescence des idées nationalistes sinon néo-nazies. Le nombre des admirateurs du Dr Schumacher augmente tous les jours, même parmi les adversaires du parti social-démocrate : on lui sait gré de dire leurs vérités aux différents occupants.

L'échec de la conférence de Londres, qui pourtant avait éveillé fort peu d'espoirs, ne manquera certainement pas d'affermir les Allemands dans leur hostilité aux Alliés dont l'incapacité de se mettre d'accord, disent-ils, est à l'origine de toutes les misères de ce peuple à la mémoire si courte.

(Direction des Affaires politiques)

419

M. Auboyneau, Chargé d'affaires de France à Bucarest,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 1006. *Bucarest, 19 décembre 1947.*

Le film français représentait, jusqu'à ces dernières années l'un des instruments les plus précieux de notre propagande culturelle en Roumanie. La connaissance largement répandue de notre langue ainsi que l'attrait exercé par toutes les créations de l'esprit français, expliquent suffisamment la faveur dont jouissait notre production cinématographique auprès du public roumain cultivé et pourquoi elle pouvait rivaliser avec la production américaine, en dépit de prix de vente en général plus élevés.

Pendant la guerre, cette situation privilégiée s'est maintenue, les Allemands ayant renoncé assez rapidement à s'assurer, dans ce domaine, une exclusivité en Roumanie. En fait, ils ont eux-mêmes pourvu le marché roumain en films français par l'entremise de la société *Continental* et il est indéniable que, grâce à l'activité de cette compagnie, et par suite de l'éviction de la production américaine, nos films furent, durant l'occupation, diffusés en Roumanie plus largement encore qu'avant 1939.

En revanche, depuis la fin de la guerre, la position du cinéma français n'a cessé de devenir plus difficile. À l'heure actuelle, notre production est surtout représentée par des films anciens de second ordre, introduits

[1] Document non reproduit.

[2] Document communiqué à la Direction d'Europe et au Service d'Information et de Presse.

autrefois par la *Continental* ou se trouvant depuis longtemps en stock chez les distributeurs locaux. Si toutefois certaines œuvres françaises plus récentes et de meilleure qualité paraissent sur les écrans, c'est en général grâce à la société de distribution le *Film Populaire*, qui, créée par le parti communiste et disposant de ce fait aujourd'hui de nombreuses salles parmi les plus belles de la capitale ou de province a pu bénéficier de subventions officielles et d'un crédit en devises avec lequel elle a pu, ces deux dernières années, acheter quelques films directement en France.

Quant aux acquisitions effectuées dans des conditions régulières par des firmes roumaines indépendantes, déjà insignifiantes depuis deux ans, elles ont complètement cessé après la stabilisation monétaire du 15 août.

Cette « crise » du film français s'explique d'abord par la situation financière très précaire des propriétaires de salles. Les prix des places sont restés modiques, alors que les frais d'exploitation ont considérablement augmenté ; de plus, de nombreuses places gratuites doivent être réservées, pour chaque représentation, à la CGT roumaine ; les fonctionnaires, les étudiants, etc. bénéficient du demi-tarif. Aux lourdes taxes d'État sur les spectacles s'ajoutent, pour les bandes étrangères, d'importants droits de douane. Force est donc aux intéressés de se contenter de films de prix modiques.

D'autre part, la censure, ici essentiellement politique, est devenue de plus en plus sévère au fur et à mesure que les communistes renforçaient leurs positions dans le gouvernement roumain et que les rapports se tendaient entre l'URSS et les démocraties occidentales.

Ce strict contrôle est d'autant plus redoutable que ses décisions ne paraissent pas répondre à des directives très précises et sont bien souvent déconcertantes. Sans doute, certaines catégories de films telles que les films « coloniaux », dont la tendance « impérialiste » paraît évidente, ou les œuvres évoquant une atmosphère de luxe jugée malsaine pour les classes populaires roumaines, semblent-elles systématiquement rejetées, mais il est plus difficile de découvrir les raisons qui ont fait écarter par exemple « Les Bataillons du ciel » ou « La septième porte ».

Cet ostracisme n'a même pas épargné la société du *Film Populaire :* parmi les derniers films qu'elle s'était procurée en France, plusieurs ont fait l'objet d'une mesure d'interdiction ; aussi n'est-il pas surprenant que les importateurs roumains se refusent à faire l'acquisition de bandes qu'ils ne sont rien moins que sûrs de pouvoir exploiter.

La concurrence soviétique, enfin, s'exerce avec l'appui total des autorités roumaines. Non seulement, les Russes contrôlent, directement ou indirectement, de nombreuses salles dans le pays, mais encore ils n'hésitent pas à faire imposer leur production aux cinémas qu'ils ont choisis, quels que soient les engagements préalables des propriétaires.

C'est ainsi que la présentation des « actualités » russes est devenue partout obligatoire. De ce fait, nos « actualités » déjà largement censurées, ont pratiquement disparu de toutes les salles dont les directeurs ne se soucient guère, par la projection d'une bande supplémentaire, de prolonger la durée de leurs représentations et de grever ainsi leurs frais d'exploitation.

La *Sovromfilm*, qui est chargée de la distribution des films soviétiques en Roumanie, n'a certes pas de telles préoccupations puisqu'elle bénéficie d'une réduction de 50 % de l'impôt sur les spectacles, ce traitement étant du reste formellement contraire aux stipulations de l'article 31 du traité de paix.

Devant de tels obstacles, quel peut être l'avenir de notre production cinématographique en Roumanie ?

Sans doute, les Russes visent-ils à s'assurer une place prépondérante dans ce domaine, mais il est clair que leurs films trouvent jusqu'à présent difficilement accueil auprès du public roumain pour une large part hostile à tout ce qui porte la marque soviétique et rebuté, au surplus, par une langue qu'il connaît rarement.

Bien que l'on prête aux services de propagande soviétiques le projet d'intensifier leur effort en faisant tourner des films en Roumanie même, ou en recourant plus largement un doublage en langue roumaine de leurs propres bandes, la production russe, même accrue de celle des « satellites », paraît actuellement très suffisante pour satisfaire aux besoins de l'ensemble des salles du pays.

Il est donc probable que l'on devra encore faire appel, pendant une période plus ou moins longue, à l'apport de l'industrie cinématographique « occidentale », et le choix se portera vraisemblablement, surtout pour des raisons politiques, sur les films français plutôt que sur les films américains, qui, considérés aujourd'hui comme indésirables, sont pratiquement tous interdits par la censure.

Mais pour sauvegarder ces possibilités de diffusion, même limitées, encore conviendrait-il d'obtenir des producteurs français une réduction substantielle de leurs conditions de prix, afin de permettre, dans les circonstances actuelles, une exploitation rentable de nos films en Roumanie ; il serait souhaitable qu'ils consentissent également à renoncer à la pratique du prix ferme en faveur d'une formule plus souple de participation aux recettes, celle-ci pouvant comporter éventuellement un minimum garanti pour le vendeur.

En vue de pallier, enfin, aux risques qui découlent des décisions imprévisibles de la censure, il pourrait être envisagé d'envoyer à cette légation, par la valise, et « à condition », des films qui seraient présentés par l'Institut, où se trouvent le matériel et le local nécessaires, à la fois aux membres de la Commission de censure et aux représentants des sociétés de distribution. Les premiers donneraient leur avis officiel, les seconds leur avis commercial, et les bandes écartées seraient immédiatement retournées à Paris, sans dommage pour la personne, et au plus grand profit, en tout cas, de notre propagande cinématographique qui s'exercerait ainsi périodiquement, en toute liberté, devant un public restreint sans doute, mais averti.

(Direction d'Europe)

420

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1] [2].

D. nº 2590. *Washington, 19 décembre 1947.*

Par télégramme en date du 17 décembre[3], vous avez bien voulu me faire part de la teneur d'une conversation téléphonique entre le Président du Conseil du Liban et M. Frangié. M. Riad Solh, qui se trouvait au Caire à la conférence des États de la Ligue arabe, aurait indiqué à son ministre des Affaires étrangères que le gouvernement américain, inquiet des conséquences du partage de la Palestine, inclinait à rechercher une solution de conciliation. Vous m'avez demandé de vouloir bien vous indiquer quel était le sentiment de Washington à cet égard.

Il est exact que certains membres du Congrès ont manifesté leur opposition à la solution adoptée par les Nations unies. Cette attitude s'explique chez les uns par leur tendance isolationniste ; ils craignent que les États-Unis se trouvent entraînés à intervenir en Palestine chez les autres, par la violence de leur sentiment antirusse ; ils redoutent que des troubles en Terre Sainte ne donnent prétexte à l'URSS pour infiltrer ses forces dans le Proche-Orient, il en est enfin qui, ayant effectué des voyages dans les pays arabes, se sont laissés convaincre du bien-fondé des thèses de leurs gouvernements ou de leurs souverains. Il est vrai aussi qu'au Département d'État comme au Département de la Guerre, certains bureaux étaient opposés à la politique des États-Unis à l'égard du sionisme et que tout en ayant dû s'incliner devant les décisions de la Maison Blanche et du Cabinet, leur personnel peut continuer à penser que les événements justifieront leur point de vue. Mais je n'ai eu aucune indication m'incitant à croire que la ligne adoptée par le gouvernement de Washington, notamment sous la pression de milieux politiques républicains aussi bien que sionistes, doive se modifier. Les raisons qui ont poussé les dirigeants américains à soutenir le partage devant les Nations unies gardent toute leur force et après le vote de l'Assemblée, le prestige des États-Unis et celui des Nations unies sont en jeu.

La réaction des pays arabes et les assurances qu'ils se sont empressés de faire donner à Washington concernant l'avenir de leurs relations avec les États-Unis indiquent d'autre part que les craintes qu'on avait pu avoir à cet égard n'étaient pas justifiées. Les dépêches précédentes de ce poste ont déjà fourni des informations à ce sujet au Département. Cet état d'esprit

[1] Note manuscrite : *M. Bonneau, en mon absence voir Francqueville et lui faire part de ces indications. Communiqué à Jérusalem le 31 décembre 1947. Communiqué à Beyrouth, Damas, Bagdad le 9 janvier 1947.*

[2] Document communiqué à la Direction d'Amérique et au Secrétariat des Conférences.

[3] Document non reproduit.

des Arabes a été illustré d'une façon frappante par les déclarations faites à Riad par le roi Ibn Séoud à un correspondant américain, M. Tony Smith. Le souverain lui a marqué qu'il protègerait les exploitations de pétrole américaines quoi qu'il doive arriver en Palestine. « Notre amitié avec les États-Unis est solide et bien établie, a-t-il dit ; nous pensons que vous avez fait une faute dans votre décision au sujet de la Palestine mais nous espérons que vous modifierez votre attitude dans l'avenir ». Les rumeurs selon lesquelles le gouvernement saoudien se préparerait à annuler les concessions, a encore dit Ibn Séoud, sont « fausses et émanent d'éléments irresponsables ». Selon des informations de bonne source, le roi avait fait le même jour des déclarations similaires au ministre des États-Unis. Mais il aurait ajouté : « Tant que je règnerai, et aussi longtemps que mon fils Séoud sera sur le trône, ni les Américains ni les Occidentaux n'auront de crainte à avoir pour leur sécurité personnelle et celle de leurs intérêts dans mon royaume ». Il aurait ajouté qu'il regrettait que les États-Unis aient appuyé le partage de la Palestine mais que si le président Truman avait cru devoir se décider en faveur d'une telle politique, c'est qu'il devait avoir, pour le faire, des raisons desquelles lui, Ibn Séoud, n'avait pas à discuter.

Quant aux milieux sionistes, ils continuent à se montrer pleins de confiance et poursuivent énergiquement leur section pour instaurer le futur nouvel État de Palestine. La *United Jewish Appeal*, qui est leur organisme américain de collecte de fonds, s'est assigné comme objectif, pour l'année 1948, un montant de 250 millions, dont plus de la moitié seront affectés au transport et à l'installation des émigrants. Le représentant de la *Jewish Agency for Palestine* m'a indiqué à titre confidentiel que les plans actuellement mis au point par son organisation étaient établis sur la base de l'entrée de 400 000 Juifs en Palestine au cours des quatre années qui suivront la réalisation du plan de partage en mai prochain.

(Direction d'Afrique-Levant)

421

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 2611. *Washington, 19 décembre 1947.*

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le texte du message et du rapport présentés aujourd'hui au Congrès par le président Truman sur les modalités et conditions du programme de reconstruction européenne[2].

Dans le rapport du Président se trouvent le texte d'un projet de loi qui contient les propositions essentielles de l'administration, un exposé

[1] Dépêche communiquée à la direction d'Amérique et à la direction d'Europe.

[2] Document non reproduit.

explicatif de ces propositions et l'analyse des raisons principales de l'aide américaine à l'Europe.

La partie IV du rapport décrit les besoins en divers produits des pays européens pour leur reconstruction et l'étendue de la contribution américaine. Enfin la dernière partie traite de l'organisation administrative qui devra être créée aux États-Unis pour l'application du programme.

Les dispositions recommandées par le gouvernement américain sont celles dont je vous ai brièvement informé hier par mon télégramme nº 3876[1]. Il y a lieu d'ajouter, après une lecture rapide de ces documents, les indications et les commentaires suivants.

1) L'administrateur qui sera, ainsi que son adjoint et le représentant de l'administration en Europe, nommé par le Président avec l'accord du Sénat, disposera de pouvoirs très étendus. Il sera toutefois soumis aux avis du *National Advisor Council* notamment lorsqu'il s'agira de déterminer si l'aide américaine devra, dans la limite des crédits votés par le Congrès, revêtir la forme de *grants and aid* de livraisons au comptant ou de crédits. Dans ce dernier cas, ainsi que je l'ai déjà signalé, les fonds nécessaires seront alloués à l'*Export-Import Bank* qui traitera avec le pays intéressé. Dans toute la mesure où elle affectera la conduite de la politique étrangère des États-Unis, il est également précisé que l'activité de l'administrateur sera exercée sous la direction et le contrôle du Secrétaire d'État. C'est à ce dernier qu'il appartiendra d'ailleurs de conclure les accords bilatéraux qui sont prévus avec les pays participants. Ces accords ne seront pas soumis à la ratification du Sénat.

2) Les conditions qui marqueront, pour chaque pays bénéficiaire, son adhésion au programme d'aide américaine, sont les suivantes :

– Assurer le développement de la production industrielle et agricole.

– Prendre les mesures nécessaires pour la stabilisation de sa monnaie et établir ou maintenir un taux de change approprié.

– Coopérer avec les autres pays participants pour accroître les échanges de marchandises et provoquer un abaissement des barrières douanières entre eux et d'autres pays.

– Utiliser d'une manière efficace ses propres ressources et celles qui seront mises à sa disposition.

– Faciliter la vente aux États-Unis de certaines matières premières qui sont produites en quantités insuffisantes dans ce pays, à condition que les besoins raisonnables de la consommation domestique du pays vendeur et ceux de son commerce d'exportation aient été assurés.

– Placer dans un compte spécial la contre-valeur en monnaie locale des biens cédés gratuitement. Ce compte ne sera utilisé qu'à des fins qui

[1] Dans ce télégramme, non reproduit, Henri Bonnet signalait que le président Truman recommanderait vraisemblablement la création d'un service indépendant à la tête duquel sera placé un administrateur muni de pouvoirs très étendus. Celui-ci se ferait représenter en Europe par une personnalité ayant rang d'ambassadeur qui entretiendrait les contacts nécessaires avec les pays intéressés et veillerait à l'exécution du plan de reconstruction européenne.

feront l'objet d'un accord entre le pays intéressé et le gouvernement des États-Unis.

– Fournir des informations précises sur l'utilisation des fonds, biens et services reçus dans le cadre du plan ainsi que toutes indications permettant aux États-Unis de déterminer a nature et l'étendue d'une aide ultérieure.

On fait observer qu'il ne se trouve dans cette énumération aucune condition de caractère politique.

3) Le montant recommandé par le Président pour les 15 premiers mois de l'application du plan avait été primitivement fixé par l'administration à 7 200 millions de dollars. C'est le Bureau du Budget qui, il y a quelques jours, l'a ramené à 6 800 millions. Il est à craindre que ce dernier chiffre et celui de 17 milliards donné, à titre indicatif, pour les quatre années du programme, déjà inférieurs à ceux qu'avaient exprimés les Seize dans leur rapport, fassent l'objet de réductions assez sévères de la part du Congrès. C'est pourquoi on regrette dans les milieux des pays européens intéressés que l'administration n'ait pas fait porter ses recommandations sur des chiffres supérieurs.

Il est à remarquer que le projet de loi prévoit la mise à la disposition de 500 millions de dollars à la *Reconstruction Finance Corporation* pour lui permettre d'octroyer des avances avant le vote des appropriations. Il est en outre indiqué dans le rapport présidentiel que la *United States Stabilization Fund* sera autorisé à accorder des prêts pour la sécurité monétaire des pays qui auront pris les mesures nécessaires pour l'équilibre de leurs finances intérieures et de leur balance des comptes.

4) Le rapport présidentiel insiste sur la nécessité de mettre l'Allemagne occidentale de nouveau en mesure de se suffire à elle-même et d'apporter sa contribution à l'effort de reconstruction européenne. « La restauration économique de l'Allemagne, est-t-il dit, ne sera pas effectuée par priorité mais elle fera partie intégrante du programme de redressement de l'Europe occidentale ».

Il est ajouté que l'Allemagne bizonale résultant de la fusion des zones britannique et américaine, sera, espère-t-on, représentée à l'organisation permanente que constitueront les pays participants.

5) En ce qui concerne les relations des seize pays avec l'Europe orientale, il est précisé que, tout en n'apportant pas d'assistance directe à celle-ci, les États-Unis ne feront pas obstacle aux échanges commerciaux entre ces deux parties du continent. Ceci est vrai même dans le cas des produits qui seraient exportés par l'Europe occidentale et qui proviendraient, dans une mesure limitée, de la transformation des matières premières fournies par les États-Unis dans le cadre de l'aide à l'Europe. En revanche la réexportation, à destination de l'Europe orientale, de produits américains, dans la forme où ils ont été livrés, ne serait pas autorisée.

6) La section III du projet de loi laisse à tout État européen la possibilité de participer au programme d'aide américaine en se joignant aux Seize et en marquant son adhésion aux principes fixés par le gouvernement américain pour l'exécution de ce programme.

J'ai soumis à nos experts la partie technique du rapport et leur ai demandé de me faire connaître leurs observations. Dès que celles-ci me parviendront, je vous les communiquerai.

(Direction d'Europe)

422

M. COULET, MINISTRE DE FRANCE À HELSINKI,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 200-201. *Helsinki, 20 décembre 1947, 19 h.*
Réservé.

(*Reçu* : le 20, 20 h.)

Un conflit très sérieux, mais encore tenu secret, a éclaté le 18 décembre au sein du gouvernement. L'occasion en a été la question, examinée devant la Commission des Affaires étrangères, de la livraison à l'URSS de 35 réfugiés estoniens, anciens volontaires de la guerre d'hiver, accusés d'avoir porté les armes contre l'Union soviétique.

M. Enckell, ministre des Affaires étrangères, a quitté la réunion avec éclat. Il n'a pas pris part hier au Conseil des ministres et était absent ce matin lors de la remise des lettres de créance du nouveau ministre d'Italie. Il se pourrait que sa démission fût effectivement très prochaine. S'il en était ainsi sa succession serait probablement offerte en premier lieu à M. Helo, ministre à Paris, qui, estime-t-on, déclinera cette proposition, puis à M. Vueri, ministre de Finlande à Londres.

La crise actuelle dont les conséquences en ce qui concerne les relations fino-soviétiques peuvent être graves et dont l'affaire des Estoniens a été la cause immédiate et l'aboutissement d'un désaccord qui s'est récemment accentué entre M. Enckell et le président de la République. Celui-ci semble redouter aujourd'hui la réaction de l'opinion devant la conclusion d'un pacte avec l'URSS (en dernier lieu mon télégramme nº 194)[2] dont il était pourtant tout dernièrement encore le protagoniste tandis que le ministre des Affaires étrangères estime que la signature d'un tel instrument est la seule chose qui reste à la Finlande de préserver l'essentiel de son indépendance nationale[3].

(Direction d'Europe)

[1] Note manuscrite : *Europe Nord B[arthélémy] G[eorges] É[pinat], Europe Est G[eorges] G[eyraud]. Communiqué à Moscou par valise 24/12/47 par valise.*
Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet et à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Document non reproduit.

[3] Enckell négocia son départ, invitant le chef de l'État à lui trouver un successeur et à le nommer ministre à Moscou. La confiance qu'il inspirait aux Soviétiques et à Staline serait un

423

NOTE DE M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Déclaration devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale

N. *Paris, 20 décembre 1947.*

Le gouvernement et le Parlement souhaitent que le plus tôt possible un large débat ait lieu devant l'Assemblée sur les affaires extérieures de la France.

Sans même attendre ce débat, le gouvernement avait pensé fournir dès hier à l'Assemblée une déclaration sur l'ajournement de la conférence des ministres des Affaires étrangères.

Des objections ont été faites à cette procédure parce qu'elle aurait risqué d'engendrer une discussion improvisée s'enchevêtrant avec l'examen des projets financiers.

D'autre part, la Commission des Affaires étrangères a dès avant mon retour fait connaître qu'il lui appartenait de recueillir en premier lieu les explications du chef de la délégation française.

C'est dans ces conditions que soucieux d'apporter sans retard à la représentation parlementaire et par elle à l'opinion nationale, les éclaircissements qui lui sont dus et de le faire sans méconnaître ni les obligations de l'Assemblée, ni les prérogatives des Commissions, j'ai demandé à la Commission des Affaires étrangères de vouloir bien se réunir ce matin pour m'entendre.

Après la conférence de Moscou, la conférence de Londres marque le deuxième échec des grandes nations alliées dans leur effort pour établir les bases d'un règlement du problème allemand. Cette deuxième conférence se présentait, du point de vue des positions en présence, exactement de la même façon que la précédente. La seule différence – mais essentielle – était qu'entre temps un certain nombre d'événements s'étaient produits, qui avaient encore accru les différences et rendu plus vives les oppositions. Je mentionne notamment l'échec de la conférence des Trois à Paris dans sa tentative d'associer l'Europe entière à la noble et nécessaire entreprise qu'on est convenu d'appeler le plan Marshall et la dernière session de l'Assemblée générale des Nations unies, marquée par de violentes batailles sur des sujets essentiels et par des désaccords profonds, parfois exprimés de manière dramatique.

C'est dans cette atmosphère que s'est ouverte la cinquième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères dont le programme était de décider du sort de l'Allemagne, enjeu fondamental pour l'ordre et la paix en Europe, mais aussi dans tout l'univers.

grand avantage pour servir son pays (télégramme de Helsinki n°s 202-203 du 22 décembre 1947 non reproduit).

Il était à prévoir que l'accord ne serait pas aisé. En fait, malgré beaucoup d'efforts restés stériles parce qu'ils ne sont pas venus de tous les participants, c'est le pronostic défavorable qui s'est finalement démontré exact.

En ce qui concerne la France, ses représentants étaient partis, comme à la conférence de Moscou, avec la mission et la ferme volonté de défendre, au mieux des circonstances les positions nettement affirmées par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis la Libération, positions constamment approuvées par l'Assemblée nationale.

Ces positions sont dominées par la volonté que jamais l'Allemagne ne puisse redevenir la menace et le fléau qu'elle a été pour des générations de Français. Nous entendons naturellement que le peuple allemand obtienne des moyens d'existence, physiques et moraux qui lui permettent de faire face à ce qui lui est assigné par la détresse générale du monde et par ses propres besoins.

Mais nous ne voulons pas d'un *Reich* centralisateur, militariste et prussianisé ; nous voulons une Allemagne organisée, conformément à son génie et dans son propre intérêt, sur une base largement fédérale, où les différents États pourront se développer librement, sans que le peuple allemand cesse de jouir dans son ensemble des richesses économiques et culturelles qui lui ont fait et peuvent lui refaire un rôle à la dimension de ses ressources, sous l'égide des principes les plus intransigeants en matière de sécurité.

Nous voulons que l'économie allemande soit prospère, mais développée pour les besoins normaux et dans un sens exclusivement pacifique. Pour cela, il faut interdire, limiter ou contrôler certaines activités dangereuses ou essentielles. Il faut aussi prendre en considération les intérêts généraux de l'Europe dans son ensemble, dont l'Allemagne est part intégrante, et auxquels certaines richesses allemandes doivent, de toute nécessité, concourir. C'est pourquoi nous avons toujours soutenu que le problème économique allemand n'était pas seulement la fixation du niveau de l'industrie, mais aussi et plus encore la répartition du charbon et le contrôle du bassin de la Ruhr.

En particulier, nous voulons que soit institué dans la Ruhr un régime international qui assure à la fois que ce bassin unique en Europe soit exploité dans l'intérêt non seulement de l'Allemagne mais de l'Europe, et qu'aucune activité dangereuse pour la paix ne s'y développe à nouveau.

Un autre problème essentiel est celui des réparations. Notre position à ce sujet est parfaitement connue, quoiqu'on ait tenté de la travestir. Les réparations sont un droit sacré et un besoin essentiel des victimes de l'agression allemande. Beaucoup trop peu a été fait jusqu'à présent. Il faut les organiser pour pouvoir enfin les accomplir. Il faut en même temps éviter que, comme après l'autre guerre, les réparations soient la cause, ou le prétexte d'une reconstitution dangereuse du potentiel de guerre de l'Allemagne.

Je me borne à ce rappel des principes essentiels de notre politique allemande ; il suffit, je le crois, à faire comprendre l'esprit dans lequel la délégation française s'est présentée à la conférence de Londres.

Avant qu'elle se soit ajournée, la conférence n'a pu terminer l'examen de l'ensemble de son ordre du jour. En fait, elle n'a pas discuté de l'organisation politique de l'Allemagne. Elle n'a pas non plus disputé des problèmes relatifs à la sécurité, qui comprenaient d'une part le traité pour le désarmement et la démilitarisation de l'Allemagne proposé par le gouvernement des États-Unis et fort bien accueilli de la France, d'autre part les questions de la Ruhr et de la Rhénanie, telles qu'elles sont posées depuis nombre de mois par le gouvernement français. Les problèmes fondamentaux qui ont pu être examinées sont ceux qui concernent les frontières, la procédure de la conférence de la paix, l'unité économique de l'Allemagne, le niveau de l'industrie, enfin – et ce n'est pas le moins important, au contraire – les réparations.

La question des frontières a été inscrite à l'ordre du jour sur l'initiative de la délégation française. Nous avons indiqué qu'il nous était incompréhensible qu'on pût discuter de l'Allemagne sans savoir ni où elle commençait ni où elle finissait.

À ce sujet, nous avons rappelé les positions prises à Moscou. Le problème des frontières forme un tout. Les modifications intervenues sur la frontière orientale, même si juridiquement elles ne sont pas définitives, nous sont toujours apparues comme malaisément réversibles. Mais la décision définitive ne peut être prise que par un traité de paix qui résolve le problème dans son ensemble.

La délégation française a demandé que le Conseil tenant compte du vœu exprimé par la population sarroise dans les récentes élections, prenne enfin une décision unanime pour la Sarre. Elle a insisté pour qu'il examinât sans délai les demandes de rectifications de frontières présentées par les autres Alliés (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Tchécoslovaquie) en vue de prendre à leur sujet des décisions de principe ou, à défaut, de les renvoyer à l'étude des suppléants avec mission de présenter un rapport.

Nous avons enfin évoqué la question de surcroît de population, qui existe en Allemagne du fait des décisions prises à Potsdam, et présenté à nouveau les propositions faites à ce sujet à Moscou d'une part pour arrêter tout nouveau transfert, d'autre part pour réduire la densité de la population en organisant systématiquement le départ d'Allemagne des personnes déplacées et l'émigration libre d'une partie de la population allemande.

En ce qui concerne la Sarre, les délégations américaine et britannique ont une fois de plus marqué leur accord et pour le régime que nous proposons et pour l'adoption d'une décision immédiate à ce sujet. Une fois de plus aussi la délégation soviétique a différé toute réponse. C'était la troisième fois que notre revendication était formulée par moi devant le Conseil des ministres des Affaires étrangères. J'ai dit devant le Parlement et je répète que notre insistance ne manquerait pas d'aboutir à un résultat, par toute voie qui se révélera efficace.

Pour le surplus M. Marshall, M. Bevin et moi-même avons demandé la création immédiate d'une commission chargée d'étudier les frontières allemandes qui, compte tenu des revendications formulées par les pays alliés, aurait pour mission de présenter des propositions. L'opposition de

M. Molotov a fait échouer ce modeste projet. Ainsi dès l'abord, la discussion se présentait dans des conditions singulières et décevantes, puisque l'on ne pouvait se mettre d'accord, je ne dis pas pour fixer les frontières du pays avec lequel il s'agit de faire la paix, mais seulement même pour étudier ces frontières.

Notre déception allait croître avec la discussion du second point de l'ordre du jour.

Il s'agissait de la procédure à suivre pour la préparation du traité. Il est surprenant – et d'ailleurs sans exemple – que les ministres des Affaires étrangères de quatre grands pays se réunissent pour traiter eux-mêmes d'un pareil sujet. Aussi bien n'en parlerais-je même pas si à son occasion n'avait été réclamée la création immédiate et préalable à toute décision sur le fond d'un gouvernement provisoire allemand, sujet qui par la suite est constamment revenu sur le tapis comme une obsession, pour nous rappeler sans doute que dans l'esprit de certains les débats du Conseil des ministres des Affaires étrangères ont pour objet non pas de régler les problèmes, mais de faire valoir à l'adresse du peuple allemand les mérites privilégiés de tel de ses vainqueurs.

C'est M. Molotov qui a pris l'initiative de proclamer la nécessité de constituer sans plus tarder un gouvernement démocratique pour toute l'Allemagne, et d'admettre ce gouvernement à la conférence de la paix. Américains et Britanniques ont déclaré qu'ils souhaiteraient voir un gouvernement central allemand se former aussitôt que possible, mais sans subordonner à la création d'un tel gouvernement la discussion des conditions de la paix.

La délégation française s'est constamment refusée à entrer dans de telles considérations. Elle a soutenu fermement qu'aucune organisation centrale allemande ne doit être mise sur pied avant qu'un accord fondamental soit intervenu entre les Alliés sur la structure et le rôle d'une telle organisation. Il ne faut pas que des situations de fait soient créées qui préjugent les solutions auxquelles nous voulons aboutir. Il ne faut pas non plus donner à une telle organisation centrale prématurément décidée la possibilité de devenir arbitre de différends qui ne sont que trop publics entre les Alliés. Il ne s'agit aucunement ici d'une position négative par système, mais du souci de sauvegarder à la fois notre dignité et nos intérêts confondus avec ceux de la paix et du peuple allemand lui-même. Il convient de régler les choses dans l'ordre naturel, fixer le cadre, c'est-à-dire les frontières, décider de la structure, c'est-à-dire de l'organisation politique de l'Allemagne, enfin créer les institutions, c'est-à-dire d'abord les gouvernements des États (*Länder*), ensuite les organismes centraux.

Une semaine, la seconde de la conférence, s'est passée sous le signe de ces divergences essentielles à discuter sans succès de la façon dont serait conduite la préparation du traité allemand.

La question suivante avait trait à l'unité économique de l'Allemagne. On en discute depuis Potsdam, c'est-à-dire depuis juillet 1945. La France pour sa part ne s'est jamais refusée à accepter le rétablissement de l'unité économique en Allemagne, sous réserve que la Sarre en soit exclue, et qu'une telle

unité ne préjuge pas des solutions que nous désirons voir adopter en Ruhr et en Rhénanie. Mais il est clair qu'il est illusoire de songer à rétablir une telle unité, aussi longtemps que des oppositions absolues persisteront entre les puissances occupantes, en premier lieu sur les problèmes économiques et, pour le fond des choses, sur les problèmes politiques.

Aussi bien plusieurs jours de discussion l'ont démontré abondamment. Des accords de détail ont été réalisés. L'accord de base ne s'est pas fait, parce que la délégation soviétique la subordonnait à un accord à intervenir sur les réparations et à un accord sur l'établissement d'administrations centrales allemandes.

Le problème du niveau de l'industrie allemande succédait logiquement à celui des problèmes économiques généraux. Sur ce point un accord a été réalisé. Il y a paradoxe à ce que l'unique accord quant à l'Allemagne défaite l'ait été au profit de l'Allemagne. Tel est cependant le cours des choses et c'est dans de telles conditions que nous devons défendre les positions françaises. Pour les bien défendre, il ne suffit pas de les répéter, il faut parfois concéder ce que tous les partenaires réclament sous la condition que l'essentiel de ce qui nous importe soit préservé ou même facilité. Au demeurant, le dernier mot reste à la représentation nationale. C'est dans ces conditions que nous nous sommes ralliés au chiffre proposé par la Grande-Bretagne, accepté par les États-Unis et l'Union soviétique, pour la production de l'acier en Allemagne. Ce chiffre est de 11 500 000 tonnes par an, en augmentation sur celui qui avait été primitivement fixé en mars 1946. Toutefois, notre acceptation est conditionnée. La question ne peut être considérée isolément : elle entre dans le cadre général de la sécurité. Il faut que la fixation du niveau industriel soit complétée par l'établissement d'un régime international dans la Ruhr et par des certitudes concrètes en ce qui concerne l'exploitation du charbon et du coke. J'ai marqué avec force la position française, en insistant sur la nécessité que la limitation convenue – quelle qu'elle soit – soit une limitation fixe : une limite et non un encouragement ; quant au charbon, les quatre délégations ont tombées pour déclarer qu'une quantité déterminée de charbon et de coke doit être réservée à l'exportation. Vous savez d'autre part qu'il existe depuis avril un accord – l'accord de Moscou – avec les États-Unis et la Grande-Bretagne qui fixe les quantités à exporter de la Ruhr, du bassin d'Aix-la-Chapelle et de la Sarre en fonction de l'extraction et selon des propositions croissantes. Grâce à l'augmentation récente de la production allemande, cet accord a commencé à jouer, et nos allocations, déjà en progression continue depuis six mois, vont se trouver sensiblement accrues. D'autre part, le gouvernement espère être très prochainement en mesure d'annoncer de nouveaux arrangements relatifs d'une part à la garantie de certains tonnages de coke métallurgique dans les livraisons allemandes, d'autre part à la prolongation, dans le temps et en fonction de la production de l'échelle de Moscou. Il ne me convient pas de vendre la peau de l'ours. Mais l'ours a cessé de courir. En dehors de l'acier, aucune décision n'a été prise concernant le niveau de l'industrie. La délégation française a précisé que, tout en étant prête à réexaminer le plan précédemment fixé, elle

estimait indispensable d'interdire ou de limiter certaines industries. Elle a proposé d'autre part de déclarer que le relèvement de l'industrie allemande devait se faire progressivement, sans que ce relèvement bénéficie d'aucune priorité par rapport au relèvement des pays démocratiques de l'Europe. Cette garantie que nous considérons comme essentielle a été acceptée par M. Bevin et M. Marshall. M. Molotov, à deux reprises en des jours différents, a réservé toute réponse.

La fixation du niveau de l'économie allemande doit normalement précéder les décisions relatives aux réparations, que ces réparations soient constituées par la livraison d'outillages en excédent par rapport au niveau autorisé, ou par des prélèvements sur la production courante. Nous arrivons ici à une question très importante qui a été la cause immédiate de l'échec de la conférence, et au sujet de laquelle il importe d'écarter sur la position de la France des incertitudes qu'aucune déclaration et aucune attitude n'a jamais autorisées.

Les réparations sont pour la France, comme pour toutes les nations victimes de l'agression allemande, à la fois un besoin et un droit. Nous avons en leur temps accepté les mesures prises à ce sujet, en notre absence à Potsdam par nos trois Alliés. Nous demandons qu'elles soient appliquées.

Appliquées, cela veut dire que toutes les usines en excédent de la production industrielle autorisée doivent être dans le plus bref délai démontées et disponibles pour les réparations. Nous avons insisté, avec beaucoup de force, pour que ces livraisons, bien longtemps retardées, soient faites sans délai. Des assurances ont été données, nous comptons qu'elles seront rapidement suivies d'effet. Il faut aussi, et je l'ai demandé aussi à Londres avec insistance, que les livraisons d'usines entières soient complétées par des livraisons d'outillages et de machines-outils, prélevées sur l'ensemble de la capacité industrielle allemande. L'Allemagne a un parc de machines-outils très supérieur à celui d'avant-guerre et très supérieur à ces besoins pacifiques. Les Alliés doivent recevoir ces machines-outils en excédent qui ne peuvent pas lui servir si l'on s'en tient, comme nous voulons qu'on s'y tienne, à la limite fixée pour l'acier.

Reste le problème des réparations sur la production courante. Nous considérons que de telles livraisons sont justifiées dès l'instant qu'elles sont démontrées possibles. Nous disons aussi qu'il ne peut y être procédé à tout prix, sans égard aux conséquences. Il faut entendre par là tout d'abord que l'Allemagne doit commencer par couvrir ses besoins essentiels avec ses propres ressources sans faire appel aux puissances occupantes. On sait que cette situation ne se pose pas pour le moment pour la zone française. Mais elle se pose en d'autres zones et il est normal d'en tenir compte.

Une autre considération est, à notre avis, plus importante : c'est que les réparations ne soient pas un prétexte pour réviser à nouveau le niveau de l'industrie et pour le porter au-delà de ce qui est justifié par les besoins pacifiques de l'Allemagne. L'expérience de l'autre guerre nous suffit à ce sujet. Nous ne voulons pas que les réparations soient le point de départ du réarmement.

Qu'il me soit permis de dire à ce sujet que c'est précisément pour cette raison que les modalités envisagées à Londres par la délégation soviétique ne peuvent rallier notre accord. L'hypothèse serait en effet que l'industrie allemande travaille à 70 % de son niveau de 1938. 1938 est une année de préparation militaire fébrile qui ne peut être prise comme base de référence. Nous avons toujours précédemment convenu d'adopter la base de 1936 et nous ne pouvons, encore une fois, sacrifier la sécurité à n'importe quelle autre considération, fût-elle aussi importante que celle des réparations.

Les autres délégations avaient sur la question des points de vue sensiblement différents. Le gouvernement soviétique semble décidé à faire passer les réparations qu'il réclame pour lui-même et pour la Pologne avant toute autre chose. Les gouvernements américain et britannique sont préoccupés par dessus tout de réduire les charges qu'ils assument pour nourrir la population de leurs zones.

Cela suffit aisément à expliquer qu'aucun accord n'était possible ni même concevable. Mais pourquoi est-ce à propos de cette question que la conférence s'est brisée ? On le comprendra si l'on reconnaît que c'était la cause immédiate mais non la cause profonde.

La cause profonde ressort de l'exposé que je viens de faire. C'est la suite ininterrompue des désaccords qui ont, comme à la conférence de Moscou, marqué les pénibles et décourageantes étapes de la conférence de Londres : désaccord sur les frontières, désaccord sur un gouvernement central allemand, désaccord sur l'unité économique, désaccord sur les réparations – et je n'ai pas parlé de l'Autriche dont nous désirons voir le sort enfin réglé, et au sujet de laquelle la délégation française a proposé une solution de conciliation digne d'un meilleur sort que celui qu'elle a connu.

Tous ces désaccords partiels ne sont qu'un aspect des oppositions fondamentales qui séparent les Alliés, oppositions qui, depuis quelques mois, se marquent avec une âpreté qu'un monde inquiet et crispé a peine à comprendre et peine à subir. Tant que ces oppositions ne seront pas surmontées, comment le sort de l'Allemagne pourrait-il être réglé ? Il vaut mieux, si lourd qu'en soit la responsabilité et si douloureuse les conséquences, ajourner les débats et attendre le moment où la discussion pourra devenir à nouveau profitable. Nous ne désespérons pas : le moment peut venir où se refera l'entente autour de bons offices que la France entend désormais réserver à des circonstances où ils auront chance d'être utiles à elle-même sans doute, mais à tous.

Pour le moment, il faut vivre. Nous sommes responsables de notre zone, responsables aussi avec les autres de l'évolution générale de l'Allemagne. Contrairement à ce qui a été prétendu, la France n'a pas préparé l'échec de la conférence de Londres en passant avec certaines des autres puissances occupantes des accords pour couper l'Allemagne et organiser une coalition. Notre liberté d'action est entière. Nous sommes prêts à tout moment à discuter avec n'importe lequel de nos Alliés toute question dont la solution serait utile ou possible. Mais nos positions générales et nos desseins restent les mêmes. Le peuple français les connaît, sa représentation nationale les a

approuvés. Ils seront défendus et poursuivis avec la même énergie et l'espoir tenace que la paix véritable naîtra un jour de l'accord entre les Alliés de la guerre.

Nous avons été longtemps, sans trop de récompense mais nous nous en souvenons sans aucun remords – avec fierté au contraire – ceux qui ont empêché la cassure de l'Europe et du monde.

Maintenant que l'avènement paraît en marche, sans que nous ayons rien fait pour le provoquer, après que nous ayons tout fait pour l'empêcher, nous poursuivrons notre tâche qui est de faire aboutir pour notre propre sauvegarde et pour la paix du monde, les buts permanents de la politique française avec les moyens qui nous sont laissés.

(Secrétariat général)

423bis

M. Gauquié, Ministre de France à Budapest,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nº 805[2]. *Budapest, 20 décembre 1947.*

(*Reçu* : le 23, 16 h.)

La tension survenue entre la France et l'URSS provoque en Hongrie, aussi bien dans les milieux gouvernementaux que dans l'opinion publique en général une très forte impression.

Quelles qu'aient été pendant les grèves françaises les violences de la presse communiste hongroise à l'égard du parti socialiste français – pour une bonne part d'ailleurs destinées à l'usage interne – les dirigeants hongrois se sont attachés à conserver une attitude correcte et de nature à ne rien compromettre. Je m'en suis aperçu lors de mon retour à Budapest. Mais l'autorité des Soviets est ici considérable, l'attitude qu'ils prennent dans les questions internationales d'une si grande conséquence pour les petits pays de leur zone d'influence, que les effets s'en font sentir immédiatement, et déjà je sens ici, partout, avec des regrets qui paraissent sincères, et la perplexité et de la réserve.

Mais c'est surtout parmi des membres non communistes du gouvernement, dans les milieux modérés et dans ceux qui peuvent être le moins suspects de complaisance pour les communistes ou pour les Russes que je pressens les inquiétudes les plus vives. Ces éléments se rendent compte que tout ce qui peut compromettre le maintien des influences occidentales ne peut que précipiter l'évolution dans laquelle le pays se trouve engagé,

[1] Note manuscrite : *Moscou, Londres, Varsovie, Prague, Bucarest, Sofia, Belgrade, M. Gueyraud, fait le 26.12.47.*

[2] Télégramme envoyé par courrier.

et rendre leur situation plus désespérée. Et précisément, si la France a connu en Hongrie au cours de ces derniers mois la situation relativement privilégiée que j'ai souvent signalée, c'est, pour une part, que de toutes les influences occidentales, la sienne était celle qui ne paraissait pas exciter l'hostilité ou même la méfiance soviétique.

Ce sont, je pense, des considérations analogues qui inspirent mon collègue britannique, qui manifeste en ce moment une grande activité, et même à l'égard des dirigeants hongrois un incontestable empressement. On s'en est aperçu lors de la visite de Tito. J'ai déjà signalé qu'il avait pressenti le gouvernement hongrois en vue de la conclusion d'un accord culturel. Le *British Council*, la société hungaro-britannique multiplient les manifestations. Ce n'est pas, certes, ainsi que mon collègue le souligne dans l'intimité que la ligne que suit son pays soit différente de celle de la politique américaine. Mais il entend employer d'autres méthodes. Il ne faut pas, dit M. Helm, abandonner ces peuples à leur destin et la Grande-Bretagne ne saurait se désintéresser des possibilités qui, surtout dans le domaine économique peut offrir cette partie de l'Europe surtout si la situation présente, hypothèse qui ne saurait être exclue, devait se consolider.

(Direction d'Europe)

424

M. Seydoux, Conseiller politique p.i. à Berlin,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nos 1188-1192. *Berlin, 21 décembre 1947, 20 h. 15*

(*Reçu* : le 21, 23 h. 15)

Je vous communique le télégramme suivant de la part de M. Leroy-Beaulieu.

Au cours de deux entretiens privés, M. Murphy et le conseiller financier du général Clay, M. Bennett, m'ont donné hier les indications suivantes au sujet (...)[2] simple union douanière de l'Allemagne après l'échec de la conférence de Londres.

Le gouvernement américain n'envisagerait pas de procéder immédiatement à une réforme monétaire dans la bizone. Il désirerait auparavant proposer à nouveau aux autorités soviétiques de réaliser cette (...)[3] par accord quadripartite. Il insisterait pour que l'impression des billets ne se

[1] Télégramme adressé au Département et communiqué à Baden-Baden. Pour Baden, on indique que les indications du télégramme doivent être communiquées d'urgence au général Koenig.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

fasse qu'à l'*US Bank* de Berlin qui se trouve dans le secteur américain de la ville, mais qui a pu être internationalisée dans les conditions proposées précédemment par le général Clay.

Si (...)[1] ne pouvait être réalisé avec les autorités soviétiques, les Américains seraient décidés à mettre en œuvre la réforme dans la bizone. Au cas où notre zone désirerait appliquer cette réforme en utilisant la même monnaie, il serait nécessaire, de l'avis du conseiller financier du général Clay, que la zone française adhérât à l'« Union des Banques Centrales des *Länder* » que les Anglo-Saxons se proposent de créer, comme je l'ai signalé dans la note que j'ai remise à Londres à M. Alphand. Sous cette réserve, M. Bennett ne verrait pas d'objections de principe à ce que notre zone conservât l'autonomie de son administration économique et serait prêt à discuter de ces questions avec nous, le moment venu, c'est-à-dire lorsque l'on sera fixé sur les intentions soviétiques. Au cours d'une conversation avec M. Murphy, celui-ci m'a indiqué que le gouvernement militaire américain ne songerait pas pour l'instant à provoquer la création d'un gouvernement central allemand dans la bizone. L'initiative devrait être laissée aux Allemands eux-mêmes qui sont très divisés sur cette question (...)[2] responsabilité d'une scission de l'Allemagne.

Le principal souci du gouvernement militaire américain demeurerait d'assurer rapidement le relèvement économique de la bizone. À cet effet, un renforcement de l'autorité des organismes bizonaux serait nécessaire afin que les décisions une fois prises à Francfort-sur-le-Main soient effectivement appliquées dans les *Länder*.

Le général Clay inclinerait à penser que l'on sera peut-être amené ultérieurement à transformer le Conseil économique bizonal en un organisme directement élu.

(Direction des Affaires économiques – Affaires allemandes et autrichiennes)

425

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3916-3919. *Washington, 21 décembre 1947, 20 h. 42*
Réservé.

(*Reçu* : le 22, 7 h.)

La présentation qu'a faite le président Truman au Congrès du plan de reconstruction européenne reçoit un bon accueil dans l'opinion. Le soutien qu'apporte une grande partie de la presse, notamment les journaux les plus

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

importants, aux propositions de M. Truman, répond aussi à l'appel lancé par le Secrétaire d'État à son retour de Londres. De son allocution radiodiffusée, on a en effet retenu avant tout qu'aucune perspective d'entente directe avec l'URSS ne se présenterait dans les mois à venir et que la seule politique constructive qui s'offrît à l'Amérique était de hâter la restauration de l'Europe occidentale. L'administration apparaît décidée à faire triompher cette politique et le ton même du général Marshall a renforcé l'impression qu'il ne se départirait pas de la ligne de conduite qu'il a arrêtée.

On ne se fait néanmoins pas d'illusions dans les milieux politiques sur les difficultés que rencontrera le Secrétaire d'État. La netteté des propositions présidentielles a quelque peu effacé la mauvaise impression qu'avait produite la fin de la discussion sur l'aide intérimaire. Mais il demeure que l'état d'esprit du Congrès et notamment d'une grande partie des Républicains, dominés par le désir de réaliser des économies budgétaires, laisse prévoir de dures discussions sur le montant de l'aide à donner à l'Europe.

L'administration a commis une erreur en réduisant pour les 15 premiers mois les chiffres avancés par la Commission des 16 États européens. Ses demandes seront désormais considérées comme un maximum et, si l'on en juge par les efforts que la Chambre basse vient de faire pour réduire le montant de l'aide intérimaire et par l'abattement important qu'elle a fini par imposer, il est à craindre que ce maximum ne puisse être maintenu. On prévoit d'autre part que le système administratif proposé par le Président, considéré comme donnant trop de pouvoir au Département d'État, sera fortement critiqué et que le Congrès essaiera de se réserver en cette matière un rôle important. Les partisans de l'aide immédiate à la Chine et de la lutte contre les communistes chinois, auxquels se rallient bon nombre d'isolationnistes, gêneront de leur côté l'exécution de la politique européenne du Secrétaire d'État. Si l'on ajoute les (...)[1] peu à peu discordantes qu'il peut y avoir au cours des mois prochains entre l'exécutif et le législatif au sujet des réductions d'impôts que réclament les Républicains, du contrôle des prix et de la politique (...)[2] pour arrêter l'inflation, il est à prévoir que la session parlementaire sera agitée. Il est d'autant plus important que l'opinion publique réagisse favorablement au programme gouvernemental de reconstruction européenne et il faut souhaiter que l'administration sache alimenter, comme elle l'avait fait au moment des discussions sur l'emprunt anglais, une campagne susceptible de maintenir ces dispositions favorables. Elle se prépare d'ailleurs, d'après mes informations, à mener cette action nécessaire avec vigueur. On peut d'autre part compter sur la fermeté du Secrétaire d'État que dans l'ensemble soutiendront certains leaders républicains comme le sénateur Vandenberg pour défendre ce qui constitue l'essentiel de sa politique et pour ne pas accepter de concessions qui en compromettraient sérieusement la réussite.

(Direction d'Europe)

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

426

M. SEYDOUX, CONSEILLER POLITIQUE P.I. À BERLIN,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1194-1198[1]. *Berlin, 22 décembre 1947, 19 h. 30*

(*Reçu* : le 23, 7 h. 30)

M. Laloy a eu hier un entretien avec M. Jacob Kaiser. Celui-ci ne manifeste aucun découragement et demeure résolu à continuer la lutte pour l'unité allemande par tous les moyens qui seront mis à sa disposition. Il estime en effet que la situation dans la zone orientale est de plus en plus grave ; la misère s'y accroît et la résistance morale des habitants est sur le point de céder : « C'est un peuple qui s'enfonce ».

M. Kaiser n'en a pas moins reçu ces temps-ci de nombreuses adresses de confiance la suppliant de ne pas céder.

L'intention de M. Kaiser est de rester à Berlin dont le statut – il n'en doute pas – sera mis en cause très prochainement par les Russes.

Il risque à son avis d'en résulter une crise des plus (...)[2] : « J'ai l'assurance, a-t-il précisé, que les Anglais et les Américains ne parlent pas en l'air lorsqu'ils déclarent qu'ils demeureront à Berlin. Dans ces conditions je me demande si le débat qui va s'ouvrir n'entraînera pas des conséquences fatales ».

M. Kaiser a ajouté qu'il se considérait toujours comme le chef légal du parti et dans une position présentant quelque analogie avec celle des chefs d'États ou de gouvernements qui, obligés de fuir l'invasion allemande en 1940, avaient maintenu à l'étranger les droits essentiels de leurs peuples. C'est à Berlin qu'il entend poursuivre son action : il peut ainsi garder avec la zone orientale de très nombreux contacts ; au surplus son départ vers l'Ouest serait interprété par ceux qui lui ont fait confiance comme une trahison.

M. Kaiser est persuadé que la rupture de la conférence de Londres a été une surprise pour les Russes.

À la rédaction de la *Taglische Rundschau*, le 17 décembre, les journalistes soviétiques ne cachaient pas leur consternation. Selon lui les Russes vont s'efforcer maintenant de mettre sur pied un gouvernement national allemand destiné à contrebalancer l'influence des organismes politiques qui seraient créés à l'Ouest. Les Russes, a-t-il indiqué d'autre part, sont convaincus que les États-Unis se proposent de les attaquer et de les réduire.

[1] Télégramme communiqué à Baden-Baden sous le n° 983.

[2] Lacune de déchiffrement.

Le président de l'Union chrétienne-démocrate persiste à penser – mais on peut se demander s'il ne cherche pas de la sorte à justifier son attitude antérieure – que le jour viendra où des relations plus normales s'établiront avec l'URSS.

M. Schumacher est à ses yeux trop violemment antisoviétique, il s'efforcera quant à lui de garder la pondération et la dignité dont il a toujours fait preuve jusqu'à présent à l'égard de la Russie.

L'Union chrétienne-démocrate a convoqué pour les 28 et 29 décembre une réunion à Berlin des représentants des quatre zones. Elle aboutira certainement, à en croire M. Kaiser, à la publication d'une proclamation en faveur de l'unité allemande ayant principalement pour objet de combattre la « honteuse » propagande du congrès du peuple allemand qui qualifie de traîtres tous les hommes politiques de l'Ouest.

M. Kaiser souhaite vivement que les délégués de notre zone soient autorisés à venir à Berlin, ne fût-ce qu'à titre d'observateurs. Il a cité les noms de M. Altmayer, de M. Wohleb, de M. Dichtl et de M. Steiner. Il a affirmé à cette occasion qu'il n'était pas question dans les circonstances actuelles de faire de l'Union chrétienne-démocrate un parti national allemand : « Il est impossible a-t-il dit, de diriger de Berlin les groupements de l'Ouest et de Francfort ceux qui demeureront en zone orientale ».

(Direction des Affaires politiques)

427

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

D. n° 430[1]. *Paris, 22 décembre 1947.*

Monsieur le Secrétaire d'État,

Au cours de l'entretien que vous avez eu à Londres le 18 décembre avec M. Georges Bidault, vous avez bien voulu lui faire part de l'intérêt que vous attachez à voir s'ouvrir, à Berlin et à Londres, des conversations relatives à l'Allemagne[2].

Le ministre des Affaires étrangères m'a chargé de vous faire savoir qu'il est disposé à accepter les offres que vous lui avez faites à ce sujet et dont les modalités ont été précisées au cours de votre entretien avec lui.

I) En ce qui concerne un certain nombre de problèmes urgents d'ordre technique, M. Georges Bidault est d'accord pour que les représentants français en Allemagne procèdent aussitôt que possible, à Berlin et sous

[1] Texte d'une lettre à remettre au général Marshall, Secrétaire d'État.

[2] Voir document n° 412. L'entretien a eu lieu en fait le 17.

l'autorité des commandants en chef, à des échanges de vues avec leurs collègues américains et britanniques sur les points énumérés ci-après :

1) Les représentants français seraient invités à faire une analyse critique des mesures qui ont été prises, en vue de constituer la bizone, par les autorités américaines et britanniques. Ils exposeraient en même temps leurs conceptions relatives à l'organisation d'une zone fusionnée sans que cela implique aucune décision en ce qui concerne la fusion de la zone française.

2) Les représentants français étudieraient avec leurs collègues américains et britanniques les dispositions qui pourraient éventuellement être mises en vigueur dans la zone française pour harmoniser l'action des Alliés dans les trois zones occidentales.

3) Les propositions relatives à la réforme monétaire qui seraient faites sous peu par les commandants en chef américain et britannique pourraient, au cas où elles seraient rejetées par les autorités soviétiques, faire l'objet d'études pour leur mise en vigueur dans les trois autres zones.

4) Il serait procédé à des échanges de vues concernant les moyens propres à faciliter le mouvement des personnes et des marchandises entre les zones occidentales, sans modifier leur situation politique.

5) La question des règlements financiers entre la Sarre et l'Allemagne, de même que celle du charbon sarrois, devront faire l'objet de négociations immédiates, étant donné l'urgence d'arriver à un accord sur ces deux points. Il est entendu qu'il appartiendra à la France de faire prévaloir au sein de l'ECO[1] les solutions sur lesquelles un accord, dont notification tripartite sera faite à cet organisme, a déjà été réalisé entre experts à Berlin.

6) Enfin, seraient envisagés les moyens d'obtenir que les crédits mis à la disposition des zones occidentales soient employés de manière à faciliter aussi largement que possible le rétablissement des échanges commerciaux entre l'Allemagne de l'Ouest et ses voisins.

Comme vous avez bien voulu le préciser à M. Georges Bidault, ces conversations ne préjugeront en aucune façon les décisions politiques et la question de la fusion des trois zones n'aura pas à être évoquée à Berlin.

II) En même temps que seraient étudiés ces problèmes techniques urgents, les questions politiques à long terme qui se posent à l'occasion du règlement allemand doivent être abordées, en particulier le régime futur de la Ruhr qui présente une importance capitale pour la France. M. Georges Bidault est d'accord pour que ces conversations s'ouvrent à Londres dans la deuxième quinzaine de janvier ou même, si cela est possible, à une date plus rapprochée.

(Direction des Affaires politiques)

[1] E.C.O. : *European Coal Organization.*

428

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À MOSCOU,
LONDRES ET WASHINGTON.

T. nos 3121-3130; 3245-3254; 3882-3891. *Paris, 23 décembre 1947, 15 h.*

Pour Londres et Washington : J'adresse à Moscou le télégramme suivant :

Pour les trois : Je vous serais obligé, en invoquant les dispositions du dernier paragraphe de mon télégramme nos 2957 à 2962[2] d'effectuer une démarche auprès du gouvernement soviétique pour lui faire connaître qu'aucune réponse n'a été jusqu'ici faite par l'ambassade de l'URSS à Paris à la note à elle remise par mon Département le 28 novembre et dont copie vous a été adressé par mon télégramme précité. Cette note concerne l'invitation faite à M. Bogomolov de communiquer au gouvernement français les noms d'un certain nombre de fonctionnaires civils soviétiques actuellement à Paris et qui seraient chargés de poursuivre, en liaison avec les autorités françaises, le rapatriement en URSS des ressortissants soviétiques.

Vous marquerez que, de notre côté, nous sommes prêts à désigner un nombre égal de fonctionnaires de votre ambassade chargés de la même tâche en ce qui concerne le rapatriement des Français. Il va de soi qu'une parfaite réciprocité sera assurée aux agents civils soviétiques en France et français en URSS en vue de l'accomplissement de leur mission de rapatriement et notamment de l'accès aux camps de rassemblement existant dans chacun des deux États.

Vous ferez ressortir, à l'occasion de cette démarche, que la meilleure preuve de la volonté du gouvernement français de continuer à assurer l'application de l'accord du 29 juin 1945[3] est fournie par la mise en route, depuis plusieurs jours, du camp de Beauregard sur Marseille et par l'embarquement à Marseille sur le navire soviétique *Pobieda* de tous les ressortissants soviétiques, personnes déplacées qui se trouvaient à Beauregard et qui sont considérés comme rapatriables aux termes de l'accord précité. En même temps, fournissant la preuve de son désir de coopération en matière de rapatriement, le gouvernement français autorise l'embarquement à bord du *Pobieda* d'un nombre important d'ex-Nansen, devenus au regard de la loi française comme de la loi soviétique ressortissants soviétiques ou apatrides et qui séjournaient en France depuis plus de 20 ans. Cette facilité sera étendue aux ex-Nansen devenus soviétiques dont les enfants ou les ascendants sont demeurés français au regard de la loi française, dès que les contreparties que vous avez jusqu'ici vraiment demandées à

[1] Télégramme signé : *p.o. Chauvel.*

[2] Document non reproduit.

[3] Voir *DDF* 1945-I, n° 469.

l'URSS en vue de la sortie des Français résidant en URSS vous auront été accordées.

Vous ajouterez que le gouvernement français entend, d'autre part, n'apporter aucun changement au statut des missions soviétiques de rapatriement dans la zone française d'Allemagne et d'Autriche. Il est même disposé, pour aplanir les difficultés survenues en Autriche entre nos services et la mission soviétique de rapatriement, à accorder à cette mission des facilités supplémentaires dont je viens d'inviter le général Béthouart à donner connaissance à ladite mission. Je vous transmets par la prochaine valise copie de la lettre que j'adresse au général Béthouart à ce sujet et dont le texte a été établi d'accord avec lui[1].

En marquant ce qui précède au ministère soviétique des Affaires étrangères, vous ferez ressortir que le gouvernement français vient d'être informé par un certain nombre de Français arrivés récemment d'URSS à Vienne, de la présence, dans le camp de rassemblement d'Odessa, à la fin d'octobre, d'environ 500 ressortissants français originaires, notamment des départements alsaciens et mosellans. Cette information dont j'ai tout lieu de considérer qu'elle est exacte ne concorde pas avec celle de votre télégramme n° 3101[2], suivant laquelle il se trouverait seulement à Odessa 73 Français dont une dizaine déjà rapatriés.

En résumé, l'application bilatérale de l'accord du 29 juin 1945 assurera aux Soviets en France, indépendamment du retour de leurs personnes déplacées qui n'a jamais été suspendu, les avantages suivants :

1) Présence, dans des conditions à déterminer, dans le camp de Beauregard, de fonctionnaires soviétiques de liaison chargés de collaborer avec l'autorité française contrôlant le camp ;

2) Maintien provisoire du *statu quo* dans les zones françaises d'Allemagne et d'Autriche, étant entendu qu'en Autriche des avantages spéciaux seront consentis à la mission soviétique de rapatriement (ma lettre du 18 décembre au général Béthouart) ;

3) Maintien des facilités accordées aux ressortissants soviétiques ex-Nansen devenus soviétiques au regard de la loi française comme de la soviétique, résidant en France et désireux de regagner l'URSS. Il s'agit en l'espèce de contingents importants.

Si par contre et après un délai raisonnable pour permettre l'aboutissement de vos conversations, vous vous heurtiez, du côté soviétique, soit à des réponses dilatoires, soit à une fin de non-recevoir en ce qui concerne le rapatriement des personnes déplacées françaises, je vous autorise à indiquer que, dans ce cas, le gouvernement français pourrait se voir, à regret, obligé de prendre des mesures comportant notamment :

1) la fermeture complète du camp de Beauregard et la cessation de tout rapatriement des personnes déplacées soviétiques ;

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

2) la liquidation des missions soviétiques de rapatriement en Allemagne et en Autriche et la suppression des facilités qui leur ont été accordées jusqu'ici pour la recherche de leurs compatriotes ;

3) le cas échéant et, dans une dernière étape, le refus des visas de sortie de France aux ex-Nansen devenus citoyens soviétiques au regard de la loi française comme de la loi soviétique.

Le général Catroux a donné son assentiment aux indications qui précèdent. Je vous laisse le soin d'utiliser celles des quatre derniers paragraphes ci-dessus dans les conditions qui vous paraîtront les plus opportunes.

(Direction des Affaires administratives et sociales)

429

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3145-3149.
Réservé. Urgent.

Londres, 23 décembre 1947, 15 h.

(*Reçu* : le 23, 16 h. 35)

Je me réfère à votre télégramme nos 3234-35[2].

L'énoncé par le président Truman des conditions proposées pour l'aide à l'Europe a modifié les vues du *Foreign Office* sur les modalités de consultations entre les Seize. Sir Edmund estime :

1) qu'il importe qu'une entente soit réalisée entre les Seize sur l'accueil qui doit être fait à ces conditions,

2) qu'il doit être évité à tout prix que cette entente prenne l'apparence d'une levée de boucliers collective contre les États-Unis,

3) que c'est une fois seulement que les vues de chacun des éventuels bénéficiaires du plan Marshall auront été communiquées individuellement au gouvernement américain que l'organisation pratique du travail de l'administration européenne du plan pourra avoir lieu.

Sir Edmund est donc d'avis que la France et l'Angleterre commencent par se mettre d'accord entre elles. Il compte aller à cet effet à Paris, après le 1er janvier où, s'il lui était impossible de le faire, y envoyer un représentant compétent, probablement sir Oliver Franks.

Après accord entre le *Foreign Office* et le Quai d'Orsay, il pense que des émissaires des deux pays devraient être envoyés simultanément auprès de Benelux, des pays scandinaves, de la Suisse et de l'Italie afin d'amener ces divers pays à une doctrine commune leur permettant de réagir

[1] Note manuscrite : *B[arthélémy] G[eorges] É[pinat]*.

[2] Document non reproduit.

aux propositions américaines d'une manière sinon identique du moins largement concurrente ou complémentaire.

Il anticipe que la discussion des propositions présidentielles entre le Comité du Congrès et l'administration ne commencera à Washington que vers le début de février, ce qui permettrait aux Seize de faire connaître leurs points de vues respectifs avant cette date. Ce n'est qu'ensuite, selon lui, que devrait avoir lieu une réunion des Seize destinés à élaborer un projet commun d'organisation pratique de l'administration européenne du plan.

Les vues ci-dessus sont encore personnelles à sir Edmund qui va les exposer à M. Bevin. Il me fera part incessamment du sentiment du Secrétaire d'État et nous adressera ses suggestions définitives.

(Direction d'Europe)

430

M. HOPPENOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 281[1]. *Berne, 23 décembre 1947.*
Confidentiel.
(*Reçu* : le 24, 15 h. 45)

Le ministre à Berne d'un des principaux pays satellites de la Russie m'a exposé très librement, il y a quelques jours, ses vues sur la politique des Soviets en Europe. Elles peuvent se résumer comme suit :

Cette politique est actuellement sincèrement et profondément pacifique. Le Kremlin ne veut pas d'une guerre qu'il ne serait pas en état de soutenir victorieusement ; le but principal de ses efforts est la réparation des dommages causés par la guerre, l'élévation du niveau de la vie, depuis longtemps promis à ses peuples.

C'est à cet effet que le gouvernement russe se préoccupe essentiellement de constituer sur ses frontières occidentales un glacis, à la fois stratégique et économique, protégeant défensivement son territoire et à l'intérieur duquel les économies nationales se développeraient parallèlement et complémentairement à celle de la Russie.

La fédération balkanique (Bulgarie, Yougoslavie, Albanie) est virtuellement constituée. La Roumanie, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie seront successivement invitées à conclure entre elles, avec la fédération balkanique et avec l'Union soviétique, des accords qui créeront une autarcie et une unité économique croissantes de ce bloc d'États. Mais Moscou ne

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

se dissimule point que le relèvement de ces pays, l'amélioration de leurs conditions d'existence, seront extrêmement longs et craint l'attraction qu'exercerait inévitablement sur eux le spectacle d'une restauration plus rapide de la prospérité en Europe occidentale. D'où la détermination russe de prévenir par tous les moyens possibles l'application du plan Marshall, principal instrument de cette restauration. Les dirigeants soviétiques espèrent atteindre ce résultat en provoquant et en maintenant un état de trouble en Europe occidentale, et principalement en France et en Italie, grâce à l'action dirigée des partis communistes nationaux. Il leur importe peu que cette action ait pour résultat un affaiblissement du prestige et des effectifs de ces partis. Le sort du parti communiste français, m'a dit avec force mon interlocuteur, est absolument indifférent au Kremlin. L'on n'y voit en lui qu'un instrument de la politique russe, que l'on n'hésitera jamais à sacrifier aux intérêts de cette dernière. Tout ce que l'on attend de lui est de maintenir la France dans un état d'instabilité politique, économique et sociale qui freine son relèvement.

Ces déclarations, auxquelles je vous serais obligé de conserver un caractère confidentiel, n'apprendront rien au Département. Elles ne tirent leur intérêt que parce qu'elles expriment les vues d'un homme qui a joué un rôle important dans les conseils de son gouvernement, qui en conserve encore apparemment la confiance, et qui possède, par ailleurs, une longue expérience personnelle des dirigeants politiques russes et de leurs méthodes.

(Secrétariat général)

431

GÉNÉRAL VALLUY, COMMANDANT DES FORCES EN INDOCHINE ET HAUT-COMMISSAIRE P.I.,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. *Saïgon, 23 décembre 1947.*

La situation politique en Indochine est dominée par les faits suivants :

Primo : De nombreuses manifestations en faveur de Bao Daï se sont déroulées les 13 et 14 décembre au Tonkin et en Annam. Les meetings les plus importants ont été tenus à Hué, Hanoï et Nha-Trang. L'enthousiasme populaire, quelque peu refroidi par le silence de Bao Daï depuis sa proclamation de septembre[2] s'est réveillé et développé. Les thèmes et slogans préconisent le succès des pourparlers et le retour de Bao Daï.

Secundo : Suite à l'échange de lettres entre le général Xuan et Bao Daï, la visite du président du Sud-Viêt-Nam à Hong Kong a provoqué la

[1] Télégramme transmis par le Comindo (Commission interministérielle de l'Indochine) et diffusé au ministère de la France d'outre-mer et Bollaert (présent à Paris).

[2] Voir les documents et notes n° 102, 179 et 208.

réunion d'une petite conférence Bao Daï-général Xuan-Ngo-Dinh-Diem-Tran Vanly[1].

Un communiqué du porte-parole du général Xuan, très optimiste, annonce l'accord complet et le ralliement du président du Sud-Viêt-Nam au principe de la monarchie constitutionnelle moyennant une certaine autonomie de la Cochinchine[2]. L'intention de Bao Daï semble être de constituer un organisme provisoire qui le remplacerait pendant son séjour en Europe. Des précisions vous seront fournies ultérieurement.

Tertio : L'annonce du départ imprévu de Bao Daï pour l'Europe a provoqué une vive sensation dans tous les milieux. L'opinion publique vietnamienne du Tonkin et de l'Annam, particulièrement inquiète, se perd en conjectures. L'opinion française suppose l'intervention soit d'une question politique intérieure métropolitaine soit étrangère. Les monarchistes font preuve d'optimisme et laissent entendre que le voyage de Bao Daï est destiné à compléter l'entrevue de la Baie d'Along et à obtenir le règlement définitif du conflit franco-vietnamien.

Quarto : Propos (...)[3] attaquant politique (...)[4] sont très défavorablement commentés (...)[5] petit groupe dit « colonialistes », ils ont pour résultat de renforcer la position du haut-commissaire et la solution Bao Daï aux yeux de l'opposition vietnamienne très prévenue contre la politique préconisée par certains milieux français que l'on accuse de vouloir rétablir l'ancien régime colonial. Cette opinion vietnamienne qui fondait de grands espoirs sur l'entrevue de la Baie d'Along pour le rétablissement rapide de la paix redoute une intensification des opérations militaires et commence à douter de la bonne volonté de la France. Cependant nous notons un grand flottement car on ignore quelle sera l'attitude du gouvernement.

Quinto : Le résultat définitif des élections au Cambodge n'est pas encore connu. Les premiers pointages et les résultats acquis laissent prévoir une nette victoire du parti démocrate comme prévu.

(Direction d'Asie-Océanie)

1 Voir le document n° 281.

2 Voir les documents et notes n° 434 et 435.

3 Mots manquants.

4 Mots manquants.

5 Mots manquants.

432

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES[2].

D. circulaire n° 344 IP. *Paris, 23 décembre 1947.*

Le président Truman a déposé vendredi, 19 décembre devant le Congrès un projet de loi portant une ouverture de crédits au financement du « Plan de reconstruction européenne » qui doit entrer en vigueur le 1er avril 1948 pour prendre fin le 30 juin 1952.

Le service de presse du Département a donné à ce sujet aux journalistes les précisions suivantes :

Le montant de l'aide à l'Europe, tel qu'il a été estimé par le message présidentiel, ne s'élèvera pas seulement aux 17 milliards que doivent fournir les États-Unis sous forme de dons et prêts. En effet, au chiffre de 17 milliards il faut ajouter 2 250 millions qui, selon le président Truman, devraient être avancés, par la banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) et par des banques privées. De plus, le message présidentiel estime que 1 700 millions de dollars devront être demandés au Canada et à l'Amérique latine. Il convient enfin de signaler que pour la première année, un crédit spécial de 800 millions de dollars sera demandé par l'armée au Congrès pour couvrir le déficit de la bizone.

Au total, les besoins de l'Europe sont ainsi chiffrés par le président Truman à 21 750 millions de dollars.

On se rappelle que le déficit total à l'égard du continent américain pendant les quatre années du plan avait été estimé par la conférence des Seize à 22 440 millions de dollars qui couvraient les 3 130 millions de dépenses d'équipement industriel susceptibles d'être financés par la Banque internationale et le crédit prévu pour les besoins de l'Allemagne occidentale.

Les 21 750 millions du message Truman représentent donc un chiffre qui n'est guère éloigné des prévisions fixées par la conférence des Seize et qui, comparativement au projet Harriman, constituent un substantiel relèvement.

En ce qui concerne la première tranche, le président Truman prévoit l'affectation d'un fonds spécifique de 6 800 millions de dollars pour les quinze premiers mois du programme partant du 1er avril 1948. Ce crédit n'indique évidemment pas les inconvénients privés possibles, ni les fonds en provenance de la Banque internationale pour l'équipement ou ceux du Canada et d'Amérique du Sud qui pourraient être obtenus pour la même période.

[1] Circulaire signée : *p.o. Offroy.*

[2] Note manuscrite : *B[arthélémy] G[eorges] É[pinat], G[eorges] G[ueyraud], P[ierre de] L[eusse], B[ernard de] C[halvron], M. de Bourbon-Busset.*

La bizone, d'autre part, n'est pas comprise dans ce chiffre, les crédits qui lui sont destinés étant couverts par les 800 millions demandés par l'armée.

La conférence des Seize prévoyait pour douze mois un crédit total de 8 040 millions de dollars, comprenant les crédits d'équipement et les 1 270 millions pour l'Allemagne occidentale.

La première tranche du projet Truman s'étendant sur une période supplémentaire de trois mois porte ainsi sur un chiffre à peu près équivalent à celui fixé par les Seize.

Les modalités qui doivent conditionner l'aide américaine et auxquelles devront s'engager les puissances participantes sont indiquées par les sept points suivants :

1) Développer la production industrielle et agricole de façon à permettre aux pays participants de se rendre indépendants de toute aide économique extérieure anormale.

2) Adopter les mesures financières et monétaires nécessaires à la stabilisation de leur monnaie, à l'établissement ou au maintien d'un taux de change approprié et de façon générale, à la restauration ou au maintien de la confiance dans leur système monétaire.

3) Coopérer avec les autres pays participants en vue d'abaisser les barrières douanières, pour commencer entre elles et d'autres pays et pour stimuler les échanges des marchandises et des services.

4) Faire, dans la cadre du programme commun de reconstruction de l'Europe, un usage efficace des ressources des pays participants et de prendre les dispositions nécessaires pour assurer, dans l'intérêt de cette reconstruction, un usage judicieux de tous les biens et services mis à leur disposition par les États-Unis.

5) Stimuler la production de certaines matières premières sur lesquelles on se sera mis d'accord et permettre aux États-Unis de se procurer celles-ci en vue d'en constituer les stocks, compte tenu, toutefois, des besoins raisonnables de ces mêmes matières premières pour l'usage domestique ou pour les exportations commerciales des pays d'où celles-ci proviennent.

6) Placer en dépôt dans un compte spécial les sommes en devises nationales correspondant à l'assistance non allouée « au titre remboursable ». La manière dont ces fonds pourront être utilisés pourra être décidée d'un commun accord par les deux gouvernements.

7) Publier dans chaque pays et fournir aux États-Unis toutes informations utiles concernant l'usage qui aura été fait de l'aide américaine et les progrès accomplis en vertu des accords passés avec d'autres pays participants et les États-Unis.

Ces conditions qui doivent permettre la mise en œuvre immédiate de plan n'ont rien qui puisse surprendre, d'ailleurs, à part celles signalées par les points cinq et sept, elles se trouvent déjà incluses dans les déclarations faites par les Seize dans leur rapport.

Il y a lieu de noter, enfin, que le président Truman en annonçant le crédit spécial de 800 millions prévus pour la bizone a ajouté que toutes précautions devraient être prises contre la restauration du pouvoir militaire en Allemagne et que le gouvernement des États-Unis est déterminé à ce que ce pays ne puisse jamais menacer de dominer l'Europe, ni mettre en péril la paix mondiale.

En résumé, aussi bien, en ce qui concerne le montant de l'aide que le but à atteindre, ou les méthodes d'exécution et l'échelonnement des crédits, le plan américain se révèle très proche de celui proposé par les pays européens. Il est donc favorablement accueilli en France par les administrations compétentes et par la majorité de l'opinion publique. Le principal espoir que l'on puisse maintenant formuler à ce sujet est que le Congrès vote ce projet sans en modifier la valeur et l'efficacité.

(Direction d'Europe)

433

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES POUR M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÉRES

Rejet par le Siam des conclusions de la Commission de Conciliation[1]

N. *Paris, 23 décembre 1947.*

Ainsi que l'indique la note n° 272 de la direction d'Asie[2], MM. Gros et Burnay estiment que la France peut paralyser un recours éventuel du Siam à l'ONU en contraignant le gouvernement siamois à suivre jusqu'au bout la procédure de l'Acte général du Genève du 26 septembre 1928 qui a servi de base aux travaux de la Commission de conciliation.

I) La note de MM. Gros et Burnay souligne très justement la solidité de notre position, et la faiblesse de celle que le Siam a adoptée à l'encontre des conclusions de la Commission. Cela ressort nettement des articles 33, et 36 paragraphe 2, de la Charte.

II) Il n'en reste pas moins que le Siam peut à tout instant porter l'affaire devant le Conseil de sécurité et que le Secrétaire général de l'ONU ne serait pas en mesure de se refuser à transmettre une plainte siamoise au Conseil, qui aurait alors à examiner s'il doit ou non l'inscrire à son ordre

[1] Note manuscrite : *M. Baeyens, d'accord avec les conclusions de la présente note. Chauvel. M. Millet, lettre à Washington, Londres, à Bangkok.*

[2] Voir le document n° 321.
Dans cette note non reproduite, Gros et Burnay, analysaient la possibilité de paralyser le recours à l'ONU en contraignant les Siamois à suivre jusqu'au bout la procédure de l'acte général.

du jour. Il appartiendrait à la France, en pareil cas, d'exposer son point de vue et de demander que la question soit rayée.

III) Nous pourrions évidemment essayer de prévenir un tel geste du Siam en prenant, dès maintenant, l'initiative de proposer nous-mêmes, les premiers, l'application jusqu'au bout des procédures prévues par l'Acte général de 1928 ; ou en réclamer l'application de préférence à toute intervention du Conseil de sécurité, si ce dernier se trouvait saisi par le Siam.

IV) On peut douter si nous aurions avantage à nous engager dans cette voie. Quelle que soit la bonté de notre cause, nous ne serons jamais absolument certains d'un jugement favorable de la Cour internationale de Justice, et certains précédents d'avant-guerre sont même plutôt inquiétants sur ce point. La même remarque s'applique, quoique dans une moindre mesure, à la procédure d'arbitrage. Le recours à l'une comme à l'autre ne va pas sans risque.

V) Si les considérations d'ordre juridique sont importantes à cet égard, les considérations de politique générale doivent cependant l'emporter. Sur ce terrain, notre position est nettement favorable. Le Siam s'est mis dans son tort en repoussant les conclusions de la Commission de conciliation ; son nouveau gouvernement n'est pas encore reconnu, sa politique souffre du discrédit qu'entraîne un peu partout le désordre des nouveaux États asiatiques. Enfin, la France se trouve en possession d'état, et les frontières des territoires rendus à l'Indochine ne sont contestées par personne.

VI) Dans ces conditions, notre intérêt paraît donc de rester fermement sur nos positions, de n'engager aucune instance ou action, sans nous être entourés au préalable de toutes les garanties de succès ; et de laisser au Siam, alors que le temps travaille pour nous, le soin de découvrir ses intentions ou de persister dans une attitude purement négative et stérile.

(Direction d'Asie-Océanie)

434

NOTE DE CHAUVEL

Accords Bollaert – Bao Daï : la question de la Cochinchine[1]

N. *Paris, 23 décembre 1947.*

Dans le projet d'accord initialisé par M. Bollaert et l'ex-empereur Bao Daï, la question de l'union de trois Kys est évoquée dans les termes suivants :

« La France reconnaît solennellement l'indépendance du Viêt-Nam auquel il appartient désormais de réaliser librement son unité ».

[1] Note manuscrite : *Fiche à « Notes » faite. Vu P. Salade.*

C'est dire que le Département français considère l'union des trois Kys comme une question d'ordre intérieur vietnamien et qu'il laisse au gouvernement vietnamien le soin de la résoudre.

Le fait de considérer la question des trois Kys comme une question d'ordre intérieur vietnamien est assez répandu de nos jours. Cette conception n'en est pas moins contraire au droit international comme à la Constitution.

La Cochinchine est en effet une terre de souveraineté française.

Du point de vue international, cette souveraineté résulte du traité du 5 juin 1862 (article 3) et du traité du 15 mars 1874 (article 5) conclu l'un et l'autre entre la France et l'Empire d'Annam encore indépendant.

La question du transfert de cette souveraineté ne peut pas être traitée par prétérition. Ce transfert, si l'on veut qu'il ait effet sur le plan international, doit résulter d'un acte ou d'une série d'actes constatant l'accord formel des parties en cause.

En fait, la fusion des trois Kys peut résulter :

– soit de la proclamation par le gouvernement français de l'indépendance de la Cochinchine, puis d'un traité entre l'Annam et la Cochinchine portant union de ces deux États,

– soit d'un traité entre la France et le Viêt-Nam portant rétrocession des territoires cédés par l'Annam à la France en 1862 et en 1874.

Cette seconde procédure paraît préférable, parce qu'elle permet d'inscrire dans le traité des stipulations de diverses natures.

Or s'il semble que les stipulations concernant la protection des ressortissants et des intérêts français, objet des articles V et VI du projet de protocole, doivent suffire en Cochinchine comme en Annam et au Tonkin, à assurer cette protection, nous aurions certainement avantage, au moment où nous renoncerions à notre souveraineté, à formuler des garanties concernant tant les populations cochinchinoises elles-mêmes, que les royaumes du Cambodge et du Laos.

Il semble en effet que les populations cochinchinoises soient également portées à s'unir au Viêt-Nam et à conserver dans le cadre du Viêt-Nam une certaine autonomie. Le principe de cette autonomie pourrait être inscrit dans le traité. Quant à ses modalités, elles pourraient, ou bien être précisées dans le traité lui-même, ou bien être définies, sur le plan intérieur vietnamien, par un statut organique établi d'accord entre le gouvernement vietnamien et les représentants qualifiés de la Cochinchine. Dans cette hypothèse, la prévision d'un tel statut pourrait figurer dans le traité de rétrocession franco-vietnamien.

Par ailleurs, nous savons que le Cambodge et le Laos préoccupés de leur accès à la mer, s'intéressent vivement au futur statut de la Cochinchine, qu'ils souhaitent voir conserver une large autonomie, et s'inquiètent des facilités qui leur seraient données concernant l'utilisation du port de Saïgon et la sécurité de transit à travers le territoire cochinchinois entre leur propre frontière et ce port. Ces facilités et cette liberté pourraient être stipulées dans l'accord de rétrocession.

Il est inutile d'insister sur l'autorité que nous donnerait à l'égard du Viêt-Nam, des Cochinchinois, du Laos et du Cambodge le fait que ces diverses clauses seraient stipulées par le gouvernement français dans un traité franco-vietnamien et que de ce fait le Viêt-Nam serait engagé à leur sujet, non seulement à l'égard des Cochinchinois, du Cambodge et du Laos, mais aussi à l'égard de la France.

Au point de vue constitutionnel, il paraît tout à fait impossible d'éviter l'une ou l'autre des deux procédures ci-dessus décrites.

Rien ne saurait être plus contraire à la Constitution qu'un abandon implicite de souveraineté.

Le texte constitutionnel en effet ne prévoit pas que des cessions de territoire puissent être effectuées autrement que par le traité. Il précise, en son article 27, que les traités comportant cession de territoire ne sont définitifs qu'après avoir été ratifiés en vertu d'une loi. Il ajoute, au 2e alinéa du même article, que nulle cession de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées.

Ainsi donc, pour rester dans la légalité constitutionnelle, il conviendrait, suivant les hypothèses ci-dessus exposées, soit que le gouvernement français inscrive la proclamation de l'indépendance de la Cochinchine un traité franco-cochinchinois qui soit soumis à la ratification parlementaire d'une part, et, quant au principe de l'indépendance, à un référendum d'autre part, soit que le traité franco-vietnamien comportant rétrocession de la Cochinchine au Viêt-Nam soit ratifié à Paris et, outre la notification par le Parlement vietnamien, approuvé par la population.

Dans l'un et l'autre cas, il y aurait intérêt du point de vue politique, non à faire dépendre la décision française d'un consentement préalable des populations intéressées, mais, la décision étant prise et inscrite dans un texte, à préciser qu'elle ne sera valide que si la population l'approuve et après que la population l'aura approuvée. Il vaut mieux en effet faire paraître que le gouvernement, compte tenu des divers éléments du problème et dans le cadre d'un arrangement d'ensemble, décide sous réserve du consentement des populations intéressées de renoncer à certains de ses droits, plutôt que de souligner la désaffection de ces mêmes populations en présentant notre renonciation comme une conséquence de leur désaffection.

Il convient d'ajouter que les procédures ci-dessus indiquées ont le grand avantage de ne pas constituer précédent. En aucun autre point de l'Union, en effet, le gouvernement français, ne peut être appelé à rétrocéder un territoire à un État associé parce qu'en aucun point, il ne s'est fait céder en pleine souveraineté, avant ou depuis l'établissement d'un protectorat sur un État, une parcelle du territoire de cet État.

Le principal inconvénient du système de l'Union française est de tendre à la péréquation des situations existantes dans les diverses parties de ce que, naguère, on appelait l'empire. Le résultat de cette péréquation est que toute mesure prise en un point quelconque risque d'être invoquée comme précédent ailleurs. Le seul remède à cette difficulté consiste à différencier au contraire, le plus possible, dans le traitement des questions particulières,

chacune de ces situations par rapport aux autres. C'est ce à quoi tend, notamment, la présente note.

Il paraît en outre de la plus haute importance de faire apparaître qu'un abandon de souveraineté n'est pas une concession mineure que l'on peut faire à la sauvette, mais un acte solennel, réfléchi, dont il appartient au seul gouvernement français de prendre l'initiative et qui doit être entouré de toutes les garanties inscrites dans la Constitution.

(Direction d'Asie-Océanie)

435

NOTE DE M. CHAUVEL POUR LE MINISTRE[1]

N. *Paris, 23 décembre 1947.*

Ci-joint le dossier Indochine.

Je ne savais ni que vous rentriez dès l'aube, ni qu'il y avait Conseil ce matin. J'ai des observations sur chantier, qui ne sont pas prêtes. Elles portent sur les points suivants :

1) *Déclaration*, art. 1re phrase : « auquel il appartient désormais de réaliser librement son unité ».

Il ne peut appartenir au Viêt-Nam de disposer de la souveraineté française sur la Cochinchine, laquelle résulte de traités (1862, 1874)[2].

Il faut :

– soit proclamation par la France de l'indépendance de la Cochinchine, laquelle ensuite fusionne « librement » avec le Viêt-Nam ;

– soit traité franco-vietnamien portant rétrocession de la Cochinchine.

Cette seconde solution est à mon sens la meilleure, parce qu'elle permet d'inscrire dans le traité certaines garanties concernant notamment l'autonomie locale et le libre usage de Saïgon (et le libre transit jusqu'à Saïgon) à défaut de quoi le Laos et le Cambodge (je le tiens des ministres laotien et cambodgien venus me voir) se tourneront vers Bangkok. Et l'on voit assez l'intérêt de nous constituer, par le fait même de leur inscription dans un traité franco-vietnamien, garants de ces garanties.

(Avis conforme de M. Basdevant le 22-12-1947)[3].

2) *Diplomatie commune* (art. III du protocole annexe).

Diplomatie commune ne veut pas dire représentation commune à la périphérie, mais entente et coordination à la tête.

[1] Note manuscrite : *M. Baeyens. Vu P. Salade.*

[2] Note manuscrite marginale : *En note complémentaire*. Voir document n° 434.

[3] Document non reproduit.

La représentation commune n'est pas pratiquement réalisable (j'ai pleine qualité, de par mes fonctions, pour le dire). Une tentative en ce sens poserait un problème de fond (nationalité) et de nombreux problèmes de fait (sécurité, difficulté de maintenir dans une zone déterminée des agents ayant, en principe, égalité de statut avec les métropolitains, autorité de notre représentation à l'étranger, etc.).

La solution n'est pas celle-là.

Il faut prévoir : d'une part, une association véritable, par le moyen d'une procédure régulière, des membres de l'union à l'examen des problèmes intéressant l'ensemble ; d'autre part, la formation progressive du personnel diplomatique vietnamien (accès à notre école d'administration, les frais étant payés par le Viêt-Nam) ; admission dans nos consulats, légations et ambassades intéressant le Viêt-Nam, d'attaché, secrétaires et conseillers spéciaux suivant, sous le contrôle du chef de mission, les affaires de leur pays ; constitution à Hué d'un bureau des Affaires extérieures, sous contrôle d'un conseiller français, mais avec personnel vietnamien ; enfin, dans un délai de dix ou quinze ans, représentation séparée, étant entendu que l'ouverture de postes diplomatiques ou consulaires vietnamiens à l'étranger fera l'objet, dans chaque cas d'espèce, d'un accord avec le gouvernement français et que dans tous les pays où une telle représentation n'existera pas, la France pourra seule représenter le Viêt-Nam.

Ce système est, à n'en pas douter, le seul qui soit acceptable sinon pour Bao Daï, du moins pour ses gens. Il est le seul aussi qui soit, dans l'avenir acceptable pour le Maroc et la Tunisie. Nous ne devons nous faire aucune illusion à cet égard.

La première représentation séparée que nous devions prévoir est une délégation à l'ONU. Nul ne comprendrait, alors que l'Inde avait sa représentation à la SDN depuis l'origine (j'ai été présidé par l'Aga Khan en 1932, je crois), que nous ne nous y résolvions pas.

Si l'on craint que les représentants vietnamiens à l'étranger s'écartent de nos voies, je répondrai que je préfère être trahi par le ministre du Viêt-Nam à Rangoon que par le ministre de France (vietnamien) dans le même lieu.

3) *Processus de publication et d'application de l'accord, ensemble réinstallation de Bao Daï.*

Ceci demanderait quelques développements.

Si nous publions l'accord au moment du retour de Bao Daï, Bao Daï est perdu et l'accord aussi.

Il faut que l'accord soit le document de base engageant Bao Daï à notre égard ; l'engagement plus spécialement quant à l'orientation à donner à ses négociations avec son futur gouvernement et ses futurs représentants dans les négociations avec nous.

Actuellement Bao Daï n'est rien, l'accord non plus. Ni l'un ni l'autre n'engagent le Viêt-Nam. Nous ne pouvons être satisfaits à moins de la signature d'un gouvernement vietnamien régulièrement constitué et de la ratification d'un gouvernement vietnamien régulièrement élu.

C'est cette future négociation, cet accord gouvernemental et cette ratification parlementaire qu'il faut aujourd'hui ménager dans le moment même où nous nous efforçons d'engager personnellement Bao Daï.

Au demeurant, le voyage inopiné de l'intéressé traduit peut-être déjà quelques doutes sur l'accueil que ses partenaires réserveraient à l'accord. Il apporte aussi quelques perturbations dans le programme d'action qui avait été arrêté par M. Bollaert.

(Direction d'Asie-Océanie)

436

M. ZIEGEL, GROUPE FRANÇAIS DU CONSEIL DE CONTRÔLE À BERLIN,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1883[1]. *Berlin, 24 décembre 1947.*

1) Distribution des expulsés par âge et profession. Le mémorandum français déposé au Directoire demandait l'étude préalable de cette question. Ce n'est qu'après 10 heures de discussion en deux jours que les délégations britannique et américaine ont donné leur accord au renvoi de la question au Comité de la main-d'œuvre.

2) Le délégué britannique a déposé un nouveau mémorandum dans lequel il estime à 140 000 la différence entre le nombre d'expulsés que la zone française aurait dû recevoir et le nombre qu'elle a effectivement reçue. La discussion à ce sujet est du ressort du Directoire PDR.

3) Le délégué américain qui semble avoir reçu de nouvelles instructions a déclaré qu'il ne voyait pas d'objection à l'exécution de cette nouvelle proposition britannique. Il n'a pas poursuivi le développement de ses propositions sur la solidarité entre les zones en ce qui concerne les matériaux de construction.

Il a même demandé que le mémorandum qu'il avait déposé à ce sujet ne fût pas maintenu dans le dossier à transmettre éventuellement au Comité de coordination, ce à quoi je me suis opposé.

4) Le délégué soviétique a déposé un mémorandum qui attaque vivement la politique suivie en zone britannique en matière d'installation de nouvelles personnes déplacées, de réformes agraires, etc. L'attitude soviétique tourne nettement à l'obstruction et j'estime que nous avons intérêt à en profiter sans prendre nous-mêmes aucune attitude d'obstruction qui agacerait les Britanniques sans nécessité.

5) Le dépôt de rapport écrit facilite l'élargissement du débat cherché par les Soviétiques. Celui que nous avons déposé consacré à la démonstration

[1] Télégramme communiqué à Baden-Baden pour information.

de l'absence d'urgence et de la règle du placement préalable, ne peut nous engager en aucune façon.

6) Une nouvelle réunion du Directoire est prévue pour le 28 décembre afin d'examiner un projet de rapport au Comité de coordination rendant compte de l'impossibilité d'aboutir à un accord sur un mouvement d'urgence et de l'état d'avancement des études en ce qui concerne le problème à longue échéance des mouvements d'Allemands expulsés entre les zones.

7) J'ai l'impression que le commandant en chef britannique aurait vivement désiré réaliser rapidement un mouvement de petite importance et que le gouvernement français pourrait utiliser ces dispositions pour obtenir immédiatement une contrepartie qu'il n'obtiendrait plus une fois l'hiver plus avancé[1].

(Direction politique)

437

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n° 3170[3]. *Londres, 24 décembre 1947.*
Réservé. Secret.

(*Reçu* : le 29, 18 h.)

Notre conseiller du Travail, M. Hauck, qui entretient de fréquentes et confiantes relations avec les milieux dirigeants du syndicalisme britannique, a constaté que ceux-ci ont suivi avec un intérêt considérable les événements qui se déroulent depuis six semaines dans le mouvement syndical français. Il ne lui paraît pas douteux que le TUC[4] est en sympathie complète avec les éléments syndicalistes français qui viennent de rompre avec les communistes. Conscients des difficultés que présente, après une scission, la reconstruction d'une centrale syndicale, les dirigeants du TUC auraient toutefois préféré *a priori* la tactique qui aurait consisté à ajourner la rupture tout en luttant vigoureusement contre le communisme au sein de la CGT. Toutefois, ils ne sont pas insensibles aux arguments apportés en faveur de la scission et en particulier à la nécessité d'éviter que les ouvriers ne se bornent à quitter les syndicats dirigés par les communistes et restent désormais à l'écart de toute organisation.

[1] Une annotation manuscrite de Michel Debré, datée du 25 décembre, précise : « Bousquet m'a indiqué qu'il avait obtenu satisfaction des Américains et des Anglais et que, dans ces conditions, nous n'avions plus besoin de faire le geste consistant à ouvrir notre zone pour un mouvement de petite importance de réfugiés à absorber ».

[2] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[4] TUC : *Trades Union Congress.*

La première conséquence de la scission syndicale française sera en tout cas l'ajournement *sine die* de la session du Comité syndical franco-britannique qui devait se réunir les 7 et 8 janvier à Londres et que l'on se refuse du côté britannique à tenir sans la présence de M. Jouhaux. Toutefois, il ne paraît pas que le TUC soit disposé pour l'instant à faire aucun geste de solidarité à l'égard de la nouvelle centrale syndicale française. M. Tewson redoute les conséquences qu'un tel geste pourrait avoir sur le plan de la fédération syndicale mondiale. Le Secrétaire général du TUC estime, en effet, qu'en raison même des divergences qui se manifestent au sein de la fédération syndicale mondiale au sujet du plan Marshall, un heurt fatal pour celle-ci peut se produire à brève échéance, et il préfère laisser aux Russes et à leurs amis communistes la responsabilité de la rupture. Il pense toutefois que les événements peuvent aller très vite, et, tout en gardant pour l'extérieur une attitude réservée, il ne cache pas qu'il sera heureux, le moment venu, de marquer la sympathie du mouvement syndical britannique pour les syndicalistes français qui ont eu le courage de secouer la domination communiste.

M. Tewson a laissé entendre confidentiellement à M. Hauck que si la réunion du Bureau exécutif de la Fédération syndicale mondiale prévue pour février était ajournée, le TUC se sentirait alors en droit de participer à une réunion des centrales syndicales des pays bénéficiaires du plan Marshall, réunion que désirent vivement les syndicalistes belges et néerlandais et où la nouvelle centrale syndicale française sera sûrement représentée.

(Direction d'Europe)

438

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1],
à tous les postes diplomatiques[2].

D. circulaire n° 346 IP. *Paris, 24 décembre 1947.*

M. Vincent Auriol a présidé hier matin 23 décembre, à l'Élysée un important Conseil des ministres, presque exclusivement consacré à l'Indochine.

Je vous adresse ci-dessous le texte du communiqué qui a été publié à l'issue de ce Conseil ainsi qu'une dépêche *AFP* du même jour faisant un commentaire sur les décisions prises par le gouvernement :

« Le gouvernement après avoir entendu un exposé sur la situation en Indochine de M. Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer, a pris

[1] Circulaire signée : *p.o. Offroy.*

[2] Note manuscrite : *M. Salade. Vu P. S[alade], Asie-Océanie.*

note de ce que Hô Chi Minh n'avait pas répondu aux offres de négociations faites par le discours de M. Bollaert à toutes les familles politiques et spirituelles du Viêt-Nam, et de ce que, par radio, le Viêt Minh en a repoussé l'examen.

En conséquence, le gouvernement a décidé de donner plein mandat au haut-commissaire de France en Indochine pour poursuivre, en dehors du gouvernement d'Hô Chi Minh toutes actions et négociations nécessaires au rétablissement de la paix et de la liberté dans les pays vietnamiens.

Par ailleurs, M. Vincent Auriol, président de l'Union française, a tenu à annoncer au Conseil des ministres de la République française qu'il avait reçu l'adhésion active des royaumes du Cambodge et du Laos à l'Union française ».

« Le Conseil des ministres a demandé à M. le président de l'Union française de bien vouloir transmettre à leurs majestés Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, et Sisavang Vong, roi du Laos, les manifestations des sentiments d'amitié du gouvernement de la République ».

« Il ressort des délibérations du Conseil des ministres que le gouvernement a pris définitivement position en faveur des négociations engagées avec l'ex-empereur d'Annam Bao Daï.

Prenant acte qu'Hô Chi Minh n'avait pas répondu au discours d'Haïdong et que, par la suite, la radio contrôlée par le Viêt Minh avait repoussé l'examen des suggestions françaises, le gouvernement a décidé d'orienter exclusivement ses ouvertures vers toutes les « autres familles politiques et spirituelles » et de donner plein mandat à M. Émile Bollaert pour mener à son terme l'action de pacification dans les pays vietnamiens. D'ailleurs, M. Abelin, porte-parole du gouvernement, devait préciser à la fin du Conseil des ministres que « le Conseil avait été unanime à féliciter de son action M. Bollaert, haut-commissaire de France en Indochine et que les négociations engagées avec Bao Daï se déroulaient dans un climat favorable.

Selon certaines informations, le départ de M. Bollaert pour Saïgon aurait lieu en principe le 5 janvier.

On considère donc dans les milieux autorisés comme un signe favorable à la poursuite de négociations dans un climat de détente, l'adhésion active des royaumes du Cambodge et du Laos à l'Union française, adhésion que M. Vincent Auriol, en sa qualité de président de l'Union française, a été en mesure d'annoncer ce matin au Conseil des ministres »[1].

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] La question de l'Indochine devait être abordée lors de la séance du 31 décembre 1947 de l'Assemblée de l'Union française. Bollaert n'avait pas été autorisé à s'y exprimer sur l'avancement des négociations. Un débat sur la légitimité de Bao Daï suivit, ainsi que sur la mise à l'écart des discussions de Hô Chi Minh (compte rendu non reproduit).

439

NOTE DE LA DIRECTION DES UNIONS INTERNATIONALES POUR L'AMBASSADE D'URSS EN FRANCE

N. *Paris, 24 décembre 1947.*

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de se référer à la note de l'ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques en date du 19 décembre[1] et relative à l'expulsion d'un certain nombre de citoyens soviétiques, membres de l'« Union des citoyens soviétiques en France ».

Le ministère des Affaires étrangères a déjà répondu par note du 12 décembre[2] aux allégations contenues dans une note antérieure en date du 8 décembre de l'ambassade des Soviets[3], relative à cette expulsion. Il a notamment répondu aux accusations portées par l'ambassade et suivant lesquelles les ressortissants soviétiques expulsés :

1) auraient subi des violences ;

2) n'auraient pas pu informer leurs autorités nationales des mesures prises à leur égard ;

3) n'auraient pas reçu notification des « motifs d'inculpation » légitimant leur expulsion.

Le ministère des Affaires étrangères ne peut que rappeler, à l'occasion des nouvelles indications contenues dans la note soviétique du 19 décembre, les termes de sa réponse du 12 décembre.

Il est cependant deux points sur lesquels il désire appeler l'attention soviétique :

1) a) L'« Union des citoyens soviétiques en France » n'a jamais été reconnue par le gouvernement français. S'il est exact que cette association a adressé aux autorités françaises compétentes plusieurs demandes tendant à cette reconnaissance, lesdites autorités n'ont jamais jugé possible de répondre par l'affirmative. En conséquence, l'association se trouvait fonctionner illégalement sur le territoire français.

b) D'autre part, le gouvernement français ne s'est pas résolu à l'expulsion des ressortissants soviétiques, membres de cette association, sans motifs graves. L'ambassade fait ressortir que des instructions très sévères auraient été adressées aux membres de « l'Union » de n'avoir aucune activité d'ordre politique sur le territoire français et de ne « s'immiscer sous aucune forme dans les affaires intérieures de la France ». S'il est exact que de telles instructions aient été données aux membres de l'association précitée, il

[1] La note soviétique du 19 décembre (document non reproduit) se plaignait de l'arrestation et de l'expulsion de 24 ressortissants soviétiques le 25 novembre, dans différentes villes de France, dans des conditions jugées inhumaines par la note.

[2] Voir document n° 404.

[3] Voir documents n° 379, 381 et 389.

semble que les ressortissants soviétiques n'en aient pas tous également tenu compte.

c) Si la loi française du 2 novembre 1945 dispose en son chapitre 4 (article 25) que l'expulsé a le droit, s'il le demande, d'être entendu, seul ou assisté d'un conseil, par une Commission spéciale siégeant auprès du Préfet et composée du président du Tribunal civil du chef lieu de département, du chef du service des Étrangers à la Préfecture et d'un conseiller de Préfecture et s'il a droit de faire valoir, devant cette commission, aux termes de l'article 28, les raisons qui militent contre son expulsion, l'article 25 dispose également que, dans les cas d'urgence absolue, reconnus par le ministre de l'Intérieur, le droit prévu à cet article est supprimé. C'est par application de cette dernière disposition que les ressortissants soviétiques expulsés n'ont pas été appelés à se présenter devant la Commission spéciale ci-dessus visée.

2) Les autorités françaises, qui ont procédé à l'expulsion des ressortissants soviétiques précités, n'ont pris aucune mesure à l'égard de leurs biens, meubles ou immeubles, sur le territoire français. À cet égard, les intéressés en conservent la pleine propriété et ont la faculté de les réaliser et de les céder à des tiers sur le territoire français.

Si les expulsions de ressortissants soviétiques du territoire français ne peuvent donner lieu à des plaintes fondées, pour les raisons ci-dessus exposées dans la présente note et dans celle du 12 décembre, par contre, il n'en est nullement de même des conditions dans lesquelles le gouvernement soviétique a fait procéder à l'arrestation et à l'expulsion de ressortissants français résidant depuis de nombreuses années sur le territoire soviétique. Ces ressortissants ont été violentés, soumis à des vexations inhumaines, menacés, fouillés, dépouillés de tous leurs biens, mis en cellule et interrogés dans les conditions les plus brutales, avec menaces de déportation en Sibérie. Des propos outrageants ont été tenus, à l'occasion de leurs interrogatoires, contre le Chargé d'affaires de France à Moscou ainsi que contre le Père Florent, ancien curé de Saint-Louis des Français à Moscou, actuellement décédé.

En signalant ces faits à l'ambassade, le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de lui faire connaître que l'ambassadeur de France à Moscou reçoit instructions de protester contre de tels agissements qui n'ont aucune commune mesure avec les simples expulsions auxquelles le gouvernement français a dû procéder contre certains ressortissants soviétiques.

(Direction des Affaires administratives et sociales)

440

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 775. *Belgrade, 24 décembre 1947.*

J'adresse au Département, sous bordereau séparé, 8 exemplaires du numéro 3 du bulletin édité à Belgrade par le Bureau d'information des partis communistes.

J'y relève un article de M. Étienne Fajon intitulé « Léon Blum, un traître au peuple français ». Ce titre ne suffit à lui-même et rend superflue toute analyse détaillée.

Un éditorial anonyme publié en première page sous le titre « Les forces du camp démocratique grandissent et se fortifient » offre davantage d'intérêt.

Il dresse en effet le bilan de l'activité des partis communistes européens depuis la publication du manifeste de Varsovie. L'auteur reconnaît, presque sans artifice de langage, que l'agitation entretenue depuis le mois d'octobre en Europe occidentale est la conséquence des recommandations faites aux partis communistes par le *Kominform*.

Il fait ouvertement allusion aux grèves d'Italie et de France lorsqu'il écrit que depuis quelques semaines l'attention mondiale est concentrée sur la « lutte intense » menée par les classes ouvrières française et italienne. Il ne dissimule pas non plus que les efforts des partis communistes européens tendent à gagner, face aux États-Unis, ce qu'il appelle « la bataille pour l'Europe ».

Après avoir presque explicitement désigné l'agitation sociale et les grèves, il conclut en félicitant les masses populaires, lesquelles, dit-il, se sont engagées dans la bonne voie : « La voie tracée par les déclarations des Neuf est bonne ; la vie même l'a confirmée ».

(Direction d'Europe)

441

M. CHARPENTIER, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3323-3337. Réservé.

Moscou, 26 décembre 1947, 15 h. 45

(*Reçu* : le 26, 21 h.)

Dans l'état actuel des rapports entre la France et l'URSS, une démarche dans la forme prescrite par votre télégramme no 3121[2] n'aurait aucune chance d'aboutir et les mesures de rétorsion énumérées dans votre télégramme no 3129[3] ne produiraient également aucun effet, en tout cas pas dans le sens d'une détente. Or comme je comprends qu'il s'agit dans la pensée du Département d'obtenir une amélioration des relations entre la France et l'URSS, je crois devoir en attendant l'arrivée par le courrier de la lettre au général Béthouart, présenter à l'attention de Votre Excellence les remarques suivantes :

1) La gravité que les Russes attribuent à la tension des relations avec la France est beaucoup plus profonde que ne paraît le croire le Département. La situation telle que je l'ai définie dans mes télégrammes nos 3037[4] et 3237[5] n'est nullement une vue de l'esprit mais une réalité. La raison fondamentale tient au fait qu'aux yeux des Russes le pacte franco-soviétique, qu'ils considèrent comme l'une des conditions de la sécurité de leur pays et de la paix, a perdu toute valeur. C'est pourquoi il est évident qu'un rapprochement ne peut avoir lieu qu'à la suite d'actes leur laissant la conviction que la France continue d'attribuer au traité du 10 décembre le même prix qu'auparavant. Jusque là toute démarche portant sur des questions de moindre importance risque d'apparaître comme factice.

2) En ce qui concerne plus particulièrement le rapatriement, la critique de notre thèse par le lieutenant-colonel Marquié, par M. Champenois et par ceux de mes collègues étrangers qui n'appartiennent pas au groupe slave, porte témoignage du fait que le point de vue français n'est pas condamné seulement par des Russes. Le chef d'une mission appartenant au bloc occidental m'a dit qu'il ne comprenait pas pourquoi une affaire d'intervention dans la politique intérieure avait fait l'objet d'une telle publicité, et que par les apparences nous paraissions dans notre tort. Il s'agissait surtout pour lui d'une question de forme. J'ai trouvé un état d'esprit analogue, moins

[1] Télégramme communiqué à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet, à M. Falaize et à M. Chauvel.

[2] Voir document n° 428.

[3] Document non reproduit.

[4] Voir document n° 379.

[5] Voir document n° 416.

accentué il est vrai, jusque chez certains de mes collègues américains ou britanniques.

Notre point de vue se défend avec des faits. Or les seuls dont je dispose sont ceux très patents, exposés dans vos télégrammes n°s 3055 et 3080[1] qui m'ont été précieux, ainsi que l'écho d'une conversation entre M. Jefferson Caffery et le Président du Conseil dont j'ai eu connaissance par mes collègues de l'ambassade des États-Unis.

La raison du ressentiment des Russes est autant le rejet de la note du 9 décembre que l'injure à leur armée dont ils sont particulièrement fiers et pour laquelle ils sont très susceptibles. « La police française, écrit M. Ehrenbourg, dans la *Pravda* du 14 décembre, n'a jamais été renommée pour sa courtoisie. La diplomatie française cependant se distingue à peine maintenant de la police française. Ce n'est pas un flic de carrefour mais un diplomate raffiné qui a osé publier une calomnie contre les officiers soviétiques en France. Il aurait dû s'incliner devant ces officiers comme devant tous les soldats soviétiques qui ont aidé à la libération de la France. Mais la conscience n'est pas cotée à la Bourse de Paris ; les dollars et les portefeuilles le sont ». Aussi bien est-il difficile d'expliquer à un Russe pourquoi même si deux officiers de la mission se sont mêlés d'affaires qui ne les concernaient pas, hypothèse que tout Soviétique rejette d'ailleurs avec indignation, toute la mission devait être expulsée. La thèse selon laquelle nous proposions en vain une modification d'un accord est en fait indéfendable, car ou bien il fallait dénoncer cet accord ou bien en obtenir une modification à l'amiable. Notre hâte a paru suspecte. Et le silence des autorités soviétiques à l'égard de la note du 28 novembre du Département[2] est lourd de menaces.

3) Je ne puis que faire état, sans preuves à l'appui, de l'information recueillie, selon laquelle il y avait à la fin d'octobre 300 ressortissants français à Odessa et cela pour les raisons suivantes :

a) à la fin d'octobre 1947 se trouvaient à Odessa les 4 officiers français de la mission de rapatriement ; le compte rendu de leurs voyages se trouve entre les mains du Département (mon télégramme n° 2630 et ma dépêche n° 1025)[3]. Ils ont interrogé 19 Français, qui se trouvaient au camp d'Odessa et ont recueilli des renseignements concernant deux Alsaciens-Lorrains déjà connus et 5 douteux dont les noms ne figuraient pas sur les listes communiquées aux autorités soviétiques.

b) Les 73 prisonniers français dont il est fait état dans mon télégramme n° 3101[4] sont les seuls dont au 11 décembre la présence en URSS était certaine et avait été prouvée par des moyens précis (correspondance ou dépositions de rapatriés) sur le nombre, quelques-uns seraient déjà rentrés en France.

[1] Documents non reproduits.
[2] Voir document n° 373.
[3] Documents non reproduits.
[4] Document non reproduit.

c) Il ne s'agit pas de la première information selon laquelle de nombreux prisonniers français se trouveraient dans une région ou une autre de l'URSS.

Jusqu'ici toutes les déclarations de cet ordre ont été après enquête prouvées fausses. J'en appelle au témoignage de M. Paira, préfet de Strasbourg, qui à Moscou a étudié particulièrement cette question pour les départements d'Alsace et de Lorraine. Leur précision est en raison inverse de leur exactitude et il convient de les accueillir avec prudence.

d) Enfin, il est évident qu'un renseignement de l'ordre de celui qui est rapporté, est très difficile à démentir ou à exploiter.

En effet de deux choses l'une : ou bien le renseignement est faux, dans ce cas il est évident que les Russes en éprouveraient un ressentiment légitime. D'autre part, si les Russes dissimulent effectivement 500 Français dont aucune nouvelle n'aurait filtré (ce qui paraît invraisemblable, l'ambassade ayant reçu des lettres de déportés français isolés se trouvant dans les régions éloignées du Komi), aurons-nous la naïveté de croire que le rapatriement de ces Français sera facilité par une démarche ? Dans notre intérêt comme dans celui des Français encore en URSS, il conviendrait de se garder de toute information qui n'est pas étayée par des faits concrets.

Comme la mission de rapatriement ainsi que l'ambassade l'ont toujours soutenu, le rapatriement des Français se trouvant encore en URSS ne peut avoir lieu que dans un climat de confiance.

Le général Goloubiev a dit au lieutenant-colonel Marquié que le rapatriement des Français ne serait pas interrompu, il faut le croire et c'est à y bien réfléchir la seule manière dont nous pouvons obtenir leur départ de l'URSS.

Il faut continuer à exploiter les indications sûres provenant de lettres ou de témoignages certains. Il faut écarter résolument toutes les rumeurs dangereuses et pour les relations franco-soviétiques et pour les Français rapatriables. Que le Département veuille bien recueillir à cet égard le sentiment des assistants alsaciens-lorrains de notre mission qui viennent de rentrer en France.

4) Je ne suis pas pour tout cela opposé à une démarche bien au contraire. Et si le Département était d'accord, je suggère de demander audience soit à M. Gousev, soit plutôt à M. Kozyrev et de remettre un document reprenant l'argumentation de votre télégramme n° 3121. Je ferai état des déclarations du général Goloubiev au lieutenant-colonel Marquié (mon télégramme n° 3101) et de ce que m'avait dit M. Gousev (mon télégramme n° 3061 *in fine*)[1]. J'ajouterai en prenant acte de ses déclarations que les autorités françaises considèrent que l'accord du 29 juin 1945 est toujours en vigueur et qu'elles ont l'intention de continuer le rapatriement des ressortissants soviétiques se trouvant en France. Je conclurais en demandant si le

[1] Document non reproduit.

gouvernement soviétique est d'accord pour reconstruire et pour appliquer dorénavant dans des conditions de stricte réciprocité l'accord du 29 juin[1].

Au cas où cette suggestion serait accueillie, ce dont je ne suis nullement certain, ce serait à un stade ultérieur qu'une négociation pourrait être amorcée sur les cas particuliers (double nationalité, passeports Nansen, etc.).

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître d'urgence votre sentiment sur les différents points soulevés par le présent télégramme.

(Direction d'Europe)

442

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 1055-1056[3].
Réservé.

Prague, 26 décembre 1947.

(*Reçu* : le 29, 12 h.)

Étant donné la tournure prise par la conférence de Londres, M. Ripka s'attendait, lors de son récent séjour à Moscou (2 au 12 décembre), à rencontrer chez ses interlocuteurs soviétiques une certaine nervosité. Il les a trouvés, au contraire, très calmes et envisageant l'avenir avec beaucoup plus de confiance que lors de son dernier voyage (mars-avril 1946).

Des nombreuses conversations qu'il a eues, le ministre tchécoslovaque du Commerce extérieur a recueilli l'impression que cette confiance relative était due à quatre causes principales :

a) La crise alimentaire, qui sévissait durement encore l'année dernière, est surmontée. La récolte de 1947 permet d'assurer dans des conditions à peu près satisfaisantes l'approvisionnement du pays.

b) Les dirigeants soviétiques, naguère encore assez inquiets de savoir jusqu'où pourrait aller la politique américaine d'opposition à l'URSS, sont désormais persuadés que les États-Unis ne se laisseraient, en aucun cas, entraîner jusqu'au conflit armé. Ainsi s'expliqueraient la recrudescence des attaques de la presse et la violence sans précédent du langage récemment tenu par M. Vichinsky à New York et par M. Molotov à Londres. Le gouvernement de Moscou considérerait, en effet, que toutes ces démonstrations oratoires ne sauraient tirer à conséquence, alors que l'on pourrait en espérer un certain effet de propagande ou d'intimidation.

[1] Voir *DDF*, 1945-I, n° 469.

[2] Télégramme communiqué à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet, à M. Falaize et à M. Chauvel.

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

c) Les responsables de la politique extérieure soviétique admettent comme une certitude absolue que les États-Unis connaîtront à bref délai une crise économique des plus graves qui les amènera à composition.

Considéré avant tout comme un instrument de lutte antisoviétique, le plan Marshall est tenu, en même temps, pour une tentative désespérée de prévenir cette crise ou, du moins, d'en atténuer les effets. Mais le plan lui-même serait voué à un échec certain, soit que sa mise en œuvre se heurte à des résistances intérieures dans les pays intéressés, soit que le public américain répugne à l'effort financier exigé de lui. Qu'il s'agisse d'un postulat ou d'un objectif devant être atteint à tout prix, la faillite du plan Marshall constitue un dogme dont au Kremlin il n'est pas permis de douter.

d) On admet généralement à Moscou que bon gré, mal gré, lorsque les élections présidentielles auront eu lieu aux États-Unis et que les préoccupations électorales seront reléguées au second plan, Washington se prêtera à une explication de grande envergure avec l'URSS.

C'est l'éventualité qu'attendent et préparent les dirigeants soviétiques.

Jusque-là, ils ne voient pas d'inconvénients majeurs à ce que la situation internationale se tende encore davantage, convaincus que le gouvernement américain ne souhaite pas plus qu'eux-mêmes une rupture totale et définitive.

Les impressions recueillies par M. Ripka confirment, dans une large mesure, celles que M. Masaryk avait rapportées de ses contacts à New York, au cours de la récente session de l'Assemblée générale de l'ONU (cf. mon télégramme n° 1028)[1].

Le ministre des Affaires étrangères m'a relaté à cet égard un propos de M. Marshall illustrant les erreurs tactiques que peut commettre la diplomatie soviétique. Le Secrétaire d'État avait confié à M. Masaryk que les excès de langage de M. Vichinsky avaient, beaucoup plus efficacement que les efforts conjugués de la Maison Blanche et du *State Department*, contribué à influencer en faveur de l'aide intérimaire et du plan Marshall les parlementaires américains à l'origine assez mal disposés.

(Secrétariat général)

[1] Document non reproduit.

443

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 1057[2].
Réservé.

Prague, 26 décembre 1947.

(*Reçu* : le 29, 12 h.)

1) Au cours de l'entretien qu'il a eu avec M. Mikoian, après la signature de l'accord économique du 11 décembre, M. Ripka a fait part à son interlocuteur des préoccupations que lui causaient certaines déclarations faites à Londres par M. Molotov au sujet de l'Allemagne.

N'ayez aucune inquiétude, a répondu en substance le ministre soviétique. Nous n'avons pas d'illusions au sujet de l'Allemagne. Nous avons appris une fois pour toutes combien elle est dangereuse. J'admets cependant que l'attitude que nous sommes amenés à prendre comporte certains risques. Mais qu'y pouvons-nous ? Ce sont les autres qui nous y ont forcés en inscrivant en tête de leur programme le relèvement de l'Allemagne en vue de s'en servir comme d'un instrument ou comme d'une menace contre nous. Nous sommes bien obligés d'adapter notre jeu à celui de nos partenaires.

2) M. Ripka n'est pas le seul homme politique tchécoslovaque à éprouver quelque perplexité des appels que M. Molotov a paru adresser de Londres au nationalisme allemand. Il m'a été signalé de divers côtés que le langage du ministre soviétique avait éveillé ici des réminiscences du pacte germano-russe d'août 1939.

Comme je m'étonnais récemment devant l'un des parlementaires les plus en vue des allusions systématiques d'une certaine presse et même de certains membres du gouvernement aux responsabilités encourues en septembre 1938 par les puissances occidentales, mon interlocuteur m'a répondu à peu près en ces termes : « Depuis la conférence de Londres, ce n'est pas tant aux accords de Munich que pensent nombre de mes compatriotes. Bien des esprits – et des meilleurs – sont plutôt hantés par le souvenir du pacte Ribbentrop – Molotov. Ils se demandent non sans inquiétude si la politique « slave » dans laquelle s'est engagée l'URSS constitue une garantie suffisante contre de pareils revirements. Certains le croient. D'autres en sont moins convaincus ».

(Secrétariat général)

[1] Télégramme communiqué à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, au Cabinet, à M. Falaize et à M. Chauvel.

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

444

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE[1]

Prééminence de Belgrade dans le bloc oriental

N. *Paris, 26 décembre 1947.*

Les pactes d'assistance mutuelle que le maréchal Tito vient de conclure à Budapest et à Bucarest entrent dans le cadre des traités bilatéraux par lesquels le Kremlin entend constituer sur ses frontières occidentales un bloc cohérent de pays amis.

Si Moscou, par ses pactes avec la Tchécoslovaquie (12 décembre 1943), la Yougoslavie (11 avril 1945) et la Pologne (21 avril 1945) a jeté les bases de ce système, le rôle prééminent assumé par Belgrade depuis un certain temps dans sa réalisation, mérite d'être relevé. La Yougoslavie en effet se trouve être à l'heure actuelle le seul pays uni à tous les satellites de l'URSS par des traités d'assistance. Après s'être lié aux pays alliés : URSS (11 avril 1945), Pologne (1er mars 1946), Tchécoslovaquie (9 mai 1946), Albanie (9 juillet 1945), Belgrade a complété son réseau d'alliances en s'unissant aux pays vaincus : Bulgarie (28 novembre 1947), Hongrie (8 décembre 1947), Roumanie (19 décembre).

Du fait des obligations militaires imposées à ceux-ci par les traités de paix, l'assistance promise par la Yougoslavie en vertu de ces pactes risque d'être unilatérale. La Yougoslavie assume de ce fait la défense militaire de ces pays. Des conversations d'état-major ont été prévues et Belgrade est devenu le cœur militaire de l'Europe danubienne et balkanique.

Elle en est déjà la capitale politique car le choix fait d'elle comme siège du *Kominform* chargé de coordonner la politique intérieure et extérieure des divers États de l'Europe orientale, n'est pas le pur fait du hasard.

Il faut enfin souligner qu'avec les pactes albano-yougoslave, hungaro-yougoslave et romano-yougoslave, le bloc oriental perd son caractère typiquement slave.

Ainsi s'édifie peu à peu autour de Belgrade un bloc des États danubiens et balkaniques par la conclusion d'accords politiques et économiques que complètent l'accession au pouvoir ou la consolidation dans les diverses capitales de gouvernements communistes, la synchronisation des réformes administratives et sociales, et des programmes économiques.

(Direction d'Europe)

[1] Note manuscrite : *M. Gueyraud.*

445

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

L. *Londres, 26 décembre 1947.*
Personnelle.

Dans ma dernière conversation avec Sargent (le 23 décembre), j'ai abordé la question belge en demandant si le moment ne paraissait pas venu d'ouvertures concertées franco-anglaises à Bruxelles en vue d'englober la Belgique dans un système de sécurité. Les Belges étaient très nerveux en ce moment. On avait certainement recueilli à Londres comme à Paris des témoignages de leur inquiétude. Convenait-il de laisser cette situation se prolonger et ne valait-il pas mieux nous placer en face d'un problème que, jusqu'à présent, Anglais comme Français, se sont trouvés d'accord pour ajourner ?

Sargent m'a avoué que ma question le prenait au dépourvu ; *a priori* il n'était pas hostile à l'idée ; mais il lui fallait y réfléchir.

En réalité, comme je vous l'ai déjà indiqué, l'on procède ici, à la suite de l'échec de la conférence des Quatre, à une mise au point de la politique européenne de la Grande-Bretagne. Tant que cette mise au point ne sera pas achevée, on ajournera toute conversation sérieuse. Ainsi que je l'ai écrit, ce ne sera certainement pas avant une dizaine de jours que l'on sera prêt à causer.

C'est, je pense un peu pour la même raison, et pas seulement parce que Montgomery est un personnage difficile à saisir, que Sargent n'a pas pu encore me proposer une date pour le voyage du général Revers, il m'a fait savoir avant-hier que ce serait aux environs du 15 janvier (peut-être un peu avant). Voulez-vous en informer l'intéressé et lui demander de m'indiquer, de son côté, quelles sont les dates qui, en janvier, ne pourraient pas lui convenir ?

(Papiers Massigli)

[1] Note manuscrite : *1 copie a été envoyée à M. Paris au Département.*

446

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. nº 1198. *Prague, 26 décembre 1947.*

De par sa situation géographique, la Tchécoslovaquie est souvent comparée à un microcosme où se reflètent les grands courants de la politique mondiale. À l'heure actuelle, elle apparaît comme une caisse de résonance où viennent se répercuter les échos de la lutte dont notre pays est aujourd'hui le théâtre.

La crise slovaque a scindé le Front National et consacré la naissance d'une opposition anticommuniste. Chaque parti se sent profondément solidaire du destin du parti-frère français ; il s'afflige de ses échecs ou se réjouit de ses succès comme si ceux-ci étaient les siens propres. La ressemblance de structure politique explique la similitude des réactions. Les communistes rongent leur frein. Les sociaux-démocrates sont divisés : les uns font chorus avec l'extrême-gauche. Les autres – plus nombreux semble-t-il – n'ont pas été fâchés de l'échec subi en France par les communistes et appellent de leurs vœux la constitution d'une Internationale de la Troisième Force. Les socialistes-nationaux, discrètement suivis par les populaires, expriment bruyamment la joie que leur causent les nouvelles de France.

« Une bataille est terminée, mais la lutte continue ». Telle est l'idée générale qui a inspiré les nombreux articles de commentaires que la presse d'extrême-gauche a consacrés à la décision de reprendre le travail adoptée le 9 décembre dernier par le Comité national de grève. La situation française, est, en effet, décrite sous les couleurs les plus sombres. « Le pouvoir d'achat du salarié français, a déclaré le président de l'URO[2], M. Zapotocky, ne représente que les 2/5 de celui du salarié tchécoslovaque ». Les dirigeants communistes, très déconcertés au début du mois, s'adonnent de nouveau à l'espoir de voir bientôt leurs camarades français reprendre la situation en mains en faveur des circonstances. Ils déclarent que le parti de M. Thorez voit augmenter chaque jour le nombre de ses adhérents – selon eux, 19 000 ont été recrutés ces derniers jours dans le seul département de la Seine – cependant que devient plus violente l'opposition des militants socialistes contre les représentants du parti au sein du gouvernement.

Ils prédisent surtout une prochaine révolte du sentiment national contre les conditions imposées par les Américains. Établissant un parallèle entre la situation actuelle en France et celle de l'Allemagne avant l'avènement d'Hitler – M. Moch étant comparé à Severing – ils affirment que la classe ouvrière française fourbit ses armes en vue de nombreux combats. La

[1] Note manuscrite : *Londres, Washington, Baden. Fait 3.1.48.*

[2] Organisation syndicale tchécoslovaque.

scission intervenue au sein de la CGT, disent-ils, constitue, aussi bien que l'accession au pouvoir de M. Schuman, une victoire du parti américain. Lors des débats parlementaires où l'investiture fut refusée à Léon Blum, affirme M. Simone, on rencontrait dans les couloirs du Palais-Bourbon, quelques hôtes de marque parlant français avec un accent étranger très prononcé. C'étaient les « agents des capitalistes américains qui, suivant la coutume de Washington, étaient venus traiter avec les députés ».

« Dans tous les coins du pays, écrit d'autre part *Rude Pravo*, les ouvriers se réunissent pour condamner les saboteurs de la CGT. D'après des chiffres de source officielle française, la minorité ne compte que 400 000 membres alors que la CGT en possède plus de 6 millions ».

La presse socialiste-nationale, au contraire, s'insurgeait dès le 9 décembre contre « ces héros de barricades en papier qui n'ont réussi qu'à tromper leurs lecteurs ». « Trois jours après la fin de la guerre, écrivait-elle le 22 décembre, on avait déjà oublié en France que celle-ci avait eu lieu, que les rues n'étaient pas éclairées, qu'on ne pouvait pas voyager et que la poste ne fonctionnait pas… Paris a poussé un grand soupir de soulagement. Les magasins sont de nouveau pleins de marchandises provenant de tous les coins du monde et l'on ne voit plus de queues qu'à l'entrée des cinémas ».

« Presque tout se vend sans tickets : la viande, les légumes, les pommes de terre, le poisson, le tabac. Seuls le pain, la farine, le café et le lait pour les enfants sont rationnés. On peut, par exemple, acheter autant de jambon que l'on veut. Une bouteille d'excellent champagne coûte environ 500 francs ».

Le public tchécoslovaque, toujours très réaliste et particulièrement touché par les présentes difficultés, est extrêmement sensible à ce genre de propagande. La situation alimentaire constitue actuellement, en effet, ici l'un des principaux sujets de conversation et l'on entend fréquemment affirmer qu'à ce point de vue la situation était meilleure sous l'occupation allemande.

Si les sociaux-démocrates – de la nuance Lausman et Majer – ne brossent pas un tableau aussi idyllique de notre pays, ils n'hésitent cependant pas à prendre, contre les communistes, la défense de l'action menée chez nous par le groupement de la « Force ouvrière ».

« Le service d'information de l'URO, écrivait le 20 décembre leur organe *Pravo Lidu*, a osé écrire que Jouhaux vient d'être porté à la vice-présidence du BIT en raison des services qu'il a rendus lors des dernières grèves en tant qu'organisateur du mouvement anticommuniste. Nous n'avons malheureusement que trop souvent l'occasion de souligner le caractère partiel des rapports de notre presse syndicale qui se prétend au-dessus des partis. Mais cette fois-ci la calomnie, dépasse les bornes. « Léon Jouhaux est l'une des figures les plus représentatives du mouvement syndical mondial. Les organes de l'URO lui dédiaient naguère des articles élogieux. Ils l'attaquent aujourd'hui uniquement parce que son attitude vraiment syndicaliste au cours de la crise pénible que traverse la France déplait aux communistes. Il faut donc répéter encore une fois ouvertement que les journaux de l'URO (CGT) sont les organes d'un parti politique et non ceux des syndicats. Nous

ne saurions donc la considérer comme parlant au nom des organisations de travailleurs ».

L'exemple n'a peut-être pas été sans influence sur certaines organisations ouvrières de tendance social-démocrate qui se sont réunis la semaine passée en congrès à Prague pour discuter des mesures propres à « assainir l'atmosphère de la CGT tchécoslovaque ».

À l'issue des débats, ces nouveaux minoritaires se sont mis d'accord sur le programme suivant :

1) Modifier le système actuel des élections syndicales considéré comme anti-démocratique ; celui-ci consiste en effet à accepter ou à rejeter une liste unique établie par le comité central.

2) Organiser prochainement des élections « absolument démocratiques » des comités d'entreprises et des dirigeants syndicaux.

3) Mettre fin à la « terreur politique » dans les usines.

4) Préserver la CGT de toute influence des partis politiques.

D'autre part, le syndicat de la pharmacie a quitté l'URO tandis que celui des militaires a refusé d'y adhérer. Enfin, au cours des récentes élections qui ont eu lieu dans les facultés, les communistes ont subi une série d'échecs et décidé de se retirer de l'Association corporative des Étudiants. À la Faculté des Sciences économiques, par exemple, le bloc des partis chrétiens et socialiste-national a obtenu 1 382 voix, les sociaux-démocrates 259 et les communistes 253.

Ainsi, les forces d'opposition se regroupent et passent à l'offensive. La campagne électorale est virtuellement ouverte.

Dans un discours prononcé le 13 décembre à Chomutov, M. Petr Zenkl déclarait que « la confiance réciproque entre les diverses classes politiques subit une crise. Seules de nouvelles élections pourront faire connaître la volonté de la nation ».

Entre catholiques et socialistes-nationaux serait intervenu un accord aux termes duquel les deux partis éviteraient de se faire concurrence lors de la prochaine consultation populaire. Cependant, l'attitude des sociaux-démocrates à l'égard des communistes ne cesse de se raidir. M. Lausman déclarait naguère que « la bonne volonté socialiste demeure vaine en présence du parti communiste et de ses tentatives pour s'emparer lui-même du pouvoir et de prendre seul toutes les décisions ». Le comité directeur du parti social-démocrate vient de rejeter comme « antidémocratique » le projet de loi électorale préparé par le ministre de l'Intérieur (18 décembre).

Enfin, un de ses représentants à la Commission de l'Intérieur de l'Assemblée a reproché à M. Nosek d'utiliser les services de la Sûreté pour préparer des dossiers destinés à réduire au silence les hommes politiques non communistes, tandis que les plaintes contre les membres du parti s'égarent dans les tiroirs.

De son côté, la Fédération des Légionnaires, importante organisation qui groupe sous la présidence de M. Josef David (socialiste-national) les anciens combattants et résistants des deux guerres, a décidé de commencer à partir du 1er janvier une importante campagne de propagande. « Il faut, déclare le manifeste qu'elle vient de lancer, respecter la légalité constitutionnelle, et résoudre les problèmes de l'heure, par une collaboration sincère et permanente selon les règles établies. Un gouvernement né d'une intrigue ou d'un recours à la violence s'apercevrait que pour résoudre les graves problèmes de la rénovation nationale, et surtout les problèmes économiques, il ne suffit pas d'ordonner et d'interdire, de défendre et d'imposer ».

Enfin, le président Bénès, avec l'immense autorité morale qui s'attache toujours à son nom, vient de demander au peuple tchécoslovaque dans son message de Noël, de « bannir la peur de la République » et de procéder aux nouvelles élections « dans un esprit de tolérance véritablement démocratique ».

Ainsi le contrecoup de la crise française s'est bientôt fait sentir en Tchécoslovaquie. Les éléments d'opposition ont relevé la tête.

De leur côté, les communistes intensifient leur action de propagande. Ils préparent activement le combat pour le printemps prochain. De nouveaux orages s'annoncent.

En même temps que son parti met tout en œuvre pour obtenir les « 51 % » aux prochaines élections, M. Gottwald proclame que la Tchécoslovaquie n'a nullement l'intention de jouer le rôle d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. Son seul but est aujourd'hui d'« appuyer fermement la politique pacifique et démocratique de l'URSS et des pays slaves ».

(Direction d'Europe)

447

M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[1],
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Londres[2].

T. nos 3274-3277. *Paris, 27 décembre 1947, 21 h. 30*

Je me réfère à ma dépêche no 4217 du 17 novembre[3].

Le gouvernement français souhaite vivement développer une plus étroite collaboration technique et économique franco-britannique en territoire colonial, et plus particulièrement en Afrique.

[1] Télégramme signé Couve de Murville.

[2] Note manuscrite : *M. Leprette, f[ai]t m.f.*

[3] Document non retrouvé.

Il est entendu que cette collaboration doit poursuivre deux buts d'importance égale, et dont l'un ne saurait être sacrifié à l'autre :

a) assistance que les territoires en question peuvent apporter à l'économie des deux métropoles,

b) développement économique et social des populations autochtones (pour atteindre pleinement le second but, il serait nécessaire, du côté français tout au moins, de consulter les organismes représentatifs locaux et d'organiser leur participation aux différents modes de collaboration retenus).

Dans ce cadre général, vous êtes chargé de proposer au gouvernement britannique la convocation à Paris, ou à Londres, d'une réunion préliminaire de fonctionnaires compétents, parmi lesquels devraient figurer les deux présidents du comité économique mixte franco-britannique ; la réunion serait chargée :

1) De prospecter les possibilités de la coopération franco-britannique, en Afrique occidentale pour commencer, et les domaines où elle pourrait être appliquée (je vous signale à titre d'indication que les services intéressés du Département et de la rue Oudinot ont retenu quatre ordres de préoccupations qui peuvent guider cette réunion préliminaire ; communications et ports ; politique des prix ; programme commun de production ; commerce inter-colonial) ;

2) D'étudier les conditions dans lesquelles pourrait être abordée l'étude des questions qui seraient reconnues comme pouvant faire l'objet de ladite coopération ;

3) D'examiner les conditions d'une participation éventuelle du gouvernement belge à cette opération franco-britannique.

La réunion prévue, qui pourrait avoir lieu à la fin du mois de janvier, n'aura pas pour but de discuter la mise en œuvre des projets d'ordre technique ou économique, mais de déterminer, au cours de conversations officieuses, et de caractère général, la méthode à recommander aux deux gouvernements pour étudier, et le cas échéant, appliquer, une coopération dans des cas précis et concrets.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître dès que possible l'accueil que le gouvernement anglais aura réservé à votre démarche et le plan sur lequel il entend porter cette réunion préliminaire.

(Direction d'Europe)

448

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
AU GÉNÉRAL CATROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. n° 3151. *Paris, 27 décembre 1947.*

Je me réfère à mon télégramme précédent[2].

Je vous communique ci-dessous le texte d'une note adressée le 23 décembre 1947 par le Département à l'ambassade de l'URSS.

« Par note du 21 décembre[3], l'ambassade de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a bien voulu appeler l'attention du ministère des Affaires étrangères sur les difficultés survenues à Marseille à l'occasion du rapatriement en URSS d'un convoi d'Arméniens, désireux de regagner leur pays d'origine et qui devaient s'embarquer sur le navire soviétique *Pobieda*. L'ambassade fait ressortir que sur 1 800 Arméniens qui avaient demandé et obtenu leurs visas de sortie de France, la moitié seulement aurait été autorisée à s'embarquer, des instructions ayant été données par le ministère français de l'Intérieur pour mettre obstacle à l'embarquement des autres.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de préciser à l'ambassade qu'en fait 1 122 ressortissants soviétiques ont été embarqués sur le navire *Pobieda*, parmi lesquels 18 personnes déplacées en provenance du camp de Beauregard. Le chiffre des ressortissants soviétiques, demeurés français, au regard de la loi française, et membres des familles arméniennes rapatriables qui n'ont pu être autorisés à quitter le territoire français atteint 258 personnes. Pour éviter de séparer les familles, le gouvernement français s'est trouvé dans l'obligation de maintenir sur le territoire français un total d'environ 1 700 Soviétiques dont les ascendants ou les descendants ont la nationalité française. Ces 1 700 personnes sont d'ores et déjà réinstallées dans la région des Bouches-du-Rhône où elles vivaient jusqu'ici.

La décision du gouvernement français ne saurait surprendre l'ambassade des Soviets.

En effet, dès le 20 juin 1947, il lui a été fait officiellement connaître que, seuls pourraient être autorisés à regagner l'URSS les ressortissants soviétiques proprement dits, à l'exclusion des membres de leurs familles ayant conservé la nationalité française au regard de la loi française, même si ces derniers sont considérés comme Soviétiques au regard de la loi soviétique. Répondant au mémorandum remis le 19 mai[4] par M. Bogomolov

[1] Télégramme en provenance de la Direction des Unions internationales.

[2] Document non reproduit

[3] La note soviétique du 21 décembre se plaignait de l'intervention du ministère de l'Intérieur français, qui avait empêché l'embarquement et le départ de 600 Arméniens sur le vapeur soviétique *Pobieda*, ce qui était perçu comme une nouvelle violation des accords passés. La note réclamait que l'entrave soit levée.

[4] Document non reproduit.

au président Bidault et demandant le rapatriement, dans le courant de l'année 1947, de 7 000 Arméniens résidant en France, la note française du 20 juin 1945[1] a précisé que les ressortissants français, ascendants ou descendants d'Arméniens rapatriables, ne pourraient quitter le territoire français que lorsque les deux gouvernements se seraient mis d'accord sur les contreparties demandées au gouvernement de l'URSS et indiquées dans cette note.

À la suite d'échanges de vues qui ont eu lieu le 7 août au ministère des Affaires étrangères avec les fonctionnaires soviétiques compétents, le gouvernement français a accepté d'autoriser exceptionnellement l'embarquement sur le paquebot soviétique *Rossia* au début de septembre, d'un nombre important de ressortissants français âgés de moins de 21 ans et accompagnant leurs parents soviétiques d'origine arménienne, rapatriables en URSS. Ce geste avait été fait par le gouvernement français parce que les ressortissants soviétiques et leurs enfants français n'avaient pas été prévenus à l'avance de l'impossibilité, pour les ressortissants français, de quitter le territoire national aussi longtemps que les négociations engagées avec l'URSS sur la base de la note française du 20 juin 1947, n'aurait pas abouti, à la satisfaction de la France. Il avait, cependant, été formellement indiqué (note française du 9 septembre)[2] qu'en contrepartie de ce geste unilatéral, le gouvernement français attendait du gouvernement soviétique une réponse rapide et favorable à la proposition faite par la note française du 21 août 1947[3], concernant notamment la constitution d'une Commission mixte de rapatriement des ressortissants français et soviétiques établis sur le territoire de chacun des deux États et qui ne sauraient être considérés comme personnes déplacées.

Or, le 20 septembre 1947, l'ambassade des Soviets a répondu par la négative à la demande formulée le 21 août par le ministère des Affaires étrangères. Elle a précisé que le gouvernement soviétique ne pouvait prendre aucun engagement en ce qui concerne le rapatriement des ressortissants français n'ayant pas le statut de personnes déplacées.

La liaison établie par le gouvernement français entre le rapatriement en URSS des ascendants ou descendants des ressortissants soviétiques, ayant la nationalité française au regard de la loi française et le retour en France des ressortissants français, non personnes déplacées, établis en URSS, a été à nouveau affirmée dans les notes françaises des 25 octobre et 18 novembre 1947[4].

Lorsque les listes des ressortissants soviétiques rapatriables sur le paquebot *Pobieda* ont été communiquées aux services compétents, ceux-ci n'ont pas manqué de rappeler, tant à l'ambassade qu'à l'Organisation des Arméniens en France, que les ascendants ou descendants français

[1] Document non reproduit.
[2] Document non reproduit.
[3] Document non reproduit.
[4] Documents non reproduits.

des ressortissants soviétiques, rapatriables par le *Pobieda*, ne pourraient quitter le territoire national. Si, comme l'affirme l'ambassade, des visas de sortie ont été délivrés à ces ressortissants français, c'est certainement parce que les intéressés ont excipé, ainsi que les familles, de leur qualité de ressortissants soviétiques en négligeant de préciser la nationalité française de leurs ascendants ou de leurs descendants.

L'ambassade des Soviets ne saurait donc se plaindre, à l'heure actuelle, de l'application, par le ministère de l'Intérieur, d'une décision qui lui a été notifiée, à plusieurs reprises, par des notes échelonnées sur une période de six mois et qui a été, d'autre part, notifiée directement par les services du ministère de l'Intérieur à une organisation arménienne compétente.

Le ministère des Affaires étrangères rappelle, une fois de plus, à l'ambassade des Soviets que le gouvernement français est disposé à autoriser le départ des ascendants ou descendants des ressortissants soviétiques ayant, au regard de la loi française, la nationalité française, dès qu'auront été accordées les légitimes contreparties demandées depuis le mois de juin 1947 »[1].

(Direction des Affaires administratives et sociales)

449

M. Neuville, Consul général de France à Jérusalem,
à M. Bidault, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 1232. *Jérusalem, 27 décembre 1947.*

Si l'on avait dû croire les bruits alarmistes qui, pendant une semaine précédèrent les cérémonies de Noël, la paix – ordinairement respectée par les Juifs même au plus fort des troubles passés, au soir anniversaire de la Nativité –, devait être refusée aux hommes de bonne volonté, en cette particulière nuit du 24 décembre 1947.

De vagues rumeurs circulèrent d'abord, d'après lesquelles les cérémonies de Noël devaient être décommandées en Palestine, en signe de deuil et de protestation, après le vote par les Nations unies du partage de ce pays. Peu après, le Consul général du Liban annonçait qu'il s'abstiendrait, bien que doyen du corps consulaire, de paraître à la messe pontificale à laquelle les consuls catholiques de Jérusalem assistent traditionnellement à Bethléem.

[1] La dépêche n° 3694 du 1er juillet 1948 de la Direction des Conventions administratives et sociales, non reproduite, demandait au service concerné du ministère de l'Intérieur de bien vouloir accepter le départ des Arméniens restant en France vers l'Union soviétique, puisqu'ils voulaient devenir citoyens soviétiques et que cela permettrait d'éviter les fraudes.

[2] Document communiqué au Secrétariat des Conférences.

De divers côtés, des informations concordantes parvenaient à mes collègues et à moi-même : on devait s'en prendre aux « consuls partageurs », et particulièrement au Consul général de France. La messe n'aurait pas lieu, disait-on, ou sans les Arabes. Ce qui paraissait une menace d'autant plus inattendue que pour la première fois dans l'Histoire un Arabe devait officier pontificalement à Bethléem. Le trône patriarcal de Jérusalem étant en effet toujours vacant, l'administrateur apostolique, Mgr Gélat, avait décidé, quoique mitré mais non crossé, de célébrer la messe pontificale, honneur qui, en l'absence d'évêque, aurait dû suivant la tradition revenir au Custode de Terre Sainte. A Bethléem même le mouvement était organisé par M. Issa Bendak, maire de Bethléem dont j'entretiens le Département par ce même courrier (cf. mon bordereau nº 1211 du 20 décembre)[1]. Agent britannique notoire après avoir été à la solde de l'Italie en 1935 et de l'Allemagne pendant la guerre, M. Bendak s'appuie sur les turbulents éléments d'Hébron, ainsi que sur le clergé et la clientèle de sa propre confession grecque-orthodoxe. Depuis le vote du 30 novembre, il mène une vive campagne contre la France à laquelle, à défaut d'autre grief, on se souvient maintenant de reprocher tout un passé d'assistance aux Latins durant lequel furent mises en échec les ambitions des Grecs. Tous les prétextes sont dès lors bons pour attaquer notre pays, surtout celui du partage : trahison de l'ancienne protectrice officielle des catholiques aujourd'hui « agenouillée devant l'argent juif », responsabilités musulmanes volontairement ignorées par la décision de la France à l'ONU, caractère « décisif » du vote français dans l'affaire palestinienne, sont autant de thèmes faciles à exploiter, surtout au moment où les comités arabes de Palestine unissent, en un même emblème, les signes de la Croix et du Croissant, au nom de l'arabisme militant.

On escomptait donc le retentissement international d'un incident bethlémitain. L'Agence juive, mise au courant par ses informateurs arabes, paraît n'avoir pas découragé – pour ne pas dire plus – de telles menées. C'est que, pour des raisons différentes, elle voyait les choses de façon presque semblable : la perspective d'une manifestation scandaleuse le soir de Noël lui ouvrait celle d'une réaction de l'opinion mondiale, qu'on pouvait justement estimer de nature à accélérer l'intervention des Nations unies. J'ai dit précédemment au Département (cf. ma lettre du 22 décembre)[2] l'inquiétude qui envahit l'Agence juive devant les délais d'arrivée de la commission internationale et son désir de voir au moins, venir à bref délai un observateur de l'ONU.

Il n'était pas question, malgré ces informations, et peut-être surtout en raison d'elles, de renoncer au pèlerinage traditionnel de Bethléem. Après délibération la veille entre consuls invités aux cérémonies de Bethléem, j'avais été chargé d'entretenir le *District Commissioner* de Jérusalem des bruits qui courraient, et de lui laisser entrevoir les conséquences qu'une manifestation contre le corps consulaire pourrait avoir, celle entre autres

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

de provoquer la venue de quelque émanation de l'ONU, perspective autant souhaitée par les Juifs que redoutés par les Anglais. La suite devait montrer que j'avais touché au point sensible.

Le 24 au soir, au départ de Jérusalem, le Consul général d'Italie eut la correction de se joindre à notre convoi, tandis que l'Espagnol, tout aussi peu sûr de lui sur la route, mais encore moins d'une compagnie aussi compromettante, préférait gagner Bethléem seul, et tôt dans la soirée.

Les annales consulaires de Jérusalem conserveront le souvenir de cet étrange convoi qui, par une route déserte que patrouillaient les policiers, nous conduisit, derrière une voiture blindée filant à bonne allure, jusqu'à Bethléem.

Le parvis de la basilique, grouillant les autres années à pareille date, était désert, occupé seulement par la police qui l'avait fait évacuer et veiller par deux tanks. Le cloître bordé de policiers annonçait une église bondée de soldats, dont la seule piété ne justifiait sans doute pas la présence, en dépit de la publicité faite parmi les troupes pour ce « dernier Noël anglais » en Palestine. En fait, un sévère filtrage n'avait laissé entrer que soldats et bonnes sœurs.

Le *District Commissioner*, habituellement flanqué en la circonstance du maire de Bethléem, fit une entrée d'autant plus remarquée que M. Bendak ne venait cette fois qu'en dernier, derrière quelques fonctionnaires subalternes britanniques. Après avoir monté l'affaire, incité la population chrétienne à rester chez soi, et même requis les musulmans d'Hébron d'assurer l'ordre selon ses vues, le maire de Bethléem passait du rôle de meneur à celui, moins brillant, d'otage pour la durée de la messe. Il y assista donc, avec des haut-le-corps, et quelques regards acérés adressés à notre groupe.

Afin d'être sûr que les consuls n'auraient pas à lâcher leur cierge pour dégainer leurs épées, la procession se déroule entre deux haies serrées de policiers anglais. Et il semblait qu'on se dirigeât vers quelque tribunal militaire beaucoup plus que vers la grotte où naquit le Messager de la paix.

Si dans tous les domaines les Anglais faisaient preuve d'un tel souci du maintien de la sécurité, il est certain que la Palestine ne connaîtrait pas aujourd'hui le sort tragique qui est le sien.

L'échec ainsi infligé aux agitateurs arabes, et en particulier au clan orthodoxe, ne l'a sans doute pas été de gaîté de cœur. M. Bendak, politicien besogneux et commerçant marron, passe avec raison pour un bon valet britannique, et sa soumission même a montré qu'il ne pouvait rien refuser aux Anglais, pas même sa défaite personnelle. Si l'administration britannique a pris sur elle de tuer dans l'œuf le complot bethlémitain, il faut y voir le signe du souci de plus en plus net qu'ont les Anglais d'éviter pour l'instant que la situation en Palestine, tout en demeurant inquiétante, empire au point de provoquer l'arrivée prématurée d'un observateur ou de toute la commission de l'ONU. Lorsqu'on sait d'autre part les préoccupations

actuelles que l'Agence juive nourrit en sens contraire, il n'est pas indifférent de noter cette fluctuation dans l'attitude des Anglais qui ont commencé par apporter aux Arabes un appui presque ouvert, pensant évidemment n'avoir qu'avantage aux troubles. L'apparent rapprochement que j'ai déjà signalé entre le haut-commissariat et l'Agence juive qui aurait enfin reçu des assurances de ferme maintien de l'ordre sur les routes, avec au besoin le concours de la *Haganah*, confirmerait cette thèse : il ne faut pas forcer son talent, et l'on tient à faire encore les choses avec grâce… pourvu qu'on atteigne aux mêmes fins.

(Direction d'Afrique-Levant)

450

M. CHARPENTIER, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE
À MOSCOU,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3370-3375.
Réservé. Très secret.

Moscou, 29 décembre 1947, 16 h. 50

(*Reçu* : le 29, 22 h. 30)

Au cours d'une longue conversation l'ambassadeur des États-Unis m'a exposé la manière dont il envisageait la situation au lendemain de l'échec de la conférence de Londres ; il l'a fait à peu près dans les termes de la note annexée à ma dépêche no 1231 EU[2].

Le général Bedell Smith m'a dit qu'il avait recueilli des informations selon lesquelles les partis communistes français et italien avaient accueilli à contrecœur, au cours de la conférence de Pologne des partis communistes la demande présentée par le parti communiste d'URSS, d'avoir dernièrement déclenché des grèves pour faire échouer le plan Marshall. Il a eu entre les mains un rapport très complet dont il ne m'a pas donné la source et qui était, m'a-t-il dit textuellement, l'un des faux les plus extraordinaires qu'il ait lus. Les représentants du parti communiste français auraient notamment indiqué qu'à leur avis, une grève générale en France était dangereuse, que les résultats en seraient médiocres, et qu'elle aurait pour effet de détacher les masses du parti communiste. Il leur aurait été répondu qu'une agitation en France était indispensable pour obtenir l'échec du plan Marshall, et que, d'autre part, les masses oubliaient vite.

Le général Bedell Smith estime que si le communisme a subi en France une défaite tactique très nette, les partis communistes européens ont remporté une victoire stratégique importante, qu'ils le savent et qu'ils s'en réjouissent. En effet, l'économie française a été si terriblement secouée

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, au Cabinet, à MM. Falaize et Chauvel.

[2] Document non retrouvé.

par les grèves que l'aide intérimaire ne suffira plus à la tirer d'affaire. Le gouvernement américain s'en rend parfaitement compte et a déjà pris des mesures en conséquence. Cependant il reste que l'objectif de la grève française a été atteint.

J'ai demandé si, de l'avis du général Bedell Smith la défaite sur le plan tactique du parti communiste français n'aurait pas des conséquences stratégiques de première importance. L'ambassadeur des États-Unis a répondu affirmativement mais, a-t-il ajouté, elles se feraient sentir plus tard.

(Secrétariat général)

451

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1947
DE LA COMMISSION D'ÉTUDES DE L'UNION FRANÇAISE TENUE
DANS LA SALLE DU CONSEIL DE CABINET DE L'HÔTEL MATIGNON

P.V. *Paris, 29 décembre 1947.*

Étaient présents :

MM. Mecheri : préfet, conseiller pour l'Union française au Cabinet de M. le président de la République, représentant M. le président de l'Union française.

– *Maurice Becuve* : directeur adjoint du Cabinet du Président du Conseil, représentant M. Robert Schuman.

– *Eirik Labonne* : ambassadeur de France, président de la Commission d'études de l'Union française.

– *Robert Delavignette* : gouverneur général des Colonies, directeur des Affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer.

– *Pierre Varet* : administrateur des Colonies, Secrétaire général du Comité d'Indochine.

– *René Servent* : administrateur des Colonies, chargé de mission au Cabinet de M. Coste-Floret.

– *Vincent Broustra* : ministre plénipotentiaire, directeur du secrétariat des conférences au ministère des Affaires étrangères.

– *Jacques Baeyens* : conseiller d'ambassade, directeur des Affaires d'Asie au ministère des Affaires étrangères.

– *Roland de Margerie* : conseiller d'ambassade, du secrétariat des conférences au ministère des Affaires étrangères.

– *André Deschamps* : conseiller d'État.

– *Christian Chavanon* : maître des requêtes au Conseil d'État.

– *Henri Yrissou* : inspecteur des finances, chargé de la coordination pour les affaires économiques en Afrique du Nord.

– *Capitaine René Vailmant* : Chef de cabinet par intérim de M. Jacques Augarde, Sous-secrétaire d'État aux Affaires musulmanes.

– *Pierre Lampué* : professeur à la Faculté de Droit, président du Comité juridique.

– *André Gros* : professeur de Droit, jurisconsulte au ministère des Affaires étrangères.

– *Dominique Leca* : inspecteur des finances, membre du Comité de rédaction.

– *Jean Daridan* : conseiller d'ambassade, membre du Comité de rédaction.

– *René de Lacharrière* : professeur à la Faculté de Droit, membre du Comité juridique et du Comité de rédaction.

– *Le lieutenant-colonel André Simonot* : membre du Comité de rédaction.

– *Paul-Marc Henry* : administrateur des Colonies, membre du Comité de rédaction.

M. Eirik Labonne, président de la Commission : Au cours de sa dernière réunion, notre Commission a pris connaissance des lettres par lesquelles les rois du Cambodge et du Laos confirment l'adhésion de leur pays à l'Union française.

Cet envoi pose une série de questions auxquelles notre commission doit s'efforcer de répondre, pour présenter au gouvernement des propositions :

1) Texte définitif des réponses de M. le président de la République, président de l'Union française, aux lettres des rois du Cambodge et du Laos.

2) Détermination du nombre des représentants de ces deux pays dans les organes centraux de l'Union française, et d'abord à l'Assemblée de l'Union française.

3) Détermination du nombre des représentants des États associés au Haut-Conseil, ce qui nous amène nécessairement à étudier l'ensemble des problèmes posés par la constitution et le fonctionnement de cet organisme.

4) Première étude des questions d'organisation diplomatique relevant du problème d'ensemble de la diplomatie de l'Union française.

M. Émile Bollaert, haut-commissaire en Indochine, devait participer aujourd'hui à notre Commission, et nous avions convenu justement ensemble d'en débattre largement. Malheureusement, il se trouve retenu à Strasbourg, et ses télégrammes indiquent que les inondations l'empêchent d'arriver aussi bien par avion que par la route.

En tous cas, nos délibérations et décisions lui seront soumises dès son retour.

Première question : réponse de M. le président de la République, président de l'Union française, aux lettres des rois du Cambodge et du Laos.

M. Eirik Labonne, président de la Commission : Les lettres que les rois du Cambodge et du Laos ont adressées à M. le président de l'Union française sont parfaitement conformes, dans leur fond, aux projets que notre Commission a établis au cours de sa séance du 20 octobre 1947.

Les modifications qui ont été apportées ont surtout voulu répondre au souci d'éviter l'envoi de lettres absolument identiques.

M. le président de la République, président de l'Union française, doit maintenant répondre.

Lecture est donnée des projets de réponses établis par le comité de rédaction et par le comité juridique.

Après un large échange de vues auquel prennent part MM. André Gros, René de Lacharrière, André Deschamps, Vincent Broustra, et Robert Delavignette, un projet de réponse est adopté qui sera soumis à M. le président de la République, président de l'Union française, et à M. le Président du Conseil (annexe n° 1 et 2)[1].

L'approbation définitive et la décision d'envoi devant avoir lieu au Conseil des ministres.

Deuxième question : instructions à adresser au haut-commissaire en Indochine pour l'envoi à l'Assemblée et l'Union française des représentants du Cambodge et du Laos.

M. Eirik Labonne, président de la Commission : Notre haut-commissaire a demandé au gouvernement des instructions concernant l'envoi de représentants du Cambodge et du Laos à l'Assemblée de l'Union française et au Haut-Conseil.

Il y a lieu de régler préalablement les questions de principe qui permettront de préparer ces instructions.

La loi du 27 octobre 1946 prévoit dans l'Assemblée de l'Union française 45 représentants pour les États associés. Comment répartir ces sièges ? Aujourd'hui, nous n'avons encore d'autre certitude que le Cambodge et le Laos. Devons-nous néanmoins, et sans attendre d'autres adhésions, convoquer les représentants de ces deux pays ?

M. Robert Delavignette, directeur des Affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer : À cette question, je crois que l'on doit répondre, sans hésiter, oui. Nous ne pouvons, en effet, faire dépendre la mise en œuvre de notre Constitution du seul bon vouloir des États associés qui n'ont pas encore décidé de mettre à profit la faculté qui leur est offerte par la Constitution d'envoyer des représentants aux organes centraux de l'Union française. Pourquoi, par ailleurs, refuserions-nous à ceux qui ont, les premiers adhérés à l'Union française, la satisfaction de siéger à son Assemblée ?

[1] Documents non reproduits.

La commission partage unanimement l'avis de M. Robert Delavignette. Elle estime que les représentants du Cambodge et du Laos, même s'ils sont seuls représentants d'États associés, doivent être convoqués à l'Assemblée.

M. Eirik Labonne, président de la Commission : Quel sera leur nombre ? Et comment devra s'effectuer la répartition des 45 sièges ?

M. René de Lacharrière, membre du comité juridique et du comité de rédaction : On pourrait envisager trois solutions ; on compte cinq États associés : Cambodge, Laos, Viêt-Nam, Tunisie, et quarante-cinq sièges.

La première solution consiste à diviser le nombre des sièges par celui des États associés. Chaque État associé aurait ainsi neuf représentants.

La deuxième proportionnerait la représentation à l'importance démographique des États associés. Plus rationnelle en apparence, cette méthode n'est pas sans inconvénient. Le principe de l'égalité démographique n'est plus l'égalité quand il s'agit de pays très différents comme ceux d'Asie et d'Afrique du Nord. On favoriserait ainsi les premiers, plus peuplés mais moins importants à bien des points de vue, aux dépens des seconds.

Une troisième solution, plus juste, je crois, consisterait à admettre un double coefficient de calcul : l'un, tenant compte de l'importance démographique ; l'autre, qui serait un élément compensateur.

On aurait ainsi deux grands, le Viêt-Nam et le Maroc ; un moyen, la Tunisie ; deux petits, le Cambodge et le Laos.

La sagesse consisterait à fixer les chiffres de trois à cinq pour le Laos et le Cambodge, ce qui ménagerait l'avenir et laisserait une marge, en permettant d'accorder de nouveaux sièges plus tard, selon l'évolution de chaque pays, tout en restant dans la limite des quarante cinq.

M. Pierre Lampué, président du comité juridique : Cette mesure paraît en effet sage si l'on considère le rôle auquel paraissent appelés les représentants des États associés. Ce rôle sera moins important que celui des représentants des territoires d'outre-mer. Car, malgré le caractère large de sa composition, l'Assemblée est essentiellement représentative des territoires d'outre-mer.

M. Robert Delavignette, directeur des Affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer : Techniquement, cette explication semble juste, mais nous nous heurterons à un problème politique quand il s'agira de convaincre le Parlement et les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire les Asiatiques, de l'opportunité de réduire la représentation des États associés.

Que répondrons-nous à ces États, s'ils nous demandent d'être représentés à l'Assemblée selon les mêmes règles que les territoires d'outre-mer ?

M. André Deschamps, conseiller d'État : Le principe, d'après lequel il serait injuste de fixer la représentation en tenant compte du seul facteur démographique, est valable quand il s'agit du Haut-Conseil, mais il ne l'est plus pour l'Assemblée de l'Union française qui représente les populations.

Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de se reporter aux déclarations de M. de Tinguy, rapporteur de la loi sur l'Assemblée au nom de

la Commission de la Constitution ; il en ressort que, compte tenu de la population des États associés, le chiffre de leurs représentants a été fixé à quarante cinq au maximum.

M. André Deschamps donne alors lecture du passage essentiel du rapport de M. de Tinguy.

M. André Gros, jurisconsulte au ministère des Affaires étrangères : À mon avis, ou pourrait, dans un esprit de justice, fixer un minimum de représentants pour chacun des États associés ; le reste des sièges étant répartis d'après leur importance démographique.

Je propose le minimum de trois. En faisant jouer simultanément la règle de ce minimum et celle de la représentation démographique applicable dans les territoires d'outre-mer, nous n'arrivons pas à un total supérieur à quarante-cinq. Nous aurions dix-neuf représentants pour le Viêt-Nam, douze pour le Maroc, six pour la Tunisie, quatre pour le Cambodge et trois pour le Laos.

La Commission donne son accord à la proposition de M. André Gros.

Troisième question : l'organisation du Haut-Conseil.

M. Eirik Labonne, président de la Commission : L'attention de la Commission s'est déjà portée plusieurs fois sur le Haut-Conseil. L'adhésion maintenant acquise du Cambodge et du Laos nous conduit à présenter au gouvernement des propositions précises, et à lui recommander de prendre rapidement position. Car, à défaut, l'Assemblée de l'Union ou les Assemblées de la République ne manquerait pas de lui faire grief de n'avoir pas mis en œuvre la Constitution sur ce point, et pourraient poser des questions embarrassantes.

Trois points essentiels sont à examiner :

Premier point : faut-il constituer dès maintenant le Haut-Conseil ?

Deuxième point : comment le constituer et comment répartir les sièges entre les États associés ?

Troisième point : comment procéder à l'égard des États associés éventuels n'ayant pas encore usé de leur faculté d'adhésion à l'Union ?

Premier point : faut-il constituer dès à présent le Haut-Conseil ?

Deux États associés seulement ont jusqu'ici adhéré à l'Union française.

Faut-il envisager sa constitution et son fonctionnement, même s'il se trouve réduit, à l'origine au moins, à trois États : la France, le Cambodge et le Laos ?

La création présente des aspects politiques évidemment délicats. Un organisme ainsi formé et aussi réduit sera-t-il et paraîtra-t-il qualifié pour donner au président de l'Union française et au gouvernement de la République les avis à la fois multiples et compétents que l'on attend de lui ? Ainsi réduit, sa composition ne paraîtra-t-elle pas dérisoire ?

La question comporte aussi des aspects matériels qui ne sont pas négligeables. Car, si l'on décide de constituer le Haut-Conseil, comme la

Constitution paraît bien nous en faire une obligation, il faut mettre sur pied l'organisation matérielle : locaux, secrétariat, chancellerie, traitements, etc.

Comme premiers éléments d'appréciation, je dois rappeler que M. le président de la République, président de l'Union française, a décrit récemment à M. le Président du Conseil pour exprimer le désir qu'il soit procédé le plus tôt possible, et conformément à la Constitution, à la mise en place de tous les organes centraux de l'Union française.

Lecture est donnée de cette lettre (annexe 3)[1].

M. Robert Delavignette, directeur des Affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer : Sans doute, un Haut-Conseil où ne figureraient que le Cambodge et le Laos ne saurait-il prétendre à une grande activité mais l'adhésion maintenant acquise de ces deux États est pour nous l'occasion que nous attendions et qu'il ne faut pas laisser périmer pour mettre en œuvre la Constitution.

Au surplus, en différant la formation constitutionnelle de l'organisme, nous donnerions des marques d'incertitude qui ne seraient justement pas de nature à favoriser l'adhésion attendus des représentants des autres États associés, et nous nuirions ainsi aux chances de constitution normale et complète de ce haut-organisme dont on peut beaucoup attendre dans la vie de l'Union française.

M. Vincent Broustra, directeur du secrétariat des conférences au ministère des Affaires étrangères : Il me semble que le problème ait un triple aspect constitutionnel, matériel et politique.

Du point de vue constitutionnel, il n'est pas douteux que nous devons faire naître le Haut-Conseil, et prendre les mesures légales appropriées, décret ou loi, destinées à le constituer.

Du point de vue matériel, il convient également de tout préparer pour assurer la mise en œuvre de l'organisme comme s'il devait fonctionner avec ses effectifs complets et d'une manière normale.

Du point de vue politique enfin, il sera peut-être convenable d'apprécier et de réserver la date de la mise en œuvre. Si, par exemple, nous nous trouvons en droit d'espérer ou s'il nous paraît plausible d'espérer l'adhésion prochaine d'autres États, Il sera certainement préférable de différer quelque peu la réunion initiale, afin d'éviter les inconvénients manifestes d'une formation insuffisante ou tronquée.

La Commission à l'unanimité, partage les vues exprimées par M. Broustra et les fait siennes.

Elle décide donc de proposer au gouvernement :

1) de prendre la décision de principe de réunir la Haut-Conseil, même s'il doit être, à l'origine, réduit aux trois participations acquises : celles de la France, du Cambodge et du Laos,

2) de prendre par décret ou par loi les mesures légales correspondantes,

[1] Document non reproduit.

3) de prendre effectivement les dispositions matérielles pour assurer dignement le fonctionnement du Haut-Conseil,

4) enfin, de réserver décision, suivant la conjoncture politique et l'opportunité, sur la date initiale de réunion.

Les textes légaux, loi et décret, qui sont d'ailleurs depuis quelques semaines à l'étude devant le comité juridique, seront élaborés et présentés à la prochaine séance.

Deuxième point : comment répartir les sièges entre les États associés ?

M. René de Lacharrière, membre du comité de rédaction et du comité juridique : Quant au nombre des représentants des États associés au Haut-Conseil, le comité de rédaction et le comité juridique ont pensé qu'il convenait d'envisager une représentation paritaire. Chaque État associé, suivant cette formule, enverrait donc au Haut-Conseil le même nombre de représentants.

Ce nombre pourrait être de deux, l'un de ces deux représentants étant un membre de la famille régnante, afin de permettre aux souverains des États associés de donner une haute marque de confiance, en même temps qu'une satisfaction non négligeable à un membre influent de la famille.

La Commission, après échange de vues, accepte le principe de deux représentants au Haut-Conseil pour chacun des États associés.

Troisième point : adhésion éventuelle d'autres États associés.

M. Eirik Labonne, président de la Commission : En ce qui concerne le Viêt-Nam, fédération des trois Kys ou chacun des trois Kys séparément, les négociations que le gouvernement vient de charger M. Émile Bollaert de poursuivre, après les paraphes apposés à l'accord de la baie d'Along entre l'ex et le futur souverain Bao Daï et le haut-commissaire de la République française nous donneront la réponse lorsqu'elles seront à leur terme[1].

En ce qui concerne la Tunisie et le Maroc, la question reste posée depuis le vote de la Constitution. Elle a fait l'objet ailleurs et ici même de beaucoup d'échanges de vues. Jusqu'ici, aucune démarche précise, ni écrite ni orale, n'a été tentée.

La question à l'égard du Maroc doit être réservée. Par contre, il peut paraître opportun de l'envisager à l'égard de la Tunisie.

Recherchant donc les voies et moyens pour présenter au gouvernement les propositions les plus convenables, notre Commission peut étudier plusieurs formules : par exemple, ou bien le *statu quo*, ou bien une procédure écrite :

[1] Voir les documents n°s 380, 435 et 436.

l'échange de lettres ou bien une procédure orale : une démarche du résident général suggérant au Bey de prendre l'initiative d'envoyer deux représentants au Haut-Conseil, et le nombre de représentants à l'Assemblée suivant la répartition arrêtée précisément aujourd'hui en commission.

Le *statu quo* est une solution. C'est peut-être actuellement la seule possible, si le ministère des Affaires étrangères a des raisons de penser que l'on peut, au moins dans les circonstances présentes, en sortir.

L'échange de lettres, suivant une procédure analogue à celle du Cambodge et du Laos, peut se concevoir dans une forme extrêmement concise et de nature à éviter la mise en cause du traité du Bardo[1].

Une procédure orale par laquelle le Bey manifesterait l'intention d'user des prérogatives que lui donne la Constitution et annoncerait, sans autre formalité écrite, l'envoi de représentants au Haut-Conseil et à l'Assemblée.

Les représentants des Affaires étrangères, après avoir fait ressortir combien la question est complexe, demandent que la question sois reportée à une prochaine séance pour leur permettre entre temps, de solliciter des instructions ou au moins des indications de M. le ministre des Affaires étrangères.

La question sera donc mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Quatrième question : première étude des questions d'organisation diplomatique relevant du problème d'ensemble de la diplomatie de l'Union française.

M. Eirik Labonne, président de la Commission : Cette question si délicate fera l'objet d'un rapport qui sera soumis à l'une des prochaines séances de la Commission.

Un fait particulier donne de l'urgence au problème. M. Émile Bollaert a proposé la désignation d'un ressortissant annamite dans les cadres de la diplomatie française comme consécration des déclarations et promesses incluses dans le discours de Hadong.

M. Jean Daridan, du comité de rédaction : Lorsque le Département a été saisi de la demande, il s'agissait de permettre l'intégration dans les services diplomatiques français d'éléments cambodgiens et laotiens.

Le Département s'est montré disposé à créer un cadre extérieur et à procéder à la désignation de six Cambodgiens ou Laotiens aux services des Affaires étrangères pour les postes suivants : New Delhi, Nankin, Rangoon, Batavia, Shanghaï et Bangkok.

L'étude de la participation des États associés à la diplomatie de l'Union française devra certainement se poursuivre parallèlement à l'adhésion des États associés et au fonctionnement normal des organes centraux de l'Union française.

(Direction d'Asie-Océanie)

[1] Le traité du Bardo signé en 1881 établissait le protectorat de la France sur la Tunisie.

452

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3203-3218. *Londres, 30 décembre 1947, 21 h. 50*
Priorité absolue. Secret. Réservé.

(*Reçu* : le 31, 0 h. 35, 1 h. 30, 17 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme no 3190 à 3193[2].

Tant dans la conversation qu'il a entretenue avec M. de Guiringaud pendant le long trajet de Poole à Londres qu'avec moi hier soir ou ce matin avec mon collaborateur qu'il avait invité à déjeuner, Bao Daï s'est montré prudent mais volontiers causant.

Il qualifie le document signé en Baie d'Along de « base de négociation » et ne manque pas d'ajouter que cet accord n'a pas de valeur en lui-même car lui Bao Daï ne représente rien.

C'est là le point sur lequel l'ex-empereur insiste le plus volontiers et sur lequel il paraît devoir baser sa tactique dans d'ultérieures conversations avec nous.

L'ex-empereur estime en effet que parmi les gens qui suivent Hô Chi Minh, 10 % au plus sont des Viêt Minh convaincus. Les autres sont des nationalistes que seule l'équivoque qui identifie le Viêt Minh avec les idées d'indépendance maintient derrière le *leader* communiste. Mais si quelques autres personnalités pouvaient symboliser l'idéal nationaliste des hommes abandonneraient très vite Hô Chi Minh. Bao Daï estime qu'il peut être cette personnalité, mais qu'il faut pour cela que nous lui en fournissions les moyens.

Ces moyens ce sont, dans l'esprit de l'ex-empereur, tout d'abord un cadre politique plus libéral que celui que nous avons offert à Hô Chi Minh. C'est seulement s'il est en mesure de leur assurer une réalisation plus complète de leurs aspirations dont l'indépendance que Bao Daï croit pouvoir apparaître aux nationalistes comme une solution meilleure que le Viêt Minh.

À cet égard il estime que le protocole d'Along laisse subsister certains désaccords notamment en ce qui concerne faculté pour le Viêt-Nam d'avoir une diplomatie indépendante, et l'interprétation de l'article no 60 du statut de l'Union française qui selon l'ex-souverain devrait laisser au Viêt-Nam la possibilité d'organiser sa propre armée. Faisant allusion au *Commonwealth*

[1] Télégramme diffusé au président de la République, au Président du Conseil, à MM. Falaize et Chauvel.

Note manuscrite : *Démarquage pour France d'outremer (Cabinet). Remis directement sans bordereau à quelqu'un du bureau de M. Varet 31/12/47. Bollaert. Avec prière de retour à l'Asie.*

[2] Ce télégramme introduisait la nature du voyage de Bao Daï, d'ordre privé et pour raison médicale. C'est dans ce sens qu'il avait répondu aux questions des journalistes et avait ajouté qu'il n'avait pas l'intention de se rendre en France (télégramme nos 3190-3193 du 30 décembre de Londres non reproduit).

britannique, il a dit à M. de Guiringaud : « Ce que nous voulons c'est dans le cadre de l'Union française le statut d'un dominion ».

En second lieu Bao Daï regrette que nous n'ayons mis à sa disposition que des moyens de propagande insuffisants et estime que des crédits plus importants devront être consacrés à ce but. Il s'est d'autre part plaint à mon collaborateur des soi-disant brimades dont les journaux proprement nationalistes seraient l'objet en Cochinchine particulièrement, pour le plus grand profit, estime-t-il, de la presse viet-minhienne : il y a lieu de remarquer que l'un des secrétaires qui l'accompagne, Thin-Song-Woan[1], aurait été le fondement à Saïgon d'un journal nationaliste mais non viet-minhien, interdit il y a quelques mois par le haut-commissariat.

Bao Daï estime qu'il faudra plusieurs années pour rétablir la paix en Indochine, mais que ce n'est pas là une tâche que l'armée française puisse mener à bien. Seuls les Annamites eux-mêmes pourront débarrasser le pays des guérillas et la guerre civile est, croit-il, inévitable. Mais il faut que la France donne aux nationalistes les moyens de mettre hors combat la minorité communiste. L'ex-empereur fait un parallèle avec la situation de la Grèce. De même qu'il caractérise Hô Chi Minh comme dépassant de beaucoup les frontières de l'Indochine et comme représentant le gouvernement soviétique dans l'ensemble du Sud-Est asiatique de même pourrait-on croire Bao Daï se verrait assez bien comme l'homme appelé à faire reculer le communisme dans une zone (…)[2] du Sud-Est. Je n'exclu pas que les propos que lui a tenus M. W. Bullitt qu'il a vu à Hong Kong n'aient fait travailler son imagination dans ce sens. Bao Daï craint que « les bureaux » d'Indochine ne soient animés d'un esprit beaucoup moins libéral que le haut-commissaire.

Il a été frappé par l'hostilité qu'ils auraient manifestée au voyage de sa famille et de lui-même en Europe et par la campagne que l'*Écho de Saïgon* a tout récemment entreprise contre lui en reprenant des articles de la presse française d'extrême-droite. Ce sentiment n'a pas été étranger, conjugué avec certains appels qui lui auraient été adressés à sa décision d'entreprendre justement ce voyage et de l'organiser par ses propres moyens.

Il ressort de l'ensemble des déclarations de l'ex-empereur que c'est bien dans l'idée qu'il pourrait ainsi donner suite aux premiers contacts pris avec nous en Extrême-Orient que Bao Daï vient en Europe. Il aurait d'ailleurs fait savoir à M. Bollaert qu'il était à sa disposition si le haut-commissaire souhaitait le voir. Il aurait également indiqué à son correspondant qu'il était prêt aux rencontres que ceux-ci jugeraient utiles pour éclairer la situation.

J'ai écouté sans leur faire de réponse les déclarations de Bao Daï soulignant que je n'avais pas qualité pour traiter de ces questions, mais que le gouvernement venait justement de donner pleins pouvoirs à M. Bollaert pour poursuivre les négociations déjà engagées.

[1] Erreur de déchiffrement, il s'agit de Dinh Xuan Quang.

[2] Lacune de déchiffrement.

L'ex-empereur m'a paru animé à notre égard de sentiments sincères et amicaux. Il me semble pas imaginer un instant l'indépendance du Viêt-Nam en dehors du cadre de l'Union française et beaucoup de souvenirs le rattachent visiblement à la France. Il manifeste par contre, à l'égard du Viêt-Nam une hostilité où il y a une part d'animosité personnelle. S'il parle de la période qui a suivi son abdication, il affecte de laisser entendre que c'est malgré lui que le titre de conseiller suprême lui a été conféré et il assure que c'est pour se débarrasser de lui que Hô Chi Minh l'a envoyé en Chine. Il a d'ailleurs gardé un mauvais souvenir de ce séjour et s'exprime en termes très méprisants sur le *Kouomintang*. Mais il s'ennuie à Hong Kong et n'évoque pas sans nostalgie les chasses de l'empereur d'Annam.

Mon impression est cependant qu'il craint de s'être trop avancé lors de l'entrevue d'Along et qu'il a redouté d'être obligé de procéder aussitôt à la réalisation d'un accord qu'à la réflexion il juge trop strict et sur les bases duquel il ne se croit pas en mesure de rallier immédiatement des partisans encore insuffisamment organisés. Il s'est plaint à moi de l'insistance avec laquelle au lendemain de l'entrevue on lui a demandé de passer sans délai à l'action et de se rendre tout de suite en Indochine.

Dans ces conditions, il lui aura paru préférable de prendre du champ et de gagner du temps sous un prétexte quelconque. Il lui sera d'ailleurs plus facile ainsi de remettre en cause des points que nous aurions pu croire acquis. Il fera valoir que son prestige dans le pays n'est pas tel et qu'il n'y compte pas assez d'appuis pour pouvoir s'y présenter sans apporter ce qu'il a appelé lui-même un « cadeau » propre à lui rallier les nationalistes. Il est à prévoir qu'il insistera beaucoup sur la question de la représentation diplomatique.

Probablement enfin, Bao Daï se figure-t-il aussi trouver plus loin des « bureaux » de Saïgon des interlocuteurs plus disposés à tenir compte de l'évolution des temps. Les derniers événements internationaux et leur influence sur l'orientation de notre politique l'auront persuadé que son heure ne saurait être lointaine.

(Direction d'Asie-Océanie)

453

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 3007. *Londres, 30 décembre 1947.*

(*Reçu* : 5 janvier 1948)

Je remercie le Département d'avoir bien voulu me tenir informé du projet dont un certain nombre de personnalités françaises l'ont entretenu et qui viserait à constituer une association se donnant pour tâche de promouvoir le développement des relations économiques privées entre toutes les parties de l'Union française et du *Commonwealth* britannique[2].

Pareil projet me semble devoir être encouragé. Au moment où les deux gouvernements français et britannique se préparent à développer, sous une forme plus méthodique, les rapports économiques entre leurs Empires coloniaux, il est, en effet, heureux et particulièrement opportun qu'une association se constitue dont le but sera justement d'assurer à la politique des deux gouvernements l'appui des milieux professionnels les plus strictement intéressés.

Ceci dit, je serais porté à penser que l'association en voie de se former repose sur une base peut-être un peu étroite. La liste que le Département a bien voulu me communiquer, des présidents et des membres des deux comités de patronage ou de direction comprend principalement des noms représentatifs des milieux patronaux. Ces milieux auront, assurément, un rôle de tout premier plan à jouer dans l'association en question. Il me semble, cependant, que celle-ci aurait intérêt à élargir le plus possible le cercle des milieux qu'elle pourra intéresser et, à toucher les milieux coloniaux, sinon même les milieux politiques s'intéressant aux affaires coloniales. Pareil élargissement faciliterait, à mon avis, les contacts que l'association pourra souhaiter prendre avec les milieux anglais correspondants[3].

C'est dans ce sens que je compte parler à M. Paul Turot que je serai heureux de recevoir lorsqu'il viendra à Londres.

(Direction d'Europe)

[1] Note manuscrite : *Faire une note récapitulative à la fois pour AL [Afrique-Levant] et DE [direction d'Europe] (à l'attention de M. Gassouin), y joindre copie des documents essentiels. Copie AL f[ai]t. M'en parler.*

[2] Dépêche n° 4534 EU du 10 décembre 1947. Document non retrouvé.

[3] Parallèlement la question d'une union douanière franco-britannique était à l'étude. La commission mixte créée en septembre 1946 était à nouveau réunie en vue de faciliter les relations économiques et financières entre les deux pays. Cette entraide avait pour but de remédier à la grave pénurie de dollars (circulaire n° 288-IP du 29 octobre 1947 non reproduite).

454

M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
AU GÉNÉRAL CATROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 3159-3168. *Paris, 31 décembre 1947, 21 h. 05*

1) Les indications de votre télégramme nos 3323 à 3337[2] laissent supposer que le point de vue français n'a pas été exactement compris. Pour vous en faciliter l'exposé, je crois utile de vous rappeler ce qui suit :

A) Toutes les notes adressées à l'ambassade des Soviets (elles vous ont été communiquées) démontrent que nous avons constamment entendu maintenir en vigueur l'accord du 29 juin 1945[3], non seulement en France, mais aussi dans nos zones d'Allemagne et d'Autriche (voir à ce sujet ma dernière lettre au général Béthouart)[4]. Le général Goloubiev, chef des services soviétiques de rapatriement paraît avoir en ce qui concerne l'URSS un souci analogue puisque le 11 décembre (votre télégramme no 3301)[5] il a déclaré qu'« en ce qui le concernait, il n'avait nullement l'intention d'interrompre le travail de rapatriement des Français ». De son côté, M. Gousev (votre télégramme nos 3061 à 3065)[6] vous a laissé entendre que « la parole restait au gouvernement français ». Or, nous avons aussitôt après les incidents franco-soviétiques, démontré que nos déclarations sur la validité de l'accord n'étaient pas lettre morte, puisque nous avons embarqué le 24 décembre, sur le *Pobieda* 18 personnes déplacées soviétiques en provenance de Beauregard. Il semble donc que nos nouvelles propositions ne peuvent qu'encourager le général Goloubiev à persévérer dans son attitude.

B) Les mesures prises à l'égard de la mission soviétique de rapatriement n'ont aucun rapport avec l'application de l'accord. Elles sont la conséquence de l'activité personnelle sur notre territoire, en dehors de leurs attributions officielles des divers fonctionnaires de cette mission et non pas seulement de MM. Filatov et Sorokine. Mes télégrammes nos 2978-2979 et 2997 à 3002[7] vous ont donné à ce sujet toutes les précisions désirables. Si le départ des membres de la mission a été demandé dès le 27 novembre, le délai a été prolongé, d'abord jusqu'au 6 puis ultérieurement jusqu'au 10 décembre. Cependant, un petit nombre seulement des membres de la mission a quitté, dans ces conditions, le territoire français. Nous avons donc dû deux jours

1 Télégramme en provenance de la Direction des Unions internationales et signé Bidault.
2 Voir document n° 441.
3 Voir *DDF*, 1945-I, n° 469.
4 Document non reproduit.
5 Document non reproduit.
6 Voir document n° 389.
7 Documents non reproduits. Voir document n° 373.

plus tard, soit les 12 et 13 décembre, procéder à l'expulsion des officiers et agents de la mission qui n'avaient pas obtempéré à nos notifications non plus qu'à l'ordre de leur propre gouvernement leur enjoignant de quitter immédiatement le territoire français. La présence clandestine sur notre territoire, postérieurement au 10 décembre, d'un nombre important d'officiers et d'agents de la mission soviétique, constitue, concernant l'activité en France des membres de cette mission, un indice dont la portée ne peut échapper aux moins prévenus.

2) Il semble résulter du paragraphe 2 de votre télégramme précité que l'on nous reprocherait, principalement, la publicité faite autour des récents incidents franco-soviétiques. La responsabilité de cette publicité incombe exclusivement au gouvernement soviétique et à son ambassade à Paris. En effet :

a) Le 15 novembre, à l'occasion de l'affaire de Beauregard, l'ambassade des Soviets a tenu une conférence de presse ;

b) Le 26 novembre, M. Boudakov, attaché de presse à l'ambassade des Soviets, en présence de M. Abramov, Chargé d'affaires, a fait une longue déclaration au sujet de l'expulsion de citoyens soviétiques ;

c) Le 27 novembre, l'ambassade des Soviets, a remis à la presse le texte de la note adressée au Département à la même date sur le même sujet[1] ;

d) Le 8 décembre, la radio soviétique a diffusé le texte de deux notes remises par le Chargé d'affaires des Soviets au Département, relatives, l'une à la visite du camp de Beauregard, l'autre à l'expulsion des ressortissants soviétiques précités ;

e) Le 9 décembre, avant même que le gouvernement français en ait reçu le texte, la radio de Moscou a diffusé la note qui venait de vous être remise par M. Gousev. À la même date, l'ambassade de l'URSS faisait une nouvelle déclaration relative à la visite du camp de Beauregard et à l'expulsion de ressortissants soviétiques[2] ;

f) Le 13 décembre, M. Starikov a tenu une quatrième conférence de presse à l'ambassade des Soviets relative à l'expulsion de ressortissants soviétiques, y compris les membres de la mission de rapatriement demeurés jusque là en France.

Il était évident que le gouvernement français ne pouvait laisser sans réponse ces nombreuses déclarations reproduites dans tous les journaux et se trouvait contraint de rendre publiques ses réponses aux diverses notes soviétiques.

3) La présence à Odessa de 500 ressortissants français m'a été signalée par le général Béthouart à la suite de l'interrogatoire d'un Alsacien arrivé récemment à Vienne. Celui-ci faisait partie d'un convoi de 13 ressortissants français acheminés d'Odessa vers la France. Cet Alsacien avait lui-même

[1] Voir document n° 355.

[2] Voir documents nos 389 et 391.

quitté le convoi à la frontière austro-hongroise en déclarant que ses compagnons avaient été retenus par les autorités soviétiques sous prétexte que l'accord du 29 juin 1945 était devenu caduc. Aussi bien en ce qui concerne les 500 Français d'Odessa que nos compatriotes faisant partie du convoi dont la trace a été perdue en Hongrie, je vous laisse le soin d'agir dans les conditions qui vous paraîtront les plus opportunes. J'ai d'ailleurs invité notre légation à Budapest à nous renseigner de façon précise sur le passage en Hongrie du convoi précité.

4) Je suis tout à fait d'accord pour que vous effectuiez dans les conditions indiquées au paragraphe 4 de votre télégramme précité, une démarche soit auprès de M. Gousev, soit auprès de M. Kozyrev, en reprenant dans une note l'argumentation de mon télégramme n°s 3121 à 3130[1].

(Direction des Affaires administratives et sociales)

455

M. PAUL-BONCOUR, REPRÉSENTANT POLITIQUE FRANÇAIS EN ROUMANIE, À M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2] [3].

T. n°s 1178-1183. *Bucarest, 31 décembre 1947.*
Réservé. Très secret.
(*Reçu* : 1er janvier 1948, 16 h. 30)

Je viens de recueillir à très bonne source les informations suivantes concernant la préparation et la réalisation du véritable « coup d'État » qui a marqué la journée d'hier.

Moscou, invoquant la menace de conflit qui pèserait sur l'Europe à la suite de l'échec de la conférence de Londres, aurait (...)[4] dans ces conditions l'exécution immédiate du programme tendant à l'abolition de la monarchie, dont j'ai retracé les grandes lignes dans mes télégrammes n°s 1107 et 1119[5].

Les communistes devaient tout d'abord s'assurer le contrôle de l'armée, d'où la nomination de M. Bodnaras au ministère de la Guerre (mon télégramme n°s 1063-65[6]), le 27 décembre, une conférence eut lieu entre Mme Ana Pauker, MM. Gheorghiu-Dej, Bodnaras et Kichinevsky, membres du Comité central du Parti, pour arrêter les détails du plan d'action qui n'aurait été communiqué à M. Groza que le 29 décembre. Le même jour à

[1] Voir document n° 428.

[2] Document communiqué par fil à Londres, Washington et Moscou et par courrier à Baden, Varsovie, Prague, Budapest, Sofia, Belgrade et Tirana.

[3] Note manuscrite : *Fait le 2.1.1948.*

[4] Lacune de déchiffrement.

[5] Documents non reproduits.

[6] Document non reproduit.

minuit, le Président du Conseil demandait au roi Michel, qui se trouvait à Sinaïa, audience pour le lendemain à 9 heures en insistant pour que cette entrevue eût lieu dans la résidence des souverains située aux abords de la capitale.

En regagnant cette résidence le 30 décembre, le roi et la reine constatèrent aux alentours une grande affluence de camions remplis d'« hommes de main ». Au reste, la garde descendante avait été consignée, sa relève par la garde montante interdite, et les nombreuses forces de polices civile et militaire déjà en place retinrent dans les communs toute la suite des souverains.

Reprenant le mot prononcé un jour par la reine-mère à l'occasion d'un dissentiment survenu entre le roi et le chef de son gouvernement, le président Groza, dès qu'il fut introduit en compagnie de M. Gheorghiu-Dej auprès de leurs Majestés, déclara avec sa jovialité habituelle : « Je suis pour le divorce » et il présenta aussitôt l'acte d'abdication à la signature du roi.

Les souverains ne furent même pas autorisés à se concerter entre eux : pendant que le roi se retirait dans une pièce voisine où se trouvaient le maréchal de la Cour et son secrétaire privé, la reine était instamment sollicitée par le Président du Conseil d'user de toute son influence pour faire céder son fils.

La délibération du monarque fut de brève durée : aussi bien venait-il de remarquer que sa résidence était déjà cernée par des troupes de la division communiste « Tudor Vladimiresco ».

Après avoir affirmé « qu'il croyait agir dans l'intérêt de son peuple à qui il voulait éviter toute effusion de sang », le roi se résigna donc à signer l'acte d'abdication.

M. Groza se répandit alors en remerciements et en belles promesses : le roi Michel pourrait quitter librement le pays avec toute sa suite, serait autorisé à emporter tous ses biens et conserverait même les domaines de la couronne ; les souverains repoussèrent d'ailleurs avec hauteur cette dernière offre « portant sur des propriétés appartenant au chef de l'État ».

Toutefois, avant de se retirer, le Président du Conseil rendit ironiquement hommage à la sagesse du roi, « les services de Sûreté possédant, prétendit-il, des dossiers compromettants sur les relations de Michel Ier avec les missions diplomatiques anglo-américaines et avec les nationaux paysans ».

Aujourd'hui, le roi et la reine-mère se disposeraient à regagner Sinaïa afin d'y terminer leurs préparatifs de départ pour l'étranger. Mais certains indices tels que la « visite » par la police des voitures du Palais pénétrant dans le château royal ou en sortant font déjà craindre à mes informateurs que ne soient pas tenus les engagements pris hier par le chef du gouvernement dans l'euphorie du succès de son mauvais coup[1].

(Direction d'Europe)

[1] Le télégramme n° 1171 de Bucarest, non reproduit, du 31 décembre 1947, reproduit le texte officiel de l'acte d'abdication du roi Michel.

456

M. DE BEAUSSE, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. BIDAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.[1]

D. nº 1243. *Varsovie, 31 décembre 1947.*

Lorsqu'il y a quelques mois, pour l'inauguration du tertre de Majdanek, les orateurs se succèdent à la tribune affirmant que seule l'alliance des peuples slaves était de nature à assurer le maintien de la paix, le représentant de l'ambassade à cette cérémonie protesta véhémentement, en invoquant les liens qui unissent la France et la Pologne (mon télégramme nº 1705)[2]. C'était en effet la première fois que dans un discours officiel, il n'était pas fait mention de notre pays dans la liste des amis de la Pologne et des défenseurs de la paix du monde.

Bien des événements se sont produits depuis cette date pourtant proche, et le climat des relations franco-polonaises s'est modifié de tout au tout. Le *Kominform* est passé par là, et l'orientation nouvelle de la politique française, la création de la troisième force et le raidissement de la position anti-gouvernementale des amis de M. Thorez, ne sont pas étrangers à ce revirement. Quoiqu'il en soit, les faits sont là, notre pays est désormais considéré comme asservi à l'Amérique et partant allié des « fauteurs de guerre » et des « antidémocrates, hitléro-fascistes » pour employer le jargon cher aux journalistes varsoviens.

Les attaques de la presse deviennent fréquentes, et d'une violence si soutenue contre le président Schuman et ses ministres, que la liste des articles où la France et ses dirigeants sont pris à parti, est difficile à établir. Les dépêches et les télégrammes de presse de cette ambassade n'ont fait que signaler les plus marquants et les plus scandaleusement outranciers.

Quant aux discours officiels, le mieux qu'on puisse désormais espérer est qu'ils ne fassent pas mention de notre pays. Le silence vaut mieux que l'invective et l'absence totale d'allusions à l'amitié franco-polonaise de M. Cyrankiewicz dans son discours de Wroclaw, qui il y a quelques mois, aurait provoqué un vif étonnement, est moins fâcheuse que les injures de M. Gomulka à l'adresse de M. Jules Moch. Il n'en demeure pas moins vrai qu'en relisant les paroles que le président Bierut prononçaient il y a un an et en les comparant à son récent message de Noël où pas un seul mot n'est dit sur les perspectives de rapprochement entre son pays et le nôtre, on mesure le chemin parcouru.

M. Modzelewski avait laissé entendre récemment à un journaliste français que le gouvernement polonais fournirait sa réponse aux ultimes propositions de Paris à l'issue de la conférence de Londres (mon télégramme

[1] Note manuscrite : *Londres, Washington, f[ai]t le 12.1.48.*

[2] Document non reproduit.

n° 2065)[1]. Les quatre ministres des Affaires étrangères se sont séparés, et M. Modzelewski n'a pas répondu. De quelque côté qu'on se tourne, on constate donc plus qu'un refroidissement, on pourrait presque dire une sorte de hargne, dans la position adoptée désormais par les dirigeants polonais à l'égard de notre pays, coupable avant tout de n'avoir pas avantageusement accepté le point de vue soviétique dans les conférences internationales.

Mais, dans les démocraties populaires, où comme au Kremlin, le réalisme en politique est un dogme, les revirements peuvent être rapides et imprévus. Telle attitude dans laquelle on s'obstine pour un temps, peut fort bien, sans raison apparente, céder le pas à une attitude diamétralement opposée.

La presse, fidèle écho des sphères officielles, vient ici d'en donner un nouvel exemple. Après le torrent d'injures qu'elle avait adresse à M. Bevin et au cabinet britannique tout entier, elle prend depuis deux jours prétexte des accords commerciaux anglo-soviétiques pour louer la sagesse des dirigeants de Londres et laisse percer son espoir qu'une détente va intervenir ente l'Orient et l'Occident. Il n'est donc pas à exclure qu'un geste amical de la France à l'adresse des démocraties de rite oriental, une prise de position jugée ici plus favorable à l'égard du problème allemand et, plus précisément du problème des frontières communes entre le *Reich* et la Pologne, ou tout simplement, une détente dans l'actuel état de tension entre l'Est et l'Ouest, soient, de façon fort imprévue, de nature à dissiper brusquement les nuages qui s'amoncèlent entre Varsovie et Paris.

(Direction d'Europe)

[1] Document non reproduit.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

Abbott (George), premier secrétaire de l'ambassade américaine à Paris, 419, 533

Abdallah (émir), roi de Transjordanie, 307, 324, 325, 326, 405, 406, 867, 869, 870

Abd-el-Krim (Mohamed el Kehttabi, dit), nationaliste marocain, 380

Abetachara (Galm), professeur à l'école Ras Gabre Mariam, 572

Abelin (Pierre), porte-parole du gouvernement, Secrétaire d'État à la présidence du Conseil, chargé des relations avec le Parlement, 971

Abramov, conseiller à l'ambassade de l'URSS à Paris, 797, 872, 873, 893, 899, 1007

Acheson (Dean), Sous-secrétaire d'État au Département d'État, 270, 860

Adami (Carlo), journaliste au *Quotidiano*, 265, 266

Addison (lord), président de la délégation anglaise à la commission d'Extrême-Orient, 274

Adenauer (Konrad), homme politique allemand démocrate-chrétien, 338, 450, 553

Adjlouni, ministre de Transjordanie à Bagdad, 594

Adul, général thaïlandais, 679

Afanasi (Stephanenko), professeur soviétique, 853

Allais (Maurice), économiste français, professeur d'économie à l'École des Mines de Paris, 157, 158

Alling, agent diplomatique américain à Tanger puis ambassadeur des États-Unis à Karachi, 661, 808, 809, 810

Alpers (Ludwig), ancien président du comité commun des fédéralistes allemands, 338

Alphand (Hervé), directeur des Affaires économiques, financières et techniques, 1, 7, 22, 25, 37, 46, 144, 145, 146, 181, 302, 333, 417, 428, 491, 508, 525, 561, 575, 638, 644, 705, 706, 707, 801, 854, 949

Altmayer, ministre-président de la Rhénanie-Palatinat, 769, 770, 952

Anders (général Vladislav), ancien commandant en chef des forces armées polonaises, 370

Anderson (Clinton), secrétaire à l'Agriculture américain, 210

Anxionnaz (Paul), député radical de la Marne, 471

Aphaiwong (Khuang), Premier ministre thaïlandais, 701, 811

Aragon (Louis), écrivain français, 463

Argenlieu (amiral Georges Thierry d'), haut-commissaire pour l'Indochine, 474

Aristegui (de), ministre d'Espagne à Jérusalem, 325

Armour (Norman), diplomate américain, 78

Aron (Robert), historien français, 157

Artajo (Martin), chef de la délégation espagnole pour le plan Marshall, 104

Arvengas (Gilbert), ambassadeur de France au Caire, 115, 314, 315, 716, 798

Auboyneau (Christian), Chargé d'affaires à Bucarest, 685, 752, 932

AUGER (Pierre), professeur, expert à la commission préparatoire de l'UNESCO, 252, 253

AURIOL (Vincent), président de la République française, 278, 280, 281, 455, 894, 899, 970, 971

AUSTIN (Warren Christopher), sénateur américain, délégué au Conseil de sécurité, 58, 347

AZCARATE (de), membre du gouvernement espagnol en exil, 60

AZZAM (Pacha Abderrahman), Secrétaire général de la Ligue arabe, 190, 716, 717

B

BAEYENS (Jacques), directeur d'Asie-Océanie, 906, 912, 962, 966, 994

BAJPAI (sir Girja Shankar), Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères indien, 79, 80, 329

BALAŸ (Georges), ministre plénipotentiaire, Chargé d'affaires à Rome, 120, 175, 238, 527

BANDERA, chef d'un mouvement nationaliste ukrainien, 559, 560

BANOMYONG (Artakhi), membre de la commission de conciliation franco-siamoise, 662

BANOMYONG (Pridi), directeur général de la police à Bangkok, 679

BAO DAÏ (Nguyen Vinh Thuy, dit), ex-empereur d'Annam, 357, 424, 425, 472, 473, 474, 475, 480, 492, 493, 513, 650, 651, 653, 842, 844, 845, 846, 848, 850, 851, 894, 895, 896, 906, 907, 908, 909, 912, 958, 959, 963, 967, 968, 971, 1000, 1002, 1003, 1004

BARADUC (Pierre), chef de service à la direction des Affaires économiques, 51

BARCIKOWSKI, vice-maréchal du Sejm, 684

BARON (Charles), gouverneur des Établissements français en Inde, 81, 82, 83, 224, 225, 263, 264, 316, 339, 340, 534

BARRÉ, conseiller SFIO de la République, 157

BARTILLAT (Charles Jehannot de), diplomate de la direction d'Europe, 437

BARUCH (Bernard), délégué américain à la commission à l'énergie atomique des Nations unies, 61, 791

BASDEVANT (Jean), sous-directeur au service d'Information et de Presse, 381, 417, 460, 476, 555, 882, 966

BAUDET (Philippe), directeur d'Asie-Océanie jusqu'en octobre puis conseiller à l'ambassade de France à Londres, 70, 83, 201, 225, 226, 263, 328, 339, 355, 419, 441, 472, 479, 492, 533, 579, 635, 682, 812

BAZIN, représentant français à Chandernagor, 262, 263, 316

BEAUSSE (Jean de), Chargé d'affaires à Varsovie, 214, 500, 773, 796, 1010

BEBLER (A.), délégué yougoslave aux Nations unies, 257, 377, 378, 539, 782, 876

BECUVE (Maurice), directeur-adjoint du cabinet du président du Conseil Robert Schuman, 994

BEHIJ (Bey Khatib), ancien Premier ministre syrien, 404, 405, 406

BENCHENEB, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Djeddah, 900

BENDAK (Issa), maire de Bethléem, 991, 992

BÉNÈS (Dr Edvard), président de la République tchécoslovaque, 108, 110, 130, 131, 199, 241, 284, 285, 321, 322, 768, 856, 920, 923, 986

Ben Gourion (David), président de l'exécutif de l'agence juive pour la Palestine, 841, 842

Bennett, conseiller financier du général Clay, 854, 948, 949

Bennouna (Mahdi), nationaliste marocain, délégué du parti de l'Istiqlal à Washington, 76, 77, 315

Benson, directeur de la division des territoires non autonomes aux Nations unies, 309, 310, 312, 313

Benton, Sous-secrétaire d'État aux Affaires culturelles américain, 250, 251

Benzoni, Chargé d'affaires italien à Paris, 371

Beran (Mgr), archevêque de Prague, 767, 768

Bérard (Armand), conseiller à l'ambassade de France à Washington, 91, 619

Bercegol de Lile (Roger de), Chargé d'affaires par intérim de la délégation du gouvernement de la République française en Espagne, 104

Bermann, assistant de Mme Meyerson, 821

Berthelot (Marcel), directeur-adjoint au Cabinet d'Yvon Delbos, 202

Bertrand (Paul), en mission au Secrétariat des Conférences, 21

Béthouart, général commandant en chef des forces françaises en Autriche, 955, 975, 1006, 1007

Bevin (Ernest), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, 1, 3, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 23, 25, 31, 32, 33, 36, 44, 45, 47, 48, 57, 59, 66, 67, 101, 103, 104, 105, 107, 109, 112, 113, 122, 128, 132, 133, 134, 135, 140, 144, 151, 152, 158, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 189, 196, 271, 374, 396, 437, 438, 439, 440, 445, 446, 461, 462, 466, 467, 468, 491, 522, 523, 527, 551, 552, 577, 578, 586, 587, 599, 608, 610, 611, 636, 637, 641, 645, 667, 686, 709, 710, 711, 714, 800, 801, 805, 821, 828, 855, 889, 890, 900, 915, 918, 919, 920, 922, 923, 924, 942, 945, 957, 1011

Bidault (Georges), ministre des Affaires étrangères, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 22, 23, 25, 28, 32, 33, 36, 37, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 53, 54, 66, 67, 71, 72, 76, 79, 81, 84, 85, 87, 91, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 115, 116, 117, 120, 123, 125, 126, 129, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 150, 152, 158, 160, 162, 163, 164, 170, 171, 172, 173, 175, 178, 183, 187, 188, 189, 196, 199, 201, 206, 210, 211, 213, 214, 220, 226, 228, 230, 231, 233, 238, 240, 241, 242, 243, 247, 257, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 269, 277, 279, 282, 283, 288, 291, 294, 296, 298, 300, 305, 308, 314, 316, 317, 320, 321, 324, 326, 328, 329, 333, 334, 335, 338, 341, 344, 347, 364, 366, 368, 372, 375, 377, 379, 384, 386, 388, 396, 404, 409, 414, 417, 420, 426, 428, 432, 436, 437, 445, 448, 452, 455, 458, 460, 462, 464, 465, 470, 472, 475, 476, 494, 495, 497, 500, 504, 505, 508, 513, 514, 515, 517, 525, 526, 527, 531, 535, 545, 547, 551, 553, 555, 559, 561, 562, 563, 570, 575, 578, 581, 586, 588, 590, 592, 593, 594, 595, 600, 605, 611, 612, 619, 622, 625, 629, 632, 633, 636, 638, 645, 648, 658, 660, 662, 663, 664, 666, 667, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 678, 679, 680, 682, 683, 685, 688, 691, 692, 693, 695, 697, 702, 703, 705, 709, 714, 716, 719, 725, 727, 728, 731, 732, 738, 740, 743, 744, 752, 755, 757, 762, 767, 769, 772, 773, 781, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 804, 805, 806, 808, 811, 813, 814, 816, 819, 821, 824, 826, 828, 829, 841, 842, 843, 844, 851, 854, 855, 859, 860, 864, 876, 879, 885, 887, 889, 890, 892, 894, 896, 898, 901, 904, 911, 913, 917, 918, 919, 920, 922, 923, 924, 926, 929, 932, 935, 936, 939, 940, 947, 948, 949, 951, 952, 953, 954, 956, 957, 958, 960, 968, 969, 970, 974, 975, 978, 980, 983, 986, 988, 989, 990, 993, 1002, 1005, 1006, 1008, 1010

Biddle (Francis), candidat américain à la direction générale de l'UNESCO, 250, 252

Bierut (Boleslav), président du gouvernement d'union nationale polonais, 1010

Billotte (général Pierre), chef de la délégation française au comité des chefs d'état-major des Nations unies, 411, 412, 413, 484, 486, 488, 489, 490

Bismarck (Otto Eduard Leopold Bismarck-Schonhausen), homme d'État allemand, 220

Blesson (Jacques de), ministre de France en Éthiopie, 570, 763

Bloom (Sol), citoyen américain, 791

Blum (Léon), ancien président du Conseil et ancien ministre des Affaires étrangères, 248, 252, 374, 455, 686, 687, 757, 984

Bock (Dr), ministre-président du *Landtag* de Stuttgart, 930

Bodnaras, ministre de la Guerre roumain, membre du comité central du parti communiste roumain, 686, 1008

Boegler, député social-démocrate allemand et Oberregierungspräsident, 722, 932

Bogomolov (Alexandre Efremovitch), ambassadeur de l'URSS à Paris, 7, 25, 44, 624, 797, 825, 852, 853, 898, 900, 954, 988

Bohlen (Charles), conseiller au Département d'État, 508, 525, 527, 638, 796

Boisanger (Claude Bréart de), délégué français à l'ONU, 458, 690, 751

Boislambert (de), délégué général français à Coblence, 721, 723

Boissezon (Robert Barbara de Labelotterie de), sous-directeur d'Asie-Océanie, 418, 441, 511

Boissier (Jacques), administrateur des Colonies, chargé de mission au ministère des Affaires étrangères, 579, 581

Bollaert (Émile), haut-commissaire de France et gouverneur général pour l'Indochine, 68, 233, 262, 354, 357, 419, 424, 425, 441, 473, 474, 475, 478, 492, 493, 511, 584, 585, 648, 671, 680, 698, 703, 743, 842, 844, 846, 848, 850, 894, 895, 896, 899, 906, 907, 908, 910, 912, 913, 958, 963, 968, 971, 995, 1000, 1001, 1002, 1003

Bonafé (général René), chef du cabinet militaire de la présidence du Conseil, 579

Bonbright conseiller à l'ambassade des États-Unis à Paris, 144, 149, 162

Bonham Carter (Lady Violet), membre du comité pour l'Europe unie et présidente du parti libéral, 156

Bonneau (Gabriel), directeur d'Afrique-Levant, 379, 479, 579, 582, 704, 798, 867, 935

Bonnet (Henri), ambassadeur de France à Washington, 40, 48, 76, 91, 99, 116, 117, 125, 126, 136, 140, 160, 163, 164, 195, 201, 210, 269, 300, 305, 418, 432, 472, 497, 508, 525, 527, 561, 563, 575, 588, 595, 611, 619, 638, 673, 675, 676, 688, 728, 740, 757, 804, 860, 911, 935, 936, 937, 949

Boris (Georges), conseiller technique de la délégation française à la commission des réparations à Genève, 71, 117, 120

Bor-Komorowski (général), ancien commandant en chef des forces polonaises relevant du gouvernement polonais de Londres pendant la guerre, 113

Bornewasser (Mgr Frank Rudolf), évêque de Trèves, 600

Boswell, ministre de Grande-Bretagne à Beyrouth, 189, 190, 405, 912

Boudakov, attaché de presse à l'ambassade soviétique à Paris, 1007

Boun Oum, prince laotien, 657

Bourbon-Busset (Jacques de), sous-directeur aux Relations culturelles, 864, 960

Bourchat, consul de France à Galatz, 296

Bourdeillette (Jean), Chargé d'affaires auprès du Saint-Siège, 265, 368

Bourdet (Claude), directeur du quotidien *Combat*, 155, 157

Bourguiba (Habib ibn Ali), nationaliste tunisien, chef du parti Néo Destour, 244, 290, 315, 717

Bourov, ancien ministre bulgare, 625

Bousquet (Raymond), directeur général des Affaires administratives et sociales, 797, 896

Bowker, conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne au Caire, 115

Boyer de Latour, général français en Indochine, 652

Briand (Aristide), ancien ministre français des Affaires étrangères, 158

Bronzov, avocat de Petkov, 456

Broustra (Vincent), directeur du Secrétariat des Conférences, 751, 994, 996, 999

Brozen-Favereau (André), délégué français à Neustadt (Palatinat), 563, 722

Brugère (Raymond), ambassadeur de France à Bruxelles, 25, 51, 173, 231, 464, 465, 702

Brugmans, membre du parti hollandais du Travail et président du bureau exécutif de l'Union européenne des fédéralistes, 156

Brunschwig (Jacques), inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur, 480, 579

Buisseret, candidat du gouvernement belge au poste de gouverneur de Trieste, 60

Bullitt (William), ancien ambassadeur des États-Unis à Paris (1936-1940), 475, 1003

Burca (Ion), socialiste roumain, 686

Burgess (Randolph), membre du comité Harriman, 603

Burin des Roziers (Étienne), chef de la délégation française à la commission d'enquête dans les anciennes colonies italiennes, 762

Burnay, ethnologue, spécialiste du Siam, 70, 725, 726, 962

Buron (Robert), député français, 157

Byrnes (James), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères américain, 59, 270, 433, 815

C

Cachin (Marcel), député communiste français, 463

Cadogan (sir Alexander), délégué de la Grande-Bretagne aux Nations unies, 58, 60, 751, 835

Caffery (Jefferson), ambassadeur des États-Unis à Paris, 140, 141, 142, 144, 160, 162, 168, 169, 188, 418, 419, 533, 704, 705, 791, 855, 976

Cain (Julien), expert français à la commission préparatoire à l'UNESCO, 252, 253

Camargo, Colombien, candidat au poste de gouverneur de Trieste, 60

Campbell, major, participant à l'expédition antarctique britannique, 590

Cannon (Cavendish), ambassadeur des États-Unis à Bruxelles, 377, 378

Carbonnel (Éric de), diplomate en mission à la direction des Affaires économiques et financières, 144, 227

Carcer (Aguirre de), ambassadeur, délégué du gouvernement espagnol à Paris, 669, 670

Carlebach (Emil), journaliste communiste au *Frankfurter Rundschau*, 700

Carmoy (Guy de), administrateur suppléant de la Banque internationale, 397

Carneiro, professeur brésilien à l'UNESCO, 248

Casanova (Laurent), député français et dirigeant du PCF, 796

Cassou (Jean), écrivain français, 252

Castillo (del), consul général d'Espagne à Tanger, 318, 319

CATHALA (Jean), attaché d'information à l'ambassade de France à Moscou, 891

CATROUX (général Georges), ambassadeur de France à Moscou, 364, 622, 663, 844, 864, 896, 956, 988, 1006

CATTAND (Georges), diplomate de la direction d'Asie-Océanie, 116, 201, 308, 732, 813

CHALVRON (Bernard Guiller de), sous-directeur d'Europe méridionale, 668, 669, 960

CHAMOUN (Camille), dirigeant chrétien libanais, président de la république du Liban, 831

CHAMPENOIS (Jean), journaliste français, 927, 975

CHARABATI, dirigeant syrien, 268

CHARLES (Prince), régent du royaume de Belgique, 465

CHARMASSE (Christian Desplaces de), conseiller politique auprès du commandant en chef français en Allemagne, 700, 769, 929

CHARPENTIER (Pierre), conseiller à l'ambassade de France à Moscou, 386, 505, 826, 843, 851, 852, 864, 865, 872, 873, 890, 892, 899, 926, 975, 993

CHATAIGNEAU (Yves), gouverneur de l'Algérie, 900

CHÂTELAIN (Jean), professeur de droit public, 478, 481

CHAUVEL (Jean), Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, 1, 7, 25, 41, 43, 46, 50, 53, 66, 81, 83, 85, 109, 110, 117, 129, 135, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 162, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 194, 195, 199, 201, 224, 233, 240, 262, 328, 353, 371, 390, 418, 419, 424, 425, 445, 446, 461, 465, 472, 491, 492, 508, 525, 533, 551, 577, 586, 587, 598, 610, 636, 660, 663, 666, 667, 669, 670, 671, 673, 675, 678, 695, 699, 702, 704, 705, 709, 727, 728, 731, 744, 758, 772, 773, 795, 796, 799, 800, 805, 811, 812, 826, 843, 854, 873, 884, 889, 890, 892, 898, 905, 926, 939, 954, 962, 963, 966, 969, 975, 978, 980, 982, 993, 1002

CHAVANON (Christian), maître des requêtes au Conseil d'État, 994

CHAYLA (Armand Blanquet du), ministre de France à Beyrouth, 189, 268, 291, 404

CHEDLY, prince, fils aîné du Bey tunisien, 278

CHEVARDIÈRE (Jean La Chevardière de la Grandville), Secrétaire général adjoint de la délégation française aux Nations unies, 732

CHOEUN Dap, maquisard cambodgien, 656

CHOUREIKI Pacha, délégué du roi Abdallah, 405

CHURCHILL (Winston), chef de l'opposition parlementaire britannique, 80, 155, 156, 157, 298, 467

CIANO (comte Galleazo), ancien ministre des Affaires étrangères italien, 457

CLARAC (Achille), conseiller diplomatique auprès du haut-commissaire de France pour l'Indochine puis, en novembre, inspecteur général des postes diplomatiques et consulaires, 474, 783

CLARKE (Ashley), ministre-conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, 491, 728, 766

CLAY (général Lucius D.), gouverneur de la zone d'occupation américaine en Allemagne, 42, 134, 140, 142, 165, 171, 172, 179, 302, 415, 416, 424, 430, 451, 525, 531, 566, 700, 854, 905, 948, 949

CLAYTON (William), Secrétaire d'État américain aux Affaires économiques, 100, 101, 102, 103, 104, 138, 405, 566

CLAYTON (sir Charles), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne au Caire, 405

CLÉMENTIS (Dr Vladimir), vice-ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, 4, 33, 35, 110, 111, 130, 470, 590, 591

COATES (sir Éric), haut fonctionnaire britannique à l'Échiquier, 285

COSTE-FLORET (Pierre), ministre de la France d'outre-mer, 894, 970

Coudenhove-Kalergi (comte de), Secrétaire général de l'Union parlementaire européenne, 155, 156

Coulet (François), directeur d'Europe puis ministre de France à Helsinki, 3, 33, 48, 72, 95, 96, 97, 100, 104, 107, 111, 113, 120, 123, 150, 173, 175, 178, 181, 183, 187, 196, 199, 204, 213, 214, 220, 241, 257, 265, 291, 298, 317, 320, 321, 326, 338, 343, 344, 364, 371, 377, 396, 414, 420, 428, 744, 939

Courcel (Geoffroy Chodron de), sous-directeur d'Europe, 214, 463, 746, 756, 757, 758, 761

Courtin (René), économiste, professeur à la Faculté de Droit de Paris et co-fondateur du *Monde*, 157

Cousseau, intermédiaire entre Bollaert et Bao Daï, 494

Couve de Murville (Maurice), directeur des Affaires politiques, 7, 25, 144, 149, 308, 371, 508, 510, 525, 644, 699, 700, 731, 755, 758, 800, 855, 986

Creech Jones (Arthur), ministre des Colonies britannique, 711, 800, 829, 835

Cripps (sir Stafford), ministre des Affaires économiques et chancelier de l'Échiquier à partir de novembre, 587, 859, 889

Croce (Benedetto), philosophe et homme politique italien, 176

Cunningham (sir Allan), haut-commissaire et commandant en chef des troupes britanniques en Palestine, 291

Curie (Mlle Ève), experte à la commission préparatoire à l'UNESCO, 252

Cyrankiewicz (Josef), Premier ministre polonais, 124, 125, 471, 501, 684, 685, 692, 785, 1010

D

Daladier (Édouard), ancien président du Conseil français, 470

Dalton, homme politique britannique, 467

Damm, professeur, délégué de Kaiserslautern au congrès des mouvements fédéralistes allemands, 338

Daniel-Lamazière (Louis), consul de France à Liège, 72, 75, 76

Daniel Rops (Henri Petiot, dit), écrivain et historien français, 157

Daridan (Jean), Chargé d'affaires à Bangkok puis conseiller à l'ambassade de France à Washington, 419, 474, 478, 481, 493, 580, 995, 1001

David (Josef), président de la fédération des légionnaires tchécoslovaques, 986

Dean (P.), dirige le département politique de la zone d'occupation britannique en Allemagne, 636, 637, 638, 666, 667

Debré (Michel), commissaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes, 375, 388, 451, 463, 519, 771, 864, 969

Decamps (André), consul de France à Francfort sur le Main, 700

Dejean (Maurice), ambassadeur de France à Prague, 4, 5, 33, 41, 50, 95, 107, 109, 110, 129, 199, 220, 223, 240, 241, 291, 296, 321, 470, 590, 767, 856, 978, 980, 983

Delavignette (Robert), directeur politique au ministère de la France d'outre-mer, 233, 579, 842, 844, 994, 996, 997, 999

Denning (sir Ester), Sous-secrétaire d'État au *Foreign Office*, 274, 813

Depreux (Édouard), ministre de l'Intérieur, 281

Deschamps (André), conseiller d'État, membre de la commission d'études de l'Union française, 994, 996, 997, 998

Dichtl, homme politique allemand, 952

Diestelbarth (Paul), auteur de *France vivante*, 924

Dimitresco (Camil), réfugié roumain, 753

Dimitrov (Georges), Secrétaire général du parti communiste bulgare, 247, 248, 257, 258, 259, 267, 292, 297, 320, 455, 456, 457, 471, 505, 782, 803, 806, 807, 885

Dinh Xuan Quang, secrétaire de Bao Daï, 1003

Dinkelbach, chef de la *Treuhandverwaltung* du *North Iron and Steel Control*, 429

Djilas (Milovan), ministre sans portefeuille yougoslave, 518, 535, 536, 694, 782

Dmowski (Roman), homme politique et diplomate polonais, ancien ministre des Affaires étrangères en 1923, 684

Doche-Fleurot, correspondant pour la zone méditerranéenne du *Christian Science Monitor*, 379, 380

Donnini, ambassadeur d'Italie à Varsovie, 773

Doolittle (Hooker), consul des États-Unis au Caire, 77

Doré (Victor), ambassadeur du Canada à l'UNESCO, 248

Douglas (Levis), ambassadeur des États-Unis à Londres, 101, 137, 446, 527, 566, 796, 905, 913

Douglas (maréchal sir Sholto), commandant en chef des forces britanniques, gouverneur militaire de la zone d'occupation britannique en Allemagne, 184, 543

Dridi, nationaliste nord-africain, 315

Drtina, ministre de la Justice tchécoslovaque, 95, 109, 129, 130, 199, 221

Duclos (Jacques), député communiste, dirigeant du PCF, 501, 547

Duff Cooper (sir Alfred), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 7, 162, 168, 169, 171, 445

Dulles (John Foster), 92, 795, 796, 827, 828, 855, 900, 921, 926

Dupuy (Jean), représentant français au comité économique de la commission d'enquête dans les anciennes colonies italiennes, 763

Dynnies, homme politique hongrois, 885, 886

E

Eaton, représentant républicain, 621

Eberhardt, homme politique allemand, 407

Ebert (Friedrich), homme politique allemand, premier président de la république de Weimar, 531

Eden (Anthony), ancien ministre des Affaires étrangères britannique, 259, 462, 466

Egeland, candidat sud-africain au poste de gouverneur de Trieste, 60

Ehard (Dr), président du Conseil des ministres de Bavière, 42, 43, 219, 338, 873, 874, 875

Ehrenbourg (Ilya), écrivain soviétique, 976

Einstein (Albert), physicien, 300

Eisenhower (général Dwight), chef d'état-major des armées américaines, 295, 296

Eisenhower (Milton), frère du général, membre du conseil exécutif de l'UNESCO, 251

Elting, consul américain par intérim à Casablanca, 808, 810

Éluard (Paul), poète français, 463

ENCKELL (Carl), ministre des Affaires étrangères finlandais, 85, 86, 87, 939

ENGELS (Friedrich), penseur allemand, 694

ÉPINAT (Barthélémy Georges), sous-directeur d'Europe du Nord, 100, 132, 150, 231, 396, 428, 437, 465, 522, 638, 688, 702, 709, 904, 939, 956, 960

EVATT (Dr Herbert), ministre des Affaires étrangères australien, 274, 829, 831, 839

F

FABRE (Roger), au cabinet du ministre, 827, 864

FAJON (Étienne), dirigeant du PCF, 547, 974

FALAIZE (Pierre-Louis), directeur de cabinet du ministre, 1, 41, 46, 50, 85, 109, 110, 129, 199, 233, 240, 262, 465, 551, 636, 663, 666, 671, 673, 675, 678, 695, 702, 727, 728, 744, 772, 773, 795, 796, 799, 800, 826, 889, 890, 892, 926, 939, 969, 975, 978, 980, 993, 1002

FARA (Hamed), négociant somali, 572

FAROUK, roi d'Égypte, 717

FARQUNER, ministre de Grande-Bretagne en Éthiopie, 570

FASSI (Allal el), nationaliste marocain, 315, 717

FEBVRE (Lucien), historien français, expert à la commission préparatoire de l'UNESCO, 252

FEODOROV, commissaire soviétique à la commission d'enquête dans les anciennes colonies italiennes, 765

FEQUANT (Albert), administrateur au Secrétariat des Conférences, 202

FIERLINGER (Zdenek), vice-premier ministre tchécoslovaque, 131, 199, 220, 221, 322, 470, 827

FILATOV (colonel), chef de la mission soviétique de rapatriement des prisonniers de guerre, 826, 852, 865, 872, 893, 1006

FILIPI (Jean), directeur des affaires économiques de la zone d'occupation française en Allemagne, 905

FILLIOL (Jean), consul de France à Alexandrie, 115

FISHER (Joseph), représentant de l'agence juive à Paris, 867

FLORENT (Père), ancien curé de Saint-Louis des Français à Moscou, 973

FORNICHELLA, consul italien à Strasbourg, 559

FORRESTAL (James), secrétaire de la Défense nationale américain, 620

FOUGÈRES, maître des requêtes au Conseil d'État, 157

FOUQUES-DUPARC (Jacques), directeur du Secrétariat des Conférences, 21, 54, 253, 491, 558

FOURGEOT (Henri), vice-consul gérant le consulat de France à Calcutta, 316

FRANCFORT (Pierre), conseiller à l'ambassade de France à Londres, 637

FRANCO (général Francisco), chef de l'État espagnol, 105, 106, 437

FRANCQUEVILLE (Pierre), secrétaire d'ambassade, 935

FRANGIÉ (Hamid), ministre des Affaires étrangères libanais, 935

FRANGIEH, ministre des Affaires étrangères irakien, 798

FRANKS (sir Oliver), chef de la délégation britannique au comité de coopération économique européenne, 577, 640, 705, 956

FRANTZ (Constantin), précurseur du fédéralisme européen, 338

FRAZER, collaborateur de Bevin, 25, 144
FRENAY (Henry), ancien ministre des Anciens Combattants, ancien résistant, 155, 158
FROLON (Élisabeth), secrétaire d'administration au Quai d'Orsay, 190, 308
FURLAN, professeur condamné à mort en Bulgarie, 455

G

GANDHI (Mohandas K., dit le Mahatma), philosophe et homme politique indien, 316, 329
GANEVAL (général Jean), gouverneur militaire français à Berlin, 605
GARETS (Jean Garnier des), diplomate en mission à la sous-direction d'Europe orientale, 162, 900
GARNER, membre de la Banque internationale, 400
GARNIER (Jacques), chef d'entreprise français, 157
GARREAU (Roger), ambassadeur de France à Varsovie puis délégué au comité des tutelles des Nations unies, 97, 123, 181, 187, 214, 308, 409, 611, 633, 667, 672, 683, 692, 697, 732, 756, 783
GARY (Romain Kacew, dit), administrateur à la sous-direction d'Europe centrale, 769, 929
GASPERI (Alcide de), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères italien, 122, 123, 176, 177, 196, 714
GASSOUIN (Olivier), diplomate en mission à la direction d'Asie-Océanie, 1005
GAULLE (général Charles de), chef de la France Libre, ancien président du gouvernement provisoire de la République française, 139, 343, 470, 503, 687, 705, 773, 796, 855
GAUQUIÉ (Henry), ministre de France à Budapest, 109, 343, 691, 947
GÉLAT (Mgr), administrateur apostolique du trône patriarcal de Jérusalem, 991
GENÊT, homme d'affaires suisse et président de l'Union européenne des fédéralistes, 156
GEOFFROY (François), secrétaire d'Extrême-Orient, 190, 269, 308
GEORGESCO (Teohari), ministre communiste de l'Intérieur roumain, 687
GEORGUIEV (Kimon), vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères bulgare, 257
GERIN, délégué américain au comité des tutelles des Nations unies, 737
GHEORGHIU-DEJ, ministre de l'Économie roumain, 497, 1008, 1009
GHORBAL BEY (Shafik), représentant égyptien aux Nations unies, 249, 255
GIANNINI, fondateur du mouvement *L'Uomo qualunque*, 122
GIAU (Tran Van), délégué du Viet Minh pour l'Asie du Sud-Est, 472, 657
GIDE (André), écrivain français, 236
GILBERT (Pierre), ministre de France à Bangkok, 70, 328, 472, 658, 660, 679, 701, 702, 812
GILLET (Robert), administrateur à la direction des Affaires économiques et financières, 202
GIRAUD (Paul), président du comité de la France Libre à Budapest, 343
GOBART, journaliste belge, 465
GOERING (Herman), maréchal du Reich et dirigeant national-socialiste, 502
GOLDMANN (Dr Nahum), membre de l'Agence juive, 793

GOLLANTZ (Victor), leader du parti travailliste et membre du comité pour l'Europe unie, 156

GOLOUBIEV (général), chef des services soviétiques de rapatriement, 1006

GOLOUMSKY, membre de la délégation soviétique à la conférence tripartite de Paris, 7, 25

GOMULKA (Wladislav), Secrétaire général du parti communiste polonais, 502, 796, 1010

GOODYEAR, premier secrétaire de l'agent diplomatique américain à Tanger, 808

GORCE (André), député français, 157

GORING, président de l'Union libre des syndicats allemands, 853

GOTTWALD (Klement), Secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque et président du Conseil, 95, 109, 110, 129, 199, 221, 222, 223, 284, 322, 386, 387, 470, 471, 505, 768, 986

GOUIN (Félix), député français et ancien président du gouvernement provisoire de la République française, 488

GOUSEV, vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, 825, 852, 864, 865, 866, 899, 977, 1006, 1007, 1008

GRAFFTEY-SMITH (Lawrence), consul général de Grande-Bretagne à Madagascar puis haut-commissaire à Karachi après août, 661

GRANDVAL (Gilbert), gouverneur militaire puis haut-commissaire en Sarre, 451, 463, 496, 519, 864

GRIESSEMER, Secrétaire général du Mouvement universel pour un gouvernement fédéral mondial, 155

GRIFFIS (Stanton), ambassadeur des États-Unis à Varsovie, 213

GROMYKO (Andreï), ambassadeur d'URSS à Washington et délégué aux Nations unies, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 247, 348, 350, 378

GRONCHI (Giovanni), homme politique démocrate-chrétien italien, 122, 123

GROS (professeur André), conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères, 69, 226, 353, 478, 481, 579, 725, 726, 885, 962, 995, 996, 998

GROSZ (général), porte-parole officiel du ministère des Affaires étrangères polonais, 500

GROTEWOHL (Otto), président du KPD, 494, 853

GROUSSET (Philippe), ministre de France à Cuba, 900

GROZA (Petru), chef du gouvernement roumain, 297, 471, 501, 514, 686, 687, 1008, 1009

GRUMBACH (Salomon), député socialiste français, 4, 879

GUEORGUIEV (Kimon), ministre des Affaires étrangères bulgare, 261, 457, 626

GUERONIK (Raymond), directeur de cabinet du ministre de l'Industrie, 561

GUEYRAUD (Georges), sous-directeur d'Europe orientale, 100, 638, 675, 688, 766, 783, 876, 947, 960, 981

GUILLAUME (baron Jules), diplomate belge et Secrétaire d'État de la Maison du Roi, 702

GUIRINGAUD (Louis de), secrétaire d'ambassade à Londres, 1002, 1003

GUISAN, colonel suisse, général commandant en chef pendant la Deuxième Guerre mondiale, candidat au poste de gouverneur de Trieste, 60

GUITCHOFF (Stoïtcho Mochanov), ancien ministre bulgare, 625

GYÖNGÖSY (Dr Janos), ancien ministre des Affaires étrangères hongrois en 1945, 343

H

HABERER (Dr), Secrétaire d'État de la Rhénanie-Palatinat, 338, 769, 770
HALA (Mgr), démocrate-populaire tchécoslovaque, 199, 414
HALÉVY (Daniel), historien et essayiste français, 157
HALLECK (Charles A.), représentant républicain à la Chambre, 621
HALL GEORGE, Secrétaire d'État aux Colonies britannique, 713
HALLIL (Narrar Hadji), chef de centre de la *Somali Youth League*, 571
HALL PATCH (Sir Edmund), Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, 7, 25, 135, 144, 145, 146, 147, 149, 162, 163, 168, 169, 170, 171, 172, 173
HANEFITE (Cheikh El Islam), chef religieux tunisien, 279
HARCOURT (Emmanuel d'), chargé de mission à la direction d'Europe, 100, 132, 150, 162, 195
HARDION (Bernard), ministre de France à Madrid, 317, 379, 436
HARMEL (Pierre), député belge de la droite wallonne, 75
HARRIMAN (Averell), secrétaire au Commerce américain, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 210, 211, 327, 566, 576, 577, 595, 620, 638, 706, 707
HARVEY (sir Oliver), Sous-secrétaire d'État permanent britannique, 551, 552, 636, 637, 674, 696, 800
HASLUCK (Paul), délégué australien au Conseil de sécurité des Nations unies, 55, 58
HATEAU (Georges), conseiller à l'ambassade de France à Belgrade, 320, 377, 781
HAUCK (Henry), conseiller du Travail à l'ambassade de France à Londres, 969, 970
HAVILAND (de), diplomate anglais, 144
HAWSON (sir Douglas), chef de l'expédition antarctique britannique, 590
HEIDRICH, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères tchécoslovaque, 129
HELO (Dr Johan), ministre de Finlande à Paris, 939
HELLWEGE-STADE, président du parti agrarien pour la Basse-Saxe, 338
HELM, ministre de Grande-Bretagne à Budapest, 948
HENDERSON (Loy), directeur du Moyen-Orient au Département d'État, 77, 78, 93
HENRY (Noël), chef du service juridique du ministère des Affaires étrangères, 21
HENRY (Paul-Marc), administrateur des Colonies, 478, 580, 995
HENRY (Pierre), chef-adjoint du cabinet du ministre, 277
HERRIOT (Édouard), président de l'Assemblée nationale, 67, 455, 470
HILFERDING, homme politique social-démocrate allemand, 451
HILLDRING (général John), Secrétaire d'État adjoint pour les territoires occupés par les États-Unis, 116, 272, 525
HINDENBURG (Paul von), maréchal et ancien président de la république de Weimar, 531
HIRSCHFELD, membre du comité de coopération économique européenne, 304
HIRTONNEFELD, haut fonctionnaire hollandais, 85
HITLER (Adolf), chancelier allemand entre 1933 et 1945, 185, 298, 332, 426, 471, 770
HITON, général britannique, 892
HITTE (Claude Marcel), directeur de la *Revue de la République moderne*, 157
HLOND (Auguste cardinal), primat de Pologne, 187, 215, 785
HOACH (docteur), président du gouvernement provisoire du Vietnam, 493, 651

HOARE (sir Samuel), Sous-secrétaire d'État au *Home Office*, 105

HÔ CHI MINH, président de la République du Vietnam, 328, 358, 360, 361, 362, 363, 424, 472, 473, 475, 492, 493, 513, 533, 650, 654, 655, 681, 842, 896, 910, 971, 1002, 1003, 1004

HOEGNER (Dr Wilhelm), ancien ministre-président de la Bavière, 879

HOFFMAN, président de la commission d'administration de la Sarre, 600, 730, 731

HÖGNER (Dr), vice-président du conseil des ministres de Bavière, 338

HOPPENOT (Henri), ambassadeur de France à Berne, 957

HORNER, représentant américain par intérim à Sofia, 455, 457

HORTHY (amiral Miklos), ancien chef d'État hongrois, 879

HUART (Hippolyte d'), chargé du consulat à Tübingen et Stuttgart, 301, 407, 606, 926

HUMBERT, général de l'état-major de la Défense nationale, 483, 502

HUSSEIN ou HASSEIN (Hadji Mohamed), fondateur de la *Somali Youth League*, 572, 574

HUSSEINI (Jamal), président du Comité arabe suprême, 798

HUXLEY (professeur Julian), directeur général de l'UNESCO, 249, 250, 251, 252, 253

I

IBRAHIM (Hadji), chef de centre de la *Somali Youth League*, 571

INÖNÜ (Ismet Pacha), président de la République turque, 154

INVERCHAPEL (sir Archibald Clark Kerr, baron), ambassadeur de Grande-Bretagne aux États-Unis, 327

J

JALENQUES (Étienne), Chargé d'affaires de l'ambassade de France à Varsovie, 211, 214

JAMALI (Dr Mohammed Fadhil), ministre des Affaires étrangères irakien, 792, 839

JARECKI, colonel, adjoint au chef de la mission polonaise à Berlin, 738, 739

JAUDON, président de la délégation française pour les indemnisations des propriétaires français de biens en Yougoslavie, 593

JAY (Douglas), député travailliste britannique, 208

JDANOV (Andrei), secrétaire au comité central du parti communiste soviétique, 501, 517, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 619, 622, 624, 675, 694, 695

JEDRETZKI, président de l'Union libre des syndicats allemands, 853

JINNAH (Mohammed Ali), chef de la Ligue musulmane, premier gouverneur du Pakistan, 661

JOHNSON (Herschel V.), ancien délégué américain au Conseil de sécurité des Nations unies, 58, 349, 350, 830, 835

JOUHAUX (Léon), leader syndicaliste français, 55, 551, 970, 984

JUIN (général Alphonse), résident général de France au Maroc, 243, 244, 319, 379, 380, 717, 808

K

KAAK (Othman), nationaliste tunisien et Premier ministre, 243, 245, 277, 278, 279

KAFTARADZE, ambassadeur de l'URSS à Bucarest, 685, 687

KAISER (Jacob), leader de la CDU dans la zone d'occupation soviétique, 237, 421, 423, 951, 952

KALDOR, membre de la commission des réparations à Genève, 119

KAOUDJI (Fawzi), leader nationaliste syrien, 406

KARDELJ (Edvard), vice-Président du Conseil yougoslave, 535, 782

KASPAREK, Chargé d'affaires de Tchécoslovaquie à Moscou, 386, 387

KELLER (Louis), consul général de France à Munich, 42, 216, 873, 877

KEYNES (lord John Maynard), économiste britannique, 382

KHALIDI (Dr Hussein), membre du Comite suprême arabe de Palestine, 823

KHAN AGA (Mohammed shah), homme politique pakistanais, 967

KHATIB (Behij bey el), ancien Premier ministre du gouvernement syrien, 404

KHEKOUKIN (Michel), architecte soviétique, 853

KHOURY (Farès el), ancien président du Conseil syrien et délégué de la Syrie aux Nations unies, 405, 792

KICHINEVSKY, membre du comité central du parti communiste roumain, 1008

KLEINMANN, Secrétaire général auprès du délégué français à Neustadt, 563

KMETKO (Mgr), archevêque de Nitra, 767

KNORINGEN (von), socialiste allemand, 219

KOCK (Mme), ministre de l'Économie suédois et déléguée à la commission des réparations à Genève, 71

KOENIG (général Marie-Pierre), gouverneur militaire de la zone d'occupation française en Allemagne, commandant en chef des forces françaises, représentant à la Commission de contrôle interalliée de Berlin, 43, 87, 388, 416, 426, 452, 495, 562, 563, 611, 723, 725, 759, 774, 905, 948

KOGON (Dr), rédacteur en chef des *Frankfurter Hefte*, 338, 339

KOLAROV, président de la République bulgare, 455, 457, 803

KOSTOV (Traitcho), vice-président du Conseil bulgare, 806, 807

KOUATLY (Chukri), président de la République syrienne, 405

KOUMIKINE, membre de la délégation soviétique à la conférence tripartite de Paris, 7, 25

KOVACS (Bela), artiste hongrois, 435

KOVAL, chef de l'Économie de la zone d'occupation soviétique en Allemagne, 916

KOWALSKI, évêque mariavite, 692

KOZYREV, directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères soviétique, 866, 977, 1008

KRAMER (Dr), homme politique allemand de Coblence, délégué de la Ligue des fédéralistes allemands au congrès des fédéralistes européens, 237, 339

KRIM (Abd el), combattant nationaliste marocain, 115, 315, 380, 717

KRIPLANI (Acharya), président du Congrès indien, 80

KUNIHOLM, conseiller de la légation américaine à Beyrouth, 268, 269

KUROWSKI, président de la commission de nationalisation polonaise, 97, 98, 667, 668, 669, 672, 673, 697

L

LABONNE (Eirik), président de la commission d'études de l'Union française, 280, 339, 353, 355, 379, 441, 442, 443, 477, 482, 579, 580, 582, 585, 628, 994, 995, 996, 997, 998, 1000, 1001

LACHARRIÈRE (René de), professeur de droit, public, membre de la commission d'études de l'Union française, 478, 481, 580, 995, 996, 997, 1000

LACOSTE (Francis), Chargé d'affaires à l'ambassade de France à Washington, 68, 269, 270, 271, 384, 412, 413, 726, 816, 885, 912

LACOUR-GAYET, représentant en France de la Ligue indépendante européenne, 156

LAFFON (Émile), administrateur au gouvernement militaire de la zone d'occupation française en Allemagne, 338, 605, 771

LA FOLLETTE (Robert), sénateur républicain, 210

LAGUARDIA (Fiorello), homme politique américain, ancien maire de New York, 300

LALITCH (professeur Radovan), Secrétaire général du comite slave de Yougoslavie, 694

LALOY (Jean), conseiller politique adjoint en Allemagne, 924, 951

LAMBERT (Saravane), député de l'Inde française, 225

LAMI, préfet de la région Saïgon-Cholon, 652

LAMINE (Pacha Bey Sidi), régent de Tunis, 278, 325

LAMPUÉ (Pierre), professeur de droit public, membre de la commission d'études de l'Union française, 478, 481, 579, 583, 995, 997

LANGE (Oscar), représentant polonais au Conseil de sécurité des Nations unies, 58, 351

LANG (révérend Gordon), membre du Comité pour l'Europe unie, 156

LARMEROUX, promoteur du Comité pour les États-Unis du monde, 155

LASILLÉON (général de), militaire français, 371

LATOUR (général de), commissaire de la République en Conchinchine, 650

LATTRE DE TASSIGNY (général Jean-Marie Gabriel de), ancien commandant de la 1re armée française, inspecteur général des troupes coloniales, 880

LAURENTIE (Henri), chef des affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer, 713

LAURENT (père), ecclésiastique, directeur de l'Institut français d'études byzantines de Bucarest, 514, 515, 753

LAUSMAN (Bohumil), ministre de l'Industrie tchécoslovaque, 985

LAVES, directeur général adjoint de l'UNESCO, 249, 250, 253

LAYTON (sir Walter), directeur de l'*Economist* et président du *News Chronicle*, 154, 155

LEBEDIEFF (Victor), ambassadeur d'URSS à Varsovie, 684

LEBEL (Claude), chef de bureau à la direction des Accords techniques, 202

LECA (Dominique), inspecteur des finances, membre de la commission d'études de l'Union française, 478, 580, 995

LEIBRANDT (Dr), ministre social-démocrate du Bade-Wutemberg, 931

LEMONNIER (amiral André-Georges), chef d'état-major de la Marine, 490

LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), premier dirigeant de l'URSS, 518, 684, 694

LÉOPOLD III, roi des Belges, 173, 174, 175, 904

LEPISSIER (Paul), ministre de France à Bangkok, 701

LEPRETTE (Jacques), administrateur-adjoint à la direction d'Europe, 986

LE PULLOC'H (colonel Louis), chef d'état-major particulier du haut-commissaire pour l'Indochine, 233

LE ROY (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Londres, 522

LEROY-BEAULIEU (Michel), administrateur au Secrétariat des Conférences, 178, 285, 632, 854, 948

LETOURNEAU, au cabinet du ministre, 533

LEUSSE (Pierre de), sous-directeur d'Europe centrale, 137, 202, 525, 562, 663, 673, 688, 719, 812, 873, 960

LÉVI (Daniel), ministre de France à Helsinki puis ambassadeur et envoyé extraordinaire à New Delhi, 85, 682

LEVIN (Micha), homme politique social-démocrate roumain, 686

LEWIS, consul général américain à Casablanca, 808, 809

LIBAN HASSEIN (dit Hassein Guire), chef de centre de la *Somali Youth League*, 571

LICHTERVELDE (comte de), homme politique et journaliste belge, 175

LIE (Trygve), premier Secrétaire général des Nations unies, 65

LIOTARD, second de Paul-Émile Victor, 589

LIPPMANN (Walter), journaliste et écrivain américain, 92, 499

LITVINOV (Maxim Meir Walach, dit), ancien vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, 299, 540

LONDON (Roger), consul de France à Chicago, 300

LONGO (Luigi), homme politique communiste italien, 122

LOPEZ (Dr), délégué de la Colombie aux Nations unies, 405, 840

LORILLOT, général commandant au Sud-Annam, 653, 654

LOTZ (Dr), Secrétaire général de la Ligue des fédéralistes allemands, 338

LOUET (Michel), Chargé d'affaires à Sofia, 455

LOVETT (Robert A.), Sous-secrétaire d'État américain, 562, 565, 576, 577, 638, 639

LUCA (Vasile), Secrétaire général du parti communiste roumain, 686

M

MACARTHUR (général Douglas), commandant des forces d'occupation au Japon, 269, 270, 271

MACATEE, consul général des États-Unis à Jérusalem, 325

MACKAY, collaborateur australien de Chatam House, 155

MACLEISH (Archibald), délégué américain à l'UNESCO, 248, 249, 250, 251, 253, 255

MAGNES (Dr), président de l'Université hébraïque, 793

MAIER (Dr), ministre-président du Bade-Wurtemberg, 407

MALENKOV (Gueorgui), homme politique et dirigeant de l'URSS, 497

MANAC'H (Étienne), consul de France à Bratislava, 296

MANIU (Iuliu), dirigeant du parti national paysan roumain, 323, 675

MANNERHEIM (maréchal Carl), ancien président de la République de Finlande, 746

MARC (Alexandre), Secrétaire général de l'Union européenne des fédéralistes, 156

MARCHAL (Léon), ambassadeur extraordinaire à Karachi (à partir de décembre), 661

MARDAM (Djemil), premier ministre syrien, 268, 871

MARGERIE (Roland Jacquin de), en mission au Secrétariat des Conférences, 994

MARIE (André), garde des Sceaux, ministre de la Justice et ministre des Affaires étrangères par intérim, 827, 828, 856, 857, 873, 894, 898, 899, 900

MARITAIN (Jacques), ambassadeur de France près le Saint-Siège, 113, 196, 294

MARJOLIN (Robert), directeur des relations économiques extérieures au ministère de l'Économie nationale, 577, 601, 640, 688

MARKOS (général), insurgé grec, 320, 323, 625

MARQUIÉ (lieutenant-colonel), chef de la mission française de rapatriement des Français en URSS, 890, 891, 892, 926, 927, 975, 977

MARSHALL (général George C.), Secrétaire d'État américain, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 19, 20, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 44, 45, 47, 48, 51, 89, 95, 101, 102, 104, 107, 117, 134, 141, 142, 159, 160, 163, 169, 170, 171, 172, 188, 200, 257, 269, 271, 333, 334, 336, 365, 506, 508, 509, 525, 526, 552, 586, 613, 617, 620, 637, 639, 674, 688, 689, 706, 707, 728, 729, 740, 795, 829, 855, 899, 911, 913, 914, 915, 917, 918, 919, 922, 942, 945, 950, 952, 979

MARTY (André), homme politique communiste français, 927

MARX (Karl), penseur allemand, 450, 518, 694

MARY (Jacques) administrateur des Colonies, en mission au cabinet de la présidence du Conseil, 480, 579

MASARYK (Jan), ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, 5, 33, 41, 50, 51, 95, 96, 108, 109, 129, 130, 131, 132, 181, 223, 240, 241, 283, 285, 322, 979

MASSIGLI (René), ambassadeur de France à Londres, 43, 44, 66, 126, 137, 150, 162, 178, 194, 195, 206, 228, 230, 290, 298, 299, 330, 335, 396, 437, 446, 461, 465, 491, 525, 547, 551, 552, 589, 598, 610, 636, 660, 666, 674, 695, 699, 709, 719, 725, 727, 758, 772, 795, 800, 805, 813, 814, 819, 854, 857, 864, 889, 905, 915, 917, 922, 956, 969, 982, 986, 1002, 1005

MATCHEK, homme politique yougoslave, 323

MATERI (Dr Mahmoud el), médecin et premier président du Néo Destour, 245

MATISSE (Henri), peintre français, 615

MAUD (sir John), délégué britannique à l'UNESCO, 248

MAUGRAS (Gaston), ambassadeur de France à Ankara, 152, 247, 298

MAULNIER (Thierry), journaliste et écrivain français, 157

MAYOUX (J.J.), ancien directeur de l'Institut de coopération intellectuelle, 253

MCCLOY, administrateur de la Banque internationale, 400, 401, 402, 403

MCDOWELL (Robert), chef de la division d'Eurasie de *l'Office of Military Intelligence*, 305, 306, 307

MCLAIN, administrateur de la Banque internationale, 403

MCNARNEY (général Joseph), délégué pour l'aviation à la commission d'état-major des Nations unies, 411, 412, 413

MCNEILL (Hector), Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, 274, 526, 527, 552, 828

MECHERI, préfet, conseiller pour l'Union française au Cabinet du président de la République, 994

MENON (Krishna), ambassadeur des Indes en Chine, 626

MENZEL (Dr), ministre de l'Intérieur de Rhénanie-Nord-Westphalie, 183, 184, 186

MERIAM (Lewis), économiste américain, 860

MERLOT (Jules), ministre du Budget belge, 74

MESSALI HADJ (Ahmed), nationaliste algérien, 314

MESSMER (Pierre), chef de cabinet du haut-commissaire pour l'Indochine, 494, 579, 582, 584

MEURERS (Von), vicaire général, 451

MEYERSON (Golda, connue aussi comme Meir), chef du département politique de l'Agence juive, 821, 822, 902

MEZEVIRIS, amiral chef de la flotte grecque, 346

MICHEL Ier, roi de Roumanie, 326, 327, 686, 687, 1009

MIDDELMANN, représentant du secrétariat bizonal aux réfugiés, 301

MIKOIAN (Anastase), ministre du Commerce extérieur soviétique, 387, 827, 980

MIKOLAJCZYK (Stanislas), ancien vice-président du Conseil polonais, chef du parti paysan, 124, 675, 785

MILLET (Pierre), chef de bureau à la direction d'Asie-Océanie, 69, 190, 658, 679, 725, 727, 732, 811, 962

MINC (Hilary), ministre de l'Industrie polonais, 125, 497, 633, 634, 667, 668, 684, 697

MINDSZENTHY (Mgr Josef), primat de Hongrie, 691

MISSONNIER (colonel Francis), sous-chef de l'état-major de la Défense nationale, 579, 583

MITTERRAND (François), ministre des anciens combattants et victimes de guerre, 926

MOCH (Jules), ministre de l'Intérieur, 843, 893, 898, 899, 983, 1010

MODZELEWSKI (Zygmunt), vice-ministre des Affaires étrangères et délégué polonais aux Nations unies, 41, 125, 181, 633, 634, 1010, 1011

MOFFAT, chef de la division d'Asie méridionale au Département d'État, 93

MOLOTOV (Viatcheslav M.), ministre des Affaires étrangères soviétique et vice-Premier ministre, 1, 2, 3, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 40, 46, 47, 55, 57, 66, 95, 99, 104, 109, 112, 113, 123, 124, 130, 142, 150, 159, 161, 171, 220, 271, 298, 299, 364, 365, 366, 387, 422, 530, 587, 597, 598, 663, 665, 676, 795, 803, 812, 813, 899, 919, 921, 943, 945, 978, 980

MONCEF BEY, ancien régent de Tunis, déposé par les Français en 1943, 281, 717

MONICAULT (Louis de), ministre plénipotentiaire à Vienne, 559

MONMAYOU (Roger), membre de la direction des Affaires techniques, 97, 697

MONNET (Jean), commissaire au Plan, 16, 19, 20, 25, 132

MONOD (Guy), chef de bureau à la direction d'Afrique-Levant, 522, 710

MONS (Jean), résident général de France à Tunis, 243, 277, 325, 582, 592

MONTGOMERY (maréchal Bernard Law), chef de l'état-major impérial, 232, 982

MONTINI (Mgr Giovanni Battista), Secrétaire d'État du Saint-Siège, 114, 197, 370

MOROGIAFFERI, défenseur de Dimitrov au procès de Leipzig, 455

MOUCHANOV (Nicolas), ancien ministre bulgare, 625

MOREL (Jean), à la Direction des accords techniques au ministère, 577

MOULTON (Harold), économiste américain, 860

MOUTET (Marius), ministre de la France d'outre-mer, 224, 225, 226, 263, 264, 282, 339, 366, 492, 511, 533, 534, 579, 588

MULLER, en charge d'un hypothétique bureau sarrois à Paris, 731

MULLER, directeur des affaires politiques du gouvernement de la Côte française des Somalis, 763

MUNDT (Karl E.), représentant républicain à la Chambre, 566

MUNRO (Sir Gordon), administrateur britannique à la Banque internationale, 403

MURACCIOLE (Christian), chef de bureau à la division d'Asie centrale, 79, 81, 190, 224, 262, 263, 308, 329, 660

MURDAROVA, sœur de Petkov, 455, 456

MURPHY (Robert), conseiller politique auprès du commandant des forces américaines et du Conseil de contrôle à Berlin, 42, 165, 242, 243, 666, 667, 948, 949

MUSEMAN (Yansin), secrétaire de la *Somali Youth League*, 570

MUSSOLINI (Benito), fondateur du parti fasciste italien et ancien chef du gouvernement de 1922 à 1943, 457

MYRDAL (Karl Kunnar), secrétaire de la Commission économique européenne des Nations unies, 71, 118, 119

N

NADOLNY, ancien ambassadeur du Reich, 407

NAGGIAR (Émile), ambassadeur de France, délégué français à la commission consultative pour l'Extrême-Orient, 271

NAGY (Ferenc), ancien Premier ministre hongrois, 436

NAVARRE (général Henri), directeur de cabinet du général Koenig, 178, 338, 562, 605, 929

NEELY (Matthew M.), représentant de la Virginie Occidentale à la Chambre des Représentants, 163

NÉGUS (Hailé Sélassié, dit le), souverain éthiopien depuis 1941, 715

NEHRU (pandit Jawaharlal), Premier ministre indien, 79, 82, 225, 226, 263, 264, 282, 339, 340, 354, 355

NENNI (Pietro), Secrétaire général du parti socialiste italien et ancien ministre des Affaires étrangères, 121, 122, 527

NEUVILLE (René), consul général de France à Jérusalem, 288, 324, 372, 821, 841, 901, 990

NEWMAN (Dr James R.), gouverneur militaire américain de la Hesse, 700

NGO DINH (Diem), homme politique vietnamien, 651, 681

NGO DINH (Thuc), archevêque et frère de Ngo Dinh Diem, 651

NICOLAS II, ancien tsar de Russie jusqu'en 1917, 746

NITTI (Francesco), député italien et ancien président du Conseil, 176

NOIRET (général Roger), commandant de la garnison et représentant français au comité de coordination allié de Berlin, 183, 338, 394, 414, 420, 428, 448, 531, 605

NORDENSKJOLD, lieutenant-général suédois, candidat au poste de gouverneur de Trieste, 60

NOSEK (Jinrich), ambassadeur de Tchécoslovaquie à Paris, 51, 108, 240, 241, 386, 985

NOTHOMB (baron), sénateur belge de la province de Luxembourg, 76

NOURI (Pacha Saïd), Premier ministre et ministre de la Défense irakien, 799

NOURSE (E.J.), expert économique américain, 676

NOYELLE (Francis Deloche de), administrateur à la direction d'Asie-Océanie, 190, 732

O

OBBOV, ancien président du Conseil bulgare, 626

OFFROY (Raymond), chef du service d'Information et de Presse du ministère des Affaires étrangères, 5, 36, 45, 381, 705, 900, 960, 970

OLIVER (général), chef de la mission américaine en Turquie, 154

OLLIVIER (Marcel), secrétaire attaché au Secrétariat du ministère, 732

ORLANDO (Vittorio Emanuele), ancien président du Conseil italien, 122, 176

OUTREY (Amédée), chef du service des Archives, 558

OWEN, Secrétaire général adjoint des Nations unies, 117, 118, 119

OXLEY, général anglais, membre de la commission alliée de contrôle en Bulgarie, 455

P

PADILLO NERVO (Luis), représentant du Mexique aux Nations unies, 58

PADOVANI (Gabriel), conseiller à l'ambassade de France à Vienne et chef de la division politique au Conseil allié en Autriche, 297

PAINLEVÉ (Jean), réalisateur de cinéma français, 252

PAKENHAM (lord Francis), Sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre britannique, 127

PAPEE, ambassadeur de l'ancien gouvernement polonais auprès du Saint-Siège, 113, 114

PARIS (Jacques-Camille), ministre de France à Londres puis directeur d'Europe à partir d'octobre, 465, 523, 610, 731, 755, 756, 766, 769, 783, 982

PARIS (Jacques-Émile), ministre de France à Sofia, 457, 625, 802, 806

PARODI (Alexandre), chef de la délégation française aux Nations unies, 54, 76, 213, 347, 413, 485, 726, 769, 794, 798, 812, 828, 871

PASQUET, consul général américain à Rabat, 808, 810

PASVOLSKY (Léo), chercheur à la *Brookings Institution* de Washington, 860

PATEL (Sardar Vallabhbhai), ministre de l'Intérieur et de l'Information indien, 329

PATRASCANO, ministre communiste roumain de la Justice, 686

PAUKER (Ana), ministre des Affaires étrangères roumain, 685, 687, 752, 753, 1008

PAUL-BONCOUR (Jean), ministre de France à Bucarest, 111, 297, 322, 326, 514, 545, 752, 1008

PAYART (Jean), ambassadeur de France à Belgrade, 96, 257, 267, 517, 518, 535, 593, 612, 693, 876, 885, 887, 974

PAIRA (René), préfet de Strasbourg, 977

PECHKOFF (général Zinovi), chef de la mission française à Tokyo, 270

PEISSEL, haut fonctionnaire du ministère des Finances, contrôleur financier de l'UNESCO, 253

PENDAR (Kenneth), ancien vice-consul américain au Maroc, représentant de Coca-Cola en Afrique du Nord, 810

PERROUX (François), économiste français, professeur à l'École des sciences politiques, 157

PEREZ (Russo), spécialiste de politique étrangère au mouvement *L'Uomo Qualunque*, 122

PÉRI (Gabriel), homme politique français, député communiste, 463

PERON (Eva), première dame d'Argentine, 879

PERRIER, directeur de la Police et de la Sûreté fédérales du Haut Commissariat de France pour l'Indochine, 681

PERS (Hadji), fondateur de la *Somali Youth League*, 570

PETER, fonctionnaire à la direction économique du ministère des Colonies britannique, 523

PETKOV (Nicolas), homme politique bulgare, chef du parti agrarien, 323, 434, 455, 456, 457, 458

PETRESCO (Titel), homme politique roumain, 686

PFEIFFER, ministre d'État bavarois, 42, 43

PHILIP (André), ministre des Finances, 119

PHILIP (sir), ambassadeur de Grande-Bretagne à Prague, 111

PHILIPPS (William), président de la commission de conciliation franco-siamoise, 726

PIBUL (maréchal Luang), ancien premier ministre thaïlandais et chef de l'État, 679, 680, 698, 701, 727, 728, 811, 812

PICASSO (Pablo), peintre espagnol, 615

PIECK (Wihelm), homme politique allemand, président du SED, 237, 494, 853

PIERLOT (Hubert), ancien Premier ministre belge, chef du gouvernement en exil à Londres, 173, 174, 175

PIE XII (Eugenio Pacelli), pape de 1939 à 1958, 113, 197, 198, 294, 295

PIGEONNEAU (Jacques), consul de France à Hambourg, 553

PIGNON (Léon), commissaire fédéral aux affaires politiques à Hanoï, 656, 743

PIVERT (Marceau), secrétaire de la fédération socialiste de la Seine, 158

PLEVEN (René), député français et ancien ministre des Finances du général de Gaulle, 856

PLION-BERNIER (Raymond), premier secrétaire à Bangkok, 701

PLISNIER (Charles), homme politique belge, 72, 73

PLITT, diplomate américain à Tanger, 810

POPOVITCH (Melentje), ministre yougoslave du Commerce, 782

PORCHÉ (Vladimir), directeur de la Radiodiffusion française, 252

PORTER (Paul), chef de la mission économique américaine en Grèce et membre de la commission des réparations à Genève, 71

PRAWIN (général), chef de la mission polonaise à Berlin, 738, 739

PRELLER (Dr), directeur du commissariat aux réfugiés pour le Bade-Wurtemberg, 301

PREOTEASA, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères roumain, 752

PRIDI PANOMYONG (Luang Pradit), homme politique thaïlandais, Premier ministre, 812

PRIETO (Indalecio), socialiste espagnol réfugié au Mexique, ancien ministre de la Guerre dans le gouvernement républicain, 317

PROCHAZKA, démocrate-populaire tchécoslovaque, 199

PRUSZYNSKI, diplomate polonais, envoyé officieux au Vatican, 187, 294, 369, 833

PUAUX (François), diplomate en poste à la sous-direction d'Europe centrale, 100, 132, 150, 162, 202

PUTRAMENT (Jerzy), ambassadeur de Pologne à Paris, 755, 756

R

RACINE (Pierre), maître des requêtes au Conseil d'État, 478

RADHAKRISHNAN (sir Sarvapalli), délégué indien à l'UNESCO, 248, 255

RAKOSI (Matias), vice-président du Conseil et chef du parti communiste hongrois, 343

RAMADIER (Jean), chef du cabinet du président du Conseil, 329, 339, 480, 579, 698

RAMADIER (Paul), président du Conseil, 196, 224, 226, 233, 263, 264, 279, 280, 317, 353, 412, 437, 438, 439, 445, 446, 466, 467, 489, 491, 492, 495, 533, 534, 579, 580, 581, 582, 584, 585, 670, 671, 682, 686, 687, 703, 709

RANKOVITCH, général yougoslave, ministre de l'Intérieur, 782

RASSART, député socialiste belge, 74

REEVES, député travailliste britannique, 4

RÉGNIER (Yves), administrateur à la disposition du ministre, 126

REMÉRAND (Gabriel), Chargé d'affaires à l'ambassade de France à Bagdad, 594

REUTER (Paul), professeur de droit public, membre de la commission d'études de l'Union française, 478, 579

REVERS (général Georges), chef d'état-major de l'armée de terre, 492, 610, 801, 805, 820, 855, 921, 922, 982

REY, député libéral de Liège, 74

REYNAUD, chargé de mission au Haut-Commissariat pour l'Indochine, 357

REYNAUD (Paul), député français, 157

RIBAR (Ivan), président du Présidium de l'assemblée nationale yougoslave, 257

RICHARD (Gabriel), consul de France à Cluj, 462

RIDDLEBERGER (James), chef de la division d'Europe centrale du Département d'État, 165

RIOUX (Gaston), membre de l'Union économique et douanière, 158

RIPKA (Hubert), ministre du Commerce extérieur tchécoslovaque, 95, 130, 199, 285, 322, 386, 826, 827, 978, 979, 980

RIVET (professeur Paul), député français, 156

RIVIÈRE (Jean), ambassadeur de France à La Haye, 84

ROBERTSON (sir général Brian), gouverneur militaire de la zone d'occupation britannique en Allemagne, 42, 171, 172

ROBESON (Mme Paul), journaliste américaine au *New York Herald Tribune*, 94

ROCHET, syndicaliste chrétien, 157

ROCLORE (Marcel), député, ministre d'État, 579

ROMULO (général Carlos P.), journaliste, diplomate et homme politique, délégué des Philippines à la commission consultative pour l'Extrême-Orient, 840

ROOSEVELT (Franklin D.), ancien président des États-Unis, 34, 91, 92, 298, 432, 433, 619, 732

ROOSEVELT (Eléanor), femme de l'ancien président américain, 853

ROSEN, membre du groupe français au Conseil de contrôle à Berlin, 738

ROSS (Emory), secrétaire de la *North American Mission Conference*, 92

ROSSMANN (Erich), Secrétaire général du Conseil des Pays de la zone d'occupation américaine en Allemagne, 924, 925, 926

ROUX (Henri), ministre de France à New Delhi, 79, 81, 225, 262, 263, 282, 283, 316, 329, 340, 354, 477, 627, 628, 670

ROYÈRE (Jean), conseiller diplomatique auprès du haut-commissaire en Indochine, 474, 681

RUDERT (Arno), éditeur du *Frankfurter Rundschau*, 700

RUDJINSKI, vice-président de la commission des réparations à Genève, 71, 72

RUTHINGER, Secrétaire général de la Ligue indépendante européenne, 156

S

SAILLANT (Louis), syndicaliste et résistant français, 687

SAILLENS, fonctionnaire français, 698

SAINTENY (Jean), ancien commissaire de la République au Tonkin, 328

SAKA (Hasan), ministre des Affaires étrangères turc, 152

SAK GAWADIN (Abdelkader), fondateur et président de la *Somali Youth League*, 570

SALADE (Pierre), secrétaire d'Extrême-Orient à la direction d'Asie-Océanie, 190, 233, 269, 308, 441, 511, 648, 662, 679, 680, 698, 732, 743, 963, 966, 970

SALAN (Raoul), général commandant les forces du Tonkin, 475

SALER, fonctionnaire des Colonies, 523

SALTZMANN (général), secrétaire d'État adjoint pour les territoires occupés par les États-Unis, 525, 561

SAMUEL (Edwin), fils de l'ancien haut-commissaire en Palestine, 290

SANDSTROM, candidat suédois au poste de gouverneur de Trieste, 60

SANDYS (Duncan), gendre de Churchill, 156

SAN (Son), vice-président du Cambodge, 581

SAPIEHA (cardinal), archevêque de Cracovie, 187, 204, 205, 216, 294, 295, 296, 368, 370, 371, 692, 785

SARACOGLU (Sükrü), ancien président du Conseil turc, 298

SARAGAT (Guiseppe), président de l'Assemblée constituante italienne, 123

SARGENT (sir Orme), Sous-secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères britannique, 43, 44, 208, 598, 599, 611, 696, 709, 727, 801, 814, 819, 820, 890, 982

SAUVAGNARGUES (Jean), diplomate en mission au Commissariat aux Affaires allemandes et autrichiennes, 202

SCHLAPPER (Dr), député-maire chrétien-démocrate de Baden-Baden, 931

SCHMID (docteur Carlo), vice-président du Conseil du Wurtemberg-Hohenzollern, 183, 185, 186, 235, 407

SCHMIDT (Dr), ministre de la Justice du Wurtemberg, 515, 516

SCHNEITER (Pierre), commissaire aux Affaires allemandes et autrichiennes, 202

SCHREURS, homme politique belge, Secrétaire général du comité permanent du mouvement wallon, 74

SCHROEDER (Louise), députée SPD allemande, 237

SCHUMACHER (Kurt), chef du SPD pour l'Allemagne occidentale, 3, 4, 42, 165, 450, 606, 686, 879, 880, 924, 925, 952

SCHUMAN (Robert), ministre des Finances et président du Conseil à partir de novembre, 375, 376, 534, 757, 799, 800, 804, 894, 898, 899, 984, 1010

SCHUMANN (Maurice), député MRP français, 585, 670

SÉBILLEAU (Pierre), Chargé d'affaires de France à Rome, 714

SELIM (Tayeb), nationaliste nord-africain, 315

Séoud (Abdel Aziz Ibn), roi d'Arabie Saoudite, 325, 574, 869, 936
Sergent (René), attaché financier à l'ambassade de France à Londres, 915
Serman (Norton M.), rabbin américain, 300
Serra (Ramon), rédacteur politique au *Diario Vasco*, 317, 318, 319
Serres (Jean-Charles), ministre plénipotentiaire à Damas, 291
Serres (Philippe), ancien ministre, 158
Serruys (Daniel), membre de la Ligue indépendante européenne, 156
Servent (René), administrateur des Colonies, chargé de mission au cabinet du ministre de la France d'outre-mer, 994
Severing, 983
Seydoux de Clausonne (François), conseiller à la disposition du Commissariat aux Affaires allemandes et autrichiennes, 3, 108, 390, 414, 420, 428, 448, 451, 494, 504, 513, 948, 951
Sforza (comte Carlo), ministre des Affaires étrangères italien, 123, 176, 446, 530, 714, 715
Shermarke (Yassim Ali), fondateur de la *Somali Youth League*, 570
Shertock (Moshe), directeur du département politique de l'Agence juive, 798, 822
Siegfried, représentant du port autonome de Strasbourg, 202
Sihanouk (Norodom), roi du Cambodge, 971
Simic (Stanoje), ministre des Affaires étrangères yougoslave, 96, 261, 781
Simone (André), rédacteur diplomatique du *Rude Pravo*, 33, 34, 471, 984
Simonot (colonel André), membre de la commission d'études de l'Union française, 478, 482, 580, 995
Simons (Dr Hans), chef de la section des structures gouvernementales à la division administration civile de l'OMGUS, 531
Siroky (Viliam), vice-président du Conseil tchécoslovaque, 130
Sirot (Gérard), administrateur à la direction des Affaires économiques, 366
Sissokho (Fili Dabo), député du Soudan, 737
Slansky (Rudolf), Secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, 293
Slocombe (George), journaliste américain au *New York Herald Tribune*, 94
Smith (colonel), *Chief Political Officer* à Mogadiscio, 570
Smith (général Walter Bedell), ambassadeur américain à Moscou, 566, 892, 993, 994
Smith (Tony), journaliste américain, 936
Smuts (maréchal Jan Christian), Premier ministre de l'Union sud-africaine, 716, 733
Snyder (John W.), secrétaire au Trésor américain, 620
Sokolovski (Vassili D.), maréchal soviétique, délégué au Conseil de contrôle de Berlin, 414, 415, 416
Solh (Riad), Premier ministre libanais, 935
Soong (T.V.), Premier ministre du gouvernement nationaliste chinois, 655, 912
Sorokine, adjoint du chef de la mission soviétique de rapatriement, 826, 852, 865, 872, 1006
Soustelle (Jacques), homme politique français, 856
Spaak (Paul-Henri), Premier ministre et ministre des Affaires étrangères belge, 25, 51, 52, 76, 85, 174, 231, 232, 904
Spears (général Edward), ancien ministre britannique au Levant, 190, 404, 406, 900
Spellman (Francis-Joseph), cardinal archevêque de New York, 295

SPETCHINSKY, famille enfermée au camp de Beauregard, 897

SRAMEK (Mgr), démocrate populaire tchécoslovaque, 199

STAERDCKE, homme politique belge, 703

STAFFORD, commissaire britannique à la commission d'enquête sur les anciennes colonies italiennes, 765

STALINE (Joseph Djougachvili, dit), Secrétaire général du parti communiste soviétique et chef du gouvernement, 92, 95, 109, 129, 130, 131, 199, 223, 267, 285, 322, 387, 499, 518, 519, 567, 619, 676, 684, 693, 694, 695, 827, 888, 889, 923, 939

STARIKOV, attaché de presse à l'ambassade d'URSS à Paris, 1007

STASSEN (Harold), homme politique américain, 888, 889

STAYNOV, professeur et ancien ministre des Affaires étrangères bulgare, 803

STEEL, conseiller politique britannique à Berlin, 513, 514

STEFFAN, ministre de l'Intérieur social-démocrate de la Rhénanie-Palatinat, 769, 770, 771, 931

STEINER, homme politique démocrate-chrétien allemand, 952

STEVENS, membre de la délégation britannique à la conférence tripartite de Paris, 7, 25

STRANG (sir William), Sous-secrétaire d'État permanent britannique aux affaires allemandes, 514, 552, 587, 599, 636, 666, 905

STURZO (Don Luigi), prêtre catholique et homme politique italien, 122, 176

SÜSTERHENN (Dr), ministre de la Justice de la Rhénanie-Palatinat, 338

SVENTO, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères finnois, 86

SYRIEX, gouverneur de la côte française des Somalis, 763

T

TABER (John), chef républicain à la chambre des représentants américain, 621

TAFT (Robert), sénateur américain, porte-parole du parti républicain, 620, 621

TAGEDDINE (Cheikh), président de la Syrie, 404

TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN (Jacques), conseiller politique auprès du gouverneur militaire français en Allemagne, 178, 183, 216, 242, 301, 338, 407, 515, 531, 540, 553, 562, 600, 605, 637, 666, 674, 699, 929

TARDINI (Mgr), secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires du Vatican, 114, 369, 370, 371

TATARESCO (Georges), ministre des Affaires étrangères roumain, 111, 112, 686

TCHANG KAÏ CHECK, maréchal, chef du gouvernement nationaliste chinois, 361

TEITGEN (Pierre-Henri), ministre de la Justice et des Affaires étrangères par intérim, 446, 461, 533, 579, 583, 584

TEWSON, Secrétaire général du TUC britannique, 970

TEYSSIER (général), attaché militaire à l'ambassade de France à Varsovie, 502

TÉZENAS (Mme), 157

THAMRONG (amiral), membre du gouvernement thaïlandais, 679

THARAUD (Jean et Jérôme), écrivains français, 374

THOMAS (Ivor), Sous-secrétaire d'État aux Colonies britannique, 523

THOMAS (Jean), deuxième adjoint du directeur général de l'UNESCO, 253

THOREZ (Maurice), Secrétaire général du parti communiste français, 463, 471, 501, 773, 796, 853, 983, 1010

THORP, secrétaire d'État adjoint chargé des affaires économiques, 508, 525

THYSSEN (Fritz), industriel allemand, 451

TIGRID, journaliste tchécoslovaque, 34, 35

TIMBERLAKE, diplomate américain, 77

TINGUY (Lionel de), député français, 997, 998

TISSERANT (cardinal Eugène), secrétaire de la Congrégation pour l'Église orientale à Rome, 370

TITO (Josip Broz, dit), Premier ministre yougoslave, ministre de la Défense et maréchal commandant en chef de l'armée, 247, 257, 259, 292, 377, 505, 506, 536, 537, 538, 548, 625, 693, 694, 695, 781, 782, 783, 802, 803, 806, 807, 885, 886, 887, 888, 948, 981

TOGLIATTI (Palmiro), Secrétaire général du parti communiste italien, 97, 121, 122, 176, 773, 799

TOPENTCHAROV, directeur du service de presse au ministère des Affaires étrangères bulgare, 457, 458

TORRE (comte dalla), rédacteur en chef de *l'Osservatore* Romano, 113, 114, 204, 370

TORRÈS (Abdel Khalek), journaliste et leader nationaliste marocain, 290, 315, 380

TRÈVES (Vincent), président du comité francophile valdotain, 558

TRIOMPHE, fonctionnaire à l'Information à l'ambassade de France à Moscou, 891

TRUMAN (Henry, dit Harry), président des États-Unis, 2, 5, 10, 58, 125, 177, 210, 433, 434, 435, 471, 564, 565, 617, 619, 620, 621, 676, 706, 823, 936, 937, 949, 950, 956, 960

TRUONG (Dinh Tri), docteur et ministre de la Santé du gouvernement provisoire vietnamien, 654

TSALDARIS (Constantin), chef de la délégation grecque aux Nations unies, 346

TSARAPKIN, délégué soviétique à la commission *ad hoc* chargée d'examiner le rapport de la commission d'enquête des Nations unies en Palestine, 830

TSIEN TAI, docteur et ambassadeur de Chine à Paris, 52

TULPANOV (colonel), responsable de la direction des affaires politiques dans la zone d'occupation soviétique en Allemagne, 448, 449, 451

TURBAY, délégué colombien aux Nations unies, 405

TUROT (Paul), entrepreneur français, 1005

TURRONI (Bresciani), administrateur italien de la Banque internationale, 403

U

ULBRICHT (Walter), Secrétaire général du SED, 450, 451

UTTER, commissaire américain à la commission d'enquête dans les anciennes colonies italiennes, 765

V

VAILMANT (capitaine René), chef de cabinet par intérim du Sous-secrétaire d'État aux Affaires musulmanes, 995

VALÉRA (Eamon de), chef du gouvernement et ministre des Affaires étrangères irlandais, 440, 445, 468

VALLUY (général Jean-Étienne), commandant des troupes françaises en Indochine, 425, 493, 958

VAN AN (Tran), ministre de l'Information du général Xuan, 651

VANDENBERG (Arthur), sénateur américain, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, 125, 126, 132, 621, 950

VAN KLEFFENS (Eelco N.), délégué hollandais aux Nations unies et ancien ministre des Affaires étrangères, 59

VAN SAM (Nguyen), ministre de l'Information dans le gouvernement du général Xuan, 651

VAN TY (Nguyen), ministre dans le gouvernement du général Xuan, 651

VAN ZEELAND (Paul), homme politique belge, 155, 156, 157

VARET (Pierre), Secrétaire général de la commission interministérielle pour l'Indochine, 67, 341, 480, 579, 994, 1002

VAUX SAINT-CYR (Christian Carra de), ambassadeur de France à Athènes, 320, 344

VELEBIT (général Vlatko), représentant yougoslave aux Nations unies et ministre adjoint des Affaires étrangères, 378

VERDIER (Abel), directeur des chancelleries et du contentieux, 730, 731

VERGNOLLE (Henri), président du conseil municipal de Paris, 157

VICHINSKY (Andreï Ianouarevitch), vice-ministre aux Affaires étrangères soviétique, 327, 364, 365, 366, 449, 497, 498, 506, 617, 921, 978, 979

VICTOR (Paul-Émile), explorateur français, 589

VILLARD, sous-chef de la division du Proche-Orient au Département d'État, 77, 78

VILLON (François), poète français, 463

VINCENT (Carter), fonctionnaire du Département d'État, 116

VLAKHOV, président de la République autonome de Macédoine, 625

VLEESCHOUWER (de), ancien ministre des Colonies belge, 232

VONG (Sisavang), roi du Laos, 971

VUERI, ministre de Finlande à Londres, 939

W

WALEY, membre de la délégation britannique à la conférence tripartite de Paris, 7, 25

WALLACE (Henry), Secrétaire d'État au Commerce et ancien vice-président des États-Unis, 450

WALLON (Henri), philosophe et psychologue français, expert à l'UNESCO, 252

WALZER (Mgr), délégué pour la ville de Ludwigshafen au congrès des mouvements fédéralistes allemands, 338

WARING, vice-consul commercial à Rabat, 808

WARNER (Christopher), Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères britannique, 814

WARTILANI (Foudil), homme politique algérien, 315, 717

WEIGHTMAN, *Foreign Secretary* à New Delhi, 79

WEIR (sir Cecil), expert britannique pour les affaires allemandes, 144, 145, 146, 148, 149, 171, 229

WEIZMANN (Dr Chaim), président de l'Agence juive, 374, 821, 822
WELLES (Sumner), ancien Sous-secrétaire d'État américain, 300
WILKINSON (L.), chef de la division de l'Économie du gouvernement militaire américain en Allemagne, 915, 916, 917
WILSON (Edwin), ambassadeur des États-Unis à Ankara, 152
WILSON (Thomas Woodrow), ancien président des États-Unis, 684
WOHLEB (Dr Leo), ministre-président chrétien-démocrate de Bade, 931, 952
WOLFROM (Jean), Chargé d'affaires à Bruxelles, 703, 904

X

XUAN (général), chef du gouvernement central du Vietnam, 493, 650, 651, 658, 958, 959

Y

YAHYAH (Imam), souverain du Yémen, 405
YOUKOV (Anton), ministre de l'Intérieur bulgare, 782
YOUNG (Owen), parlementaire américain, 210
YOUSSEF (Salah ben), nationaliste tunisien, 244, 245
YRISSOU (Henri), inspecteur des finances, chargé de la coordination pour les affaires économiques en Afrique du Nord, 482, 994

Z

ZAPOTOCKY, président de l'URO tchécoslovaque, 983
ZAROUBINE, membre de la délégation soviétique à la conférence tripartite de Paris, 7, 25
ZENKL (Dr Petr), chef du parti socialiste-nationaliste tchécoslovaque et vice-Premier ministre, 34, 131, 199, 220, 221, 222, 223, 766, 767, 856
ZIEGEL, membre du groupe français au Conseil de contrôle à Berlin, 544, 968

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet **www.peterlang.com**

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (1er trimestre 2010).

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Nationalbibliothek »

« Die Deutsche Nationalbibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.d-nb.de.

Imprimé en Belgique